LIBRARY OF PRINCETON
FEB 13 1913
THEOLOGICAL SEMINARY

CT 95 .B28 1820 v.16
Bayle, Pierre, 1647-1706.
Dictionnaire historique et
critique de Pierre Bayle

J. W. A.

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE PIERRE BAYLE.

TOME SEIZIÈME.

PRÉFACES DES ÉDITIONS PRÉCÉDENTES,

VIE DE BAYLE,

ET TABLE DES MATIÈRES.

DE L'IMPRIMERIE DE FAIN, PLACE DE L'ODÉON.

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE PIERRE BAYLE.

NOUVELLE ÉDITION,

AUGMENTÉE DE NOTES EXTRAITES DE CHAUFEPIÉ, JOLY, LA MONNOIE, L.-J. LECLERC, LEDUCHAT, PROSPER MARCHAND, ETC., ETC.

TOME SEIZIÈME.

PARIS,

DESOER, LIBRAIRE, RUE CHRISTINE.

1820.

LIBRARY OF PRINCETON THEOLOGICAL SEMINARY FEB 13 1913

PRÉFACE

DE

LA PREMIÈRE ÉDITION. *1

J'AURAIS mille choses à représenter dans cette préface; mais comme je ne le saurais faire sans une longueur excessive, qui rebuterait d'abord les lecteurs, j'aime mieux me gêner moi-même que de ne pas ménager leur délicatesse. Je me borne donc à cinq ou six points.

I. Pourquoi on n'a pas fait cet ouvrage selon le plan que l'on avait publié en 1692.

Je déclare, premièrement, que cet ouvrage n'est point celui que j'avais promis dans le *projet* que je publiai *d'un Dictionnaire critique* l'an 1692. L'objection que j'avais le mieux prévenue et réfutée est celle à quoi l'on s'est attaché le plus, pour condamner le plan *2 que je voulais suivre : et peut-être y a-t-il eu bien des lecteurs qui ne l'ont trouvée bonne que parce qu'ils remarquaient que je m'étais fort étendu à la combattre. Mais d'où que cela vienne, il n'eût point été de la prudence de se roidir contre le goût général; et puisque tout le monde a jugé que presque toutes les fautes dont j'ai fait mention dans les articles du projet importent peu au public, l'ordre a voulu que j'abandonnasse mon entreprise. J'avais dessein de composer un Dictionnaire de fautes : la perfection d'un tel ouvrage demande que toutes les fautes, petites et grandes, y soient marquées; car ce serait sans doute une perfection dans un Dictionnaire de géographie et dans une carte, si tous les bourgs et tous les villages y étaient marqués. Puis donc que la meilleure manière d'exécuter mon projet eût été la plus exposée aux murmures du public, car elle eût multiplié les observations peu importantes, j'ai dû conclure à l'abandon du dessein; j'ai dû croire que, vu le goût qui était à la mode, il y avait dans le plan même de mon entreprise un vice réel, que l'exécution n'aurait jamais pu guérir. Si je conteste quelque chose à ceux qui ont dit que la plupart des erreurs que j'ai censurées ne sont point de conséquence, c'est qu'ils supposent qu'elles n'étaient pas toutes de cette nature : et moi je soutiens qu'il n'y en avait aucune qui

*1 Cette édition de 1697 était en quatre parties formant deux volumes.

*2 *Voyez ce* plan, *à la fin de ce* Dictionnaire, *t. XV, pag.* 223 *et suiv.*

fût importante, et qu'encore que, généralement parlant, elles ressemblassent à celles qui ont été observées par les grands critiques (1), elles ne pouvaient rien contribuer au bien public. Ce n'est pas de là que dépendent les destinées du genre humain. Un récit plein de la plus crasse ignorance est aussi propre que l'exactitude historique à remuer les passions. Que dix mille personnes très-ignorantes vous entendent dire en chaire que la mère de Coriolan obtint de lui ce que *ni le sacré collége des cardinaux*, *ni le pape même*, *qui étaient allés au-devant de lui*, *n'avaient jamais pu obtenir* (2), vous leur donnerez la même idée du pouvoir de la sainte Vierge, que si vous n'avanciez pas une bévue. Dites-leur, *Quoi! chrétiens, vous ne serez pas touché, de voir notre Sauveur Jésus-Christ à l'arbre de la croix, tout meurtri de coups! et l'empereur Pompée fut bien ému de compassion, lorsqu'il vit les éléphans de Pyrrhus percés de flèches* (3); vous ferez autant d'effet que si vous disiez de Pompée une chose très-véritable. Il est donc certain que la découverte des erreurs (4) n'est importante ou utile ni à la prospérité de l'état, ni à celle des particuliers. Or voici de quelle manière j'ai changé mon plan, pour tâcher d'attraper mieux le goût du public. J'ai divisé ma composition en deux parties : l'une est purement historique, un narré succinct des faits : l'autre est un grand commentaire, un mélange de preuves et de discussions, où je fais entrer la censure de plusieurs fautes, et quelquefois même une tirade de réflexions philosophiques; en un mot, assez de variété pour pouvoir croire que par un endroit ou par un autre chaque espèce de lecteur trouvera ce qui l'accommode.

Cette nouvelle économie a renversé toutes les mesures que j'avais prises : la plupart des matériaux que j'avais prêts ne m'ont plus servi de rien; il a fallu travailler sur nouveaux frais. Ma principale vue avait été de marquer les fautes de M. Moréri, et celles de tous les autres dictionnaires qui sont semblables au sien. En cherchant les preuves nécessaires à montrer ces fautes et à les rectifier, j'avais trouvé que plusieurs auteurs anciens et modernes ont bronché aux mêmes lieux. Et comme M. Moréri s'est beaucoup plus abusé dans ce qui concerne la mythologie et les familles romaines que dans l'histoire moderne, j'avais principalement fait des recueils sur les dieux et sur les héros du paganisme, et sur les grands hommes de l'ancienne Rome. L'ouvrage que je me proposais de publier eût contenu une infinité d'articles semblables à l'ACHILLE, au BALBUS

(1) *Examinez les remarques de* Scaliger *sur la* Chronique d'Eusèbe, *vous trouverez que ses corrections se réduisent à un temps, un lieu, un nom d'homme, etc., pris pour d'autres.*

(2) *On assure dans le* Recueil des bons mots, *imprimé l'an* 1693, *pag.* 123, *de Hollande, que cela a été actuellement prêché.*

(3) *On assure dans le* Furétieriana, *pag.* 127, *de l'édit. de Bruxelles, que* Furetière *entendit prêcher cela en Flandre.*

(4) *On parle des erreurs de fait, et l'on excepte celles de religion. A l'égard des autres on ne prétend pas exclure toute exception.*

et aux Cassius * de mon projet. Tous ces vastes recueils me sont devenus inutiles; car j'ai appris que ces matières ne plaisaient qu'à très-peu de gens, et qu'on laisserait moisir dans les magasins du libraire un volume *in-folio*, qui roulerait presque tout sur de tels sujets. On verra que j'ai eu égard à ces avis : on ne trouvera dans mes deux volumes que peu d'articles de cette nature; et peut-être ne les y trouverait-on pas s'ils n'eussent été tout dressés avant que j'eusse connu bien certainement le goût des lecteurs.

II. Raisons qui ont fait que cet ouvrage n'a pu être composé en peu de temps.

Voilà l'une des raisons qui ont retardé la publication de cet ouvrage. Bien d'autres en ont causé le retardement. Je me fis d'abord une loi de ne rien dire de ce qui se trouve déjà dans les autres dictionnaires, ou d'éviter, pour le moins le plus qu'il serait possible, la répétition des faits qu'ils ont rapportés. Je me privais par-là de tous les matériaux les plus faciles à rassembler et à mettre en œuvre. Rien n'est plus commode pour les auteurs d'un dictionnaire historique, que de parler ou des papes, ou des empereurs, ou des rois, ou des cardinaux, ou des pères de l'église, ou des conciles, ou des hérétiques, ou des grands seigneurs, ou des villes, des provinces, etc. C'est donc un très-grand désavantage que de s'interdire ces matières-là, comme on le doit faire à tout moment, lorsqu'on se propose de fuir les articles qui se lisent dans le Dictionnaire de Moréri. Si vous voulez donner les mêmes articles que l'on y trouve, il faut se borner aux choses qui y ont été omises. La peine de les séparer des autres, dans les originaux que vous consultez, n'est pas petite; mais celle de les lier ensemble après les vides qui s'y rencontrent, lorsqu'on les a détachées de ce que Moréri rapporte, est beaucoup plus grande. Nonobstant toutes ces difficultés j'étais résolu à donner l'article de la plupart des personnes mentionnées dans la Bible; mais j'appris qu'on ferait paraître bientôt à Lyon un dictionnaire tout particulier sur ces matières (5). Le parti qui restait à prendre était le recueil de ce qui a été dit par les rabbins touchant ces personnes; mais ayant su qu'on imprimait à Paris la Bibliothéque orientale de feu M. d'Herbelot, je cessai de travailler à de tels recueils (6). Nonobstant les mêmes difficultés, j'eusse composé les articles qui se rapportent à l'histoire ecclésiastique, si je n'eusse considéré que M. du Pin donnait aux lecteurs de dictionnaires tout ce qu'ils pouvaient désirer. Son ouvrage

* Ces articles sont, dans le Dictionnaire, à leur ordre alphabétique, ainsi que tous ceux qui, dans le *Projet* de 1692, étaient consacrés à des personnages. Les quatre morceaux sur le *Livre de Junius Brutus*, sur les *Libelles diffamatoires*, sur l'*Hippomanes*, sur le *Jour*, ainsi que la *lettre à Durondel*, mis par Bayle à la suite de son *Dictionnaire*, font partie du tom. XV.

(5) *Il est intitulé* le Dictionnaire de la Bible. *C'est un in-folio, imprimé, à ce que porte le titre, l'an* 1693, *et composé par M.* Simon, *prêtre, docteur en théologie.*

(6) *J'avais déjà fait l'article d'*Adam, *d'*Ève, *de* Caïn, *d'*Abel, *d'*Abraham, *etc., que je donne dans cet ouvrage.*

est propre et pour les savans, et pour ceux qui ne le sont pas. Les éditions de Hollande le font courir par toute la terre : tous les curieux l'achètent et l'étudient. J'eusse donc été blâmable de parler des choses qui s'y rencontrent : faut-il faire acheter deux fois les mêmes histoires ? J'ai donc mieux aimé m'abstenir d'une matière si féconde, et si aisée à trouver, que de redire ce que l'on pouvait apprendre plus commodément ailleurs.

Je me suis vu resserré par d'autres endroits. A peine cet ouvrage était commencé que j'ouïs dire que l'on imprimait à Londres une traduction anglaise du Dictionnaire de Moréri, avec une infinité d'additions (7); et qu'on travaillait en Hollande à un ample supplément de ce même Dictionnaire. Dès lors je me crus obligé à ne plus parler des hommes illustres de la Grande-Bretagne : je jugeai que de l'édition anglaise ils passeraient tous dans le supplément de Hollande, et qu'ainsi l'on achèterait deux fois la même chose, si je n'y mettais bon ordre en me privant d'une matière aussi riche que celle-là, et aussi propre à faire honneur à un dictionnaire. La même raison a fait que je discontinuai la recherche des hommes illustres qui ont fleuri dans les Provinces-Unies (8), et que j'ai très-peu parlé de ce qui concerne ou l'histoire ou la géographie de cet état. Je compris sans peine que le supplément de Hollande traiterait de toutes ces choses amplement et exactement. Je compris aussi qu'on y narrerait, avec beaucoup d'étendue, ce qui s'est fait de nos jours dans toute l'Europe. Voilà pourquoi je ne touche point à ces histoires modernes. D'autre côté, j'ouïs dire qu'on allait donner à Paris une nouvelle édition de M. Moréri fort augmentée. Cela me fit prendre le parti de supprimer beaucoup de choses, et d'arrêter mes recherches sur plusieurs sujets que je n'eusse pu traiter qu'imparfaitement, en comparaison de ce que nous en pourraient apprendre ceux qui travaillaient à cette nouvelle édition. Ils sont sur les lieux, et à portée de consulter les bibliothéques mortes et les bibliothéques vivantes. Il faut donc leur laisser toute entière cette occupation, et ne leur pas faire le chagrin d'effleurer une matière qui sera lue avec plus d'empressement, si elle paraît dans tout son lustre, par leur moyen, avant que d'autres l'entament.

Mais outre ces nouvelles éditions et ces nouveaux supplémens du Dictionnaire de Moréri, il y a eu d'autres choses qui m'ont mis fort à l'étroit. M. Chappuzeau travaille depuis long-temps à un dictionnaire historique. On peut être très-certain qu'on y trouvera, parmi une infinité d'autres matières, ce qui regarde la situation des peuples, leurs mœurs, leur religion, leur gouvernement, et ce qui concerne les maisons royales, et la généalogie des grands seigneurs (9). Vous y trouverez en particulier, avec

(7) *Elle a paru, si je ne me trompe, l'an* 1695.

(8) *On n'a parlé que de quelques-uns dont on avait déjà en main ou les* Vies *ou les* Oraisons funèbres.

(9) *Voyez le* plan *qu'il publia de son* Dictionnaire *l'an* 1694.

beaucoup d'étendue, tous les électeurs, tous les princes et tous les comtes de l'empire; leurs alliances, leurs intérêts, leurs principales actions. Vous y verrez par cet endroit-là les pays du Nord, et le reste de l'Europe protestante*. J'ai donc cru qu'il fallait que je me tusse sur ces grands sujets, afin de n'exposer pas les lecteurs à la fâcheuse nécessité d'acheter deux fois les mêmes choses. Je me suis même vu gêné à l'égard des hommes savans du XVIe. siècle; car je savais que M. Teissier faisait imprimer, avec de nouvelles additions, les commentaires qu'il a ramassés si curieusement sur les éloges tirés de M. de Thou (10). Je craignais toujours, en parlant de ces savans, que les faits que j'en dirais ne fussent les mêmes que ceux de M. Teissier; et cette pensée m'a souvent déterminé à supprimer mes recueils.

Je ne fais point tout ce long détail afin de fournir à mes amis la matière d'une apologie contre ceux qui mépriseront mon Dictionnaire, et qui diront: *Fallait-il faire traîner si long-temps la composition d'un tel ouvrage? On en pardonnerait les défauts si l'auteur n'eût mis que peu de mois à le composer; mais un si petit effet d'un si long travail ne mérite point de grâce. On ne supporte que la lenteur qui fait produire un chef-d'œuvre* (11). Mes amis pourraient répondre que les écrivains les plus diligens auraient de la peine à grossir leur compilation avec plus de promptitude, s'ils s'interdisaient les matières les plus abondantes et les plus aisées, ce qu'ils savent que d'autres ont compilé, et ce qu'ils prévoient que d'autres compileront. Mais je ne souhaite point qu'en ma faveur on allègue ces excuses. Ce que j'ai dit ne tend qu'à résoudre les questions que l'on pourra faire: *Pourquoi il manque tant de grands sujets dans mon livre; pourquoi l'on y trouve tant de sujets inconnus, tant de noms obscurs; pourquoi tant de sécheresse à certains égards, tant de profusion à certains autres? S'est-on assez méconnu pour prétendre pouvoir faire ce que Pline a cru extrêmement difficile* (12)? etc. Soit renvoyé au détail que je donne ci-dessus: on y verra la solution de tous ces doutes.

J'avoue de bonne foi que les auteurs laborieux et diligens auront lieu de me regarder comme un écrivain peu actif. J'ai mis plus de quatre années à la composition de ces deux volumes (13). D'ailleurs ils sont parsemés de longs passages qui ne m'ont dû rien coûter: rien de ce que je dis de mon chef ne sent un

* En voici le titre: *Dessein d'un nouveau Dict. historique, géographique, chronologique et philologique*, Celle, 1694, in-fol. L'auteur, âgé de soixante-six ans, promettait de corriger les erreurs de Moréri: il annonçait avoir fait le t. 1er., et recueilli les matériaux des autres. Il n'en a rien paru. Chappuzeau est mort en 1701, aveugle et dans l'indigence. C'était un mauvais poëte, un méchant traducteur, un pitoyable historien.

(10) *Cette seconde édition a paru l'an* 1696. [Il y en a une quatrième de 1715, 4 vol. in-12.]

(11) *Diù parturit leæna catulum, sed leonem.*

(12) *Res ardua vetustis novitatem dare, novis auctoritatem, obsoletis nitorem, obscuris lucem, fastiditis gratiam, dubiis fidem.* Plin., *in præfat.*, Nat. Hist.

(13) *J'ai commencé cet ouvrage au mois de juillet* 1692, *et l'ai achevé au mois d'octobre* 1696.

auteur qui retouche son travail, et qui châtie la licence de ses premières pensées et du premier arrangement de ses paroles. Qu'on juge donc que je suis trop lent, je ne le trouverai pas étrange; je n'ignore pas que cela est vrai : j'en ai de la honte, et j'en serais beaucoup plus confus si je ne savais qu'une santé fort souvent interrompue, et qui me demande beaucoup de ménagemens, ne me permet pas de faire ce qu'on voit exécuter à des auteurs bien robustes et qui aiment le travail. Je sais d'ailleurs que la servitude de citer, à laquelle je me suis assujetti (14), fait perdre beaucoup de temps, et que la disette prodigieuse des livres qui m'étaient fort nécessaires accrochait ma plume cent fois le jour. Il faudrait pour un ouvrage comme celui-ci la plus nombreuse bibliothéque qui ait jamais été dressée : au lieu de cela, j'ai très-peu de livres (15). L'oserai-je confesser? Le style est une autre cause de ma lenteur : il est assez négligé; il n'est pas exempt de termes impropres et qui vieillissent, ni peut-être même de barbarismes : je l'avoue, je suis là-dessus presque sans scrupules. Mais en récompense je suis scrupuleux jusqu'à la superstition sur d'autres choses plus fatigantes (16). Les plus grands maîtres, les plus illustres sujets de l'Académie française, se dispensent de ces scrupules, et nous n'avons guère que trois ou quatre écrivains qui ne s'en soient pas guéris. C'est donc pour moi une grande mortification, de ne me pouvoir mettre au-dessus de ces vétilles qui font perdre beaucoup de temps, et qui gâtent même quelquefois les agrémens vifs et naturels de l'expression, quand ou la corrige sur ce pied-là. Je suis si peu capable de secouer ce pesant joug, qu'au cas qu'on réimprime ce Dictionnaire, mon principal soin sera très-assurément de rectifier, selon les lois rigoureuses de notre grammaire, toutes les fautes de langage qui sont demeurées dans cette édition (17). Il en est resté un très-grand nombre; car pendant la première année de mon travail je m'attachais beaucoup moins à ces scrupules : ainsi l'on trouvera des articles répandus dans tout l'ouvrage qui choquent les règles superstitieuses dont j'ai parlé : ils furent faits en ce temps-là, et je n'ai pas eu le loisir de les refondre quand il a fallu les donner aux imprimeurs. On pourra trouver de semblables fautes par tout l'ouvrage, soit qu'attentif à quelque autre chose je ne les aie pas remarquées en corrigeant les épreuves, soit que les impri-

(14) *Je cite les pages, lors même que je renvoie à d'autres endroits de mon* dictionnaire.

(15) *On m'en a prêté quelques-uns fort obligeamment : j'en ai beaucoup de reconnaissance; et je mettrais ici volontiers le nom et l'éloge de ceux qui ont eu cette bonté si je ne craignais de blesser leur modestie.*

(16) *Comme d'éviter les équivoques, les vers, et l'emploi dans la même période d'un* on, *d'un* il, *de* pour, *de* dans, *etc., avec différens rapports : de faire qu'un* il, *au commencement d'une période, se rapporte non à un cas oblique, mais à un nominatif de la précédente, etc.*

(17) *Notez qu'il ne m'a pas été possible d'effectuer cette promesse dans la seconde édition. Les imprimeurs ne me donnaient point le temps nécessaire à bien revoir le premier travail, et à fournir le nouveau, c'est-à-dire les additions, qui ont été en grand nombre.*

meurs n'aient pas pu m'accorder le temps qui m'eût été nécessaire pour raccommoder ce qui ne me plaisait pas. Les bons avertissemens que m'a donnés M. DRELINCOURT, et ses corrections justes et fines, que j'ai eu soin de marquer aux marges de mon exemplaire, me seront d'une utilité infinie en revoyant cette édition (18).

Ce que doivent considérer ceux qui trouveront que l'on n'a pas mis assez de temps à composer ce Dictionnaire.

Voilà ce que j'avais à représenter à ceux qui pourront trouver étrange que ce Dictionnaire m'ait coûté un si long temps. Mais il ne faut pas que je néglige ceux qui pourraient croire que je me suis trop hâté. Il y a plusieurs personnes qui s'étonneront qu'on ait pu faire dans moins de cinq ans deux si gros volumes *in-folio*. Bien des auteurs n'achèvent un petit livre que dans un an, soit qu'ils traitent comme des pensées, et comme des expressions de rebut, tout ce qu'ils produisent sans une longue méditation; soit qu'ils aient des affaires qui les arrachent souvent de leur cabinet; soit qu'une paresse naturelle ou une obéissance trop scrupuleuse au précepte qu'ils ont appris au collége,

Interpone tuis interdum gaudia curis, etc.

les engagent à de fréquentes interruptions de leur travail. Ces messieurs-là se préviennent aisément contre un ouvrage qui n'a pas coûté beaucoup de temps; et ils ne jugent pas qu'il en ait coûté beaucoup, si cent feuilles d'impression n'ont pas demandé trois ou quatre années. Ils m'appliqueront sans doute le *canis festinans cœcos edit catulos*, et ils se confirmeront dans leur préjugé par la lecture du détail qu'ils auront vu ci-dessus. Ils rabattront du travail donné aux choses tout le temps que j'ai donné à couper les vers (19), et à l'unité des relatifs. Il savent que c'est un soin long et pénible, et qu'il n'y a rien qui demande plus de patience qu'un bon tissu de citations. Ils ne croiront pas que, sous prétexte qu'il y a beaucoup de matières étrangères dans cet ouvrage, je puisse dire que sans me hâter je l'ai fait croître en peu de temps, car, diront-ils, une juste application d'une infinité de passages est plus pénible qu'un long attirail de raisonnemens et de réflexions (20). Il faut chercher ces passages, il faut les lire avec attention, il faut les placer à propos, il les faut lier avec vos propres pensées, et les uns avec les autres. Il est impossible d'aller vite, quand on fait cela parfaitement bien. Je le leur accorde; mais je les prie de ne me pas appliquer le *canis festinans*, *etc.* avant que de m'avoir lu. La voie des préjugés est trompeuse; et s'ils veu-

(18) *Professeur en médecine à Leyde. Voyez ce qui a été dit de son exacte connaissance de la langue française*, *tom. VI*, *pag.* 11, *col.* 2. *Il m'a fourni aussi plusieurs remarques d'érudition.*

Notez que par la raison alléguée dans la précédente note, je n'ai guère pu en profiter, non plus que des autres que j'avais marquées aux marges.

(19) *La prose française est toute pleine de vers, si l'on n'est en garde continuellement contre ce défaut.*

(20) *Voyez la rem.* (E) *de l'article d'*ÉPICURE, *t. VI*, *pag.* 174.

lent des préjugés favorables, je leur dirai que je me souviens aussi bien qu'eux du distique de Caton,

Interpone tuis interdum gaudia curis, etc.

mais que je m'en sers très-peu. Divertissemens, parties de plaisir, jeux, collations, voyages à la campagne, visites, et telles autres récréations nécessaires à quantité de gens d'étude, à ce qu'ils disent, ne sont pas mon fait; je n'y perds point de temps. Je n'en perds point aux soins domestiques, ni à briguer quoi que ce soit, ni à des sollicitations, ni à telles autres affaires. J'ai été heureusement délivré de plusieurs occupations qui ne m'étaient guère agréables, et j'ai eu le plus grand et le plus charmant loisir qu'un homme de lettres puisse souhaiter. Avec cela un auteur va loin en peu d'années; son ouvrage peut croître notablement de jour en jour, sans qu'on s'y comporte négligemment.

III. Éclaircissemens sur la manière de citer que l'on a suivie.

Je ne doute point que la méthode que j'ai suivie en rapportant les passages des auteurs ne soit critiquée. Plusieurs diront que je n'ai cherché qu'à faire un gros livre à peu de frais. Je cite souvent de très-longs passages : quelquefois j'en donne le sens en notre langue, et puis je le rapporte, et en grec et en latin. N'est-ce pas multiplier les êtres sans nécessité? Fallait-il copier une longue citation d'un auteur moderne que l'on trouve chez tous les libraires? Fallait-il citer Amyot en son vieux gaulois? Pour bien répondre à ces critiques, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de nier que leurs objections ne soient spécieuses. Je leur avoue qu'elles sont plausibles, et qu'elles m'ont tenu en balance assez long-temps; mais enfin des raisons encore plus spécieuses m'ont déterminé au choix que j'ai fait. J'ai considéré qu'un ouvrage comme celui-ci doit tenir lieu de bibliothèque à un grand nombre de gens. Plusieurs personnes qui aiment les sciences n'ont pas le moyen d'acheter les livres; d'autres n'ont pas le loisir de consulter la cinquantième partie des volumes qu'ils achètent. Ceux qui en ont le loisir seraient bien fâchés de se lever à tout moment pour aller chercher les instructions qu'on leur indique. Ils aiment mieux rencontrer dans le livre même qu'ils ont sous les yeux les propres paroles des auteurs qu'on prend pour témoins. Si l'on n'a pas l'édition citée, on se détourne pour long-temps; car il n'est pas toujours aisé de trouver dans son édition la page qu'un auteur cite de la sienne. Ainsi, pour m'accommoder aux intérêts des lecteurs qui n'ont point de livres, et aux occupations ou à la paresse de ceux qui ont des bibliothèques, j'ai fait en sorte qu'ils vissent en même temps les faits historiques et les preuves de ces faits, avec un assortiment de discussions et de circonstances qui ne laissât pas à moitié chemin la curiosité. Et parce qu'il s'est commis beaucoup de supercheries dans les citations des auteurs, et que ceux qui abrègent de bonne foi un

passage n'en savent pas conserver toujours toute la force, on ne saurait croire combien les personnes judicieuses sont devenues défiantes. Je puis dire avec raison que c'est une espèce de témérité en mille rencontres que de croire ce qu'on attribue aux auteurs, lorsqu'on ne rapporte pas leurs propres paroles. C'est pourquoi j'ai voulu mettre en repos l'esprit du lecteur ; et pour empêcher qu'il ne soupçonnât ou *subreption* ou *obreption* dans mon rapport, j'ai fait parler chaque témoin en sa langue naturelle; et au lieu d'imiter le Castelvetro, qui finissait ses citations par *et cætera*, avant même qu'il eût copié l'endroit nécessaire, j'ai allongé quelquefois cet endroit-là, et par la tête, et par la queue, afin que l'on comprît mieux de quoi il était question, ou que l'on apprît incidemment quelque autre chose. Je sais bien que cette conduite serait absurde dans un petit traité de morale, dans une pièce d'éloquence, ou dans une histoire; mais elle ne l'est point dans un ouvrage de compilation tel que celui-ci, où l'on se propose de narrer des faits, et puis de les illustrer par des commentaires. Ces allongemens seraient blâmables, s'ils faisaient qu'au lieu d'un volume il y en eût deux, ou qu'au lieu d'un livre à la poche ce fût un *in-folio* ou un *in-quarto;* mais ne s'agissant que de voir si un tome *in-folio* sera plus long ou plus court de quelques feuilles, ce n'est pas la peine de se gêner. Qu'il n'ait que 250 feuilles, il n'aura pas mieux les commodités d'un petit livre que s'il contient 330 feuilles; car il faut bien remarquer que ces gros livres ne sont pas faits pour être lus page à page. Ils coûteraient un peu moins s'ils n'avaient que 200 feuilles, me dira-t-on. Je réponds que si un libraire se conduisait par cette règle, il n'imprimerait jamais un ouvrage de plusieurs volumes, ne continssent-ils que des essences de pensée, sans aucune syllabe de trop; car ils seraient toujours trop chers pour les personnes mal accommodées. La peine de traduire Amyot ou Vigenère en nouveau français n'eût servi de rien ; il suffit que mon lecteur puisse entendre les faits qu'ils racontent.

Éclaircissement sur les citations de Brantôme et semblables.

Les gens graves et rigides blâmeront surtout les citations de Brantôme ou de Montagne, qui contiennent des actions et des réflexions trop galantes. Il faut dire un mot là-dessus. Quelques personnes de mérite, qui prenaient à cœur les intérêts du libraire, ont jugé qu'un aussi gros livre que cet ouvrage, farci de citations grecques et latines en divers endroits, et chargé de discussions peu divertissantes, effraierait les lecteurs qui n'ont point d'étude, et ennuierait les gens doctes; qu'il était donc à craindre que le débit n'en tombât bientôt, si l'on n'attirait la curiosité de ceux mêmes qui n'entendent pas le latin. On me fit comprendre qu'un ouvrage qui n'est acheté que par les savans ne dédommage presque jamais celui qui l'imprime, et que s'il y a du profit à faire dans une

impression, c'est lorsqu'un livre peut contenter et les gens de lettres, et ceux qui ne le sont pas; qu'il fallait donc qu'en faveur de mon libraire je rapportasse quelquefois ce que les auteurs un peu libres ont publié; que l'emploi de telles matières est semblable à la liberté qu'on prend de faire sa vie : dans quelques personnes c'est la marque d'un défaut (21), dans d'autres ce n'est qu'une juste confiance en leurs bonnes mœurs (22), et que je pouvais justement me mettre au nombre de ces derniers ; qu'enfin, si j'avais trop de répugnance à déférer à ces avis, je devais du moins souffrir qu'on fournît de tels mémoires au libraire, et même quelquefois des réflexions dogmatiques, qui excitassent l'attention. Je leur promis d'avoir quelque égard à ces remontrances, et j'ajoutai que je n'avais point de droit de m'opposer à leurs supplémens; que j'avais laissé au libraire une pleine autorité d'insérer, même sans me consulter, les mémoires que ses correspondans et ses amis lui enverraient; et que je voudrais qu'à l'égard de tout le livre ils voulussent faire ce qu'ils témoignaient avoir envie de pratiquer en certains endroits, c'est-à-dire qu'ils ajoutassent à mes compilations, qu'ils en retranchassent, qu'ils les arrangeassent comme ils le trouveraient bon. Il est certain que j'ai toujours souhaité de n'avoir pour mon partage dans ce travail que le soin de compiler : j'eusse voulu que d'autres prissent la peine de donner la forme aux matériaux, d'y ajouter et d'y retrancher ; et j'eus beaucoup de plaisir lorsque les personnes dont je parle m'assurèrent qu'elles se souviendraient de notre conversation. C'est à quoi je supplie mes lecteurs de prendre garde. Quant aux réflexions philosophiques qu'on a quelquefois poussées, je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en faire excuse; car puisqu'elles ne tendent qu'à convaincre l'homme que le meilleur usage qu'il puisse faire de sa raison est de captiver son entendement à l'obéissance de la foi, elles semblent mériter un remercîment des facultés de théologie.

IV. Remarques sur la hardiesse que l'on a eue de critiquer plusieurs auteurs.

Je n'ai que deux mots à dire sur une chose qui paraît très-importante. J'ai rapporté les erreurs de beaucoup de gens avec quelque liberté. N'est-ce pas une entreprise téméraire et présomptueuse? La réponse à cette question serait bien longue si je ne m'en rapportais à ce que j'ai déjà dit là-dessus dans mon projet. (23). Je supplie mon lecteur d'y avoir recours. J'ajouterai seulement que, sans sortir du devoir de l'humilité, on peut remarquer des fautes dans les livres des hommes illustres. On ne laisse pas pour cela de les regarder de bas en haut à perte de vue. Quand des officiers subalternes, et les soldats mêmes, disent librement que

(21) *Plerique suam ipsi vitam narrare fiduciam potiùs morum quàm arrogantiam arbitrati sunt.* Tacitus, *in* Vitâ Agricolæ, *cap. I.*

(22) *Voyez les rem. des articles* VAYER *et* VIRGILE, *t. XIV, pag.* 289 et 423.

(23) *Numéro VI. Voyez tom. XV, pag.* 233-235.

leurs généraux ont fait quelques fautes dans le cours de la campagne, ils ont quelquefois raison, mais ils ne prétendent pas être plus capables qu'eux de commander une armée : ils se reconnaissent infiniment inférieurs en capacité aussi-bien qu'en rang (24). Voilà mon portrait. J'ajoute encore que quand il s'agit de ce qui n'est pas avantageux à la mémoire d'un homme, je ne m'en rends point garant, je ne fais que rapporter ce que d'autres disent, et je cite mes auteurs. C'est donc à ceux-ci, et non pas à moi, que les parens doivent adresser leurs plaintes. Un historien moderne a déclaré dans une préface que *c'est à ceux qui nous ont prescrit les lois invariables de l'histoire* (*) *qu'il faut s'adresser, pour leur faire rendre compte de leurs ordonnances, si l'on en est peu satisfait; et non pas aux historiens, qui doivent indispensablement obéïr, et dont toute la gloire qu'ils peuvent espérer consiste à bien exécuter leurs ordres.* Ma cause est encore plus favorable, puisque je ne suis que le copiste des auteurs déjà imprimés. Des deux lois inviolables de l'histoire qu'il rapporte, j'ai observé religieusement celle qui ordonne de ne rien dire de faux; mais pour l'autre, qui ordonne d'oser dire tout ce qui est vrai, je ne me saurais vanter de l'avoir toujours suivie; je la crois quelquefois contraire non-seulement à la prudence, mais aussi à la raison.

Ne croyez pas que je me vante de n'avoir rien dit que de vrai; je ne garantis que mon intention, et non pas mon ignorance. Je n'avance rien comme vrai lorsque, selon ma persuasion, c'est un mensonge (25); mais combien y a-t-il de choses que je n'ai pas comprises, ou dont les idées se sont confondues ensemble pendant la composition! Combien de fois arrive-t-il à notre plume de trahir notre pensée! Nous avons dessein d'écrire un chiffre, ou le nom d'un homme; et quelquefois, faute d'attention, ou même par trop d'attention à d'autres choses, nous en écrivons un autre. Ainsi, je ne doute point qu'outre mes péchés d'omission, qui sont infinis, il ne m'en soit échappé un très-grand nombre de commission. Je m'estimerai très-redevable à ceux qui auront la bonté de me redresser; et si je ne m'étais pas attendu aux bons avis des lecteurs intelligens et équitables, j'aurais gardé plusieurs années cet ouvrage dans mon cabinet, selon le conseil des anciens (26) afin de le corriger, et de le rendre un peu moins indigne des yeux du public; mais considérant qu'il me restait des matériaux pour deux autres gros volumes, je me suis hâté de me

(24) *Consultez ce vers d'*Horace,

Quum de se loquitur non ut majore reprensis.

Sat. X, *lib. I, vs.* 55.

(*) Ne quid veri non audeat, ne quid falsi audeat. *Cicer.* Les paroles de *Cicéron*, au IIe. liv. *de Oratore*, fol. m. 74 *A*, sont, *Quis nescit primam esse historiæ legem, ne quid falsi dicere audeat, deinde ne quid veri non audeat?*

(25) *Entendez ceci de ce que j'avance de mon chef, et de la fidélité avec laquelle je rapporte ce qui me semble être le sens de ceux que je cite.*

(26) *Nonumque prematur in annum.*

Horat., de Arte Poët.

produire. J'ai compris sans peine que je serais secouru plus utilement et plus à propos quand on saurait ce qui me manque et en quoi je manque. J'espère qu'avec ces secours la suite de cet ouvrage sera meilleure qu'elle n'eût été. J'y vais travailler incessamment tandis que l'âge me le permet (27). Je ne vois rien à quoi il me semble que je puisse mieux employer, ni plus agréablement, le loisir dont je jouis, loisir qui me paraît préférable à toutes choses (28), et qui a toujours paru infiniment souhaitable à ceux qui ont aimé comme il faut l'étude des sciences; car combien y en a-t-il qui soupirent après le temps où ils puissent assurer

Me jam fata meis patiuntur ducere vitam
Auspiciis, et sponte meâ componere curas (29)!

Il me semble au reste que je puis dire avec raison que ce à quoi je vais travailler sera plus considérable par la qualité même des matériaux que ne l'est ce que je donne aujourd'hui. Le hasard et la surprise ont eu plus de part à cela qu'un choix raisonné. Voici comment. Je différais le plus qu'il m'était possible la composition des articles qui me paraissaient les plus curieux et de la plus grande importance. J'espérais de jour en jour plus de matières et plus d'éclaircissemens, et en attendant je préparais d'autres choses. Il est arrivé de là que d'un côté les articles que je dressais ont pu occuper beaucoup de place, et de l'autre que mes recueils pour les articles que je différais de préparer se sont fort multipliés. Je n'eusse pu donc les mettre en œuvre dans ces deux volumes, sans renverser d'une façon trop énorme la proportion que l'on doit garder entre les lettres de l'alphabet. J'ai été donc contraint de les garder pour un autre temps; car je ne puis obtenir de moi de ne dire que peu de chose sur un grand sujet lorsque j'en puis dire beaucoup. Ainsi je prends plus tôt le parti de n'en dire rien que celui de l'entamer. La proportion que j'ai gardée entre les lettres de l'alphabet a été cause que j'ai renvoyé quelques articles d'une lettre à l'autre. Il a donc fallu accorder la préférence à ces articles promis (30), ce qui a fait que la lettre à quoi on les renvoyait a eu sa juste étendue, avant que l'on pût dresser ceux qui devaient être fort longs. Je souhaite que mes lecteurs songent à ceci lorsqu'ils auront quelque étonnement de ne voir pas certaines personnes dans cet ouvrage (31).

V. De quelle manière on s'est comporté envers Moréri.

C'est ici que je dois dire de

(27) *Dum superest Lachesi quod torqueat, et pedibus me*
Porto meis, nullo dextram subeunte baculo.
Juven., sat. III, *vs.* 27.

(28) . . . . . *Nec*
Otia divitiis Arabum liberrima muto.
Horat., epist. VII, *lib. I.*

(29) *Voyez* Virgile, *au IV*e. *de l'*Énéide, *vers* 340.

(30) *Notez qu'il y a quelques-uns de ces articles promis qu'on ne donne pas dans ces deux volumes; on a été obligé de les renvoyer à un autre temps.* [Quelques-uns des articles promis par des renvois n'ont été ajoutés ni dans l'édition de 1702, ni dans l'édition posthume de 1720. J'ai indiqué ceux de ces articles qui n'ont jamais été fournis.]

(31) *Par exemple*, *un* Scaliger, *un* Saumaise, *un* Seldenus, *etc.*

quelle manière je me suis conduit à l'égard du Dictionnaire de M. Moréri. I. Il y a beaucoup de sujets que j'ai passés sous silence, par la raison qu'ils se trouvent dans son dictionnaire avec assez d'étendue. II. Quand j'ai donné les mêmes articles que je voyais dans son ouvrage, j'ai été déterminé, ou parce qu'il en disait peu de chose, ou parce qu'ayant la vie de quelque personne illustre, je me trouvais en état de donner un narré complet, ou parce que de plusieurs choses détachées et assez curieuses je pouvais former un supplément raisonnable. Dans tous ces trois cas, j'ai soigneusement évité de me servir des mêmes faits dont il avait fait mention. Je n'ai pas pu le faire toujours aussi pleinement dans le second cas que dans les deux autres; car en abrégeant une narration exacte de la vie d'un grand homme, il est nécessaire de donner par ordre la suite des actions, et de faire des articles bien liés et en quelque façon continus. Pourrait-on faire cela en ne disant absolument rien qui eût déjà été dit de cette personne? Ainsi, dans un très-petit nombre d'articles de ce caractère, il sera possible d'avérer que le Dictionnaire de Moréri avait rapporté quelque chose qui se trouvera mêlé parmi plusieurs faits nouveaux que je raconte. Mais comme cela n'est arrivé que rarement, et que sur des points peu considérables, il n'eût pas été nécessaire d'en faire ici l'observation; et je ne le fais que par une forte habitude d'éviter les propositions universelles, et d'avoir égard en certains cas aux exceptions les plus minces, outre qu'il y a des occasions où l'on ne saurait se trop prémunir contre la chicane. III. Si j'avance quelque fait qui ne me soit point connu par d'autres livres que par la compilation de M. Moréri, je la cite fort soigneusement. Je m'en défie beaucoup, et c'est pourquoi je n'ai rien voulu risquer sur une telle caution : je la mets à la brèche; c'est à elle à essuyer les assauts. IV. Quand je ne cite point cet auteur, et que néanmoins je débite quelque chose qui se trouve dans son ouvrage, c'est une preuve certaine que je l'ai puisée à une autre source. Je pourrais jurer qu'il n'y a aucune parole ni syllabe qui lui ait été volée : je le cite toutes les fois que je lui emprunte le moindre mot, ce qui arrive très-rarement; et jamais je ne m'abstiens de le citer que lorsque j'ai su les choses par des recherches aussi pénibles que s'il n'en eût point parlé. V. Je lui renvoie le lecteur à l'égard des faits tant soit peu considérables : il serait absurde de se servir de renvoi pour le jour de la naissance, pour le nom de la patrie, etc., car ce renvoi tiendrait plus de place dans une page que la chose renvoyée, et dépiterait très-justement tous les lecteurs. VI. Cette conduite n'est pas l'effet de la crainte de passer pour plagiaire. C'eût été une peur panique, une peur très-ridicule; car personne jusqu'ici n'a poussé l'extravagance jusques à traiter de plagiaires ceux qui rapportent les événemens qu'un autre

avait rapportés, mais qui les vont prendre à la source, et qui n'emploient ni le tour, ni l'ordre, ni les expressions d'un autre. Il n'y a point d'apparence qu'à l'avenir personne s'avise de définir si follement le plagiat. Une définition si absurde nous conduirait à ce dernier point de l'impertinence, c'est que le plus excellent historien qui entreprendrait d'écrire la vie de Charles-Quint serait nécessairement le plagiaire du plus misérable chroniqueur qui ait ramassé des rapsodies sur les actions de ce grand prince. VII. J'ai mis à part dans une remarque les erreurs que j'ai imputées à M. Moréri. VIII. Je n'ai point touché à celles qui se rencontrent dans les articles qu'il donne, et que je ne donne pas, quoiqu'elles ne soient pas moins considérables ni moins fréquentes dans ces articles que dans ceux que j'ai donnés. IX. Je me suis réglé à l'édition de Lyon 1688, qui est la cinquième et la dernière que l'on ait donnée en France. Je n'ignore point que les éditions de Hollande sont beaucoup meilleures; mais j'ai cru qu'il fallait proportionner mes corrections à celles-là, en faveur d'une infinité de gens qui ne se servent que des éditions de France, et qui encore aujourd'hui les recherchent et les achètent préférablement à la sixième et à la septième (32).

Il résulte de tout cela que mon Dictionnaire n'est point destiné à diminuer le débit de l'autre, et qu'au contraire il l'augmentera, et qu'il en rendra la lecture plus profitable.

En faveur de la jeunesse qui a besoin qu'on lui forme un peu le goût, et qu'on lui donne des idées de l'exactitude la plus scrupuleuse, j'ai relevé jusqu'aux plus petites fautes de M. Moréri, dans les matières que nous traitons lui et moi; car pour ce qui est des fautes qui sont ailleurs, je les ai laissées en repos, comme je l'ai déjà dit. Je ne souhaite point que l'idée méprisante que cela pourra donner de son travail diminue la reconnaissance qui lui est due. J'entre dans les sentimens d'Horace à l'égard de ceux qui nous montrent le chemin (33) : les premiers auteurs des dictionnaires ont fait bien des fautes; mais ils ont rendu de grands services, et ils ont mérité une gloire dont leurs successeurs ne doivent jamais les frustrer. M. Moréri a pris une grande peine, qui a servi de quelque chose à tout le monde, et qui a donné des instructions suffisantes à beaucoup de gens. Elle a répandu la lumière dans des lieux où d'autres livres ne l'auraient jamais portée, et qui n'ont pas besoin d'une connaissance exacte des circonstances. Elle continue à la répandre de toutes parts, et avec plus de pureté, depuis les deux éditions de Hollande. Elles sont infiniment meilleures que celles

(32) *Ce sont des catholiques passionnés, qui ont ouï dire que les éditions de Hollande ont souvent réprimé le zèle de M.* Moréri.

(33) *Hoc erat, experto frustrà Varrone Atacino,*
Atque quibusdam aliis, meliùs quod scribere possem,
Inventore minor : neque ego illi detrahere ausim
Hærentem capiti multâ cum laude coronam.

Horat., sat, X, *lib. I*, *vs.* 46.

de France, car elles ont été revues par l'un des plus habiles auteurs de ce siècle. Je parle de M. LE CLERC, dont toute l'Europe admire la profonde érudition, soutenue d'un esprit juste et pénétrant et d'un jugement exquis. Il y a corrigé un nombre infini de fautes, et il y a fait de très-belles additions; et personne n'aurait été plus propre que lui à perfectionner cet ouvrage-là, si des occupations plus relevées et plus importantes lui avaient permis de prendre ce soin. Je ne saurais souffrir l'injuste caprice de ceux qui se plaignent des fréquentes éditions de Moréri, et qui regardent comme des empoisonneurs publics les libraires qui les procurent.

VI. Pourquoi l'auteur met son nom à la tête de cet ouvrage.

Ceux qui verront mon nom à la tête de ce livre, et qui sauront que pendant le cours de l'impression j'ai dit en toutes rencontres que je ne l'y mettrais pas, méritent un petit coin dans cette préface. Non-seulement j'ai dit cela en cent occasions, mais je l'ai écrit en divers endroits (34), et plusieurs personnes savent que tous mes amis ont fortement combattu ma résolution, sans que les raisons innombrables que la fécondité de leur génie et leur bonté généreuse leur suggéraient aient rien gagné sur moi. Je ne blâme point ceux qui se nomment à la tête de leurs ouvrages; mais j'ai toujours eu une antiphatie secrète pour cela. On ne donne point raison des antipathies non plus que des goûts; cependant je pourrais dire que la réflexion a fortifié en moi la disposition naturelle. Cette sage indifférence, que l'ancienne philosophie a tant prêchée, m'a toujours plu. Cet illustre qui travaillait plus à être honnête homme qu'à le paraître (35), toujours en peine comment il pratiquerait la vertu, jamais en peine s'il en serait loué, m'a semblé depuis long-temps un très-beau modèle, et jamais aucune censure ne m'a paru plus sensée que celle qu'on employa contre certains philosophes qui mettaient leur nom à des traités où ils condamnaient le désir des louanges (36). En effet, pourquoi blâmez-vous ceux qui courent après la réputation, si vous publiez vous-même que vous condamnez cette faiblesse? En conséquence de ces idées, rien ne m'a semblé plus beau que d'étendre sur tous les services qu'on tâche de rendre au public le même désintéressement qui se doit trouver, selon l'Évangile, dans les actes de charité. Voilà les maximes qui me portaient à ne pas mettre mon nom à la tête de ce Dictionnaire. Les médisans ne m'en croiront point; ils se persuaderont que mes scrupules

(34) *C'est-à-dire dans des lettres missives.*

(35) Vir bonus esse quàm videri malebat. *Voyez la rem.* (H) *de l'article* AMPHIARAUS, *tom. Ier., pag.* 542, *et la rem.* (L) *de l'article* CÉSAR, *tom. V, pag.* 35.

(36) Cicéron *rapporte le fait; mais il n'est pas de ceux qui le blâment.* Ipsi illi philosophi etiam in illis libellis quos de contemnendâ gloriâ scribunt, nomen suum inscribunt: in eo ipso in quo prædicationem nobilitatemque despiciunt, prædicari de se ac nominari volunt. *Cicero pro Archiâ poëtâ, fol. m.* 164. *D. Voyez-le aussi* Tuscul. Quæst., *lib. I, fol.* 247, *D; et* Valère Maxime, *lib. VIII, cap. XIV, num.* 3, *in extran.*

étaient fondés sur le peu d'honneur que l'on acquiert en paraissant à la tête d'un gros ouvrage de compilation, qu'ils appelleront *Égout de recueils*, *rapsodie de copiste*, *etc.* De tous les emplois, diront-ils, que l'on puisse avoir dans la république des lettres, il n'y en a point de plus méprisable que celui des compilateurs : ils sont les porte-faix des grands hommes. A la vérité ils ne sont pas inutiles : *Telles gens*, disait Scaliger (37), *sont les crocheteurs des hommes doctes qui nous amassent tout : cela nous sert de beaucoup ; il faut qu'il y ait de telles gens.* Mais les métiers les plus vils ne sont-ils pas nécessaires? et l'utilité qu'ils apportent les tire-t-elle de leur bassesse ? Il y a donc plus de vanité que de modestie à ne vouloir point passer pour un auteur porte-faix, et à vouloir sortir de la classe des écrivains dont les productions ne sont pas tant un travail d'esprit qu'un travail de corps, et qui portent leur cervelle sur leurs épaules. Les médisans croiront ce qu'il leur plaira ; ce n'est point contre eux qu'il faut raisonner. Je dirai donc seulement que ce n'est point par inconstance, mais pour obéir à l'autorité souveraine, que je fais ce que j'ai dit si souvent que je ne voulais point faire. On a trouvé à propos, pour apaiser le différent de quelques libraires, que je me nommasse. Sans cela, le sieur Reinier Leers n'eût pu obtenir le privilége dont il avait, à ce qu'il a cru, un besoin indispensable. J'obéis donc aveuglément. Je n'aurais donc point à craindre le tribunal même du redoutable Caton le Censeur (38).

Il me reste à dire un mot sur mon *errata*, et sur deux ou trois autres petites choses.

Je comprends sous le mot d'*errata* mes additions et mes corrections. S'il était complet, il contiendrait plus de pages qu'il n'en contient. Je n'impute pas tout aux imprimeurs, quelque grand que soit l'exercice qu'ils donnent à notre patience, surtout lorsqu'ils ne corrigent point tout ce qu'on leur marque à la marge des épreuves. J'ai éprouvé là-dessus la fatalité du métier, et je l'oublie autant que je puis, *animus meminisse horret.* Je me charge néanmoins d'une partie du fardeau ; mais je supplie ceux qui me voudront critiquer de prendre bien garde à mon *errata.* Je les supplie aussi, quand ils trouveront quelque chose qui leur paraîtra mauvaise, de voir si elle n'est pas dans les auteurs que je cite ; car si mes traductions ne sont pas de mot à mot, elles sont du moins fidèles à l'égard du sens : elles doivent donc contenir une irrégularité lorsque mes auteurs ont parlé ou pensé confusément.

Si quelques-uns croient qu'ils ont été critiqués mal à propos dans ce dictionnaire, et s'ils publient pour leur justification

(37) *In* Scaligeranis, *voce* Du Maine, *p. m.* 148.

(38) Ποσούμιον Ἀλβῖνον ἱστορίαν Ἑλληνιστὶ γράψαντα, καὶ συγγνώμην αἰτούμενον ἐπέσκωψεν, εἰπὼν δοτέον εἶναι τὴν συγγνώμην εἰ τῶν Ἀμφικτυόνων ψηφισαμένων ἀναγκασθεὶς ὑπέμεινε τὸ ἔργον. *Posthumium Albinum qui Historias scripserat græcè, veniam petentem irrisit, dandam dicens, si illud opus Amphictyonum decreto subactus assumpsisset.* Plut. *in* Catone Majore, *pag.* 343. *B.*

quelque petit imprimé où le droit de représailles soit mis en pratique, on trouvera bon, je m'assure, qu'au lieu de me détourner de mon travail pour leur répondre, je prenne la résolution de renvoyer tout cela à la suite de cet ouvrage. Je conviendrai ingénument de mes erreurs, et je m'en rétracterai, sans recourir à des chicanes comme font tant d'autres. J'ai été quelquefois plus décisif qu'il n'aurait fallu; mais, dans le vrai, ce sont seulement des doutes que je propose; et si je leur donne un autre ton, c'est pour exciter davantage les savans à me fournir leurs instructions, et à concourir plus ardemment à l'illustration des choses.

J'ai suivi presque partout l'orthographe d'érudition; mais j'ai rangé les *y* comme les *i*. On n'en a pas usé de même dans la table des matières; je m'en suis aperçu un peu trop tard *.

* Cette irrégularité a été corrigée; mais du reste on s'est conformé à ce que dit Bayle sur les *y* et les *i*.

Je ne me suis avisé que depuis la lettre M (39) de distinguer mes citations d'avec celles des auteurs dont je rapporte des passages. Depuis cet endroit-là jusques à la fin, les citations que l'on marque par des chiffres sont dans les livres mêmes dont j'emprunte quelque chose. Celles qui viennent de moi sont marquées par des lettres, et quelquefois par des étoiles. Avant la lettre M, on les a marquées les unes et les autres de la même façon. Je ne garantis que les miennes.

Le 23 d'octobre 1696.

On a retouché un peu cette Préface pour y changer quelques termes ou quelques arrangemens de mots; mais on n'y a rien ajouté, hormis au bas quelques citations et quelques notes.

(39) *A la pag.* 545 *ou environ.* [Dans le courant de l'article MARCIONITES; c'est du moins à cet article qu'est consacrée la pag. 545, ainsi que les précédentes et les suivantes, dans l'édition de 1697.

AVERTISSEMENT

SUR

LA SECONDE ÉDITION. *

La première chose dont j'avertis mes lecteurs est que presque toutes les remarques qu'ils ont pu voir ci-dessus (1) conviennent et doivent être appliquées au travail de cette seconde édition.

Je les avertis en second lieu que j'ai été bien fâché qu'un amas de circonstances, dont il serait fort inutile de les entretenir, m'ait contraint de joindre à ce qui avait déjà paru ce que je faisais de nouveau. Je n'ignorais pas que cela pourrait déplaire à ceux qui avaient acheté la première édition; mais enfin j'ai espéré qu'ils seraient assez raisonnables pour recevoir mes excuses.

Ils n'ont pas dû s'imaginer que la seconde édition ne serait en rien préférable à la première; car il a fallu nécessairement qu'ils crussent que je corrigerais toutes les fautes dont je me pourrais apercevoir, et que les additions et les corrections qui étaient à la fin de chaque tome seraient insérées chacune en sa place naturelle. Cela seul pouvait donner la préférence à la seconde édition, et causer quelque chagrin à ceux qui avaient acheté l'autre. Il était donc impossible de ne leur pas donner quelque mécontentement. On se trouvait donc réduit de ce côté-là à la différence du plus au moins; mais de l'autre côté il s'agissait de la satisfaction toute entière de ceux qui n'avaient point encore le livre, et qui le voulaient avoir. Ils eussent été bien mécontens de la division en deux alphabets. On pouvait s'imaginer avec quelque vraisemblance qu'ils étaient en plus grand nombre que ceux qui s'étaient pourvus de la première édition. Une longue expérience a fait connaître que cette sorte d'ouvrages alphabétiques se réimpriment plusieurs fois, lors même qu'ils sont très-défectueux. On s'est donc trouvé dans l'alternative ou de ne contenter pas tout-à-fait un certain nombre de gens, ou d'en contenter tout-à-fait un plus grand nombre : la raison a donc voulu qu'on prît le dernier parti.

Il y avait un milieu à suivre : c'était d'imprimer à part les additions; et de les insérer aussi dans la seconde édition. Ceux qui n'avaient pas encore acheté eus-

* 1702, en 3 vol. in-fol.

(1) *Dans la préface de la première édition.*

sent eu par ce moyen tout l'ouvrage sous un seul alphabet. Ceux qui avaient acheté n'eussent été obligés qu'à se pourvoir des additions, et ils eussent trouvé plus supportable l'incommodité des deux alphabets que celle de payer deux fois une même chose. J'aurais pris cet expédient si j'avais cru que les additions seraient aussi grandes qu'elles l'ont été; mais lorsque l'on commença cette seconde édition, je me figurais qu'elles ne pourraient monter qu'à un petit nombre de feuilles, et que ce ne serait point la peine de les publier à part. Les choses ont changé de face pendant le cours de l'impression; mais l'occasion de se servir de ce milieu était perdue quand on a pu croire que les additions pourraient composer un tome. On y prendrait mieux garde si cette seconde édition avait des suites; car, en ce cas-là, on prendrait de telles mesures que chacun pourrait acheter séparément ce qui serait ajouté.

Si cette excuse ne suffit pas, en voici une autre. Le public doit être si accoutumé aux fréquentes éditions des dictionnaires corrigées et augmentées chaque fois, qu'il ne serait pas raisonnable de se fâcher que j'aie suivi un usage que tant d'exemples autorisent. J'en pourrais citer beaucoup; mais je me contente d'alléguer le Dictionnaire de Moréri, dont il s'est fait neuf éditions en vingt-cinq ans, toujours avec de nouvelles additions et corrections. La neuvième sera sans doute suivie de plusieurs autres sur le même pied, tant en France (2) qu'en Hollande. Je ne demanderais point que l'on m'excusât si j'étais coupable de tant de rechutes; mais il me semble que l'on me doit tenir pour justifié sur cette première fois, et principalement puisque je n'ai pas dessein de réitérer cette conduite.

Disons quelque chose de cette seconde édition. Elle n'est pas augmentée de la moitié, mais il ne s'en faut guère; et si elle n'est pas exempte des fautes de la première autant qu'il l'aurait fallu, et que je le souhaitais, elle est pourtant beaucoup moins défectueuse. La révision m'a fait trouver dans la première édition plusieurs méprises qui venaient de la négligence des imprimeurs. On y a remédié, comme aussi à plusieurs autres dont le plus grand nombre venait des auteurs que j'avais cités, et que je n'avais pas pu rectifier, à cause que les livres nécessaires pour cela n'étaient pas en ma puissance. Il y a quelques fautes que je n'eusse pas corrigées si on ne m'en eût averti. On discernera facilement celles-là; car j'ai été soigneux d'indiquer (3) les sources des avis, ou des éclaircissemens, ou des suppléments qui m'ont été communiqués. Après tout, je ne suis pas sans beaucoup de crainte qu'il ne soit resté plus de fautes que

(2) *Les nouvelles littéraires de Paris apprennent que M.* Vautier *travaille à une nouvelle édition du* Moréri; *et cela non-seulement pour l'augmenter et le corriger, mais aussi pour le refondre. Il est bien capable d'y réussir. C'est lui qui a donné l'édition de Paris*, 1699.

(3) *Soit en général, soit en nommant les gens, soit en mettant des étoiles ou des points à la place de leur nom, quand j'ai su ou cru qu'ils ne voulaient pas être nommés. Il y a très-peu d'exceptions à ceci.*

je n'en ai réparé : c'est le sort des dictionnaires de ne marcher vers la perfection que fort lentement et qu'à diverses reprises. Il leur manque une infinité de choses la première fois qu'ils se montrent ; le temps les leur donne peu à peu. Quoi qu'il en soit, j'ai été si mécontent de ma première édition en la faisant repasser sous l'examen, que je la désavoue, et l'abandonne (4), et que je n'en veux plus être responsable qu'à l'égard des choses que j'en ai fait réimprimer ; et j'attends de l'équité des lecteurs que s'ils veulent me reprendre, ils s'assureront, avant que d'en venir là, si l'endroit qu'ils croiront fautif se trouve dans la seconde édition. Je les prie aussi très-instamment de s'assurer si cet endroit-là est corrigé dans l'errata, ou dans les additions que j'ai mises à la fin de chacun de ces trois volumes.

Il y a une sorte de corrections que j'ai faites comme d'office, et en conséquence d'un engagement dont le public fut informé (5). Je m'y suis conduit avec tout le soin possible, et avec une très-forte intention de satisfaire les mécontens. J'ai retranché pour cet effet tout ce que l'article de David pouvait contenir de désagréable. C'est la plus grande suppression qui ait été nécessaire : les autres ne sont pas considérables, ni quant à leur nombre, ni quant à leur étendue. On a pu remédier à tout aux dépens de quelques mots ou de quelques lignes, et principalement par le moyen de quatre éclaircissemens qui sont à la fin de cet ouvrage.

Je ne dirai presque rien des additions ; je ne veux prévenir personne, chacun en jugera comme il l'entendra ; mais je ne veux pas dissimuler que la peine qu'elles m'ont causée ne m'a point permis de corriger les articles de la première édition avec toute la sévérité et avec toute la diligence que j'aurais voulu y apporter. Il est malaisé que, pendant que les imprimeurs travaillent sans discontinuation, l'auteur suffise à ces trois choses : à faire la révision de deux gros volumes *in-folio*, à les augmenter de plus d'un tiers, et à corriger les épreuves.

Il y a telle addition qui amène du dérangement sur plusieurs endroits, qu'il faut retoucher et rajuster, si l'on ne veut pas se contredire ou débiter du galimatias. Pour bien corriger un dictionnaire, il faudrait se faire une loi de ne le pas augmenter ; car il en va de ces ouvrages comme des villes ou des fruits. On ne donne guère à une ville une belle symétrie lorsqu'on s'attache beaucoup plus à l'agrandir qu'à réparer les vieilles maisons. Un tel agrandissement sert plutôt à faire paraître les disproportions et les irrégularités qu'à les ôter.

(4) *Ceci se doit entendre principalement des exemplaires qui furent réimprimés, et dont je ne revis pas les épreuves. Les imprimeurs y ont fait de grosses fautes, comme j'en avertis le public à la fin de mes* Réflexions sur un imprimé qui a pour titre, Jugement, etc.

Voyez ci-dessous la citat. (5). *On pourra discerner ces exemplaires, si l'on prend garde qu'ils contiennent, sur la dernière page du* 1er. *volume, un supplément d'*errata.

(5) *Dans une* Lettre touchant ce qui s'est passé dans le consistoire de l'église wallone de Rotterdam, au sujet du Dictionnaire critique.

Cette lettre *se trouve ci-dessous dans la Vie de M.* Bayle *de cette édition* [année 1698.]

Et pour ce qui est des fruits, on sait bien qu'ils ne mûrissent que quand ils cessent de recevoir de nouveaux sucs. Mais voilà le sort ordinaire des ouvrages de compilation. Quand on les réimprime, on songe plus à y joindre de nouvelles choses qu'à mettre les vieilles en meilleur état. On est dégoûté des vieilles que l'on a relues tant de fois, et l'on trouve dans les autres un attrait de nouveauté qui s'empare de toute l'attention de l'auteur. Cela produit un mauvais effet; la plupart des vieilles fautes demeurent, et l'on en ajoute de nouvelles.

J'ai cru qu'on serait bien aise de discerner dans cette édition ce que j'y ai ajouté, et j'ai fait en sorte qu'on le pût facilement. Voici à quelles marques.

I. Les articles nouveaux ont cette figure ☞ à côté de la première ligne (6).

II. Les additions au texte des vieux articles commencent par un *alinéa*.

III. Toutes les remarques du commentaire qui se rapportent à cet *alinéa* sont nouvelles.

IV. Celles où l'on met au commencement la lettre grecque Δ avec une lettre majuscule de l'alphabet ordinaire le sont aussi.

V. Les additions aux vieilles remarques commencent par un *alinéa* dont le premier mot est en lettres majuscules. Elles s'étendent presque toujours jusques au commencement de la remarque suivante; si elles ne s'étendent pas jusques-là, elles finissent par un mot qui est en gros caractères.

VI. Il y a quelques additions jointes au corps des articles sans être *alinéa*. On les connaîtra presque toutes par la parenthèse qui y est insérée, et qui contient la lettre grecque Δ avec une lettre majuscule de l'alphabet ordinaire. Cela veut dire que le plus souvent elles sont le texte d'une nouvelle remarque.

VII. Les additions que l'on ne peut discerner par aucun de ces caractères ne sont pas considérables.

Plusieurs personnes m'ayant conseillé de ne pas laisser périr le projet que je publiai, l'an 1692, à la tête de quelques essais de ce Dictionnaire, je l'ai fait réimprimer à la fin des dissertations du dernier volume *.

Il y certaines choses dont j'ai dit en divers endroits que j'en avertissais une fois pour toutes. Le hasard peut faire que jamais les lecteurs ne tombent sur ces endroits-là, les livres tels que celui-ci n'étant pas de ceux que l'on lit de suite et d'un bout à l'autre. L'on m'a donc conseillé d'indiquer ici les lieux où j'ai donné quelques avertissemens généraux. Je crois qu'il suffira de marquer la page 228, au texte; la 333, à la 2e. colonne; la 499, et la 552, au texte; la 779 et la 811, à la 2e. colonne; la 1343, à la 1re. colonne: la 1371, à la 2e. colonne; la 1474 et la 1996, au texte; et la 2507 à la 2e. colonne (7).

(6) *On n'a pas cru devoir conserver ces distinctions dans cette édition, non plus que dans la précédente, où il n'y a point d'additions de l'auteur.* [V. mon Discours préliminaire en tête du 1er. vol.]

* Il est ici dans le tom. XV. Voyez ci-dessus ma note pag. 3.

(7) *Ces pages sont, dans la* 3e. *édition, la* 217 *au texte; la* 309, *à la* 2e. *col.; la* 464 *et*

Bien des gens m'ont recommandé de mettre de bonnes tables à la fin du livre. Je tombe d'accord qu'il n'y a guère d'ouvrages où elles soient plus nécessaires que dans celui-ci. J'avais formé d'assez bons plans, et peut-être pourrais-je dire qu'il y a peu de personnes plus propres à les exécuter que ceux qui ont travaillé long-temps à de vastes compilations; car s'ils ont voulu vérifier les passages (8), ils ont été obligés d'aller aux tables des matières à tout moment, ils y ont été trompés mille et mille fois : ils en ont donc connu les défauts, et ils ont appris ce qu'il faut faire pour les éviter. Peut-être donc que j'aurais pu composer une bonne table; mais je n'ai eu ni le temps ni la patience nécessaires à un travail si pénible et si ennuyeux. Je n'ai pas même trouvé à propos que la personne dont on s'est servi, et qui eût pu exécuter fort exactement tous les plans qu'on lui eût marqués, s'engageât dans tout le détail que quelques lecteurs demandent. Ils voudraient une table particulière des auteurs cités, censurés, ou corrigés, et ainsi de cent autres choses. J'ai considéré que de telles tables seraient si longues qu'elles rebuteraient beaucoup de gens. Je sais par ma propre expérience, et par celle de plusieurs autres, que les articles d'une table chargée d'une demi-page de chiffres ne servent presque à personne; car où sont les gens qui, pour chercher un passage, veuillent se donner la peine d'en consulter vingt? Dans une table de M. de Saumaise (9), l'article de *Plinius* contient plus de trois colonnes de chiffres; celui de *Strabo* en contient deux; celui de *Théophrastus* près de trois. A quoi peut servir cela à un lecteur? Sera-t-il assez stupide pour employer toute une journée à tenter fortune sur cette incroyable quantité de pages citées? Le remède à cela serait de marquer que l'on cite Pline pour telle et pour telle chose; mais si vous ne faites pas une nouvelle distribution alphabétique, la vue de deux ou trois pages occupées par un seul nom rebutera tout le monde. Or cette distribution alphabétique de ce qui concerne chaque auteur que l'on a cité est un travail de galérien. Et puis ne sait-on pas que de cent lecteurs, il s'en trouve à peine quatre qui se soucient que l'indice des matières soit bon? La plupart des gens ne le consultent jamais : on prendrait donc une peine horriblement fatigante,

la 512, *au texte; la* 737 *et la* 769, *à la* 2e. *col.; la* 1269 *à la* 1re. *col.; la* 1294 *à la* 1re. *col.; la* 1388 *et la* 1873 *au texte; et la* 2384, *à la* 1re. *col.*

On trouvera les mêmes endroits dans la 4e. *édit., et dans cette* 5e., *au tom.* Ier., *p.* 219, *au texte; p.* 311, *col.* 2; *p.* 468 *et* 518 *au texte; au tom. II, p.* 27, 59, 561 *et* 586, *col.* 1; *p.* 684 *au texte: au tom. III, p.* 278 *au texte; p.* 814, *col.* 2. [Dans cette présente édition in-8°., voyez ces passages tom. II, p. 24, fin du texte d'ANAXAGORAS; p. 320, fin de la rem. (B) d'ARISTANDRE; tom. III, p. 162, fin du texte de Nicolas BASTA; p. 306, texte de BÈME; p. 367, rem. (D) de CAMDEN; p. 461, fin de la rem. (B) de CARNÉADE; t. VII, p. 112, rem. (B) de GOMARUS; p. 186, au commencement de la rem. (D) de GOURNAY; p. 461, col. 2, texte de HAILLAN; t. X, p. 104, fin du texte de MAHOMET II; et t. XII, p. 329, dernier alinéa de la rem. (B) de PRIOLO.

(8) *C'est ce que j'ai fait autant que j'ai pu, toutes les fois que j'ai eu assez de livres.*

(9) Salmasius, *in* Indice Auctorum citatorum in Exercitationibus Plinianis.

et qui ne serait utile qu'à peu de personnes. C'est sur ces raisons, et sur plusieurs autres, que j'ai cru qu'il suffisait de donner la table que l'on verra à la fin du livre, et d'en faire seulement une autre qui ne contient que le catalogue des articles *. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que la table des matières ne contient point le nom de tous les auteurs que j'ai cités; et que lorsqu'elle le contient, elle ne marque pas tous les endroits où je les cite. Ce serait donc se tromper que de raisonner ainsi : Un tel auteur ne paraît pas dans la table, ou n'y paraît que trois fois; donc il n'a pas été cité, ou il ne l'a été que trois fois.

La principale raison qui m'a fait résoudre à ne point donner à exécuter tous les plans de tables que j'avais en tête est qu'il m'a semblé qu'un mot d'avis pouvait suppléer tous les défauts. Il n'y a qu'à conseiller une chose au petit nombre de lecteurs qui se sert de cette partie d'un livre.

Quand ils liront quelque endroit qui leur paraîtra mériter d'être retenu ou retrouvé au besoin, ils n'auront qu'à voir s'il est marqué dans la table; et s'il ne s'y trouve point, ils n'auront qu'à le marquer eux-mêmes à la marge de la table sous le mot qui leur paraîtra le plus commode ou sur un papier à part. C'est la méthode dont se servent ceux qui trouvent défectueuses les tables des livres, et qui ont dessein de prévenir le dommage qu'elles leur pourraient causer.

* V. ci-après à la fin de la note (10).

Ayant reçu trop tard les mémoires pour l'article de la ville d'Étampes, et pour celui de Fevret, et pour la maison Minutoli, qui a donné des cardinaux et plusieurs personnes illustres de tous états, je n'ai pu les employer. J'ai reçu aussi trop tard un article tout dressé et parfaitement bien dressé : c'est celui de Raoul, archevêque de Bourges, fils de Raoul, comte, seigneur de Turenne. Il n'eût pas été à propos, ce me semble, de placer tous ces articles dans les *addenda* qui sont à la fin de chaque volume (10).

Très-peu de gens lisent ces sortes d'*addenda*, et personne ne trouve bon qu'ils remplissent bien des pages. Je suis si persuadé qu'on ne les consulte guère, que je prie ici tout de nouveau mes lecteurs de ne me condamner sur rien avant que d'avoir examiné mes *addenda*, où je rectifie plusieurs choses. Je les prie aussi d'y consulter nommément l'addition des articles Brun (11) et Bude, dans laquelle je parle de l'ancienne noblesse de ces deux familles; celle de l'article Fontevraud, et de l'article Léon

(10) *Ces quatre articles se trouveront à la fin de cette 3e. édition, parmi les articles communiqués à l'auteur; et, afin de remédier en quelque sorte à l'inconvénient dont il se plaint ici, on les a insérés dans la* liste alphabétique des articles de ce Dictionnaire, *avec cette marque de distinction* ‡. *Dans la 4e. édition et dans cette 5e., on les a insérés à leur place.* [Et aussi dans la présente édition in-8°. Quant à la *liste alphabétique des articles*, elle a été refondue dans la table générale; les noms des personnages qui ont des articles dans le *Dictionnaire* sont imprimés en petites capitales. Ceux qui ont été l'objet de notes ou additions sont précédés d'un astérisque.]

(11) *Le plénipotentiaire d'Espagne à la paix de Munster.*

X (12); et l'article VERSORIS, que je donne tout entier dans les *addenda* du dernier volume (13).

Je n'ai rien à répondre à ceux qui se plaignent de ce que mon ouvrage ne leur fournit pas en assez grande quantité les choses qui sont de leur goût. C'est le destin inévitable des écrits *miscellanées*. Chaque lecteur y trouve trop de ceci, trop peu de cela. Ceux qui aiment les généalogies n'y en trouvent pas assez ; ceux qui ne les aiment pas y en trouvent trop. Ceux qui se plaisent aux raisonnemens philosophiques y en voudraient davantage; ceux qui ne les aiment pas y en voudraient beaucoup moins. Les uns voudraient que je n'eusse pas donné l'article de tant de ministres ; d'autres s'étonnent que j'en aie tant oublié. Je les prie tous de se souvenir d'un bon mot de Pline, *Pardonnons aux autres leurs inclinations, afin qu'ils nous pardonnent les nôtres* (14). Je cite sur cela un beau passage de Scioppius (15).

Que si j'ai parlé d'une certaine famille plutôt que d'une autre qui n'était pas moins considérable, ou qui l'était encore plus, je l'ai fait sans acception de personnes. Ma seule règle a été que j'avais des matériaux pour les unes et non pour les autres.

Je dois une réponse particulière à ceux qui ont trouvé à redire que j'aie parlé de si peu de grands guerriers. Deux causes m'ont réduit à cette grande sécheresse. L'une est, comme j'en ai averti suffisamment (16), que j'ai évité de me rencontrer avec les autres dictionnaires, tant à l'égard des éditions déjà faites qu'à l'égard des éditions à venir. La plupart des généraux d'armée anciens et modernes se trouvent dans le Moréri ; on y trouve surtout les connétables, les amiraux, et les maréchaux de France, etc. Ces articles ne coûtaient que la peine de copier le père Anselme. Je me suis persuadé que tous les fameux guerriers septentrionaux et allemands paraîtraient avec beaucoup de détail dans le Dictionnaire de M. Chappuzeau *. Je n'ai donc point cru qu'il fallût que je me tournasse de ce côté-là. Mais voici une autre raison encore plus forte. Je ne me suis point vu en état de donner l'article des hommes de guerre tel que je l'aurais voulu. Le travail du père Anselme est bon et utile, et a demandé une patience et des recherches incroyables; mais il ne peut point satisfaire la curiosité des lecteurs. Ce n'est presque rien que de savoir qu'une telle année un général prit ou secourut une ville, qu'il gagna une

(12) *J'y donne deux* lettres *de ce pape qui n'avaient jamais été imprimées, et qui sont bien curieuses.*

(13) *Toutes ces additions ont été mises en leur lieu dans la* 3e. *édition, dans la* 4e. *et dans cette* 5e. [et aussi dans la présente.]

(14) *Conférez ce que dessous dans la remarque* (G) *de l'article* POQUELIN, *t. XII, p.* 262, *à l'alinéa.*

(15) Unde Seneca : Non est quod mireris ex eâdem materiâ suis quemque studiis apta colligere. In eodem prato bos herbam quærit, canis leporem, ciconia lacertum. Cùm Ciceronis libros de republicâ prehendit hinc philologus aliquis, hinc grammaticus, hinc philosophiæ deditus, alius alio suam curam mittit. Et Plinius cùm dixisset multos esse, quos ea quibus nos capimur et ducimur, partim ut inepta, partim ut molestissima offendant : *Demus*, inquit, *alienis oblectationibus veniam, ut nostris impetremus*. Scioppius, Element. philosoph. stoïcæ moralis, *cap. CLII, fol.* 147.

(16) *Dans la préface de la* 1re. *édit.*

* V. ci-dessus, pag. 5.

bataille, etc. On souhaite outre cela de savoir quel était son caractère; s'il excellait en courage comme Marcellus, ou en prudence comme Fabius le *cunctateur;* s'il était plus propre à conquérir qu'à conserver; si par trop de feu il s'éblouissait un jour de bataille, ou s'il demeurait tranquille dans le plus fort du péril; par quel coup de tête il gagna une bataille qui était déjà presque perdue; par quelle faute il fut vaincu en une telle occasion. On souhaite encore de savoir si en effet il remporta la victoire, comme l'assurent les écrivains de son parti, ou s'il la perdit, comme l'assurent les écrivains du parti contraire. Ces disputes-là sont innombrables (17). Je me croirais obligé de les discuter, et de mettre en parallèle les relations des deux partis, afin qu'en établissant pour principe les faits dont elles conviennent, soit à l'égard du combat, soit à l'égard de ses suites, on pût parvenir par la voie des conséquences à quelque sorte de certitude.

Par exemple, si je parlais du maréchal de Luxembourg, je voudrais marquer le caractère qui le distinguait des autres guerriers, donner quelques détails sur les occasions où il fit paraître ce en quoi il excellait, et ce en quoi ses talens étaient d'un ordre inférieur. J'éviterais les péchés de commission et d'omission que je trouve sur son chapitre dans le Dictionnaire de Moréri. Je ne dirais pas qu'il *défit les armées* de Hollande *près de Bodegrave* l'an 1672, qu'il prit Bodegrave (18) l'an 1673, qu'il fit lever le siége de Charleroi l'an 1674. Car le premier de ces trois faits est une hyperbole inexcusable (19), et les deux autres sont absolument chimériques. Je ne dirais pas qu'en 1673, *il passa au travers de l'armée ennemie au nombre de soixante et dix mille hommes, quoiqu'il n'en eût que vingt mille.* C'est une hyperbole qu'on ne pardonnerait point aux poëtes. Je ne dirais pas qu'en 1678 *il battit l'armée des Hollandais à St.-Denys proche de Mons;* mais j'examinerais le problème du gain de cette bataille. Je ne dirais pas qu'en 1692 il *prit* à Steinkerke *le canon*, *le bagage*, etc. des ennemis; car c'est un fait manifestement réfuté par la propre relation qu'il fit lui-même de ce combat, et qui fut imprimée en France tout aussitôt. Je n'omettrais point la rébellion où il s'obstina depuis l'an 1649 jusqu'à la paix des Pyrénées. Je n'omettrais point sa campagne de Philisbourg (20), sous prétexte qu'il en fut mortifié. Je n'omettrais point sa prison de la Bastille, et je tâcherais de percer le voile épais sous lequel on tient couvertes les procédures de la chambre de l'Arsenal contre lui. Cela est d'autant plus à propos pour l'honneur de sa mé-

(17) *L'origine bien souvent en est que par des raisons de politique on se sert du nom de* victoire *dans les premières relations d'un combat qui se vendent au milieu des rues. Ce titre, qui ne devrait être que passager, devient primordial. C'est comme un nom de baptême qu'on porte toujours. Conférez ce qui est dit, tom. XV, p.* 184, 186.

(18) *Notez que Bodegrave n'est qu'un village.*

(19) *Conférez l'article* BODEGRAVE, [tom. III, p. 506.]

(20) *En* 1676.

moire, qu'il a couru d'étranges bruits, et bien ridicules, touchant son procès. J'examinerais ce que tant de gens s'imaginent, sans beaucoup de raison peut-être, qu'il aurait rendu de plus grands services à la France pendant ses dernières campagnes, s'il n'eût préféré au bien public ses intérêts particuliers qui étaient de faire durer la guerre, ou s'il n'eût pas eu des ordres limités. Ces gens-là prétendent qu'il n'était à la tête de l'armée, que comme les légats du pape à la tête du concile de Trente, c'est-à-dire qu'il fallait qu'il attendît par la poste un renouvellement continuel d'inspiration. Enfin, je tâcherais de trouver le véritable milieu, quant à ses mœurs, entre son oraison funèbre et certains écrits qui ont été imprimés (21).

(21) *On ne parle pas de tous; car la plupart sont des satires si fades, si impertinentes et si manifestement suspectes de calomnie, qu'on ne doit y avoir aucun égard.*

Il n'y a personne qui ne voie qu'étant hors d'état de remplir un plan de cette nature, je suis fort excusable de n'entamer point de tels articles.

J'ai oublié dans la préface de la première édition l'une des causes qui me portent à citer de longs passages latins; c'est qu'il y a bien des gens qui lisent mon livre sans avoir qu'une petite connaissance du français; mais le latin leur est bien connu, et ainsi, par le secours de la citation, ils peuvent entendre parfaitement ce que je veux dire.

Ceux qui se donneront la peine de jeter les yeux sur les marges de ce Dictionnaire sont priés de se souvenir que les citations que j'ai fait marquer par un chiffre sont celles que j'ai trouvées dans les auteurs dont je rapporte des passages. Ce n'est point à moi à répondre de celles-là.

Le 7 décembre 1701.

AVERTISSEMENT

DU LIBRAIRE AU LECTEUR. *

Le Dictionnaire est un de ces ouvrages qui ne finissent qu'avec la vie de ceux qui l'ont commencé. Un auteur qui lit toujours fait de nouvelles découvertes et voit les fautes qui lui sont échappées.

M. Bayle a travaillé à celui-ci jusqu'à sa mort; il ordonna par son testament de remettre entre les mains de M. Leers les exemplaires qu'il avait corrigés de sa main, et la cassette dans laquelle il conservait ses additions afin qu'on les publiât. Cet ordre fut exécuté, et M. Leers m'ayant vendu son fonds, y a compris l'exemplaire corrigé et les additions de M. Bayle; c'est ce qui rend mon édition beaucoup plus correcte et plus ample que les deux précédentes.

Pendant que j'y travaillais, on en a fait une autre à Genève avec beaucoup de précipitation; et afin de lui donner plus de relief, on a voulu mettre sur le compte de M. Marchand toutes les corrections et additions qui devaient entrer dans celle-ci.

M. Bayle avait des idées particulières et un style que personne ne peut imiter; il suffit donc de produire son ouvrage pour convaincre ceux qui le liront de la fausseté de cette accusation. Cependant, si on avait besoin de nouvelles preuves, l'ami illustre * qu'il avait fait le dépositaire de ses dernières volontés est encore vivant, et on ne peut lui contester ce qu'il a vu, tenu entre ses mains, et délivré à feu M. Leers, qui lui en a donné sa décharge.

Plusieurs amis de M. Bayle, accoutumés à lire ses lettres, m'ont donné leur attestation de la vérité des faits, et je conserverai précieusement les manuscrits, afin de pouvoir en convaincre les incrédules, ou ceux qui se feront peut-être un honneur de soutenir avec opiniâtreté ce qu'ils ont avancé sans raison.

L'auteur avait promis de publier son *Supplément* dans un volume séparé, afin de n'imposer à personne la nécessité d'acheter plusieurs fois le même ouvrage. J'aurais dégagé sa parole, si l'incident arrivé à Genève ne m'avait contraint d'en user autrement. En effet, on aurait imprimé promptement le *Supplément*, et on n'aurait pas laissé de profiter des additions de M. Bayle, après avoir publié qu'elles étaient d'une main étrangère : c'est pourquoi je les ai insérées, selon

* Édition de 1720. V. tom. 1er., mon *Discours préliminaire.*

* M. Basnage.

l'ordre alphabétique, dans le corps de l'ouvrage.

On y distingue par une main ☞ celles de la seconde édition, et par un gland les nouvelles, qui rendent mon édition plus utile et plus belle. J'ai inséré de la même manière les corrections auxquelles les imprimeurs de Genève ne pourront jamais remédier, quand même ils détacheraient les additions pour en faire un supplément *.

* C'est précisément ce que firent les libraires de Genève; ils publièrent leur *Supplément* en 1722, un vol. in-folio.

J'espère que le public sera content du caractère, du papier, et de l'arrangement des articles, qui est beaucoup plus exact que dans toutes les éditions précédentes; celle-ci doit l'emporter sur les autres, par le nombre des articles nouveaux qui la grossissent d'un volume, et par les corrections que l'auteur, exact jusqu'au scrupule sur les faits, et profitant des avis de ses amis et de leurs remarques, avait recueillies dans son exemplaire que j'ai suivi.

A *1

SON ALTESSE ROYALE

MONSEIGNEUR

LE DUC D'ORLÉANS,

RÉGENT DE FRANCE. *2

MONSEIGNEUR,

PERSONNE *n'ignore que* VOTRE ALTESSE ROYALE *redoute les louanges autant qu'*ELLE *les mérite; tandis que les plus grands hommes les regardent comme la récompense de la vertu, il semble que pour vous elles n'en soient que l'inconvénient : mais*, MONSEIGNEUR, *plus on est instruit là-dessus de votre goût, plus on a de peine à s'y conformer; la modestie qui refuse l'encens, opiniâtre, pour ainsi dire, à l'offrir; l'admiration secoue le joug qu'on lui impose; et c'est ce sentiment de liberté qui vous attire aujourd'hui l'ouvrage d'un républicain.*

J'ose donc, MONSEIGNEUR, *mettre sous les auspices de* VOTRE ALTESSE ROYALE, *le fameux ouvrage que je donne au public; mais, avec toute la liberté de mon pays et toute la franchise de mon auteur, je vous avouerai*, MONSEIGNEUR, *que je n'aurais pas réclamé votre protection, si je connaissais dans l'Europe un prince plus éclairé et plus zélé pour l'avancement des lettres.*

Cet ouvrage, MONSEIGNEUR, *a*

*1 Cette épître dédicatoire, de l'édition de 1720, est de la composition de Lamotte-Houdard.

*2 En tête de cette dédicace était un médaillon du duc d'Orléans, dans quelques exemplaires au bas de ce médaillon étaient les dix-neuf vers de Limiers que voici :

Cesse de t'affliger, ô France !
Assez et trop long-temps ont duré tes malheurs;
Tes trésors épuisés, tes peuples sans finance,
Assez et trop long-temps ont fait couler tes pleurs.
Ouvre ton cœur à l'espérance.
Par un rare bienfait ton destin va changer.
PHILIPPE voit tes maux, cesse de t'affliger.
Ce prince généreux, sensible à tes alarmes,
Va tarir pour jamais la source de tes larmes.
Vois comme, par ses soins, en métal transformé,
Le papier enrichit le Français alarmé;
Vois ce pays lointain d'où renaît l'abondance,
Vois renaître à la fois la douce confiance;
Vois ce riche palais, où, sur un fonds certain,
Tout ce peuple à l'envi court assurer son gain;
Vois les arts en honneur; vois partout la *sagesse*
Animer du *régent* la vigilante adresse:
Tels sont, sous son pouvoir, les essais inouïs
Du nouveau règne de *Louis*.

Voyez sur ces vers mon *Discours préliminaire*, en tête du tom. 1er.

été déjà imprimé deux fois à Rotterdam ; il n'a eu jusques ici d'autre recommandation que lui-même ; il a plu jusque dans les choses qui n'en ont pas été approuvées ; et si l'auteur y est quelquefois digne de censure, il est toujours curieux et agréable, ou par la rare subtilité de ses raisonnemens, ou par les seules grâces de son style. Mais, MONSEIGNEUR, *cet ouvrage déjà si goûté est devenu en quelque sorte nouveau, et en même temps plus digne d'être offert à* VOTRE ALTESSE ROYALE, *par le grand nombre d'additions de la main de l'auteur que j'ai recueillies dans cette édition. Tout ce qui sort d'un pareil écrivain sera toujours précieux au public, et l'on me saura gré sans doute des nouvelles richesses que je répands dans la littérature.*

Pour moi, MONSEIGNEUR, *je me féliciterai toujours de l'occasion qui s'est présentée de vous rendre mes très-humbles hommages, et de mettre votre nom à la tête d'un ouvrage presque aussi célèbre dans le monde que vos vertus ; car où les ignore-t-on,* MONSEIGNEUR? *où ne sait-on pas ce qu'elles ont fait pour la France? Votre valeur l'a servie long-temps aux dépens de votre sang même, sous les ordres du plus grand de ses rois ; aujourd'hui dépositaire de l'autorité royale, vous la servez par toutes les qualités qui distinguent les souverains : votre prudence, ou plutôt votre droiture, a dissipé toutes les inquiétudes de vos voisins ; votre justice et votre bonté vous ont fait trouver pour acquitter les dettes de l'état, et pour y répandre de nouveaux trésors, ces prodigieuses ressources qui étonnent les nations, et dont elles seraient jalouses, si votre équité, et celle que fait attendre le jeune monarque qui s'élève sous votre exemple, ne les rassuraient contre votre puissance.*

C'est ainsi, MONSEIGNEUR, *qu'un Hollandais, dans le sein de sa république, se fait honneur de rendre justice à vos vertus, et qu'il croit faire des vœux pour la prospérité de sa patrie, en priant le ciel de bénir vos intentions et de conserver vos jours. Je suis avec le plus profond respect,*

MONSEIGNEUR,

De Votre Altesse royale,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

MICHEL BOHM.

AVERTISSEMENT

SUR

LA QUATRIÈME ÉDITION. *

Si les éditions réitérées d'un gros livre sont une preuve de l'approbation du public, on peut dire qu'aucun livre n'a été si généralement estimé que le Dictionnaire de M. Bayle. Il est rare de voir qu'un ouvrage aussi étendu que celui-là ait été imprimé tant de fois en si peu de temps. Cette édition est la quatrième, sans compter celle qu'on imprima à Genève en 1715.

M. Bayle laissa après sa mort plusieurs nouveaux articles qu'il destinait pour le *Supplément* de son Dictionnaire. Ils furent insérés dans la troisième édition, imprimée à Rotterdam en 1720. C'est sur cette édition que celle-ci a été faite : mais elle lui est préférable par bien des endroits.

I. Elle est infiniment plus exacte et plus correcte. On a confronté les épreuves avec les éditions publiées par M. Bayle en 1696 et 1702, et on a eu sous les yeux l'exemplaire même de M. Bayle de l'édition de 1702, où il y a plusieurs additions et corrections de sa main. De cette manière, on a rétabli des expressions et des phrases entières qui avaient été omises, changées ou altérées dans l'édition précédente.

II. On a fait la même chose à l'égard des articles du *Supplément*. On les a comparés avec le manuscrit original de M. Bayle ; et par ce moyen on a rétabli le texte dans sa pureté, on a retranché tout ce qui s'y était glissé d'étranger.

III. Les passages grecs, latins, etc., ont été revus et corrigés avec beaucoup de soin.

IV. On a rempli quelques citations qui n'étaient qu'indiquées dans l'édition de 1720.

V. On a mis dans leur rang les articles qui étaient déplacés dans l'édition précédente, ou qui avaient été renvoyés à la fin du quatrième tome.

VI. On trouvait à la fin de ce même tome des remarques critiques qui avaient été communiquées aux libraires : elles sont insérées ici dans le corps de l'ouvrage chacune à sa place ; mais on les a distinguées du texte de M. Bayle, en les mettant *a linea*, précédées d'une lettre grecque, qui leur sert de renvoi, et de cette marque §, et suivies de ces mots REM. CRIT. *.

VII. On a ajouté à la fin du quatrième tome un écrit impri-

* 1730 ; 4 vol. in-folio.

* Dans la présente édition in-8°. elles sont marquées d'un astérisque entre parenthèses, signe commun à plusieurs autres notes ; mais on a conservé à la fin les mots abrégés REM. CRIT.

mé à Paris en 1706, sous le titre de *Remarques critiques sur la nouvelle édition du Dictionnaire historique de Moréri, donnée en* 1704. M. Bayle fit réimprimer cet écrit, et l'accompagna d'une préface qui contient d'excellentes instructions pour perfectionner le Dictionnaire de Moréri. Il y joignit aussi des observations historiques et critiques qui tendent au même but, et où il marque les erreurs de fait, les faux raisonnemens, et même les fautes de langage où l'auteur des Remarques est tombé Mais il lui a passé une chose que les auteurs ne se pardonnent guère. Il voyait bien que ce censeur avait tiré du Dictionnaire historique et critique, et cela sans le citer, presque toutes les remarques qu'il avait faites sur le Moréri : cependant il ne lui reproche jamais ce plagiat ; il se contente de défendre quelques endroits que le critique avait mal entendus, ou qu'il avait censurés mal à propos. M. Des Maizeaux a gardé moins de ménagemens dans les observations qu'il a jointes à celles de M. Bayle : il a restitué à M. Bayle toutes les remarques critiques que le censeur avait prises de lui et qu'il s'était appropriées. Il a aussi relevé cet auteur sur sa hardiesse à avancer certains faits sans en donner des preuves, et sur sa manière de raisonner vague, équivoque et trompeuse. Mais comme le but de ce petit ouvrage est de servir à perfectionner le Dictionnaire de Moréri, M. Des Maizeaux s'est particulièrement attaché à marquer les corrections qu'on a faites dans les dernières éditions aux endroits que l'auteur a censurés. Les nouveaux éditeurs y verront tout d'un coup ce qu'on a déjà fait, et ce qui reste encore à faire par rapport à ces endroits-là. Il a quelquefois spécifié les éditions où ces changemens ont été faits : mais pour l'ordinaire il s'en tient à celle de 1725, qui est la dernière, et qui contient plusieurs nouvelles additions et corrections. Il n'a rien dit des éditions de Hollande, ayant sans doute cru que nos libraires se conformeront désormais à celles de Paris, en y apportant les modifications nécessaires. Il ne paraît pas que les nouveaux éditeurs du Moréri aient eu en main ces *Remarques critiques :* ils n'ont certainement point vu la préface et les notes de M. Bayle. M. Bayle ne voulut pas se nommer, ce qui fait que ce petit ouvrage n'est presque point connu. Les observations de M. Des Maizeaux sont distinguées de celles de M. Bayle par ces mots mis à la fin, NOUV. OBSERV.

VIII. Enfin on trouvera à la tête *[1] de cette édition *la Vie de M. Bayle*, écrite par M. DES MAIZEAUX. Nous n'en saurions mieux rendre compte qu'en donnant ici une lettre de M. Des Maizeaux à M. de la Motte *[2], qui nous a procuré cet ouvrage, et qui a cru que cette lettre pouvait tenir lieu de l'avertissement qu'on lui demandait.

Le 30 mars 1730.

*[1] Ainsi que les autres préliminaires, je l'ai rejetée dans le XVIe. vol., et on la trouvera ci-dessous.

*[2] Elle précède la *Vie de Bayle*. V. ci-après, pag. 39.

AVERTISSEMENT

SUR

LA CINQUIÈME ÉDITION. *

Les éditions réitérées d'un livre ne sont pas seulement une preuve de l'approbation du public, elles ont aussi cet avantage que dans les nouvelles éditions les auteurs, s'ils vivent encore, peuvent perfectionner leurs ouvrages; et, s'ils ne sont plus, les libraires qui connaissent bien leurs intérêts et qui respectent le public peuvent consulter des personnes intelligentes, et se servir de leur secours pour corriger les fautes qui s'étaient glissées dans les éditions précédentes. C'est le plan que nous avons suivi dans cette cinquième édition. Nous nous sommes attachés à la rendre digne d'un si excellent ouvrage et de l'approbation du public; et nous nous flattons d'y avoir réussi avec le secours de quelques personnes zélées pour le progrès et l'avancement des lettres. Voici les avantages qu'elle a.

I. L'édition précédente avait été confrontée avec les éditions publiées par M. Bayle, mais on n'avait pas fait assez d'attention à celle de 1702, qui est très-correcte. En l'examinant de plus près, et la comparant avec notre édition de 1730, on a trouvé qu'il s'était glissé dans celle-ci un très-grand nombre de fautes qui venaient de l'édition de Rotterdam 1720, qu'on avait suivie trop légèrement. Par-là on a rendu le texte de cette nouvelle édition infiniment plus correct et plus exact qu'il n'était dans la précédente.

II. On a aussi corrigé quantité de fautes qui avaient échappé aux réviseurs de l'édition de 1730.

III. On a rempli plusieurs citations qui n'étaient qu'indiquées dans l'édition précédente, parce qu'on n'avait pu trouver les livres d'où elles sont tirées, à cause de leur rareté.

IV. La *Vie de M. Bayle* a été imprimée sur un exemplaire où M. Des Maizeaux avait fait des corrections et des additions considérables : ce qui rend cette *seconde édition* préférable à la première.

Le 14 juin 1740.

* 1740; 4 vol. in-folio. V. mon *Discours préliminaire*, tom. 1er.

PRIVILEGIE.

De STAATEN VAN HOLLAND ENDE WEST-FRIESLAND, doen te weten: Alzoo ons te kennen is gegeven by *Pierre Brunel*, *R. en J. Wetstein* en *W. Smith* en *P. Humbert*, alle burgeren en boekverkopers der stad Amsterdam; hoe dat zy in den jaare 1720. van *Michael Böhm* boekverkoper tot Rotterdam gekogt hadden alle zyne exemplaren van DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE de M. BAYLE in vier stukken in-folio, met ons privilegie aan dito *Michael Böhm* en *Charles Levier* verleent, in den jaare 1715 en alzoo de voorsz. Privilegie in 't kort stont te expireren, ende de supplianten besig zynde het zelve boek weder te drukken, ende zeer groote kosten daar toe hadden moeten aanwenden, zoo ook tot de merkelyke verbeeteringe als vermeerderinge, en wel voornamentlyk het Leven van den autheur; bevreest zynde dat de supplianten dit voorsz. Werk mochte worden nagedrukt, keerden zy zich tot ons, verzoekende vernieuwinge van dito privilegie om het voorsz. *Dictionnaire Historique et Critique* de M. *Bayle*, *augmenté de la vie de l'auteur*, door de bovengemelde supplianten ofte namaals door hunne erfgenamen, ofte by verkoop of transport hun recht verkrygende, alleen te mogen hier te lande te drukken, doen drukken, uytgeven en verkopen, met verbodt het zelve boek in 't geheel of ten deelen hier te lande na te drukken, te doen nadrukken, ofte buyten 's lands nagedrukt zynde, hier te lande in te brengen, uyt te geven ofte te verkopen, op de verbeurte van alle de nagredrukte, ingebragte of verkofte exemplaren, neffens eene boete van drie duyzend guldens te verbeuren, t'elkens en zoo dikmaals dezelve zullen werden achterhaalt; ZOO IS'T, dat wy de sake en het voorsz versoek overgemerkt hebbende, ende genegen wesende, ter bede van de supplianten uyt onze rechte wetenschap, souveraine macht ende authoriteyt, dezelve supplianten geconsenteert, geaccordeert ende geoctroyeert hebben, consenteeren, accordeeren en octroyeeren haar by dezen, dat zy geduurende den tydt van Vyftien eerst agtereenvolgende jaren het voorsz. Boek, genaamt *Dictionnaire Historique et Critique* de M. *Bayle*, *augmenté de la vie de l'auteur*, in vier stukken in-folio, in dier voegen als zulks by de supplianten is versogt, en hier vooren uytgedrukt staat, binnen de voorsz. Onze landen alleen zullen mogen drukken, doen drukken, uytgeven en verkoopen, verbiedende daaromme alle en een ygelyken het zelve

boek, in'tgeheel ofte ten deele te drukken, naar te drukken, te doen nadrukken, te verhandelen, of te verkopen, ofte elders nagedrukt, binnen den zelven onzen lande te brengen, uyt te geven, ofte te verhandelen en verkoopen, op verbeurte van alle de nagedrukte, ingebrachte, verhandelde ofte verkogte exemplaren, ende een Boete van drie duysent guldens daar en boven te verbeuren, te appliceeren een derdepart voor den officier die de Calange doen zal, een derdepart voor den armen, der plaatsen daar het casus voorvallen zal, en het resterende derdepart voor de supplianten, ende dit t'elkens, zoo menigmaal als dezelve zullen werden achterhaalt: Alles in dien verstaande, dat wy de supplianten met desen onsen octroye alleen willende gratificeren tot verhoedinge van hare schade, door het nadrukken van het voorsz boek, daar door in genigen deele verstaan, den inhouden van dien te authoriseeren, ofte te advouëren, ende veel min het zelve onder onse protectie ende beschermingе eenig meerder credit, aansien, ofte reputatie te geven, nemaar de supplianten, in cas daar inne iets onbehoorlyks zoude influëren, alle het zelve tot haren laste zullen gehouden wesen te verantwoorden; tot dien eynde wel expresselyk begeerende, dat by aldien zy dezen onzen octroye voor het zelve boek zullen willen stellen, daar van geen geabbrevieerde ofte gecontraheerde mentie zullen mogen maken, nemaar gehouden wezen het zelve octroye in't geheel ende zonder eenige omissie daar voor te drukken, ofte te doen drukken, ende dat zy gehouden zullen zyn een exemplaar van voorsz boek op groot papier, gebonden en welgeconditioneert, te brengen in de bibliotheek van onse universiteit tot Leyden, binnen den tydt van ses weken, na dat zy supplianten het zelve boek zullen hebben beginnen uyt te geven, op een boete van ses hondert gulden, naar expiratie der voorsz. Ses weken by de supplianten te verbeuren, ten behoeve van de nederduytsche armen van de plaats alwaar de supplianten woonen, en voorts op pœne van metterdaadt versteken te zyn van het effect van dezen octroye. Dat ook de supplianten, schoon by het ingaan van dit octroy een exemplaar gelevert hebbende aan de voorsz. Onze bibliotheek, by zoo verre zy geduurende den tyd van dit octroy, het zelve boek zouden willen herdrukken met eenige observatien, nooten, vermeerderingen, veranderingen, correctien, ofte anders, hoe genaamt, of ook in een ander formaat; gehouden zullen zyn wederom een ander exemplaar van het zelve boek geconditioneert als vooren te brengen in de voorsz bibliotheek, binnen de zelve tydt, en op de boete en pœnaliteit als voorsz. Ende ten eynde de supplianten dezen onzen consente ende octroye mogen genieten als naar behoren, lasten wy alle ende eenen iegelyken dien het aangaan mag, dat zy de supplianten van den inhoude van dezen doen, laten ende gedogen, rustelyk, vredelyk, ende volkomentlyk, genieten ende gebruyken,

cesserende alle belet ter contrarie. Gegeven in den Hage onder onzen groten zegelen hier aan doen hangen, op den veertienden december inhet jaar onzes heeren ende saligmakers zeventien honderd negenen twintig.

J. G. V. BOETZELAAR.

Ter Ordonnantie van de STATEN

WILLEM BUYS.

Aan de supplianten zyn nevens dit octroy ter hand gestelt, by extract authentyk, haar ed. groot mog. resolutien van den 28 juny 1715, en 30 april 1728. ten eynde om zich daar na te reguleren.

PRIVILEGIUM IMPRESSORIUM

AD DECEM ANNOS

Super Dictionario Historico et Critico Petri Bayle, in-folio, pro Zachariâ Chatelain et Jacobo Wetstein.

CAROLUS SEXTUS,

Divinâ favente clementiâ, electus Romanorum imperator semper augustus, ac Germaniæ, Hispaniarum, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiæ rex, archidux Austriæ, dux Burgundiæ, Styriæ, Carinthiæ, Carniolæ, et Wurtembergæ, comes Tyrolis.

AGNOSCIMUS et notum facimus tenore præsentium universis, quod cùm nobis ZACHARIAS CHATELAIN et JACOBUS WETSTEIN, bibliopolæ Amstelodami, humillimè exponi curârint, quem in modum PETRI BAYLE *Dictionarium Historicum et Criticum* in idiomate gallico, in-folio, denuò prelo committere resolverint, vereantur autem, ne æmulorum individiâ hanc editionem imitantium impendii et laboris fructu frustrentur, ideòque nobis demissè supplicârint, quatenùs eorum indemnitati succurrere, et privilegium cæsareum fratribus Thurneysen, Basileæ in Helvetiâ bibliopolis, in anno millesimo septingentesimo vigesimo sexto impertitum, ab istis verò præfatis supplicantibus cessum, prorogare clementissimè dignaremur: nos submissæ pariter et æquæ eorum petitioni annuendum censuerimus: ac proinde authoritate nostrâ cæsareâ omnibus et singulis bibliopolis, bibliopegis, typographis, et aliis quibuscunque rem librariam seu negotiationem exercentibus firmiter inhibemus, vetamus, et interdicimus, ne quis supranominatum PETRI BAYLE *Dictionarium Historicum* sub hoc aliove titulo aut formâ per decem annorum spatium à lapsu prioris computandum intra sacri romani imperii, et regnorum ditionumque nostrarum hæreditariarum fines recudere, vel aliis recudendum dare, aliorsumve impressum apportare, citra præfatorum impetrantium eorumdemque hæredum ac successorum voluntatem et assensum in scriptis obtentum, ausit vel præsumat: si quis verò secùs faciendo

privilegium hoc nostrum seu interdictum violare contemnereque præsumpserit, eum non solùm ejusmodi exemplaribus ubicunque locorum repertis, perperam quippe recusis, seu apportatis, quæ dicti bibliopolæ ZACHARIAS CHATELAIN et JACOBUS WETSTEIN, sive propriâ authoritate, sive magistratûs illius loci auxilio sibi vindicare poterunt, de facto privandum, sed et decem marcarum auri puri pœnâ ærario seu fisco nostro cæsareo et parti læsæ ex æquo pendendâ, omni spe veniæ sublatâ, mulctandum decernimus, dummodò tenor hujus nostri privilegii in fronte libri impressus reperiatur, et solita quinque exemplaria consilio nostro imperiali aulico exhibeantur. Mandamus itaque omnibus et singulis nostris et sacri romani imperii, regnorumque ac dominiorum nostrorum hæreditariorum subditis et fidelibus dilectis, tam ecclesiasticis, quàm sæcularibus, cujuscunque statûs, dignitatis aut ordinis fuerint, præsertim verò iis, qui in magistratu constituti, vel suo, vel superiorum suorum loco aut nomine jus, justitiamque administrant, ne quemquam privilegium hoc nostrum cæsareum impunè violare, spernere aut transgredi patiantur: sed si quos contumaces compererint, constitutâ à nobis mulctâ eos puniri, et quibuscunque modis idoneis coërceri curent, quatenùs et ipsi gravissimam nostram indignationem et prædictam pœnam evitare voluerint. Harum testimonio litterarum manu nostrâ subscriptarum, et sigilli nostri cæsarei appressione munitarum, quæ dabantur in civitate nostrâ Viennâ die vigesimâ februarii, anno millesimo septingentesimo trigesimo octavo; regnorum nostrorum romani vigesimo septimo, Hispanicorum trigesimo quinto, Hungarici et Bohemici verò pariter vigesimo septimo.

CAROLUS.

Vt. J. A. GRAF VON METSCH.

Ad mandatum sacræ cæsareæ majestatis proprium.

J. J. HAYECK de WALDSTATTEN.

LETTRE

DE M. DESMAIZEAUX

A M. DE LA MOTTE.

A Londres, le 13 *décembre* 1729.

Me voilà enfin, monsieur, au bout de la tâche que vous m'avez imposée : mais je crains bien que cet écrit ne se ressente du peu de temps que j'ai eu à y travailler, et que mon zèle à vous obéir ne m'ait jeté dans une précipitation nuisible au désir que j'avais de bien faire. Quoique mes matériaux fussent prêts depuis longtemps, il fallait les mettre en ordre et les arranger, ce qui n'est pas peu de chose. Je suis très-persuadé, monsieur, qu'un ami tel que vous l'êtes sera content de mes efforts ; mais si l'ami regarde principalement à la bonne volonté, le public ne regarde qu'à l'exécution. Il est impossible qu'étant si pressé, je n'aie quelquefois trop resserré ce qui devait être plus étendu, trop étendu ce qui devait être resserré. Le style en est très-négligé. Je ne sais même s'il n'y a pas des discordances ; car ayant envoyé les cahiers à mesure que je les composais, je n'ai pas encore vu l'ouvrage dans son entier, et n'ai pu par conséquent en comparer toutes les parties. Il serait à souhaiter que le public en fût informé : les lecteurs seraient plus portés à excuser mes défauts, et puisque vous êtes la cause du mal, vous êtes obligé de travailler à y apporter du remède. Ayez la bonté d'y joindre un mot d'avertissement, qui puisse me tenir lieu d'apologie. Mais n'oubliez pas surtout de marquer que vous m'avez engagé de travailler à ces mémoires, lorsqu'on imprimait déjà la table des matières du Dictionnaire.

Il est vrai qu'après avoir représenté mon écrit par son mauvais côté, vous pouvez aussi le faire valoir par ce qu'il a de bon. Quelque défectueuse qu'en soit la forme, vous pouvez, monsieur, parler avec assurance de la matière, puisqu'elle n'est pas de moi. J'ai travaillé sur de bons mémoires. Après la mort de M. Bayle, M. le comte de Shaftsbury, son ami, me chargea de lui communiquer toutes les particularités que je pourrais recueillir touchant sa vie et ses ouvrages. Je m'adressai d'abord à M. Basnage, qui m'en fournit

un grand nombre. Je les fis entrer dans l'écrit que milord Shaftsbury m'avait demandé, et dont on publia une traduction anglaise fort imparfaite en 1708. M. Bayze m'a appris plusieurs particularités de la jeunesse de M. Bayle. Il était son parent. Je pourrais encore nommer M. de la Rivière, M. Abbadie, M. Huet, etc. Les lettres de M. Bayle, que j'ai publiées, m'ont été d'un secours infini. Enfin, j'ai eu un guide assuré pour fixer l'époque de ses voyages, de ses études, de la composition et de l'impression de ses ouvrages, et des différentes circonstances où il s'est trouvé pendant les quarante premières années de sa vie. Ce guide, c'est M. Bayle lui-même, qui a laissé un journal historique et chronologique de sa vie, sous le titre de *Calendarium Carlananum*. Je suis redevable de ce journal au savant et obligeant M. Marais, avocat au parlement de Paris; il a engagé M. de Bruguière, héritier de M. Bayle et de ses manuscrits, à me le communiquer, et il a bien voulu l'accompagner des éclaircissemens dont j'avais besoin. Il m'a aussi procuré les lettres qui regardent la reine de Suède, et quelques autres pièces très-importantes.

Je remarquerai, en passant, que c'est sur le journal de M. Bayle, et sur ses lettres, qu'on dressa l'*Histoire de M. Bayle et de ses ouvrages*, mise à la tête de son Dictionnaire de l'édition de Genève. Cette petite pièce est de M. l'abbé du Revest. Il la communiqua à M. de la Monnoye, qui lui indiqua plusieurs corrections dans un mémoire que j'ai en original. C'est apparemment ce qui a donné lieu de l'attribuer à M. de la Monnoye *1. M. du Revest n'avait qu'une copie tronquée du journal de M. Bayle : elle l'a souvent induit à erreur. Il a aussi fait plusieurs fautes de son chef. On les a relevées dans un écrit inséré dans le recueil imprimé à Amsterdam en 1716, sous le titre d'*Histoire de M. Bayle et de ses ouvrages*, etc. Cet écrit est intitulé, *Exacte revue* *2 *de l'Histoire de M. Bayle et de ses ouvrages, contenant des additions et des corrections; avec diverses particularités*, qui sont, *ou anecdotes, ou tirées de ses écrits et de sa vie publiée en anglais*. L'auteur aurait pu pousser plus loin sa critique, et éviter quelques méprises, s'il avait été à portée de consulter le journal de M. Bayle. Comme il ne s'est pas proposé de donner une histoire exacte et suivie, il a quelquefois abandonné son sujet. Il s'est jeté dans des digressions, qu'on a néanmoins adoptées dans la nouvelle édition de l'ouvrage de M. du Revest, jointe au *Supplément* du Dictionnaire de M. Bayle, imprimé à Genève en 1722. Mais dans cette nouvelle édition, on a plus songé à grossir ce petit ouvrage qu'à le perfectionner. D'ailleurs, les additions sont entassées sans ordre : il s'y trouve plusieurs faussetés, et il y manque beaucoup de faits importans.

*1 On avait fait plus ; on l'avait réimprimé sous le nom de la Monnoye, dans l'édition de 1715, que Des Maizeaux indique quelques lignes plus bas.

*2 L'auteur de l'*Exacte revue* est Jean Masson.

J'ai joint à la vie de M. Bayle trois petites pièces qui servent de preuves, et qu'on pourra mettre à la fin par manière d'appendix. La première, c'est le *Calendarium Carlananum*. La traduction française explique ce qui n'est dit qu'en peu de mots ou par abréviation dans l'original. La seconde pièce, c'est l'*ordonnance* de M. de la Reynie, lieutenant général de police, portant condamnation de la *Critique générale de l'Histoire du calvinisme de M. Maimbourg*. Elle a quelque chose de singulier. La troisième contient les *Actes du consistoire de l'église wallonne de Rotterdam concernant le Dictionnaire de M. Bayle*. On y voit toutes les procédures du consistoire, et les déclarations de M. Bayle. Cette pièce n'avait point encore vu le jour.

Vous pourrez prendre de tout ceci, monsieur, ce que vous jugerez à propos pour votre avertissement. Il me semble que vous ne sauriez vous dispenser d'y nommer les personnes qui m'ont fourni des mémoires. C'est une reconnaissance qui leur est due. Mais je puis bien m'en reposer sur vous : mes intérêts ne sauraient être en de meilleures mains. Il ne me reste donc, monsieur, qu'à vous demander la continuation de votre amitié, et à vous assurer du parfait dévouement avec lequel je serai toujours votre très-humble et très-obéissant serviteur.

DES MAIZEAUX.

LA VIE

DE M. BAYLE,

Revue, corrigée, et considérablement augmentée dans cette cinquième édition *.

1647.

M. Bayle naquit au Carla, bourg du comté de Foix, entre Pamiers et Rieux, le 18 de novembre 1647. Il reçut au baptême le nom de Pierre. Son père, d'une bonne famille originaire de Montauban, s'appelait Jean. Il était ministre du Carla, et avait épousé Jeanne de Bruguière, dont la mère était de la maison de Ducasse; de sorte que messieurs Bayle appartenaient à deux maisons du pays de Foix distinguées par leur noblesse, Ducasse et Chalabre, dont Bruguière est une branche. M. Bayle eut deux frères : un aîné nommé Jacob, qui fut collègue de son père; et un cadet nommé Joseph, et surnommé *du Peyrat*, d'un bien qui appartenait à sa famille.

M. Bayle fit remarquer en lui, dès son enfance, un esprit vif et subtil, une conception aisée et facile, une mémoire très-heureuse; mais il avait de plus, ce qui est nécessaire pour faire valoir de si grands avantages, le désir ardent de savoir et d'apprendre. Il interrogeait ses parens avec un air empressé et attentif, ne se rendait point aux réponses qu'on lui faisait qu'il n'en conçût clairement tout le sens, et ne perdait rien des petites instructions qu'il recevait dans cette école domestique. Son père cultiva avec beaucoup de soin de si heureuses dispositions.

1660.

Après lui avoir appris la langue latine, il lui fit commencer l'étude de la grecque à l'âge de douze ans et demi (1); et le fortifia pendant quelques années dans la connaissance de ces deux langues, par la lecture des meilleurs auteurs. Mais enfin les fonctions de son ministère lui emportant beaucoup de temps, et ses soins ne répondant pas aux progrès que son fils était capable de faire, il prit le parti de l'envoyer à l'académie de Puylaurens.

* Cinquième édition se rapporte au *Dictionnaire* de Bayle; car en 1740 ce n'était que la *seconde* édition que l'on donnait de la *Vie de Bayle*. V. ci-dessus, pag. 33, l'*Avertissement* de l'édition de 1740.

(1) Le 29 de juin 1660.

1666.

M. Bayle y arriva au mois de février de l'an 1666 (1). Il était dans sa dix-neuvième année ; mais ni les passions qui règnent ordinairement à cet âge, ni l'éloignement de la maison paternelle, n'affaiblirent point la forte passion qu'il avait pour les lettres. Il mettait à profit les heures mêmes de récréation ; et tandis que les autres écoliers s'occupaient de ces amusemens qui sont si chers à la jeunesse, il se retirait dans sa chambre pour se livrer aux plaisirs qui naissent de l'application à l'étude.

Au mois de septembre suivant (2), il profita des vacances pour aller voir sa famille : mais ce temps, destiné à la dissipation, devint pour lui un temps de travail ; il s'attacha si fort à l'étude qu'il en tomba malade. A peine fut-il guéri, que, se livrant de nouveau à sa passion dominante, il retomba, et eut ainsi plusieurs rechutes qui le retinrent au Carla plus de dix-huit mois.

1668.

On l'envoya à Saverdun (3), chez M. Bayze, qui avait épousé Paule de Bruguière sa tante. Le but de ce voyage était de le faire changer d'air, et de le sevrer de l'étude : malheureusement il trouva des livres. M. Rival, ministre de Saverdun, en avait un très-grand nombre ; et ce fut pour le jeune Bayle une tentation qui pensa lui coûter la vie. Des lectures presque continuelles le jetèrent dans une fièvre dangereuse, dont il eut peine à se guérir. Il fut long-temps à se remettre. Dès qu'il se trouva en état de sortir, on le fit transporter à une maison de campagne de M. Bayze, située sur les bords de l'Ariége, qui rend ce lieu très-agréable. Le souvenir des doux momens qu'il avait passés auprès de cette rivière l'a porté à lui consacrer un article dans son Dictionnaire (4).

Lorsqu'il fut tout-à-fait rétabli, il retourna au Carla (5), et bientôt après à Puylaurens (6), pour y continuer ses études. Il les reprit avec une nouvelle ardeur, mêlant toujours à ses exercices académiques la lecture de tous les livres qui lui tombaient entre les mains, sans en excepter les livres de controverse. Mais Plutarque et Montaigne étaient ses auteurs favoris. Le long séjour qu'il avait fait chez son père avant que d'aller à l'académie, et les fréquentes maladies qu'il eut ensuite, avaient si fort retardé ses études qu'il ne commença sa logique qu'à vingt et un ans. Ainsi ce n'est pas sans raison qu'il s'est plaint dans un de ses ouvrages, qu'*il avait commencé tard à étudier* (7).

1669.

Il redoubla son application pour tâcher de regagner le temps

(1) Le 12 de février.

(2) Le 9 de septembre.

(3) Le 29 de mai 1668.

(4) Voyez l'article Ariége [tom. II, pag. 580.]

(5) Le 28 de septembre.

(6) Le 5 de novembre.

(7) *Réflexions sur un imprimé qui a pour titre, Jugement du public... sur le Dictionnaire critique*, § xix, p. 8. [V. tom. XV, p. 257.]

perdu ; et les progrès qu'il faisait à Puylaurens n'étant pas à son gré assez rapides, il résolut de quitter cette académie pour aller à Toulouse, qui est une des plus célèbres universités de France. Il y arriva au mois de février 1669 (1). Il se logea dans une maison particulière, et allait entendre les leçons de philosophie qui se faisaient dans le collége des jésuites : il n'y avait rien là d'extraordinaire. Les réformés envoyaient souvent leurs enfans étudier chez les jésuites, quoique cela eût été défendu par les synodes. Cependant le séjour de Toulouse eut des conséquences affligeantes pour la famille de M. Bayle : il changea de religion. La lecture qu'il avait faite à Puylaurens de quelques livres de controverse l'avait déjà ébranlé ; ses doutes augmentèrent à Toulouse par les disputes qu'il eut avec un prêtre qui logeait en même maison que lui. Il se crut dans l'erreur, parce qu'il ne pouvait répondre aux raisonnemens qu'on lui faisait, et un mois après son arrivée à Toulouse, il embrassa la religion romaine (2). Il fut immatriculé, et dès le lendemain il reprit l'étude de la logique.

La nouvelle de son changement pénétra de douleur toute sa famille, et particulièrement son père de qui il était tendrement aimé. M. Bertier, évêque de Rieux, jugeant bien qu'après cette démarche le jeune Bayle ne devait pas s'attendre à recevoir aucun secours de ses parens, se chargea généreusement de son entretien. M. Bayle en marque sa reconnaissance dans une lettre qu'il écrivit, en 1693, à M. Pinson, avocat au parlement de Paris (A) *.

On se fit beaucoup d'honneur, à Toulouse, de l'acquisition d'un jeune homme qui donnait de si grandes espérances, et dont le mérite était relevé par la qualité de fils de ministre.

1670.

Lorsque son tour vint de soutenir des thèses publiques, on voulut que la solennité s'en fît avec éclat. Les personnes les plus distinguées du clergé, du parlement et de la ville, s'y trouvèrent : l'université n'avait jamais vu un auditoire si auguste et si nombreux. Les thèses étaient ornées du portrait de la Vierge (3), à qui elles étaient dédiées ; et ce portrait était accompagné de plusieurs figures emblématiques qui désignaient la conversion du répondant. La clarté, la pénétration et la modestie avec lesquelles il répondit, lui attirèrent un applaudissement universel.

M. Ros de Bruguière, un de ses oncles maternels, marié à une demoiselle catholique, s'étant trouvé à Toulouse lorsque M. Bayle soutint ses thèses, en porta un exemplaire au Carla, et madame Ros de Bruguière en para sa chambre. Le père de M. Bayle, étant venu voir M. Ros de Bruguière, on lui apprit la manière dont son fils s'était distingué dans cette dispute pu-

(1) Le 19 de février.
(2) Le 19 de mars.

* Les notes indiquées par une lettre capitale sont renvoyées à la fin de la Vie de Bayle.

(3) Qui tenait l'enfant Jésus entre ses bras.

blique, les honneurs qu'on lui avait faits, et les applaudissemens qu'il y avait reçus. Ce bon homme écoutait cela avec plaisir, et semblait avoir oublié dans ce moment le chagrin que son fils lui avait donné par son changement de religion. Mais madame Ros de Bruguière lui ayant montré les thèses, dès qu'il vit la figure de la Vierge avec ces paroles VIRGINI DEIPARÆ, il fut saisi d'une si grande indignation, qu'il fit effort pour s'en approcher; mais on l'en empêcha, de peur qu'il ne les mît en pièces dans le transport de sa douleur. Il sortit précipitamment, versa un torrent de larmes, et protesta qu'il ne rentrerait point dans cette maison, tant qu'un objet si cruel pourrait se présenter à sa vue.

Cependant les catholiques, non contens d'avoir gagné le jeune Bayle, formèrent le dessein de gagner encore toute sa famille. On crut qu'il fallait commencer par l'aîné. M. l'évêque de Rieux chargea M. Bayle de lui écrire; ajoutant que, s'il pouvait l'engager seulement de venir à Toulouse, sa conversion était sûre. M. Bayle, qui croyait sincèrement avoir pris le bon parti et qui aimait son frère, lui écrivit la lettre suivante (1) :

« Monsieur mon très-cher frère;

» L'affection ardente que j'ai » pour votre personne et le désir » dont je brûle de votre bonheur » ne me permettant pas de négliger aucune occasion de procurer votre bien, je me sens » obligé de vous prier très-instamment de venir passer quelques jours en cette ville, pour » me donner le moyen de vous » entretenir de plusieurs choses » qui vous sont très-importantes, et pour la vie présente et » pour celle qui est à venir. Je » me persuade que si j'avais la » liberté de vous bien découvrir » l'état des choses comme elles » sont, et la disposition favorable où elles se trouvent, je ferais quelque effet sur votre » esprit, et vous ferais avouer » que cette suprême sagesse qui » gouverne le monde a travaillé » d'une façon particulière à ajuster tant de ressorts, et que, » comme elle ne fait rien qui ne » puisse avancer sa gloire et notre salut, elle a voulu, par la » rencontre de tant de choses » différentes, qui toutes semblent vouloir concourir à votre » bien, tenter le plus heureux et » le plus glorieux changement » qui se puisse opérer dans l'esprit de mon père et dans le » vôtre.

» Vous me direz sans doute » que ce sont ici tous mystères » où vous ne comprenez rien, et » que ce sont des énigmes pour » vous; mais je vous réponds que » pour peu que je m'entretienne » avec vous sur ce chapitre, vous » comprendrez facilement quel » est mon dessein, et vous verrez ensuite clair comme le jour » avec quel grand fondement je » vous aurai dit que la disposition qui a rangé quantité de

(1) Cette lettre est datée du 15 avril 1670. J'en ai l'original entre les mains. La suscription est : *A M. Bayle fils, ministre du Carla, au Carla.*

[Cette lettre n'est ni dans les éditions de 1714 et de 1729 des *Lettres*, ni dans les éditions de 1727 et 1737 des *OEuvres diverses*.]

» choses où vous avez grand in-
» térêt, vous est si favorable
» qu'il y a tout sujet d'en espé-
» rer quelque chose de surna-
» turel.

» Je ne m'expliquerai pas plus
» ouvertement sur ce sujet,
» parce que j'espère que vous ne
» me refuserez pas la grâce que
» je vous demande de me venir
» voir le plus tôt qu'il vous sera
» possible, et que dans l'entre-
» tien que j'aurai alors tête à
» tête avec vous, nous aurons
» lieu d'en parler amplement.
» Venez donc, mon cher frère,
» s'il vous est possible, avant
» que cette semaine ne se passe;
» venez satisfaire l'impatience
» d'un homme qui soupire pour
» l'amour de vous plus de qua-
» tre fois, et qui souhaite pas-
» sionnément que vous vous met-
» tiez aux termes d'être bien-
» heureux. Vous ne vous repen-
» tirez pas sans doute d'être
» venu, tant ce que j'ai à vous
» dire est de nature à contenter
» une âme solidement raison-
» nable comme est la vôtre.

» Et certainement je vous fe-
» rais tort si je croyais que vous
» fussiez malade d'une manière
» incurable, et jusqu'au point
» de ne trouver rien de bon dès
» là qu'il n'est pas conforme à
» votre sentiment. J'ai meilleure
» opinion de vous; et ceux qui
» vous connaissent ne font nulle
» difficulté de croire qu'avec la
» bonté de votre naturel et la
» probité dont vous faites pro-
» fession, il n'est point de pro-
» position raisonnable que l'on
» ne puisse vous faire goûter,
» quoique vous n'y soyez point
» accoutumé et quoique vous
» ayez une nuée de préjugés
» pour le contraire. Sur ce fon-
» dement, je m'assure que ce que
» j'ai à vous dire ne vous dé-
» plaira pas, et ne vous effa-
» rouchera pas si fort que vous
» soyez capable de fermer tout-
» à-fait l'oreille à quiconque
» vous en voudrait parler.

» Si je m'étais adressé à beau-
» coup de gens qu'il y a, pour
» leur faire la même prière que
» je vous fais de me donner quel-
» que audience, il pourrait bien
» être qu'ils me tiendraient d'a-
» bord pour suspect, se défie-
» raient de moi et condamne-
» raient tout ce que je serais
» capable de leur dire : mais
» pour vous, je vous crois inca-
» pable de me condamner avant
» que de m'avoir entendu, et, ne
» fût-ce que par curiosité, il me
» semble que vous voudrez sa-
» voir ce que ce peut être, et
» que vous suspendrez votre ju-
» gement jusques à ce que vous
» l'ayez appris; en quoi je ne
» puis remarquer dans votre es-
» prit qu'une disposition à bien
» faire.

» Il ne me resterait pour as-
» seoir quelque bonne espé-
» rance, qu'à vous croire bien
» résolu de former ce jugement
» qui est fondé sur une vérité
» que l'expérience de tous les
» siècles confirme d'une ma-
» nière incontestable, qu'en fait
» de religion toutes les inno-
» vations sont très-pernicieu-
» ses, et qu'un particulier qui
» se veut ériger de son autorité
» privée en réformateur ne peut
» passer que pour un factieux,
» un schismatique, un semeur
» de zizanie et une tête animée

» d'orgueil, d'opiniâtreté et d'envie. Et en effet, quelle apparence que Dieu laisse tomber l'église chrétienne dans la ruine et dans la désolation, qu'il lui cache toutes ses clartés, qu'il la prive de toutes ses lumières, et qu'en même temps il revête un homme du commun, un simple particulier, d'une abondance de grâce si extraordinaire qu'il soit comme le restaurateur de la vérité et un phare qui remette les errans dans le chemin; enfin, qu'il soit le canal et le véhicule, la base et la colonne de la vraie foi, et qu'on puisse dire de lui ce qu'un poëte disait d'un jeune prince qui semblait être né pour la gloire de son temps :

» *Hunc saltem everso juvenem succurrere sæclo*
» *Ne prohibete* (1).

» En vérité il y aurait de la témérité, de l'imprudence et de l'aveuglement à se persuader de telles illusions. Il est bien plus de l'ordre de la providence de Dieu, et du soin que le Saint-Esprit prend des fidèles en gouvernant l'église par la communication de ses lumières de laquelle il gratifie les lieutenans du fils de Dieu en terre, que ce soit l'église qui instruise, qui corrige et qui réforme les particuliers et les abus qu'ils pourraient laisser couler dans leur conduite, ou qui les guérisse de leurs erreurs, que non pas que les particuliers réforment l'église et la redressent de nouveau.

(1) *Virgil. Georg., lib. I, v.* 500, 501.

» Car, comme il y aurait bien de la folie à soutenir que Dieu, dans le dessein de conserver des eaux du déluge de quoi réparer le genre humain, fit périr tout ce qu'il y avait dans l'arche de Noé, et suscita en même temps un homme qui s'était sauvé dans quelque caverne avec sa femme, ou qui s'était dérobé à la fureur et à l'inclémence des eaux dans je ne sais quels asiles inviolables : ainsi c'est bien rêver à crédit et tout son soûl que de prétendre que le Saint-Esprit, dans le dessein de conserver toujours comme un peu de levain de la foi contre les ravages des hérétiques et des infidèles, a laissé tomber l'église, qui est son épouse, dans l'idolâtrie, la superstition et l'aveuglement; et a tiré de l'obscurité d'une cellule, ou d'un coin de chapelle, Luther et Calvin, pour propager la foi, la restituer dans ses droits et la relever de dessous ses ruines.

» Encore pourrait-on penser, quoique sans apparence de raison ni de vérité, que Dieu voulut conserver ces deux hommes pour être les propagateurs de l'Évangile dans la corruption générale que l'on suppose qui avait envahi toute la face de l'église, parce qu'ils s'étaient conservés purs et nets de tous ces désordres et de toutes ces abominations prétendues; comme il conserva Loth et Noé, en récompense de ce qu'ils n'avaient point trempé dans les vices de leurs siècles. Mais pour avoir une telle pensée il faudrait être tout-à-

» fait ignorant des choses les » plus universellement connues, » puisqu'il est de notoriété pu- » blique que ces deux grands por- » teurs de réformation étaient » tout-à-fait perdus et abîmés » dans le vice (1); pour ne pas » dire qu'ils ont débuté d'une » manière extrêmement crimi- » nelle; c'est-à-dire, qu'ils ont » commencé par violer des vœux » dont la justice et la sainteté » obligent à une observance la » plus régulière qui soit (2).

» Voilà, mon cher frère, les » réflexions dont je voudrais » vous savoir muni quand vous » viendrez en cette ville, car as- » surément vous en seriez d'au- » tant plus disciplinable. D'ail- » leurs l'instabilité et la cadu- » cité de votre parti, qui n'est » en ce royaume que par tolé- » rance et parce qu'il ne prend pas » au roi la fantaisie de l'exterminer, me fait craindre pour vous » toutes les fois que j'y pense. » Et en effet, ne subsister que » parce que l'humeur d'un mo- » narque, qui peut tout ce qu'il » veut sur cette affaire, ne le » porte pas à suspendre son con- » cours avec lequel il vous souf- » fre; à votre avis, n'est-ce pas » être exposé à toutes les heures » du jour d'être détruit, puisqu'il » n'en est point où l'humeur » d'un souverain ne puisse pas- » ser d'une extrémité à l'autre?

» Ainsi j'ai un grand sujet de » souhaiter que vous imitiez les » Pharisiens et les Saducéens » qui vinrent au baptême de » saint Jean, à qui il demanda » qui les avait portés de fuir » l'ire à venir. J'espère qu'un » jour, moyennant la grâce du » Saint-Esprit et la bénédiction » de Dieu, l'on pourrait vous » faire un pareil interrogat, qui » vous serait bien doux et bien » commode. J'en prie le souve- » rain maître de toutes choses, » et voudrais avoir donné tout » mon sang pour opérer votre » salut. Ce que je dis non-seu- » lement pour vous en particu- » lier, mais aussi pour mon » père, ma mère, mon second » frère et tous mes parens : trop » heureux, si, comme un autre » Joseph, je pouvais être l'in- » strument de la conservation » de toute ma maison! Adieu, » mon cher frère : faites ré- » flexion sur ce que je vous ai » dit, et venez au plus tôt pour » savoir ce que c'est que vous » veut dire votre très-humble, » très-obéissant et très-passionné » serviteur. Vous verrez l'ac- » complissement de ce que dit » saint Paul : *Quand on cherche* » *le règne de Dieu et sa justice*, » *toutes les autres choses sont* » *ajoutées de surcroît* (3). »

Cette lettre ne fit pas beaucoup d'impression sur M. Bayle l'aîné, par rapport à la religion. Il regarda du même œil et les belles espérances qu'on lui donnait, et les lieux communs de controverse qu'on lui opposait. Mais il fut très-sensible à cer-

(1) Voyez la *Critique générale de l'Histoire du calvinisme*, lettre XI, § 8; et dans le *Dictionnaire critique*, les articles de CALVIN, tom. IV, pag. 325, et LUTHER, tom. IX, pag. 543, où l'on fait l'apologie de ces réformateurs.

(2) Voyez la *Critique générale*, etc., lettre IX.

(3) Ces paroles ne sont pas de saint Paul, mais de Jésus-Christ, *Évang. de saint Math.*, *ch. VI*, *vs.* 33.

taines expressions qui lui faisaient craindre que son frère n'eût pris avec la religion romaine l'esprit d'aigreur qu'elle inspire à ses dévots. Son père, plus indulgent, les attribua à quelque convertisseur qui avait dicté la lettre. Il dit qu'il ne reconnaissait point là son fils, et qu'il espérait de le voir bientôt rentrer dans le bon chemin.

On avait envoyé à Toulouse M. Naudis de Bruguière, son cousin-germain, jeune homme qui avait beaucoup d'esprit et de pénétration. Il logeait dans la même maison où M. Bayle demeurait. Ils disputaient souvent de religion; et après avoir poussé vivement les objections qu'on peut faire de part et d'autre, ils les examinaient de sang-froid. M. Naudis savait bien sa religion : l'étroite amitié qu'il y avait entre eux bannissait l'aigreur de la dispute, la rendait plus libre, et l'examen plus impartial. Ces disputes familières, que le simple hasard semblait faire naître, embarrassaient souvent M. Bayle et lui rendaient suspects certains dogmes de l'Église romaine ; de sorte qu'il s'accusait quelquefois intérieurement de les avoir embrassés sans les avoir assez connus. Car il regardait l'examen en fait de religion comme un devoir indispensable; comme le seul moyen de s'assurer de la vérité, et par conséquent le seul de connaître la volonté de Dieu, et de se mettre en état de la suivre. Il se confirmait d'autant plus dans ces sentimens, que, quelque soumission que l'Église romaine exigeât, c'était pourtant par la voie de l'examen qu'on avait voulu opérer sa conversion.

Dans ces temps-là, M. Pradals de Larbon vint à Toulouse. C'était un de ces hommes dont l'esprit, l'enjouement et les manières gagnent d'abord l'affection de ceux qui les voient. Aussi était-il recherché avec empressement des personnes les plus distinguées de la province. M. Bayle le père l'avait prié de voir son fils toutes les fois qu'il irait à Toulouse : il espérait que M. de Pradals s'attirerait bientôt la confiance du jeune Bayle; et, en effet, il y réussit si bien, que M. Bayle lui avoua un jour qu'il croyait avoir été un peu trop vite dans le nouveau parti qu'il avait pris, et qu'il trouvait à présent plusieurs choses dans la religion romaine qui lui paraissaient contraires à la raison et à l'Écriture. M. de Pradals, charmé de cet aveu, en informa d'abord la famille de M. Bayle, et ce fut pour elle un sujet de joie inexprimable. On résolut de lui envoyer son frère aîné, et on pria M. de Pradals de leur ménager une entrevue. M. Bayle l'aîné étant allé à Toulouse avec M. de Pradals, celui-ci invita le jeune Bayle à dîner, ainsi qu'il avait accoutumé de faire. Après qu'il se fut entretenu quelque temps avec lui, et que les domestiques se furent retirés, M. Bayle l'aîné, qui était dans un cabinet, en sortit et se présenta devant son frère. Tout ce que la joie, et la douleur, et la surprise, ont de plus fort, saisit le jeune Bayle et ne lui permit pas de parler. Il se jeta aux genoux de son frère et les arrosait

de ses larmes. M. Bayle l'aîné ne put retenir les siennes, et, l'ayant relevé, il lui parla d'une manière si touchante, que le jeune Bayle ne songea qu'à lui découvrir le fond de son cœur, en lui marquant l'impatience qu'il avait de quitter Toulouse et de renoncer aux erreurs qui l'avaient séduit. Cependant, comme son évasion devait sans doute irriter M. l'évêque de Rieux et les pères jésuites, on crut qu'il fallait garder certains ménagemens qui firent différer de quelques jours le départ de M. Bayle. Ce fut au mois d'août de l'année 1670 qu'il exécuta son dessein.

Il sortit secrètement de Toulouse (1), où il avait demeuré dix-huit mois, et se retira auprès de Mazères dans le Lauraguais, à une maison de campagne de M. du Vivié, à six lieues de Toulouse et à trois de Carla. Son frère aîné s'y rendit le lendemain avec quelques ministres du voisinage; et le jour suivant (2) il fit son abjuration entre les mains de M. Rival, ministre de Saverdun, et en présence de son frère aîné, de M. Guillemat, ministre de Mazères, et de M. Rival, ministre de Calmont, et neveu du ministre de Saverdun. Le même jour on le fit partir pour Genève (B).

M. Bayle y arriva le 3 de septembre, et y reprit le cours de ses études. Il avait appris chez les jésuites la philosophie péripatéticienne; et, comme il la possédait bien, il la défendait avec beaucoup de chaleur (3). Cependant il crut devoir examiner la philosophie de Descartes, qu'on professait à Genève; et il ne fut pas long-temps sans préférer les principes raisonnés de la nouvelle philosophie aux vaines subtilités des sectateurs d'Aristote. M. Bayle avait trop de talens pour n'être pas bientôt distingué à Genève. La manière avantageuse dont on parlait de lui fit que M. de Normandie, syndic de la république, le pria de se charger de l'éducation de ses enfans, à quoi il consentit (4). M. Basnage, qui étudiait alors à Genève, logeait chez M. de Normandie, et ce fut là que M. Bayle fit connaissance avec lui et que se forma entre eux cette étroite liaison qui a duré jusqu'à la mort. M. Bayle contracta aussi avec M. Minutoli une amitié qui fut toujours cultivée par une correspondance que ni le temps ni l'éloignement des lieux ne fit jamais négliger. Il eut encore des liaisons particulières avec messieurs Pictet et Leger, qui ont été professeurs en théologie dans l'Académie de Genève, et s'acquit l'estime et la bienveillance de plusieurs personnes distinguées dans l'état et dans l'église, tels qu'étaient M. Fabry, syndic; MM. Turretin, Mestrezat, Burlamachi, Sartoris, etc.

Quelque temps après, la place d'un des premiers régens du collége venant à vaquer, on jeta les yeux sur lui pour la remplir. Dans le dessein de s'en rendre

(1) Le 19 d'août.

(2) Le 21 d'août.

(3) *Chimère de la cabale de Rotterdam démontrée*, etc., pag. 144, 145.

(4) Il entra chez M. de Normandie le 21 de novembre.

capable, il se mit à relire les anciens auteurs grecs et latins : mais, après y avoir bien réfléchi, il ne put se résoudre à régenter dans une classe, et négligea cette sorte d'établissement.

1672.

Il n'y avait pas deux ans que M. Bayle était à Genève, lorsque M. le comte de Dhona, seigneur de Copet, baronie dans le pays de Vaud à deux lieues de Genève, pria M. Basnage de lui chercher un gouverneur pour ses fils. M. Basnage lui nomma M. Bayle comme une personne extrêmement propre à les bien former. Il en parla en même temps à M. Bayle, qui eut d'abord quelque répugnance à prendre le parti qu'on lui proposait. Il ne pouvait se résoudre à perdre les agrémens qu'il trouvait à Genève, pour s'enterrer à la campagne. Cependant il y alla (1), et donna ses soins à l'éducation des jeunes comtes : Alexandre, qui a été gouverneur et ensuite ministre d'état du roi de Prusse; Jean-Fridéric, surnommé Ferrassière, depuis lieutenant général dans les troupes de Hollande, gouverneur de Mons, et qui perdit la vie à l'affaire de Denain (2); et Christophle, qui assista de la part du roi de Prusse, comme électeur de Brandebourg, au couronnement de l'empereur Charles VI, et qui s'est distingué dans plusieurs autres emplois civils et militaires. Il demeura deux ans auprès de ces seigneurs; et pendant ce temps-là il cherchait à égayer sa solitude par le commerce de lettres qu'il entretenait avec M. Minutoli, et avec M. Constant qui dans la suite a rempli les premières charges de l'Académie de Lausanne. Les lettres qu'il leur écrivait roulaient sur tout ce qui lui venait dans l'esprit, philosophie, littérature, nouvelles politiques qu'il aimait passionnément (3) : il avouait lui-même qu'il écrivait sans s'attacher à une suite régulière de pensées (4). Ce commerce ne fut cependant pas capable d'adoucir l'ennui qui le saisit à Copet, et il prit la résolution de quitter ce lieu. Il en informa M. Basnage, qui était retourné en France, en lui demandant ses bons offices. M. Basnage lui apprit qu'un de ses parens, qui étudiait à Genève, avait ordre de revenir à Rouen; il pria M. Bayle de l'accompagner, et le flatta qu'il lui procurerait quelque avantage dans cette ville (5). M. Bayle reçut cette nouvelle avec beaucoup de plaisir; mais l'embarras était de trouver un prétexte pour quitter M. le comte de Dhona. M. Bayle eut recours à celui-ci, qui devait naturellement empêcher le comte de s'opposer à la perte qu'il allait faire; il dit que son père, qui était dangereusement malade, lui ordonnait de partir en toute diligence pour se rendre auprès de lui (6).

(1) Le 23 de mai.

(2) Le 24 de juillet 1712.

(3) Voyez dans les *Lettres de M. Bayle*, imprimées à Amsterdam en 1729, la lettre à M. Minutoli, du 27 février 1673, p. 24.

(4) Lettres à M. Minutoli, du 31 janvier et du 2 de mai 1673, p. 20, 25, 26; et du 8 de mars 1674, p. 37, 38.

(5) Lettre à M. Minutoli, du 17 de mai 1674, p. 52.

(6) Lettre à M. Constant, du 5—15 et du 14—24 de mai 1674, p. 48, 53.

1674.

Il quitta donc Copet le 29 du mois de mai de l'année 1674, après avoir donné à ses élèves une personne propre à les conduire (1). Il ne s'arrêta à Genève qu'autant de temps qu'il fallait pour voir ses amis ; et arriva à Rouen, avec le parent de M. Basnage, le 15 du mois de juin. Il entra d'abord chez un marchand pour travailler à l'instruction de son fils. C'était le poste que M. Basnage avait procuré à M. Bayle. Ce marchand avait une terre auprès de Rouen, où M. Bayle fut obligé d'aller passer cinq ou six mois avec son disciple. L'ennui qui l'avait chassé de Copet vint le retrouver dans cette campagne. Il eut recours aux mêmes remèdes pour le dissiper : il écrivait des lettres à ses parens et à ses amis, et même il composait quelques petits ouvrages. Quand M. Minutoli le pressa de les lui envoyer, il le pria de l'en dispenser. « Il me suffit, lui écrivit-il » (2), que vous n'ignoriez pas » que je me suis entretenu avec » vous durant ma solitude de » Normandie : cela vous mar- » quant assez que vous êtes tou- » jours présent à mon souvenir, » je vous épargnerai la peine de » lire un chaos de pensées indi- » gestes que mon chagrin me » faisait rédiger par écrit. » Étant revenu à Rouen au commencement de l'hiver, le seul avantage qu'il y trouva fut de s'entretenir souvent avec M. Basnage le père, M. Bigot, M. de Larroque, et quelques autres personnes distinguées par leur savoir et par leur mérite. Il n'y passa que cet hiver. Ayant reconnu que son élève n'avait aucune disposition à l'étude, il en avertit ses parens, et le quitta.

1675.

Toute sa passion était pour Paris. Les arts et les sciences qui y fleurissaient, le grand nombre d'excellentes bibliothèques, les conférences qui se tenaient toutes les semaines sur toutes sortes de sujets chez de savans particuliers où l'on se faisait un plaisir de recevoir ceux qui souhaitaient y assister, étaient de si puissans attraits pour M. Bayle, qu'il ne put y résister. Il pria ses amis de lui faciliter les moyens de pouvoir demeurer dans cette grande ville. On proposa de le mettre auprès d'un gentilhomme de province qui y était attendu, et M. Bayle partit de Rouen le 1er. de mars 1675, pour s'y rendre. Il n'y trouva pas le jeune homme qu'on lui destinait (3); mais, à la recommandation de M. le marquis de Ruvigny, il fut choisi pour être précepteur de messieurs de Béringhen, frères de M. de Béringhen, conseiller au parlement de Paris, et de madame la duchesse de la Force. Il entra chez eux le 3 avril, un mois après son arrivée à Paris.

Lorsqu'il était encore en Normandie, sa mère lui avait fait connaître qu'elle souhaitait passionnément d'avoir son portrait. Il ne put pas lui refuser cette satisfaction, et se fit peindre à Rouen par Ferdinand, peintre célèbre,

(1) M. Manget, qui s'est rendu célèbre par plusieurs ouvrages de médecine qu'il a publiés.

(2) Lettre du 17 de mars 1675, p. 66.

(3) Lettre à M. Minutoli, du 17 de mars 1675.

qu'un président à mortier avait alors appelé dans cette ville. Quand il fut à Paris, il envoya à sa mère ce portrait, et l'accompagna d'une lettre si tendre, si respectueuse, et qui marque si bien la situation de son esprit, que je ne saurais me dispenser de l'insérer dans ces mémoires. La voici (1) :

« Madame ma très-honorée mère,

» J'avais fait mon compte de » vous envoyer tout à la fois et » le portrait de mon cœur et celui » de mon visage, mais il ne m'a » pas été possible de trouver des » expressions assez fortes pour » représenter la grandeur de ma » tendresse et de mon respect; » si bien que pour ne pas faire » tort à mon cœur, j'ai pris le » parti de vous envoyer seule- » ment l'ouvrage du peintre. » J'espérais qu'il me serait aussi » facile de bien représenter ce » qui se passe dans mon âme, » qu'il lui a été facile de me » portraire après le naturel. Il » me semblait déjà que mille » termes propres et significatifs » s'empressaient à qui viendrait » le premier au bout de ma plu- » me. Cependant lorsqu'il a été » question de venir au fait, je » n'ai rien trouvé dans mon ima- » gination de ce qui m'était né- » cessaire, et il m'a fallu aban- » donner cette besogne malgré » moi. Pour suppléer à cela, ma » très-bonne mère, imaginez- » vous ce qu'il y a au monde de » plus reconnaissant, de plus » tendre et de plus respectueux; » et vous aurez l'idée de ce que » je suis à votre égard, et que » je n'ai pu exprimer dans une » lettre. Il m'est bien doux que » vous ayez tant souhaité mon » portrait : il me le serait beau- » coup si vous étiez persuadée que » je suis innocent de vous l'avoir » tant fait attendre. Si je ne puis » avoir le vôtre, du moins vous » aurai-je toujours peinte dans » mon cœur, sur lequel vous avez » été mise comme un cachet.

» Puisse le bon Dieu, qui a » toujours déployé ses gratuités » sur nous, favoriser de plus en » plus notre maison, vous ac- » cordant à vous, ma très-ho- » norée mère, une vie longue et » exempte de soucis, de chagrins » et de maladies; et à moi une » protection qui vous laisse goû- » ter les joies et les douceurs » que le bonheur des personnes » qui nous sont chères a coutu- » me de nous apporter. Je suis » d'un naturel à ne pas crain- » dre la mauvaise fortune, et à » ne faire pas des vœux ardens » pour la bonne. Néanmoins cet » équilibre et cette indifférence » cessent dans mon esprit dès » que je viens à faire réflexion » que votre amitié pour moi » vous fait sentir tout ce qui » m'arrive. C'est pourquoi, dans » la pensée que mon malheur » vous serait un tourment, je » voudrais être heureux : et » quand je songe que mon bon- » heur ferait toute votre joie, je » serais fâché que ma mauvaise » fortune me continuât ses per- » sécutions, auxquelles, pour mon » intérêt particulier, j'ose me » promettre de n'être jamais trop

(1) Cette lettre est datée du 16 avril 1675. La suscription est, *Mademoiselle de Bayle, au Carla.*

[Cette lettre est à sa date dans les *Œuvres diverses de Bayle.*]

» sensible. Je suis avec la plus ar-
» dente passion, madame ma
» très-honorée mère, votre,
» etc. »

M. Basnage était alors à Sedan, où il achevait sa théologie. M. Bayle lui faisait part de ce qu'il y avait de nouveau dans la littérature, et M. Basnage lisait ses lettres à M. Jurieu, ministre et professeur en théologie dans l'académie de Sedan. Comme M. Jurieu reviendra plus d'une fois dans ces mémoires, je commencerai ici à donner son caractère. Il avait l'esprit pénétrant, l'imagination féconde; il écrivait bien et facilement. Quoi qu'il s'éloignât des sentimens des réformés en plusieurs choses, il ne laissait pas de s'ériger en zélé défenseur de l'orthodoxie (C). Présomptueux, il voulait dominer partout, et son orgueil lui faisait souffrir impatiemment tous ceux dont il regardait le mérite comme capable d'égaler ou d'obscurcir celui qu'il croyait avoir. L'attachement qu'il avait pour ses amis était réglé sur la déférence qu'ils avaient pour lui. Manquer aux égards qu'il exigeait, c'était assez pour s'attirer son indignation, et pour s'en faire un implacable ennemi. Cet esprit impérieux et turbulent lui faisait porter la discorde partout ou il allait, et le rendait odieux à tout le monde. C'est par là qu'il avait été obligé de quitter les églises de Mer et de Vitry, et qu'il s'était attiré plusieurs mortifications à Sedan, où il ne laissait pas d'avoir un parti considérable.

Dans ce temps-là, M. Basnage ayant appris que l'académie de Sedan se proposait de donner un successeur à M. Pithois, un des professeurs en philosophie, âgé de quatre-vingts ans, il en avertit M. Bayle et l'exhorta à profiter de cette occasion pour se procurer un établissement solide et honorable. M. Bayle lui fit cette réponse le jour même qu'il entra chez M. de Béringhen :

« Je ne reçois jamais de vos
» lettres, *dit-il* (1), sans rece-
» voir en même temps des mar-
» ques de votre amitié, mais
» d'une amitié qui s'avise de
» tout ce qui peut se faire pour
» moi. La vieillesse de votre
» professeur serait une conjonc-
» ture favorable, si j'étais en
» état de profiter de vos bons
» offices. Mais, mon cher mon-
» sieur, j'ai à vous dire que
» depuis que j'ai quitté Genève,
» je n'ai fait autre chose qu'ou-
» blier, et le manque de culture
» a si fort appesanti mon esprit,
» que je ne sais si par un retour
» à l'étude je le pourrais re-
» mettre en train. Assurément
» ce poste est cent fois meilleur
» que celui que je vas occuper :
» car enfin le caractère de pré-
» cepteur est devenu si vil pres-
» que partout, qu'il n'est point
» de mérite personnel qui puis-
» se sauver un homme de cet-
» te mésestime générale. C'est
» pourquoi je ne me rejette
» dans ce bourbier qu'à mon
» corps défendant. Je ne sais si
» M. de Béringhen ne serait
» pas venu à trente pistoles,
» au cas que je l'eusse chicané.
» Mais mon honnêteté natu-

(1) Lettre du 3 d'avril 1675, p. 581, 582, du IVe. tome des *Œuvres diverses de M. Bayle.*

» relle, mon désintéressement, » et le conseil de mes amis » m'ayant porté à m'abandon- » ner à sa discrétion et à lui » protester que si peu qu'il me » donnerait me contenterait, je » n'aurai que deux cents francs. » Il faudra faire la guerre à » l'œil, et sans une délicatesse » importune qui me contraint » de ne me départir pas des lois » de l'honnêteté, j'aurais pu me » dédire avec bien des avanta- » ges pour réparer ma mauvaise » fortune. Je suis un sot, me » direz-vous, monsieur, de ne » l'avoir pas fait. Il est vrai, et » c'est la honte de paraître in- » constant qui fait toute ma » sottise. »

La situation désagréable de M. Bayle redoubla le zèle de M. Basnage, et le porta à agir plus vivement en sa faveur. Il pria M. Jurieu de s'intéresser pour lui, et M. Jurieu promit de le servir de tout son pouvoir. Il s'y trouvait d'autant plus disposé qu'il craignait que M. Brazi, qui était l'autre professeur en philosophie et qu'il haïssait, n'eût assez de crédit pour faire choisir son fils à la place de M. Pithois. Ainsi ce n'était pas tant par considération pour M. Bayle que « (1) pour flatter sa passion » favorite, qui était l'envie de » dominer. Son parti n'était » pas aussi fort qu'il le souhai- » tait dans l'académie, et si le » parti opposé avait réussi dans » le dessein de donner la chaire » de philosophie au concurrent » de M. Bayle, M. Jurieu ne » prévoyait pour lui que cha- » grins et qu'amertumes, de » sorte que qui que ce soit qui » lui fût tombé entre les mains, » il aurait remué ciel et terre » pour l'établir sur l'exclusion » de ce concurrent qu'il redou- » tait. »

M. Basnage s'étant assuré de M. Jurieu, représenta à M. Bayle combien le parti qu'on lui proposait était préférable à l'état où il se trouvait, et le pressa de ne se pas refuser aux désirs de ses amis. Mais il continua à s'excuser sur son insuffisance et promit cependant de repasser sa philosophie, et de voir quels progrès il pourrait faire en cinq ou six mois d'étude. « Je vous admire continuelle- » ment, *dit-il* (2), vous et vo- » tre humeur généreuse, bien- » faisante et infatigable à servir » ceux que vous aimez. Je de- » meure d'accord que le titre » de précepteur est indigne d'un » honnête homme, et que je » dois m'en défaire incessam- » ment. Je sais que celui de » professeur en philosophie est » autrement honorable, et qu'il » ne semble pas mal propre à » ma fortune et à mon état. » La presse que vous me faites » là-dessus me paraît de la plus » judicieuse et de la plus sin- » cère amitié du monde. Mais, » mon cher monsieur, le mal » est que vous comptez sur ce » que vous vous souvenez de » m'avoir vu à Genève. C'était » un temps où je disputais assez » bien; je venais frais émoulu » d'une école où l'on m'avait » bien enseigné la chicanerie

(1) *Lettre sur les petits livres publiés contre la Cabale chimérique*, p. 4, 5.

(2) Lettre du 5 de mai 1675, *Œuvres diverses*, etc., ubi supr., p. 592, 593.

» scolastique, et je puis dire » sans vanité que je ne m'en » acquittais pas trop mal. Mais » ce n'est plus cela, monsieur. » Vous savez vous-même que la » proposition qu'on me fit d'une » classe me jeta dans les huma- » nités, que je commençai à » négliger la philosophie, que » je quittai M. Descartes pour » Homère et Virgile, et qu'é- » tant allé à Copet, j'y ai perdu » deux ans sans étudier ni hu- » manités ni autre sorte de » science, mais toute autre chose » beaucoup plus que la philoso- » phie. J'ai continué sur ce » pied-là depuis mon retour en » France, et comme je perds » facilement les idées, je me » vois réduit en un état, à » l'heure que je vous écris ceci, » que je ne sais pas les premiers » élémens de logique. Je sais » bien qu'un an employé, com- » me je vous le marquais dans » mes précédentes, à étudier » jour et nuit, disputer, sou- » tenir des thèses, etc., me » remettrait en haleine et me » donnerait le courage de prê- » ter le collet à tout venant. » Mais c'est là le point. Où » trouver cette année, et où les » moyens de l'employer comme » cela? Dans l'état où je me » trouve, je ne saurais me pro- » mettre de pouvoir étudier un » bon quart d'heure sans mille » interruptions. Je n'ai aucun » livre de philosophie, il m'est » impossible de faire des con- » naissances; le peu de gens » que je connais sont si difficiles » à voir que je leur fais trois » ou quatre fausses visites; je » ne sais même s'ils ont les li- » vres qui me seraient nécessai- » res. Enfin, mon cher mon- » sieur, mes rivaux ne sauraient » être si reculés que moi au fait » de la philosophie, ni si mal » en état de se préparer à la » joute. J'enrage et je me mau- » dis moi-même de ne pouvoir » répondre aux avances que vous » avez faites en ma faveur. J'ho- » nore et j'admire M. Jurieu. » Je souhaiterais ardemment » d'être auprès de lui, de pro- » fiter de ses grandes et incom- » parables lumières, et je me » trouve incapable de vous ex- » primer le ressentiment que » j'ai pour les honorables dis- » positions qu'il me témoigne » sur votre parole. Que vous » dirai-je, mon cher monsieur? » C'est que je m'en vas repasser » ma philosophie, acheter ou » emprunter quelque bon cours, » et l'étudier autant que les » bruits et les clameurs de deux » écoliers fous et indisciplina- » bles, que j'ai sur les bras du » matin au soir, me le vou- » dront permettre, et, selon le » progrès que je pourrai faire, » je me résoudrai au voyage de » Sedan de fort grand cœur, » d'ici à cinq ou six mois. Quand » même ce ne serait que pour » voir Sedan, je m'y résou- » drais, car cela ne saurait me » nuire. Je mourrais de regret, » mon cher monsieur, si vous » vous vous étiez engagé, et » que je ne m'engageasse pas » pour vous dégager. Mon ami- » tié me ferait précipiter plutôt » que d'endurer que vous ne » vous tirassiez pas d'affaire sur » mon sujet. Mais encore un » coup, mon cher monsieur,

» faites bien réflexion qu'il ne » se faut pas beaucoup pro- » mettre des progrès que je » ferai en philosophie par une » étude aussi traversée et aussi » accompagnée de chagrins et » de mésaises que la mienne » sera. »

Cette lettre surprit extrêmement M. Jurieu. Il regarda les excuses de M. Bayle comme une défaite, et avoua qu'il n'y comprenait rien. La vérité est que M. Bayle avait une raison secrète qui l'éloignait de Sedan. Il craignait que son changement de religion, dont M. Basnage avait seul le secret dans ce pays-là, ne vînt à être connu, et qu'on ne prît occasion de l'arrêt contre les relaps (D) pour lui faire des affaires, et pour maltraiter les réformés de Sedan. M. Jurieu soupçonnant donc qu'il y avait quelque autre raison que celle que prétextait M. Bayle, voulut savoir ce qui pouvait le retenir. M. Basnage ne put se dispenser de s'en ouvrir à lui; et M. Jurieu ne crut pas que cela dût l'empêcher de venir, puisqu'étant seuls dépositaires de ce secret, il ne courait aucun risque. Ainsi M. Basnage rassura M. Bayle; et lui ayant écrit quelque temps après que l'élection du nouveau professeur approchait, et qu'il n'y avait point de temps à perdre, il partit de Paris le 22 d'août pour se rendre à Sedan.

Aussitôt qu'il y fut arrivé (1), M. Basnage lui procura la connaissance de quelques amis qu'il avait dans le parti opposé à M. Jurieu, et particulièrement de M. du Rondel, professeur en éloquence. Ils promirent de lui rendre justice. M. Bayle sentit bientôt le besoin qu'il avait de ce secours. Il avait trois concurrens; et on fit tout ce qu'on put pour l'éloigner, parce qu'il était étranger, et que ses concurrens étaient enfans de la ville. Mais enfin on en vint à la dispute. Les compétiteurs convinrent de faire leurs thèses sans livres, sans préparation, entre deux soleils. On leur donna pour sujet *le temps*. Ils s'enfermèrent le 28 de septembre pour les composer; et M. Bayle soutint publiquement les siennes le 23 et le 24 d'octobre l'après-dînée. Il disputa avec tant de force et de précision, que, malgré le crédit et les brigues de ses concurrens, le sénat académique lui adjugea la victoire. On trouve ces particularités dans les lettres qu'il écrivit à MM. Constant et Minutoli (E).

Il fut reçu professeur le 2 de novembre; il en prêta serment le 4, et le 11 il fit l'ouverture de ses leçons publiques.

Peu de temps après il apprit que l'Académie de Genève avait choisi M. Minutoli pour professeur en histoire et en belles-lettres : ce fut M. Minutoli lui-même qui l'en informa, sans oublier le détail de l'examen qu'il avait subi, et des oppositions qu'il avait trouvées. M. Bayle le félicita de son nouvel emploi, et le remercia de toutes ces particularités. « Les circonstances, » dit-il (2), que vous m'avez

(1) Il arriva à Sedan le 31 d'août.

(2) Lettre du 4 d'avril 1676, p. 104.

» apprises de votre glorieux établissement en la charge de professeur m'ont été infiniment agréables ; car, quoique je susse en gros que vous aviez fait paraître votre esprit et votre érudition d'une manière fort éclatante, et que j'en eusse déjà conçu une incroyable satisfaction, néanmoins l'ordre et le détail que vous m'en avez appris a redoublé cette satisfaction ; car nous autres philosophes nous aimons la méthode plus que tout, et, sans elle, rien ne nous paraît charmant. Je dis cela, monsieur, afin de vous faire espérer que vous ne serez plus exposé à mes irrégularités, et que je ne vous accablerai plus d'un ramas confus et indigeste de pensées et de paroles, comme j'ai fait ci-devant. Mon nouveau grade m'inspire l'esprit de méthode, et vous vous en sentirez, ou personne ne s'en sentira. Mais qui aurait dit, monsieur, que, dans votre propre patrie, vous éprouveriez tant de traverses? On ne s'est pas étonné ici que l'on ait remué ciel et terre pour m'éloigner de la profession de philosophie, car j'étais étranger, et mes antagonistes étaient enfans du lieu; au contraire, on s'est étrangement scandalisé de ce qu'il s'est trouvé des personnes qui m'ont été favorables : mais, en vérité, il y a lieu à la surprise que tous vos compatriotes n'aient pas donné les mains sans balancer à votre promotion, qui sera si fructueuse et si glorieuse à l'académie. »

Quelque opposition que M. Bayle eût essuyée à Sedan, son mérite força bientôt tout le monde à l'estimer et à l'aimer. M. le comte de Guiscard, gouverneur de Sedan, l'invitait souvent à venir s'entretenir avec lui. M. du Rondel, qui a été ensuite professeur aux belles-lettres à Mastricht, lui donna toute son amitié, et la lui a continuée jusqu'à la mort. M. Jurieu même fut si touché des belles qualités de M. Bayle, si charmé de sa douceur, de sa modestie et de sa droiture, qu'il eut pour lui un épanchement de cœur dont il ne se croyait peut-être pas capable. Il en a fait un aveu public en 1691, dans le temps qu'il avait honteusement rompu avec lui, et qu'il travaillait à le perdre. « Cet homme, dit-il (1), » nous fut indiqué pour remplir » une chaire de philosophie va- » cante dans l'académie de Se- » dan où j'avais l'honneur d'être » professeur en théologie, et » l'un des modérateurs de l'aca- » démie. Un de ses amis nous » l'indiqua comme un garçon » d'esprit, très-habile et très- » capable de faire fleurir les » sciences qu'il serait appelé à » cultiver. On ne nous trompa » pas en cela. Il vint et il se fit » connaître dans toutes les ac- » tions publiques de son examen. » Mais son ami et lui n'ayant » pas jugé à propos de me faire » un mystère de sa révolte, et » du long séjour qu'il avait fait » entre les jésuites de Tou- » louse (2), cela me jeta dans le

(1) *Apologie du sieur Jurieu*, pag. 24, col. 1.

(2) M. Bayle n'a jamais demeuré chez les jésuites.

» dernier embarras, à cause de » l'arrêt contre les relaps. Cependant, comme je le crus sur » ses protestations, revenu de » bonne foi, nous prîmes le » parti de garder le silence et » de passer outre. Il fut plu» sieurs années dans l'académie, » vivant honnêtement, ne fai» sant et ne disant rien qui scan» dalisât. La beauté de son gé» nie et ses maximes honnêtes » m'attachèrent tellement à lui » que je l'aimai plus fortement » que je n'ai jamais aimé per» sonne, je l'avoue. »

La composition de son cours de philosophie l'occupa pendant deux ans : c'était un surcroît de travail qui remplissait les intervalles de ses fonctions académiques, et ne lui laissait pas le temps d'écrire à ses amis. « Je » n'ai, dit-il à M. Minutoli (1), » pu faire réponse autrement » que par un billet à votre belle » lettre du premier d'avril, à » cause des fatigantes occupa» tions où m'ont engagé, pen» dant ces deux années, la mul» titude d'exercices qu'il m'a » fallu faire à mes écoliers, et » la composition d'un *cours*. Me » voici, par la grâce de Dieu, dé» livré de cette fâcheuse corvée. » J'ai achevé mon cours ; mes » *thèses* pour les maîtres-ès-arts » sont soutenues. Enfin je suis » dans les vacances. »

1678.

Mais encore long-temps après, les vacances étaient le seul temps où il pût prendre quelque relâche. La révision de son cours, les additions qu'il y faisait, et ses leçons publiques et particulières, ne lui laissaient aucun loisir. C'est ainsi qu'il en parle à M. Minutoli dans une autre lettre (2).

1679.

M. Ancillon, ministre de Metz, lui avait fait présent d'un livre de M. Poiret, imprimé à Amsterdam en 1677, sous le titre de *Cogitationes rationales de Deo, animâ et malo*, et l'avait prié de faire des remarques sur cet ouvrage. M. Bayle lui envoya en 1679 un écrit latin contenant les difficultés qui l'avaient arrêté en le lisant d'un bout à l'autre. Il l'accompagna d'une lettre de remercîment, où il s'excusait de ce que ses occupations ne lui avaient pas permis de satisfaire plus tôt à sa demande, ni de donner à ses objections toute la force et la régularité qu'il aurait souhaité. M. Ancillon communiqua cet écrit à M. Poiret, et celui-ci y fit une réponse qu'il envoya à M. Ancillon, avec une lettre où il le remerciait de lui avoir suscité un adversaire qui faisait paraître tant de pénétration et de politesse. M. Poiret inséra les objections de M. Bayle avec sa réponse dans la nouvelle édition de son livre, imprimé à Amsterdam en 1685, et y joignit les deux lettres dont je viens de parler (3). Ce petit ouvrage fait voir que M. Bayle avait approfondi les matières les plus su-

(1) Lettre du 29 d'août 1677, p. 130.

(2) Lettre du 15 de décemb. 1678, p. 140.

(3) La lettre de M. Bayle est datée du 13 d'avril, et celle de M. Poiret du 14 d'août 1679.

blimes de la philosophie. M. Poiret se tira assez mal de quelques-unes de ses difficultés (1).

M. Bayle profita des vacances de l'automne pour aller faire un tour à Paris, d'où il passa à Rouen pour voir M. Basnage (2).

1680.

L'affaire de M. de Luxemboug faisait alors beaucoup de bruit. Il avait été déféré à la chambre des poisons comme coupable d'impiétés, de maléfices et d'empoisonnemens, et il s'était constitué prisonnier : mais il fut déclaré innocent, et les procédures furent supprimées. M. Bayle, qui en avait appris plusieurs particularités étant à Paris, se divertit à composer une harangue ou ce maréchal plaidait sa cause devant ses juges, et se justifiait d'avoir fait un pacte avec le diable, 1°. pour jouir de toutes les femmes qu'il voudrait ; 2°. pour être toujours heureux à la guerre ; 3°. pour gagner tous ses procès ; 4°. pour avoir toujours les bonnes grâces du roi. Ces quatre points faisaient la division de la harangue, qui contenait une satire très-vive contre le maréchal, et contre plusieurs autres personnes. M. Bayle fit ensuite sous le nom d'un autre, la critique de cette harangue, qui est encore plus satirique que la satire même. Il envoya ces deux pièces à M. Minutoli et le pria de lui en dire son sentiment ; et pour l'engager à en parler avec plus de liberté, il lui en cacha l'auteur. « Je vous » envoie, dit-il (3), la copie » d'une harangue qu'on a faite » au nom du duc de Luxem- » bourg, pour trouver moyen » de décrire une partie de sa vie. » Si j'ai le temps, je ferai copier » une espèce de censure de la- » dite harangue. Vous m'oblige- » rez de m'apprendre votre sen- » timent sur ces pièces-là; car » un de mes amis de Paris, qui » connaît l'auteur de la seconde » pièce, et qui, peut-être par » prévention pour son ami, » penche à croire que la haran- » gue ne vaut rien, m'a engagé » à lui promettre que je lui écri- » rais mon sentiment sur l'une » et sur l'autre. Or, comme je » n'ai pas le temps, et que d'ail- » leurs vous êtes bien plus ca- » pable d'anatomiser ces sortes » d'ouvrages, pour en faire voir » le fort et le faible, je vous » supplie, monsieur, d'y donner » quelques heures. Je donnerai » à mon ami ce qu'il souhaite, et » je suis sûr qu'il fera plus de » cas de votre jugement que du » mien, car il connaît le prix » des choses ; et qu'il aimera » mieux que je le satisfasse » de votre bourse que de la » mienne. »

Dans ce temps-là, le père de Valois, jésuite de Caen, déguisé sous le nom de Louis de la Ville, publia à Paris un livre intitulé, *Sentimens de M. Descartes touchant l'essence et les propriétés du corps, opposés à la doctrine de l'église et conformes aux erreurs de Calvin sur le sujet de l'eucharistie.* L'auteur ne se

(1) Voyez la lettre à M. Des Maizeaux, du 3 de juillet 1705, p. 1027.

(2) Lettre à M. Minutoli, du 1er. de janvier 1680, p. 153.

(3) Lettre du 24 de mars 1680, pag. 162, 163. Voyez aussi la lettre du 1er. de janvier 1681, p. 169.

contentait pas d'opposer aux cartesiens l'autorité du concile de Trente, il les combattait aussi par le raisonnement et s'efforçait de détruire les raisons dont MM. Chercelier, Rohault, et le père Mallebranche s'étaient servis pour prouver que l'étendue est l'essence de la matière. M. Bayle lut cet ouvrage, qu'il trouva fort bien écrit. Il jugea qu'on y prouvait invinciblement ce qu'on voulait prouver, c'est-à-dire que les principes de M. Descartes étaient contraires à la foi de l'église romaine, et conformes à la doctrine de Calvin : ce qui dans le fond, dit M. Bayle, dans une lettre à M. Minutoli, n'était pas difficile à prouver (1). Comme il voulait faire soutenir des thèses raisonnées à ses écoliers, il fit sur le même sujet une dissertation où, en défendant le principe de M. Descartes, il rétablit dans toute leur force les raisons des philosophes que le père Valois avait attaquées, et ruina toutes les exceptions et toutes les subtilités de ce père. Il s'attacha surtout à montrer que la pénétrabilité de la matière est impossible.

Il parut au mois de décembre de l'année 1680 une des plus grandes comètes qu'on ait vues. Le peuple, c'est-à-dire presque tout le monde, en était saisi de frayeur et d'étonnement. On n'était pas encore revenu de cet ancien préjugé que les comètes sont les présages de quelque événement funeste. M. Bayle, comme il nous l'apprend lui-même (2), se trouvait incessamment exposé aux questions de plusieurs personnes alarmées de ce prétendu mauvais présage. Il les rassurait autant qu'il lui était possible, mais il gagnait peu par les raisonnemens philosophiques; on lui répondait toujours que Dieu montre ces grands phénomènes, afin de donner le temps aux pécheurs de prévenir par leur pénitence les maux qui leur pendent sur la tête. Il crut donc qu'il serait très-inutile de raisonner davantage, à moins qu'il n'employât un argument qui fît voir que les attributs de Dieu ne permettent pas qu'il destine les comètes à un tel effet. Il médita là-dessus, et il s'avisa bientôt de cette raison théologique, que *si les comètes étaient un présage de malheurs, Dieu aurait fait des miracles pour confirmer l'idolâtrie dans le monde.* Il ne se souvenait point de l'avoir lue dans aucun livre, ni d'en avoir jamais ouï parler : ainsi il y découvrait une idée de nouveauté qui lui inspira la pensée d'écrire une lettre sur ce sujet qui pût être insérée dans le *Mercure galant.*

1681.

Il commença à y travailler le 11 janvier de l'année 1681, et fit tout ce qu'il put pour ne point passer les bornes d'une telle lettre; mais l'abondance de la matière ne lui permit pas d'être assez court, et il fut obligé de regarder sa lettre comme un ouvrage qu'il faudrait imprimer à

(1) Lettre du 24 de mars 1680, pag. 165.

(2) Voyez l'*Avertissement* sur la 3e. édit. des *Pensées diverses sur la comète*, etc.

part. Il n'affecta pas alors la brièveté; il s'étendit à son aise sur chaque chose; mais néanmoins il ne perdit pas de vue M. de Visé, auteur du *Mercure galant*. Il prit la résolution de lui envoyer sa lettre et de le prier de la donner à son imprimeur, et d'obtenir ou la permission de M. de la Reynie, lieutenant-général de police, si elle suffisait; ou le privilége du roi, s'il en fallait venir là. Il la lui envoya le 27 de mai. M. de Visé garda quelque temps son manuscrit sans savoir le nom de l'auteur; et, quand on fut lui en demander des nouvelles, il répondit qu'il savait d'une personne à qui il l'avait donné à lire, que M. de la Reynie ne prendrait jamais sur soi les suites de cette affaire, et qu'il fallait recourir à l'approbation des docteurs avant que de pouvoir solliciter un privilége du roi, détail pénible, long et ennuyeux, où il n'avait pas le loisir de s'engager. On retira le manuscrit, et M. Bayle ne songea plus à faire imprimer à Paris sa lettre sur les comètes. Cependant comme il l'avait composée dans cette vue, il avait pris le style d'un catholique romain, et imité le langage et les éloges de M. de Visé sur les affaires d'état. Cette conduite était absolument nécessaire à quiconque se voulait faire imprimer à Paris, et il crut que l'imitation du *Mercure galant* en certaines choses ferait qu'il serait plus facile d'obtenir ou la permission de M. de Reynie, ou le privilége du roi. C'est aussi ce qui l'obligea de feindre que sa lettre avait été écrite à un docteur de Sorbonne.

Les réformés de France se trouvaient alors dans une triste situation. Il y avait long-temps qu'on travaillait à leur ruine. On les dépouillait peu à peu de leurs priviléges, et il ne se passait point d'année qu'on ne fît quelque infraction à l'édit de Nantes. Enfin on résolut de supprimer leurs académies. Il y avait lieu de croire que celle de Sedan serait épargnée. La principauté de Sedan avait été un état souverain jusques en l'année 1642. Le duc de Bouillon la céda à Louis XIII, qui promit de laisser les choses dans l'état où il les trouvait. Lous XIV ratifia le traité où il fut accordé de nouveau que la religion protestante y serait maintenue avec tous les droits et priviléges dont elle se trouvait en possession. Mais tous ces avantages ne purent sauver l'académie. Louis XIV ordonna même qu'elle fût cassée la première. L'arrêt fut rendu le 9 juillet 1681, et signifié le 14 du même mois.

Dans ce temps-là il y avait à Sedan un jeune homme de Rotterdam nommé M. Van Zoelen, parent de M. Van Zoelen qui a été ensuite bourgmestre dans la même ville. Ce jeune homme (1) avait logé à Sedan avec M. Bayle, et s'était fortifié dans ses études par de fréquentes conversations avec lui. Il avait conçu pour ce professeur une amitié fort étroite; de sorte que le jour même que l'arrêt qui supprima l'académie fut venu, il prit la

(1) *Chimère de la cabale de Rotterdam démontrée*, préf., p. clxij, clxiij.

résolution de l'envoyer à M. Paets son parent, l'un des conseillers de la ville de Rotterdam, très-savant et qui favorisait les gens de lettres. On lui fit connaître, en lui envoyant cet arrêt, que M. Bayle était sans emploi; on dit beaucoup de bien de lui, et on reçut une réponse qui témoignait une grande inclination à lui rendre service. M. Bayle écrivit là-dessus à M. Paets pour le remercier des sentimens favorables qu'il avait pour lui, et pour lui demander la continuation de sa bienveillance. M. Paets joignait à beaucoup d'esprit et de pénétration un grand amour pour les sciences, et particulièrement pour la philosophie. Son mérite lui avait acquis une grande autorité; il en aurait eu davantage sans les divisions qui régnaient dans la république. On le regardait comme le chef du parti opposé à la maison d'Orange (1), et de là vient qu'il trouva quelque difficulté à rentrer dans la magistrature après son ambassade extraordinaire en Espagne (2). Cependant il triompha de la jalousie, et la déférence que les magistrats de Rotterdam avaient pour ses conseils réglait toutes leurs délibérations.

1682.

M. Bayle songea en même temps à procurer à M. Jurieu un établissement à Rotterdam, et engagea M. Van Zoelen à lui rendre ses bons offices auprès de M. Paets. M. Van Zoelen partit de Sedan pour aller en personne solliciter à Rotterdam, et il parla si fortement à M. Paets, qu'il voulut bien s'employer pour M. Jurieu (3).

M. Bayle resta six ou sept semaines à Sedan, après la suppression de l'académie, en attendant des réponses de Hollande. Mais enfin, ennuyé de n'en pas recevoir, il quitta Sedan le 2 de septembre, et arriva à Paris le 7 du même mois, sans savoir encore s'il irait à Rotterdam ou en Angleterre, ou s'il s'arrêterait en France (4). Avant qu'il partît, M. le comte de Guiscard fit tous ses efforts pour le porter à embrasser la religion romaine. Il lui proposa de grands avantages, mais qui ne furent pas capables de le tenter (5). Enfin, il était prêt à aller à Rouen, et à passer de là en Angleterre, lorsqu'il reçut la réponse de M. Paets, qui marquait que la ville de Rotterdam lui donnait une pension, avec le droit d'enseigner la philosophie. M. Paets ajoutait que l'affaire de M. Jurieu était en bon train. Ainsi il quitta Paris le 8 d'octobre, et le 30 il arriva à Rotterdam, où il fut reçu très-gracieusement par la famille de M. Van Zoelen et par M. Paets (6).

M. Jurieu suivit de près M. Bayle; mais à peine fut-il à Rotterdam qu'il lui échappa des brusqueries qui indignèrent fort contre lui M. Paets, et qu'on ne lui pardonna qu'en considération

(1) Il était beau-frère de M. Corneille de Wit.

(2) Voyez la *Gazette de Londres*, du 4 octobre 1677, à l'article de la Haye du 8 octobre.

(3) *Chimère démontrée*, préface, p. clxiij et suiv.

(4) Ibid., p. clxviij; et lettre à M. Minutoli, du 17 de septembre 1681, p. 172.

(5) *Cabale chimérique*, p. 290.

(6) *Chimère démontrée*, préf., pag. clxix.

de M. Bayle (1). La ville de Rotterdam érigea en leur faveur une ÉCOLE ILLUSTRE : M. Jurieu fut nommé professeur en théologie; M. Bayle, professeur en philosophie et en histoire, avec cinq cents florins de pension annuelle. Il prononça le 5 de décembre la harangue d'entrée, qui fut généralement applaudie; et le 8 il fit sa première leçon de philosophie à un fort grand nombre d'étudians.

Peu de temps après il donna sa Lettre sur les comètes à M. Leers, libraire de Rotterdam, homme d'esprit et de mérite, afin qu'il la fît imprimer. Et, comme il prit toute sorte de précautions pour n'en être pas reconnu l'auteur, il ne changea rien dans le style de catholique romain, ni dans le langage et les éloges imités du *Mercure galant*. Il crut que rien ne serait plus propre qu'un tel langage à faire juger que cette Lettre n'était point l'écrit d'un homme sorti de France pour la religion. Pendant le cours de l'impression, il inséra plusieurs choses qui n'étaient pas dans le manuscrit qu'il avait envoyé à l'auteur du *Mercure galant* (2). Cet ouvrage fut achevé d'imprimer le 11 de mars 1682, et il parut sous ce titre : *Lettre à M. L. A. D. C., docteur de Sorbonne, où il est prouvé, par plusieurs raisons tirées de la philosophie et de la théologie, que les comètes ne sont point le présage d'aucun malheur; avec plusieurs réflexions morales et politiques, et plusieurs observations historiques, et la réfutation de quelques erreurs populaires. A Cologne, chez Pierre Marteau, M. DC. LXXXII.*

Pour mieux se cacher, M. Bayle y ajouta une préface, ou avis au lecteur, sous le nom d'une personne qui publiait cette Lettre sans en connaître l'auteur. Dans cette préface, l'éditeur, après avoir marqué plusieurs raisons qui l'avaient porté à faire imprimer cet ouvrage, allègue encore celle-ci : « J'ai été, dit-il, confirmé » dans ce même dessein par une » raison bien plus forte. J'ai su » de bonne part que le docteur » de Sorbonne à qui cette lettre » a été écrite y prépare une ré- » ponse fort exacte et fort tra- » vaillée. Il serait fort à crain- » dre, vu son indifférence pour » la qualité d'auteur, qu'il ne » se contentât de travailler pour » son ami, si on ne l'engageait, » en publiant la lettre qu'il en » a reçue, à faire part au public » des belles et savantes réflexions » qu'il aura faites sur des points » considérables; comme sont la » conduite de la Providence à » l'égard des anciens païens; » la question, *si Dieu a fait des* » *miracles parmi eux, quoiqu'il* » *sût qu'ils en deviendraient plus* » *idolâtres;* la question, *si Dieu* » *a quelquefois établi des pré-* » *sages parmi les infidèles;* la » question, *si un effet purement* » *naturel peut être un présage* » *assuré d'un événement contin-* » *gent;* la question, *si l'athéis-* » *me est pire que l'idolâtrie, et* » *s'il est une source nécessaire* » *de toutes sortes de crimes;* la » question, *si Dieu pouvait ai-* » *mer mieux que le monde fût*

(1) Ibid., p. clxix, clxx.
(2) Préface de la 3e. édit.

» *sans la connaissance d'un* » *Dieu, qu'engagé dans le culte* » *abominable des idoles;* et plu- » sieurs autres sur lesquelles un » grand et savant théologien » comme celui-là peut avoir des » pensées très-instructives et » très-dignes de voir le jour. »

Mais, malgré tous ces déguisemens, on sut bientôt que M. Bayle était l'auteur de la Lettre sur les comètes. Le sieur Leers avait montré le manuscrit à M. Paets, et lui avait dit de qui il le tenait; et M. Paets n'en fit point de mystère à ses amis (1) : il crut même rendre un bon service à l'auteur en le découvrant (2). M. Jurieu le sut aussi par cette voie, ou immédiatement ou médiatement; et en ayant parlé à M. Bayle, avec un petit reproche sur ce que d'autres savaient le secret pendant qu'il ne le savait pas, M. Bayle lui déclara comment tout s'était passé, et s'éclaircit avec lui touchant quelques points du livre (3). M. Jurieu parlait de cette Lettre avec éloge (4); mais, dans le fond, il souffrait impatiemment l'honneur qu'en recevait M. Bayle, jaloux comme il était de la gloire de ses amis.

Madame Paets mourut dans ce temps-là. Elle donna une preuve de l'estime qu'elle avait pour M. Bayle en lui léguant deux mille florins pour acheter des livres. M. Bayle conserva toujours le souvenir de cette générosité, comme nous le verrons dans la suite.

(1) *Chimère démontrée*, préf., p. clxxj.
(2) *Cabale chimérique*, p. 206.
(3) Préface, *ubi supr.*, p. clxxj.
(4) *Chimère démontrée*, p. 207.

M. Maimbourg venait de publier son *Histoire du calvinisme.* Cet ouvrage avait pour objet des matières très-importantes : il s'agissait de prononcer sur l'esprit et sur la conduite des réformés de France, depuis qu'ils s'étaient séparés de l'église romaine. M. Maimbourg avait employé tous les artifices de sa plume pour leur attirer le mépris et la haine des catholiques. M. Bayle, indigné de la mauvaise foi et du dessein pernicieux de cet auteur, résolut de réfuter son Histoire. Il profita des vacances de Pâques pour y travailler, et écrivit sa réponse en forme de lettres. Mais il ne jugea pas à propos de suivre son adversaire pied à pied. Il crut que pour détromper le public, et montrer le peu d'estime que méritait M. Maimbourg, il suffisait, en supposant même comme véritables les faits qu'il rapportait, de donner des considérations générales sur son Histoire, qui découvrissent sa malignité, son emportement, et les maximes cruelles et sanguinaires qu'il tâchait d'inspirer à ses lecteurs. M. Bayle s'égaya sur diverses particularités de la vie et des disputes de cet écrivain, et en fit un portrait très-ressemblant, mais peu avantageux. « (5) Ce n'était point une criti- » que amère et chagrine; c'était » un badinage ingénieux, et ce- » pendant plein de sens et de » raison, plus propre à embar- » rasser ou à déconcerter son » adversaire que des argumens » graves et sérieux. »

Il commença à y travailler le

(5) *Éloge de M. Bayle*, par M. de Beauval.

1 de mai, et l'acheva le 15 du même mois; de sorte que cet ouvrage, quoique assez gros (1), fut fait dans l'espace de quinze jours, comme il le dit lui-même dans la dernière lettre. Il prit toutes les précautions possibles pour se cacher. Dans l'avertissement, il faisait dire au libraire que ce recueil de lettres lui étant tombé entre les mains, il avait cru le devoir publier incessamment; et qu'on l'avait chargé de faire savoir au lecteur que ces lettres avaient été effectivement écrites à un gentilhomme de campagne du pays du Maine, et envoyées conformément à leurs dates. Il ne voulut pas même le faire imprimer à Rotterdam; mais étant allé voir Amsterdam, il y porta son manuscrit, et le donna à Abraham Wolfgang, libraire, le 30 du mois de mai. Ce livre parut au commencement de juillet sous ce titre : *Critique générale de l'Histoire du calvinisme de M. Maimbourg. A Villefranche, chez Pierre Le Blanc. M. DC. LXXXII.* M. Bayle en reçut des exemplaires le 11 du même mois.

Cet ouvrage eut l'approbation non-seulement des réformés, qui y étaient si bien défendus contre les attaques de M. Maimbourg, mais même des catholiques judicieux et modérés. Il en passa plusieurs exemplaires en France, qui furent recherchés avec empressement. Le prince de Condé, prince bien capable de juger du mérite d'un ouvrage, ne pouvait se lasser de le lire. Il est vrai qu'il n'aimait pas M. Maimbourg. Cet historien, pour plaire à la cour qui lui faisait pension, avait affecté de ne point parler de son Altesse en faisant les éloges de ses ancêtres. M. Bayle ne manqua pas de le relever là-dessus (2), et M. le prince lui en sut bon gré. Cette critique chagrina cruellement M. Maimbourg : l'estime qu'on en faisait le mettait au désespoir. Il sollicita plusieurs fois M. de la Reynie de la condamner; mais ce magistrat, qui l'avait lue avec plaisir, et qui n'était pas fâché qu'on eût mortifié M. Maimbourg, le renvoyait toujours. Enfin il s'adressa au roi, et en obtint un ordre à M. de la Reynie de faire brûler en Grève *la Critique générale de l'Histoire du calvinisme de M. Maimbourg*, et de défendre à tous imprimeurs et libraires d'imprimer, vendre ou débiter ce livre, à peine de la vie. M. de la Reynie obéit, et mit dans sa sentence tout ce que M. Maimbourg voulut; on y découvre aisément le style d'un auteur et d'un auteur irrité (3) : mais pour se venger de M. Maimbourg, il fit imprimer plus de trois mille exemplaires de cette sentence, et les fit afficher par tout Paris; ce qui excita tellement la curiosité du public, que chacun voulait avoir la Critique de M. Maimbourg.

Cet ouvrage fut enlevé en Hollande presque aussitôt qu'il parut; et dès le mois d'août M. Bayle prépara une nouvelle édition. Il l'augmenta de la moitié, et y mit une préface où il continuait

(1) C'était un volume *in*-12 de 339 pages, menu caractère.

(2) Lettre xix, p. 268, 269.

(3) On trouvera cette sentence à la fin de ces mémoires.

à dépayser les lecteurs et à leur donner le change. Cette édition fut achevée d'imprimer vers la fin de novembre : il en reçut des exemplaires le 29 du même mois.

On chercha long-temps en France, parmi les meilleures plumes du parti protestant, l'auteur de la Critique de M. Maimbourg; et à la fin on se fixa sur M. Claude, qui soutenait glorieusement la cause des réformés. Les amis mêmes de M. Bayle, qui savaient qu'il était l'auteur de la Lettre sur les comètes, ne pensaient point à lui attribuer cette critique, à cause de la différence du style. Ainsi ce fut un pur hasard qui le découvrit, comme il nous l'a appris lui-même en faisant voir qu'il n'y a rien de plus incertain que les conjectures tirées de la différence ou de la conformité du style, pour connaître l'auteur d'un livre. « Je sais par expérience, dit-il (1), que tous » les écrits d'un homme ne se » ressemblent point. La Critique » générale du père Maimbourg » fut publiée peu de temps » après les Pensées sur les comètes; cependant personne ne » parut croire que ces deux livres venaient de la même » main. La première édition » de la Critique fut toute débitée » avant que l'on jetât des soupçons sur le véritable auteur : » tout le monde le croyait en » France. La seconde édition » l'aurait peut-être mieux découvert; mais sans un pur » hasard il serait apparemment » encore inconnu. Ce hasard fut » que cet auteur, répondant à » la lettre d'un anonyme que » son libraire lui avait envoyée, » oublia de prier le libraire de » ne donner point l'original de » la réponse, mais une copie. » Cet anonyme, ami de M. » Claude le fils, lui demanda, en » lui montrant ma réponse, s'il » en connaissait l'écriture. M. » Claude lui ayant dit de qui c'était, il n'en fallut pas davantage pour mettre l'auteur dans » la nécessité de ne plus faire » de mystère. Par la conformité » du style on n'aurait jamais découvert la chose; car, quoique » l'auteur n'y tâchât pas, il donna » au style de la Critique de » Maimbourg un caractère fort » différent de celui des Pensées » sur les comètes. »

M. Jurieu fit aussi une réponse à M. Maimbourg, mais plus ample et plus détaillée. Elle parut en 1683, sous ce titre : *l'Histoire du calvinisme et celle du papisme mises en parallèle; ou Apologie pour les réformateurs, pour la réformation, et pour les réformés; divisée en quatre parties; contre un libelle intitulé, l'Histoire du calvinisme par M. Maimbourg* (2). Ce livre était bien écrit; l'auteur y réfutait M. Maimbourg avec beaucoup de force; mais on n'y trouvait pas ce tour aisé et naturel, ces réflexions vives et piquantes, cette manière de relever sans aigreur les défauts de son adversaire et de traiter les matières de controverse sans emportement; ce qui faisait le ca-

(1) *Cabale chimérique*, p. 204, 205.

(2) On l'imprima en 2 volumes in-4°., et en 4 volumes in-12.

ractère de la *Critique générale*. On sentit bientôt cette différence. Les catholiques mêmes, malgré les préjugés de la religion, ne pouvaient s'empêcher de faire l'éloge du livre de M. Bayle, dans le temps qu'ils affectaient de mépriser celui de M. Jurieu. « C'est un beau livre, disait M. » Ménage (1), que la Critique » du Calvinisme du père Maim- » bourg, et lui-même ne pou- » vait s'empêcher de l'estimer. » Il me l'a avoué, quoique ordi- » nairement il affectât d'en par- » ler comme d'un livre qu'il » n'avait pas lu. A la religion » près, je trouve ce qu'a dit M. » Bayle fort vif et très-sensé. » J'ai voulu lire ce que M. Ju- » rieu a fait sur le même sujet; » il y a bien de la différence. Le » livre de M. Bayle est le livre » d'un honnête homme, et ce- » lui de M. Jurieu celui d'une » vieille de prêche. C'est un mé- » chant réchauffé de tout ce que » Dumoulin et les autres ont » dit de plus fade contre la reli- » gion catholique. » Le jugement si différent qu'on faisait de ces deux ouvrages déplut infiniment à M. Jurieu. Il regarda M. Bayle comme son concurrent, et ne put lui pardonner d'avoir enlevé tous les suffrages. Cet incident jeta dans son cœur des semences de haine et de jalousie (2).

Parmi les gens de lettres avec qui M. Bayle avait eu des liaisons à Sedan, on doit compter M. Fetizon, jeune ministre, natif de cette ville. Il avait quitté Sedan pour aller exercer son ministère en Champagne dans la maison de M. de Briquemau (3). Il écrivit à M. Bayle qu'il avait composé, en forme d'entretiens, l'Apologie des réformés par rapport aux guerres civiles de France. M. Bayle souhaita de voir cet ouvrage, et M. Fetizon le lui envoya et le dédia à *Philarète*, c'est-à-dire à M. Bayle lui-même. M. Bayle trouva cet ouvrage digne de voir le jour, et le fit imprimer (4). Il parut au commencement de l'année 1683, sous ce titre : *Apologie pour les réformés ; où l'on voit la juste idée des guerres civiles de France, et les vrais fondemens de l'édit de Nantes. Entretiens curieux entre un protestant et un catholique.* Patrice, le catholique romain, allègue tout ce qu'on a dit de plus fort et de plus odieux contre les réformés, au sujet des guerres civiles, et n'oublie pas les accusations qu'on leur a faites, d'être animés d'un esprit de faction et de révolte, et d'avoir des sentimens contraires à l'indépendance des rois. Eusèbe, le protestant, les justifie de s'être armés pour défendre leur religion, leurs vies, et les droits de la maison de Bourbon; et fait voir par le témoignage même de Louis XIII, qu'ils ont toujours été fidèles à leurs princes légitimes, et que bien loin

(1) *Ménagiana*, tom. II, p. 22, 23, édition de Paris, 1694.

(2) Voyez M. de Beauval, *Lettre sur les différens de M. de Jurieu et de M. Bayle*, p. 1 et 2.

(3) La terre de M. de Briquemau, située sur la rivière d'Aisne, s'appelait Saint-Loup. M. de Briquemau étant ensuite sorti de France pour la religion, M. l'électeur de Brandebourg le fit gouverneur de Lipstadt, dans le pays de Clèves.

(4) *A la Haye, chez Abraham Arondeus*, in-12.

que leurs sentimens soient opposés à l'autorité souveraine des rois, ils tendent à l'établir et à la confirmer; au lieu que les catholiques romains rendent cette autorité dépendante du peuple ou du pape.

Sur la fin de l'année 1682, on sollicitait fortement M. Bayle à se marier. Le parti qu'on lui proposait était avantageux. « C'était » une demoiselle jeune, jolie, » de très-bon sens, douce, sage, » maîtresse de ses volontés, et » qui avait au moins quinze mille » écus (1). » Mademoiselle Dumoulin, petite-fille du fameux Pierre Dumoulin, sœur de mademoiselle Jurieu, et ensuite femme de M. Basnage, avait entamé cette affaire, et l'avait mise en si bon train, qu'il ne restait plus de difficulté que du côté de M. Bayle. Il avait toujours paru fort éloigné du mariage : les soins et les embarras d'une famille ne lui semblaient pas convenir à un homme de lettres, à un philosophe, qui fait consister tout son bonheur dans l'étude et dans la méditation. D'ailleurs, content du nécessaire, les richesses lui paraissaient plutôt un embarras qu'un bien. Mademoiselle Dumoulin n'oublia rien pour le faire revenir de ces sentimens, et pour l'engager à profiter des avantages qui s'offraient comme d'eux-mêmes ; mais elle ne put y réussir.

1683.

L'année suivante, M. Bayle donna une nouvelle édition de sa Lettre sur les comètes plus ample et plus exacte que la première. Elle fut achevée d'imprimer le 2 de septembre 1683, et il en reçut cent vingt exemplaires du libraire pour envoyer à ses amis. Il supprima le titre de la première édition, et y substitua celui-ci : *Pensées diverses, écrites à un docteur de Sorbonne, à l'occasion de la comète qui parut au mois de décembre* 1680. *A Rotterdam, chez Reinier Leers*. M. DC. LXXXIII. Il retrancha aussi la longue préface de l'édition précédente, et y mit un petit avertissement, sous le nom du libraire, pour marquer en quoi cette seconde édition était préférable à la première.

Dans ce temps-là quelques amis de M. Bayle lui envoyèrent des écrits de controverse qu'ils avaient composés, et le prièrent de les faire imprimer, s'il le jugeait à propos. Le premier qu'il reçut était la Réfutation d'un mémoire dressé par l'assemblée du clergé de France en 1682, où l'on proposait et approuvait dix-sept *méthodes*, ou différentes manières de disputer contre les réformés. Cette réfutation était de M. Basnage, alors ministre à Rouen. Elle était accompagnée d'une lettre à M. Bayle, sous le nom d'un ami de l'auteur, et qui contenait plusieurs particularités curieuses sur cette assemblée du clergé (2). Cet ouvrage parut sous ce titre : *Examen des méthodes proposées par MM. de l'assemblée du clergé de Fran-*

(1) Lettre de mademoiselle Dumoulin à M. Bayle, du 12 de décembre 1682, dans les *Lettres de M. Bayle*, p. 193.

(2) Elle a pour titre : *Lettre sur la dernière assemblée du clergé. A M. B. A. R.*, c'est-à-dire, *à M. Bayle, à Rotterdam.*

ce en l'année 1682 (1). M. Basnage avait souhaité que le manuscrit fût communiqué à M. Jurieu ; et M. Jurieu fit imprimer son *approbation* à la tête du livre. Les autres écrits qu'on envoya à M. Bayle étaient des réponses à un livre de M. Brueys, avocat de Montpellier. M. Brueys s'était distingué parmi les réformés par une réfutation du livre de M. Bossuet, évêque de Condom et ensuite de Meaux, intitulé : *Exposition de la doctrine de l'église catholique.* Mais il changea ensuite de religion, et, se conformant à la méthode ordinaire des nouveaux convertis, il écrivit contre le parti qu'il avait quitté. Son livre parut en 1683, sous ce titre : *Examen des raisons qui ont donné lieu à la séparation des protestans, fait sans prévention sur le concile de Trente, sur la confession de foi des églises protestantes et sur l'Écriture Sainte.* Il était écrit d'une manière douce, insinuante, et avait un air de désintéressement qui pouvait d'abord imposer, et surprendre les esprits faibles et superficiels : on crut qu'il fallait y répondre. M. Jurieu, qui avait opposé au livre de M. de Meaux un écrit intitulé, *Préservatif contre le changement de religion*, en publia une *suite* contre le livre de M. Brueys. M. de Larroque, fils du ministre de Rouen, et reçu ministre dans un des derniers synodes, se mit aussi sur les rangs. Il fit une réponse à M. Brueys, et l'envoya à M. Bayle, qui la donna d'abord à l'imprimeur. Elle a pour titre : *le Prosélyte abusé, ou fausses vues de M. Brueys dans l'examen de la séparation des protestans* (2). On y trouve une épître dédicatoire *à Monsieur *** professeur en philosophie et en histoire à Rotterdam*, où M. de Larroque rend compte de la composition, du but et du plan de cet ouvrage. M. Bayle ne voulut pas que son nom parût à la tête de l'épître dédicatoire, quoiqu'il fût facile à ceux qui connaissaient la Hollande, ou qui avaient quelque commerce avec les gens de lettres, de voir qu'elle lui était adressée. Il a parlé fort avantageusement du livre de M. de Larroque. « C'est, dit-il (3), le » coup d'essai d'un jeune au- » teur plein d'esprit, qui fait » voir à son adversaire, en le sui- » vant pas à pas, qu'il a fait de » lourdes fautes. La raillerie » vient quelquefois sur les rangs » un peu forte, mais délicate. » L'érudition y tient fort bien » sa partie. »

M. Lenfant, qui étudiait alors la théologie à Genève, écrivit aussi contre M. Brueys. Mais ayant appris que d'habiles gens travaillaient sur le même sujet, il aurait supprimé sa réponse, si M. Bayle et M. Jurieu ne l'eussent pas exhorté à l'achever et à la donner au public (4). Après avoir fait quelque séjour à Genève, il alla à Heidelberg, d'où

(1) Il fut imprimé à Rotterdam, chez Pierre de Graef; mais le titre porte, *à Cologne, chez Pierre Marteau*, in-12.

(2) *A Rotterdam, chez Reinier Leers*, M. DC. LXXXIV, in-12.

(3) *Nouvelles de la République des Lettres*, mars 1684, p. m. 101. Voyez aussi la lettre à M. Lenfant, du 26 de novembre 1683, p. 204.

(4) Voyez les lettres à M. Lenfant, du 8 de septembre, et du 26 de novembre 1683, p. 201 et suiv.

il envoya son manuscrit à M. Bayle, le priant d'y faire les changemens qu'il jugerait à propos. M. Lenfant ne voulut point descendre dans le détail de la dispute : il se contenta de raisonner sur des principes généraux. Son livre parut au commencement de l'année 1684, sous le titre de *Considérations générales sur le livre de M. Brueys, intitulé, Examen des raisons qui ont donné lieu à la séparation des protestans, et par occasion sur ceux du même caractère* (1). On y ajouta un *avertissement* où, après avoir montré combien le livre de M. Brueys était capable de faire illusion, et la nécessité qu'il y avait d'y répondre, on attribuait sa conversion à des motifs purement mondains, on l'attaquait même sur ses mœurs. Cet avertissement était suivi d'une longue *Lettre de l'auteur à un de ses amis, en lui envoyant son manuscrit*, c'est-à-dire, à M. Bayle. M. Lenfant y donnait le caractère du livre de M. Brueys, et en marquait plusieurs endroits faibles. Cette réponse est écrite avec beaucoup d'esprit, de jugement et de modération, qualités qui règnent dans tous les ouvrages de M. Lenfant.

1684.

M. Bayle s'était toujours plu à ramasser ces sortes de pièces qu'on appelle fugitives, parce qu'elles disparaissent presque aussitôt qu'elles ont paru. Le seul moyen de les conserver, c'est d'en assembler assez pour faire un volume. C'est ce que M. Bayle fit à l'égard de quelques écrits qui regardaient la philosophie de Descartes. Il les publia sous ce titre : *Recueil de quelques pièces curieuses concernant la philosophie de M. Descartes. A Amsterdam, chez Henry Desbordes. M. DC. LXXXIV.* Il y mit une préface où il faisait l'histoire de ces pièces, et déplorait la servitude où les écrivains se trouvaient en France. « Ce serait » un grand malheur pour toute » la république des lettres, dit- » il, si on était partout aussi » formaliste et aussi pointilleux » à l'égard de l'impression des » livres qu'on l'est en France » depuis quelque temps, où l'in- » quisition qui s'y établit à grands » pas empêche de paraître plu- » sieurs beaux ouvrages, et re- » bute les plus célèbres auteurs. » Et qui ne serait rebuté de voir » que ceux qui sont établis pour » l'approbation des livres gar- » dent un manuscrit des trois » ou quatre ans sans y regarder, » et qu'ils en désapprouvent tout » ce qui sent une âme élevée au- » dessus de la servitude et des » opinions populaires? Quelle » mortification pour un auteur, » qui ne trouve jamais que les » presses roulent assez vite sur » ses ouvrages, de voir qu'après » un délai de trois ou quatre » ans, on lui ordonne de suppri- » mer ce qu'il estime le plus dans » ses écrits, s'il n'aime mieux » les voir condamner à une éter- » nelle prison, par le refus qu'on » lui fera d'un privilége du roi! » Ce recueil contient : 1°. Une espèce de concordat passé entre les jésuites et les pères de l'oratoire, par lequel ceux-ci s'engagent à

(1) *A Rotterdam, chez Reinier Leers*, M. DC. LXXXIV, in-12.

ne point enseigner la philosophie de Descartes ni la doctrine de Jansénius : 2°. Des remarques sur ce concordat : 3°. Un éclaircissement sur le livre de M. de la Ville, ou plutôt du père de Valois (1). Cet écrit est de M. Bernier, si connu par ses voyages et par son Abrégé de la philosophie de Gassendi. Le père de Valois l'avait mis au rang des nouveaux philosophes qui détruisent le dogme de la transsubstantiation en soutenant que l'essence de la matière consiste dans l'étendue. Son livre fit beaucoup de bruit en France, et alarma tous les cartésiens. M. Régis, qui tenait des conférences à Paris, fut obligé de les rompre. M. Bernier craignit pour lui-même, et composa cet éclaircissement, où il tâche de concilier les principes de sa philosophie avec les décisions de l'église. Ce recueil contient encore : 4°. Une réponse du père Mallebranche au père de Valois, qui avait fait paraître beaucoup d'animosité contre lui, et s'était particulièrement attaché à rendre sa foi suspecte : cette réponse est suivie d'un mémoire pour expliquer la possibilité de la transsubstantiation : 5°. Les thèses raisonnées que M. Bayle fit soutenir à ses écoliers en 1680 : *Dissertatio in quâ vindicantur à peripateticorum exceptionibus rationes quibus aliqui cartesiani probârunt essentiam corporis sitam esse in extensione :* M. Bayle joignit à cette dissertation quelques thèses de philosophie, où il soutient, entre autres choses, que le lieu, le mouvement et le temps n'ont point été encore définis que d'une manière inexplicable : 6°. Une pièce qui avait été imprimée à Paris, sous le titre de *Méditations sur la métaphysique par Guillaume Wander*. M. l'abbé de Lanion en est l'auteur (2). On y trouve le précis de la métaphysique cartésienne, et tout ce qu'il y a de meilleur dans les Méditations de Descartes. Il semble même que tout y soit mieux digéré que dans celles de Descartes, et qu'on soit allé plus avant que lui. C'est le jugement qu'en porte M. Bayle.

L'éclaircissement de M. Bernier fut réfuté dans un livre imprimé à Paris en 1682, sous ce titre : *La philosophie de M. Descartes contraire à la foi de l'église catholique ; avec la réfutation d'un imprimé fait depuis peu pour sa défense.* Cet imprimé, c'est l'écrit de M. Bernier. L'auteur de ce livre dit qu'ayant vu celui de M. de la Ville, il trouva qu'on y avait fort bien attaqué le système des cartésiens au sujet de l'essence du corps, mais qu'on n'avait pas réfuté leur sentiment sur les accidens ou les qualités de la matière ; de sorte qu'il avait cru devoir traiter ce point, et y joindre une nouvelle discussion du premier, pour faire un ouvrage complet. Ainsi il divisa son livre en deux parties. Dans la première, il fit voir que « si l'essence du corps consiste dans l'étendue actuelle, » le corps de Jésus-Christ ne » saurait-être réellement et de » fait dans l'eucharistie, puis- » qu'une chose ne saurait exis-

(1) Voyez ci-dessus, p. 61.

(2) Voyez la *Réponse aux questions d'un provincial*, tom. I, ch. XXVI, p. 223, 224.

» ter sans son essence; mais » qu'il y est seulement en figure, » c'est-à-dire en pure imagi- » nation et pensée, ou en ap- » préhension imaginaire, qui » le fait croire présent où il » n'est pas : » et dans la seconde il prouve « qu'en établissant, » comme fait Descartes, qu'il » n'y a rien dans la substance » que la substance même, et » que les qualités et les accidens » que l'on y conçoit ne sont » que de simples apparences qui » abusent nos sens, et leur font » accroire qu'il y a quelque » chose de réel en la substance, » qui n'y est pas effectivement, » mais qui est seulement en no- » tre pensée, on détruit la doc- » trine de l'église qui enseigne » que dans l'eucharistie la sub- » stance du pain et du vin étant » détruite et toute changée au » corps et au sang de Jésus- » Christ, les accidens qui étaient » en elle restent encore, ce qui » suppose nécessairement que » ces accidens sont réellement » distincts de la substance et » peuvent subsister sans elle. » Ce livre n'est guère connu; M. Bayle n'en dit rien, peut-être parce qu'il ne le connaissait pas, et je n'en parle ici que par le rapport qu'il a au recueil que M. Bayle avait fait imprimer.

La manière de faire savoir au public, par une espèce de journal, ce qui se passe dans la république des lettres, est une des plus belles entreprises du dernier siècle. La gloire en est due à M. de Sallo, conseiller ecclésiastique au parlement de Paris, qui fit paraître le *Journal des Savans* l'an 1665. On reçut partout cet ouvrage avec applaudissement; on l'imita en Italie et en Allemagne. M. Bayle était surpris de voir qu'en Hollande, où il y avait tant d'habiles gens, tant de libraires, et une si grande liberté d'imprimer, on ne se fût pas encore avisé de donner un journal de littérature. Il avait été tenté plusieurs fois de le faire; mais considérant qu'un ouvrage de ce genre demandait beaucoup de temps et d'application, il s'en était abstenu. Cependant on vit paraître vers la fin du mois de février 1684 un journal imprimé à Amsterdam chez le sieur Henry Desbordes, sous le titre de *Mercure savant du mois de janv.* 1684. C'était une entreprise du sieur de Blegny, chirurgien de Paris, homme fertile en projets. En voici quelques exemples. Voyant qu'on tenait des conférences sur la philosophie et sur d'autres sciences, il se mit aussi sur le pied d'en tenir, et érigea chez lui une *académie des nouvelles découvertes*. Il donnait des leçons particulières aux garçons chirurgiens sous le nom de Cours de chirurgie, et aux garçons apothicaires sous le nom de Cours de pharmacie : il s'avisa même de faire un Cours de perruque pour les garçons perruquiers. On y était reçu moyennant une certaine somme d'argent. Il se mêlait aussi de médecine, et vint jusqu'à prendre les qualités de « conseiller, mé- » decin artiste ordinaire du » Roi et de Monsieur, et préposé » par ordre de sa Majesté à la » recherche et vérification des » nouvelles découvertes de mé- » decine. » En 1679 il entreprit

une espèce de journal intitulé, *Nouvelles découvertes dans toutes les parties de la médecine*. Il le publiait tous les mois ; mais la manière outrageante dont il traitait plusieurs personnes de mérite donna lieu à un arrêt du conseil qui fit cesser ce journal en 1682. Le sieur de Blegny, n'osant plus faire imprimer de journal en France, jeta les yeux sur la Hollande, et s'associa avec M. Gautier, médecin de Niort, qui demeurait à Amsterdam. Il lui envoyait des mémoires. Du reste, ce nouveau journal ne contenait point d'extraits de livres, mais plusieurs petites pièces qui roulaient presque toutes sur la médecine. On y trouvait aussi des chansons avec la musique, des poésies, et des nouvelles politiques. La médisance y régnait encore plus que dans le journal de médecine.

Un ouvrage si mal conçu et si mal exécuté piqua M. Bayle, et lui fit reprendre la pensée qu'il avait eue de donner un journal. M. Jurieu l'y exhorta fortement. Il était bien aise d'avoir une plume assurée qui fît le panégyrique des livres qu'il publierait (1). M. Bayle se rendit à ses sollicitations, et commença de travailler à son journal le 21 de mars 1684. Le 4 d'avril il convint avec le sieur Desbordes pour l'impression, et se détermina à le donner tous les mois sous le titre de *Nouvelles de la République des Lettres*, à commencer par le mois de mars. Il ne parut du *Mercure savant* que les mois de janvier et février; sur quoi quelques personnes s'imaginèrent que M. Bayle en était l'auteur, ce qui l'obligea de le désavouer formellement (2). Les *Nouvelles de la République des Lettres* pour le mois de mars ne parurent que le 27 du mois de mai, et celles pour le mois d'avril le 2 de juin : mais il travailla avec tant de diligence que celles de juillet furent publiées au commencement d'août, et ainsi des autres, les nouvelles de chaque mois paraissant les premiers jours du mois suivant. Dans la préface, il rendit compte du plan qu'il s'était fait, et qui ne différait pas beaucoup de celui des autres journalistes. Il divisa chaque journal en deux parties : la première contenait des extraits détaillés, et la seconde un catalogue de livres nouveaux accompagné de quelques remarques. Cela lui donnait lieu de parler d'un plus grand nombre de livres, et de faire connaître plusieurs ouvrages dont il ne croyait pas devoir donner l'extrait. Il ornait ses extraits de mille traits curieux et intéressans sur l'histoire des auteurs, sur leurs ouvrages, sur leurs disputes, et de plusieurs réflexions fines et délicates. Il ne travaillait pas uniquement pour les savans : il avait aussi en vue de plaire et de se rendre utile aux gens du monde (3). En un mot, « tout était vif et animé » dans ses extraits; il avait l'art » d'égayer toutes ses matières, » et de renfermer en peu de

(1) *Chimère démontrée*, préf., p. clxxvij.

(2) Dans un *avertissement* qu'il mit à la fin des *Nouvelles* du mois de mars, de la 1re. édition, et qu'il répéta au revers du titre des éditions suivantes.

(3) Voyez la lettre à M. Leclerc, du 18 de juin 1684, p. 213 et suiv.

» mots l'idée d'un livre, sans » fatiguer le lecteur par un mau- » vais choix, ou par de froides » et ennuyeuses réflexions. Il » était sage et retenu dans ses » jugemens, ne voulant ni cho- » quer les auteurs, ni se com- » mettre en prostituant les » louanges (1). On trouva d'a- bord qu'il louait trop, et cela l'obligea à être plus économe de ses louanges (2). Il recevait avec plaisir les avis qu'on lui donnait, et en savait profiter. Cet ouvrage fut reçu avec un applaudissement universel. M. Bayle s'était flatté qu'il ne serait pas défendu en France : cependant il le fut; mais cette défense n'empêcha pas qu'il n'y en passât tous les mois un grand nombre d'exemplaires. Tout le monde s'empressait à le lire.

Les états de la province de Frise, qui connaissaient M. Bayle par sa Lettre sur les comètes (3), le nommèrent le 29 de mars, pour être professeur en philosophie dans l'académie de Franeker, avec neuf cents florins d'appointement (4). Leur résolution lui fut communiquée par une lettre du 21 d'avril, qu'il reçut le 9 de mai. Il y répondit le lendemain, et demanda quelque temps pour délibérer : mais le 9 de juin, il écrivit une lettre de remercîment, et refusa des appointemens qui étaient presque le double de ceux qu'il recevait.

Pendant que M. Bayle délibérait sur la vocation de Franeker, il apprit (5) la mort de son frère Joseph. C'était un jeune homme très-estimable. Après avoir commencé ses études de théologie à Puylaurens, il alla à Genève en 1682 pour les achever, et y demeura plus d'un an. Il partit ensuite pour Paris, où on le demandait (6) pour être gouverneur de M. Dusson, fils de M. le marquis de Bonac (7). Il y mourut le 9 de mai 1684, regretté de tous ceux qui le connaissaient (8). Il joignait à beaucoup d'esprit et de pénétration, un grand fonds de piété et de modestie. Il était savant, laborieux, et capable d'augmenter le nombre des hommes illustres. M. Bayle l'aimait tendrement, et il en était tendrement aimé. Il ressentit très-vivement cette perte. « Je vous » suis infiniment obligé, dit-il » à M. Lenfant (9), de la part » que vous avez prise à la mort » de mon pauvre frère. Tout le » monde m'en écrivait ou m'en » disait beaucoup de bien. Je » l'aimais tendrement, et il » m'aimait peut-être encore davantage. Dieu soit loué qui » l'a voulu retirer de ce monde, » et me priver des consolations » que j'en attendais! Vous avez » perdu un bon ami, qui vous

(1) *Éloge de M. Bayle*, par M. de Beauval.

(2) Voyez l'avertissement mis à la tête, du mois d'août 1684.

(3) Voyez l'avertissement de l'*addition aux Pensées diverses sur les comètes*.

(4) Dans la première édition de ces mémoires, on a donné une copie authentique de la résolution des états de Frise ; mais comme elle est en flamand, on a cru pouvoir se dispenser de la répéter ici. [V. mon Discours préliminaire.]

(5) Le 16 de mai.

(6) Lettres à M. Minutoli, du 9 de juillet 1682, p. 183 ; et du 15 de juillet 1683, p. 197, 198.

(7) Voyez, dans le *Dictionnaire*, l'article AURIÈGE, tom. II, p. 580.

(8) Voyez la lettre de M. le comte de Dhona à M. Bayle, du 28 de septembre 1684, p. 227, 228.

(9) Lettre du 8 d'août 1684, p. 219, 220.

» estimait extrêmement; ainsi, » monsieur, vous avez eu quel- » que intérêt à regretter cette » mort. »

Il parut dans ce temps-là une troisième édition de la *Critique générale du calvinisme*. La seconde édition avait été réimprimée à Genève, mais cela n'empêcha pas que ce livre ne vînt bientôt à manquer. Dans l'avertissement de cette troisième édition, M. Bayle dit qu'étant très-assuré que c'était pour la dernière fois qu'il ferait réimprimer cet ouvrage, il aurait bien voulu l'approcher de la perfection autant qu'il eût été possible, en y faisant les additions et les changemens nécessaires; mais qu'il n'avait osé le faire de peur de trop chagriner ceux qui l'avaient déjà acheté deux fois, et qu'on entendait souvent se plaindre des nouvelles éditions revues, corrigées et augmentées, parce qu'elles donnent du dégoût pour les précédentes, et du regret d'y avoir mis son argent. C'est pourquoi il avait fai en sorte que cette troisième édition ne fût pas fort différente de la précédente; et il avertit tous ceux qui avaient la seconde qu'ils pouvaient s'en tenir là, et que celle-ci ne devait point les tenter. Ce n'est pas, ajoute-t-il, qu'elle ne soit moins mauvaise que les deux autres, c'est que l'avantage n'est pas assez grand pour mériter qu'on y songe. Mais il ne faut pas prendre ces expressions au pied de la lettre : cette troisième édition contient des additions et des corrections importantes. Il fit aussi quelque changement dans la disposition des lettres, mais il s'attacha particulièrement à corriger le style, pour le retranchement des expressions ambiguës ou des rimes. Il remarque à cette occasion la difficulté qu'il y a d'écrire en français de telle sorte qu'on évite les vers, les consonnances, et les phrases où un même mot peut avoir différens rapports et faire des sens différens.

1685.

Au commencement de l'année 1685, il publia une suite de cet ouvrage sous ce titre : *Nouvelles lettres de l'auteur de la Critique générale de l'Histoire du calvinisme de M. Maimbourg. Première partie, où, en justifiant quelques endroits qui ont semblé contenir des contradictions, de faux raisonnemens et autres méprises semblables, on traite par occasion de plusieurs choses curieuses, qui ont du rapport à ces matières. A Ville-Franche, chez Pierre le Blanc : M. DC. LXXXV.* Ces *Nouvelles lettres* sont précédées d'une longue préface, ou avis au lecteur, où M. Bayle assure qu'après avoir eu beaucoup de peine à consentir que l'on en commençât l'impression, il avait été souvent tenté de l'interrompre, considérant combien il est rare de n'échouer pas, lorsqu'après avoir fait un livre qui a eu quelque sorte de succès on se hasarde de lui donner une suite. « Ces suites, con- » tinue-t-il, font dire pres- » que toujours que l'auteur ne » s'est pas soutenu, qu'il en de- » vait demeurer où il en était, » qu'il devait mieux connaître » ses forces, et qu'il a eu grand

» tort de s'exposer à ne pas ré-
» pondre à l'opinion qu'on avait
» conçue de lui. » Il montre que ces jugemens sont quelquefois raisonnables, mais que le plus souvent ils sont très-injustes, et que si la suite d'un livre n'est pas aussi estimée que ce qui l'a précédé, ce n'est pas tant de la faute de l'auteur que par celle des lecteurs. Mais comme la disgrâce n'en est pas moindre, il conclut que si on en excepte un petit nombre d'auteurs privilégiés, tous les autres ont sujet de craindre la comparaison que l'on fait entre leurs ouvrages, si le premier a eu le bonheur de plaire. Il ajoute que jamais personne n'eut tant de sujet que lui de redouter cette comparaison, et il marque plusieurs circonstances qui avaient heureusement concouru à faire valoir la *Critique générale de l'Histoire du calvinisme*, et qui ne subsistaient plus pour favoriser ces *Nouvelles lettres*; mais qu'enfin il avait souffert qu'on les publiât, bien résolu de regarder avec une parfaite indifférence tous les jugemens qu'on en pourrait faire. Il avertit néanmoins le lecteur qu'on trouvera dans le second tome quelques endroits qui n'ont pas toute la gravité qu'on attendra peut-être de ce livre, et qu'on pourra même croire qu'il y en a quelques-uns qui penchent trop vers la bagatelle. Ainsi il déclare qu'il n'a point prétendu écrire en docteur, ni pour les personnes savantes, mais pour une infinité de gens qui aiment à lire, et qui, n'ayant pas beaucoup d'études, ne cherchent, à proprement parler, qu'un honnête amusement qui les instruise et qui ne les fatigue pas. Ceux, dit-il, qui voudront juger de ce livre, doivent se souvenir que tel a été le but de l'auteur. Nous n'avons que la première partie de cet ouvrage : M. Bayle se proposait d'en donner encore deux parties; il avait même commencé d'y travailler, mais il ne les a pas achevées. « On avait dessein au commen-
» cement, dit-il, de faire suivre
» cette première partie par deux
» autres, dont la première de-
» vait contenter ceux qui ont dit
» qu'on avait touché en trop peu
» de mots dans la Critique géné-
» rale, plusieurs choses dignes de
» grande considération, comme
» le colloque de Poissy, la pre-
» mière prise d'armes, la ver-
» sion des psaumes, etc.; et la
» seconde devait expliquer quel-
» ques difficultés de controverse.
» Mais, quoique depuis assez long-
» temps on ait quelque chose de
» prêt sur l'une et sur l'autre de
» ces deux parties, il y a beau-
» coup d'apparence que d'autres
» occupations empêcheront d'y
» mettre la dernière main. »

M. Bayle en envoya un exemplaire à M. Lenfant, et l'assura qu'il pouvait lui en marquer les défauts sans craindre de le chagriner. « Je vous prie, dit-il
» (1), d'agréer un exemplaire
» d'une suite de la *Critique gé-*
» *nérale* . . . . . Je ne suis pas
» content de ce dernier livre, et
» vous me ferez plaisir de m'en
» faire remarquer naïvement
» les défauts. Ne craignez pas
» que j'en sois fâché le moins du
» monde. Mes amis ne me sau-
» raient plus obliger qu'en me

(1) Lettre du 2 d'avril 1685, pag. 237.

» disant franchement leurs griefs » sur mes petites productions. » J'ai été à l'essai sur cela, et » je puis dire par expérience que » je ne sens pas le moindre cha- » grin de leurs censures. »

Cette suite n'eut pas le même succès que la *Critique générale*. Tout ce que M. Bayle avait dit dans la préface pour faire sentir la différence qu'il y avait entre ces deux ouvrages, et pour donner une juste idée de celui-ci, fut inutile. On n'y fit aucune attention. On ne voulut même pas entendre ce qu'il avait dit dans la IXe. lettre touchant les droits de la conscience errante et les erreurs de bonne foi, quoiqu'il eût pris toutes les précautions possibles pour se bien expliquer. Il s'en plaignit six mois après dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, à l'occasion de quelques plaintes du père Malebranche sur la négligence des lecteurs. « Il faut avouer, dit- » il (1), que la plupart des lec- » teurs sont d'étranges gens; on » a beau les avertir de mille » choses, on a beau leur recom- » mander ceci ou cela avec de » très-humbles prières, ils n'en » suivent pas moins leur humeur » et leur coutume. On a fait des » historiettes sur les précautions » inutiles des mères et des ma- » ris. Je m'étonne qu'on n'en » fasse sur celles de messieurs » les auteurs. J'en connais un » dont l'ouvrage n'est sorti de » dessous la presse que depuis six » mois, qui n'avait rien oublié » pour se garantir des jugemens » téméraires; sa préface avait » donné des avis fort essentiels, » et dans les lieux où il se dé- » fiait du lecteur, il avait marqué » expressément qu'on prendrait » le change si on n'examinait » bien tout de suite ce qu'il di- » sait; il avait même porté ses » précautions jusqu'à marquer » en gros caractères son vérita- » ble sentiment, et à menacer » en quelque façon ceux qui s'y » méprendraient qu'ils seraient » inexcusables. Tout cela n'a de » rien servi; il n'a pas laissé d'ap- » prendre que des gens, même » du métier, ont donné dans le » panneau qu'il avait pris tant » de soin de faire éviter. »

M. Bayle commença la seconde année de ses *Nouvelles de la République des Lettres*, c'est-à-dire le mois de mars 1685, par une addition dans le titre qui les tira du nombre des livres anonymes; il y ajouta ces paroles : *par le sieur B ...., professeur en philosophie et en histoire à Rotterdam.* Il y joignit un avertissement où il dit qu'il avait cru devoir faire connaître distinctement au public le lieu où ces Nouvelles étaient composées, afin qu'on vît que messieurs de Rotterdam honoraient les Muses de leur protection, et que cet ouvrage venait de la plume d'un des professeurs qu'ils avaient établis dans leur nouvelle *École illustre;* et il déclare que s'il ne le leur dédie pas selon les formes accoutumées, il ne laisse pas de le leur consacrer tout entier. Il s'exprima encore plus fortement dans un des articles de ce mois de mars, en donnant l'extrait d'un livre où l'on remarquait que la ville de Rotterdam avait

(1) Juillet 1685, art. VIII, p. m. 780, 781.

toujours favorisé les belles-lettres. « Ce qu'elle a fait depuis » trois ans, ajouta M. Bayle (1), » est une preuve bien sensible » de son inclination pour les » sciences. On voit bien que je » veux parler de L'ÉCOLE ILLUSTRE que messieurs les magistrats DE ROTTERDAM eurent la » générosité de fonder en l'année 1681. Si le public recevait » quelque instruction et quelque délassement utile de ces » *Nouvelles de la République* » *des Lettres* ce serait à ces messieurs qu'on en serait redevable, puisque c'est d'eux que » je tiens cette douce tranquillité de vie qui me permet de » soutenir ce rude travail. C'est » à l'ombre de ce glorieux sénat » que se composent ces recueils, » *ille nobis hæc otia fecit*, et je » suis bien aise de trouver ici » naturellement une occasion » favorable de témoigner ma reconnaissance et de protester » que si l'on dit quelque chose » à l'avantage de ces Nouvelles, » je le consacre entièrement à » la gloire de cette ville. »

Le 8 de mai 1685, M. Bayle apprit que son père était mort le samedi 30 du mois de mars précédent. C'était une nouvelle bien affligeante ; mais sa douleur redoubla lorsqu'il fut informé que son frère aîné était détenu prisonnier pour cause de religion. M. l'évêque de Rieux ignora ce qu'était devenu M. Bayle jusqu'à ce que la *Critique générale de l'Histoire du calvinisme* fit du bruit en France, et qu'on sût qu'il en était l'auteur. Cet ouvrage renouvela le chagrin qu'on avait eu de son évasion lorsqu'il était à Toulouse, et de son retour à la religion réformée. On avait cherché plusieurs fois à s'en venger sur son frère ; mais la conduite sage et prudente de ce ministre l'avait toujours dérobé aux poursuites de ses ennemis. Enfin on s'adressa à M. de Louvois, homme violent et vindicatif, qui faisait alors exercer des cruautés inouïes contre les réformés de plusieurs provinces. M. de Louvois, qui s'était offensé de quelques traits de la *Critique générale* sur la conduite qu'on tenait à l'égard des réformés, ordonna que M. Bayle, ministre du Carla, fût arrêté. On envoya chez lui une troupe d'archers qui l'arrachèrent de son cabinet, et le conduisirent dans les prisons de Pamiers le 11 de juin. De là il fut transféré, le 10 de juillet, à Bordeaux au Château-Trompette, et mis dans un cachot puant et infect. On voulait qu'il abandonnât sa religion; mais ni les promesses, ni les menaces, ni les outrages, ne furent pas capables de l'ébranler. Il fit paraître une constance et une fermeté qui étonna ses persécuteurs ; il louait Dieu de l'avoir appelé à souffrir pour la vérité. La délicatesse de son tempérament ne fut pas à l'épreuve d'un traitement si inhumain ; il mourut le 12 de novembre, après cinq mois de prison. C'est ainsi qu'il (2) « couronna la piété qu'il avait témoignée toute sa vie par une » très-belle mort, qui fut admi-

(1) Art. VIII, p. m. 312.

(2) *Cabale chimérique*, p. 313.

» rée de ceux mêmes qui avaient » fait tout ce qu'ils avaient pu » pour le faire mourir papiste, » et des attaques desquels il » triompha glorieusement. » Il était bien versé dans l'histoire sacrée et profane, et dans la connaissance des auteurs anciens et modernes. Le zèle qu'il avait pour sa religion était accompagné de douceur et de sagesse. Quoiqu'il ressentît vivement tous les maux qu'on faisait aux réformés, il conserva toujours une fidélité inviolable pour la personne du roi, et une parfaite soumission à ses ordres, persuadé qu'un chrétien ne doit opposer à son souverain que les supplications et les larmes (1).

M. Paets était alors en Angleterre de la part des Provinces-Unies; et comme on y agitait beaucoup la question de la tolérance, il écrivit le 12 de septembre une lettre latine à M. Bayle sur cette matière, que M. Bayle fit imprimer à Rotterdam sous ce titre; *H. V. P. ad B **** (2), *de nuperis Angliæ motibus epistola; in quâ de diversorum à publicâ religione circa divina sentientium disseritur tolerantiâ.* Dans cette lettre, M. Paets admirait d'abord la révolution qui s'était faite dans l'esprit et dans les sentimens des Anglais à l'égard de Jacques II. Il louait ce prince de n'avoir point dissimulé sa religion en montant sur le trône; et il espérait qu'il tiendrait fidèlement à ses sujets protestans la parole qu'il leur avait donnée, de les laisser jouir tranquillement de la religion qu'ils professaient. Le reste de la lettre était employé à réfuter ceux qui enseignent que les rois ne doivent souffrir qu'une religion dans leurs états, et que les peuples ne doivent souffrir un prince que de leur religion. Il faisait voir que rien n'était plus opposé au génie de l'ancien christianisme que l'esprit de persécution; et, après avoir examiné les raisons des politiques et des théologiens pour défendre l'intolérance, il combattait l'autorité infaillible que s'arroge l'église romaine. Dans une apostille, il éclaircissait et confirmait certaines choses qu'il avait dites, et montrait qu'il serait facile de ne faire qu'une société de toutes les sectes protestantes. M. Bayle, jugeant que cette lettre était très-propre à inspirer des sentimens de douceur et de modération, voulut bien la traduire en français. Sa traduction parut au mois d'octobre, intitulée, *Lettre de monsieur H. V. P. à monsieur B ***, sur les derniers troubles d'Angleterre : où il est parlé de la tolérance de ceux qui ne suivent point la religion dominante* (3). Elle fut aussi traduite en flamand. M. Bayle en donna un extrait dans ses Nouvelles du mois d'octobre 1685; et, M. Paets étant mort après l'impression de cet article, il y ajouta en peu de mots, dans une nouvelle édition, l'éloge de ce

(1) Voyez son Discours à M. d'Aguesseau, intendant de la généralité de Montauban, et sa Réponse au consistoire de Mazères, dans l'*Histoire de M. Bayle et de ses ouvrages*, imprimée à Amsterdam, 1716, p. 98 et suiv.

(2) C'est-à-dire, *Hadriani Van Paets ad Bælium.*

(3) *A Rotterdam, chez Reinier Leers*, 1686, in-12.

grand homme. « Ce n'est pas » la première fois, dit-il (1), que » *l'illustre M. Paets*, auteur de » la lettre dont nous venons de » parler, a raisonné fortement » sur le chapitre de la tolérance. » Il y a quelques lettres de sa » façon sur cette même matière » dans le recueil des *Præstan-* » *tium ac eruditorum virorum* » *epistolæ*, imprimé d'abord *in-* » *4°*, et réimprimé *in-fol.*, à Ams- » terdam en l'année 1684. Ce » sont de beaux monumens de » son éloquence et de la solidité » de son esprit. Il aurait pu très- » facilement en produire de » beaucoup plus considérables, » s'il avait voulu devenir auteur; » car il était grand théologien, » grand jurisconsulte, grand po- » litique et grand philosophe; » il concevait les choses fort heu- » reusement, et il les approfon- » dissait d'une manière surpre- » nante; jamais homme ne rai- » sonna plus fortement, ni ne » donna un tour plus majes- » tueux à ce qu'il avait à dire : » mais il était né pour de plus » grandes occupations que pour » celle d'être auteur. L'ambas- » sade extraordinaire d'Espagne, » qu'il soutint si avantageuse- » ment pour sa patrie consternée » des grands progrès de la Fran- » ce, a fait connaître ce qu'il » pouvait dans les affaires d'état. » Quelle perte qu'un si grand » homme n'ait pas vécu davan- » tage! A peine avait-il atteint » 55 ans lorsqu'il mourut le 8 » du mois d'octobre de la pré- » sente année 1685; aussi recom- » mandable par son intrépidité, » par sa probité, par sa généro- » sité, par sa bonne foi, et par » toutes les autres qualités qui » font l'honnête homme, que par » son grand esprit et par sa pro- » fonde érudition. C'est comme » journaliste de la république des » lettres que je suis obligé de » parler ainsi. Mais que n'aurais- » je pas à dire si je parlais selon » les sentimens de reconnaissance » dont je suis tout pénétré pour » les bienfaits que j'ai reçus de » cet illustre défunt! »

M Bayle se trouva alors engagé dans une dispute avec M. Arnauld, au sujet du père Mallebranche. Ce docteur, dans ses *Réflexions philosophiques et théologiques sur le nouveau système de la nature et de la grâce* du père Mallebranche, avait vivement combattu le sentiment de ce père, *que tout plaisir est un bien, et rend actuellement heureux celui qui le goûte.* M. Bayle, faisant l'extrait de cet ouvrage de de M. Arnauld, se déclara pour le père Mallebranche. « Il n'y a » rien, dit-il (2), de plus inno- » cent ni de plus certain que de » dire que *tout plaisir rend heu-* » *reux celui qui en jouit pour le* » *temps qu'il en jouit, et que* » *néanmoins il faut fuir les plai-* » *sirs qui nous attachent aux* » *corps*.... Mais, dira-t-on, c'est » la vertu, c'est la grâce, c'est » l'amour de Dieu, ou plutôt » c'est Dieu seul qui est notre » béatitude. D'accord en qualité » d'instrument ou de cause *effi-* » *ciente*, comme parlent les phi- » losophes; mais en qualité de » cause *formelle*, c'est le plaisir,

(1) Art. II, pag. 1093, 1094, de la troisième édition.

(2) *Nouvelles* du mois d'août 1685, art. III, p. m. 876.

» c'est le contentement qui est » notre seule félicité. » Il venait de remarquer que « ceux qui » avaient tant soit peu compris » la doctrine du père Mallebran- » che touchant le plaisir des sens, » s'étonneraient sans doute qu'on » lui en fît des affaires; et que » s'ils ne se souvenaient pas du » serment de bonne foi que M. » Arnauld venait de prêter dans » la préface de ce dernier livre, » ils croiraient qu'il a fait des » chicanes à son adversaire afin » de le rendre suspect du côté de » la morale. » M. Arnauld, qui prenait aisément feu, publia un écrit intitulé : *Avis à l'auteur des Nouvelles de la république des Lettres*, où il se plaignait de cette réflexion de M. Bayle, et soutenait que non-seulement il avait bien pris, mais aussi bien réfuté le sens du père Mallebranche. M. Bayle donna le précis de cet écrit dans les Nouvelles de décembre, et promit de profiter des vacances pour l'examiner avec soin. En effet, il y travailla, et sa réponse fut achevée d'imprimer le 25 de février, intitulée, *Réponse de l'auteur des Nouvelles de la république des lettres à l'Avis qui lui a été donné sur ce qu'il a dit en faveur du père Mallebranche touchant le plaisir des sens*, etc. (1). M. Arnauld ne se rendit pas. Il fit une réplique sous le titre de *Dissertation sur le prétendu bonheur du plaisir des sens, pour servir de réplique à la Réponse qu'a faite M. Bayle pour justifier ce qu'il a dit dans ses Nouvelles de la république des lettres du mois de septembre* (2) 1685, *en faveur du père Mallebranche contre M. Arnauld* (3). M. Bayle aurait répondu à cette réplique s'il n'avait pas été malade quand elle parut, et il jugea qu'il serait trop tard de la réfuter lorsque sa santé lui permit d'écrire. Il eut ensuite dessein d'y répondre (F); cependant il n'en a dit qu'un mot dans un de ses ouvrages (4).

M. Bayle, ayant remarqué, dans ses Nouvelles de septembre 1685 (5), qu'il s'était glissé plusieurs fautes dans le *Traité des auteurs anonymes*, publié par M. Deckher, avocat de la chambre impériale de Spire, M. d'Almeloveen, qui se proposait de donner une nouvelle édition de cet ouvrage, le pria de le lire et de lui en marquer les fautes. Un savant, nommé M. Vindingius, avait déjà écrit une lettre à M. Deckher, qui avait été imprimée dans la seconde édition de ce livre, où il rectifiait quelques méprises de cet auteur, et lui fournissait quelques supplémens; mais cette lettre n'était pas non plus exempte de fautes. M. Bayle corrigea l'un et l'autre, et ajouta la découverte de plusieurs auteurs anonymes, dans la réponse qu'il fit à M. d'Almeloveen. Il la finit en disant qu'il aurait pu fournir des remarques plus amples et plus curieuses, s'il avait eu le temps de consulter ses mémoires et ses amis, et s'il n'eût pas craint de déplaire aux au-

(1) *A Rotterdam, chez Pierre de Graef*, 1686, in-12.

(2) Il fallait dire *du mois d'août*.

(3) Imprimée à Cologne (Rotterdam), 1687, in-8°.

(4) *Dictionnaire critique*, article d'ÉPICURE, tom. VI, p. 181, rem. (H).

(5) Art. VII, p. m. 1013.

teurs qui avaient voulu se cacher. Cette lettre fut écrite les 6 et 7 de mars 1686; et M. d'Almeloveen la joignit à la nouvelle édition du livre de M. Deckher, imprimé à Amsterdam sous ce titre : *Johannis Deckherri doctoris et imperialis cameræ judicii Spirensis advocati et procuratoris, de scriptis adespotis, pseudepigraphis, et suppositiis, Conjecturæ : cum additionibus variorum. Editio tertia alterâ parte auctior.* M. Bayle en parla dans ses Nouvelles d'avril 1686 (1), et marqua quelques fautes d'impression qui se trouvaient dans sa lettre.

1686.

La cruelle persécution qu'on faisait aux réformés en France avait sensiblement touché M. Bayle; mais il fut pénétré de douleur, lorsqu'il apprit qu'au mois d'octobre 1685 on avait révoqué l'édit de Nantes, qui était le gage et la sûreté de leurs droits et de leurs libertés, et qu'on avait envoyé chez les protestans des dragons, qui y logeaient à discrétion et commettaient toute sorte de désordres et de violences pour les forcer à embrasser la religion romaine. Les uns se soumirent extérieurement; les autres se réfugièrent dans les pays étrangers, pour y servir Dieu selon les lumières de leur conscience. Cependant les convertisseurs ne laissaient pas de nier hardiment qu'on leur eût fait aucune violence; à peine s'en trouva-t-il deux ou trois qui avouèrent le *logement des gens de guerre*, que les protestans appelaient la *croisade dragonne*, les *conversions à la dragonne*, ou simplement la *dragonnade*. M. Bayle fit plusieurs réflexions là-dessus dans ses Nouvelles de la république des lettres avec beaucoup de sagesse et de retenue. Mais enfin, la vue de tant d'injustices, de cruautés et de supercheries, poussa à bout sa patience : lassé d'une infinité d'écrits où l'on ne parlait que de la *gloire immortelle* que *Louis-le-Grand* s'était acquise en *détruisant l'hérésie* et rendant *la France toute catholique* (2), il publia au mois de mars de l'année 1686 un petit livre intitulé : *Ce que c'est que la France toute catholique sous le règne de Louis-le-Grand.* Mais afin qu'on ne pût pas même soupçonner qu'il en fût l'auteur, il supposa dans le titre que ce livre avait été imprimé *à Saint-Omer*, et y mit un avertissement où le libraire disait que le manuscrit lui avait été donné par un missionnaire nouvellement revenu d'Angleterre, qui lui avait conseillé de l'imprimer, persuadé que ce serait une preuve de l'emportement des hérétiques.

Ce petit ouvrage est composé de trois lettres. La seconde, qui fait le corps du livre, est écrite à un chanoine par un réfugié de Londres qui avait été son ami. C'est une censure très-forte et

(1) Art. Ier. du Catalogue des livres nouveaux, p. m. 460.

(2) Le sieur Gautereau, nouveau converti, publia un livre intitulé : *La France toute catholique sous le règne de Louis-le-Grand, ou Entretiens de quelques Français de la religion prétendue réformée, qui, ayant abjuré leur hérésie, font l'apologie de l'église romaine*, etc. Lyon, 1685, 3 volumes in-12.

très-amère de la conduite qu'on avait tenue en France à l'égard des réformés. On y accuse tous les catholiques français sans exception d'avoir eu part à la persécution : on fait un portrait affreux de l'église romaine ; la mauvaise foi et la violence, dit-on, en sont le véritable caractère : on reproche aux convertisseurs leurs artifices ridicules, et leurs chicaneries basses et grossières ; on se plaint de l'injustice des arrêts, et particulièrement de celui qui permettait aux enfans de sept ans de faire choix de la religion catholique ; on montre la fausseté des raisons alléguées dans l'édit qui révoque celui de Nantes ; on fait une vive peinture de la dragonnade ; on représente les sermens des catholiques, en tant que catholiques, comme une pure momerie ; on se moque de leur prétendu zèle ; on attribue au clergé catholique la ruine de la religion chrétienne ; on compare la conduite des convertisseurs à celle des païens qui persécutaient les chrétiens ; on accuse les catholiques d'avoir rendu le christianisme odieux aux autres religions, et on soutient que les lois de l'humanité, et cette charité générale que nous devons à tous les hommes, obligeaient un honnête homme à faire savoir à l'empereur de la Chine ce qui venait de se passer en France, et à l'avertir que les missionnaires, qui ne demandaient d'abord que d'être soufferts, n'avaient pour but que de se rendre les maîtres, et qu'il ne pouvait pas compter sur la fidélité de leurs prosélytes. Enfin, on dit que les prêtres et les moines portent la discorde, la sédition, et la cruauté par-tout où ils vont. Voilà une idée générale de cette lettre.

On verra sans doute avec plaisir le jugement qu'en fit M. Bayle dans son journal. « On y » trouvera sans doute, dit-il » (1), trop de feu, et trop d'essor d'imagination ; mais la » beauté des pensées, et le fondement solide qu'elles ont » quant à la substance du fait, » feront excuser apparemment » ce qui peut y être d'excessif. Assurément on y dit aux » convertisseurs de France de » quoi leur faire sentir une » vive confusion, si leur métier souffrait qu'ils fussent » sensibles à quelque chose. Le » tour qu'on prend, et le vif » dont on l'accompagne depuis le commencement jusqu'à la fin, feront trouver à » peu de lecteurs cette pièce » longue, quand même elle le » serait. »

C'est ainsi qu'en parlait M. Bayle, feignant de n'en connaître point l'auteur. Le chanoine, piqué de cette lettre, l'envoie à un autre réfugié de Londres, ami de l'auteur, et le prie de lui en dire son sentiment. Il l'assure qu'il rendra grâces à Dieu d'avoir béni les voies douces et charitables dont on s'était servi contre une religion rebelle à Dieu et à l'église, et qu'il tâchera par ses prières d'obtenir la grâce de sa conversion. Enfin, il l'exhorte à lire les lettres de saint Augustin, qui font voir, dit-il, l'injustice des plaintes des réfor-

(1) *Nouvelles* de mars 1686. Art. III des livres nouveaux, p. m. 346.

més, et justifient sans réplique les voies dont on s'était servi pour les ramener. Cette lettre est la première des trois. Dans la troisième, le réfugié répond au chanoine avec beaucoup de douceur et de modération. Il condamne les saillies et les expressions hyperboliques de son ami : il avoue qu'il y avait en France une infinité d'honnêtes gens, et même des prêtres et des moines, qui avaient généreusement compati aux misères des réformés, et leur avaient rendu de bons offices ; et que son ami avait tort de dire qu'il ne s'était pas trouvé en France un seul honnête homme ; mais à l'égard des convertisseurs, il les abandonnait à tous les traits de la plume de son confrère, et à toute l'étendue de ses invectives, aussi-bien que ces écrivains catholiques qui niaient qu'on eût employé la violence contre les réformés. Il lui fait là-dessus quelques questions assez vives ; et dit qu'ayant représenté à son ami le grand nombre d'honnêtes gens qu'ils avaient trouvés parmi les catholiques de France, il lui avait soutenu que tous ces honnêtes gens avaient agi en cela, non pas comme catholiques simplement, mais comme Français ; et qu'il faut faire plus de fonds sur un homme, en tant qu'instruit des règles de la civilité et de l'honnêteté française, qu'en tant qu'instruit par son curé dans le catéchisme de sa religion. Il ajoute qu'il s'était moqué de cette distinction, mais que son ami lui avait montré un cahier traduit de l'anglais, où cette pensée se trouvait. « Il y » a ici, dit-il (1), un savant » presbytérien bon philosophe, » qui a fait un commentaire philosophique sur ces paroles de » la parabole, *Contrains-les d'entrer*, lequel commentaire n'est » pas encore imprimé. On le » traduit en notre langue. On » m'en a prêté quelques cahiers » que j'ai lus avec un singulier » plaisir. Les Anglais sont les » gens du monde qui ont l'esprit le plus profond et le plus » méditatif. Je ne pense pas » que jamais on ait mieux » prouvé que toute contrainte » est vicieuse et contraire à la raison et à l'Évangile en matière » de religion. Saint Augustin, » et les deux lettres auxquelles on nous renvoie, y sont » abîmés : on lui fait voir que » s'il n'avait pas mieux raisonné » contre les hérétiques de son » siècle que pour les persécuteurs, les conciles qui ont » condamné Pélage sur le rapport, et ouï sur ce les conclusions de saint Augustin, auraient bien été faciles à contenter ou à mécontenter. Je » hâterai le plus qu'il me sera » possible la traduction et l'impression de cet ouvrage. Je » suis sûr qu'il se trouvera bien » des catholiques qui l'approuveront nonobstant l'esprit dominant de votre robe. »

Le livre qu'on annonce ici est intitulé : *Commentaire philosophique sur ces paroles de Jésus-Christ*, Contrains-les d'entrer, *où l'on prouve par plusieurs raisons démonstratives qu'il n'y a rien de plus abominable que de*

(1) *Ce que c'est que la France toute catholique*, p. 125.

faire des conversions par la contrainte, et où l'on réfute tous les sophismes des convertisseurs à contrainte, et l'apologie que saint Augustin a faite des persécutions. Traduit de l'anglais du sieur Jean Fox de Bruggs par M. J. F. A Cantorbéry, chez Thomas Litwel, M. DC. LXXXVI. M. Bayle rapporta ce titre dans ses Nouvelles du mois d'août 1686 (1), et ajouta : « Nous avons parlé dans les der- » nières Nouvelles de mars, p. » 345, de *Ce que c'est que la* » *France toute catholique*, qui » est un petit traité où l'on a » fait espérer la publication de » ce Commentaire. Ce sera sans » doute un commentaire d'un » tour nouveau. Le titre nous » en est venu d'outre-mer de- » puis deux jours, et l'on nous » a promis de nous envoyer » bientôt l'ouvrage même. Nous » verrons s'il est aussi fou- » droyant pour la nation des » convertisseurs qu'on nous l'in- » sinue dans la lettre d'avis. » Mais cela n'était qu'une feinte. Le livre s'imprimait à Amsterdam chez Wolfgang, qui avait imprimé *la France toute catholique*. L'impression en fut achevée au mois d'octobre, et M. Bayle en parla dans ses Nouvelles du mois de novembre (2).

Cet ouvrage est divisé en trois parties. Dans la première, M. Bayle réfute le sens littéral de ces paroles, *Contrains-les d'entrer;* et comme ce n'est point ici un commentaire théologique ou critique, mais un *commentaire philosophique*, c'est-à-dire un ouvrage de pur raisonnement, il pose d'abord pour principe, que *la lumière naturelle, ou les principes généraux de nos connaissances, sont la règle motrice et originale de toute interprétation de l'Écriture, en matière de mœurs principalement*, ou, ce qui revient à la même chose, que tout dogme particulier, soit qu'on l'avance comme contenu dans l'Écriture, soit qu'on le propose autrement, est faux lorsqu'il est réfuté par les notions claires et distinctes de la lumière naturelle, principalement à l'égard de la morale ; et il montre que tous les théologiens, sans en excepter même les catholiques romains, conviennent de cette maxime. Après avoir établi et prouvé ce principe, il fait voir que le sens littéral de ces paroles est faux, 1°. parce qu'il est contraire aux idées les plus pures et les plus distinctes de la raison ; 2°. parce qu'il est contraire à l'esprit de l'Évangile; 3°. parce qu'il contient le renversement général de la morale divine et humaine, qu'il confond le vice avec la vertu, et que par-là il ouvre la porte à toutes les confusions imaginables, et tend à la ruine universelle des sociétés ; 4°. parce qu'il fournit aux infidèles un sujet légitime de défendre l'entrée de leurs états aux prédicateurs de l'Évangile ; et de les chasser de tous les lieux où ils les trouvent; 5°. parce qu'il renferme un commandement universel dont l'exécution ne peut qu'être compliquée de plusieurs crimes ; 6°. parce qu'il ôte à la religion

(1) Art. II des livres nouveaux, p. m. 961.

(2) Art. III du Catalogue des livres nouveaux, p. m. 1347 et suiv.

chrétienne une forte preuve contre les fausses religions, et particulièrement contre le mahométisme qui s'est établi par la persécution; 7°. parce qu'il a été inconnu aux pères de l'église des trois premiers siècles; 8°. parce qu'il rend vaines et ridicules les plaintes des premiers chrétiens contre les persécutions païennes; 9°. enfin, parce qu'il exposerait les vrais chrétiens à une oppression continuelle, sans qu'on pût rien alléguer pour en arrêter le cours que le fond même des dogmes contestés entre les persécutés et les persécuteurs, ce qui n'est qu'une misérable pétition de principe qui n'empêcherait pas que le monde ne devînt un coupe-gorge.

Dans la *seconde partie*, M. Bayle répond aux objections qu'on lui pouvait faire, et qu'il réduit à celles-ci : « 1°. Qu'on » n'use point de violence afin de » gêner la conscience, mais pour » réveiller ceux qui refusent » d'examiner. » Il réfute cette excuse, et examine ce qu'on appelle *opiniâtreté*. « 2°. Qu'on » rend odieux le sens littéral en » jugeant des voies de Dieu par » les voies des hommes : qu'encore que les hommes soient » en état de mal juger lorsqu'ils » agissent par passion, il ne » s'ensuit pas que Dieu ne se » serve de ce moyen pour accomplir son œuvre par les » ressorts admirables de sa providence. » M. Bayle fait voir la fausseté de cette pensée, et quels sont les effets ordinaires des persécutions. « 3°. Qu'on » outre malignement les choses » en faisant paraître la contrainte commandée par Jésus-» Christ sous l'image d'échafauds, de roues et de gibets; » au lieu qu'on ne devait parler » que d'amendes, exils, et autres petites incommodités. » Il montre l'absurdité de cette excuse, et que, supposé le sens littéral, le dernier supplice est plus raisonnable que les chicaneries, les emprisonnemens, les exils et logemens de dragons dont on s'était servi en France. « 4°. Qu'on ne peut condamner » le sens littéral sans condamner » en même temps les lois que » Dieu avait établies parmi les » Juifs, et la conduite que les » prophètes ont quelquefois tenue. » M. Bayle fait voir que certaines choses ont été permises, ou même commandées sous l'ancienne loi pour des raisons qui étaient particulières à la république judaïque, et qui n'ont point lieu sous l'Évangile. « 5°. » Que les protestans ne peuvent » blâmer le sens littéral de contrainte sans condamner les » plus sages empereurs et les » pères de l'église, et sans se » condamner eux-mêmes, puisqu'ils ne souffrent point en » certains lieux les autres religions, et qu'ils ont quelquefois puni de mort les hérétiques, Servet, par exemple. » M. Bayle blâme la conduite des anciens empereurs chrétiens qui ont persécuté, et n'excuse l'intolérance des princes protestans que lorsqu'elle est un acte de politique nécessaire au bien de l'état. Sur ce pied-là, il soutient qu'il est permis de faire des lois contre le papisme, en vertu de ce qu'il enseigne la persécution,

et qu'il l'a toujours exercée lorsqu'il en a eu le pouvoir. « Le » supplice de Servet, ajoute-t-» il, et d'un très-petit nombre » d'autres gens semblables, er-» rans dans les doctrines les plus » essentielles, est regardé à pré-» sent comme une tache hideuse » des premiers temps de notre » réformation, fâcheux et dé-» plorables restes du papisme, » et je ne doute point que si » le magistrat de Genève avait » aujourd'hui un tel procès en » main il ne s'abstînt bien soi-» gneusement d'une telle vio-» lence. »

La 6e. objection est « que » l'opinion de la tolérance ne » peut que jeter l'état dans toute » sorte de confusions, et pro-» duire une bigarrure horrible » de sectes qui défigurent le » christianisme. » M. Bayle tire de cette objection une preuve pour son sentiment ; car si la multiplicité de religions nuit à un état, « c'est uniquement, » dit-il (1), parce que l'une ne » veut pas tolérer l'autre, mais » l'engloutir par la voie des per-» sécutions. *Hinc prima mali* » *labes*, c'est là l'origine du » mal. Si chacun, ajoute-t-il, » avait la tolérance que je sou-» tiens, il y aurait la même » concorde dans un état divisé » en dix religions, que dans une » ville où les diverses espèces » d'artisans s'entre-supportent » mutuellement. Tout ce qu'il » pourrait y avoir, ce serait une » honnête émulation à qui plus » se signalerait en piété, en » bonnes mœurs, en science ; » chacune se piquerait de prou-» ver qu'elle est la plus amie de » Dieu en témoignant un plus » fort attachement à la pratique » des bonnes œuvres ; elles se » piqueraient même de plus » d'affection pour la patrie si le » souverain les protégeait toutes, » et les tenait en équilibre par » son équité ; or il est manifeste » qu'une si belle émulation serait » cause d'une infinité de biens, » et par conséquent la tolérance » est la chose du monde la plus » propre à ramener le siècle d'or » et à faire un concert et une » harmonie de plusieurs voix et » instrumens de différens tons » et notes, aussi agréable pour » le moins que l'uniformité » d'une seule voix. Qu'est-ce » donc qui empêche ce beau con-» cert formé de voix et de tons » si différens l'un de l'autre ? » C'est que l'une des deux reli-» gions veut exercer une tyran-» nie cruelle sur les esprits, et » forcer les autres à lui sacrifier » leur conscience ; c'est que les » rois fomentent cette injuste » partialité, et livrent le bras » séculier aux désirs furieux et » tumultueux d'une populace de » moines et de clercs : en un » mot, tout le désordre vient » non pas de la tolérance, mais » de la non-tolérance. » Il montre après cela en quel sens les princes doivent être les *nourriciers de l'église*. La 7e. objection est « qu'on ne peut nier la » contrainte dans le sens litté-» ral, sans introduire une tolé-» rance générale. » M. Bayle avoue que la conséquence est vraie, mais il nie qu'elle soit absurde. Il fait voir qu'il n'y

(1) *Commentaire philosophique*, etc., seconde partie, ch. VI, p. 363, 364.

aurait aucun inconvénient à tolérer non-seulement les juifs, mais même, si cela était nécessaire, les mahométans et les païens, et à plus forte raison les sociniens. Il examine les restrictions des demi-tolérans; et, après avoir fait quelques remarques sur ce qu'on appelle *blasphème*, il conclut qu'on n'était pas en droit de punir Servet comme blasphémateur.

La 8e. et dernière objection, c'est « qu'on rend odieux le » sens littéral de contrainte en » supposant faussement qu'il au- » torise les violences que l'on » fait à la vérité. » M. Bayle répond que la conséquence est juste; et que si on admet le sens littéral, les hérétiques auront le même droit de persécuter les orthodoxes, que les orthodoxes prétendent avoir de persécuter les hérétiques. Pour le prouver, il pose pour principe qu'on est toujours obligé de suivre les mouvemens de sa conscience; qu'on pèche toujours si on ne les suit pas, quoiqu'on puisse pécher quelquefois en les suivant. Ce principe est fondé sur cette maxime, que *tout ce qui est fait contre le dictamen de la conscience est un péché;* d'où il s'ensuit, que tout homme qui fait une action que sa conscience lui dicte être mauvaise, ou qui ne fait pas celle que sa conscience lui dicte qu'il faudrait faire, offense Dieu et pèche nécessairement; de sorte que si Dieu avait ordonné par une loi positive, que tout homme qui connaît la vérité doit employer le fer et le feu pour la défendre, tous ceux à qui cette loi serait révélée se trouveraient dans une nécessité indispensable d'y obéir. Or, comme un hérétique est persuadé que ses sentimens sont véritables, il est donc obligé de faire pour ses erreurs ce que Dieu aurait commandé de faire pour la vérité, et par conséquent les hérétiques seraient autorisés à persécuter les orthodoxes qu'ils regardent comme des errans, s'il était vrai que Dieu eût commandé de persécuter l'erreur. Il fortifie cette preuve en distinguant la vérité absolue d'avec la vérité putative ou apparente. Il dit que, comme nous n'avons point de marque assurée pour discerner si ce qui nous paraît être la vérité l'est absolument, lorsqu'il se rencontre que l'erreur est ornée des livrées de la vérité, nous lui devons le même respect qu'à la vérité; et que, vu la faiblesse de l'homme et l'état où il se trouve, la sagesse infinie de Dieu n'a pas permis qu'il exigeât de nous à toute rigueur que nous connussions la vérité absolue, mais qu'il nous a imposé une charge proportionnée à nos forces, qui est de chercher la vérité, et de nous arrêter à ce qui nous paraît l'être après l'avoir sincèrement cherchée; d'aimer cette vérité apparente, et de nous régler sur ses préceptes, quelque difficiles qu'ils soient.

Dans la préface, intitulée: *Discours préliminaire qui contient plusieurs remarques distinctes de celles du commentaire*, l'auteur dit qu'il a composé cet ouvrage à la sollicitation d'un réfugié, auteur de *la France toute catholique;* et que l'ayant fait pour être traduit en français, et

à l'occasion des persécutions qui avaient été faites en France aux protestans, il n'avait cité aucun livre anglais, mais s'était borné à ceux qui étaient très-connus aux convertisseurs français. Il y attaque de nouveau l'esprit de persécution, et réfute quelques controversistes catholiques avec beaucoup de force et de véhémence. « L'auteur, dit M. Bayle, » parlant de cet ouvrage dans » son journal (1), a mis à la tête » de son livre un long discours » préliminaire, qu'on pourrait » justement nommer *oraison* » *philippique*. La définition qu'il » y donne d'un convertisseur est » presque aussi cruelle que la » chose définie; tout le reste est » à peu près sur le même ton. » Ce discours est précédé d'un avis au lecteur, où le libraire promet de donner incessamment la troisième partie, qui contenait la réfutation des raisons de saint Augustin pour justifier les persécutions.

Les *Nouvelles de la République des Lettres* acquirent à M. Bayle l'estime non-seulement des particuliers, mais même de plusieurs corps illustres. L'académie française, à qui il avait envoyé son journal, lui en témoigna sa reconnaissance par une lettre où on l'assurait que toutes les voix s'étaient réunies à reconnaître son mérite, et l'utilité de son présent (2). La société royale d'Angleterre lui écrivit une lettre où elle dit (3) qu'*ayant remarqué le soin particulier qu'il avait de ramasser tout ce qui se passait de curieux parmi les gens de lettres, et les beaux talens qu'il faisait éclater dans ces Nouvelles*, elle souhaitait d'entretenir avec lui *une correspondance fixe et certaine*, dont *il se pourrait tirer des avantages communs*. Il ajoutait que *pour première marque de l'estime qu'elle avait pour lui*, elle lui envoyait *l'Histoire naturelle des poissons* par M. Willougby, revue et augmentée par M. Ray. Il reçut aussi des lettres très-obligeantes de la société de Dublin (4). C'était une compagnie de personnes savantes et curieuses, qui s'était formée pour contribuer au progrès des sciences et des arts; mais elle ne subsista que quelques années.

D'un autre côté, son journal l'engagea dans quelques disputes, et lui attira quelques plaintes auxquelles il satisfit en s'expliquant, ou en corrigeant de bonne grâce les fautes qu'il avait faites d'après des mémoires peu exacts qu'on lui avait communiqués. Mais on lui fit des reproches auxquels il fut très-sensible, tant par la manière dont ils furent faits, que parce qu'il s'agissait d'une tête couronnée. C'est un des événemens les plus mémorables de la vie de M. Bayle, et qui mérite bien que je rapporte ici toutes les pièces qui le regardent.

Dans les Nouvelles du mois d'avril 1686 (5), il parla d'un

(1) Novembre, *ubi supr.*, p. 1348, 1349.

(2) Lettre de M. de Benserade, du 18 de mai 1685, p. 242.

(3) Lettre de M. Hoskyns, secrétaire de la société royale, du 13 mai 1686, p. 256.

(4) Lettre de M. Smith, secrétaire de la société de Dublin, du 1er. de décemb. 1686, p. 272.

(5) Art. VI des livres nouveaux, p. m. 472.

imprimé qui courait sous le nom de la reine Christine de Suède. C'était une réponse au chevalier de Terlon, où cette princesse condamnait la persécution de France. « Il y a beaucoup d'apparence, dit-il, que tous les confessionnaux français seraient rigides pour la reine de Suède, s'il était vrai qu'elle eût répondu au chevalier de Terlon la lettre qu'on fait courir, où elle condamne hautement le procédé de la France convertissante, et surtout lorsqu'elle fait réflexion à la conduite du clergé français contre le chef de l'église. Il y a bien des protestans qui n'osent croire qu'une reine qui fait profession de la catholicité ait écrit une telle lettre. » On pria M. Bayle de placer cette lettre dans son journal, et il l'inséra dans celui du mois de mai (1). La voici (2):

« Puisque vous désirez de savoir mes sentimens sur la prétendue extirpation de l'hérésie en France, je suis ravie de vous le dire sur un si grand sujet. Comme je fais profession de ne craindre et de ne flatter personne, je vous avouerai franchement que je ne suis pas fort persuadée du succès de ce grand dessein, et que je ne saurais m'en réjouir comme d'une chose fort avantageuse à notre sainte religion. Au contraire, je prévois bien des préjudices, qu'un procédé si nouveau fera naître partout.

» De bonne foi, êtes-vous bien persuadé de la sincérité de ces nouveaux convertis? Je souhaite qu'ils obéissent sincèrement à Dieu et à leur roi, mais je crains leur opiniâtreté, et je ne voudrais pas avoir sur mon compte tous les sacriléges que commettront ces catholiques, forcés par des missionnaires qui traitent trop cavalièrement nos saints mystères. Les gens de guerre sont d'étranges apôtres; je les crois plus propres à tuer, violer et voler, qu'à persuader. Aussi des relations, desquelles on ne peut douter, nous apprennent qu'ils s'acquittent de leur mission fort à leur mode. J'ai pitié des gens qu'on abandonne à leur discrétion; je plains tant de familles ruinées, tant d'honnêtes gens réduits à l'aumône, et je ne puis regarder ce qui se passe aujourd'hui en France sans en avoir compassion. Je plains ces malheureux d'être nés dans l'erreur, mais il me semble qu'ils en sont plus dignes de pitié que de haine; et comme je ne voudrais pas, pour l'empire du monde, avoir part à leur erreur, je ne voudrais pas aussi être cause de leurs malheurs.

» Je considère aujourd'hui la France comme une malade à qui on coupe bras et jambes pour la guérir d'un mal qu'un peu de patience et de douceur aurait entièrement guéri. Mais je crains fort que ce mal ne s'aigrisse, et qu'il ne se rende enfin incurable; que ce feu caché sous les cendres ne se rallume un jour plus fort que

(1) Art. IV, p. 529 et suiv.

(2) Elle est datée de Rome, le 2 de février 1686.

» jamais, et que l'hérésie mas-
» quée ne devienne plus dange-
» reuse. Rien n'est plus louable
» que le dessein de convertir les
» hérétiques et les infidèles ;
» mais la manière dont on s'y
» prend est fort nouvelle, et puis-
» que Notre-Seigneur ne s'est pas
» servi de cette méthode pour
» convertir le monde, elle ne
» doit pas être la meilleure.

» J'admire et ne comprends
» pas ce zèle et cette politique
» qui me passent, et je suis de
» plus ravie de ne les compren-
» dre pas. Croyez-vous que ce
» soit à présent le temps de con-
» vertir les huguenots, de les
» rendre bons catholiques dans
» un siècle où l'on fait des atten-
» tats si visibles en France contre
» le respect et la soumission
» qui sont dus à l'église romaine,
» qui est l'unique et l'inébran-
» lable fondement de notre re-
» ligion, puisque c'est à elle à
» qui Notre-Seigneur a fait cette
» promesse, *que les portes de*
» *l'enfer ne prévaudront pas con-*
» *tre elle?* Cependant jamais la
» scandaleuse liberté de l'église
» gallicane n'a été poussée plus
» près de la rébellion qu'elle est
» à présent. Les dernières propo-
» sitions signées et publiées par
» le clergé de France sont tel-
» les, qu'elles n'ont donné qu'un
» trop apparent triomphe à l'hé-
» résie; et je pense que sa sur-
» prise doit avoir été sans égale,
» se voyant peu de temps après
» persécutée par ceux qui ont
» sur ce point fondamental de
» notre religion des dogmes et
» des sentimens si conformes
» aux siens.

» Voilà les puissantes raisons
» qui m'empêchent de me ré-
» jouir de cette prétendue extir-
» pation de l'hérésie. L'intérêt
» de l'église romaine m'est sans
» doute aussi cher que ma vie ;
» mais c'est ce même intérêt
» qui me fait voir avec dou-
» leur ce qui se passe, et je vous
» avoue aussi que j'aime assez
» la France pour plaindre la dé-
» solation d'un si beau royaume.
» Je souhaite de tout mon cœur
» de me tromper dans mes con-
» jectures, et que tout se ter-
» mine à la plus grande gloire
» de Dieu et du roi votre maî-
» tre. Je m'assure même que
» vous ne douterez pas de la
» sincérite de mes vœux, et
» que je suis, etc. »

Dans ce même mois (1) il dit : *Nous avons été assurés de bonne part que la reine Christine a écrit la lettre que nous avons insérée ci-dessus.* Et dans celui de juin (2) il dit encore : *On nous confirme de jour en jour ce que nous avons touché dans le dernier mois, que Christine est le véritable auteur de la lettre qu'on lui attribue contre les persécutions de France. C'est un reste de protestantisme.*

Peu de temps après, M. Bayle reçut la lettre suivante.

« Monsieur,

» Vous ne trouverez pas mau-
» vais, j'espère, que l'on vous
» donne un petit avis qui pourra
» dans la suite vous être de quel-
» que utilité, comme vous ver-
» rez. Vous êtes un homme

(1) Art. Ier. des livres nouveaux, p. m. 592.

(2) Art. VI des livres nouveaux, p. m. 726.

» d'esprit, et ceux qui lisent vos » *Nouvelles de la republique* » *des lettres*, pour peu qu'ils s'y » connaissent, avouent que vous » en avez parfaitement. Mais, » monsieur, ne saurait-on être » bel esprit sans offenser les » gens, et sans s'attirer des af- » faires? et vous qui savez tant » de choses, devriez-vous igno- » rer le respect qu'on doit aux » têtes couronnées, et que ce » sont des choses sacrées, où » l'on ne touche pas sans dan- » ger du foudre et du tonnerre? » Je vous dis ceci au sujet de la » reine de Suède, de qui vous » avez pris la liberté de parler » bien cavalièrement dans vos » nouvelles, à propos d'une let- » tre qu'on a imprimée sous son » nom. Vous en faites mention » en quatre endroits ; mais le » dernier est assurément d'un es- » prit qui a pris l'essor un peu » plus loin qu'il ne fallait.

» Quand au nom illustre de » *Christine* vous auriez du moins » ajouté celui de *reine*, vous » n'auriez fait que votre devoir. » Ne m'allez pas dire que les » grands historiens, comme vous, » traitent ainsi les plus grands » monarques, et qu'ils disent » tout court *Louis* XIV et *Jac-* » *ques* II en parlant du roi de » France et de celui d'Angle- » terre. Le nombre de quatorze » et de deux porte avec soi quel- » que distinction, et corrige en » quelque manière la liberté de » cette expression. Mais qui di- » rait par exemple, *Louis s'est* » *mis en tête de convertir les* » *protestans*, *avec une mission* » *de dragons*, ou *Jacques veut* » *par la douceur rétablir*, *s'il* » *peut*, *la religion dans son* » *royaume;* ce serait une ma- » nière de parler bien ridicule. » Il ne l'est pas moins, mon- » sieur, de dire comme vous » faites dans votre dernier mois » de juin, page 726, *On confirme* » *que Christine est le véritable* » *auteur*, etc., en parlant d'une » des plus illustres reines qu'il » y ait eu, et qu'il y aura peut- » être jamais dans le monde. Il » fallait assurément accompa- » gner ce nom de quelque titre, » non-seulement par le respect » que vous devez à une si grande » princesse en parlant de sa ma- » jesté, mais même selon le style » des gens qui se piquent de » bien écrire.

» Mais ce n'est pas encore ce » qu'il y a de plus défectueux » dans cet endroit de vos Nou- » velles. Ce sont, monsieur, » deux ou trois mots avec les- » quels vous finissez cet article. » *C'est un reste*, dites-vous, *de* » *protestantisme*. Vous vous se- » riez bien passé de dire cela. » La passion de faire le bel es- » prit vous a emporté; mais » vous vous êtes trompé, il n'y » a point d'esprit là-dedans, il » n'y a que de l'insolence. On » ne parle point ainsi d'une » reine qui fait profession, avec » tant de zèle et de bon exem- » ple, d'une religion contraire » à celle des protestans, qui a » tout sacrifié pour elle, et dont » toutes les actions démentent » ce que vous dites, qu'il y ait » en sa majesté aucun *reste* de » votre religion. Il ne faut pour » s'en convaincre que lire cette » même lettre dont vous parlez » dans vos Nouvelles, il ne fau-

» drait qu'en lire plusieurs au-
» tres qu'elle a encore écrites
» sur le même sujet. Elle n'est
» point catholique à la manière
» de France : elle l'est à la ma-
» nière de Rome, c'est-à-dire, de
» saint Pierre et de saint Paul.
» C'est pourquoi elle est contre
» ces persécutions, parce qu'ef-
» fectivement cette manière de
» convertir les hérétiques n'est
» pas originaire des apôtres.

» Au reste, tout ce que je vous
» dis ici est de mon chef, et
» parce que mon devoir m'obli-
» ge de vous le dire, étant un
» des serviteurs de la reine.
» Que s'il arrive que sa majesté
» vienne à lire vos *Nouvelles*, je
» ne sais pas ce qu'elle dira ni
» ce qu'elle fera ; mais, mon-
» sieur, croyez-moi, de quelque
» protection dont vous vous
» vantiez auprès des magistrats
» de la ville de Rotterdam, cela
» ne vous sauverait pas du res-
» sentiment d'une si grande prin-
» cesse, si elle l'avait entrepris *.
» Et messieurs les magistrats de
» Rotterdam sont trop justes
» et trop raisonnables pour vou-
» loir vous protéger dans une
» pareille occasion.

» Sa majesté ne désavoue pas
» la lettre qu'on a imprimée
» sous son nom, et que vous
» rapportez dans vos *Nouvelles*.
» Il n'y a que le mot de *je suis*
» à la fin, qui n'est pas d'elle.
» Un homme d'esprit, comme
» vous, devait bien avoir fait
» cette réflexion, et l'avoir cor-
» rigé. Une reine comme elle
» ne peut se servir de ce terme
» qu'avec très-peu de person-
» nes, et M. de Terlon n'est pas
» de ce nombre. Cette seule
» circonstance vérifie assez que
» ce n'est pas la reine qui s'est
» avisée de faire imprimer cette
» lettre, comme tout le monde
» sait. Si vous en voulez faire
» mention dans vos *Nouvelles*,
» vous le pouvez ; mais point
» de plaisanterie là-dessus, com-
» me vous avez fait dans le mois
» d'avril, page 472 : profitez
» seulement de l'avis, et croyez
» qu'en cela je suis véritable-
» ment,

» Monsieur,

» Votre très-humble serviteur.

» P. S. Si je ne mets pas ici
» mon nom, c'est seulement
» parce que cela n'est pas né-
» cessaire, et que ma lettre n'a
» pas besoin de réponse. Quand
» il sera temps de me faire con-
» naître à vous, je le ferai ;
» mais c'est à vous de vous cor-
» riger, si vous le trouvez à
» propos. »

M. Bayle se justifia dans un article des Nouvelles du mois d'août (1) intitulé : *Réflexions de l'auteur de ces Nouvelles sur une lettre qui lui a été écrite touchant ce qu'il a dit de la reine de Suède*. Voici sa réponse :

« Celui qui a écrit cette let-
» tre ne se nomme point, et ne
» marque ni le temps ni le lieu
» où il l'a écrite. Il marque seu-
» lement que *tout ce qu'il me dit*
» *est de son chef*, et que son de-
» voir l'y oblige, *étant un des*
» *serviteurs de la reine*. Voyons

* Cette *si grande* princesse avait, le 16 novembre 1657, fait égorger Monaldeschi, son grand-écuyer, dans le palais même de Fontainebleau.

(1) Art. IX, p. m. 952 et suiv.

» de quoi il se plaint, et puis-
» qu'il s'agit d'une tête couron-
» née, ne croyons pas que l'ai-
» greur et la colère qu'il témoi-
» gne soit une raison de ne lui
» pas justifier notre conduite
» bien tranquillement.

» Il se plaint en 1er. lieu de ce
» qu'*au nom illustre de Chris-*
» *tine je n'ai pas ajouté du moins*
» *celui de reine dans mon der-*
» *nier mois de juin*, *p.* 726. Mais
» je suis fort assuré que les gens
» un peu raisonnables ne pense-
» ront point que ce soit avoir
» manqué de respect à cette
» grande princesse. Elle a rendu
» son nom si fameux, que mon
» expression en cet endroit-là
» ne doit point passer pour équi-
» voque. Nommer les gens par
» leur nom sans y ajouter quel-
» que titre est pour l'ordinaire
» une marque ou de mépris ou
» de familiarité; mais ce n'est
» pas une règle générale, car il y
» a des personnes dont le nom
» seul réveille toutes les idées de
» leur grande élévation, et alors
» il est indifférent de leur don-
» ner leurs principaux titres, ou
» de les passer sous silence. On
» ne gâte rien en les leur don-
» nant, c'est une superfluité
» tout au plus qui ne nuit point.
» Si on les supprime, on ne gâte
» rien non plus; c'est une omis-
» sion sans conséquence. Les
» têtes couronnées sont de ce
» nombre de personnes, et de là
» vient qu'on dit plus souvent
» dans la conversation et dans
» l'histoire, *François Ier.*, *Char-*
» *les-Quint*, *Henri IV*, *Philip-*
» *pe II*, *que le roi François Ier.*,
» *l'empereur Charles-Quint*, *etc.*
» On suppose que le rang où
» Dieu a élevé ces princes ne
» souffre pas que le lecteur in-
» terprète pour une incivilité la
» suppression de leurs qualités;
» ainsi on va au plus court sans
» scrupule. Je sais bien, comme
» le remarque l'auteur de la let-
» tre, que le nombre de *pre-*
» *mier*, ajouté au nom de *Fran-*
» *çois*, porte avec soi quelque
» distinction; mais cela même
» fait voir qu'en cas que le seul
» nom de *François* renfermât
» une distinction, il ne serait pas
» nécessaire d'ajouter le nom-
» bre *premier*. C'est ainsi qu'on
» dit tous les jours qu'*Alexan-*
» *dre* a été disciple d'Aristote,
» que *Soliman* s'est saisi de la
» Hongrie. On n'a que faire ni
» de dire que le premier était
» roi de Macédoine, et que le
» second a été sultan, ni d'ajou-
» ter le nombre ordinal qui leur
» convient. Nos écrivains les
» plus exacts diraient sans scru-
» pule, *Constantin*, *Théodose*,
» *Justinien*, *sont les véritables*
» *auteurs d'une telle loi*. Veut-
» on un exemple domestique?
» Qui est-ce qui n'a point dit ou
» écrit, soit durant la vie du roi
» de Suède Gustave Adolphe,
» soit après sa mort, *Gustave a*
» *fait ceci ou cela?* et d'où vient
» qu'il n'est pas nécessaire en
» parlant de lui d'ajouter le titre
» de roi, ni le nombre ordinal
» qui lui convient dans la suite
» des rois de Suède? C'est parce
» qu'il a rendu si fameux le nom
» de *Gustave*, qu'il se distingue
» suffisamment par ce seul nom.
» Nous voilà dans le cas. La
» reine de Suède, sa fille, a
» donné un tel éclat au nom de
» *Christine*, qu'il suffit de lui

» donner ce nom-là pour ré-
» veiller toutes les idées de sa
» royauté, de ses qualités, et de
» ses actions. Comme donc ce
» n'est point manquer de res-
» pect pour le père que de le
» nommer simplement *Gustave*,
» ce n'est point en manquer
» pour la fille que de la nommer
» simplement *Christine*; mais,
» au contraire, c'est vouloir in-
» sinuer qu'ils méritent leur
» nom par excellence, et qu'il en-
» ferme lui seul tout leur éloge.

» La 2e. plainte roule sur ce
» que j'ai dit que la lettre de
» cette reine contre les persécu-
» tions de France *est un reste de*
» *protestantisme*. On se plaint
» de cela fort violemment. Mais
» c'est qu'on n'a pas compris la
» force de ces paroles. On s'est
» imaginé que j'ai voulu dire
» que cette princesse n'avait pas
» abjuré sincèrement la religion
» protestante, et c'est à quoi
» je n'ai pas seulement songé. Il
» n'est pas nécessaire pour quit-
» ter sincèrement une religion
» de se dépouiller de tout ce
» qu'on y a appris, et d'embras-
» ser généralement tout ce qui
» s'enseigne dans la communion
» où l'on passe. Je trouverais
» fort injustes ceux qui tien-
» draient pour suspecte la con-
» version d'un catholique ro-
» main qui, après s'être rangé
» à la communion des protes-
» tans, déclarerait qu'en certai-
» nes choses l'église romaine lui
» semble meilleure que la pro-
» testante, comme dans le céli-
» bat des prêtres, dans le ca-
» rême, dans les jeûnes du ven-
» dredi et du samedi. On aurait
» raison de croire que ce seraient
» des *restes de catholicisme*;
» mais on pourrait dire cela sans
» cesser de croire qu'il aurait
» abjuré de bonne foi son *ca-*
» *tholicisme*, et embrassé le
» *protestantisme* comme la seule
» religion qui mène au port de
» salut. C'est donc juger des cho-
» ses sans les comprendre, que
» de donner à mon expression
» le sens qu'on lui donne. Voici
» le sens qu'on doit lui donner.

» Que si la reine de Suède
» désapprouve la conduite des
» convertisseurs de France, c'est
» en vertu des principes de reli-
» gion qu'elle avait appris avant
» son voyage de Rome, et non
» pas à cause des nouvelles in-
» structions qu'on lui a données
» en ce pays-là. Ce n'est point à
» Rome qu'on peut apprendre
» à blâmer les persécutions. Il
» est même vrai que l'esprit gé-
» néral du *catholicisme* est d'ex-
» terminer les sectes, car non-
» seulement on a fait à Rome des
» réjouissances publiques pour
» ce qui s'est fait en France,
» non-seulement le pape en a fait
» l'éloge en plein consistoire et
» par des brefs, mais aussi tous
» les catholiques de l'Europe y
» ont donné leur approbation,
» du moins par leur silence.
» Comment est-ce donc que la
» reine de Suède aurait les maxi-
» mes qu'elle a, si elle ne les avait
» apportées de son pays? C'est,
» dit l'auteur de la lettre, *qu'elle*
» *n'est point catholique à la ma-*
» *nière de France*, *elle l'est à la*
» *manière de Rome*, *c'est-à-dire*,
» *de saint Pierre et de saint*
» *Paul*. Mais c'est ce que l'on
» a appelé *restes de protestan-*
» *tisme*, et ainsi cet auteur et

» moi avons réellement la même
» pensée.

» La dernière chose dont il
» me blâme, c'est de n'avoir pas
» ôté *je suis* de la lettre que j'ai
» insérée dans mes Nouvelles. *Il*
» *n'y a que ce mot*, dit-il, *qui*
» *ne soit pas de sa majesté. Une*
» *reine comme elle ne peut se*
» *servir de ce terme qu'avec très-*
» *peu de personnes*, *et M. de*
» *Terlon n'est pas de ce nombre.*
» *Cette seule circonstance véri-*
» *fie assez que ce n'est pas la*
» *reine qui s'est avisée de faire*
» *imprimer cette lettre*, *comme*
» *tout le monde sait.* A cela j'ai
» à répondre que je n'ai pas cru
» que la bonne foi voulût que
» je retranchasse cette conclu-
» sion *je suis*, parce qu'en la re-
» tranchant je donnais lieu de
» soupçonner que j'avais écarté
» de cette lettre une marque de
» supposition, afin de faire trou-
» ver plus vraisemblable au pu-
» blic qu'elle avait été écrite par
» la reine de Suède. Au reste,
» il m'est tombé entre les mains
» la copie d'une lettre où cette
» princesse témoigne qu'elle est
» étonnée et fâchée de la publi-
» cation de l'autre, quoiqu'elle
» soit encore dans les mêmes
» sentimens. Les curieux se-
» raient bien aises de voir ici
» tout du long cette seconde
» lettre; mais le droit des gens
» ne souffre pas que je m'ac-
» commode à ce désir. Ce sont
» deux choses bien différentes,
» d'insérer une pièce fugitive
» déjà imprimée, et d'insérer
» un écrit non imprimé. Il faut,
» pour de simples manuscrits, ou
» attendre le consentement de
» ceux qui y ont quelque droit,
» ou avoir lieu de supposer
» qu'ils ne se soucient pas de ce
» que l'on en fera. »

L'inconnu ne fut pas entièrement satisfait de la réponse de M. Bayle; il lui écrivit encore cette lettre.

« Monsieur,

» La reine a vu la réponse que
» vous avez faite à ma lettre, et
» il faut vous rendre justice d'un
» côté, si vous avez eu tort de
» l'autre. Sa majesté ne trouve
» pas que ce soit manquer au
» respect qu'on lui doit, que de
» ne l'appeler simplement que
» du nom de Christine. Elle a
» rendu en effet ce nom si illus-
» tre, qu'il n'a plus besoin d'au-
» cune autre distinction; et
» tous les titres les plus nobles
» et les plus augustes dont on
» pourrait l'acompagner ne sau-
» raient rien ajouter à l'éclat
» qu'il s'est déjà acquis dans le
» monde. J'avais cru que ce n'é-
» tait pas bien parler que de
» traiter ainsi un prince pendant
» qu'il vivait; mais je me suis
» abusé, et ceux qui sont du
» rang, et aussi pleins de gloire
» que Christine, ont des règles à
» part, et n'ont besoin que de
» leur nom pour répandre dans
» l'esprit des gens ce respect et
» cette vénération que les titres
» des autres impriment. Vous
» l'emportez sur cela, monsieur,
» et je me rends.

» Mais il n'en est pas de même
» du mot de *protestantisme*,
» qui vous est échappé un peu
» mal à propos, et où vous em-
» ployez toute la finesse de vo-
» tre esprit pour vous justifier.
» Il faut suivre mon exemple,

» et confesser que vous avez » tort. La reine, qui pour tout » le reste est assez contente de » vos excuses, ne l'est point du » tout en cet endroit de vos jus- » tifications : ce n'est pas devant » un esprit comme le sien qu'il » faut chercher des faux-fuyans. » Quand on a commis quelque » faute auprès d'elle, le plus » court et le plus sûr est de l'a- » vouer; et, en tout cas, votre » esprit, ingénieux comme il » est, devait vous avoir suggéré » quelque chose de plus digne » de sa majesté que les raisons » que vous avez apportées pour » vous justifier. Ce n'est pas » qu'elle se mette en peine de » tout ce que vous sauriez dire » d'elle. Une reine comme elle » ne peut que mépriser égale- » ment les louanges et les blas- » phèmes de certaines gens : » mais elle est née pour rendre » justice, et vous pourriez vous » vanter d'être le seul au monde » qui l'eût offensée impunément, » si vous n'aviez pas pris le parti » que vous avez pris, qui est » celui de la justification.

» Mais il faut achever, mon- » sieur, et vous dédire entière- » ment et nettement, si vous » voulez qu'on soit tout-à-fait » satisfait de vous. La reine veut » du moins que vous sachiez, et » toute la terre avec vous, » qu'elle ne doit rien à la reli- » gion des protestans, et que si » Dieu permit qu'elle y naquît, » elle y renonça depuis qu'elle » eut atteint l'âge de raison, et » sans aucun retour; que la re- » ligion catholique lui parut dès » ce temps-là l'unique et la vé- » ritable; et que c'est sur les » saintes maximes de celle-ci, » et non pas sur celles des pro- » testans que sa majesté a con- » damné dans sa lettre les ma- » nières dont on en use en » France pour convertir les hu- » guenots, et le pape a rendu à » cette lettre la justice qu'elle » méritait.

» Vous n'avez pas raison de » dire, comme vous le faites, » que dans celle que je vous ai » écrite on vous traite avec un » peu trop d'*aigréur* et de *co-* » *lère;* car je crois que vous » m'avez quelque obligation, et » que vous pourriez avoir bien » plus sujet de vous plaindre, si » je ne vous avais pas écrit. Et » afin que vous le sachiez, je » vous donne avis que je suis un » des moindres serviteurs de la » reine, et qu'il y a dans ce » pays nombre de personnes qui » font gloire d'être dans les in- » térêts de sa majesté, et qui » sont gens à vous parler bien » d'un autre ton que moi, si » vous ne vous corrigez pas à » l'avenir.

» Je ne vous ai rien dit du » mot de *fameuse* dont vous » vous êtes encore servi en par- » lant de la reine (1), et qui n'a » pas plu à sa majesté. Je sais » que ce mot n'a pas tout-à-fait » la même signification dans no- » tre langue que dans le latin et » dans l'italien, et que nous le » prenons plus souvent en bonne » qu'en mauvaise part; mais il » faut sur toutes choses éviter » ces ambiguïtés en parlant des

(1) M. Bayle ne s'était point servi de cette expression; il avait seulement dit que Christine *avait rendu son nom si fameux*, etc.; comme il le dit ensuite de Gustave Adolphe.

» têtes couronnées, au sujet » desquelles vous n'ignorez pas » qu'on a dit qu'on ne devait em- » ployer que des paroles d'or et » de soie; et surtout à l'égard » d'une reine comme celle dont » nous parlons, qu'on peut dire » hardiment, et sans crainte » d'offenser les autres, qu'elle » n'a point d'égale, je dis même » pour le rang; car les autres » reines, à proprement parler, » ne sont que les premières sujet- » tes de leurs maris ou de leurs » fils; mais la grande Christine » est reine d'une manière si no- » ble et si relevée, qu'elle ne » connaît que Dieu au-dessus » d'elle.

» Voilà, monsieur, ce que » j'avais encore à vous dire, et » la réponse que je puis faire à » la vôtre. J'espère que vous » continuerez de profiter de mes » avis, et le temps vous pourra » faire voir que je suis plus que » vous ne pouvez croire,

» Monsieur,

» Votre très-humble serviteur.

» P. S. Au reste, vous parlez » dans vos *Nouvelles* du mois » d'août de la copie d'une secon- » de lettre de la reine, qui vous » est tombée entre les mains, et » que vous faites difficulté de » mettre au jour. Sa majesté se- » rait assez curieuse de voir cette » lettre, et vous lui feriez plai- » sir de la lui envoyer. Vous » pourriez même prendre de là » occasion de lui écrire. Cet » avis est à suivre, et vous pour- » rait être de quelque utilité: » ne le négligez pas. Mais j'ai à » vous avertir, en cas que vous » en profitiez, qu'il ne faut » point vous servir du titre de » *sérénissime* avec la reine; il » est un peu trop commun pour » elle, et sa majesté n'en veut » point du tout. Vous mettrez » simplement au-dessus de vo- » tre lettre: *A sa majesté la* » *reine Christine, à Rome.* »

M. Bayle profita des ouvertu- qu'on lui donnait, et il écrivit à la reine Christine le 14 de novembre la lettre qui suit:

« Madame,

» Je ne prendrais pas la har- » diesse d'écrire aujourd'hui à » *votre majesté* si une per- » sonne qui a l'honneur d'être » à son service ne m'eût conseil- » lé de le faire, et de lui en- » voyer une copie d'une lettre » qui m'est tombée entre les » mains. J'ai cru, madame, » qu'un conseil comme celui-là » justifierait ma témérité, et » que je devais profiter de cette » occasion de témoigner à la plus » illustre reine du monde mon » très-profond respect. Je ne » sais pas le nom de celui qui » me procure ce glorieux avan- » tage; il n'a pas trouvé à propos » de se faire connaître à moi » que par le titre d'*un des ser-* » *viteurs de votre majesté;* et » il faut lui rendre ce témoi- » gnage, qu'il répond par son » zèle pour vos intérêts à la » qualité qu'il se donne.

» C'est de lui que j'ai appris » qu'il y avait certaines choses » dans les *Nouvelles de la Répu-* » *blique des Lettres* qui ne pa- » raissent pas conformes au res- » pect que tout le monde doit à

» *votre majesté*, non-seulement » à cause de ses qualités héroïques et extraordinaires, mais » aussi à cause du rang sublime » où Dieu l'a fait naître. Comme » je me sentais innocent, je me » sentis saisi d'une surprise que » je ne saurais exprimer, et en » même temps d'une douleur » accablante, lorsque je vis » qu'on interprétait mes paroles » d'une manière si opposée à » mes véritables intentions, et » à tout ce que le sens commun » doit inspirer à toute personne » raisonnable; car, madame, y » a-t-il un homme qui ait tant » soit peu de lumière et de raison qui ne sache la gloire presque infinie qui environne votre majesté, et les hommages » respectueux que toute la terre » lui doit? et quand on est capable d'oublier son devoir à » cet égard, quelle honte ne doit » on pas se faire à soi-même! » Je puis protester à votre majesté, madame, que depuis » que je sais lire, je sais qu'elle » est l'admiration de tout l'univers, et qu'il n'y a point » d'homme de lettres qui soit » plus pénétré et plus rempli » des justes éloges que les savans lui ont donnés. Je puis » dire que je sais encore par » cœur tous les endroits de l'*Alaric*(1) qui regardent votre majesté, dont l'auguste nom brille » de toutes parts. Ainsi, je n'avais garde de rien dire ni de rien » penser que je crusse contraire » à ce qui est dû à une si grande » reine. Ma douleur fut donc » très-grande quand je sus que » des personnes qui ont l'honneur d'être au service de votre majesté, madame, me » trouvaient coupable. J'ai aussitôt travaillé à ma justification, et j'apprends, madame, » qu'à peu de chose près votre » majesté s'est déclarée pour » mon apologie. C'est ma plus » grande consolation; et je suis » très-assuré qu'il ne me sera » pas plus difficile de faire voir » en tout mon innocence, quand » il plaira à votre majesté, madame, de me faire savoir ses » ordres.

» La seconde lettre que j'ai » reçue sur ce sujet me marque » une chose que votre majesté » veut que je rende publique. » C'est qu'elle renonça à la religion de sa naissance *dès qu'elle* » *eut l'âge de raison.* Si votre » Majesté me l'ordonne, je publierai encore ce nouvel éclaircissement; mais j'ai cru que » puisque je me donnais l'honneur, par le conseil d'un de » vos ministres, d'envoyer à » votre majesté la copie d'une » lettre, et en même temps de » lui rendre mes hommages les » plus humbles, je devais attendre ce qu'il lui plaira de me » faire commander. Je supplie » très-humblement votre majesté de me pardonner tout ce » qui me peut être échappé qui » a donné sujet de mal juger » de mes intentions, et je lui » proteste le plus sincèrement » du monde que ma plus forte » passion est de témoigner à » toute la terre l'admiration, la » vénération et la soumission

(1) Scudéry a fait un pompeux éloge de la reine Christine, dans le Xe. livre de son poëme, intitulé: *Alaric, ou Rome vaincue.*

» profonde avec quoi je suis, » etc. »

La reine lui fit cette réponse le 14 décembre 1689.

Monsieur Bayle, j'ai reçu vos excuses; et j'ai bien voulu vous témoigner par la présente que j'en suis satisfaite. Je sais bon gré au zèle de celui qui vous a donné occasion de m'écrire; car je suis ravie de vous connaître. Vous témoignez tant de respect et d'affection pour moi, que je vous pardonne de bon cœur, et sachez que rien ne m'avait choquée que ce reste de protestantisme *dont vous m'accusiez. C'est sur ce sujet que j'ai beaucoup de délicatesse, parce qu'on ne peut m'en soupçonner sans offenser ma gloire, et m'outrager sensiblement. Même, vous feriez bien d'instruire le public de votre erreur et de votre repentir. C'est ce qui vous reste à faire pour mériter que je sois entièrement satisfaite de vous.*

Pour la lettre que vous m'avez envoyée, elle est de moi sans doute, et puisque vous dites qu'elle est imprimée, vous me ferez plaisir de m'en envoyer des exemplaires. Comme je ne crains rien en France, je ne crains aussi rien à Rome. Mon bien, mon sang, et ma vie même, sont dévoués au service de l'Église; mais je ne flatte personne, et ne dirai jamais que la vérité. Je suis obligée à ceux qui ont voulu publier ma lettre; car je ne déguise pas mes sentimens. Ils sont, grâces à Dieu, trop nobles et trop dignes pour être désavoués. Toutefois, il n'est pas vrai que cette lettre est écrite à aucun de mes ministres. Comme j'ai des envieux et des ennemis, j'ai aussi des amis et des serviteurs partout, et j'en ai peut-être en France, malgré la cour, autant qu'en lieu du monde. Voilà la pure vérité; c'est sur quoi vous pouvez vous régler.

Mais vous ne serez pas quitte à si bon marché que vous le croyez. Je veux vous imposer une pénitence, qui est, qu'à l'avenir vous preniez le soin de m'envoyer des livres de tout ce qu'il y aura de curieux en latin, et en français, espagnol, ou italien, et en quelque matière et science que ce soit, pourvu qu'ils soient dignes d'être vus. Je n'excepte pas même les romans, ni les satires; et sur-tout, s'il y a des ouvrages de chimie, je vous prie de m'en faire part au plus tôt. N'oubliez pas aussi de m'envoyer votre journal. Je fournirai à la dépense que vous ferez. Il suffit que vous m'envoyiez le compte. Ce sera me rendre le plus agréable et important service que je puisse recevoir. Dieu vous prospère.

CHRISTINE ALEXANDRE.

1687.

Il ne restait à M. Bayle que d'*instruire le public de son erreur et de son repentir, pour mériter que cette princesse fût entièrement satisfaite :* c'est ce qu'il fit à la tête de ses Nouvelles du mois de janvier 1687. « Nous » avons appris avec une satisfac- » tion incroyable, dit-il, que » LA REINE DE SUÈDE ayant vu » l'article 9 du journal d'août » 1686, a eu la bonté d'agréer

» l'éclaircissement que nous y » avons donné. Proprement il » n'y avait que ces paroles *restes* » *de protestantisme*, qui eussent » eu le malheur de lui déplaire; » car comme elle a beaucoup de » délicatesse sur ce sujet, et » qu'elle veut que toute la terre » sache qu'après avoir bien exa- » miné les religions elle n'a » trouvé que la catholique ro- » maine de véritable, et qu'elle » l'a embrassée sincèrement, » c'est offenser sa gloire que de » donner lieu aux moindres » soupçons contre sa sincérité. » C'est pourquoi nous sommes » très-marri d'avoir employé » une expression que l'on a prise » en un sens différent de celui » où nous l'entendions, et nous » nous fussions bien gardé de » nous en servir si nous eussions » prévu cela; car outre le res- » pect que nous devons avec tout » le monde à une si GRANDE REINE, » qui a été l'admiration de tout » l'univers dès ses premières an- » nées, nous entrons avec ar- » deur dans l'engagement par- » ticulier qu'ont les personnes » de lettres à lui rendre leurs » hommages, à cause de l'hon- » neur qu'elle a fait aux sciences » d'en vouloir connaître à fond » toutes les beautés, et de les » protéger d'une façon écla- » tante. »

C'est ainsi que M. Bayle sortit avec honneur de cette affaire, et qu'il sut non-seulement apaiser une reine irritée, mais encore s'attirer des marques de sa bienveillance. Elle eut bientôt le déplaisir d'apprendre qu'il n'était point en état de satisfaire à la *pénitence* qu'elle avait bien voulu lui *imposer*. Il succomba sous le poids d'un travail trop opiniâtre. Outre ses leçons publiques et particulières, il était occupé de son journal, occupation qui seule demanderait le travail de plusieurs hommes. La composition du *Commentaire philosophique* acheva d'épuiser ses forces. Le 16 de février 1687, il fut attaqué d'une fièvre qui ne lui permit pas d'achever les Nouvelles de ce mois-là. Cependant, comme il espérait que cette indisposition n'aurait point de suites, il publia au revers du titre: « qu'un mal d'œil et une » assez petite fièvre qui l'avait » quitté plusieurs fois et qui » était revenue aussitôt qu'il » avait voulu recommencer son » travail, l'obligeaient enfin à » publier incomplètes les Nou- » velles de ce mois, et à avertir » aussi le public que celles de » mars paraîtraient bientôt. » Mais sa fièvre, accompagnée de maux de tête, augmenta de telle sorte, qu'il fut obligé de renoncer tout-à-fait à ce travail. Il engagea M. de Bauval à continuer cet ouvrage, et M. de Bauval commença cette continuation, qui s'imprimait à Rotterdam chez le sieur Leers, par le mois de septembre 1687, sous le titre d'*Histoire des ouvrages des savans*. « Dès le mois d'a- » vril dernier, dit-il dans la » préface, l'auteur de la Répu- » blique des lettres ayant été » attaqué de quelques indisposi- » tions et de quelques maux de » tête, que M. de Balzac appel- » lerait les tranchées de ses bel- » les productions, me fit propo- » ser de continuer son travail,

» auquel il était obligé de re-
» noncer. J'avoue que, flatté
» peut-être par la gloire qu'il
» eût jeté les yeux sur moi,
» j'acceptai le parti sans faire
» toutes les réflexions que méri-
» tait l'entreprise. Je crus que
» son choix me tiendrait lieu
» de mérite et d'excuse auprès
» du public, et je me suis dé-
» terminé à donner quelques
» essais. Puisque je suis entré
» dans ce détail, ajoute-t-il,
» l'on voudra savoir aussi sans
» doute pourquoi je n'ai pas
» continué sous le même titre de
» M. Bayle. Il est vrai que cela
» eût été plus naturel : mais mes
» engagemens particuliers pour
» Rotterdam, l'abondance des
» meilleurs livres qui se trouvent
» chez M. Leers, et quelques
» autres raisons dont il n'est pas
» nécessaire de s'expliquer,
» m'ont fait préférer le change-
» ment. Après tout, j'ai cru
» qu'il était bon de traiter le
» public comme ces personnes
» affligées par la perte d'une
» personne chérie, qu'il ne faut
» jamais ramener dans les lieux
» qui peuvent rappeler le souve-
» nir et réveiller les idées de
» l'objet qui cause leur tristesse.
» On aurait toujours cherché
» dans les Nouvelles de la répu-
» blique des Lettres l'illustre
» auteur qui leur a donné la
» naissance, et le même titre
» mal soutenu n'aurait servi qu'à
» redoubler les regrets d'avoir
» perdu un homme inimita-
» ble. »

Cependant le sieur Desbordes, qui avait imprimé les *Nouvelles de la république des lettres*, les fit continuer par M. de Larroque et par quelques autres personnes, jusqu'au mois d'août de la même année; et M. Barin, ministre français, y travailla seul depuis le mois de septembre jusqu'au mois d'avril 1689.

Nous avons vu le soin que M. Bayle avait pris pour n'être pas cru l'auteur du *Commentaire philosophique*. Il tâchait de dépayser même ses amis. « Ces
» messieurs de Londres, disait-il
» à M. Lenfant (1), ont une
» étrange démangeaison d'im-
» primer. On leur attribue un
» *Commentaire philosophique*
» sur les paroles de saint Luc,
» *Contrains-les d'entrer*, qui, en
» faisant semblant de combattre
» les persécutions papistiques,
» va à établir la tolérance des
» sociniens. » Il feignait que ce *Commentaire* venait de Londres, parce que quelques ministres réfugiés, qui y étaient alors, passaient pour être grands tolérans, et s'étaient même rendus suspects de socinianisme. On ne laissa pas de le soupçonner d'en être l'auteur. Pour arrêter ce soupçon, il fit publier au revers du titre des Nouvelles du mois d'avril 1687 (2), que « quelques
» personnes mal intentionnées
» pour l'auteur de la Critique
» générale du sieur Maimbourg,
» ayant affecté de lui attribuer
» le Commentaire philosophique
» sur *Contrains-les d'entrer*, il
» s'était cru obligé de se plain-
» dre de ce mauvais office, et de
» déclarer qu'il regarderait com-
» me des persécuteurs à son

(1) Lettre du 3 de février 1687, p. 281, 282.

(2) Il y a des exemplaires où cela ne se trouve point.

» égard, ceux qui continue-
» raient à débiter une conjec-
» ture aussi opposée que celle-là
» à toutes les règles de la criti-
» que. Il vaudrait autant, ajou-
» tait-il, attribuer à Balzac les
» lettres de Voiture, et à Blondel
» celles de Baudius. »

Le *Commentaire philosophique* ne plut point à M. Jurieu. Comment aurait-il pu goûter un ouvrage où la douceur, la modération, où pour tout dire en un mot, la tolérance, était si fortement établie? Il entreprit de le réfuter, et intitula sa réponse, *Des droits des deux souverains en matière de religion, la conscience et le prince; pour détruire le dogme de l'indifférence des religions et de la tolérance universelle, contre un livre intitulé* Commentaire philosophique *sur ces paroles de la parabole,* Contrains-les d'entrer. Il débute (1) en se représentant comme un nouvel écrivain que l'*autorité* d'un ami et son propre *chagrin* contre ce livre *allaient ériger en auteur malgré la nature et malgré lui.* Il dit ensuite à son ami ce qu'il pense de ce livre; *c'est qu'il est original et non pas copie, qu'il est né français et non pas anglais.* Il ajoute *qu'il n'est pas d'un seul auteur.* « Cela paraît, dit-il, un ouvrage
» de cabale, et une conspiration
» contre la vérité. Il n'est rien
» de plus inégal que le style.
» Dans la première partie il est
» clair et assez fort, et il y a des
» endroits dans la seconde où
» l'on trouve des embarras et des
» obscurités qui ne paraissent
» point du génie qui parlait au-
» paravant. Le prétendu traduc-
» teur affecte de se servir quel-
» quefois de vieux mots français
» et qui ne sont plus du bel
» usage; mais je trouve la fraude
» un peu grossière, car d'ail-
» leurs il paraît savoir assez de
» français pour écrire plus cor-
» rectement. » Mais dans l'avis au lecteur il dit sans détour que *les auteurs de ce Commentaire philosophique sont des théologiens français et par conséquent réfugiés.* Lorsque M. Jurieu voulut ensuite faire un crime à M. Bayle d'avoir composé cet ouvrage, M. Bayle le rappela toujours à la déclaration qu'il fait ici, que c'est l'ouvrage de quelques théologiens français. Voici comment il tâche d'adoucir ce faux jugement dans un écrit satirique publié en 1691 contre plusieurs théologiens français, et particulièrement contre M. Bayle. « L'année suivante de
» notre dispersion, dit-il (2),
» parut un méchant livre inti-
» tulé *le Commentaire philoso-*
» *phique*, où cette pernicieuse
» doctrine de l'indifférence des
» religions et des dogmes dans la
» religion chrétienne est établie
» avec une témérité et une har-
» diesse qui va jusqu'à l'inso-
» lence. Je puis dire que ce livre
» me navra et me frappa jus-
» qu'au vif. On devinait assez
» par la neuvième lettre du 3e.
» tome de la Critique générale
» où en était la source. Mais le
» style et plusieurs autres cir-
» constances faisaient compren-
» dre que c'était un ouvrage de
» cabale, et qui paraissait publié

(1) *Des droits des deux souverains*, etc., p. 8 et suiv.

(2) *Apologie du sieur Jurieu*, p. 4, col. 2.

» de concert par plusieurs per-
» sonnes. »

M. Bayle avait fini la troisième partie du Commentaire philosophique, et l'avait donnée à l'imprimeur avant de tomber malade. L'impression en fut achevée avant la fin de février; mais il n'en reçut des exemplaires que le 20 de juin. Elle est intitulée: *Commentaire philosophique sur ces paroles de Jésus-Christ*, Contrains-les d'entrer; *troisième partie*, *contenant la refutation de l'apologie que saint Augustin a faite des convertisseurs à contrainte. A Cantorbery, chez Thomas Litwel*, 1687. On y réfute deux lettres de saint Augustin: l'une écrite à un évêque donatiste nommé Vincent, qui avait témoigné à ce père combien il était surpris de son inconstance, en ce qu'ayant cru autrefois qu'il ne fallait point employer l'autorité des puissances séculières contre les hérétiques, mais seulement la parole de Dieu et les raisons, il soutenait alors tout le contraire; et l'autre, adressée à Boniface, qui exerçait la charge de tribun dans l'Afrique, où saint Augustin prétend qu'on peut employer le bras séculier pour détruire les hérétiques. L'archevêque de Paris avait fait imprimer ces deux lettres en 1685, précédées d'une longue préface intitulée: *Conformité de la conduite de l'église de France pour ramener les protestans*, *avec celle de l'église d'Afrique pour ramener les donatistes à l'église catholique*. C'est aussi le titre de tout le livre. M. Bayle avait réfuté quelques endroits de cette préface dans son discours préliminaire. Il ne se borna pas ici aux deux lettres dont je viens de parler; il répondit aussi à ce que saint Augustin avait dit sur cette matière dans quelques autres lettres.

Dès qu'il eut vu la réponse de M. Jurieu, il écrivit une lettre à son libraire, datée de Londres, le $\frac{20}{30}$ de mai 1687. « Si vous
» avez, lui dit-il, encore du
» temps pour cela (et il n'im-
» porte que vous ayez déjà vendu
» quelques exemplaires), je vous
» prie, monsieur, de publier ce
» qui suit à la tête de la 3°. par-
» tie. » Il dit ensuite qu'il vient de lire le traité *Des droits des deux souverains*, *etc.*, *contre un livre intitulé Commentaire philosophique*, etc., et qu'il l'a trouvé une fausse et très-faible attaque de ce commentaire. « L'auteur,
» ajoute-t-il, avoue dès l'entrée
» que, malgré lui et la nature,
» son chagrin et la volonté d'un
» de ses amis le vont ériger en
» auteur. C'est avoir peu de ju-
» gement que d'avouer une telle
» chose. Le chagrin ne doit pas
» entrer dans la composition
» d'un ouvrage..... Son ouvrage
» est vicieux dans les endroits
» qui devraient être le plus es-
» sentiellement solides, puis-
» qu'il ne roule que sur une
» fausse position de l'état de la
» question et qu'il s'y bat contre
» un fantôme, je veux dire con-
» tre une opinion qu'il m'impute
» faussement. Il se tue de prou-
» ver que l'on pèche et que l'on
» offense Dieu très-souvent en
» agissant selon les lumières de
» la conscience. Qui lui nie cela?
» Ne l'ai-je pas dit très-claire-
» ment en plus d'un lieu? Il

» m'accuse aussi d'introduire » l'indifférence des religions, et » au contraire il n'y eut jamais » de doctrine plus opposée à cela » que celle qui établit qu'il faut » toujours se conduire selon sa » conscience. Pareilles illusions » règnent dans l'endroit où il » parle de la puissance législa- » trice du souverain en matière » de religion. Pour les citations » de l'Écriture, elles sont fort » fréquentes dans son livre ; » mais la plupart mal entendues » et à la saint Augustin. En un » mot, cet auteur s'est ingéré » dans les choses qu'il n'a point » vues, et a continuellement » commis le sophisme de ne » point prouver ce qu'il fallait. »

L'indisposition de M. Bayle continuant toujours, il forma le dessein de changer d'air, et d'aller prendre les eaux d'Aix-la-Chapelle. Il partit de Rotterdam le 8 d'août et alla à Clèves, où il arriva le 13 du même mois. Le lendemain il alla loger chez M. Ferrand, ministre du château de Clèves, et y demeura jusqu'au 15 de septembre qu'il passa à Bois-le-Duc, et de là à Aix-la-Chapelle accompagné de M. Piélat ministre de Rotterdam, et M. de Farjon, ministre de Vaals. Il revint à Rotterdam le 18 d'octobre ; mais il fut obligé de se reposer encore quelques mois, comme il le marque à M. Constant, dans une lettre du 22 de mars 1688. « Il y a » plus de 13 mois, dit-il (1), que » je tombai malade. Depuis ce » temps-là, je n'ai fait que traî- » ner et languir, et je commence » seulement à ce retour de prin- » temps à pouvoir reprendre un » peu d'exercice littéraire. A » mon retour d'Aix-la-Chapelle, » où j'avais été boire les eaux, » je trouvai ici M. votre fils..... » mais malheureusement pour » moi, j'étais quasi hors d'état » encore de parler beaucoup, » sans exciter ma petite fièvre » lente; ce qui a été ma conti- » tinuelle persécution durant » ma maladie, pour peu que je » me mêlasse de conversation, » j'empirais mon mal. » Il s'explique plus particulièrement dans sa lettre à M. Lenfant du 20 de juillet. « Vous me faites » bien de l'honneur, dit-il (2), » de vous souvenir comme vous » faites, d'un homme quasi » mort au monde, et effacé de » la mémoire des vivans..... J'ai » fait un voyage à Clèves, un » autre à Aix; et à mon retour » ici, je me suis plongé tout » l'hiver dans un quiétisme le » plus grand du monde, ne li- » sant ni n'écrivant pas une » panse d'*a*. Enfin, quand j'ai » cru m'être assez reposé, je » n'ai repris le travail que pour » mes leçons de philosophie, » d'abord publiques, et puis » aussi particulières; et à l'égard » du reste, j'ai gardé et je garde » encore une pleine et parfaite » oisiveté..... Je ne me suis pas » encore remis à lire ; je ne » parcours pas même les jour- » naux ; et, de peur que je ne » me sente tenté de rompre le » doux charme de la paresse, je » vais rarement chez les librai- » res ; ainsi je ne sais point ce » qui ce passe de nouveau chez » eux. Le hasard fait quelque-

(1) *Lettres*, etc., ubi supr., p. 283, 284.

(2) Ibid., p. 285, 286.

» fois que j'entends dire qu'il » court tel et tel livre. »

Tous les gens de lettres avaient été affligés de la maladie de M. Bayle : ils furent ravis d'apprendre son rétablissement. M. du Tot de Ferrare, conseiller au parlement de Rouen, homme de beaucoup de mérite, et très-versé dans le style lapidaire (1), en témoigna sa joie par cette belle inscription :

In
Doctissimi Bælii
Sanitatem restitutam

SOTERIA.

QUÆ TE MORI VETAT GLORIA,
ÆGROTARE PROHIBET.
OMNIBUS CARUS ET UTILIS
SCRIPTORES
CRITICA FACE ELUCIDASTI,
CENSORIA NOTA EMENDASTI.
QUÆSITOR URNAM MOVENS
MAGNUM IN NOMEN ITUROS
ÆTERNITATI
PRONUBA MANU DICASTI.
LABORIBUS TUIS ALIENOS ABSUMIS,
DELICIIS NOSTRIS NUSQUAM ABSUMENDUS,
IN HOC VENERANDUS,
QUOD NEMINEM CONTEMPSISTI,
IN HOC VERENDUS,
QUOD NEMINEM FORMIDASTI :
DIGNUS QUI VERITATIS ANNOS EXÆQUES,
QUI LABANTEM SUSTENTAS COGNATAM VERITATI
LIBERTATEM.
NON AD UNIUS UTILITATEM REGIONIS NATUS,
ITA EXILIUM TOLERAS,
UT VIDEARIS OPTASSE :
ITA CUNCTOS EMINUS COMINUS REFICIS,
UT VIX CREDARIS ULLIBI ABESSE.
THEATRUM ERUDITIONIS CIRCUMDUCTILE
FACTUS ES ORBI.
SUBSELLIA QUÆ DICENDO FATIGARE NON POTES,
TE SILENTEM FERRE,
TE QUIESCENTE QUIESCERE
NE SPERA.

VALE, VIVE, SCRIBE.

ENCÆNIA RENOVATÆ FACUNDIÆ
FAUSTIS LITERATORUM ACCLAMATIONIBUS
CELEBRANTUR.

1688.

M. Bayle avait songé à quitter Rotterdam. La mort de M. Paets et l'humeur violente de M. Jurieu l'en avaient dégoûté. Il pria le célèbre M. Abbadie, qui était alors à Berlin, de lui procurer un établissement dans cette ville. Il savait que l'électeur de Brandebourg protégeait généreusement les Français réfugiés : d'ailleurs il avait plusieurs amis à Berlin. M. Abbadie s'adressa à madame la maréchale de Schomberg, qui, connaissant le mérite de M. Bayle, répondit qu'elle était charmée du dessein qu'il avait de venir à Berlin, et promit d'engager M. de Schomberg à en parler à l'électeur. Mais ce grand prince tomba malade dans ce temps-là, et sa mort (2) empêcha les effets de la bonne volonté de madame de Schomberg.

M. Bayle fit publier au revers du titre des Nouvelles de la république des lettres du mois d'octobre 1687, cet avertissement sous le nom du libraire : « Nous » avons reçu une lettre datée » de Londres, par laquelle on » nous donne avis que Jean Fox » de Bruggs est le véritable nom » par anagramme de l'auteur » du *Commentaire philosophique*, et qu'il nous donnera » bientôt occasion de parler de » la réponse qu'il fait imprimer » au traité *Des droits des deux* » *souverains*. » C'était pour préparer le public à voir bientôt une suite du *Commentaire philosophique*. Elle parut, en effet, sous ce titre : *Supplément du Commentaire philosophique sur ces paroles de Jésus-Christ*, Contrains-les d'entrer, *où entre autres choses l'on achève de ruiner la seule échappatoire qui restait aux adversaires, en démon-*

(1) Voyez son éloge dans les *Mémoires pour l'Histoire des sciences et des beaux-arts*, décembre 1704, art. IV, p. 440 et suiv. ; édit. de Hollande.

(2) Il mourut le 9 de mai 1688.

trant le droit égal des hérétiques pour persécuter à celui des orthodoxes. On parle aussi de la nature et origine des erreurs. A Hambourg, pour Thomas Litwel, 1688. Dans une longue préface, l'auteur dit qu'il y avait un livre intitulé *Le vrai système de l'Église, etc.* (1), où l'on combattait son sentiment sur la tolérance et les droits de la conscience, et que le livre *Des droits des deux souverains* n'était pas le coup d'essai d'un jeune auteur, mais l'ouvrage d'un homme qui s'était fait souvent imprimer; il avait résolu de leur répondre, et de diviser son livre en trois parties: la 1re. pour quelques supplémens qui lui paraissaient fort propres à réduire tout-à-fait au silence les contraignans; la 2e. pour répondre à trois chapitres du *Vrai système de l'Église* où l'on soutenait un sentiment différent du sien, et à toutes les objections de l'auteur *Des droits des deux souverains*, et tout ce qu'il avait dit directement pour son opinion. Il ajoute qu'il avait pressé avec tant d'ardeur l'exécution de ce projet, qu'il en était venu à bout avant la fin de décembre 1687, et qu'on avait envoyé le manuscrit à l'imprimeur; mais que s'étant ensuite aperçu que cet ouvrage serait trop gros, il avait cru devoir supprimer les deux dernières parties; qu'ainsi « il avait fait savoir au libraire » d'arrêter l'impression, et qu'il » s'était rencontré heureuse- » ment qu'on n'en était pas en- » core venu jusqu'à ce qu'il avait » dit sur l'état d'Angleterre, sur » les lois pénales, la suppression » du test, etc., choses qui n'é- » taient pas de saison, vu le train » où les affaires semblaient ten- » dre. » Il allègue plusieurs raisons de cette prolixité, et entre autres celle-ci: «Elle est venue » en partie, dit-il, de ce que » ceux qui ont traduit mon an- » glais n'ont pu, disent-ils, ôter » à l'ouvrage l'air du pays natal » sans se servir d'un style diffus, » outre qu'ils se sont divertis à » y mêler bien des choses, tan- » tôt dépendantes d'un système, » tantôt d'un autre; d'imiter ici » la manière de penser de cer- » tains auteurs, et non pas leur » style; là le style de quelques » autres, et non leur manière » de penser; et de faire ainsi » plusieurs disparates, qui font, » disent-ils, que les lecteurs ont » donné mon Commentaire à » bien des gens différens, sans » s'approcher ni d'eux ni de moi » dont le nom n'était couvert » que sous un anagramme tant » soit peu licencieux, et ils se » font un divertissement de se » déguiser si bien, et de donner » le change aux chercheurs des » pères d'un livre anonyme ou » pseudonyme. » Le reste de la préface est employé à faire voir par un passage du *Vrai système de l'Église* que son sentiment est le même que celui de cet auteur, et par conséquent qu'il est orthodoxe; qu'ainsi c'est à cet auteur à se répondre à lui-même, et à répondre à l'auteur *Des droits des deux souverains*. C'est ainsi que M. Bayle mettait M. Jurieu, auteur de ces deux livres, en contradiction avec lui-même. Il ajoute ensuite quelques réflexions qui tendent à confirmer

(1) Cet ouvrage parut en 1686.

ce qu'il a dit dans ce *Supplément*.

Le sieur Leers imprimait alors le *Dictionnaire* de M. Furetière : mais l'auteur étant mort pendant que cet ouvrage était sous la presse, ce libraire pria M. Bayle d'y faire une *Préface*. C'est un excellent morceau.

1689.

Au commencement de l'année 1689, il parut une brochure intitulée, *Réponse d'un nouveau converti à la lettre d'un réfugié; pour servir d'addition au livre de dom Denys de Sainte-Marthe, intitulé : Réponse aux plaintes des protestans. Suivant l'imprimé à Paris chez Étienne Noël, à la place de Sorbonne. M. DC. LXXXIX* (1). Le père de Sainte-Marthe, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, avait publié à Paris en 1688 un livre intitulé : *Réponse aux plaintes des protestans touchant la prétendue persécution de France, où l'on expose le sentiment de Calvin, et de tous les plus célèbres ministres, sur les peines dues aux hérétiques*. Il prétendait que les réformés se plaignaient injustement des rigueurs exercées contre eux, puisqu'on aurait dû les traiter beaucoup plus rigoureusement, si on avait suivi les lois des premiers empereurs chrétiens, et les maximes des réformateurs qui enseignent qu'on doit faire mourir les hérétiques. Il leur reprochait aussi d'avoir pris les armes pour la défense de leur religion, et il accusait les protestans en général d'être portés à l'indépendance, et ennemis du pouvoir monarchique. La *Réponse d'un nouveau converti*, qui sert d'addition à cet ouvrage, est datée de Paris le 20 de décembre; et la *Lettre d'un réfugié* est datée d'Amsterdam le 6 du même mois. Le réfugié, qui s'était retiré en Hollande après une longue prison, rappelle au nouveau converti les disputes qu'ils avaient eues, particulièrement sur le brûlement de Servet, et sur la prise d'armes des réformés. Il dit que son ami le renvoyait toujours au livre du père de Sainte-Marthe; et il ajoute qu'au lieu de s'engager dans la discussion de tous ces faits, « il » aima mieux employer son » temps à l'oraison et à la mé- » ditation des excellentes pro- » messes que Dieu faisait aux » réformés dans l'Apocalypse; » mais que depuis son arrivée en Hollande il avait eu occasion de consulter les plus habiles du parti qui lui avaient donné ces quatre réponses au sujet de Servet : » 1°. qu'au pis aller, ce n'est tout » au plus qu'une faute person- » nelle, le parti n'ayant point » trempé à ce procès; 2°. que » s'il y a eu quelques docteurs » qui aient écrit autrefois pour » la justification de ces sortes » de procédures, ils n'ont pas » fait des disciples, et qu'il y a » long-temps qu'on est guéri » parmi les réformés de ces » sentimens violens; 3°. que la » doctrine que quelques-uns » peuvent avoir eue sur cette » matière regardait un si petit » nombre d'hérétiques, qu'elle » ne doit pas servir de sujet de

(1) C'est un grand in-12 de 60 pages, menu caractère.

» récrimination à des gens dont » les cruautés sont si générales; » 4°. enfin que la pratique des » réformés les justifie assez, puis » que depuis Servet il ne se » trouve pas que l'on ait puni » des sociniens parmi eux, et » que jamais on n'a étendu la » théorie de Calvin sur les pa- » pistes. » Pour ce qui regarde la prise d'armes des sujets opprimés pour cause de religion, il dit que des gens très-habiles et très-pieux l'ont assuré qu'elle était licite lorsque les sujets n'avaient pour but que de se procurer la liberté de suivre les lumières de leur conscience, prêts en toute autre chose à donner des marques de leur fidélité à leur souverain; qu'ainsi les réformés ne doivent pas avoir honte de ce que leurs pères avaient pu dire et faire à cet égard. Il lui envoie les deux dernières *Lettres pastorales* de M. Jurieu, et l'exhorte à rentrer dans l'église protestante. « Vous ne » sauriez mieux prendre votre » temps, dit-il, pour vous reti- » rer du milieu de la Babylone » spirituelle. Vous pourriez bien » vous y perdre pour le temps » aussi-bien que pour l'éternité, » et les grands succès dont Dieu » a déja favorisé la sainte et » héroïque expédition du plus » accompli prince qui soit au- » jourd'hui sur la terre, nous » font voir que le temps est » enfin venu où la vraie Église » doit jouir d'une florissante » prospérité. Vous m'entendez, » vous savez que je ne veux pas » seulement dire que tout va » mal en Angleterre pour vous, » mais aussi que Dieu a frappé » vos rois et le pape plus que » tous les autres du plus grand » étourdissement qui se soit vu, » et le plus fécond en bévues. »

Le nouveau converti commence sa réponse par la critique d'une des pastorales, et ensuite il examine les quatre réponses qu'on avait fournies au réfugié, touchant Servet; il les réduit à ces quatre questions : « 1°. Si » le supplice de Servet vint de la » mauvaise humeur de quelque » particulier, ou s'il fut com- » munément approuvé par les » protestans; 2°. si les protes- » tans d'aujourd'hui ont d'au- » tres pensées que ceux du siècle » précédent sur le supplice des » hérétiques; 3°. si la doctrine » des réformateurs sur la peine » des hérétiques se peut justifier » en disant qu'elle ne regardait » qu'un petit nombre d'héréti- » ques en comparaison du grand » nombre d'errans que les doc- » teurs catholiques estimaient » punissables; 4°. si la pratique » des calvinistes à l'égard de la » peine des hérétiques, peut » justifier les dogmes de leurs » théologiens là-dessus. » Le nouveau converti prend la négative sur toutes ces questions; et, en réfutant la seconde, il réfute en même temps ce que M. Bayle, dans sa *Critique générale*, et M. de Jurieu, dans son *Apologie de la réformation*, avaient répondu à M. Maimbourg sur le sujet de Servet, et ce que M. Jurieu, dans ses *Pastorales*, et M. Roux, dans sa *Séduction éludée*, avaient répondu sur le même sujet à M. l'évêque de Meaux. Jusques ici il garda beaucoup de modération; mais

il attaqua violemment les protestans dans la suite de cet écrit intitulé : *Réflexions sur les guerres civiles des protestans, et la présente invasion de l'Angleterre.* Il dit que la révolution d'Angleterre ne l'a point surpris, parce qu'il sait de quoi est capable une religion accoutumée à porter les peuples à la révolte. Il ajoute que cet événement est une apologie de la conduite des princes qui ont purgé leur royaume d'une telle secte, et que la promptitude de ce changement, dont les protestans s'applaudissent, est un témoignage que la crainte d'être opprimés par les catholiques n'a point été le ressort de cette affaire; qu'on n'a détrôné le roi Jacques que parce qu'il n'avait pas voulu épouser les passions des ennemis de la France, jaloux de sa prospérité; mais que toutes les ligues formées contre Louis XIV ne faisaient qu'augmenter sa gloire, et agrandir partout l'idée de son pouvoir formidable. Il soutient que les princes catholiques ont donné de plus grands exemples de tolérance que les protestans. Il insulte à tout le corps des réfugiés sur les hautes espérances de quelques-uns, qu'il représente attendant, comme les juifs, un Messie qui subjuguerait les rois papistes, et irait faire son entrée triomphante dans Rome. Il trouve qu'il y a de la vanité aux Français réformés à regarder leur parti en France comme s'il était tout le parti protestant, et la ruine de leurs temples comme celle de toute la religion protestante. Il les accuse de se repaître de visions, de songes, et d'explications chimériques de l'Apocalypse, comme si l'édit de Nantes avait été le but et l'objet principal des oracles du Saint-Esprit, dans ce livre sacré. Enfin, il les accuse d'être animés de l'*esprit de rébellion et de satire*, et atteints d'une *maladie invétérée et incurable, de se soulever d'un côté contre leurs légitimes souverains, et de l'autre de remplir toute la terre des plus infâmes calomnies qui se puissent imaginer.* A la tête de ce petit livre, il y a un avis du libraire de Hollande, où l'on dit que l'auteur de cette réponse l'avait envoyée de Paris, in-4°., à celui de la lettre; qu'on ne doute point que M. Pélisson n'y ait eu beaucoup de part, encore que le style en soit différent du sien, parce que c'est à un de ses intimes qu'a été écrite la lettre qui y a donné lieu. On ajoute qu'un très-habile auteur travaillait incessamment à une réplique, où l'on verrait l'une des plus délicates questions de morale, et surtout pour ce temps-là, traitée avec tous les agrémens et la fidélité possibles, et qu'on espérait de la distribuer dans peu de mois.

M. Bayle parle de cet écrit dans une de ses lettres à M. Roux. « On vient, dit-il (1), de nous » critiquer à Paris, vous et moi, » mais moins que M. Jurieu, » dans une *Réponse d'un nou-* » *veau converti*, etc., laquelle » réponse on prétend être d'un » élève ou prosélyte de M. Pé- » lisson. Si M. Pélisson y a quel- » que part, il faut qu'il ait cru » le bruit très-faux qui a pu ar-

(1) Lettre du 24 de février 1689, p. 301.

» river jusqu'à ses oreilles, que » j'étais l'auteur d'une lettre volante qu'on a imprimée à Amsterdam, en réponse à ses » *Chimères de M. Jurieu*(1) : » car M. Pélisson, dans son dernier livre, avait parlé fort » honnêtement de moi, au lieu » que ce *nouveau converti* en » parle durement. L'ouvrage » dont je vous parle est court » et assez mal écrit, mais outrageant pour le parti. On » l'a réimprimé en ce pays. » M. Bayle parlait ainsi d'après l'avis du libraire; mais tout ce qu'on y disait n'était qu'un jeu. Cet écrit n'avait pas été imprimé à Paris (2), et on ne vit point paraître la réplique que le libraire promettait.

Si on le regarde comme une suite du *Commentaire philosophique*, on croira sans doute que M. Bayle en est l'auteur. Il est naturel de supposer qu'ayant vu avec douleur que ce commentaire, destiné à combattre l'intolérance de l'église romaine, avait été représenté par les ministres comme un livre pernicieux, il ait, sous le personnage d'un nouveau converti, employé la voie de la récrimination pour les forcer à se déclarer pour la tolérance, ou à donner gain de cause aux controversistes catholiques. D'ailleurs, il est visible que l'auteur en veut particulièrement à M. Jurieu, le principal fauteur de l'intolérance : il se moque de ses explications de l'Apocalypse, et des espérances chimériques dont il repaissait les réfugiés. Il l'a aussi en vue dans cette espèce de digression qu'on trouve à la fin, sous le titre de *Réflexions sur les guerres civiles des protestans*, etc., comme il serait facile de le faire voir.

Cependant on regarda cet écrit en Hollande comme venant de M. Pélisson (3). On se le persuadait d'autant plus aisément, qu'on savait qu'il avait beaucoup travaillé aux conversions, et publié quelques traités de controverse sous le titre de *Réflexions sur les différens de la religion*. M. Jurieu ne balança pas à lui attribuer cette *Réponse* (G); et sur ce qu'on accusait les protestans de soutenir qu'il était permis de se servir du glaive pour punir les hérétiques, il dit qu'on verrait bientôt quelle serait leur conduite à cet égard. « La première partie de cet ou» vrage, dit-il (4), est employée » à prouver que, même selon nos » principes, il est permis de » persécuter les hérétiques, et » de les poursuivre même jus» qu'à la mort. A Dieu ne » plaise qu'il nous arrive de pas» ser jusqu'à ces excès; mais au » moins nous prions cet auteur » de s'en souvenir si quelque » jour nous sommes en état » d'humilier et d'abaisser son » parti. S'il est permis de tuer » les hérétiques et les chrétiens » idolâtres, il doit être permis » à plus forte raison de les mor» tifier, sans violenter leur con» science, par tout ce qui les

(1) C'est un écrit de 8 pages in-4°., intitulé, *Réponse à l'auteur des Chimères de M Jurieu*.

(2) Il fut imprimé à Amsterdam, chez Wolfgang.

(3) M. Pélisson le désavoua dans l'*Histoire des ouvrages des savans*, février 1690, p. 276.

(4) *Lettre pastorale* du 1er. avril 1689, p. 117, col. 1.

» peut induire à reconnaître
» leur aveuglement. Le temps
» nous apprendra quel parti au-
» ra désormais plus besoin de la
» modération de l'autre. »

Cette menace était fondée sur le système prophétique de M. Jurieu (H). Il avait trouvé dans l'Apocalypse que la persécution des réformés en France cesserait en 1689, et que la réformation serait établie dans tout le royaume par l'autorité même du roi. On voyait déjà en France, disait-il, des prodiges et des miracles qui étaient les avant-coureurs de ces événemens (I). Si quelqu'un doutait de ces prétendus miracles, il le mettait au rang des impies et des profanes (K). C'est par-là que M. de Bauval encourut son indignation (1), et que M. Bayle ralluma son animosité et sa haine (2). Mais la suite fit voir qu'il s'était trompé, et il crut alors que la réformation ne pouvait être rétablie en France que par la force des armes (L). C'était sa dernière ressource ; il tourna toutes ses vues de ce côté-là. Dans ses écrits, il préparait les peuples à cette grande révolution (M). Il s'attacha à prouver que l'autorité des souverains vient des peuples, et qu'il y a un pacte mutuel entre le peuple et le souverain (3). Il soutint qu'on pouvait défendre sa religion par les armes (4). Il fit aussi l'Apologie de la révolution d'Angleterre, et du roi Guillaume (5) que l'on attaquait violemment dans plusieurs libelles publiés en France (N). On vit encore paraître d'autres ouvrages sur ce sujet, composés par des réfugiés. Il se trouva même quelques personnes qui, abusant de la liberté que l'on a de se faire imprimer en Hollande, publièrent des écrits romanesques et satiriques contre Louis XIV, contre le roi Jacques, et contre la reine son épouse ; mais ces libelles n'étaient goûtés que de la plus vile populace, et la plupart n'étaient pas écrits par des réfugiés.

1690.

Au milieu de cette guerre d'auteurs politiques et satiriques, on vit paraître sur la fin du mois d'avril 1690 un livre intitulé : *Avis important aux réfugiés sur leur prochain retour en France, donné pour étrennes à l'un d'eux en* 1690; *par M. C. L. A. A. P. D. P. A Amsterdam, chez Jacques le Censeur*, 1690. Ce livre était écrit en forme de lettre à un ami, datée de Paris le 1er. de janvier 1690. Dès l'entrée, l'auteur raillait les réfugiés sur les espérances qu'ils avaient conçues de voir des événemens extraordinaires en 1689. « Voici, dit-il, l'année 1689
» expirée, sans qu'il soit rien
» arrivé de fort mémorable. Vous
» vous promettiez monts et mer-
» veilles dans cette année-là ;
» qu'elle serait fatale à l'église
» romaine en général, plus
» fatale encore à la France ;
» qu'on ne verrait que grandes
» crises d'affaires, que révolu-

(1) Bauval, *Réponse à l'Avis de M. Jurieu*, p. 33 et suiv., 39, 40.

(2) Bauval, *Lettre sur les différens de M. Jurieu et de M. Bayle*, p. 2.

(3) *Lettres pastorales* du 15 d'avril et du 1er. de mai 1689.

(4) Lettre du 1er. janvier 1689.

(5) Lettre du 15 de mai 1689.

» tions miraculeuses, et tout ce, » en un mot, qui est le plus digne » d'une année climatérique du » monde. Vous avez vu au contraire toutes choses rouler si » naturellement, si uniment et » si fort tout d'une pièce, qu'il » serait malaisé de rencontrer » dans l'histoire une guerre aussi » générale que celle-ci, dont la » première campagne dans la » plus grande animosité des parties, ait été aussi peu chargée » d'événemens que l'année 1689. » Pour le moins est-il certain » que l'affaire que vous regardiez » comme la plus immanquable, » savoir votre rétablissement, » n'est point encore arrivée. Je » ne vous le dis pas, continuait-il, pour vous insulter, à Dieu » ne plaise, vous savez mes sentimens: vous n'ignorez pas que » j'ai désapprouvé la conduite » qu'on a tenue envers vous, et » que j'ai un regret extrême de ce » que la France s'est privée de » tant d'honnêtes gens, et de » personnes de mérite qui ont » été chercher un asile dans les » pays étrangers. De sorte que, » si je vois avec plaisir que l'année 1689 n'a point répondu à » vos prédictions, ce n'est nullement à cause du préjudice » que vous en recevez, mais à » cause qu'on doit être bien aise, » en faveur de la raison et du » bon sens, que la superstition » des nombres et la crédulité » populaire soit démentie par » des expériences palpables qui » puissent autant l'affaiblir, » qu'elle se serait fortifiée par » les événemens à quoi vous vous » étiez attendus. » Après cela, il félicitait son ami sur les dispositions favorables qu'on disait être dans l'esprit du roi de France pour le rétablissement des réformés, et l'assurait qu'en général tout ce qu'il y avait de plus raisonnable dans les trois ordres du royaume approuverait qu'on leur laissât une honnête liberté. « Mais permettez-moi, » ajoutait-il, de vous avertir » d'une chose, vous, monsieur, » et tous vos confrères réfugiés » en divers pays étrangers; c'est » de faire une espèce de quarantaine avant que de mettre » le pied en France, afin de » vous purifier du mauvais air » que vous avez humé dans les » lieux de votre exil, et qui vous » a infecté de deux maladies » très-dangereuses et tout-à-fait » odieuses; l'une est l'esprit de » satire, l'autre un certain esprit républicain qui ne va pas » à moins qu'à introduire l'anarchie dans le monde, le plus » grand fléau de la société civile. Voilà deux points sur lesquels je prends la liberté de » vous parler en ami. »

Sur le premier point, qui regarde les *écrits satiriques*, il se plaint amèrement de tant de libelles pleins d'injures et de contes scandaleux dont le public était inondé et où les réfugiés paraissaient, dit-il, ne respirer que la vengeance. Il les impute à tout le corps des réfugiés, parce qu'il ne les avait pas désavoués publiquement. Il remonte même jusqu'à leurs ancêtres et les accuse d'avoir introduit la licence des libelles diffamatoires. Il soutient que cet acharnement satirique est toujours la marque infaillible de l'hérésie, et fait voir

combien la médisance est opposée à l'esprit du christianisme. Il rappelle les réfugiés à la patience des premiers chrétiens, et oppose à l'intempérance de leur plume la modération des catholiques d'Angleterre réfugiés en France et des écrivains français. Il n'épargne pas l'empereur, ni même le pape, parce qu'il n'était pas ami de la France. Cependant, il se représente comme plein d'amour, de charité et de compassion pour les réfugiés : il proteste qu'il ne leur a parlé si fortement que pour les porter à s'amender et à faire un désaveu public de leurs satires. C'est ainsi qu'il adoucit l'amertume de ses reproches et de ses insultes. Il passe ensuite aux *écrits séditieux*, et comprend sous ce nom tous ceux où l'on soutenait « que les » souverains et les sujets s'obli- » gent réciproquement et par » voie de contrat à l'observation » de certaines choses, de telle » manière que si les souverains » viennent à manquer à ce qu'ils » avaient promis, les sujets se » trouvent par-là dégagés de » leur serment de fidélité et peu- » vent s'engager à de nouveaux » maîtres, soit que tout le peu- » ple désapprouve le manque- » ment de parole de ces souve- » rains, soit que la plus nom- » breuse et la plus considérable » partie y consente. » Il prétend que c'est sur ce fondement que les réformés ont appuyé toutes leurs guerres civiles et qu'ils établissent leurs maximes séditieuses. Il combat vivement cette doctrine, se servant de la manière de disputer que l'on appelle *reductio ad absurdum*, et soutient avec beaucoup de chaleur le dogme de la souveraineté absolue des rois. Il ramasse tous les reproches que M. Arnaud, dans son *Apologie pour les catholiques* et d'autres controversistes, avaient faits aux protestans, touchant les principes de Buchanan, de Junius Brutus et de Pareus, et exhorte les réfugiés à faire quelque chose qui montrât qu'ils n'étaient point infectés de ces hérésies politiques. Il met la mort de Charles Ier., roi d'Angleterre, sur le compte des presbytériens, et reproche à l'église anglicane d'avoir abandonné la saine doctrine de la soumission due aux souverains, qu'elle avait défendue avec tant de zèle, pour passer dans le dogme presbytérien de la justiciabilité des monarques. Enfin il représente les protestans, et particulièrement les réfugiés, comme des séditieux qui portent partout la rébellion et l'anarchie, et déclare que les princes ne sauraient compter sur leur fidélité.

Toutes ces invectives sont suivies d'une espèce de digression intitulée : *Réflexions sur l'irruption des Vaudois*. Il avoue que les Vaudois ont été traités injustement, mais il soutient qu'ils sont inexcusables d'être entrés les armes à la main dans leur pays, et d'avoir fait la guerre à leur prince, ce qui lui donne occasion de revenir au pouvoir absolu des souverains. Après cela vient la *conclusion*. « Vous voyez » présentement, dit-il, en quoi » consiste la *quarantaine* que » les catholiques les mieux in- » tentionnés pour vous souhai- » tent que vous fassiez avant

» que de mettre le pied en ce » royaume ; c'est de protester » publiquement, ou que vous » n'avez jamais approuvé les li- » belles diffamatoires et sédi- » tieux que vos auteurs ont pu- » bliés par monceaux, ou que » vous avez un véritable repen- » tir de les voir approuvés, et » un regret extrême de n'avoir » pas connu le mal qu'il y avait » là-dedans, ou de n'avoir pas » eu la force de crier contre. » Il reprend encore cette matière, et fait ensuite plusieurs réflexions sur la campagne de 1689, qui tendent à relever la grandeur de la France et la gloire de Louis XIV. De là il passe à la révolution de Siam dont on était fort content en Hollande, à cause de l'échec que la France y avait reçu. Il dit que les controverses des protestans étaient empirées depuis quatre ou cinq ans, surtout à l'égard de leurs guerres civiles ; et il met en opposition la fidélité des catholiques français pour Henri IV, et celle des protestans anglais pour Jacques II. Il permet à son ami de publier cette lettre et d'y faire les changemens qu'il jugerait à propos. Il finit par une prière très-dévote et par des vœux pour la conversion de son ami au catholicisme ; mais « si l'heure, ajoute-t-il, » n'est pas encore venue pour » cet heureux changement, fasse » le ciel qu'au moins vous soyez » revêtu des sentimens que tout » honnête homme doit avoir » pour sa patrie ! »

Si on compare cet *Avis aux réfugiés* avec l'article de la *Réponse d'un nouveau converti à la lettre d'un réfugié*, intitulé *Réflexions sur les guerres civiles des protestans*, on y trouvera une grande conformité, mêmes sentimens, mêmes reproches, mêmes insultes. L'un n'est, pour ainsi dire, que le prélude ou l'ébauche de l'autre. On a suivi les mêmes idées et travaillé sur le même plan, mais d'une manière assez différente pour faire douter que ces deux écrits viennent de la même main. Dans *l'Avis*, les matières sont plus étendues, plus ornées, plus attachantes, le style est plus correct, plus vif, plus véhément.

Ce livre est précédé d'une préface dont l'auteur, réfugié à Londres, est aussi zélé protestant que celui de la lettre paraît ardent catholique : il dit que cet écrit le surprit extrêmement dès la lecture des premières pages ; que c'était l'ouvrage d'un de ses anciens amis, avocat de titre, mais qui s'était moins occupé au barreau qu'à la lecture des livres de controverse ; qu'il doit lui rendre ce témoignage qu'il avait hautement désapprouvé les *dragonneries*, et qu'il ne comprenait pas pourquoi il l'avait choisi pour le rendre le dépositaire d'un tas d'indignités versées sur le papier avec la dernière aigreur, tant contre tout le corps des protestans, que contre ceux qui avaient cherché, hors de France, leur cruelle marâtre et non pas à proprement parler leur patrie, un asile pour y servir Dieu selon la pureté de la foi. « Le sujet, » dit-il, de ces manières si du- » res, si outrées et si éloignées » de l'équité et de la modéra- » tion que j'ai toujours remar- » quées en lui, c'est première-

» ment que les réfugiés étant en » lieu de pouvoir se plaindre en » liberté des traitemens barba- » res et véritablement dignes » de la religion de l'Antechrist, » autant qu'indignes de toute » sorte d'humanité, qu'ils ont » soufferts en leur pays, ont pu- » blié leurs plaintes contre la » France assez vivement. C'est, » en second lieu, que les pro- » testans de l'Angleterre et de » l'Écosse n'ont pas été assez » simples, après tant d'expé- » riences qu'on a de la mauvaise » foi et de la cruauté de l'église » romaine, de se laisser mener » à la tuerie comme des brebis » muettes, ayant mieux aimé, » selon les lois et les priviléges » de leur nation, secouer le joug, » s'affranchir de l'esclavage, et » recevoir le libérateur que Dieu » leur a suscité, comme il fit » souvent à son peuple d'Israël » au temps des juges. » Il ajoute qu'il a résolu de faire à cet ancien ami une réponse si vigoureuse, qu'il se repentirait de l'avoir si durement et si malignement provoqué, mais que l'on connaîtrait bien mieux la justice de son ressentiment, si on voyait cet écrit tel qu'il l'avait reçu; qu'il en avait retranché une infinité d'endroits d'un emportement inouï, et n'avait conservé que certaines choses qu'il se proposait de discuter et de réfuter exactement dans la réponse qu'il préparait. Il donne le plan de cette réponse, et ajoute qu'en attendant qu'elle parût, il avait jugé à propos de publier cet écrit, afin que ses frères sussent sur quel pied on les regarde et quelles réflexions empoisonnées on fait contre eux, espérant que quelqu'un prendrait la plume pour faire leur apologie, en ne s'arrêtant qu'au gros de ces deux points, les *écrits satiriques* et les *écrits séditieux*, pendant qu'il épluchera les autres articles par le menu, et qu'il n'y laissera rien qu'il ne réfute amplement et fortement. Il invite l'auteur des *Lettres sur les matières du temps* à le faire, et dit qu'il y est d'autant plus intéressé, qu'on l'a mis au rang des auteurs qu'on traite de satiriques. « Il sera très-aisé, » ajoute-t-il, de justifier nos ré- » fugiés, car, m'étant adressé » par lettre à quelques amis de » Hollande, on m'a assuré 1°. » que les écrits concernant des » aventures amoureuses, où des » personnes de la première qua- » lité sont diffamées, ont été » composés par des papistes, dès » avant qu'il y eût des réfugiés; » 2°. que les nouvellistes dont » la France se peut plaindre le » plus ne sont point des réfu- » giés, et qu'il y en a même qui » ne sont point Français. » Il rend compte des changemens qu'il a faits dans l'écrit de son ami, et finit par l'éloge du *roi Guillaume, favori de Dieu*. « On » le peut à bon droit, dit-il, » surnommer tel et lui appli- » quer ce que l'Écriture dit de » David, que Dieu a trouvé en » lui un homme selon son cœur, » qu'il l'a conduit par la main » et l'a fait seoir sur le trône; » avec cette avantageuse diffé- » rence qu'au lieu que David » ne fut mis en possession du » royaume de son beau-père ré- » prouvé de Dieu, que quelque » temps après sa mort, Dieu a

» anticipé cette faveur pour le » roi Guillaume, lui ayant donné les couronnes de son beau- » père de son vivant. » Il ajoute que les princes les plus animés contre la religion protestante, que *la très-auguste maison d'Autriche dont le zèle pour sa religion est assez connu, et tous les princes catholiques d'Allemagne, ont applaudi à cette bienheureuse révolution*, et qu'elle était visiblement un ouvrage miraculeux de la providence, qui avait confondu et le conseil de France et celui de Jacques II; puisque, y ayant une infinité de moyens de traverser puissamment cette entreprise, ils avaient pris précisément la seule route qui la rendait immanquable.

L'*Avis aux réfugiés* fut imprimé secrètement à la Haye. On y fit d'abord plusieurs réponses. M. Tronchin du Breuil justifia les réfugiés dans ses *Lettres sur les matières du temps* (1). M. de Bauval fit voir dans son journal (2) combien les plaintes de cet auteur étaient injustes et déraisonnables; et M. Coulan, ministre réfugié à Londres (3), répondit plus au long dans un ouvrage intitulé : *La Défense des réfugiés contre un livre intitulé Avis*, etc. (4). Voici le jugement que M. Bayle fit de ces réponses, dans un ouvrage publié en 1692. Après avoir désigné l'*Avis aux réfugiés*, il ajoute (5) : « J'en- » tends cette manière de sermon » où l'on nous a censurés d'un » prétendu penchant pour les li- » belles et pour les guerres civiles, » avec autant de véhémence que » jamais ministre en ait témoi- » gné dans un sermon de jour » de jeûne, en décriant ses au- » diteurs comme coupables de » transgression du Décalogue. Et » puisque l'occasion s'en présen- » te, continue-t-il, il ne sera » pas hors de propos de dire ici » que les violens reproches de ce » sermonneur ont produit un bon » effet. Peut-être ne sont-ils pas » cause que les méchans petits » livres satiriques tombent un » peu moins dru parmi nous » qu'auparavant; mais au moins » est-il certain qu'ils ont obligé » les plus excellentes plumes du » parti à faire savoir au public » que c'est à tort qu'on veut ren- » dre le corps des réfugiés respon- » sable de ces mauvais livres : si » bien que dans toute la postérité » nous aurons des actes contem- » porains pour nous purger des » malignes imputations qu'on tâ- » chera de verser sur notre cause. » Qu'on ne dise pas que ces ex- » cellentes plumes qui ont don- » né le désaveu l'ont fait anony- » mement; car ayant répondu » pour le général, sans que per- » sonne se soit pourvu contre » leur déclaration, c'est une mar- » que que le corps y acquiesce. Joi- » gnez à cela que le nom de celui » qui écrit tous les quinze jours » sur les matières du temps d'une

(1) *Lettres sur les matières du temps;* lettre du 1 et du 15 de mai, du 1 de juin et du 1 de septembre 1690.

(2) *Histoire des ouvrages des savans*, avril 1690, art. X, p. 364.

(3) Antoine Coulan, né à Alais le 10 d'octobre 1667. Il mourut à Londres le 23 de septembre 1694. Son père, ministre réfugié à Amsterdam, publia, en 1696, un ouvrage posthume de ce fils, contre M. Simon, intitulé : *Examen de l'Histoire critique du Nouveau Testament*, etc.

(4) A Deventer, 1691, in-12, p. 157.

(5) *Projet et fragment d'un Dictionnaire critique*, p. 110.

» manière si fine et si judicieuse » est désormais connu d'un cha- » cun. Et pour celui qui publie » l'inimitable Histoire des ouvra- » ges des savans, y a-t-il quel- » qu'un qui ne le connaisse par » son nom?... Quant à celui qui » vient de donner la *Défense des* » *réfugiés* contre l'*Avis impor-* » *tant*, ce ne peut être qu'une » personne très-digne d'en être » crue lorsqu'elle assure quel- » chose comme de la part de ses » confrères. Il satisfait pleine- » ment aux reproches qui regar- » dent l'esprit satirique, et il » éclaircit son sentiment sur l'au- » tre point avec une grande dex- » térité d'esprit. Tout bien con- » sidéré, on trouvera qu'encore » qu'un désaveu qui aurait pré- » cédé les sanglans reproches de » l'adversaire, et qui aurait été » fait par des gens chargés d'une » procuration synodale, aurait » été et plus glorieux et plus au- » thentique, il n'y a néanmoins » que des chicaneurs outrés qui » puissent revenir à la charge. » On a fait quelques autres réponses à cet ouvrage (O).

M. Bayle lui-même avait dessein d'y répondre; mais à peine eut-il travaillé deux ou trois jours, qu'il fut arrêté par des difficultés qui l'obligèrent à consulter un des ministres nommés pour l'examen des livres. La lettre qu'il lui écrivit est si curieuse et si importante pour faire connaître les véritables sentimens de M. Bayle, que, quoiqu'elle ait déjà paru dans la *Bibliothèque raisonnée* (1), je n'ai pas cru pouvoir me dispenser de l'insérer ici. Je la donne d'après l'original qu'on m'a fait la grâce de m'envoyer (2).

« A Rotterdam, le 29 janvier » 1691, chez mademoiselle Wits, » sur le Scheepsmakers-have.

» Monsieur,

» Puisque votre église est une » de celles qui doivent examiner » les livres, je prends la liberté » de vous consulter sur un écrit » que l'on me conseille de pu- » blier; c'est une réponse à l'Avis » aux réfugiés.

» Dès que ce libelle eut paru, » il y eut des gens de mérite qui » me firent la grâce de me dire » qu'en le lisant ils m'avaient cru » propre à y répondre, et qu'ils » me venaient voir exprès pour » me prier de me charger de ce » petit soin. Cela m'obligea, con- » tre la coutume où je suis de ne » lire presque rien de tout ce qui » court sur les affaires du temps, » à lire ce prétendu Avis impor- » tant, et j'entrai d'abord dans » la pensée qu'on m'avait pro- » posée, c'est-à-dire dans le des- » sein d'y répondre.

» Mais, en examinant la chose » de près, j'y trouvai certains » embarras à cause que je ne crus » point que ce fût la peine de » répondre si l'on ne faisait ap- » prouver, par notre synode, ou » par les églises qui le représen- » tent à cet égard, la réponse » que je ferais, et que je pré- » tendais faire rouler sur un dés-

(1) Tom. XV, p. 148 *et suiv.*

(2) Cette lettre avait une enveloppe qui s'est perdue, et sur laquelle était le nom de la personne à qui elle était adressée. Cependant on croit que cette personne était M. Guillebert, ministre de Haarlem; son église étant alors de tour pour l'examen des livres.

» aveu authentique tant des li-
» belles satiriques qui pourraient
» s'imprimer ici, que de la doc-
» trine qui met la souveraineté
» des états dans les peuples. Je
» ne prétendais pas soutenir que
» personne parmi les réfugiés
» n'enseignât cette doctrine, mais
» que ce n'était que le sentiment
» de quelques particuliers, et
» qu'en général les ministres
» étaient dans les lieux de leur
» dispersion, comme ils étaient
» en France lorsque tant d'ha-
» biles écrivains s'élevèrent con-
» tre l'attentat des parlemen-
» taires d'Angleterre qui soumi-
» rent à leur juridiction, jusqu'à
» la peine de mort, la personne
» de Charles Ier.

» On sait comment M. Bochart
» de Caen, M. Amirault, M. de
» Saumaise, etc., soutinrent que
» nous n'étions pas du sentiment
» des presbytériens de delà la
» mer sur le fait de la souverai-
» neté. Plusieurs habiles minis-
» tres m'assurent tous les jours
» qu'eux et plusieurs de leurs
» amis sont là-dessus comme
» M. Daillé et M. de l'Angle, etc.
» ont représenté les protestans
» de France, et que je puis met-
» tre en fait cela, et qu'il n'y a
» que le désaveu du dogme de la
» souveraineté des peuples qui
» nous puisse justifier du décri où
» nos adversaires nous mettent
» pour nous fermer à jamais l'en-
» trée du royaume de France,
» comme à des républicains, qui
» mettent les rênes du gouver-
» nement non-seulement entre
» les mains des notables, mais de
» la canaille même, si les nota-
» bles ne font pas leur devoir. Je
» leur ai avoué qu'en effet un tel
» désaveu est la seule réponse
» qu'il faut faire à l'Avis aux ré-
» fugiés, mais que de le donner
» en l'air et sans commission ou
» approbation synodale, c'était
» peine perdue. On m'a assuré
» que j'aurais une telle approba-
» tion. Or voici, monsieur, les
» embarras que j'entrevois.

» I. Un laïque comme moi et
» un philosophe de profession ne
» me semble pas un sujet bien
» choisi pour être le dénoncia-
» teur public des véritables sen-
» timens des réfugiés; un minis-
» tre ferait cela avec plus de
» bienséance et de poids.

» II. Le respect que j'ai tou-
» jours eu pour M. Jurieu, et les
» liaisons intimes qui sont entre
» nous de temps désormais im-
» mémorial, m'ont paru un ob-
» stacle capital; car, puisqu'il s'est
» déclaré hautement pour le sen-
» timent contraire, c'est cher-
» cher à le brusquer et à le cho-
» quer de gaieté de cœur que de
» se charger d'une commission
» telle que celle qu'on me pro-
» posait.

» III. Il y a bien plus, c'est
» que non-seulement ces consi-
» dérations personnelles doivent
» m'éloigner de ce travail par
» rapport à moi et à M. Jurieu,
» mais aussi à cause de nos frères
» de France qui se nourrissent
» tous les jours avec fruit et suc-
» cès des Lettres pastorales de
» M. Jurieu, lesquelles par con-
» séquent nous devons laisser sai-
» nes et sauves de toute atteinte
» de nos censures synodales, ce
» qu'on ne ferait pas si le synode
» approuvait ma réponse à l'Avis
» aux réfugiés; car cette appro-
» bation serait une condamnation

» formelle de quatre ou cinq Let-
» tres pastorales de M. Jurieu, de
» quoi les convertisseurs de Fran-
» ce ne manqueraient pas de se
» prévaloir en disant à nos frères
» qu'ils ne doivent faire aucun
» cas des écrits de ce ministre
» dont les sentimens sont si ou-
» trés et si violens, diraient-ils,
» que les synodes n'ont pu s'em-
» pêcher de le flétrir, et de lui
» ôter quasi toute lettre de créan-
» ce. Il me paraît, monsieur,
» que c'est un terrible inconvé-
» nient, et que nous ne devons
» pas fournir des armes à nos
» adversaires contre ceux qui tra-
» vaillent à soutenir le roseau
» cassé de nos églises de France,
» et à y conserver le lumignon
» fumant.

» IV. Enfin je considère que
» pour donner le désaveu au dog-
» me de la souveraineté des peu-
» ples, il faut se renfermer, en
» répondant à l'Avis, au senti-
» ment particulier des réfugiés,
» sans se mêler de ce que les pro-
» testans de la confession de Ge-
» nève croient en Hollande et en
» Angleterre. Or, n'est-ce pas le
» moyen de nous rendre odieux
» que de ne rien dire pour la jus-
» tification des dernières révolu-
» tions d'Angleterre, lorsqu'on
» répond à un libelle qui les a
» reprochées si aigrement? N'est-
» ce pas même indirectement
» condamner la conduite de la
» Hollande et de l'Angleterre,
» que de désavouer synodalement
» la doctrine de M. Jurieu, de
» Junius Brutus, de Buchanan,
» etc, etc.? et quel mal ne pour-
» rait pas venir de là sur le corps
» des réfugiés?

» Pour toutes ces considéra-
» tions, je n'eus pas plus tôt tra-
» vaillé à la réponse dès le mois
» d'avril dernier deux ou trois
» jours, que je la laissai tout-à-
» fait, donnant pour raison que,
» d'autres y travaillant, je vou-
» lais voir comment ils s'en tire-
» raient. On l'a vu, monsieur,
» on a publié depuis peu la Dé-
» fense des réfugiés, qui n'est
» qu'une justification la plus étu-
» diée, et l'apologie la plus tra-
» vaillée du dogme de la souve-
» raineté des peuples, je dis des
» peuples en tant que distincts
» des rois, des sénats, des états-
» généraux, et autres corps re-
» présentatifs. Il est évident que
» quand nous aurions cent argu-
» mens pour prouver que ce dog-
» me est vrai, nous n'avancerions
» point nos affaires, et que sur
» l'étiquette du sac, je veux dire
» sur le simple aveu que nous le
» croyons très-vrai, on nous re-
» garderait en France comme
» inhabiles à y rentrer jamais.
» Cette Défense donc ne sert de
» rien à notre cause, puisqu'elle
» ne nie pas que l'accusation des
» adversaires ne soit fondée en
» fait, et qu'elle soutient seule-
» ment que ce fait est juste et
» bon. J'ai donc vu alors renou-
» veler les instances pour reprend-
» dre mon travail, et on m'a as-
» suré que j'obtiendrais toutes
» les approbations que la chose
» demande. Je n'ai pas néan-
» moins voulu m'engager fort
» avant sans vous avoir consulté,
» monsieur, et sans vous supplier
» très-humblement de m'hono-
» rer de vos bons conseils sur les
» griefs que je vous ai articulés
» en toute confiance. Faites-moi
» savoir, je vous prie, franche-

» ment (et soyez assuré que j'u-
» serai de toute la discrétion que
» vous voudrez exiger) ce que
» vous croyez pour le mieux, et
» s'il ne serait pas plus à propos
» de laisser tomber un libelle qui
» est désormais inconnu, et en
» tout cas si on approuverait sy-
» nodalement la réponse qui dés-
» avouerait les dogmes à nous
» imputés par les papistes. Excu-
» sez, s'il vous plaît, mes ratu-
» res. Je suis avec toute sorte de
» respect,

» Monsieur,

» Votre très-humble et très-
» obéissant serviteur,

» BAYLE. »

M. de Bauval donna dans son journal du mois de mai 1690, l'extrait d'une lettre de l'auteur de l'*Avis aux réfugiés* (1). « Je
» vous avouerai, dit cet auteur,
» que j'ai été surpris de voir
» mon ouvrage public. Je ne
» l'avais point confié à mon ami
» dans ce dessein-là. Surtout il
» y a certains endroits que je ne
» puis approuver. Ce sont ceux
» où il est parlé de la manière
» dont on vous a traités en
» France. Vous jugez bien que
» que, quand je penserais ce
» qu'il me fait dire, je n'aurais
» pas eu l'imprudence au mi-
» lieu de Paris de débiter de pa-
» reilles choses. Je vous l'enver-
» rai peut-être bientôt réimpri-
» mé avec les changemens né-
» cessaires. » Et dans le mois de février 1691, il publia l'extrait d'une lettre de Paris, qui portait que cet ouvrage était sous la presse. « On réimprime ac-
» tuellement ici, disait l'auteur
» de cette lettre (2), l'*Avis aux*
» *réfugiés* avec privilége du roi.
» L'auteur, qui s'était tenu clos
» et couvert, à cause de diver-
» ses choses qui ne pouvaient
» qu'irriter M. l'archevêque de
» Paris et le père de la Chaise,
» a trouvé moyen de faire sa
» paix, en ajoutant ou dimi-
» nuant ce qui pouvait leur dé-
» plaire. » En effet, il s'imprimait avec privilége du roi, daté le 20 d'octobre, et on en vit les deux premières feuilles en Hollande le mois de mars suivant (3). On retrancha la préface de la première édition, et on y substitua cet *avis au lecteur*. « Cet écrit ayant été en-
» voyé par l'auteur aux pays
» étrangers, à un de ses amis,
» il a été imprimé avec divers
» changemens contraires à son
» intention. C'est ce qui l'o-
» blige à le faire réimprimer en
» France en sa forme véritable
» et naturelle. Il proteste sin-
» cèrement qu'il n'a eu aucun
» dessein que de faire son de-
» voir, en faisant connaître à
» ceux à qui il prend intérêt
» certaines vérités importantes
» sur lesquelles on ne fait pas as-
» sez de réflexion, et qu'il a si
» peu regardé la faveur et les
» espérances de la cour, qu'il a
» même évité d'en être connu,
» se cachant pour cette bonne
» action avec autant de soin qu'on
» se cache pour les mauvaises. »
Mais cette édition fut interrompue par la mort du libraire. On la reprit quelques mois

(1) Pag. 418.

(2) Pag. 279, 280.

(3) Jurieu, *Dernière conviction*, p. 19, col. 2; et *Chimère démontrée*, p. 267, 309.

après, et elle fut achevée d'imprimer le 9 de décembre 1692, avec un nouveau privilége du 19 de septembre dont voici l'exposé. « Notre amée Marie-Madeleine Guellerin, veuve de » Gabriel Martin, vivant imprimeur et libraire dans notre » bonne ville de Paris, nous a » fait remontrer que par nos » lettres du 20 octobre 1690, » signées *le Petit*, et scellées, » nous avons permis à l'auteur » du livre intitulé, *Avis important aux réfugiés sur leur* » *prochain retour en France*, » de faire imprimer, vendre et » distribuer ledit ouvrage partout notre royaume, pendant » le temps et espace de dix années, lequel auteur a cédé son » droit audit feu Gabriel Martin, mari de l'exposante : mais » ayant affecté de demeurer inconnu au public, il fit difficulté de laisser enregistrer ledit privilége expédié en son » nom, sur les registres de la » communauté des libraires de » notre ville de Paris; ce qui, » avec la maladie et la mort de » feu Gabriel Martin, interrompit l'impression dudit ouvrage » déjà commencé, et le retarderait encore, s'il ne nous » plaisait, en conséquence du » traité fait avec ledit auteur, et » de son consentement, faire » mettre ledit privilége au nom » de l'exposante. A ces causes, » désirant favorablement traiter ladite exposante, nous lui » avons permis et accordé, permettons et accordons par ces » présentes de continuer ou faire » continuer l'impression dudit » livre, etc.

On ne parlait plus en Hollande de l'*Avis aux réfugiés ;* cet écrit était tombé dans l'oubli (1), lorsque M. Jurieu s'avisa tout d'un coup, au mois de janvier de l'année 1691 (2), de faire dire à M. Basnage qu'il regardait M. Bayle comme l'auteur de ce libelle, et qu'il fallait qu'il sortît des sept provinces. M. Basnage tâcha de lui faire prendre d'autres sentimens, mais il ne fut point écouté. M. Bayle dit alors à M. Basnage qu'il avait eu dessein de répondre à cet écrit, et que, pour convaincre M. Jurieu de son erreur, il allait reprendre son travail. Il pria en même temps M. Basnage d'assurer M. Jurieu qu'il était prêt de s'éclaircir avec lui sur ce sujet et d'aller satisfaire à tous ses doutes (3). Tout cela n'apaisa point M. Jurieu. La haine qu'il avait conçue depuis long-temps contre M. Bayle s'était changée en fureur. Il crut avoir trouvé une occasion propre à le diffamer. S'il avait été le maître, il lui aurait fait perdre la vie. « Puisqu'il n'était pas en mon » pouvoir, dit-il (4), de faire » tomber sur lui toute la peine » qu'il méritait, au moins ai-je » voulu l'exposer à l'infamie publique. » C'est dans cet esprit que M. Jurieu travailla à un *Examen de l'Avis aux réfugiés*, où d'abord il s'attacha à en découvrir l'auteur. Après

(1) *Cabale chimérique*, p. 198, 353 ; *Dernière conviction*, p. 35, col. 1 ; *Chimère démontrée*, p. 351, 352.

(2) *Cabale chimérique*, p. 198 ; et *Chimère démontrée*, p. 352.

(3) Mémoires manuscrits de M. Basnage. V. aussi *Chimère démontrée*, p. 136 et 307.

(4) *Apologie du sieur Jurieu*, p. 25, col. 1.

avoir loué la forme du livre, il entreprit de faire voir que l'auteur du livre et celui de la préface n'étaient qu'une seule et même personne; que cet auteur était protestant et en Hollande, et que la préface faite pour le cacher l'avait découvert. Enfin, il le caractérisa d'une manière qu'on voyait facilement qu'il voulait désigner M. Bayle, quoiqu'il ne se hasardât pas de le nommer. Mais quand il fallut rendre raison de ce qui pouvait avoir porté M. Bayle à écrire cet ouvrage, il se trouva extrêmement embarrassé. « Quel doit être, dit-» il (1), le but de cet auteur? » Vit-on jamais un dessein plus » bizarre? Quelle vue a-t-il eue? » D'abord j'ai cru que c'était » un de nos sceptiques qui n'a-» vait d'autre but que de se » jouer de la vérité, et défendre » le pour et le contre; de faire » un livre contre nous, et de » le détruire ensuite par un au-» tre ouvrage pour nous, à des-» sein de faire voir que la vérité » aussi-bien dans les faits que » dans le droit est dans le puits » de Démocrite; qu'on peut dou-» ter de tout, assurer, défen-» dre et combattre tout. Et je » suis encore dans la pensée qu'il » est un peu entré de cela dans » ses vues. Je crois qu'il aurait » tenu sa promesse, si on n'a-» vait pas tant fait de bruit. » Nous aurions eu une mé-» chante réfutation, car il y au-» rait parlé contre son cœur » et contre ses maximes, au lieu » qu'ici il parle selon ses pen-» sées. »

(1) *Examen d'un libelle*, etc., p. 36, 37.

Après cela, M. Jurieu entreprend de découvrir le véritable but de l'auteur. Il dit que cet auteur, « souverainement entêté » de la puissance indépendante » et sans bornes des souverains, » voyant avec chagrin que de-» puis quelques années on avait » écrit avec assez de liberté con-» tre son idole le roi de France, » et étant surtout indigné contre » la révolution d'Angleterre et » le détrônement du roi Jac-» ques, la patience lui avait » enfin échappé, et qu'il n'a-» vait pu s'empêcher de faire » une apologie pour le roi de » France et pour le roi Jac-» ques (2), et que c'était là ce » qui l'avait obligé de se cacher » sous le voile d'un papisme » outré, et d'une haine vio-» lente contre la religion protes-» tante (3). » Il avoue que ce voile « l'aurait arrêté et tenu en » suspens sans la préface (4). » Cependant il ne croyait pas que cet auteur fût aussi animé contre la religion protestante qu'il semblait l'être. « On lui fait la » justice, dit-il, de croire qu'il » n'est pas si malin contre la » religion protestante qu'il le » veut paraître, et que son em-» portement contre nous fait » une partie de la comédie, afin » de pouvoir défendre derrière » ce rideau épais, et le roi de » France, et le roi Jacques, et » la puissance arbitraire (5). » Il ne croyait pas même qu'aucun motif d'intérêt l'eût engagé à écrire en faveur de ces princes.

(2) Ibid., p. 38.
(3) Pag. 39, 40, 41.
(4) P. 40.
(5) P. 40, 41.

« Il faut lui rendre ce témoi-
» gnage, dit-il, que l'intérêt ne
» saurait avoir de part dans ces
» apparences de zèle. Car il n'a-
» vait aucun dessein de se faire
» un mérite de son ouvrage
» auprès des puissances, puis-
» qu'il a pris toutes sortes de
» sûretés pour n'être pas connu
» (1). »

Mais il ne rendait cette justice à l'auteur que pour le rendre plus ressemblant à M. Bayle. Il faisait la même chose en parlant de l'*Avis*. D'abord il disait de cet ouvrage tout ce qu'il pensait de M. Bayle qui était son objet. Il trouvait que le *style en était coulant*, *facile*, *égayé;* que *les figures en étaient naturelles*, *les métaphores heureuses*, *les ornemens bien choisis et bien placés;* qu'*il attachait par un charme secret*, qu'*il était plein d'une littérature agréable*, et que *l'érudition y était fort bien dispensée* (2). Tout cela convenait à M. Bayle dans l'opinion publique. Ensuite il disait que cet auteur *frappait coup sur coup pour atterrer ses adversaires*, *et renfermait avec beaucoup d'art en peu d'espace tout ce qui s'était jamais dit de plus terrassant* contre les réformés; *que son livre était le plus pernicieux ouvrage qui eût été fait contre eux depuis la réformation*, *faisant voir la réformation du côté le plus hideux* (3); parce que cela était encore nécessaire pour son but, qui était de rendre M. Bayle odieux. Mais quand il réfutait le livre, et que, venant à s'échauffer, il oubliait son premier dessein, ce n'était plus qu'un ouvrage si *extravagant pour le fonds qu'il ne fallait ni système*, *ni principe*, *ni raison*, pour en composer un semblable; ouvrage qui *était tout superficie*, *et rien dedans; c'était une petite figure de cire polie et bien peignée*, *bien assortie de blanc et de vermeil*, *mais il n'y avait dedans ni chair*, *ni os*, *ni nerfs;* on *n'y trouvait que deux difficultés assez maigres que l'auteur avait engraissées de la fertilité de son imagination et du trésor de ses recueils* (4); *deux misérables difficultés*, tout *le reste* étant *dorure*, *broderie*, *invectives*, *historiettes*, *reproches et bagatelles*, des *réflexions hors d'œuvre et qui ne faisaient pas des preuves* (5); ouvrage où il n'y avait point de *système* (6); c'était *un petit recueil du polyanthea* et *pure pédanterie* (7); ouvrage enfin si peu *sagement et solidement écrit*, *que c'était prendre les hommes pour des bêtes qui se laissent mener par le nez et par les oreilles* (8). Ses jugemens n'avaient d'autre règle que sa passion. Il représentait l'*Avis* comme un ouvrage formidable, pour pouvoir le donner avec plus de vraisemblance à M. Bayle; et il attribuait à M. Bayle le dessein d'avoir voulu faire l'apologie du roi de France et du roi Jacques, parce que, dans la situation présente des affaires, rien n'était

(1) P. 69.
(2) P. 5, 6.
(3) P. 7.
(4) P. 91, 92.
(5) P. 97, 98.
(6) P. 180.
(7) P. 210.
(8) P. 98.

plus capable d'aigrir les esprits contre lui.

Il y avait alors à Genève un marchand nommé Goudet, peu affairé, mais grand faiseur de projets. Il se mit en tête d'ajuster les différens des princes, et de devenir le pacificateur de l'Europe. Il composa un ouvrage intitulé, *Huit entretiens où Irène et Ariste fournissent des idées pour terminer la présente guerre par une paix générale.* Ces entretiens contenaient un projet de paix où le sieur Goudet assignait aux princes et aux états de l'Europe les territoires qu'ils devaient posséder. La France, par exemple, devait garder la Franche-Comté, la Flandre conquise, et le Luxembourg; mais il fallait qu'elle rendît tout ce qu'elle avait pris en Catalogne depuis la paix des Pyrénées, et en Allemagne depuis la paix de Nimègue, excepté Strasbourg. Elle devait aussi démolir Mont-Royal, le fort Louis, Huningue et Fribourg : en récompense on lui donnait la ville de Mons et tout le Hainault, et quelques terres qui se trouvaient à sa bienséance. On lui donnait encore la Lorraine, et le duc de Lorraine devait avoir la Servie et la Bulgarie, et Belgrade pour capitale de ses nouveaux états; mais il changea ensuite cet article et lui donna le Brabant et le reste des Pays-Bas appartenant à l'Espagne. La France devait remettre aux Suisses la ville de Fribourg et la forteresse d'Huningue démolies, et l'empereur devait leur céder les quatre villes forestières, le Brisgau et le Suntgau. On cédait encore à la France la principauté d'Orange, le comtat d'Avignon et le Venaissin; et, en échange, on donnait au prince d'Orange le bailliage de Gex, et au pape un tribut annuel de cinquante mille écus que le duc de Savoie lui paierait, en considération de quoi ce duc aurait Casal et Pignerol. On accorderait aux réformés de France un édit perpétuel qui leur assurerait la même liberté de conscience que les catholiques ont en Hollande; mais on ne leur permettrait pas de dogmatiser contre la religion romaine. Les Hollandais auraient tout le commerce des Indes, et la France démolirait quelques places des Pays-Bas qui pouvaient leur donner de l'ombrage. Il voulait que le roi Guillaume fût reconnu roi d'Angleterre, et que le roi Jacques fût fait roi de Jérusalem et de toute la Palestine. Les princes chrétiens devaient s'unir pour abolir l'empire ottoman. L'électeur de Bavière devait être empereur de Constantinople, et le comte de Tékély devait avoir Belgrade et les provinces de Servie, Bulgarie, Bosnie, Rascie, Moldavie et Valachie. Ces deux dernières devaient être tributaires de la Pologne. On donnait aux Français l'Égypte, une partie de la Syrie, et l'île de Rhodes; et « les avantages que » l'on en recueillerait, disait le » sieur Goudet (1), c'est qu'aux » dépens de l'infidèle on donnerait de l'occupation en des » pays éloignés à cette humeur » inquiète et remuante des Français, qui ont peine à demeurer » dans le repos et d'en laisser

(1) Second entretien, etc., p. 27, 28.

» jouir les autres, ce qui n'est » pas d'une petite conséquence » pour l'intérêt général. » Pour rendre la paix perpétuelle, les princes de l'Europe devaient donner tous les ans, aux Suisses, six cent mille écus pour l'entretien de quarante mille hommes qui seraient toujours prêts à fondre sur celui qui voudrait la rompre; et ces troupes, en cas de besoin, seraient jointes par trente mille hommes que l'empereur et les princes de l'empire entretiendraient sur pied.

Le sieur Goudet, admirant la sublimité de son génie dans le projet de paix qu'il avait formé, le communiquait à tous ceux qu'il pouvait engager à le lire. Il en entretint le résident de France, qui s'en moqua (1); mais cela ne le rebuta point. Sachant les liaisons que M. Minutoli, dont il était allié, avait avec M. Bayle, il le pria de lui envoyer ce projet de paix, pour savoir « son jugement, aussi-bien » que celui de plusieurs autres » personnes illustres, dans les » pays étrangers (2). » M. Minutoli envoya, au mois de septembre 1690, les six premiers entretiens à M. Bayle, sans lui en nommer l'auteur, et lui marqua en même temps « que » si l'on ne faisait pas état de » bien sauver dans ce projet les » intérêts du protestantisme, et » de ses chers frères les réfu- » giés, il n'aurait pas seulement » daigné jeter les yeux dessus; » mais que celui qui avait la » chose en main l'avait assuré » que la suite lui ôterait tous » les scrupules qu'il pourrait » avoir là-dessus (3). »

L'article des réfugiés avait été réservé pour le septième entretien, qui ne fut point envoyé à M. Bayle. M. Minutoli le pria de communiquer les six premiers à M. le baron de Groeben, gouverneur du prince Louis, frère de l'électeur de Brandebourg, à M. Burnet, évêque de Salisbury, à M. Hulft, résident des états, à Bruxelles, à M. Frémond d'Ablancourt, et à M. de Bauval; enfin, il le pria de le faire lire par le plus grand nombre d'habiles gens et de personnes d'état qu'il serait possible, et de faire savoir ce qu'ils en penseraient (4). M. Bayle en fit faire des copies, et les envoya aux personnes que M. Minutoli avait nommées. On n'en jugea pas fort avantageusement. « Non- » seulement on ne trouvait pas » l'ouvrage bien écrit, mais on » y trouvait des visions, des » idées de république platoni- » que, et de cette république » chrétienne dont M. de Sulli » nous a conservé le plan (5). » M. Bayle ne le lut point; car, outre l'aversion extrême qu'il avait pour la lecture d'un manuscrit, ses autres occupations, et le peu de cas qu'en firent ceux à qui il l'avait donné à lire, l'en détournèrent entièrement (6). Il fit savoir à M. Minutoli le jugement qu'on en portait, et ajouta « que » l'auteur pouvait compter com-

(1) Extrait d'une lettre écrite de Genève, etc., dans la *Chimère démontrée*, pag. 204.

(2) Lettre de M. Minutoli à M. Jurieu, *ibid.*, p. 194.

(3) *Cabale chimérique*, p. 5, 6, de la 2e. édition.

(4) Ibid., p. 20 et suiv.

(5) P. 13, 14.

(6) P. 7 et suiv.

» me une chose certaine que tout » plan de paix générale qui ne » dépouillerait pas la France de » tout ce qu'elle avait conquis » depuis long-temps, et qui ne » l'affaiblirait pas jusqu'au point » de ne pouvoir plus être sus- » pecte à ses voisins, serait reje- » té (1). » Dans le temps qu'on faisait des copies de cet écrit, M. Bayle étant entré dans la boutique du sieur Acher, libraire de Rotterdam, ce libraire (2) « le » pria de jeter les yeux sur un » manuscrit qu'on lui avait mis » en main, et de lui dire ce » qu'il en croyait, et si ce ne » serait pas un ouvrage de débit. » M. Bayle n'eut pas plus tôt vu » la première page, qu'il con- » nut et dit tout haut, en pré- » sence de plusieurs réfugiés qui » étaient dans cette boutique, » que c'était un écrit qu'il avait » donné à copier, et il en parut » fâché, parce qu'il craignit que » le copiste ne se fût mis dans » la tête de donner à imprimer » cet ouvrage; car il n'avait re- » çu commission de Genève que » de le faire voir en manuscrit, » et de savoir ce que les connais- » seurs en pensaient, afin que » l'auteur rajustât les choses, » selon les différentes vues qui » lui seraient suggérées... Mais » le sieur Acher le rassura en » lui disant que celui dont il » tenait cette copie ne s'en des- » saisirait qu'en la rendant à » M. Bayle; et, comme il le » crut maître de l'ouvrage, il » le pria de lui en procurer l'é- » dition. M. Bayle lui répondit » qu'il n'avait aucun ordre de » faire imprimer cette pièce, et » que si on en venait là, et que » la chose fût laissée à sa dispo- » sition, il le préfèrerait à tout » autre. Il en parut fort recon- » naissant.

» (3) Quelque temps après, » M. Minutoli écrivit à M. Bayle » que l'auteur se disposait à pu- » blier à Lausanne les six pre- » miers entretiens, pendant qu'il » achèverait les deux autres. M. » Bayle le dit au sieur Acher, » qui ne trouva pas à propos de » changer de dessein, vu qu'il » n'y avait pas d'apparence qu'u- » ne édition de ce pays-là empê- » chât qu'une édition de Hol- » lande ne se vendît bien, étant » plus belle et plus à portée de » se répandre partout que celle » de Suisse. Il proposa donc, » uniquement, pour lui faire » plaisir, qu'on leur envoyât » les feuilles de l'édition de Lau- » sanne à mesure qu'elles se- » raient tirées, y ayant à Rot- » terdam un libraire qui les ré- » imprimerait. On agréa la pro- » position, et d'ordinaire en » ordinaire, M. Minutoli fit es- » pérer à M. Bayle qu'on lui en- » verrait les feuilles avec les cor- » rections de l'auteur. Il lui » marqua que l'ouvrage serait » considérablement augmenté, » et que la forme en serait pres- » que toute changée en mieux; » que l'auteur insistait particu- » lièrement sur le point de la » garantie, et qu'il avait mis » l'article des réfugiés en un » état qui avait plu à plusieurs » d'entre eux. Comme les feuil- » les ne venaient point, M. Mi- » nutoli priait M. Bayle de tenir

(1) P. 20, 77.
(2) P. 16 et suiv.
(3) P. 18, 19.

» le libraire en haleine (1)..... » Durant les délais des feuilles, » le sieur Acher s'avisait de » temps en temps de dire à » M. Bayle qu'il n'imprimerait » point ce projet sans savoir s'il » pourrait déplaire. M. Bayle lui » répondit toujours qu'il ferait » bien de le donner à lire à qui » bon lui semblerait; et comme » il dit à M. Bayle qu'il s'en » rapporterait aussi à lui, M. » Bayle lui répliqua qu'il ne le » fît pas; qu'il ne l'avait point » lu, et qu'il ne le lirait point » pendant qu'il serait manuscrit. » Il lui marqua même fort naïvement ce qu'en pensaient » MM. d'Ablancourt, de Bauval, » et quelques autres qui l'avaient » lu; ce qui n'avait garde de le » rebuter; car les prophéties de » M. Jurieu (qu'il avait imprimées) lui avaient fait connaître par expérience que les livres les plus remplis de chimères étaient les meilleurs de » tous pour l'imprimeur... Enfin (2), lorsque M. Bayle ne » savait plus que penser du retardement des feuilles, il apprit » pendant le siége de Mons (3) » qu'il y avait à la Haye des » exemplaires de la première édition. Cela lui fit conseiller au » libraire de renoncer au Projet » de paix, d'autant plus que le » siége de cette place, de quelque côté qu'il tournât, changerait l'état des choses, et il » trouva qu'il avait déjà pris » cette bonne résolution. »

L'écrit de M. Jurieu contre l'*Avis aux réfugiés* et contre M. Bayle était actuellement sous la presse lorsque les six premiers *Entretiens du Projet de paix*, imprimés à Lausanne, lui tombèrent entre les mains. Cet ouvrage lui était inconnu. « (4) » M. Minutoli n'avait jamais » parlé nommément de M. Jurieu dans ses lettres à M. Bayle, » parmi ceux à qui il fallait » montrer le manuscrit. Il crut » sans doute que cela était inutile, ayant ouï parler de leurs » grandes liaisons, et qu'en » priant seulement son ami de » le communiquer aux habiles » gens, c'était de quoi être certain que M. Jurieu le verrait » des premiers. M. Bayle n'aurait » pas manqué de le lui montrer » d'abord, encore que son ami » ne lui en eût pas donné nommément la commission; mais » il craignit que M. Jurieu ne » prît pour une insulte de voir » que M. Bayle lui présentât à » lire un projet de paix où l'on » s'éloignait si étrangement de » son système; car M. Bayle comprit bien par la première lettre de M. Minutoli que, selon » le projet, la religion des protestans ne devait pas être en » France la religion dominante. » Comme il n'avait jamais goûté » ce système, et que peut-être » il en avait parlé trop librement » devant ses espions, il avait » déjà encouru la haine secrète » de M. Jurieu, de sorte que sur » une matière aussi chatouilleuse que la gloire d'avoir bien » ou mal prédit de grands événemens, il craignait avec rai-

(1) P. 22, 23.

(2) Ibid., p. 24.

(3) Mons capitula le 9 d'avril 1691, après seize jours de tranchée ouverte.

(4) *Chimère de la cabale de Rotterdam démontrée*, etc., p. 194, 195, dans la note.

» son que la moindre chose ne » le piquât, et ne fût prise, ve- » nant d'une telle main, pour » une insulte. »

M. Jurieu fut en effet extrêmement irrité contre ce projet de paix; mais il ne se posséda plus lorsque le sieur Acher lui apprit que cet écrit avait été envoyé depuis long-temps à M. Bayle, et qu'il lui raconta ce qui s'était passé entre M. Bayle et lui, au sujet du manuscrit. Toujours plein de visions, et devenu furieux contre M. Bayle, il bâtit un système mille fois plus chimérique que le chimérique projet de paix. Il mit à la tête de son *Examen de l'Avis aux réfugiés*, un *Avis important au public*, où il déclara que « tout ce qu'il avait dit du des- » sein de l'auteur de l'*Avis aux* » *réfugiés* n'était que les efforts » d'un esprit qui ne voyait en- » core goutte dans un lieu téné- » breux. Il est vrai, ajouta-t-il, » qu'il y avait de l'éblouissement, » et l'on a peine à comprendre » à présent comment dès l'abord » on n'a pas au moins deviné » tout le mystère (1)... Ceux qui » sont suspects, et qui le doi- » vent être, n'ont pas trouvé un » meilleur moyen de justifier » leurs amis que ce mot *cui bono?* » Et j'avoue que ce nœud me » donnait à moi-même un scru- » pule qui ne me laissait à la vé- » rité nullement douter de la » source du livre, mais qui me » jetait dans l'embarras, quand » enfin Dieu, qui veut que les » mystères d'iniquité se décou- » vrent, a permis qu'une autre » découverte imprévue nous ait » donné lieu de pénétrer plus » avant. On saura donc que ce » n'est pas ici l'ouvrage d'un par- » ticulier qui ait dessein de dé- » fendre l'autorité des rois. » Ceux qui se sont imaginé ce- » la, continue-t-il, se sont trom- » pés (2). C'est ici l'ouvrage d'une » cabale qui s'étend du midi au » nord, et qui a son centre » dans Paris et à la cour de » France (3). » Il ajoutait qu'il y avait à Genève un parti français qui se couvait sous les ombres du résident de France; que dans ce parti il y avait des gens de toute condition et de tout caractère; et que cette cabale communiquait avec une autre toute semblable qui était en Hollande (4). Que ces deux partis français de Genève et de Hollande communiquaient ensemble; qu'ils avaient un même but, qui était de tirer la France d'affaire par une paix aussi avantageuse qu'elle le pourrait souhaiter; que leur dessein était de désunir les alliés, et d'inspirer aux peuples contre leurs souverains un esprit de révolte qui forçât les alliés à recevoir la paix aux conditions qu'on leur voudrait donner; et enfin, que ces deux partis ne faisaient rien que de concert avec la cour de France, et par son ordre (5). Que conformément aux vues et aux instructions de cette cour, M. Bayle, qui était le chef de la cabale du nord, avait écrit l'*Avis aux réfugiés*,

(1) *Avis important au public*, p. 3, 4.

(2) Ibid., p. 5.
(3) Ibid., p. 7.
(4) Ibid., p. 7, 8, 9.
(5) Ibid., p. 42, 43.

et le sieur Goudet, agent de la cabale du sud, avait composé ses *Entretiens sur la paix*, minutés par le résident, et corrigés à Versailles, lesquels M. Bayle s'était chargé de faire imprimer à Rotterdam, pour les répandre plus aisément dans toute l'Europe, et particulièrement en Hollande et en Angleterre (1). Après cela, il traitait M. Bayle d'*impie*, de *profane*, d'*homme sans honneur et sans religion*, de *traître*, de *fourbe* et d'*ennemi de l'état*, *digne d'être détesté et puni corporellement*.

Cependant il avouait que l'accusation touchant l'*Avis aux réfugiés* n'était fondée que sur de simples *présomptions*. « Peut-» être, dit-il (2), que quelques-» uns de ceux qui veulent pa-» raître désintéressés diront que » c'est pousser trop cruellement » les gens, que c'est les exposer » à la haine publique sans les » avoir pleinement convaincus. » Mais quand il s'agit de travail-» ler à la sûreté publique, faut-» il des convictions; et sur des » présomptions fortes, ne dé-» couvre-t-on pas les malinten-» tionnés, afin qu'on s'en donne » de garde? » Ce qu'il y a de singulier, c'est que pendant qu'il accusait ainsi M. Bayle de s'être proposé dans cet écrit la ruine des protestans, il lui échappait des aveux qui détruisaient cette accusation. « L'auteur, disait-» il (3), a cru que dans la suite » cela ne leur ferait pas plus de » mal que cent autres libelles » qui ont été faits contre eux; » que celui-ci s'oublierait com-» me les autres; et que pour le » présent cela ferait du bien à » la France, et, par accident, » aux protestans mêmes, parce » que cela contribuerait à sépa-» rer la ligue et à faire faire la » paix. » Et à l'égard du *Projet de paix*, après l'avoir représenté comme un écrit concerté avec la cour de France, et capable de désunir les alliés, il dit que *cet ouvrage est plein de visions*, *et qu'il faudrait être visionnaire pour s'amuser à les réfuter* (4). Mais ces réflexions, qui auraient pu ouvrir les yeux à une personne désintéressée, ne firent aucune impression sur M. Jurieu; il ne cherchait pas à disculper M. Bayle, mais à le trouver coupable. Il s'en prit aussi à M. de Bauval. Il l'accusa d'avoir supposé la lettre qu'il avait insérée dans son journal, où l'on disait que l'*Avis aux réfugiés* se réimprimait à Paris (5). Mais comme les premières feuilles de cette nouvelle édition avaient été vues en Hollande, il prétendit que c'était un artifice dont on s'était avisé pour se mettre à l'abri des soupçons; et que le privilége du roi, qui se trouvait dans la première feuille, était faux.

Son écrit contre l'*Avis aux réfugiés* parut (6) sous ce titre : *Examen d'un libelle contre la religion*, *contre l'état*, *et contre la révolution d'Angleterre*, *intitulé : Avis important aux réfugiés sur leur prochain retour en*

(1) *Avis important au public*, pag. 37 et suiv.

(2) Ibid., p. 110, 111.

(3) Ibid., p. 57.

(4) Ibid., p. 80.

(5) Voyez ci-dessus, p. 123.

(6) Sur la fin du mois d'avril 1691.

France (1). Cet écrit, comme on l'a déjà dit, était précédé de l'*Avis important au public.*

M. Bayle n'eut pas plus tôt lu cet *Avis au public*, qu'il « alla » dire à M. le grand bailli de Rot- » terdam que si son accusateur » voulait entrer en prison avec » lui, et subir la peine qui lui » serait due, si lui M. Bayle n'é- » tait pas coupable, il était tout » prêt à y entrer (2). » Il avertit aussi deux des principaux magistrats de Rotterdam, et deux ou trois autres personnes de la Haye également illustres par leur mérite et par leurs emplois, des accusations qui lui étaient intentées par M. Jurieu; les assura que ces accusations étaient fausses; et qu'il ne demandait à l'état que la justice de n'être pas condamné sans être entendu (3). Peut-être aurait-il bien fait de s'en tenir là. M. Jurieu n'aurait jamais osé comparaître contre lui devant les magistrats. Il n'avait aucune preuve juridique à alléguer; on se serait moqué de ses présomptions, et il aurait été déclaré calomniateur. Mais comme il avait dénoncé publiquement M. Bayle comme chef d'une cabale qui conspirait contre l'état, M. Bayle crut qu'il devait se justifier par la même voie. Il intitula sa réponse (4), *la Cabale chimérique, ou réfutation de l'histoire fabuleuse qu'on vient de publier malicieusement touchant un certain Projet de paix; dans l'Examen d'un libelle, etc., intitulé Avis important aux réfugiés sur leur prochain retour en France. A Rotterdam, chez Reinier Leers, M. DC. XCI.* In-12.

M. Bayle y raconta d'abord ce qu'il avait fait au sujet du *Projet de paix*, et dit ce que nous avons déjà rapporté. Il marqua toutes les faussetés que M. Jurieu avait avancées dans sa narration, et tous les égaremens où il s'était jeté. A l'égard de l'*Avis aux réfugiés*, qui faisait le second chef de l'accusation, il avait d'abord résolu de traiter ce sujet dans un ouvrage à part; mais ayant considéré que cet ouvrage pourrait grossir sous sa plume, et ne paraître pas sitôt, il jugea à propos de donner en attendant un *prélude de réponse*. Il convint avec M. Jurieu que *l'Avis aux réfugiés* était l'ouvrage d'un protestant; mais il s'engagea à faire voir, par tout ce que la probabilité a de plus fort, qu'il fallait que ce livre eût été composé en France. Ainsi, il réfuta toutes les suppositions que M. Jurieu avait faites pour montrer qu'il avait été écrit en Hollande, et que si l'auteur était à Paris il se montrerait. Il fit voir la différence qu'il y avait entre la manière d'écrire de cet auteur et la sienne. Il réfuta les caractères par lesquels M. Jurieu avait prétendu désigner l'auteur de l'*Avis*, pour en conclure que c'était M. Bayle. Il fit voir le ridicule de ses remarques et de ses chicanes sur la nouvelle édition de cet ouvrage qu'on faisait à Paris. Il montra que les présomptions de M. Jurieu ne l'autorisaient point à le dénoncer publique-

(1) A la Haye, chez Abraham Troyel, 1691, in-12.

(2) *Cabale chimérique*, p. 94 de la 2e. édition.

(3) Ibid., p. 207, 208.

(4) Elle est datée des 8 et 13 de mai 1691.

ment comme traître, impie, criminel de lèse-majesté divine et humaine; et prouva que pour le rendre coupable il avait employé la fourberie, la mauvaise foi et la plus noire malice. Il fit voir que les caractères que M. Jurieu donnait à l'auteur de l'*Avis* formaient des présomptions que M. Bayle n'en était pas l'auteur, incomparablement plus fortes que tout ce qu'il avait allégué pour prouver qu'il l'était. Enfin, il récapitula les accusations de M. Jurieu, et les réduisit à dix-huit articles, dont le dernier était (1) *que M. Bayle ne faisait pas quasi mystère de son athéisme; qu'il n'édifiait le public par aucune action de religion; qu'il était sans religion et sans amour pour Dieu, de sorte que sa première divinité s'appelait Louis XIV.* « Voilà, » ajoutait M. Bayle, dix-huit » articles dont on est bien sûr » que mon adversaire ne se ti- » rera jamais. Le dernier seul » l'occuperait toute sa vie, sans » qu'il y pût jamais trouver que » matière de confusion. Je l'at- » tends là avec beaucoup d'im- » patience. C'est un point si ca- » pital, qu'il y faut vaincre ou » crever. Il faut qu'il le prouve » ou par mes écrits, ou par des » témoins dignes de foi, ou en » avérant, par des signes non » équivoques, que Dieu lui a » tellement conféré le don de » prophétie, qu'il voit dans le » cœur des gens tout ce qui s'y » passe.... La passion l'a telle- » ment aveuglé, qu'il n'a pu » s'apercevoir que si sa cause eût » été bonne, il l'aurait gâtée lui- » même; car quand il réussirait » sur tous les autres articles, » échouant sur le dernier, pour- » rait-il justement éviter la » corde? L'athéisme n'est-il pas » puni partout du dernier sup- » plice? et un accusateur ne » doit-il pas subir la même » peine, lorsqu'il se trouve con- » vaincu de faux témoignage, » que l'accusé aurait subie s'il » eût été convaincu?.... Je le » répète encore, un accusateur » qui s'embarrasse si étourdi- » ment et si follement, excite » plutôt la compassion que la » colère... Qui ne rirait de voir » un ministre engagé à prouver » qu'un homme qui de notoriété » publique communie quatre » fois l'an, et assiste assez sou- » vent aux prières publiques, » et à la meilleure partie du » sermon, ne fait *aucune action* » *de religion?* Je lui montrerai » que ma prétendue impiété ne » consiste qu'en ce que je n'ai » pas voulu applaudir à ses faux » miracles, à ses faux prophè- » tes, à ses prétendues révéla- » tions; et je ne me ferai jamais » une honte d'avoir contribué à » soutenir mes confrères les ré- » fugiés sur le bord du fana- » tisme, et à l'avoir empêché » lui-même indirectement de » pousser plus loin ses chimères » (2). » A ces dix-huit articles il en ajouta encore sept, et déclara que « tout ce que M. » Jurieu pourrait écrire avant » que d'avoir prouvé ces vingt- » cinq articles ne serait que » peine perdue; que ce serait en » vain pour son honneur qu'il » en aurait justifié quelques-uns;

(1) *Cabale chimérique*, p. 283 et suiv.

(2) Ibid., p. 286.

» car, succombant aux autres, il » serait toujours convaincu d'être calomniateur en matière » où il y va de l'honneur et de » la vie; et par conséquent son » ministère serait si flétri, qu'il » ne serait plus que l'opprobre » des protestans, s'ils ne le dépo» saient (1). »

Comme ce n'était point ici une de ces disputes qui s'élèvent entre les gens de lettres sur quelque point d'érudition ou de science, mais qu'il s'agissait de l'honneur et même de la vie, si le crime d'état eût été prouvé, M. Bayle ne crut pas devoir ménager son délateur; il le démasqua si bien, que l'orgueil et la fierté de M. Jurieu ne furent pas à l'épreuve d'un si rude coup. Il eut recours au magistrat, et présenta à messieurs les bourgmestres de Rotterdam une requête où il s'était peint d'après nature. La voici:

Le sieur Jurieu, qui a l'honneur de défendre la cause de Dieu depuis tant d'années, et par tant de travaux, demande justice à vos seigneuries d'un libelle horrible composé par le sieur Bayle, où ledit Bayle le traite comme un fripon, un scélérat, un fourbe, un calomniateur, un méchant homme; et où il traite les princes qui ont secoué le joug du papisme de scélérats et d'assassinateurs, et dit plusieurs autres choses infamantes contre la réformation. Le sieur Jurieu implore la protection de son innocence, et que ledit livre soit défendu, lacéré et déchiré; l'auteur puni ainsi qu'il appartient pour des injures si atroces; et qu'il soit permis audit sieur Jurieu de se défendre en public, promettant pourtant de le faire avec la modestie et la modération chrétienne, et que défenses soient faites au sieur Bayle de plus composer d'autres livres contre le sieur Jurieu.

« C'est là, disait M. Bayle (2), » un des plus violens écrits, et » en même temps quelque chose » d'aussi burlesque qu'il y en » ait jamais eu au monde. De» mander qu'il soit permis à un » accusateur en crime de lèse» majesté divine et humaine au » premier chef d'écrire contre » l'accusé, et qu'il soit défendu » à celui-ci d'écrire contre son » accusateur, n'est-ce pas avoir » perdu le sens? Un cavalier qui » demanderait permission à son » prince de se battre en duel » avec son ennemi qu'on atta» cherait à un arbre pieds et » poings liés serait moins ridi» cule. Mais la hardiesse qu'il a » d'accuser M. Bayle devant ces » messieurs, *d'avoir traité* dans » la Cabale chimérique *les prin» ces qui ont secoué le joug du » papisme de scélérats et assas» sinateurs, et d'avoir dit plu» sieurs autres choses infaman» tes contre la réformation*, est » une calomnie si furieuse, que, » quand il n'aurait eu d'autre » disgrâce dans ce procès que la » conviction d'avoir avancé une » telle fausseté dans une sémbla» ble requête, il aurait raison » de se repentir de sa belle dé» nonciation. »

Les bourgmestres de Rotterdam prirent un parti conforme

(1) Ibid., p. 294, 295.

(2) *Chimère démontrée*, préface, p. lxv, lxvj.

à leur équité et à leur sagesse. « Ils exhortèrent tant M. Bayle » que M. Jurieu à s'accorder le » plus tôt que faire se pourrait; » et leur défendirent de rien » écrire l'un contre l'autre qui » n'eût été examiné par M. » Bayer, pensionnaire de la ville. » Ils défendirent aussi la conti- » nuation des petits libelles ano- » nymes qui avaient été publiés » à Rotterdam contre la *Cabale* » *chimérique* (1). » Nous parlerons bientôt de ces libelles.

Ce que M. Jurieu avait dit sur la prétendue cabale de Genève lui attira l'indignation et le mépris de toute cette ville. Voici ce qu'un des syndics écrivit là-dessus à un de ses amis en Hollande (2) : *Je vous dirai, monsieur, que l'on a été scandalisé en ce pays de la manière d'écrire de M. Jurieu, et qu'il s'est perdu de réputation parmi tout ce qu'il y a d'honnêtes gens et de bon sens. On ne peut concevoir ce qui l'a obligé d'écrire comme il a fait contre cette ville. Ce qu'il en a dit est absolument faux et inventé à plaisir. Tout ce qu'il y a de vrai est qu'un nommé Goudet, marchand, s'est voulu mêler d'écrire certains projets de paix, etc.* Voici encore l'extrait d'une lettre écrite par un particulier (3) : « Il n'est » pas possible, dit-il, que l'on » ne regarde avec indignation » un homme qui, toujours plein » d'un noir venin, mord sans » discernement tout ce qui se » rencontre à son passage et » amis et ennemis, jusques aux » états même. Que lui a fait le » magistrat de Genève, pour » tâcher comme il fait de le » brouiller avec son peuple et » de le mettre mal auprès de » tous les protestans et des con- » fédérés? Mais tout ce que je » puis vous dire sur cela, mon- » sieur, c'est qu'on a regardé » ici ses calomnies avec un pro- » fond mépris. »

M. Minutoli écrivit à M. Jurieu une lettre très-forte sur le même sujet. *Je ne sais*, dit-il (4), *si nos conseils et tant de personnes importantes, si indignement traitées sur un point qui intéresse aussi avant leur conscience et leur honneur, ne chercheront point à vous donner toutes les plus mortifiantes preuves de leur juste ressentiment; mais je sais très-bien qu'il faudrait que j'eusse oublié toutes les règles de la justice, si je ne me mettais pas aux champs en faveur de M. Bayle, qui, par l'aventure que je vous dirai, tient uniquement de moi pour ce fait, ce dont il vous plaît de lui faire un si grand crime.* Il faisait ensuite un détail de tout ce qui s'était passé entre M. Bayle et lui, au sujet du Projet de paix, détail qui était parfaitement conforme au narré que M. Bayle en avait donné dans sa *Cabale chimérique*, et que j'ai rapporté ci-dessus. Il reprochait à M. Jurieu de ce que, sur des conjectures frivoles, il l'avait placé aussi-bien que M. Bayle dans sa prétendue cabale. *En conscience, voudriez-vous bien*, lui disait-il, *que sur quelques*

(1) *Chimère démontrée*, p. 4.
(2) Ibid., préf., p. xxxv, xxxvj.
(3) Ibid., p. xxxvj, xxxvij.

(4) Lettre de M. Minutoli à M. Jurieu, du 19 au 29 de mai 1691; dans la *Chimère démontrée*, etc., p. 189, 190.

présomptions semblables, quand on les aurait contre vous, quelqu'un s'avisât, sans autre examen, de vous dénoncer incessamment par un écrit public et vous et vos amis pour des gens sans honneur, sans foi et sans religion? Il l'exhortait à reconnaître son erreur, et à ne pas l'obliger de rendre cette lettre publique pour la justification de M. Bayle.

M. Jurieu reçut aussi des lettres de quelques amis qu'il avait à Genève, qui l'avertissaient de ne faire aucun fonds sur la cabale de Genève, et de ne pas traiter de chose sérieuse le projet de paix (1); mais cela ne l'empêcha pas de publier, à l'insu et malgré la défense du magistrat, un écrit intitulé : *Nouvelles convictions contre l'auteur de l'Avis aux réfugiés, avec la nullité de ses justifications; par un ami de M. Jurieu. Première partie.* Il écrivit sous le nom d'un ami, afin de se soustraire à la défense du magistrat par ce déguisement. Il soutint dans cet écrit tout ce qu'il avait dit touchant la cabale de Genève et le projet de paix. Cette première partie fut bientôt suivie d'une seconde, sous le titre de *Dernière conviction contre le sieur Bayle, professeur en philosophie à Rotterdam, au sujet de l'Avis aux réfugiés, pour servir de factum sur la plainte portée aux puissances de l'état* (2). Dans ce dernier écrit, il ne parla plus de cette dangereuse cabale qui s'étendait du midi au nord, qui avait son centre à la cour de France, et dont le dessein était de faire soulever la Hollande et l'Angleterre, de confondre tous les projets des alliés, et de procurer ainsi à la France la monarchie universelle, et par conséquent la ruine de la religion protestante. Il voyait qu'il s'était rendu par-là aussi méprisable que ridicule. Ainsi il changea la question et n'accusa plus M. Bayle que d'*avoir voulu faire imprimer un projet de paix à l'insu de l'état, contraire à ses intérêts* (3). A l'égard de l'*Avis aux réfugiés*, il ne fit que répéter et amplifier ce qu'il avait déjà dit contre M. Bayle; et, au lieu de se justifier des fausse-tés et des calomnies que M. Bayle avait réduites à vingt-cinq articles, il se répandit en injures et en invectives : il osa même nier que le magistrat lui eût défendu d'écrire aussi-bien qu'à M. Bayle. « Certes, dit-il, il faudrait » avoir bien mauvaise opinion » des puissances qui gouvernent » et la ville et l'état, pour croire » qu'elles fussent capables de » mettre de l'égalité entre un » homme accusé d'être traître à » l'état, et celui qui, par zèle » pour l'état, porte ses plaintes » contre lui. Il n'y aurait au- » cune justice à ôter à un homme » aussi violemment attaqué que » l'a été M. Jurieu, le droit de » se défendre. Il a intérêt, pour » l'édification de l'Église, de jus- » tifier son nom partout où ses » ouvrages l'ont porté (4). » Cependant, comme il était très-vrai qu'on avait défendu éga-

(1) Ibid., préf., p. xj, xij.

(2) Les deux parties contiennent 36 pages, à 2 col., menu caractère.

(3) *Dernière conviction*, etc., p. 15, col. 1.

(4) Ibid

lement à l'un et à l'autre de rien publier qui n'eût été examiné par M. Bayer (1), ce magistrat lisant cet endroit du factum fut extrêmement surpris de la hardiesse de M. Jurieu à soutenir le contraire (2).

Avant la publication de la *Dernière conviction* de M. Jurieu, on vit paraître divers libelles anonymes contre la *Cabale chimérique*, où l'on répétait ses accusations et où l'on renchérissait même sur lui par de nouvelles calomnies. Tels étaient : la *Lettre écrite à M. B., prof. en phil. et en hist. à Rotterdam, sur la Cabale chimérique.* C'était une violente déclamation d'un ministre, créature de M. Jurieu. *Remarques générales sur la Cabale chimérique de M. Bayle*, avec une 1re. *et* 2e. *Suite* de ces *Remarques.* On les attribua d'abord à M. Bazin de Limeville, réfugié à Rotterdam (3), mais il protesta qu'il n'y avait aucune part (4); et on apprit ensuite qu'elles étaient de M. Robethon (5). M. Bayle fit imprimer sous le nom d'un ami un écrit de douze pages intitulé *Lettres sur les petits Livres publiés contre la Cabale chimérique*, où il informait le public des raisons qui l'empêchaient de répondre à ces libelles. Il dit que la défense du magistrat lui avait fait supprimer la réponse qu'il avait promise dans sa *Cabale chimérique;* et que tout le monde était persuadé que M. Jurieu avait faussé la promesse qu'il avait donnée au bourgmestre, en publiant ses prétendues *Nouvelles convictions.* Il ajoutait qu'il se proposait de répondre à ce dernier libelle de M. Jurieu, mais qu'il ne jugeait pas à propos d'employer son temps à réfuter tant d'autres écrits qui ne faisaient que répéter les mêmes choses, que gloser sur quelque passage de la *Cabale chimérique* mal entendu et mutilé, et que débiter des faussetés avec autant de témérité que de malignité. Il en donne quelques exemples tirés des deux écrits dont je viens de parler. Le ministre, auteur de la lettre à M. Bayle, voulut répliquer. Il publia un écrit de vingt-une pages, intitulé *Courte réfutation de la Lettre écrite en faveur du sieur B. pour la défense de sa Cabale chimérique.* Il crut que M. de Bauval était l'auteur de la Lettre sur les petits livres. Je rapporterai ici une de ses accusations, la réponse de M. Bayle, et la réplique de l'accusateur; cela suffira pour donner une idée de ces deux écrits et du caractère de leur auteur. Le ministre, après avoir accusé M. Bayle d'avarice, ajoute : « (6) Quand » je parle de votre avarice, je ne » prends pas ce terme à la ri- » gueur. On dit que vous n'ai-

(1) *Chimère démontrée*, p. 215, 216; et préf., p. lxiv.

(2) Lettre à M. Lenfant, du 24 d'août 1691, p. 390, 391.

(3) Bauval, *Copie d'une lettre à M. S....., touchant l'auteur des Remarques générales sur la Cabale chimérique*, p. 1 et suiv.

(4) *Entretiens sur le grand scandale causé par un livre intitulé la Cabale chimérique*, p. 157.

(5) Après avoir été employé dans quelques affaires par le roi Guillaume III, et par le duc de Zell, il passa à la cour de l'électeur d'Hanovre, ensuite roi d'Angleterre, qui le fit conseiller privé d'ambassade, etc. Il a traduit en vers français l'*Art critique* de M. Pope, et est mort à Londres en 1722.

(6) *Lettre écrite à M. B. sur sa Cabale chimérique*, p. 27, 28.

» mez pas l'argent à dessein de » thésauriser : je le veux croire » puisqu'on le dit ; vous l'aimez » pourtant pour l'usage qu'il » vous plaît d'en faire, de quoi » je ne me mêle point.... Mais, » monsieur, croyez-vous qu'on » ne sache pas dans le monde la » véritable raison pour laquelle » vous avez discontinué vos Nou- » velles de la république des » lettres? On n'ignore pas que » l'incommodité qui vous sur- » vint en fournit le prétexte; » mais on sait aussi que vous » prétendiez en tirer une plus » grande récompense que celle » que vous en tiriez d'abord, et » que le libraire n'ayant pas » voulu vous accorder l'aug- » mentation que vous deman- » diez, votre traité fut rompu, » et que vous discontinuâtes vo- » tre ouvrage pour cela; c'est-à- » dire que l'appétit vous était ac- » cru à mesure que votre réputa- » tion se fortifiait. » Qui pourrait s'imaginer qu'on voulût rapporter un fait avec autant de confiance, sans avoir pris toutes les mesures nécessaires pour s'en assurer? Cependant écoutons M. Bayle : *Je ne sais*, dit-il (1), *comment qualifier la fausseté d'un certain déclamateur qui vient de publier, comme une chose certaine, que M. Bayle ne discontinua les Nouvelles de la république des lettres, que parce que son libraire ne lui voulut pas donner tout l'argent qu'il lui demandait. Le libraire est plein de vie ; il s'appelle Henry Desbordes ; il demeure à Amsterdam, dans le Kalverstraat : on peut s'éclaircir de ce qui en est avec la plus grande facilité du monde ; et voici un homme qui, sans prendre la peine de s'en informer, ce qui n'eût retardé que d'un jour ou deux la publication de sa merveilleuse Lettre, ose s'embarrasser dans un infâme mensonge publiquement, sur quoi on le peut couvrir de confusion, s'il est capable de quelque honte, par l'exhibition de la signature du sieur Desbordes.* Mais cet auteur n'était pas capable de rougir. Il répondit froidement : « (2) On n'a pas » cru être obligé de consulter » Henry Desbordes sur le fait » qu'on a avancé touchant l'in- » terruption des Nouvelles de » la république des lettres : on » en a parlé comme on a fait, sur » le témoignage d'un imprimeur » qui travaillait en ce temps-là » pour ledit Desbordes, parce » qu'il n'a eu aucun intérêt à » déguiser les choses. Ainsi on » a cru qu'il les disait comme » elles sont. On s'en rapporte à » ce qui en est, parce que la » chose est fort peu importante » en elle-même et qu'elle ne fait » ni grand bien ni grand mal » à l'affaire principale. » Voilà quelle était la méthode de ces faiseurs de libelles; ils publiaient sur des ouï-dire tout ce qu'ils pouvaient recueillir de plus infamant contre M. Bayle; et lorsqu'on les avait convaincus de calomnie, ils disaient qu'*ils s'en rapportaient à ce qui en était;* et, en cela, ils ne faisaient qu'imiter M. Jurieu, qui remplissait ses

(1) *Lettre sur les petits livres publiés contre la Cabale chimérique*, p. 6, 7.

(2) *Courte réfutation de la lettre écrite en faveur du sieur B., pour la défense de sa Cabale chimérique*, p. 15, 16.

factums d'imaginations fausses et chimériques. C'est ainsi qu'il répéta plusieurs fois que M. Bayle avait *demeuré trois ans chez les jésuites de Toulouse*, quoiqu'il n'eût jamais demeuré chez eux, et que son séjour à Toulouse n'eût été que de dix-huit mois, comme nous l'avons déjà vu. Il avait des espions partout qui lui écrivaient ou lui rapportaient ce qu'on disait, et qui d'ordinaire le rapportaient infidèlement. On juge bien que ces espions étaient la lie des réfugiés : il y en avait même de si décriés, que quelques-uns de ses partisans en furent honteux. Un de ses amis ne put s'empêcher de lui écrire qu'il se déshonorait par ses liaisons avec un certain ministre réfugié de Londres. M. Jurieu lui répondit : *C'est un fripon, il est vrai, mais il est orthodoxe;* ce qui fit qu'on appelait ordinairement ce ministre *le fripon orthodoxe.*

Il parut encore un écrit de douze pages contre la Lettre de M. Bayle, intitulé : *Lettre à Monsieur ***, au sujet d'un libelle qui a pour titre : Lettre sur les petits livres publiés contre la Cabale chimérique.* L'auteur attribue cette Lettre à M. de Bauval avec plus d'assurance que n'avait fait celui de la *Lettre à M. Bayle.* Du reste, le même esprit se remarquait dans l'un et dans l'autre. Avant que ces trois écrits parussent, M. de Bauval en publia un de huit pages, intitulé : *Copie d'une Lettre écrite à M. S.... touchant l'auteur des Remarques générales sur la Cabale chimérique.* Après avoir raillé finement l'auteur des *Remarques générales*, qu'il croyait être M. de Limeville, il rapportait la requête de M. Jurieu et en découvrait tout le ridicule. Il fit aussi quelques réflexions sur l'injuste inégalité que M. Jurieu prétendait qu'on devait mettre entre lui et M. Bayle.

La première édition de la *Cabale chimérique* ayant été bientôt distribuée, M. Bayle en fit une seconde corrigée et fort augmentée. Il mit au revers du titre un petit avertissement où il priait le lecteur de ne pas juger de cet ouvrage par les premiers chapitres, dans lesquels on a dû être sec, et où l'on n'avait pas pu éviter les minuties ; mais qu'on trouverait que la suite était un peu plus vive et moins ennuyeuse, si on se donnait la peine de lire tout. Cette édition ne parut pas aussitôt qu'elle eut été achevée d'imprimer. M. Bayle en arrêta assez long-temps la vente, à cause que les bourgmestres de Rotterdam avaient défendu à tous les libraires de cette ville, de débiter ce qui s'imprimerait sur cette affaire (1). Mais lorsqu'il vit que M. Jurieu publiait ses factums, il se crut en droit de donner aussi la seconde édition de sa *Cabale chimérique.* Cependant il ne voulut pas marquer dans le titre qu'elle eût été imprimée à Rotterdam, ni que ce fût une seconde édition corrigée et augmentée. Comme ce titre est un peu différent du premier, je le rapporterai ici : *La Cabale chimérique*, ou *Réfutation de l'Histoire fabuleuse et des calomnies que M. J. vient*

(1) Lettre à M. Minutoli, du 27 d'août 1691, p. 392.

de publier malicieusement, touchant un certain projet de paix et touchant le libelle intitulé : Avis important aux réfugiés sur leur prochain retour en France, *dans son* Examen *de ce libelle. A Cologne, chez Pierre Marteau, M. DC. XCI.*, in-12.

Dans cette édition, M. Bayle poussa très-vivement M. Jurieu sur l'accusation d'athéisme : il insista sur cet article par tout ce qui en pouvait marquer l'importance ; il somma son accusateur de le prouver ; il employa les défis, les insultes, en un mot ce qu'il y a au monde de plus capable d'imposer à la partie adverse la nécessité de fournir ses preuves (1). M. Jurieu, se voyant ainsi pressé, s'adressa à son consistoire et promit de justifier son accusation ; mais il s'en désista peu de jours après et s'offrit seulement de servir de commissaire à la compagnie si elle voulait le charger de quelques mémoires, ce qui la surprit extrêmement (2). Il avait harangué dans le consistoire plus d'une fois contre M. Bayle avec le dernier emportement, jusques à déclarer qu'*il ne voulait pas plus de réconciliation avec lui qu'avec le diable* (3). Il s'efforça inutilement de faire casser les actes du consistoire qui portaient, entre autres choses, qu'*il s'était désisté des accusations qu'il avait intentées contre M. Bayle, touchant la religion, et qu'il ne pourrait porter en première instance qu'au consistoire les plaintes qu'il pourrait avoir à faire contre lui* (4). Cependant il publia un écrit intitulé : *Courte revue des maximes de morale et des principes de religion de l'auteur des Pensées diverses sur les comètes, et de la Critique générale sur l'Histoire du calvinisme de Maimbourg, pour servir de factum aux juges ecclésiastiques s'ils en veulent connaître* (5). Il y rapporta quelques endroits de ces deux ouvrages, et tâcha de faire voir qu'ils portaient à l'irréligion. Le même jour que cet écrit tomba entre les mains de M. Bayle, il en publia un sous ce titre : *Déclaration de M. Bayle, professeur en philosophie et en histoire à Rotterdam, touchant un petit écrit qui vient de paraître sous le titre de Courte revue des maximes de morale, etc.* (6). M. Bayle fit voir que M. Jurieu changeait l'état de la question ; il le somma de nouveau de prouver l'accusation d'athéisme, et s'engagea de se justifier de toute hétérodoxie dès que ce premier et principal point serait vidé. Il ajouta quelques propositions extraites des livres de M. Jurieu, pour servir d'addition à celles dont on avait demandé la condamnation au synode tenu à Leyde au commencement de mai 1691. « La *Courte* » *revue*, ayant été distribuée au » consistoire, fit prendre la ré- » solution d'examiner un procès » aussi important que celui-là ; » mais d'ailleurs on ne fonda ni » sur les discours, ni sur les » écrits de l'accusateur, aucun

(1) Pag. 337.
(2) *Chimère démontrée*, p. 14.
(3) Ibid., p. 30.
(4) Lettre à M. Lenfant, du 24 août 1691, p. 389.
(5) In-4°., pag. 8.
(6) In-12, pag. 24.

» préjugé contre la doctrine de » M. Bayle. On se mit en de- » voir de juger selon les for- » mes. M. Bayle se déclara tou- » jours prêt à montrer son in- » nocence, et il ne tint pas à » lui qu'on ne jugeât (1) : » mais on ne fit aucune procédure.

Quelques amis de M. Bayle prirent son parti jusques à écrire en sa faveur. M. de Bauval publia une *Lettre sur les différens de M. Jurieu et de M. Bayle*, où il démontra qu'à regarder les choses du côté de l'honnête homme et des devoirs de la société civile, M. Jurieu ne pouvait sauver l'indignité de son procédé envers M. Bayle. Il se défendit ensuite contre les attaques de M. Jurieu. Nous avons vu que ce théologien l'avait accusé d'avoir supposé dans son journal l'extrait d'une lettre où l'on disait que l'*Avis aux réfugiés* se réimprimait à Paris. Il revint à la charge dans ses *Convictions* et lui imputa de nouveaux crimes. Il l'accusa d'avoir publié l'*Avis aux réfugiés*, et d'être un *homme sans religion :* il soutint que cet extrait de lettre était faux. « On a certitude, dit-il (2), qu'il » est faux. Et, là-dessus, on dé- » fie ces messieurs de mettre la » lettre d'où cet extrait a été » tiré entre les mains de quatre » personnes d'honneur qu'on » nommera de part et d'autre, » et qui examineront d'où elle » vient, quand elle a été écrite, » et ce qui est dit devant et » après. On les défie de cela, » dit-il ; et, s'ils ne le font, ce » sera une preuve que la lettre » est ou supposée, ou écrite par » un correspondant qui entre » dans l'affaire, ou pleine de » choses qui découvriraient leur » mystère. C'est un défi auquel » on sait très-bien qu'ils ne dé- » fereront pas ; ils n'oseraient. » M. de Bauval le prit au mot. Il le fit sommer par un notaire de nommer deux arbitres, et promit d'en nommer deux autres devant lesquels il représenterait cette lettre : mais M. Jurieu recula et ne voulut jamais qu'on en vînt à l'examen qu'il avait proposé. M. Bayle parle de cet écrit de M. de Bauval dans une de ses lettres à M. Minutoli. « De tous mes amis, dit-il (3), » il n'y a que M. de Bauval, » frère de M. Basnage, qui ait » mis la main à la plume pour » moi. M. Jurieu le hait pour » le moins autant qu'il me hait, » et le mêle dans tous ses libel- » les avec une malhonnêteté » tout-à-fait brutale ; et enfin » il le fait auteur avec moi de » l'*Avis aux réfugiés*. M. de » Bauval a donc fait une *Lettre* » de deux feuilles et demie sur » notre différend, qui le pique » finement et adroitement. » M. Huet publia aussi un écrit en faveur de M. Bayle, intitulé : *Lettre d'un des amis de M. Bayle aux amis de M. Jurieu.* Il y relevait plusieurs passages des *Nouvelles convictions* et des *Remarques générales*. Ce petit ouvrage est écrit fort sensément et avec beaucoup de modération.

M. Jurieu n'excita pas moins

(1) *Addition aux Pensées sur les comètes*, etc., p. 15, 16.

(2) *Nouvelles convictions*, etc., p. 10, col. 1.

(3) Lettre à M. Minutoli, du 27 d'août 1691, p. 395.

de plaintes par ses sentimens hétérodoxes que par son esprit violent et persécuteur. Quelques églises demandèrent aux synodes qu'on examinât ses livres : on dressa une liste des hérésies et des profanations qui s'y trouvaient (P), et on l'envoya au synode qui se tenait à Leyde, sous le titre de *Lettre à messieurs les ministres et anciens qui composent le synode assemblé à Leyde, le 2 de mai* 1691. Cette dénonciation, jointe aux disputes qu'il avait eues dans les synodes avec plusieurs ministres, l'obligea à publier un écrit intitulé : *Apologie du sieur Jurieu, pasteur et professeur en théologie, adressée aux pasteurs et conducteurs des églises wallones des Pays-Bas ;* mais, au lieu d'y justifier sa doctrine, il étala avec beaucoup de faste et d'ostentation les grands services qu'il prétendait avoir rendus à l'Église ; et, après avoir fait son propre panégyrique, il se répandit en injures et en invectives contre les ministres complaignans, et s'y déchaîna de nouveau contre M. Bayle. C'est là qu'il avoue que *puisqu'il n'était pas en son pouvoir de faire tomber sur lui toute la peine qu'il méritait, au moins avait-il voulu l'exposer à l'infamie publique* (1) : et il se plaignait douloureusement de *la clémence de l'État* (2). L'écrit de M. de Bauval l'avait piqué jusqu'au vif : il s'emporta violemment contre lui ; et, quoiqu'il eût refusé de s'en tenir aux termes du défi qu'il lui avait fait, il ne laissa pas de soutenir *qu'il l'avait convaincu d'être complice de l'Avis aux réfugiés*, et qu'il était *le principal acteur de la comédie de l'édition de Paris* (3). M. de Bauval publia une *Réponse à l'Apologie de M. Jurieu*, où il réfuta ses calomnies, et fit voir qu'il se vantait ridiculement d'avoir été le soutien de l'Église et le champion de l'orthodoxie. Il l'interpella encore publiquement de convenir d'arbitres pour décider de leur démêlé à toute rigueur ; mais il l'interpella inutilement. Dans la suite, M. de Bauval, voyant qu'il ne voulait ni lui faire réparation, ni en venir à un éclaircissement, donna au consistoire de Rotterdam une déclaration par laquelle *il protestait qu'il regardait M. Jurieu comme un calomniateur et un malhonnête homme* (4).

M. Bayle publia une réponse aux derniers écrits de M. Jurieu, sous ce titre : *La Chimère de la cabale de Rotterdam, démontrée par les* prétendues convictions *que le sieur Jurieu a publiées contre M. Bayle. A Amsterdam, chez Henry Desbordes, dans le Kalverstraat. M. DC. XCI.* Cette réponse, écrite sous le nom d'un ami de M. Bayle, contient trois parties. I. *La Chimère de la cabale de Rotterdam, démontrée par les* Nouvelles convictions *qu'un ami de M. J. a publiées, ou Lettre d'un ami de M. Bayle à Monsieur* ***. C'est la réfutation du factum publié par M. Jurieu, pour soutenir la Cabale du Projet de paix. Elle finit par la lettre que M. Minutoli avait

(1) *Apologie du sieur Jurieu*, p. 25, col. 1.
(2) Ibid., p. 24, col. 2.
(3) Ibid., p. 26, col. 2.
(4) Voyez les *Considérations sur deux sermons de M. Jurieu*, etc., p. 35.

écrite sur ce sujet à M. Jurieu. II. *Remarques sur le* Factum *de M. Jurieu contre M. Bayle, au sujet de l'Avis aux réfugiés.* On ne s'y attache point à réfuter en détail ce que M. Jurieu avait avancé dans sa *Dernière conviction;* mais on lui marque une longue liste de choses à prouver, sans quoi ce factum ne pouvait avoir aucune force. III. Une longue *préface, où l'on montre la manière de bien juger de quel côté est la victoire dans ce procès.* On y faisait connaître le détail de la dénonciation de M. Jurieu et des suites qu'elle avait eues. Cette dénonciation se réduisait à ces trois chefs: *la Cabale de Genève; l'Avis aux réfugiés;* et *le Commerce avec la cour de France.* M. Bayle y joignit des *Réflexions sur l'Apologie du sieur Jurieu*, où il découvrit plusieurs faussetés que M. Jurieu avait avancées, et entre autres celle-ci, que M. Bayle lui était redevable de son établissement à Rotterdam. M. Bayle fit voir que c'était tout le contraire. Dans *l'Avis au lecteur*, il marquait qu'il y avait longtemps que ce livre était composé, hormis les dernières feuilles de la préface; et qu'il aurait paru peu de jours après les prétendues *Convictions* de M. Jurieu, si les imprimeurs avaient été aussi diligens que l'auteur. Il indiquait ensuite le contenu de chaque partie, et faisait quelques réflexions sur le honteux procédé de M. Jurieu dans toute cette affaire. Au reste, M. Bayle gardait plus de mesure avec M. Jurieu dans cet ouvrage qu'il n'avait fait dans sa *Cabale chimérique*, comme il le remarque lui-même.

M. Bayle publia presque en même temps des *Entretiens sur le grand scandale causé par un livre intitulé la Cabale chimérique. A Cologne, chez Pierre Marteau*, 1691. Cet ouvrage contient cinq entretiens. PHILODÈME et AGATHON, les deux interlocuteurs, regardent M. Jurieu comme un grand serviteur de Dieu, qui a usé ses forces au service de l'Église, et trouvent fort mauvais que M. Bayle l'ait traité si durement. Ils se rendent compte des conversations qu'ils ont eues avec des *cabalistes;* rapportent les raisons que ces cabalistes alléguaient en faveur de M. Bayle, et la manière dont ils les avaient réfutées. C'est une ironie continuelle sous laquelle on fait le portrait de M. Jurieu, et on justifie M. Bayle sur plusieurs choses.

Les mortifications que M. Jurieu avait reçues au dernier synode (1); la nécessité où il se trouvait de préparer des apologies pour le synode prochain, contre les plaintes qu'on faisait de toutes parts au sujet de sa doctrine, et le chagrin de voir que, malgré toutes ses oppositions, M. Basnage, son beau-frère, avait été reçu ministre ordinaire de l'église de Rotterdam; tout cela le désola si fort qu'il tomba malade de ses vapeurs au mois de septembre 1691 (2). Il se trouva hors d'état d'écrire, et trois ou

(1) Le synode de Naerden, tenu au mois de septembre 1691. Il ordonna que M. Jurieu produirait ses défenses contre l'accusation d'hérésie et d'impiété portée contre lui par cinq églises.

(2) Lettre à M. Constant, du 8 d'octobre 1691, p. 408.

quatre mois se passèrent sans qu'on vît rien paraître sur sa dispute avec M. Bayle. Mais enfin son champion, l'auteur des *Remarques générales*, s'avisa de publier un écrit contre la *Chimère de la cabale*, intitulé, *Le Philosophe dégradé, pour servir de troisième suite aux Remarques générales sur la Cabale chimérique de M. Bayle.* Les amis de M. Bayle lui conseillaient de mépriser cet écrit ; cependant il crut qu'il était nécessaire de le réfuter. Voici les raisons qu'il en allègue à M. Sylvestre. « Si » vous aviez lu, dit-il (1), le » libelle auquel vous ne me » conseillez pas de répondre, je » suis sûr que vous approuveriez » que j'aie fait sentir à l'auteur » ses iniquités insupportables ; » et ce que j'en fais c'est principa- » lement pour couper en herbe » une infinité de semblables pe- » tits libelles qu'il se prépare de » nous donner, et où il ne pren- » drait garde à aucune falsifica- » tion, si on ne le menaçait de » les lui bien mettre en compte. » Enfin je croirais désobliger » M. Sartre si je n'opposais que » le silence à son témoignage. » Pour éclaircir ce fait, je remarquerai que M. Jurieu publia dans sa *Courte revue* une lettre écrite de Londres, où l'on assurait qu'une personne *qui avait étudié avec M. Bayle à Puylaurens* (c'est-à-dire, M. Sartre, ministre réfugié à Londres) avait dit que M. Bayle *se débaucha à un tel point qu'il se fit papiste, et alla même demeurer à Toulouse environ trois ans chez les jésuites ;* que cette personne lui ayant écrit sur son changement de religion, en reçut *une réponse aigre d'un véritable papiste animé déjà par les jésuites ;* qu'elle le vit ensuite *à Genève après sa sortie de Toulouse*, et que M. Bayle, *se souvenant de sa lettre et de la réponse*, lui *fit des excuses, et la pria de ne pas parler de cette affaire.* M. Bayle s'inscrivit en faux contre toutes ces circonstances, dans sa *Chimère démontrée*, excepté son changement de religion. Il nia qu'il eût jamais *demeuré chez les jésuites ;* il somma l'auteur de la lettre de déclarer le nom de la personne qui prétendait que M. Bayle lui avait fait une *réponse aigre*, et ensuite des *excuses* à Genève ; sur quoi l'émissaire de M Jurieu, auteur de la lettre, engagea M. Sartre à en écrire une à M. Bayle, où il avouait qu'il avait dit que M. Bayle, « étant à Puylaurens, s'en » était absenté ; qu'on avait su » quelques jours après qu'il s'é- » tait jeté dans le couvent des » jésuites de Toulouse ; qu'il » lui avait écrit sur ce sujet une » lettre telle qu'un jeune hom- » me pouvait la faire dans cette » occasion ; et qu'il en avait reçu » une lettre fort piquante ; et » qu'il avait ajouté à cela qu'en- » viron trois ans après il avait » vu M. Bayle à Genève, et que » M. Bayle lui fit connaître qu'il » l'obligerait de ne parler pas de » ce qui lui était arrivé à Tou- » louse, parce que cela lui pou- » vait faire tort dans le dessein » qu'il avait de faire quelque sé- » jour à Genève (2). » L'auteur du *Philosophe dégradé* publia

(1) Lettre du 17 déc. 1691, p. 421, 422.

(2) Lettre de M. Sartre à M. Bayle, du 6 d'octobre 1691, p. 399, 400.

un extrait de cette lettre; mais il supprima l'endroit où M. Sartre déclarait « qu'il n'osait as- » surer, ni que M. Bayle eût » reçu la lettre de lui M. Sartre, » ni qu'il y eût répondu, et que » plusieurs personnes qui virent » la lettre reçue par lui M. Sar- » tre crurent que M. Bayle n'en » était pas l'auteur (1). » Cependant l'auteur de ce libelle produisit cette lettre comme une preuve de ce qu'on avait avancé contre M. Bayle, et pour le convaincre de mauvaise foi. C'est là proprement ce qui obligea M. Bayle de répondre à cet écrit. Sa réponse (2) a pour titre: *Avis au petit auteur des petits livrets, sur son Philosophe dégradé. M. DC. XCII.* Il y donna plusieurs exemples de la mauvaise foi et de l'étourderie de cet auteur, et de ses vaines redites. Il releva aussi quelques faussetés qu'il prétendait fonder sur la lettre de M. Sartre. Il lui apprit qu'il avait écrit à ce ministre, et qu'il attendait sa réponse; et que M. Sartre l'avait déjà fait assurer par un ami commun qu'il éclaircirait la chose d'une manière dont M. Bayle serait content.

1692.

Nous avons vu que M. Jurieu, pressé par M. Bayle de prouver l'accusation d'athéisme, promit à son consistoire de le faire; qu'ensuite il s'en désista, et offrit seulement de fournir des mémoires sur cette affaire; que, sans attendre l'ordre du consistoire, il mit au jour sa *Courte revue*, ce qui obligea M. Bayle de publier une *Déclaration*, où il montra que M. Jurieu changeait l'état de la question, et il le somma en même temps de prouver ce point capital. M. Jurieu ne répondit point à ces sommations réitérées, et ne fit plus de démarches auprès du consistoire cette année-là. Mais il s'avisa de renouveler les procédures dès que le consistoire eut été changé au mois de janvier 1692. « D'abord, dit M. Bayle (3), il » ne voulut point être reconnu » pour partie; mais peu après il » convint lui-même qu'il devait » soutenir cette qualité; il récusa » qui bon lui sembla; et comme » presque en même temps je » m'adressai au consistoire pour » demander justice des calom- » nies atroces publiées contre » moi, il semblait qu'on allait » voir une issue de cette affaire » selon les formes; mais l'accu- » sateur laissa passer plusieurs » semaines sans comparaître, » alléguant de dimanche en di- » manche (4) diverses excuses. » Enfin il notifia à la compagnie » qu'il serait prêt pour un tel » jour: j'en fus averti, et je ne » manquai pas de comparaître; » mais, au lieu d'entrer en ma- » tière, l'accusateur demanda » qu'on nous renvoyât au sy- » node. Il appuya sa demande » sur toutes les raisons qu'il put » imaginer. Moi, au contraire, je » fis tout ce qui me fut possible » pour obtenir que le consis- » toire retînt en première in- » stance le jugement de la cause,

(1) *Avis au petit auteur des petits livrets*, p. 29, 30.

(2) Elle est datée du 11 décembre 1691.

(3) *Addition aux Pensées diverses sur les comètes*, etc., p. 18, 19.

(4) Ce sont les jours ordinaires que les consistoires s'assemblent.

» et je proposai qu'on priât quel-
» ques ministres des églises wal-
» lonnes du voisinage et quel-
» ques ministres de l'église fla-
» mande de Rotterdam de se
» joindre au consistoire, et
» qu'on priât même messieurs
» les magistrats de députer quel-
» ques personnes de leur corps
» pour assister à la discussion
» de cette cause; mais toutes
» mes demandes furent rejetées
» à la pluralité des voix : ma
» partie obtint que l'affaire fût
» renvoyée au synode. Il se
» trouva en personne au synode
» qui se tint peu de jours après
» à Ziriczée, et n'y dit pas un
» mot de notre procès; il ne
» voulut pas même consentir
» qu'on communiquât les actes
» du consistoire au synode, quoi-
» que le consistoire eût chargé
» ses députés de le faire. »

Dans ce temps-là, M. Bayle, déguisé sous le nom de *Carus Larebonius*, publia un ouvrage latin contre le livre de M. Jurieu, intitulé *Le vrai système de l'Église;* et comme il n'y a point de titre à quoi l'oreille soit plus accoutumée qu'à celui du *Janua Linguarum reserata* de Comenius (1), il l'intitula : *Janua Cœlorum reserata cunctis religionibus; à celebri admodùm viro domino Petro Jurieu, Roterodami verbi divini pastore et theologiæ professore.*

Porta patens est, nulli claudatur honesto.

Amstelodami excudebat Petrus Chayer. M. DC. XCII. In-4°. Il y avait long-temps que cet ouvrage était composé; car il en parlait dans sa *Cabale chimérique* comme d'un écrit prêt à être mis sous la presse. « Je con-
» nais un homme, disait-il (2),
» qui a une dissertation latine
» prête à être donnée à l'impri-
» meur, sous le titre de *Janua*
» *Cœlorum reserata*, où il mon-
» tre que le *Système de l'Église*
» de cet auteur est l'éponge de
» la réformation; qu'il en ruine
» toute la nécessité, et qu'il
» sauve tous les honnêtes gens
» dans toutes sortes de reli-
» gions. » C'était attaquer M. Jurieu par l'endroit le plus sensible. Cet ouvrage passait pour le meilleur qu'il eût fait; et de tous ses écrits, M. Nicolle n'avait trouvé que celui-là qui fût digne de réponse (3). M. Bayle y fait voir que M. Jurieu, tout intolérant qu'il était, avait ouvert la porte des cieux, non-seulement à toutes les sectes du christianisme, mais même aux juifs, aux mahométans et aux païens. Ce livre, écrit dans une langue entendue de tous les savans, mortifia extrêmement M. Jurieu. Il n'osa pas se hasarder d'y répondre; mais ayant enfin publié un écrit pour la défense de sa doctrine, intitulé : *Seconde apologie pour M. Jurieu, ou réponse à un libelle sans nom, présenté aux synodes de Leyden et de Naerden, sous le titre de Lettre à messieurs les ministres et anciens qui composent le synode assemblé à Leyden, le 2 de mai* 1691; il y mit à la fin une espèce d'avertissement où il affecta de mépriser cet ouvrage, et rap-

(1) Voyez dans le *Dictionnaire historique et critique*, l'article COMÉNIUS, t. V, p. 263.

(2) Pag. 163, 164, de la 1re. édit.; et pag. 192, 193, de la 2e. édit.

(3) Voyez l'article COMÉNIUS, t. V, p. 269, rem. (N).

porta l'extrait de deux lettres écrites par des personnes qui en disaient beaucoup de mal, mais qui avouaient en même temps qu'elles ne l'avaient point lu. Les auteurs de la *Lettre* adressée au synode de Leyde (1) réfutèrent cette *Apologie* de M. Jurieu, par un écrit intitulé : *Examen de la doctrine de M. Jurieu, pour servir de réponse à un libelle intitulé : Seconde apologie de M. Jurieu.* Ils ne laissèrent pas échapper ce mauvais artifice de M. Jurieu. « On ne peut guère » voir, dirent-ils (2), de plus » plaisante fanfaronnade que celle de M. Jurieu sur le livre intitulé, *Janua Cœlorum reserata*, où d'habiles gens prétendent que son *Système de l'église* est bouleversé sans retour. Il y répond par deux » extraits de deux lettres feints » ou véritables, dont l'un dit » qu'il n'a point lu le livre, et » l'autre qu'il en a lu cinq ou six » sections, qui font dix ou douze » pages. C'est se tirer bien cavalièrement d'affaire, et prendre » les gens pour des dupes, que » de croire que le public s'en » tienne au jugement de cet anonyme qui est peut-être M. Jurieu lui-même. Comme un livre latin est désormais inaccessible pour lui, et qu'il n'a » garde de s'y accrocher, il s'est » fait, du jugement de deux inconnus, un prétexte de méprisier un ouvrage qu'il est » dans l'impuissance de réfuter. » M. Bayle avertit au commencement du *Janua Cœlorum reserata* que ce livre est écrit dans le style des scolastiques (3). Il s'y servit aussi de leur méthode dogmatique ; ce qui, joint au mauvais style, dégoûta bien des gens de la lecture de cet ouvrage, et fut cause qu'on ne le rechercha pas avec le même empressement que ses autres écrits ; car, du reste, on y trouve la même netteté et la même force de raisonnement.

L'auteur des *Remarques générales* parut de nouveau sur la scène par des *Lettres sur les différens de M. Jurieu et de M. Bayle, où l'on découvre les contradictions de ce dernier, qui peuvent servir de nouvelles convictions.* Ces lettres sont au nombre de cinq ; elles sont datées de Copenhague, mais cela n'empêcha pas qu'on n'en reconnût bientôt l'auteur. Il y répétait sous une nouvelle forme ce qu'on avait écrit contre M. Bayle, et déguisait ou passait sous silence ce que M. Bayle avait répondu. Celui-ci publia à cette occasion un écrit intitulé : *Nouvel avis au petit auteur des petits livrets, concernant ses lettres sur les différens de M. Jurieu et de M. Bayle. A Amsterdam, M. DC. XCII.* Il y marque les raisons qui l'empêchent de répondre à cet auteur, et se contente de donner un échantillon des faux raisonnemens, de la malignité et des déguisemens frauduleux dont il était plein. Il y inséra (4) la réponse que M. Sartre avait faite à sa lettre, et où *il avouait* que *lorsqu'il avait dit qu'après le*

(1) M. Basnage de Flottemanville, M. de Bauval, etc.

(2) *Examen*, etc., p. 22, col. 1.

(3) *Non tam stylo in rhetorum scholis quàm in peripateticorum lycæo obtinente.*

(4) *Nouvel avis*, etc., p. 34 et suiv. *Lettres de M. Bayle*, p. 419 et suiv.

départ de M. Bayle de Puylaurens on sut qu'il s'était allé jeter au couvent des jésuites, à Toulouse, il avait seulement *voulu dire que cela fut dit ainsi à Puylaurens, et cru même de tout le monde;* qu'à l'égard *des autres petites circonstances du temps qu'il y pourrait avoir eu depuis que M. Bayle avait été à Toulouse, jusqu'à ce qu'il le vit à Genève, et du lieu particulier où ils se parlèrent ensemble la première fois, que ce fut environ trois ans, ou moins.... Quand ce serait sa mémoire qui l'aurait trompé en cela, la chose était de très-peu de conséquence pour l'un aussi-bien que pour l'autre;* et que pour ce qui regardait la *réponse* qui lui aurait été écrite de Toulouse, *puisque M. Bayle ne demeurait pas d'accord de l'avoir écrite, il n'avait garde de l'assurer, n'en ayant aucune certitude*, c'est-à-dire, qu'il rétracta tout ce qu'il avait avancé, et dont M. Jurieu et ses suppôts avaient fait un sujet de triomphe.

M. Bayle joignit à cet écrit une *Lettre de monsieur *** à l'auteur de l'Avis au petit auteur des petits livrets.* L'auteur de cette lettre loue M. Bayle d'avoir, à sa prière, supprimé les réflexions qu'il était sur le point d'envoyer à l'imprimeur sur la violente incartade qu'on trouvait dans la Seconde apologie de M. Jurieu contre l'auteur du *Janua Cœlorum reserata.* Il montre combien cet ouvrage était mortifiant pour M. Jurieu, et fait une apologie ironique de la colère de ce ministre. Il répond aussi au reproche qu'on avait fait à l'auteur sur sa latinité. « Je » trouve très-vraisemblable, dit-» il (1), que M. Larebonius ne » s'est jamais attendu à un tel » reproche, tant parce qu'il a » déclaré au commencement et » à la fin de son livre qu'il a » choisi tout exprès le style des » scolastiques, que parce qu'il » ne croyait pas que son adver-» saire fût en état de juger du » style latin autrement qu'un » aveugle des couleurs. Il y a » autant d'injustice à trouver » mauvais qu'on se serve du » style des universités, dans un » ouvrage de pur raisonnement, » qu'à vouloir qu'on écrive en » beau français la réfutation de » quelques misérables factums; » dans laquelle on n'a été occu-» pé qu'à inventorier des men-» songes et des contradictions. » Depuis quand se pique-t-on de » beau style dans les écritures de » procès, dans les factums, dans » les inventaires? A-t-on réfuté » ceux du dénonciateur avec » l'application qu'on apporte à » la composition d'un ouvrage » qu'on veut rendre digne par » lui-même d'être lu? On savait » que peu de gens prendraient » la peine de lire ces sortes de ré-» futations : la lecture n'en était » pas nécessaire aux gens dé-» préoccupés; et les démonstra-» tions d'Euclide ne feraient que » blanchir sur les gens préoccu-» pés. On a su cela, ainsi on n'a » eu garde de perdre son temps » après le style. » Cet ami dit ensuite que si M. Bayle eût voulu le croire, il aurait abandonné l'auteur des petits livrets à son

(1) *Nouvel avis*, etc., p. 65 Voyez aussi l'article COMENIUS, ubi supr, tom. V, pag. 269.

mauvais génie, sans daigner lui faire un mot de réponse, et qu'il est bien fâché de voir qu'il continue à le réfuter. Vous aurez beau, dit-il, le convaincre d'avoir pitoyablement raisonné, d'avoir cité à faux, et répété les mêmes choses sans avoir eu égard à ce qu'on avait répondu : tout cela ne sera pas capable de l'empêcher d'écrire, et de rallumer le feu à mesure qu'il s'apercevra que le temps commence à l'éteindre. Il fait voir ensuite que cet auteur avait avancé plusieurs choses que M. Bayle aurait dû relever, puisqu'il s'était mis sur le pied de lui répondre encore une fois.

M. Bayle mit à la tête de cet écrit un Avis au lecteur (1) où il avoue que la plupart de ses amis lui conseillaient de ne pas répondre à l'auteur des *Remarques sur la Cabale chimérique;* que, s'il les avait crus, il n'aurait pas fait semblant de savoir que ces petits libelles fussent dans la nature des choses, et qu'ils avaient été fâchés qu'il en eût réfuté quelques morceaux; cependant, que, comme c'est une matière où il y a du pour et du contre, il n'avait pas suivi tout-à-fait leur avis, mais qu'il avait pris un certain milieu, qui était de publier quelque chose, afin d'apprendre au public pourquoi il ne répondait point pied à pied aux écrits de ce faiseur de remarques. « Les principales raisons, dit-il, » pourquoi on ne s'engage pas à » ces sortes de réponses sont : » 1°. que cet auteur ne fait que » répéter les mêmes choses sans » répliquer aux réfutations que » l'on y a opposées; 2°. que le » public n'est déjà que trop fa- » tigué de tant de petites dis- » cussions; 3°. que cet auteur » falsifie si grossièrement les en- » droits qu'il tâche de réfuter, » qu'on doit se promettre de » l'équité des lecteurs désinté- » ressés qu'ils découvriront par » eux-mêmes les fraudes du per- » sonnage; mais comme on au- » rait tort d'en vouloir être cru » sur sa parole, il a fallu don- » ner quelques preuves de ceci; » c'est pourquoi on a eu soin, » et dans le premier Avis au pe- » tit auteur, et dans le second, » demontrer par quelques échan- » tillons de quoi il est capable » en fait de citer à faux, et de » tirer de mauvaises conséquen- » ces. De plus, il a fallu prier » tous les lecteurs qui se vou- » dront porter pour juges de » confronter partout ailleurs les » pièces des deux parties : voilà » d'un côté ce qui a fait qu'on » lui répond quelque chose, et » de l'autre ce qui a fait qu'on » ne répond pas à tout. » M. Bayle remarqua aussi que ce petit écrit aurait paru plus tôt si on n'avait pas su que M. Jurieu avait sous la presse un gros factum dont ses émissaires parlaient avec de grands éloges, selon leur coutume; et que, pour n'en pas faire à deux fois, il avait résolu de différer la publication de ce second avis jusqu'à ce qu'il eût vu, par la lecture de ce factum, s'il méritait d'être réfuté, auquel cas il en aurait joint la réfutation avec cet autre écrit; mais comme il venait d'apprendre que ce factum ne paraîtrait pas encore, il n'avait pas voulu différer

(1) Cet avis est daté du 2 de juin 1692.

plus long-temps la publication de ce nouvel avis; et qu'il promettait par avance, si la chose en valait la peine, de renverser bientôt toutes les nouvelles machines du délateur.

Ce factum parut quelque temps après sous le titre de *Factum selon les formes, ou disposition des preuves contre l'auteur de l'*Avis aux réfugiés, *selon les règles du barreau, qui font voir que sur de telles preuves, dans les crimes capitaux, on condamne un criminel accusé.* M. Jurieu y mit un avertissement où il dit qu'une maladie qui le retenait depuis huit mois dans une grande faiblesse l'avait empêché de continuer à écrire contre l'auteur de l'*Avis aux réfugiés;* mais que d'autres y avaient suppléé. Il ajoute que ce *Factum* était l'ouvrage d'un avocat de Paris, à quelques chapitres près qu'il y avait ajoutés. Cet écrit n'a rien de nouveau que la forme. On y répète les prétendues *présomptions* de M. Jurieu, cent fois réfutées; on les range sous différens chefs, et on les accompagne d'un commentaire tiré des libelles de M. Jurieu et de ses adhérens. M. Bayle méprisa sagement cet écrit; il ne voulut pas seulement le lire, comme il l'apprend à M. Minutoli. « M. Jurieu, dit-il (1), a publié tout » de nouveau un gros *Factum* » contre moi, que personne ne » m'a conseillé de lire (et j'ai » suivi ce conseil), où il ne fait » que répéter toutes ses anciennes chicaneries, sans faire semblant de savoir qu'on les a réfutées pleinement. Il a fait, » à ce qu'on m'a dit, revenir » sur les rangs la *Cabale de Genève* et du *Projet de paix*, » sans avoir égard ni à ce qu'il » vous a écrit, pour vous reconnaître innocent, ni à l'aveu » que font ses plus outrés partisans, qu'il a eu tort de m'attaquer sur cela, et qu'il devait se contenter de l'autre accusation. » Les partisans de M. Jurieu souhaitaient qu'il ne se fût attaché qu'à l'accusation qui regardait l'*Avis aux réfugiés;* mais ils n'en jugeaient ainsi qu'après coup, et parce qu'ils voyaient que tout ce qu'il avait dit de la *Cabale de Genève* et du *Projet de paix* était évidemment faux et chimérique.

C'est là le dernier écrit qui parut sur ce sujet. Le silence judicieux de M. Bayle mit fin à cette contestation. Il avait ruiné toutes les prétendues *présomptions* de M. Jurieu, et les écrits de ses partisans n'étaient, comme on l'a déjà remarqué, que fades et ennuyeuses répétitions, raisonnemens ridicules, et fausses interprétations de ce qu'il avait dit.

Cependant on ne convenait point du véritable auteur de l'*Avis aux réfugiés.* Dès que cet ouvrage fut connu en France, on l'attribua à M. Pélisson. M. Wellwood, célèbre médecin de Londres, qui publiait toutes les semaines un écrit anonyme sous le titre d'*Observateur*, en parla sur ce pied-là dans sa feuille du 22 d'août 1690, six mois avant que M. Jurieu se fût avisé de l'attribuer à M. Bayle. Car ce ne fut qu'au mois de janvier 1691 qu'il commença de

(1) Lettre du 28 d'août 1692, p. 445.

dire qu'il croyait que M. Bayle en était l'auteur, et le livre qu'il publia là-dessus ne parut que sur la fin d'avril (1). « On » vient de me mettre entre les » mains, dit M. Wellwood (2), » un livre qui depuis quelque » temps fait grand bruit dans » le monde, intitulé *Avis aux* » *Réfugiés*, écrit par un savant » de France, dans la vue de » noircir la conduite des pro- » testans de l'Europe en géné- » ral, par rapport à la dernière » révolution d'Angleterre..... » non-seulement j'en connais » l'auteur, mais je puis encore » assurer mon lecteur qu'il a » été écrit en conséquence d'un » ordre du roi Jacques et du roi » de France, qui lui a été porté » par l'archevêque de Paris. » L'*Observateur* de M. Wellwood ayant été traduit en français et imprimé en Hollande sous le titre d'*Histoire du temps*, M. Jurieu s'emporta violemment contre cet endroit (3). Il dit que c'était *une pièce de commande, tout de même que la fausse édition, le faux privilége*. et l'*Extrait de la lettre de Paris dans l'Histoire des ouvrages des savans*. « On n'a pas été en peine, » ajouta-t-il, d'en deviner la » source : c'est en Angleterre la » même personne (4) qui là est » la seule à nier que le sieur » Bayle soit auteur du livre de » l'*Avis*, et qui dit partout *que* » *le vrai auteur s'en découvrira* » *à Paris*. En même temps il » fourre cela dans un journal en » faveur de ses amis de deçà la » mer, et à leur prière. Il n'est » pas même hors d'apparence » que cela ait été fourré dans la » seule version française; car il » n'y a fausseté dont ces mes- » sieurs ne soient capables. » Et après avoir traité M. Wellwood d'une manière outrageante, il lui fait des excuses ridicules (5). Il les répéta dans l'avertissement du *Factum selon les formes*. « Je dois avertir le public, » dit-il, que les duretés qui se » trouvent dans les *Dernières* » *convictions*, contre l'auteur de » l'*Histoire du temps*, doivent » être anéanties. Alors je ne » connaissais en façon du monde » cet auteur. Depuis, j'ai su que » c'est un très-honnête et très- » habile homme. »

M. Wellwood publia, en 1692, une apologie de son *Observateur*, sous le titre d'*Appendix*, où il justifia quelques endroits de cet ouvrage, et entre autres celui qui regardait l'*Avis aux réfugiés*. « Ce livre, dit-il (6), » avait à peine été reçu en » France, et on ne l'avait pas » encore vu en Angleterre, lors- » qu'une personne de qualité et » de mérite en France, qui a » été depuis envoyée aux galè- » res pour cause de religion, me » l'annonça, ajoutant qu'il avait » été écrit de concert avec la » cour de France, et que tout » le monde à Paris en regardait » M. Pélisson comme l'auteur. » J'écrivis là-dessus à mon ami » de s'informer plus particulière-

(1) *Cabale chimérique*, pag. 217, de la 2e. édition.

(2) *Mercurius reformatus, or the New observator*, vol. 3, num. 7.

(3) *Dernière conviction*, etc., *p.* 34, col. 2.

(4) M. de la Bastide.

(5) Pag. 36, col. 1.

(6) *An appendix to Mercurius reformatus*, etc., p. 13.

» ment de cette affaire, et il me » répondit *que, conformément* » *à ma prière, il avait employé* » *un de ses amis qui connaissait* » *intimement M. Pélisson, de* » *s'informer de lui touchant la* » *vérité de ce bruit commun; et* » *que M. Pélisson avait bien* » *voulu laisser croire à la per-* » *sonne qui lui parlait qu'il en* » *était l'auteur, quoiqu'il ne* » *voulût pas lui-même l'avouer* » *positivement, ajoutant qu'il* » *n'était pas à propos pour le* » *service du roi qu'il reconnût* » *ce livre publiquement pour* » *sien, quand même il en serait* » *l'auteur.* En un mot, cette il- » lustre personne me dit que » non-seulement c'était son sen- » timent, mais encore le senti- » ment universellement reçu à » Paris, que M. Pélisson était » l'auteur de l'*Avis aux réfugiés*, » ce qu'il confirma par un grand » nombre d'argumens probables » qu'il n'est pas nécessaire de » rapporter ici. Le livre même » paraissant à Londres peu de » temps après, je pris occasion » de rapporter ce que mon ami » m'en avait dit; et en même » temps j'assurai sur son témoi- » gnage que je croyais en *con-* » *naître l'auteur*, voulant dire » M. Pélisson, avec qui j'avais » fait quelque connaissance à » Paris il y a neuf ans. »

M. de la Bastide (1) croyait aussi que M. Pélisson était l'auteur de l'*Avis aux réfugiés*. Il le disait ouvertement, et par-là il s'attira la haine de M Jurieu (2). Le suffrage de M. de la Bastide était d'un grand poids; il avait vécu dans une étroite amitié avec M. Pélisson pendant plus de vingt-cinq ans; il avait été avec lui commis de M. Fouquet, et lorsque M. Pélisson fut mis à la Bastille, il entretenait avec lui un commerce régulier de lettres sur des matières de controverse : car, dès ce temps-là, M. Pélisson penchait vers le catholicisme. Une si grande liaison lui avait fait connaître le tour d'esprit et les expressions favorites de M. Pélisson. M. de la Bastide avait beaucoup lu ses ouvrages de controverse; il en avait même réfuté quelques-uns. Lorsque l'*Avis aux réfugiés* parut, il trouva une si grande conformité entre cet écrit et les livres de M. Pélisson, qu'il ne balança pas à l'en croire l'auteur. Cependant, il ne jugea pas à propos d'écrire sur ce sujet durant la vie de M. Pélisson; mais après sa mort il composa une dissertation (3) pour prouver cette conformité. « Je me suis proposé, dit-il, de » mettre ici sur le papier diver- » ses observations générales et » particulières qui, toutes en- » semble, font connaître évi- » demment que c'est en effet » l'auteur des *Réflexions sur les* » *différens de la religion* qui » l'est aussi de l'*Avis aux réfu-* » *giés*, et que ce dernier écrit » n'est proprement qu'une suite

(1) Voyez son éloge dans l'*Histoire des ouvrages des savans*, décembre 1704, art. XIV, p. 548.

(2) Voyez la *Revue de l'Histoire de M. Bayle*, etc., dans le recueil imprimé à Amsterdam en 1716, sous le titre d'*Histoire de M. Bayle et de ses ouvrages*, etc., p. 182 et suiv.

(3) Cette dissertation a été publiée dans le recueil intitulé *Histoire de M. Bayle*, etc., p. 297 et suiv. M. de la Bastide m'en donna une copie qui est plus exacte que celle qu'on a imprimée.

» et comme une appendice des » autres. » Dans ses observations générales il remarque que M. Pélisson avait une grande connaissance des belles-lettres, de l'histoire ecclésiastique et de la profane; qu'il avait étudié l'Écriture sainte, les pères, les controversistes; qu'il était très-versé dans le droit romain, dont il aimait à employer les autorités sur toutes sortes de matières, ayant fréquenté le barreau pendant quelques années; qu'étant chargé d'écrire l'histoire du roi, il recueillait tout ce qu'on publiait, et faisait des mémoires et des observations sur tout ce qui se passait par rapport aux affaires d'état et de religion; enfin, que dans ses traités de controverse on trouve des apostrophes ou des exhortations fréquentes aux protestans, des élévations et des prières à Dieu, et des éloges du roi de France; caractères qui, pris ensemble, conviennent à l'auteur de l'*Avis*, et ne paraissent convenir qu'à lui seul. Mais, pour rendre cette conformité plus sensible, il rapporte dans ses observations particulières un très-grand nombre d'endroits de l'*Avis*, et les met en parallèle avec des endroits tout semblables des *Réflexions*, et particulièrement avec le troisième volume de ces *Réflexions*, publié en 1689 sous le titre de *Chimères de M. Jurieu*. Il fait voir, par exemple, que, vers la fin de cet ouvrage, M. Pélisson insultait aux réfugiés au sujet des prophéties de M. Jurieu qui les assuraient de leur rétablissement en France, en l'année 1689; et que c'est précisément par-là que l'*Avis* commence. Dans les *Réflexions*, M. Pélisson dit que M. Jurieu *répand son fiel et son venin sur nos temps*, *contre tout ce que la vérité peut avoir aujourd'hui ou de protecteurs ou de défenseurs les plus illustres*, *sans respect ni de rang ni de mérite : dans l'*Avis, *il n'y a rien*, dit l'auteur, *de si auguste ni de si éminent que vous ayez cru digne de votre respect; les têtes couronnées*, *que toutes sortes de raisons devaient garantir de l'insulte de vos libelles diffamatoires*, *ont été l'objet de la plus énorme et de la plus furieuse calomnie dans plusieurs de vos livres*. Dans l'un et dans l'autre, on cite souvent les lois romaines; on fait valoir l'autorité du grand nombre; on se moque des prophéties de Drabitius, et des petits prophètes du Dauphiné; on raisonne sur la situation des affaires de l'Europe; on s'attache à relever la gloire de Louis XIV, etc. A l'égard de la préface, on juge bien que M. de la Bastide ne l'attribue pas à l'auteur du livre. Il ne lui paraît pas naturel qu'un auteur veuille non-seulement se réfuter lui-même, mais satiriser son propre ouvrage, et en faire un portrait affreux.

M. de la Bastide finit sa dissertation en répondant à une difficulté qui s'offrait naturellement. « Que si l'on demande » aujourd'hui, dit-il, pourquoi » l'auteur ne se serait-il point » déclaré sur ce dernier écrit » comme sur les autres, pour » ne pas perdre, au moins parmi ceux de sa communion, » le mérite de l'esprit, de l'éru-

» dition et du zèle qu'il sem-
» ble y étaler ? Outre les raisons
» secrètes, qu'on ne pénètre pas
» toujours, il paraît assez que
» son dessein n'était pas de se
» cacher entièrement, ou pour
» toujours, mais seulement de
» se tenir quelque temps der-
» rière son tableau, pour voir
» ce que le public en dirait ;
» car on trouve vers la fin,
» qu'il dit *à celui* à qui il l'a-
» dresse, qu'il peut *le faire im-*
» *primer*, et qu'il lui recom-
» mande seulement de *ménager*
» *son nom;* comme s'il eût voulu
» dire qu'il n'était pas à propos
» de le nommer ouvertement,
» mais qu'on pouvait bien le
» laisser entendre. Étant né
» protestant, proche parent et
» allié de plusieurs d'entre les
» réfugiés, il était naturel qu'il
» eût quelque répugnance à pa-
» raître hautement l'auteur d'un
» écrit qui les rendait odieux et
» suspects aux puissances, et qui
» semblait fermer la porte à leur
» rétablissement. Mais sa prin-
» cipale raison était apparem-
» ment qu'ayant laissé couler
» en divers endroits de cet écrit
» des sentimens assez libres, et
» des expressions assez fortes con-
» tre la manière dont on avait
» persécuté ceux de notre com-
» munion, soit qu'il l'eût fait
» sans réfléchir assez sur les
» conséquences, soit pour s'in-
» sinuer ainsi dans l'esprit des
» protestans, l'archevêque de
» Paris et les jésuites lui en firent
» une affaire, comme le bruit en
» fut public. Il arriva, en effet,
» qu'une édition de l'*Avis* ayant
» été commencée à Paris par
» le sieur Martin, imprimeur ou
» libraire ordinaire de M. Pélis-
» son, elle fut arrêtée et inter-
» rompue, quoiqu'elle eût été
» entreprise par son ordre ; et
» depuis on a vu aussi que quel-
» que temps avant sa mort il
» en fit faire lui-même une nou-
» velle édition sous ses yeux,
» mais que ce ne fut qu'après
» avoir ôté ou changé les endroits
» qui avaient choqué ceux de sa
» communion, et y avoir mis
» aussi une courte préface de sa
» façon en la place de celle qu'on
» y voyait auparavant. »

Il est pourtant vrai que peu de temps après que l'*Avis* eut paru, M. Pélisson écrivit en Hollande pour s'informer qui en était l'auteur, et qu'il tâcha de l'engager à se découvrir par l'espérance d'une récompense considérable (1). Cela supposerait que cet auteur était inconnu à M. Pélisson, et par conséquent que ce n'était pas lui qui avait écrit l'*Avis*. Mais M. de la Bastide aurait pu répondre que M. Pélisson ne faisait cela que pour se mieux cacher ; et que d'ailleurs cette supposition est détruite par le privilége de l'édition de Paris, où l'on expose que l'auteur de l'*Avis* avait *obtenu un privilége le* 20 *d'octobre* 1690, mais qu'*ayant affecté de demeurer inconnu au public, il avait fait difficulté de laisser enregistrer ledit privilége, expédié en son nom, sur les registres de la communauté des libraires de Paris ;* ce qui fait voir que le nom de cet auteur était connu à la chancellerie, et qu'ainsi il n'était pas nécessaire d'é-

(1) *Examen de l'Avis aux réfugiés*, p. 24, 25 ; *Chimère démontrée*, préf., p. cxxj.

crire en Hollande pour s'en informer.

M. Bayle nous apprend dans une de ses lettres écrite au mois d'octobre 1690, que *la voix publique donnait* alors l'*Avis aux réfugiés* à M. de Larroque (1). M. de Larroque sortit de France au mois de février 1686, et passa en Hollande (2). L'année suivante il publia des *Remarques critiques* contre le premier tome de l'Histoire de l'hérésie, par Varillas, qui furent estimées. J'ai déjà parlé de sa réponse à M. Brueys. Après avoir fait quelque séjour en Angleterre, en Danemarck et en Allemagne, il repassa en Hollande, et de là il retourna en France vers le mois de juin 1690 (3), c'est-à-dire, un mois ou six semaines après que l'*Avis aux réfugiés* eut paru, et embrassa la religion romaine. Lorsque je commençai de travailler à la Vie de M. Bayle, en 1707, je priai M. Basnage de me fournir quelques éclaircissemens. Voici ce qu'il me répondit au sujet de l'*Avis aux réfugiés* (4). « Puisque vous voulez » que je vous parle avec une » pleine confiance sur ce qui re- » garde M. Bayle, je ne crois » point qu'on doive remuer l'af- » faire de l'*Avis aux réfugiés*. » Ce n'est pas que je le soup- » çonne d'en être l'auteur. Je » n'ai point encore abandonné » ma première conjecture : c'est » que le manuscrit lui en avait » été confié. Il le fit imprimer, » il y ajouta une préface et quel- » ques traits de sa main. M. Hart- » soeker m'a confirmé dans ma » conjecture, parce qu'il m'a » assuré que M. de Larroque, » étant prisonnier à Paris, ci- » tait souvent cet ouvrage com- » me une production qui lui » appartenait. Mais comme c'est » un sujet odieux, il vaut mieux » le laisser tomber que de faire » criailler de nouveau ses enne- » mis. » Il dit aussi dans un mémoire plus étendu, qu'il m'envoya quelque temps après : « J'ai » toujours cru (5) et je crois en- » core que M. Bayle était l'au- » teur de la préface, et que le » manuscrit lui en avait été con- » fié par M. de Larroque, qui » changea de religion peu de » temps après, et qui a toujours » réclamé cet ouvrage comme » sien. C'est là, si je ne me trom- » pe, tout le mystère qui a ren- » du les défenses de M. Bayle si » faibles ; il n'osait dire ce qu'il » pensait du livre et de l'auteur » qui a toujours été son ami. » M. Basnage remarque que M. de Larroque *a toujours réclamé cet ouvrage comme sien ;* et en effet, on a toujours ouï dire à M. de Larroque, lorsqu'il s'agissait de certaines choses, *J'ai dit*, ou *j'ai prouvé cela dans mon Avis aux réfugiés ;* et ses amis ont souvent dit, comme une anecdote littéraire, qu'il était l'auteur de ce livre. C'est un fait attesté par des personnes très-dignes de foi.

Depuis la première édition de ces mémoires, M. l'abbé d'Olivet a publié une lettre adressée à M.

(1) Lettre à M. Constant, du 24 d'octobre 1690, p. 339.

(2) Lettre à M. Rou, du 17 de février 1686, p. 251.

(3) Lettre à M. Constant, *ubi supr.*, p. 339, 340.

(4) Lettre du 19 d'août 1707.

(5) Mémoire manuscrit de M. Basnage.

le président Bouhier, où il confirme ce qu'on vient de lire par le récit de plusieurs particularités qu'il tient de M. de Larroque lui-même. « Oui, monsieur, dit-» il à son illustre ami (1), il est » certain que l'*Avis aux réfu-» giés*, qui parut en 1690, et » qui servit long-temps de pré-» texte à l'horrible guerre de Ju-» rieu contre Bayle, est de feu » M. de Larroque, intime ami » de notre cher abbé Fraguier, » chez qui je le voyais presque » tous les soirs. Je lui ai cent fois » entendu conter que ne pouvant » approuver la conduite des ré-» fugiés, qui ne cessaient alors » d'invectiver contre le roi et » contre la France, avec une ai-» greur capable de nuire à leur » retour, il composa cet ouvrage » dans le dessein de leur ouvrir » les yeux, et avant que d'être » tout-à-fait déterminé à se faire » catholique; qu'ayant été appelé » à la cour d'Hanovre, où il fut » retenu neuf mois, pendant ce » temps-là M. Bayle, dépositaire » de son manuscrit, le fit impri-» mer de son aveu, mais avec pa-» role de ne point nommer l'au-» teur; qu'à son retour d'Hanovre » il vint ici faire son abjuration; » que, peu de jours après, s'en-» tretenant avec le père Verjus, » jésuite célèbre, il apprit de lui » que M. l'archevêque de Paris et » le père de la Chaise étaient in-» dignés de l'*Avis aux réfugiés*, » dont l'auteur, si ce n'était pas » un protestant déguisé, leur pa-» raissait un fort mauvais catho-» lique, puisqu'il traitait de per-» sécuteurs, ou peu s'en faut, » les ministres du roi.

» Pour sentir combien ce dis-» cours dut faire d'impression sur » M. de Larroque, il faudrait » l'avoir connu. Jamais homme » ne fut en même temps et plus » fier et plus timide. Risquer » un éclaircissement avec ces » deux puissances, cela exigeait » des démarches que sa fierté ne » lui conseillait pas; et c'était » aussi s'exposer à des suites que » sa timidité lui faisait appré-» hender. Il prit donc le parti de » se tenir clos et couvert, en réi-» térant à M. Bayle l'ordre de » lui garder le secret. »

Voilà deux sentimens fort opposés, et qui ont néanmoins chacun leurs partisans. Cependant il y en a encore un troisième qui semble avoir prévalu : plusieurs personnes attribuent cet ouvrage à M. Bayle, quoique par des raisons différentes. Les uns se fondent sur le témoignage de M. Jurieu : mais quel fond peut-on faire sur son témoignage? D'ailleurs, il avait tellement lié la prétendue *Cabale de Genève* avec l'affaire de l'*Avis aux réfugiés*, qu'il ne lui était plus permis de les séparer. La fausseté d'une de ces accusations bien avérée détruisait nécessairement l'autre. Cependant lorsqu'il fut convaincu que cette Cabale n'était qu'une chimère, il ne laissa pas de persister à soutenir l'accusation touchant l'*Avis aux réfugiés*. Mais trouvant ensuite que cette séparation ne lui était pas favorable, il n'eut pas honte de reprendre l'accusation de la Cabale.

D'autres attribuent cet écrit à M. Bayle, parce qu'ils croient y

(1) *Lettre de M. l'abbé d'Olivet à M. le président Bouhier*, p. 1 et 2 de la 2e. édition, imprimée à Paris, 1739, in-12.

reconnaître son style. Mais c'est justement ce qui aurait dû faire juger qu'il n'en était pas l'auteur; car, outre que les preuves tirées de la conformité du style sont incertaines, c'est que le style de cet écrit paraît fort différent de celui des autres ouvrages de M. Bayle : il est plus pur, plus coulant, plus régulier. M. de Larrey, qui avait bien examiné l'*Avis aux réfugiés*, et qui était très-porté à le donner à M. Bayle, n'a pas osé prononcer. *Pour moi*, dit-il (1), *je ne me sens ni assez persuadé pour entreprendre de persuader les autres, ni assez hardi pour décider sur un fait problématique.*

Enfin, on donne cet écrit à M. Bayle sur le témoignage du sieur Moetjens, qui l'a imprimé. On assure que ce libraire a dit à plusieurs personnes que M. Bayle en était l'auteur. Pour moi, ayant appris que M. Louis, qui en a corrigé les épreuves, confirmait le rapport du sieur Moetjens, je l'ai prié de me donner là-dessus quelques éclaircissemens. Il n'a pas trouvé à propos de me répondre; mais il a dit de bouche à une personne (2) qui ne se distingue pas moins par son mérite que par ses ouvrages, et qui avait eu la bonté de lui rendre ma lettre, « qu'il connaissait l'écriture » de M. Bayle avant que de corriger cet ouvrage, et que depuis ce temps-là il a eu diverses » occasions de la connaître parfaitement : que tout le manuscrit d'un bout à l'autre était » écrit de la main de M. Bayle, » et qu'il en conservait un morceau qu'il avait coupé d'une » des feuilles avant que de la » rendre au sieur Moetjens. » Voilà ce que j'ai pu apprendre de plus positif sur ce sujet. Quand même on ne douterait point après cela que M. Bayle ne fût l'auteur de cet ouvrage, on ne saurait néanmoins, sans injustice, l'accuser de tous les desseins pernicieux, de toutes les vues criminelles que M. Jurieu lui attribuait. Les circonstances où M. Jurieu fit revivre cet écrit aggravèrent ses accusations. La persécution avait forcé les réfugiés d'abandonner tous leurs biens, de renoncer à toutes les douceurs de leur patrie, pour se retirer dans les pays étrangers : leur plaie saignait encore. Dans cet état, on souffre impatiemment la censure, et on s'irrite contre la raillerie. On prend tout en mauvaise part; on n'entre point dans l'intention de celui qui parle, et on se fait des applications mal fondées. Cependant c'est cette même intention qui doit être la règle de nos jugemens. C'est par-là qu'on distingue une raillerie innocente d'un reproche amer; une réprimande salutaire d'une violente invective. Or il n'est pas possible de concevoir que M. Bayle ait voulu flétrir tout le corps des réfugiés, qu'il ait pris à tâche de les rendre odieux aux princes, et de mettre un obstacle invincible à leur retour. Il aurait démenti son caractère, sa conduite, et tous ses autres ouvrages où il a si bien défendu les réformés, et a été si sensible à leurs maux. D'ailleurs, les plus fortes censures

(1) Dans la préface de sa *Réponse à l'Avis aux réfugiés*.

(2) M. de la Chapelle, pasteur de l'église wallonne de la Haye.

de l'*Avis* ne regardaient qu'une très-petite partie des réfugiés, une poignée de réfugiés retirés en Hollande. Il n'y avait qu'eux qui écrivissent. Les réfugiés de Suisse, d'Allemagne et d'Angleterre, n'avaient rien fait imprimer (1) : M. Bayle ne l'ignorait pas; il ne pouvait donc les avoir en vue, non plus que ceux de Hollande qui n'avaient point écrit, et qui blâmaient même la conduite de quelques-uns de leurs confrères.

Ainsi, quand M. Bayle serait l'auteur de l'*Avis aux réfugiés*, on ne pourrait dire autre chose touchant les motifs qui l'auraient porté à écrire cet ouvrage, sinon qu'il était chagrin de voir qu'on repaissait de chimères et de visions apocalyptiques l'esprit d'un grand nombre de réfugiés, ce qui les rendait la risée de toute l'Europe ; qu'ayant une aversion extrême pour l'esprit de satire et de méfiance, il était indigné de voir que des réfugiés écrivissent des libelles contre des personnes respectables, et même contre des têtes couronnées ; qu'on s'était vengé cruellement sur son frère de la Critique de M. Maimbourg, et qu'à plus forte raison il y avait lieu de craindre qu'on ne se vengeât de ces écrits satiriques sur les réformés qui restaient en France ; qu'il savait que dans ce royaume les rois se regardent comme absolus, et qu'il n'y est pas permis de dire le contraire ; qu'ainsi il avait voulu faire entendre que les écrits des réfugiés qui attaquaient cette souveraineté ne servaient qu'à les rendre odieux et à empêcher leur retour; qu'ayant été élevé dans les sentimens de l'indépendance et de la souveraineté des rois, sentimens qui étaient enseignés dans les églises réformées, il ne fallait pas être surpris qu'il eût combattu si vivement l'opinion contraire ; qu'étant mal instruit des affaires d'Angleterre, il n'avait par cru que la religion anglicane courût aucun risque, et qu'il avait regardé la révolution comme un effet de la politique et non de la nécessité ; qu'il avait pris le masque d'un catholique romain pour donner plus d'autorité à ses remontrances, pour les rendre plus vives, plus piquantes et plus capables de faire impression ; « que » puisque l'auteur de l'*Avis*, se- » lon M. Jurieu lui-même, s'é- » tait proposé de *mettre les ré-* » *fugiés en état de rentrer en* » *France*, ce qui *n'était point l'es-* » *prit des papistes français* (2), » il fallait, ainsi que le remar- » quait M. Bayle (3), qu'il eût » plus à cœur les intérêts des » protestans que ceux des papis- » tes ; et qu'ainsi ce qu'il disait » en papiste outré n'était pas son » véritable sentiment, mais le » discours d'un homme qui vou- » lait soutenir le personnage » sous lequel il s'était déguisé ; » que cet auteur, comme disait » encore M. Bayle (4), n'avait

(1) *Il faudra*, dit M. Jurieu, *justifier les réfugiés qui sont à Londres, et répandus dans toute l'Angleterre, qui sont à Berlin, en Brandebourg, en Hesse, en Suisse, dans toute l'Allemagne et à Genève; car je n'entends point parler que dans tous ces lieux il paraisse de ces livrets qu'on appelle des libelles. La province de Hollande est le seul théâtre où l'on voit paraître tous ces écrits.* Examen de l'*Avis aux réfugiés*, p. 67, 68.

(2) *Examen de l'Avis*, p. 13.

(3) *Chimère démontrée*, préf., p. cix, cx.

(4) Ibid., p. cxj, cxij.

» fait que ramasser les vieilles et » les nouvelles objections des ca- » tholiques les plus passionnés » et les plus malins, les réflexions » des flatteurs sur les événemens » de la première campagne, le » poison que l'on répandait sur » tout le corps des réfugiés pour » la faute de quelques auteurs, » etc., le tout afin de fournir ma- » tière à un désaveu utile, et à » une réponse qui confondît la » malice des persécuteurs des ré- » formés, et la vanité des flat- » teurs, et qui tirât les réfugiés » du ridicule où les mettaient » leurs prophéties; chose qui fut » autrefois très-funeste aux pro- » testans fugitifs des états de » l'empereur (1). » On pourrait ajouter que M. Jurieu, qui infatuait les réfugiés de ses prophéties, et qui avait publié plusieurs écrits que l'auteur de l'*Avis* traitait de libelles; que M. Jurieu, dis-je, qui était le principal objet de cet auteur, s'était acquis une espèce de domination sur les réfugiés (Q), de sorte qu'il n'était pas possible d'obtenir un désaveu des écrits dont on se plaignait, qu'en y intéressant tout le corps. Ce moyen même ne réussit point: les synodes qui auraient dû faire ce désaveu gardèrent le silence, personne n'osant parler crainte de s'attirer une violente persécution de la part de M. Jurieu. On pourrait encore dire qu'en général les reproches que M. Bayle mettait dans la bouche d'un catholique avaient été réfutés mille fois, et que M. Bayle lui-même y avait répondu avec succès dans ses Lettres contre Maimbourg; enfin que M. Bayle avait dessein de réfuter l'*Avis* (2), et qu'on aurait dû l'engager à y travailler au lieu de l'en détourner par des accusations outrageantes.

Voilà, ce me semble, le jugement qu'une personne équitable et désintéressée pourrait faire de cet écrit, et du but de l'auteur, si c'est M. Bayle. Cependant, *M. Bayle a toujours protesté à ceux qui étaient le plus avant dans sa confidence que le livre n'était point de lui, ainsi il faut l'effacer du catalogue de ses ouvrages; du moins cela suffit pour ne le point alléguer en preuve contre lui; et puisqu'il l'a constamment nié, l'équité ne permet pas qu'on le cite en témoignage pour noircir sa mémoire*. Ce sont là les propres paroles de M. de Bauval (3).

Les accusations qu'on intenta à M. Bayle avaient interrompu ses travaux littéraires. L'étude demande une parfaite tranquillité. M. de Bauval avait annoncé, dans le mois de novembre de l'année 1690 (4), un ouvrage intitulé : *Projet d'un Dictionnaire critique, où l'on verra la correction d'une infinité de fautes répandues soit dans les Dictionnaires, soit dans d'autres livres*. « C'est, ajoutait M. de Bauval, » le titre d'un livre qu'un habile » homme a dessein d'entrepren- » dre. Comme il veut avoir l'avis » et les lumières des savans sur » son dessein, il va faire impri-

(1) Voyez l'article Coménius, t. V, p. 267, rem. (K).

(2) Voyez la *Chimère démontrée*, p. 307; et la *Réponse à l'Apologie de M. Jurieu*, par M. de Bauval, p. 8.

(3) *Éloge de M. Bayle.*

(4) Pag. 136.

» mer une préface, dans laquelle » il expliquera particulièrement » son Projet. » Cet auteur, c'était M. Bayle. Il se proposait de publier ce *Projet* peu de mois après, et on en commença l'impression au mois de décembre suivant. Les articles des trois premières lettres étaient presque tous dressés, et pendant qu'on les aurait imprimés, M. Bayle devait préparer les autres avec la préface. Mais les violentes attaques de M. Jurieu l'obligèrent d'interrompre ce travail dès que la première feuille eut été tirée, de sorte qu'il abandonna ce projet peu de temps après l'avoir formé. Il se passa plus d'un an avant qu'il le reprît; et lorsque enfin le sieur Leers le pressa d'y travailler, il fallut qu'il se jetât sur les premières matières que le hasard lui présenta avant que d'avoir pu rassembler les livres dont il avait besoin (1).

Cet ouvrage parut au mois de mai 1692 (2), sous ce titre : *Projet et Fragmens d'un Dictionnaire critique. A Rotterdam, chez Reinier Leers. M. DC. XCII.* In-8°. Dans une longue préface adressée à M. du Rondel, professeur aux belles-lettres à Mastricht, M. Bayle donna une idée de ce projet. Il dit qu'il avait dessein de composer un *Dictionnaire* qui contiendrait toutes les faussetés ou erreurs de fait qui se trouvaient dans les autres dictionnaires, et un supplément à leurs omissions sur chaque article. Il promettait même de ne se pas renfermer dans ces espaces, quelque vastes qu'ils fussent; mais de faire aussi des courses sur toutes sortes d'auteurs quand l'occasion s'en présenterait. Après cela, il faisait voir l'utilité d'une telle compilation. « Ne serait-il » pas à souhaiter, dit-il, qu'il y » eût au monde un *Dictionnaire* » *critique* auquel on pût avoir » recours pour être assuré si ce » qu'on trouve dans les autres » dictionnaires et dans toute » sorte d'autres livres est véritable ? Ce serait la pierre de » touche des autres livres, et » vous connaissez un homme un » peu précieux dans son langage » qui ne manquerait pas d'appeler l'ouvrage en question *la* » *chambre des assurances de la* » *république des lettres*.... Vous » voyez bien que si, par exemple, j'étais venu à bout de recueillir sous le mot Sénèque » tout ce qui s'est dit de faux de » cet illustre philosophe, on » n'aurait qu'à consulter cet article pour savoir ce que l'on » devrait croire de ce qu'on lirait concernant Sénèque dans » quelque livre que ce fût; car » si c'était une fausseté, elle serait marquée dans le recueil, » et dès qu'on ne verrait pas » dans ce recueil un fait sur le » pied de fausseté, on le pourrait tenir pour véritable. Cela » suffit pour montrer que si ce » dessein était bien exécuté, il » en résulterait un ouvrage très-utile et très-commode à toutes » sortes de lecteurs. » M. Bayle ajoute qu'il sentait bien ce qu'il faudrait faire pour exécuter parfaitement cette entreprise, mais qu'il sentait encore mieux qu'il

(1) Voyez l'avis du libraire, imprimé au revers du titre du *Projet et fragmens*, etc.

(2) L'avis du libraire est daté du 5 de mai 1692.

n'était point capable de l'exécuter : qu'ainsi il se bornait à ne produire qu'une ébauche, qui ne contiendrait qu'un volume *in-folio*, laissant aux personnes qui avaient la capacité requise le soin de la continuation en cas qu'on jugeât que ce projet, rectifié partout où il serait nécessaire, méritât d'occuper la plume des habiles gens ; mais que, comme il avait prévu que cette ébauche aurait assez d'étendue pour l'engager à un très-pénible travail, et que d'ailleurs il se défiait beaucoup de la manière dont il exécuterait son projet, il avait pris la résolution de hasarder quelques fragmens de cet ouvrage, afin de pressentir le goût du public, et par-là se déterminer ou à poursuivre son dessein ou à l'abandonner. Ces *Fragmens* contenaient les articles d'Achille, d'Antoine Arnauld, de Jeanne d'Aragon, de L. Cornelius Balbus, de l'auteur déguisé sous le nom d'Etienne Junius Brutus, des Cassius en général, et en particulier de Spurius Cassius Viscellinus, de L. Cassius Longinus, de C. Cassius Longinus, de T. Cassius Severus, qui lui donne occasion de faire une *Digression concernant les libelles diffamatoires*. Il y mit aussi les articles de L. Cassius Hemina, de C. Cassius Longinus, de Catius, de Comenius, d'Erasme, de la maréchale de Guebriant, de l'Hippomanes, du Jour, de madame Des Loges, des trois sœurs Anne, Marguerite, et Jeanne Seymour, de Marie Touchet, et de Zeuxis. Tous ces articles étaient *personnels*, excepté ceux de l'*Hippomanes* et du *Jour*, que M. Bayle appelait *réels*, parce qu'ils n'appartiennent ni à des personnes, ni à des lieux, ni par conséquent aux dictionnaires historiques et géographiques (1).

1693.

Le plan de ce nouveau Dictionnaire ne fut pas goûté, quoiqu'un pareil ouvrage eût pu être très-utile. M. Bayle l'abandonna ; mais en même temps il forma le dessein d'un autre Dictionnaire, auquel il travailla avec tant de diligence, que l'impression en fut commencée au mois de septembre de l'année 1693. Cependant il avait été souvent détourné de ce travail par les embarras que lui causait M. Jurieu. Il en fit le récit à M. Constant le 29 de juin, pour s'excuser de ne lui avoir pas écrit plus tôt. « J'ai été dans de » grands embarras, dit-il (2), » depuis trois ou quatre mois, » à cause des machinations de » mon accusateur, qui, ayant in- » téressé le consistoire flamand » dans sa querelle contre moi, » a obtenu que cette compagnie » ferait examiner mon livre des » Comètes, et irait dénoncer aux » bourgmestres que ce livre est » plein de propositions dange- » reuses et impies, en sorte » qu'il n'est nullement de leur » devoir de donner pension à un » professeur qui a de tels senti- » mens. Voilà le biais dont il se » sert, débouté par la nullité et » la témérité de ses autres accu- » sations. Il a fallu que j'aie fait » des visites, afin d'éclaircir les » gens sur les prétendues héré-

(1) Au commencement de l'article Hippomanes, voyez la note, t. XV, p. 189.

(2) Lettre du 29 de juin 1693, p. 510.

» sies de ce livre; et ici on ne » fait pas en quinze jours ce que » l'on ferait ailleurs dans une » après-dînée. »

C'est aux sollicitations de ces ministres flamands que M. Bayle attribua la disgrâce qui lui arriva peu de temps après. Voici de quelle manière il en parle à M. Minutoli le 5 de novembre : « Nos » magistrats, dit-il (1), m'ont » ôté ma charge de professeur, » avec la pension de cinq cents » florins qui y était annexée; ils » ont même révoqué la permis- » sion qu'on m'avait donnée d'en- » seigner en particulier. Ils ré- » solurent cela, à la pluralité des » voix, le 30 d'octobre passé, et » lundi dernier (2) messieurs les » bourgmestres m'en donnè- » rent connaissance dans leur » chambre. Tout ce qu'il y a ici » de plus raisonnable crie contre » cette injustice; et une partie » de nos conseillers, les plus an- » ciens dans leur charge et les » plus habiles, s'opposèrent de » toute leur force à cette réso- » lution; mais ils furent infé- » rieurs en nombre. Si l'on n'a- » vait pas cassé l'année passée » sept ou huit bourgmestres » ou conseillers de cette ville, » pour mettre à leur place d'au- » tres gens, cela ne me serait » pas arrivé. Ce qui me console » est de voir le mécontentement » de la ville là-dessus, et les ir- » régularités de ce procédé, et » l'injustice du fondement. Ce » fondement est mon livre des » *Pensées diverses sur les comè-* » *tes*, que les ministres flamands » ont fait accroire aux bourg- » mestres contenir des choses » dangereuses et antichrétien- » nes. C'est ce que je m'étais » offert de réfuter; et je main- » tiens, et le prouverai clair » comme le jour, que mon livre » des Comètes n'avance rien qui » soit contraire à notre confes- » sion de foi ni à l'Écriture. Quoi » qu'il en soit, on a condamné » ma doctrine sans m'entendre, » sans me demander si je conve- » nais de la fidélité des extraits et » du sens qu'on donnait à mes pa- » roles; et les magistrats ne m'ont » pas donné lieu de réfuter mes » accusateurs. Il n'a été rien dit » ni de l'*Avis aux réfugiés*, ni » du *Projet de paix*, que je vou- » lais donner à imprimer. Cela » eût été plus odieux. »

Dans une autre lettre il lui dit : « (3) Vous avez peut-être ouï » dire en vos quartiers que j'ai » perdu ma charge à cause de » l'*Avis aux réfugiés*; car les » émissaires du personnage, mor- » tifiés au dernier point du mé- » pris qu'ont fait nos supérieurs » et de sa prétendue dénoncia- » tion de la *Cabale* de Genève, » et de ses factums redoublés à » l'occasion de sa calomnie par » rapport audit *Avis*, ont écrit » d'ici partout que c'était l'accu- » sation touchant ce livre qui » avait produit cet effet. Absur- » dité manifeste; car on ne se » serait pas contenté de m'ôter » la permission d'enseigner si on » s'était fondé sur une accusa- » tion de libelle contre l'état. On » ne s'est fondé, vous en pour- » riez jurer, que sur la plainte

(1) Lettre du 5 de novembre 1693, pag. 537, 538.

(2) Le 2 de novembre.

(3) Lettre à M. Minutoli, du 8 de mars 1694, p. 542.

» qu'avait faite le consistoire » flamand contre mes Comètes ; » et la plupart des opinans de- » meurèrent d'accord qu'ils n'a- » vaient point lu ce livre, et une » partie s'opposa à la révocation » de ma pension. C'est donc uni- » quement pour mon traité des » Comètes. Le consistoire fla- » mand, composé presque tout » de gens qui n'entendent ni le » français, ni autre chose qu'un » peu de lieux communs de théo- » logie ; mal intentionné d'ail- » leurs contre moi depuis mon » arrivée en ce pays, parce que » le patron que j'y avais, et qui » a été le fondateur de *l'École* » *illustre* (c'était feu M. Paets, » grand républicain), leur était » fort odieux ; le consistoire, » dis-je, n'a fait autre chose que » consulter la version qu'on lui » avait montrée en flamand des » extraits de mon livre, faits » par mon accusateur avec la » plus grande mauvaise foi du » monde. »

M. Bayle écrivit la même chose, mais d'une manière plus circonstanciée, à M. de Naudis son cousin, le 28 décembre. Comme cette lettre n'a point été imprimée, on sera sans doute bien aise de la trouver ici.

« Vous saurez que le 30 d'oc- » tobre dernier la pension de » cinq cents francs et la permis- » sion que j'avais de faire des » leçons publiques et particu- » lières me furent ôtées par le » Conseil de cette ville, qui est » composé de vingt-quatre per- » sonnes qu'on nomme en fla- » mand *Vroedschap*. Les bourg- » mestres, qui sont quatre en » nombre et tirés de ces vingt- » quatre, me firent savoir cette » résolution, sans me dire pour- » quoi ils m'ôtaient ce qu'ils » m'avaient accordé l'an 1681. » J'ai su que plusieurs membres » du Conseil s'opposèrent vigou- » reusement à cette injustice, » mais la pluralité de voix l'em- » porta. Distinguons la cause de » ceci d'avec le prétexte.

» Le prétexte dont ils colo- » rent leur conduite quand on » leur en parle en particulier, et » qui fut même allégué par » quelques-uns en opinant le » jour qu'on m'ôta ma charge, » est que le livre que je publiai » ici en 1682, sur les comètes, » contient des propositions per- » nicieuses, et telles qu'il n'est » pas d'un magistrat chrétien » de souffrir que les jeunes gens » en soient imbus. Pour mieux » faire valoir ce prétexte, les » auteurs de ce complot ont ob- » tenu, par une longue suite » d'intrigues, que quelques mi- » nistres flamands opiniâtres, » grands ennemis des étrangers » et de la nouvelle philosophie, » et violens et séditieux, exa- » minassent le livre des Comè- » tes, et jugeassent qu'il conte- » nait une mauvaise doctrine. » Tout cela s'est fait avec un » grand mystère, et sans m'a- » vertir de rien, et sans avoir » égard aux déclarations publi- » ques que j'ai faites, et que » j'ai cent fois renouvelées aux » bourgmestres, aux ministres, » etc., en conversation, que j'é- » tais prêt de montrer que mes » Comètes ne contiennent rien » qui soit contraire, ou à la » droite raison, ou à la confes- » sion de foi des églises réfor-

» mées. Une infinité d'honnêtes » gens sont ici dans l'indigna- » tion d'une conduite si vio- » lente, et qui ne se pratique » point dans l'église romaine : » car on y écoute un auteur ac- » cusé d'hétérodoxie, et on l'ad- » met à donner des éclaircisse- » mens, ou à rétracter ses er- » reurs. Cela, mon cher cou- » sin, doit diminuer vos regrets » de n'être point sorti de Fran- » ce. Vous serez cent fois mei- » leur réformé si vous ne voyez » notre religion qu'où elle est » persécutée : vous seriez scan- » dalisé si vous la voyiez où elle » domine. Venons à la cause de » ma disgrâce.

» Vous devez savoir que le » gouvernement républicain a » cela de propre, que chaque vil- » le ou chaque bourg est compo- » sé de deux ou de plusieurs fac- » tions. En Hollande il y a par- » tout deux partis : l'un est très- » faible en crédit, mais composé » de gens de bien et d'honneur; » l'autre domine fièrement, et » abuse presque toujours de sa » fortune. J'avais, en venant » ici, mes patrons, mes bien- » faiteurs, ceux qui m'accueil- » laient civilement, dans le par- » ti faible, qui n'était pas alors » si faible : j'ai toujours cul- » tivé leur amitié, et ne me suis » point accommodé aux maxi- » mes des courtisans. Je n'ai » point cherché à m'insinuer » dans l'esprit de ceux de l'autre » parti, qui s'élevaient de jour » en jour; cela m'eût paru » d'une âme lâche et vénale. » Ainsi une bourrasque étant » survenue dans cette ville il » y a plus d'un an, qui renversa » une partie de nos magistrats, » à la place desquels on en sub- » stitua d'autres de ce parti tout- » puissant, la balance n'a pu » être égale; et pour montrer » ce qu'on pouvait faire contre » ceux qui ne rampent pas de- » vant ces nouveaux venus et » persistent dans leurs liaisons » avec leurs anciens amis, on » m'a cassé aux gages. Et » comme le prétexte était de » prétendues doctrines dange- » reuses à la jeunesse, il a fallu » qu'on ait joint la défense d'en- » seigner en particulier à celle » d'enseigner en public. Par-là » on a bouché les deux sources » de ma subsistance. Je n'ai ja- » mais eu un sou de mon patri- » moine, jamais eu l'humeur » d'amasser du bien, jamais été » en état de faire des épargnes. » Je me fondais sur ma pension » que je croyais devoir durer » autant que ma vie : mais je » vois à cette heure qu'il n'y a » rien de ferme en ce monde. » Vous pouvez juger que j'avais » de grandes raisons de m'in- » quiéter pour l'avenir dans un » pays où il fait cher vivre. » Mais, par la grâce de Dieu, » je n'ai encore senti nulle in- » quiétude, mais une parfaite » résignation aux ordres d'en » haut.

» Vous seriez surpris si je » finissais sans vous parler du » ministre français qui a écrit » contre moi tant de libelles et » tant de calomnies. Je vous » dirai que toutes ces calomnies » sont tombées par terre, et » qu'il n'y a eu que le livre des » Comètes, imprimé il y a près » de douze ans, qui ait été mis

» en jeu. Ce sont d'ailleurs » quelques ministres hollandais » qui ont fait les poursuites con- » tre moi clandestinement. Ces » ministres m'en voulaient de » longue main, parce qu'ils » haïssent les amis et les patrons » que j'ai eus d'abord en cette » ville; et qu'entêtés d'Aristote, » qu'ils n'entendent pas, ils ne » peuvent ouïr parler de Des- » cartes sans frémir de co- » lère. »

M. Bayle ignorait la véritable cause de sa disgrâce : ses juges ne trouvèrent pas à propos de l'en informer. Il ne soupçonna jamais qu'elle pût venir de certaines circonstances relatives à la situation des affaires publiques; cependant c'est ce qui y donna lieu. La France, victorieuse de tous côtés, commençait à se lasser de la guerre. Les efforts qu'elle avait faits pour se rendre supérieure à ses ennemis l'avaient épuisée d'hommes et d'argent. La paix lui aurait été avantageuse, et elle fit toutes les démarches possibles pour l'obtenir. Elle l'avait fait proposer en 1692 à l'empereur, au roi d'Espagne, et au duc de Savoie par le pape et par quelques princes neutres; mais on n'avait point écouté ses propositions. Se voyant rebutée de ce côté-là, elle voulut sonder les Provinces-Unies, et se servit de M. Amelot, son ambassadeur en Suisse, pour faire connaître ses intentions à quelques personnes qui étaient en crédit. Elle promettait aux états une forte barrière pour couvrir leur pays, une pleine et entière liberté pour le commerce, et tous les autres avantages qu'ils pourraient désirer. M. Halewyn, bourgmestre de Dort, séduit par de si grandes promesses, entra dans une espèce de négociation avec M. Amelot à l'insu de l'état. Le roi Guillaume en fut informé, et on arrêta M. Halewyn avec son frère qu'on regardait comme son complice. M. Bayle en parle dans une de ses lettres à M. Minutoli. « On n'a su au vrai, » dit-il (1), ce que c'était que » l'affaire de ces messieurs, que » par la sentence des juges; » car pendant l'instruction du » procès, le secret a été grand. » On a trouvé que M. Halewyn, » conseiller, n'a été mêlé en » rien; mais son frère, bourg- » mestre de Dort, a été trou- » vé coupable d'avoir eu com- » merce avec M. Amelot, » ambassadeur de France en » Suisse, pour négocier la paix » en ce pays-ci. Il a avoué cela » et prétendu que c'était le » devoir de tout bon patriote » de travailler à la cessation » d'une guerre si ruineuse; qu'il » n'était point le seul qui eût » écouté les propositions de la » France; et qu'il avait fait part » de tout ce qu'il en savait à ce- » lui à qui d'autres avaient fait » ces propositions. Quoi qu'il en » soit, il a été condamné à une » prison perpétuelle, et à la » confiscation de ses biens. On » n'a pas imprimé dans la sen- » tence toutes les réponses et jus- » tifications qui avaient été insé- » rées dans la minute de la sen-

(1) Lettre du 14 de septembre 1693, pag. 521, 522.

» tence; et l'on est communément persuadé qu'il ne prétendait pas trahir ce pays, et qu'il était aussi affectionné au bien de la république que ceux qui ne veulent point la paix; la différence des uns aux autres ne consistant qu'en ce que les uns croient que la continuation de la guerre est avantageuse, et les autres qu'elle est désavantageuse. Mais, malheureusement pour lui, le commerce avec l'ennemi, et la hardiesse de se mêler, sans une commission spéciale de son souverain, de traiter la paix, est un crime d'état; ce qui fait dire aux désintéressés que la peine à laquelle le coupable a été condamné est trop douce. Vous ne sauriez croire, ajoute M. Bayle, les espérances que notre prophète avait conçues de la détention de ces messieurs. Il espérait qu'on découvrirait toute la prétendue *cabale de Genève;* que vous, que M. Goudet et les syndics qu'il a eus en vue, que MM. Basnage et moi, serions trouvés enveloppés dans les dépositions; et il se glorifiait déjà d'avoir été le premier qui avait éventé la mine du *malheureux complot*, disait-il, *du projet de paix qui se tramait en Suisse.* Mais toutes ses espérances ont été chimériques, selon sa coutume, et il a paru que nous ne songions à rien moins qu'à M. Amelot et à MM. Halewyn. »

Tout innocent qu'était M. Bayle, il ne laissa pas de se ressentir de ces négociations clandestines: elles furent cause de sa disgrâce. Les mouvemens que M. Jurieu s'était donnés auprès des magistrats avaient été inutiles. Il est vrai qu'il avait porté les ministres flamands à agir en sa faveur contre M. Bayle, mais leurs sollicitations n'eurent aucun effet. La régence de Rotterdam avait été changée en 1692 par ordre du roi Guillaume qui déposa sept magistrats, protecteurs de M. Bayle. Cependant ceux qui leur succédèrent n'avaient d'abord aucune mauvaise intention contre lui: ils déclarèrent qu'ils voulaient rendre justice et promirent d'entendre ses raisons en cas de besoin. Mais les secrètes menées de la France firent ressouvenir le roi Guillaume du projet de paix dont M. Jurieu avait fait tant de bruit: et comme on avait procuré la paix de Nimègue par de semblables écrits semés à Amsterdam et ailleurs, il crut qu'on voulait se servir des mêmes voies à Rotterdam. Ce grand prince, qui n'avait pas le temps d'examiner ce projet ridicule, s'alarma sur l'idée de la paix, et s'imagina qu'il y avait, comme le disait M. Jurieu, une cabale pour la faire conclure, dont M. Bayle était le chef connu. Il ordonna aux magistrats de Rotterdam de lui ôter sa charge de professeur et sa pension; et cet ordre fut exécuté sans qu'on l'eût appelé ni entendu, malgré les promesses qu'on lui avait faites du contraire. Il est très-certain que l'*Avis aux réfugiés* n'y entra pour rien. Le roi Guillaume ne poussait pas l'attention pour les réfugiés jusques à s'embarrasser des plaintes qu'ils pou-

vaient faire contre ce livre. Mais le *Projet de paix* l'inquiétait ; il en craignait les suites (1). Les magistrats de Rotterdam, quoique mieux au fait de ce projet chimérique, obéirent aux ordres du prince, dont ils étaient les créatures : cependant il semble qu'ils eurent honte de leur conduite, puisqu'ils en cachèrent la cause à M. Bayle. Il paraît même que ceux qui étaient du secret donnèrent le change à ceux qui n'en étaient pas, et leur firent accroire qu'il s'agissait du livre sur les Comètes.

M. de Bauval rend ce témoignage à M. Bayle (2), « qu'il » reçut sa disgrâce avec une fermeté philosophique, et même » avec trop d'indifférence ; surtout sans chagrin par rapport à sa fortune. Il ne se souciait nullement d'amasser du » bien, parce qu'en effet il n'en » avait pas besoin. Sa tempérance et sa sobriété suppléaient » à tout, de sorte qu'avec peu » il ne manquait de rien. Il » n'était pourtant pas dans l'indigence ; bien loin de là. Aussi » ne se donna-t-il aucun mouvement pour se procurer un » autre emploi. Il se trouva plus » libre et plus à lui-même, étant » déchargé de l'ennuyeuse occupation d'enseigner et de faire » des leçons. » M. Bayle s'explique ainsi lui-même, dans une de ses lettres à M. Minutoli, qui lui avait témoigné la part qu'il prenait à sa disgrâce « Je l'ai reçue, dit-il (3), comme doit » faire un philosophe chrétien, » et je continue, Dieu merci, à » posséder mon âme dans une » grande tranquillité. La douceur et le repos dans les études » où je me suis engagé et où je me » plais seront cause que je me » tiendrai dans cette ville, si on » m'y laisse, pour le moins jusqu'à ce que mon Dictionnaire » soit achevé d'imprimer ; car » ma présence est tout-à-fait nécessaire où il s'imprime. Du » reste, n'étant ni amateur du » bien, ni des honneurs, je me » soucierai peu d'avoir des vocations ; et je n'en accepterais » pas quand bien même on m'en » adresserait. Je n'aime point » assez les conflits, les cabales, » les *entre-mangeries professorales*, qui règnent dans toutes » nos académies. *Canam mihi* » *et musis.* » En effet, il fut si charmé de cette situation tranquille et indépendante, qu'il refusa des offres très-avantageuses, et ne voulut pas même se prévaloir de la liberté que la régence voulait lui accorder d'instruire les enfans des conseillers qui le souhaitaient passionnément. M. Basnage le sollicita plusieurs fois de leur donner cette satisfaction, mais ses sollicitations furent inutiles. M. le comte de Guiscard, qui avait voulu l'avoir pour ami à Sédan, le pria de se charger de l'éducation de son fils (4). Il lui offrit mille écus d'appointemens, et l'assura qu'il avait pris des mesures à la cour pour le faire jouir d'une pleine liberté de conscience : mais M. Bayle s'excusa sur la

(1) Tiré d'un Mémoire de M. Basnage.

(2) *Éloge de M. Bayle.*

(3) Lettre du 8 de mars 1694, page 541.

(4) Voyez l'article GUISCARD, t. VII, p. 359, rem. (C).

nécessité où il se trouvait d'achever son *Dictionnaire*, que l'on imprimait actuellement.

1694.

La conduite de M. Jurieu faisait assez voir qu'il se croyait en droit de haïr ses ennemis et de les persécuter. Mais il disait que *ses ennemis étaient les ennemis de Dieu;* et il déclarait solennellement qu'il faisait profession de *fouler aux pieds toutes les considérations humaines*, *et de n'avoir aucun égard aux liaisons et aux amitiés du monde lorsqu'il y allait de la gloire de Dieu*. Il se revêtait ainsi du caractère de défenseur de la cause de Dieu, pour pouvoir traiter indignement tous ceux qui avaient eu le malheur de lui déplaire : et quoique rien ne soit plus opposé aux maximes de l'Évangile que la haine du prochain, il n'eut pas honte de la prêcher dans deux sermons : l'un, sur ces paroles de David, *n'aurais-je point en haine ceux qui te haissent? je les hais d'une parfaite haine* (1) ; et l'autre, sur celles de Jésus-Christ, *aimez vos ennemis*, *et bénissez ceux qui vous maudissent* (2). Tout le monde fut surpris de voir enseigner dans la chaire une morale si scandaleuse. M. Bayle la dénonça dans une feuille volante, intitulée : *Nouvelle hérésie dans la morale, touchant la haine du prochain, prêchée par M. Jurieu dans l'église wallonne de Rotterdam, les dimanches* 24 *de janvier et* 21 *de février* 1694; *dénoncée à toutes les églises réformées, et nommément aux églises françaises recueillies dans les différens endroits de leur exil* (3). Il y exposa d'abord la doctrine que M. Jurieu avait prêchée sur l'amour du prochain. « On ne vous dira point en détail, dit-il (4), toutes les » maximes et toutes les propositions pernicieuses que l'on a » extraites de ces deux derniers » sermons, on se contentera de » vous dénoncer en général que » sa doctrine revient à ceci : » 1°. que les sentimens de haine, d'indignation et de colère » sont permis, bons et louables » contre les ennemis de Dieu ; » c'est-à-dire, comme il l'a expliqué lui-même, contre les » sociniens, et les autres hérétiques de Hollande, contre les » superstitieux, les idolâtres, » etc. ; 2°. que l'on doit témoigner ces sentimens de haine » et d'indignation en rompant » toute société avec ces gens-là, » en ne les saluant point, en ne » mangeant point avec eux, etc.; » 3°. que ce n'est point seulement les hérésies et les mauvaises qualités de ces gens-là qu'il faut haïr, mais qu'il » faut haïr leur personne et la » détester. Une des objections » qu'il s'est faites, et qu'il a rejetées avec des airs les plus dédaigneux, est celle qui porte » qu'il faut faire la guerre à » l'erreur et au vice, et avoir » néanmoins de la charité pour

(1) Psaume cxxxix, vs. 21, 22.

(2) Évangile selon saint Matthieu, ch. V, vs. 44.

(3) C'est une feuille volante de trois pages et demie in-4°., en deux colonnes, menu caractère. Elle est datée du 2 de mars 1694.

(4) *Nouvelle hérésie dans la morale*, etc., p. 2, col. 1.

» la personne du pécheur. » M. Bayle marqua ensuite les fausses interprétations que ce ministre avait données à l'Écriture pour l'amener à son sens ; les conséquences pernicieuses que cette doctrine pouvait avoir ; et la nécessité où se trouvaient les conducteurs des églises wallonnes de *flétrir cette mauvaise morale*, qui ne tendait qu'à jeter la Hollande dans la confusion, et y faire cesser le commerce ; « car que serait-ce, dit-il (1), » si les réformés ne voulaient » ni saluer ceux qui sont d'une » autre religion, ni manger, » ni négocier avec eux? que » serait-ce s'il leur était permis » et louable de haïr la personne » de tous les papistes, de » tous les arminiens, menno- » nites, etc. ; et s'ils n'étaient » obligés par l'Évangile qu'à leur » souhaiter les biens spirituels, » sans être obligés de leur pro- » curer aucun bien temporel, » de les tirer d'un fossé si on les » y voyait plongés, de leur don- » ner l'aumône si on les voyait » dans l'indigence ? Ce pays » pourrait-il prospérer selon de » telles maximes? Ne sont-elles » donc pas séditieuses et ten- » dantes à bouleverser le gou- » vernement, non moins qu'hé- » rétiques? Celui qui les prêche » ignore-t-il que c'est censurer » avec une hardiesse étonnante » le souverain et les lois du gou- » vernement sous lequel nous » vivons? »

M. Bayle se pressa trop de publier cette dénonciation ; il en fut blâmé. M. Jurieu faisait actuellement imprimer ces deux sermons, et ils étaient prêts à paraître. Si on en eût attendu la publication, ils auraient fourni des preuves visibles de sa pernicieuse morale : aussi dès qu'il vit la dénonciation, il les supprima et publia une feuille volante sous le titre de *Réflexions sur un libelle en feuille volante*, intitulé : *Nouvelle hérésie dans la morale, touchant la haine du prochain, prêchée par M. Jurieu, et dénoncée à toutes les églises réformées, etc.* (2) où il nia qu'il eût prêché la doctrine qu'on avait dénoncée. M. de Bauval prit de là occasion de mettre la morale de M. Jurieu dans tout son jour, et de faire voir que la conduite de ce ministre était conforme à sa morale. Cet écrit est intitulé : *Considérations sur deux sermons de M. Jurieu, touchant l'amour du prochain, où l'on traite incidemment cette question curieuse : s'il faut haïr M. Jurieu.* M. de Bauval montra fort bien que M. Jurieu, en supprimant ses sermons, donnait une preuve qu'il avait prêché ce dont on lui faisait un crime. « Si la morale » des sermons de M. Jurieu, dit- » il (3), n'a rien de scandaleux ; » il est assez surprenant qu'il en » ait suspendu l'impression. Il » pouvait s'en tenir aux néga- » tions de son libelle sans s'en- » gager plus avant ; mais l'on » sait qu'ils ont été sous la pres- » se. Les feuilles ont été mon- » trées, et tout d'un coup il a » changé de résolution : la raison

(1) *Nouvelle hérésie dans la morale*, etc., p. 4.

(2) C'est un écrit d'environ 8 pages in-8°., menu caractère.

(3) *Considérations sur deux sermons de M. Jurieu*, etc., p. 2 et suiv.

» qu'il apporte de cette inter-
» ruption et de ce retardement
» fortifie le soupçon au lieu de
» l'affaiblir. *On est*, dit-il, *très-*
» *bien averti que ces messieurs*
» *sont en embuscade et qu'ils*
» *ont préparé leurs batteries*
» *pour trouver des hérésies dans*
» *ces sermons*, *et l'on ne juge*
» *pas à propos de leur donner*
» *pour le présent le plaisir de*
» *l'escrime*, *on attendra un peu*
» *que leur feu soit passé.* Mais
» si M. Jurieu n'appréhende
» rien du côté de l'orthodoxie,
» bien loin de supprimer ses
» sermons sur les menaces de
» ces messieurs, il fallait se
» moquer de leurs préparatifs et
» rendre toutes leurs batteries
» inutiles. Ces messieurs qu'il
» désigne ne sont point des aven-
» turiers pour s'aller escrimer
» contre des fantômes; et après
» tout, le public, qui est le
» juge commun, aurait vengé
» M. Jurieu si on l'avait chicané
» mal à propos. S'ils avaient
» scandalisé le monde, tant pis
» pour eux, ce serait à leurs pé-
» rils et risques. Pour M. Jurieu,
» si sa morale est droite, l'im-
» pression de ses sermons au-
» rait imposé à ces messieurs
» la nécessité de se taire et au-
» rait achevé d'étouffer les mur-
» mures qu'ils ont élevés là-
» dessus. Mais, il faut l'avouer,
» cette suspension si subite d'un
» dessein commencé est si peu
» ordinaire à M. Jurieu, qu'il
» laisse comprendre par-là qu'il
» n'a interrompu le cours de
» l'impression que pour ne point
» exposer sa doctrine à la cen-
» sure inévitable du public. C'est
» du moins un violent préjugé
» que la dénonciation l'ait arrêté
» tout court, et que ce qui de-
» vrait être une nouvelle raison
» de hâter la publication de ses
» sermons l'a forcé à la ren-
» voyer à un avenir incertain.
» Cette prudence d'attendre que
» *le feu de ces messieurs soit*
» *un peu passé*, apparemment
» n'est autre chose qu'un raffi-
» nement pour laisser effacer la
» mémoire encore trop fraîche
» et trop récente de ses sermons,
» et pour leur donner ensuite
» plus impunément une forme
» toute différente à la faveur de
» l'oubli. Si M. Jurieu a ensei-
» gné, comme il nous en assure,
» *que nous devons pardonner à*
» *nos ennemis*, *que nous ne de-*
» *vons chercher aucune vengean-*
» *ce*, *qu'il faut souffrir patiem-*
» *ment les injures*, c'est là l'É-
» vangile incontestablement : il
» ne hasarde rien; cependant
» son incertitude fait entrevoir
» qu'il est embarrassé et qu'il
» médite quelque fraude pour se
» sauver; car il promet *ou des*
» *sermons ou un traité.* On di-
» rait qu'il ne sait de quel côté
» se tourner. On n'a point tant
» d'inquiétude quand on n'a
» prêché que la morale de l'É-
» vangile : on a fait du bruit
» pour ses sermons; c'est donc
» ses sermons qui doivent pa-
» raître, ou rien. Un traité sur
» la matière ne décidera point
» la question. De plus, si M. Ju-
» rieu n'a débité que les maxi-
» mes qu'on vient de marquer,
» d'où sont venues les rumeurs
» et l'émotion de son auditoire?
» D'où vient que les ministres
» réformés de Rotterdam ont
» désapprouvé sa morale d'une

» commune voix? on le défie » de s'en rapporter à leur té- » moignage. D'où vient que quel- » ques-uns de ses auditeurs, » choqués et révoltés contre lui, » ont renoncé à l'entendre à » l'avenir? Tant qu'il a marché » dans la route ordinaire, il n'a » point vu ces sortes de soulève- » mens : bien davantage, d'où » naissent les difficultés des com- » missaires de son consistoire » pour l'approbation qu'il a de- » mandée? Comment n'ont- » ils pu encore trouver assez » de biais et d'adoucissemens » pour ne rien risquer? C'est » une présomption bien grande » que sa morale les épouvante; » autrement ils auraient accor- » dé l'approbation sans balan- » cer. »

Le jugement de M. Saurin est conforme à celui de M. de Bauval. Ce théologien déclare que « ce qu'on peut dire de plus fa- » vorable de ces deux sermons, » c'est que toutes les bonnes » âmes qui les entendirent en » furent scandalisées et péné- » trées de douleur, et que les » amis de M. Jurieu en furent » mortifiés (1). » Il dit que M. de Bauval avait fort bien remarqué que c'était une mauvaise défaite de prétendre, comme faisait M. Jurieu, qu'il ne voulait pas publier ses sermons, parce que ses dénonciateurs *étaient en embuscade et qu'ils avaient préparé leurs batteries pour y trouver des hérésies à quelque prix que ce fût.* Il trouve ce prétexte ridicule. « J'admire, dit-il (2), la » bravoure de M. Jurieu, qui » refuse fièrement de se battre, » parce qu'il voit l'ennemi prêt » à lui prêter le collet; si on ne » savait pas d'où il est, on lui » donnerait une autre patrie que » la sienne. A parler sérieuse- » ment, M. Jurieu ne pouvait » rien dire de plus pauvre, ni » de plus capable de faire triom- » pher ses dénonciateurs. Ou il » craignait que ces messieurs » trouvassent effectivement des » hérésies dans ses sermons, ou » il ne le craignait pas : s'il le » craignait, il se sentait donc » coupable; s'il ne le craignait » pas, il devait publier ses ser- » mons incessamment et con- » vaincre ses accusateurs de ca- » lomnie à la face de toute la » terre. » M. Saurin fortifie ce raisonnement de plusieurs autres réflexions; et il parle ensuite de l'écrit de M. de Bauval. « On a » fait, dit-il (3), *des Considé-* » *rations sur les deux sermons* » *de M. Jurieu*, dans lesquelles » on réfute ses *réflexions*, et l'on » prouve qu'il a véritablement » prêché la haine du prochain » et qu'il ne saurait s'en dédire. » M. Jurieu, ajoute-t-il, a ré- » pliqué à cet ouvrage par un » autre qui porte pour titre : » *Apologie pour les synodes, et* » *pour plusieurs honnêtes gens* » *déchirés dans la dernière sa-* » *tire du sieur de Bauval,* » *intitulée : Considérations sur* » *deux sermons, etc.* Il semble, » continue M. Saurin, qu'en » faisant l'apologie des autres, » et la sienne même sur certains » articles, M. Jurieu ne devait » pas oublier de faire celle de sa

(1) *Examen de la théologie de M. Jurieu*, etc., t. II, p. 808.

(2) Ibid., p. 812.

(3) Ibid., p. 827, 828.

» doctrine sur la haine du pro-
» chain. C'est là ce qu'on devait
» voir principalement dans ce
» dernier écrit, et c'est ce que
» les personnes sensées et qui
» ont de la jalousie pour la gloire
» de Dieu, pour la pureté de
» notre morale, et pour la ré-
» putation de M. Jurieu, sou-
» haitaient et espéraient d'y
» voir; mais leur espérance a
» été trompée. M. Jurieu se
» répand sur plusieurs autres
» matières et ne dit pas un mot
» de celle-là. »

On trouvera peut-être que je me suis trop étendu sur ce sujet, mais comme il est difficile de s'imaginer que la fureur puisse porter un ministre du saint Évangile jusqu'à lui faire prêcher la haine du prochain, j'ai voulu faire voir par de bonnes autorités que M. Jurieu avait en effet prêché cette détestable doctrine, et que M. Bayle avait été bien fondé à la dénoncer (1).

M. Bayle publia presque en même temps un ouvrage intitulé : *Additions aux Pensées diverses sur les comètes, ou réponse à un libelle intitulé : Courte revue des maximes de morale et des principes de religion de l'auteur des Pensées diverses sur les comètes, etc., pour servir d'instruction aux juges ecclésiastiques qui en voudront connaître. A Rotterdam, chez Reinier Leers, M. DC. XCIV, in-12.* Il y marque les raisons qui l'avaient porté à ne pas réfuter plus tôt ce libelle. M. Jurieu n'avait point répondu aux sommations et aux défis de M. Bayle, touchant l'accusation d'athéisme, quoiqu'il l'eût portée devant le consistoire; il s'en était même désisté. Il avait ensuite publié la *Courte revue*, où il dénonçait quelques propositions des Pensées sur les comètes et des Nouvelles lettres contre Maimbourg, comme dangereuses, hérétiques, etc. Il s'était adressé au consistoire pour faire condamner ces propositions; et, lorsqu'on était prêt à examiner cette affaire, il avait demandé qu'elle fût renvoyée au synode : cependant il avait laissé passer quatre synodes sans en parler. Ce libelle ne contenait aucune objection contre le livre sur les comètes qui ne pût être réfutée par ce livre même; et M. Bayle avait dessein de donner une nouvelle édition de cet ouvrage, avec des additions qui devaient contenir de nouvelles preuves, de nouveaux éclaircissemens et de nouvelles solutions à toutes les difficultés qu'on pouvait faire sur ce qu'il avait avancé. C'est là qu'il se proposait de réfuter la *Courte revue*. Mais ayant appris, au mois de février de l'année 1694, que M. Jurieu avait fait nommer des commissaires dans son consistoire pour prononcer sur les extraits qu'il avait produits dans ce libelle, un changement si soudain et si peu attendu lui fit craindre quelque mauvais dessein, et l'obligea de publier cette réponse. « M. Jurieu, dit-
» il (2), veut jouer dans son con-
» sistoire un personnage qu'il

(1) Dans les éditions posthumes du *Dictionnaire critique*, il y a une longue digression sur cette dénonciation, à la fin de l'article ZUÉRIUS BOXHORNIUS, tom. XV, pag. 107 et suiv..

(2) *Additons aux Pensées diverses sur les*

» n'a pu jouer jusqu'ici à mon » égard. Il ne veut plus être ma » partie, il veut être mon juge » et faire en sorte qu'on ne parle » plus d'accusation d'athéisme, » mais qu'on examine seulement » s'il y a dans mes ouvrages » quelques propositions erro- » nées, dangereuses et punissa- » bles canoniquement. Toutes » les apparences sont qu'il veut » que l'on juge sans m'entendre » et sur la seule autorité de ses » extraits et des conséquences » qu'il y a jointes. C'est donc à » ce coup que la dispute va pa- » raître devant les tribunaux » ecclésiastiques, et cela sur un » nouveau pied. Or, comme il » pourrait bien arriver que le » tout se passerait sans que j'en » eusse nulle connaissance, il » est absolument nécessaire que » je recoure à la voie d'un fac- » tum public qui puisse servir » d'instruction aux juges qui en » voudront, et ôter à ceux qui » n'en voudraient pas, tout lieu » de prétendre cause d'ignoran- » ce. Je me bornerai à de cour- » tes observations, tant parce » que je suis bien aise que la » longue apologie de mes Comè- » tes, qui paraîtra dans la troi- » sième édition, puisse avoir la » grâce de la nouveauté, que » parce que je ne veux point » laisser à ceux qui fuient la lu- » mière dans ce procès le pré- » texte dont on a coutume de se » servir en pareil cas, c'est-à-dire » que la longueur d'un factum » a ôté le courage d'en entre- » prendre la lecture. »

comètes, etc., p. 25, 26. *Nouvel avis au petit auteur des petits livrets*, à la préf., et aux pages 46 et suiv.

Il fit voir que M. Jurieu avait donné une fausse idée de ce qui avait été dit dans les Pensées sur les comètes, et qu'il en avait tiré des conséquences fausses et absurdes. Par exemple, ce ministre assure que dans ce livre M. Bayle prétend que « Dieu ne fait jamais » de prodiges et de choses extraor- » dinaires pour être des présages » de l'avenir, comme tremble- » mens de terre, météores ex- » traordinaires, signes qui se » voient au ciel et en la terre, » apparitions, voix, naissances » de monstres, débordemens, » et qu'il soutient que toutes ces » choses se font par des voies » naturelles et nécessaires, et » que Dieu n'a aucunement des- » sein de présager par ces sortes » de choses ses jugemens à venir » sur les hommes, ni même de » manifester sa divinité. » Mais ce n'est point là le sentiment de M. Bayle. Il établit que *Dieu ne produit jamais par des voies miraculeuses les comètes, les tremblemens de terre, les inondations, les monstres, etc., dans la vue de menacer les infidèles des maux que sa justice leur prépare; car il ne saurait se persuader que cette conduite, qui ne nous paraît propre qu'à fomenter la superstition abominable des idolâtres, soit conforme à l'idée que nous avons de la bonté, de la sagesse et de la sincérité de Dieu.* Il ne prétend pas nier que Dieu ne fasse jamais en aucun pays du monde ce qu'on appelle *prodiges* ou *présages;* il prétend seulement que les choses qui paraissent également et indifféremment parmi les nations infidèles et parmi les enfans de

Dieu, ne sont point des productions miraculeuses destinées à menacer le genre humain. Sa doctrine tend à donner de Dieu une idée qui nous représente vivement sa sagesse, sa bonté, sa véracité: elle nie certains présages, mais c'est à cause qu'ils feraient tort à ces divines perfections.

M. Bayle entra dans le détail des extraits de M. Jurieu, et découvrit sa mauvaise foi et son peu de discernement et de pénétration. Il réfuta ses objections sur le parallèle de l'idolâtrie païenne et de l'athéisme, sur les mœurs des athées, etc.; et justifia ce qu'il avait dit dans ses Nouvelles Lettres contre Maimbourg touchant les droits de la conscience errante. Il exposa ensuite le véritable état de la question entre lui et son adversaire, et marqua de quelle manière se doivent conduire les juges ecclésiastiques qui connaîtraient de ce différent. Il ajouta une requête à toutes les universités chrétiennes, pour les prier de décider sur l'exposé qu'il leur faisait de ses sentimens. Enfin il dénonça douze propositions extraites de la *Courte revue*, comme étant fausses, téméraires et impies.

Cet ouvrage rompit toutes les mesures de M. Jurieu, et le réduisit au silence. C'était beaucoup: mais M. Bayle avait mis ses preuves dans une si grande évidence, qu'il n'était pas possible d'y répliquer. Cependant ce n'était que l'ouvrage de quelques jours. » Je l'ai fait, dit-il (1), » avec tant de facilité, que les » trois ou quatre jours que j'ai » donnés à cela auraient été un » temps trop long si j'avais voulu » faire une plus ample réponse; » mais la résolution d'être court » a été cause que j'ai eu besoin » de plus de temps. J'ai tellement ruiné ce libelle, qu'il » n'y reste pierre sur pierre. » On verra que ma partie n'entend point sa religion, qu'il » combat les maximes qu'il a » soutenues dans d'autres livres, » et qu'il nie les choses les plus » évidentes. Le pis est que ses » extraits sont si visiblement » infidèles, qu'il n'y a nulle » apparence qu'il ait été dans » l'erreur de bonne foi. »

M. de Bruguière, capitaine, et cousin de M. Bayle, ayant fait connaître le désir qu'il avait de voir une réconciliation entre lui et M. Jurieu, M. Bayle lui fit remarquer que la chose était impossible. « La nature de la que- » relle que j'ai ici, dit-il (2), ne » permet point de réconciliation: il ne peut y avoir que » ce qu'on appelle dans votre » métier *cessation de tous actes* » *d'hostilité;* car il s'agit de sa- » voir si j'ai été d'une cabale » qui machinait la ruine de la » religion et de l'état, ou non. » Il m'en a accusé publique- » ment, et je lui ai montré que » cette cabale était une chimère » la plus ridicule dont on ait ja- » mais parlé. Il m'a accusé d'a- » voir fait un livre intitulé *Avis* » *aux réfugiés*, où on condamne » les libelles diffamatoires qui » s'impriment dans ce pays-ci » contre le roi de France et le

(1) *Addition aux Pensées diverses*, dans l'avertissement.

(2) Lettre à M. de Bruguière, capitaine, du 29 nov. 1694.

» détrônement du roi Jacques ; » et je lui ai fait voir que toutes » les preuves qu'il allègue contre » moi sont impertinentes. S'il » se réconciliait avec moi, il » faudrait qu'il se reconnût lui-» même un infâme calomnia-» teur ; et si je me réconciliais » avec lui, il faudrait que je me » reconnusse coupable. Voilà ce » qui rend la réconciliation im-» possible. Pour moi, je ne me » soucie point de réconciliation. » Il me suffit que nos souverains » n'aient fait nul cas de ses ac-» cusations ; car pendant qu'il » n'y aura point de procédure » contre moi, il résulte qu'on » se moque de ses prétendues » preuves. Car quant à la charge » qu'on m'a ôtée, c'est un autre » fondement. C'est pour un » livre de philosophie que j'avais » fait neuf ans avant que mon » accusateur m'attaquât. Ainsi, » au pis aller, ma faute consis-» terait dans des erreurs de phi-» losophie que les magistrats ne » voudraient pas que l'on en-» seigne à leur jeunesse. Si on » m'a ôté une charge pour un » tel sujet, jugez ce que l'on » aurait fait contre moi pour » des crimes d'état, si l'on m'en » avait accusé avec fondement. » C'est donc une preuve de la » calomnie de mon accusateur, » que de voir que l'on ne m'a » rien dit ni rien fait pour les-» dites accusations. Communi-» quez ceci, je vous prie, au » cher frère. C'est le point ca-» pital et décisif de mon inno-» cence. »

1695.

M. Bayle continuait de donner tous ses soins à l'impression de son *Dictionnaire*. Le premier volume fut achevé d'imprimer au mois d'août de l'année 1695 (1). Le public, prévenu en faveur de M. Bayle, attendait ce livre avec impatience ; mais M. Bayle, peu prévenu en sa faveur, craignait au contraire pour la réussite de cet ouvrage. « Si le public, di-» sait-il à M. le Duchat (2), a » conçu quelque espérance, ou » quelque bonne opinion de mon » Dictionnaire (de quoi j'ai lieu » de douter, ne sachant pas sur » quoi elle pourrait être fondée), » je n'ai qu'à me préparer à » bien des murmures ; on se » trouvera frustré et vilaine-» ment abusé, car je vous avoue » ingénument que cet ouvrage » n'est qu'une compilation in-» forme de passages cousus les » uns à la queue des autres, et » que rien ne saurait être plus » mal proportionné au goût » délicat de ce siècle : mais » il n'y a remède, *jacta est a-» lea.* »

1696.

Cependant les libraires des pays étrangers, se réglant sur le goût du public, en demandèrent un si grand nombre d'exemplaires, que ce qu'on avait imprimé du premier volume ne suffisait pas ; de sorte que le sieur Leers fut obligé d'en faire tirer mille de plus du second, et de réimprimer un pareil nombre du premier : sur quoi quelques personnes s'imaginèrent qu'on avait fait une seconde édition de l'ou-

(1) Voyez la lettre à M. Constant, du 22 d'août 1696, p. 570.

(2) Lettre du 9 de janvier 1696, p. 576.

vrage entier (1). M. Bayle n'eut aucune part à cette réimpression, et il se plaignit qu'il s'y était glissé beaucoup de fautes (2). Il n'en put pas revoir les épreuves : l'impression du second volume l'occupait si fort, qu'il n'avait pas même le temps d'écrire à ses amis. « Vous excuseriez » mon silence, écrivait-il à M. » Constant (3), si vous saviez » l'accablement de travail où je » me trouve, pour l'impression » de mon Dictionnaire historique et critique. Le libraire » veut l'achever, à quelque prix » que ce soit, cette année; de » sorte qu'il faut que je lui » fournisse incessamment nouvelle copie, et que je corrige » chaque jour des épreuves, où » il y a cent fautes à raccommoder, parce que mon original, » plein de ratures et de renvois, » ne permet ni aux imprimeurs » ni au correcteur d'imprimerie de se tirer d'un tel labyrinthe; et ce qui me retarde » beaucoup, c'est que, n'ayant » pas sous ma main tous les » livres qu'il faut que je consulte, je suis obligé d'attendre » jusqu'à ce que je les aie fait » chercher, quand quelque personne de cette ville les a. » Il se plaignait aussi que le fréquent retour de ses douleurs de tête lui faisait perdre beaucoup de temps. « Je suis bien aise, dit-» il (4), que vos migraines vous » aient quitté. Elles m'auraient » fait le même plaisir si j'avais » pu vivre sans étudier; mais le » travail opiniâtre les entretient, et les fait revenir très-» souvent. Je perds par-là plusieurs jours de chaque mois, » ce qui m'oblige ensuite à » m'appliquer davantage pour » regagner le temps perdu. »

On avait en Angleterre une idée si avantageuse du Dictionnaire de M. Bayle, qu'un seigneur, qui ne se distinguait pas moins par son esprit que par son rang et par ses emplois (5), souhaita que cet ouvrage lui fût dédié. Il chargea M. Basnage d'assurer M. Bayle qu'il lui en témoignerait sa reconnaissance par un présent de deux cents guinées. Les amis de M. Bayle, et particulièrement M. Basnage, le sollicitèrent longtemps de satisfaire au désir de ce seigneur; mais ils le sollicitèrent en vain. Il dit qu'il s'était si souvent moqué des dédicaces, qu'il ne voulait pas s'exposer à en faire. Ce n'était cependant qu'un prétexte pour colorer son refus. Le véritable fondement de la longue et opiniâtre résistance qu'il fit dans cette occasion, c'est qu'il ne voulait flatter ni louer personne qui eût quelque rang à la cour d'un roi dont il avait sujet de se plaindre, et ce seigneur était alors dans le ministère (6).

1697.

Le second volume fut achevé d'imprimer le 24 d'octobre, et l'ouvrage parut sous ce titre : *Dictionnaire historique et criti-*

(1) Voyez les lettres à M. Constant, du 4 de juillet 1697, p. 654; et à M. Coste, du 14 de juillet de la même année, p. 660, 661.

(2) Lettre à M. le D. E. M. S., du 7 de juillet 1698, p. 712 et suiv.

(3) Lettre du 31 de mai 1696, p. 588, 589.

(4) Ibid., p. 591.

(5) Le duc de Shrewsbury, secrétaire d'état, etc.

(6) Mémoire MS. de M. Basnage.

que ; par monsieur Bayle. A Rotterdam, chez Reinier Leers, M. DC. XCVII. Dans la préface, M. Bayle avertit d'abord que cet ouvrage n'est point celui qu'il avait promis par le *Projet* publié en 1692. Son premier dessein était, comme nous l'avons vu, de ne rapporter que les erreurs des dictionnaires et des autres livres, petites ou grandes ; mais, ayant appris qu'un simple recueil de fautes dégoûterait les lecteurs, et qu'on voulait de l'historique, il fut obligé d'abandonner cette entreprise. « Voici de quelle manière, dit-il, j'ai changé mon » plan, pour tâcher d'attraper » mieux le goût du public. J'ai » divisé ma composition en deux » parties : l'une est purement » historique, un narré succinct » des faits ; l'autre est un grand » commentaire, un mélange de » preuves et de discussions, où » je fais entrer la censure de » plusieurs fautes, et quelquefois même une tirade de réflexions philosophiques ; en un » mot, assez de variété pour pouvoir croire que, par un endroit ou par un autre, chaque espèce de lecteurs trouvera ce qui l'accommode. » Il ajoute que ce changement avait rendu inutiles la plupart des matériaux qu'il avait préparés, et que c'était là une des raisons qui avaient retardé la publication de l'ouvrage. Une autre raison, c'est qu'il s'était fait une loi d'éviter avec soin toutes matières qu'on pouvait trouver dans les dictionnaires qui avaient déjà paru, ou qu'il prévoyait que l'on trouverait dans ceux que d'habiles gens promettaient. Il en usa de même à l'égard de la Bibliothéque des auteurs ecclésiastiques de M. Du Pin, et des Additions de M. Teissier aux Éloges des Hommes savans tirés de l'Histoire de M. de Thou. Il n'avait pas voulu exposer les lecteurs à la nécessité d'acheter deux fois la même chose ; mais en même temps il s'était privé de tous les matériaux les plus faciles à rassembler et à mettre en œuvre. On peut ajouter à ces raisons le changement qu'il fit dans le choix des articles. D'abord il se proposait de donner des articles *réels* aussi-bien que des articles *personnels ;* mais on lui fit connaître que ceux-là, n'étant point historiques, ne seraient pas goûtés ; ce qui le priva encore d'un grand nombre de matériaux. Cependant pour ne pas laisser perdre les articles de l'Hippomanes et du Jour, qui avaient paru dans le *Projet*, il les mit à la fin de tout l'ouvrage, sous le titre de *Dissertations*. Il attribua aussi le retardement de cet ouvrage à la faiblesse de sa santé, à l'exactitude qu'il avait observée dans les citations, à la disette où il se trouvait des livres nécessaires, et aux difficultés du style, qui demande beaucoup d'attention pour éviter les équivoques, les vers, et les vicieux rapports.

Il alléguait toutes ces considérations pour répondre à ceux qui auraient pu trouver étrange qu'il eût mis plus de quatre années à la composition de ces deux volumes ; mais comme d'autres personnes pouvaient au contraire s'étonner qu'il eût pu faire dans cet espace de temps deux si gros volumes *in-folio*, et croire

qu'il s'était trop hâté, il remarque qu'un travail non interrompu peut aller fort loin en peu de temps, et qu'il n'avait point été dissipé par ces récréations qui sont fort ordinaires aux gens de lettres. « Je me souviens aussi bien qu'eux, dit-il, du distique de Caton,

Interpone tuis interdùm gaudia curis, etc.

» mais je m'en sers très-peu. » Divertissemens, parties de » plaisir, jeux, collations, voyages à la campagne, visites, et » telles autres récréations, nécessaires à quantité de gens » d'étude, à ce qu'ils disent, ne » sont pas mon fait; je n'y perds » point de temps. Je n'en perds » point aux soins domestiques, » ni à briguer quoi que ce soit, » ni à des sollicitations, ni à » telles autres affaires. J'ai été » heureusement délivré de plusieurs occupations qui ne m'étaient guère agréables, et j'ai » eu le plus grand et le plus » charmant loisir qu'un homme » de lettres puisse souhaiter. » Avec cela un auteur va loin » en peu d'années, son ouvrage » peut croître notablement de » jour en jour sans qu'on s'y » comporte négligemment. »

Après cela, il explique pourquoi il a cité de longs passages d'auteurs grecs et latins; et pourquoi, au lieu de les traduire lui-même, il a souvent employé la version d'Amyot ou de Vigenère. Il ajoute que les personnes graves et rigides blâmeront apparemment les citations de Brantôme ou de Montaigne, qui contiennent des actions et des réflexions trop galantes; mais que des gens de mérite, qui prenaient à cœur les intérêts du libraire, avaient jugé que, pour faire rechercher universellement cet ouvrage, il fallait que ceux même qui n'entendaient pas le latin, et qui ne s'embarrassaient point des discussions de théologie et de philosophie, y trouvassent de quoi s'occuper agréablement; qu'on lui avait dit que, s'il avait trop de répugnance à suivre cet avis, il devait du moins souffrir qu'on fournît de tels mémoires au libraire, et même quelquefois des réflexions dogmatiques qui excitassent l'attention; et qu'il avait consenti que le libraire y insérât tous les mémoires qu'on lui enverrait: qu'à l'égard des réflexions philosophiques qu'on avait quelquefois poussées, il ne croyait pas qu'il fût nécessaire d'en faire excuse; car, comme elles ne tendaient qu'à convaincre l'homme que le meilleur usage qu'il puisse faire de sa raison est de captiver son entendement sous l'obéissance de la foi, elles ne pouvaient que mériter un remercîment de la part des théologiens.

Il fait ensuite quelques remarques sur la liberté qu'il avait prise de relever les fautes de plusieurs écrivains célèbres, ou de marquer leurs défauts. Il déclare qu'il ne prétend rien diminuer de l'estime qu'ils se sont justement acquise; et, d'ailleurs, que la plupart du temps il ne fait que rapporter ce que d'autres en disent, et n'est que le copiste des auteurs déjà imprimés. « Des deux lois inviolables » de l'histoire, dit-il, j'ai observé religieusement celle qui » ordonne de ne rien dire de

» faux ; mais pour l'autre, qui » ordonne d'oser dire tout ce » qui est vrai, je ne me saurais » vanter de l'avoir toujours suivie ; je la crois quelquefois » contraire non-seulement à la » prudence, mais aussi à la raison. » Cependant il était très-éloigné de croire que cet ouvrage fût exempt de fautes. « Je » ne doute point, dit-il, qu'outre mes péchés d'omission, qui » sont infinis, il ne m'en soit » échappé un très-grand nombre de commission. Je m'estimerai très-redevable à ceux » qui auront la bonté de me » redresser ; et, si je ne m'étais » point attendu aux bons avis » des lecteurs intelligens et équitables, j'aurais gardé plusieurs » années cet ouvrage dans mon » cabinet, selon le conseil des » anciens, afin de le corriger et » le rendre un peu moins indigne des yeux du public ; mais, » considérant qu'il me restait » des matériaux pour deux autres gros volumes, je me suis » hâté de me produire. J'ai compris sans peine que je serais » secouru plus utilement et plus » à propos, quand on saurait » ce qui me manque, et en quoi » je manque. J'espère qu'avec » ces secours la suite de cet ouvrage sera meilleure qu'elle » n'eût été. J'y vais travailler incessamment tandis que l'âge » me le permet. Je ne vois rien » à quoi je puisse mieux employer ni plus agréablement » le loisir dont je jouis, loisir qui me paraît préférable » à toutes choses, et qui a toujours paru infiniment souhaitable à ceux qui ont aimé » comme il faut l'étude des » sciences. »

Il marque après cela de quelle manière il s'est conduit à l'égard du Dictionnaire de Moréri. Il dit qu'il a passé sous silence beaucoup de sujets, parce qu'ils se trouvent avec assez d'étendue dans cet ouvrage ; que, quand il a donné les mêmes articles qui se voient dans le Moréri, il y a été déterminé, ou parce que cet auteur en disait peu de chose ; ou parce qu'ayant la vie de quelque personne illustre, il se trouvait en état d'en faire un narré complet ; ou parce que, de plusieurs choses détachées et assez curieuses, il pouvait former un supplément raisonnable ; qu'il renvoie le lecteur à ce Dictionnaire à l'égard des faits tant soit peu considérables ; que, lorsqu'il a donné le même article que Moréri, il a mis à part dans une remarque les erreurs qu'il a trouvées dans cet auteur ; mais qu'il n'a point touché à celles qui se rencontrent dans les articles qui ne leur sont pas communs, quoiqu'elles ne soient pas moins considérables ni moins fréquentes dans ces articles que dans les autres ; d'où il conclut que son Dictionnaire n'est point destiné à diminuer le débit de l'autre, et qu'au contraire il l'augmenterait, et qu'il en rendrait la lecture plus agréable.

C'est ici le premier et le seul ouvrage où M. Bayle ait mis son nom. Ce n'était pas son dessein ; il avait dit en toutes rencontres, pendant le cours de l'impression, qu'il ne s'y nommerait point ; et il avoue, à la fin de sa préface, que ses amis s'étaient

efforcés en vain de le faire changer de sentiment; mais qu'enfin il avait été obligé de consentir que son nom y parût. Ce n'est » point par inconstance, dit-il, » mais pour obéir à l'autorité » souveraine, que je fais ce que » j'ai dit si souvent que je ne » voulais point faire. On a trou- » vé à propos, pour apaiser le » différent de quelques librai- » res, que je me nommasse. » Sans cela le sieur Leers n'eût » pu obtenir le privilége dont il » avait, à ce qu'il a cru, un » besoin indispensable. J'obéis » donc aveuglément. » Voici le sujet de ce différent. Le sieur Leers ayant prié les États de Hollande de lui accorder un privilége, les libraires qui avaient imprimé le Moréri s'y opposèrent, prétendant que le Dictionnaire de M. Bayle était un ouvrage semblable à celui de Moréri; que cette concurrence était défendue par le privilége que les États leur avaient donné, et qu'elle leur causerait une grande perte. Et, comme ils savaient que M. Bayle ne voulait point se nommer, ils se prévalaient de cet incident pour représenter son Dictionnaire comme un livre sans aveu. Les États ne laissèrent pas d'accorder un privilége au sieur Leers, mais à condition que M. Bayle se nommerait dans le titre (1).

En effet, l'ouvrage de M. Bayle n'a presque rien de commun avec celui de Moréri. C'est un Dictionnaire d'une espèce nouvelle et singulière. Il y règne une variété infinie. Dans le texte ou le corps des articles, il fait avec beaucoup d'exactitude et de précision l'histoire des personnes dont il parle; mais il se dédommage dans les remarques qui sont au-dessous du texte, et qui lui servent de commentaire. Il donne le caractère de ces personnes, il démêle les circonstances de leur vie et les motifs de leur conduite, il examine le jugement qu'on en a fait ou qu'on en peut faire. Il traite des matières très-importantes de religion, de morale et de philosophie. Il semble même que le texte ait quelquefois été fait pour les remarques. Les actions ou les sentimens d'une personne obscure et presque inconnue lui donnent occasion d'instruire ou d'amuser agréablement le lecteur. Ainsi plusieurs articles, qui semblent ne rien promettre, sont souvent accompagnés des choses les plus curieuses. Il fait partout la fonction d'un historien exact, fidèle, désintéressé, et d'un critique modéré, pénétrant et judicieux. En parlant des philosophes, il s'attache à découvrir leurs opinions et à en faire sentir le fort et le faible.

Persuadé que les disputes de religion, qui ont causé des maux infinis dans le monde, ne viennent que de la trop grande confiance que les théologiens de chaque parti ont en leurs lumières, il prend à tâche de les humilier et de les rendre plus retenus et plus modérés, en montrant qu'une secte aussi ridicule que celle des manichéens leur peut faire des objections sur l'origine du mal et la permission du péché, qu'il n'est pas possible

(1) Cette condition est exprimée dans le privilége.

de résoudre. Il va même plus loin : il établit en général que la raison humaine est plus capable de réfuter et de détruire, que de prouver et de bâtir ; qu'il n'y a point de matière théologique ou philosophique sur quoi elle ne forme de très-grandes difficultés, de manière que, si on voulait la suivre avec un esprit de dispute aussi loin qu'elle peut aller, on se trouverait souvent réduit à de fâcheux embarras ; qu'il y a des doctrines certainement véritables qu'elle combat par des objections insolubles ; qu'il faut alors n'avoir point d'égard à ces objections, mais reconnaître les bornes étroites de l'esprit humain et l'obliger elle-même à se captiver sous l'obéissance de la foi, et qu'en cela la raison ne se dément point, puisqu'elle agit conformément à des principes très-raisonnables. Il donne en même temps plusieurs exemples des difficultés que la raison trouve dans la discussion des sujets les plus importans, et le plus souvent il le fait en simple rapporteur. Il tâchait d'inspirer la même retenue à l'égard des matières historiques. Il faisait voir que plusieurs faits qu'on n'avait jamais révoqués en doute étaient très-incertains, ou même évidemment faux ; d'où il était facile de conclure qu'il ne faut pas croire légèrement les historiens, mais plutôt s'en défier et suspendre son jugement jusqu'à ce qu'un examen rigoureux nous ait assurés de la vérité de leurs récits.

Le public fut agréablement surpris de trouver que cet ouvrage surpassait l'idée avantageuse qu'on s'en était faite. Les libraires de Paris, voyant qu'on le demandait avec beaucoup d'empressement, formèrent le dessein de le réimprimer, et demandèrent un privilége à M. Boucherat, chancelier de France. M. Boucherat chargea M. l'abbé Renaudot, auteur de la Gazette, de l'examiner pour voir s'il n'y avait rien contre l'état, ou contre la religion catholique. Cet abbé, au lieu de s'attacher à ces deux points, dressa un mémoire critique où il dit que cet ouvrage était plein de *digressions*, qu'on *n'y trouvait aucun système de religion*, que M. Bayle *n'y citait les pères que pour les tourner en ridicule*, qu'il établissait partout le *pélagianisme* et le *pyrrhonisme*, qu'il *avait placé en différens endroits tout ce qui s'était dit ou écrit de plus mauvais depuis cinquante ans contre la religion catholique*, qu'il faisait *partout des éloges des ministres calvinistes pleins de faussetés*, et qu'il *trouvait aussi partout de quoi rendre le règne* de Louis XIV *odieux à l'occasion de la révocation des édits et des plaintes des réfugiés ;* qu'il *y régnait partout une affectation visible de ramasser tout ce qu'il y avait d'odieux et d'infamant sur la personne de nos derniers rois*, et qu'il *avait recueilli de propos délibéré plusieurs histoires fabuleuses pour rendre suspecte la conversion de Henri IV ;* que *dans l'article de François Ier., il y avait une digression très-injurieuse contre le roi d'Angleterre, pour donner lieu à établir la possibilité de*

la supposition du prince de Galles; qu'il *y régnait partout une obscénité insupportable*, que M. Bayle *n'avait aucune lecture que des livres modernes de religion, et des hérétiques;* qu'il *n'avait pas la moindre connaissance de l'histoire;* que *son antiquité et sa littérature roulaient sur des extraits de ce qu'il avait pris dans des traductions françaises*, qu'il *mesurait ridiculement le moderne avec l'ancien, et comparait l'abbé de Saint-Réal avec Cornelius Nepos, lorsqu'il s'agit du mérite de Pomponius.* « On peut juger, dit-il, de la » capacité d'un homme qui, » dans l'extrait de la Vie de Pom- » ponius Atticus, traduit *li-* » *brarii* par libraires. » Cet exemple, que l'abbé Renaudot rapportait de l'ignorance de M. Bayle, est une preuve bien marquée de la précipitation du censeur; car M. Bayle avait averti à la marge, qu'*il faut entendre par ce mot les copistes et les relieurs, selon la manière d'accommoder les livres en ce temps-là.*

On voit par-là quel fond il y avait à faire sur le jugement de cet abbé. Il avait parcouru sans attention le Dictionnaire de M. Bayle, et n'y avait rien vu qu'au travers des préjugés qu'il avait conçus contre cet ouvrage. Il était d'ailleurs naturellement décisif, téméraire, violent et emporté contre les protestans. Il se piquait d'une vaste littérature et d'une profonde connaissance de l'antiquité; mais ceux qui ont examiné ses ouvrages ne conviennent pas que son savoir fût égal à l'opinion qu'il voulait qu'on en eût. On a découvert mille bévues dans son écrit sur l'*Origine de la sphère*, et montré qu'il n'avait pas même entendu les auteurs qu'il copiait (1). Cependant on refusa sur son rapport le privilége que les libraires de Paris demandaient pour réimprimer le Dictionnaire de M. Bayle, et on en défendit même l'entrée en France. C'est ce que M. Bayle souhaitait (2). « Je vous dirai confidemment, » écrit-il à un de ses amis (3), » que j'ai une joie très-vive de » ce que l'on n'a point permis » en France l'entrée de mon » Dictionnaire. Ce n'est pas par » la raison que la défense exci- » tera davantage la curiosité, » car *nitimur in vetitum.* J'ai » deux autres raisons, l'une, » que si l'on en eût permis l'en- » trée, les libraires de Lyon » l'eussent contrefait et y eus- » sent laissé glisser mille fautes » d'impression. Leur édition eût » empêché le débit de celle de » M. Leers et eût multiplié les » exemplaires d'une première » édition, toujours défectueuse, » quand un gros ouvrage a été » fait précipitamment et avec » aussi peu de secours de bi- » bliothèques que j'en ai eu. La » défense me fait espérer que » l'édition unique de M. Leers » se débitera, et qu'il en fau- » dra faire une seconde à la » correction de laquelle j'em-

(1) Voyez les remarques de M. des Vignoles, sur cet écrit de l'abbé Renaudot : *Bibliothèque germanique*, t. V, art. XI, p. 153 et suiv.

(2) Voyez la lettre à M. Janiçon, du 11 de février 1697, p. 625, 626.

(3) Lettre de M. ***, du 13 de mai 169-, p. 642, 643.

» ploierai toutes les forces que » j'aurai; très-petites, je l'avoue, » mais enfin je les applique- » rai mieux, et j'attends de vos » lumières et de vos bons avis » de quoi être bien dirigé dans » la correction. L'autre raison, » encore plus importante, est » que, si mon Dictionnaire eût eu » l'entrée libre en France, mes » ennemis de ce pays-ci, gens » factieux et adroits à empoi- » sonner les choses, eussent in- » féré de là que mon livre ne » disait rien en faveur des pro- » testans, ni contre la France : » *marque*, dirait-on, *de l'atta-* » *chement criminel dont on soup-* » *çonne l'auteur à la cause de* » *l'ennemi commun du repos de* » *l'Europe*. Il m'est donc avan- » tageux que mon Dictionnaire » ait été défendu; néanmoins; » quoique je souhaitasse qu'il » le fût, je n'ai rien dit qui » pût plaire à nos visionnaires. » Quand il a été question des » affaires de l'Europe, j'ai évité » de toucher à rien et pour et » contre; et l'on se plaint même » en Angleterre qu'indirecte- » ment je condamne la derniere » révolution, et que je me dé- » clare trop contre le droit des » peuples, en faveur de l'autori- » té despotique des monarques. »

M. Bayle critiqua M. Jurieu en plusieurs endroits de son Dictionnaire. Il ne faisait en cela qu'exécuter son plan, qui demandait qu'il relevât les erreurs de fait, ou les faux raisonnemens des auteurs dont il avait occasion de parler. « J'ai quelquefois, » dit-il (1), critiqué mon en- » nemi avec quelque force. Il » en est outré, et cherche tous » les moyens imaginables de se » venger. Il a eu d'abord des » émissaires qui ont déclamé » contre l'ouvrage, disant qu'il » contient des impiétés; et, après » ces criailleries, il a engagé » son consistoire à examiner » l'ouvrage. J'ai mes réponses » toutes prêtes, et je ne crains » rien pourvu qu'on veuille, je » ne dis pas suivre exactement » les règles de l'équité, mais » s'abstenir seulement de les » violer sans pudeur et sans me- » sure. »

Les partisans de M. Jurieu s'étant trouvés les plus forts dans le consistoire de Rotterdam, il s'en prévalut pour y faire examiner le Dictionnaire de M. Bayle. Cependant il publia plusieurs extraits des lettres anonymes écrites de Paris, de Londres, de Genève, et de quelques villes de Hollande, dans la vue de décrier cet ouvrage. En effet, les auteurs de ces lettres en disaient beaucoup de mal; mais la plupart ne l'avaient point lu, et n'en parlaient que par ouï-dire. M. Jurieu y joignit le Mémoire de l'abbé Renaudot, et les extraits que M. Bayle avait faits des livres de ce ministre dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, « afin, » disait-il, d'opposer les louan- » ges magnifiques que M. Bayle » lui avait données et à ses ou- » vrages, aux critiques du Dic- » tionnaire. » Il accompagna le tout de plusieurs réflexions, où il renouvelait ses anciennes calomnies, et faisait de nouveaux efforts pour diffamer M. Bayle, et faire mépriser son Dictionnaire.

(1) Lettre à M. Constant, du 4 de juillet 1697, p. 654.

Cependant il avouait qu'il n'en avait pas seulement lu le titre (1). Il intitula cette compilation, *Jugement du Public, et particulièrement de M. l'abbé Renaudot, sur le Dictionnaire critique du sieur Bayle* (2).

M. Bayle publia là-dessus un écrit intitulé : *Réflexions sur un imprimé qui a pour titre, Jugement du Public*, etc. (3). Il dit qu'en publiant cet écrit son principal but était d'avertir le public qu'il travaillait à une défense qui, auprès de tous les lecteurs non préoccupés, serait une démonstration de l'injustice de ses censeurs ; mais que, cette apologie ne méritant pas la destinée des feuilles volantes qui la plupart du temps ne passent pas la première semaine qui les a vues paraître, il la gardait pour être mise au commencement ou à la fin d'un *in-folio*. Par la même raison, ajoute-t-il, on renvoie là presque tout ce que l'on pourrait dire de considérable contre l'écrit qui vient de paraître, et on se réduit à un petit nombre d'observations faites à la hâte. Il remarque d'abord que le titre de l'écrit de M. Jurieu était trompeur. « Ce libelle-là, dit-il (4), » est fort mal intitulé : il ne » doit avoir pour titre que : *Jugement de l'abbé Renaudot*, » *commenté par celui qui le publie ;* car tous les autres juges » sont moins que fantômes ; ce » sont des êtres invisibles ; on ne » sait s'ils sont blancs ou noirs. » C'est pourquoi leur témoignage et un zéro sont la même » chose..... Quelle manière de » procéder est-ce que cela ! faire » consister le jugement du public en de telles pièces ! J'en » pourrais produire de bien plus » fortes à mon avantage si la » modestie le permettait. Outre » cela, que de lettres ne pourrais-je pas publier, où mon » adversaire est représenté et » comme un mauvais auteur, et » comme un malhonnête homme ! mais Dieu me garde d'imiter l'usage qu'il fait de ce » que les gens s'entr'écrivent en » confidence. C'est une conduite » que les païens mêmes ont détestée. »

Il observe que M. Jurieu n'a nommé de tous ses témoins que celui qui était le plus récusable. « L'auteur de ce prétendu Jugement du public, dit-il (5), n'a » guère été sage dans la distinction qu'il a faite. Il supprime » le nom de tous ses témoins, » excepté celui qu'il devait cacher principalement, nom odieux et méprisé dans tous les » pays qui font la guerre à la » France. Je ne me veux point » prévaloir de la préoccupation » publique ; je veux bien ne le » pas considérer du côté de sa » Gazette, qui le décrie partout » comme un homme habitué à » donner un tour malin au mensonge. Je veux le représenter » par son beau côté.

» M. l'abbé Renaudot passe » pour très-docte et pour être » d'un goût si délicat, qu'il ne

(1) *Je vous avoue que je n'ai pas lu le livre, ni même le titre.* Jugement du Public, etc., p. 28.

(2) In-4°., pag. 47.

(3) In-4°., pag. 16, menu caractère, à 2 colonnes.

(4) *Réflexions sur un imprimé qui a pour titre, Jugement du Public*, etc., p. 1. [Voyez ces *Réflexions*, tom. XV, p. 247 et suiv.]

(5) Ibid., p. 1, 2.

» trouve rien qui lui plaise. Il » ne faut donc rien conclure de » son mépris : c'est une preuve » équivoque. On m'a dit de plus » qu'il est fort dévot. Il ne faut » donc pas s'étonner qu'il trouve » trop libre ce qui dans le fond » n'excède point les libertés » qu'un honnête homme se peut » donner, à l'exemple d'une in- » finité de grands auteurs. » Il ajoute qu'à l'égard des gaietés un peu trop fortes qu'on trouve dans son Dictionnaire, il ne doutait point qu'on ne fût satisfait quand on aurait vu l'apologie qu'il préparait sur ce point-là ; et il promettait de retoucher l'article de David de telle manière, qu'il ne pourrait plus servir de prétexte aux déclamations de ses censeurs. « J'ai déclaré en toute occasion, » dit-il, et je le déclare ici pu- » bliquement, que s'il y a des » dogmes hétérodoxes dans mon » ouvrage, je les déteste tout le » premier, et que je les chasse- » rai de la seconde édition. On » n'a qu'à me les faire con- » naître. »

Il marque ensuite plusieurs faussetés que les auteurs des Extraits avaient débitées au sujet de son Dictionnaire : il réfute les calomnies et les insinuations malignes de M. Jurieu, et fait voir qu'il se vantait ridiculement de l'avoir réduit à vivre de la pension d'un libraire : il dit qu'il l'avait critiqué sans affectation et l'avait traité sur le même pied que les autres écrivains dont il avait relevé les fautes ; qu'il lui avait rendu justice lorsqu'on l'avait censuré mal à propos, et que ce n'était pas sa faute s'il n'avait pas eu plus souvent occasion de le justifier ; que ce qu'il avait blâmé dans quelques-uns de ses ouvrages n'était pas la même chose que ce qu'il y louait autrefois ; qu'il le louait alors de bonne foi, et qu'il l'avait ensuite critiqué avec raison, étant mieux instruit.

A l'égard de M. Renaudot, M. Bayle se contenta de marquer deux ou trois faussetés de fait qui étaient dans son Mémoire, se réservant à l'examiner à fond lorsque cet abbé s'en serait déclaré l'auteur. « Si je réfute ja- » mais le Jugement de M. l'abbé » Renaudot, dit-il, ce ne sera » qu'après avoir su qu'il le re- » connaît pour sien, tel qu'on » vient de l'imprimer ; car il est » si rempli de bévues, de faus- » setés et d'impertinences, que je » m'imagine qu'il n'est point » conforme à l'original : on y a » cousu, peut-être, de fausses » pièces à diverses reprises en le » copiant. Il avait prévenu une » infinité de personnes ; mais » d'habiles gens, ayant lu mon » Dictionnaire, firent cesser bien- » tôt cette prévention. M. l'abbé » ne l'ignore point, car il a dit » dans une lettre, *que je dois être* » *content de l'approbation de* » *tant de gens*. Aussi le suis-je. » On s'étonna qu'il eût mis dans » son rapport tant de choses inu- » tiles. Il n'était question que » de savoir si mon ouvrage cho- » quait l'Église romaine ou la » France. On ne lui avait point » demandé si j'ai lu les bons au- » teurs ou si je mets en balance » les anciens avec les modernes. » Si plusieurs lecteurs l'ont con- » tredit sur le chapitre de mon » ignorance, je les en désavoue :

» il n'en a pas dit assez, j'en sais » bien d'autres circonstances, et » s'il veut faire mon portrait de » ce côté-là, je lui fournirai » bien des mémoires. »

Cette dispute n'eut point de suites. M. De Wit s'intéressa pour l'abbé Renaudot, et fit promettre à M. Bayle de ne point écrire contre lui. M. Bayle tint religieusement sa promesse; il poussa même la délicatesse si loin, qu'il ne voyait qu'avec peine que je voulais insérer dans les OEuvres de M. de Saint-Évremond la réponse que ce célèbre écrivain avait faite au Jugement de cet abbé. « Pour ce qui regarde, » m'écrivit-il (1), l'apologie dont » M. de Saint-Évremond a bien » voulu m'honorer, comme votre amitié pour moi s'est déjà » déclarée publiquement, je ne » sais si M. l'abbé Renaudot ne » me croirait pas coupable d'une » infraction indirecte de la trêve » que M. De Wit avait conclue » entre nous, s'il paraissait dans » un ouvrage que vous auriez » fait réimprimer quelque chose » qui concernât la querelle d'Allemand que cet abbé me fit. » Vous savez qu'en publiant des » *Réflexions* sur le *Jugement* de » cet abbé, je promis de l'examiner et de le réfuter plus amplement. Il est sensible plus » qu'homme du monde, et quoiqu'il soit savant, il craint les » démêlés littéraires. Il veut bien » jouir de la liberté de critiquer » de vive voix, mais sans avoir » la nécessité d'en venir aux discussions de plume. Feu M. De » Wit, son grand ami, m'exhorta très-fortement à la paix, » et me témoigna être fâché des » *Réflexions* que j'avais publiées. » M. Leers, qui a beaucoup d'obligations à cet abbé, qui lui » rend en toutes rencontres de » bons offices, en reçut une lettre qui marquait qu'il n'entrerait qu'à regret dans des démêlés de cette nature. En un mot, » par déférence pour M. De Wit, » et par complaisance pour M. » Leers, et considérant tout ce » que l'abbé alléguait pour ses » excuses, je consentis, haïssant » naturellement les guerres littéraires de personne à personne, que M. De Wit nous fît » convenir de mettre en oubli » le passé, et qu'il ne fût plus » parlé de ce différent. J'ai observé ma parole avec la dernière exactitude; car il n'y a » pas un seul mot dans la seconde édition de mon Dictionnaire qui porte la moindre » marque du souvenir du Jugement de l'abbé. Je laisse, monsieur, à votre discrétion à décider si en insérant la Réponse » de M. de Saint-Evremond on » ne donnerait pas lieu à l'abbé » de dire que ce que je ne faisais » pas par moi-même je le faisais » par un ami, en renouvelant la » mémoire du procès. » M. de Saint-Évremond avait lu le Dictionnaire de M. Bayle avec beaucoup de plaisir; il se divertit à faire cette Réponse, qui contient une raillerie fine et délicate (2).

1698.

La première impression du

(1) Lettre du 7 de mars 1702, pag. 867 et suiv.

(2) Cette petite pièce fut insérée dans la 1re. édition des OEuvres de M. de Saint-Evremond, imprimée à Londres en 1705, 2 vol. in-4°., et elle se trouve dans toutes les éditions suivantes

Dictionnaire de M. Bayle étant presque toute vendue, on songea à en donner une seconde édition. Elle fut commencée le 26 de mai 1698.

M. Jurieu avait publié son prétendu *Jugement du Public* pour porter les compagnies ecclésiastiques à condamner le Dictionnaire de M. Bayle. Il fit présenter ce libelle au synode, qui se tenait alors à Delft; mais le synode n'y fit aucune attention. Le consistoire même de Rotterdam garda beaucoup de modération. M. Bayle y fut ouï; on lui communiqua les remarques qu'on avait faites sur son Dictionnaire; on déclara qu'on était content de ses réponses, et on l'exhorta d'instruire le public de tout ce qui s'était passé dans cette affaire. C'est ce qu'il fit dans une feuille volante, intitulée : *Lettre de l'auteur du Dictionnaire historique et critique à M. le D. E. M. S. *, au sujet des procédures du consistoire de l'Église wallonne de Rotterdam contre son ouvrage*. La voici :

« J'apprends, monsieur, par » votre dernière lettre, qu'il a » couru divers bruits fort opposés les uns aux autres, touchant » ce qui s'est passé au consistoire » de l'Église wallonne de Rotterdam, lorsque l'affaire que j'y » avais au sujet du Dictionnaire » historique et critique y a été » terminée. Vous ne pouvez recueillir de tant de discours si » différens, sinon que j'ai promis de réformer cet ouvrage » dans une seconde édition; mais, » cela ne vous contentant point, » vous me demandez une instruction un peu plus précise » là-dessus. Je m'en vais vous » satisfaire.

» Vous saurez donc, monsieur, » que le consistoire ayant jugé » qu'il devait prendre connaissance de mon livre, vu les » plaintes que plusieurs particuliers répandaient de toutes » parts, nomma des commissaires pour l'examiner. Ces » commissaires lurent l'ouvrage, » firent des extraits et des remarques, et leur rapport ayant » été communiqué à la compagnie, et tous les autres préliminaires réglés, de sorte qu'il » ne restait plus rien que de » m'entendre, afin de procéder » au jugement, je fus averti de » me trouver au consistoire, et » j'y comparus au jour marqué. » L'état de la question m'ayant » été proposé en général, et le » premier chef des extraits et » des remarques en particulier, » on me demanda ce que j'avais » à répondre. Je répondis que » n'ayant point su par où l'affaire serait entamée, je n'avais » préparé qu'un discours fort » général. Il se réduisait à ces » deux points : l'un, que j'avais » une infinité de choses à dire » pour ma justification sur chaque sujet de plainte; l'autre, » que pour épargner à la compagnie une longue suite de » discussions fatigantes, et pour » contribuer efficacement à la » paix et à l'édification, j'aimais » mieux changer dans une seconde édition les choses qui » donnaient lieu aux murmures,

* Il m'a été impossible d'expliquer ces initiales, elles sont restées en blanc dans les éditions séparées des *Lettres*, ainsi que dans les *Œuvres diverses*.

» que d'insister sur les moyens » de montrer qu'on criait à tort; » que j'avais déjà fait savoir au » public (1) les dispositions avec » lesquelles je travaillais à cor- » riger mon ouvrage, selon les » avis que l'on voudrait bien me » communiquer; qu'en particu- » lier je déclarais à la compagnie » que je profiterais, avec toute » sorte de docilité et de respect, » des lumières dont elle voudrait » me faire part; en un mot, que » si j'avais avancé des opinions » hérétiques ou erronées (ce que » je ne croyais pas), je les désa- » vouais et les rétractais, comme » je l'avais déjà déclaré dans un » écrit imprimé depuis trois ou » quatre mois (2).

» Cette réponse ayant été trou- » vée trop générale, il fut dit » qu'on me communiquerait les » remarques que la compagnie » avait faites sur mon Diction- » naire. Elles me furent commu- » niquées quelques jours après » par les commissaires qu'elle » nomma; elles se réduisaient » entre autres à ces cinq chefs. » I. Les citations, expressions, » réflexions répandues dans l'ou- » vrage, capables de blesser les » chastes oreilles. II. L'article de » David. III. L'article des mani- » chéens. IV. Celui des pyrrho- » niens. V. Les louanges données » à des gens qui ont nié ou l'exis- » tence ou la providence de Dieu. » Je répondis deux choses comme » la première fois : l'une, que » je croyais avoir beaucoup de » raisons à alléguer pour ma jus- » tification sur tous ces chefs; » l'autre, que nonobstant cela » j'étais prêt à ôter du livre les » pierres d'achoppement que l'on » y trouvait; j'ajoutai que, con- » naissant à cette heure, par les » remarques de la compagnie, où » étaient les griefs, je voyais » plus clairement les manières » de rectifier les choses, et qu'il » me paraissait très-facile de re- » médier à tout, soit par des re- » tranchemens ou des change- » mens d'expression, soit par » des additions et des éclaircis- » semens. Qu'en particulier je » voulais refondre de telle sorte » l'article de David, qu'il n'y » resterait plus rien qui pût of- » fenser les âmes pieuses; qu'à » l'égard du dogme affreux des » deux principes, c'est-à-dire du » manichéisme, j'avais suffisam- » ment déclaré combien il me pa- » raissait absurde, monstrueux, » contraire non-seulement à la » religion et à la piété, mais » aussi aux idées les plus distinc- » tes de la raison et de la bonne » philosophie; que je m'éten- » drais davantage sur cela dans » la seconde édition, et que si » en qualité d'historien j'avais » cru être obligé de rapporter » exactement toute la force des » objections des manichéens, j'a- » vais cru, d'autre côté, que cela » était sans conséquence, ou » qu'il me semblait que je ne » faisais qu'étendre ce que nos » théologiens les plus orthodoxes » disent tous les jours en peu de » mots, c'est que l'accord de la » sainteté et de la bonté de Dieu » avec le péché et la misère de » l'homme est un mystère in- » compréhensible que nous de-

(1) Dans les *Réflexions sur un imprimé qui a pour titre*, *Jugement du Public*, etc., § III, p. 2, col. 1.

(2) *Réflexions sur un imprimé*, etc., ibid.

» vons adorer humblement, per-
» suadés que puisqu'il est révélé
» il existe, et obligés d'imposer
» silence aux difficultés de notre
» faible raison. Que j'avais assez
» déclaré sur d'autres matières,
» et nommément quant à l'exis-
» tence de l'étendue et du mou-
» vement, que ne pouvoir pas
» répondre à des objections n'est
» point pour moi une raison de
» rejeter une doctrine; que je
» méditerais de nouveau sur cel-
» les des manichéens, et que si
» je trouvais des réponses, ou si
» messieurs les ministres du con-
» sistoire m'en voulaient four-
» nir, je leur donnerais la meil-
» leure forme qu'il me serait
» possible. Je répondis la même
» chose quant à l'article de Pyr-
» rhon; et pour ce qui est des
» louanges données aux bonnes
» mœurs de quelques athées, je
» promis un éclaircissement qui
» fera voir comment ces faits-là
» que j'ai trouvés dans les livres,
» et que les lois de l'histoire
» m'ont engagé de rapporter,
» ne doivent point scandaliser,
» et ne font en effet aucun tort
» à la vraie religion.

» Les commissaires ayant ren-
» du compte de cette conférence
» à la compagnie, il fut ques-
» tion d'avoir par écrit ce que
» j'avais déclaré de vive voix. Je
» présentai donc un mémoire
» où, ayant touché d'abord les
» deux points généraux de mes
» réponses verbales, je protestai
» que je n'avais jamais eu inten-
» tion d'avancer comme mon
» sentiment aucune proposition
» qui fût contraire à la confes-
» sion de foi de l'Église réformée
» où Dieu m'avait fait la grâce
» de naître et dont je faisais
» profession; que s'il se trouvait
» de semblables propositions dans
» mon ouvrage (ce que je ne
» croyais pas), il fallait qu'elles
» s'y fussent glissées à mon insu,
» et que je les désavouais et les
» rétractais; que si j'avais pris à
» certains égards des libertés de
» philosopher qui ne sont pas
» ordinaires, c'était parce que
» j'avais cru qu'on les excuserait
» aisément par la considération
» de la nature de l'ouvrage où
» je soutenais tout à la fois la
» personne d'historien et celle
» de commentateur, sans faire
» le dogmatique; que le soin
» que j'avais pris de faire servir
» les réflexions philosophiques
» à la confirmation d'un dogme
» qui est capital dans notre Église
» et que nous opposons perpé-
» tuellement aux sociniens, sa-
» voir qu'il faut captiver son
» entendement à l'autorité de
» Dieu, et croire ce que Dieu
» nous révèle dans sa parole,
» quoique les lumières de la phi-
» losophie n'y soient pas tou-
» jours conformes; que ce soin,
» dis-je, m'avait fait espérer que
» tous mes lecteurs protestans
» seraient plutôt édifiés qu'of-
» fensés de mes commentaires;
» que j'étais bien fâché que l'é-
» vénement n'eût pas répondu à
» mon espérance; et que si j'a-
» vais prévu l'effet de la liberté
» que je prenais, je m'en serais
» abstenu soigneusement; que
» pour remédier au passé, je
» rectifierais ces endroits dans
» une seconde édition, et que
» j'aurais de grands égards pour
» les remarques que la compa-
» gnie m'avait fait communi-

» quer. J'ajoutai à cela les dé-
» clarations particulières que
» j'avais faites verbalement à
» messieurs les commissaires,
» touchant l'article de David,
» celui des Manichéens, etc.

» Sur ce mémoire, la compa-
» gnie dressa un acte avec les
» réflexions et les modifications
» qu'elle jugea à propos, et ce
» fut là, monsieur, la conclu-
» sion pacifique de cette affaire.
» Elle témoigna souhaiter que,
» sans attendre la seconde édi-
» tion qui pourrait traîner en
» longueur, je fisse imprimer
» quelque chose qui fît savoir au
» public les sentimens que j'avais
» exposés dans mon mémoire. J'y
» acquiesçai sans répugnance,
» et je m'acquitte aujourd'hui
» de cette promesse; il n'a pas
» tenu à moi que je ne m'en
» sois plus tôt acquitté. Je suis,
» monsieur, votre, etc. * »

* Cette lettre est datée du 6 juillet 1698, et, dans l'édition des *Lettres*, contient le post-scriptum que voici :

« Puisqu'il me reste de la place, je vous
» éclaircirai une chose qui vous a fait quel-
» que peine, et qui a donné lieu à une con-
» testation dont vous m'avez écrit ample-
» ment les circonstances. Vous m'avez fait
» savoir, monsieur, qu'un gentilhomme,
» fort prévenu en ma faveur, se trouva bien
» interdit lorsqu'on lui montra, en bonne
» compagnie, ce qu'il soutenait ne pouvoir
» être dans mon *Dictionnaire*. Quelqu'un
» avait dit, en sa présence, qu'il ne compre-
» nait pas bien pourquoi j'avançais comme
» une chose certaine, qu'Adam *mourut au*
» *lieu où Jérusalem fut bâtie depuis*, *et*
» *qu'on l'enterra sur une montagne voisine*
» *qui a été appelée Golgotha*. Il fit plusieurs
» réflexions sur ce passage, et il conclut que
» rien n'est plus difficile aux auteurs que d'é-
» tre uniformes. Ceux, disait-il, qui se met-
» tent le plus en possession de n'affirmer rien
» qu'ils ne puissent prouver démonstrative-
» ment s'oublient quelquefois, et assurent
» d'un ton décisif les choses les plus dou-
» teuses. Le gentilhomme prit feu, et s'of-
» frit de parier tout ce qu'on voudrait,
» qu'il ne m'était pas échappé une telle
» faute. La dispute s'échauffant, on fit ap-
» porter mon *Dictionnaire*, et l'on montra à
» M. Jurieu, chagrin de ce que
» le consistoire ne s'était pas prêté
» toute la compagnie la pag. 96 du Ier. vol.,
» col. 2, vers la fin. On le fit témoin ocu-
» laire de ce qu'il niait, et il fut extrême-
» ment surpris; et soutint néanmoins qu'il
» se souvenait de n'avoir pas vu cela dans
» l'exemplaire dont il s'était servi. On se
» moqua de cette exception, on le somma de
» faire venir cet exemplaire, et la chose ne
» lui étant pas possible, il se vit ranger au
» nombre des parieurs attrapés.

» Vous voulez, monsieur, que je vous
» rende raison de cette affaire : un auteur
» plus sensible que moi vous rappellerait d'a-
» bord le

Infandum regina jubes renovare dolorem;

« mais j'irai tout droit au fait. Vous sau-
» rez donc qu'il y a un certain nombre
» d'exemplaires du premier volume, et d'u-
» ne partie du second, qui ont été réim-
» primés sans que j'aie vu les épreuves. Il
» fallut faire cette seconde impression afin
» d'égaler les exemplaires; car on avait fait
» tirer un plus grand nombre depuis la let-
» tre P jusqu'à la fin que l'on n'avait fait
» auparavant. La réimpression se fit avec
» une promptitude incroyable; je ne pus y
» avoir l'œil, et les correcteurs n'eurent pas
» le temps de bien faire leur devoir. De là
» est venu que plusieurs oublis des impri-
» meurs n'ont pas été réparés. Le passage
» cité ci-dessus en est un exemple; car voici
» ce que j'avais dit, et ce qui se trouve dans
» la plupart des exemplaires : *Qu'il nous*
» *suffise de savoir que les pères ont cru fort*
» *communément que le premier homme mou-*
» *rut au lieu où Jérusalem*, *etc.* [C'est ce
» qu'on lit dans cette édition, t. I, p. 206.]
» Vous voyez donc que le gentilhomme n'a
» pas eu tort, et que les réflexions de l'au-
» tre sont très-mal fondées.

» Il y a de semblables fautes des impri-
» meurs qui ont introduit des obscénités et
» de faux raisonnemens dans mon ouvrage,
» que l'on croira pouvoir m'imputer avec
» raison, et dont je suis néanmoins très-in-
» nocent. En voici un exemple : Dans les
» exemplaires dont j'ai revu les épreuves, il
» y a à la pag. 335 du Ier vol., col. 2, lig. 9 :
» *Le règne de Tullus Hostilius est enfermé*
» *entre la première année de la* 27e. *olym-*
» *piade*, *et la première année de la* 35e.
» [Voyez dans cette édition, tome II, pag.
» 275.] Mais dans les autres exemplaires
» on ne trouve que ceci : *Le règne de Tul-*
» *lus Hostilius est enfermé entre la pre-*
» *mière année de la* 35e. Monstrueux dis-
» cours! Je ne dis rien des chiffres et des
» noms propres que ces gens-là, le fléau né
» des auteurs, ont brouillés et défigurés. Je
» me pourvois ici contre eux, et contre
» l'avantage que mes critiques en voudraient
» tirer. »

Bayle, dans la note (4) de l'*Avertissement* de la seconde édition ci-dessus, p. 20, donne

à sa passion, fit tous ses efforts pour l'engager à reprendre cette affaire. Le consistoire avait été changé au commencement de l'année 1698, il se flattait d'y trouver plus de docilité. On nomma en effet des commissaires; mais ils ne jugèrent pas à propos de rien changer dans ce qui avait été déjà arrêté : leur examen se réduisit à quelques remarques sur la feuille volante que M. Bayle avait publiée. Le consistoire approuva leur rapport et déclara que cet écrit avait paru plus tard qu'on ne l'espérait (1); que M. Bayle ne l'avait point envoyé à la compagnie; que le nombre des exemplaires qu'on en avait imprimé était trop petit; que M. Bayle ne s'était pas assez étendu sur ce que la compagnie avait exigé de lui, et n'avait pas fait connaître qu'il s'y était soumis sans réserve; qu'ainsi elle aurait été en droit de lui demander davantage, mais qu'elle se contenterait de lui représenter ces choses verbalement, et de l'exhorter à corriger la seconde édition de son Dictionnaire sur les remarques qu'elle lui avait communiquées et à profiter des avis qu'elle lui avait donnés; qu'on en dresserait un mémoire où l'on pourrait ajouter de nouvelles remarques, et que, comme M. Jurieu avait été fort maltraité par M. Bayle dans cet ouvrage, on exhorterait M. Bayle à se conduire à l'avenir avec plus de modération, tant dans la seconde édition que dans les autres livres qu'il publierait, « la compagnie n'ayant pu voir » qu'avec douleur qu'on eût eu » si peu de ménagement pour » un pasteur dont le ministère » et les travaux avaient été et » étaient encore en singulière » édification à l'Église. » On nomma des commissaires pour dresser ce mémoire, et on les chargea de le communiquer à M. Bayle. On y fit entrer ce qui regardait M. Jurieu. On y ajouta aussi quelques remarques, et entre autres choses on y exhorta M. Bayle « à prendre garde de ne » pas réfuter légèrement ce que » nos théologiens ont dit de » certains papes vicieux, puis- » que, s'il pouvait alléguer quel- » ques conjectures pour la dé- » fense de ces papes sur certains » faits, on pouvait lui opposer » de fortes raisons pour leur » condamnation, et qu'il était » injuste de prendre sans néces- » sité le parti de séducteurs qui » ont fait tant de mal à l'Église, » et de vouloir faire passer nos » auteurs pour des accusateurs » téméraires. » Cette affaire n'alla pas plus loin, et M. Jurieu ne put porter le consistoire à se prêter davantage aux désirs de vengeance dont ce ministre était animé (2).

1699.

M. Bayle publia en 1699 une troisième édition de ses *Pensées diverses sur les comètes*. Il supprima l'avertissement de la se-

une indication plus générale pour reconnaître les exemplaires de la réimpression; mais cette indication ne peut être juste qu'autant que l'assembleur ou le brocheur aura eu l'attention de ne pas mêler les feuilles des deux tirages.

(1) Le consistoire avait travaillé à cette affaire depuis le 3 de novembre 1697, jusqu'au 7 de janvier 1698. L'écrit de M. Bayle ne parut que six mois après; il est daté du 6 de juillet 1698.

(2) On trouvera à la suite de ces mémoires, les *Actes du consistoire de Rotterdam* concernant le Dictionnaire de M. Bayle.

conde et en mit un autre, où il explique d'abord pourquoi le style de cet ouvrage est celui d'un catholique romain, soit qu'il s'agisse de religion, soit qu'il s'agisse d'affaires d'état. Il marque ensuite ce qui lui avait donné occasion d'écrire ce livre, le dessein qu'il avait de le faire imprimer à Paris, et les autres particularités que j'ai rapportées. Il remarque encore qu'il avait promis que cette édition serait augmentée d'un grand nombre de nouvelles preuves et de nouvelles réponses aux difficultés; cependant, qu'elle était tout-à-fait conforme à la seconde, sans addition ni diminution. La raison qui l'avait engagé à n'y rien ajouter, c'est, dit-il, que l'ouvrage n'étant déjà que trop semblable aux rivières, qui ne font que serpenter, il n'eût pu y joindre de nouvelles digressions sans en rendre la lecture très-ennuyeuse : cette considération l'avait obligé de réserver ses Additions pour un nouveau volume, qui serait imprimé à part dès qu'il serait plus avancé dans la composition du Dictionnaire critique, à quoi il continuait de travailler. « Si je » renvoie, ajoute-t-il, la partie » à ce temps-là, c'est qu'ayant » examiné tout de nouveau les » difficultés qu'on se peut for- » mer sur le parallèle que j'ai » établi entre le paganisme et » l'athéisme, il m'a semblé qu'on » les peut résoudre toutes par » les principes que j'ai posés, et » par l'application des réponses » que j'ai déjà employées. Il n'y » a donc rien qui presse. » Cette nouvelle édition s'était faite pendant qu'il travaillait à la révision et à la réimpression de son Dictionnaire. Lorsqu'elle fut achevée, il n'eut plus rien qui le détournât d'un travail qui augmentait tous les jours, et qui ne lui donnait pas un moment de relâche. « Je ne serais pas excusable, » écrivait-il à M. Marais (1), » d'avoir tardé si long-temps à » vous écrire, si je n'étais ex- » traordinairement occupé, tant » à la révision de mon *Diction-* » *naire*, dont on fait une secon- » de édition, qu'à la correction » des épreuves. A peine puis-je » suffire à ces deux occupations, » et c'est un bonheur pour moi » que la troisième édition de » mes *Pensées sur les Comètes* » soit achevée, pour me laisser » un peu de loisir. J'en ai relu » toutes les feuilles avant qu'on » les imprimât; et, quoique je » n'y aie fait aucune addition, » mais seulement quelque petit » changement au style, cela n'a » pas laissé de me faire perdre » assez de momens. » Cette édition est divisée en deux volumes. On joignit au second tome une seconde édition de l'*Addition aux Pensées diverses sur les Comètes*, qui avait paru en 1694.

Dans ce temps-là, M. le Clerc, déguisé sous le nom de *Théodore Parrhase*, donna un ouvrage intitulé : *Parrhasiana*, ou *Pensées diverses sur des matières de critique, d'histoire, de morale et de politique*, dans lequel il y avait un article qui concernait M. Bayle. Celui-ci avait établi, dans son Dictionnaire, que les manichéens pouvaient faire aux

(1) Lettre du 7 de septembre 1699, pag. 763, 764.

théologiens chrétiens des difficultés au sujet du mal moral et du mal physique, qu'il n'était pas possible de résoudre par les lumières de la raison. M. le Clerc soutint, au contraire, que le système d'Origène, abandonné de tous les chrétiens, suffisait pour lever ces difficultés; et réfuta le manichéen de M. Bayle, sous le personnage d'un origéniste, ajoutant que « si un hom-
» me de cette sorte peut réduire
» un manichéen au silence, que
» ne feraient pas ceux qui raison-
» neraient infiniment mieux que
» les disciples d'Origène (1) ? »
Du reste il déclara : « qu'en ré-
» pondant aux objections ma-
» nichéennes, il ne prétendait
» faire aucun tort à M. Bayle,
» qu'il ne soupçonnait nulle-
» ment de les favoriser. Je suis
» persuadé, dit-il (2), qu'il n'a
» pris la liberté philosophique
» de dire, en bien des rencon-
» tres, le pour et le contre, sans
» rien dissimuler, que pour don-
» ner de l'exercice à ceux qui
» entendent les matières qu'il
» traite, et non pour favoriser
» ceux dont il explique les rai-
» sons. On doit prendre les dif-
» ficultés qu'il propose pour des
» objections qu'il est permis de
» faire dans un auditoire de
» théologie et de philosophie,
» où, plus on pousse une diffi-
» culté, plus elle fait d'honneur
» à ceux qui la peuvent résou-
» dre. C'est une justice qu'il a
» droit de demander à ses lec-
» teurs, et qu'on ne lui peut re-
» fuser. Pour moi, continue-t-il,
» je la lui accorde très-volon-
» tiers; mais je crois pouvoir
» demander à mon tour qu'il
» me soit permis de répondre à
» ses objections, sans que l'on
» fasse aucune application odieu-
» se à la personne, des réponses
» qui ne regardent que les diffi-
» cultés. »

(1) *Parrhasiana*, tom. I, p. 304.
(2) Ibid., p. 302, 303.

1700.

L'année suivante, la princesse Sophie, électrice douairière d'Hanovre, et l'électrice de Brandebourg sa fille, depuis reine de Prusse, eurent la curiosité de voir la Flandre et la Hollande. Ces princesses, moins illustres par l'élévation de leur rang que par leur savoir et leurs lumières, étaient l'admiration de toute l'Europe. Elles honoraient les savans d'une bienveillance particulière, aimaient à s'entretenir avec eux, et leur faisaient souvent des questions très-embarrassantes. M. Bayle leur était parfaitement connu par ses ouvrages: le désir de voir la Hollande s'était augmenté par le plaisir d'y connaître personnellement un philosophe si célèbre. Après avoir parcouru la Flandre, elles étaient à peine arrivées à Rotterdam (3), qu'elles envoyèrent prier M. Bayle de les venir voir. Mais il était fort tard, et M. Bayle était au lit, accablé d'une violente migraine : il leur fit témoigner le regret qu'il avait de n'être pas en état de leur aller rendre ses respects. Ces princesses partirent le lendemain pour la Haye sans avoir vu M. Bayle, que son indisposition retenait chez lui; mais M. le comte de Dhona ayant fait connaître à M. Basnage, qui

(3) Le 26 d'octobre 1700.

était allé à la Haye, le désir que leurs altesses avaient de voir M. Bayle, M. Basnage l'en informa. Il vint et fut reçu des deux princesses avec beaucoup de distinction. La princesse Sophie s'entretint long-temps avec lui en particulier ; elle lui fit plusieurs questions, et ils se jetèrent sur de grandes matières. Pendant ce temps-là, M. Basnage entretint l'électrice de Brandebourg, qui lui parla avec beaucoup d'estime de M. Bayle et de ses ouvrages, qu'elle portait toujours avec elle. Ils demeurèrent avec M. le comte de Dhona, par ordre de leurs altesses. Ces princesses voulurent les mener à Delft ; mais M. Bayle apporta quelque retardement au départ, et on se sépara à la Haye (1).

1701.

Il parut, en 1701, un ouvrage intitulé : *Dissertation apologétique pour le bienheureux Robert d'Arbrisselles, fondateur de l'ordre de Fontevrault, sur ce qu'en a dit M. Bayle dans son Dictionnaire historique et critique* (2). M. Bayle, parlant de Robert d'Arbrisselles (3), dit qu'on l'avait accusé de coucher avec quelques-unes de ses religieuses, afin qu'en irritant les passions il fît triompher plus glorieusement la vertu. Il est certain que Geoffroi, abbé de Vendôme et cardinal, avertit le bienheureux Robert des bruits qui couraient là-dessus, et le railla sur le *nouveau genre de martyre* qu'il avait imaginé. Le père de la Mainferme, religieux de Fontevrault, a entrepris la défense du fondateur de son ordre ; et M. Bayle avoue dans son Dictionnaire, qu'*il trouve très-fortes les raisons de l'apologiste, et qu'il n'a garde d'affirmer ce qu'on disait de Robert.* Cet aveu donna occasion au père Souri *, religieux de ce même ordre (4), d'examiner cette matière plus à fond, et de la mettre dans un nouveau jour. Sa Dissertation est écrite en forme de lettre adressée à M. Bayle. Il le loue d'avoir donné à entendre qu'il ne croyait pas que ce qu'on disait du bienheureux Robert fût vrai, et donne en même temps de grands éloges à son Dictionnaire. « Il y a long-temps, » dit-il (5), que la république » des lettres vous est obligée ; » mais le dernier service que » vous venez de lui rendre par » votre admirable Dictionnaire » y met la dernière main. Ce » n'est pas assez dire que vous » nous avez donné un livre, » vous nous avez donné une bi- » bliothéque toute entière. La » nouveauté du dessein, le dis- » cernement des faits histori- » ques, l'exactitude de vos cita- » tions, cette attention, quoique » retenue, qui règne dans tout » ce prodigieux ouvrage à ne » rien avancer de faux, à oser » dire ce qui est vrai, selon les » lois inviolables d'un véritable

(1) Mémoire MS. de M. Basnage.

(2) A Anvers (Amsterdam), chez Henri Desbordes ; in-12.

(3) A l'article FONTEVRAUD, tom. VI, pag. 504.

* Son nom était *Soris*, et non *Souri*.

(4) Voyez la *Réponse aux questions d'un provincial*, tom. I, ch. LXVII, p. 634.

(5) *Dissertation apologétique*, etc., pag. 1 et suiv.

» historien; tout cela me fait » dire que ce serait dommage » que vous eussiez succombé à » la tentation de supprimer un » si savant livre. Pour moi, petit » particulier, je l'ai reçu avec une » reconnaissance que je ne puis » vous exprimer, monsieur, et » j'entre au moins parmi le » peuple des lecteurs en celle » que vous doit le public des » grandes découvertes que vous » venez de lui donner, et j'en » profiterai.

» La différence de parti n'y » fait rien, chacun saura bien » démêler ce qui lui sera pro- » pre. Vous ne faites pas grand » cas de nos saints; mais cette » prévention ne vous empêche » point de trouver mauvais » qu'on leur impute des fausse- » tés évidentes, et on ne peut » assez vous savoir gré de votre » droiture et de votre sincérité » à cet égard. Cet amour de la » vérité mérite que Dieu vous » éclaire un jour sur toutes les » vérités révélées.

» Je me sens la même équité » pour vos réformateurs. Je » n'ai jamais goûté ni les exa- » gérations ni les impostures des » faux zélés; encore moins les » hardiesses de Bolsec, au- » teur plein de ressentiment; » quelque tenté qu'on puisse » être de croire ce qu'on a dit » de scandaleux de votre patriar- » che, qui s'est déclaré avec tant » d'éclat contre la plus ancienne » des Églises. Ce n'est point par » des impostures qu'on doit » l'attaquer, et la vérité de ma » religion, qu'il a voulu anéan- » tir, n'avait pas besoin de ces » secours. Je ne crois point, mal- » gré l'hétérodoxie, tout ce que » disent de vos docteurs les ca- » tholiques, que quand ils sont » soutenus de preuves incon- » testables; et le catholicisme » ne m'impose point non plus » sur le mal que les protestans » disent des nôtres, quand les » raisons sautent aux yeux. Je » ne vous dis point cela, mon- » sieur, pour vous faire passer » plus aisément ce que je pren- » drai la liberté de vous remon- » trer, ni pour me donner pour » modèle sur la sincérité à un » homme qui en peut servir aux » autres. Quand je n'en userais » pas ainsi, un exemple aussi » mince que celui d'un homme » obscur comme moi ne vous » détournerait pas de votre che- » min, et vous ne laisseriez pas » d'être foudroyant contre les » faiseurs de contes. Celui dont » il s'agit ici, qu'on a fait du » bienheureux Robert d'Arbris- » selles, ne saurait manquer » *d'appartenir à votre Diction-* » *naire; car, s'il est véritable,* » *votre Dictionnaire peut s'en* » *saisir en tant qu'historique;* » *s'il est faux, il peut s'en sai-* » *sir en tant que critique.*

» Mais je suis très-assuré que » vous ne le croyez pas vrai, » vous l'avouez vous-même, » monsieur..... *Je n'ai garde,* » dites-vous, *d'affirmer ce qu'on* » *dit de lui, car je trouve très-* » *fortes les raisons de l'apolo-* » *giste.* Mais me permettrez- » vous, monsieur, de vous » dire que vous ne vous êtes » peut-être pas assez récrié en » cet endroit contre la fausseté, » ni avec tant de vivacité que » vous l'avez fait en d'autres qui

» n'étaient fondés que sur des » *oui-dire.* »

C'est là la seule chose que le père Souri aurait désirée dans M. Bayle : il est d'ailleurs très-content de lui. « Encore une fois, » dit-il (1), nous n'avons qu'à » nous louer, à cet égard, de votre » bon goût et de votre équité. » Oserais-je cependant, ajoute-» t-il, vous dire que le plaisant » en cet article vous a fait un » peu oublier vos propres maxi-» mes, et vous a empêché d'en » dire davantage que les deux » lignes favorables que je viens » de citer? Jamais conte n'a été » plus digne de votre censure » que celui-là. Vous songez bien » à divertir vos lecteurs, et vous » avez vos raisons; votre inten-» tion pourtant n'est pas de les » divertir aux dépens de la » vérité, et vous ne l'avez ja-» mais perdue de vue à notre » égard. »

M. Bayle rendit compte de cet ouvrage dans une addition à l'article FONTEVRAULT. « Cette » apologie, dit-il, est si bien » tournée et si solide, que tout » homme raisonnable y devra » asquiescer ; et, quoique j'aie » suffisamment fait connaître » que je n'ajoutais aucune foi » aux bruits qui coururent tou-» chant ce partage de lit, etc., » je déclare ici qu'en tous les » endroits où j'ai parlé de cela » sans y apposer la répétition » de mon sentiment, je sou-» haite qu'elle y soit sous-en-» tendue. » M. Bayle rend au père Souri toute la justice qui lui était due. « L'honnêteté, » dit-il, la politesse, l'esprit et » l'érudition de l'auteur, y pa-» raissent avec éclat, et je suis » bien fâché de ne me trouver » point digne des louanges qu'un » si habile homme a bien vou-» lu me donner par compli-» ment. »

(1) *Dissertation apologétique*, etc., p. 8, 9.

1702.

La seconde édition du *Dictionnaire critique* fut achevée le 27 de décembre 1701, et parut au commencement de l'année 1702. Elle était augmentée de près de la moitié. Cette augmentation était contraire à l'intention de M. Bayle. Il n'avait dessein que de faire quelques additions aux articles déjà publiés : il ne se proposait pas d'y en mettre de nouveaux ; il les réservait pour un alphabet à part sous le titre de *Suite* ou de *Supplément du Dictionnaire critique* (2) ; mais le libraire souhaita qu'ils parussent dans cette seconde édition, et M. Bayle fut forcé d'y consentir. Ce changement lui fit beaucoup de peine, comme il le témoigne dans l'avertissement. Il distingua les additions de telle manière qu'on pouvait les discerner d'un coup d'œil. Il corrigea avec beaucoup de soin les fautes de la première édition dont il s'était aperçu lui-même, ou que ses amis lui avaient fait remarquer. Il donna des témoignages de sa reconnaissance à ceux qui lui avaient fourni des mémoires, et les nomma lorsqu'il crut pouvoir le faire sans les désobliger. Cependant il avoua que les addi-

(2) Voyez les lettres à M. de la Monnoie, du 19 d'août 1697, p. 665 ; et à M. Marais, du 2 d'octobre 1698, p. 727.

tions qu'il avait faites ne lui avaient pas permis de rendre les articles de la première édition aussi corrects qu'il l'aurait souhaité. « Je ne veux pas dissimu-
» ler, dit-il, que la peine
» qu'elles m'ont causée ne m'a
» point permis de corriger les
» articles de la première édi-
» tion avec toute la sévérité et
» avec toute la diligence que
» j'aurais voulu y apporter. Il
» est bien malaisé que, pendant
» que les imprimeurs travaillent
» sans discontinuation, l'auteur
» suffise à trois choses : à faire
» la révision de deux gros vo-
» lumes *in-folio*, à les augmen-
» ter de plus d'un tiers, et à
» corriger les épreuves. »

En parlant des corrections qu'il avait faites dans la première édition, il n'oublie pas celles qu'il s'était engagé d'y faire. « Il y a, dit-il, une sorte
» de corrections que j'ai faites
» comme d'office, et en consé-
» quence d'un engagement dont
» le public fut informé. Je m'y
» suis conduit avec tout le soin
» possible, et avec une très-
» forte intention de satisfaire
» les mécontens. J'ai retran-
» ché pour cet effet tout ce que
» l'article de David pouvait con-
» tenir de désagréable. C'est la
» plus grande suppression qui
» ait été nécessaire; les autres
» ne sont pas considérables, ni
» quant à leur nombre, ni quant
» à l'étendue. On a pu remédier
» à tout aux dépens de quelques
» mots ou de quelques lignes, et
» principalement par le moyen
» de quatre éclaircissemens qui
» sont à la fin de cet ouvrage. »

M. Bayle retrancha, en effet, tout ce que le consistoire de Rotterdam avait désapprouvé dans l'article de David : mais, avant même que cette édition fût finie, plusieurs personnes ayant déclaré qu'elles ne l'achèteraient point si cet article ne s'y trouvait pas tel qu'il avait paru d'abord, le libraire fut obligé de le faire réimprimer à part (1), afin qu'on pût le joindre à cette nouvelle édition. Quelques amis de M Bayle lui conseillèrent d'y insérer le *Projet* qu'il avait publié en 1692 avec quelques essais de son Dictionnaire; il le plaça à la fin des dissertations du dernier volume (2).

Il n'y a point d'ouvrage qui ait plus besoin d'une bonne table des matières que le Dictionnaire de M. Bayle. Le sieur Leers avait eu soin d'avertir, à la tête du projet, qu'il n'oublierait pas cet article, et M. Huet en fit une fort exacte pour la première édition : mais le sieur Leers, prévoyant qu'on serait longtemps à l'imprimer, en supprima la moitié, ce qui la défigura de telle sorte, que M. Bayle crut en devoir informer le public dans un petit avertissement qu'il mit à la fin. L'autre moitié fut conservée, et donnée à l'auteur de la table de la seconde édition, qui en profita le mieux qu'il put. Mais cette nouvelle table, vu le grand nombre d'additions, était très-défectueuse. M. Bayle indique ici un moyen de suppléer à ce défaut. Il remarque

(1) Voyez la lettre à M. Pecher, du 10 d'août 1705, p. 1041.

(2) Voyez la lettre à M. Des Maizeaux, du 1er. de novembre 1701, p. 839.

en même temps que, sachant par expérience les qualités que doit avoir une bonne table, il aurait bien pu en faire une, mais qu'il n'avait eu ni le temps ni la patience nécessaires à un travail si pénible, et si ennuyeux. Il ajoute qu'il n'avait pas même trouvé à propos que la personne dont on s'était servi s'engageât dans tous les détails que quelques lecteurs demandaient, et il en donne la raison.

Il parle ensuite de ceux qui pourraient se plaindre de ce que son Dictionnaire ne leur fournit pas en assez grande quantité les choses qui sont de leur goût. Il dit que c'est le sort inévitable des écrits qui contiennent un mélange de plusieurs choses, et où il règne une grande diversité. Il déclare que s'il a parlé d'une certaine famille plutôt que d'une autre qui n'était pas moins considérable, ou qui l'était encore plus, il l'a fait sans aucune acception de personnes, et uniquement parce qu'il avait des mémoires pour les unes et non pas pour les autres. Enfin, il répond à ceux qui avaient trouvé à redire qu'il eût donné si peu d'articles des fameux guerriers. Il dit que cela vient non-seulement de ce qu'il avait évité de se rencontrer avec les autres dictionnaires, mais surtout de ce qu'il n'était pas en état de faire ces articles tels qu'il les aurait voulus. Il en donne un exemple, en montrant sur quel plan il travaillerait à l'article du maréchal de Luxembourg s'il avait les secours et les lumières nécessaires pour le remplir.

Il accompagna cette édition de quatre éclaircissemens, pour satisfaire aux engagemens qu'il avait pris avec le consistoire de Rotterdam. Ils sont précédés d'une observation générale, où il rapporte les raisons qu'il avait de croire qu'on ne se scandaliserait pas de la liberté de philosopher dont il s'était servi quelquefois. Dans le premier éclaircissement, il se justifie sur ce qu'on le blâmait d'avoir dit qu'il y avait eu des athées de spéculation et des épicuriens qui avaient surpassé en bonnes mœurs les idolâtres; et fait voir que la conduite de ces athées ne saurait porter aucun préjudice à la véritable religion, ni y donner aucune atteinte. Mais il promet de traiter plus amplement cette matière dans la suite de ses Pensées sur les Comètes. Le second éclaircissement regarde les objections des manichéens. Il le finit par ces six propositions, qui contiennent le précis de sa doctrine.

« I. Que c'est le propre des » mystères évangéliques d'être exposés à des objections » que la lumière naturelle ne » peut éclaircir;

» II. Que les incrédules ne » peuvent tirer légitimement » aucun avantage de ce que les » maximes de philosophie ne » fournissent point la solution » des difficultés qu'ils proposent » contre les mystères de l'Évangile;

» III. Que les objections des » manichéens sur l'origine du » mal, et sur la prédestination, » ne doivent pas être considérées » en général en tant qu'elles

» combattent la prédestination, » mais avec cet égard particulier » que l'origine du mal, les dé- » crets de Dieu sur cela et le reste, » sont un des plus inconcevables » mystères du christianisme;

» IV. Qu'il doit suffire à tout » bon chrétien que sa foi soit » appuyée sur le témoignage de » la parole de Dieu;

» V. Que le système mani- » chéen considéré en lui-même » est absurde, insoutenable, et » contraire aux idées de l'or- » dre; qu'il est sujet aux rétor- » sions, et qu'il ne saurait lever » les difficultés;

» VI. Qu'en tout cas, ajoute- » t-il, on ne saurait se scanda- » liser de mes aveux, que l'on » ne soit obligé de regarder » comme scandaleuse la doctrine » des théologiens les plus ortho- » doxes, puisque tout ce que » j'ai dit est une suite naturelle » et inévitable de leurs senti- » mens, et que je n'ai fait que » rapporter d'une manière plus » prolixe ce qu'ils enseignent » d'une façon moins étendue. »

Dans le troisième éclaircissement il fait voir que les objections d'un abbé pyrrhonien contre quelques dogmes du christianisme, rapportées dans son Dictionnaire, ne font rien contre la religion. Il pose d'abord comme une maxime certaine et incontestable, *que le christianisme est d'un ordre surnaturel, et que son analyse est l'autorité suprême de Dieu nous proposant des mystères, non pas afin que nous les comprenions, mais afin que nous les croyions avec toute l'humilité qui est due à l'Être infini, qui ne peut ni tromper ni être trompé.* De là, ajoute-t-il, résulte nécessairement l'incompétence du tribunal de la philosophie pour le jugement des controverses des chrétiens, vu qu'elles ne doivent être portées qu'au tribunal de la révélation. Il fait le caractère des pyrrhoniens, et montre que, de tous les philosophes qui ne doivent point être reçus à disputer sur les mystères du chistianisme avant que d'avoir admis pour règle la révélation, il n'y en a point d'aussi indignes d'être écoutés que les sectateurs du pyrrhonisme. Dans le quatrième éclaircissement il examine les plaintes qu'on avait faites, qu'il y avait des obscénités dans son Dictionnaire. Il exprime cette accusation en ces termes : « Que l'auteur rapporte des faits » historiques qui lui sont four- » nis par d'autres auteurs qu'il » a soin de bien citer, lesquels » faits sont sales et malhonnê- » tes; qu'ajoutant un commen- » taire à ses narrations histori- » ques pour les illustrer par des » témoignages et par des ré- » flexions, et par des preuves, » etc., il allègue quelquefois les » paroles de quelques écrivains » qui ont parlé librement, les » uns comme médecins ou ju- » risconsultes, les autres comme » cavaliers ou poëtes; mais qu'il » ne dit jamais rien qui contien- » ne ni explicitement ni même » implicitement l'approbation de » l'impureté; qu'au contraire il » prend à tâche en plusieurs » rencontres de l'exposer à l'hor- » reur, et de réfuter la morale » relâchée. » Il prouve ensuite par des raisons, par des autorités et par des exemples, que ces

sortes d'obscénités ne sont pas du nombre de celles qu'on peut censurer avec raison.

M. Bayle fit une addition à l'article d'Origène à l'occasion du *Parrhasiana* de M. le Clerc. « On trouve dans cet ouvrage, » dit-il, quelques réflexions sur » la dispute des manichéens et » des orthodoxes. Elles sont précédées d'une observation aussi » équitable qu'on la pouvait espérer d'un très-honnête homme; elles sont, dis-je, précédées d'un jugement tout-à-fait » conforme à l'équité, à la vérité et à la raison, touchant » les vues dans lesquelles je me » suis donné la liberté de rapporter les objections des manichéens, et d'avouer que la » lumière naturelle ne fournit » pas aux chrétiens de quoi les » résoudre, soit qu'on suive le » système de saint Augustin, » soit qu'on suive celui de Molina et des remontrans, soit » qu'on recoure à celui des sociniens. Théodore Parrhase » soutient le contraire, et prétend qu'un origéniste peut » *fermer la bouche aux manichéens..... Si un homme de* » *cette sorte*, continue-t-il, *peut* » *réduire un manichéen au silence*, *que ne feraient pas* » *ceux qui raisonneraient infiniment mieux que les disciples* » *d'Origène?* Nous examinerons » ce qu'il suppose que *pourrait* » *dire un origéniste après avoir* » *lu toutes les objections des* » *manichéens.* » M. Bayle réduit la réponse de l'origéniste à ces trois propositions. 1°. Dieu nous a fait libres pour donner lieu à la vertu et au vice, au blâme et à la louange, à la récompense et aux peines. 2°. Il ne damne personne simplement pour avoir péché, mais pour ne s'être pas repenti. 3°. Les maux physiques et moraux du genre humain sont d'une durée si courte, en comparaison de l'éternité, qu'ils ne peuvent pas empêcher que Dieu ne passe pour bienfaisant et pour ami de la vertu. C'est dans cette dernière proposition, dit M. Bayle, que se trouve toute la force de l'origéniste, et voici pourquoi : c'est qu'il suppose que les tourmens de l'enfer ne dureront pas toujours, et que Dieu, après avoir jugé que les créatures libres ont assez souffert, les rendra ensuite éternellement heureuses. Le bonheur éternel qui leur sera conféré remplit, selon l'origéniste, l'idée d'une miséricorde infinie, quand même il aurait été précédé de plusieurs siècles de souffrance; car plusieurs siècles ne sont rien en comparaison d'une durée infinie, et il y a infiniment moins de proportion entre le temps que cette terre doit durer et l'éternité, qu'il n'y en a entre une minute et cent millions d'années. Ainsi nous ne pouvons pas nous étonner raisonnablement que Dieu regarde les maux que nous souffrons comme presque rien, lui qui seul a une idée complète de l'éternité, et qui regarde le commencement et la fin de nos souffrances comme infiniment plus proches que le commencement et la fin d'une minute. Il faut raisonner de même des vices et des actions vicieuses, qui, à l'égard de Dieu, ne durent pas long-temps, et

qui dans le fond ne changent rien dans l'univers. Si un horloger faisait une pendule qui, étant montée une fois, allât bien pendant une année entière, excepté deux ou trois secondes, qui ne seraient pas égales lorsqu'elle commencerait à marcher, pourrait-on dire que cet ouvrier ne se piquerait pas d'habileté ni d'exactitude dans ses ouvrages? De même, si Dieu redresse un jour pour toute l'éternité les désordres que le mauvais usage de la liberté aura causés parmi les hommes, pourra-t-on s'étonner qu'il ne les ait pas fait cesser pendant le moment que nous aurons été sur cette terre?

M. Bayle remarqua qu'un manichéen pouvait répondre :

1°. Qu'il ne convient point à la bonté idéale ou souverainement parfaite de faire un présent dont on prévoit les mauvais effets, sans qu'on les arrête, quoiqu'on le puisse; son attribut essentiel et distinctif est de disposer son sujet à faire des biens qui, par les voies les plus courtes et les plus certaines dont il se puisse servir, rendent heureuse la condition de celui qui les reçoit. Cette bonté idéale exclut essentiellement et nécessairement tout ce qui peut convenir à un être malicieux, et il est certain qu'un tel être se porterait aisément à répandre des faveurs dont il saurait que l'usage deviendrait funeste à ceux à qui il les communiquerait. Or, en consultant cette idée de bonté, on ne trouve point que Dieu, principe souverainement bon, ait pu renvoyer la félicité de la créature après plusieurs siècles de misère, ni lui donner un franc arbitre, dont il était très-certain qu'elle ferait un usage qui la perdrait. Mais si la bonté infinie du Créateur lui permettait de donner aux créatures une liberté dont elles pourraient faire un mauvais usage aussitôt qu'un bon usage, il faudrait, pour le moins, dire qu'elle l'engagerait à veiller de telle sortes sur leurs démarches, qu'elle ne les laisserait pas actuellement pécher. Pour ce qui est de la raison alléguée par l'origéniste, qu'il fallait accorder la liberté à la créature, afin de donner lieu à la vertu et au vice, au blâme et à la louange, à la récompense et aux peines, on pourrait répondre que, bien loin qu'une semblable raison ait dû obliger un être infiniment saint et infiniment libéral à donner le franc arbitre aux créatures, elle devait au contraire l'en détourner. Le vice et le blâme ne doivent point avoir lieu dans les ouvrages d'une cause infiniment sainte; tout y doit être louable, la vertu seule y doit paraître, le vice en doit être banni. Et, comme tout doit être heureux dans l'empire d'un souverain être infiniment bon et infiniment puissant, les peines n'y doivent point avoir lieu. La vertu, la louange, les bienfaits peuvent fort bien exister sans que le vice, le blâme et les peines aient aucune existence que celle qu'on nomme idéale ou objective. L'origéniste reconnaît que cela arrivera lorsque toutes les créatures jouiront d'une félicité éternelle, qui succèdera à quelques siècles de souffrance. S'il répond que ces bienfaits ne

seraient pas une récompense au cas que les créatures n'eussent point été douées de liberté, on répliquera qu'il n'y a nulle proportion entre une félicité éternelle et le bon usage que l'homme fait de son franc arbitre; qu'ainsi le bonheur éternel que Dieu fait sentir à un homme de bien ne peut point être considéré, proprement parlant, comme une récompense; c'est une faveur, c'est un don gratuit. On ne peut donc pas prétendre, selon l'exactitude des termes, que le franc arbitre a dû être conféré aux hommes afin qu'ils pussent mériter le bonheur du paradis, et l'obtenir à titre de récompense.

2°. L'impénitence n'étant autre chose qu'un mauvais usage de la liberté, tout revient à un, soit que l'on dise que Dieu ne damne les hommes qu'à cause qu'ils ne se repentent pas, soit que l'on dise qu'il les damne simplement à cause qu'ils ont péché. Il est vrai que, généralement parlant, c'est une marque de miséricorde que de vouloir remettre la peine à ceux qui auront regret de leur faute; mais, quand on promet de pardonner, sous la condition du repentir, à des gens de l'impénitence desquels on est très-assuré, on ne promet rien, proprement parlant, et l'on est tout aussi résolu à les châtier que si on ne leur offrait aucune grâce; si on voulait tout de bon les exempter de la peine, on les empêcherait d'être impénitens; chose très-facile à celui qui est le maître des cœurs.

3°. L'origéniste n'oserait déterminer la durée des tourmens qui précèdent l'éternité bienheureuse, car non-seulement on l'ignore, mais aussi on craindrait ou de la faire trop courte, et d'être accusé de lâcher la bride au pécheur, ou de la faire trop longue, et de ne point donner une juste idée de la miséricorde de Dieu. On n'oserait la faire, par exemple, ni de cent ans, ni d'un million d'années. On ne se fie donc guère à la nullité de proportion entre la durée d'un million de siècles et une durée infinie; et on ne voit pas que ce soit résoudre la difficulté que de dire qu'il y a infiniment moins de proportion entre la durée de la terre et l'éternité, qu'il n'y en a entre une minute et cent millions d'années. Ce qui se peut assurer de ces cent millions d'années se peut aussi assurer d'autant de millions de siècles qu'il y a de gouttes d'eau dans l'Océan, puisqu'il n'y a nulle proportion entre le fini et l'infini. Cependant on ne saurait concevoir que le supplice d'une créature, continué pendant cent millions de siècles, soit compatible avec la souveraine bonté du Créateur. Ce nombre d'années, qui n'est rien en comparaison de l'éternité, paraît néanmoins une durée très-longue, quand il est considéré en lui-même, et par rapport à la personne souffrante. Or, que l'on diminue ce nombre tant que l'on voudra, on n'y trouvera autre chose qu'une diminution de rigueur, et on ne parviendra à la suprême bonté de Dieu qu'en supprimant jusqu'à la dernière minute les supplices des enfers. Nous louons la justesse d'un horloger, lorsque sa pendule ne se

détraque que de deux ou trois secondes sur une année; mais la justesse d'un ouvrier souverainement parfait exclut absolument toutes exceptions; sa bonté, sa sainteté, sa sagesse, etc., sont absolument simples et sans nul mélange des qualités contraires, sans le plus petit mélange qui se puisse concevoir ou qui puisse être dans la nature des choses.

M. Bayle observe que « si Origène pouvait répondre aux » objections des manichéens, il » ne s'ensuivrait pas que l'on » pourrait les résoudre, à plus » forte raison, par des principes » beaucoup meilleurs et plus » orthodoxes que les siens; car » tout l'avantage qu'il peut trouver dans cette dispute pro» cède des faussetés qui lui sont » particulières, donnant d'un » côté beaucoup d'étendue aux » forces du franc arbitre, et » substituant, de l'autre, à l'éter» nité malheureuse, qu'il sup» prime, une félicité éternelle. » En faisant succéder une éternelle béatitude aux tourmens que souffriront les damnés pendant quelques siècles, on lève la plus accablante de toutes les difficultés des manichéens; car leur plus fort argument est fondé sur l'hypothèse que tous les hommes, à la réserve de quelques-uns, seront damnés éternellement; et c'est là le sentiment de toutes les sociétés chrétiennes, si l'on en excepte les sociniens.

On imprima à Paris, en 1701, un volume intitulé, *Naudæana et Patiniana, ou singularités remarquables, prises des conversations de mess. Naudé et Patin.* Dans ces sortes d'ouvrages, on se sert du nom de quelque auteur célèbre pour débiter plusieurs particularités historiques et littéraires qui se rapportent au temps qu'il a vécu, et qu'on prend même quelquefois de ses écrits. Ces recueils ne seraient pas méprisables, si on pouvait compter sur les faits qui y sont rapportés; mais on y avance ordinairement une infinité de choses fausses, incertaines ou destituées de plusieurs circonstances essentielles. Pour les rendre utiles, il faudrait les accompagner d'un commentaire qui leur servît de correctif et de supplément. C'est ce que fit M. ***, * à l'égard du *Naudæana*. Il y fit des corrections et des additions, dont il rendit compte dans une courte préface. « Tout » le monde sait, dit-il, avec » quelle avidité les *ana* sont à » présent reçus; mais il n'est » personne aussi qui ignore que » le peu d'exactitude qui s'y » trouve diminue beaucoup le » plaisir que pourraient faire » naître au lecteur la variété des » matières et la liberté des sen» timens qui sont ordinairement » inséparables de ces sortes de » livres. C'est donc pour inspi» rer en quelque façon la pensée » de les rendre dorénavant plus » utiles, que j'ai entrepris d'a» jouter une espèce de commen» taire au prétendu *Naudæana*. » L'unique but que je m'y pro» pose est de fixer les époques de » tous les faits dont il est parlé, » d'y ajouter quelquefois des » circonstances absolument né» cessaires, enfin de ne rien » laisser avancer à l'auteur qui

* Lancelot.

» ne soit soutenu du témoignage » de quelque autre digne de foi. » M.*** *1 nous apprend qu'il avait formé le dessein de faire aussi des corrections et des additions au *Patiniana* *2, mais que quelques raisons l'avaient obligé de se restreindre au *Naudæana*. Le père de Vitry envoya à M. Bayle des additons au *Naudæana*, et M. Bayle les fit imprimer à Amsterdam avec le *Naudæana* et le *Patiniana*, sous le titre de *seconde édition*, *revue*, *corrigée et augmentée d'additions au* Naudæana *qui ne sont point dans l'édition de Paris* (1). Cette *seconde édition* parut au mois d'avril 1702, quoique le libraire, pour lui donner plus long-temps un air de nouveauté, l'ait datée de 1703. M. Bayle y ajouta un avertissement sous le nom du libraire, où il dit que cette édition était incomparablement meilleure que celle de Paris ; qu'on y avait corrigé un très-grand nombre de fautes qui défiguraient si fort les noms propres, qu'ils en étaient méconnaissables ; qu'on avait mis ensemble les endroits qui appartenaient à la même personne, et qui se trouvaient dispersés çà et là dans l'édition de Paris; et qu'enfin, ce qui était beaucoup plus considérable, on donnait des suppléméns très-curieux et fort nécessaires, dont le manuscrit était venu de France (2).

1703.

La seconde édition du Dictionnaire critique avait fatigué M. Bayle. Pour se délasser il composa un ouvrage intitulé, *Réponse aux Questions d'un Provincial* (3). Dans la préface, il avertit qu'en composant cette Réponse il s'était proposé de faire un livre qui *tînt le milieu entre ceux qui servent aux heures d'étude, et ceux qui servent aux heures de récréation*. Dans cette vue il se contente de couler légèrement sur certaines choses qui auraient pu être approfondies : il passe promptement d'une matière à une autre, afin d'introduire la variété; et, lorsqu'il a fallu donner quelque suite à certains sujets, il le fait de telle sorte, que chaque chapitre les représente par des côtés différens. Il remarque qu'il aurait pu employer certaines pensées, ou certains faits qui ont une liaison essentielle avec les choses qu'il a dites; mais qu'il s'en était abstenu, pour ne pas répéter des choses très-connues. Il ne doute point que certains lecteurs ne jugent qu'il y a un peu trop de citations : mais il fait voir que cette plainte est injuste. C'est aller contre la nature des choses, dit-il, que de prétendre que dans un ouvrage destiné à prouver et à éclair-

*1 Lancelot.

*2 L'édition de Paris du *Naudæana et Patiniana* contient l'approbation que voici :

« J'ai leu un manuscrit intitulé, *Mixta* » *colloquia et varii sermones eruditorum* » *virorum Guidonis Patini et Gabrielis Nau-* » *dæi*, ai paraphé les feuillets au nombre de » 87, et en retranchant quelques endroits que » j'ai marquez, ni (*sic*) ait (*sic*) rien trouvé qui » en puisse empêcher l'impression, si mon- » seigneur le chancelier a agréable d'en ac- » corder le privilége. Fait le 26 juillet 1699.

» *Signé* Cousin. »

Je possède une copie manuscrite du *Patiniana* dans laquelle se trouvent par-ci par-là des phrases et même des articles qui doivent faire partie de ceux dont le président Cousin exigea la suppression.

(1) Ch. François van der Plaats, MDCCIII.

(2) Voyez la lettre à M. Marais, du 6 de mars 1702, p. 863.

(3) A Rotterdam, chez Reinier Leers, MDCCIV.

cir des faits, l'auteur ne se doit servir que de ses propres pensées, ou que pour le moins il doit citer rarement. M. Bayle ajoute « que ce n'est point ici un livre » dans le goût qui règne depuis » quelques années, et dont peut-» être le public se lasse déjà. Ce » n'est point un recueil de pen-» sées détachées, ou de maxi-» mes, ou de caractères, ou de » bons mots, ou de bons contes. » Qu'est-ce donc? Il serait, ré-» pond-il, peut-être bien dif-» ficile de le définir, et l'on en » laisse le soin à chaque lecteur; » on dira seulement que cet » ouvrage ressemble un peu aux » écrits qui parurent en si grand » nombre dans le XVIe. siècle, » sous le titre de *Diverses Le-* » *çons*, ou sous un titre qui » revenait à cela. »

Cet ouvrage contient un mélange agréable et instructif de plusieurs discussions historiques, critiques, et littéraires. On y trouve aussi quelques remarques philosophiques, et quelques observations politiques. Aussitôt que ce livre parut en Hollande, un de mes amis me l'annonça comme une production de M. Bayle. Je demandai à M. Bayle s'il était vrai qu'il en fût l'auteur, et voici ce qu'il me répondit: « (1) Je ne suis point » surpris qu'on vous ait écrit » que j'étais l'auteur d'un livre » nouveau, intitulé, *Réponse aux* » *Questions d'un Provincial.* » Tout le monde veut ici que je » l'aie fait; et, si j'avais de l'am-» bition, je m'opposerais à ce » bruit, car cet ouvrage n'est » pas fort propre à donner de » la réputation à un homme. » C'est un amas de petites ob-» servations, qui ne peuvent » plaire qu'à ceux qui ne négli-» gent pas les curiosités littérai-» res, et qui, à l'exemple du » public, ne les traitent pas de » bagatelles. » Quelque temps après, je le priai de me dire si cet ouvrage n'aurait pas une suite, et lui marquai le jugement que quelques personnes en faisaient. « Je ne répète point, me » répondit-il (2), ce que je » pense vous avoir témoigné » assez clairement, que j'aban-» donne tous les intérêts de la » *Réponse aux Questions d'un* » *Provincial.* Il est pourtant » vrai que je sais que le libraire » ne se propose point d'en don-» ner d'autres parties: je veux » dire qu'il n'y a sur ce sujet » ni plan ni dessein arrêté, et » il n'a rien sous la presse d'ap-» prochant. On ne peut nier, » ajouta-t-il, que ceux qui di-» sent que l'ouvrage n'intéresse » pas assez le public n'aient » raison; mais ils doivent consi-» dérer qu'un auteur ne peut » guère intéresser le public, » à moins qu'il ne discute » des questions qui concernent » l'honneur et la gloire de tout » un peuple, ou de tout un » corps de religion; ou à moins » qu'il ne traite de quelque dog-» me important dans la morale » ou dans la politique. Tous les » autres sujets dont les gens de » lettres remplissent leurs livres » sont inutiles au public, et il » ne les faut considérer que

(1) Lettre du 9 de novembre 1703, p. 936. Voyez aussi la lettre à M. Marais, du 4 d'août 1704, p. 1001.

(2) Lettre du 8 de février 1704, p. 951.

» comme viandes creuses en » elles-mêmes, mais qui con- » tentent néanmoins la curio- » sité de plusieurs lecteurs, selon » la diversité des goûts. Qu'y » a-t-il, par exemple, de moins » intéressant pour le public, que » la *Bibliothèque choisie* du » sieur Colomiés ; ouvrage qui » a été néanmoins regardé com- » me très-bon en son espèce, et » duquel les curieux de particu- » larités littéraires sont presque » enchantés? Je vous pourrais » nommer plusieurs autres livres » qui se font lire, sans contenir » rien qui intéresse le public. »

1704.

M. Teissier fit imprimer à Berlin, en 1704, de *Nouvelles Additions aux Éloges des Hommes savans tirés de l'Histoire de M. de Thou*, *tome III*. M. Bayle avait critiqué dans son Dictionnaire plusieurs passages des deux premiers tomes : M. Teissier convint dans celui-ci que quelques-unes des remarques de M. Bayle étaient bien fondées, et entreprit de défendre les autres endroits qui avaient été censurés. Mais il fit paraître en même temps beaucoup d'estime et de respect pour M. Bayle. « Je lui ai beaucoup d'obliga- » tion, dit-il (1), de ce qu'il a » bien voulu prendre la peine » de lire cet ouvrage, et de m'in- » diquer les endroits où je me » suis mépris. Les autres au- » teurs qu'il a critiqués de- » vraient, aussi-bien que moi, » lui en témoigner leur grati- » tude, et reconnaître qu'il a » rendu un grand service à la » République des lettres en dé- » couvrant leurs bévues. » M. Teissier semblait même se défier de la justesse de ses réponses. « Je ne sais, dit-il, si j'aurai bien » soutenu ma cause, car j'ai à » faire à un redoutable adver- » saire, je veux dire, à un cri- » tique d'une vaste érudition, » d'un jugement exquis, d'une » exactitude extrême, et qui » s'est signalé par plusieurs » victoires, qu'il a remportées » sur les plus grands héros de » la république des lettres. »

M. Bayle répondit à M. Teissier par un mémoire inséré dans *l'Histoire des Ouvrages des Savans* (2). Il dit que deux raisons l'avaient porté à se hâter de publier ce mémoire : l'une, pour témoigner à M. Teissier combien il était sensible à sa politesse, et le cas qu'il faisait de son ouvrage ; et l'autre, pour prévenir les conséquences qu'on eût pu tirer des réponses de M. Teissier. « Ce » serait, dit-il, un très-fâcheux » préjugé contre tout mon Dic- » tionnaire, si, entre les obser- » vations critiques qui se rap- » portent aux Additions de M. » Teissier, il y en avait un aussi » grand nombre de mal fondées » qu'il le prétend. J'ai donc cru » qu'il était de mon devoir de » faire quelques discussions, afin » de mettre tous les lecteurs » en bon état de juger de la dis- » pute. » Il fait voir ensuite que M. Teissier lui impute des choses qu'il n'a point dites, qu'il le rend responsable de ce qu'ont avancé les auteurs qu'il cite ; qu'il s'est quelquefois exprimé d'une

(1) *Nouvelles additions*, etc., dans l'avertissement.

(2) Mai 1704, p. 200 et suiv.

manière peu exacte, et qu'il a donné lieu de mal prendre sa pensée; et que si pour appuyer son sentiment il a allégué des auteurs qui disent en effet ce qu'il rapporte, M. Bayle en a cité d'autres, pour établir le sien, qui ont plus de poids et d'autorité. Il conclut son mémoire en excusant les fautes qui ont pu échapper à M. Teissier. « Voilà, dit-» il, ce que j'ai à dire pour la » défense de mes remarques : je » laisse aux lecteurs à décider si » elles ont été justes ; mais je » déclare en même temps que, » s'ils décidaient en ma faveur, » ils ne laisseraient pas d'être » obligés de convenir que M. » Teissier est très-excusable, » puisqu'il a suivi des auteurs » qui doivent sembler bien in-» struits des choses. Personne, » ajoute-t-il, n'a été plus per-» suadé que moi que mes peti-» tes observations ne feraient » aucun préjudice à son ouvrage, » et personne n'est plus inté-» ressé que moi à bannir de la » république des lettres cette » fausse et pernicieuse maxime, » qu'afin qu'un livre soit esti-» mable il doit être sans dé-» faut. L'affaire ne va pas mal » pour certains ouvrages, et sur-» tout pour les dictionnaires, » lorsqu'il n'y a dans chaque » page, l'une portant l'autre, » que sept ou huit choses à cor-» riger. »

M. Bayle se servit aussi du journal de M. de Bauval pour repousser les attaques d'un anonyme (1) qui avait publié à Paris un livre intitulé, *la Distinction et la nature du bien et du mal; traité où l'on combat l'erreur des manichéens, les sentimens de Montagne et de Charron, et ceux de monsieur Bayle*, etc. (2). On avait parlé fort avantageusement de cet ouvrage dans quelques écrits imprimés à Paris, et on disait même que M. Bayle ne pouvait pas se dispenser d'y répondre. M. Bayle le fit venir, et, après l'avoir examiné, il trouva qu'il n'avait pas besoin d'y répondre par rapport à ceux qui savaient ce qu'il avait dit des manichéens; et qu'un petit mémoire suffisait, par rapport à ceux qui ne le savaient pas. Il ne s'agissait que de faire voir que l'anonyme n'avait rien compris dans l'état de la question, ou qu'il avait fait semblant de n'y rien comprendre. Dans ce mémoire (3), M. Bayle remarqua que tout ce que cet auteur avait dit de son chef, ou qu'il avait tiré de saint Augustin, n'aboutissait qu'à montrer, « 1°. que » le système des deux principes » est faux, absurde, et visible-» ment contraire aux idées de » l'Être souverainement parfait; » 2°. que ce système est surtout » absurde, ridicule, et abomi-» nable dans les détails où les » manichéens descendirent. » Mais il ne s'agissait pas de ces deux propositions : M. Bayle les avait expressément avouées, et par conséquent il était inutile de s'attacher à les lui prouver. Il avait seulement soutenu que l'hy-

(1) Cet anonyme était un chartreux de Paris, nommé don Alexis Gaudin. Il était neveu de l'abbé Gaudin, chanoine de Notre-Dame.

(2) Imprimé à Paris en 1704.

(3) *Histoire des ouvrages des savans*, août 1704, p. 369 et suiv.

pothèse des deux principes, quelque fausse et quelque impie qu'elle soit, attaque l'autre hypothèse par des objections que la lumière naturelle ne peut résoudre. C'était là la seule chose que l'anonyme devait combattre, et c'était précisément ce qu'il avait négligé de faire. Il s'était contenté d'agir offensivement contre les principes des manichéens, au lieu de se tenir sur la défensive, et de repousser les attaques que les manichéens peuvent faire contre les chrétiens les plus orthodoxes. Il s'agissait, non pas de porter des coups, mais de parer ceux que l'on portait. Ainsi M. Bayle fait voir que cet auteur n'ayant pas touché aux objections des manichéens, il ne se trouvait point intéressé dans la dispute, et que c'était assez qu'il déclarât publiquement pourquoi il ne lui répondait pas.

L'anonyme prétendait qu'on pouvait facilement détruire le système des deux principes, en posant avec saint Augustin que le mal n'est point un être, mais une simple privation; et M. Bayle avoue que cette doctrine étant une fois prouvée, elle réfutait solidement les manichéens en tant qu'ils disaient que le mal est une substance : mais qu'un manichéen aurait pu se tirer aisément d'affaire, en montrant que ce n'était qu'une dispute de mots, et un malentendu entre saint Augustin et ses adversaires. Enfin, il avertit l'anonyme, que, s'il juge à propos de traiter régulièrement cette dispute, il n'a qu'à recommencer, puisqu'il n'est pas plus avancé que lorsqu'il écrivit le premier mot de son livre : mais que, s'il n'a point d'autres choses à alléguer que celles qu'il trouvera dans saint Augustin, il fera mieux de ne point écrire. « Elles pourraient, » ajoute-t-il, mettre sans doute » dans un beau jour les absurdités de la secte manichéenne; » mais il n'est point question de » cela, il ne s'agit que de se » défendre, et nullement d'attaquer; il ne suffirait pas même de confondre par des » objections les impiétés des manichéens, il faudrait entrer » dans une dispute où l'on pût » vaincre ceux qui ne donneraient pas la même prise que » les adversaires que saint Augustin a réfutés : il faudrait » se figurer que l'on combat » contre des sceptiques, qui, » rebutés par les embarras des » deux principes, rejettent cette » hypothèse sans vouloir embrasser l'autre, jusqu'à ce » qu'on l'ait dégagée des difficultés qui l'accompagnent. En » un mot, il faudrait montrer » par la lumière naturelle, qu'il » y a une très-étroite liaison » entre les crimes et les misères » du genre humain, et les idées » d'une cause infiniment sainte, » infiniment puissante, infiniment libre. » L'anonyme ne voulut pas s'engager dans une discussion si épineuse : il prit le parti du silence.

M. Bayle s'acquitta enfin de la promesse qu'il avait faite tant de fois, de publier une défense de ses *Pensées sur les comètes*. Il commença à y travailler au mois de novembre 1703, et résolut de ne point quitter cet ouvrage qu'il a

l'eût achevé (1). L'impression en fut commencée au mois suivant (2), et le livre parut au mois d'août de l'année 1704, sous le titre de *Continuation des Pensées diverses, écrites à un docteur de Sorbonne à l'occasion de la comète qui parut au mois de décembre* 1680*; ou réponse à plusieurs difficultés que* M.*** *a proposées à l'auteur* (3). Dans l'avertissement, M. Bayle dit que, quoiqu'il eût promis cet ouvrage diverses fois depuis six ans, il ne s'était pas pressé de le donner, pour plusieurs raisons qu'il allègue; qu'ainsi, « lorsqu'il prit tout d'un coup la » résolution d'y travailler, il se » trouva sans préparatifs et obligé d'en ressusciter les idées, » ou de les rappeler de fort loin, » de sorte que les matériaux » avaient été rassemblés et mis » en œuvre en même temps. Il » n'y a eu dans les Pensées diverses, ajoute-t-il, qu'une seule » chose qui m'ait déterminé au » dessein d'une apologie, c'est » le parallèle de l'athéisme et du » paganisme: mais, me voyant » engagé par-là à prendre la » plume pour ma justification, » je crus que je devais aussi satisfaire à plusieurs difficultés » qui m'avaient été proposées » concernant d'autres endroits » de l'ouvrage, et je me persuadai qu'il ne fallait se régler » dans l'arrangement des réponses que sur celui des objections que l'on n'avait disposées » que selon l'ordre de mes chapitres. J'ai suivi cette vue jusques à la fin du premier tome; » mais il a fallu l'abandonner » dans le second, pour éviter » l'engagement à faire un livre » beaucoup plus gros que je ne » m'étais proposé. Je n'ai donc » mis dans le second tome que » ce qui appartenait au parallèle du paganisme et de l'athéisme, et néanmoins je n'ai » pu expédier toute cette affaire. Il me reste encore à discuter quelques objections sur ce » sujet-là, que j'ai réservées pour » un troisième volume (4). »

M. Bayle fait ensuite une remarque qui lui paraît essentielle. « Je supplie le lecteur, dit-il, de se bien mettre dans l'esprit que cette longue dispute, » où j'ai soutenu que le paganisme était pour le moins » aussi mauvais que l'athéisme, » est une chose tout-à-fait indifférente à la vraie religion. » Les intérêts du christianisme » sont tellement séparés de » ceux de l'idolâtrie païenne, » qu'il n'a rien à perdre ni à gagner soit qu'elle passe pour » moins mauvaise ou pour plus » mauvaise que l'irréligion. Cette dispute est donc du genre de ces problèmes où l'on » peut prendre indifféremment » tel parti qu'on veut, sans qu'il » y aille de l'orthodoxie. Il a » toujours été libre de soutenir » ou que l'arianisme est pire que » le sabellianisme, ou qu'il ne » l'est pas; que l'hérésie nestorienne est plus ou moins pernicieuse que l'eutychienne,

(1) Lettre à M. Des Maizeaux, du 9 de novembre 1703, p. 936.

(2) Voyez la lettre à M. Minutoli, du 16 de décembre 1703, p. 940.

(3) A Rotterdam, chez Reinier Leers, M DCC V, 2 vol. in-12.

(4) M. Bayle n'a pas donné ce troisième volume.

» et ainsi de plusieurs autres » questions, où ceux qui se » trompent ne peuvent être ac- » cusés de donner atteinte à la » foi, pourvu que d'ailleurs ils » adhèrent aux décisions des an- » ciens conciles, etc.» Il prévient après cela quelques objections, et fait quelques remarques qui tendent à éclaircir cette matière. Nous avons vu qu'il avait promis de répondre fort au long dans cet ouvrage à l'écrit de M. Jurieu, intitulé *Courte revue :* il nous apprend ici pourquoi il ne l'a pas fait. « Au reste, dit- » il, quand je publiai, en 1694, » une addition à mes Pensées di- » verses, pour réfuter en peu de » mots un imprimé qui avait » pour titre *Courte revue*, etc., » j'en promis une ample réfuta- » tion, néanmoins je n'y ai eu » aucun égard dans cet ouvrage, » car j'ai trouvé que ma réponse » préliminaire était plus que » suffisante.»

Les principales objections discutées dans le premier tome de cette *Continuation* des Pensées sur les Comètes regardent ces six questions. 1°. Si le consentement de tous les peuples à reconnaître une divinité est une preuve certaine et démonstrative qu'il y a un dieu. 2°. S'il y a quelque certitude dans l'astrologie. 3°. Si la religion païenne enseignait la pratique de la vertu ou des bonnes mœurs. 4°. Si toutes choses ont été faites pour l'homme. 5°. Si les historiens doivent rapporter des choses incroyables et superstitieuses. 6°. Si on a exagéré le polythéisme des païens. Le second tome est destiné à faire voir qu'on avait eu raison de dire dans les Pensées sur les Comètes, que *l'athéisme n'est pas un plus grand mal que l'idolâtrie.* M. Bayle indique les écrivains qu'il avait déjà allégués dans cet ouvrage, et il en cite plusieurs autres, parmi lesquels il y a des pères de l'Église, et des docteurs catholiques et protestans, qui ont dit qu'il y avait des choses aussi mauvaises ou plus mauvaises que l'athéisme, ou qui ont même déclaré que l'idolâtrie était pire que l'athéisme, et qui cependant n'ont point été exposés à la censure des tribunaux ecclésiastiques. Il conclut de là qu'il a été en droit de soutenir cette même opinion; et que si un grand nombre d'écrivains ont assuré le contraire, cela ne prouve autre chose, si ce n'est que la question dont il s'agit est un problème abandonné à la discrétion de tout le monde, et sur lequel il est permis, sans préjudice de l'orthodoxie, de se ranger à la négative ou à l'affirmative.

Il y examine aussi cette question, « si une société toute com- » posée de vrais chrétiens, et » entourée d'autres peuples ou » infidèles ou chrétiens à la » mondaine, tels que sont au- » jourd'hui et depuis long-temps » toutes les nations où le chris- » tianisme domine, serait propre » à se maintenir, » et se déclare pour la négative. Il nous apprend à cette occasion l'idée qu'un savant se faisait du christianisme. « J'ai connu, dit-il (1), » un homme docte qui s'imagi- » nait que Jésus-Christ n'a

(1) *Continuation des Pensées diverses*, etc., tom. II, p. 602, 603.

» point proposé sa religion comme une chose qui pût convenir à toute sorte de personnes, mais seulement à un petit nombre de sages. Il se fondait sur ce qu'un peuple tout entier qui pratiquerait exactement toutes les lois du christianisme serait incapable de se garantir de l'invasion de ses voisins. Or, il n'a pu être de l'intention de Dieu qu'une société toute entière manquât des moyens humains de se conserver dans l'indépendance des autres peuples. Cet homme donc voulait me persuader que, comme la philosophie des stoïques, impraticable par tout une société, n'était destinée qu'à des âmes de distinction, l'Évangile n'était aussi destiné qu'à des *ascètes*, qu'à des personnes d'élite, capables de se détacher de la terre, et de s'aller consacrer, en cas de besoin, à la solitude dans les déserts les plus affreux. En un mot, disait-il, nous ne devons considérer l'Évangile que comme un modèle de la plus grande perfection proposé à ceux à qui la nature soutenue de la grâce donnerait du goût pour la plus fine spiritualité. C'est ainsi que saint Benoît, saint Dominique, saint François d'Assise, et les autres fondateurs d'ordre, ont fait des règles et des observances, non pour tout le monde, mais pour tous les chrétiens intérieurs et spirituels, dont le nombre est fort petit. Je répondis à ce savant, ajoute M. Bayle, que son erreur était visible, puisqu'il est manifeste par la lecture des évangélistes et des apôtres que la loi de Jésus-Christ est proposée à toutes sortes de gens de quelque sexe et de quelque condition qu'ils soient, non pas comme un parti qu'il soit libre de choisir, mais comme le moyen unique d'éviter la damnation éternelle. »

Cet ouvrage engagea M. Bayle dans quelques disputes. Il avait critiqué, en passant, le système de MM. Cudworth et Grew sur les *natures plastiques et vitales*. Ces messieurs supposent que ce sont des substances immatérielles, qui ont la faculté de former les plantes et les animaux sans savoir ce qu'elles font. M. Bayle remarqua (1) que ces messieurs affaiblissaient par-là, sans y penser et contre leur intention, la preuve la plus sensible que nous ayons de l'existence de Dieu prise de la structure admirable de l'univers, et donnaient lieu aux stratoniciens de l'éluder par la rétorsion. Car, si Dieu a pu donner à une nature plastique la faculté de produire l'organisation des animaux sans avoir l'idée de ce qu'elle fait, on en conclura que la formation de ce qu'il y a de régulier dans l'univers n'est pas incompatible avec le défaut de connaissance, et qu'ainsi le monde peut être l'effet d'une cause aveugle.

M. le Clerc, qui avait adopté cette hypothèse, se crut obligé de la défendre (2). Il trouva mauvais que M. Bayle eût dit qu'elle donnait lieu d'éluder par

(1) *Continuation des Pensées diverses*, etc., tom. I, p. 90, 91.

(2) *Bibliothèque choisie*, tom. V, art. IV, p. 283 et suiv.

la rétorsion un des raisonnemens qui embarrassent le plus les athées. Il se plaignit de ce que cette remarque faisait naître des idées désavantageuses de la religion et de la capacité de messieurs Cudworth et Grew, et qu'il s'y trouvait lui-même intéressé. Il dit que, si M. Bayle avait bien compris leur sentiment, il se serait aperçu qu'ils ne donnent aucune prise aux athées, parce que les natures plastiques et vitales qu'ils admettent ne sont que des instrumens dans la main de Dieu, qu'elles n'ont aucune force que celle que Dieu leur a donnée, que Dieu règle leurs actions, que ce sont des causes instrumentales produites et employées par la principale, et qu'on ne peut pas dire qu'un bâtiment a été fait sans art, parce que non-seulement les marteaux, les règles, les équerres, les compas, les haches, les scies, mais encore les bras des hommes qui se sont servis de ces outils, sont des choses destituées d'intelligence; il suffit que l'esprit de l'architecte ait conduit tout cela et l'ait employé pour parvenir à ses fins. Il est donc visible, ajouta-t-il, que les athées, qui nient l'existence de la cause intelligente qui a conduit et réglé la formation de toutes choses, ne peuvent pas rétorquer l'argument que nos deux philosophes leur ont opposé.

M. Bayle répondit (1), qu'il était très-éloigné d'avoir voulu donner aucune atteinte à l'orthodoxie ou à la capacité de ces messieurs, et qu'il s'était même expliqué là-dessus. Il ajouta que le défaut qu'il avait trouvé dans leur hypothèse ne leur était pas particulier; que presque tous les philosophes anciens et modernes se trouvaient dans le même cas. Il fit voir que si ces messieurs avaient regardé leurs natures plastiques comme de simples instrumens en la main de Dieu, ils seraient tombés dans tous les inconvéniens de l'hypothèse cartésienne, qu'ils voulaient éviter; qu'ainsi il fallait supposer qu'ils ont cru qu'elles étaient des principes actifs qui n'ont pas besoin d'être poussés et dirigés sans interruption, mais qu'il suffit que Dieu les place où il faut, et qu'il veille sur leurs démarches pour les redresser, s'il est nécessaire. Or, cela posé, il soutint que la rétorsion avait lieu; car, en alléguant comme une preuve de l'existence de Dieu l'ordre et la symétrie du monde, on suppose que pour produire un ouvrage régulier il en faut avoir l'idée: cependant, selon M. Cudworth, les natures plastiques qui produisent les plantes et les animaux, n'ont point d'idée de ce qu'elles font. Si on répond qu'elles ont été créées par un être qui sait tout, et dont elles ne font qu'exécuter les idées, le stratonicien répliquera que si elles les exécutent en qualité de causes efficientes, c'est une chose aussi incompréhensible que celle qu'on lui objecte, vu qu'il est aussi malaisé d'exécuter un plan qu'on ne connaît pas et qu'un autre connaît, que de suivre un plan qui n'est connu de personne. Puisque vous convenez, dira le stratonicien, que Dieu a pu donner

(1) *Histoire des Ouvrages des savans*, août 1704, art. VII, p. 380 et suiv.

aux créatures une faculté de produire d'excellens ouvrages, séparée de toute connaissance, vous devez aussi avouer qu'il n'y a point de liaison nécessaire entre la faculté de produire d'excellens ouvrages, et l'idée de leur essence, et de la manière de les produire ; et par conséquent vous avez tort de prétendre que ces deux choses ne peuvent pas être séparées dans la nature, et que la nature ne peut avoir d'elle-même ce qu'ont, selon vous, les êtres plastiques par un don de Dieu. Pour abréger cette dispute, M. Bayle la réduisit à cette question de fait : *Ces messieurs ont-ils enseigné que les natures plastiques et vitales ne sont que des instrumens passifs dans la main de Dieu ?* M. le Clerc, dit-il, semble l'affirmer par l'exemple d'un architecte qui fait un bâtiment très-régulier, quoique les outils dont il s'est servi soient destitués d'intelligence. Il est visible, ajouta M. Bayle, qu'à l'égard de l'architecte tous ces outils, et ses bras même, sont des instrumens passifs qui ne se meuvent qu'autant qu'on les pousse. Si les natures plastiques et vitales sont dans le même cas, j'avoue qu'il n'y a nulle rétorsion à craindre ; mais d'ailleurs Dieu sera seul la cause prochaine et immédiate de toutes les générations ; ce qui fera admettre le dogme cartésien que l'on voulait rejeter.

M. le Clerc répliqua (1) que M. Cudworth ne regardait pas les natures plastiques comme des instrumens passifs ; qu'elles sont sous la direction de Dieu, qui les conduit, quoique nous n'en sachions pas la manière ; que si elles agissent régulièrement, c'est sous les ordres néanmoins de Dieu, qui intervient comme il lui plaît et quand il lui plaît ; que la seule différence qu'il y a entre leur action et la faculté des bêtes, qui font diverses choses régulièrement, lorsque les hommes les conduisent, quoiqu'elles ne sachent pas ce qu'elles font, est que nous ne savons pas comment Dieu intervient, et que nous voyons comment les hommes agissent. Mais, quoi qu'il en soit, ajouta-t-il, les athées ne peuvent pas rétorquer contre M. Cudworth son argument, parce que c'est Dieu qui est l'auteur de l'ordre avec lequel agit la nature plastique ; et que, selon l'idée des athées, la matière se meut d'elle-même, sans aucune cause qui la règle ni qui lui ait donné le pouvoir de se mouvoir régulièrement. Si l'on disait qu'elle l'a d'elle-même, ce ne serait pas rétorquer l'argument, ce serait faire une supposition, qu'il serait facile de renverser.

M. Bayle dupliqua (2) et rappela d'abord l'état de la question. Il dit que la rétorsion était fondée sur ce que, si on suppose qu'il y a des êtres qui ont la faculté d'organiser les animaux sans savoir ce qu'ils font, on ne saurait réfuter ceux qui prétendent que le monde a pu être produit sans l'opération d'une cause intelligente. Il serait inutile de leur répondre que ces êtres ont reçu d'une cause intelligente cette faculté ; car, en faisant cette répon-

(1) *Bibliothéque choisie*, tom. VI, art. VII, p. 422 et suiv.

(2) *Histoire des Ouvrages des savans*, décembre 1704, art. XII, p. 540 et suiv.

se, on ne laisserait pas de reconnaître la compatibilité de pouvoir organiser la matière avec le défaut de connaissance, et par conséquent on se réfuterait soi-même. M. Bayle examina ensuite la réplique de M. le Clerc : il avoua qu'une créature destituée de connaissance pouvait faire, sous la direction de Dieu, certaines choses aussi régulièrement qu'une cause intelligente ; mais qu'alors cette créature ne serait qu'un instrument passif en la main de Dieu. Ainsi les natures plastiques de M. Cudworth ne peuvent pas être la cause efficiente de l'organisation, mais tout au plus l'instrument. Elles ne sont pas plus capables de discernement au premier moment de la conception, que dans tous les autres momens qui suivent jusques à ce que l'organisation soit achevée ; il faut donc que Dieu les applique et les dirige sans interruption depuis le commencement jusqu'à la fin, d'où il suit nécessairement qu'elles ne sont qu'un instrument passif entre ses mains, et qu'ainsi M. Cudworth ne peut éviter la rétorsion qu'en supposant ce que supposent les cartésiens. L'exemple des bêtes, ajouta-t-il, confirme la difficulté ; car, si nous faisons la revue de tous les services que nous en tirons, il se trouvera qu'en tout ce où leurs connaissances ne leur servent point de guide, il faut les pousser ou les diriger tout comme si elles étaient de pures machines.

M. le Clerc avait dit que madame Masham, fille de M. Cudworth, lui avait écrit une lettre où elle *se plaignait avec raison du procédé de M. Bayle à l'égard de son père*, et qu'on lui avait laissé la liberté de l'imprimer, mais qu'il avait cru ne le devoir pas faire, parce qu'il pourrait arriver que M. Bayle changerait de sentiment quand il aurait mieux compris le système de M. Cudworth. On avait prévenu madame Masham contre M. Bayle ; mais il en appela à ce qu'il avait d'abord répondu à M. le Clerc, et ajouta que si cette dame, qui avait beaucoup de lumières, voulait bien l'examiner, elle trouverait qu'on l'avait mal informée. En effet, lorsqu'elle eut vu les éclaircissemens de M. Bayle, elle pria M. le Clerc de supprimer la lettre qu'elle lui avait écrite (1).

M. le Clerc continua de soutenir que M. Cudworth ne donnait point lieu à la rétorsion. Il dit (2) que la conception d'un dessein, comme celui de former les animaux, est incompatible avec le défaut de connaissance dans la première cause ; mais qu'il ne l'est point dans les causes secondes, qui agissent sous la direction de cette première cause ; qu'il n'est pas nécessaire que Dieu les dirige et les pousse continuellement comme on fait les instrumens passifs ; et « (3) » qu'il l'avait prouvé par l'usage » que les hommes font des bêtes, » dont ils ne remuent nullement » les organes, qui agissent néan- » moins d'une manière régulière » pour produire un certain effet » qu'ils ne connaissent pas. On » ne les pousse point, comme

(1) Voyez les lettres à M. Coste, du 30 d'avril, et 3 de juillet 1705, p. 1017 et suiv.

(2) *Bibliothèque choisie*, tom. VII, art. VII, p. 281 et suiv.

(3) Ibid., p. 286, 287.

» le dit M. Bayle, de même que » si elles étaient de pures machines, puisque ce sont elles » qui remuent leurs membres. » Par exemple, peut-on dire » qu'un chien, qui placé dans » une espèce de tambour le fait » tourner en marchant, et par-» là fait tourner une broche et » ce qui y est attaché, soit em-» ployé simplement comme un » tourne-broche? On fait aller » un tourne-broche par le seul » poids, mais on ne fait pas re-» muer les jambes d'un chien; » c'est lui-même qui les remue; » et si l'on mettait en sa place » quelque machine que ce fût, » elle ne ferait jamais le même » effet. J'avoue, ajouta-t-il, que » je ne puis pas dire comment » Dieu applique à la matière et » dirige des natures formatrices » immatérielles, sans être l'au-» teur de toutes leurs actions; » mais on ne peut pas rejeter » cette pensée comme absurde, » après les preuves directes que » l'on a rapportées; autrement » il faudrait rejeter tout ce dont » on n'a pas des idées complè-» tes et exactes, ce qui ferait » tomber dans un ridicule pyr-» rhonisme. » Sur ce que M. Bayle avait dit qu'il préférait le système des causes occasionelles aux autres, parce qu'il lui semblait le plus propre à établir l'existence de Dieu, M. le Clerc déclara qu'il ne voulait s'engager dans aucune dispute là-dessus. « J'ai » cru seulement, dit-il (1), qu'a-» près avoir proposé le senti-» ment de M. Cudworth com-» me probable je devais faire » voir que M. Bayle avait tort » de dire qu'il donnait lieu aux » athées de détruire, par une » rétorsion, le meilleur argu-» ment qu'on peut produire » contre eux, et qui est tiré de » l'ordre de l'univers : après » l'avoir fait, il ne me reste plus » rien à dire là-dessus. Je ne » veux pas entrer dans des cho-» ses personnelles, ni pénétrer » dans des desseins que l'on ne » peut découvrir qu'en chagri-» nant ceux que l'on en pourrait » soupçonner. »

M. Bayle récapitula cette dispute et l'examina plus à fond (2). Il remarqua que l'hypothèse de M. Cudworth, savoir que Dieu a l'idée de l'organisation des animaux, n'ôte pas ce qu'il y a d'incompréhensible et d'impossible dans la supposition qu'il fait que la véritable cause efficiente et immédiate de l'organisation ne connaît quoi que ce soit, et que les stratoniciens peuvent se servir de la seconde hypothèse pour contester l'autre; qu'ils lui montreront que ces deux choses paraissent également impossibles; l'une que les inventeurs d'une machine ne connaissent rien, l'autre qu'ils la fassent exécuter par des gens qui n'en ont aucune idée. M. Bayle ajouta que l'exemple d'un chien qui fait tourner la broche était hors du cas qu'il avait posé; car il n'avait pas dit que nous sommes obligés de *pousser et de diriger les bêtes* dans les services que nous en tirons, mais seulement qu'*en tout ce où leurs connaissances ne leur servent point de guide, il faut*

(1) *Bibliothèque choisie*, tom. VII, art. VII, p. 288.

(2) *Réponse aux Questions d'un provincial*, tom. III, ch. CLXXIX et suiv.

que nous les poussions ou que nous les dirigions tout comme si elles étaient de pures machines. « (1) Un chien, mis dans une » espèce de tambour, n'ignore » pas qu'il doit marcher et qu'il » sera battu s'il se repose : n'est-» il pas menacé ou même frappé » toutes les fois qu'il interrompt » son action ? Il ne manque donc » pas de certaines connaissances » qui lui servent de guide ; il » voit les objets qui l'entourent, » il craint, et il agit par cette » crainte ou par quelque autre » passion sur sa faculté *locomo-» tive ;* et, dans la situation où » il est, il ne peut se remuer » sans que le tambour tourne » sur son centre et fasse tourner » la broche. Il n'est donc pas » nécessaire de le pousser ou *de » lui faire remuer les jambes*, » il suffit d'exciter en lui un » sentiment ou une passion qui » les fasse remuer. Observons, » continua M. Bayle, que le » mouvement qu'il se donne est » continuellement sous la di-» rection d'une autre cause. Ce » n'est pas un mouvement qui » le fasse aller de lieu en lieu. » Le chien demeure toujours » dans la même place, quoiqu'il » ne cesse de se remuer. D'où » vient cela ? C'est que son mou-» vement est déterminé sans au-» cune interruption par la dis-» position du tambour à être » tout tel qu'il est. Voilà donc » un exemple qui prouve qu'en » tout ce où la connaissance des » bêtes ne leur sert point de » guide, il faut ou les pousser » ou les diriger, si nous voulons » les faire servir à quelque chose. » Tous les muletiers, tous les » cochers confirmeront ceci. Un » cocher se peut tenir en repos » quand ses chevaux savent le » chemin, ou se contenter de » prendre garde s'ils s'éloignent » de leur devoir ; mais, dès qu'ils » ignorent qu'il faut changer de » route, il est obligé d'agir pour » leur donner la direction né-» cessaire. » M. Bayle ajouta qu'à l'égard des *preuves directes que l'on avait rapportées* de l'existence des natures plastiques, il ne les croyait point assez bonnes pour qu'il fallût ou embrasser ce sentiment ou être pyrrhonien ; mais qu'il ne voulait point entrer dans cette recherche.

La fin de la dernière réplique de M. le Clerc donna lieu à M. Bayle de dire (2) que M. le Clerc « n'avait pas assez réfléchi » sur une chose qui est très-fa-» cile à connaître ; c'est que le » même zèle qui engage un » homme à soutenir qu'une cer-» taine raison a beaucoup de » solidité pour l'existence de » Dieu peut engager un autre » homme à soutenir qu'elle est » faible et dangereuse. Ces deux » hommes peuvent tendre au » même but ; ils ne diffèrent que » dans la manière de juger de la » qualité d'un argument. Ils » doivent donc l'un et l'autre, » dit M. Bayle, s'abstenir de » toute expression soupçonneu-» se ; s'en abstenir, dis-je, non » pas en disant qu'ils s'en veu-» lent abstenir, car cela ne lais-» se pas de porter coup, mais » par un parfait silence. L'é-» quité se doit présenter d'abord » à leur esprit, et les empêcher de

(1) Ibid., ch. CLXXXI, p. 1279, 1280.

(2) Ibid., ch. CLXXXII, p. 1286, 1287.

» rien dire qui puisse plaire à » la malignité des lecteurs. Les » plus ardens défenseurs de l'or- » thodoxie se sont toujours con- » servés dans la possession d'exa- » miner les argumens de l'exis- » tence divine et de tout autre » article de foi, et de rejeter » ceux qui leur paraissaient fai- » bles. » Il fit voir que dans l'Église romaine on reconnaît la différence qu'il y a entre contester un dogme et contester quelques raisons alléguées pour le prouver, et que cette liberté est encore plus grande chez les protestans. « Quoi qu'il en soit, » continua-t-il (1), vous com- » prendrez facilement que la » dispute sur les natures plasti- » ques de M. Cudworth n'inté- » resse point la religion. C'est » une hypothèse inventée depuis » peu, et suivie de peu de gens. » Qu'elle fournisse un prétexte » de chicane ou non aux athées, » peu importe; cela ne nuit » point à tant d'autres argu- » mens victorieux que ce savant » Anglais emploie et développe » merveilleusement contre l'a- » théisme. Le système des péri- » patéticiens a été pendant plu- » sieurs siècles dans le même cas » que celui de ces natures plas- » tiques, et y est encore. Ainsi » la dispute dont je vous parle » n'est que l'affaire de deux par- » ticuliers, qu'une pure ques- » tion de logique et de physique. » Il ne s'agit que de voir si » M. Bayle a raison de dire » qu'une certaine rétorsion est » faisable, ou si M. le Clerc a » raison de soutenir le con- » traire, et n'a pas donné occa- » sion à ses lecteurs de décou- » vrir les embarras et les dé- » fauts de ses natures plasti- » ques. »

M. le Clerc prit la chose bien autrement. « Lorsque M. Bayle, » dit-il (2), accusa M. Cudworth » de donner lieu aux athées de » rétorquer quelques-uns des » raisonnemens qu'on fait con- » tre eux, je crus d'abord que » c'était faute de bien entendre » la pensée de M. Cudworth; » car en effet il ne l'entendait » pas..... mais comme j'ai vu » qu'il ne voulait recevoir aucun » éclaircissement là-dessus, après » lui en avoir donné par trois » fois, je n'ai plus douté qu'il » n'eût dit cela à dessein d'ex- » cuser les athées, comme il le » fait dans ses ouvrages des *Pen- » sées sur les comètes* et de leur » *continuation*... Fâché, comme » il semble, de voir M. Cud- » worth triompher des athées » d'une manière très-glorieuse » et très-avantageuse pour le » christianisme, ce qu'il n'a pas » osé nier, il a fallu, à quelque » prix que ce fût, qu'il ternît la » manière de philosopher de ce » grand homme, en l'accusant » de fournir des armes à ceux » qui nient qu'il y ait un Dieu. » M. le Clerc dit ensuite que toute la difficulté est réduite présentement à cette seule proposition. « S'il peut y avoir une nature » immatérielle et agissante par » elle-même, qui forme en pe- » tit, par la faculté qu'elle en » a reçue de Dieu, des machi- » nes telles que sont les corps

(1) *Réponse aux Questions d'un provincial*, t. III, ch. CLXXXII, p. 1290, 1291.

(2) *Bibliothèque choisie*, tom. IX, art. X, p. 361, 362.

» des plantes et des animaux, » sans néanmoins en avoir d'i- » dée. » Il soutint que cela se pouvait, en supposant toujours que celui qui a fait cette nature a en lui-même des idées très-claires de ce qu'elle fait; sans quoi il serait impossible qu'une nature aveugle agît avec ordre. Mais qu'il ne s'ensuit pas que cette nature soit un pur instrument passif entre les mains de Dieu; parce que, selon la supposition, c'est une nature agissante par elle-même. Il allégua l'exemple des bêtes, que les hommes emploient, comme des instrumens actifs, à tirer des chariots chargés et à tourner des meules, dans un certain ordre, sans qu'elles sachent ni ce qu'elles font, ni pourquoi elles le font, ni si elles observent quelque ordre ou non. Il donna aussi une liste des principales actions des oiseaux, et dit que, quelque admirables que soient ces actions, elles sont faites sans connaissance, puisqu'autrement il en faudrait conclure que ces animaux ont beaucoup plus d'esprit et raisonnent infiniment mieux que l'homme; ce qui serait une très-grande absurdité. Il avoua qu'il n'avait point d'idée claire des substances plastiques, qu'il ne connaissait pas comment Dieu les applique à la matière, ni comment il les dirige, sans être néanmoins l'auteur de leurs actions; mais qu'il avait une idée très-claire d'un instrument actif qui est l'auteur de ses propres actions sans savoir néanmoins ce qu'il fait, parce qu'il voyait que les bêtes étaient, à divers égards, des instrumens de cette nature, et que c'était là de quoi il s'agissait. Il ajouta qu'il ne fallait pas, comme faisait M. Bayle, détacher du sentiment de M. Cudworth une seule proposition, comme s'il n'avait avancé que cela seul, et la faire prendre aux athées pour la rétorquer; que M. Cudworth n'a pas soutenu, en général, que ce qui n'a point d'idée de l'ordre peut agir avec ordre, mais qu'un être tout-puissant qui a l'idée de l'ordre peut en faire d'autres qui ne l'aient pas et qui néanmoins l'observent, parce qu'il leur peut donner certaine activité qu'ils ne peuvent exercer que de la manière qu'il veut, et qu'il les applique à la matière sur laquelle ils agissent d'eux-mêmes, quoique nous ne sachions pas comment. Après avoir ainsi expliqué le sentiment de M. Cudworth, il dit qu'il ne veut pas « s'arrêter à réfuter en détail » les comparaisons de M. Bayle, » qui ne sont point justes, qui » font disparaître le vrai état de » la question, et qui ne roulent » que sur des idées confuses, » qu'il brouille à dessein pour » favoriser les athées. Je ne » m'arrêterai pas non plus, » ajoute-t-il, à relever de menus » raisonnemens pour montrer » qu'il ne m'a pas bien entendu » et qu'il n'a pas bien pris gar- » de dans quelle vue je parlais. » Ce serait ennuyer le lecteur, et » l'on ne pourrait éviter des re- » dites fâcheuses et des discus- » sions fatigantes de bagatelles. »

M. Bayle regarda sa dernière réponse comme la fin de cette dispute, et se contenta de faire

quelques réflexions sur la réplique de M. le Clerc. « On peut dé» sormais, dit-il (1), tenir pour » finie la dispute concernant les » êtres plastiques de M. Cud» worth. Ce n'est pas que M. le » Clerc ne s'en fasse encore une » grande affaire, mais il ne fait » que paraphraser ce qu'il avait » déjà dit, et il laisse en leur » entier toutes nos répliques. On » n'a donc pas besoin de les sou» tenir d'aucune nouvelle re» marque; il suffit de supplier » les lecteurs de les comparer » avec son dernier écrit. » Il observa que M. Leibnitz avait reconnu pour bonne la rétorsion des stratoniciens. « Mais ne par» lons plus de rétorsion, ajouta» t-il, M. le Clerc y remédie » suffisamment par la nécessité » qu'il suppose qu'il y a que Dieu » intervienne dans le travail de » ces natures plastiques. On lui » a prouvé qu'une direction in» terrompue ne suffirait pas; » d'où il s'ensuit que Dieu les » dirige sans intermission, ce » qui fait qu'elles ne peuvent » passer que pour une cause in» strumentale. Or en ce cas-là il » ne reste plus de sujet de dis» puter; car M. Bayle a toujours » posé cette alternative, ou que » la rétorsion des stratoniciens » avait lieu, ou que les natures » plastiques n'étaient pas une » véritable cause efficiente de » l'organisation du *fœtus*. La » conséquence que l'on doit tirer » de la réponse de M. le Clerc » est qu'elles ne sont qu'un in» strument en la main de Dieu, » soit qu'il les dirige immédia» tement, soit qu'il les place » comme un ressort dans une » machine dont la forme soit la » cause permanente de la direc» tion de toutes les pièces, soit » qu'il se serve de quelque autre » détermination équivalente à » celle-là. Et qu'on ne me dise » pas qu'elles sont douées d'acti» vité, car cela n'empêche point » qu'elles ne soient un pur in» strument. » Il dit qu'il avait démontré que M. le Clerc ne pouvait pas se prévaloir de la comparaison des bêtes; et que de supposer, comme il faisait, que les oiseaux exécutent plusieurs choses avec une régularité merveilleuse, quoiqu'ils ne soient dirigés ni par leurs propres connaissances, ni par les lois du mécanisme, c'était ramener les facultés occultes des scholastiques. « Ce serait, ajouta-t-il (2), une » espèce d'inhumanité que de » pousser davantage M. le Clerc; » il avoue lui-même ses embar» ras, ce qui est un signe qu'ils » le réduisent à l'extrémité. Le » voilà donc assez puni, et prin» cipalement si l'on considère » que, s'étant infatué de ses na» tures plastiques au point qu'il » l'a fait, il s'est immolé à la » moquerie de tous les philoso» phes modernes. Ils ne peuvent » comprendre qu'un homme qui » avait paru de bon goût en » d'autres choses aime mieux » donner dans le plus absurde » galimatias que de se défaire de » son entêtement. » Il dit qu'il était persuadé que si M. Cudworth avait prévu les conséquences de son système il l'aurait réformé,

(1) *Réponse pour M. Bayle à M. le Clerc, au sujet du 3e. et du 10e. article du IXe. tome de la Bibliothèque choisie*, p. 31.

(2) Ibid., p. 34.

et que, s'il avait été au monde lorsque la première réponse de M. le Clerc parut, il aurait été bien surpris qu'on s'intéressât à sa gloire avec si peu de nécessité; que l'observation de M. Bayle concernait autant Thomas d'Aquin, Scot, et tels autres génies supérieurs, que M. Cudworth et que M. Grew; que ce dernier ne s'en était pas mis en peine, quoique M. le Clerc l'y eût excité en quelque façon. « M. Cudworth, » dit-il (1), n'aurait pas eu moins » d'indifférence pour une objec- » tion à quoi il n'avait pas plus » de part que presque tout le » genre humain, et eût soup- » çonné sans doute qu'il ne ser- » vait que de prétexte pour les » premières semences d'une que- » relle. Il y a *quelque anguille* » *sous roche*, se fût-il imaginé; » quelque vieux levain, quelque » abcès qui s'était formé depuis » long-temps et qui veut crever » enfin. » M. Bayle dit encore que, connaissant la sensibilité de M. le Clerc, il avait gardé de grands ménagemens avec lui, et s'était abstenu de lui reprocher qu'il avait mal entendu le dogme de M. Cudworth; que M. le Clerc, pour couvrir l'impuissance où il se trouvait de réfuter ses raisons, les avait traitées de bagatelles; enfin, que la victoire remportée sur lui au sujet des natures plastiques l'avait démonté; qu'il ne se possédait point quand il retouchait cette matière, et qu'il s'abandonnait à la calomnie : « semblable à ces curés de village » qui crieraient *à l'hérétique* » *brûlable*, si quelqu'un de leurs » paroissiens, reconnaissant dans » le fond la vérité d'une doc- » trine, ne convenait pas de la » force des raisons qu'ils lui en » auraient données. »

(1) Ibid., p. 35, 36.

Voilà à quoi se réduisit la dispute que M. Bayle eut avec M. le Clerc au sujet des natures plastiques de M. Cudworth.

1705.

Sur la fin de l'année 1705, M. Bayle publia tout à la fois un second et troisième tomes de sa *Réponse aux Questions d'un provincial*. Dans la préface du second tome il remarqua que ces deux volumes différaient du premier en ce que celui-là contenait beaucoup de diversités littéraires et historiques, et peu de matières de raisonnement; et qu'au contraire ceux-ci contenaient beaucoup de matières de raisonnement, et peu de diversités littéraires et historiques. « On n'avait » point ouï dire, ajoute-t-il, que » personne se fût plaint qu'il y » avait trop de matières de rai- » sonnement dans la première » partie, et l'on avait su que bien » des gens s'étaient plaints de » n'y en trouver pas assez. On a » donc jugé à propos de changer » les proportions, en faisant pré- » dominer dans cette suite de » l'ouvrage ce qui n'était qu'un » accessoire dans le premier » tome. » Le plan de cet ouvrage lui fournissait naturellement l'occasion d'y faire entrer toute sorte de sujets : il en profita pour examiner quelques écrits qui venaient de paraître, et où il se trouvait intéressé.

M. King, évêque de Londonderry, et depuis archevêque de Dublin, avait publié un traité

sur l'origine du mal (1) : M. Bayle examina ses principes ; mais comme il n'avait pas ce livre, et qu'il eût été difficile de le trouver en Hollande, il se borna à faire des observations générales, sur les longs extraits que M. Bernard en avait donnés, dans ses *Nouvelles de la république des lettres* (2). M. King avait composé cet ouvrage pour lever les difficultés que les manichéens font dans le Dictionnaire de M. Bayle au sujet du mal physique et du mal moral. L'expérience nous apprend que l'homme n'est pas seulement exposé aux maladies, aux douleurs, aux chagrins et à diverses autres sortes de misères, mais encore qu'il est sujet à commettre une infinité de crimes. Il s'agit de concilier ces faits avec les notions communes de la souveraine bonté et de la souveraine sagesse de l'Être infiniment parfait. M. King avait un grand fonds de discernement et de justesse d'esprit. Sa pénétration lui fit comprendre toute l'étendue et toutes les conséquences de la difficulté ; il employa de nouveaux principes pour la résoudre. Il posa que la fin que Dieu s'était proposée dans la création de l'univers a été non pas de se procurer de la gloire, comme le disent la plupart des théologiens, mais d'exercer sa puissance et de communiquer sa bonté ; qu'il n'est pas vrai que la terre n'ait été faite que pour l'homme, et que c'est l'ignorance ou l'orgueil humain qui ont inspiré cette pensée chimérique : que la somme du bonheur qu'il y a dans le monde est au-dessus de celle du malheur qui s'y trouve ; qu'on en a une preuve évidente dans l'horreur que les hommes ont pour la mort, et dans la passion violente qu'ils ont pour la vie, lors même qu'ils sont accablés des maux dont ils se plaignent le plus amèrement ; que l'homme ayant été tiré de la matière, il est nécessairement sujet aux maladies, à la tristesse, etc. ; mais que les passions sont utiles et nécessaires pour la conservation du corps, puisqu'elles l'avertissent de ce qui pourrait le détruire ; que les maux sont tellement liés avec le bien, qu'ils en sont inséparables ; que ce sont des inconvéniens qui suivent nécessairement des lois de la nature ; que le mal physique a été aussi nécessaire à l'universalité des êtres que l'égalité des diamètres est nécessaire à un cercle, et que ces maux nécessaires n'intéressent point la bonté de Dieu.

Mais la grande difficulté regarde le mal moral, c'est-à-dire les mauvais choix de l'homme, les mauvaises déterminations de sa volonté, et, en un mot, tout ce qu'on appelle des vices. Pour la résoudre, M. King a recours au dénoûment ordinaire, qui est le franc arbitre ; mais il en donne une idée bien différente de celle des autres théologiens. Il le fait consister dans le pouvoir de choisir, indépendamment des autres facultés de l'agent libre et de la qualité des objets ; de sorte que ce pouvoir n'est pas déterminé par la bonté des objets, mais les objets sont rendus bons

(1) *De Origine Mali ; authore Gulielmo King, S. T. D. episcopo Derensi, Dublinii*, DDCCII, in-8°. Il fut réimprimé à Londres la même année.

(2) Mois de mai et de juin 1703.

et agréables par son choix et par sa détermination. Cette parfaite indépendance est la source du bonheur de l'homme, puisqu'elle le rend le maître de ses déterminations et l'arbitre de son sort. Par conséquent Dieu aurait troublé la félicité du premier homme dans sa source s'il ne l'eût point laissé dans la liberté de choisir ce qu'il lui plairait. Il fallait donc que l'homme fût capable de faire un mauvais choix et de tomber dans le péché. Dieu ne pouvait empêcher le mauvais usage de la liberté qu'en trois manières : I. En ne créant aucun être doué de cette liberté. II. En employant sa toute-puissance pour empêcher que les agens libres n'abusassent de leur liberté. III. En transportant l'homme dans une autre habitation, où il n'y eût eu aucune occasion qui pût le porter à faire un mauvais choix. Mais si aucune de ces trois manières n'a été praticable, il faut conclure que la permission du péché est légitime. Or, I. si Dieu n'eût point créé d'êtres libres, le monde n'eût été qu'une pure machine, incapable d'aucune action, car la matière est mue, mais ne se meut pas. D'ailleurs, Dieu a créé le monde pour exercer ses vertus et pour se plaire dans son ouvrage. Or plus une créature lui est semblable, plus elle est suffisante à elle-même, plus lui doit-elle être agréable. Mais l'on ne saurait douter que celle qui se meut d'elle-même, qui se plaît en elle-même, qui est capable de recevoir et de reconnaître un bienfait, ne soit plus excellente, et ne doive plaire davantage à celui qui l'a faite que celle qui est incapable d'agir, de sentir, de reconnaître un bienfait. II. Si Dieu interposait sa puissance pour empêcher les mauvais choix de la liberté, il en arriverait de plus grands inconvéniens que de l'abus même qu'on peut faire de cette liberté. Il ne faut pas une moindre puissance pour empêcher l'action de la liberté que pour arrêter le cours du soleil. Il faudrait d'ailleurs que Dieu changeât entièrement sa manière d'agir avec les agens libres, qui est de les retenir dans le devoir par les motifs des peines et des récompenses. Il empêcherait ce qui nous plaît le plus dans nos déterminations, qui est d'être bien persuadés que nous aurions pu ne pas nous déterminer. Ce serait vouloir ôter à Dieu l'exercice de l'une des plus excellentes de ses vertus, que de vouloir qu'il interposât sa puissance pour empêcher toutes les mauvaises déterminations de la volonté, qui sont l'exercice le plus excellent de sa sagesse, et dans lequel elle reluit d'une façon toute particulière. III. Pour ce qui regarde le troisième moyen d'empêcher les mauvais choix de la liberté, ce serait vouloir détruire entièrement le genre humain, qui a été fait pour habiter sur la terre et non ailleurs. Il est vrai que les bons doivent être un jour transportés dans un autre lieu, pour y demeurer éternellement, mais ce n'est qu'après qu'ils auront été préparés sur la terre, comme les sauvageons dans une pépinière, avant que d'être transplantés pour fructifier ailleurs.

C'est ainsi que M. King répondit aux objections fondées sur le

mal physique et sur le mal moral. Comme il suppose que ses adversaires n'admettent point la révélation, il n'emploie que des principes tirés de la lumière naturelle. M. Bayle ne convint pas que son système levât les difficultés, et il le réfuta par plusieurs raisons qu'il développa avec beaucoup de précision et de force.

M. Bernard fournit à M. Bayle le sujet d'un autre article fort important. Il donna un extrait critique de la *Continuation des Pensées sur les comètes* (1), et attaqua M. Bayle sur la question : Si le consentement général des peuples est une preuve de l'existence de Dieu ; sur le parallèle de l'athéisme et du paganisme ; et sur la question : Si une société toute composée de vrais chrétiens, et entourée d'autres peuples ou infidèles, ou chrétiens à la mondaine, serait propre à se maintenir. On fut surpris que M. Bernard, qui avait toujours vécu avec M. Bayle sur le pied d'ami, eût affecté de le combattre ; et on crut qu'étant soupçonné d'être dans les sentimens des arminiens, il avait voulu se réhabiliter dans l'esprit des orthodoxes. Cependant il garda de grands ménagemens pour M. Bayle. « Comme je suis persuadé, » dit-il (2), que M. Bayle cher- » che la vérité de bonne foi, je » suis convaincu, sans avoir eu » besoin de le consulter, qu'il ne » trouvera pas mauvais que je » lui propose quelques difficultés » dans cet extrait, à mesure » qu'elles me viendront dans l'es- » prit, en observant d'ailleurs » toutes les règles de l'honnête- » té, de l'estime et du respect » que j'ai pour sa personne et » pour son mérite. » M. Bayle réfuta fort au long les observations de M. Bernard sur le consentement général des peuples, dans le second tome de sa *Réponse aux Questions d'un provincial.*

Dans le troisième tome il examina ce qui le concernait dans un livre de M. Jacquelot intitulé : *Conformité de la foi avec la raison : ou Défense de la religion, contre les principales difficultés répandues dans le Dictionnaire historique et critique de M. Bayle* (3). M. Jacquelot avait quitté la Haye pour aller à Berlin, où il était chapelain du roi de Prusse. Il se déclara alors ouvertement pour l'arminianisme ; ce qu'il n'avait pas osé faire en Hollande sous la domination des synodes wallons. Il avait mis au jour en 1697 un gros volume intitulé : *Dissertation sur l'existence de Dieu, où l'on démontre cette vérité par l'histoire universelle de la première antiquité du monde ; par la réfutation du système d'Épicure et de Spinosa ; par les caractères de divinité qui se remarquent dans la religion des juifs, et dans l'établissement du christianisme. On y trouvera aussi des preuves convaincantes de la révélation des livres sacrés* (4). M. Bayle citant

(1) *Nouvelles de la république des lettres*, février et mars 1705.

(2) *Nouvelles*, etc., février 1705, p. 125.

(3) A Amsterdam, MDCCV.

(4) C'est un in-4°. de 705 pages. Voyez le jugement que M. Bayle fait de cet ouvrage dans sa lettre à M. l'abbé du Bos, du 13 de décembre 1696, p. 607 et suiv.

cet ouvrage dans son Dictionnaire (1), se servit d'une expression qui déplut infiniment à M. Jaquelot (2). « Il fut outré de dépit en voyant que » M. Bayle avait cité la dissertation sur l'existence de Dieu, » sans lui donner que l'éloge de » *beau livre*. Il en murmura » hautement, et fit retentir ses » plaintes en divers lieux. Il » est vrai qu'il n'osa dire qu'elles fussent fondées sur ce » que l'on n'avait employé que » le positif *beau* au lieu du superlatif *très-beau*, ou de » quelque épithète sublime. Il » prétendit que l'on avait employé ironiquement le terme » de *beau*. M. Bayle ayant su » cela lui fit protester par un » ami commun qu'il avait pris » ce terme dans sa signification » naturelle, et il est sûr qu'il » s'en est servi à l'égard d'un » livre dont personne ne le » soupçonnera jamais d'avoir » prétendu parler ironiquement » (3). Plusieurs personnes augurèrent dès ces temps-là que » M. Jaquelot écrirait contre » M. Bayle avec l'animosité d'un » grand ennemi, qu'il voilerait » néanmoins un peu dans sa » première attaque, parce qu'il » saurait que la réplique lui ouvrirait un assez beau champ. » En effet, M. Jaquelot *déclara* dans la préface *qu'il n'avait aucun dessein d'attaquer la personne ni le cœur de M. Bayle. J'estime*, dit-il, *son érudition, son esprit, sa pénétration et tous ces beaux talens qui distinguent un homme dans l'empire des lettres. Je le répète encore une fois*, ajouta-t-il, *je n'ai aucun dessein de pénétrer dans son intention : j'en laisse le jugement à Dieu et à sa propre conscience. Il déclare que ce sont des difficultés qu'il propose uniquement afin qu'on y réponde.*

La plus grande partie de cet ouvrage est une récapitulation de ce que M. Jaquelot avait dit dans ses Dissertations sur l'existence de Dieu, et sur le Messie (4). Ce qui regarde M. Bayle se réduit à ces trois points : 1°. à la liberté d'indifférence; 2°. à l'origine du mal; 3°. aux objections que le pyrrhonisme peut fonder sur quelques dogmes révélés. M. Bayle remarque là-dessus que le titre du livre de M. Jaquelot est trompeur en ce qu'il donne à entendre que cet ouvrage est entièrement destiné à réfuter M. Bayle, au lieu que ce qui le concerne n'en fait que la moindre partie. Il y trouve un autre défaut bien plus essentiel. « Il n'y a point de lecteurs, dit-il (5), qui à la vue » de ce titre ne doivent juger » que M. Bayle a attaqué la religion, et cependant il s'est » réduit à montrer que les objections philosophiques, contre » ce que la théologie nous enseigne sur l'origine et sur les » suites du péché, sont si fortes » que notre raison est trop faible pour les résoudre, et

(1) A l'article PERGAME, ville d'Asie, tom. XI, p. 567, rem. (C), note 20.

(2) *Entretiens de Maxime et de Thémiste, ou Réponse à l'Examen de la Théologie de M. Bayle, par M. Jaquelot*, p. 14, 15.

(3) C'était un livre de M. Basnage.

(4) *La dissertation sur le Messie* parut en 1699.

(5) *Réponse aux Questions d'un provincial*, tom. III, ch. CXXIX, p. 642, 643.

» qu'ainsi nous nous devons » comporter, quant au mystère » de la prédestination, tout com- » me quant aux autres mystè- » res évangéliques ; les croire » sur l'autorité de Dieu, quoique » nous ne puissions ni les com- » prendre ni les faire cadrer » aux maximes des philosophes. » S'il a répandu dans son Dic- » tionnaire quelques autres dif- » ficultés, elles sont toutes mar- » quées au même coin. » M. Bayle ajoute que, si c'est là attaquer la religion, il faudra dire que les théologiens les plus orthodoxes l'attaquent aussi, lorsqu'ils disent que la trinité, l'incarnation, la prédestination, et encore plus particulièrement l'origine du mal, sont des mystères que notre raison ne saurait comprendre, mais qu'elle doit croire, en se soumettant à l'autorité de Dieu, qui les a révélés. Il appelle en témoignage une foule de théologiens, qui tout d'une voix récusent la raison, et ne demandent point son consentement quand il s'agit d'articles de foi révélés. Il cite nommément M. Jurieu, qui implorait vainement la raison pour résoudre les difficultés qui se présentaient à son esprit. « Quand je » tourne, dit M. Jurieu (1), » les yeux sur le monde, sur » l'histoire et sur les événemens, » j'y trouve des abîmes où je » me perds, j'y rencontre des » difficultés accablantes. Il est » vrai que je vois Dieu qui crée » toutes choses, bonnes dans » le commencement. L'homme » sortant des mains de Dieu » était juste, pur et saint. Mais » aussitôt je trouve que Dieu » abandonne cette créature qu'il » venait de mettre au monde, » et qu'il la laisse tomber dans » le péché : péché dont les suites doivent être si funestes et » si terribles (2). . . . . Je trouve dans la conduite de Dieu » des choses qui me sont incompréhensibles, j'ai beaucoup » de peine à concilier la haine » qu'il a pour le péché avec la » providence (3). . . . . Y a-t-il » personne qui soit assez peu » sincère pour dire que cela ne » lui fait point de peine, et qu'il » accorde cela facilement avec » la haine infinie que Dieu a » pour le péché ? Si Dieu hait le » péché infiniment, pourquoi, le » prévoyant, ne l'a-t-il pas empêché ? Pourquoi a-t-il fait » des créatures dont les autres » créatures pouvaient abuser ? » Pourquoi a-t-il fait naître des » hommes qu'il savait bien se » devoir damner ? Pourquoi n'arrête-t-il ces hommes dans » leurs courses criminelles ? » Pourquoi n'arrête-t-il la plupart des hommes dans ces » courses qui les mènent à » l'enfer ? Il aurait pu sauver » un million de personnes et » n'en laisser perdre qu'une. Au » contraire, il n'en sauve qu'un » cent, et en laisse perdre un » million. C'est peut-être qu'il » ne peut rien dans cette affaire : mais qui est-ce qui » peut résister à sa volonté ? et, » puisqu'il sauve cent personnes, » pourquoi n'en pourrait-il pas

(1) *Jugement sur les méthodes rigides et relâchées d'expliquer la Providence et la Grâce*, p. 28 de l'édit. de 1686.

(2) Ibid., p. 63, 64.

(3) Pag. 92, 93.

» sauver des millions par les » mêmes moyens?... Dirait-on » qu'un roi aurait une souve- » raine aversion pour les maux » et pour les calamités de son » peuple, qui, prévoyant que les » trois quarts et demi se vont » perdre et se jeter dans le pré- » cipice, leur ouvrirait le che- » min, leur ferait faire large, » et les laisserait courir, les pou- » vant empêcher (1) ?..... Le » sens commun de tous les hom- » mes va là; c'est à croire que » celui qui pouvait empêcher la » chute du premier homme » tout aussi facilement comme » il l'a permise, et qui a ou- » vert toutes les voies dans les- » quelles les hommes se sont » égarés, les pouvant fermer si » facilement, peut être consi- » déré comme auteur d'un mal » qu'il devait empêcher, selon » ses principes et la haine qu'il » a pour le mal, et qu'il eût » pu arrêter sans aucune peine » (2)..... On a beau dire que » Dieu, avant que d'avoir rien » décerné sur l'événement, avait » prévu que l'homme, posé dans » ces circonstances, tomberait, » et que tous ses enfans se per- » draient : cela ne diminue » rien de la difficulté. Car je » pourrais toujours dire : Puis- » qu'ainsi est que Dieu avait pré- » vu qu'Adam, posé dans ces cir- » constances, se perdrait lui et » une infinité de millions d'hom- » mes, par son libre arbitre, et » que cependant il l'a posé dans » ces tristes circonstances, il est » clair qu'il est le premier au- » teur de tous les maux..... » Et si l'on veut parler sincère- » ment, on avouera que l'on » ne saurait rien répondre, pour » Dieu, qui puisse imposer si- » lence à l'esprit humain (3)..... » Pour conclure, je soutiens » qu'il n'y a aucun milieu com- » mode depuis le Dieu de saint » Augustin, jusqu'au Dieu d'É- » picure qui ne se mêlait de rien, » ou jusqu'au Dieu d'Aristote, » dont les soins ne descendaient » pas plus bas que la sphère de » la lune. Car, tout aussitôt qu'on » reconnaît une providence gé- » nérale et qui s'étend à tout, » de quelque manière qu'on la » conçoive, la difficulté renaît; » et, quand on croit avoir fermé » une porte, elle rentre par une » autre. »

Voilà quels étaient les sentimens de M. Jurieu en 1686. Il ne parle pas moins fortement dans un ouvrage publié dix ans après. « A quel point d'a- » veuglement, dit-il (4), faut- » il être monté, pour dire que » devant ce tribunal de la rai- » son nous gagnerons notre » cause, sur la trinité, sur » l'incarnation, sur la satisfac- » tion, sur le péché du premier » homme, sur l'éternité des pei- » nes, sur la résurrection des » corps? Ceux qui disent cela » ne le peuvent croire : on ne » nous persuadera jamais qu'ils » parlent de bonne foi. Car tou- » tes les fausses lumières de la » raison se révoltent contre ces » mystères. Et ces fausses lu- » mières sont telles qu'il est im- » possible de les distinguer des

(1) Pag. 99.
(2) Pag. 100, 101.
(3) Pag. 105.
(4) *La Religion du latitudinaire*, pag. 383, 384.

» vraies, que par les lumières » de la foi. »

Voilà précisément et en raccourci tout ce que M. Bayle a mis dans la bouche des manichéens dans son Dictionnaire. Toutes ces objections sur l'origine du mal sont contenues dans celles de M. Jurieu : elles aboutissent toutes à démontrer qu'il n'y a point d'hypothèse qui puisse résoudre les difficultés que notre raison propose sur la providence de Dieu à l'égard du mal, et par conséquent qu'il faut s'en tenir à la seule révélation. Or, cela étant, M. Bayle demande pourquoi M. Jaquelot n'a jamais songé à soulager M. Jurieu sur les difficultés qui l'incommodaient si fort, qu'il semble gémir sous leur poids; et pourquoi il s'est cru obligé de prendre la plume contre M. Bayle, puisqu'il s'est tenu dans un si long silence à l'égard de M. Jurieu, qui a pourtant dit les mêmes choses.

M. Bayle vient ensuite aux trois principaux points qui le regardent. M. Jaquelot lui reprochait d'avoir fait tous ses efforts pour détruire le franc arbitre, afin de donner plus de force à ses objections, et de faire voir que l'homme était injustement puni pour des crimes qu'il commettait nécessairement et inévitablement. M. Bayle répond qu'il n'a rien nié ni affirmé expressément sur le franc arbitre; qu'il n'avait garde de s'engager dans une question préliminaire qui accrocherait pour toujours la question principale. C'est un sujet si embarrassant et si fécond en distinctions et en équivoques, que les disputans ont des ressources infinies, et qu'il leur arrive souvent de tomber eux-mêmes en contradiction; et qu'enfin il lui laissait le choix de suivre telle hypothèse qu'il jugerait à propos, et d'aller s'il voulait jusqu'au pélagianisme, qui est presque le seul poste où l'on se puisse bien servir de la liberté d'indifférence.

Avant que d'en venir à la question sur l'origine du mal, M. Bayle remarque qu'il ne s'agit entre lui et M. Jaquelot d'aucun article de foi, et qu'ils sont parfaitement d'accord sur le fond du dogme. Il s'agit seulement de savoir si notre raison peut comprendre l'accord réel et effectif qui se trouve entre les attributs de Dieu et le système de la prédestination, et si elle peut satisfaire aux difficultés qui nous dérobent la connaissance de cet accord : il est question de savoir si elle peut non-seulement convaincre, mais éclairer aussi notre esprit sur ce sujet. M. Jaquelot prend l'affirmative avec les théologiens rationaux, et M. Bayle prend la négative et se conforme à l'hypothèse des premiers réformateurs, et de leurs disciples. Il marque ensuite ce que M. Jaquelot a dû faire pour venir à bout de son dessein : il a dû prouver que l'on peut faire connaître à notre raison la parfaite intelligence qui se trouve entre la doctrine théologique du péché et un certain nombre de maximes philosophiques, et il rapporte sept propositions théologiques d'un côté, et dix-neuf maximes philosophiques de l'autre, qu'il

faut concilier pour établir la concorde de la foi avec la raison.

M. Jaquelot croit que toutes les difficultés qui regardent le mal moral se peuvent résoudre par le moyen du libre arbitre, qui, selon lui, « est le pouvoir » que l'homme a sur ses actions, » de sorte qu'il fait ce qu'il veut, » parce qu'il le veut; si bien » que, s'il ne le voulait pas, il » ne le ferait pas, et ferait même » le contraire. » Un être, dit-il, qui a cette liberté est le plus excellent et le plus parfait de tous les êtres créés : la capacité de faire un bon ou un mauvais usage de son intelligence, et l'empire sur ses actions, est assurément l'endroit par lequel l'homme approche de plus près la divinité : Dieu ayant formé cet univers pour sa gloire, c'est-à-dire, pour être connu dans ses ouvrages, et pour recevoir des créatures l'adoration et l'obéissance qui lui est due, un être libre était seul capable de contribuer à ce dessein : les adorations d'une créature qui ne serait pas libre ne contribueraient pas davantage à la gloire du Créateur qu'une machine de figure humaine qui se prosternerait devant lui par ressorts, ou un éloge prononcé par un automate. Dieu aime la sainteté. Mais quelle vertu y aurait-il, si l'homme était déterminé nécessairement par sa nature à suivre le bien, comme le feu est déterminé à brûler ? Il ne pouvait donc y avoir qu'une créature libre qui pût exécuter le dessein de Dieu. M. Jaquelot conclut de là qu'encore qu'une créature libre pût abuser de son franc arbitre, néanmoins un être libre était quelque chose de si relevé et de si auguste, que son excellence et son prix l'emportait de beaucoup sur les suites les plus fâcheuses que pouvait produire l'abus qu'on en ferait.

M. Bayle répond que, si le principe de M. Jaquelot était vrai, l'amour nécessaire que Dieu a pour la vertu ne mériterait aucune louange : la sainteté des anges et des bienheureux serait une sainteté machinale, et les démons ne mériteraient aucun blâme pour leur haine contre Dieu, puisqu'il ne dépend pas d'eux de faire autrement. Il ajoute que, puisqu'une des plus sublimes perfections de Dieu est d'être si déterminé à l'amour du bien, qu'il implique contradiction qu'il puisse ne le pas aimer, une créature déterminée au bien serait plus conforme à la nature de Dieu, et par conséquent plus parfaite qu'une créature qui a un pouvoir égal d'aimer le vice et de le haïr. M. Jaquelot dit que l'état des bienheureux est un état de récompense, dans lequel leur connaissance est si épurée, qu'elle porte toujours la liberté au bien, et ne la sollicite jamais au mal. C'est-à-dire qu'ils jouiront toujours du libre arbitre, et cependant ils ne se tourneront jamais au mal. Or, puisqu'il avoue que cet état est un état de récompense, il le doit considérer comme un état plus parfait et plus excellent que celui où nous vivons. Dieu pouvait donc unir dans l'homme constamment et invariablement la liberté et la pratique de la vertu. Alors tout le prix que la liberté

peut donner au culte et à l'obéissance que l'on rend à Dieu se trouverait sur la terre comme dans le paradis. Par conséquent, la gloire et la sainteté de Dieu n'ont aucun besoin des êtres libres abandonnés au mauvais usage de leur liberté, puisqu'ils peuvent être fixés au bon usage sans être moins libres. M. Jaquelot aurait plus de raison d'exalter les avantages et les prérogatives de la liberté, et de la faire passer pour la plus insigne faveur que la créature pût recevoir, si elle n'eût servi qu'à rendre l'homme heureux. Mais Dieu ayant prévu que ce présent si magnifique serait l'instrument de la perdition des hommes, il n'a pu le leur faire par un principe de bonté. Le présent était trop dangereux, et il ne les aurait élevés si haut, que pour leur faire faire une plus grande chute. Il leur aurait fait plus de bien, s'il avait révoqué un don qui leur a été si fatal.

M. Bayle fait une autre réponse à M. Jaquelot encore plus forte. Tous les théologiens conviennent, et M. Jaquelot avec eux, que l'opération de la grâce ne donne aucune atteinte au libre arbitre, et que Dieu, qui est le maître des cœurs, dirige infailliblement la liberté de l'homme comme il lui plaît, sans violer les droits de cette liberté; d'où il suit évidemment que Dieu en affermissant l'homme dans le bon choix, et en le dirigeant infailliblement au bien, ne préjudicie point à son franc arbitre, et qu'en le préservant finalement du péché, il ne le prive point de cette liberté si précieuse dont il l'avait revêtu. S'il est nécessaire que les hommes puissent pécher, il n'est point nécessaire qu'ils pèchent effectivement; et Dieu peut les en empêcher sans donner atteinte à leur liberté; cependant Dieu, bien loin de disposer constamment l'homme au bien, le constitue d'une telle manière et lui prépare telles circonstances, qu'il a prévu qu'il succomberait, et l'a doué d'une faculté dont il savait bien qu'il ferait un mauvais usage. Ainsi, en accordant à l'homme une liberté même illimitée, la difficulté renaît toujours, savoir, si la permission et la prévision du péché peuvent s'accommoder avec la bonté et avec la sainteté de Dieu. M. Bayle se sert de plusieurs autres raisonnemens pour prouver que, quelque parti que l'on prenne, on ne peut pas faire servir le franc arbitre à résoudre les difficultés sur l'origine et sur les suites du mal moral, et il montre que M. Jaquelot a été contraint de se couvrir du même retranchement que les prédestinateurs. Il fait voir les affreuses conséquences qui suivent de cette réponse de M. Jaquelot, que, puisque la permission du péché était nécessaire à la manifestation de la gloire de Dieu, elle a été juste et conforme à toutes les perfections divines. Il examine l'hypothèse de M. Jaquelot sur le mal physique, et l'idée qu'il donne des peines éternelles de l'enfer.

Le troisième chef de la dispute entre M. Bayle et M. Jaquelot regarde les objections que le pyrrhonisme peut fonder sur quelques dogmes révélés. On trouve

dans le *Dictionnaire critique*, à l'article PYRRHON, le récit d'une dispute entre un abbé pyrrhonien et un abbé bon catholique romain. Le principe commun aux deux parties est que les mystères de l'Église romaine, la trinité, l'incarnation, la transsubstantiation, la chute d'Adam, le péché originel, sont des dogmes indubitablement vrais. De cette supposition reconnue pour véritable par les deux disputans, l'abbé pyrrhonien infère que l'évidence n'est pas le caractère certain de la vérité, puisqu'il y a diverses propositions évidentes qui sont fausses dès que l'on admet la vérité des mystères. M. Jaquelot prétend que M. Bayle a voulu prouver par-là que la trinité et l'union hypostatique impliquent contradiction, et il défend ces deux mystères en exposant ce que les théologiens disent là-dessus. Mais M. Bayle lui fait voir qu'il a mal pris la pensée de l'abbé pyrrhonien. Le but de ses objections est seulement de montrer que ces dogmes sont combattus par des propositions évidentes, et qu'ils nous ôtent la certitude que nous fondions sur cette évidence. M. Jaquelot aurait dû prouver que cela est faux, et faire voir que cet exemple de la fausseté des propositions évidentes ne donne aucun lieu aux pyrrhoniens de se défier des propositions qui nous paraissent les plus claires; mais il prend le change, et se fait un fantôme pour le combattre : il prend pour une même chose, d'avouer que les mystères évangéliques doivent être crus, encore que notre raison ne puisse pas les comprendre, et de vouloir ruiner la religion en prétendant qu'elle est toujours opposée à la raison. M. Bayle s'étonne qu'un esprit si pénétrant n'ait point vu qu'il n'était nullement question d'expliquer les difficultés de nos mystères; on les suppose véritables dans l'objection, et il fallait même qu'on les supposât véritables, puisque de là on voulait conclure que l'évidence n'est pas le caractère certain de la vérité. C'est uniquement cette conséquence que M. Jaquelot aurait dû détruire.

Au reste, la dispute n'empêcha pas que M. Bayle ne rendît justice au mérite de M. Jaquelot. Il avoua qu'il avait un beau génie, beaucoup de pénétration, et un style vif et éblouissant; qu'il avait joint l'étude de la philosophie moderne à celle de la théologie, et qu'il s'était signalé dans des ouvrages de raisonnement.

M. Bayle défendit aussi la réponse qu'il avait faite dans son Dictionnaire à l'origéniste de M. le Clerc. Celui-ci avait donné dans sa réplique (1) de nouveaux éclaircissemens pour faire voir que le système de l'origéniste levait les difficultés du manichéen, qui soutenait qu'il n'était pas possible d'accorder la permission et la suite du péché avec la bonté idéale ou souverainement parfaite de Dieu. Pour prouver cet accord, M. le Clerc remarqua :

I. Que Dieu, qui a tiré l'homme du néant, n'a pas été obligé de le créer si parfait qu'il ne lui fût pas possible de s'écarter de

(1) *Bibliothèque choisie*, tom. VII, art. VIII, p. 330 et suiv.

son devoir, et que c'est une grande marque de sa bonté, qu'il lui ait donné le moyen d'être heureux, en gardant les règles qu'il lui a prescrites, sans être engagé par aucune nécessité à les violer;

II. Qu'on exagère le mal que la liberté a fait aux hommes, et qu'ils auraient évité si celui qui les a faits les avait créés d'une nature à ne pouvoir pas s'éloigner de leur devoir;

III. Que pour prévenir le mauvais usage que l'homme pourrait faire de sa liberté, et pour le conduire au bonheur, la bonté divine avait bien voulu lui faire proposer des récompenses éternelles, et des peines illimitées dans l'Évangile : il ne tient qu'à lui d'éviter ces peines et d'obtenir les récompenses.

IV. Dieu savait bien ce qui arriverait, mais il n'a pas été obligé de prévenir par sa toute-puissance le mal qu'il prévoyait devoir arriver par la faute de l'homme, parce que ce mal n'est que d'une très-courte durée en lui-même, et dans toutes ses suites, et ne fait aucun désordre dans l'univers que Dieu ne puisse redresser en un moment, et qu'il ne redresse enfin pour toute l'éternité.

V. L'inconvénient de passer par le mal avant que de ressentir tous les effets de la bonté divine émane de la nature de l'homme, qui ne pouvait se trouver dans le degré d'imperfection où elle est, sans être sujette à ce qui est arrivé.

VI. Dieu, qui a prévu que l'homme tomberait, ne le damne pas parce qu'il tombe, mais seulement parce que, pouvant se relever, il ne se relève pas, c'est-à-dire qu'il conserve librement ses mauvaises habitudes jusqu'à la fin de la vie.

VII. C'est là un degré de miséricorde qui est déjà très-considérable, puisque personne n'est damné que par sa propre faute, et qu'on peut profiter de cette bonté de Dieu pour se relever de ses fautes et éviter les peines de l'autre vie.

VIII. Dieu a donné plusieurs autres marques de sa bonté aux hommes. Il les a doués de mille excellentes qualités; il les a environnés de mille biens sensibles, qu'ils goûtent avec beaucoup de plaisir, et qui leur font aimer la vie; il leur a donné le pouvoir de se rendre heureux après la mort; il donne sans délai le bonheur éternel à ceux qui se sont repentis de leurs fautes, et se contente de faire passer les impénitens par des peines modérées, avant que de les mettre en possession de ce même bonheur.

IX. Dieu a considéré comme un rien les maux de l'homme, en comparaison du bonheur qu'il lui avait destiné. La durée des maux qu'il souffre ici-bas et dans l'autre monde n'est rien si on la compare à l'éternité. Si le manichéen dit que, selon ce principe, un certain nombre de siècles, quelque grand qu'on le suppose, ne pouvant avoir aucune proportion avec la durée infinie des tourmens de plusieurs millions d'années, pourraient être aussi compatibles avec les idées de la bonté, et ne seraient pas moins un bien que ceux qui ne dureraient qu'un jour, l'origé-

niste répondra que, puisqu'il n'y a nulle proportion entre le fini et l'infini, quelque longs que soient les tourmens d'une créature, puisqu'ils doivent finir, il n'y aura aussi nulle proportion entre la sévérité de Dieu et sa bonté. Il ajoutera, qu'il ne définit point la durée des peines; elles seront plus longues ou plus courtes, selon que la justice le demandera. La durée des supplices sera moins longue lorsqu'ils seront plus grands, et il y aura autant de variété dans les peines, qu'il y en a eu dans les péchés. Que les raisonnemens que l'on fait contre des supplices de plusieurs siècles ne regardent point l'origéniste, parce qu'il ne croit pas qu'ils durent si longtemps, quoiqu'il ne puisse pas en déterminer précisément la durée.

X. Ce qu'on vient de dire se peut appliquer également au mal moral et au mal physique, ou aux vices et aux souffrances des hommes.

M. Bayle répondit (1) :

I. Que le principe qu'on pose, savoir, qu'il n'est point contraire aux idées de la bonté, qu'une créature soit plus parfaite que l'autre, est très-véritable, qu'ainsi les hommes n'ont aucun sujet de se plaindre de ce qu'ils manquent de la perfection qui consiste à ne pouvoir pas s'écarter de son devoir, mais que ce n'est point aussi le fondement des objections. On ne les fonde que sur ce que Dieu a permis qu'ils s'écartassent actuellement de leur devoir, et qu'ils sentissent actuellement les maux dont leur nature avait été créée susceptible. Voilà, dit-il, ce qui ne paraît pas conforme aux idées de la bonté, lors même qu'on fait attention à la remarque de l'origéniste, que si les hommes observaient les règles que Dieu leur a prescrites, et qu'aucune nécessité insurmontable ne les engage de violer, ils seraient heureux. Nous ne pouvons concevoir que la bonté d'un père soit telle qu'elle doit être, lorsqu'il attache le bonheur de ses enfans à une condition qu'il sait très-bien qu'ils ne suivront pas, et qu'il leur permet de ne point remplir, quoiqu'il pût très-aisément leur procurer les moyens sûrs et infaillibles de la remplir.

II. L'objection n'est pas fondée sur ce que l'homme n'a pas été immuablement fixé au bien. La créature est essentiellement muable, et ainsi ce serait une absurdité de demander pourquoi elle n'a pas été immuable. On demande seulement pourquoi il lui a été permis de se tourner vers le mal. La conséquence de l'acte à la puissance est nécessaire, mais celle de la puissance à l'acte ne l'est point du tout. C'est pourquoi la dispute ne roule pas sur la possibilité du changement, mais sur le changement actuel du bien au mal. Or Dieu pouvait l'empêcher sans donner aucune atteinte au franc arbitre. On dira que Dieu n'était pas obligé de le prévenir, mais on change par-là l'état de la question; car, lorsque les orthodoxes s'engagent à satisfaire aux difficultés des manichéens, il ne s'agit

(1) *Réponse aux Questions d'un provincial*, tom III, ch. CLXXII et suiv.

pas toujours de Dieu considéré en tant que juste; il s'agit très-souvent de Dieu considéré en tant que bon. Or, quoique Dieu en tant que juste ne soit obligé de donner aux créatures que ce qu'il leur a promis sur le pied de récompense, il est obligé en tant que bon de leur faire des présens utiles, c'est-à-dire qu'il est de l'essence de la bonté de faire de bons présens. Ce n'est point faire un beau présent, de donner une chose que l'on sait devoir être funeste à celui qui la recevra.

III Dieu savait que ses promesses et ses menaces n'empêcheraient pas les hommes de se perdre, et que cent autres secours qu'il ne leur fournirait point les auraient conduits au bonheur sans préjudicier à leur libre arbitre. Comment accordera-t-on avec une telle prévision les idées de la bonté ? N'est-il pas très-évident qu'un véritable bienfaiteur choisit les voies les plus sûres qu'il connaisse, et qu'il ne compte pour rien celles dont il connaît l'inutilité ?

IV. Louerait-on la bonté d'un prince qui laisserait régner les désordres dans ses états, parce qu'enfin il y saurait bien remédier ? Comment ne voit-on pas qu'un tel prince réparerait alors non-seulement les fautes de ses sujets, mais aussi les siennes propres, et que pour le moins pendant quelque temps il aurait cessé d'être bon, de sorte qu'on pourrait trouver en lui la vicissitude de la bonté et de la malice ?

V. Notre nature a été sujette à pécher, cela est sûr, mais s'ensuit-il qu'il fallût nécessairement qu'elle péchât? Point du tout. La bonté de Dieu a donc été parfaitement libre de ne pas permettre qu'Adam, sujet au péché, péchât actuellement; et c'est en vain qu'on voudrait insinuer qu'elle eût agi contre la nature des choses, si elle eût épargné aux hommes un inconvénient à quoi ils étaient sujets, c'est-à-dire dans lequel il était possible qu'ils tombassent. Mais n'était-il pas aussi possible qu'ils n'y tombassent point ?

VI. On ne veut pas moins une chose lorsqu'on en rend infaillible l'événement que lorsqu'on l'en rend nécessaire. Or les causes de la damnation des réprouvés, et leur damnation par conséquent, ont été rendues infaillibles dès-là qu'ils ont été mis dans les conjonctures où Dieu avait prévu qu'ils pécheraient jusqu'à leur mort, et où il avait décrété de ne leur point donner de secours. Il les a donc faits pour le péché et pour les peines des enfers, et si cette objection est forte contre les prédestinateurs, elle le doit être contre l'origéniste.

VII. Que ce soit un degré de miséricorde très-considérable, que de voir un homme abuser de son franc arbitre pendant cinquante ou soixante années sans le secours d'aucune grâce, lorsqu'on sait que cet abus le damnera, c'est ce que les idées de la raison ne font point voir. Elles montrent avec la dernière évidence que la bonté va au secours, non-seulement de ceux qui n'ont pas assez de force pour se tirer d'un péril, mais aussi de

ceux qui ayant toute l'adresse nécessaire ne s'en servent point.

VIII. Les douceurs de cette vie sont mêlées de tant de maux, qu'elles ne peuvent remplir le caractère de la bonté idéale. Quant à cette multitude innombrable d'impénitens qui après un rigoureux purgatoire passent au séjour des bienheureux, nous ne saurions voir dans leur sort les caractères de la bonté idéale. Voici une peinture de la conduite qu'Origène attribue à Dieu. Un prince destine à un gentilhomme la place de favori. Il le trouve sujet à de grands défauts, il a des moyens infaillibles de l'en corriger, et ne s'en sert point. Il se contente d'employer les promesses et les menaces qu'il sait ne devoir produire aucun bon effet. Le jeune homme se laisse entraîner à ses mauvaises inclinations malgré les menaces et les promesses du prince, il est chassé, il est châtié très-rudement, mais enfin on le rappelle à la cour, et tout le reste de sa vie il jouit du poste de favori. Un tel prince pourrait-il passer pour un héros en bonté? Si on aime quelqu'un, si on a de la bonté pour lui, on lui épargne autant qu'on peut le malheur de faire des fautes, et surtout lorsqu'elles doivent être suivies de châtiment; et il n'y a qu'un seul moyen de justifier les gens qui exposent leurs amis à quelque chagrin ou à quelque punition, c'est lorsqu'ils ne peuvent autrement les corriger de quelque vice. Nous ne sommes point ici dans ce cas-là, puisque nous supposons un roi qui a des moyens efficaces de corriger les défauts du gentilhomme, et qui, au lieu de s'en servir, recourt à des voies qu'il connaît fort inutiles.

IX. Les bornes que l'on donne à la durée des peines de l'autre vie, les degrés et les variétés qu'on suppose qu'il y aura, tout cela est très-propre à prouver que les marques de la bonté de Dieu éclatent infiniment plus dans le sort des hommes que les marques de sa haine; et qu'ils ont sans comparaison plus de sujet de se louer de la bénéficence de leur Créateur que de se plaindre de sa sévérité. Mais enfin la bonté infinie, qui doit être pure et sans nul mélange de la qualité contraire, la bonté idéale, en un mot, ne paraît point dans l'origénisme; elle nous échappe lors même que nous y trouvons tous ces adoucissemens. Un père qui aimerait médiocrement ses enfans voudrait-il que de grands établissemens qu'il leur destinerait fussent précédés de la permission de faire des fautes, et du châtiment de ces fautes pendant quelques jours? Le voudrait-il, s'il pouvait les rendre également heureux sans ce préliminaire? Peu de gens voudraient acheter la faveur d'un prince à condition de souffrir la question trois fois la semaine pendant six mois. Il ne faut pas s'imaginer que les tourmens de l'enfer soient peu de chose, sous prétexte qu'ils ne durent peut-être que cinquante ou soixante ans. Ce terme, il est vrai, n'est rien en comparaison de l'éternité. Mais il est d'une longueur affreuse par rapport à la sensibilité humaine. Qui dirait à un goutteux, « Les douleurs

» horribles que vous souffrez » ne dureront que cinquante » jours de suite, après quoi vous » serez sain pendant cinquante » ans, » le mettrait au désespoir.

X. Ce que l'origéniste a répliqué ne peut pas s'appliquer également au mal moral et au mal physique. Nos idées ne trouvent point d'égalité entre ces deux sortes de maux; elles trouvent incomparablement plus condamnable un père qui n'empêche point ses fils, quand il le peut, de commettre un crime, qu'un père qui leur permet de manger ce qui nuit à leur santé.

1706.

Quelques seigneurs anglais avaient fait tous leurs efforts pour tirer M. Bayle de sa solitude et le faire venir en Angleterre. Ils souhaitaient de l'avoir chez eux comme ami, afin de pouvoir profiter de ses momens de récréation. Je ne nommerai que le comte de Huntington, qui joignait à beaucoup de savoir toutes les qualités d'un honnête homme (1). Il lui offrit une rente viagère de deux cents livres sterling, avec toute la liberté et tous les agrémens qu'il pouvait souhaiter. On voulut aussi l'attirer à la Haye. Le comte d'Albemarle souhaitait passionnément qu'il vînt demeurer avec lui (2). M. le baron de Walef alla à Rotterdam pour lui en faire la proposition, et il redoubla ses instances dans une lettre qu'il lui écrivit. « Si vos amis, dit-il (3), » vous portent à refuser la proposition que j'ai eu l'honneur » de vous faire, leur amitié ne » peut être qu'intéressée, et » rien ne peut les faire agir que » le motif de vous posséder à » Rotterdam. N'avez-vous pas » assez honoré cette ville de votre présence, et la capitale de » la Hollande n'est-elle pas en » droit avec tous ses avantages » de vous inviter à la préférer » à un séjour destiné pour le » commerce? Je ne vous parlerai point de l'extrême considération qu'on y a pour vous, » ni des hommages qu'on y rendra à votre mérite; vous y » êtes peu sensible. Mais avec » l'amitié d'un seigneur qui » vous estime infiniment, vous » trouverez des bibliothéques et » des promenades propres à » nourrir votre philosophie et » à l'entretenir agréablement. » Permettez-moi, monsieur, » de me servir de vos propres » armes. Vous avez fait voir » avec votre éloquence ordinaire » combien un homme de lettres doit préférer le séjour de » la première ville d'un état au » séjour des villes subalternes » (4). Ou renoncez à vos propres sentimens, ou accordez-nous la grâce que nous demandons. Je ne vous répète » plus ce que milord d'Albemarle m'avait chargé de vous » dire. Vous trouverez chez lui » une vie plus douce que je n'ai » pu vous la représenter. Autant que vous surpassez les au-

(1) Ce seigneur mourut jeune et sans avoir été marié, le 2 de mars 1705.

(2) Il se proposait de lui confier l'éducation de son fils, lorsqu'il serait en âge de profiter de ses instructions.

(3) Lettre du 9 de février 1706, p. 1065.

(4) Voyez la *Réponse aux Questions d'un provincial*, tom. I, ch. I.

» tres hommes par votre pro-
» fond savoir et par l'élévation
» de votre esprit, autant excelle-
» t-il par son âme genéreuse et
» bienfaisante, par sa probité,
» et par cette égalité d'humeur
» qui fait un des plus doux
» charmes de la vie, et qui est
» si peu connue chez les grands...
» Conservez pour vos amis une
» santé que vous ménagez si peu
» par rapport à vous-même; et
» prévenez dans une retraite
» tranquille et assurée les in-
» commodités attachées à une
» vieillesse aussi respectable que
» la vôtre. » Milord Albemarle lui écrivit aussi, et confirma tout ce que M. le baron de Walef lui avait marqué de sa part. « Je souhaiterais de tout mon
» cœur, dit-il (1), pouvoir
» trouver quelque expression
» pour vous engager à m'accor-
» der la grâce que je vous de-
» mande. Je tâcherai de vivre
» avec vous d'une manière à ne
» vous point faire repentir du
» parti que vous prendrez, en
» vous laissant une liberté entière
» sans aucune contrainte, et
» autant que vous en pouvez avoir
» à présent. C'est sur quoi vous
» pouvez compter. »

M. Bayle répondit à M. le baron de Walef qu'il se trouvait malheureux de ce que son état présent était tel, qu'il fallait de toute nécessité qu'il y persistât. « La Providence, ajouta-t-il (2),
» mêle de telle sorte le destin de
» certaines personnes, que, lors-
» qu'elles seraient disposées à
» jouir d'un bien, il ne se pré-
» sente pas; et qu'il se présente
» lorsqu'elles ne peuvent plus
» en jouir. Voilà mon sort; je
» me compte pour un vieillard
» cassé; mon tempérament est
» si faible, que je ne puis éviter
» d'être malade ou bien incom-
» modé, si je ne me tiens dans
» l'uniformité de vie qu'une
» longue habitude m'a rendue
» nécessaire. Je n'ai consulté au-
» cun de mes amis, car en exa-
» minant moi-même les raisons
» que j'eus l'honneur de vous
» représenter, et que vous com-
» battîtes avec tout l'esprit et
» avec toute l'éloquence imagi-
» nables, j'ai trouvé invincible-
» ment qu'il ne me convient
» point du tout de déménager...
» La bonne fortune vient à moi
» trop tard. Si elle se fût pré-
» sentée plus tôt, elle m'eût ren-
» du le plus content de tous les
» hommes; j'aurais suivi avec la
» plus grande ardeur les raisons
» qui me font juger que le sé-
» jour de la capitale est avanta-
» geux aux gens de lettres. Plût
» à Dieu que vers l'année 1690,
» plus tôt ou un peu après, une
» condition aussi douce, aussi
» glorieuse que celle qu'il a plu
» à milord d'Albemarle de m'of-
» frir, se fût présentée! c'eût été
» le comble de mes souhaits, et
» le vrai moyen d'acquérir plu-
» sieurs connaissances et plu-
» sieurs degrés d'esprit et de lu-
» mières qui me manquent, et
» que je n'aurai jamais. » M. Bayle écrivit en même temps à M. le comte d'Albemarle pour le remercier de l'honneur qu'il avait bien voulu lui faire; mais on n'a pu recouvrer cette lettre.

(1) Lettre du 11 de février 1706, pag. 1067.

(2) Lettre du 12 de février 1706, pag. 1068, 1069.

M. le Clerc s'était flatté que M. Bayle avouerait que son origéniste levait toutes les difficultés du manichéen; mais, voyant qu'il persistait à soutenir le contraire, il en conclut que M. Bayle plaidait sa propre cause, et il intitula sa réponse, *Défense de la bonté et de la sainteté divine, contre les objections de M. Bayle.* « Lors, dit-il (1), que je » lus dans la première édition » du *Dictionnaire critique* de » M. Bayle les objections qu'il » fait contre la bonté et la sainteté de Dieu, et auxquelles il » soutient qu'aucun théologien » chrétien ne peut répondre, » je crus que c'était une manière » de jeu d'esprit de l'auteur, » qui s'était diverti à donner de » l'exercice aux théologiens..... » J'ai été dans cette opinion » jusqu'à ce que j'ai vu les deux » derniers volumes de ses *Réponses à un provincial*, où » il soutient sérieusement le » parti des manichéens contre » la bonté divine (2)..... Mais » s'il se croit obligé, par honneur, de soutenir une thèse » opposée à tout le christianisme qu'il défie, ce me semble, » d'une manière très-odieuse et » très-insultante, il trouvera » bon, s'il lui plaît, que nous » soutenions aussi le parti que » non-seulement l'honneur, » mais encore l'amour de la vérité et la conscience nous obligent de défendre. Je m'étais » flatté qu'il reviendrait peut-être, de lui-même, à reconnaître la bonté et la sainteté » de Dieu dans sa conduite; » après les moyens qu'on lui » avait donnés de se tirer de ce » mauvais pas, sans intéresser sa » réputation, en sortant satisfait » de la dispute et en remerciant » ceux qui auraient levé ses difficultés, comme l'on a accoutumé de faire dans les auditoires de théologie et de philosophie. Mais comme il fait » tout le contraire, et qu'il prétend qu'on ne lui a pas répondu solidement, il faut que » nous fassions voir que nous » n'avons guère peur de ses raisonnemens, et que nous en » montrions le ridicule sans » biaiser davantage. »

M. le Clerc fait d'abord une récapitulation de cette dispute, et, quittant ensuite le personnage d'un origéniste, il répond aux difficultés de M. Bayle en son propre nom. Il déclare qu'il n'a d'autre confession de foi que le Nouveau Testament, et que c'est le seul livre qu'il se croit obligé de défendre. Mais comme la plus forte objection des manichéens est fondée sur l'éternité des peines, qui paraît si clairement révélée dans l'Évangile, après avoir rejeté le sentiment d'Origène, il expose le sien propre. « Pour » moi, dit-il (3), je répondrais » que la nature des peines de » l'autre vie ne nous est pas » bien connue, que nous ne savons pas s'il n'y aura point » d'abord divers supplices très-sensibles, et diversifiés néanmoins selon la grandeur des » péchés, et si Dieu, faisant ensuite cesser ces supplices violens, ne se contentera pas

(1) *Bibliothèque choisie*, tom. IX, art. III, p. 103 et suiv.

(2) Ibid., p. 106, 107.

(3) Ibid., p. 143.

» d'abandonner ceux qui auront » abusé obstinément de ses grâ- » ces aux remords de leur con- » science, qui leur reprochera » leurs fautes et qui les inquié- » tera encore par la perte qu'ils » auront faite du bonheur, dont » ils sauront que d'autres jouis- » sent. Ce pourrait être là *le* » *ver qui ne meurt point* et *le* » *feu qui ne s'éteint point.* Il » me semble qu'il n'y a rien là » que de très-juste. Les pécheurs » ont pu éviter ces peines en se » repentant, et ils ne l'ont pas » fait. Ils sont dignes de quel- » que supplice à cause de cela. » M. le Clerc ne détermine rien sur la durée ni sur les circonstances de ces supplices; il dit néanmoins qu'il y a apparence que la condition des personnes condamnées sera supportable. Mais il ne prétend pas donner toutes ces conjectures comme une doctrine évangélique et assurée; il veut seulement faire voir qu'on peut trouver un sens très-raisonnable dans les paroles de Jésus-Christ touchant les peines de l'autre vie. Il ajoute que d'autres conjectureront peut-être plus heureusement que lui; cependant il est persuadé que la conduite qu'il attribue à Dieu n'a rien qui soit incompatible avec sa bonté infinie; mais que s'il y a quelque chose dans ce qu'il a dit qui soit indigne de la bonté et de la justice de Dieu, il est très-assuré que Dieu ne le fera point. C'est là, continue-t-il, ce que j'appelais raisonner infiniment mieux qu'Origène, parce qu'Origène assure ce qu'il ne sait point comme s'il le savait, lorsqu'il dit que les peines des damnés ne seront point éternelles. Il regarde pourtant l'opinion d'Origène comme tolérable et infiniment meilleure, dit-il, que le parti que prend M. Bayle, en s'en éloignant, d'accuser Dieu de n'être ni bon ni saint.

Il s'attache ensuite à faire voir que la raison ne saurait tromper, si on en fait un bon usage; qu'elle nous sert à prouver la vérité de la religion chrétienne, et à entendre le sens de l'Écriture sainte : qu'il y a dans la théologie aussi-bien que dans la philosophie plusieurs choses que la raison ne peut comprendre, mais ces choses-là ne sont jamais opposées à la raison, et il ne faut pas les rejeter parce qu'on ne les comprend point: qu'ainsi il ne faut jamais opposer les lumières de la révélation à celles de la raison, ni supposer qu'elles peuvent se contredire, à moins qu'on ne rejette l'une ou l'autre, et qu'on ne se précipite dans le pyrrhonisme, puisque la vérité ne peut être contraire à elle-même : d'où il conclut que M. Bayle, qui soutient qu'il faut renoncer aux notions communes de la bonté et de la sainteté, ne saurait, s'il raisonne conséquemment, croire que Dieu soit bon et saint; et qu'il ne sacrifie point la raison à la foi, mais ruine la raison par elle-même, et enveloppe la révélation dans le même sort, pendant qu'il tâche de se couvrir en faisant semblant d'humilier sa raison, pour parler comme le commun des théologiens, dont il se moque.

M. Bayle opposa à M. le Clerc un écrit intitulé, *Réponse pour M. Bayle au sujet du IIIe. et*

du XIIIe. articles (1) *du IXe. tome de la Bibliothèque choisie* (2). « On avait bien cru, dit-» il (3), que M. le Clerc se fâ-» cherait de la déroute de son » origéniste et de ses natures » plastiques, mais non pas qu'il » en concevrait une colère qui » l'empêcherait de faire atten-» tion aux désordres du parti » qu'il choisirait. On n'a donc » point vu sans surprise la ma-» nière de se venger qui lui a » paru préférable à toutes les » autres; mais au lieu de s'irri-» ter contre lui, l'on a eu une » véritable compassion de sa » conduite. L'on n'a pu voir » sans pitié qu'un homme qui » jouit de beaucoup de gloire » dans la république des lettres » ait été si sensible à un échec » de peu d'importance. Il devait » s'en consoler à la vue des au-» tres exploits qui lui ont mieux » réussi, ou pour le moins ne se » pas livrer à un chagrin qui le » poussât à déclamer d'une façon » tout-à-fait indigne d'un hom-» me d'honneur et de jugement. » Il s'est ingéré à fouiller dans » le cœur de M. Bayle, il lui a » imputé des desseins horribles, » il a répété cent fois ces accu-» sations, toujours d'une ma-» nière vague, toujours sans » aucun vestige de preuve, tou-» jours sans avoir égard aux dé-» clarations nettes et précises » qui se trouvent en mille en-» droits des écrits de M. Bayle. » Il remarque que la république des lettres ne serait qu'un pays de brigandage, s'il était permis d'y attaquer ses adversaires sous prétexte qu'ils cacheraient un mauvais dessein au fond de leur cœur, et il ajoute que cette conduite ne convient point à M. le Clerc, qui a si bien peint ceux qui, pour rendre leurs adversaires odieux, se couvrent du prétexte des intérêts de la religion. « Lui » convient-il après cela, dit-» il (4), de déclamer comme il » a fait contre M. Bayle préci-» sément lorsqu'il a vu que par » la voie légitime de la dispute » il ne pouvait plus soutenir le » choc? Lui convient-il de se » donner pour un homme rongé » du zèle de la maison de Dieu? » Ce zèle, qui a été si tardif, » serait à naître, si M. Bayle avait » renoncé à sa remarque sur M. » Cudworth, et s'il n'avait point » réfuté les raisons de l'origé-» niste. » Il oppose à M. le Clerc les plaintes qu'il avait faites contre ceux qui avaient accusé Grotius de favoriser le socinianisme, en donnant à quelques passages de l'Écriture un autre sens que le commun des controversistes orthodoxes, et qui en avaient conclu que son intention était de saper les fondemens du christianisme. « Personne, dit-» il (5), ne s'est élevé avec plus » de force contre de telles accu-» sations que M. le Clerc. N'a-t-» il donc pas bonne grâce de » dire aujourd'hui que M. Bayle » fait l'apologie des athées, et » qu'il a pour but de ruiner la » religion? Cette prétendue apo-» logie est-elle autre chose que » la réjection d'une fausse

(1) L'article XIII (ou plutôt X) de la *Bibliothèque choisie* regarde les natures plastiques, dont on a déjà parlé.

(2) Cet écrit est daté du 25 d'avril 1706.

(3) *Réponse pour M. Bayle*, etc., p. 1.

(4) Ibid., p. 5.

(5) Ibid., p. 7.

» preuve ? » Il ajoute que M. le Clerc lui-même a été obligé de se défendre plusieurs fois de l'accusation de socinianisme, dont il demeure chargé.

M. Bayle donne après cela le précis de sa doctrine sur le sujet dont il s'agit, et la réduit à ces trois propositions (1) :

« I. La lumière naturelle et » la révélation nous apprennent » clairement qu'il n'y a qu'un » principe de toutes choses, et » que ce principe est infiniment » parfait.

» II. La manière d'accorder » le mal moral et le mal physi- » que de l'homme avec tous les » attributs de ce seul principe de » toutes choses infiniment par- » fait, surpasse les lumières phi- » losophiques, de sorte que les » objections des manichéens lais- » sent des difficultés que la rai- » son humaine ne peut résoudre.

» III. Nonobstant cela il faut » croire fermement ce que la » lumière naturelle et la révé- » lation nous apprennent de » l'unité et de l'infinie perfection » de Dieu, comme nous croyons » par la foi et par notre sou- » mission à l'autorité divine le » mystère de la trinité, celui » de l'incarnation, etc. »

M. Bayle ajoute qu'il sera très-assurément réputé orthodoxe sur la première et sur la troisième proposition; et que si on l'attaque sur la seconde, on attaquera Luther et Calvin, et tout le corps des églises protestantes, et même presque tout le christianisme. Il est persuadé que jamais personne ne prouvera que ces trois propositions ne sont pas ce qu'il enseigne constamment dans ses ouvrages, ou que s'il les a établies dans quelques endroits, il a établi les trois propositions contraires dans quelques autres.

Il fait ensuite quelques considérations générales sur ce qu'il y a de dogmatique dans l'écrit de M. le Clerc, ne voulant pas entrer dans des détails de critique qui le mèneraient trop loin. « On supprimera donc, dit-il (2), » beaucoup de remarques qui » montreraient où M. le Clerc » prend les choses à contre-sens, » où il déguise l'état de la ques- » tion, où il se plaint mal à » propos qu'on n'a pas bien en- » tendu ses pensées, où il trouve » des contradictions chimériques, » où il se donne la liberté » de distinguer en deux espèces » ce qui n'en fait qu'une, où il re- » tranche ce qui ne l'accommode » pas, où il ajoute ce qui l'ac- » commode, etc. » M. le Clerc imputait à M. Bayle *d'accuser Dieu de n'être ni bon ni saint ;* « Quelle horrible calomnie! s'é- » crie M. Bayle (3); quelle im- » posture malicieuse! ou pour » le moins quel manque de dis- » cernement! Mais à qui per- » suadera-t-on que M. le Clerc, » habile homme autant qu'il » l'est, a bronché ici par stupi- » dité, et pour n'avoir su dis- » tinguer deux choses visible- » ment différentes? l'une est de » dire que Dieu est infiniment » bon et saint, quoique notre » raison ne connaisse pas la » manière dont sa bonté et sa » sainteté s'accordent avec la

(1) Ibid., p. 18.

(2) Ibid., p. 20.

(3) Ibid., p. 29.

» misère et avec le péché de » l'homme; M. Bayle ne dit que » cela; l'autre est d'accuser Dieu » de n'être ni bon ni saint; M. » Bayle n'a jamais fait une » telle chose. »

M. Bayle ne s'arrête point sur l'origénisme: il prétend que M. le Clerc n'a rien dit de nouveau sur ce sujet, et qu'il n'a point répliqué aux raisons de son adversaire; qu'ainsi elles subsistent dans toute leur force, et qu'il suffit de prier le lecteur de comparer les pièces de part et d'autre pour s'en convaincre. Il ne s'arrête guère davantage sur ce que M. le Clerc avait dit touchant l'excellence et l'usage de la raison. Il remarque seulement que le résultat de la dispute manichéenne que l'on a décrite a été toujours qu'il fallait en inférer la nécessité de captiver son entendement sous l'autorité de Dieu; et que c'est un principe commun à tous les chrétiens qui admettent le mystère de la trinité et quelques autres. « M. le » Clerc, ajoute-t-il (1), propose » beaucoup de difficultés là-dessus, comme si le plus affreux » pyrrhonisme était inévitable, » au cas que les vérités révélées » ne fussent pas conformes aux » notions communes. On n'a » rien à dire contre cela, si ce » n'est qu'il y a long-temps que » les unitaires font ces objections, et que les catholiques » romains, les luthériens, et » les réformés les réfutent. » Il défie M. le Clerc d'oser dire qu'il n'abandonne pas les notions communes, lorsqu'il reconnaît en Dieu trois personnes réellement distinctes, coessentielles, et consubstantielles; et par conséquent c'est à lui à répondre aux difficultés qu'il propose contre le principe ordinaire des théologiens, à la confirmation duquel M. Bayle fait servir toute la dispute en question.

(1) *Réponse pour M. Bayle*, etc., p. 29.

M. Bayle fait un parallèle de son sentiment avec celui de M. le Clerc, afin, dit-il (2), que tout le monde puisse connaître si M. le Clerc a eu raison d'intituler son Écrit, *Défense de la Bonté et de la Sainteté Divine contre les objections de M. Bayle.* Il suppose que M. le Clerc et lui disputent avec un disciple de Zoroastre sur l'unité du principe de toutes choses. M. Bayle, dit-il, commencera l'attaque, et forcera l'ennemi dans tous ses retranchemens. Mais ce n'est pas là la difficulté: il s'agit de résister au zoroastrien, lorsqu'il attaquera à son tour, et qu'il s'attachera à faire voir que le péché et ses suites ne s'accordent point avec l'idée d'un seul Être infiniment bon et infiniment saint. M. Bayle l'arrêtera tout d'un coup, en lui déclarant qu'il n'admet point pour la règle de la bonté et de la sainteté de Dieu, les idées que nous avons de la bonté et de la sainteté en général: et en lui opposant son système conforme aux principes des théologiens les plus orthodoxes, il défendra heureusement cette thèse: « Dieu est infini- » ment bon et saint, quoique » nos lumières soient trop petites pour concilier sa bonté et » sa sainteté avec les misères et » avec les crimes du genre hu-

(1) Ibid., p. 40 et suiv.

» main en cette vie, et avec les » crimes et les tourmens éternels » du plus grand nombre des » hommes dans la vie à venir. » Mais M. le Clerc qui accordera à son adversaire que les notions communes, c'est-à-dire, les idées que nous avons de la bonté et de la sainteté en général, nous doivent servir de règle pour juger de la bonté et de la sainteté de Dieu, sera obligé de s'éloigner du sentiment des autres chrétiens, en niant d'abord avec Origène l'éternité des peines de l'enfer; et, ne trouvant pas même ce poste soutenable, il sera forcé de se jeter dans des conjectures, et de réduire la bonté et la sainteté de Dieu à un problème dont on n'apprendra la solution que dans l'autre monde. Sur quoi M. Bayle observe que M. le Clerc s'était précisément mis dans le cas sur lequel il fondait son accusation. Car, selon lui, le grand crime de M. Bayle est de croire qu'aucun système chrétien n'est capable de résoudre les objections manichéennes contre la bonté et la sainteté de Dieu : or M. le Clerc est persuadé de la même chose, puisque sur l'éternité des peines il abandonne tous les systèmes des chrétiens, et même celui d'Origène, et qu'il se retranche seulement dans des *peut-être*, et des probabilités. D'où il s'ensuit que selon M. le Clerc il n'y a aucun système chrétien qui puisse résoudre les objections du manichéisme contre la bonté et la sainteté de Dieu. « C'est néanmoins, ajoute-t-il (1), le seul » fondement de l'accusation » qu'il a intentée à M. Bayle: » il s'est donc percé lui-même » du coup qu'il lui a porté. Il a » mal tiré de ce fondement de » l'accusation plusieurs conséquences, qui sont les calomnies qu'il a débitées contre » M. Bayle. Il a dit que ceux » qui soutiennent qu'on ne peut » répondre aux objections du » manichéisme, attaquent la » bonté et la sainteté de Dieu, » et l'accusent de n'être ni bon » ni saint, et ne sont point recevables à dire qu'ils le croient » bon et saint; car n'ayant aucune raison de croire qu'il le » soit, ils tombent manifestement en contradiction, etc. » Ces conséquences et toutes les » autres que je n'articule pas » retombent également sur l'accusateur et sur l'accusé. Cela » ne peut plus souffrir de doute. »

Pour terminer cette dispute M. Bayle offre (2) à M. le Clerc de subir le jugement des facultés de théologie de Leyde, d'Utrecht, de Franeker, de Groningue, etc. Il lui propose de faire dresser une requête qu'on présentera à ces facultés, et où l'on marquera la peine qu'il voudra que l'on inflige à celui qui perdra sa cause. M. Bayle signera cette requête conjointement avec lui. M. le Clerc y joindra les propositions qu'il aura extraites des livres de M. Bayle, et les communiquera à sa partie, qui au cas qu'elles se trouvent en autant de mots dans ses ouvrages, et sans aucune mutilation essentielle, les souscrira. Les facultés de théologie connaîtront par cette requête et par ces extraits ce que l'on de-

(1) Ibid., p. 68.

(2) Ibid., p. 72 et suiv.

mande d'elles, c'est qu'il leur plaise de prononcer sur cette question : *Les propositions extraites des livres de M. Bayle sont-elles de bonnes preuves des accusations que M. le Clerc lui a intentées ? M. le Clerc le prétend, et M. Bayle le nie, et soutient de plus qu'elles n'ont rien d'opposé aux confessions des églises réformées de France et du Pays-Bas.* Mais comme M. le Clerc, ajoute-t-il, déclare qu'avant que d'avoir examiné le second et le troisième volume de la *Réponse au Provincial*, il considérait comme un jeu d'esprit les objections de M. Bayle, et qu'elles n'empêchaient point qu'il ne le crût orthodoxe, M. Bayle croit que pour abréger la peine des professeurs, il suffira que les facultés de théologie prennent la peine d'examiner ces deux tomes-là. On pourra même, continue-t-il, leur épargner la principale partie de cette peine, si M. le Clerc marque les pages de toutes les propositions qu'il aura extraites, et si M. Bayle marque les pages que son délateur aura omises et dont la connaissance sera nécessaire aux juges pour s'instruire mieux de l'état de la question.

Les ennemis de M. Bayle ne se contentèrent pas de le représenter comme un homme qui travaillait à détruire la religion, ils tâchèrent de le faire passer pour criminel d'état. C'était assez bien imiter M. Jurieu. Cependant, comme les sentimens de M. Bayle étaient trop bien connus en Hollande pour qu'une pareille accusation pût faire quelque effet sur des personnes raisonnables, ses ennemis crurent qu'ils devaient travailler à le détruire en Angleterre, où ils espéraient de trouver plus de facilité. On n'oublia rien pour prévenir le comte de Shaftsbury. Mais on se trompa dans les efforts qu'on fit auprès de ce seigneur : il connaissait trop bien M. Bayle, avec qui il avait eu de grandes liaisons pendant le séjour qu'il avait fait à Rotterdam. Il pénétra les motifs de cette accusation, et s'en divertit avec ses amis. On écrivit aussi au comte de Sunderland : on l'assura que M. Bayle avait eu des conférences avec le marquis d'Allègre, prisonnier de guerre, lorsqu'il passa en Hollande pour aller en Angleterre. On ajouta que M. Bayle semait partout des principes favorables à la monarchie et au pouvoir absolu ; qu'il élevait perpétuellement la grandeur de la France et rabaissait le pouvoir des alliés, les grandes actions de leurs généraux, etc. Milord Sunderland, ardent et impétueux, qui avait autant d'aversion pour les maximes qu'on attribuait à M. Bayle qu'il avait de passion pour l'abaissement de la France et pour la gloire du général anglais (1), ne parlait de M. Bayle qu'avec des transports d'indignation et de colère. Je tâchai de le ramener, mais inutilement ; sa prévention était trop forte. J'avoue que j'en fus alarmé. Je craignais qu'il ne portât la cour à se plaindre aux États de Hollande qui, vu les circonstances du temps, ne pouvaient rien refuser à l'Angleterre, et que sur de si puissantes représentations

(1) Il avait épousé la fille du duc de Marlborough.

on ne donnât ordre à M. Bayle, simple particulier, de sortir des Sept Provinces. C'était apparemment le but de ses ennemis. J'eus recours à milord Shaftsbury, et lui fis connaître le danger où se trouvait M. Bayle. Ce seigneur promit de parler à milord Sunderland; mais en même temps il me dit qu'il serait à souhaiter que, pour fermer la bouche à ses ennemis, M. Bayle prît occasion dans quelqu'un de ses ouvrages de parler du succès des armes des alliés, qui était principalement dû à la sagesse et à l'activité du conseil d'Angleterre et à l'habileté du général anglais. Il ajouta que cela pouvait se faire sans affectation et sans s'éloigner de la qualité d'historien, et me fit connaître que je lui ferais plaisir de l'insinuer à M. Bayle comme de mon chef.

Je crus devoir rendre compte à M. Bayle de ce qui se passait, et de la conversation que j'avais eue avec milord Shaftsbury. Il me répondit (1) que M. Silvestre lui avait déjà appris *la mauvaise humeur* de milord Sunderland, fondée sur ce qu'il avait eu des conférences avec le marquis d'Allègre; mais que c'était *la plus grande fausseté du monde*. A l'égard de l'autre chef d'accusation, qui était le principal sujet de l'animosité de milord Sunderland, M. Bayle dit « qu'il défiait » ses plus violens ennemis de » trouver dans ses ouvrages la » moindre ombre d'affectation » de parler à l'avantage du roi » de France et de ses ministres » et généraux, ni au désavantage » des alliés; car il ne faut pas, » ajouta-t-il, mettre en ligne de » compte les Pensées sur les co- » mètes, livre, comme j'en ai » averti au-devant de la troisième » édition, qui fut fait dans la » vue de le faire imprimer à Pa- » ris, etc. On sait que l'abbé » Renaudot se fonda, entre au- » tres choses, pour empêcher que » mon Dictionnaire n'entrât en » France, sur ce qu'il contenait » des choses contre l'état. » M. Bayle rejeta bien loin le parti qu'on lui avait conseillé de prendre pour détruire les calomnies de ses ennemis. Incapable de flatter par des vues intéressées, ou même de louer hors de saison, il envisagea de ce côté-là ce qui lui était proposé, et déclara qu'il ne lui convenait point de faire cette démarche. « Au reste, dit-il, » le plan que vous me marquez » comme une chose qui désarme- » rait mes ennemis, est un conseil » de bon ami; je vous en remercie » de tout mon cœur, mais il est » impraticable pour moi. Il ne » me conviendrait pas à mon âge » de cinquante-neuf ans, qui est, » quant à la faiblesse de tempé- » rament que la nature m'a don- » née, une vieillesse plus infirme » qu'à l'égard des autres hommes » l'âge de soixante-dix ou de » soixante-quinze ans, qui d'ail- » leurs lutte depuis plus de six » mois contre une maladie de » poitrine, mal héréditaire dont » ma mère et sa mère sont mor- » tes, et qui par conséquent ne » me permet pas de me propo- » ser un long séjour en ce mon- » de; il ne me conviendrait pas, » dis-je, d'écrire en courtisan » et en flatteur des personnes en

(1) Lettre du 23 de juillet 1706, p. 1096 et suiv.

» place. Mes ennemis voudraient » bien que cette inégalité de » conduite me pût être reproché. »

M. Bayle écrivit aussi à milord Shaftsbury (1) pour le remercier des nouvelles marques de bienveillance qu'il lui donnait : il lui protesta qu'il n'était point vrai qu'il eût eu des conférences avec le marquis d'Allègre ; qu'il n'avait même su que par les gazettes que ce marquis avait été en Hollande, et qu'il était passé en Angleterre. Il ajouta que milord Shaftsbury savait mieux que personne quels étaient ses principes sur le gouvernement, puisqu'il avait eu l'honneur de lui en parler plus d'une fois ; et il le pria de détromper milord Sunderland. Milord Shaftsbury y réussit. Il lui représenta que M. Bayle, enfermé dans son cabinet et uniquement occupé de ses livres et de ses écrits, ne se mêlait en aucune manière des affaires d'état, que ce n'était ni son génie ni son talent, et que toutes ces accusations n'étaient qu'un effet de l'animosité de quelques auteurs qui avaient eu des disputes avec lui, et qui s'efforçaient de le rendre odieux. Milord Sunderland reconnut enfin qu'on lui avait imposé, et rendit justice à M. Bayle. Milord Shaftsbury l'en informa d'abord, et M. Bayle lui témoigna (2) combien il était sensible à ses généreuses attentions, et la joie qu'il avait d'apprendre « que les impressions ca- » lomnieuses dont ses ennemis » avaient prévenu milord Sun- » derland étaient heureusement » dissipées par ses soins. »

Dans ce temps-là, M. Bayle reçut un petit livre imprimé à Paris sous ce titre : *Remarques critiques sur la nouvelle édition du Dictionnaire historique de Moréri, donnée en* 1704. L'auteur (3) avait tiré presque toutes ses remarques du Dictionnaire de M. Bayle, se les était appropriées, et ne laissait pas de le critiquer quelquefois. M. Bayle jugea que cet écrit méritait d'être connu en Hollande, et pour le rendre plus utile il voulut bien le faire réimprimer (4), avec des notes qui éclaircissaient plusieurs faits où l'auteur s'était trompé, ou qu'il ne rapportait pas avec assez d'exactitude. Il indiqua même les fautes qu'il avait faites contre l'usage de la langue française, et ses expressions ambiguës ou équivoques. Enfin, il y ajouta une longue préface pour servir d'instruction aux nouveaux éditeurs du Moréri. Le rapport qu'a ce petit ouvrage avec le Dictionnaire de M. Bayle engagea un de mes amis (5) à me le demander pour le joindre à la quatrième édition de ce Dictionnaire. Je le lui envoyai, accompagné de quelques observations, où j'ai marqué les endroits que l'auteur a tirés du Dictionnaire critique, et où j'ai distingué les fautes qu'il a reprises dans le

(1) Lettre du 23 de juillet 1706, p. 1100 et suiv.

(2) Lettre du 28 d'octobre 1706, p. 1123 et suiv.

(3) M. l'abbé Tricaud, aujourd'hui chanoine de l'abbaye d'Ainay, à Lyon. Il avait publié, en 1702 et 1703, des *Essais de littérature*, où il critiquait M. Bayle, qui prit la peine de lui répondre dans les *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-arts*, des mois de janvier, avril et juin 1703, de l'édition d'Amsterdam.

(4) A Rotterdam, en 1706.

(5) M. de la Motte.

Moréri et qu'on a ôtées des dernières éditions, d'avec celles qui restent à corriger dans l'édition de 1725 *.

M. Bayle donna en ce même temps un quatrième tome de sa *Réponse aux Questions d'un provincial*(1). Il dit dans sa préface, datée du 25 de novembre 1706, que ce quatrième tome aurait pu paraître beaucoup plus tôt, si les presses du libraire n'eussent été occupées à de grands ouvrages commencés depuis long-temps, et qu'il importait de finir. Les cinq premières feuilles avaient été imprimées avant le commencement du mois d'avril. La principale et la plus ample partie de ce volume regarde la critique que M. Bernard avait faite du second tome de la *Continuation des Pensées diverses*, et roule sur le parallèle de l'athéisme et du paganisme, et sur la question si le christianisme est propre à maintenir les sociétés. M. Bayle se flatte que les lecteurs y trouveront un mélange de raisonnemens, d'autorités et d'histoires qui ne leur permettra pas de s'ennuyer. « Ils ne doivent pas » craindre, dit-il, sous prétexte » que c'est ici une réponse à M. » Bernard, de rencontrer des » choses peu intéressantes. Tout » y est aussi dogmatique et aussi » dégagé de différens personnels » que si on n'avait eu en vue ni » M. Bernard, ni aucun autre » particulier. »

M. Bernard avait aussi fait des extraits critiques du premier et du second tome de la Réponse au provincial (2); M. Bayle dit qu'il aurait bien souhaité de mettre dans ce quatrième volume la réfutation qu'il avait faite de ces extraits. « Cette réfutation, ajou- » te-t-il, est achevée depuis » long-temps, et roule sur des » matières qui ne sont pas moins » curieuses qu'importantes. Elle » est telle en un mot qu'un au- » teur peut avoir de l'impatience » de la voir publique. Cependant » il a fallu trouver bon qu'elle » fût renvoyée au tome qui sui- » vra celui-ci. » Ce cinquième tome ne parut qu'après la mort de M. Bayle, et il n'eut pas le temps de le revoir, de le corriger, et de le grossir autant qu'il l'aurait pu. Cependant il y traite diverses questions importantes, et y examine plusieurs faits historiques avec une exactitude qu'il poussait jusqu'au scrupule.

M. le Clerc ne laissa pas sans réplique la dernière réponse de M. Bayle. Il renouvela ses accusations avec beaucoup de véhémence (3): il soutint que M. Bayle n'avait pas répondu à ses principales difficultés, et que ce qu'il lui opposait de nouveau était vain et frivole. M. Bayle lui avait offert de prendre les académies de Hollande pour juges de leur différent; M. le Clerc répondit qu'il y avait une voie bien plus sûre et plus honorable pour M. Bayle, c'est, dit-il, de solliciter lui-même une approbation de son Dictionnaire, de ses Pensées sur les comètes, et de ses

* Voyez tom. XV, p. 373 et suiv.

(1) A Rotterdam, chez Reinier Leers, MDCCVII.

(2) *Nouvelles de la république des lettres*, janvier 1706, art. IV, p. 49, et février, art. II, p. 153.

(3) *Bibliothéque choisie*, tom. X, art. VIII, p. 364 et suiv.

Réponses aux Questions d'un provincial, par laquelle ces académies déclarent qu'elles n'y ont rien trouvé contre leurs sentimens, et particulièrement dans les articles et les chapitres concernant les manichéens et la prédestination. S'ils lui accordent cette approbation, ajoute-t-il, je dirai que j'ai eu tort de nier qu'il fût de leur sentiment.

M. Bayle répliqua dans un ouvrage intitulé : *Entretiens de Maxime et de Thémiste ;* ou *Réponse à ce que M. le Clerc a écrit dans son dixième tome de la Bibliothèque choisie contre M. Bayle* (1). Maxime et Thémiste examinent et critiquent tour à tour l'écrit de M. le Clerc. Ils s'attachent à justifier les principes de M. Bayle et à faire voir que M. le Clerc en a tiré de fausses conséquences. Ils se plaignent de ce qu'il a souvent déguisé l'état de la question, et passé sous silence ce qu'on lui avait opposé de plus fort et de plus convaincant. On voit par-là que cette dispute avait dégénéré en reproches d'auteur à auteur, et qu'elle était devenue en quelque manière personnelle. Ces reproches étaient accompagnés de plusieurs termes durs et outrageans. Un bel esprit d'Angleterre (2) disait qu'il ne devait pas y avoir plus d'aigreur dans un ouvrage de controverse que dans un billet doux. Cette maxime ne regarde pas moins les philosophes que les controversistes ; ou, pour mieux dire, tous les savans devraient être philosophes à cet égard. Mais lorsqu'un auteur voit qu'on attaque sa personne, son honneur et sa réputation, il lui est bien difficile de se retenir. Il se croit obligé de repousser ces outrages, et il lance à son tour des traits perçans contre son ennemi.

Les attaques qu'on livrait de tous côtés à M. Bayle redonnèrent du courage à M. Jurieu. Il crut que l'occasion était favorable et qu'il en devait profiter. Il publia un petit livre intitulé : *Le Philosophe de Rotterdam accusé, atteint et convaincu* (3). Il y fait revenir ses anciennes accusations contre M. Bayle, quoiqu'on les eût réfutées d'une manière à le réduire au silence. Il donne de grands éloges à MM. Jaquelot et Bernard, qu'il avait persécutés comme suspects d'hérésie ; il en donne même à M. le Clerc, qu'il haïssait mortellement. Mais ces messieurs avaient écrit contre M. Bayle ; il les appelait en témoignage, et il ne voulait pas décrier ses témoins. Cependant il ne put s'empêcher de mêler quelque amertume à ses douceurs : il rappela malignement leurs anciennes disgrâces et leurs sentimens hétérodoxes. Mais il se servit d'un détour : il rapporta sous le nom de M. Bayle et de ses amis les raisons qu'on pouvait alléguer pour récuser ces trois témoins, au nombre desquels il se rangea lui-même. « Il est admirable, dit-il (4), et » ses amis avec lui, dans les re- » proches qu'ils font contre ces

(1) A Rotterdam, chez Reinier Leers, MDCCVII.

(2) Le comte de Falkland, tué à la bataille de Newbury, le 30 de septembre 1643.

(3) Le titre porte qu'il est imprimé à Amsterdam, mais on n'y a pas marqué le nom du libraire.

(4) *Le Philosophe de Rotterdam*, etc., pag. 39, 40.

» témoins : le théologien de Rot-
» terdam est un entêté, idolâtre
» de ses productions, qui aime
» souverainement les superla-
» tifs, et qui n'a pas été content
» du peu de louanges qu'on a
» données à ses ouvrages. M. Ja-
» quelot a été piqué de ce qu'il
» avait appris que M. Bayle avait
» parlé du livre de l'existence de
» Dieu avec assez peu d'estime.
» De plus, c'est un homme plus
» que suspect, et qui ne s'est pas
» tiré avec honneur des affaires
» qu'il a eues; un autre a été re-
» pris par les synodes; le troi-
» sième est un pélagien et un
» socinien, convaincu d'hérésie
» et d'impiété. » M. Jurieu s'ef-
force de trouver quelque diffé-
rence entre ses principes et ceux
de M. Bayle. On jugera s'il y
réussit par l'exposé qu'il donne
de son propre système, et qu'il
réduit à ces trois points (1).
« I. Que Dieu ne peut avoir eu
» dans ses actions, dans ses dé-
» crets et dans sa providence,
» d'autre fin que sa propre gloire,
» d'où il s'ensuit que toutes les dis-
» positions de la divine Providen-
» ce sont justes, sages et raison-
» nables, quelque dures qu'elles
» paraissent au sens de la chair
» et opposées aux intérêts des
» créatures. II. Qu'il n'y a dans
» l'homme ni dans les choses
» humaines rien de semblable
» à ce qui est en Dieu; les noms
» d'*être*, de *substance*, de *sub-*
» *stance qui pense*, de *volonté*,
» d'*intelligence*, de *liberté*, de
» *droit*, de *justice* et tous autres
» semblables, sont tous noms
» équivoques, qui ne signifient
» pas en Dieu ce qu'ils signifient
» dans l'homme; qu'ainsi c'est
» en vain que l'on compare et la
» conduite et les droits de Dieu
» à l'égard de l'homme, à ceux
» des hommes avec les autres
» hommes, et tous les argu-
» mens qu'on en tire sont des
» sophismes, n'ayant pas d'autre
» appui que des comparaisons
» entre des choses qui ne sont
» nullement comparables, c'est
» Dieu et la créature, et les droits
» de Dieu et ceux de l'homme.
» III. Mais ce qui va *décider* de
» tout, c'est *le souverain droit*
» *de Dieu sur les créatures;*
» cette *puissance sans bornes*
» doit imposer silence à l'hom-
» me sur tout ce qui le chagrine
» ou qui incommode sa raison
» dans la conduite de la provi-
» dence, et par conséquent cela
» réduit en poudre toutes les
» profanes et impies difficultés
» que l'auteur du Dictionnaire
» prête aux manichéens et aux
» pauliciens, et qu'il étale avec
» tant de pompe. »

M. Jurieu fait voir que saint Paul a prévu et rapporté ces difficultés dans son Épître aux Romains (2), et qu'il y répond en montrant que le souverain droit de Dieu sur les créatures doit imposer silence à la raison. M. Jurieu remarque que saint Paul conclut la dispute par cette belle et grande exclamation : *O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu! que ses jugemens sont impénétrables et ses voies incompréhensibles! car qui a connu les desseins de Dieu, ou qui est entré dans le secret de ses conseils?* « Il est plus clair » que le jour, ajoute M. Ju-

(1) Ibid, pag. 113 et suiv.

(2) Chap. IX et XI.

» rieu (1), que dans ces paroles » l'apôtre veut réprimer la té- » mérité de ces mauvais savans, » qui veulent que nous levions » toutes les difficultés par la voie » de la raison humaine et par » leurs axiomes philosophiques, » et que nous avouions que la » raison humaine est incompa- » tible avec la révélation divine, » comme si ce qui est au-dessus » de la raison était toujours con- » traire à la raison. » On voit que M. Jurieu avait ici en vue M. Bayle; mais il n'oublia pas M. le Clerc ni M. Jaquelot. « Il » faut avouer aussi, ajoute-t-il, » que cette pieuse exclamation » de saint Paul fait voir l'égare- » ment de ces théologiens qui » veulent trouver dans des maxi- » mes pélagiennes le moyen d'ac- » corder la raison et la révéla- » tion. Certainements'il est vrai, » comme ces messieurs le pré- » tendent, qu'il n'y ait qu'à faire » l'homme maître absolu de son » libre arbitre et de ses actions, » pour sortir de ce labyrinthe, » cette exclamation : *O profon-* » *deur*, etc., *que ses jugemens* » *sont impénétrables*, etc., pa- » raît peu juste et peu nécessaire; » car le chemin est tout uni » quand on dit : Dieu a abandon- » né l'homme parce qu'il a fait » un mauvais usage de son libre » arbitre. » Il ne fait ici que répéter ce qu'il venait d'exprimer d'une manière plus forte et plus étendue. « Je voudrais bien » savoir, dit-il (2), pourquoi un » nombre de théologiens si con- » sidérable se fait une frayeur » d'entrer dans cette voie (*du* » *souverain droit de Dieu sur* » *les créatures*), et aiment mieux » nous faire les éloges de la » créature libre et de l'excel- » lence de la liberté. Cela est » bon, mais cela ne sert à rien » dans l'occasion présente, et » d'ailleurs cela conduit au pé- » lagianisme. En fermant une » porte, comme on croit, à l'im- » piété des manichéens et des » pyrrhoniens, on en ouvre une » autre ou bien on en laisse une » autre ouverte; car on ne sau- » rait s'empêcher d'avouer que » Dieu est l'auteur de ce franc » arbitre qu'il a donné à l'hom- » me, et qu'il en est le maître » pour arrêter le cours de ses » désordres quand bon lui sem- » ble. Ainsi par cette voie on ne » fermera jamais la bouche aux » profanes. »

Voilà précisément ce que disait M. Bayle; cependant il ne voulut tirer aucun avantage de cet écrit; il ne le jugea pas digne de son attention. Il avait déjà assez montré la conformité de sa doctrine avec celle de M. Jurieu.

M. Jaquelot n'avait pas commencé sa dispute avec M. Bayle pour la finir sitôt, il revint à la charge; mais au lieu de s'en tenir aux trois points qui faisaient l'essentiel de cette controverse, il se jeta sur d'autres matières qui n'y entraient qu'incidemment, ou qui n'y avaient même aucun rapport. Il ne laissait pas de tendre à son but, qui était de représenter M. Bayle comme une personne qui attaquait la religion. Il intitula sa réplique : *Examen de la théologie de M. Bayle, répandue dans son Dictionnaire*

(1) *Le Philosophe de Rotterdam*, etc., pag. 128, 129.

(2) Ibid., pag. 118, 119.

critique, dans ses Pensées sur les comètes, et dans ses Réponses à un Provincial, où l'on défend la conformité de la foi avec la raison, contre sa réponse. Voici le jugement que M. Bayle fit de cet ouvrage, en écrivant à un de ses amis (1) : « Je vous dirai » en confidence que l'ouvrage » de M. Jaquelot est plein de » malignité, de mauvaise foi » et de faibles raisonnemens. Il » abandonne, aussi-bien que » moi, les notions communes » de la bonté et de la sainteté; » et par conséquent il est percé » de tous les coups que M. le » Clerc me porte. Je n'oublierai » pas de faire cette remarque, » qui embarrassera le délateur; » car il est ami de M. Jaque- » lot, qui a fait passer par ses » mains son manuscrit. » M. Bayle répondit à M. Jaquelot sous la forme d'entretiens, comme il avait fait à M. le Clerc : *Entretiens de Maxime et de Thémiste :* ou *Réponse à l'Examen de la théologie de M. Bayle, par M. Jaquelot.* M. Bayle remarque d'abord que dans la réplique de M. Jaquelot qui contient 472 pages, les 304 premières pouvaient être négligées, parce qu'elles ne regardaient point le fond de cette controverse. La dispute avait été réduite à ces trois points : 1°. à la liberté d'indifférence; 2°. à l'origine du mal; 3°. aux objections que le pyrrhonisme peut fonder sur quelques dogmes révélés. A l'égard du premier point, M. Bayle remarque qu'il n'est pas nécessaire de s'y arrêter. « M. Jaquelot, dit-il (2), » aurait dû l'abandonner en- » tièrement dans sa réplique, » puisque M. Bayle lui avait » donné la carte blanche, c'est- » à-dire, qu'il lui avait permis » de se montrer tout-à-fait pé- » lagien, et puisqu'il l'avait » combattu quant à l'origine du » mal, sans supposer que le » principe de la liberté d'indiffé- » rence. M. Jaquelot, ajoute-t- » il, n'a pas laissé de remanier, » comme une affaire capitale, » la question, si l'homme pos- » sède cette liberté. La démangeaison de dogmatiser à l'ar- » minienne l'a engagé à cela; il a » fait paraître la même impatien- » ce que les nouveaux prosélytes » qui publient incessamment » les motifs de leur conversion. »

M. Bayle reproche ensuite cinq fautes à M. Jaquelot. La première, c'est d'avoir attaqué la doctrine de M. Bayle sans faire semblant de savoir qu'elle est la même que celle des réformés, et puis d'avoir fait semblant de croire qu'elle en est très-différente. La seconde, c'est de croire que la même doctrine est innocente ou condamnable selon la diversité des intentions de ceux qui l'enseignent. M. Bayle avait fait voir que M. Jurieu avait enseigné, avant lui, qu'aucun système ne peut résoudre les objections qu'on peut faire touchant la chute d'Adam et ses suites, et qu'il avait exposé les mêmes difficultés que M. Bayle. On avait demandé à M. Jaquelot, pourquoi il n'avait pas combattu plus tôt cette doctrine,

(1) Lettre à M. la Croze du 25 d'octobre 1706, pag. 1121.

(2) *Entretiens de Maxime et de Thémiste*, etc., pag. 4, 5.

qui selon lui tend à faire Dieu auteur du péché, et à détruire la religion. M. Jaquelot répond ici (1), qu'il n'a point écrit contre M. Jurieu *parce qu'il le croit de bonne foi dans son système, sans donner aucune atteinte directe aux fondemens de la religion;* mais qu'il a voulu réfuter M. Bayle seul, parce qu'il le croit mal persuadé du système établi par le synode de Dordrecht, et mal intentionné pour les principes de la religion. M. Bayle trouve cette distinction fort singulière. Personne, dit-il, ne s'était encore avisé de séparer de telles choses. On avait toujours cru que si deux auteurs enseignaient la même doctrine, il n'était pas possible de réfuter celle de l'un sans réfuter celle de l'autre. Il rappela à M. Jaquelot la déclaration qu'il avait faite dans la préface de son premier livre, *qu'il n'avait aucun dessein d'attaquer la personne ni le cœur de M. Bayle*, ni de *pénétrer dans son intention;* déclaration qu'il avait répétée dans le corps de l'ouvrage en ces termes : *Je ne veux point pénétrer les vues secrètes de cet auteur..... gardons-nous des jugemens téméraires* (2). Mais dans son second livre il ne cesse d'affirmer que M. Bayle a de très-mauvaises intentions. On lui demande d'où lui sont venues ces nouvelles lumières; et on attribue ce changement de conduite à une passion irritée du mauvais succès de l'attaque. On ajoute, que M. Jaquelot, lors même qu'il écrivait sa réplique, ayant prévu que la chaleur de la dispute et le besoin des prétextes le contraindraient à répéter mille fois ses jugemens téméraires, en avait donné un désaveu dans les formes et une espèce de rétractation : *Je souhaite seulement*, dit-il (3), *qu'on se souvienne que je ne prétends parler ni de la personne de M. Bayle, ni de son cœur.... Le titre de ce chapitre*, dit-il, quelques pages après (4), *montre assez que je ne veux parler ni de l'intention ni du cœur de M. Bayle.*

La troisième faute qu'on reproche à M. Jaquelot, c'est de soutenir encore dans sa réplique, que M. Bayle ôte à l'homme toute sorte de liberté. On lui avait déjà répondu que M. Bayle n'avait rien affirmé ou nié sur cette matière, et que cette discussion était inutile, puisque M. Bayle consentait de disputer avec lui comme avec un pélagien. On l'avait toujours combattu en supposant la liberté d'indifférence, et en faisant voir que cette liberté n'affaiblissait point les objections manichéennes. Ainsi M. Bayle n'avait aucun intérêt à la réfuter, quoiqu'il eût pu le faire sans détruire toute sorte de liberté; puisque les contre-remontrans qui rejettent la liberté d'indifférence, ne laissent pas de soutenir que l'homme agit librement en ce qu'il agit volontairement et avec délibération. M. Bayle n'a jamais entrepris

(1) *Examen de la théologie de M. Bayle*, pag. 66, 67.

(2) *Conformité de la foi avec la raison*, etc., pag. 222.

(3) *Examen*, etc., pag. 60.

(4) Ibid., pag. 78.

d'ôter à l'homme cette espèce de liberté. On montre ensuite ce qui a pu faire illusion à M. Jaquelot, et le détourner du véritable état de la question sur cet article.

La quatrième faute de M. Jaquelot, c'est qu'il attaque M. Bayle sur la concorde de la foi et de la raison, et dit au fond la même chose que lui. On avait cru, en lisant le titre de son premier livre : *Conformité de la foi avec la raison*, etc., qu'il avait entrepris de prouver cette conformité selon le plan qui se trouve dans la Réponse au provincial, et qui revient à ceci : (1) « Il faut montrer non-seulement qu'on a des maximes » philosophiques qui sont favorables à notre foi, mais aussi » que les maximes particulières » qui nous sont objectées comme » non conformes à notre catéchisme, y sont effectivement » conformes d'une manière que » l'on conçoit distinctement » (2)..... Cet accord demande » non-seulement que votre thèse » soit conforme à plusieurs » maximes philosophiques, mais » aussi qu'elle ne soit pas victorieusement combattue par » quelques autres maximes de la » raison. Or, elle en sera combattue victorieusement si vous » ne pouvez vous défendre que » par des distinctions inintelligibles, ou qu'en vous excusant sur la profondeur impénétrable du sujet. » Il était facile à M. Jaquelot, ajoute-t-on, de s'apercevoir avant que de lire ce plan, que c'est là ce qu'on demande, lorsqu'on souhaite la conformité de la foi avec la raison. Mais il s'en faut bien qu'il aît travaillé sur cette idée. « Quand je parle de la conformité de la foi avec la raison, » dit-il dans son dernier livre(3), » je veux dire qu'il ne faut point » renoncer à la raison pour admettre la religion, car quoiqu'il y ait des mystères dans » la religion que la raison ne » saurait comprendre, il ne s'ensuit pas que ces mystères » soient contraires à la raison : » de même qu'il ne s'ensuit pas » que la divisibilité des corps à » l'infini ni le mouvement soient » contraires à la raison, encore » qu'elle ne puisse répondre aux » difficultés qui combattent ces » propositions. » On remarque que si M. Jaquelot ne prétend autre chose, il a attaqué très-mal à propos M. Bayle, puisque M. Bayle n'a jamais dit qu'il faut renoncer à la raison pour admettre la religion, et qu'au contraire il a répété mille fois que l'on ne saurait agir plus conformément à la raison qu'en préférant l'autorité de l'Écriture aux maximes philosophiques qui s'opposent à nos mystères. Ainsi l'on montre que c'est en vain que M. Jaquelot veut mettre de la différence entre sa doctrine et celle de M. Bayle; et que par l'état de la question donné par M. Bayle, il paraît que M. Jaquelot et lui n'ont point de dispute réelle.

La cinquième faute qu'on trouve dans M. Jaquelot, c'est d'avoir entrepris un accommodement dont personne n'avait be-

(1) *Réponse aux Questions d'un provincial*, tom. III, pag. 685.

(2) Ibid., pag. 687.

(3) *Examen*, etc., p. 287.

soin. Il déclare que son but a été de faire voir qu'il ne faut point renoncer à la raison pour admettre la religion. Or tout le monde savait que ceux qui admettent la trinité, et les autres mystères de l'Évangile se croient très-raisonnables, et que bien loin de renoncer à la raison, ils se fondent sur les axiomes philosophiques qui ont le plus haut degré d'évidence et de certitude. Ils se fondent sur ce que Dieu ne peut tromper ni être trompé, et que par conséquent il doit être toujours cru sur sa parole; et ils emploient la raison pour discerner le vrai sens de l'Écriture. On savait aussi que ce n'était pas un juste sujet de rejeter une doctrine, que de voir qu'elle est exposée à de très-grandes difficultés, et que la prééminence de la nature divine ne nous permet pas de la soumettre aux mêmes devoirs qui lient les hommes les uns aux autres. Toutes ces vérités sont très-connues, et ce n'est pas ce qu'on attend de ceux qui promettent de faire voir la conformité de la foi avec la raison. On s'attend qu'ils montreront que nos systèmes théologiques sont unis à la raison par les maximes mêmes qu'elle fournit à l'ennemi et qui sont le fondement des objections, et que la solution qu'ils donneront découvrira le lien qui joint ensemble ces maximes philosophiques et ces hypothèses théologiques. Mais c'est ce que M. Jaquelot n'a point fait. Il a été si effrayé du plan d'accommodement qu'on lui marquait entre sept propositions théologiques et dix-neuf propositions philosophiques, qu'il n'a osé s'en approcher; il n'a pu prendre d'autre parti que de dire que ces dix-neuf propositions « sont des maximes fausses, dont » on ne doit faire aucun usage » dans la question dont il s'a- » git (1). » M. Bayle avait avoué qu'il fallait renoncer aux notions communes de la bonté et de la sainteté, quand il est question de juger de la providence de Dieu à l'égard du mal. Cet aveu avait fait de la peine à plusieurs personnes. C'est là-dessus que M. le Clerc s'était fondé pour accuser M. Bayle de détruire la religion. Mais puisque M. Jaquelot récuse aussi les notions communes, et qu'il affirme que les damnés souffriront éternellement, il se doit croire enveloppé dans l'accusation de M. le Clerc, comme complice des prétendues impiétés de M. Bayle. On tire de là une nouvelle preuve qu'il n'y a rien de plus trompeur que le titre du premier ouvrage de M. Jaquelot : *Conformité de la foi avec la raison, ou défense de la religion contre les principales difficultés répandues dans le Dictionnaire de M. Bayle*. Pour rectifier ce titre, il faudrait y faire ce changement : *Conformité imparfaite de la foi avec quelques-unes des maximes de la raison, ou dispute contre M. Bayle, à qui l'on avoue que les maximes philosophiques qu'il a crues irréconciliables avec nos systèmes de théologie, le sont effectivement.*

On examine après cela les cinq principes que M. Jaquelot substitue aux notions communes

(1) *Exam. de la théol. de M. Bayle*, p. 317.

qu'il a rejetées, et on fait voir qu'ils ne sont pas capables de satisfaire la raison. On observe que M. Jaquelot, ne pouvant pas répondre aux difficultés que M. Bayle avait faites contre son premier livre, n'avait eu d'autre ressource que d'inventer un nouveau système qui pût lui servir à échapper aux objections qu'il ne lui était pas possible d'éluder, s'il eût persisté dans ses premiers dogmes. On fait voir que par ce nouveau système, M. Jaquelot rétracte tout ce qu'il avait dit dans son premier ouvrage pour justifier par les intérêts de la gloire de Dieu, la permission du péché. On fait l'examen de ce système, et on montre qu'il est inutile pour résoudre les difficultés dont il s'agit. On soutient qu'il s'ensuit visiblement du système de M. Jaquelot, que Dieu a voulu le péché, et en a été la cause proprement dite. On prouve que ce ministre a vainement prétendu que le franc arbitre levait toutes les difficultés sur l'origine du mal. On réfute sa doctrine sur la permission du mal, et ce qu'il a répondu au sujet du mal physique, et du pyrrhonisme; et on répond à plusieurs remarques qu'il avait faites sur le troisième tome de la Réponse au provincial. Enfin on marque les raisons que l'on a eues de ne point examiner les trois cent trois premières pages de la réplique de M. Jaquelot, et pourquoi l'on se contente d'un petit nombre d'observations qui regardent principalement le recueil des difficultés qu'il a tirées du Dictionnaire critique et accompagnées de ses réflexions.

Du reste, on se plaint dans cet ouvrage que M. Jaquelot n'a pas répondu à un grand nombre de difficultés embarrassantes; qu'il est plein de supercheries et de déguisemens; qu'il foule aux pieds la bonne foi, afin de suivre les mouvemens d'une haine personnelle; qu'il ne cherche qu'à chicaner et qu'à faire perdre de vue les difficultés; qu'il mutile les passages de son adversaire, et affecte de parler avec mépris de son livre; on remarque qu'il s'étourdit quelquefois jusques à combattre ses propres principes, qu'il s'abandonne trop à sa présomption; qu'il est trop orgueilleux pour convenir qu'il se soit jamais trompé, etc. Ce style n'était pas naturel à M. Bayle; il disputait sans sortir jamais des bornes de la modération. Il dissimulait au contraire ou excusait les défauts de ses adversaires, et assaisonnait sa critique de mille traits polis et obligeans. Mais il fut aigri et piqué, parce qu'il vit qu'on attaquait sa personne encore plus que sa doctrine, et qu'on n'oubliait rien pour le livrer à l'indignation publique. Ce procédé parut très-déraisonnable aux personnes désintéressées. M. de Bauval s'en plaignit. « Si M. Bayle, dit-il (1), » a eu des intentions secrètes et » des desseins dangereux contre » la religion, c'est le procès per- » sonnel de M. Bayle, et ce » n'est pas la cause du public. » Ceux qui ne cherchent que » la vérité se mettront peu en » peine de discuter si l'on est » bien fondé dans les accusa-

(1) *Histoire des ouvrages des savans*, décembre 1706, p. 544.

» tions qu'on intente à M. Bay-
» le. Ils se réduiront à la ques-
» tion générale; or, il est sin-
» gulier que ses antagonistes ne
» s'attaquent qu'à lui là-dessus,
» puisqu'il est constant que pres-
» que tous les catholiques ro-
» mains, et la plus grande par-
» tie des protestans soutiennent
» hautement la même chose (R).
» Pourquoi s'acharner sur lui
» seul, et le prendre à partie?
» Pourquoi ne compter pour
» rien la foule des théologiens
» qui sont de son côté? C'est là
» un des points principaux de
» la dispute entre lui et ses ad-
» versaires, et sur quoi pour-
» tant ils ont très-peu insisté.
» Il semble que c'est à quoi ils
» devraient principalement s'at-
» tacher; autrement on pourrait
» les soupçonner de songer
» moins à défendre la vérité
» qu'à se venger de M. Bayle. »

Il y avait plus de six mois que M. Bayle était incommodé d'une ardeur de poitrine qui l'affaiblissait sensiblement. Comme c'était un mal de famille, il le jugea mortel, et ses amis ne purent le faire consentir à prendre des remèdes. Il voyait approcher la mort sans la désirer ni la craindre. Il travaillait sans relâche, et avec la même tranquillité d'esprit que si la mort n'eût pas dû interrompre son travail. Dans la lettre de remercîment qu'il écrivit à milord Shaftsbury, il lui rendit compte de ses occupations et de sa maladie. « J'au-
» rais cru, dit-il (1), qu'une
» querelle avec des théologiens
» me chagrinerait; mais j'é-
» prouve par expérience qu'elle
» me sert d'amusement, dans
» la solitude à quoi je me suis
» réduit. Car, comme mon mal
» est une affection de poitrine,
» rien ne m'incommode tant
» que de parler; et c'est pour-
» quoi je ne reçois ni ne fais
» aucune visite, mais je m'a-
» muse à réfuter M. le Clerc et
» M. Jaquelot, que je trouve
» perpétuellement coupables de
» mauvaise foi. »

Sa réponse à M. le Clerc était déjà imprimée, aussi-bien que la meilleure partie de sa réplique à M. Jaquelot : il avait répondu à ce qu'il y avait d'essentiel dans le dernier livre que celui-ci avait publié, et il ne lui restait à faire que quelques remarques qu'il avait réservées pour la fin, lorsque la mort l'arrêta. Voici ce que M. Leers m'écrivit à ce sujet (2) : « M. Bayle est mort
» fort tranquillement, et sans
» qu'il y eût personne auprès
» de lui. La veille de sa mort,
» après avoir travaillé toute la
» journée, il donna de la copie
» de sa réponse à M. Jaquelot à
» mon correcteur, lui disant
» qu'il se trouvait très-mal. Le
» lendemain, à neuf heures du
» matin, son hôtesse entra dans
» sa chambre. Il lui demanda,
» mais en mourant, si son feu
» était fait, et mourut un mo-
» ment après, sans que ni M.
» Basnage, ni moi, ni aucun de
» ses amis aient été présens. »
Il mourut le 28 de décembre de l'année 1706, âgé de cinquante-neuf ans, un mois et dix jours.

(1) Lettre du 29 d'octobre 1706, p. 1124. Voyez aussi la lettre à mademoiselle Baricave, du 28 d'octobre 1706, p. 1122, 1123.

(2) Lettre de M. Leers, du 18 de janvier 1707.

Il avait fait un testament en faveur de mademoiselle Bayle, sa nièce, fille de son frère aîné : mais cette demoiselle étant morte à Toulouse, au mois d'octobre de la même année 1706, il en fit un autre où il nomma pour son héritier M. de Bruguière, qui était son cousin du côté de sa mère. Il lui laissa en argent dix mille florins, et tous ses manuscrits, à la réserve des articles qu'il avait composés pour le supplément de son Dictionnaire, lesquels il légua à M. Leers. Il donna tous ses livres de théologie et d'histoire ecclésiastique à M. Basnage, son exécuteur testamentaire; et les autres à M. Paets, trésorier de l'amirauté de Rotterdam, comme une marque de sa reconnaissance pour les bienfaits qu'il avait reçus de cette illustre famille. Il donna aussi à mademoiselle Paets une médaille d'or, dont M. le comte de Dhona lui avait fait présent (1). On choisit l'église française de Rotterdam pour le lieu de sa sépulture : il avait laissé cent florins aux pauvres de cette église.

Il fut universellement regretté. Le *Journal des savans* se joignit à la voix publique, en disant que l'*année ne pouvait guère finir par une perte plus sensible pour la république des lettres* (2). Il était en relation avec un grand nombre de personnes distinguées. Il avait pour amis en France, M. le duc de Noailles, M. le comte de Guiscard, M. le marquis de Bonrepaux, M. le marquis de Bonac, M. le marquis de Bougi, M. et Mme. de la Sablière, M. Dufrêne, conseiller au parlement de Metz; M. Brodeau d'Oiseville, conseiller au même parlement, et depuis lieutenant général à Tours; M. Thomassin de Mazaugues, conseiller au parlement d'Aix; M. l'abbé Bignon, le père Malebranche, les deux pères Lamy, M. Ménage, M. Daillé le fils, M. l'abbé Nicaise, M. l'abbé Dubos, le père de Vitry, le père Saguens, MM. Claude, père et fils, M. Bayle, médecin et professeur à Toulouse; M. Rainssant et M. Oudinet, gardes du cabinet des médailles du roi; M. Charles Perrault, M. de Benserade, M. de Longepierre, M. de la Monnoie, M. Marais, avocat au parlement de Paris; M. de Fontenelle, M. Lancelot, M. Simon de Valhebert, M. Naudis de Bruguière, M. Dufaï, M. Janiçon, avocat au conseil à Paris; M. de Larroque, etc. En Angleterre : le duc de Buckingham, le comte de Shaftsbury, le comte de Huntington, M. Burnet, évêque de Salisbury; M. Justel, MM. de la Rivière, qui avaient été ministres à Toulouse; M. Dubourdieu, qui avait été ministre à Montpellier; M. Cappel, professeur à Saumur; M. Abbadie, M. le Vassor, M. de la Touche, M. Silvestre, M. Buissière, M. de Saint-Évremond, M. Bayze, M. Pujolas, M. Coste, etc. En Allemagne : MM. les comtes de Dhona, M. le comte de Reckheim, MM. Leibnitz, Thomasius, Buddéus, Kortholt, Ancillon, Lenfant, la

(1) Voyez la lettre à M. Ancillon, du 13 d'août 1702, p. 915.

(2) *Journal des Savans*, janvier 1707, p. 207, édit. de Hollande.

Croze, Leduchat, de Larrey, etc. En Italie : M. Magliabecchi, bibliothécaire du grand-duc de Toscane, etc. En Suisse : M. Constant, professeur à Lausanne; M. Spon, etc. A Genève : Mme. de Windsor, MM. Minutoli, Burlamachi, Chouet, Léger, Pictet, MM. Turettin, etc. En Hollande : M. le comte de Frisen, M. le comte d'Albemarle, M. Leleu de Wilhem, M. le marquis de Bougi, M. Paets, M. de Wit, M. Grævius, M. d'Almeloveen, M. Lemoine, professeur à Leyde; M. Frémont d'Ablancourt, MM. Basnage, M. Huet, M. du Rondel, professeur à Mastricht; M. Drelincourt, professeur à Leyde; M. Régis, médecin à Amsterdam; M. Rou, etc. En Flandre : Mme. la comtesse de Tilly, M. le baron Leroi, M. le baron de Walef, etc.

Il avait beaucoup travaillé dans sa jeunesse à faire des extraits des livres qu'il lisait, et à faire des observations sur ces livres. Il avait aussi composé ou ébauché quelques ouvrages. Ses recueils lui furent d'un grand secours lorsqu'il travailla pour le public. Il n'en fit alors presque plus : sa mémoire lui suffisait pour lui indiquer les sources dont il avait besoin. Voici la liste des principaux manuscrits qu'on a trouvés parmi ses papiers :

Dissertationis super Virgilii et Homeri poëmatis nuper à quodam Gallo compositæ Refutatio : inchoata 9 decembris 1671. C'est contre le père Rapin.

Amico suo charissimo ac plurimùm colendo Jacobo Abbadie Epistola super quæstione, an Deus possit sapientiori perfectiorive modo se gerere quàm de facto se gessit?

Bælius Fetizoni, vel Responsio Bælii ad observationes Fetizonis super epistolâ prædictâ.

Collectanea quædam ad chronologiam, geographiam, et historiam pertinentia.

Lectiones historicæ. Ces leçons composent un corps d'histoire, à commencer depuis la création du monde jusqu'aux empereurs romains. Les fautes de chronologie des auteurs y sont marquées, et les points les plus difficiles de l'histoire y sont éclaircis.

Lectiones philosophicæ. Ces leçons de philosophie sont mêlées de plusieurs traits d'érudition. Spinosa y est vivement réfuté.

Cursus philosophicus. Ce cours de philosophie est divisé en quatre parties : la logique, la morale, la physique, et la métaphysique. M. Bayle l'avait composé pour l'usage de ses écoliers, et il l'expliquait dans ses leçons publiques. Il y rapporte les sentimens des plus célèbres philosophes anciens et modernes, et en fait sentir le fort et le faible *.

« Abrégé des vies des hommes illustres de Plutarque, » sur la traduction d'Amyot; » avec des recueils ou extraits » de l'Histoire romaine qui servent à lier les vies des illus-

* Ce *Cours de philosophie* a été imprimé dans les *OEuvres diverses de Bayle*, t. IV, sous le titre de *Institutio brevis et accurata totius philosophiæ*, avec une traduction française anonyme.

» tres Romains : » de sorte que, remplissant par les autres historiens les vides qui se trouvent dans Plutarque, M. Bayle a fait un corps complet d'histoire romaine.

« Indice historique. » C'est un recueil de tout ce que M. Bayle lisait de curieux et de remarquable touchant l'histoire. Il est commencé dès l'an 1672. Les matières y sont distinguées par chapitres, et rangées par ordre alphabétique. Par exemple, sous la lettre A, il traite de l'Antiquité que les Égyptiens et d'autres peuples se vantent d'avoir : on y trouve aussi des remarques sur l'empire d'Allemagne. Sous la lettre B, il décrit quelques Batailles mémorables; et les honneurs rendus aux Bêtes. Sous la lettre C, il décrit les Cérémonies singulières qui s'observaient en différentes rencontres, et particulièrement celles qui regardent les Clefs des villes. Il rapporte de quelle manière de grands hommes ont rendu Compte des affaires dont ils étaient chargés, etc. Il y a aussi dans ce volume quelques recueils séparés qui roulent sur la chronologie et sur l'histoire.

« Jugemens, ou journal de littérature. » Ce recueil contient des réflexions critiques sur les livres qu'il avait lus, et celles qu'on lui avait communiquées par lettres ou de vive voix.

« Lettres sur la querelle de » Girac et de Costar, et quel- » ques autres lettres sur divers » sujets. »

« Harangue de M. de Luxem- » bourg à ses juges : et une » lettre au sujet de cette haran- » gue (1). »

« Lettre sur le pyrrhonisme » historique. »

« Lettre historique et cri- » tique sur le colloque de » Poissy. »

Ces trois lettres devaient servir de suite aux *Nouvelles lettres* sur l'Histoire du Calvinisme de M. Maimbourg (2).

« Discours historique sur la » vie de Gustave-Adolphe, roi » de Suède. » Nous n'en avons que les deux premiers chapitres, mais ils sont fort longs. Ils ont été composés après l'an 1683, car il y est parlé du dernier siége de Vienne par les Turcs. Le premier chapitre contient ce que Gustave a fait jusqu'à la trêve conclue avec la Pologne, l'an 1629, quelque temps avant qu'il entrât en Allemagne pour faire la guerre à l'empereur Ferdinand II. Le second traite de l'origine de la maison d'Autriche, et des différentes situations où elle s'est trouvée. On y donne le caractère des derniers empereurs, et on fait voir que Ferdinand II s'attira toutes ses disgrâces, et ruina le pouvoir de la maison d'Autriche, pour s'être livré aux conseils des Espagnols, et pour avoir cruellement persécuté les protestans. Ce chapitre contient ce qui s'est passé en Allemagne et en Bohème jusqu'en l'année 1620. C'est dommage que M. Bayle n'ait pas fini cet ouvrage : mais tout imparfait qu'il est, et quoique le style en soit même un peu négligé, on ne laisse pas de

(1) Voyez ci-dessus, ann. 1680, p. 61.
(2) Voyez ci-dessus, ann. 1685, p. 77.

sentir qu'il vient de main de maître. On y trouve partout des réflexions fines et judicieuses, et des traits vifs et hardis, tant sur les choses que sur les personnes. Il peut servir de modèle aux historiens (1).

Les nouveaux articles que M. Bayle avait dressés pour le *Supplément* de son *Dictionnaire*, et qu'il légua au sieur Leers, ne sont pas en fort grand nombre. Il disait lui-même que *ce supplément n'était point avancé, et qu'il se sentait du dégoût pour cette espèce de travail, depuis qu'il s'était occupé pendant quelques années à des matières de raisonnement* (2). Il avait promis que ces nouveaux articles ne seraient point incorporés dans la nouvelle édition de son Dictionnaire, et qu'ils seraient imprimés et vendus à part, pour ne pas obliger le public à acheter deux fois la même chose (3) : mais le sieur Leers, ayant quitté la librairie, son fonds tomba entre les mains de deux libraires, qui, sans égard aux intentions de M. Bayle, les firent insérer dans leur édition du Dictionnaire, imprimée en 1720. Et ce qui est encore plus essentiel, on défigura cette édition par des innovations qu'on y fit : la témérité fut même poussée si loin, qu'on changea quelquefois le style de M. Bayle, et qu'on lui supposa des périodes entières. On avait tronqué et mutilé de même la nouvelle édition du *Commentaire philosophique*, imprimée à Rotterdam, par les mêmes libraires, en 1713; mais on s'est conformé à l'édition originale de M. Bayle dans le recueil de ses *OEuvres diverses*. Ce recueil, publié à la Haye, porte les dates de 1727—1731; il contient, en 4 volumes in-folio, tous les ouvrages qu'il a publiés (excepté son Dictionnaire), et quelques écrits posthumes (4).

On n'avait pas mieux traité les *Lettres de M. Bayle*, que j'avais envoyées à ces libraires, et qu'ils imprimèrent en 1714. On s'ingéra d'y faire plusieurs changemens, et d'y retrancher plusieurs choses. On y joignit des notes, pleines de bévues grossières en fait de littérature, d'insinuations basses et malignes, et de traits calomnieux contre des personnes distinguées, sans épargner M. Bayle. J'ai rétabli ces lettres sur les originaux, dans l'édition qui en a été faite à Amsterdam, en 1729, et je les ai accompagnées de tous les éclaircissemens qui m'ont paru nécessaires (5). Les *OEuvres diverses* * ont été réimprimées en France (6), et on a joint à cette

(1) J'ait fait insérer ce discours dans les *OEuvres diverses de M. Bayle*. On le trouvera dans le IVe. tome, p. 885 et suiv.

(2) Lettre à M. Des Maizeaux, du 21 de septembre 1706, p. 1114.

(3) Voyez la lettre à M. Minutoli, du 2 de janvier 1702, p. 843; et la lettre à M. Marais, du 6 de mars de la même année, pag. 985.

(4) Ces écrits posthumes sont le *Cours de philosophie en latin*, *avec une traduction française*, et *les deux* premiers chapitres de la *Vie de Gustave-Adolphe*.

(5) On a inséré ces lettres avec des remarques, dans le IVe. tome des *OEuvres diverses*, et on les a augmentées de quelques lettres qui n'étaient point dans l'édition de 1729.

* Les notes (5 et 6), ainsi que toute la fin de cet alinéa, depuis la phrase qui commence par, *Les OEuvres diverses*, etc., sont ajoutées sur la recommandation des éditeurs de 1740, qui ont mis tous ces morceaux dans les *Additions et corrections* qu'ils donnent à la pag. cxx de leur tom. I.

(6) A Trévoux, sous le nom de la Haye.

édition un grand nombre de *lettres* que M. Bayle avait écrites à *sa famille*, c'est-à-dire à son père, à ses frères et à quelques-uns de ses parens. Ces lettres familières représentent M. Bayle dans son naturel : on y voit un fidèle portrait de son cœur et de son esprit. Rien n'est plus tendre ni plus judicieux que les conseils qu'il donne à son frère cadet, tant par rapport à la manière dont il doit régler ses études, que sur la conduite qu'il doit tenir dans le monde, etc. Du reste cette édition est très-incorrecte : il y a un grand nombre de fautes dans les dates et dans les noms propres, et, ce qui est encore plus essentiel, on a supprimé ou tronqué tout ce qui ressentait le protestantisme. Dans la réimpression de ces lettres, faites à la Haye en 1739, en deux tomes in-12, on a copié tous les défauts de l'édition de Trévoux*.

M. Bayle avait une imagination vive, brillante et féconde ; un grand fonds de discernement et de pénétration ; un style naturel et hardi, mais peu châtié. Sa conversation était vive, enjouée, et d'autant plus agréable, qu'elle était toujours utile. Sa mémoire, heureuse et fidèle, lui rendait à propos tout ce qu'il lui avait confié. Il disputait sans chaleur, et sans prendre un ton dogmatique : et on voit dans ses écrits qu'il était si éloigné d'offenser, qu'il a au contraire trop penché du côté des louanges. Fidèle et constant dans son amitié, personne ne fut jamais plus officieux ni plus désintéressé que lui. Loin d'être avide de présens, il n'acceptait qu'avec peine ceux qu'il ne pouvait honnêtement refuser (S). Plein d'amour pour la vérité, il était très-sensible aux secours qu'on lui fournissait pour la découvrir, et faisait usage de ces secours avec une extrême reconnaissance. Il haïssait toute sorte de supercheries et de mauvais détours.

Véritablement philosophe dans ses mœurs, sans faste, sans ambition, il ne se préférait à personne. Il était sobre jusqu'à la frugalité. Indifférent pour tout autre plaisir que pour ceux de l'esprit, il semblait ne connaître les passions que pour en discourir, et non pour en sentir les effets. Modeste jusqu'au scrupule, il aurait toujours caché son nom, s'il lui eût été possible de le faire : il n'a pas tenu à lui que le public ne vît jamais son portrait (T). Jaloux jusqu'à l'excès, et peut-être jusqu'à la faiblesse, de la gloire de sa nation, il souffrait impatiemment qu'elle fût attaquée, et méprisait dans le fond du cœur ceux qui n'en jugeaient pas comme lui.

La fécondité de son imagination, et la vaste étendue de ses lumières, le jetaient souvent dans des digressions, qu'il avait cependant l'art de ramener comme utiles, et même comme nécessaires aux conséquences qu'il voulait tirer. Sa pénétration lui

* Dans l'édition de 1737, la Haye (Trévoux), les *Lettres de Bayle à sa famille* ajoutées sont au nombre de 150 ; mais au lieu d'être placées chacune à sa date, elles forment un cahier de 112 pages in-folio. En les réimprimant en 1739, 2 vol. in-12, l'éditeur, protestant, a changé dans la *préface* quelques mots qui sentaient le catholicisme, religion de l'éditeur de Trévoux.

faisait tout d'un coup apercevoir les différentes faces des sujets les plus abstraits : il en découvrait tous les principes, et en développait toutes les conséquences. Les difficultés qu'il y trouvait le rendaient très-réservé dans ses jugemens, et ne lui laissaient souvent que des raisons de douter. Cette retenue l'a fait accuser de pyrrhonisme. Mais si c'est être pyrrhonien que de douter des choses douteuses, tous les hommes ne devraient-ils pas être pyrrhoniens ?

On s'est plaint qu'il avait été un peu trop libre dans son Dictionnaire, et qu'il s'était émancipé sur le chapitre des femmes. Cependant ce ne sont guère que des citations d'auteurs très-connus, et dont on a estimé le mérite. M. Bayle, moins sensible à ces sortes de traits que ne le sont apparemment ceux qui les condamnent, n'était point choqué du style de ces écrivains. Il regardait leurs expressions, peu mesurées et peu polies, comme des expressions de la bonne nature, ou, si l'on veut, comme des libertés innocentes et de simples jeux d'esprit, parce qu'elles n'excitaient aucun déréglement dans son cœur. Ses mœurs ont toujours été si pures et si réglées, que ses ennemis les plus violens ne lui ont jamais rien reproché là-dessus. En cela, comme en toute autre chose, il ne s'est point effarouché des apparences du vice, parce qu'il aimait solidement la vertu.

On ne doit tirer aucune conséquence contre la religion de M. Bayle, de ce qu'il a rapporté dans son Dictionnaire les difficultés qu'on peut faire sur quelques dogmes importans. Les lois de la dispute demandaient qu'il alléguât fidèlement le pour et le contre. Mais il est visible qu'il n'a pas voulu détruire ces dogmes, puisque les raisons qu'il rapporte en leur faveur sont plus fortes que celles qu'il leur oppose. M. Jaquelot l'avoue lui-même dans sa *Réponse* aux *Entretiens de Maxime et de Thémiste*, qui n'est qu'un tissu d'invectives contre M. Bayle. « Les libertins, dit-il (1), qui » liront les ouvrages de ce philosophe avec assez d'esprit » pour comprendre ce qu'ils lisent, pourront aisément reconnaître qu'il a avancé des » raisons sur l'existence de Dieu » et sur la nature spirituelle » de l'âme, incomparablement » plus fortes, que celles qu'il » a prêtées aux païens et à » d'autres pour combattre ces » importantes vérités. » Il répète la même chose dans la préface. *M. Bayle*, dit-il (2), *raisonne avec beaucoup plus de force et plus d'évidence, lorsqu'il s'agit d'établir l'existence de Dieu, que quand il propose les difficultés qu'il a prêtées à Simonide contre cette vérité..... On doit faire le même jugement de la spiritualité de l'âme, si on lit avec application ce qu'il en a dit pour et contre, et recevoir, par conséquent, l'existence de Dieu, et la* spiritualité de l'âme, *les deux sources de la religion, comme des*

(1) *Réponse aux Entretiens de M. Bayle*, etc., p. 256, 257.

(2) Ibid., préf., fol. 5.

principes très-conformes à la raison.

Mais ceux mêmes qui n'approuvent point les sentimens de M. Bayle admirent la beauté et la fertilité de son génie, et l'étendue de son savoir; et ceux qui ne lui rendent pas cette justice, et qui affectent ou font semblant de le mépriser pour s'élever en l'abaissant, décrient moins M. Bayle que leur propre discernement, et font paraître plus de présomption que de lumières. Il est ordinaire de trouver des hommes qui joignent beaucoup de savoir à peu de génie, beaucoup d'esprit à peu d'érudition, beaucoup de solidité et peu d'agrément : mais il est rare d'en trouver qui aient réuni aussi parfaitement toutes ces qualités que M. Bayle. C'est ce qui a fait dire à M. de Saint-Évremond (1) :

Qu'on admire le grand savoir,
L'érudition infinie
Où l'on ne voit sens ni génie,
Je ne saurais le concevoir;
Mais je trouve BAYLE *admirable,*
Qui, profond autant qu'agréable,
Me met en état de choisir
L'instruction ou le plaisir.

(1) *Œuvres de M. de Saint-Évremond; lettre à M. Des Maizeaux*, t. V, p. 377, édit. d'Amsterdam, 1726.

Le 13 de décembre 1729.

(A p. 45.) *M. Bayle en marque sa reconnaissance dans une lettre qu'il écrivit à M. Pinson, en* 1693.] On venait de publier ces paroles dans le MÉNAGIANA : *M. Bayle est fils d'un ministre. M. l'évêque de Rieux, qui avait contribué à sa conversion, le fit étudier à Toulouse à ses dépens; mais après ses études il rentra dans la secte qu'il avait quittée.* Ces expressions parurent trop générales à M. Bayle. Il s'en plaignit à M. Pinson. « La manière, dit-il (*), dont M. Ménage a parlé de moi, est un peu » trop vague, et propre à faire naître » de fausses idées : chacun s'imagi- » nera que j'ai fait toutes mes études » sous les auspices, et par la libéra- » lité de M. l'évêque de Rieux; voici » ce qui en est. Ayant fait mes études » de grammaire, de latin et de rhé- » torique, ou chez mon père, ou à » l'académie de Puylaurens, je com- » mençai ma philosophie à la même » académie, et poussai seulement » cette étude pendant quatre ou cinq » mois, après quoi j'allai à Toulouse, » tout plein de doutes sur ma religion » par des lectures de livres de contro- » verse. Je me trouvai logé avec un » prêtre qui, disputant avec moi, ne » fit qu'augmenter mes doutes, et » après tout me persuader que j'étais » dans une mauvaise religion. J'en » sortis, et je continuai ma philoso- » phie dans le collége des jésuites de » Toulouse. M. l'évêque de Rieux, » dans le diocèse duquel j'étais né, » ayant su mon changement et l'in- » dignation de ma famille contre » moi, et d'ailleurs que j'étais stu- » dieux et de bonnes mœurs, et de » quelque sorte d'esprit, m'honora » de sa protection, et me donna de » quoi payer ma pension, ne rece- » vant rien de chez moi, à cause de » l'indignation de mon père. J'ache- » vai ainsi ma philosophie; c'est-à- » dire, que je demeurai à Toulouse » pendant dix-huit mois; après quoi » les premières impressions de l'édu- » cation ayant regagné le dessus, je » me crus obligé de rentrer dans la » religion où j'étais né, et m'en allai » à Genève, où je continuai mes » études. Je ne dis pas cela pour » avoir honte des bienfaits de ce » grand prélat, j'en conserve avec » respect, et avec beaucoup de re- » connaissance le souvenir; mais en- » fin on se doit à soi-même et à son » prochain le soin d'empêcher qu'on » ne se fasse des idées fausses, ou- » trées et hyperboliques des cho- » ses, etc. »

(B p. 51.) M. Bayle, se trouvant obli-

(*) Cette lettre n'a point été imprimée. [Non-seulement Des Maizeaux ne l'avait pas comprise dans son édition de 1729, des *Lettres* de Bayle; elle n'est point dans l'édition de 1737 des *Œuvres diverses*.]

gé dans la suite de réfuter les calomnies qu'on avait publiées au sujet de son séjour à Toulouse et de ses études chez les jésuites, a fait l'histoire de son changement de religion, et de son retour à l'église réformée. « Ce » qu'il y a de vrai, dit-il (*a*), est que » M. Bayle, pendant qu'il faisait sa » philosophie dans l'académie de » Puylaurens, ne se borna pas tel- » lement à la lecture de ses cahiers, » qu'il ne lût aussi quelques livres de » controverse, non pas dans l'esprit » qu'on fait ordinairement, c'est-à- » dire, pour se confirmer dans les » opinions préconçues, mais pour » examiner, selon le grand princi- » pe des protestans, si la doctrine » que l'on a sucée avec le lait est » vraie ou fausse : ce qui demande » qu'on entende les deux parties. » C'est pourquoi il fut curieux de » voir dans leurs propres livres les » raisons des catholiques romains. » Il trouva des objections si spé- » cieuses contre le dogme qui ne » reconnaît sur la terre aucun juge » parlant, aux décisions duquel les » particuliers soient obligés de se » soumettre, quand il arrive des dis- » putes sur le fait de la religion, » que, ne pouvant se répondre à » lui-même quand il lisait ces objec- » tions, et moins encore défendre ses » principes contre quelques subtils » controversistes avec lesquels il dis- » puta à Toulouse, il se crut schis- » matique, et hors de la voie du » salut, et obligé de se réunir au » gros de l'arbre, dont il regarda les » communions protestantes comme » des branches retranchées. S'y étant » réuni, il continua ses études de » philosophie (*b*) dans le collége des » jésuites, comme font, dans tous » les pays où l'église romaine do- » mine, presque tous ceux qui étu- » dient, de quelque qualité et con- » dition qu'ils soient. Mais le culte » excessif qu'il voyait rendre aux » créatures lui ayant paru très-sus- » pect, et la philosophie lui ayant » fait mieux connaître l'impossibilité » de la Transsubstantiation, il con- » clut qu'il y avait du sophisme dans » les objections auxquelles il avait » succombé; et faisant un nouvel » examen des deux religions, il re- » trouva la lumière qu'il avait per- » due de vue, et la suivit sans » avoir égard ni à mille avantages » temporels dont il se privait, ni à » mille choses fâcheuses qui lui pa- » raissaient inévitables en la sui- » vant. »

(C p. 55.) *Quoiqu'il s'éloignât des sentimens des réformés en plusieurs choses, il ne laissait pas de s'ériger en zélé défenseur de l'orthodoxie.*] Il avait publié en 1670 une réponse au livre de la *Réunion du christianisme*, écrit par M. Dhuisseau, ministre de Saumur; mais sa réponse fut condamnée dans le synode de Saintonge, comme contenant des propositions hérétiques. Il fit ensuite une Dissertation sur la nécessité du baptême, où il défendait une des erreurs de l'église romaine, et on eut bien de la peine à le résoudre à supprimer cet écrit. On ne trouva pas moins de difficulté à lui faire retrancher de son *Apologie de la Morale des réformés* (*c*), des propositions hérétiques. Cependant il se ligua avec quelques autres théologiens pour persécuter M. Pajon, ministre d'Orléans, qui avait sur la grâce un système particulier, mais qui revenait dans le fond au dogme de la prédestination absolue, et de la persévérance finale, enseigné par les églises réformées de France (*d*).

(D p. 58.) *L'arrêt contre les relaps.*] On appelait *relaps* les réformés qui, après avoir embrassé la religion romaine, l'abandonnaient pour reprendre la protestante. Dès l'année 1657, on commença d'inquiéter plusieurs réformés, sous prétexte qu'ils étaient relaps, mais cela se faisait sans ordre exprès de la cour (*e*). La première déclaration qui parut contre eux fut donnée au mois d'avril 1663 : elle portait qu'ils seraient punis suivant la rigueur des ordonnances; expres-

(*a*) *Chimère de la cabale de Rotterdam démontrée*, p. 139 et suiv.

(*b*) Il n'avait encore étudié que quatre ou cinq mois en philosophie. Voyez la *Chimère démontrée*, p. 151; et la lettre à M. Pinson, ci-dessus rem. (A).

(*c*) Ce livre parut en 1674.

(*d*) Voyez la *Réponse à l'Apologie de M. Jurieu*, par M. de Bauval, p. 10.

(*e*) Voyez l'*Histoire de l'édit de Nantes*, tom. III, p. 66, 132, 230, 248.

sion qui, à proprement parler, ne signifiait rien, puisqu'il n'y avait point encore d'ordonnance qui eût défini la peine de ce nouveau crime. On ne laissa pas de se prévaloir de cette déclaration pour maltraiter les réformés; on prétendit même qu'elle avait un effet rétroactif; ce qui ayant causé une infinité de désordres, le roi se vit obligé de donner un arrêt au mois de septembre 1664, pour défendre qu'on l'étendît à ce qui s'était passé avant qu'elle eût été enregistrée dans les parlemens. Cependant ce prince n'étant pas content des termes vagues et indéterminés de sa première déclaration, en donna une autre au mois de juin 1665, où il condamnait les relaps à être bannis à perpétuité du royaume. M. Bayle était dans le cas de cette seconde déclaration, qui, ayant encore paru trop modérée, fut enfin suivie d'une troisième, au mois de mars 1679, par laquelle on déclarait que les relaps seraient condamnés à faire amende honorable, bannis à perpétuité hors du royaume, et leurs biens confisqués (*a*). La crainte qu'avait M. Bayle d'être reconnu et inquiété comme relaps, le porta à prier ses amis de changer l'orthographe de son nom dans la suscription de leurs lettres, et de l'écrire *Béle* et non pas *Bayle* (*b*).

(Ep. 58.) *On trouve ces particularités dans les lettres qu'il écrivit à MM. Constant et Minutoli.*] « Il y a en» viron quatre mois, dit-il à M. Con» stant (*c*), que je quittai Paris pour » suivre la vocation qui me fut » adressée de venir être ici profes» seur en philosophie. Y étant arri» vé, j'y rencontrai l'état des choses si » engagé dans plusieurs petites intri» gues académiques, qu'il fallut me » rabattre de ma vocation sur le ha» sard de la dispute. Je m'y suis ex» posé, et Dieu a tellement suppléé » à mon ignorance, soit en me forti» fiant dans mes faiblesses, soit en » me faisant trouver des antagonistes » qui n'étaient pas plus forts que » moi, qu'enfin la pomme m'a été » donnée..... Je prends la liberté de » vous envoyer le seul exemplaire de » mes *thèses* qui me reste. Ce sont » des thèses à la fourche, que nous » convînmes de faire sans livre et sans » préparation, entre deux soleils, » pour prévenir la supercherie que » des troupes auxiliaires eussent pu » nous jouer, si on eût eu la liberté » de composer chez soi. Par malheur » il nous échut une matière extrê» mement épineuse. »

Voici comment il en parle à M. Minutoli. « Diverses raisons, dit-il (*d*), » m'ayant déterminé d'embrasser la » vocation qui me fut adressée pour » une charge de professeur en philo» sophie, je quittai Paris sur la fin » du mois d'août dernier, et m'en » vins ici, où j'ai été contraint de » rassembler tumultuairement mes » idées de philosophie dissipées, » pour entrer en lice avec trois con» currens, qui s'étaient toujours te» nus en haleine. Je vous laisse à » juger si cela ne m'a pas bien tenu » en sollicitude. Enfin, soit bonheur, » soit ignorance à mes compétiteurs, » j'ai été reçu; et je suis obligé de » travailler comme un forçat, ayant » à composer mon cours au jour la » journée, et donnant cinq heures » tous les jours à mes écoliers. Ce » sont des corvées qui m'ont étour» di; et c'est seulement parce qu'on » s'accoutume à tout que je com» mence à respirer. »

(Fp. 83.) *M. Bayle eut ensuite dessein de répondre à M. Arnauld.*] Cela paraît par une de ses lettres, publiée par l'abbé Archimbaut en 1717, dans son *Nouveau recueil de pièces fugitives d'histoire et de littérature* (*e*). Comme ce recueil est peu connu, et que M. Bayle explique en peu de mots dans cette lettre le sujet de sa dispute avec M. Arnauld, j'ai cru qu'on serait bien aise de la trouver ici. Elle a été écrite en 1694 *.

« Je vous dirai, monsieur, qu'a-

(*a*) Voyez la même *Histoire*, tom. III, p. 580, 582; et le recueil d'édits, déclarations, etc., qui est à la fin de ce tome, p. 109, 151, et tom. IV, p. 18, 374; et le recueil d'édits, etc., de ce tome, p. 7, 106.

(*b*) Voyez les lettres à M. Minutoli, du 17 de mars 1675, p. 74; et du 6 de février 1676, pag. 103.

(*c*) Lettre du 17 de décembre 1675, p. 97, 98.

(*d*) Lettre du 16 de février 1676, p. 100.

(*e*) Tom. III, p. 64 et suiv.

* Elle ne se trouve dans aucune édition des *Lettres de Bayle*, données par Des Maizeaux, ni dans aucune des deux éditions des *Œuvres diverses*.

» vant que M. Abbadie eût songé au » livre qu'on a contrefait en France (*a*), j'avais eu une querelle » avec M. Arnauld, qui n'est qu'assoupie, au sujet des sensations. » M. Arnauld a publié une belle » *Dissertation* contre moi, *sur le* » *prétendu bonheur du plaisir des* » *sens*. C'est une réponse à l'apologie » que j'avais publiée d'un article de » mes Nouvelles de la République » des lettres, dans lequel j'avais pris » parti pour le père Malebranche contre M. Arnauld. J'avais soutenu » que les plaisirs des sens sont un » être ou une modification tout-à-» fait spirituelle et incorporelle; et » qu'il n'y a point de plaisir, quelque grossier et brutal qu'il soit, » qui ne puisse être par sa nature la » modification de la plus pure de » toutes les substances créées. De » sorte que si présentement quelques » plaisirs sont criminels, ce n'est » que par accident et à cause des » occasions où on les goûte; c'est-» à-dire, qu'ils sont une suite d'un » acte de la volonté que nous connaissons être défendu de Dieu. » Voilà ce qui ne regarde point la » nature même des modifications de » l'âme; mais c'est seulement un » rapport accidentel, ou *ex instituto*, fondé sur les lois que Dieu » a révélées à l'homme, ou par sa » parole, ou par la raison. Il s'ensuit de là, (je l'ai même dit, ce » me semble), que les plaisirs du » goût, de la vue et du toucher peuvent être communiqués sans l'intervention d'un organe corporel, » ou que l'œil peut être indifféremment l'organe des plaisirs du goût » ou de l'ouïe, comme il l'est *ex instituto* de ceux de la vue.

» J'étais malade quand M. Arnauld » me réfuta, et lorsque je fus guéri, » le monde avait oublié le sujet de » notre dispute: ainsi je n'ai pas répliqué jusqu'ici; mais je le ferai en » temps et lieu, et montrerai qu'on » ne saurait tenir la spiritualité de » notre âme sans admettre mon principe. »

(Gp. 113.) *M. Jurieu ne balança pas à lui attribuer cette réponse.*] Dans une de ses *lettres pastorales*, qui contient quelques *réflexions sur les libelles qui venaient de France, à l'occasion des affaires du temps*, après avoir parlé des écrits qu'on publiait en France contre les protestans, il ajoute: « (*b*) Nous voyons paraître de» puis peu un libelle sous le titre de » *Réponse d'un nouveau converti à la* » *lettre d'un réfugié, pour servir* » *d'addition au livre de dom Denis* » *de Sainte-Marthe*. Ces messieurs » ont beau se cacher sous des noms » déguisés, on les connaît toujours. » Nous n'avons pas de nouveau converti qui puisse écrire de cet air et » de cette force sur la matière. Il » faut être pénétré d'un esprit de » persécution et plein d'un vieux levain pour écrire ainsi. Ne vous y » trompez donc pas, ce n'est point » un nouveau converti (*c*), c'est un » vieil écolier des jésuites, et qui a » très-bien profité de leurs leçons. » M. Huet, ministre réfugié, qui était alors à Dort, et qui passa ensuite à la Haye, fit une réponse à cet écrit, qui fut très-estimée. Elle parut sous le titre de *Lettre écrite de Suisse en Hollande, pour suppléer au défaut de la réponse que l'on avait promise de donner à un certain ouvrage que M. Pelisson a publié sous le nom d'un nouveau converti*, etc. Mais comme il y établissait la tolérance politique, et qu'en défendant ce que M. Bayle avait dit au sujet du supplice de Servet, il abandonnait M. Jurieu, celui-ci en fut si piqué qu'il le dénonça au synode de Leyden (*d*), composé de ses créatures, et le fit suspendre du ministère. Il se déchaîna ensuite contre lui dans ses libelles, et particulièrement dans son *Tableau du Socinianisme*, où il s'efforçait d'établir l'intolérance (*e*). Cependant ce n'était pas à M. Huet qu'il en voulait: M. Bayle était son véritable objet. En faisant condamner le sentiment de M. Huet sur la tolérance, il cherchait à rendre odieux M. Bayle, qu'il regardait comme l'auteur du *Commentaire philosophique*.

(*a*) *L'Art de se connaître soi-même*, etc., qu'on avait réimprimé à Lyon.

(*b*) *Lettre pastorale* du 1 d'avril 1689, p. 117, c. 1 de l'édit. in-4°.

(*c*) M. Pelisson avait embrassé la religion romaine en 1670.

(*d*) Au mois de mai 1691.

(*e*) Voyez les lettres à M. Lenfant, du 25 de mai, et à M. Constant, du 16—26 de juillet 1690, avec les remarques, p. 321, 312, 325, 326.

Il n'osait pas s'attaquer à lui, et il exhalait son courroux contre M. Huet, et l'immolait à sa fureur. Il a lui-même découvert ce secret, en racontant ses prouesses contre les hétérodoxes, avec toute la malignité dont il était capable. « On vit peu de temps » après, dit-il (*a*), paraître le *Commentaire philosophique*. Et ce fut le » travail de ce livre qui pensa lui » renverser la tête. Je compris que le » mal était sans remède; mais je ne » pus pas me résoudre à rompre avec » lui entièrement, je me contentai de » renoncer à ce qu'on appelle les ou- » vertures du cœur, et les confi- » dences d'amitié. Je le croyais en- » core honnête païen (*b*); en pour- » suivant la condamnation de son » abominable doctrine sur les droits » de la conscience errante de nos » synodes, un reste de considération » pour mon ancienne amitié me fit » épargner son nom : surtout parce » qu'il se trouvait un autre nom » pour qui j'avais moins d'égards, et » sous lequel je pouvais faire mes » poursuites. »

(H p. 114.) *Cette menace était fondée sur le système prophétique de M. Jurieu.*] Il avait publié en 1686 un livre intitulé : *l'Accomplissement des prophéties, ou la délivrance prochaine de l'église. Ouvrage dans lequel il est prouvé que le papisme est l'empire anti-chrétien; que cet empire n'est pas éloigné de sa ruine; que cette ruine doit commencer dans peu de temps; que la persécution présente ne peut durer plus de trois ans et demi; après quoi commencera la destruction de l'antechrist, laquelle se continuera dans le reste de ce siècle, et s'achèvera dans le commencement du siècle prochain; et enfin le règne de Jésus-Christ viendra sur la terre.* Il y prédisait que la *persécution* des réformés en France *ne pouvait durer plus de trois ans et demi;* que *la réformation serait établie par autorité royale*, et que *la France renoncerait au papisme* et *le royaume se convertirait.* Il ajoutait que *la providence destinait à ce royaume une grande élévation;* qu'*il arriverait au comble de gloire, en bâtissant sa grandeur sur les ruines de l'empire papal;* et que *la totale réformation de la France se ferait sans effusion de sang* (*c*). M. Jurieu parlait avec tant de confiance et d'un ton si décisif, qu'il fut cru d'une infinité de réformés, tant en France que dans les pays étrangers. On croit facilement ce que l'on souhaite, et une situation triste et affligeante augmente la crédulité. Il y eut plusieurs réfugiés qui retournèrent en France pour y attendre l'accomplissement de ces magnifiques promesses. On a prétendu (*d*) que tout cela n'était qu'un artifice pour engager les réformés à faire un soulèvement en France : mais M. Jurieu s'imaginait réellement et de bonne foi d'avoir *pénétré tous les profonds mystères* de l'Apocalypse (*e*). Il regardait avec admiration les prophéties de Drabitius, de Kotterus et de Christine Poniatovia, et les égalait presque aux écrits des anciens prophètes.

(I p. 114.) *On voyait déjà en France, disait-il, des prodiges et des miracles qui étaient les avant-coureurs de ces grands événemens.*] Il mettait au rang des miracles ce qu'on écrivait alors de France, que dans le Béarn et dans les Cévennes on avait ouï des anges chanter des pseaumes dans l'air (*f*); qu'on voyait à Cret, en Dauphiné, une bergère qui avait des extases pendant lesquelles elle disait des choses excellentes et divines, et annonçait une délivrance prochaine (*g*); que dans le Dauphiné plusieurs centaines d'enfans avaient de semblables extases. « L'esprit de Dieu, disait- » il (*h*), est tombé sur les enfans de » cette province, de la même façon » qu'il était tombé sur la bergère du » voisinage de Cret. Quand cette jeu- » ne fille fut arrêtée, elle déclara » en présence des juges que la peine » qu'ils se donnaient était inutile,

(*a*) *Apologie du sieur Jurieu*, p. 24, col. 2.

(*b*) Voyez la *Chimère démontrée*, préf., pag. CLXXVII et suiv.

(*c*) Voyez M. de Bauval, *Réponse à l'Avis de M. Jurieu*, p. 25.

(*d*) Brueys, *Histoire du fanatisme de notre temps*, etc. Voyez dans le *Dictionnaire critique* l'article KOTTERUS, tom. VIII, pag. 602 et 605, remarques (H) et (I).

(*e*) *Accomplissement des prophéties*, dans l'*Avis à tous les chrétiens.*

(*f*) *Lettre pastorale* du 1 décembre 1686, p. 49 et suiv.

(*g*) Lettre du 1 d'octobre 1688, p. 20 et suiv.

(*h*) Lettre du 15 de mars 1689, p. 107, 108.

» qu'on la pouvait faire mourir, » mais que Dieu susciterait d'au- » tres enfans qui parleraient mieux » qu'elle. Cela est arrivé d'une ma- » nière si admirable que les plus » aveugles sont obligés d'y voir le » doigt de Dieu. Il y a peut-être » aujourd'hui dans un seul canton » du Dauphiné, sans compter ceux » des autres provinces, deux ou » trois cents enfans qui tombent en » extase, qui s'endorment et durant » leur sommeil annoncent les choses » merveilleuses de Dieu, prient d'une » manière excellente, exhortent, me- » nacent, promettent, chantent les » psaumes de David, et prédisent » même les choses futures : et quand » ils sont réveillés, ils retournent à » leur première simplicité. Il y a » plus, c'est que dans le Vivarais » l'esprit de Dieu a saisi tout un peu- » ple, veillans et dormans, avec des » signes et miracles tels que depuis » le commencement du monde il ne » s'est rien vu de semblable ni d'ap- » prochant. La relation vous en in- » struira (*a*).

(K p. 114.) *Si quelqu'un doutait de ces prétendus miracles, il le mettait d'abord au rang des impies et des profanes.*] Dans la pastorale que je viens de citer il les traite de blasphémateurs qui s'opposaient à l'esprit de Dieu. « Donnez-vous garde, dit-il (*b*), de » ce malheureux esprit du monde » qui s'oppose à l'esprit de Dieu, et » qui va dans cette occasion quel- » quefois jusqu'au blasphème. La té- » mérité de ceux qui ont tourné en » ridicule et le miracle de la bergère » et celui des voix célestes qui ont » été entendues par tant de témoins » fidèles recevra la juste confusion » qu'elle mérite. Je souhaite qu'elle » soit une confusion salutaire, et que » Dieu ne leur impute pas ce péché, » leur fasse la grâce de voir de leurs » yeux les choses qui sont présagées » par ces signes avant-coureurs..... » Bienheureux sont les sages qui n'i- » mitent point ces téméraires déci- » dans..... On ne craint point le » triomphe de ceux qui, voyant ap- » procher le temps marqué pour la » délivrance, insultent à ceux qui » l'espèrent. Dieu est maître des » temps et des événemens : ils arri- » vent quand il le juge à propos. » Nous pouvons nous tromper dans » nos supputations ; mais il ne se » trompe pas dans les siennes. » C'est ainsi qu'il parlait au mois de mars de l'année 1689, voyant que rien n'était arrivé de ce qu'il avait prédit.

(L p. 114.) *Mais la suite fit voir qu'il s'était trompé, et il se persuada que la religion ne pouvait être rétablie en France que par la force des armes.*] Ses *trois ans et demi* qui commençaient à la révocation de l'édit de Nantes, en octobre 1685, expiraient au mois d'avril 1689 ; cependant on ne voyait aucun changement en France par rapport à la religion. Cela donnait lieu de traiter ses prédictions de chimériques, et d'insulter à la crédulité de ceux qui y avaient ajouté foi. Il se trouva donc obligé d'abandonner ce qu'il avait avancé sur la manière dont la réformation s'établirait en France. Selon ses premières vues, cette réformation devait se faire sans violence, sans *effusion de sang*, *par autorité royale ;* mais la révolution d'Angleterre, et la confédération de tant de princes contre la France, lui firent croire qu'elle y triompherait par voie de conquête (*c*) ; et il avoua « qu'il » croyait fermement que Dieu avait » fait naître le roi Guillaume pour » être l'exécuteur de ses grands » desseins, pour abaisser et humi- » lier les persécuteurs de France » (*d*). » Il voulut mettre lui-même la main à l'œuvre. « Il imagina, » après y avoir rêvé plusieurs nuits » de suite, une manière de pontons, » pour faire débarquer, en dépit des » milices qui seraient sur les côtes » de France, autant de soldats qu'on » voudrait, sans beaucoup de diffi- » culté (*e*).

(M p. 114.) *Dans ses écrits il préparait les peuples à cette grande révolution.*] Dans ses *Letttes pastorales* il fit plusieurs réflexions sur les affaires du temps, où il étalait les merveilles de

(*a*) Cette relation est un écrit de 14 pages in-4°., intitulé, *Lettre de Genève, contenant une relation exacte des petits prophètes du Dauphiné.*

(*b*) Lettre du 15 de mars 1689, p. 108.

(*c*) *Chimère démontrée*, p. lvj, lvij.

(*d*) *Lettre pastorale* du 1 juillet 1689, p. 173, col. 2.

(*e*) *Chimère démontrée*, p. lviij, lix.

la providence dans la situation présente de l'Europe, et particulièrement de l'Angleterre (*a*). Il exhortait les réformés de France à être fermes et inébranlables, et leur promettait une prompte délivrance. Il discontinua ses *Pastorales* au mois de juillet 1689, et dès le mois suivant il donna un nouvel ouvrage qui paraissait tous les mois sous ce titre : *Les Soupirs de la France esclave qui aspire après la liberté*. Le but de cet ouvrage était de faire voir que les anciennes libertés de la France étaient perdues, et qu'il était absolument nécessaire d'en réformer le gouvernement, et de le rendre aristocratique.

(N p. 114.) *On attaqua violemment la révolution d'Angleterre et le roi Guillaume dans plusieurs libelles publiés en France.*] M. de Visé, outre ce qu'il publiait dans son *Mercure galant*, donnait tous les mois un volume sur *les affaires du temps*. M. le Noble publia aussi plusieurs libelles. Le père de Sainte-Marthe mit au jour un livre intitulé : *Entretiens touchant l'entreprise du prince d'Orange sur l'Angleterre, où l'on prouve que cette action fait porter aux protestans le caractère de l'anti-christianisme que M. Jurieu a reproché à l'église romaine*. Paris, 1689. Mais ce livre n'a pas été estimé (*b*). Il n'y eut pas jusqu'au célèbre M. Arnauld qui ne se mît sur les rangs par un libelle dont le titre était, *Le vrai portrait de Guillaume-Henri de Nassau, nouvel Absalon, nouvel Hérode, nouveau Cromwel, nouveau Néron*. « M. Arnauld, *dit M. l'abbé Goujet*, » fit cet écrit en 1689, lorsque ce » prince (*le prince d'Orange*) eut » envahi la couronne d'Angleterre. » Il l'envoya manuscrit à M. de la » Reynie, alors lieutenant-général » de police, qui en parla au roi, et » le roi ordonna qu'on l'imprimât. » On en envoya ensuite des exem» plaires dans toutes les cours de » l'Europe. M. Arnauld fit, vers le » même temps, un second écrit con» tre le prince d'Orange, mais celui-ci ne fut point imprimé (*c*). » M. Jurieu réfuta ce libelle dans un ouvrage imprimé à la Haye en 1689, *in*-4°. et *in*-12, sous le titre d'*Apologie pour leurs sérénissimes majestés Britanniques, contre un infâme libelle intitulé Le vrai portrait de Guillaume-Henri de Nassau, etc.*

(Op. 120.) *On a fait quelques autres réponses à cet ouvrage.*] M. Nizet, avocat et professeur en droit à Mastricht, publia en 1690 une *Réponse sommaire à l'Avis aux réfugiés* (*d*). M. Abbadie s'attacha à ce qui regardait la révolution d'Angleterre, et fit imprimer à Londres en 1692 la *Défense de la nation britannique, où les droits de Dieu, de la nature et de la société sont clairement établis, au sujet de la révolution d'Angleterre, contre l'auteur de l'Avis aux réfugiés*. M. de Larrey y a fait une réponse générale et fort étendue sous ce titre : *Réponse à l'Avis aux réfugiés, par M. D. L. R. A Rotterdam, chez Reinier Leers, M. DCCIX*. C'est un ouvrage de commande. Le sieur Leers, voulant donner une nouvelle édition de *l'Avis aux réfugiés*, engagea M. de Larrey à faire cette réponse pour l'y joindre. Il réimprima l'*Avis* sur l'édition de Paris, et avec la date de cette édition, et le nom de l'imprimeur. Mais il y remit la préface qu'on avait retranchée à Paris. L'*Avis* et la *Réponse* de M. de Larrey font deux volumes in-8°.

(Pp. 143.) *Les profanations qui se trouvaient dans les livres de M. Jurieu.*] M. Jurieu s'était plaint, en 1690, que M. de Bauval le cherchait dans son journal partout où il n'était pas ; M. de Bauval répondit que cette plainte était injuste. « Je ne l'ai fait, » dit-il (*e*), qu'une seule fois en par» lant de la tolérance ; et je l'ai mé» nagé en mille occasions. Il y aurait » long-temps qu'il m'aurait foudroyé

(*a*) Voyez les *Pastorales* du 15 février, p. 93, du 1 de mars, p. 102, et du 15 de mars, p. 107, de l'année 1689.

(*b*) *Bibliothèque historique et critique des auteurs de la congrégation de Saint-Maur, par D. Philippe le Cerf*, p. 461.

(*c*) *Supplément au Dictionnaire de Moréri*, à l'article Arnauld (*Antoine*). Paris, 1735, pag. 65.

(*d*) *Réponse sommaire au livre intitulé, Avis important aux réfugiés, sur leur prochain retour en France ; par M. G. N. A., à M.* Mastricht, 1690, p. 75, sans l'avis au lecteur, et la préface écrite par M. de Saint-Maurice, professeur en théologie à Mastricht. Il avait été professeur à Sedan.

(*e*) *Réponse à l'Avis de M. Jurieu*, pag. 26, 27.

» comme il vient de faire, si je ne » l'avais évité, lors même qu'il se » présentait naturellement. Ai-je » fait remarquer toutes les taches » que M. de Meaux et le père de » Sainte-Marthe ont fait observer » dans ses ouvrages? L'un n'a-t il » pas relevé avec de grands étonnemens, que M. Jurieu, ne pouvant » fixer le temps de la chute de l'antechrist, en eût (*1) apporté cette » raison : *que Dieu en matière de » prophéties n'y regarde pas de si » près?* L'autre ne lui a-t-il pas reproché un certain (*2) chapitre de » l'accomplissement des prophéties » qui porte ce beau titre : *Arrangement de ce que le Saint-Esprit a dérangé dans les visions.* D'autres » n'ont-ils pas crié avec chagrin contre sa *Religion des jésuites?* Là, » après avoir rapporté un *motet*, » où l'on fait dire par le roi de » France à Jacques II, qui venait » d'abandonner ses trois royaumes, » *Sieds-toi à ma dextre jusqu'à ce » que j'aye mis tes ennemis sous le » marchepied de tes pieds;* M. Jurieu reprend sur le ton badin : » *Voilà une admirable métamorphose! Le roi est devenu Dieu le » père, le roi d'Angleterre est devenu Dieu le fils : afin que cette » trinité soit complète, je suis d'avis » que nous fassions du prince de » Galles le Saint-Esprit.* Il avait fait » une plaisanterie à peu près pareille, en trouvant cette ressemblance entre Jésus-Christ et le » prince de Galles; *que comme Joseph, mari de la Vierge, n'était » pas le vrai père du premier* Jésus, » *Jacques II, mari de la reine, » pourrait bien aussi n'être pas père » du second.* »

Ces expressions, peu édifiantes et peu respectueuses pour la religion, furent dénoncées aux synodes. Les auteurs de la *Réponse à la seconde apologie de M. Jurieu*, en firent un article exprès, sous le titre de *Profanations de M. Jurieu*, et en donnèrent plusieurs exemples, entre autres ceux-ci (*a*) : *Les apôtres n'imitaient pas ces opérateurs qui, arrivés dans un lieu, la première chose qu'ils font, c'est de faire quelque coup de leur métier, etc. Les disciples d'Aristote doivent être bien surpris de voir que le Verbe éternel est devenu cartésien sur ses vieux jours.* M. Saurin, dans son *Examen de la théologie de M. Jurieu*, remarque qu'à cette raillerie on pourrait ajouter celle-ci, qui lui ressemble fort : *Dieu peut-il faire ce miracle? peut-être croient-ils que non, et que désormais il est trop vieux pour faire des choses grandes et extraordinaires* (*b*).

(Qp. 160.) *M. Jurieu s'était acquis une espèce de domination sur les réfugiés.*] Voici quelques-uns de ses exploits. Il s'érigea en inquisiteur de la foi, et attaqua plusieurs ministres français, dont la plupart étaient réfugiés en Hollande. Il les accusa de socinianisme, et les dénonça aux synodes. Tout leur crime était d'avoir des sentimens de modération; mais la tolérance était, selon lui, la plus grande de toutes les hérésies. C'est par-là qu'il persécuta cruellement M. Huet (*c*). Il dénonça comme hérétiques ou fauteurs d'hérétiques, M. de la Conseillère, ministre de Hambourg, M. Jaquelot, M. Papin, etc. M. Papin était neveu de M. Pajon, et avait les mêmes sentimens que lui sur les matières de la grâce (*d*). Il les défendit contre M. Jurieu, dans un ouvrage qui a pour titre, *Essais de théologie*, etc. M. Jurieu résolut de le perdre. Il prit pour prétexte un petit livre de M. Papin, intitulé *La foi réduite à ses véritables principes, et renfermée dans ses justes bornes.* Cet ouvrage tendait au même but que celui de M. Dhuisseau (*e*), c'est-à-dire, à réunir les chrétiens en les ramenant aux principes fondamentaux de la religion, et à leur inspirer un esprit de tolérance sur les matières controversées. Il fut publié sans la participation de M. Papin. Le manuscrit s'en trouva *dans le cabinet d'un homme distingué par son rang et par son mérite* (*f*), et il fut mis

(*1) *Acc. des proph., t. II, ch. 12, prem. édit.*
(*2) *Ibid., tom. II, chap. 2, prem. édit.*
(*a*) *Examen de la doctrine de M. Jurieu. Pour servir de réponse à un libelle intitulé : Seconde apologie de M. Jurieu*, p. 19 et suiv.
(*b*) *Examen de la théologie de M. Jurieu*, tom. I, p. 332.
(*c*) Voyez ci-dessus, rem. (G).
(*d*) Voyez ci-dessus, rem. (C).
(*e*) Voyez la même rem
(*f*) Lettre de M. Papin à M. Jurieu, insérée

entre les mains de M. Bayle, qui y ajouta deux pages au commencement, et le fit imprimer, en 1687, sous le titre qu'on vient de voir (*a*). M. Jurieu fit condamner ce livre par le synode, et persécuta si violemment M. Papin, qu'il le força de retourner en France, et de se jeter entre les bras de M. l'évêque de Meaux. M. Bayle en parle dans une de ses lettres à M. Minutoli. « Vous savez, » dit-il (*b*), que Papin s'est révolté, » ce qu'il n'aurait pas fait si la réfu- » tation qu'il a faite d'un livre de » notre faux prophète ne l'eût ex- » posé à la persécution violente de » ce fanatique, qui, ne pouvant dis- » convenir des contradictions et des » sophismes dont Papin l'avait con- » vaincu, se vengea en écrivant par- » tout qu'on se gardât bien de donner » de l'emploi au sieur Papin; que » c'était un dangereux hérétique, etc. » Papin eut beau chercher du pain » en Allemagne, en Hollande, en » Angleterre, il y trouva partout la » porte fermée, par les menées de » son ennemi. Ainsi la faim le fit re- » tourner en France, où il a remis à » M. l'évêque de Meaux les lettres » que M. Burnet lui avait écrites en » approbation d'un livret intitulé, » *La foi réduite à ses véritables bor-* » *nes* (*c*). »

Lorsque M. Jurieu se trouvait dans l'impossibilité d'accuser d'hérésie ceux à qui il voulait du mal, il tâchait de les rendre suspects au gouvernement, et les représentait comme des malintentionnés. Il soupçonna M. le Gendre, ministre à Rotterdam, d'être auteur d'un écrit sur les petits prophètes du Dauphiné, et, sur ce soupçon, il l'accusa devant son consistoire *d'entretenir des correspondances en France, et d'avoir une haine secrète contre l'état;* mais M. le Gendre lui en demanda réparation, et déclara qu'il le tenait pour *un calomniateur et un malhonnête homme.* Cette déclaration fut mise par écrit, signée et livrée au consistoire. M. Jurieu recula autant qu'il put; mais M. le Gendre le pressa sans quartier, et il fut forcé à acquiescer honteusement. Son accusation fut lacérée en sa présence, et de son consentement (*d*). Sa haine s'étendait jusque sur les parens et sur les amis de ceux qu'il haïssait, quoiqu'ils n'eussent jamais rien eu à démêler avec lui. Il les dénonçait aux ministres d'état comme des traîtres et des espions de la France Sans respect pour la confiance, qui fait le lien de la société civile, il publiait dans ses libelles tout ce qu'on lui rapportait ou qu'on lui écrivait; et lorsqu'il avait pris en aversion ceux qui avaient été ses amis, il employait contre eux ce qu'ils lui avaient dit en confidence (*e*).

Voici encore quelques traits du portrait de M. Jurieu : c'est M. de Bauval qui le peint.

« M. Jurieu, dit-il (*f*), a porté en » tous lieux le trouble et la division. » Sa main a toujours été contre tous, » et celle de tous contre lui. La dis- » corde entra avec lui dans l'acadé- » mie de Sedan. Il la partagea en » brigues et en cabales. Ceux qui » présagèrent ce que l'on devait at- » tendre de lui, par sa première dé- » marche, lorsqu'il fut installé » dans la chaire de Rotterdam, » n'ont point mal auguré. Il prê- » cha sur ces paroles : *Oh ! que les* » *pieds de ceux qui annoncent la* » *paix sont beaux !* et en descendant » de chaire, il intenta procès à son » collègue pour le pas; il eut pour- » tant la confusion de succomber » dans cette querelle de préférence » et de vanité. Depuis quelques an- » nées M. Jurieu a mis tout en com- » bustion parmi nous; son esprit » vain et ambitieux a porté partout » le flambeau de la guerre.

» *Bella gerimus nullos habitura triumphos.*

» Il a divisé la nation française, que

dans la *Lettre pastorale aux fidèles de Paris, d'Orléans et de Blois*, etc., p. 6, col. 1.

(*a*) Préface du livre de M. Papin, intitulé *Les deux voies opposées en matière de religion*, etc., p. xj, xij, de l'édit. de Liége, 1713.

(*b*) Lettre du 11 de novembre 1692, pag. 474, 475.

(*c*) L'évêque de Meaux a inséré deux de ces lettres dans son *VI*e. *avertissement aux protestans*, intitulé : *l'Antiquité éclaircie sur l'immutabilité, et sur l'égalité des trois personnes, l'état présent de la religion protestante, contre le tableau de M. Jurieu;* Paris, 1691, in-4°., pag. 823.

(*d*) Bauval, *Considérations sur deux sermons de M. Jurieu*, etc., p. 30, 31 et 37.

(*e*) Ibid., p. 53, 54.

(*f*) Ibid., p. 7.

» les communs malheurs de leur » fuite devraient avoir réunie ; il » tâche de cantonner, pour ainsi » dire, son parti. Les haines qu'il » sème, et qu'il nourrit avec tant de » soin, sont autant de barrières pour » les tenir séquestrés. Il s'est érigé » en inquisiteur général pour ac- » quérir de la gloire aux dépens de » la réputation de ses frères. Il se » comporte en évêque universel. Il a » armé les églises les unes contre les » autres ; et par les querelles dont il » a été l'auteur il a ravalé et abaissé » la gravité et la dignité des assem- » blées ecclésiastiques. D'un côté, » l'on a vu les membres du synode » d'Amsterdam et de Leyden se » plaindre devant le public que ces » deux compagnies, engagées par » M. Jurieu, avaient commis des ini- » quités, et, qui pis est, des fausse- » tés que l'on n'a pu excuser jusqu'à » présent ; et de l'autre, M. Jurieu, » mal satisfait du synode de Ziric- » zée, adressa un imprimé plaintif » à MM. les états, où il accuse cette » assemblée de *violence, d'oppres-* » *sion, de toutes sortes d'excès, et* » *d'avoir entrepris de violer toutes* » *les lois fondamentales de la li-* » *berté de l'église et de l'état.* Rien » n'avilit davantage les compagnies » que ces accusations réciproques, » qui les décrient et les déshono- » rent. M. Jurieu est la cause origi- » naire de tous ces désordres ; il ac- » cuse, il frappe à droite et à gau- » che. Il déclare que les conseils de » ses amis, qui lui remontrent qu'il » devrait laisser le monde en repos, » sont *des conseils de la chair et du* » *sang* (*a*). Il ne prend plus la plume » que pour faire des libelles diffama- » toires, et il n'a pas plus tôt mis les » armes bas, qu'il les reprend à la » première occasion. Il est toujours » l'agresseur et le poursuivant ; il » emploie le fer et le feu pour exter- » miner tout ce qui ne reconnaît » point son empire despotique ; il » appelle à son aide la fraude et la » calomnie, et sous les étendards de » la religion il irait volontiers extir- » per, à la façon de l'interdit, tout » ce qui refuse de plier les genoux » devant lui. Assurément M. Jurieu » a fait à un bon nombre de fugi- » tifs un nouveau genre de persécu- » tion, peut-être plus sensible que » celle qui les a chassés de leur pa- » trie. Il leur a ravi le repos qu'ils » étaient venus chercher dans l'exil ; » et pour comble de leur malheur et » de leurs misères, ils ont trouvé » dans leur propre nation un injuste » oppresseur, qui, sous d'autres » noms, leur fait éprouver les ini- » quités du zèle furieux contre le- » quel ils cherchaient un asile. »

(R p. 256.) *La plus grande partie des protestans soutiennent hautement la même chose.*] Ceux qui entreprirent de réfuter M. Bayle par les principes des arméniens n'osèrent pas nier que sa doctrine ne fût la même que celle des réformés. Ils se retranchèrent seulement à dire qu'il avait de mauvaises intentions. Ils attaquaient cependant le sentiment des réformés, et prétendaient qu'il donnait lieu aux objections de M. Bayle. M. Jaquelot, ayant vu que M. Jurieu déclarait que c'était en vain qu'on exaltait le libre arbitre de l'homme, et que cette hypothèse n'était pas capable de résoudre les difficultés (*b*), fit une addition à son dernier livre, dans laquelle il chargea le système de M. Jurieu de toutes les conséquences des manichéens. C'est ainsi que les adversaires de M. Bayle se réfutaient les uns les autres, et lui adjugeaient tour à tour la victoire. « Je ne conçois » pas, dit M. Jaquelot (*c*), comment » un théologien qui a bien compris » les difficultés de M. Bayle contre » les hypothèses de ceux qui se con- » tentent pour toute réponse *d'impo-* » *ser silence à la raison*, ne s'aper- » çoit point qu'il s'ensuit de cette mé- » thode que la raison humaine serait » convaincue par des conséquences » légitimes et nécessaires que *Dieu* » *est la cause du mal, et l'auteur du* » *péché.* Il déclare que (*d*) tous ceux » qui ne voudront pas abandonner » les hypothèses sur lesquelles M. » Bayle a fondé ses difficultés sont » obligés indispensablement de mon- » trer la fausseté de ses conséquences » et de ses objections, d'une ma-

(*a*) *Apologie du sieur Jurieu*, p. 23, col. 2.

(*b*) Voyez ci-dessus, pag. 250.

(*c*) *Addition à l'Examen de la théologie de M. Bayle*, etc., pag. 475, 476.

(*d*) Ibid, pag. 478.

» nière qui puisse satisfaire la con-
» science d'une personne éclairée et
» raisonnable. Autrement, c'est une
» opiniâtreté pure, et un faux hon-
» neur, que de vouloir demeurer
» dans des principes d'où on tire de
» si horribles conséquences. » M. le Clerc approuva ce jugement. « M. Jaquelot remarque fort bien, dit-il (*a*), que si l'on accorde à M. Bayle que la raison ne peut rien répliquer aux conséquences qu'il tire du dogme de la prédestination absolue, contre la religion, c'est avouer que ces conséquences sont bien tirées, et par conséquent que le dogme est faux. Il en faut convenir ou renoncer à toute logique. » M. le Clerc ajoute « que l'intérêt politique, que quelques personnes eurent autrefois de soutenir la prédestination absolue, ayant cessé, il serait bien temps qu'on revînt d'un dogme dont on voit que l'on tire des conséquences auxquelles on avoue qu'on ne peut pas répondre. »

D'un autre côté, M. la Placette, peu content des hypothèses de MM. le Clerc et Jaquelot, se crut obligé de répondre aux objections des manichéens par les principes des réformés. Mais comme il avait un grand fonds de modération, il poussa ses égards pour M. Bayle jusqu'à ne vouloir pas même le nommer. Son livre a pour titre : *Réponse à deux objections, qu'on oppose, de la part de la raison, à ce que la foi nous apprend sur l'origine du mal, et sur le mystère de la trinité*, etc. (*b*). « Quelques auteurs distingués, dit-il (*c*), ont entrepris de répondre à ces objections, surtout à la première, qui est la plus plausible. Mais comme ils ont bâti sur des fondemens qui ne me paraissent nullement solides, et qui ne sont pas même reçus partout, il était à souhaiter qu'un autre se mît sur les rangs, et qu'il examinât ces objections en les comparant avec des principes plus sûrs et moins contestés. » M. le Clerc, parlant de cet ouvrage de M. la Placette, remarqua (*d*) « qu'il avait été composé avant la mort de M. Bayle, mais qu'heureusement il n'avait été publié de son vivant. Si M. Bayle, dit-il, l'avait vu, je suis sûr que, de l'humeur dont il était, il se serait mis à couvert de la réputation de l'auteur. Il aurait dit qu'il était prêt à souscrire à ce livre, sans changer de sentiment, et aurait prétendu être aussi orthodoxe que M. de la Placette, à qui d'ailleurs personne ne le comparera. » N'était-ce pas avouer que les principes de M. Bayle étaient conformes à ceux de ce savant et judicieux théologien?

M. Naudé publia, en 1708, un livre intitulé, *la Souveraine perfection de Dieu dans ses divins attributs, et la parfaite intégrité de l'Écriture, prise au sens des anciens réformés, défendue par la droite raison, contre toutes les objections du manichéisme, répandues dans les livres de M. Bayle* (*e*). Dans cet ouvrage, M. Naudé oppose aux objections manichéennes le sentiment des supralapsaires, persuadé que c'est le seul système où l'on en trouve le dénoûment. Ainsi, il est fort éloigné d'approuver les hypothèses de MM. King, le Clerc et Jaquelot. Il les réfute même avec beaucoup de vivacité, et s'étend fort au long à faire voir que M. Jaquelot n'a pas répondu solidement à M. Bayle. Enfin, il soutient que M. Bayle a triomphé de M. Jaquelot et de M. le Clerc. « M. Jaquelot, dit-il (*f*), en suivant un système qui n'est qu'une pure invention humaine, tâche de justifier Dieu du blâme d'être, en aucune manière, auteur du péché. D'abord il s'en acquitte très-mal, puisqu'en tirant de sa doctrine des conséquences très-nécessaires, il s'ensuivra que Dieu est l'auteur du péché, quoi que M. Jaquelot puisse dire au contraire, et le dernier ouvrage de M. Bayle (*g*) vient de prouver cette vérité d'une manière invincible. D'ailleurs il fait encore Dieu auteur du péché, d'une autre

(*a*) *Bibliothèque choisie*, tom. XI, pag. 412, 413.

(*b*) Imprimé à Amsterdam, en 1707.

(*c*) *Réponse à deux objections* etc., Préface, fol. * 3.

(*d*) *Bibliothèque choisie*, tom. XIII, p. 415, 416.

(*e*) Imprimé à Amsterdam, en deux vol. in-12.

(*f*) *La Souveraine perfection de Dieu*, etc., préface, p. XXXIV, XXXV.

(*g*) *Entretiens de Maxime et de Thémiste*, etc.

» manière bien plus odieuse. Il nie positivement des dogmes fondés sur » cent passages de l'Écriture. Il le » rend par conséquent menteur, ce » qui suffit pour renverser le christianisme par son fondement. Enfin » M. Jaquelot est souvent en contradiction avec soi-même, et souvent » aussi opposé à la droite raison. » Voilà donc, malgré sa réponse, tous » les chrétiens dans le détroit où » M. Bayle prétend les avoir poussés. » M. le Clerc avec son origénisme, » continue M. Naudé, avance encore » moins que M. Jaquelot, puisqu'il » est dans une opposition plus formelle avec l'Écriture, et que d'ailleurs il retombe dans les mêmes » inconvéniens Aussi l'un et l'autre » viennent d'être écrasés par ce dernier ouvrage de M. Bayle. J'en fais » juges ceux qui ont été spectateurs » du combat. »

On ne sera peut-être pas fâché de savoir ce que M. Basnage pensait sur cette dispute. « Deux ouvrages, m'écrivit-il (*a*), viennent de paraître » contre M. Bayle : l'un de M. de la » Placette, l'autre de M. Jaquelot, » que je n'ai pas vu. Il me semble » qu'on peut mettre ces messieurs » aux mains les uns avec les autres. » Dès le moment qu'on est prédestinateur aux termes du synode de » Dordrecht, on regarde les réponses » de MM. le Clerc, Bernard et Jaquelot, comme mauvaises ; et les arminiens s'imaginent qu'on ne peut » lui répondre dans le système ordinaire. On ne peut pas dire qu'on » lui répond bien, quelque système » qu'on prenne. Car, au contraire, » chaque parti prétend que l'autre » se trompe, s'égare, et ne peut soutenir le poids des difficultés de » M. Bayle. Ce ne sont pas deux » routes différentes qu'on prend » pour parvenir au même but, ce » sont des chemins opposés, dont » l'un prend la droite et l'autre la » gauche ; et chacun soutient que » son chemin est le seul qu'on puisse » prendre. Ajoutez à cela, que M. » Bayle a obligé M. Jaquelot à se déclarer arminien, après avoir mangé le pain des orthodoxes dix-huit » ans, avec des protestations solennelles dans nos synodes, qu'il ne » l'était pas ; et M. le Clerc a été forcé de lâcher pied sur l'éternité des » peines. Il a abandonné la doctrine » reçue des anciens et des modernes, » sans justifier la Providence, ni lever » la difficulté qui reste toujours. Car, » outre le mal moral, il y a assez » d'autres maux physiques pour donner lieu aux plaintes et aux objections des hommes. »

(S, p. 261.) *Loin d'être avide de présens, il n'acceptait qu'avec peine ceux qu'il ne pouvait honnêtement refuser.*] En voici un exemple, qui ne m'a pas paru indigne de la curiosité du public. M. le comte de Shaftsbury ayant remarqué que M. Bayle n'avait point de montre, en acheta une dans un voyage qu'il fit en Angleterre, pour la lui donner lorsqu'il serait de retour à Rotterdam. La difficulté était de la lui faire accepter. Il la tirait de sa poche quand ils étaient ensemble, comme pour voir quelle heure il était, sans que M. Bayle y fît aucune attention. Enfin, il la prit un jour entre ses mains, et, après l'avoir considérée, il ne put s'empêcher de dire que cette montre lui paraissait très-bien faite. Milord Shaftsbury saisit cette occasion pour la lui présenter. Mais M. Bayle, confus et piqué de ce que ce seigneur semblait avoir pris ce qu'il avait dit sans dessein comme un moyen indirect de lui demander sa montre, s'excusa fortement et avec beaucoup d'action. Ils contestèrent long-temps, et milord Shaftsbury ne put le faire consentir à la recevoir, qu'après l'avoir assuré qu'il l'avait apportée exprès d'Angleterre pour lui, et après avoir confirmé ce qu'il disait en lui faisant voir sa propre montre.

Quelques années après, ce seigneur me dit qu'il voulait envoyer à M. Bayle quelques livres grecs et latins imprimés en Angleterre, et me chargea de dresser une liste de ceux qui pourraient lui être le plus agréables. J'en fis confidence à M. Bayle, afin qu'il me marquât lui-même ceux qui lui conviendraient le mieux. Mais il ne voulut pas le faire. « Il n'est point » nécessaire, me répondit-il (*b*), de » donner à milord Shaftsbury aucune

(*a*) Lettre du 19 d'août 1707.

(*b*) Lettre du 3 d'avril 1705, p. 1014, 1015.

» liste de livres. Je l'en remercie très-
» humblement; j'ai un assez bon *memento* par une belle montre qu'il
» voulut à toute force que j'accep-
» tasse de sa part. Un tel meuble me
» paraissait alors très-inutile, mais
» présentement il m'est devenu si
» nécessaire, que je ne saurais plus
» m'en passer; de sorte qu'à tous
» momens je sens combien je lui suis
» redevable d'un si beau présent. »

On voit par-là le jugement qu'il faut faire de ceux qui ont dit qu'il était pensionnaire de la cour de France, etc.

(T, p. 261.) *Il n'a pas tenu à M. Bayle que le public n'ait jamais vu son portrait.*] On le lui demanda avec de grandes instances, pour le faire graver et le mettre à la tête de la traduction anglaise de son Dictionnaire; mais il répondit qu'il *ne pouvait pas se résoudre à se faire peindre, ni à faire paraître son visage à la tête de son livre;* qu'il ne lui était pas possible de *vaincre sa répugnance*, et qu'il *suppliait qu'on lui pardonnât cette faiblesse, si on voulait ainsi l'appeler* (*a*). Le portrait qu'il avait envoyé à sa mère était destiné à demeurer dans sa famille; et s'il a été rendu public, nous en sommes redevables à M. Marais, avocat au parlement de Paris, et à madame de Mérignac, dame d'un mérite supérieur, et fort amie du nom et des ouvrages de M. Bayle. Ils ignoraient que M. Bayle se fût fait peindre; mais la lettre qu'il écrivit à sa mère en lui envoyant son portrait (*b*), étant tombée entre les mains de M. Marais, après la mort de M. Bayle, ils découvrirent que ce portrait était à Montauban, chez une parente de M. Bayle. Madame de Mérignac en fit venir une copie, qu'elle donna, à sa mort (*c*), à M. de Francastel, sous-bibliothécaire du collége Mazarin; et M. Marais en fit faire une copie sur celle-là. Ce sont les deux seules copies qui soient dans Paris. L'académie de Francfort-sur-l'Oder en demanda une troisième à M. Marais, pour mettre dans une salle où l'on a déjà rassemblé quatre-vingts et deux portraits d'hommes illustres. M. Bayle y paraît d'un visage brun, avec des traits vifs et de fort beaux yeux. On y reconnaît aisément son esprit et sa vivacité. On a fait à Paris quelques estampes d'après ce portrait. Il y en a une qui a été gravée par les soins de madame de Mérignac et de M. Marais. M. Marais invita M. de la Monnoye à faire des vers, pour mettre au-dessous de cette estampe, et il fit ce distique latin :

Bælius hic ille est, cujus dum scripta vigebunt,
Lis erit oblectent eruditantne magis.

On en a gravé une autre pour mettre à la tête de l'édition du Dictionnaire de M. Bayle, faite à Genève en 1715. On y trouve ces quatre vers français de M. de la Monnoye, qui sont une imitation des latins :

Tel fut l'illustre Bayle, honneur des beaux esprits,
Dont l'élégante plume, en recherches fertile,
Fait douter qui des deux l'emporte en ses écrits,
De l'agréable ou de l'utile.

(*a*) Lettres à M. Des Maizeaux, du 3 d'avril 1705, p. 1013, et du 3 de juillet, p. 1024.

(*b*) Voyez ci-dessus, an 1715, p. xxij.

(*c*) Cette dame mourut le 11 de novembre 1712. Elle s'appelait Magdelène-Félix d'Ostrel, et sortait d'une famille distinguée en Flandre. Elle était veuve de M. de Mérignac.

FIN.

PIÈCES

No.

CALENDARIUM CARLANANUM.

EPOCHA NATIVIT.

18 *novemb.* 1647.

ANNI ÆRÆ CHRIST.	ANNI ÆTAT.	
1660, 29 *jun.*	13 *curr.*	*Initium stud. L. G.*
1661, *fer.* 1. *sive Domin. die* 25 *decemb.*	15 *iniens.*	*Iª. Synaxis.*
1666. *fer.* 6. *die.* 22 *febr.*	19 *curr.*	*Iª. Profectio ex Lare paterno Pdlrm; ubi ascript. Iæ. class.* 3 *non. Maii sub Virodunensi Clepoin.*
1666.		*Excursio in triduum Castra.*
1666, *die* 9 *sept.*	19 *curr.*	*Reditus Carlan.*
1668, *die* 29 *maii.*	21 *curr.*	*Profectus Saverd. et mansio usque ad* 4. *kal. oct. proximas.*
1668, *die lunæ* 5 *novemb.*	21 *adfectus.*	*Egressus Carlan. et profectus Pdlrm. mansio usque ad d.* 19. *fer.* 3 *mensis febr.* 1669.
		Logicus.
1669, *die feb.* 19.	22 *curr.*	*Advent. TLSm.*
1669, *die* 19 *mart. fer.* 3.	22 *curr.*	*Transit. ad def. sub Ignat..no cognomine : posterd die iterùm logicus : sub Ignat..no cognomine urbi quæ sedes Imper.* (1).
1670, *die* 19 *aug. fer.* 3.	23 *curr.*	*Profect. ex TLSm. et advent. ad villam D. del Vivié ad Mazer.*

(1) On n'a pas pu découvrir le sens de ces paroles : *Sub Ignat..no* (Ignatiano) *cognomine Urbi quæ sedes Imperii.*

JUSTIFICATIVES.

Ier.

JOURNAL *historique et chronologique de la Vie de M. Bayle.*

	ÉPOQUE DE MA NAISSANCE. Le 18 de novembre 1647.	
ANNÉES DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.	ANNÉES DE MON AGE.	
1660, le 29 de juin.	13 courante.	Je commençai à apprendre le grec.
1661, le dimanche 25 de décembre.	15 au commencement.	Je fus reçu à la sainte Cène.
1666 le vendredi 12 de février.	19 courante.	Je sortis de la maison paternelle pour aller à Puylaurens, où j'entrai dans la 1re. classe le 5 de mai, et eus pour régent Clepoin de Verdun.
1666.		Voyage de trois jours à Castres.
1666, 9 de sept.	19 courante.	Retour au Carla.
1668, le 29 de mai.	21 courante.	Voyage à Saverdun, où je séjournai jusqu'au 28 de sept. suiv.
1668, le lundi 5 de novembre.	21 presque finie.	Départ du Carla pour aller à Puylaurens, où je demeurai jusqu'au mardi 19 de février 1669.
		Étude de la logique.
1669, le 19 de fév.	22 courante.	Arrivée à Toulouse.
1669, le mardi 19 de mars.	22 courante.	Changement de religion..... Le lendemain je repris l'étude de la logique.
1670, le mardi 19 d'août	23 courante.	Je sortis de Toulouse pour aller à la maison de campagne de M. Du Vivié près de Mazères.

Anni æræ Christ.	Anni ætat.	
1670, *die* 21 *aug.*	23 *curr.*	*Redit. ad patern. leg. intra privat. par. moderante Rivall. Saverd. test. fratre, Guillemat. et Rivall. respectivè eccles.. bus Carlan. Mazer. Calmon.*
1670, *die* 21 *aug.*	23 *curr.*	*Profect. Lemann. advent. die* 5 *septembr. fer.* 3.
1670, *die* 21 *nov.*	23 *adfect.*	*Ingress. apud dm. Neustriæ cognom.*
1672, *die* 23 *maii.*	25 *curr.*	*Transitus Copet.. n* 9 *apud Don. comit.*
1674, *fer.* 3 *d.* 29 *maii.*	27 *curr.*	*Profect. ex Copet. et iter in Neustr. apud D. Rip. advent. eò* 15 *jun. proxim.*
1675, *kal. mart.*	28 *curr.*	*Egress. Roth. ad Urbem : inibi ingress. apud dm. Beri..gh.* 3 *apr. prox.*
1675, *fer.* 3 *die aug.* 27.	28 *curr.*	*Iter Sed. advent. ultimâ aug. die proxim.*
1675, *die* 28 *sept.*	28 *curr.*	*Inclus. cum rival. ad comp. thes. quæ prop.* 22 *oct. et* 23 *post. merid.*
1675, *die* 2 *nov.*	28 *adfect.*	*Recept. à curat. et* 4 *nov. prox. sacramenti præst. ad spartam phiph.- quæ* 14 *jul.* 1681, *interdict. diplom. regio.*
1575, *fer.* 2 *novembr.* 11.	28 *adfect.*	*Ia. exercit. in audit.*
1681, *fer.* 3 *d.* 2 *sept.*	34 *curr.*	*Profect. Sed. in Urbem, advent. die* 7 *prox.*
1681, *fer.* 4 *d.* 8 *octob.*	34 *adfect.*	*Profect. Urbe Rott., vocat. jussu D. Pa...*
1681, *fer.* 5 *d.* 30 *octob.*	34 *adfect.*	*Advent. Rott.*

Années de l'ère chrétienne.	Années de mon age.	
1670, le 21 d'août.	23 courante.	Je retournai à la religion réformée, et fis en secret mon abjuration de la religion romaine entre les mains de M. Rival, ministre de Saverdun, et en présence de mon frère, ministre du Carla, de M. Guillemat, ministre de Mazères, et de M. Rival, ministre de Calmont.
1670, le 21 d'août.	23 courante.	Je partis pour Genève, où j'arrivai le mardi 5 de septembre.
1670, le 21 de novembre.	23 vers la fin.	J'entrai chez M. de Normandie.
1672, le 23 de mai.	25 courante.	J'allai à Copet chez M. le comte de Dhona.
1674, le mardi 29 de mai.	27 courante.	Je quittai Copet pour aller en Normandie chez M. Rip; j'y arrivai le 15 de juin suivant.
1675, le 1er. de mars.	28 courante.	Je partis de Rouen pour Paris, où j'entrai chez M. de Beringhem le 3 d'avril suivant.
1675, le mardi 27 d'août.	28 courante.	Voyage de Sedan, où j'arrivai le dernier jour d'août.
1675, le 28 de septembre.	28 courante.	Je fus enfermé avec mes concurrens pour composer mes thèses, que je soutins le 22 et 23 d'octobre après midi.
1675, le 2 de novembre.	28 vers la fin.	Je fus reçu par le sénat académique, et le 4 de nov. je prêtai serment pour la chaire de professeur en philosophie, supprimée par édit du roi le 14 de juil. 1681.
1675, le lundi 11 de novembre.	28 vers la fin.	Je fis l'ouverture de mes leçons publiques.
1681, le mardi 2 de septembre.	34 courante.	Départ de Sedan pour Paris, où j'arrivai le 7.
1681, le mercredi 8 d'octobre.	34 vers la fin.	Je quittai Paris pour Rotterdam, où j'étais appelé par M. Paets.
1681, le jeudi 30 d'octobre.	34 vers la fin.	J'arrivai à Rotterdam.

Anni æræ Christi.	Anni ætat.	
1681, *fer.* 6 *d.* 5 *dec.*	35 *ineunt.*	*Or. inaug. ob prof. pph. et hist. in sch. ill. recens erect.*
1681, *fer.* 2 *d.* 8 *decemb.*	35 *ineunt.*	*I^a. lect. pph.*
1682, *fer.* 4 *d.* 11 *mart.*	35 *curr.*	Epist. de comet. *absol. impress. I^um. compos.* 11 *januar.* 1681 *miss. in Urb.* 27 *maii inseq.*
1682, *fer.* 3 *d.* 31 *mart.*	35 *curr.*	*Nunc à D. J. D^am. Pa... paulò antè defunctam legásse duo m.* ℔ *biblioth.* 9.
1682, *fer.* 6 *die* 1 *maii.*	35 *curr.*	*Inchoata* Crit. G. de l'Hist. du C. *absol.* 15 *d. post. tradita* 30 *maii Wolf. accepta ab illo die* 11 *jul. dedit lib. in L.*
1682, *mense aug.*	35 *curr.*	*Visá, emend. et auctá acceptá edit.* 2 *a. die lunæ* 29 *nov. dedit libr. in L.*
1682, *mens. oct.*	35 *exeunt.*	*Accepta à D. Fetiz. m. s.* Apolog. pro bell. civil. *quam mihi sub noie.* Philar. *d. d. et c. impress. Hag. accepta die* 21 *feb.* 1683.
1683, *fer.* 4 *die* 2 *sept.*	36 *curr.*	*Absol.* 2^a. *edit.* Ep. ad D. S. contra præ. Com. *dedit typog.* 120 *exempl.*
1683, *fer.* 4 *die* 24 *nov.*	37 *ineunt.*	*Absol. imprimi à typogr. Graef* Examen method. *à D. Basn. eccl. Rothom. compositum, et mihi dicat.*
1683, *mens. dec.*	37 *ineunt.*	*Absol. imp.* Prosel. ab. *in*-12, *cujus auth. D. La R. filius mihi dicav.*
1684, *fer.* 6 *die* 21 *jan.*	37 *curr.*	*Accept. liber Heidelberg. in Brueys exarat. à theol. cand. Lenf. posteà tradit. Leers typogr.*

Années de l'ère chrétienne.	Années de mon age.	
1681, le vendredi 5 de décembre.	35 au commencement.	Oraison inaugurale pour la charge de professeur en philosophie et en histoire, dans l'école illustre nouvellement établie.
1681, le lundi 8 de décembre.	35 au commencement.	Première leçon de philosophie.
1682, le mercredi 11 de mars.	35 courante.	Fin de l'impression de la *Lettre sur les Comètes*, composée le 11 de janvier 1681, et envoyée à Paris le 27 de mai suivant.
1682, le mardi 31 de mars.	35 courante.	J'appris de M. J. que madame Paets, morte depuis peu, m'avait fait un legs de deux mille florins pour acheter des livres.
1682, le vendredi 1er. de mai.	35 courante.	Je commençai la *Critique générale de l'Histoire du calvinisme;* je l'achevai le 15 du même mois, et le 30 je la donnai à Wolfgang, de qui je la reçus imprimée le 11 de juillet qu'elle fut rendue publique.
1682, au mois d'août.	35 courante.	Je revis, corrigeai et augmentai cet ouvrage, et j'en reçus la seconde édition lorsqu'elle parut le lundi 29 de novembre.
1682, au mois d'octobre.	35 vers la fin.	Je reçus en manuscrit, l'*Apologie des guerres civiles* par M. Fétizon, qu'il m'a dédiée sous le nom de *Philarète*, et qui fut imprimée à la Haye, d'où on me l'envoya le 21 de février 1683.
1683, le mercredi 2 de septemb.	36 courante.	Seconde édition de la *Lettre à un docteur de sorbonne contre les présages des comètes*, achevée d'imprimer. Le libraire m'en donna 120 exemplaires.
1683, le mercredi 24 de novemb.	37 au commencement.	Le sieur de Graef finit l'impression de l'*Examen des Méthodes* par M. Basnage, pasteur de l'église de Rouen, qui me l'a dédié.
1683, au mois de décembre.	37 au commencement.	On a achevé d'imprimer *le Prosélyte abusé*, in-12, écrit par M. de Larroque le fils, et qui m'est dédié.
1684, le vendredi 21 de janvier.	37 courante.	Je reçus de Heidelberg un livre contre M. Brueys, composé par M. Lenfant, étudiant en théologie. Je le donnai à imprimer au sieur Leers.

Anni æræ Christi.	Anni ætat.	
1684, *fer.* 5 *die* 16 *mart.*	37 *curr.*	*Acceptum exemplar tractat. in quibus dissertat. lat. in L. à Villâ, denuò excus. Amstel.*
1684, *fer.* 3 *die* 21 *mart.*	37 *curr.*	*Inchoat.* Nunc. reipub. litterar. *et die* 4 *apr. inseq. transact. cum Des B. typ. Amst. et die* 27 *maii accepta exempl. mens.* 1. *die. v.* 2 *junii accept. exempl. mensis april.*
1684, *fer.* 3 *die* 9 *maii.*	37 *curr.*	*Accept. litteræ vocat. datæ Leovard.* 21 *april. styl. vet. ad philosoph. Franek. posterâ die respons. petens moram : die v.* 9 *junii sequente respons. aliud gratias ag.*
1684. *fer.* 3 *die* 16 *maii.*	37 *curr.*	*Accept. litteræ Paris à D. de Frejeville nunciant. obitum fratris Jos. qui defunc. Paris. de morb.* 9 *maii.*
1685, *fer.* 2 *die* 5 *mart.*	38 *curr.*	*Accept. exemplar* Nouv. Lettres 2 *vol. in*-12.
1685, *fer.* 2 *die* 8 *maii.*	38 *curr.*	*Accept. nuncius obit. patris qui contigit die sabb.* 31 *mensis martis.*
1685, *fer.* 4 *die* 27 *jun.*	38 *curr.*	*Acceptæ Amstel. literæ Saverd. scriptæ nunciant. fratrem ductum die* 10 *jun. in carcer. Appam. indè* 10 *jul. transv. Burdig. in arcem quæ vulgò* Chat.Tr. *ubi obiit die* 12 *novemb. inseqt.*
Mens. octobr.	38 *exeunt.*	*Versa gallicè epistola à Paets* De nuperis. *Vide* Novell. 1070.
1686, *men. febr. die* 25 *fer.* 2.	39 *curr.*	*Absoluta impress.* Responsionis ad Monit. Arnal. circa de sens. volupt. opinion. Mallebr.

Années de l'ère chrétienne.	Années de mon age.	
1684, le jeudi 16 de mars.	37 courante.	Je reçus un exemplaire du recueil qui contient la dissertation latine contre Louis de la Ville, réimprimée à Amsterdam.
1684, le mardi 21 de mars.	37 courante.	Je commençai les *Nouvelles de la République des Lettres*, et le 4 d'avril suivant je fis accord avec Des Bordes, libraire d'Amsterdam; le 27 de mai je reçus des exemplaires du premier mois (de mars), et le 2 de juin j'en reçus du mois d'avril.
1684, le mardi 9 de mai.	37 courante.	Je reçus des lettres datées de Leuwarde du 21 d'avril, vieux style, où l'on m'offrait la chaire de professeur en philosophie dans l'académie de Franeker; j'y fis réponse le lendemain, et je demandai qu'on me donnât du temps pour y penser. Le 9 de juin suivant je remerciai.
1684, le mardi 16 de mai.	37 courante.	Je reçus des lettres écrites de Paris par M. de Frejeville, qui m'apprenaient la mort de mon frère Joseph, mort de maladie à Paris, le 9 de mai.
1685, le lundi 5 de mars.	38 courante.	Je reçus un exemplaire des *Nouvelles lettres sur l'Histoire du calvinisme*, en 2 volumes in-12.
1685, le lundi 8 de mai.	38 courante.	J'appris la nouvelle de la mort de mon père qui arriva le samedi 31 de mars.
1685, le mercredi 27 de juin.	38 courante.	On reçut à Amsterdam des lettres écrites de Saverdun, qui marquaient que mon frère avait été conduit en prison à Pamiers le 10 de juin; le 10 de juillet il fut transféré à Bordeaux, au Château Trompette, où il mourut le 12 novembre suivant.
Au mois d'octobre.	38 vers la fin.	Je traduisis en français la *lettre* de M. Paets *De nuperis*, etc. Voy. les *Nouvelles de la République des Lettres*, p. 1070.
1686, le lundi 25 de février.	39 courante.	On acheva l'impression de la *Réponse à l'Avis de M. Arnauld touchant l'opinion du père Mallebranche sur le plaisir des sens.*

Anni æræ Christi.	Anni ætat.	
Die 6 *et* 7 *men. mart.*	39 *curr.*	*Composita* epist. *appendix fut. libri Deckherri* De adesp.
Die 22 *mart. fer.* 6.	39 *curr.*	* *
Die 28 *octob. fer.* 4.	39 *desin.*	* * * * * * * * * * 2 * * * * * * * * * * * * * * * * * * *

Années de l'ère chrétienne.	Années de mon age.	
Le 6 et 7 du mois de mars.	39 courante.	Je composai la *lettre* qui devait être mise à la fin du livre de Deckherrus sur les *Auteurs anonymes*.
Le vendredi 22 de mars.	39 courante.	* *
Le mercredi 28 d'octobre.	39 vers la fin.	* *
1687, le dimanche 16 de février.	40 courante.	Je fus attaqué d'une maladie qui m'obligea de discontinuer les *Nouvelles de la République des Lettres*, sans pouvoir achever le mois de février. J'abandonnai tout-à-fait cet ouvrage, et le remis à M. de Beauval qui fit paraître un nouveau journal au mois de septembre : j'interrompis aussi mes leçons.
Le 20 de juin.	40 courante.	Je reçus la troisième partie du *Commentaire philosophique*, qui avait été achevée avant ma maladie, et donnée au libraire, et qu'on avait achevé d'imprimer avant la fin de février.
Le 8 d'août.	40 courante.	Je fis un tour à Clèves, où j'arrivai le 13 d'août. Le lendemain j'allai loger chez M. Ferrand, ministre du château, et je demeurai chez lui jusqu'au 15 de septembre ; de là je passai à Bois-le-Duc et ensuite à Aix-la-Chapelle avec messieurs Pielat et Farjon. Je revins à Rotterdam le 18 d'octobre.

N°. II.

ORDONNANCE DE M. DE LA REYNIE, lieutenant général de police de la ville, prevôté et vicomté de Paris, touchant la *Critique générale de l'Histoire du calvinisme de M. Maimbourg*.

DE PAR LE ROI,

Et monsieur le prevôt de Paris, ou monsieur son lieutenant général de police.

SUR ce qui nous a été représenté par le procureur du roi, que quelques personnes mal intentionnées ont fait apporter et débité en cette ville plusieurs exemplaires d'un livre qui a pour titre, *Critique générale de l'Histoire du calvinisme de M. Maimbourg*, imprimé, suivant qu'il est marqué sur la première page, à Ville-Franche, chez Pierre-le-Blanc, en 1682, dans lequel l'auteur dudit livre au lieu d'une juste et sage critique permise aux hommes de lettres et d'érudition, a eu la témérité d'avancer sous ce titre spécieux de *Critique*, plusieurs faits calomnieux et supposés, qui tendent, sous un faux zèle de religion, à corrompre la fidélité des sujets; et d'autant qu'il est de l'intérêt public d'empêcher le débit d'un livre aussi pernicieux, et que ceux qui s'en trouveront être les auteurs, ou qui l'auront imprimé, fait apporter en cette ville, vendu ou débité, soient punis suivant la disposition et la rigueur des ordonnances, requérait le procureur du roi, que sur ce il fût par nous pourvu. VU ledit livre intitulé, *Critique générale de l'Histoire du calvinisme de M. Maimbourg*, imprimé à Ville-Franche, chez Pierre-le-Blanc, en 1682, suivant qu'il est marqué; ledit livre contenant trois cent trente-huit pages, et divisé en vingt-deux lettres. NOUS, faisant droit sur ledit réquisitoire, avons déclaré le livre intitulé, *Critique générale de l'Histoire de M. Maimbourg*, diffamatoire et calomnieux, rempli d'impostures téméraires et séditieuses, et comme tel ordonnons qu'il sera lacéré et brûlé en place de Grève, par les mains de l'exécuteur de la haute-justice; et qu'à la requête et diligence du procureur du roi, il sera informé contre ceux qui ont composé, imprimé, fait apporter en cette ville, vendu et débité ledit livre, et le procès fait et parfait aux coupables, suivant la rigueur des ordonnances. FAISONS très-expresses défenses à tous imprimeurs et libraires d'imprimer, vendre et débiter ledit livre, à peine de la vie, et à toutes autres personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient d'en faire faire aucun commerce ou débit, à peine de punition exemplaire; et sera la présente ordonnance publiée et affichée aux lieux ordinaires et accoutumés; même en la chambre des libraires et imprimeurs de cette ville, afin

qu'il n'en soit prétendu cause d'ignorance. Ce fut fait et donné par messire GABRIEL NICOLAS DE LA REYNIE, conseiller d'état ordinaire, lieutenant général de police de la ville, prevôté et vicomté de Paris, le sixième jour de mars 1683.

Signé,

DE LA REYNIE DE RIANTZ.

SAGOT, greffier.

L'ordonnance ci-dessus a été lue, publiée et affichée à son de trompe et cri public, aux lieux ordinaires et accoutumés par moi, Marc-Antoine Pasquier, juré crieur ordinaire du roi, en ladite ville, prevôté et vicomté de Paris, y demeurant rue du milieu de l'hôtel des Ursins, accompagné d'Étienne du Bos, juré trompette du roi, Philippe le Sieur et Louis la Coste, commis trompettes, le neuvième jour de mars 1683.

Signé, PASQUIER.

De l'imprimerie de DENYS THIERRY, rue Saint-Jacques.

N°. III.

ACTES du Consistoire de l'église wallonne de Rotterdam, concernant le *Dictionnaire historique et critique de M. Bayle.*

Le 3 *novembre* 1667.

MESSIEURS les commissaires nommés dans le dernier acte du 15 septembre dernier ont fait rapport qu'ils avaient examiné les extraits que messieurs de Superville et le Page, pasteurs, ont faits touchant les passages du livre du sieur Bayle intitulé *Dictionnaire historique et critique*, qui regardent les saletés, et qu'ayant conféré lesdits extraits avec ledit livre, ils y avaient trouvé des réflexions sales, des expressions et des questions peu honnêtes, et quantité de citations obscènes, comme cela est plus amplement exprimé dans un mémoire qu'ils en ont produit, où les passages en sont marqués; sur quoi la compagnie a trouvé à propos que ledit mémoire sera gardé par le secrétaire, pour être produit quand la compagnie fera la délibération générale à l'égard dudit livre, et cependant les autres membres de la compagnie pourront encore examiner ledit mémoire et y faire leurs remarques entre-ci et quinze jours; et il a été trouvé à propos par provision, que cet acte et les actes semblables qui seront faits sur ce sujet, ne seront pas enregistrés dans le livre des actes, que par ordre exprès de la compagnie.

Le 17 *novembre* 1697.

Le temps de quinze jours marqué dans l'acte précédent, pour faire des remarques sur le mémoire mentionné dans ledit acte, étant échu présentement, il a été demandé si les autres membres de la compagnie y avaient fait des remarques; sur quoi personne n'ayant témoigné en avoir fait, le rapport contenu

dans ledit mémoire est arrêté et tenu pour être le sentiment de la compagnie.

Le même jour.

Messieurs les commissaires susdits ont fait rapport qu'ils avaient examiné les extraits que messieurs de Superville et le Page, pasteurs, ont faits touchant des passages du susdit livre, du sieur Bayle, dans l'article de David, et qu'ayant conféré lesdits extraits avec ledit livre, il y avaient trouvé que le sieur Bayle fait en général un portrait affreux de la conduite et du gouvernement de ce roi prophète, et qu'en particulier il traite plusieurs de ses actions d'une manière indigne et scandaleuse, comme cela est plus amplement exprimé dans un mémoire que lesdits commissaires en ont produit, où les passages en sont marqués; sur quoi la compagnie a trouvé à propos que ce mémoire sera gardé comme le précédent et les autres membres de la compagnie pourront encore examiner ledit mémoire, et y faire leurs remarques entre-ci et quinze jours.

Le 1er. *décembre* 1697.

Le temps de quinze jours marqué dans l'acte précédent, pour faire des remarques sur le mémoire à l'égard de l'article de David, mentionné dans ledit acte, étant échu présentement, il a été demandé si les autres membres de la compagnie y avaient fait des remarques; sur quoi personne n'ayant témoigné en avoir fait, le rapport contenu dans ledit mémoire est arrêté et tenu pour être le sentiment de la compagnie.

Le même jour.

Messieurs les commissaires susdits ont fait rapport qu'ils avaient examiné les extraits que messieurs de Superville et le Page, pasteurs, ont faits touchant les passages du susdit livre du sieur Bayle dans les articles Manichéens, Marcionites et Pauliciens, et qu'ayant conféré lesdits extraits avec ledit livre, ils y auraient trouvé que le sieur Bayle non-seulement y avance des argumens dont les manichéens se sont servis autrefois, mais que de plus il y fait des argumens nouveaux en faveur du manichéisme, qui tendent même à combattre les hypothèses de tous les théologiens protestans, et qu'enfin il fait triompher l'hypothèse des manichéens, dont lesdits commissaires en ont été fort scandalisés, comme cela est plus amplement exprimé dans un mémoire que lesdits commissaires en ont produit, où les passages en sont marqués; sur quoi la compagnie a trouvé à propos que ce mémoire sera gardé comme les précédens, et les autres membres de la compagnie pourront encore examiner ledit mémoire et y faire leurs remarques entre-ci et quinze jours.

Le 8 *décembre* 1697.

Messieurs les commissaires susdits ont fait rapport qu'ils avaient examiné les extraits que messieurs de Superville et le Page, pasteurs, ont faits touchant des passages du susdit livre du sieur Bayle dans l'article de

PYRRHON, et qu'ayant conféré lesdits extraits avec ledit livre, lesdits commissaires avaient dressé un mémoire de ce qu'ils y avaient trouvé de scandaleux et de blâmable, lequel mémoire ils ont produit à la compagnie; sur quoi la compagnie a trouvé à propos que ce mémoire sera gardé comme les précédens et que les autres membres de la compagnie pourront encore examiner ledit mémoire, et y faire leurs remarques entre cy et huit jours.

Le 15 *décembre* 1697.

Le temps de quinze jours marqué dans le second acte du premier de ce mois, pour faire des remarques sur le mémoire à l'égard de l'article des MANICHÉENS, MARCIONITES et PAULICIENS mentionné dans ledit acte, etc., aussi le temps de huit jours marqué dans l'acte précédant celui-ci, pour faire des remarques sur le mémoire à l'égard de l'article de PYRRHON, mentionné dans ledit acte, étant échus présentement; il a été demandé si les autres membres de la compagnie y avaient fait des remarques; sur quoi personne n'ayant témoigné en avoir fait, le rapport contenu dans lesdits deux mémoires est arrêté et tenu pour être le sentiment de la compagnie.

Le même jour.

Messieurs les commissaires susdits ont fait rapport qu'ils avaient examiné les extraits que messieurs de Superville et le Page, pasteurs, ont faits des passages du susdit livre du sieur Bayle dans divers articles à l'égard des *athées* ou des *épicuriens*; et qu'ayant conféré ces extraits avec ledit livre, lesdits commissaires avaient dressé un mémoire de ce qu'ils y avaient trouvé de scandaleux et de blâmable, lequel mémoire ils ont produit à la compagnie; sur quoi la compagnie a trouvé à propos que ce mémoire sera gardé comme les précédens, et que les autres membres de la compagnie pourront encore examiner ledit mémoire, et y faire leurs remarques entre cy et samedi prochain.

Le même jour.

Monsieur le Page, l'un de nos pasteurs, a rapporté à la compagnie que le sieur Bayle était venu chez lui, le 10 de ce mois, lui dire qu'il avait appris que le consistoire examinait son *Dictionnaire critique*, que cela l'avait surpris, parce qu'il ne croyait pas que les dictionnaires fussent sujets à l'examen; qu'on l'avait assuré que nous trouvions à redire aux articles de DAVID, des MANICHÉENS ou PAULICIENS, des PYRRHONIENS, et à diverses expressions et citations trop libres; que, cela étant, il se proposait d'adoucir et rectifier ces choses dans une seconde édition, soit en ajoutant, soit en retranchant, et qu'il souhaitait que notre compagnie fût informée de cette déclaration qu'il faisait, et dont il espérait qu'elle serait satisfaite; sur quoi la compagnie ayant délibéré, a trouvé à propos de se rassembler extraordinairement jeudi prochain sur l'affaire dudit sieur Bayle.

Le jeudi 19 *décembre* 1697.

La compagnie étant extraor-

dinairement assemblée suivant l'acte précédent, et ayant fait relire les quatre premiers mémoires dans l'affaire du sieur Bayle, mentionnés dans les actes précédens; elle a trouvé à propos d'avertir par la bouche du secrétaire, le sieur Bayle de se trouver devant elle, mardi prochain après-midi, à trois heures et demie, pour ladite affaire.

Le samedi 21 *décembre* 1697.

Le temps marqué dans le second acte du 15 de ce mois, pour faire des remarques sur le mémoire à l'égard de divers articles concernant des *athées* ou des *épicuriens*, mentionnés dans ledit acte, étant échu présentement, il a été demandé si les autres membres de la compagnie y avaient fait des remarques; sur quoi personne n'ayant témoigné en avoir fait, le rapport contenu dans ledit mémoire est arrêté et tenu pour être le sentiment de la compagnie.

Le mardi 24 *décembre* 1697.

La compagnie étant extraordinairement assemblée suivant l'acte du 19 de ce mois, a comparu devant elle le sieur Bayle, à qui la compagnie ayant exposé, par la bouche du président, qu'elle avait trouvé dans le livre dudit sieur, intitulé *Dictionnaire historique et critique*, divers passages qui ont paru à la compagnie scandaleux; et en premier lieu, qu'il se trouvait dans sondit livre des expressions, citations et réflexions impures; là-dessus ledit sieur Bayle a dit « qu'il n'était point préparé à » répondre, n'ayant pas su ce » qui lui serait proposé par la » compagnie, et a ajouté qu'il y » avait de la différence entre un » écrivain philosophe ou histo- » rien, et entre un théologien; » qu'un historien doit être fi- » dèle et sans partialité, et qu'il » est responsable quand il fait » de faux rapports; qu'il pour- » rait demander à cette compa- » gnie vingt audiences de deux » heures chacune pour exposer » ses raisons; mais qu'il ne vou- » lait point se servir de ce moyen, » et qu'il voulait éviter la lon- » gueur; qu'il soutenait qu'il » n'avait rien avancé dans son- » dit livre comme son sentiment » qui fût contraire à nos con- » fessions de foi, et qu'il y avait » maintenu les points de la reli- » gion; qu'on ne devait pas s'ar- » rêter à ce qui n'est que des » bagatelles; qu'on pourrait cri- » tiquer sur les extraits que la » compagnie a fait faire à l'égard » des faits et à l'égard du droit, » mais qu'il ne voulait point » entrer dans cette discussion; » que dans la préface dudit li- » vre il avait déclaré qu'il se- » rait prêt à corriger ce qui » pourrait s'y trouver devoir » être corrigé, et que dans ses » *Réflexions* qu'il avait publiées » contre un imprimé intitulé, » *Jugement du public*, etc., il » avait fait une semblable dé- » claration; qu'il déclarait en- » core à cette compagnie d'être » résolu de changer dans une » seconde édition ce que la com- » pagnie y trouverait à redire, » et que déjà il travaillait à la » correction dudit livre. »

Sur quoi la compagnie, ayant délibéré et fait rentrer le sieur Bayle, lui a fait dire, par M. le

président, qu'elle n'entrerait pas à présent dans une réponse aux raisons susdites alléguées par ledit sieur; et touchant sa résolution qu'il a déclarée, qu'elle paraissait à la compagnie d'être vague; que ledit sieur avait parlé de changer dans une seconde édition et non point de rétracter; que la compagnie n'était pas assurée quand cette seconde édition se ferait, et aussi que divers empêchemens survenans en pourraient empêcher l'exécution; que les remarques que la compagnie a faites sur ledit livre étaient d'importance. Sur quoi le sieur Bayle a dit, « qu'il serait » prêt non-seulement à faire des » changemens dans ledit livre; » mais aussi de rétracter ce qu'il » y serait trouvé devoir être » rétracté, et que même dès à » présent, s'il y avait des pro- » positions, étant de lui, qui » seraient contraires à notre re- » ligion, qu'il les déclarait hé- » rétiques. »

Après quoi la compagnie lui a fait dire qu'elle lui ferait indiquer les passages dudit livre et les remarques de la compagnie, et ensuite elle a nommé MM. Piélat, de Superville et le Page, pasteurs, MM. Fanueil, Diodati et Vermande, anciens; et MM. de Tinnebacq et de Peyster, diacres, pour indiquer audit sieur Bayle les passages et les remarques contenues dans les cinq mémoires qui sont faits sur ce sujet, et pour entendre ce que ledit sieur dira là-dessus, ensuite en faire rapport à la compagnie.

Le 5 de janvier 1698.

Messieurs les commissaires, nommés dans l'acte du 24 décembre dernier, ont fait rapport qu'ayant été assemblés le 30 suivant, ils avaient exposé au sieur Bayle en substance les remarques contenues dans les cinq mémoires faits à l'égard de son livre, mentionnés dans ledit acte, et qu'ayant entendu les éclaircissemens et réponses générales, et aussi les offres dudit sieur sur ce sujet, ils avaient trouvé à propos que ledit sieur mît par écrit ce qu'il avait dit devant eux, ce que le sieur Bayle ayant fait, ils en ont produit un mémoire signé dudit sieur; lequel étant lu devant la compagnie, après des réflexions là-dessus, elle a trouvé à propos de prier les mêmes commissaires de dresser un projet de réponse audit mémoire, et de le communiquer à la compagnie, qui se rassemblera extraordinairement pour cela mardi prochain, et a ordonné que le sieur Bayle soit averti de se trouver audit jour devant elle.

MÉMOIRE *présenté à messieurs du consistoire de l'église wallonne de Rotterdam, le dimanche 5 de janvier 1698, au sujet du* DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE.

« MESSIEURS,

» Ce que j'eus l'honneur de » vous dire le 24 du mois passé, » et de répéter plus amplement » à messieurs vos commissaires » lundi dernier lorsqu'ils me » lurent leurs remarques, je le » donne par écrit aujourd'hui à » la compagnie avec des expli- » cations plus particularisées.

» Cela se réduit à deux points: » le premier est, que j'ai une » infinité de choses à alléguer » tant en raisons qu'en exemples » pour ma justification, sans la

» discussion desquelles on ne
» peut vider cette affaire équi-
» tablement par la voie du ju-
» gement. Le second est, que si,
» pour éviter les longueurs et
» autres inconvéniens, votre
» compagnie trouve à propos de
» la terminer par voie d'accom-
» modement, j'en faciliterai les
» moyens de tout mon possible.
» Pour cet effet, je déclare en
» premier lieu très-sincèrement
» que mon intention n'a jamais
» été d'insérer dans mon Dic-
» tionnaire aucune chose qui
» donnât un juste sujet de scan-
» dale aux bonnes âmes. J'ai
» toujours espéré que la liberté
» que je prenais à certains égards
» serait favorablement inter-
» prétée, par les réflexions que
» l'on ferait que c'est un laïque
» et un philosophe qui parle, et
» cela dans une histoire, une
» critique, et un vaste commen-
» taire, et que j'ai eu soin de
» mettre, partout où ils étaient
» nécessaires, des correctifs et
» des éclaircissemens qui ra-
» mènent mon lecteur au prin-
» cipe le plus orthodoxe de notre
» communion, savoir, que l'É-
» criture est la règle de ce que
» nous devons croire, soit que
» la raison le puisse compren-
» dre, soit qu'elle ne le puisse
» pas. J'ai espéré aussi que cha-
» cun se souviendrait que la
» qualité d'historien impose la
» nécessité de rapporter bien
» des choses qu'un autre auteur
» ne dirait pas sur le fort et le
» faible de chaque parti, et que
» les pères de l'Église ont rap-
» porté des détails d'impuretés
» et d'obscénités qui font hor-
» reur.

» Je déclare, en second lieu,
» que je suis extrêmement fâché
» que, contre mon intention et
» mes espérances, plusieurs per-
» sonnes aient été offensées de
» la liberté que j'ai prise; si
» j'avais prévu cela, je m'en se-
» rais abstenu avec un grand
» soin. Pour y remédier d'une
» manière efficace, je promets
» de rectifier dans une seconde
» édition, à laquelle je travail-
» lerai incessamment, les en-
» droits qui ont donné lieu aux
» plaintes. Cela me paraît facile,
» soit par des retranchemens,
» soit par des additions, soit par
» des changemens d'expression.
» La lecture des remarques de
» messieurs vos commissaires
» m'a fait connaître ces endroits
» plus distinctement que je ne
» les connaissais. Je me condui-
» rai dans la correction avec de
» très-grands égards auxdites
» remarques, d'autant plus que
» je reconnais qu'elles ont été
» faites par des personnes très-
» habiles, et aux bons avis et
» aux lumières que messieurs
» les pasteurs de cette Église
» voudront bien me communi-
» quer; et je considèrerai beau-
» coup plus si une chose peut
» choquer une partie de mes
» lecteurs, que si dans le fond
» elle est véritable et n'est pas
» contraire à nos confessions
» de foi.

» Je promets en particulier
» de refondre de telle sorte l'ar-
» ticle du prophète David, qu'il
» n'y restera aucune pierre d'a-
» choppement. Quant à ce qui se
» rapporte à l'hérésie des *mani-*
» *chéens*, j'ai déclaré assez net-
» tement qu'elle est horrible,

» extravagante, contraire aux » notions communes, et que par » l'Écriture sainte on la ruine » sans aucune peine. J'ai seulement établi que ses objections » sur l'origine du mal ne peuvent être résolues par les forces de notre raison, et je n'ai » point cru que ce fût dire autre » chose que ce que tous nos » théologiens avouent de l'incompréhensibilité de la prédestination. Cependant je promets de méditer de nouveau » sur cette matière, et de chercher des raisons philosophiques contre ces objections; et » si messieurs vos pasteurs veulent bien se donner la peine » de m'en fournir, je les mettrai » en œuvre le mieux qu'il me » sera possible, et avec d'autant » plus de joie que le manichéisme est une hérésie abominable » à l'égard de la morale, et » ridicule et monstrueuse à l'égard de la métaphysique. Ce » que je promets à l'égard de » cet article se doit aussi entendre en particulier à l'égard » de celui de Pyrrhon.

» En un mot je déclare que » je recevrai avec joie et pour » en profiter, tous les avis qui » me pourront être communiqués, afin de rendre mon » livre plus utile au public, et » plus édifiant aux églises; surtout je recevrai avec beaucoup » de soumission les bons avis de » la compagnie.

» Il ne me reste, messieurs, » que deux choses à vous déclarer. La première est que je » n'ai jamais eu dessein d'avancer comme mon sentiment » aucune doctrine qui fût contraire à la confession de foi de » l'Église réformée dont je fais » profession, et dans laquelle je » demande à Dieu la grâce de me » faire vivre et mourir. S'il se » trouve donc dans mes ouvrages » quelque doctrine de cette nature, je la désavoue et je la rétracte entièrement dès aujourd'hui. » La seconde chose est que j'ai » tout lieu d'espérer que la compagnie, n'ayant en vue que la » paix et l'édification du public, » sera pleinement contente de » ce que dessus; car c'est, ce me » semble, tout ce qu'on peut » exiger d'un auteur en semblables cas: outre qu'en prenant la voie du jugement elle » ne peut ignorer qu'il y aura » beaucoup de longueurs, que » j'ai des raisons justificatives à » alléguer sur chaque point; » qu'il faudra peut-être passer » d'un tribunal à un autre, et » en venir même à des écrits » imprimés, qui ne serviront » qu'à exciter de nouveaux troubles sans aucun fruit pour l'Église, et, au contraire, au contentement de nos adversaires.

» Si tout ce que je viens de » dire ne produisait pas l'entière » pacification de cette affaire, » et si nonobstant cela l'on en » venait à la voie du jugement, » je demande qu'aucune des » choses que j'ai déduites ci-dessus ne puisse préjudicier à » ma cause, ni aux prétentions » de récusation, s'il en faut » faire, ni aux voies d'appel si » le cas y échet. Je demande » aussi qu'on ne prenne point » pour une partie de mon plaidoyer ce que j'ai dit, soit à

» votre compagnie, soit à mes-
» sieurs vos commissaires. »

Et était signé,
BAYLE.

Le mardi 7 janvier 1698.

La compagnie étant extraordinairement assemblée suivant l'acte dernier, et se trouvant incomplète bien que tous les membres fussent avertis spécialement pour résoudre sur ce sujet, et considérant la brièveté du temps à cause que le consistoire doit changer dimanche prochain; après avoir examiné le projet de réponse dressé par messieurs les commissaires mentionnés dans l'acte précédent, elle a trouvé à propos de faire seulement la lecture dudit projet au sieur Bayle, lequel en ayant demandé copie, la compagnie n'a pas pris de résolution là-dessus, mais a trouvé à propos de se rassembler encore jeudi prochain.

Le jeudi 9 janvier 1698.

La compagnie étant encore extraordinairement assemblée suivant l'acte précédent, et ayant lu de nouveau le projet dressé par messieurs les commissaires et communiqué au sieur Bayle, selon qu'il est mentionné dans l'acte précédent, l'a approuvé unanimement; dont la teneur s'ensuit :

La compagnie continuant à délibérer sur l'affaire qui regarde M. Bayle, après avoir entendu ledit sieur Bayle dans ses éclaircissemens et réponses générales, tant en plein consistoire le mardi 24 décembre dernier, que le lundi 30 de ce mois en présence des commissaires, qui lui ont communiqué de vive voix la substance des cinq mémoires dressés par la compagnie sur son Dictionnaire, et ont fait rapport de tout dimanche dernier, 5 du présent mois; après avoir aussi examiné l'écrit présenté à la compagnie le même jour dimanche dernier par ledit sieur Bayle, et signé de sa main, dans lequel il explique plus distinctement ses intentions et ses desseins :

La compagnie déclare qu'elle est bien aise de voir,

1°. Que ledit sieur Bayle proteste de vouloir vivre et mourir dans la profession de la religion réformée que Dieu lui a fait la grace de connaître, et dans laquelle il a persévéré jusqu'à présent, désavouant et rétractant dès aujourd'hui tout ce qu'il pourrait avoir avancé dans ses ouvrages contre notre confession de foi, posé qu'il s'y trouvât quelque chose de tel, ce qu'il ne croit pas, puisqu'il a toujours eu une intention tout opposée;

2°. Que ledit sieur Bayle est extrêmement fâché de ce que, contre ses intentions et ses espérances, plusieurs personnes ont été offensées de la liberté qu'il a prise dans son Dictionnaire, et que s'il avait prévu cela, il s'en serait abstenu avec un grand soin;

3°. Qu'il a en horreur le *manichéisme*, comme une hérésie que l'Écriture renverse de fond en comble, et qui est abominable et monstrueuse par rapport tant à la morale qu'à la métaphysique, ajoutant qu'il travaillera fortement à la réfuter; ce qu'il promet aussi à l'égard du *pyrrhonisme*;

4°. Qu'en particulier il se pro-

pose de corriger tellement l'article de David dans une seconde édition, qu'il n'y restera plus nulle pierre d'achoppement ;

5°. Qu'enfin, pour remédier aux plaintes qu'on a faites contre son Dictionnaire, il se propose de travailler incessamment à une seconde édition, dans laquelle il changera, corrigera, rectifiera, retranchera tout ce qui peut avoir choqué, et que pour rendre cette édition plus correcte, il aura de grands égards aux mémoires qui lui ont été communiqués par la compagnie, et à tous les avis qu'elle voudra bien lui donner :

La compagnie est bien aise de voir M. Bayle dans ces dispositions ; mais elle ne peut approuver diverses autres choses que ledit sieur Bayle a insérées dans son écrit, comme entr'autres, ce qu'il prétend pouvoir justifier ce qu'il a avancé dans son Dictionnaire si l'on en vient à une discussion, ni qu'il parle des raisons qu'il alléguera alors comme des raisons capables de le disculper, de manière qu'il semble que ce ne soit que par condescendance, et pour ne pas offenser les bonnes âmes qu'il veuille bien corriger et rectifier son ouvrage, et non pas que dans le fond il y soit obligé, ni que cet ouvrage en ait besoin, parce qu'en qualité de laïque, de philosophe, d'historien et de commentateur, il lui a été permis d'avancer beaucoup de choses qu'on ne souffrirait pas dans un autre auteur. La compagnie ne peut goûter ses exceptions, ainsi que le président représentera plus au long à M. Bayle, et cependant voulant bien prendre la voie d'indulgence pour tâcher de terminer cette affaire, elle estime que pour y parvenir il faut,

1°. Que M. Bayle acquiesce aux remarques qui lui ont été faites par la compagnie, qu'il en reconnaisse la solidité, et promette d'en profiter en s'y conformant dans une seconde édition. Ces remarques regardent 1°. les *obscénités* répandues dans l'ouvrage ; 2°. l'article de *David ;* 3°. le *manichéisme ;* 4°. le *pyrrhonisme ;* 5°. les louanges excessives données aux *athées* avec les conséquences qu'il en tire ; sur quoi il déclarera qu'il est fâché d'avoir donné sujet de plainte.

2°. Il est nécessaire que ledit sieur Bayle promette qu'à l'avenir il se gardera bien de rien avancer dans ses écrits qui puisse choquer soit la pureté de la morale, soit la vérité de la doctrine : mais qu'au contraire il consacrera les talens que Dieu lui a départis, à la défense de l'une et de l'autre, et à l'édification de l'Église.

3°. Que pour réparer le scandale du passé, et procurer l'édification publique, M. Bayle sera fortement exhorté à n'attendre pas une seconde édition de son Dictionnaire, qui pourrait trop tirer en longueur, mais à travailler au plus tôt de faire imprimer quelque ouvrage dans lequel il fasse connaître au public les sentimens qu'il nous a témoigné avoir sur les points qui lui ont été proposés.

Ensuite M. Bayle étant entré, M. le président lui a fait de nouveau la lecture dudit projet, qui

était désormais la résolution de la compagnie, et lui a demandé ce qu'il avait à répondre là-dessus. Sur quoi ledit sieur Bayle a témoigné qu'il acquiesçait à cette résolution, et a en même temps délivré le mémoire écrit et signé de sa main, tel qu'il suit :

« MESSIEURS,

» Étant persuadé que la compagnie ne cherche en finissant cette affaire qu'à procurer de bonne foi l'édification du public et la gloire de Dieu, et voulant concourir avec elle de tout mon possible pour ce grand bien, j'accepte les conditions contenues dans l'acte qui me fut lu le 7 du courant; et je déclare en particulier quant aux remarques qui m'ont été communiquées par la compagnie, que j'y acquiesce comme à une règle que je suivrai ponctuellement dans la correction de mon Dictionnaire pour une nouvelle édition.

» Je satisferai aussi, autant qu'il me sera possible, à l'exhortation de la compagnie touchant un écrit antérieur à la nouvelle édition, et j'espère que cela ne tardera pas beaucoup.

» J'espère, et je le demande très-humblement à la compagnie, qu'elle ne permettra point que ses remarques, et autres papiers touchant cette affaire tombent entre les mains de gens qui en pussent abuser pour publier des écrits qui ne feraient que troubler l'édification des âmes et par eux-mêmes, et par les réponses qu'on serait peut-être contraint d'y faire. A Rotterdam, le 9 de janvier 1698. »

Et était signé,
BAYLE.

Ensuite, M. Bayle s'étant retiré, la compagnie, délibérant sur sa réponse, a résolu de s'en contenter, parce qu'il accordait tout ce qu'on lui demandait, qu'il acquiesçait aux remarques de la compagnie sur son *Dictionnaire*, et promettait de publier au plus tôt un écrit qui ferait savoir au public ses bonnes dispositions. Elle a estimé qu'en terminant ainsi cette affaire, l'Église en serait plus édifiée que par de longues contestations; outre que ce serait le moyen le plus efficace pour engager M. Bayle à faire servir ses talens à l'avancement du règne de Notre-Seigneur. Ayant donc été rappelé dans la compagnie, le président lui a déclaré 1°. que la compagnie était contente de sa réponse; 2°. qu'elle l'assurait que les écrits communiqués de part et d'autre ne seraient donnés à personne pour être publiés, que ce n'était pas l'usage de la compagnie, et qu'elle savait bien que quand des affaires étaient terminées, on ne devait pas donner lieu à les recommencer par des imprimés; 3°. qu'elle ne doutait pas aussi qu'il ne satisfît de son côté à la promesse qu'il faisait de publier dans peu un écrit par lequel il informerait le public des bons sentimens qu'il nous avait témoignés, et que le plus tôt que cet écrit paraîtrait serait le mieux. Ce que ledit sieur Bayle a encore promis. Après quoi le président lui a représenté

que plus Dieu lui avait départi de talens, plus il était en obligation de les consacrer à sa gloire; qu'il devait travailler à édifier l'Eglise, qu'on espérait qu'il s'y appliquerait à l'avenir, que la compagnie l'y exhortait fortement, et que moyennant cela elle priait Dieu de répandre sa bénédiction sur ses travaux. M. Bayle a assuré qu'il répondrait aux intentions de la compagnie, et l'a remerciée de ses bons souhaits.

Tous les susdits actes jusques à ce jour, 11 janvier 1698, ont été lus et approuvés par la compagnie, ce 11 janvier 1698. *Ainsi signé*, LE PAGE, pasteur; PIÉLAT, pasteur; DE SUPERVILLE, pasteur; BASNAGE, ministre; J. V. KAEREN, ancien; F. VAN SCHOONHOVEN, ancien; JEAN FANUEIL, ancien; JACOB VERMANDE, ancien; THÉODORE SISMUS, diacre et secrétaire; D. PRINS, diacre; GOVERT COOLBRANT; PIERRE BALDE; ISAAC BERDOÈS, diacre; G. ALLART, diacre; JEAN DE PEYSTER, diacre.

Le 7 décembre 1698.

Messieurs les commissaires nommés dans l'acte du 28 septembre, pour travailler dans l'affaire de M. Bayle, ont fait rapport de leur commission, sur quoi la compagnie trouve que,

1°. La lettre imprimée dudit sieur Bayle a paru plus tard qu'on n'avait lieu d'espérer, et qu'il aurait été à souhaiter que M. Bayle l'eût fait imprimer plus tôt conformément à ses promesses.

2°. Que ledit sieur Bayle n'en a envoyé aucun exemplaire à la compagnie, bien qu'il fût en obligation de lui faire voir qu'il avait satisfait à son engagement.

3°. Que le nombre des exemplaires de cette lettre a été trop petit, et qu'il ne s'en trouve plus il y a long-temps chez les libraires, de manière qu'il semble qu'on ait eu dessein de supprimer cette lettre aussitôt qu'on l'a publiée, et de ne la mettre entre les mains que de moins de personnes qu'il serait possible, ce qui est contre l'intention de la compagnie, qui souhaitait que le public fût informé des déclarations que M. Bayle a faites sur cette affaire.

4°. Ce qui est le plus important, que M. Bayle a passé bien légèrement sur les matières dont on avait été choqué, et qu'il en parle même comme de choses soutenables, prétendant pouvoir défendre ce qu'il a avancé dans son *Dictionnaire*, parce qu'en qualité de commentateur et d'historien il lui a été permis de parler autrement que s'il avait fait le dogmatique; excuse qu'il avait alléguée au consistoire par son écrit du 5 de janvier 1698, mais qu'on lui témoigna alors n'être nullement recevable, ce qui fit qu'il acquiesça purement aux remarques de la compagnie dont il reconnut la solidité et auxquelles il promit de se soumettre; circonstance qu'il devait déclarer dans la lettre imprimée comme étant essentielle à la satisfaction qu'on lui demande.

Pour ces causes et autres, la compagnie, estimant que la lettre imprimée de M. Bayle ne satisfait qu'en partie à ce qu'il avait promis, qu'ainsi la compa-

gnie serait en droit de lui demander davantage, que cependant pour ne point se départir de la voie d'indulgence qu'on a déjà prise, la compagnie peut se contenter de représenter ces choses verbalement à M. Bayle, et de l'exhorter fortement à s'acquitter ponctuellement de ses promesses; et la compagnie prendra cette voie dans la persuasion que ledit sieur Bayle dans la seconde édition de son Dictionnaire corrigera de bonne foi les choses qu'on lui a indiquées et profitera des avis qui lui ont été donnés; ce qui est le principal but que la compagnie s'est proposé en tout ceci, parce qu'elle le regarde comme important à la gloire de Dieu et à l'édification de l'Église.

De plus, afin que M. Bayle qui a promis de profiter des avertissemens de la compagnie le puisse faire plus aisément, la compagnie estime qu'il est à propos que les pasteurs qui ont déjà travaillé à cette affaire dressent quelques mémoires succincts concernant les remarques que la compagnie a faites, auxquelles ils en pourront joindre quelques autres sur des matières importantes, afin qu'après que la compagnie aura approuvé lesdits mémoires, ils soient mis entre les mains de M. Bayle pour s'en souvenir et y avoir égard.

La compagnie estime aussi que notre très-honoré frère M. Jurieu, l'un de nos pasteurs, ayant été fort maltraité par M. Bayle dans son ouvrage, il est à propos de donner là-dessus à ce dernier un avertissement, et de l'exhorter à se conduire à l'avenir avec plus de modération, tant dans la seconde édition de son Dictionnaire, que dans les autres volumes qu'il promet au public, la compagnie n'ayant pu voir qu'avec douleur qu'on ait si peu de ménagement pour un pasteur dont le ministère et les travaux ont été et sont en singulière édification à l'Église.

Le 20 décembre 1698.

Messieurs les commissaires nommés dans l'acte du 7 décembre ont lu dans la compagnie les mémoires succincts concernant les remarques que la compagnie a faites sur l'écrit de M. Bayle, et aussi leurs remarques sur les plus importantes matières du Dictionnaire dudit sieur Bayle, lesquelles sont approuvées par la compagnie, et résolu de les communiquer à M. Bayle par messieurs Piélat, Superville, Le Page et Fanueil.

MÉMOIRE *succinct des principales choses auxquelles M. Bayle doit avoir égard, pour les corriger dans la seconde édition de son* DICTIONNAIRE.

La compagnie, ayant appris que l'on travaille actuellement à la seconde édition du *Dictionnaire historique et critique*, croit devoir avertir M. Bayle, en conséquence de ce qui s'est passé ci-devant entre le consistoire et lui, qu'il doit se souvenir des choses suivantes, pour y avoir égard dans la correction qu'il a promis de faire de son livre.

1°. Il évitera avec soin toutes les obscénités et retranchera tant les expressions que les citations, questions et réflexions sales; se souvenant que la pureté de l'esprit aussi-bien que celle

du corps est une des choses qui nous sont le plus recommandées dans l'Écriture, et que toutes les personnes sages doivent extrêmement prendre garde à ne pas favoriser le libertinage, qui n'est que trop commun en ce siècle et pour lequel la jeunesse n'a que trop de penchant.

2°. Il réformera entièrement l'article de David, de manière que les bonnes âmes n'en pourront plus être scandalisées, comme il l'a promis; et pour cela il se conformera à ce que l'Écriture sainte nous dit de ce grand prophète. Il doit même en faire l'apologie, et remarquer que, dès le vivant de Saül, David était roi de droit; et, bien loin de juger des actions de ce prince par le train commun et ordinaire des rois de la terre, il fera voir qu'il était autorisé pour exterminer les Cananéens; que le grand sacrificateur, par lequel il consultait Dieu, lui servait de règle particulière; que l'on se doit taire où l'Écriture se tait, et que son silence, bien loin de donner prise contre David, est plutôt équivalent à une approbation; enfin il aura soin de bien relever l'autorité prophétique et canonique des écrits de David.

3°. A l'égard du *manichéisme*, au lieu de faire voir les sophismes des manichéens, et de leur prêter des raisons et des objections nouvelles qu'ils n'ont pas alléguées; comme aussi de tâcher de décharger leur hypothèse des difficultés qui la rendent ridicule, M. Bayle les réfutera, et se gardera bien de donner gain de cause à une hérésie si détestable et si monstrueuse. Pour cet effet il corrigera les articles Manichéens, Marcionites, Pauliciens, comme aussi divers endroits de son livre qui semblent favoriser leur opinion, ou les difficultés qu'on allègue contre la permission du mal.

4°. Il en usera de même à l'égard des *pyrrhoniens* et du *pyrrhonisme* qui est l'extinction de toute religion, et réformera l'article Pyrrhon, prenant bien garde et là et partout ailleurs de donner atteinte à nos mystères.

5°. Il ne donnera point de louanges outrées aux *athées* ou *épicuriens*. Il corrigera les endroits qui peuvent contenir quelque affectation en leur faveur et n'affaiblira point la nécessité de croire un Dieu et une Providence, et même une vie à venir, par rapport à l'avantage de la société civile, et à la réformation des mœurs. Il insérera plutôt des clauses qui servent à imprimer dans l'esprit des lecteurs une grande horreur pour l'athéisme, et il travaillera à montrer qu'encore que des athées aient été réglés dans les mœurs, que cela n'est point venu de l'athéisme, mais seulement d'un amour-propre qui a toujours été déréglé. Il pourra même alléguer les exemples qu'il peut savoir de plusieurs athées qui ont été très-vicieux et très-infâmes.

Outre ces cinq chefs capitaux, dont on a déjà parlé à M. Bayle et qu'il s'est engagé de corriger, comme il a aussi promis à la compagnie de recevoir tous les autres avertissemens qu'on lui voudrait donner et d'en profiter, le consistoire l'exhorte à prendre garde en sixième lieu à ne pas réfuter

légèrement ce que nos théologiens ont dit de certains papes vicieux, puisque, s'il peut alléguer quelques conjectures pour la défense de ces papes sur certains faits, on peut lui opposer de fortes raisons pour leur condamnation, et qu'il est injuste de prendre sans nécessité le parti de séducteurs qui ont fait tant de mal à l'Église et de vouloir faire passer nos auteurs pour des accusateurs téméraires.

7°. Il reverra aussi les articles de Nicolle et de Pélisson, qui contiennent diverses choses, lesquelles semblent mener au pyrrhonisme, et sont injurieuses à la voie d'examen par laquelle les protestans prétendent que l'on peut et que l'on doit parvenir à la connaissance de la vérité.

8°. Il prendra garde, en parlant de la providence, de ne pas exagérer et grossir les difficultés des profanes, et de ne pas donner un air de supériorité à leurs objections sur nos réponses en réfutant même celles qui sont conformes à l'Écriture; sur quoi on lui indique particulièrement l'article de Ruffin. Il reverra aussi celui de Xénophanes dans lequel il exagère les victoires du démon.

9°. Il est encore à souhaiter qu'il ménage davantage les expressions de l'Écriture, dans les allusions qu'il fait quelquefois.

M. Bayle aura égard à tous ces chefs pour y conformer sa correction, et travaillera aussi à repurger son ouvrage de tout ce qui peut avoir choqué les vrais fidèles, la compagnie déclarant qu'elle n'a fait ses remarques que sur ce qui lui a paru de plus éssentiel, et qu'elle ne prétend pas par-là approuver le reste de l'ouvrage.

Elle se croit aussi obligée d'avertir M. Bayle, que M. Jurieu l'un de nos pasteurs, ayant été fort maltraité dans son livre, elle souhaite qu'il se conduise à l'avenir avec plus de modération, tant dans la seconde édition de son Dictionnaire, que dans les autres volumes qu'il promet au public, et elle l'y exhorte, n'ayant pu voir qu'avec douleur qu'on ait eu si peu de ménagement pour un pasteur dont le ministère et les travaux ont été et sont en singulière édification à l'Église. Approuvé et résolu en consistoire le 20 décembre 1698.

FIN DES PIECES JUSTIFICATIVES POUR LA VIE DE BAYLE.

TABLE

DES ARTICLES ET DES MATIÈRES CONTENUS

DANS

LE DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET CRITIQUE.

L'auteur n'ayant pu travailler à cette Table, elle a été donnée à faire à une personne très-habile; mais, de peur qu'on ne la fît trop longue sans nécessité, on y a mis rarement ce qui appartient aux matières dans leurs propres articles : par exemple, presque tout ce que l'on a marqué de César dans cette Table se trouve ailleurs que dans l'article de CÉSAR.

Le chiffre romain indique le volume, le chiffre arabe la page. La *Liste alphabétique des articles* a été refondue dans cette Table générale. Les mots qui sont le sujet d'articles sont imprimés en petites capitales. L'astérisque indique les articles auxquels on a ajouté quelques notes dans la présente édition *in*-8°.

A

*AARON. I. 1.
AARSENS (François). I. 3.
Abarbanel. V. ABRABANEL.
* ABARIS. I. 6.
Abbaye de Saint-Denis. La cour avait d'autant plus d'autorité sur elle, que les moines en étaient débauchés. I. 61. Abbaye donnée pour récompense d'un sonnet. II. 281.
Abbés de cour. Comparés à des bichons. X. 135.
* ABBEVILLE. I. 19.
* ABBOT (George), archevêque de Cantorbéri. I. 22. On jugea qu'il n'était point devenu irrégulier par un meurtre involontaire. I. 23.
* ABBOT (Robert). I. 24.
ABDAS. I. 25.
ABDÉRAME. I. 28. Comparé à Alexandre et à Scipion, en égard à sa continence. I. 29. Il n'a point pillé la ville de Tours. VI. 324. Comment il disposa de la fille d'Eudes, duc d'Aquitaine. X. 579.
ABDÈRE, ville de Thrace. I. 33. On y dévouait, à certains jours, une personne, et puis on l'assommait à coups de pierres. I. 35. Ses lois portaient note d'infamie contre ceux qui avaient mangé leur patrimoine. V. 460.
Abdérites. La maladie qu'ils eurent. I. 39. Le jugement qu'ils firent de Démocrite. 40. S'ils écrivirent à Hippocrate, pour le prier de venir voir Démocrite. V. 465. Ce que Cicéron entend par un Abdérite. 473.
* ABDIAS. I. 41. Son livre, source de plusieurs contes fabuleux. VIII. 347.
ABDISSI, patriarche des Nestoriens. I. 42. S'il écrivit au concile de Trente. VII. 517.
Abeilles. Leur odorat. V. 461.
* ABEL. I. 44.
Abel (Léonard). Est envoyé au Levant avec le caractère de nonce apostolique. VII. 517. Il a compo-

sé un ouvrage de l'état des chrétiens orientaux. *Là même.*

*Abélard, I. 49. Le tour de son esprit. I. 57. Son propre était la vanité. *Là même.* Eut envie de se retirer chez les infidèles, pour se garantir des poursuites des inquisiteurs. 392. Catalogue de ses manuscrits. 488. L'impression ne lui en a point fait honneur. *Là même.* Liste de ses sentimens particuliers, tant véritablement que faussement imputés. III. 336. Il demeure chargé des erreurs qui lui ont été imputées. 337. Saint Bernard tâche de prévenir tout le monde contre lui. 363. On se moque de son apologie. V. 256. Son érudition lui attire des auditeurs de toutes parts. VI. 527. Il est réduit à l'indigence par les femmes. *Ibid.* Il fait une perte irréparable. 530. On déplore son infortune. 533. Sa femme surtout va jusqu'à en murmurer contre la providence. 535. Deux de ses assassins furent punis. 537. On n'emploie pas toujours de bonnes raisons pour le consoler. 531. Il ne voulait rien croire que par des raisons naturelles. X. 167. Est persécuté, par qui et pour quoi. XI. 389. A qui l'on doit l'édition de ses Œuvres. I. 489. On en trouve des exemplaires avec le nom de Fr. d'Amboise, et d'autres avec celui d'A. Du Chesne. *Là même.*

Abeliens. I. 66.

Abelli. I. 67.

Abelly. I. 68.

Abensperg, ville. Quel nom elle a porté dans l'histoire romaine. II. 523.

Aberdon. I. 70.

Abgillus. I. 71.

Abiram. On prétend que les païens ont fait allusion à l'aventure de Coré, Datan et Abiram. I. 71.

Abyde. I. 71.

Abimelech. I. 73.

Abyssins. Pourquoi leurs empereurs ont porté le nom de Prêtre-Jean. I. 71.

Ablancourt (Frémont). Faits qui le concernent. XI. 640.

Ablancourt (Perrot d'). Voy. Perrot.

Abnepos. Les grammairiens ne s'accordent pas sur la signification de ce mot. VI. 40.

*Abrabanel. I. 79. Ses livres sont remplis de venin contre les chrétiens. I. 85. Son impiété sur le motif de la défense de toucher à un des fruits du jardin d'Éden. VI. 332. (Bayle a quelquefois écrit *Abarbanel.*)

*Abraham. I. 86. Sa dissimulation. I. 74. Est le patriarche des réfugiés. I. 88. On dit qu'il devint convertisseur. I. 89. Vaines traditions sur les plus considérables circonstances de sa vie. I. 89 *jusqu'à* 92. Trace de ses pieds honorée par les Sarrasins. I. 246 et 247. On lui a supposé le livre de la création. I. 342. S'il a autorisé une loi de Solon touchant le mariage. V. 198. S'il craignit plus la mort que le déshonneur conjugal. XIII. 104. Couche avec Agar pour obéir à Sara. XIII. 101, 110, 112.

*Abram (le père). I. 92. Ses notes sur la paraphrase de Nonnus. I. 93. Tire une étrange conséquence d'un passage de Cicéron, au sujet des Lupercales. IX. 540.

Abrégés. Qualité d'un bon abrégé. II. 446. Demande beaucoup de discernement. 463. Avis à ceux qui en font. V. 560. On y trouverait bien des fautes s'ils étaient comparés avec l'ouvrage dont ils sont pris. VI. 30. *Abrégés et copistes d'abrégés*, grandes sources de falsification. XIII. 7.

Abréviateurs. Ont besoin d'un bon goût. I. 147, et II. 463. Ne doivent point supprimer des faits singuliers. 271. Nous donnent souvent du galimatias. VI. 45. Voy. aussi *Abrégés.*

Absolution de paillardise, sodomie, bestialité; de quel prix. III. 77. Fort dure. I. 190.

*Abstémius. I. 93.

Abstinence. Peut être très-longue. Objections faites à L. Joubert, touchant celle de Moïse, Élie et Jésus-Christ; réponse qu'il y fait. VIII. 398.

*Abucaras. I. 94.

Abudhaber. I. 96.

Abu-Gabshan. Se défait d'un poste important pour une bouteille de vin. X. 361.

*Abulféda. I. 97.

*Abulpharage. I. 100.

Abumuslimus. I. 102.

Abus. En quel cas on croit qu'on les doit tolérer dans l'église. IV. 554.

Lorsqu'ils sont si enracinés que le magistrat ne ferait que commettre son autorité en s'y opposant, ils doivent être tolérés. XIII. 371. Des moines et des curés demandent aujourd'hui leur réformation, sans cesser d'être catholiques et grands ennemis des sectes. XIII. 142. Le remède d'un abus est souvent l'introduction d'un autre. IV. 32.

Académie. Le fondateur de la moyenne. II. 244. Le fondateur de la troisième, qui ne différait point de la seconde. IV. 459. Voy. aussi IX. 7.

Académie de Leyde. Se réhabilite par rapport au doctorat. I. 469. Prononce un jugement digne de remarque. 477. Réflexions sur ce jugement. *Là même*.

Académie française. Traitée injurieusement. X. 525. Son histoire a toujours passé pour un chef-d'œuvre. XI. 525. Contradiction entre deux listes de ses membres. III. 76.

Académie de l'abbé d'Aubignac. Était composée de personnes de mérite et d'érudition. XIV. 337. Circonstances qui la regardent. 338.

Académies. Débauche qui a régné dans quelques-unes. I. 484. Leurs intérêts doivent être préférés à ceux des églises. 508. La concorde y est fort rare entre les collègues. *Là même*. Bien des gens se vantent d'avoir connu familièrement dans les académies tel ou tel, quand il se rend célèbre par ses écrits. IV. 376, et V. 3. La plupart des querelles qui divisent les académies sont ridicules. VI. 15. Il y a très-peu d'académies avec lesquelles les jésuites n'aient eu des démêlés. 23. Luther se moquait des académies et de leurs docteurs. IX. 583. Plaintes contre leur multitude. XIII. 482.

Acamantis. C'est ainsi qu'on appelait autrefois l'île de Cypre. I. 105.

*Acamas. I. 103.

Acarie, maître des comptes. Appelé *le laquais de la ligue*, et pourquoi. X. 469.

Acarnanie. Ses habitans souvent en guerre avec les Étoliens. I. 107. Leur politique louable. *Là même*.

Acatalepsie. Cherchez *Incompréhensibilité*.

Accarisi (François). I. 110.

Accarisi (Jacques). I. 111.

Accent provincial fait tort à l'éloquence d'un homme. XIII. 580.

Acciaioli. (D.) I. 112. Ses filles mariées aux dépens du public. I. 112.

Acciaioli (Zénobius). I. 114. Sa paraphrase d'un poëme de Marc Musurus, à la louange de Platon. X. 604.

Accidens. Pierre d'Ailli les expliquait comme Descartes. I. 327. Idée que les philosophes nous en donnent. XIII. 463. Ne sont point distincts des substances. VIII. 350. Leur conservation sans sujet dans l'eucharistie. X. 128.

Accisare ou ἀκκίζεσθαι. Signification de ce terme. I. 125.

Accius (Lucius). I. 115. Son caractère. I. 122.

Acco. I. 124.

*Accords (le sieur des). I. 125. Cité. II. 124, IX. 148 et X. 322.

Accords (des), seigneurie imaginaire. I. 130.

Accouchées. Pratique impertinente observée en divers pays à leur égard. XIV. 145.

Accouchemens. Les femmes n'y sont pas si scrupuleuses en France que dans les autres nations. VIII. 130. Fictions des anciens sur la divinité qui y présidait. 519. Quel en est le terme selon le sentiment des anciens. I. 255. Où une femme montre un courage extraordinaire. XI. 62.

*Accurse. I. 130.

Accurse (Cervot). I. 134.

*Accurse (François). I. 134.

*Accurse (Marie-Ange). I. 135. Explication d'un passage de cet auteur. I. 64. Pourquoi il traite Salluste de compatriote. 136.

Accusateurs. On a trop d'indulgence pour eux. II. 88. Devraient subir la peine du talion quand ils accusent à faux. *Là même*. Ceux qui sont les plus à craindre sont les prêtres. 363. Les accusateurs de profession étaient haïs parmi les païens, et dans un temps où l'accusation donnait lieu aux jeunes avocats de qualité de s'exercer. IV. 520. Réflexion sur cela. *Là même*. Les accusateurs ont toujours pris garde aux raisonnemens que l'on fait sur les nouvelles, pour en faire le fondement de leurs accusations. V. 439. Accusateurs d'hé-

résie, quel est leur caractère. XII. 339.
Accusation. Admirables chefs d'accusation. II. 211. Qui sont ceux qui ont le privilége d'impunité. III. 334. Il est presque inutile de la combattre par des raisons de vraisemblance, lorsqu'elle est accompagnée de circonstances de fait. IV. 257. Accusation de crime d'état, artifice ordinaire aux persécuteurs. I. 61. Il n'était point permis de recevoir des accusations contre ceux qui étaient absens pour le service de la république. II. 133. IV. 496. Si on est toujours obligé de repousser les accusations pour s'en purger. III. 380. Moyen sûr de connaître si elles sont calomnieuses. III. 411.
Accusés. Leur silence ne conclut rien en certains cas. III. 380. Doivent être crus quand ils nient publiquement des choses qu'il est facile de prouver, et qu'on ne prouve pas. X. 450.
Achée. I. 138.
Achémènes. I. 141.
Achémènes. I. 143.
*Acheri. I. 143.
*Achille. I. 144.
*Achille. I. 147. Apparut à Homère avec tant de lumière, qu'il n'en put soutenir l'éclat. I. 169. Les oiseaux balayaient tous les jours le temple d'Achille. 170. Si l'amour entrait dans son caractère. IV. 141. Ne voulait pas qu'aucun autre que lui tirât sur Hector. VII. 134. Comment il s'appelait sous l'habit de fille. XII. 114. Comment ses desseins sur Hémithéa furent arrêtés. XIV. 80. Quelle devait être sa destinée. *Là même.*
*Achilléa. I. 166.
Achillée, fontaine. Si ce nom est substantif ou adjectif. I. 171.
Achilleum Argumentum. Ce que cela signifie, et pourquoi. I. 163.
Achilleus Index de M. Drelincourt. Enrichi de beaucoup dans la 2e. édition. IV. 142.
Achmet. I. 172.
*Acidalius. I. 174. Pourquoi on lui attribue la dissertation *Mulieres non esse homines.* I. 176.
Acindynus (Grégoire). I. 177.
*Acindynus (Septimus). I. 178.
*Aconce. I. 183. Ce qu'on a dit de lui, et de son livre des stratagèmes de Satan. I. 183.
Acosta (Uriel). I. 184.
Acronius. I. 192.
Acrotate. Les acclamations naïves que lui firent les femmes et les vieillards de Lacédémone, après qu'il eut repoussé les assauts de l'ennemi. V. 233.
Acte qui a été ôté des registres du parlement de Paris. VII. 394 et 395.
Actes des apôtres et *Apocalypse.* En rime française, par personnages; ouvrage singulier. V. 148 et suiv. Joués à Paris en 1540, et procès entre les entrepreneurs et les libraires. 149. Extraits de cet ouvrage. 149 et suiv.
Actes publics. En quel temps ils commencèrent d'être dressés en langue vulgaire en France et en Espagne. IV. 563. Voy. aussi VI. 581. Et en Allemagne. *Là même.* Ont été faits en latin pendant plusieurs siècles presque dans tout l'Occident. V. 222. Les Espagnols, les Allemands et les Français, n'y ont employé leur langue que fort tard. 223.
Actes publics. Œcolampade ne se soucie point de l'éclat qui les accompagne dans les universités. XI. 221.
Acteurs de théâtre. Leur avantage sur les avocats. I. 121.
Action d'un gentilhomme catholique, la plus singulière, et la pus étrange qui se soit jamais vue. IV. 5.
Actions. Il y en a de bonnes dont on trouve des exemples dans chaque pays, dans chaque siècle et dans chaque religion. II. 546.
Actions humaines. La crainte et l'amour de la divinité ne sont point leur unique ressort. XV. 272.
Actions singulières. Sont attribuées par les peuples, tantôt à un roi, tantôt à un autre, et de même aux saints. VI. 158.
Actor. I. 193.
Actuarius. I. 194.
Actuarius. Dignité affectée aux médecins à la cour de Constantinople. I. 195.
Acugna (don Antonio de). Jusqu'où il porta sa fougue dans la guerre civile de Castille. XI. 326.
Acuna (Christophe). I. 195.

Ada. I. 196.
*Adam. I. 198. Combien de temps il demeura dans l'état d'innocence. I. 45. Rêveries des rabbins sur son deuil pour la mort d'Abel, et sur sa séparation de lit d'avec Ève. 46. Et sur la science. 206. Ce que les talmudistes disent de sa taille. 205. Quelle fut la cause de sa chute selon Agrippa. I. 291. S'il était hermaphrodite. VI. 335. Hypothèse qui n'est guère propre à disculper la providence par rapport à sa chute. 336. Quelles étaient ses armoiries. 433. Son article de ce Dictionnaire excite l'indignation de diverses personnes; réponse de l'auteur. XV. 264.
Adam. I. 207.
Adam (Antonius ab). Ce que c'était que cet auteur. XIV. 370.
*Adam (Jean). I. 208.
Adam (le père). Ce qu'il disait de saint Augustin et de saint Paul. I. 211. Un de ses sermons donna lieu à un bon mot. I. 215.
Adam (Melchior). I. 217. Censuré de plusieurs anachronismes. I. 295. Il n'examine pas bien ce qu'il compile. XIV. 495.
*Adamites. I. 219. Étaient calomniés. I. 221. S'il s'en trouve encore en Angleterre et en Italie. 222, 223. Leur erreur à l'égard de la nudité, renouvelée et outrée dans le XVe. siècle. XII. 44. Leurs impuretés. 348.
Additions. Il est malaisé d'en faire à un livre. X. 165.
Adésora (Marquès), prédicateur qui convertit un mahométan par un de ses sermons. II. 86.
Adiatorix massacre lâchement une colonie de Romains. V. 253. Mais il est puni par Auguste. *Là même*.
Adjectifs. Si ceux qui se terminent en *é* masculin, se peuvent mettre devant leurs substantifs. XII. 561.
Adolphide, poëme épique, dédié à Christine, reine de Suède. VII. 41.
Adonija. Pourquoi Salomon le fit mourir. XV. 258.
Adonis. I. 223.
Adonis du cavalier Marin, critiqué et défendu. II. 203.
Adonis, fils de Cinyras et de Métharme, sa femme. XII. 72. Ou fils de Cinyras et de sa fille. *Là même*.
Adoptions. Quel en était autrefois l'usage. II. 84.
*Adraste. I. 231.
*Adriani. I. 235.
Adrichomia. I. 236.
Adrichomius. I. 237.
Adrien. Voy. Hadrien.
Adrien (Matthieu), juif converti, fut le premier professeur en langue hébraïque dans le collége des trois langues de Louvain. IV. 279.
Adversaire accusé d'une fausse doctrine ne saurait faire un plus grand dépit à ses ennemis que de paraître autre qu'ils ne disent. III. 128. On ne doit jamais nier ses bonnes qualités en affectant des airs dédaigneux. 204. Il y a des gens qui sont marris de n'avoir pas assez d'adversaires. II. 111. On a toujours cherché de tourner en ridicule la doctrine des adversaires et leurs personnes. IX. 10. Il est de la prudence, quand on a le dessus sur eux, de se contenter d'un médiocre avantage. IX. 274. On ne consulte quasi jamais leurs écrits. XII. 72. Cherchez *Antagoniste*.
Adversaires de religion. On ne se doit jamais faire un mérite de leur haine. VI. 12. Pourquoi cela. *Là même*.
Adversaria. Ce mot traduit ridiculement par *adversaires*. XIII. 88.
Adversité. Inconstance des raisonnemens qu'on fait à l'égard de l'adversité et de la prospérité. X. 107. Fausses conséquences que l'on tire de l'adversité et de la prospérité. X. 116. Voy. aussi 443. C'est une condition incompréhensible de la vie humaine. XI. 351.
Adultère. S'il se peut commettre innocemment pour sauver la vie du mari ou de la femme. I. 179. Femmes prises sur le fait, comment ment punies chez les anciens Romains. III. 3. Et par qui cette coutume fut abolie. *Là même*. Adultère souhaité par imprécation. IV. 302. VI. 101. Support que l'on a pour ce crime. XIII. 43. Combien il est commun. XIV. 299. Réflexions sur un procès d'adultère. XIII. 231. Punition singulière qu'on faisait souffrir anciennement aux adultères. I. 376. Et qui sert à expliquer un passage de Catulle. *Là même*. Comment on punissait ceux qu'on surprenait en flagrant délit. VI.

532. Adultères punis de mort dans Orléans, et les réflexions des gens de cour sur cette punition. XIII. 43. A quoi les condamnaient les lois romaines. XIII 233. Plante qui empêchait les femmes d'y tomber. XII. 7.

Ædésius donne un soufflet à un gouverneur d'Égypte. VIII. 113.

Ægialée. I. 237.

Æliens. Les Antonins, empereurs de Rome, étaient sortis de cette maison. IX. 38.

Ærodius. I. 237.

Aëtius. La méthode qu'il suivait en expliquant le catéchisme. II. 369.

Ætna, ville bâtie par Hiéron, roi de Syracuse. VI. 262 et 266.

Afer. I. 237.

Affaires. Quelle sorte de gens les grandes affaires demandent. I. 352. Il y a fort peu de grandes affaires qui ne réussissent pour le moins autant par les fautes de l'un des partis, que par la prudence de l'autre. II. 599. Être propre aux affaires, et très-savant, est un talent très-rare. IV. 436.

Affaires d'état. Il y a des gens qui vous rendent suspects si vous raisonnez autrement qu'eux sur ces affaires. III. 179. Savonarole s'en mêla trop, et se perdit par-là. XIII. 129.

Afranius. I. 242.

Afrique. Dessein d'y envoyer secrètement pour s'informer de l'état du christianisme. VIII. 290.

Agamède, selon le scholiaste de Théocrite, est la même que Périmède. XI. 628.

Agamemnon. Son tempérament amoureux fait douter de la vérité du serment qu'il fit à Achille IV. 140.

Agar. I. 242. Est introduite au lit d'Abraham par sa femme. XIII. 110 et suiv.

Agathion. Son discernement à l'égard d'un vase plein de lait qu'on lui présenta. V. 462. Ce qui lui fit donner le nom de *divin* par Philostrate. *Là même.*

Agathoclès ne cache point la bassesse de son extraction. XIII. 259. Ses bonnes et mauvaises qualités. XIV. 169. Timée ne le devait point mêler dans son histoire. 174.

Agathon. I. 248. Quelques-unes de ses sentences. I. 250.

Age. Ce ne sont pas seulement les femmes qui le cachent. VII. 118. C'est la seule chose dont elles ne font point de confidence. 342. Il y a peu de personnes qui veuillent passer pour en avoir plus qu'elles n'en ont. XIV. 116. Les princesses ne peuvent pas le cacher. XI. 83. Étendue de son automne, et quand on est dans son hiver. X. 333.

Agésilaüs Ier. I. 252.

Agésilaüs IIe. I. 253. Méprisé des Égyptiens à cause de sa petite taille. XIV. 7. Pourquoi ses ruses de guerre lui étaient inutiles. XII. 101.

Agésilaüs, vivait dans une grande simplicité. I. 257. Théorie de ce prince. 259. Aimait mieux que les Perses violassent la trève. I. 259. Ce qu'il répondit à celui qui le surprit à cheval sur un bâton. 260. Regrette la perte d'Agésipolis. I. 265. Belle réponse d'Agésilaüs. I. 386. Comparé avec Conon. V. 289.

Agésipolis. I. 261. Ce qu'il répondit à ceux qui lui dirent qu'il avait été en otage. I. 265.

Agétoridas va à Memphis. I. 409.

Agis. I. 266. Est le premier roi de Lacédémone qui ait été mis à mort dans la ville. I. 533.

Agneau Pascal. Quand était égorgé selon Aloisio de Léon. IX. 164.

Agnès (veuve de Henri III). Question qu'elle fit à Pierre Damiens. VI. 545.

Agnus Castus. Quelle est la vertu de cette herbe, et pourquoi on en mettait dans les lits des femmes grecques, en de certaines solennités. XIV. 118. Sa vertu bien moindre que celle de la plante leucophyllus. XII. 9.

* Agreda (Marie d'). I. 269. Extraits d'un imprimé sur la condamnation de son livre. I. 273.

Agresseur. Si dans les reproches personnels il doit laisser sans repartie les écrits du défendeur. III. 205. Est, non celui qui donne le premier coup, mais celui qui se prépare à le donner. IV. 28. Sentiment de Puffendorf à ce sujet. *Là même.* Selon J. Bouchet et le baron du Villars, c'était l'état de Henri II à l'égard de Charles-Quint en 1556. 29.

Agricola (George). I. 276.

* Agricola (Jean) I. 278. Fut fonda-

teur de la secte antinomienne. I. 278. Fut un de ceux qui dressèrent l'*Intérim*. I. 281.
Agricola (Michel). I. 281.
*Agricola (Rodolphe). I. 281. Dédie sa version latine de l'Axiochus de Platon à Rod. Langius. IX. 66.
Agrigente (ville). Quand et par qui fondée. VII. 73. En quel état elle était lorsque les Romains s'y établirent. *Là même*. Jusqu'où allait la dévotion de ses habitans pour la statue d'Hercule. 74. Quelles étaient les qualités de son sel, et quel usage saint Augustin faisait de ces qualités. *Là même*.
Agrippa, gendre d'Auguste, taxe les Troyens à une amende. XIII. 162.
*Agrippa (Henri-Corneille). I. 287. N'avait pas grand crédit auprès des démons. I. 296. Regardait au commencement Luther comme un libérateur des opprimés. 297. N'aurait point voulu d'érection d'autel contre autel. 307. Prédit que le connétable de Bourbon serait encore victorieux, l'an 1526, dont il est disgracié. VI. 483. Sutlivius lui impute d'avoir parlé déshonorablement de Sixte IV. XIII. 338.
Agrippine, femme de Germanicus. Ce qu'elle dit à l'orateur Afer. I. 239. S'était défaite des défauts de son sexe, en s'occupant des soins de l'autre. II. 472. Louange qu'un historien romain lui a donnée. VI. 130. Voulait se remarier. 131. Ce que Tibère lui dit. X. 300.
Agrippine, mère de Néron. Toutes ses rivales auprès de l'empereur Claude furent réduites à deux. IX. 340. Elle en fait tuer une dans le lieu de son exil. 342.
Agrippine (pièce de Cyrano Bergerac). Interdite à cause de quelques impiétés. VI. 265.
Agropoli (le marquis d'). Particularités qui le regardent. XIV. 383.
*Aguirre. I. 309.
Aguirre (cardinal d'). A écrit contre les décisions du clergé de France assemblé en 1682. I. 311. Son zèle pour la cour de Rome l'a fait devenir ce qu'il est, de moine qu'il était auparavant. *Là même*.
Ajax, fils d'Oïlée. I. 312.
Ajax, fils de Télamon. I. 314. Ce qu'il répondit à son père qui lui recommandait de prier Dieu. I. 317. Invoqué par les Grecs. *Là même*. Avait la taille semblable à celle du roi Saül. 315. De quelle manière le crime qu'il commit envers Cassandre fut expié par les Locriens. IV. 487. Lui et son fils sont fort honorés des Athéniens. XIV. 60. Sa postérité n'a pas été illustre, 61.
Ajax, fils de Teucer. I. 319.
Ajax. I. 320.
*Aiguillon. I. 320.
Ayesba. Histoire de cette femme. X. 98.
Ail. Ceux qui en avaient mangé ne devaient point entrer dans le temple de la mère des dieux. XIII. 501.
Ailes, dont on s'est servi pour voler. V. 384.
*Ailli (Pierre d'). I. 322. Entêté d'astrologie judiciaire. I. 325. Condamnait plusieurs dogmes de l'église romaine. 327.
Aymar (Jacques). Conte sur la vertu de sa baguette. I. 14. Confondu à l'Hôtel de Condé où il avoue sa fourberie. 16. Réflexion là-dessus. 16, et suiv.
Aymon. I. 329.
Air, était le principe de toutes choses selon quelques philosophes. V. 538 et VIII. 535.
Airain. Contes populaires sur une certaine tête d'airain. III. 16.
*Ayrault (Pierre). I. 329.
*Ayrault (Réné). I. 333.
Aitzema. I. 335.
*Akakia (père). I. 336.
Akakia (fils). I. 338.
Akakia (petit-fils). I 340.
*Akiba. I. 341. Est accusé d'avoir altéré le texte hébreu. I. 342.
Alabaster. I. 343.
Alains. I. 347.
Alais. I. 349.
Alalcomène. I. 350.
*Alamandus. I. 351.
Alamanni (Louis ou Aloisio.). VI. 568. X. 23.
Alamos. I. 355.
Alarcon, chargé de la personne de François Ier., après sa prise devant Pavie. VI. 582.
Albe (le duc d'). Ce qu'il répondit à Henri II. V. 81. Trait de son humeur farouche. VII. 336.
*Albert-le-Grand. I. 358. On a dit que son cadavre a été préservé de corruption. I. 363. Il était si peti-

qu'étant debout on le crut à genoux. 364. Sa sagacité lui fit reconnaître la faute de sa servante par le ton de sa voix. V. 462.
Albert (l'archiduc d'). L'auteur de son histoire, imprimée à Cologne en 1693, a très-peu d'exactitude. IV. 119.
Alberti (Léandre). Sa description de l'Italie. VIII. 562 Quand elle fut publiée X. 338.
Albigeois. Il n'est pas vrai qu'ils aient été manichéens. X. 188.
Albret I. 364. (un seigneur d'). Tué dans sa tente, entre les bras de sa maîtresse. XI. 10.
Albret (Jeanne d'), reine de Navarre: Garasse vivement censuré d'avoir publié le conte de ses tapisseries. VII. 23. Injures qu'on prétend que cet homme ait dit à cette princesse, et dont il se justifie. 23.
Albunea. I. 365.
Albunea. Déesse adorée par les païens. XIV. 151.
Albutius (Silus). I. 365.
Albutius (Titus). I. 366.
Alcaçar. Si c'est un village, un bourg, ou une ville. XI. 184.
Alcadinus (professeur en philosophie et en médecine). Fort souhaité de plusieurs princes. XII. 302.
Alcandre (le grand). L'Histoire de ses amours imprimée avec des notes. IV. 297.
Alcasar. I. 371.
Alcée de Mitylène. I. 373. Ne parle que de casques et de boucliers en décrivant sa maison. II. 278.
Alcée d'Athènes. I. 375.
*Alchabitius. I. 377.
Alchindus. I. 377.
*Alciat (André). I. 378. A uni les belles-lettres, et le droit civil. I. 132. Comment il se justifie de son humeur inconstante. 386. Apprend par l'action d'un paysan le sens d'un passage de Plaute. VII. 67. Parle assez cavalièrement du pape, dans une lettre à un de ses amis. VIII. 405. Son erreur au sujet du temps auquel Marc Antoine se servit d'un attelage de lions. IX. 215. N'a jamais été professeur en droit civil à Milan. XIII. 286.
Alciat (Jean-Paul). I. 389.
Alciat (Térence). I. 393.
Alcibiade. Par qui rappelé à Athènes. V. 330. Menait toujours deux courtisanes avec lui. IX. 20. Était l'homme du monde qui aimait le plus ses plaisirs, et qui y renonçait le plus volontiers quand ses affaires le voulaient. VIII. 55.
Alcinoé. I. 394.
Alcinoi Mensa, et *Alcinoi Apologus*, sont deux différens proverbes. I. 396.
Alcinous. I. 395.
Alcyonée. Tragédie fort estimée. XII. 530.
*Alcyonius. I. 397.
Alcman. I. 403.
Alcmène. II. 405. On a conté qu'elle disparut pendant ses funérailles, et que les Thébains lui rendirent les honneurs divins. I. 406. Portait trois lunes sur son front, et pourquoi. 553. Est un exemple fort propre, pour prouver que l'ignorance de bonne foi disculpe. 407. A quelle condition elle s'offre pour épouse. XIV. 64. Différence de sentimens là-dessus. 65.
Alcméon. I. 410.
Alcoran. Son texte corrigé par Bibliander. III. 423. Jusqu'à quel point il est respecté des Turcs. X. 83, 86. Mahomet a déclaré qu'il n'y en avait que le tiers de véritable. X. 97. De quelle manière il a été composé. *Là même*. Son chapitre de l'éléphant. X. 362. Révélé en une nuit à Mahomet à la Mecque. II. 87. Composée en vingt ans. *Là même*. Traduit en aragonais, par J. André. 86. La traduction française qu'en a faite André du Ryer censurée par Windet. XII. 527. La version anglaise faite sur la française a le même défaut. *Là même*.
Alcoran des cordeliers. Orné des notes marginales, III. 20. Ce que c'est. VI. 548 et 551.
Aldegonde (le sieur de Sainte-). A commission de travailler à une nouvelle version de la Bible en langue flamande. VI. 32.
Aldhelme (saint). Comment il se prenait pour amortir sa convoitise. VI. 544 et 545. Et comment aussi il s'exposait au péril pour faire enrager le diable. 544. Ce qu'il exigeait de l'une de ses dévotes pour s'éprouver. VII. 354.
Aldobrandin (Thomas). Fait trois fautes en parlant du temple de Vénus Lamia. IX. 46.

*Aldringer. I. 415.
*Aldrovandus. I. 417.
*Aléandre (cardinal). I. 420. S'il était né Juif. I. 423.
*Aléandre (Junior). I. 438.
*Alegambe (le père) I. 430. Débite un mensonge touchant Théodore de Bèze. III. 268. Fait une faute dont M. Ogier aurait dû demander réparation. VII. 26. Alegambe, et son continuateur ont ignoré les déguisemens d'un des écrivains de leur ordre. VIII. 548. Alegambe n'est pas toujours aussi exact qu'on se l'imagine. X. 160. Ne supprime point ce qui relève la naissance et les richesses des écrivains de son ordre. III. 309. S'est brouillé dans ses chiffres. *ib.*
Alençon (le duc d'). Il y avait une grande antipathie entre lui, et le roi son frère. VIII. 38. Poussé à des desseins fort criminels par deux de ses favoris. XII. 662.
*Ales (Alex.). I. 434.
Alethæus (Theophilus :) Nom supposé de Lyserus. IX. 275.
*Alexander ab Alexandro. I. 441.
Alexandra, statue. Pourquoi nommée ainsi. IV. 491.
Alexandra. Poëme qui a fort exercé les critiques. IX. 210.
Alexandre le Grand. (Voyez Macédoine.) Sa réponse à celui qui lui offrait la lyre de Pâris. I. 164. Belle réponse qu'il fit à une reine qui lui envoya des rafraîchissemens délicieux. 197. Est alarmé sur les propositions de l'ambassadeur de Pexodare. 198. Veut voir et honorer le tombeau d'Ajax. 318. S'il était chaste II. 164. S'il a été traité comme on le dit par Apelles. *Là même*, et 183. Il était fort superstitieux et fort attaché aux devins. 318. Retirait plus de service de son devin que d'aucun de ses généraux. *Là même*. Il prête quelquefois la main aux devins pour faire réussir leurs prédictions. 319. Il les rebute quelquefois aussi. 320. Il ne faut pas être trop surpris de sa superstition. 319. Il avait beaucoup de lumières pour la médecine théorétique et pratique. 356. Si d'autres dans une pareille situation eussent fait ce qu'il a fait. V. 24. Démocrite n'a pu se moquer de lui. 463. Dit que s'il n'était Alexandre il voudrait être Diogène. 526. Il avait eu envie de revenir en Europe, et pourquoi. VII. 508. On lui envoyait des livres en Asie, et particulièrement des poëtes. 511. S'il avait déjà bu la coupe d'Hercule quand il tomba malade. VIII. 82. La consolation qu'il donne au roi son père affligé d'une blessure qu'il avait reçue dans un combat. 204. Arrache de la bouche de la prêtresse de Delphes ces paroles : *Mon fils, vous êtes invincible*. 3[illegible]1. Par quelle invention son précepteur se rendit agréable. IX. 275. Opposition entre son caractère et celui de son père. X. 16. S'il a pu avoir des raisons pour supprimer des miracles faits en sa faveur. XII. 3. Par où les autres rois tâchaient de l'imiter. XII. 119. Ruina Persépolis. XIV. 89 et 90. Pensée sur le jour de sa naissance. VI. 500. Voyez aussi XIV, 171. Dépensa quatre-vingt mille talens pour la connaissance des propriétés des animaux. XIV. 153. Dépouille Cléophis de ses états, jouit d'elle, et la rétablit sur son trône. V. 231.
Alexandre, roi des Indes, fils d'Alexandre-le-Grand et de Cléophis. V. 231.
Alexandre (empereur). Avait l'image d'Apollonius mêlée avec celle de Jésus-Christ. II. 192. Avait dans son oratoire les images d'Apollonius, de Jésus-Christ, d'Abraham, d'Orphée, etc., et leur rendait des cultes religieux. *Là même*. L'histoire de cet empereur par Encolpius ne subsiste plus. VI. 156. Un imposteur suppose l'avoir traduite du grec. *Là même*. Associe à l'empire Ovinius Camillus, qui y avait aspiré et qui y renonce. 157.
Alexandre VI, pape, meurt d'un poison qu'il avait fait préparer pour un autre. VII. 435. Il n'y avait en lui ni vérité, ni foi, ni religion. IX. 153. Journal de sa vie. XV. 162. Pensa être écrasé le jour de Saint-Pierre. V. 137 Fait couper la langue et les mains à Mancinellus. X. 185. Fait jeter dans le Tibre. . . Lorenzo. 186. Son procédé envers Savonarole, etc. XIII. 117 et tout l'article.
Alexandre VII, pape (Voyez Chigi.)

Conte qu'on débite touchant sa religion. V. 143. Désapprouve la conduite du duc de Savoie envers les Vaudois. 145. Il parle à des Anglais avec beaucoup de douceur. *ib.* Il leur débite des maximes que M. Jurieu a louées, sans songer qu'il aurait à les combattre un jour. 146. Il est trompé vilainement par trois libraires de Hollande, qu'il avait attirés à Rome. 147. Il était bien plus aimé des jésuites que des jansénistes. 140.

Alexandre VIII. Voyez Ottoboni.

Alexandre (Noël). Caractère de sa théologie morale. XV. 355.

Alexandrie. On y célébrait la fête d'Adonis du temps de saint Cyrille. I. 229. Son école dépravée par les subtilités des disputeurs. 524. Un philosophe païen y enseigne publiquement l'éternité du monde au VIe. siècle. I. 528. Ses habitans députent à Caligula pour se plaindre des Juifs. II. 175. Sa chronique débite une assez plaisante chimère sur la fille d'Aquila. VII. 428.

*Alexis. I. 445

Alfenus Varus. I. 446.

Alfonse X, roi de Castille. Critique qu'on lui attribue des œuvres de Dieu. IV. 564 et 565.

Alfonse. Deux rois de ce nom ont été confondus, et plusieurs choses ont été transportées de l'un sur l'autre. IV. 567. Aucun d'eux n'a pourtant pris la peine de compiler lui-même le Coutumier. *Là même.*

Alfonse, roi de Portugal. XII. 290.

Alfonse, roi de Naples. Jusqu'où il a marqué l'estime qu'il faisait d'Ovide. XI. 290.

Alfonsines, tables astronomiques. Qui est l'auteur de cet ouvrage, et quelle dépense on y fit. IV. 564.

Alibrai (Vion). Trad. de Huerta. VIII. 292.

Alypius d'Antioche. I. 448.

Alypius d'Alexandrie. I. 450.

Alypius de Tagaste. I. 451. Déconseillait le mariage à saint Augustin. II. 552. Quel était le caractère de son esprit. IV. 608.

*Alypius (Falt. Prob.). I. 452.

Alkinde. V. Alchindus.

Allacen. Ce qu'il écrit sur les Crépuscules joint au Traité de P. Nonius sur le même sujet. XI. 185.

*Allatius. I. 453. Personne n'a porté plus loin que lui l'autorité du pape. I. 455. Plaisante réponse qu'il fit à Alexandre VII, sur ce qu'il n'embrassait point le sacerdoce. 456. Le jugement que M. Claude fait de cet auteur. VIII. 292.

Allemagne. Plusieurs de ses princes catholiques députent à Louis XIII, pour lui recommander les intérêts de leur religion. IV. 132. Quelle ville d'Allemagne a été appelée le Paradis. VI. 248. Quelle est la source de la guerre qui l'a désolée depuis l'an 1618 jusqu'à la paix de Munster. VIII. 648. Il y avait d'assez illustres poëtes latins avant Conrad Celtes. IX. 66.

Allemands. Veulent qu'on marque dans les Éloges jusqu'à l'heure de la naissance. V. 49. Mais Roland des Marets les en blâme. *Là même.* Qui a été le plus ancien historien qui soit sorti de cette nation. VI. 103. Allemands attrapés un jour par le pape Jules II. VIII. 452. N'apprennent qu'une profession. I. 128. Leurs pertes au siége de Landau en 1702. IX. 55.

Alliance monstrueuse entre le culte des dieux et les plus sales passions. III. 13.

Alliances. Réflexions sur celles qu'on fait avec les hérétiques ou avec les infidèles. II. 239. Reproches que les Français et les Espagnols se font mutuellement au sujet de leurs alliances avec les hérétiques. IV. 482. Le pape ne peut traiter en bonne conscience avec les infidèles. *Là même.*

Allix. Annonce la perte de l'antechrist pour 1716, 1720, ou 1736. IV. 113.

Allusions ridicules d'un passage de saint Bernard. II. 412.

Almachius tué par les gladiateurs. I. 453. On croit pourtant que ce saint est imaginaire, et pourquoi. *Là même.*

*Almain. I. 457.

Almanach. Ce mot, étant abrégé, a été pris pour un nom d'homme dont on a fait un martyr. I. 453.

Almanach. Léon Morgard condamné aux galères à cause des prédictions qu'il avait mises dans le sien. IX. 586. Mépris du médecin Sylvius pour l'almanach. XIII. 283.

Almanon, calife, trouble la dévotion des Musulmans. XIV. 21.
Almuchefi, miroir. Quelle est sa vertu. III. 15.
Aloisia Sigæa Toletana. Le livre fait sous son nom absolument condamnable. XV. 325.
Alopo (Pandolfo). On lui tranche la tête. et pourquoi. XI. 19.
ALPAIDE. I. 458.
Alsace. Si les villes libres de cette province ont pu conserver leur immédiateté de l'empire sous un protecteur ou tuteur roi de France. IX. 52.
*ALSTÉDIUS. I. 460.
*ALTAEMPS. I. 462.
ALTENSTAIG. I. 463.
ALTHAMERUS. I. 463.
ALTHUSIUS. I. 465.
Altieri, cardinal, n'apprenait qu'avec chagrin les conquêtes de Louis XIV sur les Hollandais. VI. 133.
ALTIÉRI. Cardinaux de ce nom. I. 466.
*ALTILIUS. I. 466.
*ALTING (Henri). I. 468. Réponse qu'il inventa sur-le-champ. I. 472. Sa fuite comparée à celle de saint Athanase. *Là même*.
ALTING (Jacques). I. 475.
Alviano (Barthélemi d'). Navagerio le suit à la guerre, et fait son oraison funèbre. XI. 37.
Alun. S'il a la vertu de rendre le bois incombustible. II. 273.
*AMABLE. I. 480.
Amadæus Guimenius. De qui était ce livre. XII. 442.
Amadis. Sa lecture rend lascif. I. 129.
Amalricus Augerii. Ce qu'il dit de la papesse. XI. 385.
AMAMA (Sixtinus). I. 481. Relève une erreur de Rosweyde. IV. 162.
Amand Flavien. Faux nom d'auteur. III. 466.
Amans. Se doivent servir de la clef du cœur pour arriver à la possession de leurs belles. II. 333. Leurs impertinentes galanteries. IX. 356. Histoire d'un mari et d'une femme que l'on a toujours appelés les *deux amans*. VII. 571. Amant qui par ses caresses guérit sa maîtresse pestiférée. VI. 383.
Amantius. Louanges qu'il donne au Capriata. IV. 426.
*AMASEUS (Romulus). I. 485. N'a pas bien entendu un passage de Pausanias au sujet de l'épitaphe d'Eschyle. VI. 267.
Amasis. Passage de son âme dans le corps d'un lion. II. 189.
AMASTRIS. I. 486. Histoire de cette princesse. V. 482. Et de la ville qui porta son nom. 483.
Amaulri. Hérétique condamné à Paris, et pourquoi. I. 204. Sa doctrine touchant la réunion des deux sexes. *Là même*.
Amauri, roi de Jérusalem, donne du secours à Dorgan. XI. 186.
Amazones. Leur impiété punie par Achille. I. 169.
Ambassade. Sa dénomination ne se prend point du lieu où l'ambassadeur a audience, mais seulement de celui où il est envoyé. IV. 269.
Ambassadeur des Provinces-Unies, qui le premier fut reconnu pour tel à la cour de France. I. 4.
Ambassadeurs. Exemples de leurs fourberies. III. 255. Un des points de leur catéchisme. 256. L'épée leur est aussi nécessaire que la langue. 263. Compliment que fit un ambassadeur d'Espagne à Jacques Ier, roi d'Angleterre. 267. Ambassadeurs sont faits les uns comme les autres, de quelque religion qu'ils soient. 558. Débitent de fausses nouvelles qu'ils forgent eux-mêmes. IV. 169. Les lettres de Busbec leur sont un modèle de bien écrire. 271. Ambassadeurs qui ne veulent point faire leur cour à des femmes galantes. V. 46. Leurs enfans sont censés nés, non dans le lieu où ils exercent leur ambassade, mais dans le lieu où ils résideraient s'ils n'étaient point ambassadeurs. IX. 535. Doivent être circonspects dans les nouvelles qu'ils écrivent. XIII. 48. Tours qui leur sont ordinaires. 51.
Ambassadrice extraordinaire. Quelle dame fut revêtue de ce caractère. VII. 311.
Ambitieux. Vit dans la servitude. V. 46.
Ambition confondue pour avoir été trop raffinée. VI. 89. N'en avoir point est souvent un bon asile. VIII. 101. Étouffe les sentimens de la nature. 530.
*AMBOISE (Adrien d'). I. 490. Fait imprimer le Traité des Devises de

son père. I. 487. Ses *Devises royales*. Là même.
*Amboise (François d'). I. 486. Se trompe quand il croit qu'Accurse a parlé d'Abélard. I. 64.
Amboise (Jacques). I. 492.
*Amboise (Michel). I. 493.
Ambres, château. Il est faux que François Ier. y ait été transporté. VI. 581. Le maréchal de Villeroi y est enfermé. *Là même*.
Ambroise (Saint). Son Apologie de la conduite de Sara et d'Abraham. XIII. 113. Comment il en usa envers Théodose. III. 6.
Ambroise de Camaldoli. *V.* Camaldoli.
Ambrosiens. Titre que quelques sorciers de Nanci en Lorraine se donnaient. VII. 9.
Ambrun (l'archevêque d'). Présente une requête au roi contre les jansénistes. XII. 305.
Ame humaine, convertie en astre par les païens. II. 130. Elle est un être aérien selon Anaxagoras. 23. Et selon Diogène le physicien. V. 538. Et une portion de la substance de Dieu selon Césalpin. 19. Le dogme de la propagation des âmes durait encore à la fin du XIe. siècle. II. 122. C'est une question très-obscure que celle de l'origine de l'âme. II. 536. Sa mortalité enseignée par Averroës. 540. Ce que c'est selon le même Averroës. IV. 441. Ce que saint Bernard a cru de son état lorsqu'elle est séparée du corps. III. 361. De quelle nature est la preuve tirée de l'apparition d'une âme pour son immortalité. 550. Tout le monde ne convient pas qu'il y ait une liaison nécessaire entre son immortalité et la providence de Dieu. V. 32. Diversités notables de sa force. 97. Les plus fortes preuves de son immortalité sont tirées de la parole de Dieu. 103. Si l'on peut soutenir son éternité en suivant les sentimens d'Aristote. 322. Objection contre Dicéarque qui ne voulait point qu'elle fût distincte du corps. 507. Objections à l'objection contre Dicéarque 512. Est distincte de toutes les modifications du corps, qui soient venues à notre connaissance. 514. Où il faudrait chercher le principe des plus grandes âmes sans la révélation. 540. S'il est possible que l'âme, étant séparée du corps, souffre la même douleur que l'on souffre quand on se brûle. VI. 182. Sentimens impies sur sa mortalité. VIII. 4. La plupart des philosophes païens supposaient qu'elle est corporelle. 537. Était composée de plusieurs parties selon la doctrine d'Épicure. IX. 200. D'autres philosophes se sont partagés sur ce sujet. *Là même*. Dès qu'on nie qu'elle soit une substance distincte de la matière, on raisonne puérilement, si l'on ne suppose pas que tout l'Univers est animé. 514. Ce qu'elle devient quand l'homme meurt, selon le système d'Épicure. 530. Si elle est sujette à certaines maladies tout comme le corps. 574. Opinion de Luther sur l'état de l'âme après cette vie. *Là même*. Si elle se sépare localement du corps, dans le moment que l'homme expire. XI. 50. Elle a d'étranges inégalités. 54. Les anciens philosophes l'ont crue matérielle dans les hommes et dans les bêtes. XI. 554. Pensées sur son immortalité. 644. Si Dieu crée une nouvelle âme, ou s'il reproduit la même. XII. 105. Si l'on peut prouver son immortalité par de bonnes raisons naturelles. 229, 242. Si le dogme de sa mortalité porterait les hommes à toutes sortes de crimes. 242. Idée que les païens en avaient. XII. 353. Si l'âme, en s'unissant avec la matière, se peut bâtir elle-même un logis organisé. XIII. 237. Son unité dans tous les hommes enseignée par quelques philosophes. 451. Si un spinosiste doit la croire immortelle, et sujette aux caprices de quelque persécuteur invisible. 455. Sa capacité à se tourner alternativement d'un côté et d'autre. XIII. 568. Francus prétendait que les bêtes et les créatures inanimées participaient à une âme générale divine. VI. 587. Trop assujettie aux qualités corporelles par J Huarte. VIII. 293.
Ame des bêtes. Anaxagoras disait qu'elle était intelligente, et lui donnait le même nom qu'il avait donné à Dieu. II. 36. Césalpin disait qu'elle était une portion de la substance de Dieu. V. 19. Auteurs qui ont cru qu'elle est raisonnable. XII. 611.

Ame du monde. Le dogme n'en est pas nouveau. Il faisait la principale partie du système des stoïques. XIII. 423.
Amé II, comte de Savoie. Morceau de son histoire. III. 293.
Amélia. I. 494.
Amélius. I. 494.
Amelot n'a pas bien traduit un passage de Fra Paolo. VIII. 234.
Américains. La dépravation de leurs mœurs. IX. 165.
Amérique. Premier voyage qui a été fait en ce pays-là sous les auspices de la France. IX. 187.
Amésius. I. 497.
* Amestris. I. 498.
Amynias. Comment il toucha les juges qui voulaient condamner son frère. VI. 264.
Amyntas. Ce qu'il fit en faveur d'Antoine, et comment il en fut récompensé. V. 442.
*Amyot. I. 498. Trompe Vigenère dans l'explication d'un passage de Plutarque. I. 150. S'il avait changé de religion. 507. Est censuré d'avoir mal traduit des passages de Plutarque. III. 451. V. 164. VI. 495. Comment il fut fait grand aumônier. VII. 442. Il n'entend point un passage de Plutarque au sujet de Laïs. IX. 25. N'a pas entendu un autre passage de Plutarque, où il est parlé de Lysimachus. 43.
* Amyraut. I. 507. Se réconcilie avec ses plus ardens adversaires. I. 513. Sa fermeté contre un arrêt du conseil d'état. I. 518. A été estimé de M. le duc de Longueville. V. 144. Et grand imitateur de Cameron. IV. 384.
Amyrutzes. I. 519.
Amis. Quel jugement on doit faire de ceux qui gardent jusques aux moindres billets de leurs amis, pour s'en servir en cas de rupture. VIII. 335. Les illusions auxquelles les amis sont sujets. X. 557. Bon conseil donné à deux amis XIII. 306.
Amitié. Exemples d'une tendre amitié. II. 478. Il est fort rare qu'elles durent long-temps. III. 434. Rare exemple qu'en donne la femme d'A. Niphus. XI. 179.
Ammien Marcellin. X. 216. Marie-Ange Accurse prétend avoir corrigé cinq mille fautes dans cet historien. I. 135. Cité. 449. Se moque des avocats de son temps. 446. Est critiqué au sujet des Mopsus, qu'il confond l'un avec l'autre. X. 517.
Ammonius. I. 521. Excellent maître en philosophie. XII. 170.
Ammonius *Saccas.* I. 523. Pourquoi il fut appelé Théodidacte. I. 525. On a perdu tous ses ouvrages, si l'on s'en rapporte à Henri Valois. 527.
Ammonius (André). I. 528.
Ammonius (Livinus). I. 531.
Amour. Quelle est son origine selon Platon. I. 202. Qui a introduit le premier la coutume de chanter des vers d'amour dans les compagnies. 403. En quel temps on commença d'introduire les aventures d'amour dans les pièces de théâtre. II. 58. Les grandes affaires élèvent bien plus les femmes au-dessus de la passion d'amour que les hommes. II. 472. Vive peinture de l'amour. III. 427. Règne dans les climats les plus glacés. 576. Est cause des plus noires perfidies. IV. 472. De toutes les déclarations d'amour, la verbale est celle qui coûte la plus à une reine. 431. Amour héroïque, ce qu'il faut entendre par-là. 444. Amour pour les femmes : pourquoi bronche-t-on plus souvent à cet égard qu'à l'égard des autres devoirs du christianisme. 569. Et pourquoi les rois sont plus en danger sur cet article que les particuliers. *Là même.* L'amour fournit aux femmes bien plus d'inventions pour se satisfaire, que la jalousie n'en fournit aux hommes pour les en empêcher. V. 255. Son œuvre détesté par Démocrite. 466. 472. Ses plus violens accès ont été appelés une petite épilepsie. 476. et VI. 546. Un homme qui a toujours la plume et les livres à la main ne saurait trouver assez de temps pour s'y attacher. 245 Extension de son empire. 261. Un de ses caprices. 337. Quel en est le grand mobile. 403. Il n'y a rien sur quoi les poëte du paganisme eussent pu philosopher plus profondément que sur l'amour. 433. Sa rage et sa brutalité. 495. Un de ses triomphes. VII. 95. Il laisse ordinairement l'honneur dans tous ses droits. 565. On se guérissait de cette maladie par le saut de Leucade. IX. 194. Noms de ceux qui ont fait ce saut. *Là même.* La diffé-

rence qu'il y a entre l'amour poétique et l'effectif. X. 172. Il n'est point besoin d'autre sortilége que lui-même pour faire commettre cent désordres. XI. 318. Se fourre partout. XII. 61. Si tout irait en décadence dans son empire, si les femmes attaquaient, et si les hommes se défendaient. XIII. 64. L'amour est une passion divine qui cause les enthousiasmes les plus violens. 94. Les malheurs que cette passion entraîne à sa suite. 227. Chanson de Guido Cavalcante, sur l'amour terrestre, commentée par bien des auteurs. IV. 603. Explication de la doctrine de ce Cavalcante sur la nature de l'amour, par Marsile Ficin. 604. Caractère singulier de celui d'A. Niphus. XI. 178. Livre de Parthénius sur cette passion. 415. Maladie qui quelquefois se convertit en manie, ou en phthisie. *Là même.* Ce que disait un auteur espagnol de l'amour honnête. XIII. 472.

Amour propre. Raffinement de cette passion. I. 268. Réflexion sur l'amour propre. II. 344. Fait quelquefois mépriser les richesses. *Là même.*

Amour du prochain. Un moine portugais prêche qu'on est obligé d'aimer tous les hommes, de quelque religion, secte, ou nation qu'ils soient, jusques aux Castillans. XIV. 87.

Amours du Palais-Royal. Ordre d'en acheter tous les exemplaires et de les brûler sur les lieux. XI. 463. Si Bussi-Rabutin est l'auteur de cet ouvrage. XV. 183.

Amphares. I. 532.

Amphiaraüs. I. 533. Était nommé le Roi-Prophète. I. 542. Remporte le prix de la course par la chute de Polynice. II. 315.

Amphilochus. I. 547. Joignit ensemble la royauté et la prophétie *id.*

Amphithéâtre d'honneur. Ouvrage contre l'autorité royale, fait par un jésuite. I. 433.

* Amphitryon. I. 551.

Amphytrion. Celui de Molière surpasse celui de Plaute. I. 552. Observation sur la pièce qui porte ce nom. XIV. 66.

Ampoule de Reims. Paul Émile n'en a rien dit. VI. 145.

Amurat, fait étrangler Fakreddin en sa présence. VI. 384.

Anabaptisme. Pourquoi il a fait tant de progrès. II. 6. Commencement de ses fureurs. III. 582. Une femme de cette secte fait une réflexion judicieuse. XII. 484.

* Anabaptistes. II. 1. Réfutés par un protestant de la même manière que les catholiques réfutent les protestans. II. 7. Raisons de les tolérer dans les Provinces-Unies. 8. On leur impute une doctrine extravagante. 12. Comment ils répondent quand on leur demande que deviendrait la magistrature si tout le monde était de leur sentiment. VII. 86. Qui fut leur premier patriarche dans les Pays-Bas, et dans la basse Allemagne. VIII. 188. Leur sévérité dans la morale. X. 180. Quelques rêveurs d'entre eux renouvellent les extravagances des adamites, et en sont punis de mort. XII. 46.

Anachorète, qui se vante d'avoir vu l'endroit où le ciel et la terre se touchent. XII. 150

Anachronismes. La plupart des éloges des hommes illustres en sont tout pleins. IV. 613. Les annales n'en sont pas exemptes non plus *Là même.*

Anacréon. II. 13. Ses dérèglemens excusés par T. Lefèvre. III. 166. Sa statue mise auprès de celle de Xantippe dans la forteresse d'Athènes. XIII. 98. Quelle était sa patrie. XIV. 81, 82.

Anagrammes. Qui en a été le premier restaurateur. V. 419. Et qui lui en a fourni la tablature. *Là même.*

Anania. II. 20.

Anarchie. Il y a une source d'anarchie dans le genre humain, que l'on ne saurait boucher. II. 424.

Anastase le bibliothécaire. Il n'y a nulle apparence qu'il ait fait mention de la papesse. XI. 357. Cette fable a été fourrée dans les manuscrits de son histoire. *Là même.* Blondel trouve que ce sont les propres termes de Martinus Polonus. *Là même.* Sarrau trouve que dans le manuscrit de la Bibliothéque du roi de France, le conte de la papesse est ajouté. 358. Il n'y est raconté que par *On dit. Là même.* Examen de ce que Saumaise

disait touchant une édition de cet auteur par les jésuites de Mayence. *Là même.*

Anatomie. Doute proposé aux casuistes sur une curiosité d'anatomie. I. 215.

Anatomie de la messe. Histoire de ce livre. XIV. 370.

Anaxagoras. II. 20. Sa négligence par rapport aux biens de la terre. II. 21, et V. 460. Ce qu'il enseignait touchant la première formation des hommes et des animaux. II. 21, et 257. Sa fausse supposition en établissant ses homogénéités. 29. Fut surnommé νοῦς ou l'esprit. *Là même.* Son sentiment développé. 31. Fut le premier qui supposa une intelligence pour la production du monde. 38, et VIII. 536. Fut surnommé Athée. II. 37. Sa doctrine des homœomeries est pleine de contradictions. 40 et suiv. Fut accusé d'impiété et presque lapidé comme un athée. 48; voyez aussi XI. 590, 617, 622. Ses bons mots. II. 50. Souffre persécution pour avoir dogmatisé contre l'opinion populaire. VI. 349. Inspirait une religion raisonnable, en expliquant par des causes naturelles, ce qui paraissait extraordinaire. XI. 587. Accusé d'irreligion, à cause qu'il expliquait les météores par des raisons philosophiques. 617.

* Anaxandride. II. 56.

Anaxandride, poëte. II. 58.

Anaximènes. Son hypothèse corrigée. II. 39. Enseignait que l'air était le principe de toutes choses. VIII. 535.

Anchise. II. 61.

Anciens. Il y en avait beaucoup qui n'ajoutaient pas foi aux fables. I. 151. Anciens auteurs n'étaient point assez féconds. 229. Dispute élévée depuis quelque temps sur leur supériorité ou infériorité. I. 532. S'ils revenaient au monde, ils verraient qu'on trouve dans leurs écrits bien des choses auxquelles ils ne songèrent jamais. II. 65. Réflexion sur le parallèle des anciens et des modernes. V. 295. Pourquoi on est si prodigue de louanges ou de support pour eux. XI. 250. Quelle différence il y a entre eux et les modernes, pour les pièces comiques. XII. 256. La maladie de n'admirer qu'eux ne régnait pas moins autrefois qu'aujourd'hui. XIV. 437.

* Ancillon (David). II. 65.

Ancre (maréchal d'). Morceau de son procès. II. 222. Maudit par le Dieu de Seine. V. 274. *V.* Concini.

Ancyranum monumentum. Inscription très-curieuse et très-instructive, mais qui n'est point entière. IV. 270.

* Andlo (*Petrus ab*). Son ouvrage contre S. des Marets. II. 77.

Andrada. II. 79. Auteur fort rare, et néanmoins fort souvent cité. 81. Comment cela. *Là même.*

André (Jacques). Combattu par Hemmingius. VII. 578. Grand promoteur de l'ubiquitisme. *Là même.*

* André (Jean). II. 81.

André (Jean de Xativa). II. 86.

André (Tobie). II. 87.

André (Valère), critiqué au sujet de Busbec et de ses ambassades. IV. 268. Attribue mal à propos un livre à Badius. III. 24.

Andréide, canton de la Béotie ainsi nommé d'Andréus, fils du fleuve Pénée. XII. 35. Nommé depuis Phlégyantide. *Là même.*

Andréini. II. 89.

Andrelinus. II. 91.

Andrinople. II. 94. Bâtie par Oreste, dont elle porta le nom. II. 95.

Androgynes platoniques, espèces d'hermaphrodites. I. 202. Ce qu'ils étaient, ce qu'ils entreprirent, et ce qu'ils devinrent. XIII. 12.

Androïde. Ce que c'est. I. 362.

Andromaque, femme d'Hector. II. 96.

Andromaque. II. 100. Fondateur d'une ville de Sicile. XIV. 166.

Andromaque, tragédie. Pièce propre à crever les acteurs. II. 98.

Andromaque, de Crète. II. 101.

Andromède, comédie d'Euripide. Effets de sa représentation. I. 38.

Andronic, empereur. Ce qu'il faisait pour reprocher aux habitans de Constantinople l'infidélité de leurs femmes. VIII. 501.

Andronicus, de Rhodes. II. 102.

Andronicus, de Syrie. II. 106.

Andronicus, de Thessalonique. II. 107.

Andronicus, de Dalmatie. II. 108.

Ane d'une attention merveilleuse pour la poésie. I. 522. Conte qu'on fait de l'âne d'un charbonnier. IX. 414.

Ane de Buridan. Quelle est l'origine de ce proverbe. IV. 261.

Ane d'or. Qui est l'auteur de sa première traduction française. II 218. C'est une satire continuelle. *Là même*. On pourrait faire sur ce roman un bon commentaire. *Là même*. Quelques gens croient qu'il renferme les mystères du grand œuvre. *Là même*.

Aneau (Barthélemi). Est tué dans un tumulte de religion. VIII. 486.

Anecdotes. Quelles en sont les sources. II. 152. Fait curieux pour ceux qui en cherchent. III. 260.

Angélocrator. Il y avait peu de gloire à le critiquer, pourquoi cela. VII. 575. Publie en 1601 une Chronologie, et est député en 1618 au synode de Dordrecht. XI. 369.

Angérone. Était la déesse patronne du Silence. XIII. 382.

Angers. Corruption de cette ville. VI. 503.

Anges. Il y avait deux sortes d'anges mauvais selon Athénagoras. II. 491. Rien n'est plus inutile que de disputer si lorsqu'ils apparaissent ils se forment un corps humain. XIII. 452.

Anges tutélaires ou gardiens. Doctrine des païens touchant ces anges. IV. 306. Et de quelques protestans. VIII. 423. Le dogme de ces anges est plus ancien que le christianisme. XII. 175.

Angevin (l'), ou *le petit Angevin*. Jean Maugin se surnommait ainsi. X. 354. Signe de basse extraction. *Là même*.

Angevins. Qui a été le plus savant d'entre eux. VII. 341.

Angiolello. II. 109.

Anglara, ville de Toscane Confondue par M. de Thou avec la ville d'*Angleria*, qui est dans le Milanais. IV. 395. Quenstedt donne à peu près dans la même erreur. *Là même*.

Angleterre. Le bois y était renchéri à cause du grand nombre d'hérétiques qu'on y brûlait tous les jours. I. 531. Son parlement exerce un pouvoir arbitraire. III. 530. On y brûlait les luthériens et les papistes en même temps. IV. 213. Dessein d'y réformer toutes les écoles de la nation traversé par la guerre civile. V. 260. En quoi la noblesse y surpassait autrefois, et surpasse encore aujourd'hui, celle des autres pays. VI. 224. Quelle différence il y avait entre les repas des gens d'église et ceux des milords. *Là même*. Les savans de ce pays-là n'ont pas été si faciles à duper que les savans de France, sur le sujet d'Euripide. 365. L'empereur Hadrien fait construire une muraille en Angleterre, et pourquoi. VI. 425. Richard Smith est envoyé en qualité d'ordinaire sur tous les catholiques; mais les jésuites le contraignent d'en sortir. VIII. 565. Cruautés qui s'y exercèrent de la part des Romains et des Bretons tour à tour. XIII. 542. Eloge de ses académies. XIV. 480. Histoire du schisme d'Angleterre de Sandérus; histoire de cet ouvrage, de ses éditions, et de ses versions. XIII. 85.

Anglais. Comment convertis au christianisme. VII. 216. Pris pour des dieux par les habitans de la nouvelle Albion; pourquoi cela. XI. 603. Anglais, s'ils ont presque conquis la France. V. 121. S'ils l'ont rendue tributaire. VI. 97. Leurs théologiens sont accusés de pencher vers le *pélagianisme* et le *socinianisme*. III. 130. Anglais catholiques font mille imprécations contre leur patrie. VIII. 280 N'avaient point encore, en 1613, la coutume d'écrire des discours en forme de lettres. VII. 481. Joseph Hall n'approuvait point que des gentilshommes anglais voyageassent dans les pays étrangers. *Là même*.

Anglus. II. 110.

Angouléme (la duchesse d'). Un avocat du parlement de Paris refuse de se charger de ses intérêts dans son différent avec le connétable de Bourbon. VI. 140.

Anicet. Sa lâcheté et sa scélératesse. XI. 218.

Anicius. II. 113.

Animaux. Comment ils ont été produits selon Anaxagoras et Archélaüs. II. 21 et 257. Voyez aussi VIII. 536.

Anjou (Foulque Rechin, comte d'). Abandonné de sa femme. VI. 507. Lui fait mille lâches soumissions. 508.

Anjou (Charles d'). Créé roi de Na-

ples et de Sicile par le pape, n'en fut paisible possesseur que par la défaite de Mainfroi et de Conradin. XI. 7.
Annaliste. Il est bon qu'il ait plusieurs copies de ses annales, et qu'il en confie quelques-unes à ses amis. IV. 373.
* Annat (le père). II. 115. Parallèle entre sa conduite et celle du père Nidhard. XI. 154.
Anne. II. 120.
Anne (sainte). Combien elle a eu de maris et d'enfans. I. 303. Ni l'Écriture sainte, ni les écrits des trois premiers siècles de l'église n'en font aucune mention. II. 120. Les contes ridicules qu'on en débite. VIII. 376, et suiv.
Anne, fille de Phanuel. Si elle était nonne. II. 121.
Anne, sœur de Didon. Persécutée après la mort de sa sœur par leur frère Pygmalion. XII. 75.
Anne d'Autriche, reine de France, trouvait de fort bon goût les fruits qui venaient de Pompone. II. 400. Le roi ne pouvait consentir à la déclarer régente. IX. 444. Voyez aussi 470. Fait détruire au parlement de Paris les dernières volontés du roi. *Là même.* Donne une pension à Bensérade. III 314. Mascaron fait son oraison funèbre. X. 351. Piquée des injures dont elle avait été chargée pendant le siége de la Motte, elle fait raser cette place contre la capitulation 569. Ce ressentiment blâmé par le marquis de Beauveau. 570. V. *Autriche.*
Année. Les Anglais ne la commençaient dans leurs actes publics qu'au 25 mars. V. 341.
Année solaire et *année julienne.* Diffèrent d'un jour tous les six ans, selon Albatégni et Lucidus. IX. 483.
Annibal. Compliment qui lui fut fait après avoir négligé l'occasion de prendre Rome. V. 25. Ce qu'il représentait au général des Romains. VIII. 14. Par quel stratagème il gagna une bataille navale. XI. 576. Qui était, selon lui, les plus grands capitaines. XII. 119. Ne savait pas profiter de ses victoires. 121. La faute qu'il fit après la bataille de Cannes. XIII. 564. Vers de Quiqueran sur son arrivée à Arles. XII. 416.
Annius, de Viterbe. V. Nannius.
Anon. Qui le premier mit en vogue la chair de cet animal. XII. 312.
Anonymiana. Cité. IV. 311 et 345.
* Anselme, de Cantorbéry. II. 121.
* Anselme (le père). II. 122. Beaucoup moins intelligible que M. le Laboureur, dont il est l'abréviateur. IV. 129. Ce père se trompe sur la restitution des biens de la maison de Bourbon. IX. 349 Son erreur au sujet de l'âge de madame de Rohan. XI. 413.
Antagoniste. Si l'on ne doit pas avoir autant de soin de faire valoir ses raisons, que les siennes propres. V. 166, et suiv.
Antechrist. Opinion fort singulière sur cet article. IV. 89 Comment il se devait emparer des villes fortifiées. X. 542. Auteur qui décrit tous les périodes de son règne. IV. 108. Aloïsio de Léon applique à Mahomet les prophéties des apôtres touchant l'antechrist. IX. 164.
* Antésignan. II. 123.
Anthermus. II. 125.
Anti-Anicien. Livre qui n'a jamais été imprimé, et pourquoi. II. 114.
Anti-Baillet. Passage de ce livre examiné et critiqué. IV. 217.
Anti-Coton. L'auteur de ce livre cité et censuré. XII 322.
Anti-Espagnol. Par Arnauld. VIII. 269
Antyllus. Fiancé avec la fille d'Auguste, mais massacré à cause de sa robe virile. VI. 626.
Anti-Mondori. Qui on a appelé de ce nom, et pourquoi. X. 171.
Antinoë. II. 125.
Antinomiens. C'est ainsi qu'on appela les sectateurs de Jean Agricola. VIII. 427. Bouffonneries du père Garasse sur ce sujet. *Là même.*
Antinous. II. 126.
Antioche. La fête d'Adonis s'y célébrait encore lorsque Julien l'Apostat y fit son entrée. I. 228.
Antiochide. Se voyant stérile recourt à une supposition de part. IV. 416.
Antiochus le Grand. Vaincu par les Romains. XI. 576.
Antiochus. Tombe malade d'amour pour sa belle-mère. XIII. 93.
Antipater, d'Idumée. II. 130.
Antipater. Ses disputes avec Carnéade. IV. 464. Comment ce philosophe définissait la divinité. XI. 602.
Antipathie. Est la véritable cause des

querelles du mari et de la femme. VIII. 560.
Antipéristase de religion. IX. 575.
Antiphates, roi des Lestrygons, Mange un des députés d'Ulysse. IX. 192.
Antipodes. Mis au rang des chimères pernicieuses à la religion, par le pape Zacharie XIV. 439.
Antiquaires. On leur tend souvent des piéges. VII. 206
Antiquité. Ne saurait servir de bonne preuve à un dogme, à moins qu'on ne fixe la durée qui suffit pour distinguer les erreurs et les vérités. IX. 109.
Antiquités romaines. Flavius Blondus est presque le premier qui en ait entrepris la restauration. III. 485.
Antisthène. Si dans le temps qu'il avait Diogène pour disciple, il a pu être celui de Socrate. V. 523. Comment il fit sentir aux Athéniens l'abus qui se commettait dans les promotions aux emplois publics. VIII. 456.
Antocles. Quelle santé il but avec Épiclès. XI. 600.
ANTOINE. II. 132.
ANTOINE (Caïus). II. 141. Les duretés qu'il essuie de la part de son neveu. VI. 618.
ANTOINE (Caïus). Frère du triumvir. II. 142. Quelle a été sa fin et quelle en a été la vengeance. VIII. 226.
ANTOINE (Lucius). II. 142. A qui il était redevable de son autorité, et de son triomphe. VI. 611.
ANTOINE (Marc). Orateur. II. 133.
ANTOINE. Crétique. II. 138.
*ANTOINE (Marc). Triumvir. II. 142. Fait signifier à Cléopâtre de se rendre dans la Cilicie pour y justifier sa conduite. V. 449. La débauche de sa femme empêcha que la ville de Rome ne tombât dans une affreuse confusion. 547. La réponse de Marc Antoine à Jules César, qui lui avait demandé compte de la vente des biens de Pompée. 549. Ses différens avec Dolabella. *Là même*. Il harangua le sénat sur la paix, et sa harangue charma les honnêtes gens. 550. Il envoya son fils en otage aux conjurés, qui n'osaient descendre du Capitole. *Là même*. De quel spectacle il se repaissait à table du temps des proscriptions. VI. 614. Comment s'appelait sa première femme. 615. Comment s'appelait sa seconde, et pourquoi il la répudia. 617. Il commet à Rome mille extorsions. 624. Il a même l'audace de mettre à l'encan les biens de Pompée. *Là-même*. Il n'a point épousé Cythéris. 625. Fait atteler des lions à son carrosse. IX. 214. La tromperie qu'il fait à sa femme, et l'interprétation qu'on y donne. 215. Il se fit agréger dans la communauté des Luperques. IX. 539. Fait mourir Arsinoé par complaisance pour Cléopâtre. XII. 360.
Antoine, roi de Navarre. Leurre dont on se servit pour le détacher de la religion. VIII. 63 et 252. Affectionné à la religion réformée pendant un temps. XI. 64 et suiv. Change de religion. *Là même*. On forme le dessein de l'opprimer. 66.
Antoine, ministre de Genève, passe du christianisme au judaïsme, et sème des objections parmi les proposans de Genève. XIII. 403.
ANTONIA, fille aînée de Marc Antoine. II. 145.
ANTONIA, sa sœur. II. 150.
Antonia. Si cette famille était patricienne ou plébéienne. II. 144. Comment on la doit diviser. *Là même*. Et quels noms on doit donner à ses branches. *Là même*.
Antonia Margarita. Ce livre est devenu fort rare. XI. 547.
ANTONIANO. II. 150.
Antonin, archevêque de Florence, cite Jean Columna, et copie, en plusieurs endroits, Jacques Columna. V. 247.
Antonius Liberalis. Ce qu'il raconte d'Alcmène. I. 406.
Antonio, roi de Portugal. Philippe II lui enlève le Portugal. XIV. 87.
* ANTONIO (Don Nicolas). II. 154. Fautes de cet auteur critiquées. I. 82 et suiv. Sa méprise censurée par M. Amelot de la Houssaie. 357.
Antropophagie exercée dans l'Amérique. IX. 167.
Anvers. Comment s'appellent les cinq bastions de sa citadelle. XI. 319 On conseille au roi d'Espagne de faire brûler cette ville. XIV. 36. Émotion populaire de cette ville en 1567. IV. 105.
* APAFI. II. 157.
* APELLES. II. 162. Son aventure à la cour d'Égypte. II. 163.

Apelles, comédien. II. 170. Criait d'un ton harmonieux quand on le fouettait. XI. 337.

Apellicon. II. 170. Sa bibliothéque transportée à Rome. XIV. 206. Son histoire. XIV. 210.

Aphrodisée (Alexandre d'). S'il a cru la mortalité de l'âme. V. 322.

Apicius. II. 170.

Apicius Cœlius. Qui est l'auteur de ce livre, et de quoi il traite. II. 171.

* Apien. II. 175.

Apion. II. 175. Débite une fable au sujet d'un tireur d'horoscopes. II. 169. Se vantait de donner l'immortalité à ceux à qui il dédiait ses ouvrages. 177.

Apocalypse. Ce qu'on a vu au sujet d'une explication de ce livre. I. 14. Ceux qui font espérer de grands succès, comme promis dans ce livre, sont sujets à se tromper. 252. On trouverait malaisément des cautions pour en garantir les explications. 372. Travail inutile de ses commentateurs. *Là même.* Jugement de Calvin sur ce livre. IV. 339. On a cru que ce n'était pas l'ouvrage de saint Jean. V. Voyez 6. aussi VIII. 423. Ses commentateurs ne perdent rien de leur crédit pour avoir abusé cent fois le peuple. V. 267. Pourquoi cela. *Là-même.* Ses explications les plus chimériques peuvent être d'un usage à remuer les peuples. VI. 8. Les souverains ménagent ordinairement les interprètes de ce livre. VIII. 178. Le jugement qu'on doit faire de ceux qui varient dans son explication selon le train des affaires. X. 98. Était écrite en broderie sur un habit. XI. 280. Il y a toujours des gens qui se vantent d'en avoir connu les secrets. XII. 586. Ceux qui se mêlent de l'interpréter, voudraient que les ministres d'état quittassent toutes leurs affaires pour les entendre ou pour lire leurs écrits. XIII. 107. Les premiers réformateurs ne l'ont point entendue. IV. 109. But de ceux qui ballottent ses nombres. *Là même.* 110. Le mauvais succès de ses commentateurs ne retient point la témérité des autres. 111. Ses explications sont de l'huile au feu. 117. Mise en rime française par personnages. V. 148 et suiv.

* Apollinaris. II. 180.

Apollodore. II. 182.

Apollon. II. 184. Surnommé hyperboréen. I. 8. Merveilles du dard dont il avait tué les Cyclopes. 7. Comment il recouvra ce dard. *Là même.*

Apollon. On lui fait des reproches pour avoir approuvé un poëte qui avait écrit mille saletés. II. 279. Temple et oracle de ce dieu, à Daphné, rendus fort célèbres par la superstition et la débauche. III. 7. Agissait à la marchande; il ne faisait rien pour rien. IV. 322. La prêtresse d'Apollon à Delphes devait être vierge. 485. La vertu de sa salive. 486. Apollon fait un mensonge dans l'oracle qu'il prononça sur la destinée d'Euripide. VI. 352. Qui lui bâtit un temple à Claros. X. 203. Pillé sur mer et sur terre par les Athéniens. XII. 34. Pourquoi il est appelé *Smintheus.* XIV. 75. Pourquoi épargné par Verrès. 81. Engrosse Coronis, et tue Phlégyas son père à coups de flèches. XII. 35.

Apollonius *de Perge.* II. 184. M. Viviani restitue le cinquième livre de ses Coniques. XIV. 449.

Apollonius, poëte. Excusé d'avoir suivi la foule au sujet de Chiron. I. 156.

* Apollonius *de Thyane.* II. 188. Avait fait le singe du fils de Dieu. II. 191. Comment il censure les Athéniens. III. 579. Ce qu'on conte de lui par rapport à l'assassin de Domitien. XV. 125.

Apologia pro Puritanis. Ce que c'est que ce livre. V. 552.

Apologie pour Jean Chastel et pour les jésuites. Analyse de cet ouvrage. V. 109 et suiv. Attribuée aux jésuites, mais elle est apparemment de la façon de Jean Boucher. 113. Elle est très-rare. 112. Les jésuites la suppriment, et pourquoi. *Là même.*

Apologies. Doivent être consultées pour la composition des Vies de savans, et par l'auteur d'un ouvrage tel que celui-ci. III. 439.

Apologiste. On donne souvent quelque sujet de croire qu'on se scandalise plus de l'aigreur d'un apologiste que de celle de l'agresseur. III. 203.

Apologistes. Il est difficile de mettre à bout ceux de certaines gens. XIII. 137. Ceux de Savonarole. *Là-même.* Suspects d'entêtement ou d'intérêt de communauté. 146.

Apologues. A qui appartient la gloire de les avoir inventés. VI. 277. Si les anciens en ont cru l'origine céleste. 283.

* Apone. II. 196.

Apopompæus. Nom que les Juifs donnaient à une de leurs victimes. XII. 433. 441.

Apostat. Seigneur anglais traité d'apostat à Genève, pour avoir cru que la discipline génevoise n'est point apostolique. IV. 162.

Apothéose. Par quel chemin on y parvenait le plus sûrement. XI. 602.

Apothètes. Ce que c'était chez les Lacédémoniens. IX. 225.

Apparences. Sont trompeuses. I. 250. Preuves de la témérité des jugemens qui ne sont fondés que sur les premières apparences. III. 282.

Apparition. Si l'on peut tirer quelque preuve de l'apparition d'une âme pour son éternité. III. 550. Apparition peut causer une maladie mortelle. VI. 52. Il y a des apparitions contre lesquelles les guerriers les plus ardens ne seraient pas à l'épreuve. *Là même.* Observations sur quelques-unes. IX. 386. Cherchez *Fantômes.*

Applaudissemens. L'espérance qu'on en a excite l'envie de composer. XI. 316.

Application trop longue cause des incommodités. VII. 482.

* Aprosio. (Ang.) II. 201.

Aprosio. (P. Aug.) 204.

Apulée. II. 205. S'il était magicien son crime était moindre que celui des magiciens d'aujourd'hui. II. 209. Les païens comparaient ses miracles à ceux de Jésus-Christ. 206. Repris. 501. L'un de ses récits se trouve dans Boccace et dans La Fontaine. III. 495.

* Aquæus. II. 218.

Aquapendente (Fabricius d'). Il n'est pas vrai que Du Laurens ait profité de ses conversations. IX. 114.

Aquaviva (André-Mathieu). II. 220. Mis en parallèle avec M. de Montausier. II. 221.

Aquaviva, général des jésuites. S'il a approuvé le livre de Mariana *De Institutione Principis.* X. 269.

Aquila, ville bâtie des ruines d'Amiterne. I. 136.

Aquila de l'Abruzze. Sentence de Pilate, pièce supposée trouvée dans cette ville. V. 301.

Aquin (Thomas d'). Savait un peu de cabale. IV. 91. Etait appelé *bœuf muet* par ses camarades d'école, et pourquoi. VI. 223. Critiqué par Vogelsang. XII. 539. Voyez aussi *Thomas.*

* Aquin (Philippe d'). II. 221.

Aquitaine (Eudes duc d'). Comment s'appelait sa fille. X. 580. Comment elle tomba au pouvoir du calife des Sarrasins. 581.

Aquitaine. Annales de ce pays par Jean Bouchet. IV. 27. Jugement qu'en font Robert Cenalis et Jean Quintin. 28.

Aquitains. Étaient autrefois l'ornement et la gloire des Gaules en fait d'esprit et d'éloquence. XIII. 256.

Arabes. Ce qu'ils disaient de la taille de nos premiers pères. I. 205. Ce qu'ils disent des livres d'Adam. 206. Adoraient une pierre. 247. Leurs philosophes aiment mieux s'éloigner des sentimens de leur prophète Mahomet que de contredire Aristote. II. 365. Les Arabes ont introduit quantité de choses dans la médecine, qui sont contraires aux préceptes de Galien et d'Hippocrate. IV. 143. Gardent fort exactement la coutume de se marier avec des femmes de leur tribu. X. 58. Il y a de leurs auteurs qui se vantent d'avoir vu un exemplaire de l'Evangile où il était parlé de Mahomet. 97.

Arabie. Les femmes y ont beaucoup de pudeur. X. 72.

Aragon (Ferdinand d'). Dépouille injustement Jean d'Albret de son royaume. VIII. 483.

Aragon (Alphonse V). II. 223. XI. 35.

Aragon (Jeanne). II. 223.

Aragon (Isabelle). II. 230.

Aragon (Marie d'). II. 235.

* Aramont. II. 236.

Arbitre (le franc-). Différentes idées que l'on s'en forme. III. 141. Il y a certains articles qu'il est difficile de n'adopter pas après celui du franc-arbitre. 335. La définition du franc-arbitre proprement dit.

IV. 261. N'empêche pas que tous les actes de la volonté ne soient des suites inévitables du destin. V. 180. Était inexplicable selon le système d'Épicure. VI. 196. Son mouvement de déclinaison ne servait de rien à cela. 200. Carnéade invente une solution plus subtile. 202. Il y a eu des personnes qui ont douté que l'homme en fût doué. VII. 547. Les thomistes, les jansénistes et les calvinistes soutiennent la même chose dans cette matière. VIII. 322. Difficultés sur ce sujet. X. 200. S'il peut servir de quelque chose à résoudre les difficultés sur l'origine du mal. 233. 234. Voyez aussi. XI. 257. 486. 487. 505. XII. 353. Les labyrinthes d'Ochin à ce sujet. XI. 202. Doctrine qui semble le ruiner. XII. 342. S'il est une bonne preuve de la différence spécifique qu'il y a entre notre ame et celle des bêtes. 603. On fait des objections victorieuses pour et contre. XIII. 315. Combattu par la raison. 437. On ne saurait comprendre son accord avec la qualité d'un être tiré du néant. 447.

Arbre de science de bien et de mal. Ce que signifiait la défense de manger de cet arbre. VI. 335.

Arbre extraordinaire planté par Abraham. I. 71. Longue vie de certains arbres. 547. Arbres étaient l'objet de la religion des gentils, quand ils les croyaient fort vieux. VII. 497.

Arbrissel (Robert d'). II. 239. Comment il se conduisait avec les femmes de son abbaye. VI. 509. Son apologie par le père de Soris. VI. 518, et XVI. 195.

Arcadie. On y immolait des hommes à Jupiter. VIII. 539.

Arcadius. Se tient debout et découvert devant son précepteur par ordre de Théodose. II. 440.

Arcésilas. II. 239. Était pyrrhonien sans en porter le nom. 242 et suiv. A été le premier perturbateur du repos public des philosophes. 245. Pourquoi il embrassa le parti de l'époque. 246. Il poussa plus loin l'hypothèse de l'incertitude que Socrate. 247. Faisait du bien, et ne voulait pas qu'on le sût. 251. Ce qu'il dit à Carnéade l'épicurien. 253. Ariston de Chios était son antagoniste sur l'hypothèse de l'incertitude. 348. S'il a nié absolument l'existence des vérités. IV. 459. Quelle différence il y avait entre ses opinions et celles de Pyrrhon. XII. 100. S'il revenait au monde, il serait terrible aux théologiens. 101.

Archagathus. A été le premier médecin qu'on ait vu à Rome. IV. 512.

Archambaut, archevêque de Bordeaux. Est déposé, et devient ensuite seigneur de Saint-Maixent. XI. 409.

Arche. Si les fonctions matrimoniales furent suspendues pendant qu'on vécut dans l'arche. V. 54.

Archélaüs. Sous quelles conditions Pompée lui donne le pontificat de Comane. V. 252.

Archélaüs. II. 252.

Archélaüs Ier., roi de Macédoine. II. 259. Bon mot de ce prince. II. 261. Ce qu'il dit en faisant donner une coupe d'or à Euripide. VI. 361. Livre Décamnichus à la discrétion d'Euripide, et pourquoi. 360. Un de ses chiens sacrifié et mangé. 363.

Archélaüs, philosophe. II. 253. Ce qu'il enseignait touchant la production de l'homme et des animaux. II. 257.

Archélaüs, roi de Cappadoce. II. 266.

Archidamie. Entre l'épée à la main dans le sénat de Lacédémone, pour s'y plaindre de la mauvaise opinion que l'on avait du courage des femmes. V. 233.

Archidamus. Condamné à l'amende par les Éphores, et pourquoi. I. 256.

*Archilochus. II. 274. Se piquait plus d'être soldat que d'être poëte. II. 278. Où fut envoyé celui qui l'avait tué. XIV. 84.

Archimelus. II. 281.

Archirota. II. 281.

Archontes. Qui a été le dernier perpétuel. I. 410.

Arci (le marquis d'). Commet un assassinat dans Fréjus, qui inquiéta fort le prince de Condé et l'amiral. V. 210.

Arcturus. Nommé Phasis, et pourquoi. XII. 7.

Aremberg (le comte d'). Sa réponse touchant les troupes du cercle de Bourgogne, introduites dans l'électorat de Cologne. IV. 77.

Arène, ville. D'où lui vient ce nom, et par qui bâtie. VII. 157.

Aréopage. Ne pouvait souffrir ni les athées ni les impies. V. 332. Procès qui lui est renvoyé. 552.
Aréopagites. Font ajourner Ménedème et Asclépiade. II. 478.
*Arétin (Charles). II. 282.
*Arétin (François). II. 283.
Arétin (Gui). II. 289.
*Arétin (Jean). II. 290.
*Arétin (Léonard). II. 292.
*Arétin (Pierre). II. 295. Si ses livres de dévotion sentent un homme bien converti. II. 302. Ses *Raggionamenti*, livre condamnable absolument. XV. 325, 326
Arezzo. Ses habitans obligés de se mettre à genoux devant un lion de pierre, et pourquoi. V. 453.
Argenis. Livre fameux, mis en italien pour satisfaire à la curiosité des dames. III. 108. Lu continuellement par le cardinal de Richelieu. 109. Fort estimé aussi de Balzac. 110. Il est pourtant écrit en méchant latin. *Là même*. Traduit en français. 112.
Argent. Sa comparaison avec la poix. VIII. 425. Moyens illégitimes d'en amasser. XIII. 337. Pièce d'argent changée en serpent, qui se poste autour du cou d'un gentilhomme, et pourquoi. VIII. 208.
Argentier, jurisconsulte. Écrivait tout ce qu'il pouvait apprendre en conversation. VII. 67.
Argentocoxus. Comment sa femme excusait les adultères qui se commettaient dans la Grande-Bretagne. VIII. 464.
Argentum purum putum. La signification de ces mots. I. 447.
Argentré (Bertrand d'). Confond François Sylvestre avec Sylvestre Prierias. VI. 443
*Argyropyle. II. 309.
Argonautes. Leur arrivée et leurs exploits dans l'île de Lemnos. VIII. 155. Sont obligés de remonter le fleuve Phasis. XII. 7. Surnommés Minyens à cause de Minyas 37.
Argonautes du peintre Cydias. Combien vendus. VIII. 219.
Argos. Le temple de Junon y fut entièrement brûlé par la négligence de la prêtresse. V. 183. Ses habitans firent un vœu à Apollon, lorsqu'ils pillèrent la ville de Thèbes. X. 202.
Argument. D'où vient qu'on appelle le principal son Achille. I. 163. Argument négatif. En quel cas il a de la force. IV. 96. Vaut en plusieurs rencontres une démonstration. 591. On a fait des livres pour et contre son autorité. VIII. 138. Considérations sur sa force touchant la papesse Jeanne. XI. 375. Réfutation des raisons qu'on y peut opposer. 376. Les protestans le trouvent démonstratif dans la question si saint Pierre a été à Rome, et n'en veulent point entendre parler dans l'affaire de la papesse ; et les catholiques au contraire. 382. Caractère de cet argument. XV. 121.
Argumentum. Bévue inexcusable de ceux qui ont pris *Argentum* pour *Argumentum* dans Aulu-Gelle. I. 163.
Arianisme. Son étendue, son éclat, sa durée. II. 377. Difficultés insurmontables où s'est jeté à cet égard un théologien protestant. 378. Son extirpation dans l'Espagne, par Récarède. 380.
Ariarathes. Voy. Cappadoce.
Ariens. Ont eu, ce me semble, plus de tolérance que les orthodoxes. II. 380. Les explications de Calvin accusées de leur être favorables. VIII. 307. Il s'en élève une secte à Lyon, contre laquelle Viret agit. XIV. 414. Solidement réfutés par Lasicius. IX. 83.
Arigoni. II. 311.
Arimanius. II. 311.
Arimini (Grégoire). Voy. Rimini.
Arion. II. 313.
Ariosta. II. 316.
Arioste. Le jugement que le cardinal Hippolyte d'Est fit de l'une de ses pièces. IX. 150. Bulle publiée en faveur de ses poésies. *Là même*. Le commencement de son poëme lui coûte beaucoup. 253. S'il a logé en chambre garnie. XIV. 255.
Aristagoras. S'il y a eu un philosophe de ce nom qui ait été précepteur de Socrate. V. 497.
Aristandre. II. 317.
Aristarque, philosophe. II. 321.
*Aristarque, grammairien. II. 323. S'il a été traité de prophète ou de devin. 327.
*Aristée, fils d'Apollon. II. 331. Disparaît. 332. Est mis au nombre des dieux. *Là même*. Conformités de

son histoire avec celle de Moïse. *Là même.*
Aristée (Proconnésien). II. 339. Parut au monde trois siècles après avoir composé un poëme. *Là même.* Se vantait que son âme était sorti de son corps pour faire diverses courses. *Là même.*
Aristée le géomètre. II. 342.
Aristée. Divination de M. Viviani sur cet auteur. XIV. 449.
Aristenet. Ce qu'il conte de son amie. IX. 22.
Aristide. II. 343. Ses filles mariées aux dépens du public. *Là même.* Sa vertu. I. 542. Par quel principe il contribue à la gloire de Cimon. V. 198.
Aristippe. Ce que son valet lui disait au sujet de Laïs V. 533.
Aristodème. Les rois de Lacédémone descendaient de lui. I. 258
Aristomène. Le plus grand héros qui eût été parmi les Messéniens. V. 491.
Ariston. II. 345.
Ariston (Titus). II. 350.
Aristophane. Pourquoi il composa la comédie des Nuées, selon quelques-uns. II. 262. A qui le public est redevable de la première édition de cet auteur. X. 600. Comment il parlait des veilles de dévotion. XIV. 123.
*Aristote. II. 352. Sa science a été comparée à celle d'Adam. I. 201. Se moque de Xénocrate. 223. Ce qu'il enseigne de la nécessité d'un principe moteur de la matière II. 32. Observe qu'Anaxagoras employait une intelligence à la construction des choses, comme un Dieu de machine. 33. S'il a été prosélyte de justice, ou même juif. II. 359. Ce qu'il répondit quand on lui demanda la cause de sa retraite. 363. Ses ouvrages furent apportés à Rome pour la plupart, avec la bibliothéque d'Apellicon. XIV. 206. On en fit plusieurs copies pleines de fautes *Là même.* On y joignit les indices que l'on a présentement, après les avoir mis en ordre. II 104. Sa Morale, par qui paraphrasée. 105. On a voulu le faire servir à l'éclaircissement des vérités de la religion. 110. Sa philosophie a été violemment secouée dans le XVIIe. siècle. 352. Mais fortement soutenue par les théologiens protestans et catholiques. *Là même.* Louanges outrées qu'on lui a données. 363. Sa conformité avec Spinosa. 354. V. 16. 17. 19. S'il a cru l'éternité de l'âme et la Trinité, et s'il a eu des pressentimens de l'incarnation du Verbe. II. 367. Voy. aussi XII. 232. 236. S'il doit être mis au nombre des bienheureux. II. 368. S'il s'est précipité dans l'Euripe. *Là même.* Il y a bien moins de raison dans les professeurs qui se sont entêtés de ses hypothèses, que dans les parlemens qui ont proscrit toutes les autres. 353. Quelques auteurs ont cru que sa doctrine allait à l'athéisme. 354. Ce qu'on dit de ses conversations avec un juif ne paraît pas fondé. 358. Il n'y a pas d'apparence non plus qu'il en ait si mal usé avec Platon qu'on le dit. 360. Ni qu'il ait été un impie et idolâtre dans ses amours. 361. On doute qu'il ait reconnu l'immortalité de l'âme. 367. On ne sait de quel genre de mort il a fini. 371. Il a été extrêmement honoré dans sa patrie. 354. Qui le premier, et presque le dernier des modernes, a compris les sentimens de ce philosophe. V. 17. Sa doctrine d'un intellect universel, qui est le même dans tous les hommes. 319. S'il a brûlé tous les livres de ceux qui avaient philosophé devant lui, et les livres de Salomon. 475. Sot conte des juifs à cet égard. *Là même.* A trouvé absurde le mouvement éternel de la matière. VI. 193. Fort maltraité par Luther. IX. 580. Quand et comment la nature forme les femmes selon ce philosophe. VII. 48. C'est avec juste raison qu'il parle mal des Lacédémoniennes. IX. 230. A qui il compare ceux qui abandonnent la philosophie pour s'attacher aux autres sciences. XI. 541. Quelle a été son opinion touchant l'âme des bêtes. 554. 559. C'est en vain que l'on cherche dans ses écrits des semences de l'opinion de Descartes touchant l'âme des bêtes. 558 On a soutenu publiquement tout le contrepied de ce qu'Aristote avait enseigné, ce qui excita de grands troubles. XII. 447. L'histoire de la destinée de ses ouvrages. XIV. 206. Ce qui est pour lui d'une glorieuse conséquence, mais ce qui fait aussi

douter de ses écrits. 210. Est censuré mal à propos par l'auteur de l'Art de penser, en faveur de Parménide. XIV. 602. Avance des faits qu'on ne pourrait pas confirmer. XV. 202. Sa Rhétorique, traduite en latin par M. A. Muret, et expliquée par Bencius. III. 310.

Aristote, architecte. II. 373.

Aristotéliciens. Accord de cette secte avec celle des Platoniciens. I. 525.

Arithmétique. Auteurs qui en ont écrit. XIV. 44. Tartaglia y excelle, et tous les autres le copient et le pillent. *Là même.*

Arius. II. 373. Nicolas, évêque de Mire, lui donne un soufflet dans le concile de Nicée. V. 249.

Arles. Son académie ne reçoit personne qu'on ne le demande. XI. 333. Le cardinal d'Arles. I. 351.

Arliquiniana. Cité. III. 318.

Armée spirituelle, qui devait être levée par l'avis et l'inspiration du Saint-Esprit, et commandée par le roi de France, pour exterminer les impiétés et les hérésies. X. 239. Réflexion d'un janséniste là-dessus. 241.

Armes. Gens qui ont confessé qu'ils avaient jeté leurs armes en fuyant. I. 374. Quelles étaient celles de l'église des premiers siècles, quand elle était persécutée. III. 4. S'il est permis à un particulier de les porter contre les alliés de son souverain, lorsqu'il ne dépend que de lui de s'enrôler ou de ne s'enrôler pas. IV. 244. Ouvrage où l'on soutient que les ministres ont vocation de les porter; et affaires que cela attira à l'auteur. III. 329.

Arminianisme. Est de nature à s'insinuer de lui-même. XIV. 479.

Arminiens. Ne devaient pas remuer les bornes des réformateurs; leur hypothèse ne peut pas lever les principales difficultés sur les matières de la prédestination. II. 388. Ils récusent le synode de Dordrecht. VI. 203. Ils sont déposés et bannis. *Là même.* Les peuples les maudissent comme la première cause des troubles et de l'église et de l'état. 205. Ils se retirent à Anvers pendant la trêve. VI. 205.

* Arminius. II. 382. Conjecture sur ses contestations avec Gomarus. III. 189. Ses recommandations et celles d'Uytenbogard nuisent à Drusius. VI. 32. Nie que ses sentimens soient ceux des pélagiens. VII. 111. Ils n'ont rien de fondamental. 112. Ce qu'il répondit touchant des écrits qu'il avait ordre de réfuter. VIII. 582. Exhortation que lui adresse Joseph Hall. VI. 484.

Armoiries. Ouvrage de Jean le Feron sur ce sujet. VI. 432. Autre ouvrage sur ce sujet. *Là même.* Armes d'Adam; quelles. 433.

Armoise, plante. D'où lui vient ce nom. II. 472.

*Arnauld (la famille). II. 389.

Arnauld (Henri). II. 389.

*Arnauld d'Andilli. II. 397.

*Arnauld (Antoine), avocat. II. 392. S'il a été de la religion. 394. Il y a eu plusieurs personnes de la religion réformée dans cette famille. VI. 72. Entre autres M. Arnauld, contrôleur des restes. *Là même.* Emploie dans son plaidoyer contre les jésuites les paroles de Lépidus. IX. 585. Est l'auteur de l'*Anti-Espagnol.* VIII. 389.

*Arnauld (Antoine), docteur de Sorbonne. II. 400. Origine de ses brouilleries avec les jésuites. 405. Ne méritait pas d'être appelé un certain Arnauld. 408. Secret pour le faire taire. *Là même.* Raisons qu'il a données de son silence par rapport à deux livres publiés contre lui. II. 417. Sa dispute avec le Fèvre, docteur de Sorbonne. VI. 524. Prétendue lettre du roi de France. VIII. 417. Blâme mal à propos Quistorpius. VII. 281. Repoussé par M. Claude au sujet d'Allatius et d'Hottinger. VIII. 292. Se rétracte à l'égard de M. Mallet, au sujet des impertinences dont il l'avait cru le premier auteur. IX. 291. Reçut un petit chagrin au sujet d'une citation de Luther. 577. Cité. XII. 240.

Arngrimus. V. Jonas.

Arniseur. II. 426.

*Arnobe. II. 427. A débité des erreurs très-dangereuses. 428. Fonde sur un mensonge une très-mauvaise objection. V. 183, 184. Raille les païens sur les neuf nuits que Jupiter employa à faire un enfant. VIII. 81. Son raisonnement contre les adultères de Jupiter. 527. Pousse à bout le paganisme. 530. Comment il répond aux païens, quand

ils accusent le christianisme d'être cause de tous les malheurs arrivés à l'empire. XI. 268. Il est moins orthodoxe, sur la matière considérée comme un des principes, que les stoïciens. 495. Il a fort bien réfuté les deux espèces de dieux bienfaisans et malfaisans. *Là même.* Mais il est allé trop loin. *Là même.* Son sentiment sur l'âme de l'homme. XII. 596. Examen d'un de ses passages. XIII. 26. Ce qu'il observe touchant la nature de Dieu. 301. Son aveu touchant ceux qui nient la divinité ou la providence. 456. Quelle a été sa pensée quand il a dit, que les païens représentaient l'Amphitryon de Plaute pour apaiser Jupiter. XIV. 68. Sa réponse à ceux des païens qui demandaient qu'on abolît quelques livres de Cicéron. XIV. 465.

Arnoldus. II. 432. Version d'un passage de cet auteur censurée. I. 95.

Arodon. II. 435.

Arras. Traité d'Arras concernant la soumission de Charles VII roi de France. IV. 53 et suiv.

Arrerac. II. 437.

Arrestographes. Jugement que M. de Maussac fait des modernes. V. 313.

Arrêts. Contiennent souvent des honnêtetés, qui ne sont, à proprement parler, que des complimens. X. 306. Autrefois tous remplis de grec et de latin. IV. 31.

*Arria. II. 437.

*Arriaga. II. 437. Cité. XI. 546. XIII. 467. XV. 42, 49.

Arrie. Se tue pour donner exemple à son mari. XI. 649.

Arrien. Son extrême crédulité pour les fables. I. 68.

*Arsenius, diacre. II. 440.

Arsenius, patriarche. II. 442.

Arsenius, archevêque. II. 443.

Arsenius, moine. II. 443.

Arsinoé. II. 443. Fait tuer Achillas. Elle est reçue chez Mégabyse. Marc Antoine la fait mourir par complaisance pour Cléopâtre. XII. 360.

Art. Le droit veut que l'on donne la vie à celui qui excelle en quelque art, bien qu'il ait mérité de la perdre. VII. 165.

Art d'aimer (les livres de l'). Furent moins la cause que le prétexte de l'exil d'Ovide. XI. 286.

Art d'écrire. Homme qualifié de *premier* de tous les écrivains du royaume. VII. 4.

Art de médire. Il y en a un selon Scaliger. Ceux qui l'ignorent se font plus de tort qu'aux autres. II. 118.

Art de penser, cité. III. 403. XIV. 602.

Art militaire. Était autrefois fort éloigné de la perfection où il est à présent. I. 320.

Art poétique. Examen d'une de ses règles. XII. 262

Art poétique français. Des Accords promettait cet ouvrage. I. 109. Ouvrage de Dan. d'Auge sur ce sujet. II. 548.

*Artaban. II. 446.

Artaban Ier. II. 448.

Artaban II. II. 449.

Artaban III. II. 452.

Artaban IV. II. 452.

Artabaze. II. 456.

Artagnan. Les mémoires qui ont été publiés sous ce nom sont supposés. IX. 386.

Artavasde Ier. II. 456.

Artavasde II. II. 459.

Artavasde de Médie. II. 461

Artaxata. II. 462.

Artaxias Ier. II. 463.

Artaxias II. II. 464.

Artaxias III. II. 465.

Artémidore. II. 465. Cité au sujet des songes, et de leur signification. I. 12.

Artémise. II. 470.

Artemise. Femme de Mausole. II 474.

Artillerie. Par qui inventée. I. 363.

Artistes fameux. Sont sujets à être capricieux. II. 165. Et ont souvent lieu de s'en repentir. 182.

Arundel. Ses marbres. XII. 318.

Asclepiade de Phlie. 477.

Asclepiade de Pruse. 478.

Asiatiques. Ont été les agresseurs dans les premières guerres qu'ils ont eues avec les Européens. VII. 542. Leur crédulité pour les plus ridicules traditions. VIII. 342.

Asile. La reconnaissance envers un prince qui le fournit rend un homme peu propre à écrire des choses où ce prince se trouve intéressé. VII. 490.

Asiles, fort rares. On fit à Rome la recherche des faux. XI. 567.

Asmodée. Se transforme en ange de lumière, pour surpendre les dévotes. IV. 84.

Aspasie de Milet. II. 484. Abrégé de

son histoire. V. 213. Maltraitée par les poëtes, et sur le théâtre. XI. 586. Son histoire. 615.
Aspasie de Phocée. II. 484.
Asprenas. Accusé d'avoir empoisonné 130 conviés avec un seul plat. IV. 516.
Assacan. Fils aîné de Cléophis, reine indienne. V. 232.
Assassins des rois. Leurs panégyristes récompensés par les Espagnols. IV. 26.
Assassins. Tels que J. Chastel, témoignent autant de fermeté que les plus illustres martyrs. V. 111. Sortent de l'école des jésuites. 112.
Assemblées de religion. Il ne faut pas croire de léger tout ce qu'on impute à celles des hérétiques. I. 222.
Astérite. Pierre que les rayons du soleil peuvent mettre en feu. VI. 288.
Astyanax. II. 484.
Astrée, roman. Ce que l'on y trouve à redire. IX. 355.
Astres. Les anciens poëtes en faisaient souvent la matière de leurs métamorphoses. II. 130. En quel endroit du monde on a commencé à les considérer. VII. 82. S'il faut leur attribuer les révolutions de religion. IX. 573.
Astrologie judiciaire. Vanité de cette science. I. 325 Si elle a pu prédire la naissance, et les miracle de Jésus-Christ. *Là même.* Selon ses règles un homme doit mourir plusieurs années avant sa mort. 385. Gens qui en ont été infatués. III. 17. VIII. 407, 473. IX. 414. XIII. 531. Ses règles se trouvent fausses. IV. 448. Jugement qu'en fait Castelan. VIII. 23. Il y a des conjonctures fortuites qui en cachent quelquefois la vanité. 101. Ses funestes effets. 232. Les plus grands hommes s'en laissent infatuer. X. 532. Bien souvent au désavantage des peuples. 534. Réflexion sur ses horoscopes, XI. 160. Serait une espèce de magie, si elle découvrait l'avenir. XII. 667, Voyez aussi IV. 590.
Astrologue qui aime mieux se laisser mourir, que de survivre à la fausseté de ses prédictions. IV. 448. Astrologue qui fait peur à M. de Guise. IX. 372. La plupart des astrologues ne se ménagent pas assez dans leurs prédictions. VIII. 97. Savent tourner leurs horoscopes au profit de leur religion. IX. 548. Astrologues envoyés aux galères, et pourquoi. X. 531. Leur vanité et leurs fourberies. 532. Leurs échappatoires quand leurs prédictions se trouvent fausses. 539. Ils aiment mieux raconter des histoires peu avantageuses pour eux, que de taire les raisons qu'ils en peuvent donner selon leurs principes. 545. Astrologues relevés par Gassendi. 538. Astrologues confondus. XIII. 508 et suiv. Il n'est pas facile de les décréditer. X. 511. Il y en a peu qui se hasardent à faire des horoscopes rétrogrades. XIV. 41. Pourquoi ils ne peuvent voir dans les astres les galanteries de leurs femmes. 94. Menacent d'un déluge pour l'an 1524, et causent beaucoup de frayeur. XI. 176.
Astronomes. Devaient être épurés de la sensualité. II. 27. De quelle manière Ovide et Pline en parlent. VIII. 149.
Astronomie. Socrate en déconseillait l'étude. II. 55.
Atellanes. Quelle sorte de comédie c'était. X. 187.
Athées. Quelle a été, selon eux, la cause et l'origine des lois établies parmi les hommes. V. 331. Leur système. *Là même.* Ceux qui le sont de système ne s'amusent point à dogmatiser pour l'impiété. V. 488. Voy. aussi XIV. 289. S'ils peuvent être magiciens. XII. 666. On est accusé de l'être sitôt qu'on ne veut pas recevoir tous les articles particuliers de sa secte. VIII. 167. Quand on commence à le devenir, et comment cela. IX. 159. Athée pendu et brûlé en Grève. XII. 468. Qui sont ceux, au dire de quelques-uns, qui écrivent le mieux contre les athées. VII. 26. Éclaircissement touchant les remarques répandues dans ce Dictionnaire touchant leurs bonnes mœurs XV. 269 et suiv. Il est moins étrange qu'ils aient vécu en honnêtes gens, qu'il n'est étrange que les idolâtres aient fait de bonnes actions. *Là même.* L'amour-propre était le but de leurs bonnes actions. *Là même.* Exemples de leurs mauvaises mœurs cités par l'auteur, qui en avait demandé d'autres. *Là même.* Athées de Théorie,

Diagoras, Vanini, Spinosa, etc. *Là même.*

Athéisme. Ne donne point d'idées plus fausses de la nature de Dieu que le paganisme. I 262. Si c'est un moindre mal que le paganisme. II. 193. Si ce n'en est pas un d'admettre en premier moteur, et de soutenir en même temps que le monde est éternel. 547. N'a presque point d'exemple parmi les femmes. III. 97. Il faut un certain degré de force d'âme maniaque pour y tomber. V. 95. Voy. aussi 487. Ce n'est point par des satires qu'il le faut combattre. VII. 22, 23. Il y en a de trois sortes. XIV. 97. Quand il a commencé à paraître en France et en Italie. XIV. 22.

*Athénagoras. II. 485. S'il présenta son apologie à la cour impériale en qualité de député pour les chrétiens. 488. Avait des sentimens hétérodoxes. 491.

Athénée. II. 494.

Athenée. II. 496. Critiqué d'une faute contre le bon sens. I. 230. A qui le public est redevable de la première édition de cet auteur. X. 600. Il fait dire à Hérodote ce qu'il ne dit pas, au sujet des prêtres égyptiens. XII. 358.

* Athénée *le grammairien.* II. 497.

Athenée le philosophe. Ce qu'il dit après avoir été mis en liberté par Auguste. II. 501.

Athènes. Dispute entre Neptune et Minerve à qui nommerait cette ville. II. 314. On y courait risque de la vie quand on avait certains sentimens sur les astres. 27. Elle était féconde en délateurs. 353. Nous n'avons plus que le beau de cette république, qui dans le fond était dans l'esclavage des démagogues. XI. 621. On y propose d'ajouter une nouvelle tribu aux dix anciennes. 572. Recueil des décrets du peuple d'Athènes, ouvrage qui s'est perdu et dont on doit regretter la perte. V. 313. L'aréopage d'Athènes était redoutable aux athées et aux impies. 332.

Atheneum. II. 494.

Athéniens. Font des sacrifices pour tous les Grecs. I. 10. Leur dévotion pour le dieu Borée. III. 572. Font entrer des fictions et des sornettes dans le système de leur religion. 579. Quand et par qui ils furent délivrés de la domination des 30 tyrans. V. 285. Jusqu'où ils portaient le prix de leur bourgeoisie. 305. Ils secourent Aristagoras, et l'aident à brûler la ville de Sardes. 286. Ce qu'ils font contre Diagoras. 495 et 497. Explication de leur décret touchant les tragédies d'Eschyle. VI. 268. Font une loi pour défendre aux femmes et aux esclaves d'étudier la médecine. VIII. 129. Histoire curieuse sur ce sujet. *Là même.* Athéniens censurés de leur peu de courage par Démétrius. IX. 44. Leurs lois abolies par le christianisme. X. 265. Comment guéris d'une frayeur qu'une éclipse de soleil leur avait causée. XI. 589. Ils font mourir très-injustement six de leurs généraux. 620. Ils pillent Apollon par mer et par terre. XII. 33. Défendent aux sophistes de plaider des causes. 346. Permettaient à un homme d'épouser sa sœur de père, mais non sa sœur utérine. XIII. 102. L'exil était le sort de ceux qui les gouvernaient. IV. 323.

Athénion. Comment devenu tout-puissant dans Athènes. XIV. 211.

Athlètes. Leur abstinence. I. 283. Avaient des ceintures parmi les anciens Grecs et parmi les Romains. IX. 223.

Atia, mère d'Auguste. Quelle était sa patrie. XI. 213. N'ose aller au bain, et pourquoi. 235.

Atlas. La côte de Teuchira est appelée son logis inhabité. X. 516.

Atomes. Quelle différence il y avait entre ceux de Démocrite et ceux d'Épicure. VI. 178. Utilité de la supposition qu'on ferait qu'ils sont animés. *Là même.* 202. IX. 200. Leur mouvement de déclinaison ne servait de rien aux deux usages qu'Épicure en voulait tirer. VI. 200. Absurdité d'un tel mouvement. *Là même.* Qui en a été l'inventeur. IX. 197. Sont admis avec le vide par quelques philosophes orientaux. 203. Observation sur cette hypothèse. XI. 298. Leur mouvement seul n'est pas capable de produire la régularité qui se trouve dans les plantes. X. 554.

Atomistes. Ne sont pas si absurdes dans leur système, que les spinosistes dans le leur : raison de cela.

V. 475. Admettent une infinité de principes. XV. 305.
Atrax. II. 501.
Attalus. V. Pergame.
Attention. Singulière et profonde. V. 382. Voy. aussi. 464.
Atticus (Pomponius). II. 502. Plus ses lettres étaient longues, et plus elles étaient belles. 280. On lui érigea des statues à Athènes. 500. Il était de la secte d'Épicure, et néanmoins fort honnête homme. 503.
Attila. II. 508. Se tue le jour de ses noces à force de boire. VIII. 199. Adouci par une harangue s'en retourne au delà du Danube. IX. 139. Sa sévérité envers un de ses panégyristes. X. 345.
Attilius. II. 511. S'il doit être mis au rang des poëtes tragiques ou comiques. 120.
Attius (L). V. Accius.
Avarice. Sentence de Bion, touchant ce vice, canonisée par saint Paul. III. 446. Mauvaises excuses de ce vice. XIII. 304. Sordide avarice d'un professeur en médecine. 281.
Avaux (M. d') envoie à Paris plusieurs exemplaires du livre *Lux in tenebris*, etc. VIII. 594.
*Auberi. II. 512.
*Aubertin. II. 513. Plan de son livre de l'Eucharistie. 515.
Aubeterre (le vicomte d'). Quel métier il faisait à Genève pour subsister. XIII. 387.
Aubignac (l'abbé d'.) Son académie était composée de personnes de mérite et d'érudition. IV. 425.
*Aubigné (d'). II. 516. A trop enchéri sur un passage de M. de Thou. I. 236. Critique d'un de ses passages. III. 235. Examen d'un conte qu'il rapporte. IV. 159. Il rend ses historiettes suspectes par ses traits satiriques. 160. Son erreur au sujet du lieu où Goudimel fut massacré. VII. 164. S'il descend de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. XI. 76. Ce qu'il dit d'un livre des Taxes. XII. 90. Remarques sur deux de ses passages. XV. 127. Député du roi de Navarre, touchant l'affront fait à sa femme. XI. 98. Censuré à cet égard. *Là même.*
Aubigné (Constant d'). Fils du précédent : ses enfans, etc. II. 517.
*Audebert (Germain). II. 517.
Audebert, jésuite. Offre de la part de sa communion de relâcher beaucoup de choses pour le bien de la paix. I. 515. Négocie secrètement avec quelques ministres, pour la réunion des deux religions. VII. Propose un projet de réunion au cardinal de Richelieu. XV. 261.
*Audiguier (d'). II. 519. Cité. IV. 120. VII. 400. IX. 301. Deux auteurs de ce nom. II. 520.
Auditeurs. Leur mémoire est redoutable aux prédicateurs et aux avocats qui se contredisent. II. 136.
Avein. L'on tira peu de fruit de cette victoire. IX. 471.
Avenir. Ceux qui se mêlent de le prédire sont heureux quand ils servent un prince destiné à de grandes choses. II. 319. Un homme sage ne se doit jamais mêler de le pénétrer. III. 314, et IV. 92. Difficultés qu'il y a à le prédire à moins qu'il ne dépende d'une cause nécessaire. 470. Ceux qui se mêlent de le prédire sont les plus dangereuses pestes du genre humain. VII. 436. Dieu l'a fort sagement couvert d'une nuit obscure. IV. 108.
*Aventin (Jean). II. 521. Les protestans ont publié ses Annales sur un manuscrit non tronqué. 524. Son sort peut être comparé avec celui de Fra-Paolo. 527. Accusé de plusieurs suppositions, pour médire des papes. VII. 249. Nie fortement l'histoire de la Papesse, et ouvre le chemin à tous ceux qui l'ont niée depuis. XI. 369. XII. 219. Décrié par les cardinaux Baronius et Bellarmin. XI. 366.
Aventin (le mont). La populace mutinée s'y retire. VIII. 215.
*Averroès. II. 529. Était l'émule et l'ennemi d'Avicenne. 532. Son opinion touchant l'âme ou l'entendement universel, commun à tous les entendemens particuliers. *Là même*, et 533 et IV. 441. V. 319. XII. 615. On ne perd plus le temps à le lire. II. 537. Son irréligion. 538 et suiv. Souhaitait que son âme fût parmi les philosophes. XII. 207. N. Vernias et A. Niphus soutiennent son opinion de l'unité de l'entendement. XI. 177.
Aveugle-né. Guéri par Hadrien. VII. 431.
*Auge (Daniel d'). II. 548.
Augsbourg. Les magistrats de cette

ville y érigent une école qu'ils nomment de Sainte-Anne. VII. 52. Quand et comment sa bibliothéque fut enrichie de bons manuscrits. VIII. 181. Quelle charge c'est que celle de *Duumvir* et de *Préteur* de cette ville. XIV. 343. Le papisme en est chassé. X. 586.

Augures. Raisons contre la science des augures. V. 445. Les dames romaines en allaient chercher sur leur mariage. X. 411.

Auguste. Remet cent talens aux habitans de l'île de Cos pour la Vénus Anadyomène. II. 168. Un de ses bons mots. IV. 520. Est le premier qui prend connaissance des libelles diffamatoires, pour en punir les auteurs. 514 et suiv. Son dessein de marier sa fille Julie avec Cotison, roi des Gètes, et de se marier lui-même avec la fille de ce Cotison. V. 308. Il choisit dans l'armée ennemie ceux qu'il voulut admettre à sa plûs grande familiarité. 451. Les poëtes de sa cour étaient animés du même esprit que les poëtes d'aujourd'hui. XIV. 437. Avait une tendresse singulière pour Drusus. VI. 54. Comment il voulait qu'on appelât la suprême autorité. *Là même.* Il fait dresser une bibliothéque dans le temple d'Apollon Palatin. VI. 394. Jusqu'où allait sa faiblesse par rapport aux songes. X. 152. On lui prédit l'empire étant enfant nouveau-né. XI. 159. Réflexion sur cette prédiction. *Là même.* Ce fut sous lui que la danse des pantomimes parvint à sa perfection. XII. 84. Ordonnance de cet empereur pour la conservation de la chasteté des filles. XIV. 123. Son procédé envers Ovide. XI. 286. Idolâtré à la lettre par ce poëte. *Là même.* Sa douleur et sa colère devaient se réveiller lorsqu'Ovide lui parlait de ce qu'il avait vu et l'avait fait reléguer. XI. 308. Suétone ne dit rien qui insinue ses amours pour sa fille ou sa petite-fille. *Là même.* Raisons contre la conjecture de son inceste avec sa petite-fille. *Là même.* Sa politique en laissant Ovide dans son exil. 311. Fait brûler tous les libelles de dette et de dissension. VII. 348.

*Augustin (saint). II. 549. Raison qu'il donne pourquoi Adam ne consomma son mariage qu'après la chute. I. 45. Censuré de son relâchement dans la morale sur un point capital. 180. En quoi il fait consister l'ouverture des yeux de nos premiers parens. 200. Est traité d'*Africain échauffé*, et de *docteur bouillant*. 211. D'*obscur* en ses écrits, et d'*inconstant* dans ses sentimens sur les matières de la grâce. *Là même.* Maltraité par quelques protestans. 217. Approuve une raillerie de Cicéron au sujet d'un culte qui consistait à pleurer. I. 227. Son exclamation sur le concubinage d'Abraham. 244. Il a trouvé l'apologie des persécuteurs des sectes, dans le traitement que Sara fait à Agar. *Là même.* Relancé comme il faut dans le Commentaire Philosophique. *Là même.* Passage de ce père contre la persécution. II. 8. Ce qu'il dit d'Apollonius de Thyane. 193. Et d'Apulée. 216. Son autorité parmi ceux de l'église romaine. 366. Le portrait qu'il nous fait de son enfance. 551. S'abandonna de bonne heure à l'impureté. *Là même.* Son système que l'église romaine s'est engagée de respecter la jette dans l'embarras. 553. Demande à Dieu la continence, mais il a peur d'être pris au mot. IV. 83. Il a réfuté solidement les dogmes de Démocrite. V. 473. Et nous a montré la différence qu'il y a entre ce philosophe et Épicure. *Là même.* Demande à Dieu la grâce d'être délivré de certains songes. VI. 530. Rudement réprimandé par un auteur moderne, au sujet de quelques pensées sur la pratique des cyniques. VIII. 142. Comment il appuie les miracles de l'Écriture contre les païens. 388. Rejette la faute sur Julien d'une paix honteuse que Jovien avait faite. 414. Tourne en ridicule le paganisme. 520. Examen d'une de ses objections. IX. 497. Ce fut un grand bonheur de ce qu'il abandonna la secte des manichéens. X. 188. Est censuré mal à propos par M. Lefèvre, au sujet de la licence du théâtre. XI. 594. A été plus heureux que sage dans son sentiment sur l'âme des bêtes. XII. 592. Ses exagérations sur la caducité de Sara. XIII. 110. N'a pas fait une bonne apologie de la

conduite de Sara et d'Abraham. 112. On n'a pas bonne opinion de la science des religieux de saint Augustin. 491. Choisit mal ses exemples pour persuader aux païens la virginité de la mère de Jésus-Christ. XV. 203. Sa maxime touchant la nécessité de parler de choses sales. VII. 29. Ce qu'il dit des dieux Stercutius et Cloacina, et de quelques gens qui semblaient chanter en petant. 30.

Augustin (Antoine). Critiqué au sujet de la famille d'Hortensius. VIII. 213. Envoyé par le pape à Philippe II. X. 409. Ami de Jean Metel. *Là même.*

Avignon. Vendu au pape pour une somme très-modique. XI. 6.

Aulnoy (Me. d'). II. 564. Citée. XI. 152.

Aulu-Gelle. Un de ses chapitres rapporté. I. 252. Son apologie pour Virgile, examinée. IV. 275. Sa pensée sur les chimères qu'on attribue à Démocrite. V. 468. N'a point entendu une *sauterelle* par le mot *saltatricula.* VIII. 219. Est mal corrigé au sujet de Lævius. IX. 206. Repris. IV. 324. Variété de chapitres dans cet auteur selon les éditions. IV. 575.

Aumônes. Mauvaises raisons pour se dispenser d'en faire. IV. 85.

Aumônier. Quand ont commencé les titres de grand aumônier du roi, et de grand aumônier de France. IV. 591. Depuis quand, et à quelle occasion les grands aumôniers de France sont commandeurs nés de l'ordre. I. 504.

Avocats. Qui est leur idole. I. 131. Ils sont sujets à se contredire, et pourquoi. II. 135. V. 439. XII. 389. C'est même un droit que Cicéron leur donne. II. 136. Plaisante réponse d'un avocat au sujet des mauvaises causes dont il s'était chargé. I. 443. Leur métier est plus difficile que celui des prédicateurs. 121. Leur peine ne leur sert de rien contre la témérité d'un juge. 443. Ce que dit Ammien Marcellin contre ceux de son temps. 446. Font servir à leur cause tout ce qu'ils peuvent. IV. 492. Le désavantage de ceux d'aujourd'hui comparés avec ceux de l'antiquité. VI. 66. Leurs qualités décrites en vers. IV. 426. Un avocat refuse de se charger des intérêts de la duchesse d'Angoulême, lors de son différent avec le connétable de Bourbon. VI. 140.

Avortemens prématurés sont de véritables parricides. XI. 432. Ont été pratiqués depuis fort long-temps. *Là même.*

Avortons. Combien le nombre en est grand. XI. 430.

Avoué. Nom donné au gendre de Hugues Capet, et pourquoi. I. 19.

Aurat. V. Daurat.

Aurèle (Marc). L'ouvrage qu'on lui attribue n'est point l'Histoire de sa vie, comme l'a cru Naudé. IV. 438. Ce qu'il répondit à ceux qui lui conseillaient de répudier sa femme. IX. 390.

Aurélien. II. 564. La sévérité de sa morale n'était propre que pour les montanistes. II. 567. Comment on le nommait. 571. Son éloge. 574. Comment il se justifie d'avoir triomphé d'une reine. XV. 28.

*Auréolus. II. 576.

Auriége. II. 580.

Aurispa. II. 582.

*Aurogallus. II. 583.

Ausone. II. 583. S'il était chrétien. II. 587. Censuré au sujet du cadavre d'Hector. I. 161. Épigramme de ce poëte jusqu'à quel point admirée. V. 426. Son adresse à prévenir une objection, dans son remercîment à Gratien. VI. 602.

Auspices. Raisons contre la science des auspices. V. 445. Qui en fut l'inventeur. XIV. 216.

Austérités de quelques philosophes indiens. IV. 96.

Australiens. Comment ils sont faits. XIII. 7. Quel est leur sentiment sur le repos éternel. 10. Pourquoi ils ne parlent jamais de Dieu. *Là même.* Quelle a été leur origine, et ce qu'ils pensent de celle des Européens. 11.

Auteur partagé en trois, et ses ouvrages aussi. I. 25. Quand on veut faire connaître quelque auteur par ses parens, il faut citer des parens connus. III. 124. En quel temps on peut dire qu'un auteur fleurit et devient illustre. IV. 599. Son âge se connaît aux traits de sa plume, aussi-bien qu'aux traits de son visage. XII. 174. Auteurs qui ne citent point espèrent qu'on les citera eux-mêmes. I. 40. Se moulent les

uns sur les autres. 47. Ne doivent point être cités pour des conjectures que d'autres ont avancées. 125. Doivent faire leur retraite de bonne heure. 239. V. 426. Avouent malaisément une faute. I. 319. Il n'y en a point qui se citent si souvent eux-mêmes que ceux qui suppriment leur nom. 360. Plusieurs falsifient les faits pour s'en pouvoir servir. 369. Il y en a qui, à force de travailler à être bons auteurs, demeurent toujours privés de la qualité d'auteur. 394. Auteurs qui n'étaient riches qu'en paroles. II. 93. On ne peut trop fronder ceux qui amplifient ce qu'ils citent. II. 109. Ils ne doivent jamais supprimer les circonstances principales d'un fait. II. 174. Il serait d'un grand usage de critiquer leur fausse logique. II. 216. Assignent quelquefois leur paiement sur le premier livre qu'ils dédieront. 307. Leurs ruses. 328, et III. 157, et V. 475. Leurs manières rudes et grossières d'autrefois, quand ils étaient en guerre les uns avec les autres. II. 455. Ils causent beaucoup d'obscurité par leur relâchement à mettre les mots dans leur ordre naturel. III. 24. Ils changent de maximes selon leurs besoins, mais principalement les théologiens. 53. Moralité qui peut servir de consolation aux petits auteurs. 212. Il est très-utile de recueillir les exemples de leur mauvaise foi. 419. Les auteurs doivent être toujours en garde contre les distractions d'esprit. 335. Les profanes peuvent être consultés pour éclaircir la chronologie de l'Écriture Sainte. 366. Doivent prendre connaissance des écrits les plus communs, et des pièces les plus fugitives. IV. 9. Il y a des choses que les auteurs ne publient jamais, quand ils sont bien instruits de leur devoir. 341. Il y en a qui n'auraient jamais fait des livres, si on ne les eût attaqués. 462. Bien des gens se vantent d'avoir connu familièrement, sans que cela soit vrai, un auteur qui devient célèbre. 376, et V. 3. Il faudrait établir des chambres ardentes contre quelques-uns. 96. Les auteurs qui sont laïques ont plus de liberté que les prédicateurs de dire ce qu'ils pensent. 102. Il y en a qui ne composent pas chaque partie d'un ouvrage selon son ordre. 161. Rapportent avec mille altérations, ce que les anciens nous apprennent. 259. Ne sauraient presque éviter que les siècles à venir n'interprètent de plusieurs façons contraires ce qu'ils ont dit. 380. Voyez aussi VIII. 118. Les diverses circonstances où ils se trouvent contribuent beaucoup à les rendre plus ou moins célèbres. V. 226. Leurs disputes ne manquent jamais de produire des effets funestes à leur réputation de gens de bien. 355. Gens qui ont traité des auteurs de même nom. 454. Souffrent avec peine qu'un autre coure sur leurs brisées. 555. Illusion de ceux qui se font un mérite d'être haïs des autres sectes. VI. 12. Auteurs protestans, s'ils ont été haïs des catholiques pour avoir bien défendu la bonne cause. *Là même.* Les auteurs qui ne citent personne ne méritent pas d'être cités. 176. Moyen propre à réfréner ceux qui sont médisans. 215. Ceux du premier rang devraient mourir dès que leur gloire est parvenue à son comble. 265. Il est dangereux quelquefois de leur prodiguer des louanges. VII. 288. Leur tendresse pour leurs ouvrages est excessive. 568. Leur destinée est déplorable en ce que lorsqu'ils croient appliquer le plus fortement leur attention, ils prennent mal le sens des passages les plus faciles. IX. 256. Oublient dans un endroit du même livre, ce qu'ils ont dit dans un autre. VI. 405. Il y en a qui composent des traités qui ne sont bons qu'à être posthumes. VII. 127. Il y en a qui semblent écrire avec la dernière facilité, qui écrivent avec une peine extrême. 367. Voyez aussi X. 177 et suivantes. Doivent quelquefois préférer leurs lumières à celles d'autrui. VII. 471. Ce qu'ils devraient faire pour obtenir des récompenses du public. 477. Source de leurs méprises qui a plus de cours qu'on ne se figure. VIII. 127. Il y en a qui corrigent trop leurs écrits. IX. 251. Il y en a qui ont plus de peine à se contenter au commencement de leur ouvrage

que dans la suite. 253. Il y en a d'autres à qui la révision d'un ouvrage qu'ils veulent faire réimprimer coûte plus que la première composition. 254. Il y en a qui ne sont savans que dans leurs recueils. X. 399. Une des causes qui en ont produit de chimériques. XI. 225. Il n'y en a guère qui ne se plaignent de l'ingratitude du siècle. 333. Il est impossible que ceux qui ont beaucoup d'adversaires, ne contractent l'habitude du style injurieux. 399. Ils se doivent défier de leur mémoire, et ne rien alléguer sans le revoir. 594. Donnent rarement, en fait de louanges, rien pour rien. 652. Ont le droit de forger de nouveaux mots. XII. 260. Il serait à souhaiter qu'ils ne fussent ni pauvres ni riches. 576. En quel sens ceux qui trafiquent de leurs ouvrages sont louables, et en quel sens ils sont blâmables. 461. Qui ont écrit des proverbes. XIII. 414. On n'est point en peine de la religion de ceux qui écrivent présentement. 491. Leur mauvaise manière de citer. XIV. 101. Auteurs de réréputation remportent de la gloire pour des ouvrages assez médiocres. XIV. 130. Réflexions sur la conduite de ceux qui font proscrire les livres de leurs adversaires. 134. Et sur les conséquences que l'on peut tirer de leurs écrits à leurs mœurs. 289. Il y en a qu'il serait fort malaisé d'enrichir. 258. Auteurs modernes ne doivent rien avancer qu'ils ne trouvent dans des témoins dignes de foi. V. 466. Maxime qu'ils doivent consulter soigneusement. XV. 146. Il n'y en a point d'aussi sujets que les poëtes à oublier leurs promesses de ne plus imprimer. III. 581. Vers de La Fontaine à ce sujet. *Là même.* Chapitre de Ménage sur le même sujet. *Là même.* C'est prendre un auteur par un endroit bien sensible que de conseiller d'acheter ses ouvrages. IV. 435. Grand auteur des petits livres; qui nommé ainsi, et en quel sens. V. 240. Auteur qui laisse insérer quelque chose dans ses ouvrages donne lieu de dire qu'ils ne sont point de lui. 565. Qui supprime et corrige des louanges et des censures mal fondées. *Là même.* Le plus petit changement de lettres dans les noms propres les multiplie mal à propos. VIII. 298. C'est une injustice criante que de mépriser ceux qui ont eu à vaincre les obstacles du rétablissement des belles-lettres. X. 338. Tels les surpassent aujourd'hui qui ne les auraient point égalés s'ils eussent vécu alors. *Là même.* Il n'est pas sans exemple qu'un valet soit devenu auteur distingué. 354. Fautes d'impression les multiplient. 395. On ne saurait leur rendre un plus mauvais office que d'annoncer leurs ouvrages sous une idée trop pompeuse. 583. Plusieurs négligent la correction de leurs ouvrages, et l'abandonnent. XI. 317. Les plus habiles aiment mieux se taire que de réfuter un livre trop fort. XIII. 371. Il leur est permis de faire en sorte que leurs ouvrages soient recommandables. XV. 270.

Automates. Leur hypothèse est la seule voie de se tirer d'embarras. VI. 178. Si, et jusqu'où Descartes en a été l'inventeur. XI. 548. Si les anciens ont enseigné que les bêtes n'étaient que des automates. 560. Ce qui incommode le plus ce système. XII. 606 et 615. Automates de Descartes sont très-favorables à la vraie foi. 591.

Automne. Est beau dans les belles personnes. VI. 361.

* Auton. II. 594.

Autorité (la voie de l'). On y revient après l'avoir décriée. I. 474. Voy. aussi XI. 398. Sans elle on est sujet à une infinité de divisions. II. 2. S'il y a de la différence entre l'église romaine et l'église réformée à l'égard de cette voie. X. 136. Ses difficultés. XI. 145 et 526. Conduit les particuliers à être toujours de la religion nationale. XII. 362. Pour suivre cette voie dans la recherche de la vérité, il faut premièrement examiner où elle réside. XI. 527.

Autorité pontificale. Jean Thomas de Roccaberti fait plusieurs volumes pour la soutenir, et fait imprimer à ses dépens un recueil en vingt volumes in-folio, sous le titre de *Bibliotheca pontificia.* XII. 550.

Autriche (maison d'). D'où descendue, selon les bénédictins. II. 114. Qui a remis cette maison dans son

premier éclat en Allemagne. VI. 4. Elle négocie finement à Munster. 6. Ses prospérités en dépit des menaces de quelques prétendus prophètes. VIII. 601. Richelieu forme le dessein de l'abaisser. III. 384. Le cardinal de Bérulle le traverse, aidé du garde des sceaux Marillac, etc. *Là même*. Fait entrer dans l'électorat de Cologne les troupes du cercle de Bourgogne. IV. 77.

Autriche (Anne d'). Sa réponse à un libraire. II. 512. Cherchez *Anne*.

* Autriche (don Juan d'), fils naturel de Philippe IV. II. 594. Est chef d'un parti opposé à la reine-régente. XI. 150.

Auvergnats. Se vantaient d'avoir l'épée de César. V. 33. Quand et par quel moyen ils ont paru à la cour de France dans des postes glorieux. II. 391.

Auvergne (le comte dauphin d'). Tué en présence du roi et en son conseil. V. 120.

Auxerre. Rébellion de cette ville. I. 504. Le chapitre de cette ville, comment traité par le sire de Chastelux, et quel privilége il lui accorde. V. 117.

Axtius (médecin). Condamné à se rétracter publiquement d'une calomnie qu'il avait débitée. XI. 460.

Azizus, roi des Éméséniens. Se fait circoncire pour épouser une juive. VI. 23.

Azote. II. 600. La longueur de son siége. XII. 357.

B.

* Babelot. III. 1.

* Babylas. III. 3.

Babylone. III. 10. Horace ne voulait point que l'on consultât ses nombres. IV. 108.

Babyloniens. Se vantaient d'être plus anciens que le monde. III. 10. Correction du père Hardouin touchant un passage de Pline sur l'antiquité des lettres chez eux. 12.

Bacchus. La célébration de sa fête voulait qu'on passât la nuit dans la continence. IX. 542. Était adoré des païens sous un nom infâme. XIII. 275. Empiète moins sur Vénus au midi, que Vénus sur Bacchus dans le septentrion. VI. 260.

*Bachovius. III. 14.

*Bacon (Roger). III. 15.

*Bacon (François). III. 18. Son Atlantide. VII. 489.

*Bacoue. III. 19.

Bade (le marquis de). Introduit la réformation dans ses états. VII. 264.

Bade. Comment les Suisses y prennent les bains. XIV. 295.

Badinages. On ne doit pas s'y arrêter, ni y revenir : ce doivent être des amusemens de jeunesse. I. 126.

*Badius. III. 19.

* Baduel. III. 24. Son différent avec Guil. Bigot. III. 438.

*Bagni. III. 26.

Bague. D'où vient que les anciens en portaient une à la main gauche, au doigt le plus voisin du petit. II. 179. Bague vendue dans un encan pensa perdre la république de Rome. VI. 44.

Baguette. Cause de plusieurs découvertes. I. 9. Réflexion sur son utilité. 14. Où est-ce que celle de Jacques Aymar a perdu sa réputation. *Là même*.

Bayard. Se battit contre Alfonse de Sotomajor, l'an 1503. XIII. 286.

Bajazeth met à rançon le comte de Nevers. IV. 44. Envoie à Rome le fer de la lance qui avait percé le corps de Notre-Seigneur. XIII. 362. Avait de l'inclination pour les sciences. IX. 78.

Baïf (Lazare). Va jusqu'à Rome pour y assister aux leçons d'un professeur grec. X. 605.

Baïf (Jean-Antoine). Ce qu'il dit de sa pauvreté et de son éducation. XIV. 373.

Baigner. La bienséance chez les païens ne permettait pas qu'un père et un fils se baignassent en un même lieu. II. 552. Voy. *Bade*.

Baigneurs. Ceux de Paris veulent assassiner Jacques des Parts, parce qu'il défendait les bains en temps de peste. XI. 418.

Baillet. Cité. I. 432 et VIII. 557, et *passim alibi*. Loué de son honnêteté et de son équité. III. 412. Son ju-

gement sur ce qui se passa dans la conférence de Ratisbonne. VIII. 302. Il a oublié un *Anti* dans la collection qu'il en a faite. IX. 17. Son honnêteté envers l'auteur de ce Dictionnaire est un excès de cérémonie, préjudiciable à la liberté dont on doit jouir dans la république des lettres. XI. 553. Son discours sur la vie des Saints. XIV. 314.

Bain, cherchez *Baigner*.

Bains. Du temps de Charles VII ils étaient déjà en usage à Paris. XI. 419.

Baiser. Il y a eu des pays où l'on supposait que le premier qu'une fille recevait de son galant était celui des fiançailles. X. 181. Les Romains avaient coutume de baiser leurs parentes, afin de connaître si elles avaient bu du vin. XII. 286. La force que Socrate attribue à un baiser. 370. Quand, et en quelles occasions, il est permis de baiser les femmes et les filles. 371. Parallèle entre les baisers et les danses. XIII. 59.

*Baius. III. 29.

Bal. Dangereux à la chasteté. XII. 58,

Balbus. III. 39.

*Balbus (Jean). III. 47.

*Balde. III. 49. Prompte repartie qu'il fit. III. 52.

Balde (Jacques). III. 53.

*Baldus (Bernardin). III. 54.

Baldus Lupatinus. Sur un soupçon d'hérésie est jeté dans la mer, après vingt années de prison. VIII. 349.

Bâle. Toutes ses reliques furent portées pendant le concile en la place des évêques absens. I. 352. On y fait beaucoup d'honneur à la mémoire d'Érasme. Preuves de cela. VI. 225. On y brûle douze charretées d'images devant la maison de ville. 242.

*Balesdens. III. 59.

Balyra, rivière du Péloponèse. D'où lui vient ce nom. XIV. 101.

Ballets. L'usage en était établi en France avant que Marie de Médicis y amenât Rinuccini. XII. 542.

Balmis. III. 60.

Balquhane, une des maisons d'Écosse. IX. 188.

*Balthasar. III. 61.

Balthasarini. V. *Beaujoyeux*.

Baluze. L'Histoire de ses différens avec l'abbé Faget. X. 213. Il a fourni divers mémoires à l'auteur. XI. 274 *n*. XIII. 329 *n*.

*Balzac. III. 63.

*Balzac. III. 66. Sa plaisanterie au sujet d'Alexander ab Alexandro. I. 442. *Balzac* et *Balsac* sont fort différens. III. 64. Pièce curieuse, qui donne lieu de soupçonner que Balzac avait voulu se faire huguenot en Hollande. 69. Fort maltraité par Théophile. *Là même*. Ses railleries sur l'impatience des femmes modernes, qui ont des maris trop froids. 574. Cité. IV. 506. XIV. 116. et 121 Il regardait comme un supplice l'obligation de louer tous les livres nouvellement imprimés V. 427. Se moque d'un grammairien qui faisait le rodomont contre la Divinité. 489. Sa critique au sujet d'Alexandre, critiquée par Costar. 527. Ce qu'il dit de quelques devotes d'Espagne. VI. 548. On sent que ses productions lui coûtaient beaucoup. VII. 310. Voy. aussi X. 177. L'origine de ses différens avec Phyllarque VII. 178. Ce qu'il a contribué à la politesse qui s'est répandue en France IX. 293. Se déchaîne contre Montmaur. X 508. Voulait qu'on crût qu'il fut l'auteur d'un ouvrage qu'il n'avait pas fait. 571. Ce qu'il dit de la contrariété des pièces qui composent l'homme. XI. 303. Il avait trop de vanité. 333. Il s'exprimait trop éloquemment sur ses maladies. 337. De quelle manière il parle du prince de Condé, eu égard à une guerre civile. 429. Dit qu'il aimait fort les protestans. 510. Il ne peut supporter le mot de panglossie. 517. Rapporte un bon mot de Caton le censeur. XII. 283. Fait un petit larcin à Famianus Strada, au sujet de Quinte-Curce. 401. Jugement sur ses ouvrages. XIV. 142. Ce qu'il pensait de d'Audiguier. II. 521. Fait une querelle ridicule à quelqu'un. III. 422. Se moque du vain étalage de lecture qu'on faisait autrefois dans le barreau. IV. 31. Artifice dont il se sert pour faire valoir sa lecture. 603. Supplément à l'histoire de sa dispute avec le père Goulu. X. 582. Railleries sur ses ouvrages. 583. Donne des louanges

hyperboliques à l'abbé de Saint-Cyran. XIII. 40.
* Banck. III. 76
* Bandel. III. 80. Rapporte un éloge donné à Luther par Léon X. IX. 155.
* Bandole. III. 83.
Bangius. III. 83. Savant Danois N'accepte une profession en hébreu qu'à condition qu'il ira à Paris se perfectionner sous Gabriel Sionite. XI. 439.
Banquet des Sages. Est un libelle diffamatoire du père Garasse, contre l'honneur d'un des premiers magistrats de France. VII. 22. Alegambe en convient. 23.
Baptême. On le recevait nu anciennement, de quelque âge et de quelque sexe qu'on fût. VII. 456. Et plusieurs différaient de le recevoir jusqu'au dernier moment de leur vie. XIII. 537.
Baram, interprète des Songes à la cour du roi de Perse. I. 173.
* Baranzan. III. 84.
* Barbarus (Fr.) III. 85.
* Barbarus (Herm.) III. 87.
Barbarus (Daniel). III. 95.
* Barbarus (Dan.). III. 96.
Barbe III. 96.
Barberin. III. 100.
Barberousse (Frideric). S'il fut foulé aux pieds par le pape. V. 7.
Barberousse, roi d'Alger. Prend Fondi d'assaut, et pourquoi. VII. 148.
Barbo (Nicolas), noble Vénitien. Père du pape Paul II. XI. 470.
* Barclai (Guil.) III. 101.
* Barclai (J.) III. 104.
Barcochebas. III. 112 Passe pour le Messie. I. 342.
Barde (G. de la). III. 119.
* Barlette. III. 121.
Barleus (Melch.) III. 123.
* Barleus (Gasp.) III. 124.
Barleus (Lamb.) III. 130.
* Barlow. III. 130.
Barnes (Robert.) III. 131.
* Barnes (Jean.) III. 135.
Barnes (Josué), éditeur d'Euripide. Examen de l'explication qu'il donne à la Balance de Lucien. VI. 355.
Barnevelt. Ce qu'il a dit à Gomarus et à Arminius en présence des états de Hollande. VII. 112. Un de ses fils fut décapité à la Haye, et pourquoi. IX. 411.
Baroci (Pierre), évêque de Padoue. Son procédé humain envers N. Vernias et A. Niphus. XI. 175.
* Baron (Pierre). III. 138.
* Baron (Vincent). III. 140.
Baroni III. 142.
* Baronius. III. 143. N'ose décider entre Théodoret et Socrate, sur un des rois de Perse. I. 26. Est critiqué au sujet de sainte Anne. II. 120. Trompe les protestans au désavantage de sa communion sur l'idée d'un livre de Damien. V. 367. Pourquoi il n'a jamais nommé, lors même qu'il les réfutait, les centuriateurs de Magdebourg. 474. D'où vient qu'il confirme certaines médisances des païens. VI. 416. Il commet une faute de chronologie, que M. du Pin n'a pas reconnue. VII. 215. Est l'ennemi des souverains, et ses Annales sont pleines de mensonges. XIII. 194. Il espérait devenir pape après Paul V. 201. Continuation de ses Annales. IV. 282. Repris touchant ce qu'il dit du livre de Florimond de Remond sur la papesse. XI. 355.
Barreau. Ses chicanes sont dégoûtantes. VI. 66. Vaine lecture qu'on y étalait autrefois. IV. 31.
Barrière (D. Jean de la), premier abbé des Feuillans. Sa conduite durant les troubles de la ligue, et son attachement à Henri III, représentés par le père Pradillhon. XII. 303.
Bartas (du). III. 144. Sa semaine est attaquée avec quelque sorte de respect. VII. 16.
Barth (Jean). Bat les vaisseaux hollandais, et sauve le blé qu'il escortait en France. X. 433.
Barthélemi (massacre de la St.) Apologie de Charpentier pour ce massacre. V. 85. Ses causes faussement rapportées. V. 88. XII. 198. Auteur qui n'a point de honte de faire une ode à la louange de ce massacre. IV. 605.
* Barthius. III. 144. Repris. II. 502. Juge raisonnablement des ouvrages de Marsus. X. 338. Justice qu'il fait aux auteurs du temps du rétablissement des lettres. *Là même.* S'engage dans une réfutation superflue touchant la moelle des lions. I. 151. Rapporte mal un passage de Diodore. I. 234. Sa fausse crainte

de mourir sans postérité. III. 146. Il censure plusieurs grands hommes de ce qu'ils ont mis un poëte moderne au rang des anciens. V. 236. Sa bévue au sujet d'une courtisane, qu'il prend pour une autre. IX. 18. Est censuré au sujet de Patrice de Sienne. XI. 465.

Bartole. Demande du temps pour répondre à une objection. III. 51. Il fut le disciple et non le maître de Cinus. V. 204.

Basiaires. Question s'il y aura jamais une telle secte entre les anabaptistes. X. 181.

Basile (saint). Ne voulait pas qu'on se fiât aux mutilations des eunuques. V. 256. Comparaison qu'il allègue pour cela. *Là même.* Répond mal aux manichéens. X. 234 et XI. 482.

Basilides (le grand-duc). Pille le quartier des Livoniens. III. 505.

Basine. III. 152.

Basnage (Benjamin). III. 158.

Basnage (Henri). III. 160.

Basnage (Jacques). Cité. IV. 410. IX. 564. X. 190 et 188. Voyez aussi la Dissertation sur Junius Brutus. XV. 124. Son certificat sur l'article Digby de ce Dictionnaire. V. 520.

Basnage, sieur de *Beauval.* Ses *Considérations sur deux sermons de M. Jurieu.* XV. 109. Sa *lettre sur les différens de M. Jurieu et de M. Bayle.* 116. Son *M. Jurieu convaincu d'imposture et de calomnie.* 120.

Bassompierre. Cité. VII. 402. Voy. XIV. 516. Le chef de cette maison est issu du commerce d'une femme avec un esprit. XI. 236. L'histoire de quelques-unes de ses galanteries. XIV. 234.

Bassora (le prince de). Il se vante d'être le premier des favoris de Mahomet, et de donner par son crédit telle ou telle place dans le paradis. X. 255.

Basta (Nic.) III. 162.

Basta (Georg.) III. 162.

Bataille. C'est en vain qu'on se vante de l'avoir gagnée quand cela n'a point de suite. V. 23. La cause la plus ordinaire de son utilité, c'est lorsque le commandant de l'armée victorieuse craint la paix. 24.

Batailles. Plus sujettes que les redditions de places assiégées au pyrrhonisme historique. IX. 55.

Bâtard. Si c'est un déshonneur que de l'être. IX. 62.

Bâtards. Ont ordinairement de l'esprit. IV. 264. Nombre de ceux d'Innocent VIII. VIII. 363-64.

* Bathyllus. III. 165.

Bathyllus, pantomime. III. 168.

Bathyllus, poëte. III. 171.

Bâton. Si le démon l'a érigé en une de ses causes occasionelles. I. 91 et suiv.

Bats (Violente de). Fait assassiner son mari par ses adultères. XIII. 224.

* Bauderon (Brice). III. 171.

Bauderon, le fils, accuse Jean de Renou de plagiarisme. XI. 510.

Baudier. III. 172.

Baudius. III. 172.

Baudouin, roi de Jérusalem. Meurt empoisonné par son médecin. XI. 186.

* Baudouin (jurisconsulte). III. 191. Change de religion comme de chemise. 194. Conseil qu'il donna pour rendre inutile la conférence de Poissi. 197. Fait un traité des moyens de parvenir à une bonne réformation. 206. Ses réponses à Calvin et à Bèze. VIII. 283.

Baudrand censuré au sujet d'Antinoé. II. 126. Il parle de la ville d'Azote dans un ordre renversé. 602.

Baudri (Paul). Professeur en histoire sacrée à Utrecht. Sa mort. III. 160.

Bavière (Louis de). Effacé du catalogue des empereurs, mais rétabli par une rétractation publique. IV. 282 et 284. Son règne est compté pour rien par Rainaldus, qui ne le traite que de *Bavarois. Là même.* Son apologie par Herward, condamnée par l'inquisition, et pourquoi. *Là même.* Qui est l'auteur des Annales de Bavière. VI. 467.

Bavière (l'électeur de). Surprend Ulm par un stratagème admirablement bien exécuté. XIV. 461.

Bautru (Maurice). III. 208.

Bautru (Jean). III. 208.

* Bautru (Guill.). III. 209.

Bautru (Nic.) III. 213.

Béarn. Mis en meilleur état qu'il n'était. X. 42. Progrès que la religion réformée y fait. 64. L'exercice

de la religion romaine y est aboli. X. 206. XI. 65.
Béarrais. Nom que donnaient les ligueurs au roi Henri IV. VII. 345.
Béatitude de l'homme. Quelle en est la cause formelle et efficiente. VI. 180. Examen du sentiment de M. Arnauld sur cette béatitude. *Là même*. Est un des plus évidens attributs de Dieu. XV. 307.
* Beaucaire de Péguilon. III. 215.
Beaujoyeux. Se rend illustre à la cour de France, sous Henri III, par ses inventions de ballet, de musique, etc. XII. 542.
* Beaulieu. III. 220.
Beaume-Montreuil (Françoise de la). Était si savante, qu'elle convertit un fameux rabbin dans une dispute réglée. XIV. 46.
* Beaumont. III. 228.
Beaune. Voy. Samblançay.
Beauté. Portrait d'une beauté parfaite. II. 228. D'une longue durée. *Là même*, et V. 216. Nous blesse de loin. VI. 513. Trente choses nécessaires pour la rendre parfaite. VII. 523. En quoi consiste sa force. 551. Celle des femmes ne touche plus tant les maris au bout d'un certain temps. VIII. 527. L'automne en est agréable aussi-bien que le printemps. X. 482. Il y a eu des villes, où non-seulement les femmes, mais aussi les hommes, disputaient de la beauté. XIV. 76.
Beauvoisines. Priviléges qui leur sont accordés. IV. 65.
Bécanus. Ses calomnies et ses fausses conséquences contre le calvinisme. XIV. 330.
* Beda (Noël). III. 240.
* Bedell. III. 246.
* Begat. III. 252.
Behme. A été un fanatique. VIII. 616.
Bela, roi de Hongrie. De quelle manière il reconnaît les secours d'argent des Frangipani. VI. 590.
Belino (Gentile), fameux peintre vénitien. Revient de la cour du grand-seigneur chargé de présens. X. 114.
Bellai III. 253.
* Bellai (Guill.) III 253.
* Bellai (l'évêque Jean du). III. 261. Son embarras au sujet du pouvoir attribué à la sainte Vierge. VI. 553.
Bellai. MM. du Bellai concourent à favoriser le divorce de Henri VIII. III. 244. Mariage de conscience du cardinal. 262. Subterfuge dont Guillaume du Bellai se servait envers les protestans d'Allemagne. 255. IV. 333. Faits qui concernent Martin du Bellai. III. 257. Mécène de Guill. Bigot. 438. Roséo traduit en italien le traité de l'Art militaire, qu'on attribue à Guillaume du Bellai. XII. 627. Diverses éditions des mémoires de Martin. III. 257.
Bellantes (Antoine), noble Siennois. Accusé de plusieurs malversations. XI. 340.
* Bellarmin. III. 263. Ses contradictions. II. 135. Un professeur protestant se rétracte de ce qu'il lui avait imputé. III. 271. Une de ses paroles ordinaires. 281. Le vœu qu'il fit au cas qu'il devînt pape. 282. Disait qu'il y avait trop de chrétiens. XIV. 503. Reconnaît deux cent trente-sept variétés de doctrine entre les théologiens romains. VII. 486. Repris. III. 355.
* Belleau. III. 285.
* Belleforest. III. 285. Fait scrupule de traduire ce qu'un religieux avait écrit de l'amour. III. 82.
* Belley. III. 289.
Bellier (Pierre). Traduit en français une partie des OEuvres de Philon. Fédéric Morel revoit cette traduction et l'augmente. XII. 35.
Bellièvre. Son ambassade pour sauver la reine d'Écosse ne fut qu'une comédie. VI. 135. Député de Henri III au roi de Navarre, touchant l'affront fait à la reine de Navarre. XI. 98. Sa négociation sur ce sujet. *Là même*.
Bellièvre (Pompone de), premier président au parlement de Paris. Restitue aux écoliers en droit canonique la faculté de postuler. VII. 492.
Bellone. Ce que ses prêtres avaient de commun avec les prêtres de Cybèle. V. 252.
Beloi (Jean). Représente aux ligueurs que les lois canoniques défendent de se mêler des intrigues de la succession, pendant la vie du prince. IX. 586.
* Beloy (Pierre de). III. 293.
Belon, cité. X. 74. Ses observations. 124.
* Belot. III. 297.
Belvedère (Théodore). Ses écrits con-

tre les Vaudois, et les réfutations qu'en fait Pierre Gilles. VII. 81.
* Bembus (cardinal). III. 298. Les questions qu'il fit à Sabinus. X. 394. S'embarrasse en parlant du tour du monde par l'orient et par l'occident. XV. 215.
* Bème. III. 306.
* Bencius. III. 308. Quatre frères de ce nom jésuites. *Là même.*
Bénédictins. De quelle famille était le fondateur de leur ordre. II. 114. Accusés d'être des faussaires. VII. 11.
Benedictis. III. 310.
Bénéfices. Les ministres de Venise à la cour de Rome, n'oseraient en accepter. III. 86. Ce que répondit le pape Hadrien VI à la contradiction qu'on lui objecta touchant leur pluralité. VII. 453. Benéfices ecclésiastiques donnés à des poëtes, pour les récompenser des vers sales et profanes qu'ils avaient composés. XII. 567. 580. Jean du Tillet est l'auteur ou le promoteur de l'édit qui défendait de porter de l'argent à Rome pour leur expédition. XIV. 153
Bénéficier dépouillé de tous ses revenus, parce qu'il ne prononçait pas la lettre *q* comme les autres. XII. 461.
Benerque. Ville où les circonvoisins s'assemblent en armes le 25 d'avril. XII. 10.
Bengy, professeur à Bourges. Particularités qui le concernent. XII. 96.
Beni. III. 311.
Benivenius (Dominique), écrit un livre des miracles et prophéties de Savonarole. XIII. 138.
Bennon. III. 312. Ses miracles. 313.
Benoît XII, pape. Les taxes de la pénitencerie de Rome sont de son pontificat. III. 80.
Benoît (René). S'il est auteur d'un livre qui justifie les protestans d'hérésie. XI. 168.
* Benserade. III. 314. Réponse qu'il fit n'ayant que sept ou huit ans. 316. Autre réponse à un homme de la cour. 322. Se contredit dans son sonnet sur Job. IX. 230. Un de ses rondeaux rapporté. XIV. 255.
Bensyrah, grand cabaliste. Comment conçu dans le ventre de sa mère. IV. 91.
Benzonius (Rutilius). Soutient le conte de la délivrance de l'âme de Trajan des peines de l'enfer, par les prières de saint Grégoire. XIV. 247.
Béotie. De quelle manière on en usait là avec les banqueroutiers. VI. 351.
* Bérauld (Nic.). III. 325.
Bérault (Jean). Sa traduction de l'Euphormion de Barclai, accompagnée d'un commentaire et d'une clef. III. 112. Cité. IV. 186.
Bérault (Claude) III. 328.
* Bérault (Michel). III. 328.
Berchère (de la). Mémoires envoyés pour la vie de ce président. I. 316.
* Bérenger. III. 330.
Bérénice. III. 339.
Bérénice (autre). III. 339.
Bérénice (autre). III. 341.
Bérénice, femme de Ptolomée. III. 343.
Bérénice, fille d'Agrippa. III. 347. Sa lubricité. III. 348. Renvoyée par Titus. 350. Sa jalousie contre sa sœur Drusille. VI. 25.
Bérénice, fille de Costoharus. III. 346.
Bérénice, pièce de théâtre. Jugement qui en a été fait. III. 351.
Bergame (Matthieu de). Créé comte palatin par l'empereur Louis de Bavière. III. 356.
* Bergame (Jacques-Phil.) III. 355.
* Bergier (Nic.) III. 356. Son traité du point du jour. XV. 207.
Bergius (Jean). Sa dispute avec Micrælius. X. 431.
* Berigardus. III. 357. Considéré comme un fauteur du pyrrhonisme et de l'impiété. 358.
Beryte. III. 358.
* Bernard (saint). III. 360. Une de ses maximes. I. 250. Son caractère. III. 333 et 360. Prêche la croisade, et promet de tout autres succès que ceux qu'on eut. IX. 394.
Bernart (Jean) critique mal à propos Pline au sujet d'un roi d'Égypte. XII. 130.
Berne. Conférences qui donnèrent occasion à la réformation de ce canton. I. 464. Les églises de ce canton désapprouvent qu'on ait aboli à Genève le pain levé, les fonts baptismaux et les fêtes. III. 338.
Berneggerus (Matth.) Attribue à un jésuite la harangue qui a paru contre les Provinces-Unies, sous le nom d'Hérimannus Conrad. V. 290.

Bernier (François). Sa bévue au sujet d'un passage de Gassendi. XII. 302. Cité. X. 89. 546.
Bernier (Jean). Son caractère et ses ouvrages. XII. 582.
Béroalde (Philippe). Combien ridicule quand il tâche de justifier Martial et ses pareils. XIV. 291. Remarque que Boccace a tiré d'Apulée l'un de ses meilleurs contes. III. 495.
* Béroalde (Matthieu). III. 364. Repris. II. 502.
* Béroalde (Franç.) III. 366.
Berquin. III. 367.
Berriat Sanit-Prix. Cité. VII. 120. XII. 96. 190. XIII. 340. 503. XV. 364.
Bersala. III. 374.
* Bertelier. III. 376. Nouvelle réfutation de son prétendu acte. III. 541.
Bertier, libraire. Ce que la reine mère lui répondit. II. 512.
Bertrade, reine de France. Son histoire. VI. 507. Sa mort. 508.
Bertram. III. 381.
Bertrand (le président). Se mécompte fort au sujet du Cassius, si renommé pour son intégrité. IV. 500.
Bérulle. III. 383. Gens de cette famille. *Là même*.
Besa. Nom d'une ville, et du dieu particulier qu'on y adorait. II. 129. L'oracle de ce dieu subsistait encore sous l'empire de Constantius. I. 71.
Besançon. Thomas Buyrette, reçu ministre à l'âge de dix-neuf ans, y établit une église secrète. VI. 9.
Bessarion, cardinal, disait que les nouveaux saints le faisaient douter des vieux. IX. 101. Comment il fut empêché de parvenir au papat. XI. 633. Menacé d'excommunication par Paul II, signe un décret qu'il n'avait point vu. 474.
Bestialité. Combien coûtait son absolution. III. 77.
Bête apocalyptique. Découverte de son nombre. III. 252.
Bêtes. Grandes moralités prises de leur conduite. III. 98. Ces moralités sont sujettes à être éludées par la raillerie. *Là même*. Si elles pourraient se déterminer à la présence de deux objets qui les attireraient également l'un d'un côté, l'autre de l'autre. IV. 261. Anaxagoras leur attribuait une âme intelligente à laquelle il donnait le même nom qu'à Dieu. II. 36. Leurs actions sont peut-être un des plus profonds abîmes sur quoi notre raison se puisse exercer. 100. Plusieurs ont été célébrées par les beaux esprits. VII. 191. Si Descartes peut passer pour l'inventeur de l'opinion qu'il a eue sur leur sujet. XI. 549 et suiv. Quel a été le sentiment des anciens philosophes touchant leur âme. 558. Si les anciens ont enseigné qu'elles n'étaient que des automates. 555. Les faits que l'on allègue des bêtes n'embarrassent pas moins les sectateurs d'Aristote que les sectateurs de Descartes. XII. 590. Catalogue de ceux qui ont cru que leur âme était raisonnable. 611. Suites fâcheuses de l'opinion qui leur donne une âme sensitive. 599. Bêtes exposées en spectacle après leur mort, pour contenir les autres bêtes dans leur devoir. 605. Leurs actions attribuées à un principe externe. 614. Auteurs qui ont soutenu qu'elles ne sont que des automates, ou qui ont écrit contre cela. 616. Diverses opinions sur leur âme. XIII. 238.
Beton (David), archevêque de Saint-André. Est tué dans les révolutions d'Écosse. VIII. 568.
Bétussi (Giuseppe). Son ouvrage intitulé, *Imagini del Tempio della Signora Donna Giovanna Aragona*. II. 229.
Béveringk. III. 385.
Bévilacqua. Vrai nom d'Abstémius. I. 93.
Beuning (Conrad van). Ce qu'il disait pour la tolérance des Mennonites dans les Provinces-Unies. II. 9. Son sentiment sur le livre des Espagnols contre les prétentions du roi de France. IX. 283.
Beurrières (Remercîment des). C'est le nom d'une satire qui fut une des suites de l'Anti-Coton. VII. 186.
Bézanites. III. 391.
* Bèze (Théodore de). III. 393. Traite Joseph comme il le mérite. I. 77. Une de ses lettre a pu servir de fondement au prétendu mahométisme de Paul Alciat. 391. Purgé de l'infamie abominable dont on l'a accusé. II. 518, et III. 412. Ses

démêlés avec Baudouin. 202. S'il est demeuré d'accord que Bellarmin avait renversé par terre tous les auteurs protestans. 268. Invectives sanglantes de Scioppius contre lui. 306. Calomnié. 391, 415 et suiv. Étant jeune entretenait une femme sous promesse de mariage, exécutée ensuite. 398. 413. N'explique pas toutes les raisons de sa sortie de Lausanne. 398. On lui reproche les fréquentes corrections qu'il faisait dans les éditions de son Nouveau testament. 399. Un livret macaronique lui est attribué. 405. Le *Vindiciæ contra tyrannos* aussi. XV. 133. Nullité du témoignage de Bolsec contre lui. III. 540. Est bien plus croyable que Maimbourg et Varillas sur l'ordre des voyages de Calvin, quand cela ne fait ni bien ni mal à la gloire de ce dernier. IV. 337. On lui reproche de recueillir avec trop d'avidité les bruits qui courent de ses ennemis. 535. Son épigramme sur le portrait d'Érasme critiquée. VI. 237. Garde une louable modération en parlant de la mort de Henri II. VIII. 22. Est attaqué de la peste. 384. Quatrain fait à cet occasion. *Là même*. Il regarde la hiérarchie ecclésiastique comme un abus fondamental. 569. Ce qu'il dit des mœurs de Marot. X. 318, et 321 Sa version de cent psaumes. *Là même*. Ne répond pas mieux aux objections de Dudithius, touchant la sentence de Zurich, contre Ochin. XI. 199. Broughton lui en voulait particulièrement, et lui écrivit des lettres fort dures. IV. 162. Repris par Colomiés d'avoir changé un endroit de la version française des psaumes. X. 336. Témoigne comme il faut son indignation contre Simon Simonius. XIII. 308. Écrit la vie de Calvin en latin et en français. IV. 330. Il y a des choses dans l'une qui ne sont point dans l'autre. 356. Son récit touchant Caracciol différent de celui de P. Martyr. 434. Réfute la doctrine d'Harchius sur l'eucharistie. VII. 501. Se trompe sur l'âge de Marot. X. 332. Comment il fit mention de l'histoire de la papesse au colloque de Poissi. XI. 355 et suiv. Ce qu'il rapporte d'une femme et de ses deux filles. XII. 549.

Bias. Maxime de ce philosophe. VIII. 437. Son dilemme sur le mariage; on pourrait le tourner autrement. XII. 466.

Bible. Altération du texte hébreu par rapport à l'âge des patriarches. I. 342. Dessein de la publier traduite en irlandais extrêmement traversé. III. 249. Question qu'on dit qui fut faite à Bochart touchant ce saint livre. 503. Traduite en langue vulgaire en Espagne. IV. 562. Commission expédiée de travailler à une nouvelle version en langue flamande. VI. 32. La version de Luther et celle des Pays-Bas jugées défectueuses. *Là même*. Détestable rétorsion faite aux dépens des auteurs de ce saint livre. XI. 167. Ce qu'on accuse Politien d'en avoir dit. XII. 206. Traduite en langue polonaise. 426.

Bible française. Imprimée à la requête de Charles VIII. I. 2. Et falsifiée, tant par voie de suppression, que par voie d'addition. *Là même*. Cherchez aussi *Écriture*.

Bible de Zurich. Par qui revue et imprimée. III. 425.

Bible, traduite en esclavon par George Dalmatin. V. 357.

* Bibliander. III. 422.

Bibliotheca Maxima Pontificia. Voy. *Autorité pontificale*.

Bibliothéque. Par qui a été bâtie celle du collége de Navarre. I. 324. Bibliothéque des auteurs jésuites, par qui commencée, et par qui continuée. 431. Qualités requises pour faire une bonne bibliothéque, et défauts ordinaires de ceux qui y travaillent. 432. Réflexion sur le destin de quelques bibliothéques. II. 71. Bibliothéque des auteurs, combien difficile à composer. 519. Bibliothéque parlante; qui a été appelé de la sorte. V. 479. Bibliothéque dressée par les ordres d'Auguste dans un des temples de Rome. VI. 394. Bibliothéque où il y avait autant de livres qu'il y a d'étoiles au ciel. VI. 609. Défaut où tombent leurs directeurs. IX. 578. Quelques-unes de magnifiques. XI. 566 et suiv.

Byblis. III. 426.

Byblos. III. 429. Les Égyptiens y envoyaient une tête de carton sans

autre façon que de la jeter dans la mer. I. 229.
Bibulus, consul. Ne s'appliquait qu'à faire des pasquinades. II. 276.
Bien. Surpassé par le mal, selon Xénophanes. VI. 288. S'il surpasse le mal dans la nature des choses. XIV. 604.
Bien public. Manteau qui couvre l'avarice. IV. 323. 324.
Biens. S'il y a plus de perfection à les rendre communs dans les sociétés, qu'à conserver chacun les siens pour en faire part aux autres selon leurs besoins. VI. 171. Réponse semblable à celle du philosophe qui se vantait de porter sur soi tous ses biens. XII. 302. On attribue aux biens terrestres tous les défauts que les païens attribuaient à la fortune. XIV. 189.
Bienfait. Recevoir un bienfait, c'est perdre sa liberté. IV. 40.
Bienséance. Les personnes les plus déréglées en observent souvent les lois. XI. 233.
Bigames exclus du sacerdoce par les canons. IV. 205 et 239. Cherchez *Noces*.
Bigarrures et *Touches* de Des Accords. Ouvrages trop libres et trop pleins de bagatelles. I. 126. Leurs éditions. *Là même*. Le IVe. livre des Bigarrures plus sérieux et meilleur que les autres. 127. Les Touches faites en deux mois; ce que c'est que cet ouvrage. 128.
Bigois. III. 432.
Bigot (Émeric). III. 432. Ce qu'il disait à un homme qui attendait les deux éditions d'un livre. II. 72.
Bigot (Jean), père de Guillaume. III. 435.
Bigot (Guillaume). III. 434. Promettait un traité sur la nécessité du mariage. 25.
Bigots. Leurs artifices pour faire tomber dans le piége un grand nombre de dévotes. IV. 85. Justifient toutes les passions aux dépens de la religion. VIII. 198.
Bile. Est fort propre à soutenir de certaines maximes. XIII. 405.
Bilia. Parvint jusqu'à la vieillesse, sans savoir que son mari, qui était punais, fût en cela différent des autres hommes. VI. 70.
Billaut. III. 439.
* Billi. III. 440.
Billichius (Everard). Défend l'université et le clergé de Cologne contre Mélanchthon, Bucer et autres. VII. 268.
* Billon. III. 443. Cité. III. 255. VII. 355. XI. 138.
Binche. L'empereur Charles-Quint y est magnifiquement régalé. VIII. 190. Henri brûle entièrement le magnifique palais qui y était. 191.
Bindoni (Bernardino). Fait des additions à l'édition italienne de la Chronique de Phil. de Bergame. III. 355.
Binet (Étienne), jésuite. Se déclare, quoiqu'en tremblant, pour le salut d'Origène, dans la révision des pièces de son procès. XI. 252.
Binet (Claude), critiqué au sujet d'une froide hyperbole sur la naissance de Ronsard. XII. 568.
Bion. III. 444. Sa réponse à Antigonus. 446.
Bionei Sermones. Ce que l'on doit entendre par-là. III. 446.
Biroat. Convaincu d'ordures, selon Jarrige. I. 215.
Biron (le maréchal de). Reçoit une terrible réprimande du duc d'Anjou, et pour quoi. VII. 123. Il rend de grands services à Henri IV. *Là même*. Fait trop sentir qu'il est nécessaire. 124. Il ne peut souffrir que l'on viole la foi aux huguenots. 126. Il était propre à toutes sortes d'emplois. 127. Il aimait trop le vin. *Là même*. Et ne voulait point finir la guerre. *Là même*. Il devient crédule et superstitieux. *Là même*.
Biron (le maréchal duc de). Fait un souhait impie. VII. 133. Il affecte de haïr les huguenots. *Là même*. Il est d'une vanité insupportable. 134. On le confond avec son père pour la science. 135. Henri IV lui sauve trois fois la vie. 136. Son duel avec Clarenci. IX. 296.
Bitter. Contes des rabbins touchant la tuerie des Juifs à la prise de cette ville par les Romains. III. 118.
Blæsus (Junius). Tibère lui accorde l'honneur du triomphe. XIV. 4.
* Blanc (André). III. 453.
Blanc (Louis le). III. 453 et 220.
Blanc (Guillaume le). Traduit en latin Xiphilin. XIV. 627.
Blanc (Richard le). Traduit en fran-

cais les livres de Cardan *de Subtilitate*. IV. 451.
Blancanus, jésuite. Censuré d'une double méprise. I. 98.
Blanche (la reine). Exposée à la médisance en plus d'une manière. XIV. 125. *V.* Castille.
Blanchinus (Barthélemi). Compose la vie d'Urceus. XIV. 482.
Blandrata. III. 453. Fait une confession de foi très-orthodoxe. 459.
Blasphèmes horribles d'un fanatique. VII. 423. Blasphème horrible et singulier. XIV. 482.
Blefkenius rapporte des Islandais plusieurs faits faux, soit touchant les sortiléges, soit touchant l'impudicité. VIII 392.
Blois. Ses états proposent de donner l'exclusion au roi de Navarre. III. 433.
Blomberg. III. 462.
Blond (Jean le). Traduit en français et augmente la Chronique de Carion. IV. 452.
* Blondel (David). III. 464. Le caractère de son esprit et de sa mémoire. 466 et suiv. Critique mal à propos Suidas au sujet de la sibylle Lampusa. IV. 310. Ce qu'il dit des pères. VI. 492. A oublié plusieurs auteurs qui ont affirmé le fait de la papesse Jeanne. 539. Se trompe touchant l'âge de Lucidus. IX. 483. Ce qu'il rapporte de l'histoire de la papesse. XI. 354. Ne veut point qu'on perde son temps à en rechercher l'origine; et réfuté à cet égard. 356. Trouve que cette histoire est dans Anastase le bibliothécaire, dans les propres termes de Martinus Polonus. 357.
Blondel (Franç.), médecin. III. 479.
Blondel (Fr.), architecte. III. 482.
* Blondus (Flavius). III. 484. Quelques-uns de ses ouvrages traduits par Lusio Fauno. VI. 413.
Blount (Charles). Ses écrits condamnés. II. 195. Sa traduction de Philostrate. *Là même*. Sa fin tragique. *Là même*.
Bobowski, en latin *Bobovius* et *Bohonius*. C'est le même que Hali-Beig dans le Dictionnaire. VII. 479.
* Boccace. III. 486. Aime une princesse, et fait deux excellens livres pour elle. XI. 15. Ce qu'il raconte de Guido Cavalcante. IV. 602. Son Décaméron connu de tout le monde. 603. De mille personnes qui le lisent, trois à peine se souviennent de ce qui n'est pas ou plaisanterie ou galanterie. *Là même*. Ce qu'il dit de la papesse. XI. 368. Son Décaméron jusqu'à quel point condamnable. XV. 325.
Boccalin. III. 496. Contre qui il aurait dû feindre qu'Apollon, tenant ses grands jours, convoque le ban et l'arrière-ban du Parnasse. V. 245. Ne suivit pas les conseils qu'il donne aux historiens. III. 548. Il se plaint ingénieusement de ceux qui ont apporté le mal de Naples. X. 478.
Bochart (Matth.) III. 499.
*Bochart (Samuel). III. 500. A mal lu un passage de Strabon, au sujet de *Telmesse*. XIV. 72. Sa conjecture sur celui de Suidas où il est parlé des écrevisses de Ténédos, est une de ses meilleures. 76.
Bochius. III. 504.
Bochoritz (Adam). Travaille avec Dalmatin à la version de la Bible en esclavon. V. 357.
* Bodegrave. III. 506.
* Bodin. III. 506. Une des raisons pour lesquelles il a fait sa Démonomanie. II. 200. Son éloge. III. 511, et 517 et suiv. A fait un dialogue des religions, où il donne l'avantage à la religion juive. 512. A passé pour un homme sans religion. 519. Réponse ingénieuse que lui fit un Anglais. 524. Critiqué au sujet du prêt de la femme de Caton. VIII. 224. Cité. 28, et XI. 455. Ses tours de filou pour sauver l'honneur des astrologues. XIII. 514. Faute grossière qui lui est reprochée par la Mothe-le-Vayer. X. 216. Il rapporte une réponse singulière de Henri II. VIII. 11.
Bohème. Proscription de tous les ministres de ce royaume. V. 260. Faits concernant sa révolution. XIII. 214.
Bohème (le roi de), électeur palatin. On voit ses thèmes à Rome dans le Vatican. I. 472.
Bohémiens. Divisés en trois sortes de sectes. XII. 47. Lasicius écrit sur la confession des protestans de Bohème. IX. 84. Ils dégénèrent de leurs ancêtres. *Là même*.
*Boi. III. 525.
Boileau. Variantes de son *Art poé-*

tique. VII. 120. Lettre qui lui est attribuée. VIII. 391

Boileau (le docteur). Plaintes contre deux de ses ouvrages. XV. 356.

Boire. Manière dont on buvait à Lacédémone. V. 336. Ce que Démosthènes dit à ceux qui donnaient à Philippe, roi de Macédoine, la louange de boire beaucoup. 385.

Bois. Renchéri en Angleterre par le grand nombre d'hérétiques qu'on y brûlait. I. 529. Si l'alun le peut rendre incombustible. II. 273.

Boisleduc. Édit portant défense d'y exercer publiquement la religion romaine. VIII. 322. Disputes dont cet édit fut la source. *Là même*. Les magistrats y tolèrent une confrérie de la Vierge, et s'y enrôlent aussi. X. 251.

*Boissard. III. 526.

Boissieu (le président de). Reprend justement Casaubon et Corradus au sujet de Pyrrhus, et du lieu où il fut enterré. XII. 115. Jugement de son commentaire sur le poëme d'Ovide contre Ibis. XI. 318.

Boissonade. Cité. V. 523. VI. 419. 602. XI. 516.

Boîteux des actes des apôtres. Sa guérison et ses suites ridiculement traitées dans les Actes des Apôtres en rimes. V. 151.

Bolduc, capucin. Il n'y a rien de plus scandaleux que ce qu'il pense de la maladie de Job. VIII. 380.

*Boleyn (Anne). III. 527. Ses mauvaises qualités. III. 533.

Boleslas. III. 534.

*Bolsec. III. 535. Témoin suspect, même aux catholiques romains. III. 542. Insulte Calvin sur les fréquentes corrections de son Institution. IV. 334. Toutes ses sottises contre Calvin sont adoptées par le cardinal de Richelieu. 339. Et le seront éternellement par les adversaires des calvinistes, si l'on en excepte les auteurs graves. *Là même*. Ce qui concerne la prostitution de sa femme ne se trouve point dans la vie française de Calvin. 330. Ses différens avec Calvin plus détaillés dans cette vie. *Là-même*.

Bombasius. III. 543.

*Bomberg. III. 544.

Bona, cardinal. Entrepris par un auteur parce qu'il ne l'avait pas cité. X. 3.

Bonanni, jésuite. Travaille au catalogue des écrivains de sa compagnie. I. 431. Cité. XIII. 338. Soutient une espèce de paradoxe touchant Moschus. III. 444.

Bonaventure de Sainte-Anne, carme. I. 433.

*Bonciarius. III. 545.

Bond. Éloge de son commentaire sur Perse. XI. 657.

Bonet (Honoré), docteur en décret. Est l'auteur de *l'Arbre des Batailles*. VI. 540. Il affirme le fait de la papesse Jeanne. 539. Plusieurs fautes qui concernent cet écrivain. 540.

*Bonfadius. III. 546.

Bonfinius. III. 551.

Bongars. III. 554. Ce que Velser voulait qu'on lui reprochât est assez vraisemblable. 558. L'auteur de la nouvelle traduction de ses lettres censuré. VII. 69. XIV. 530. Bongars était un peu crédule. IX. 5. Faussement accusé d'être l'auteur de l'*Idolum Hallense*. 256.

Bonheur. En quoi Anaxagoras et Carnéade le faisaient consister. II. 20 et IV. 470. En quoi le mettait Épicure. VI. 180. S'il y en a un dans la vie humaine indépendamment de la prudence. XIV. 186 et suiv. On nomme ainsi et l'on impute à la fortune ce qui est quelquefois un effet de la prudence. *Là même*. Une des trois qualités d'un bon médecin. VIII. 210. Réflexions sur ce sujet. *Là même*. Si le bonheur et le malheur sont l'effet, l'un de la prudence, l'autre de l'imprudence. *Là même*.

Boniface VIII. Sollicité par un des partis qui déchirent Florence, engage Charles de Valois à mettre ordre aux confusions de cette ville. IV. 398.

Bonifacius (Balthasar). Critique témérairement Athénée au sujet de Démocrite, et de la manière dont il prolongea sa vie. V. 464.

Bonne Sforce, reine de Pologne. Fait causer d'elle. II. 235. Est fort irritée contre son fils de ce qu'il avait épousé Barbe Radzivil. IX. 278. Les reproches mutuels qu'ils se font à ce sujet. *Là même*.

Bonnes âmes. Se scandalisent si on ne réfute point un ouvrage qui attaque le parti, et ne sentent point

le faible des mauvaises réfutations. XIII. 371.
Bonnivet, amiral. Son attentat contre Marguerite de Valois. III. 262 et XI. 54.
*Bononia. III. 561.
Bonté. Quelle est l'idée que nous devons avoir d'une bonté parfaite. XI. 254. 258. Prise pour simplicité. I. 684.
Borboniana. Cité. III. 509. IV. 158. VIII. 272. X. 305.
Bordels. Cayet accusé d'avoir fait leur apologie. IV. 291 et 298.
*Bore (Catherine de). III. 562.
Borée. III. 572. Fort ardent en amour. 575.
Boreel (Adam). Traduit en latin le commentaire de Broughton sur Daniel. IV. 162.
Borel (Pierre). Son erreur au sujet de Despautère. XI. 532. *n.*
Borello (Camillo). Se donne bien de la peine à prouver dans un écrit que la sentence de Pilate, trouvée dans la ville d'Aquilée, est supposée. V. 301.
Borgarutius, III. 580.
Borrhaus. III. 582.
*Borri (le cavalier). III. 583. Son étrange pensée sur la conception de la sainte Vierge. VIII. 376.
Borrichius. III. 592.
Borstel. III. 594. Personnes de cette famille. III. 595.
*Bosc (J. du). IV. 1.
*Bosc (Jacques du). IV. 1.
Bosc (Pierre du), ministre. IV. 2. Ce que fit un gentilhomme catholique à son occasion. 5.
*Bosquet (François). III. 7.
Bosquet (George). IV. 10.
Bossu (le comte de). Sa trahison. VI 303. *n.* Pourquoi il n'en fut pas puni. 305.
*Bossu (Jacques Le). IV. 11.
Bossuet, évêque de Meaux. Son erreur au sujet de l'ubiquité; et des premiers auteurs de ce dogme. XIV. 551. Cité. X. 137. *n. Et passim alibi.*
*Bossulus. IV. 13.
*Bossus (Matthieu). IV. 14. Cité. XV. 180.
Botal. IV. 18.
Botereius. IV. 19.
*Botero. IV. 19.
Bouc. Consacré à un poëte par ses amis, un jour de carnaval. VIII. 303. De quelle manière on interpréta ce divertissement. *Là même.*
Bouchavanne (le sieur de). Retire et cache le président de la Place au château de Coussy. XII. 159.
Bouchel. Sa bibliothéque du Droit français, citée. XII. 375. *n.*
Boucher. Si ce mot doit être pris littéralement ou non, dans la satire de Dante contre la troisième race des rois de France. IV. 399.
*Boucher (Jean). IV. 21. Cru l'auteur de l'*Apologie pour Jean Châtel*. V. 113.
Boucherat. Reçoit une commission extraordinaire pour présider aux procès d'empoisonnement et de sortilége. IV. 497.
*Bouchet (Guillaume). IV. 27.
*Bouchet (J.). IV. 27.
Bouchet (Pierre). Empoisonné par sa femme. IV. 28.
*Bouchin. IV. 29.
Bougi. V. Révérend.
*Bouhours. IV. 32. Ses sages avis sur la langue française. VI. 171. Cité XIV. 173.
Bouillon (le duc de). S'engage à abjurer sa religion, en épousant mademoiselle de Berghes. X. 249.
Bouju. Son épigramme traduite par la Monnoie. IV. 227. 228.
*Boulai (du). IV. 32. Commet des fautes au sujet de Faunus et d'Omphale. IX. 542. Sa méprise au sujet d'une dame romaine, qu'il croyait avoir été vestale. XIV. 484. Cité. XIII. 267.
Boulduc (le père). Sifflé sur ses monastères érigés à Charan. I. 90.
Boulen. V. Boleyn.
Boulogne. Sa colonie fut établie quatre ans avant celle de Pisaure. I. 123.
Boulogne (Claude Dormi, évêque de). Est traité de rebelle et mis en prison. X. 527.
*Bouquin. IV. 33.
Bouvaq. Quelle sorte d'animal c'est. X. 88.
Bourbon (Antoine de), roi de Navarre. Sollicité de moyenner une concorde de religion. III. 196. Voy. *Antoine.*
Bourbon (le connétable de). Excité au siége de Rome par des prédictions I. 295. Se sauve sur des chevaux ferrés à rebours. II. 389. Conspire contre l'état. XII. 185. Com-

ment cette conspiration fut découverte. *Là même.* Quand il prit le parti de Charles-Quint. VI. 301.
Bourbon (le cardinal de). Se porte, à le sollicitation de la Ligue, pour légitime successeur au royaume de France. VIII. 277.
Bourbon (Françoise de), fille aînée du duc de Montpensier. Professe ouvertement la religion réformée. IX. 347.
Bourbon (Jacques de). Mis en prison par sa femme dans le château de l'OEuf. XI. 21. Il se sauve à Tarente, où il est assiégé ; il rend la place, et va en France pour se faire moine. *Là même.*
Bourbon (Nicolas). Cité. X. 506. *n.* Loue fort le poëme *de Crucifixo* de Jacques Pinon. XII. 94.
Bourdeaux. Son parlement censuré. VIII. 261. Refuse de renvoyer à la chambre mi-partie deux capitaines réformés qu'il avait condamnés à la mort. IV. 385. Et condamne au feu une lettre écrite sur ce sujet. *Là même.*
Bourel. Qui est cet auteur dans la traduction de l'Histoire de M. de Thou. IV. 280.
Bourg (Antoine du), lieutenant civil de Paris, et depuis chancelier. V. 301.
Bourg (Anne du). Ce que lui dit Henri II. VIII. 21. Désavoue son avocat qui lui veut sauver la vie par un mensonge officieux. X. 290.
Bourg en Bresse. Quand sa citadelle fut rasée. III. 292.
Bourgeoisie romaine. Ceux qui l'obtenaient prenaient le nom de celui qui leur procurait cet honneur. III. 41.
Bourg-Fontaine. Assemblée chimérique de Bourg-Fontaine. II. 398 et 409.
Bourgogne (Adolphe de). Lettres que lui écrivit Érasme. III. 376. Il mourut en 1558. *Là-même.*
Bourgogne (Jacques de), petit-fils de Baudoin, bâtard de Philippe-le-Bon. Se fit de la religion. IV. 59. Mais scandalisé par les disputes de Calvin et de Bolsec, il la quitta. *Là même.*
Bourgogne (maison de). IV. 36.
Bourgogne (Philippe de). IV. 36.
Bourgogne (Jean, duc de). IV. 41. Après avoir fait assassiner le duc d'Orléans, frère de Charles VI, est lui-même assassiné par un coup de trahison. V. 120.
Bourgogne (Philippe de). IV. 48.
Bourgogne (Charles de). IV. 59.
Bourgogne (Marie de). IV. 70.
Bourgogne. Cercle. IV. 74.
Bourgogne (la branche de). Toujours liguée avec les plus grands ennemis du nom français. IV. 36. Cette maison s'agrandit beaucoup. IV. 58. Les états de la province de Bourgogne résolvent de s'opposer à l'édit du roi. III. 253.
Bourgoing (Edme), prieur des jacobins. Apostrophe en chaire Jacques Clément, et l'appelle martyr de Jésus-Christ. VIII. 436. Traité de confesseur et de martyr par J. Guignard. VII. 345.
Bourgoing (François), général de l'Oratoire. Recueille les œuvres du cardinal de Bérulle, et y met une préface. III. 385.
Bourignon (Antoinette). IV. 78. Ses visions touchant Adam. I. 202. Esprit dont elle était menée. IV. 87. Qui est le savant qu'elle a le plus estimé. V. 268. Comment elle découvrit que Jean Rothe n'était qu'un faux prophète. VIII. 617. Si elle avait prédit le bombardement de Bruxelles. XII. 563. Ce qu'elle a cru de l'état parfait de l'homme quant à sa faculté d'engendrer. XIII. 9.
Bourignonisme. Fait quelques bruits dans l'Écosse. IV. 91.
Bourlote. V. Labourlote.
* Boursault. IV. 92. Passage d'une de ses lettres. V. 486.
Bouthillier de Rancé (Armand) , abbé de la Trappe. Entendait les poëtes grecs à l'âge de dix ans. II. 18. Son édition d'Anacréon. II. 20.
Boxhornius. V. Zuérius.
Bozius (Thomas). Ses erreurs touchant les Lestrygons. IV. 192.
Braccio. Les habitans de Pérouse le choisirent pour leur prince. IV. 391.
Brachmanes. IV. 93. Portaient toujours un bâton et un anneau. I. 10.
Brandebourg (électeur de). Ce qu'il écrit à Richard Cromwel touchant l'invasion des Suédois dans la Pologne. V. 267.
Brandolin. IV. 102.
Brandon. (Charles , duc de Suffolk).

Ses amours avec la princesse d'Angleterre. VI. 564.
Brandt (G.) Sa vie de Grotius. VII. 272.
Brandt (Sébastien). Son ouvrage intitulé *Navis Stultorum*. III. 24.
Brantome cité. I. 501. III. 2. III. 261. IV. 45. XIII. 74. XIV. 124. Ce qu'il dit de la beauté de Donna Maria d'Aragon. II. 228. Et de la naissance de don Juan d'Autriche. III. 462. Méchant raisonnement de cet auteur sur les enfans des grands seigneurs. III. 463. En louant François Ier., il parle avec trop de mépris des autres princes qui s'opposèrent à Charles-Quint. V. 66. Il cite mal à propos l'apologie du prince d'Orange, au sujet des sentimens de Charles-Quint sur la religion. V. 74. Sa relation touchant Marie d'Angleterre, reine de France, est différente de celle de Mézerai et de Varillas. Selon lui, il est fort possible qu'une reine suppose un enfant au milieu d'une grosse cour. *Là même* et suiv. Fait deux fautes au sujet d'une tasse qu'Hélène fit faire sur la forme de l'un de ses tétons. VII. 527. Passage de cet écrivain fort curieux, touchant certain prince et certaine demoiselle de par le monde. IX. 248. Ce qu'il dit de la libéralité du cardinal de Lorraine, envers les pauvres et envers les dames. IX. 368. Ce qu'il pense des dames qui suivirent leurs maris dans la guerre sainte. IX. 394. Dit quatre choses au sujet de Jeanne de Naples, qui sont toutes quatre fausses. XI. 16. Applaudit aux complaisances de Henri II pour la duchesse de Valentinois. XII. 194. Son erreur au sujet de Laurence Strozzi, religieuse dominicaine. XIII. 526.
Brasavolus. IV. 103.
Braun. IV. 105.
Braunbom. IV. 108.
Bravoure. S'il y a quelque liaison machinale entre elle et l'impudicité. VII. 56 et suiv. Est de toutes les vertus la seule qui soit sujette à des transports fanatiques. XII. 124. Jointe avec la mollesse et avec le penchant au plaisir. XIII. 564.
*Beauté. IV. 117.
Breda. Confondu avec Bretta. XIV. 165.
Bredenbourg (Jean). Accusé d'être spinosiste et pourquoi. XIII. 437. Il meurt pourtant avec de vifs sentimens de religion. *Là même*.
Brefs. Quelques faiseurs de brefs. II. 153.
Bregi, ambassadeur de France en Pologne. Quelles furent ses prétentions. VII. 313.
Bréme. Comment le calvinisme y fut introduit par Hardenberg. VII. 503.
Brentius, ardent ubiquitaire. Ne veut pas qu'on tolère les zuingliens. IV. 242.
Brenzius. IV. 122.
Brerlejus (Jean). Si lui, et ceux qu'il cite, ont calomnié Jean Knox. VIII. 570 et suiv.
Brésil. Les sauvages de ce pays-là n'ont point de religion. IX. 183.
Bresman (Grégoire), professeur de Leipsic. Loue Baduel et son traité du mariage des gens de lettres, qu'il fait réimprimer. III. 25.
Bretagne (le duc de). Méprise sa femme, fille du roi d'Écosse, et devient amoureux d'Antoinette de Maillezé, femme du seigneur de Villequier. V. 123. Un de ses plus fidèles serviteurs lui en fait des remontrances inutilement. *Là même*.
Bretagne (Anne de). Devient stérile, et meurt enfin par l'ignorance des matrones qui reçurent son dernier enfant. VI. 435.
Bretons. Leurs barbaries contre les Romains. XIII. 543.
Bréviaire de Burgos. Sa correction. X. 158.
Breuin (Guillaume). Ce qu'il fournit à l'histoire de la papesse. XI. 354.
*Brezé (Pierre de). IV. 124.
Brezé (le maréchal de). IV. 128. Fait prier Dieu pour lui au temple de Saumur. I. 516. Met l'épée à la main contre le maréchal de Châtillon, pourquoi. IX. 454.
Brezé (Armand de Maillé). IV. 132.
Brezé (Claire-Clémence de Maillé). IV. 133.
Brezé (Jacques de). Punit l'infidélité de sa femme. IV. 127.
Brianville (l'abbé de). Auteur d'un jeu de cartes pour le blazon. VI. 483.
Briet (le père). Ses fautes au sujet de Collatius. V. 237. Commet huit

fautes en huit lignes, au sujet de Lucrèce. IX. 510.
Brin. Particularités du siége de cette place. XIII. 400.
Brinvilliers (la dame). On se sert, entre autres preuves, de sa confession écrite pour la condamner. V. 115.
Brisac et Fribourg. Restent à la France par la paix de Nimègue. IX. 56.
Briséis. IV. 138.
Brissac. Son zèle pour la gloire de la monarchie Française. VIII. 12 et 13.
Brisson (Barnabé). Cité. XIII. 44.
Brissot (Pierre). IV. 142.
Britannicus (Jean). IV. 145.
Brixen, ville du Tyrol. L'assemblée y déclare Grégoire VII déchu du pontificat. VII. 236.
Brocard (Jacques). IV. 146.
Brocard (Bonaventure). Son âge. V. 248. Fait une description de la terre sainte. *Là même*.
Brochures. C'est leur destin d'être jetées à la voirie des bibliothèques. XV. 253.
*Brodeau. IV. 151. Personnes de cette famille. IV. 152 et suiv.
Broderie d'or. Qui en a été l'inventeur. XI. 579.
Broekhuysen. Sa conjecture sur un endroit de Properce. XI. 629.
Brogitarus. Achète le pontificat de Pessinunte, et on l'en mit en possession. V. 444. Mais il en fut chassé comme un usurpateur. *Là même*.
Brosse (Jacques de la). IV. 153.
Brosse (René de). Décapité par arrêt du parlement. VI. 301. Comment son fils Jean rentra en possession des biens de son père. *Là même*.
* Brossier (Marthe). IV. 155.
Brossier (Simon). Dispute contre Villegaignon, et le confond. XIV. 409.
*Broughton. IV. 161.
Broukolakas. Ce que les Grecs entendent par-là. II. 443.
Browne (Thomas). Ce qu'il pense sur la manière dont se fait la propagation du genre humain. XIII. 11.
Brueys. De quelle manière il pousse M. Jurieu sur ses prophéties. VIII. 603. En quoi il est blâmable sur cet article. VIII. 605. Ses réflexions sur l'humeur enjouée de M. Jurieu. IX. 583.
Bruges (Luc de). Ce qu'il dit des scribes. XIII. 7. Observation qu'il fait. XIII. 24.
Bruyère (la). Touche délicatement la curiosité du sexe pour les nudités. IX. 223. Cité. IV. 100. IX. 442. V. 98. Se moque de la profusion de lecture de certains auteurs. IV. 31.
Bruyn (J. de). IV. 164.
Bruits de ville ou *populaires*. Sont peu conformes d'ordinaire à l'état naturel des faits. I. 478. Les historiens n'y doivent point avoir d'égard quand ils ne s'accordent point avec les auteurs. VI. 157. Observation judicieuse de Lampridius sur ce sujet. *Là même*. S'y trop fier est le défaut ordinaire de ceux qui souffrent persécution pour leur confession de foi. XIII. 84.
*Brun (Antoine le). IV. 165.
*Brun (Charles le). IV. 171.
Brun, en latin *Braunius*. Sa réponse au livre de M. Stoupp. XIII. 429.
Brune (La). N'a pas été assez sur ses gardes dans ce qu'il a publié du nonce Chigi. V. 43.
Brunehaut. Louée excessivement par Grégoire le Grand. VII. 223.
Brunsman (Jean). Réfute la *Polygamia triumphatrix* de Lyserus, par un ouvrage intitulé *Monogamia victrix*. IX. 275.
Brunswic (l'électrice de). Désignée reine d'Angleterre. XIII. 405.
Brunus. V. L. Arétin.
* Brunus (Jordanus). IV. 173.
* Bruschius. IV. 178.
Brusquet. Fameux bouffon du roi. V. 528.
Brusse (Robert). Porté en vain par Guil. Criton à faire tuer le chancelier d'Écosse, et déféré au gouverneur des Pays-Bas. V. 340.
Brutum Fulmen. Erreur de M. de Thou et du sieur Dekker sur ce livre. VIII 279. Comment l'auteur en fut récompensé. VIII. 282.
Brutus (Décimus). Bon juge des ouvrages d'esprit. I. 119.
Brutus et *Cicéron*. N'avaient pas le même goût pour l'éloquence. IV. 191.
Brutus (Lucius Junius). IV. 182. Condamne lui-même ses propres enfans. IV. 183.

Brutus (Marc Junius). IV. 186. Son intrépidité. XII. 266.
Brutus (Étienne Junius). Dissertation sur cet auteur masqué. XV. 124 suiv. V. Languet.
Brutus (Jean Michel). IV. 194. N'est pas du sentiment des autres historiens, touchant Constance, reine de Sicile. VII. 564. Cité. XIII. 270.
Bruxelles. Si son bombardement avait été prédit par mademoiselle Bourignon. XII. 563.
Buccafoco. Nom de famille du cardinal Sarnanus ou de Sarnano. XIII. 117.
* Bucer. IV. 200. Demandait, dit-on, la suppression des livres de saint Thomas, pour pouvoir détruire l'église Romaine. II. 371. Conjecture sur le prétexte qu'on a pu avoir de l'accuser de judaïsme. IV. 207. Son écriture était fort mauvaise. X. 586. Tâche de persuader que le sentiment de Luther, et celui de Zuingle, sur la Cène, étaient au fond la même chose. XIII. 215. Recommandé par Gropper à Herman de Wida, archevêque de Cologne. VII. 267. Son commerce avec Gropper. *Là même.*
Bucérisme, Ce que c'était. IV. 201.
*Buchanan. IV. 212. Médisances affreuses de Garasse et de Barclai contre lui. 218. Si ses maximes de politique ne sont pas les maximes des protestans. *Là même.* On ne saurait nier qu'il n'ait été philosophe pour le moins une fois en sa vie. 225. Accusé d'avoir noirci la reine Marie. 371.
* Budé (Guillaume). IV. 225. Comparé à Badius. III. 21. Se représente comme marié à deux femmes. IV. 233. S'était rendu fort redoutable. 237. A donné du goût pour l'union des belles-lettres et du droit civil. I. 132. Comment son corps fut porté en terre. XII. 469. Veut retenir Guillaume Bigot à Paris, mais Castellan l'empêche. III. 438.
Budé (Jean). Fils du précédent, député en Allemagne. III. 402.
Budos (Louise de), femme du duc de Montmorenci. Écoute des propositions de mariage avant la mort de son mari. VII. 136.
Bueil, bâtard du comte de Sancerre. Tué dans Orléans, par qui, et pourquoi. XII. 558.
Buyrette (Thomas). Tombe entre les mains des massacreurs de Paris. VI. 9.
Buissière. Sa lettre sur les effets de la baguette. de J. Aymar. I. 16. Sa lettre à l'auteur. *Là même.*
Bulgarie. L'hérésie manichéenne s'y répand. XI. 478.
Bulgarus. IV. 237. Une leçon qu'il fait apprête à rire à ses auditeurs. IV. 238.
Bulles. Qui a été désigné par le *Porteur de bulles.* I. 426. Bulle où la situation des mots et l'omission d'une virgule causent de l'obscurité III. 34. Bulle qui ne déclarait le roi de Navarre déchu de la succession qu'à cause de son hérésie. III. 294.
* Bullinger. IV. 240.
Bunel (Guillaume). IV. 246.
* Bunel (Pierre). IV. 247.
Bupali odium, et *Bupali pugna.* Si ce sont des proverbes, et ce qu'ils signifient. IV. 256.
Bupalus. IV. 254.
Burana. IV. 256.
Burchard. Son journal. XIII. 133. Cité amplement touchant l'affaire de Savonarole. XIII. 133 et suiv.
Burdeus (Pierre Arias), moine augustin, est pendu et écartelé pour adultère et pour meurtre. XIII. 224.
Bure (Idelette de), femme de Calvin. IV. 341 et suiv. Sa mort. *Là même.*
*Buridan. IV. 257.
Burlesque. Sa défense. V. 393.
Burman. Cité. VIII. 538.
Burnet. Examen de ses différens avec M. Varillas au sujet de l'histoire de Camden. IV. 374. Ce qu'il dit des théologiens nommés pour revoir la liturgie d'Édouard. VIII. 359. Convertit le comte de Rochester, et fait un livre à cette occasion. XV. 291. Ce qu'on lui fait dire touchant ce Dictionnaire, et réfutation. XV. 260. Sa critique de Sanderus. XIII. 88.
Burnettus (*Bruneto latini*). IV. 263.
Burrhus. IV. 263. Par quelle raison il détourna Néron du dessein de répudier Octavie. IX. 390.
* Busbec. IV. 264. Ses lettres sont un modèle de bien écrire pour les ambassadeurs. IV. 271. Cité XIV. 513.
Busiris. IV. 273.

Busleiden. IV. 278.
Bustamantinus. IV. 279.
Buste. Oté de dessus un tombeau par un trait de vanité. III. 108.
Butas. IV. 279. Devenu Plutarque à force de corrections. IV. 280.
* Buteo. IV. 280.
Buveurs. Les grands buveurs étaient estimés parmi les Perses. V. 385.
Buzanval. Très-mal reçu à la cour de la reine Élisabeth, et pourquoi. VI. 124.
* Bzovius. IV. 281. Si l'on a bien répondu aux censeurs de ses Annales. IV. 287.

C.

Cabale. Trouve tout dans chaque texte de l'Écriture. I. 345. Ce qu'elle enseigne touchant l'alliance des habitans des élémens avec notre espèce. II. 62. Ses sectateurs font grand cas du *Livre de la création.* I. 345.
Cabale. A décidé de tout temps du sort des pièces. VI. 357. Quels sont ses artifices ordinaires. III. 364. Rien n'est plus commode, selon le monde, que d'être toujours de la plus forte. XIII. 521.
Cabinet satirique. Ce que pense Sorel de cet ouvrage. I. 129
Cacus, fils de Vulcain. Pourquoi les Romains disaient qu'il jetait feu et flamme par la bouche. XIII. 93.
Cadavres qu'on dit avoir été exempts de corruption. I. 363. V. 79. VI. 23. Voy. aussi VII. 248.
Cadenet. Aspire à l'alliance du sang royal, après avoir été refusé de la veuve d'un professeur. V. 389.
* Cæsarius. IV. 289.
Cajado, poëte portugais. Trompe le public par une imposture. VII. 206.
*Cayet. IV. 289. Docte et fou. IX. 302.
Cajetan. Son sentiment sur la formation des femmes. VII. 48.
Caille (Jean de la). Ses méprises au sujet de Badius. III. 24. Et de Wéchel. XIV. 529. 530.
* Caïn. IV. 298. Pourquoi Dieu voulait connaître immédiatement par lui-même de la cause de ce meurtrier. IV. 302. Force visions sur la marque que Dieu lui imprima. *Là même.*
Caïnites. IV. 304.
Calamité publique. Exilés qui n'ont point voulu rentrer dans leur ville à tel prix. IV. 324.
Calanus. Se fait mourir à la suite d'Alexandre, pour éviter l'ignominie. VII. 83. Voy. aussi X. 14.
Calais. Depuis quand entre les mains des Anglais, et quand prise par Henri II. VI. 427.
Calcagnini. Accusé de fausseté au sujet de Vénus. II. 167. Attaque Cicéron. X. 144. A fait des vers sales. XIV. 293.
Calchas. IV. 309. Meurt de regret, et pourquoi. X. 515.
* Caldérinus (Domitius). IV. 310. A été mal placé par les protestans parmi les témoins de la vérité. IV. 311.
Caldérinus (Jean). IV. 310.
Calendrier. Sa réformation. XIII. 515.
Calénus. IV. 312.
Calepin. Composé ou corrigé sans exactitude. II. 495. Pline y est faussement cité au sujet des Lamies. IX. 40. Jugement qu'on a fait du dictionnaire de Calepin. XI. 633.
Caligula. IV. 313. Prend pour un reproche une inscription que l'on avait faite pour lui plaire. I. 238. Est charmé d'une pièce qu'il avait composée. 240. Demande qu'il fit à un comédien. II. 170. Surpris en flagrant délit avec sa sœur. 146. IV. 316. VI. 27. Son impiété. IV. 317. Et ses extravagances pour honorer la mémoire de Drusille. VI. 28. Fait mourir son cohéritier. 57. Les Juifs refusent de placer sa statue dans le temple de Jérusalem. II. 178. Ce qu'il disait à son frère. III. 334. Il réhabilite plusieurs écrits, qui avaient été supprimés à cause de leurs invectives. IV. 522. Comment il périt. 526. A quel âge il prend la robe virile. VI. 27. Se plaint de ce que sous son empire il n'arrivait pas de grands malheurs. VIII. 92. N'était pas superstitieux. X. 13. De quelle manière Macron tâche de s'insinuer dans sa faveur. 41. Son ingratitude. 42. Il

disait que sa mère était née de l'inceste d'Auguste avec sa fille Julie. XI. 289. Dans la fleur de sa jeunesse devient éperdument amoureux de Césonie, qui n'était plus jeune. XII. 187. Fausseté touchant sa nourrice, que Guévara débite comme tirée de Dion. IV. 606. Ses folies pour son cheval. XII. 626.

Callimachus. Avait pour maxime qu'un grand volume est toujours un grand mal. V. 241.

Callipédie. Quel jugement on doit faire de cet ouvrage, et de son auteur. XII. 395.

Callirhoé. IV. 320.

Callisthène. Ce que Suidas dit de lui. XIV. 171.

Callistrate. IV. 323.

Callonge, baronie érigée en marquisat. XII. 515.

Calomniateur public. Tout homme qui se reconnaît tel sur des choses importantes, doit disparaître aux yeux des hommes. VIII. 337.

Calomniateurs. On les traite avec trop d'indulgence. II. 88. Il n'y a point d'artifice honteux dont ils ne soient capables. 215. La meilleure manière de s'en venger est quelquefois de ne leur point répondre. III. 381. Moyen de connaître si quelqu'un est calomniateur. 411. Leurs obliquités. 243. Il y a partout des Escobars et des Baunis pour les absoudre. IV. 169. La politique trouve qu'il est de son intérêt de ne les punir pas toujours. V. 440. Bon mot de Simonide touchant les calomniateurs. VI. 69. De quelle manière ils étaient traités du temps de Grégoire-le-Grand. VII. 221. Comment il leur faut fermer la bouche. X. 52. Ils n'ont rien à craindre quand ils sont puissans. XI. 123. Jettent quelquefois ceux qu'ils calomnient dans de grandes perplexités. XIII. 521. En matière d'hérésie ils ne reçoivent presque jamais la peine qu'ils méritent. XIV. 477.

Calomnie. Son esprit. II. 215. En quel cas on doit mépriser les calomnies. 411. Celles qui se peuvent réfuter facilement rendent du service à ceux qu'on veut diffamer. III. 273. Cherchez *Médisances.* Calomnies grossières et diaboliques, qui n'ont pas laissé d'être avantageuses à leurs auteurs. VI. 570. Utilité des calomnies dans les disputes de religion. X. 210. Ce que la calomnie faisait penser à saint Basile. XIII. 213. Crédulité du peuple par rapport à elle. 214.

Calprenède. Ce qu'il dit de sa Cassandre et de sa Cléopâtre. X. 393. Ne faisait point de mémoires ou de recueils pour ses ouvrages. XIV. 537.

Calvaire. On croit qu'Adam y fut enterré. I. 206.

* Calvin. IV. 325. A été fleurdelisé. 379. 540. Sa querelle avec Baudouin. III. 201. Nullité du témoignage de Berthelier contre lui. 379. 541. De quel poids peut être le témoignage de Bolsec. 540. Écrit des lettres contre Blandrata. 456. Ce que Bucer lui écrivit. IV. 204. Accusé de faire Dieu auteur du péché, plaide lui-même sa cause à Berne; mais on n'y voulut rien définir sur sa doctrine. III. 538. Ne fut jamais prêtre. IV. 330. Ne savait pas qu'il y avait eu deux Sénèques. 331. Quand et pourquoi il publia son Institution. *Là même.* VI. 576. Refuse de se soumettre aux règlemens du synode du canton de Berne. IV. 338. Loué de n'avoir pas commenté l'Apocalypse. 339. Sots contes qu'on a fait courir de lui. 340. Son désintéressement. 346. Ses démêlés avec Castalion. 533. On lui reproche de recueillir avec trop d'avidité les bruits qui courent de ses ennemis. 535. Il ne parle guère plus fortement contre les papes et la cour de Rome, que Castellan. 549. S'il a été en Angleterre. V. 517. Se trouve à Paris au retour de ses études de droit. XI. 45. Avait maltraité des personnes que la reine de Navarre protégeait. 48. Juge rondement de la conduite de Sara et d'Abraham. XIII. 110. Se sert de phrases sur la Cène, lesquelles semblent admettre une présence corporelle. 215. Calomnié par un luthérien. XIV. 551. Ses sermons, traduits par Claude Baduel. III. 24. Avait été disciple de Mathurin Cordier, et lui dédia un de ses ouvrages. V. 298. Traduction de divers de ses ouvrages par des Gallars. VII. 5. Le démon lui suggérait ses fausses gloses de l'Écriture. VIII.

307. N'est point traité d'arien par Hunnius, qui se contente de dire que ses expositions sont favorables aux Ariens. *Ib.* Son Institution traduite en italien par J. C. Paschali. XI. 437. Voit à Poitiers Pierre de la Place. XII. 157. MM. du Tillet ont été ses disciples. XIV. 162. Dispute à Francfort contre J. Veslius. 350. Des gens lui attribuent mal à propos l'Anatomie de la messe. 371. Convertit Paul Volsius. 466. Ce qu'il dit touchant l'origine et les suites du péché. XV. 295. Quel Dieu les catholiques prétendent qu'il a introduit. 298. Son avertissement sur l'inventaire général des reliques. IV. 356. Son neveu, prieur des Carmes à Paris. XIII. 88. Schulttingius entreprend de réfuter son Institution. 178. Son Institution comparée aux lieux communs de Martyr. *Là même.* Estime extraordinaire qu'on fait de cet ouvrage. *Là même.* Abrégés qu'on en fait. *Là même.* Supplément à ce qui avait été dit de ses différentes éditions. 180, etc. Variations qu'on trouve entre elles. *Là même.* Marlorat en fait les indices. *Là même.* Imprimée une infinité de fois. *Là même.* Fautes de l'auteur des Essais de littérature touchant cette institution. 181. Son Catéchisme de Genève, et remarque sur sa date. *Là même.*

Calvinisme. L'auteur de l'*Histoire véritable du Calvinisme*, censuré de ses vétilles. III. 413. Si le calvinisme favorise nos passions. VI. 307. Le jugement qu'en font quelques luthériens. VIII. 179. Introduit dans Brême par Hardemberg, et comment. VII. 503.

Calvinistes. Violences exercées contre eux par les luthériens. VIII. 300. Leur martyre regardé comme un faux martyre par quelques luthériens. 313. Sont accusés faussement d'avoir voulu établir l'égalité des conditions. XII. 631. Les luthériens s'unissent contre eux avec les catholiques. IV. 105.

Calvino-Turcismus. Cité. III. 402. 415. Par qui ce livre a été composé. XIII. 571.

Calvinus judaizans. L'histoire de ce livre. VIII. 305.

Calvisius (Séthus). Repris touchant le temps de la mort d'Ovide. XI. 314.

Calzaveglia (Vincent), médecin à Bresce. Publie un livre qui est réfuté par Donzellinus. V. 567.

* Camaldoli. IV. 359.

Cambel (Alexandre), dominicain. Sa fin tragique. I. 436.

Cambyse. A quoi il compare les nouvelles ruses de guerre. I. 257.

Cambles. Mange sa femme, et puis se tue. XI. 583.

Cambrai. Il s'y fait une puissante ligue contre les Vénitiens. IX. 431.

Camden. IV. 363. Son témoignage touchant la repentance de Buchanan n'est pas des plus solides. IV. 220. Il est pourtant préférable à celui de M. du Puy, rapporté par Varillas. *Là même.* Éloges qu'on lui a donnés. 368. Un gentilhomme casse le nez à la statue de Camden. 376. Comment une partie des mémoires, dont il s'était servi, fut perdue. *Là même.*

Caméléon. Qui est auteur du livre qui traite des qualités occultes de cet animal. V. 467.

Camener (Timan). Proposé par Alexandre Hégius, et choisi pour diriger l'école de Munster. IV. 289.

Camérarius. Ne croit pas que François Ier. ait mis en délibération dans son conseil, s'il ferait prisonnier ou non Charles-Quint. V. 70. Donne le change en défendant Hérodote, qui avait attribué de l'envie et de la jalousie à Dieu. XI. 607.

Cameron. IV. 377. Sa conférence avec Tilenus. *Là même.* Ce qu'il gagne à prêcher l'obéissance passive. 380. Croyait que la réformation n'avait pas tout réformé. 383.

Camille. IV. 385. La plus belle de ses actions. 386. S'il est vrai qu'il ait contraint les Gaulois à rendre l'argent qu'on leur avait donné lorsqu'ils assiégèrent le Capitole. VI. 39.

Camillus (Ovinius). Après avoir voulu s'élever à l'empire, y est associé par Alexandre Sévère, et lui demande en grâce d'y renoncer. VI. 157. On le fait tuer. *Là même.*

Campagnolle (mademoiselle de), nièce de Balzac. Histoire de son mariage. III. 65.

Campanella. Sa Cité du soleil. VII. 489.

* Campanus (Jean-Antoine). IV. 289. Persuade aux paysans de Juliers,

que la fin du monde approche. XIII. 495.
Campian. Sa dispute avec Whitaker. IX. 557.
Camps (l'abbe de). XIII. 252.
Camus (Jean-Pierre), évêque de Belley. Ce qu'il dit du siége épiscopal de cette ville, etc. Ses différens avec des moines de ce diocèse. III. 290.
Cana (noces de). Qui en étaient le fiancé et la fiancée. VIII. 436. Et s'ils consommèrent leur mariage. *Là même*.
Canathe. Quelle vertu avait cette fontaine. VIII. 510.
Candale (le duc de). Appelé en duel par Cérisantes. V. 11.
* Caniceus. IV. 394.
Canicule. Ses ardeurs adoucies par Aristée. II. 337.
* Caninius. IV. 395.
Canonisations. Dépenses qu'on y fait. VII. 454.
Canon. Ce qu'il est dans les royaumes. XIII. 119.
Canons évangéliques. A qui on les doit attribuer. I. 526. Leur différence d'avec l'harmonie d'Ammonius. 527.
Cantel (le père). Sa fausse citation au sujet d'un Lucius Cassius. IV. 497.
Canterus (André). Fut un prodige de science dès ses plus tendres années. VII. 208.
Cantique des Cantiques (livre du). Jugement de Castalion sur ce livre. IV. 532.
Cantiques spirituels. Si on en doit composer sur des airs profanes. II. 381.
Cantorbéry (saint Thomas de). Adoré par son persécuteur. IX. 398.
Capet (Hugues). IV. 398.
Capycius. IV. 400.
Capilupi. Son *Cento Virgilianus*. XV. 202.
* Capilupus. IV. 402.
Capistran (Cordelier). IV. 403. Oblige les Juifs à porter sur eux la lettre thau. XI. 25.
Capisucci. IV. 407.
Capisucci (Blaise). IV. 407.
Capisucci (J.-Ant.) IV. 408.
Capisucci (Paul). IV. 409.
* Capisucci (Raimond). IV. 409.
Capitaines. Quelles qualités leur sont nécessaires pour réussir dans les grandes entreprises. V. 239. Plusieurs ont redouté le souverain juge du monde, en se souvenant du sang qu'ils avaient répandu dans les guerres qu'ils croyaient justes. 28. Capitaines notés d'infamie, et pourquoi. VII. 362. Il y en a qui aiment leurs plaisirs, mais qui aiment encore plus la gloire. VIII. 56.
Capitales ou *Majuscules grecques*. Qui les a rétablies. IX. 78.
Capitole. Les chiens qui le gardaient ne devaient point aboyer en plein jour contre les personnes qui venaient au temple pour y faire leurs dévotions. III. 363 Application de cela aux chiens mystiques. *Là même*.
Capitulation Annoncée subitement après bien des déguisemens augmente le chagrin d'avoir été trompé. IX. 55. Ne se doit point accorder à des gens qu'on veut punir. X. 570.
Cappadoce. IV. 410. Quand réduite en province de l'empire romain. II. 271. Ariarathe, son premier roi. IV. 410.
Cappadoces. Fort superstitieux. IV. 415.
Cappel (Guill.) Traduit le Prince de Machiavel. X. 30. *n*.
Caprée. Les sauts de cette île immortalisés. X. 34. 37.
*Capriata. IV. 426.
Capucins. Quand cet ordre de moines a commencé à s'établir. XI. 194. Jusqu'où alla la colère du pape Paul III contre tout l'ordre, et pourquoi. 197. Capucins de Paris, furent malheureux dans une inscription en faux. IX. 334.
Caracalla. On peut regarder comme le modèle de la Saint-Barthélemi une perfidie qu'il fit. II. 453. Il n'est point vrai qu'il ait épousé sa belle-mère. VIII. 466. Il n'était pas moins fils de Julie que Géta. 467. Il fait mourir quatre vestales, de l'une desquelles il avait joui. 468. Il tue son frère Géta entre les bras de sa mère. *Là même*. Quand et à quelle occasion il est proclamé par les soldats participant de l'empire. 470. Jusqu'où allait son zèle pour Alexandre-le-Grand. X. 15.
* Caracciol. IV. 430.
* Caracciol (J.-Ant.) IV. 432.
Caractères ronds dans l'imprimerie. Par qui apportés en France. III. 20.

Caractères véritables des esprits turbulens. III. 245.
Carben (Victor de). Rabbin converti au christianisme. XIV. 536.
CARBON. IV. 435.
* CARDAN. IV. 436. Il y a, selon lui, douze esprits sublimes qui ont excellé dans les sciences. I. 377. Ses plus grands malheurs. IV. 440. Plus superstitieux qu'esprit fort. *Là même*. Plus fanatique qu'athée. *Là même*. Fou. 443. Ce qu'il dit des écoles de magie qui avaient été en Espagne. XII. 249. Son ingénuité. III. 435. Ses disputes avec Tartaglia. XIV. 43.
Cardinal de qualité. Juge compétent en matière de beauté. II. 255. Pourquoi il y en a si peu de saints, selon Bellarmin. III. 280. Il est très-rare que leurs suffrages soient uniformes dans les élections des papes. V. 138. Commencent à donner dans le luxe. VI. 344.
Cardinaux. Le pape ferme la bouche à ceux qui le sont nouvellement, et puis la leur ouvre dans un autre consistoire. X. 583. Obligés par Paul II à signer des bulles et décrets dont ils n'avaient point eu de connaissance. XI. 474.
Carème. Reproche que l'on fait souvent aux prédicateurs qui prêchent pendant ce temps-là. XII. 19. Supposition qui l'accourcirait un peu. XV. 222. Ne commence à Milan que quatre jours après le mercredi des Cendres. *Là même*.
Cariens. Sont les premiers qui ont mis des crêtes sur les casques. XII. 358.
CARION. IV. 451.
Carlos (don). Livre de ses opiniâtretés et bizarreries. IV. 13.
Carmel. Oracle du Dieu de ce nom. XIV. 383.
Carmelites. Amenées en France. III. 383. Leur direction donnée au supérieur de l'Oratoire. *Là même*. Les carmes remuent ciel et terre pour l'obtenir. *Là même*. Mêlées dans les intrigues d'état de Richelieu et de Bérulle. *Là même*.
Carmes. Sur quoi ils fondent l'antiquité de l'ordre. XIV. 382. Satirisent le cardinal de Bérulle. III. 383. Narré de cette querelle. *Là même*.
CARMILIANUS. IV. 456.
Carnaval. Pour le continuer jusqu'au premier dimanche de Carême, on n'a qu'à se transporter à Milan. XV. 222.
CARNÉADE. IV. 456. Critique un lieu commun de consolation. Réponse à sa critique. I. 546. Apporte quelque modification à l'incompréhensibilité enseignée par Arcésilas. II. 247. Numénius l'a fort mal traité. IV. 460. Avait des doctrines pour ses amis, et d'autres pour son école. 461. On ne pouvait connaître ce qui lui paraissait le plus vraisemblable. *Là même* et 475. On a dit qu'au temps de sa mort le soleil s'obscurcit. 476. Ce qu'il disait de Chrysippe. V. 164. Renverse de fond en comble une invention de Chrysippe. 178. Comment il plaisantait quand il tombait sur quelques disputes subtiles. 548. S'il a philosophé en même temps qu'Épicure. VI. 73. Comment il expliquait la liberté humaine. 202. Réfutait la justice. IV. 466. Voy. aussi XII. 278.
Caroli. Quelques-uns de ses traits. VI. 406.
Carosse. La science ne contribue guère à le faire rouler. VI. 36.
Carpocratiens. Se vantaient d'avoir l'image de Jésus-Christ faite par Pilate. II. 369.
* CARRANZA. IV. 476. Suspect d'hérésie, est cause qu'on en soupçonne aussi Charles-Quint. IV. 478. Réflexion sur la justice que le peuple rend à sa mémoire. 480. Faits qui le concernent. V. 76.
Carrousels. Loi qui s'y observe. VII. 404.
Carsula, ville d'Italie, nommée aujourd'hui Cascina. XII. 226.
Carsulanus (Martinus). Le même que Martinus Polonus. XII. 226.
Cartels remarquables. IV. 43.
* CARTÉROMACO. IV. 481.
Cartésianisme. Ce qui en arrête le progrès. II. 270. Combiné avec les disputes de théologie. VI. 15. Introduit dans les écoles par Wittichius. XIV. 579. Ce qui lui attire des adversaires. *Là même*. Moins en faveur auprès des puissances en Hollande. *Là même*.
Cartésiens. Jugement de la Bourignon sur un de leurs principes. IV.

87. Les plus habiles d'entre eux sont contraints de reconnaître des intelligences moyennes. 308. Explication du dogme de quelques-uns d'entre eux sur la formation des corps. *Là même.* Cartésien traité de *docte*, pour avoir dit que cette proposition, *deux et deux font quatre*, ne souffre aucune difficulté. 584. Les argumens de ces philosophes contre les formes substantielles prouvent trop. XIII. 240. Leur principe pour prouver l'immortalité de l'âme n'est pas évident à tout le monde. XII. 236. Ce qui les incommode le plus dans le système des automates. XII. 606. 616. Avantages qu'ils procurent aux pyrrhoniens. 101.

Carthage. Bâtie cent vingt-six ans après le temple de Salomon. XII. 75.

* Carthagena. IV. 482.

Carthaginois. Qui le premier des Romains les défit par mer. VI. 70.

Cartigni. Possédé de Savoie éprouvé en seize langues. VII. 198.

Carvagial (le card.) Résiste seul à Paul II, qui faisait signer aux cardinaux des bulles et décrets qu'ils n'avaient point vus. XI. 474.

Casa (Jean de la). Pourquoi les protestans ont tant crié contre ses vers X. 479 et suiv. Il écrit contre Vergerio, et pourquoi. XI. 239. Quel a été son but dans son abominable *Capitulo del Forno.* XIV. 293. Plusieurs l'ont condamné sans l'avoir lu. *Là même.* Poëme qu'il adresse aux Allemands. 366. Son écrit contre Vergério. *Là même.*

Casaubon (Isaac). Omission considérable de cet auteur. II. 464. Sa conjecture sur un passage de Strabon approuvée. V. 451. Censure mal à propos Xiphilin au sujet de la généalogie d'Hadrien. VII. 427. S'était affranchi de la servitude de copier et de raturer. X. 178. S'il contredit au grand Jules Scaliger, ce n'est qu'en s'humiliant aux pieds de son trône. XI. 656. Son sentiment sur les quatre vers attribués à Néron est surprenant. 654. Il est justement repris au sujet du lieu où Pyrrhus fut enterré. XII. 115. Est cruellement déchiré dans une satire. XIII. 204. Se moquait de la fable de la papesse. XI. 387. Reprend saint Chrysostome d'avoir rapporté des obscénités. XV. 369. Repris à son tour. *Là même*, etc.

Casaubon (Méric). Son observation sur Homère, au sujet du bien et du mal qu'il y a dans la nature. XIV. 604. En quoi il regarde Euripide comme un écrivain inspiré. *Là même.*

Caselius, professeur à Helmstad. Ceux qui voulaient aspirer aux emplois ecclésiastiques n'osaient étudier sous lui. XI. 166

Caspie (la mer). Prise pour le Pont-Euxin. XII. 151.

Cassander. Sa consultation. III. 197. Compose un écrit latin, qui est l'origine d'une furieuse querelle. 201. De qui il avait pris l'esprit de pacificateur. XIV. 554.

Cassandre. IV. 484.

Cassini. Député pour trouver les moyens d'empêcher les débordemens de la Chiana. XIV. 450.

Cassini (Samuel de). Diffame les Vaudois. XII. 623.

Cassius. IV. 491.

Cassius Viscellinus. IV. 493.

Cassius Longinus (Lucius). IV. 496.

Cassius Longinus (Caïus), jurisc. IV. 507.

Cassius Hemina. IV. 511.

Cassius Chærea. IV. 524.

Cassius (Lucius). Son tribunal était appelé l'*écueil des accusés.* II. 133. et IV. 496. Sa maxime *cui bono*, IV. 498.

Cassius Longinus (Cajus). IV. 501. Harangue ses soldats. IV. 507.

Cassius Severus (Titus). IV. 512. Se plaisait à accuser. IV. 520. Fut l'occasion des règlemens d'Auguste contre les libelles diffamatoires. XV. 148.

Cassolus, Ne peut répondre à ce qu'on lui demande. III. 52.

Castabala. Diane y avait un temple, dont les prêtresses marchaient pieds nus sur la braise. VIII. 159.

* Castalion. IV. 526. Déguisé sous le nom de *Martinus Belius*, écrivit contre le supplice des hérétiques. III. 400. Débita quelques sentimens fort particuliers. IV. 529. Donnait de beaux exemples de modération. 536. Son indigence. 538. S'il est auteur d'un dialogue contre le droit que l'on donne au magistrat de faire mourir les hérétiques. XIII. 343. Ses différens avec Calvin plus

détaillés dans la vie française de Calvin que dans la latine. IV. 356.
* Castellan. IV. 541. Plaisante réponse qu'il fit à François Ier., qui lui avait demandé s'il était gentilhomme. IV. 545. Débauche la fille de son hôte. 547. De quelle manière il relança les reproches d'un cardinal au sujet de Dolet. V. 556. Ce qu'il dit de l'astrologie. VIII. 23.
Castellan (Jean). Son martyre écrit par François Lambert. IX. 32.
Castello (Jacques de). Était de si petite taille, que Boniface VIII lui dit de se lever, le croyant à genoux. II. 85.
* Castelvetro. IV. 558.
Castille. Quand et à quelle époque les rois de ce royaume commencèrent à mettre les mains sur les revenus ecclésiastiques. IV. 562. Et qui le premier permit que tous les actes publics y fussent dressés en langue vulgaire. 563. Désordres de ce royaume causés par le songe d'une femme. XI. 325.
* Castille (Alphonse X, roi de). IV. 560.
* Castille (Blanche de). IV. 567. V. *Blanche*.
Castor et *Pollux* font une irruption dans l'Attique. I. 105.
Castor. IV. 573. Si celui qui est auteur de plusieurs livres est le même que le gendre de Déjotarus. V. 447. Trois raisons pour la négative. *Là même*. Il y a eu encore un autre Castor qui était un excellent botaniste. 449.
Castration, peine qu'on infligeait aux adultères. VII. 532. Quelles autres gens on y condamnait. 537.
Castricius (Marc). IV. 573. Sa réponse au consul Carbon a été faite par d'autres. IV. 574. Quel est le sens de cette réponse. *Là même*.
Castritius (Titus). IV. 574.
Castro (Alfonse de). Censuré pour deux raisons au sujet de Damascène, et du temps où il a vécu. V. 361.
Castro (Rodericus à). Seconde le Marinello dans la composition de son Traité des Maladies des femmes. X. 309.
Castrocaro. Persécute les Vaudois. IX. 135.
Casuistes. On leur propose un doute par rapport à une leçon d'anatomie. I. 215. Ils sont dans la nécessité de travailler sur des sujets remplis d'ordures, pour la résolution des cas de conscience. 360. Leurs livres témoignent qu'il y a des femmes mariées qui tâchent de se faire avorter. IV. 439. Leurs livres contiennent l'art de chicaner avec Dieu. IX. 330. Rien n'échappe à leur curiosité sur les causes matrimoniales. XIII. 80 et suiv. Casuistes relâchés se prévalent fort de la conduite d'Abraham à l'égard de Sara. 105. Écrivent par le menu toutes sortes d'impudicités, et ne les savent que par le rapport des méchans. VII. 29. Ne sauraient se dispenser de parler ou d'écrire de choses qui offensent la pudeur. XV. 355.
Casus Regius. Éclaircissement sur cet ouvrage attribué à M. de Saint-Cyran. XIII. 37.
Catalans. Ce qu'ils firent pour obtenir du ciel la guérison de M. de Marca. X. 209.
Cataldus. IV. 575.
Catalogistes d'hérétiques. Nation *moutonnière*, s'il y en eut jamais. III. 337.
Catalogne. Traité de Louis Mesplède des Droits du roi de France sur cette province. X. 406.
Catalogue des Témoins de la Vérité. Par qui compilé. I. 326. Occasion de ce livre. VIII. 353.
Catéchisme expliqué selon la méthode des catégories d'Aristote. II. 370.
Catéchisme de Calvin, critiqué par Jean d'Espagne. VI. 294. Approche fort du sentiment de J. Poinet sur l'eucharistie, qui admet une présence réelle, qui ne soit pourtant que sacramentale. XII. 182. Sa date. XIII. 182.
Catégories. Question sur cela. XIV. 320.
Catherine de Médicis, reine de France. Ses conférences avec le duc d'Albe. I. 236. Fait la mercuriale à Charles IX. 503. On lui oppose les mêmes artifices dont elle se servait. VIII. 65. Ce que lui répondit un jour Henri-le-Grand. 69. On dit qu'elle faisait son étude particulière du Prince de Machiavel. X. 31. Lettre qui lui fut écrite. 327. Fables débitées dans son oraison funèbre. XIII. 73. Réflexion sur sa

conduite. 530. Son insensibilité pour les médisances. XV. 168. Maxime qu'on lui attribue. 179. Voy. *Médicis*.

Catherine de Navarre, sœur de Henri-le-Grand. Ne veut point se marier à condition d'aller à la messe. XI. 72. Ne trouve pas beaucoup de douceurs dans son mariage. 73. Demeure ferme dans sa religion. 74.

Catholicon. Qui le premier s'est servi de ce titre à la tête d'un Dictionnaire. III. 48.

Catholicon. Passage de ce livre, touchant la procession de la ligue. X. 496.

Catholique d'état, ouvrage fort estimé. Qui en est l'auteur. VI. 463.

Catholique mais mauvais chrétien. Quel est le prince dont on a parlé ainsi. IX. 427.

Catholiques et protestans se reprochent les uns aux autres d'avoir des adamites dans leurs pays. I. 222. Il y a eu plusieurs catholiques qui ont fait profession toute leur vie de la catholicité, encore qu'ils souhaitassent la réformation. III. 135. Ne sont nullement délicats, quand il s'agit des conquêtes qu'ils font sur les réformés. IV. 298. A quoi bon le signe de croix qu'ils font sur leurs personnes. V. 421. Catholiques anglais, leurs menaces et leurs imprécations contre leur patrie. VIII. 280. D'où vient qu'on sonne parmi les catholiques des coups de cloche à midi. X. 105. L'exercice libre de leur religion leur est interdit en Hollande. VIII. 586.

Catilina. Par quelle voie on commença à découvrir ses desseins. VI. 613. Et comment il a pu passer pour un des maris de Fulvie. *Là même*.

Catinat (M. de). Ne lève point le siége de Suze, la prend au contraire et la garde jusqu'à la paix. X. 432. Ne fut point battu devant Coni. 433. Gagne la bataille de la Marsaglia. *Là même*. Il est faux qu'il ait été forcé par les alliés à retourner au delà des Alpes. *Là même*.

CATIUS. IV. 581.

Caton le censeur. V. PORCIUS. Chasse du sénat un Manlius, et pourquoi. I. 79. Dit que Dieu n'exauce point les fainéans. I. 188. Ce qu'il disait pour se moquer de l'école d'Isocrate. III. 51. On a dit de lui que personne n'osait lui demander une chose injuste. III. 476. Les offres qu'il fit au roi Ptolomée pour l'engager à céder l'île de Cypre aux Romains. V. 201. Les égards que le peuple eut pour lui aux Jeux Floraux, et la raillerie de Martial. VI. 491. Prête sa femme Marcia, et la reprend après la mort de celui à qui il l'avait prêtée. VIII. 223. Harangue vigoureusement contre des femmes qui prenaient la liberté de s'attrouper. XII. 315. Ce qu'il jugea des trois philosophes ambassadeurs d'Athènes. IV. 465. Et pourquoi il conseilla de les renvoyer au plus tôt. XII. 278. Ses Origines. 275. Son aversion pour toute la littérature grecque. 277. Raillerie qu'on fit contre lui. XIV. 317.

Caton d'Utique. Aimait mieux être honnête homme que de le paraître. V. 35. Partie de son histoire. XII. 265, 280. Sa surprise à la lecture d'une lettre. XIII. 293. Reprend modérément César touchant les peines des méchans. V. 31.

* CATTHO (Angelo). IV. 587. Son don prophétique. IV. 588.

CATULLE. IV. 593. Fait des vers contre César. X. 182.

* CAVALCANTE. IV. 601.

Cavales. Leur chaleur excessive. XV. 193. Des dames passent une nuit à faire des sentinelles ridicules autour d'une cavale. 200 Qui s'éventaient et qu'on prétendait devenir fécondes. 203.

Caucase. Pourquoi ainsi nommé. III. 580.

Cave (Guillaume). Traite la papesse de fable, et prétend qu'elle a été fourrée dans la Chronique de Martin Polonus. XII. 216.

CAULIAC. IV. 604.

* CAURRES (Des). IV. 604.

Cause. Les scholastiques se tourmentent pour en assigner une à chaque effet. IV. 261.

Cause première. Ce que quelques philosophes ont enseigné sur ce sujet. V. 537.

Causes. Il y en a de fort aisées à défendre encore qu'on ait un peu de tort. II. 212. La meilleure se pourrait perdre dans certaines circon-

stances. XII. 484. Causes que l'on appelle grasses. X. 380 et suiv.

Causes occasionelles. Si le démon se sert du bâton comme d'une cause occasionelle. I. 10, 12. Réflexion sur cette hypothèse. IV. 308. Son usage. VI. 152. Il n'y en a point de plus capable que celle-là de donner raison des événemens. XII. 175. Pourraient être de quelque usage au sujet des songes. X. 150. Et pour expliquer les phénomènes corporels. X. 196. Si elles ont produit les miracles de l'ancienne loi. XII. 6. Ce système ne fait pas intervenir l'action de Dieu par miracle. XII. 617. Si elles pourraient être de quelque usage pour résoudre quelques difficultés touchant la Providence. XIV. 194.

* Caussin. IV. 607. A quoi il compare saint Paul et saint Augustin. I. 217. Sa sympathie avec le soleil. IV. 612. Et le pronostic qu'Henri IV en fit. *Là même*. Fait un détail de particularités, qu'il n'a tirées que de son cerveau. VI. 416. Condamne une censure qu'avait faite Longin. XIV. 108.

Cea, île. Ses habitans mirent Aristée, fils d'Apollon, au nombre des dieux. II. 336. Voy. l'article Zia.

Cedrenus. N'entre pas bien dans le sens de Xiphilin au sujet de l'extraction d'Hadrien. VII. 427.

Ceilan. Plaisante prétention des habitans de cette île touchant les larmes d'Eve. I. 46. Montagne de cette île nommée *le Pic d'Adam*, et pourquoi. 205.

Célestin III, pape. Ce qu'il fit, pour faire voir qu'il pouvait donner la couronne impériale à qui il voudrait. VIII. 7.

Célibat. Agrippa déclamait contre la loi du célibat. I. 309. Cette loi a des suites affreuses, et est une source inépuisable d'impuretés et de désordres. V. 297 et 365. Voy. aussi XI. 403. VII. 227 et X. 490. Le vœu qu'on en fait est téméraire. VI. 403. Le nombre des ecclésiastiques qui trouvent ce joug trop rude est innombrable. VII. 252. Si les philosophes le doivent préférer au mariage. 565. S'il est possible de le garder. VIII. 423. La promesse de le garder faite par les moines est conditionnelle. *Ibid*. Sa suppression était à charge aux grandes maisons des protestans d'Allemagne. IX. 73. Ne peut être défendu par les désordres de quelques personnes mariées. XIV. 299. Joseph Hall dispute sur cette matière. VII. 487. Morceaux curieux de l'histoire d'Huldricus Mutius sur ce sujet. X. 607. Autres morceaux sur ce sujet. *La même*.

Celse. Se moque des chrétiens, et de leur *n'examinez point, croyez seulement*. XV. 282. Réfuté par Origène. *Là même*.

Celsus. A élevé les bêtes au-dessus des hommes. XII. 611.

Celtes. D'où leur vient ce nom. VIII. 91.

Celtes (Conrad). Avant lui il y avait d'assez illustres poëtes latins en Allemagne. IX. 66.

Cenalis (Robert). Son jugement des Annales d'Aquitaine de Jean Bouchet. IV. 28.

Cène. Quand on a cessé à Genève de s'y servir de pain sans levain. VII. 484.

Cénéus. Tué dans le combat des Lapithes et des Centaures. II. 501.

Censeurs. Il ne sied pas bien de faire le censeur à qui est tout plein de défauts. I. 414.

Censeurs des livres. Leur peu d'attention. I. 200. Gardent long-temps les manuscrits, et y effacent beaucoup de choses. VI. 235.

Censure. Inclination que l'on a pour la censure. III. 203. Les censures qui sont indiscrètes et grossières causent de grands maux. II. 181. Inconvénient de celles qui tombent sur un tas de propositions d'une manière vague et sans qualifier chaque proposition en particulier. 112 et III. 33. Ses funestes effets quand elle n'est pas bien ménagée. VIII. 153.

Centule, ville. Pourquoi ainsi appelée. I. 20.

Centuriateurs de Magdebourg. Ce qu'ils content touchant Grégoire-le-Grand mérite d'être rejeté. VII. 229. Le traitement qu'on leur fit. VIII. 433. Quelques faits qui concernent leur ouvrage. 354. Leur épître dédicatoire à la reine Élisabeth. 358.

Cépion. Favorise la cause des cheva-

liers contre les prétentions du sénat. VI. 42.
Céramique. C'est ainsi qu'on appelait une des rues et un des faubourgs d'Athènes, mais pour différentes raisons. XI. 103.
CERASI. V. 1.
CERATINUS. V. 1.
Cercle. Gens qui ont prétendu en avoir trouvé la quadrature. IX. 345. Selon les mathématiciens, elle ne peut exister qu'idéalement. XV. 44.
Cercueil. S'il serait possible de suspendre un cercueil de fer entre deux aimans. X. 89.
Cerdagne. Prise pour l'île de Sardaigne par un habile jurisconsulte. V. 104.
Cérémonies sacrées. Ne doivent pas être divulguées. VII. 207. Il vaut mieux les supporter que de démembrer l'église. 484.
Cérès. De quels bienfaits on lui était redevable. XIV. 117. Comment on célébrait sa fête en qualité de législatrice. *Là même.* Comment Baubo la fit revenir de sa mélancolie. 122. Et ce que cela produisit dans la suite. *Là même.*
Cerigo. Voy. *Cythère.*
CERINTHUS. V. 4.
CERISANTE. V. 9. A fait de jolis vers cités par Ménage. VI. 592.
Cervantes (Miguel de). Ses nouvelles traduites par d'Audiguier. II. 521.
* CÉSALPIN. V. 16.
* CÉSAR (Jules). V. 20. Si l'on doit entendre de lui ce que dit Valère Maxime touchant Accius. I. 117. Fut poëte de fort bonne heure. 118. On a feint que son âme avait été convertie en astre. II. 130. Il méritait la mort, mais ce n'était point à trois ou quatre particuliers d'entreprendre de le faire mourir. IV. 190. De quelles armes ses assassins se servirent pour le faire tuer, et pour se faire tuer eux-mêmes. 504. Il n'y a que Valère Maxime qui parle de son apparition à Cassius. 505. S'il est retourné dans les Gaules depuis le passage du Rubicon. 599. Sa modération. *Là même.* Si d'autres dans une pareille situation eussent fait ce qu'il a fait. V. 24. Les trois mots célèbres qu'il écrivit à un ami. 27. Divers jugemens sur ses Commentaires. 30. Faits qui concernent le même livre. 41. Qui l'a le premier publié en grec. VIII. 474. Ne daigne pas se lever devant le sénat. V. 36. Voy. aussi. XIV. 250 Tentatives de ses favoris pour lui faire donner le nom de roi. V. 34. Pourquoi il ne décida rien dans la cause de Déjotarus. 438. Disait qu'il ne craignait pas les gens aussi gras et aussi bien peignés que Dolabella et Marc Antoine. 549. Quels amis il choisissait selon Cicéron. *Là même.* L'effet que produisit sur lui la harangue de Cicéron pour Ligarius. IX. 240. Il aime trop à discourir sur le métier des autres. 366. Il s'empare du trésor que l'on gardait dans le temple de Saturne. X. 417. Il supprime cet endroit de son histoire. *Là même.* Choisit Pompée pour son gendre. 576. Il n'oubliait rien que les injures. XI. 428. Reçoit une lettre d'amour dans le sénat. XIII. 253. Permettait à ses soldats toutes sortes de débauche après la victoire. XIII. 565. Souhaitait une mort subite. XIV. 326. On montrait son épée en Auvergne. V. 33. Ses Commentaires traduits et commentés par Vigenère. III. 83. Parallèle entre lui et Henri IV, par Antoine de Bandole. *Là même.*
Césarius. Lettre de saint Chrysostome à ce moine. III. 433.
Cesy-Sansy. A quelle condition il épouse la comtesse de Moret. VII. 319.
Césonie, femme de Caligula. Faits qui la concernent. IV. 318. Tuée avec sa fille par Lupus. 525.
CETHEGUS. V. 43.
Cévennes. On a débité faussement que le comte de Souches y était né. XIII. 393.
CHABOT (Pierre). V. 48.
Chabot (Jeanne). Professe hautement la religion protestante sans quitter son habit de religieuse. XI. 389.
Chagrin. Passage de M. de Saint-Évremond. XIV. 619.
Chaînes. Pourquoi on chargeait de chaînes d'or ou d'argent les têtes couronnées. II. 459.
Chaire. On y étalait autrefois une vaine et prodigieuse lecture. IV. 31.
Chaise (le père de la). Satire contre lui. II. 118.
Chalcondyle. A parlé des Bohêmes sur de mauvais mémoires. IV. 404.
* CHALVET. V. 50

CHAM. V. 52.
Chambre (l'abbé de la). Sur quoi il a bâti l'oraison funèbre de la reine de France. VIII. 436.
Chambres de l'édit. Quand accordées aux réformés. VII. 72.
Chambres des méditations. Lieux où les jésuites introduisaient les plus grands pécheurs, etc. V. 107.
Chameau. Cet animal est en vénération parmi les Turcs. X. 84. Selon eux il ressuscitera. 85.
*CHAMIER. V. 56. Meurt comme Zuingle l'épée à la main. V. 57. Son caractère. *Là même*.
Champignons. Quatre personnes meurent pour en avoir mangé. VI. 360.
Champion des dames. Qui est l'auteur de ce poëme. VI. 538.
Chanaan. La cause de sa méchanceté, et les premières marques qu'il en donna. V. 54.
Change. Il faut demeurer où l'on est si l'on ne gagne rien au change. XI. 171.
Changemens dans la créance. Prouvés par des faits authentiques. XI. 382. Déclarés impossibles par les controversistes romains; sur l'eucharistie, par MM. de Port Royal; sur tous les articles par le Dr. Langevin. *Là même*.
* CHANGY (Pierre de). V. 61.
Changy. Cette terre est en Bourgogne. V. 62.
Chansons. Peuvent être utiles aux états. XIII. 49. Chansons spirituelles sur l'air de *Daye d'en Daye*, par qui composées II. 382. Celles où Jean de Wert sert de refrain, ont été souvent renouvellées, et leur origine. XIV. 534.
Chantre fameux du Pont-Neuf à Paris. V. 391. Voyez *Savoyart*.
Chantres. Comment ils vivaient anciennement. VII 226.
Chanvalon. Galant de la reine Marguerite. XIV. 513.
Chaos. Qui le premier des philosophes supposa une intelligence pour le débrouiller. II. 32 et suiv. Les anciens philosophes remontaient jusqu'au chaos et aux premiers principes. 34. Si les idées des anciens qui en ont parlé ont été justes, et s'ils ont pu dire que cet état ne subsistait plus. 38. Voyez aussi XI. 293. Diverses significations de ce mot. XIV. 95. Ce que c'était selon Platon. XV. 92.
Chapelet du Saint-Sacrement. Ouvrage d'une sœur d'Antoine d'Arnauld attribué à l'abbé de Saint-Cyran, et condamné par la sorbonne. XIII. 41.
Chapitre de Paris. Sa tyrannie envers les *Pastoureaux* châtiée. IV. 571. Ce qui rendit fort communs certains affranchissemens. 572.
Chappuzeau (Samuel). Cité. VI. 374. Il convainc M. Jurieu d'avoir médit des Hollandais plus que Tavernier. XIV. 50.
Char de triomphe. Attelé de quatre chevaux blancs, devait être, selon les Romains, réservé en propre au souverain maître des dieux. IV. 387.
Charbonnier. Conte que l'on fait de l'âne d'un charbonnier. IX. 414.
Charenton. Son synode national de 1631 demande par ses députés de ne point haranguer le roi à genoux, non plus que les autres ecclésiastiques du royaume. I. 512. Ce qui fut beaucoup contesté. *Là même*. Et enfin accordé. *Là même*. On y tente inutilement l'établissement d'un collége. V. 560. En quel cas on prêchait dans la cour du Temple. VI. 13.
Charges. Le mérite, le crédit, la puissance, sont souvent des obstacles pour y parvenir. II. 139. III. 282. V. 66. Il vaut mieux y renoncer, que d'y arriver et de les exercer aux dépens de sa conscience. I. 443. II. 506. Esprit mercenaire de ceux qui les possèdent. VII. 476. L'auteur n'en voulait point et en avait refusé. XV. 253. Comment il perdit la sienne, et quel fut alors son procédé. 254.
Chariclès. Se rend infâme par sa conduite au sujet du tombeau de Pythonice. VII. 512.
Chariots à voile. Inventés par Stevin. Poëme qu'en fait Grotius. XIII. 493.
Charivari. Donné à une veuve remariée incontinent après le décès de son mari, autorisé par justice. IV. 29. Approuvé par divers jurisconsultes. *Là même*. Désapprouvé par Faber et Chassanée. *Là même*.
Charlas, prêtre français. I. 311.
Charlemagne. Sa Vie attribuée à Plutarque par Wicelius. I. 112. Com-

ment cet empereur découvrit les amours de sa fille avec son secrétaire, et comment il se conduisit après cette découverte. VI. 105. S'il créa les pairs de France. VII. 468. Le livre, publié sous son nom par Jean du Tillet, est du moins de son temps. Dispute là-dessus. XIV. 161.

* Charles-Quint. V. 62. S'il se servait des conseils d'Agrippa. I. 301. Accuse auprès des princes et états de l'empire, Henri II, d'avoir des liaisons avec Soliman. II. 238. Il se dispose avec le pape de l'en accuser en plein concile. 239. Excellente parole de ce prince. 597. Ce qu'il disait de la plume de Langei. III. 255. Ce qui a contribué autant à faire dire qu'il était mort dans les sentimens de Luther. IV. 477. V. 74. Offre un duel à François. 68. S'il fut fort chaste. 78. Qui l'a assisté à ses dernières heures. IV. 477. Et dans quels sentimens il est mort. *Là même.* Faits concernant son confesseur. *Là même.* Par quelle raison il l'emporta sur son compétiteur à l'empire. V. 66. Par quelles intrigues il sauva sa personne et son armée VI. 302. Et réduisit la cour de France à d'étranges embarras. 303. Dont il ne sut pas profiter. *Là même.* Ses impostures contre François Ier. produisent tout l'effet qu'il en pouvait attendre. 569. Se repent d'avoir négligé la langue latine. VII. 442. Violente la nature en deux mariages d'une manière fort opposée. XI. 227. Un seigneur des Pays-Bas fit sauter en l'air la maison où il avait régalé cet empereur. X. 85. Action généreuse de ce prince. IX. 578. Se saisit du Milanez. XIII. 266. Il soumet Constance. V. 291.

Charles VI, roi de France. Misère et désordre de la France sous ce prince. IV. 56.

Charles VII, roi de France. Mauvaise réputation de la reine sa mère. IV. 47. Arrêt rendu contre lui. 49. Fait une espèce d'amende honorable. *Là même.* S'il avait eu assez de courage et de génie, il n'eût pas prostitué son honneur autant qu'il fit. *Là même.* Ce qu'en dit Mézerai. IX. 403.

Charles VIII, roi de France. On publia qu'il avait été supposé. VII. 470. Son éducation. IX. 403. Était extrêmement faible de corps et d'entendement, pourquoi cela. 435. Avant lui la vérole était inconnue en France. XI. 606 Un chirurgien se met à genoux devant sa statue, et pourquoi. *Là même.* Savonarole avait prophétisé qu'il retournerait en Italie. XIII. 118. Affection de ce moine pour lui, et pourquoi. 120. Sa mort 122. Elle ne contribua point à la chute de ce moine. *Là même* Son expédition regardée comme un des plus grands malheurs de l'Italie. 124. Savonarole lui écrivit des lettres pour l'exhorter à revenir en Italie. *Là même.*

Charles IX, roi de France. Ce qu'il dit à l'amiral de Coligni. I. 27. Harangue son parlement en des termes graves et menaçans. 501. Voy. aussi VIII. 261. Il n'estime point la poésie d'Amyot. I. 504. Et lui reproche son avarice. 501. A qui doivent être imputées ses mauvaises qualités. V. 208. Politique dont il se servait à l'égard des poëtes. V. 423. Et des beaux esprits. XII. 576. Fait des menaces au roi de Navarre et au prince de Condé. VIII. 63. Tirait lui-même, par la fenêtre de sa chambre, sur les huguenots qui se sauvaient du massacre. XI. 391. C'est à tort qu'on a dit qu'il n'aimait pas les femmes. XIII. 236.

Charles X, prétendu roi de France. Ce que la ligue fit pour lui contre Henri IV. XI. 366.

Charles Ier., roi d'Angleterre. Sa mort imputée au parti presbytérien et cause de mille conséquences odieuses contre les protestans de France. 518. Son supplice condamné par plusieurs écrivains protestans. VIII. 78. On a supposé qu'il est mort membre de l'église romaine, dans un livre dédié à son fils. X. 442. N'était pas l'auteur d'un ouvrage qu'on lui attribuait. X. 454. 457. Sa prière pour le temps de captivité. 457.

Charles II, roi d'Angleterre. Papiers qui furent trouvés dans son cabinet concernant la controverse. VI. 22. Livre qui lui fut dédié par la Milletière. X. 442.

Charles II, roi d'Espagne. A quoi on a attribué sa convalescence. XI. 129.
Charles, duc de Calabre. Condamne un gentilhomme napolitain à nourrir un vieux cheval qu'il avait abandonné, après en avoir reçu de grands services. XII. 626.
Charlevois. Par quelles embûches on tâche de le perdre. VII. 316.
Charnacé. V. 84.
Charpentier. Se trompe dans une harangue. VIII. 534.
Charpentier (Pierre). V. 85.
*Charron. V. 88. Mis par Garasse dans le catalogue des athées. 94. Cité. 99. 101. On a dit qu'il était plus dangereux que Montagne. 100. Ce qu'il enseigne touchant l'incompréhensibilité de la nature divine. XIII. 299. Approuve la doctrine de J. Huarte touchant les esprits. VIII. 293. Comment les facultés de théologie de France se comportèrent à l'égard de son *Traité de la sagesse*. XV. 271.
Chartée. Si une chartée de peaux fut l'origine de la guerre du duc de Bourgogne et des Suisses. IV. 67.
Chartier (Alain). On ajoute beaucoup de pièces étrangères à ses OEuvres. X. 333.
Chartreux. Plaisante réponse d'un chartreux à Philippe de Comines. VII. 224. Chartreux condamnés à deux mille pistoles d'amende, par qui, et pourquoi. VIII. 312.
Chassanée. V. *Chasseneux*.
Chasse. Les évêques s'y adonnaient beaucoup dans le XVIe. siècle, etc. XII. 418. Elle leur était défendue par les canons. *Là même*.
Chasseneux. Ce qu'il rapporte de la Vierge. XII. 389. Insigne plagiaire. XIV. 214. Cité VII. 528. XII. 589.
Chastel (Jean). V. 105. Son apologie. IV. 24. Voyez aussi II. 394. Son attentat sur la vie de Henri IV, et ses suites. VII. 344. Conjecture sur ce qui porta le parlement de Paris à envelopper les jésuites dans sa cause. *Là même*.
*Chastelain. V. 116.
Chastelux. V. 117.
Chastelet (du). Cité IX. 449. X. 292.
Chasteté. N'a pas habité long-temps sur la terre. II. 190. Rare exemple de cette vertu. II. 147. Voyez aussi X. 318. Chasteté non-seulement immanente, mais transitive ou pénétrative. IV. 83. Pourquoi les particuliers bronchent plus à cet égard qu'à l'égard des autres vertus. 569. Le plus ardent amour de cette vertu n'exclut pas nécessairement les dispositions machinales de l'incontinence. V. 302. Voyez aussi VI. 585. Pour la garder il faut souhaiter une propriété pareille à celle des Hirpes. 530. N'est point incompatible avec la bravoure. VIII. 56. Accompagnée d'une circonstance incroyable. VII. 142. Les idées de l'honneur ont été effacées dans quelques nations par rapport à cette vertu. VIII. 393. Voyez aussi IX. 464 et 166. Cherchez *Continence*. On débite que l'Émeraude en est grande amie. Exemple curieux. XII. 510.
Chasteté de conversation. Nouvelles preuves contre ce qu'en a voulu établir M. Chevreau. XIV. 534.
Chat, auquel on laisse une pension, et procès célèbre à ce sujet. XII. 626.
Châteaubriand (F.-A. de) Fait imprimer ses *Martyrs* d'abord pour ses amis. II. 70. Sa dispute sur les gens de lettres. IV. 23. A traduit le Périple d'Hannon. VII. 498. Fait figurer Hiéroclès dans ses *Martyrs*. VIII. 112.
Chateaubriand. V. 118.
Chatel (P. du). V. Castellan.
Chatel (Jean du). Devin et faiseur d'horoscopes. Dépose contre Conchini et sa femme. VII. 10.
Chatel (Tannegui du). V. 119.
Chatellard, gentilhomme français. Décapité en Écosse pour avoir attenté à l'honneur de la reine. XII. 580.
Châtillon (le maréchal de). Source de sa division avec le maréchal de Brezé. IX. 453.
Châtillon (l'amiral de). Désigné dans une harangue séditieuse prononcée au nom du clergé. XII. 410. Voyez *Coligni*.
Châtrer. Gens qui se châtrent par complaisance. V. 255.
Chavagnac. Observations sur ses Mémoires. XIII. 397.
Chaumont. Sa négligence quand il lisait les ouvrages qu'il réfutait. V. 349.
Chederles V. 125.
Chelidonis. V. 127.

Chelonis. V. 128. Se tire d'un embarras très-délicat. *Là même.*
Chemin de Saint-Jacques. Comment formé. VIII. 512.
Chemnitius, traité de redoutable adversaire, par don Nicolas Antoine. II. 80.
Chenailles. Maison agréable sur la Loire. V. 486.
Chêne de Mambré. Ce qu'on en a dit. I. 91.
Chénier (M.-J.). Épigramme de lui. XII. 256
Chenix Ce que c'est que ne s'asseoir pas sur le chenix. XII. 135.
Cherestrata, mère d'Épicure. Pourquoi cette femme ne pouvait manquer de former un sage. VI. 170.
Cherifs. Sont en telle estime parmi les Turcs, qu'eux seuls portent le turban vert X. 84
Cherseoglis. Se fait mahométan par dépit. IX. 79.
Chesne (André du). Il y a apparence que c'est à lui qu'on doit l'édition des OEuvres d'Abélard. I. 489.
Chesne (Joseph du). V. 129.
Cheval dont Pline a parlé. I. 239. Chevaux qui hennissent à la vue d'un cheval peint. II. 169. Cheval Sejan, fatalité qu'on disait lui être attachée. IV. 504. Chevaux qui devenaient meilleurs en vieillissant. 426. Cheval d'airain qui donnait de l'amour. XV. 191. Agé de trente-huit ans, à qui son maître laisse la liberté, un pré, et une pension. XII. 626. Autres exemples de reconnaissance envers les chevaux. *Là même.* Exemple contraire. *Là même.*
Chevalerie. Un auteur italien n'en reconnaît point hors de la communion du pape. XIV. 228.
Chevalier. Par quel moyen et en quel temps les chevaliers romains devinrent sénateurs. VI. 44. Leur ordre déshonoré en deux manières. IX. 4. Chevalier qui donne ce titre à un autre. VII. 357.
Cheveux. Leur perte préjudicie à la beauté. II. 16. VII. 550. Homme, qui avait la faculté de les remuer sans faire aucun mouvement ni de la main ni de la tête. VIII. 84. S'il est permis aux hommes de les porter longs. X. 45.
Chevillier. Son traité de l'Origine de l'imprimerie de Paris. III. 372.
Chèvre. Maîtresse de quelque général italien. III. 166. Chèvres de tout un pays brûlées, et pourquoi. *Là même.* Si la noirceur dans une chèvre peut donner quelque qualité à son lait, et s'il est possible aux hommes de s'apercevoir de cette qualité. V. 461. Son sang bu fait devenir pâle. VI 45.
*Chevreau (Urbain). V. 131. S'embrouille en s'appuyant sur le témoignage d'Hérodote. I. 142. Est redressé sur le martyre de saint Babylas. III. 8. Conjecture fort vraisemblable sur une erreur qui se trouve dans son histoire. IV. 510. Ce qu'il dit des vieillards qui se marient. X. 184. Et d'un procès d'adultère. XIII. 232. Son jugement sur la querelle de Girac et de Costar. XIV. 142. Ses idées sur la politesse du style, et leur réfutation. XV. 366. 361.
Chevreuse (le duc de). Épouse comme procureur du roi de la Grande-Bretagne la princesse Henriette Marie de France. VII. 399.
Chevreuse (la duchesse de). Désordres qu'elle cause. VII. 407.
Chiabrera (Gabriel). Regardé comme inventeur de chansons anacréontiques. XII. 540.
Chicocius. Auteur inconnu à Guy Patin. XIII. 153.
Chiens. Si le chien d'Agrippa n'était pas un chien naturel. I. 299. Pensée de Cicéron touchant les chiens du Capitole. III. 363. Voyez aussi IV. 551. X. 155. N'entrent jamais ni dans les églises ni dans les mosquées de Misistra. VIII. 87. Les bons aboient contre toutes sortes d'inconnus, amis ou ennemis de la maison de leurs maîtres. X. 155. Sermon sur les différentes espèces de chiens. 134.
Chièvres, gouverneur de Charles-Quint. S'il est vrai qu'il détourna son élève de l'étude du latin. VII. 443.
Chiffres. Sont fort commodes et fort incommodes. I. 488.
Childéric. Conte qu'on fait de lui et de Basine. III. 154.
Chigi (famille). V. 131.
*Chigi (Fabio). V. 137.
Chiliastes. Essuient une grande mortification par la paix de Pise. X 254.
Χιλοω. *Signification de ce mot.* I. 153.

Chimistes. Arrêt rendu contre eux par le parlement de Paris. II. 365.
Chine. Les lettrés de ce pays-là sont athées, n'étant idolâtres que par dissimulation. X. 169. Si l'on agit prudemment lorsqu'on y accorde un édit de tolérance aux catholiques romains. 460. Histoire de ce royaume, par Jean Gonzales de Mendoza, traduite par Luc de la Porte. 406.
Chinois. Secte qui a cours parmi eux. IV. 99. De combien de figures les Chinois se servent en écrivant. VII. 108. La plupart sont fort attachés à l'opinion de la métempsycose. 480. Quelle est la religion de leurs gens de lettres. V. 19. XIII. 374, 456. Théologie d'une secte qui est parmi eux. 425. Hypothèse qui est fort en vogue parmi eux. 456.
Chios. Réponse que fit Cicéron aux habitans de cette île. XIV. 151.
Chirocmeta. Remarques touchant ce livre. V. 469.
Chiron et Phénix ne peuvent avoir été tous deux précepteurs d'Achille. I. 155. La naissance de Chiron. XII. 22.
Chytreus (David). Publie l'apologie de la confession d'Augsbourg par George Braun. IV. 107. Son histoire de la confession d'Ausgbourg. *Là même*. Traduite en français. *Là même*.
*Chocquet. V. 147.
Chomodey. Oublié par des bibliographes. IX. 154.
Choquer. On ne sait pas qui l'on choque quand on traite les gens avec hauteur. II. 183.
Chrétiens. Grande défaite de chrétiens par les Sarrasins. I. 30. En quel temps ils disputèrent le plus efficacement contre les juifs. 342. Leurs devoirs, quand ils sont persécutés. 518. Ils ne sont point en droit d'insulter aux philosophes païens, touchant la foi promise. II. 190. Ont renoncé depuis longtemps à la patience et à la soumission. *Là même*. Leur devise. XIII. 315. En quel lieu il s'en trouve qui n'entendent pas un seul mot de leur religion. V. 645. Qui est l'auteur d'une sanglante invective faite contre eux, et rapportée dans Minutius Félix. VI. 606. Il y en avait du temps de saint Grégoire, qui doutaient de l'immortalité de l'âme et de la résurrection des morts. VII. 232. Chrétien digne de ce nom est la chose du monde la plus rare. 109. Si on peut l'être sans embrasser aucune communion particulière. 281. A bien plus de peine à se bien servir de ses richesses qu'à s'en passer. IX. 97. Quadrat et Aristide présentent des apologies pour les chrétiens. VII. 426. Ceux du IVe. siècle faisaient souvent mention de l'antiquité de leur noblesse. 556. Prévention de leurs communions les unes contre les autres. VIII. 388. Il est étrange que les chrétiens ayant un système de religion si pur, ils vivent néanmoins avec tant de dérèglement. 533. Il s'en est trouvé parmi les sénateurs mêmes, qui tâchèrent de maintenir la célébration des Lupercales. IX. 538. Les chrétiens n'ont rien à reprocher aux infidèles, sur le chapitre des mœurs. X. 71. Ils ont été infiniment plus cruels que les sectateurs de Mahomet. 67, XI. 477. Étaient accusés d'être la cause de tous les malheurs publics. XIV. 359. Et à leur tour ils accusèrent leurs ennemis de la même chose. *Là même*. Moqués et raillés par Celse, sur leur *N'examinez point, croyez seulement*. XV. 282. Défendus par Origène. *Là même*. Captifs en la foi, et non point juges de la doctrine. 294. Il doit suffire à tout bon chrétien que sa foi soit appuyée sur la parole de Dieu. 309. Leurs disputes ne doivent être portées qu'au tribunal de la révélation. *Là même*.
Chryséis. V. 152.
Chrysippe, fils de Pélops. V. 153.
Chrysippe. V. 157. N'approuvait point qu'on détournât les hommes du péché par la peur de la justice de Dieu, et pourquoi. I. 124. Réfuté par Carnéade. IV. 462. Aimait à composer beaucoup par l'envie qu'il portait à Épicure. V. 161. Ramasse tant de raisons pour l'incertitude qu'il ne peut ensuite les réfuter. 163. Avance une fausse maxime et se contredit. 166. Est accusé par Plutarque de faire Dieu auteur du péché. 169. Il n'y eut jamais un plus grand perturbateur de toutes choses dans l'empire de la philoso-

phie. 178. Sa comparaison de Dieu avec le roi Déjotarus. V. 441. Se précautionne vainement pour établir ce qu'on appelait *Fatum*. VI. 199. S'amuse trop à expliquer les traditions poétiques. VIII. 533. Voyez aussi 540.

*Chrysis. V. 183.

Chrysopolis, ville. D'où lui vient ce nom. V. 153.

Chrysostome (St.). Loue mal à propos le courage et la prudence d'Abraham. I. 74. Et l'obéissance de Sara. *Là même*. Rend la pareille aux gentils sur leur renoncement au monde. II. 25. Il s'est trompé sur la cause de la mort de saint Babylas. III. 4. Il paraît qu'il n'a guère consulté l'histoire sur ce sujet. 5. Il avance plusieurs fausetés de bonne foi. *Là même*. Le fondement général de quelques-unes de ses méprises. *Là même*. Sa lettre à Césarius formellement contraire à la transsubstantiation. 433. Il ne raisonne pas mieux que Bion (ou Bias) sur le mariage. 450. Maltraité par Érasme. VI. 244. Pourquoi il ne comparut point au synode de Théophile. XI. 113. Ses exagérations sur la caducité de Sara. XIII. 110. Sa lettre à Césaire avec les dissert. de M. J. Basnage. III. 161.

Christ. S'il se devait manifester après le cours de six mille ans. I. 342.

Christianisme. On le traite comme un vieux palais qui a besoin d'étançons de toutes parts. I. 188. Ce qu'en disait Averroës quand il faisait réflexion sur la pratique de la communion romaine. II. 538. Scandale des divisions qui y règnent. V. 104. Différent de soi-même par rapport à divers temps. VIII. 328. Animé de l'esprit de persécution. *Là même*. Son établissement seul suffit pour prouver sa divinité. IX. 320. S'est établi dans ces derniers siècles par d'autres voies, que dans les trois premiers siècles de l'église. X. 67. Sa vérité est mal prouvée par son étendue. 69. Et par sa prospérité. *Là même*. Inconvénient qui arriva à sa naissance. 96. Il s'y est glissé des abus semblables aux désordres du paganisme. XI. 628. Pourquoi on y a vu plus souvent des sectes impudentes que sous le paganisme. XIV. 279. Est d'un ordre surnaturel, et son caractère. XV. 310.

Christien. Électeur de Saxe, bien moins rigide luthérien que son père. IX. 272.

Christien IV, roi de Danemarck. Voulant répudier sa femme, les juges prononcèrent contre lui. XIV. 455. Ses amours, son mariage, et son divorce avec Christine de l'ancienne maison de Monch. *Là même*.

Christine de Pise. Ce qu'elle rapporte de Novella. II. 84.

*Christine, reine de Suède. V. 184. Écrit au général des jésuites, pour avoir deux religieux de la compagnie. X. 5. Comment on la retira d'un lac où elle était tombée. XI. 505. Il ne se passait point de jour qu'elle ne lût quelques pages de Tacite. XIV. 12.

Chronique Martinienne. Ainsi nommée de Martinus Polonus son auteur ; traduite en français avec les additions de Verneron et Castel. XII. 214.

Chroniqueurs. Copient souvent les uns des autres les mêmes mensonges. I. 61.

Chronologie. S'il ne faut suivre d'autre guide que l'écriture sainte dans la doctrine des temps. III. 366. Il n'en faut jamais admettre, sans une extrême nécessité, ce qui choque les apparences. IV. 184. Il y en a peu dans la plupart des historiens grecs et latins. 425. Plusieurs auteurs ont négligé de l'observer, quand il ne s'est point agi de marquer le temps où les gens avaient vécu. 512.

Chronologies. Fort sujettes aux gloses et additions des lecteurs. XI. 362.

Chronologues. Il y en a qui ne sont pas exacts dans leur propre histoire. II. 208. Voyez aussi V. 391.

Chute du premier homme. Est un des plus grands mystères. XV. 293.

Ciaconius. Fait un traité sur la délivrance de l'âme de Trajan de l'enfer par les prières de saint Grégoire. XIV. 247.

Cicchus. V. 184.

Cicéron. Blâme ceux qui méprisent leur propre langue, et les auteurs de leur nation. I. 120. Sa raillerie sur le culte d'Adonis. 227. Approu-

vée par saint Augustin. *Là même.* Passage de cet orateur, corrigé au sujet d'Albutius. 367. Un autre expliqué. 368. Son traité de *Glorâ.* 399. Comment il se défend des contradictions qu'on lui reproche. II. 136. On lui attribue les lettres à Cerellia. 217. Ce qu'il dit des lettres de son ami Atticus. II. 280. Se moque des interprètes de songes. II. 320. Redoutait les coups d'ongles d'Atticus. 329. On trouve dans ses lettres à Atticus l'histoire du temps, et la prophétie de ce qui devait arriver. 507. Sa pensée touchant les chiens du Capitole. III. 363. IV. 551. Son éloquence n'était pas au goût de tout le monde. 191. Va commander dans la Cilicie. 419. Demande quartier à Carnéade. 462. Il y a de certains faits à l'égard desquels son autorité n'est pas décisive. 492. Ce fut, selon lui, une insigne flétrissure pour la maison *Junia* d'avoir produit un orateur qui exerçait le métier d'accusateur. 521. Se moque des enfers. V. 32. Devait penser ce qu'il disait de César; s'il ne le pensait pas. 39. On lui reproche comme une faute inexcusable d'avoir parlé grec dans un sénat grec. 221. Tira beaucoup de choses d'un livre de consolation de Crantor, quand il composa un semblable livre. 312. Tombe en contradiction. 439. Il déploie son éloquence au sujet de la vente du pontificat de Pessinunte. 445. Ce qu'il juge d'un dogme de Démocrite. 478. Sa déférence pour l'autorité de Dicéarque. 506. N'a pas entendu la doctrine de ce philosophe, ou celui-ci s'est contredit. 510. Ses tours de rhétoricien. 548. Il rend de très-mauvais témoignages à Jules César sur le choix des bons amis. *Là même.* Sa femme lui signifie de la part des vestales, qu'il eût à exécuter ses desseins pour le salut de la patrie. VI. 108. Son jugement sur une hypothèse d'Épicure. 202. Pour se perfectionner dans l'action, il se mit sous la discipline de deux comédiens célèbres. 292 Il fut tué lorsqu'il lisait la Médée d'Euripide. 365. S'il fut réfuté démonstrativement par son ami Atticus, au sujet de Fannius l'historien. 392. Il n'a pas le même goût que Plutarque, au sujet d'une pensée qui regarde la naissance d'Alexandre. 501. Lâche et brutale vengeance exercée contre lui. 614. Son inclination pour la paix. VIII. 267. Reproche aux philosophes d'avoir introduit des dieux destitués de vie et de connaissance. 540. Son principe qu'une doctrine qui vieillit est véritable. IX. 107. Sa harangue pour Ligarius. IX. 240. Sa contradiction au sujet de Lucilius. 488. Le tort que son affranchi lui fit en publiant après sa mort un recueil de ses railleries. 555. Un de ses passages que saint Augustin nous a conservé. XI. 305. Ses ouvrages perdus étaient des plus beaux qu'il eût composés. 470. N'eut rien de bon à répondre à Cotta sur cette question, si la faculté de raisonner dans l'homme est un présent des dieux. 485. Il fait souhaiter à Cotta d'être réfuté sur les objections contre l'existence des dieux. *Là même.* Selon lui la providence travaille pour les voluptés du genre humain. 602. Son goût par rapport à l'histoire d'un tyran grand fourbe. XII. 26. S'il a enseigné que les bêtes n'étaient que des automates. XI. 560. Réflexion sur ce qu'il dit de la divinité de Romulus. XIII. 160. Il est accusé d'incongruité et de barbarismes. 196. Sa raillerie au sujet d'une des filles de Servilie. 253. Avait la religion dans le cœur plus que dans l'esprit. 438. Il admirait les vers de Pacuve, au sujet de Télamon irrité contre Teucer. XIV. 86. Ce que Pline rapporte de lui comme un bon mot. 151. De qui il se servit pour mettre sa bibliothèque en ordre. 211. Il répudia sa femme Térentia plusieurs années avant que de mourir. 212. Il ménagea Dolabella. 267. Il veut aller avec lui en Syrie en qualité de son lieutenant. 268. Il déclame fortement contre lui après la mort de Trébonius. 269. Il est inconsolable après la mort de sa fille. 270. On l'accuse de l'avoir aimée criminellement. 272. Il voulut lui bâtir un temple. *Là même.* Il ignorait la raison pourquoi Dieu nous met au monde. 273. Il aurait mieux goûté dans son affliction Arnobe

que Lactance. *Là même*. Les idolâtres demandaient que quelques-uns de ses livres fussent abolis par l'autorité du sénat. 465. Ce qu'il a remarqué de l'ancienne comédie grecque. XV. 154. Sentences tirées de ses épîtres familières par Dau. d'Auge. II. 548. Analyse de ses oraisons par Martin du Cygne. V. 187.

Cicéroniens. Pourquoi appelés de la sorte. VI. 226. Entêtement et superstition de cette secte. V. 146.

Ciconia. V. 186.

Cid. Comment ce poëme a été reçu du public. XII. 28.

Cydias, peintre. Combien ses Argonautes furent vendus. VIII. 219.

Cieça. V. Léon.

Ciel. Les grands de Rome en font une loterie. VI. 47.

Cieux. Objection contre leur mouvement. III. 480. S'ils sont animés. XII. 525.

*Cygne. V. 187.

Cillène. Quelle est la hauteur de cette montagne. V. 509.

Cymbalum mundi. Qui a été appelé de la sorte. II. 177. On ne sait pas bien ce que signifie cette expression, quand on l'oppose à *tympanum famæ publicæ*. Là même.

Cymbalum mundi. Extrait de ce livre. XI. 606.

Cimon. V. 187. Avait employé le stratagème dont Agésipolis se servit. I. 264.

Cynégire. Il ne faut croire de son action que ce qu'Hérodote en dit. VI. 269.

Cyniques, secte de philosophes. Qui en est l'auteur. V. 522. Débitaient de bons préceptes de morale. 535. Pourquoi appelés de la sorte. VIII. 141. Leurs sophismes pour la défense de leurs infamies. *Là même*.

Cinyras. Il y en a qui veulent que ce soit Noé. V. 202. Régnait en Cypre lorsque les Grecs faisaient la guerre aux Troyens. XII. 72. Eut Adonis de Matharme sa femme ou de sa fille. *Là même*.

Cinyras. V. 200.

Cynisca. Fut la première femme qui gagna aux jeux olympiques le prix de la course des chevaux. I. 260.

Cynisme. Était, selon les stoïciens, la plus courte voie pour arriver à la vertu. V. 524.

Cinqmars. Source de son aversion pour le cardinal de Richelieu. IX. 464. Son exécution. X. 297.

Cinus. V. 203.

Ciofanius. Son hypothèse touchant la mort d'Ovide. XI. 313.

Ciolek. V. 204.

Cipierre (Phil. de). V. 206.

Cipierre (René de). V. 209.

Cypre. Cette île s'appelait autrefois Acamantis. I. 105.

Cyprès. Appelés *les pucelles*, et pourquoi. I. 414. D'où vient qu'on mettait autrefois des cyprès dans les maisons des morts. VI. 531

Cypsèle. On lui attribue la première institution de la tyrannie. XI. 582.

Cyran (abbé de Saint-). Le cas qu'il fait de la société des jésuites. VII. 25. Sa critique de Garasse est un ouvrage merveilleux. *Là même*.

Circé. Vertu de sa baguette. I. 10.

Circonstances. Combien il importe d'être situé entre de certaines circonstances. V. 226.

Cyrénaïques. Secte de philosophes. VIII. 74. En quoi différens des cyniques. *Là même*.

Cyrille, diacre. V. 211.

Cyrille (saint). Censuré par l'empereur. XI. 111. Ses irrégularités eu égard à Nestorius. *Là même*. Il ne mérite point qu'on le ménage. XII. 554.

Cyrille Lucar. Sa confession conforme aux sentimens de Genève. II. 443.

Cyrus. V. 211. Ce qu'il pensa touchant Aspasie. 214. Pour quelle raison il se croyait plus digne du sceptre que son aîné. 385.

Citateurs. Rangés en deux classes. VI. 175. S'ils ont plus de peine à composer que ceux qui ne citent rien. 176.

Citation. On laisse quelquefois dans un endroit d'un livre la citation d'une chose qu'on a retranchée en un autre. XIV. 2.

Citations. Sont nécessaires. IV. 455. Réflexion sur celles que l'on falsifie. VII. 179. Il serait fort utile de faire un recueil des mal choisies. X. 225. Ce qu'on devrait observer dans les citations. XII. 315. Il est dangereux de s'y fier quand on ne les vérifie pas sur l'original. XIII.

535. Ridicule de ceux qui les entassaient, et qui entremêlaient les sacrées et les profanes. IV. 31. Artifice de Balzac dans la manière de citer. IV. 603.

Citeaux, abbaye. Par qui fondée. IV. 572.

Citer. On se doit tenir religieusement aux termes de ceux que l'on cite. II. 109. Voyez aussi III. 237 et XI. 96. C'est une mauvaise coutume que de ne point citer. II. 329. IV. 455. Ce que demande une exactitude achevée lorsqu'on cite. V. 255. Vanité de ceux qui citent les Platons et les Aristotes pour prouver une pensée commune à tous les siècles et à toutes les nations. X. 428. Avis à ceux qui citent. 472. Réflexion sur une certaine manière de citer. XI. 173. Mauvaise manière de citer les auteurs. XIV. 101.

Cythère. Ile de l'Archipel, aujourd'hui nommée *Cerigo*. X. 257.

Cytheris. De quelle manière Marc Antoine, dont elle était concubine, en usait avec elle. VI. 623 et suiv. Il ne l'a pourtant point épousée. *Là même*. Voyez Lycoris dans le Dictionnaire.

Clarence (duc de). Genre de sa mort. VI. 94.

Claros. Qui y bâtit un temple à Apollon. X. 203.

Clarus. V. 218.

Claude. V. 219. Salué empereur dans le camp des cohortes prétoriennes. IV. 525. Le sénat est obligé bongré mal-gré d'approuver cette élection. *Là même*. Comment sa mère le traitait. II. 148. Ne savait rien des infamies de Messaline sa femme, lorsque tout le monde savait qu'elle s'était prostituée dans des lieux publics. VII. 563. Toutes les dames qui avaient de la naissance et de la beauté, entrèrent en concurrence pour être la femme de Claude. IX. 341.

Claude, reine de France. Comment infectée d'un vilain mal qui abrège ses jours. VI. 566.

*Claude. V. 223. Ministre à Charenton, reproche aux jansénistes de souffler le chaud et le froid. I. 355. Sa dispute avec M. Arnauld. II. 414. Accuse saint Augustin d'avoir passé du blanc au noir sur les lois pénales contre les hérétiques. II. 557. Son sentiment là-dessus eût pu l'exposer à la censure. *Là même*. Ses plaintes des protestans citées. XII. 410. Conseil qu'il donnait à un homme qui avait lu beaucoup. VI. 524. Réflexion sur ce qu'il a dit touchant la conférence du Diable avec Luther. XIII. 151.

Claudien. Marie-Ange Accurse disait qu'il y avait corrigé environ sept cents passages. I. 135. Réflexions sur les doutes de Claudien au sujet de la Providence. XII. 656.

Claudin. Fameux musicien. VII. 164.

Claves (de). L'un des excellens chimistes du XVIIe. siècle. V. 130. Avait le secret de faire reparaître les plantes de leurs cendres. *Là même*.

* Clavius. V. 230.

Cléanthe. Disait qu'Arcésilas détruisait les devoirs par ses paroles, mais qu'il les établissait par ses actions. II. 251. Ce que cet auteur racontait de Borée, du mont Niphate, etc. III. 580.

Cléarque. Ce qu'il rapporte touchant les conversations d'Aristote avec un juif. II. 357. S'il mérite d'être cru. *Là même*.

Clefs. Ne tombent jamais en quenouille dans l'église. II. 308. Celles de saint Pierre jetées dans le Tibre. VIII. 444.

Clémence. Est souvent exercée à contre-temps. V. 244.

Clément d'Alexandrie. Ce qu'il a cru touchant Diagoras et quelques autres qui ont passé pour athées. V. 502.

Clément VII, pape. Réponse qu'il fit à Pompée Colonna. V. 246. Et lorsqu'on lui demanda une dispense pour quelques dames. XIII. 333. Quand élu. VIII. 408.

Clément VIII, pape. Offre liberté de conscience à un professeur, afin de le porter à accepter une chaire à Bologne. VII. 68. Son sentiment sur la science moyenne. XV. 298.

Clément (Jacques). Assassine Henri III, sur une vision approuvée par un religieux. VIII. 436. Il y a de l'apparence que les prédicateurs de la ligue avaient eu communication du dessein de son parricide. IV. 24. On a osé soutenir qu'il ne

tua pas le roi Henri III. VIII. 46. et suiv. Voyez 436. Est loué par les jésuites. X. 264. Son attentat regardé par J. Guignard comme un don du saint Esprit. VII. 345. Instruit par Bourgoing, et traité de Judith par Guignard. *Là même.*

Clénard. Envoyé à Braga pour y dresser une école. IX. 86.

Cléofis. V. 231.

Cléonice. V. 232.

Cléonyme. V. 233.

Cléopâtre. En quoi consistait la force de ses charmes. IV. 461. Avait un commerce avec Dellius. V. 451. Elle ne nourrissait pas bien ceux qui lui rendaient des services d'amour. *Là même.*

Cléopatre, sœur d'Alexandre. V. 234. Avait beaucoup de crédit auprès de lui, et auprès d'Olympias leur mère. V. 481.

Cléostrate. Correction de son cycle. VII. 506.

Clerc. Voyez *Ecclésiastique.*

Clerc (Jean le). Sa lettre à M. Jurieu au sujet d'Épiscopius. VI. 208. Réflexions sur cette lettre et sur ses suites. *Là même.*

Clergé. Ses débauches sont agréables à la cour. I. 62. Il est plus dangereux de l'offenser, que d'offenser la religion. II. 363. Est un véritable *imperium in imperio.* IV. 161. Son concubinage. V. 280. Et sa mauvaise vie. VII. 440. Voyez *Concubinage* et *Célibat.*

Clergé d'Afrique. Sollicite le bras séculier contre les sectateurs de Pélage. I. 451.

Clergé de France. S'est servi des raisons de saint Augustin pour justifier la persécution. II. 557. Cherchez *Ecclésiastiques.* Fait une plainte mal fondée contre les protestans. XI. 408. Ce qu'il propose à la cour pour l'extirpation des hérétiques. XII. 409. Reproche aux réformés d'avoir retranché la prière pour le roi dans leur psautier. X. 335. Réponses de M. Daillé là-dessus. *Là même.*

Clermont en Auvergne. Histoire de deux personnes mariées, que les habitans de cette ville nomment les deux amans. VII. 571. La synagogue des juifs y est renversée. VII. 217.

Clervant. Député du roi de Navarre, pour demander qu'on ôte les garnisons de ses places. XI. 99.

Clèves (Louis de), bachelier dont la thèse sur l'épiscopat trouve des difficultés, et pour laquelle M. de Flavigny fit une apologie VI. 489.

Clitarque. N'est point un écrivain fidèle. X. 17.

Clitomachus. Ce qu'il disait de Carnéade. IV. 460. 475. Son livre de consolation. IV. 469.

Clodia. Maîtresse de Catulle. IV. 593. Elle était publique. *Là même.* Accuse Cœlius de plusieurs crimes. X. 414. Elle fut surnommée *Quadrantaria. Là même.* C'est elle que Catulle appelait Lesbia. *Là même.*

Clodius. Vend le pontificat de Pessinunte. V. 444. Ce qui donna lieu à Cicéron de déployer son éloquence. *Là même.*

Cloîtres. Ce qu'Érasme en pensait. I. 532. Ont donné lieu à un proverbe. XIII. 56.

Clovis. Si Aimoin est le premier qui a couvert d'opprobre la naissance de ce prince. III. 155. Il n'y a presque rien de vrai dans ce qu'on rapporte des rois de France avant lui. XIV. 440.

Clovis, poëme épique. Par quelle assistance l'auteur l'a achevé et repoli. X. 238.

Co. Auguste décharge les habitans de cette île de cent talens sur le tribut qu'ils lui devaient, et pourquoi. II. 168.

Cobourg, ville de Franconie. Le prince Jean Casimir, duc de Saxe, y érige une école illustre. VIII. 555.

Coccejanisme. Le parti le moins en faveur auprès des puissances en Hollande, mais le plus au goût de la jeunesse et de ceux qui se piquent d'esprit. XIV. 580.

*Cochléus. V. 234. Quelle sorte de machine il employa, mais inutilement, contre les luthériens. VII. 47. Ses accusations contre Luther. IX. 560. Ouvrage qu'il intitule *Luther à sept têtes*, et où il rapporte toutes ses impuretés. VII. 31.

Cochon de Troie. Qu'est-ce que les anciens Romains entendaient par là. XIV. 227.

Coconas. Son crime et son supplice. XII. 663. Ce qu'il avait répondu

dans la question. 671. Sa tête par qui enterrée. 663.
Cocq (Léonard). Cité. XV. 203.
Cocqueau, mal nommé Lecoq. VI. 252. VII. 260. XIII. 110.
Cocu volontaire. IV. 285. Un tel cocu excite l'indignation de tout le monde contre lui. III. 539. Disputes sur ce mot. VIII. 499.
Cocuage. Lieu commun de consolation contre cette disgrâce. III. 211. On le souhaitait anciennement aux malfaiteurs. IV. 302. Souhaité par forme d'imprécation. VI. 101. On s'apprivoise avec cette disgrâce en divers climats. VI. 102. Si l'on doit le porter au greffe d'un parlement. VI. 310. et XIII. 232. En quel cas un mari peut publier le sien sans infamie. *Là même.*
Cocus. Comédie sur leur sujet intitulée Nephelococugie, ou Nuée des cocus, où il y a bien des grossièretés, et qui est pleine d'invention et d'esprit. IX. 304.
Codes. Compilation de divers codes. IV. 567.
Codinus (George). Qui le premier mit au jour son livre *De officiis*. VIII. 489.
Coëffeteau. Se plaint de du Plessis Mornai au sujet de Grégoire VII. VII. 242. Bien embarrassé dans un endroit de sa réponse à du Plessis. VIII. 364. Répond mal à du Plessis, au sujet des louanges que Langius donne à Luther. IX. 63. Il prend une ville pour un homme. XII. 302. Est relevé par Rivet, au sujet de Turpin et du pape Calixte. XIV. 283. Il ne répond pas solidement à du Plessis, au sujet de Jean de Wesalia. XIV. 538.
Cœlius Apicius. De quoi traite ce livre, et qui en est l'auteur. II. 171.
Cœlius. Défendu par Cicéron contre les accusations de Clodia. X. 414.
Cœur. Caractère d'un bon cœur. II. 352. Il n'est pas permis de fouiller dans ses intentions, pour juger mal d'une action qui est bonne en elle-même. XI. 599.
Coglione. Mignon de Jeanne II, reine de Naples. XI. 25.
Coiffe. D'où est né le proverbe *il est né coiffé*. VIII. 407.
Colbert. Sa modération à l'égard d'un sonnet où il était fort maltraité. VIII. 4. Empêche que plusieurs livres contre la maison d'Autriche ne soient imprimés. IX. 155.
Coligni (l'amiral de). Ne veut point être homme d'église. III. 326, 328. Illusions de celui qui a écrit son histoire. XII. 190. Comment tué. III. 306. Vers emportés touchant sa mort par J. de Caurres. IV. 605.
Coligni (le comte de). Se bat en duel avec le duc de Guise. VII. 408. Rapt fait par son frère. 531.
Colin. Tombe dans la disgrâce de François Ier., et perd sa charge de lecteur. IV. 550.
Collado ou *Colladon*. Outre la critique contre du Laurens. IX. 113.
Collatius. V. 235.
Collectes faites pour les églises d'Allemagne en général, et pour celles du Palatinat en particulier. I. 471.
Collection de plusieurs impertinens livres. IX. 291.
Collége. Fondation de celui de Navarre. IV. 259. Construction de sa bibliothéque. I. 324. Collége de la Sapience de Rome, par qui achevé de bâtir, et orné d'une magnifique bibliothéque. V. 140.
Collenuccio. Son histoire de Naples traduite en latin par Stouppa. XIII. 516.
Colletet. Ce qu'en dit Chevreau. XIV. 258. Voyez aussi IV. 140. XIII. 157.
Colletet (François). Fait un abrégé des Annales de Paris. X. 551.
Collier fatal à tous ceux qui le portaient. IV. 322. Par qui fait, et de quelle matière. *Là même*. Funestes effets de celui que Ménélas consacra dans le temple de Delphes. VII. 543.
Collin de Plancy. Éditeur des *Taxes casuelles*. XII. 89.
Colloque de Poissi. Intrigue destinée à le rompre. III. 197. Les ministres de ce colloque consultés sur la question, s'il fallait rebaptiser les enfans baptisés par une femme. 200. Scandale pris par les prélats de ce colloque. 402.
Cologne (Pierre de). V. 238.
Cologne. Ses théologiens censurés par Luther, au sujet de la doctrine d'Aristote. II. 367. On y élève dans un collége les jeunes gens qui se font catholiques. XI. 167. L'université de cette ville s'oppose au

dessein de Langius de faire refleurir les belles-lettres. IX. 66.
Cologne (l'électeur de). L'entretien qu'il eut avec un paysan au sujet de son train. IX. 158. On crie fort contre le dernier, et pourquoi. IV. 77. Mis au ban de l'empire. *Là même.* Ses moyens de justification. IV. 78.
Cologne. Assemblée qui s'y tient pour pacifier le Pays-Bas. IV. 75. Démêlé de son chapitre à l'égard de Gebbard Truchses. IV. 76.
* Colomies. V. 239. Cité. I. 506. Blâmé d'avoir débité un certain conte sur la foi d'Isaac Vossius. III. 150. Ce qu'il rapporte touchant un livre de Grotius. VII. 283. Attribue mal à propos une harangue de Broughton à Drusius. IV. 162. Reprend Blondel touchant l'historiette de la papesse insérée dans Anastase. XI. 385.
Colonies. Portaient ordinairement les armes de leur ville mère. I. 40.
Colonius. Soupçonné d'hétérodoxie, à cause de sa modération du temps des disputes arminiennes. VII. 520.
Colonna. Auteur du *Songe de Polyphile.* III. 366. Ses traductions. III. 366.
* Colonna. V. 246.
* Colonna (Vict.). V. 247.
Colonne de marbre. Élevée en l'honneur de Jules César, reçoit des honneurs divins. V. 550. Qui étaient celles que l'on appelait *rostratæ.* VI. 70. Colomnes dont on contait des miracles. I. 536.
Colonne de feu, qui marchait devant les Israélites, n'a rien de commun avec le feu que Timoléon vit en songe. XIV. 180.
Colonne (Antoine). Envoie Galéace Florimont à Paris, en qualité d'agent. VI. 499.
Colonne (Ascagne). Ses malheurs. II. 229.
Colonne (Marc-Antoine). Contribue à l'emprisonnement de son père pour crime d'état. II. 227.
Colonne (Prosper). Devient amoureux à soixante et dix ans de Claire Visconti, et se porte à des folies publiques. XI. 179.
Colonne (le connétable). Son fils ne peut obtenir la fille du prince Marc-Antoine Borghèse. V. 136. Il épouse une nièce du cardinal Mazarin. *Là même.* C'a été un mauvais mariage. *Là même.*
Colophon. Ville ruinée par Lysimachus. IX. 178. Par qui bâtie. X. 201.
Colosse de Rhodes. Distraction de Scaliger lorsqu'il en supputa le poids. IV. 585.
Columna (Jacques). Historien copié en plusieurs endroits par Antonin, archevêque de Florence. V. 246 et 248. Plusieurs auteurs en font mention. *Là même.*
* Columna (Jean). V. 247.
Com, ville de Perse. Quelle sainte y est vénérée par les musulmans. VI. 409. On y donne à la sainte Vierge le nom de *Lela.* VI. 410.
Comane. V. 249. Le pontife de ce lieu en était aussi le souverain. II. 269.
Combabus. V. 253.
Combats. Inégalité de leurs succès quoique la justice paraisse semblable. VII. 401.
Combinaison remarquable du moral et du physique, telle que l'a conçue le père Mallebranche. III. 456.
Comédien, condamné pour avoir nommé Acciussur le théâtre. I. 122. Les dépenses et le luxe d'un autre comédien. VI. 290. Les richesses qu'il laissa en mourant. *Là même.* Jusqu'à quel point il se passionnait. *Là même.* comédiens peuvent être enterrés en terre sainte. II. 90. Ont fourni un martyr à la religion. XI. 427.
Comédies. Dans quelles sortes de gens elles font de plus vives impressions. I. 34. Les Romains avaient coutume d'en appliquer les pensées aux personnes de leur temps. I. 122. En quel temps on commença à introduire les aventures d'amour sur le théâtre. II. 58. Comédie favorisée d'un prodige. XI. 5. Représentée à la Rochelle en présence du roi et de la reine de Navarre. XI. 63. En quoi consiste la différence des anciens et des modernes, eu égard à la comédie. XII. 255. Comédie employée à représenter les abus du papisme. XIII. 176. Comédie grecque, sa licence à médire. XI. 593, 594. Vers de Politien contre ceux qui condamnaient les comédies qu'on représentait dans les colléges. XV. 182.
*Comenius. V. 260. Son portrait res-

semble fort à quelques autres fanatiques. V. 265. Combattu par la crainte de désobéir à Dieu et de s'exposer à la raillerie, comment il sortit de cet embarras. VI. 3. Député en Hongrie. *Là même*. Son *Janua Linguarum* traduit en grec par Théodore Simon. VIII. 323. Il est suspect de machinations politiques. VIII. 599.

Comes (Natalis). Blâmé. II. 230 Observation sur un passage de sa Mythologie. III. 580.

Comètes. Étrange sentiment sur les comètes. III. 521. Ne sont regardées que comme de mauvais présages. IV. 82. Ce fut uniquement pour les *Pensées sur les comètes* que le magistrat de Rotterdam déposa l'auteur, et il ne fut point parlé de l'*Avis aux réfugiés*. XV. 119. But des *Pensées sur les comètes*. XV. 275.

Comines (Philippe de). Jugement qu'en fait du Haillan. VII. 467. Loue beaucoup Savonarole, et lui attribue la gloire d'avoir bien prophétisé. XIII. 123. Réflexion sur son récit. *Là même*. Connaissait mieux les affaires d'état, que le manége des faiseurs de prédictions. 124. Trop bon à l'égard de Savonarole, et aide trop à la lettre pour faire trouver leur compte à ses prophéties. *Là même*. Sert de témoin aux censeurs de ce moine. *Là même*.

Comitolus (Paul), jésuite. Écrit contre la doctrine de la probabilité. III. 453.

COMMANDIN. V. 270.

Commendon. Arrête une grêle d'écritures. III. 30.

Commentaires et notes marginales. Sont fort utiles pour l'intelligence des satires. I. 69.

Commentateur historique. Doit comparer ensemble les raisons du pour et du contre avec tout le désintéressement d'un fidèle rapporteur. XV. 270.

Commentateurs. Quel est le but qu'ils se doivent proposer. VI. 471.

Comminges (de). Ce qu'il dit à M. Amyraut. I. 517.

Commire (le père). Son nom était Commère. XII. 487.

Commissaire général de la cavalerie. Charge inconnue dans les Pays-Bas avant l'an 1567. III. 164.

Commissaires. Sont toujours suspects, et pourquoi. X. 492. Arrêt du parlement de Paris sur ce sujet. *Là même*.

Commode, empereur romain. Expose un homme aux bêtes pour avoir lu la vie de Caligula. XIII. 553.

Communion. Effet des guerres civiles qui s'excitent dans une communion. I. 479. Ses intérêts temporels ne demandent pas que tous les esprits y soient raisonnables. VI. 37.

Compagnie. Il n'y a rien de pire que la méchante compagnie. I. 545.

Comparaison des esprits avec les pommes. I. 120. Des habiles gens avec les victimes. III. 58. Remarque sur le but des comparaisons. XIV. 172. Une de l'auteur, qui choque diverses personnes, justifiée. XV. 298.

Compilateurs. Manquent souvent d'exactitude, et pourquoi. I. 119. Il y a tel compilateur dont on ne fait nul cas dans notre siècle, qui pourra être admiré d'ici à mille ans. II. 497. Passage qui leur doit servir d'épouvantail. IV. 272. Exemple des altérations que souffrent les faits en passant par leurs mains. VI. 161. Font beaucoup de tort à la réputation des grands hommes, en compilant tout ce qu'ils ont dit sans discernement. IX. 555. 556. Celui qui narre et commente a tous les droits des écrivains qu'il emploie. XV. 251.

Compilations. Leurs défauts ordinaires. I. 432. En quelles occasions on les regarde comme de précieux trésors. II. 497. Ceux qui les continuent, et qui les amplifient, causent souvent du désordre par leur négligence. III. 49. Si elles plaisaient partout aux mêmes gens, elles ne seraient pas bonnes. VII. 470. Doivent servir à tout le monde. XV. 263. De quelle nature elles doivent être. *Là même*.

Complimens. Exemple des mensonges dont on les remplit ordinairement. X. 210.

Comte (Noël le). Voyez *Comes*.

Conchine et sa femme se servent de la cabale et des livres des juifs,

pour faire des opérations mystérieuses. II. 222. V. *Concini.*

Concile de Bâle. Les reliques de Bâle furent mises un jour à la place des évêques absens. I. 352.

Concile de Constance. On y présente un projet de réformation. I. 207. Ses ménagemens pour le duc de Bourgogne. XI. 674.

Concile de Pise. Promettait la canonisation de Savonarole aux jacobins, pourvu qu'ils se déclarassent contre le pape Jules II. XIII. 120.

Concile de Trente, Ce qu'en disait l'abbé de St.-Cyran. I. 70. Voyez aussi. XIII, 39. Esprit de ce concile. III. 218. Qui en fut appelé le bras droit. X. 598. Raisons pourquoi on déclare à Vergerius qu'il n'y peut assister. XIV. 359.

Concile. Quand a été tenu celui de Soissons et de Sens. I. 57. Si plusieurs volumes de conciles sont propres à convertir les hérétiques. III. 28. Description satirique de celui qui condamna Abélard. 332. Quelles gens sont les plus propres à en dresser les décisions. 218. Les papes ne peuvent rien contre leurs canons. IX. 103. Comparés avec les états généraux. X. 289. Pourquoi il est nécessaire que le saint esprit y préside. XI. 114. Ils n'ont servi qu'à rendre les hérétiques opiniâtres, quand ils les ont opprimés par l'autorité impériale. 118. Si les conciles généraux, étant légitimement assemblés, peuvent errer dans les points de foi. VIII. 423.

Concini. V. 271. V. *Conchine.*

Conclave. Il n'y a rien de si rare que d'être assuré de son élection au papat, avant que d'entrer au conclave. VIII. 441. Combien les intrigues y sont confondues. II. 153.

Conclavistes. Plaisante réponse d'un à qui on voulait diminuer la portion, pendant le concile de Bâle. I. 353.

Concordat passé entre Léon X et François Ier., et les abus qu'il amena. XII. 305.

Concorde de l'église. Souhait de Joseph Hall touchant cette concorde. VII. 484.

Concorde. Quel livre c'est. VII. 291.

Concorde (le livre de la). Cet ouvrage rejeté avec vigueur par le roi de Danemarck. VII. 580. Exemplaire magnifique que ce prince fait jeter au feu. *Là même.* Fait plus de mal en Allemagne que si les Turcs y eussent tout mis à feu et à sang. *Là même.* Lettre des églises réformées du Pays-Bas contre ce livre, et de qui elle est. *Là même.*

Concorde des luthériens et des calvinistes, pourquoi elle n'a pu réussir, pourquoi vraisemblablement elle ne réussira jamais. VIII. 289. Par quel emblème les anciens ont représenté le pouvoir de la concorde. X. 473.

Concubinage. Il a été un temps où il ne passait plus pour malhonnête entre les prêtres. IX. 315.

Concubine. N'est pas ordinairement la même chose que putain. IV. 439. Le crédit des concubines des princes ne scandalise que les personnes qui ne lisent presque rien. XI. 324. Pour mettre à couvert l'honneur des femmes l'on exigeait autrefois des curés qu'ils eussent chacun leur concubine. VII. 489.

Condé (Louis Ier, prince de). Condamné à perdre la tête. VII. 371. XI. 69.

Condé (la princesse de). Narré des cérémonies qui s'observèrent à son abjuration, et particularité remarquable à cette occasion. XIV. 88.

Condé (Louis II prince de). Par qui arrêté, et par qui conduit au bois de Vincennes. I. 365. S'il se mésallia en épousant la fille du maréchal de Brezé. IV. 134. Particularités qui font honneur à sa mémoire. 135. Écrit de sa propre main peu avant sa mort, pour recommander la princesse son épouse au roi. 137. La déclaration qu'il fit en mourant de son orthodoxie. *Là même.* Comment il s'intéressa dans l'affaire de l'auteur des Préadamites. XI. 515. Jugement de quelques-uns sur sa conduite dans la bataille de Senef. XIII. 396. Mande Spinosa pour conférer avec lui. 432.

Condé (la princesse de). Blessée par un de ses domestiques. IV. 138.

Condé, Condæus. Il n'y avait point de général français en 1691 qui portât ce nom-là. X. 432.

Condé (Henri-Jules prince de). Ses lumières sont fatales aux impos-

teurs. I. 14. Tire un aveu de la fourberie de Jacques Aymar. *Là même*.

Condere. Ce que ce verbe signifie. I. 494.

Conditions. Il n'y en a point de plus déplorable que celle de ne pouvoir mourir quand on le souhaite. VII. 432. Celles-là sont souvent les plus heureuses qui le paraissent le moins. II. 50.

CONDREN. V. 275.

Conducteurs ecclésiastiques. Si les peuples leur seraient à craindre, au cas d'une grande capacité. II. 554.

Conduite. Exemple d'une conduite très-uniforme. II. 585.

CONECTE, V. 276. Comment il triompha des coiffures et des ajustemens des femmes. XII. 130.

Conférence. Les ministres ont regardé comme des piéges toute proposition de conférence. V. 229. Manquée et renouée, au sujet de la duchesse de Bouillon. XII. 632. Conférence entre le cardinal du Perron et le sieur Béraud, et son issue. 637.

Confesseurs. Ne pourraient remédier aux désordres de leurs pénitens, s'ils n'étaient instruits de toutes les matières sales. I. 360. S'il ne faut pas que d'autres qu'eux sachent les ordures du confessionnal. *Là même*. On déguise des laïques en prêtres, et on les donne pour confesseurs à des criminels. V. 113. Nommés, avec défense d'aller à d'autres. *Là même*. Plusieurs révélaient les confessions à Savonarole. XIII. 127.

Confession par lettres soutenue par Suarès, et condamnée par Clément VIII. III. 141. Ne se doit révéler pour quelque sujet ou commandement que ce soit. V. 113. Abus qu'on en fait, et plaintes. *Là même*. On se sert contre les criminels de leur confession écrite. *Là même*. Des malades la diffèrent comme mauvais augure. XI. 531.

Confession d'Augsbourg. Remarques sur ses variations. IV. 107. Fut lue dans la chambre de l'empereur le 25 juillet 1530. XII. 126. Laurent Tuppius traduit un livre en latin que les princes de cette confession firent faire touchant le Concile de Trente. XIV. 277.

Confessionaux. Combien sont énormes les saletés qu'on y entend. XIII. 83.

Confucius. Est aussi aveugle que les autres lettrés de la Chine, à l'égard du vrai Dieu. X. 170.

Congrès. Combien ce moyen de découvrir l'impuissance d'un homme est incertain et honteux. XII. 380. Justification de ce qui en a été rapporté dans ce dictionnaire. 388. *Voy*. aussi 546. Cette pratique déshonnête est condamnée. XV. 250.

Coni. Ce ne fut point M. de Catinat qui en leva le siége, et il n'y fut point battu. X. 433. Ce fut M. Dulonde qui en fut disgracié. *Là même*.

Conjectures. On peut être plus heureux en conjectures, sans être pour cela plus habile. II. 320.

Conjonctions de planètes. Combien il y en a eu de grandes depuis que le monde est créé. I. 325.

Connaître. La maniere dont nous connaissons les choses est fort abstruse. II. 534.

CONON. Mathématicien. V. 280.

CONON. Athénien. V. 282.

Conquérans. La raison veut qu'ils s'arrêtent, et qu'ils ne s'arrêtent pas. I. 29. Leur gloire a un grand pouvoir sur les autres. XIII. 376.

CONRAD. V. 290.

Conrart. Son sentiment sur les traductions d'Amyot et de l'abbé Tallemant. I. 505. Consulte Laurent Drelincourt sur la langue française. VI. 10. Consulté par d'Ablancourt. XI. 643. Voy. aussi XI. 134. M. Rose lui succède dans l'académie française. XII. 624.

CONRARUS. V. 290.

Conscience. Doute sur un cas de conscience. I. 216. On ne doit pas la risquer pour se pousser. 443. On est toujours obligé d'en suivre les mouvemens. I. 328. Ceux qui avaient le plus d'intérêt à défendre cette maxime, se sont avisés de la combattre depuis quelque temps. *Là même*. On ne saurait être trop réservé, quand il s'agit d'accuser les gens de pécher contre leur conscience. IV. 554. Si elle peut être contrainte à embrasser la bonne religion. VII. 219. Contradictions

où tombent ceux qui le prétendent. *Là même.* Ceux qui la dirigent ne doivent avoir que de courtes conversations avec leurs dévotes. VII. 242. Ses lumières ne sauraient tenir bon contre la plupart des passions. VII. 549. Sa liberté. VIII. 586, 588. Comparaison de ses forces avec celles du point d'honneur, pour retenir les femmes dans leur devoir. XI. 453. Une conscience délicate s'afflige même d'une faute qui est purement matérielle. XII. 648.

Conscience errante. Ses droits. I. 328. On n'en a rien dit de plus sensé que ce qu'en dit Archelaüs. II. 261. Auteur qui se réfute lui-même en écrivant sur ce sujet. V. 146.

Conscientiaires. Secte d'athées. VIII. 576.

Conseil de guerre. Par quelle sorte de preuves on soutient quelquefois l'opinion qu'on y a eue. II. 456.

Conseiller qui s'endormait quelquefois sur les fleurs de lis. III. 332. Qui brûle le procès des parties. V. 485.

Conseils ou *Préceptes évangéliques.* Abus qu'on en peut faire par une enfilade de conséquences. III. 284.

Conseils. Il est dangereux d'en donner sur les affaires publiques. XII. 367.

Conséquences opposées, tirées d'un même principe, mais solidement réfutées par Sénèque. III. 452.

Conséquences. Il est permis de marquer à un adversaire celles qui résultent de sa doctrine, soit qu'il les rejette, soit qu'il les admette. XV. 113. Il y en a de si liées avec leur principe, qu'on ne saurait concevoir qu'un habile homme admette celle-ci, et rejette celles-là. *Là même.*

Consolateurs. Sont importuns, quand ils ne savent pas prendre leur temps. V. 317.

Consolation. Lieu commun de consolation examiné. I. 546. Carneade le réfutait. *Là même.* Maxime pernicieuse de consolation. II. 280. Lieu commun de consolation. III. 212. Autre lieu commun. V. 311. Autre lieu commun. VI. 531.

Conspiration. Demande de la promptitude, laquelle nuit aussi souvent. V. 47. Il y a des gens qui s'y laissent entraîner par des motifs de conscience. V. 296. Loi qui soumet à la peine capitale ceux qui n'y ont d'autre part que celle de n'avoir pas révélé ce qu'ils en savaient. IX. 410.

Conspiration. Ne la point révéler, est un crime de foi punissable de mort. XI. 108.

CONSTANCE. Ville. V. 291.

Constance, reine de Sicile. Devient grosse à cinquante-deux ans, et veut accoucher publiquement. VIII. 7.

Constant de Rebecque (David). Professeur célèbre. III. 399.

Constantin. Disparate de son arrêt contre les Ariens. II. 375. Sa donation. V. 378. Ses cruautés. VI. 415. A quoi les païens attribuaient sa conversion. VI. 416. Fait brûler tous les libelles de dissension. VII. 348.

Constantin. (Copronyme). Salit les fonts baptismaux sans y penser. V. 37.

Constantin (la). Sage-femme. Ses crimes et son supplice. XI. 449.

Constantinople. Son patriarche étranglé pendant la tenue du Concile de Florence. I. 520.

Constantius. Se met dans une colère horrible. I. 72.

Consul. S'il redescendait à la préture. IV. 498. Consuls dépouillés de leur consulat pour n'avoir pas respecté une lettre du sénat. 389.

Consulat. Deux frères l'exercent ensemble contre la coutume. II. 114. Qui des étrangers a été honoré le premier du consulat chez les Romains. III. 43. Il n'y a point eu deux degrés de cette dignité. III. 46. Cause de l'erreur de ceux qui l'ont cru. *Là même.*

Conte. Peut être immortalisé par certains hommes, quel qu'il soit, vrai ou faux. III. 436. La justesse est nécessaire quelque ridicule que soit le conte que l'on réfute. VII. 314. Contes que l'on forgeait dans les siècles d'ignorance pour de bonnes fins. XII. 18.

Conte. Comment on se doit conduire par rapport à ceux qui ne sont fondés que sur le *ouï-dire*. XI. 179.

Conti (le prince de). Son jugement sur deux sonnets. III. 321.

Continence. Bel exemple de cette

vertu. I. 289, et II. 147. Assortie avec le mariage. I. 67. Est un état trop violent entre un homme et une femme qui ont d'ailleurs toutes choses communes. *Là même.* Nuit quelquefois à la santé du sexe. II. 210. Ce don n'est pas une chose sur quoi l'homme puisse compter. VI. 403. De quelle manière se doivent conduire ceux qui en font vœu. VI. 513. Ceux qui s'y destinent doivent souhaiter une propriété semblable à celle des Hirpes. VI. 530. Ce qu'elle doit faire pour être une véritable vertu. VIII. 475. Est plutôt une qualité de tempérament qu'une vertu. XI. 77. Si elle est possible, raisons pour et contre. VII. 487 et suiv. Crue impossible chez divers catholiques romains, comme chez les protestans. *Là même.* Tout ecclésiastique qui avoue qu'elle surpasse les forces humaines, rend suspect le temps qui a précédé son mariage. *Là même.* Cette controverse doit être traitée avec circonspection. *Là même.* Cherchez *Fornication.*

Continuation d'une histoire. Quand on en trouve une toute faite, on la prend plus volontiers que d'en dresser une autre. X. 432.

Contradictions. Les théologiens controversites et les avocats y sont fort sujets. II. 135. Ceux-ci ont assez de bonne foi pour en convenir, mais non pas ceux-là. *Là même.* Excuses dont Balde les colorait. III. 53. C'est un mauvais caractère que l'esprit de contradiction. IV. 559. Si elles sont de quelque usage. VII. 27.

Contrains-les d'entrer. Réflexions sur cette maxime. VI. 461.

Contraire. De deux choses contraires, on peut sentir l'une sans avoir jamais senti l'autre. XI. 480.

Contrariétés de Josephe et de Tacite sur des choses très-capitales, quoique voisines de leur temps. II. 451.

Contre-temps. Doivent être évités, quand il s'agit de se présenter devant les grands. VII. 356.

Controverses. Ceux qui les manient disent trop d'injures à leurs adversaires, et dissimulent leurs plus fortes raisons. III. 250. Méthode pour les bien manier. *Là même.* Qui leur a donné la meilleure forme. III. 283. Il y en a où l'on ne peut faire la paix ni la guerre qu'à sa honte. VI. 552. On ne peut les vider par des formulaires vagues, équivoques et embarassés, où chaque parti trouve son compte. X. 588. C'est particulièrement où l'esprit est la dupe du cœur. XI. 381.

Controversistes. Exemples qui embarrassent ceux du parti romain. I. 345. Deux de leurs plus grands défauts. III. 250. Sont de grands menteurs. III. 392. Leur zéle étouffe bien souvent leurs lumières et leurs vertus. *Là même.* Un historien ne doit jamais rien fonder sur les injures qu'ils disent. 410. La plupart exagèrent le mal de l'autre parti, et exténuent le mal de leur cause. IV. 123. Ils se plaignent tous réciproquement de la mauvaise foi de ceux qui écrivent contre eux. V. 168. Ceux des protestans, qui ont gardé dans leurs disputes les mesures de gens d'honneur, n'ont jamais été odieux aux catholiques romains. VI. 12. Quel est le poids du témoignage d'un controversite sur un fait qui flétrit l'autre parti. IX. 151. Il ne faut pas se laisser surprendre à leurs airs de triomphe. X. 118. La plupart sont enclins à tourner les choses malignement. X. 285. Cherchez *Dispute.* Ne distinguent guère l'essentiel des pointilleries. I. 464. Après avoir employé toutes leurs forces contre l'endroit le plus faible, laissent sans réponse le plus fort et affectent des hauteurs dédaigneuses. IV. 76. Ne se doivent point arrêter aux écrivains de leur parti, sans consulter ceux du parti contraire. XII. 484. Ont coutume de réduire leurs adversaires à l'absurde. XV. 299. Ceux qui défendent bien leur cause font enrager leurs adversaires. 342.

Controversites Romains. Leur embarras touchant le livre des *Taxes.* III. 79.

Contzen, jésuite. Fait une description des violences des luthériens contre les calvinistes. VIII. 300. Réfute les visions de Braunhom. IV. 108.

Conservations. Ceux qui ont l'adresse de les remettre quand elles lan-

guissent, sont d'un grand secours. III. 214. Il y a des gens qui écrivent ce qu'on y dit. VII. 67. Ces gens-là sont fort à craindre. *Là même.* Gens qui y sont fort agréables. XI. 642. Servitude qui les accompagne, quand on a la réputation d'y exceller. XII. 212. D'ordinaire on brouille pitoyablement les choses dans les discours de conversation; il y en a mille exemples dans le *Scaligerana*, et dans le *Menagiana*. XI. 361.

Conversions. Ceux qui se mêlent d'en parler tombent en contradiction. II. 380. Conversions à la dragonne feront éternellement l'horreur des honnêtes gens. XI. 524.

Converti. Est presque contraint de dire du mal du parti qu'il quitte. IV. 123.

Coornhert. Voy. Koornhert.

Cop (Luc le). Traduit en français l'Histoire de la confession d'Augsbourg de Chytreus. IV. 107.

Copernic. Beauté de son système. XV. 302.

Copies. Deviennent défectueuses à mesure qu'elles se multiplient. III. 309.

Copistes. S'abiment en mille grossières bévues quand ils se hâtent. I. 411. A combien de fautes ils sont sujets. II. 498. L'auteur ne rapporte plusieurs choses que pour leur servir d'épouvantail. IV. 272. Conte qu'on fait d'une erreur de copiste. XIII. 222. Introduisent des changemens. II. 502. Confondent les faits avec leurs conjectures, etc. XII. 8.

Coppenius (Barthélemi). Ne peut obtenir la permission d'aller disputer contre les jésuites. X. 155.

Coq. Les juifs en offrent un pour leurs péchés à la fête de réconciliation. VII. 8. Quelles cérémonies accompagnent cette oblation. *Là même.*

Coqs. Les anciens aimaient leurs combats, et gageaient tout leur vaillant pour tel ou tel coq. XII. 417. Quiqueran trop adonné à cette sorte de jeu en est repris. *Là même.*

Coquettes. La destinée des gens dépend bien souvent de leurs caprices. VI. 303. A quoi on les peut reconnaître. XII. 173.

Coras. Célèbre professeur en jurisprudence à Toulouse. VIII. 391.

Coras, ex-ministre. Une partie de ses aventures. VIII. 390.

* Corbinelli. V. 293.

* Corceone. V. 296.

Corde à faire des disciplines. Il en fut vendu dans une seule semaine, pour deux mille écus. XI. 36.

Cordemoi. Examen de ce qu'il dit d'Eudes et de Martel. I. 30. Son jugement sur la hardiesse des auteurs modernes. I. 33.

*Cordier (Maturin). V. 297. La fraude pieuse qu'il fit à ses écoliers. XI. 606.

Coryciana. Recueil de vers imprimé à Rome. I. 136.

Coricius. V. 299.

Corinne. Ce nom ne désigne pas Julie dans les livres de l'Art d'aimer d'Ovide. XI. 292.

Corinthe. De quelle manière Vénus y était servie et honorée. IX. 14. Les femmes de cette ville se rendent par l'ordre du tyran dans le temple de Junon, où on les dépouille, et on brûle leurs habits. XI. 583.

Corinthiens. Ce qu'ils font pour se décharger de l'infamie d'avoir tué les fils de Médée. VI. 369.

Corythus. Donne de la jalousie à Pâris, et en est tué. XI. 224.

Cornarius (Jean). A mal traduit un passage de Parthénius. I. 105. Traduit de grec en latin le livre de Parthénius, *De amatoriis affectionibus*. XI. 415. Se trompe sur le motif de la dédicace à Cornélius Gallus. *Là même.*

Cornelie. Sa fidélité pour Pompée la perdit X. 578.

Cornelius Gallus. Parthénius lui dédie son livre *De amatoriis affectionibus*. XI. 415. Fausse raison qu'en donne J. Cornarius. *Là même.* Raison qu'en donne Parthénius lui-même. *Là même.*

Cornelius à Lapide. Son emportement contre certains auteurs. I. 79. Il attribue ses propres pensées aux juifs. 207.

Cornelius Nepos. Vérone et Catanée disputent entre elles à qui aura l'honneur de l'avoir produit. IV. 523.

Cornelius (Antoine). V. 300. Nom emprunté pour cacher le véritable

auteur d'un ouvrage, que le père Garasse traite d'impie. XIV. 527.
Cornes métaphoriques. On en souhaitait anciennement aux malfaiteurs. IV. 302. Contestations fort curieuses sur cette matière. VIII. 499.
Cornetz (Corneille). A quelle condition il épouse la fille de Dideric de Groot. VII. 270.
Cornuel (Madame). Son ingénuité en voyant un homme qu'on lui avait dit être impuissant. V. 258.
Coronel. V. 301.
Coronis. Est engrossée par Apollon ; où et quand elle accoucha d'Esculape. XII. 35.
Corps. Explication du dogme de quelques cartésiens sur la formation des corps. IV. 307. Comment les vivans déifièrent des non vivans selon Descartes. V. 513. Sont incapables de penser. *Là même*. Celles de leurs qualités qui frappent nos sens, ne sont que des apparences. XII. 103.
Corradus. Fait une faute pour n'avoir point entendu Asconius. Prend mal le sens de Plutarque au sujet de Lucullus, et de la guerre sociale. VIII. 221.
Correcteurs d'imprimerie. Sont fort souvent innocens des fautes que l'on rencontre dans les ouvrages. VIII. 556.
Correction ou révision de ses ouvrages. Bien des auteurs la trouvent trop pénible et l'abandonnent. XI. 317.
Corriger. On gâte quelquefois un livre à force de le corriger. IX. 252. Voy. aussi XII. 581, et XIII. 278. Il faut prendre les avis de ses amis pour corriger ses ouvrages. XI. 643.
Corruption. N'est pas si universelle, que quelqu'un ne lui ait échappé. VII. 331.
Corruption du cœur de l'homme. Rien n'est plus propre à la prouver, que de faire voir que ceux qui n'ont point de part aux secours surnaturels, sont aussi méchans sous la pratique d'une religion, que ceux qui vivent dans l'athéisme. XV. 276.
Corsaires Turcs. Apprivoisés par le jeu d'échecs. III. 525.
Corunna. Ce que l'on dit de sa fondation n'est qu'une fable. VIII. 87.
Cosmétique. Quel est l'objet et l'utilité de cet art. V. 337.
Cosroës, roi de Perse. Ce qu'il fait pour chagriner l'empereur Héraclius. XI. 118.
Costa. V. 303.
Costar. Accusé mal à propos d'une grossière ignorance par Girac. I. 149. Tirait le fond de ses recueils des œuvres de Bacon. III. 18. Il n'a point pénétré dans la pensée d'Horace au sujet de Catius. IV. 585. Censure justement Balzac qui avait critiqué Alexandre. V. 526. Cité. VII. 310, et IX. 555. Il cite mal à propos Érasme au sujet de Bilia. VI. 74. Il a ignoré ce que les anciens ont dit de cette dame romaine. *Là même*. Est censuré par Girac au sujet de la morsure que Pompée fit à sa maîtresse. 495. Censuré pour avoir allégué un des bons mots de Frangipani. VI. 591. Est accusé de crime d'état par Girac. VIII. 18. Censuré au sujet d'Hercule, et de l'attitude avec laquelle il voulut être peint. 85. Ce qu'il répondit à un politique qui lui soutenait que les princes les plus dangereux, étaient ceux qui étaient trop souverains. IX. 461. Il censure avec raison Girac, au sujet des tonneaux de Jupiter. X. 194. Est raillé sur une explication de quelques vers d'Horace. XIII. 276. Histoire de ses démêlés avec Girac. XIV. 133 et suiv. Est fortement poussé sur ses plaisanteries galantes. XIV. 139. Jugement sur sa dispute avec Girac. XIV. 142. N'approuve pas une pensée de Longin. XIV. 171. Recherche les raisons pourquoi Sylla se voulut donner le surnom d'heureux. XIV. 184. Se trouve embarrassé quand il lui faut rendre compte d'une chose qu'il avait avancée. XIV. 254.
Coste (M. de la). Son Avertissement à l'auteur. III. 24.
* Cotin (l'abbé). V. 303. Cité. I. 188. Ce qu'il dit sur une épitaphe qu'avait faite Ménage. IX. 381. Et d'Épicure. IX. 531.
Cotys. V. 304.
Coton (le père). Les vacarmes qu'il eut à essuyer au sujet d'une possédée. VII. 203. Justifié d'une accusation d'impureté. IX. 322. Découvrait par l'odorat ceux qui avaient

violé les lois de la chasteté. X. 299. Ses lettres. IX. 458.
* Cotta (Catellien). V. 309.
Cotta (pontife). Son objection contre la providence. VI. 47. Sa réponse à ceux qui ne le payaient que de quelques bruits publics. IX. 108. Accable de ses argumens ceux qui disent que ce sont les Dieux qui ont fait à l'homme le présent de la faculté de raisonner. XI. 485. Pourquoi, selon lui, il était périlleux de nier qu'il y eût des Dieux. XIII. 500.
Cotterus. Voy. Kotterus.
Cottibi ministre. Écrit contre un certain jeûne, après avoir changé de religion. I. 200. Plaisant conte qu'il fait. V. 350. Donne la qualité de *saint* à Origène, dont il est relevé par M. Daillé. XI. 246.
Cou. Pourquoi mesuré tous les matins aux jeunes filles, par les nourrices. V. 462.
Coverdal. (Milon). Menait ordinairement une femme, et comment Sandérus dit qu'il la nommait. XIII. 86.
Couleurs. Ne sont point dans les corps. XII. 102.
Coupes d'une excessive grandeur. VII. 183, 184.
Cour. Obliquités des cours. I. 198. Leur conduite inégale. IV. 51. Cour sans femmes est quelque chose d'absurde. XI. 128. La cour est le grand modèle de la plupart des religions. *Là même*. Description des divers personnages que l'on fait, quand on y sollicite des affaires. XI. 334. Combien on y est difficile dans le choix des hommes. XIV. 288. Le traité qu'en a fait Du Refuge, fort bon. XII. 480.
Cour de Rome. Sa corruption. IV. 549. Les courtisans se plaignirent qu'elle avait été déshonorée dans la diète de l'empire. VII. 451. Trempa dans le crime de Jacques Clément. VIII. 46. Tyrannie qu'elle exerce. XI. 75. Marsile de Padoue décrit fortement son orgueil, son luxe, et ses autres déréglemens. X. 404.
Cour de France. Sa corruption. XI. 72 et 84.
Courage. Si on peut mériter la mort pour en avoir manqué. VI. 501.
Courcelles censuré. III. 476. Extraits d'une de ses lettres écrite au sieur Sorbière, touchant le pape Alexandre VII. V. 145. Il s'engage à faire irruption sur Desmarets. V. 355.
Courier (P. L.). Éditeur de Longus. IX. 352.
Couronne royale. Satire contre le roi Jacques. IV. 482.
Cours de justice. Leurs arrêts contiennent souvent des honnêtetés qui ne sont que des déguisemens. X. 306.
Courte-paille. Sert à l'élection de saint Mathias, dans le livre des Actes des apôtres en rimes. V. 149.
Courtisans. Exemple de leurs obliquités ordinaires. I. 198. Tour d'un fin courtisan. II. 589. Ne doivent pas dans leurs dévotions de cour imiter les Huguenots qui n'invoquent que Dieu seul. V. 395. Comparés à l'Euripe. VIII. 413. Sont d'ordinaire plus ambitieux que jaloux. X. 41. De quel talent ils ont le plus de besoin. XI. 216.
Courtisane. Si ce mot est moins choquant que celui de p.... XV. 347.
Courtisanes. Ont été et sont encore la voie des avancemens. V. 45. Et du gain des procès. 127. Mettent leurs galans à l'aumône. VI. 527. Courtisane qui déshonorait et honorait en même temps les lettres. IX. 2. Comment elles devaient mourir, selon les principes des païens. 19. Quoique vieilles ne laissent pas d'avoir quelquefois un grand pouvoir sur le cœur d'un homme. XII. 186. Leurs portraits consacrés dans les temples. VI. 497. Courtisanes consciencieuses. XI. 624.
Cousin (le président). Nie une chose du président Ferrier et du chancelier de l'Hopital, qui paraît fort vraisemblable. VI. 456. Cité. VII. 204. Épigramme contre lui. X. 510.
* Cousin (Gilbert). V. 309.
Coutume. Son autorité. II. 316. Il importe de se conformer à celles du lieu où l'on est. V. 478. Pourquoi elles émousse les sens. *Là même*. Peut rendre innocent dans un pays, ce qui est contraire à la bienséance dans un autre. V, 478.
Couvens. Leur institution attribuée au diable. I. 532. Ce n'est pas là que règne l'esprit de l'Évangile. IV. 79. On y était étrangement corrompu dans le XV siècle. 360.

Cosa. C'est le précepteur du Sultan. XI. 271.
Cragius. Critiqué au sujet des habits des Lacédémoniennes. IX. 232.
Craig (Jean). But de ses *Theologiæ christianæ principia mathematica.* XV. 322.
Cramail (le comte de). Engage l'abbé de Saint-Cyran à traiter sa *Question royale.* XIII. 40.
Cramer (Daniel). Professeur en théologie à Stetin, et ensuite surintendant des églises en Poméranie. X. 430.
CRANTOR. V. 310. Son livre de consolation. 311.
Craon (le baron de). Ce que produisit sur lui une prédication. VI. 503.
Crapula. Quel pouvait être le sens de ce mot du temps de saint Augustin. II. 560.
Crasset, auteur de l'Histoire du Japon. VIII. 330.
Crassus, l'orateur. Ne souhaite ni des juges tout-à-fait ignorans, ni des juges très-savans. XI. 647.
Crassus. Raille Déjotarus, mais sa raillerie est repoussée. V. 447. Sa défaite et sa mort. XIII. 568.
Cratea. Commet un inceste avec son fils. XI. 582.
CRATERUS. V. 313.
Cratès. Ce qu'il fit pour détourner une fille du dessein qu'elle avait de l'épouser. VIII. 139. Où, et comment il célébra ses noces. 140.
CRATIPPUS. V. 316. Son entrevue avec Cicéron et Nigidius. XI. 161.
Création. Il y a un Livre de la création attribué à Abraham. I. 90. Tous les philosophes sont contraints de l'admettre. II. 44. Ceux qui la nient doivent nécessairement reconnaître dans l'univers des génies bienfaisans, et d'autres malfaisans. IV. 307. Importance de ce dogme. 308. Il faut admettre celle de la matière. VIII. 118. et celle du mouvement si l'on veut concevoir que Dieu ait bâti le monde. XI. 296.
Créatures. Leur puissance *obédientielle*, selon les scolastiques. V. 515. Leur conservation est une création continuelle. XII. 557.
Crédulité. Étouffée par sa propre fécondité. I. 172. Est la source de la multiplication des miracles. *Là-même.* Est blâmable dans les Orthodoxes aussi-bien que dans les hérétiques. 391. Réflexion sur le penchant que les peuples y ont. VI. 273.
Cregut. Son apologie. VIII. 425.
Crellius. Son sentiment sur l'âme des bêtes. XII. 598.
* CREMONIN. V. 320.
Cremutius Cordus. Mis à mort par Tibère, et pourquoi. IV. 519.
Crequi (Maréchal de). Jugement qu'il fit d'un prieur après l'avoir entretenu pendant quinze jours. IV. 555.
Crequi (duc de). Ambassadeur à Rome y reçoit une insulte dont on dit que la galanterie était la source. V. 135. Un légat à *latere* vient à Paris pour en faire satisfaction. *Là même.*
Crescentius. Veut retenir pour lui la souveraine puissance dans Rome. XI. 280. Comment il en fut puni. 281.
* CRESPET. V. 323.
Crespy. Raisons qui facilitèrent le traité de paix qui y fut conclu. X. 577. Protestation du Dauphin contre cette paix. *Là même.*
* CRESPIN. V. 324.
Cresus. Renvoie Solon sans lui donner aucune marque d'estime, et pourquoi. VI. 282. Fait consacrer des tuiles d'or au temple de Delphes. XII. 34.
Crevant. Siége de cette ville. V. 117.
Creutz (Ernest-Jean). A traduit en latin la *Pietra del Paragone Politico* du Boccalin. III. 498.
Crimes. S'il est permis de sauver sa vie ou celle de quelque autre par un crime. I. 180. Crimes d'état sont ordinairement mêlés dans les accusations des ecclésiastiques. 52. Crimes se maintiennent par les crimes. VI. 89. On n'en commet point sans en attendre quelque profit. IV. 499. Il y en a qui ne peuvent être commis que par les grands hommes. VII. 238. Excuse ordinaire de ceux qui en commettent de très-grands. IX. 301. Crime de non conformité, à qui on en attribue l'invention. XIV. 100. C'est un principe de la loi naturelle aussi-bien que de la divine, qu'il ne faut point faire de crimes en intention de servir Dieu. V. 341.

Crinitus (Pierre). Critiqué sur le nom d'une tragédie. I. 118. Ses méprises au sujet de Cassius Severus. IV. 523. Il brouille un passage de Suétone, au sujet de César et de Catulle. 595. A fait des vers à la louange d'un assassin. IX. 48.
Crispus. Mis à mort par Constantin. VI. 414.
Crispus (J.-B.). V. 326.
Critias. V. 326. Était athée. 331.
Critique. Cette étude est tombée. I. 434. En se prévalant d'une expression équivoque, on ne doit point omettre le sens favorable. II. 264. Fatalité qui en est inséparable. VI. 163. Il est permis d'y plaisanter, mais non pas d'y mal raisonner. VIII. 501. Combien c'est un travail périlleux. IX. 288.
Critiques. Sont sujets à débiter bien des chimères. I. 69. Leur goût est souvent fort émoussé. II. 264. Exemple des désordres qu'ils apportent assez souvent dans la république des lettres. 512. Ils sont rarement d'accord sur la manière de lire les manuscrits. *Là-même*. Ils en changent quelquefois les leçons selon leurs besoins, et quand ils ne les entendent pas. *Là-même*. Il est surprenant que deux des plus excellens d'entre eux aient ignoré un fait que peu de gens lettrés ignorent. *Là-même*. Rien ne répand plus de fausseté dans leurs écrits, que lorsqu'ils prennent la licence d'étendre plus qu'il ne faut les autorités. IV. 510. Critiques des ouvrages ne doivent point être confondus avec les faiseurs de satires et de libelles. 584. Pourquoi cela. *Là-même*. Les critiques du livre *de Usu Patrum* en sont les panégyristes. V. 352. Les plus habiles sont sujets à nous donner de très-fausses corrections. 453. Leurs illusions. 455. Mettaient un morceau de cire sur les endroits d'un ouvrage qui leur paraissaient obscurs. 469. Les querelles des critiques sont utiles dans un sens, et scandaleuses dans un autre. VII. 296. Si ceux qui sont auteurs sont plus à craindre que les autres. 470. Il s'en faut beaucoup que leur goût ne soit uniforme. VIII. 403.
Critolaus, péripatéticien. Envoyé à Rome. IV. 465.
Criton. V. 337.
* Criton (George). V. 338.
Criton (Guill.). V. 339.
* Criton (Jacq.) V. 343.
Croi. V. 343.
Croire. Des-Barreaux prétendait qu'il n'y a rien de si difficile à un homme d'esprit que de croire. V. 486.
Croisade. Ne réussit pas, et pourquoi. XIV. 125.
Croisés. Pourquoi ils ne réussirent point. III. 364.
Croix. On dit que l'écriteau de la croix fut trouvé à Rome sous Innocent VIII. VIII. 362.
Croix (de la). État présent des nations et églises grecque, arménienne, et maronite, en Turquie. VI. 384.
Crotone. Réforme de son luxe et de sa débauche. XII. 130.
Croze (Mr. la). Cité. I. 93. IV. 601. V. 304, 305 ; XII. 398.
Cruautés. Justifiées. III. 233.
Crucifix. Ses apparitions nocturnes à Bencius. III. 309.
Cruquius. Sa bévue au sujet de Stobée dans un passage où il parle d'Épicure. VI. 168. Autres bévues du même auteur. 169.
Cujas. Quelle a été la conduite de sa fille. XIII. 503. Sa dispute avec Bodin. III. 518.
Cui bono. De qui est cette maxime. IV. 499. Et sur quel principe elle est fondée. *Là même*.
Cuisine. Histoire d'un livre de cuisine. II. 172.
Cuisiniers. Quels sont les plus excellens. I. 197.
Culte de religion qui consistait à pleurer. I. 227. Et dont le deuil finissait par la joie. 230 et 231. Quel est le meilleur que l'on rende à Dieu. IV. 440. Combien il est difficile d'en corriger les abus. IX. 107.
Cuneus. Maltraite Aristote pour une faute qu'il n'a pas commise. II. 358. Lettre anecdote de lui. XIV. 525.
Cunilago. Quelle est la vertu de cette plante. XIV. 118.
Curateur de l'académie de Leyde. A qui cette charge se donne ordinairement. III. 387.
Curce. *V.* Quinte-Curce.
Curé. Qui ne pouvait lire les plus grosses lettres des livres de l'égli-

se, et voyait fort bien les caractères des plus petits dés. IX. 148. Comment celui de Médiane fut excité à prier Dieu pour Charles-Quint. XI. 327. Curé qui refuse de pier Dieu ponr la santé d'un malade, et pourquoi. 427. Curés de Paris en procès contre les Jésuites. I. 331.

Curés. L'on exigeait autrefois pour mettre à couvert l'honneur des femmes, qu'ils eussent chacun sa concubine. VII, 489.

Curion (Augustin). Se brouille extrêmement en parlant des Sarrasins. I. 30.

* Curion. (Cœl. Secund.) V. 343.

Curiosité excessive des particuliers censurée. I. 418.

Cusa (le cardinal). Cité. III. 53.

Cuspinien. Notes sur ses Césars par Hungerus. VIII. 298.

D.

Dacier. Borne l'épithète d'*Achemenides* au temps de Darius fils d'Hystaspes. I. 142. Critique Vossius sur ce qu'il a confondu un orateur avec un poëte. IV. 515. Examen de cette critique. *Là même*. Sa distraction. IV. 582 et IX. 487. Ce qu'il dit sur la généalogie de Drusus et de Tibère. VI. 50. Ce qu'il dit de Lollius. IX. 340. Il fait voir son bon goût en se déclarant pour Horace contre Quintilien, au sujet de Lucilius. IX. 488.

Dacquin, juif converti. Dépose contre Conchine et sa femme. VII. 9.

* Daillé le père. V. 346. Sa réponse au père Adam est demeurée sans réplique. I. 210. Ce qu'il dit des pères en général, et de saint Augustin en particulier. 216. Ses livres sont loués par l'archevêque de Paris. 517. Son livre de l'Usage des pères. V. 352. Sa réponse touchant les invectives de quelques luthériens passionnés. VII. 211. N'a pas suivi toute la suite de la dispute de Campian et de Witaker. IX. 557. Les reproches que Cottiby et le père Adam lui font au sujet de M. Morus. X. 561. Jugement que M. Morus faisait de lui. 566. Comment il relève la qualité de *saint* donnée à Origène par Cottiby. XI. 245. Ce qu'il dit de Tertullien. XIII. 294. Dans quelle vue il lisait les relations des Voyageurs. XIV. 303. Remplit la place de Samuel Durant à Charenton. VI. 72. Ses réponses aux reproches des catholiques touchant le changement d'un endroit du Psautier. X. 335.

Daillé, le fils. Cité touchant un livre de son père. I. 210.

Daimachus. Si Éphore a pu être son plagiaire. VI. 163.

Dalechamp. Médecin célèbre et fort en pratique. II. 499. Malheur à ceux qui le donnent pour caution en qualité d'auteur. II. 174. A fait des fautes d'omission et de commission dans la traduction des vers d'Ibycus cités par Athénée. X. 473. Endroit de sa version d'Athénée repris. V. 304.

* Dalmatin. V. 357.

Dalmatin. V. 357.

Damagetus, roi de Jalyse. Pour quelle raison il demande à Aristomène une de ses filles en mariage. V. 491.

* Damascène (Jean). L'un des plus illustres pères du Bas-Empire. V. 360.

Dames. Quand elles deviennent amoureuses de leurs inférieurs, sont obligées de faire toutes les avances. II. 63. Celles qui vivent dans le grand monde, demeurent rarement veuves sans faire parler d'elles. 147. Déification poétique d'une dame. 224. Mérite éclatant d'une dame. III. 374. Dames romaines consacrent tous leurs bijoux à faire un vase d'or, pour envoyer à Delphes. IV. 388. Honneur qui leur fut accordé en reconnaissance de ce sacrifice. *Là même*. Il n'y a point de principes plus dangereux pour les dames, que de croire qu'il y a des conjonctures où l'on peut négliger les dehors de l'honneur. IV. 569. Maxime espagnole touchant les belles dames. V. 217. Explication de cette maxime. *Là même*. Ce ne sont pas ordinairement les plus jeunes qui font le

plus de fracas dans les cours des princes. 450. Si elles nourrissent bien ceux qui les servent. 451. Quand elles commencèrent à fréquenter la cour, et les maux qui en arrivèrent. VI. 574. Désordre qu'elles apportèrent à la cour de France. 580. Celles d'aujourd'hui ne sont pas du goût de Didon. VII. 42. Sont la peste d'une cour quand elles se fourrent dans les intrigues d'état. 410. Cherchez *Femmes*. Quel est l'outrage auquel elles sont le plus sensibles. VIII. 35. Elles sont sujettes à toutes les superstitions augurales dont les bourgeoises s'infatuent. X. 411. Vilaine coutume que celles de Rome avaient. XIII. 268. Dames galantes deviennent enfin dévotes : effet que cela produit. XIV. 521 *et suiv.*

* Damien (Pierre). De quelle manière il répondit à la question que lui fit Agnès, veuve de l'empereur Henri III. VI. 545. Son *Gomorrhæus*. V. 365.

Damnation éternelle. Les mystiques vivement relancés sur le consentement qu'ils y donnent. XII. 676.

Damnés. Ce que Prudence a cru de leur état et de leur nombre. XII. 352.

Damophila. Ses hymnes en l'honneur de Diane. XI. 580.

Danaé, courtisane. Condamnée à mort, meurt en murmurant contre les dieux. IX. 179.

* Dandini. (Jérôme.) V. 368.

Daneau (Lambert). Commet des fautes au sujet de Marcion. X. 223. Son *Traite des danses* cité. XIII. 56.

Danhawerus. Renverse l'entreprise pacifique de l'électeur palatin. VIII. 289.

Daniel. Ni lui, ni l'ange qui l'instruisait, ni l'âme de Jésus-Christ n'ont point entendu ses calculs. IV. 109.

Daniel (le père). Son Hypothèse sur l'âme des bêtes réfutée. XII. 605. Cité. III. 153. Sa défense de saint Augustin contre M. de Launoi. IX. 111.

Danemarck. Quel y était le pouvoir du grand-maître. XIV. 454.

Danois. Défaits en Écosse par la valeur d'un paysan. VII. 458.

Danoises. Ce qu'on en dit dans les mémoires de Beaujeu. VI. 257.

Danse. Condamnée avec raison par les églises réformées. XIII. 56.

* Dante, poëte. V. 370. Comment il se venge du prince Charles de Valois, et pourquoi. IV. 398. Sa comédie de l'Enfer, du Purgatoire, et du Paradis. V. 374 *et suiv.* Fournit des preuves à ceux qui disent qu'il était bon catholique, et à ceux qui disent qu'il ne l'était pas. 380. Réponse qu'il fit au prince de Vérone. 382. Se glorifie d'avoir eu part à l'amitié de Guido Cavalcante. IV. 601.

Dante (Pierre Vincent). V. 382.

Dante (Ignace). V. 383.

Dante (Jean-Baptiste). V. 384.

Darius. V. 385. Ses diverses inquiétudes sur le chapitre de sa femme. X. 12.

Darmstat. Bien défendu, mais pris d'assaut durant la guerre de Smalcalde. VII. 573.

Darnalt. Cité. XII. 10. XIV. 511.

* Dassoucy. On l'appelait hérétique en fait d'amour. V. 393. Son zèle pour la duchesse de Savoie. 395. Maltraité par Loret. 398. S'attire la colère des femmes de Montpellier. VIII. 35.

Date. Doit être exactement observée dans les préfaces. II. 414. Celle de la construction d'un monument prise pour celle de la mort de celui qui y devait être mis. V. 218.

Dathenus (Pierre). Obtint de l'électeur palatin une retraite à Frankental. VII. 524.

* Dati (Carlo). V. 399.

* David. V. 400. Si deux familles de sa race passèrent en Espagne du temps que l'on détruisait le premier temple. I. 82. L'éclaircissement que l'auteur a joint à cet article, plein de soumission pour l'écriture. XV. 248. 265. Corrections que l'auteur fait à cet article. 267. Variantes. V. 408.

David. Prédicateur du roi de Navarre. XI. 62. 64.

Davila. Ses calomnies contre François I sont par malheur trop faciles à réfuter. VI. 575. Lui et Maimbourg entièrement opposés dans leur narration, au sujet du duc de Guise. VII. 383. Accuse faussement un ministre d'avoir prêché que les Français ne devaient point obéir au roi, et qu'ils le pouvaient

tuer légitimement. XII. 630. Cité et critiqué. *Là même.* XIV. 512.

Davisson. Renonce à l'astrologie, pour s'attacher à la médecine. X. 528.

Dauphin de France. On lui donne à lire les lettres de Bongars. III. 555.

Dauphiné. Combien est considérable la charge de greffier civil et criminel du parlement de cette province. XI. 532.

* Dausquejus (Claude). V. 428.

* Daurat. V. 418. Compare le parlement de Paris à l'Androgyne de Platon. IX. 371.

Débauchés. Sont en mépris et en horreur, quand ils ne gardent pas les bienséances. X. 475. Ne doivent point être supportés, et l'on doit crier contre leurs livres. VII. 30.

Décalogue. Est impraticable dans l'état où l'homme se trouve. III. 548. Dépravation du sens du sixième commandement. IV. 291 *et suivantes.*

Décameron de Boccace. Faits concernant ce livre. III. 492 *et suiv.* Son vieux traducteur. *Là même.*

Decamnichus. Conspire contre Archelaüs, et pourquoi. VI. 360.

Decemvirs. Abrogés, et pourquoi. II. 132.

Dechales. Jugement qu'il fait de P. Nonius. XI. 185.

Decimator. Critique de ses fautes au sujet du précepteur d'Achille. I. 155. Stace ne lui peut apporter aucun secours. *Là même.*

Décisif. On s'expose quand on est trop décisif. I. 151.

Decius. N'a point été exclus de l'entrée de l'église par saint Babylas. III. 4 et 5.

Decius (Philippe). V. 429. Jusqu'où alla la jalousie de profession entre lui et Mainus. X. 141.

Déclamateurs. Leur sort ordinaire. XV. 250.

Déclamations qui se faisaient sur des sujets imaginaires. IV. 523.

Décorum. Est toujours gardé par les plus criminels, quand il leur est inutile de le violer. XIII. 329.

Décrets académiques, synodaux, etc. Manière dont on les extorque quelquefois. I. 273 *et suiv.* et III. 255.

Dédicace. Récompensée de 300 écus de pension. II. 281.

Déesses. Tradition qui courait touchant les mortels qui couchaient avec elles. II. 62.

Défauts. Il y en a qui ont donné des noms à d'illustres familles. III. 41. Réflexion sur les défauts cachés. 58.

Défiance. Est souvent nécessaire. I. 140.

Déification poétique d'une illustre dame. II. 224. Toutes sortes de langues y concourent. *Là même.*

Dejotarus. V. 436. Cache ses véritables pensées à César. V. 438. Vers qu'il appliquait à deux nouvelles reçues en même temps. 441. Ne veut pas avouer que la science des augures dont il était entêté fût trompeuse. 444. Réflexions de Cicéron là-dessus. 445. Comment ce roi repoussa la raillerie de Crassus. 447. Ses ambassadeurs dupés par Marc Antoine. VI. 620.

Déisme. En quel temps on commença d'en faire mention. XIV. 418. Cherchez *Impies.*

Dekker, Son erreur sur le livre intitulé *Brutum Fulmen.* VIII. 279. Et sur l'écrit d'Optatus Gallus. X. 209.

Dekker (Conrad). Accusé par le père Labbe d'avoir confondu Ranulphe Flaviacensis avec Ranulphe de Hygeden. XII. 423.

Délateurs. La religion leur sert souvent de prétexte. II. 48. Un homme innocent et sage ne doit point souhaiter d'autres victoires sur eux, que d'échapper de leurs mains sain et sauf. III. 371. Caractères de ces sortes de gens. *Là même.* Si les peuples étaient raisonnables, ils se feraient craindre à eux. 372. Il y en a qui ne veulent ni se rétracter, ni prouver leur accusation. IV. 311. Délateurs comparés aux chiens, qu'il faut pour le bien public laisser aboyer après tout le monde. 551. En quoi le sort de l'homme est tout-à-fait déplorable. *Là même.* Ils devraient être punis sévèrement, quand ils subornent les domestiques pour déposer contre leurs maîtres. V. 440. Prennent garde à la manière dont on raisonne sur les nouvelles. *Là même.* Cherchez *Accusateurs.* Il n'y a rien dont ils ne soient capables, pour rendre leurs adversaires odieux. XIII. 352.

Délicatesse ridicule de Garasse touchant le mot *lavement*. VII. 31.
DELLIUS (Quintus). V. 449
Delos. Ses habitans furent les premiers qui s'avisèrent de faire engraisser les poules. VI. 389.
Delphes. Son temple est pillé. XII. 31. On en tire la valeur de dix mille talens. 34. Son temple pillé par Phlegyas, et vengeance qu'en tire Apollon. 36.
Delphiens. Ce qu'ils firent pour se délivrer de la peste et de la famimine, dont ils furent punis pour la mort d'Ésope. VI. 282.
*DELPHINUS (Pierre). V. 452.
Del-Rio. Réfuté sur la Magie d'Agrippa. I. 302.
Déluge. Il est impossible de pénétrer au delà sans l'aide de Moïse. VI. 332. Mechlinius, disciple d'Albert le Grand, soutient qu'il était arrivé par la conjonction de Jupiter et de Saturne, etc. XII. 678.
Déluge. Les alarmes que l'on eut partout de la prédiction d'un déluge universel. XIII. 508 *et suiv*. Annoncé pour l'année 1524, cause beaucoup de frayeur. XI. 176.
Démades. Propose aux Athéniens de mettre Alexandre au nombre des grands Dieux. XI. 231.
Δημαγωγὶς. Comment il faut traduire ce mot. VI. 48.
Démagogues. Tenaient la république d'Athènes dans un vrai esclavage. XI. 621.
Demander. On est souvent refusé parce qu'on est trop prompt à demander. II. 262.
Demetrius. Censure les Athéniens de leur peu de courage. IX. 44. Sa pensée a été défigurée par le traducteur d'Athénée. *Là même*. Il demande aux Athéniens 250 talens pour le savon de ses courtisanes. *Là même*. Il était facile à s'engager à de nouveaux mariages. XII. 120.
DÉMÉTRIUS (Magnès). V. 453.
* DÉMOCRITE. V. 457. Le jugement que les Abdérites faisaient de lui. I. 40. Voyez aussi V. 465. Néglige les biens de cette vie. 460. Conte qu'on fait de sa sagacité. 461. Fut cru digne des honneurs divins à cause de quelques-unes de ses prédictions. 470. Ce qu'on doit juger de son sentiment sur la nature, qu'il appelle Dieu. 473. S'il est fort différent du père Mallebranche. *Là même*. Et si les petits esprits sont capables de l'imaginer. *Là même*. Son système des atomes n'est pas si absurde que le spinosisme. 475. Comment il définit l'acte vénérien. 476. Attribuait toutes choses à un destin nécessitant. VI. 198. Semble avoir reconnu une âme dans chaque atome. IX. 200.
Démon. Singe des œuvres de Dieu. I. 10. Si le bâton lui sert de cause occasionelle. 9. et 13. En quel cas il vaudrait mieux haranguer les démons, que les hommes. II. 410. Démons examinés. III. 208. Plusieurs ont cru qu'ils peuvent engendrer. IV. 89. Pacte fait avec le démon. 292 *et suiv*. Si les démons peuvent être sujets passifs et actifs d'aucune génération. VI. 119. La victoire qu'il remporta sur la femme n'était pas fort glorieuse. I. 329. Leur origine selon les rabbins. 334. Si la conséquence est bonne de l'existence des démons à celle de Dieu. XII. 669. Étendue de l'empire du démon. XIV. 606 *et suiv*. Doctrine des païens touchant les démons. XIV. 594. Incapable d'athéisme, et le promoteur de tous les péchés du genre humain. XV. 277. Traité de leur nature. II. 20. Combats qu'ils eurent contre Savonarole, qu'ils craignaient. XIII. 150. Si on rapportait leurs apparitions par figures de rhétorique. 151. Suggère de fausses gloses de l'écriture à Calvin, selon Hunnius. VIII. 307. Découvre toute sa malice dans le livre de Pareus. *Là même*.
Demonomagia. Ouvrage d'Elich qu'on veut supprimer, et qu'il fait imprimer malgré les défenses. VI. 115.
Démonstratif. Pourquoi les harangues d'éclat ont été attribuées au genre démonstratif. XII. 345.
Démonstration morale. Sa vraie nature. III. 226.
DEMONT Josius (Louis). Voy. MONT-JOSIEU.
Démosthène. Plus ses harangues étaient longues et plus elles étaient belles. II. 280. Bon mot de cet orateur à ceux qui donnaient à Philippe la louange de boire beaucoup. V. 385. Feint une esquinancie, afin de n'être point obligé de

haranguer. VII. 510. Son apostrophe à Minerve. XI. 623. Est raillé sur ce que ses harangues sentaient l'huile. XII. 151. Traduit par M. de Tourreil. XV. 178. Callistrate fut cause qu'il se consacra à l'éloquence. IV. 323. Cru disciple de Platon. *Là même.*

Démosthène polonais. Stanislaus Orichovius a été nommé ainsi. XI. 241.

* Dempsterus. V. 477. Il faut se défier des autorités qu'il cite. XI. 539.

Denier royal. Ouvrage de Scipion de Grammont sous ce titre. VII. 194. Ce que Naudé en dit. *Là même.*

Denys le tyran. Comment il s'exprimait quand il voulait dire qu'il ne fallait jamais se défaire de la puissance tyrannique. XI. 586.

Denys. Tyran d'Héraclée. V. 480.

Denys. V. Héracleotes.

Denys d'Halicarnasse. Son bon goût par rapport aux narrations. V. 457. Ce qu'il rapporte touchant la religion que Romulus établit. IX. 504.

Denys, faussement cru l'Aréopagite. Cité. V. 546.

Denys l'Aréopagite. Qui a été nommé le second. XII. 673.

Denys le Chartreux. Répond à la critique de Gerson sur les noces spirituelles de Ruysbroek. XII. 673. N'est point du nombre de ceux qui ont traduit en latin les œuvres de Ruysbroek. 677.

Denise (M). Traducteur d'Éginhart. VI. 103.

Dénombrement qui se fit sous Cyronius ou Quirinus. XII. 418.

Denores. Maltraite fort les auteurs des tragi-comédies pastorales. VII. 304.

Dent d'or. Ce n'était qu'une imposture. VIII. 206. Horstius y fut lourdement trompé. *Là même.*

Dents. Guillaume Bigot était né avec deux. III. 437.

Depuis peu. On ne devrait jamais se servir de cette expression sans marquer l'année où l'on parle ainsi. X. 338.

Des Adrets. Ce qui fut la cause qu'il embrassa le parti des protestans. III. 239. Il imite la salutation de saint Paul. 240.

* Des-Barreaux. V. 484. Était un fameux libertin. V. 489. et *suiv.*

Descartes. Son épitaphe. II. 51. Accusé d'irréligion. 88. Son argument de l'existence de Dieu. 122. Voyez aussi. XV. 13. Ses sectateurs n'ont point eu assez de retenue. II. 370. De qui il a emprunté quelques-unes de ses idées. IV. 177. On vient exprès de Paris en Hollande pour le voir. V. 486. Loué dans une oraison funèbre par l'ordre du premier magistrat d'Utrecht. VI. 150. Son désintéressement. VII. 477. Le jugement qu'il fait de l'astrologie. VIII. 232. Qui a été son maître en optique. 553. En quoi il n'a fait que renouveler les idées des autres philosophes. IX. 197. Réflexion sur le doute qu'il exige pour mieux s'assurer de la vérité. X. 169. Sa modestie toute philosophe. 545. Sa maxime touchant la suspension de nos jugemens, ne doit pas être transportée dans la religion. XI. 145. Sa pensée touchant la manière dont le monde eût pu être fait. 298. Il fait des objections contre un ouvrage de M. de Fermat. 421. M. de Roberval répond à ces objections. *Là même.* S'il peut passer pour l'inventeur de l'opinion qu'il a eue touchant l'âme des bêtes. XI. 548 et *suiv.* Si l'on trouve dans les anciens des semences de son dogme des automates. 561. Avoue que cette maxime, *Dieu ne peut être trompé ni tromper*, souffre beaucoup d'exceptions. XII. 534. Voyez aussi 539. Son dogme sur l'âme des bêtes nous délivre de mille difficultés. 591. Il est pourtant abandonné à cet égard de plusieurs de ses sectateurs. 594.

Déserteurs. Ne cherchent qu'à plaire par des mensonges. IX. 55.

Désirs. Il leur faut donner des bornes étroites. IV. 250.

Deslandes (l'abbé). Débite un conte apocryphe touchant Charnacé. V. 85. Et touchant Fernel. VI. 427.

Deslyons (Jean), doyen et théologal de Senlis. A fait quelques traités contre la fête du *roi-boit*. XI. 4.

Despautère. Quelques-uns de ses vers pris pour des conjurations. IV. 158.

Despense (Claude). Adopte un conte contre Calvin. IV. 342. V. aussi *Espence*.

Despœne. Titre d'honneur que les Grecs donnaient aux princesses chrétiennes de l'Orient. X. 109.

Despréaux. Ses satires ont déjà besoin de commentaire. I. 69. V. 392. Sa satire du sexe. III. 97. Fausse comparaison de sa *biche en rut*. 100. Il a parfaitement bien traduit ce qu'Horace et Juvénal ont dit de la guerre que les hommes se font. 98. Ce qu'il met au nombre des impossibilités morales. V. 490. Critiqué par Desmarets, au sujet d'Alexandre. X. 18. On ne peut être de son sentiment, touchant les quatre vers qu'il dit être de Néron. XI. 653. Examen d'une observation de son Art poétique. XII. 262. S'excuse de ce qu'il ne chante point les victoires du roi. XIV. 173. Ne s'est point contredit sur Molière. XII. 262.

Dessé. Voyez Essé.

Destin. La doctrine des stoïques, touchant le destin, faisait Dieu auteur du péché. V. 158 et suiv. Comment ils tâchaient de l'accorder avec la liberté humaine. 171. Ce dogme n'exclut pas tous les souhaits. IX. 522. Invectives des païens contre le destin. XII. 403.

Destinées. Les païens croyaient qu'un mot suffisait pour les changer. IV. 313.

Dettes. Les princes ne se font pas toujours scrupule de payer leurs dettes. IV. 40.

Devins. Courent ordinairement le monde. I. 12. Différence entre ceux qui prédisaient en forme d'oracle, et les autres devins. 539. Devin qui rend plus de services à un prince, qu'aucun de ses généraux. II. 318. Est heureux, quand il sert un prince que la providence destine à de grandes choses. 319. Il ne faut pas être surpris s'ils se vantent de posséder la science des songes. II. 468. Combien sont vaines leurs réponses. 510. Anciennement les armées ne marchaient jamais sans en avoir quelqu'un. IV. 309. Pensée fausse, dont on se sert pour prouver qu'ils ont prédit certainement l'avenir. X. 373. Plusieurs ont eu une triste destinée. X. 518.

Devoir conjugal. Règles touchant ce devoir. II. 435. Voyez aussi VI. 545. Ce que les cyniques enseignaient touchant ce point-là. V. 531. Voy. aussi VIII. 141.

Dévotion. Quel est le motif le plus capable de l'entretenir dans le cœur de l'homme. VI. 186. Dévotions trop mystiques, sont dangereuses. X. 181. Jointe à la science et à la pratique de la médecine. VIII. 205.

Dévots. Les faux se servent d'accusations d'impiété, pour se maintenir dans leur injuste domination. II. 179. Quel est leur subterfuge ordinaire. XII. 412. Leur jargon, et leurs phrases mystiques. 644. Vie dévote, conforme aux intérêts même temporels de l'homme. XV. 186. Ceux qui s'en entêtent, leur attribuent beaucoup plus de choses, qu'ils ne s'en donnent eux-mêmes. XIII. 149.

Deuteroses, ou traditions judaïques. Par qui compilées. I. 343. Leur observance s'étend jusqu'à la chaise percée. *Là même*.

Dexippus. Son amour pour sa patrie. X. 357.

Dhona. Maison illustre. XIII. 404.

Diable sacramentaire. Titre d'un ouvrage du luthérien J. Schutze. XIII. 184.

Diables. Il est étonnant que des juges chrétiens aient reçu leur témoignage comme véritable, et rejeté comme nulles les causes de récusation fournies contre eux. VII. 200. Diable, s'oppose aux vérités que Dieu fait annoncer aux hommes. X. 96. D'où vient qu'il s'est opposé à l'établissement du mahométisme. *Là même*. On ne peut accorder avec l'Écriture, la réjection du pouvoir du diable. XII. 669. Jusqu'où vont les progrès de ses armes. XIV. 608. Il règne bien plus pendant la guerre, que pendant la paix. *Là même*. Martin del Rio raisonne peu conséquemment sur quelques faits extraordinaires qu'il leur attribue. XV. 16 *et suiv*. Souvent mis en jeu dans les mystères dramatiques. V. 149.

Diacceto. Voy. Jaccetius.

Diacettin. Conspire contre le cardinal Julien de Médicis. X. 23.

Diagoras rhodien. V. 491. Fameux athlète. III. 341. Compliment que lui fit un Lacédémonien, diversement rapporté par Cicéron et par Plutarque. V. 493. Était fils de Mercure. 494.

Diagoras, surnommé l'athée. V. 494. Ce qui l'entraîna dans son impiété. V. 496. Publia les motifs de son apostasie. 499. Il a été véritablement athée. 503.
Dialectique. Comparée par Cicéron à Pénélope. V. 178. Cherchez *Logique.*
Diallacticon. Ouvrage de Jean Poinet, sur l'Eucharistie. XII. 180. Imprimé avec le traité de Bertram, *De corpore et sanguine Christi.* 181. Et avec le livre du médecin Harchius. 182. Et inséré au premier tome des opuscules de Bèze. 181. Traduit en français, et attribué à Ant. Cooke. *Là même.* Exposition de la doctrine de ce livre, par Rivet, et J. Cosin. *Là même.*
Dialogue. Quelles en sont les lois. VI. 236. Titre d'un dialogue fort plaisant, contre les écrivains qui aiment à se servir de termes surannés. I. 137.
Diamant vendu à un très-vil prix. IV. 68.
* Diana (Jean-Nicolas de). V. 503.
Diane. N'eut point une vierge pour victime, dans la personne d'Iphigénie. I. 165. Statue admirable de cette déesse. IV. 254. Cotys prétend l'épouser. V. 304. Plusieurs villes païennes se vantaient d'avoir la vraie statue de cette déesse. V. 250. En quel lieu ses prêtresses pouvaient marcher impunément sur la braise. 251. Pensée d'un historien, sur ce qu'elle laissa brûler son temple d'Éphèse. VI. 500. Voyez aussi XI. 232. Où et en quel temps on chantait les hymnes que Damophila avait composés en l'honneur de cette déesse. XI. 580.
Diane de Poitiers. Faits qui la regardent. X. 327 et suiv.
Dias (Jean). De quelle manière massacré par son frère. VI. 17.
Dicéarque, disciple d'Aristote. V. 504. Combattait l'immortalité de l'âme. V. 504. Raisonnement contre son système. 507. Objections contre ce raisonnement. 512.
Dicéarque, marin. V. 315.
Dictateur. Qui le premier des Romains mourut dans cette dignité. VIII. 214.
Dictionnaires. Rien n'y doit être supprimé. I. 159. Avis à ceux qui y font des additions. 171. C'est un malheur, quand on en compose, de n'avoir pas les livres nécessaires. II. 94. Censurés d'une omission qu'on ne devait jamais faire. 224. Dictionnaire italien de l'académie della Crusca, trouve presqu'autant de censeurs que de lecteurs. III. 312. Dictionnaires historiques, ne débrouillent point assez le chaos des faits qu'ils rapportent. 353. Le destin des dictionnaires, est de se perfectionner à force d'être imprimés. IV. 367. Dictionnaire de la Bible, observations sur un de ses articles. V. 407. L'auteur de ce dictionnaire historique a eu dessein de travailler pour toutes sortes de gens, et pour toutes sortes de goûts. VII. 112. Pourquoi il donne quelquefois plus d'étendue à ses remarques, que le texte ne le demande. IX. 253. Les auteurs des dictionnaires sont souvent copiés par des personnes qui en savent plus qu'eux. XI. 444. Observation générale contre les censeurs de celui-ci. XII. 263. Il n'y a guère de gens à qui il convienne moins de faire les prudes, qu'à ceux qui en composent. XIII. 274. On devrait mettre dans les dictionnaires géographiques, les noms adjectifs des habitans. 489. On ne doit pas trouver étrange, que dans celui-ci, on fasse voir quelquefois que la raison nous met à bout sur les mystères de l'Évangile. XV. 52. Si messieurs de l'académie nous en voulaient donner un qui comprît tous les arts, ils se tailleraient bien de la besogne. 182. Ceux qui en font, prennent plus à tâche de composer de nouvelles choses, que de corriger les fautes des précédens. XV. 191. Nature de celui-ci. 270 et 388. On a murmuré contre quelques endroits, et parti qu'a pris l'auteur à cet égard. 359 et 269. Il n'a point eu droit d'y représenter les gens, autres qu'ils n'ont été. 274. Réflexions sur un imprimé, intitulé *Jugement du public et de l'abbé Renaudot, sur le Dictionnaire critique du sieur Bayle.* 247 à 269. Titre que devait avoir ce libelle, et son caractère. 247. Idée que l'auteur s'était formée de son dictionnaire. 252. Il est faux que le chancelier de France,

l'ait brûlé dans son cabinet, ou fait brûler par le bourreau. 264. Comment celui de l'académie française fut traité. 269.

Dictionnaire des rimes françaises. De qui est cet ouvrage. I. 125.

Didier, archevêque de Vienne. Aigrement repris par saint Grégoire, et pourquoi. VII. 225.

Didius (Julianus), empereur. Faisait brûler tous ceux qui consultaient les devins sur la fortune de l'empereur. IX. 586.

Didon. N'a pas plus tôt vu Énée, qu'elle oublie toutes ses belles résolutions. VII. 147. Application de cela. *Là même.* Était autrement nommée Élise. III. 723. Mariée à Sicharbas. *Là même.* Se retire à Carthage. *Là même.*

Dieppois. La précaution de Louis XIV ne leur a de rien servi. III. 484.

Dieu (Louis de). V. 516. Comment il s'excusa envers le prince Maurice. V. 518.

Dieu. Doctrine des scholastiques, touchant le caractère distinctif de Dieu et des créatures. I. 271. Son nom tetragramme. 480. Ce que plusieurs païens pensaient d'un Dieu qui aurait été mort. 547. A les idées d'une infinité de mondes différens, mais réguliers au souverain degré. II. 54. Ne le point connaître, est un moindre mal, que de lui attribuer ce que les Gentils attribuaient à leurs Dieux. 193. Sa vengeance est moins redoutée que celle des hommes. 297. On ne peut mieux sentir sa grandeur, qu'en désespérant de l'entendre. 347. Si l'incompréhensibilité de sa nature, doit faire négliger le service divin. *Là même.* Gens qui ont cru qu'il ne fallait recourir à lui, que quand on se défiait de la terre. 572. Sa prescience établit la liberté de la créature, bien loin de la détruire. III. 141. Si les choses qui n'ont jamais été, et qui ne seront jamais, lui sont possibles. 335 et 337. Prend des manières d'homme, dans l'Écriture, et on lui répond de telle sorte, qu'il semble qu'on le prend pour un homme. IV. 301. Obéir à ses lois contre le plus fort penchant de la nature, et par le respect qu'on lui porte, est le meilleur de tous les cultes qu'on lui puisse rendre. 440. Critique de ses œuvres, audacieuse et blasphématoire. 564. De quelle manière l'auteur de cette critique en fut puni. *Là même.* Incertitude de ce que la tradition a débité là-dessus. 565. Tout le monde ne convient pas qu'il y ait une liaison nécessaire entre sa providence, et l'immortalité de l'âme. V. 32. Les sadducéens en font une preuve. *Là même.* On peut croire en lui, et être persuadé que la honte n'est fondée que sur un droit positif. 533. Toute objection faite contre son existence, ne persuade pas qu'il n'existe point. 534. Jusqu'à quel point sa gloire a été prostituée par les poëtes du paganisme. VI. 101. Le plus parfait amour que l'on puisse avoir pour lui, c'est lorsqu'on l'aime pour l'amour de lui-même. 179. En quel sens on peut dire qu'il est soumis à des lois. VIII. 150. Ceux qui nient son existence, sont moins en droit de rejeter la magie et la diablerie, que les autres. 168. Grande efficace de sa parole. 487. Sa spiritualité prouvée. IX. 202. La foi de son existence, sans la foi de sa providence, ne peut être ni un motif à la vertu, ni un frein contre le vice. 522. Réponse faite à un prince, qui en demandait la définition. XIII. 291 *et suiv.* Aurait pu faire les choses autrement qu'il ne les a faites. 316. Objection contre cela, et la réponse. *Là même.* Sitôt qu'il fait annoncer aux hommes une vérité, le diable s'y oppose. X. 96. Il a toujours été permis et même très-nécessaire de prouver son existence. 166. A une bonté parfaite. XI. 254 et 258. Voy. aussi 601, et XII. 354. Ne peut être sujet à la jalousie et à l'envie. II. 55, et XI. 608. Il est infiniment plus avantageux de croire qu'il est, que de croire qu'il n'est pas. XI. 429. L'envie de le disculper, eu égard aux crimes de l'homme, a obligé les théologiens à se tourner en cent manières. 496 *et suiv.* Si la doctrine, qui le ferait auteur du péché, conduirait à l'athéisme. 498. Le système qui le met dans son plus haut degré d'élévation et

de gloire, doit être préféré à tous les autres. 500. Il se fait connaître aux hommes, par des choses opposées. 603. Examen de ce que l'on dit qu'il ne faut point mesurer ses droits et ses devoirs à l'aune des nôtres. XII. 104. S'il lui est aussi facile de créer à tout moment une nouvelle âme, que de reproduire la même. 105. Il n'y a que lui qui soit sage. 144. Il n'est pas sûr d'en examiner la nature en présence des ignorans. *Là même.* Comment on lui peut ressembler. *Là même.* S'il peut mentir ou tromper. 534. Si la conséquence est juste, de l'existence de Dieu, à celle des démons. 668. Réflexion sur l'incompréhensibilité de sa nature. XIII. 13. Son immuabilité est incompatible avec la nature de l'étendue. XIII. 440. Il ne peut pas être le sujet d'inhérence des pensées de l'homme. 442. Il faut nécessairement qu'il soit heureux. 444. S'il est la cause immanente des changemens de l'univers. XIV. 626. Réflexion sur les conséquences de l'éternité ou du commencement du mouvement, par rapport à l'existence de Dieu. XV. 8. S'il n'y a que l'éternité du mouvement qui puisse prouver l'existence d'un moteur séparé de la matière. *Là même.* Faits qui prouvent qu'il est permis aux orthodoxes, de disputer sur les argumens de son existence. 13. Exerce toujours la géométrie, selon la maxime de Platon. 65. L'opinion des théologiens touchant son essence et sa substance répandue dans tous les corps, est sujette à mille difficultés. VI. 588. Peut être présent dans les espaces imaginaires. *Là même.* On a soutenu que Savonarole lui parlait. XIII. 149. Quel est celui de Calvin, selon les catholiques, et selon Bertius. XV. 298. Quel est celui des sociniens, selon M. Jurieu. *Là même.* Il est de sa majesté de parler en maître, et non point d'argumenter. 316.

Dieux. Leurs amours. II. 333. Leur pédérastie. V. 155. Réflexion sur le système païen, de la multitude des Dieux. IV. 307. Les hébraïsans soutiennent qu'ils ont tous été pris de la tradition judaïque. V. 55. Fausses preuves des pères pour ruiner leur cu lte. 184. Chimères sur leur origine. 540. Les païens les accusaient de nous pousser au mal. VII. 547 *et suiv.* Leur condition était très-misérable. VIII. 519. Voy. aussi VI. 198. De grands philosophes leur ont donné pour cause, un être qui n'était point Dieu. VIII. 534 *et suiv.* D'autres leur ont ôté la vie et la connaissance. 540. Cicéron dit qu'ils ont été autrefois des hommes. XIV. 273. Cherchez *Divinité.* La science leur principal privilége. 624. Voy. aussi II. 54. Les Romains étaient moins jaloux de l'honneur de leurs dieux, que de celui de leurs compatriotes. XV. 169.

Difficultés. Il n'y a que les petits esprits, qui n'en trouvent nulle part. XII. 176.

* Digby (Kenelme). V. 519.

Dignités. Quand un honnête homme les doit refuser. II. 506. Ceux qui ont de l'indifférence pour elles, sont méprisés, et on admire ceux qui les recherchent. IV. 252.

Digressions. Effets de l'esprit de digression. VII. 545. Sont un défaut dont on peut faire un bon usage. XII. 27. On n'est pas toujours équitable dans la censure qu'on en fait. XIV. 108.

Diyllus. V. 520.

Dijon. Miracle d'un sénateur de cette ville. VII. 571.

Dilemme contre le mariage. Qui en est l'auteur. III. 450.

Dina, femme danoise. Convaincue de calomnie, et condamnée comme telle à perdre la tête. XIV. 455.

Dinant. V. 521. Ville traitée avec la dernière rigueur. IV. 63.

Dinoth (Richard). V. 522.

Dinus. Cinus fut son disciple. V. 203.

Dioclès. Sa surprise, la première fois qu'il vit Épicure dans un temple. VI. 186.

Dioclétien. Disait qu'il n'y a rien de plus difficile que de bien régner. II. 572.

Diodore de Sicile. Ce qu'il dit de l'erreur des historiens. XIV. 167. Ce que Pline dit de lui. III. 579.

Diodore le sophiste. Plaisante réponse que lui fait le médecin Hérophile. XV. 60.

Diogène Laërce. Ne savait ce qu'il disait la plupart du temps, en

abrégeant la vie des philosophes. II. 31. Quoique épicurien, ne blâme point le *peccavi* de Bion. III. 449. Il ne connaissait pas toutes les ruses de la guerre des auteurs. V. 474.

Diogène d'Apollonie. V. 536. Ce qu'il enseignait touchant la cause première. V. 537 et *suiv*. Son système ne différait presque point du spinosisme. 539. Comment il philosophait sur la production du monde. 540.

* Diogène le Cynique. V. 522. Sa réponse à Antisthène, qui prend le bâton pour le chasser. V. 523. Et à Alexandre. 525. Son éloquence. 531. Faisait l'apologie des plus abominables impuretés. *Là même*. Voyez VIII. 142. S'il était athée. V. 533. Est pris par un corsaire, et tire de son esclavage une preuve contre la providence. VII. 512. Quel a dû être son sentiment touchant l'âme des bêtes. XI. 550. Il n'était pas si éloigné du platonisme qu'on le croit ordinairement. 551. Il travailla à se rendre insensible. *Là même*. S'il répondit bien au philosophe qui niait le mouvement. XV. 60 et *suiv*.

Diogène stoïcien. V. 540. Envoyé à Rome. IV. 465, et V. 540. Prêche d'exemple sur la patience. *Là même*.

Diomède. Explication de la fable qui dit qu'il donnait la chair de ses hôtes à manger à ses cavales. IX. 40.

Dion. Fausse observation de cet écrivain, sur une formule de lettre omise par Hadrien. III. 118. Dion et Tacite ne s'accordent pas sur la raison qui porta Auguste à faire des lois contre les libelles. IV. 517. Dion pèche, ou en qualité de géographe, ou en qualité d'historien, touchant le voyage de Tibère vers Drusus. VI. 53. Il donne à Cicéron, une harangue qu'il a forgée lui-même. 617. Il y falsifie deux choses qui doivent jeter ses lecteurs dans la défiance sur plusieurs autres. *Là même*. Fausseté que lui impose Guevara. IV. 606.

Dioscoride. On croit que Fauste de Longiano l'avait traduit en italien avant Matthiole. IX. 343.

Dioscurias. V. 546.

Directeurs de conscience. Sont assez souvent consultés par les chrétiens, mais peu obéis. V. 32. Ne s'ennuient pas avec leurs dévotes. XII. 431. Sont fort occupés. XIV. 503.

Discipline. Effets terribles de cet instrument. VI. 23.

Discipline ecclésiastique. Est tombée dans un grand relâchement. I. 439.

Discipline militaire. Fort exacte et fort sévère. II. 568.

Discourir. Gens qui ont moins de peine à bien discourir sur-le-champ, qu'à composer un bon livre. V. 321. Voyez aussi X. 512.

Discours. Mauvais effets de ceux qui sont un peu trop libres. IX. 227.

Discussions philosophiques. On y doit consulter les idées de l'ordre. XV. 305.

Dise, ou plutôt d'*Yse*, ministre. VIII. 421.

Disgrâce. On doit ménager, lors même qu'ils sont en disgrâce, ceux qu'on voit dans la route du grand pouvoir. II. 270. Disgrâce de front et la mort, ont un même lieu commun de consolation. III. 211.

Dispense de mariage. Extraits du résultat d'une congrégation tenue à Rome pour ce sujet. XII. 52.

Dispute. Ce que produit la chaleur de la dispute. I. 177, et II. 51. On est ordinairement plus fort dans l'offensive que dans la défensive. III. 15. Il n'y a point d'exercice philosophique, où la médiocrité soit plus nécessaire qu'en celui-là. VI. 316. On perd la vérité à force de contester. 317. Dispute de dix-sept ans entre deux théologiens. IX. 273. Rien n'est plus commode pour s'en bien tirer, que quelque trait de plaisanterie. XII. 228. Quelles sont les lois de la dispute. XII. 658. Ses mauvais effets. XIII. 479, 480 et 520. Quelles furent les disputes de Caïn et d'Abel, selon le Thargum de Jérusalem. I. 47. En quoi doit consister présentement leur scandale. 476. Leur sort est que l'on n'a presque jamais une entière liberté de se servir des maximes universelles; elles ne manquent jamais de faire un tort extrême à la réputation des disputans. V. 355. Elles sont pour eux, un des plus dangereux piéges que leur mauvais génie leur puisse ten-

dre. *Là même*. D'où vient que celles, qui regardent la grâce universelle ne passent plus pour importantes. V. 356. C'est un inconvénient dans les disputes de religion, que les mêmes personnes y soient juges et parties. X. 207. Cherchez *Controverses*. Combien y en a-t-il qui cesseraient, si les disputans voulaient s'entendre. XI. 112. L'esprit de dispute est la chose qui paraisse la moins approuvée dans l'économie évangélique. XV. 281. Le dégoût des disputes, et l'amour du repos, fait quiter à T. Gryneus son emploi. VII. 264. Quand on parle de celle des auteurs, on ne doit point négliger d'en dire le premier sujet. XIV. 155. Celles entre Calvin et Bolsec, scandalisent Jacq. de Bourgogne, qui abandonne la réformation. IV. 59. Conséquences odieuses qu'elles font tirer. VIII. 233.

Dispute philosophique. Son but. XV. 280.

Distillatio. Explication de ce mot, quand il est pris pour une maladie. III. 57.

Distractions. Remarque sur les effets qu'elles produisent dans les plus grands hommes. IV. 582 et 585.

Dyteutus. Sa générosité. V. 253.

Divertissemens publics. Sont des écoles d'impureté. VII. 306.

Divination. Comment Cratippe raisonnait sur ce sujet. V. 319.

Divinité. Argument pour prouver son existence. II. 122. Les plus scélérats, dont l'histoire fasse mention, en ont reconnu une. IV. 317. Les païens s'imaginaient qu'il y avait des divinités jalouses des prospérités des hommes. 387. Prière héroïque faite à cet égard. *Là même*. Divinité, qui était d'autant plus dévotement respectée, qu'on ne la reconnaissait point. V. 31. Il faut un certain degré de force d'âme maniaque pour en nier l'existence. 95. Voyez aussi 488. Il y a de deux sortes d'incrédules par rapport à l'existence, ou à la non existence de la divinité. *Là même*. Pourquoi mieux connue, selon Lucain, en Grèce et en Italie, qu'à Marseille. 545. Les païens se fondaient beaucoup sur la tradition, pour en prouver l'existence. VI. 367. Si les idées de son existence étant effacées, on ne peut pas retenir les idées de l'honnêteté. VIII. 577. Il y a des nations qui n'en ont aucune connaissance. IX. 9. Les divinités du second rang étaient mortelles, selon la doctrine de quelques païens. VII. 496. Les païens la représentaient sous l'idée d'un être qui punissait les criminels, en les poussant à de nouveaux crimes. X. 467. Numa ne voulut pas qu'on la représentât par des images. XII. 144. Trois moyens de lui ressembler. 145. Les divinités tutélaires étaient évoquées des places qu'on assiégeait et qu'on croyait prendre. XIII. 383 et 384. Cherchez *Dieu*, *Dieux*. Sa crainte et son amour, ne sont point l'unique ressort des actions humaines. XV. 272.

Divisibilité à l'infini, empêche toute contiguïté. XV. 43. Diverses difficultés contre les démonstrations géométriques de la divisibilité à l'infini. 45. Elle supposerait la pénétration des dimensions. 43.

Division. Il y a des cas où elle ne détruit pas les sociétés. X. 554.

Divorce. S'il est vrai que tous les théologiens anciens et modernes soient d'accord sur cette matière. X. 450.

Divorce satirique. Ouvrage du sieur d'Aubigné, cité. XI. 85, 96. XIV. 507.

Docte. On peut l'être beaucoup, sans pouvoir répondre sur-le-champ à beaucoup de questions. IV. 555. Reflexion sur la postérité des gens doctes. VII. 69.

Docteurs. Humeur coureuse de quelques-uns. I. 385 et suiv. Sont obligés de s'abstenir d'une maxime ambiguë, ou de prévenir les fausses gloses. II. 349. Les anciens avaient des doctrines pour tout le monde, et d'autres pour les disciples initiés aux mystères. 370. On les prendrait souvent pour de grands comédiens, s'il était permis de juger des pensées d'autrui. 553. Il y en a qui sont heureux de ce que les peuples se laissent mener selon leur train accoutumé. 554. Il y en a que l'on peut comparer à ces dogues d'Angleterre, dont parle le père Maimbourg,

dans un de ses sermons. III. 363. Ne méritent pas d'être blâmés, s'ils ne sont pas tendus dans les conversations. V. 321. Voyez X. 512. Docteurs en droit, quand, où, et à quelle occasion commença la coutume d'en créer dans les académies. VIII. 419. Docteurs emportés, comment on se venge d'eux. 314. Il est bien rare de voir des docteurs qui soient exempts de toute ambition et de toute avarice. IX. 96. Docteurs contraints à renoncer à une thèse, où ils soutenaient que *ego amat*, était aussi bien dit que *ego amo*. XII. 451.

Doctorat. On fait faire à du Laurens toutes les épreuves d'un second. IX. 112.

Doctrine. Il y a une infinité de gens qui rencontrent admirablement le faible d'une doctrine, et qui n'en peuvent jamais rencontrer le fort. II. 439. On ne peut guère mieux l'attaquer qu'en la tournant en ridicule. XIII. 49. Voyez aussi XIV. 416. Ceux qui s'entêtent de doctrines particulières, regardent comme autant de faux frères, tous ceux qui les combattent. III. 294. Doctrines fort opposées à la vraie foi. IV. 175. Ce qu'il faut savoir pour bien qualifier une doctrine. XIII. 485.

Dogmatiques. Leur écueil ordinaire et inévitable. II. 246. Ne proposaient pas avec la même force, les argumens des deux partis. V. 166. Ont trop de présomption pour être bons chrétiens. XII. 106.

Dolabella. V. 547. Pourquoi traversé par Marc Antoine. VI. 617. Ses mœurs, sa conduite, et les troubles dont il fut la cause. XIV. 266. Il fait pourtant une belle action, dont il est fort loué. 268.

Dolabella (Horace). V. 553.

*Dolet (Étienne). V. 553. Son épître à Marot et ses annotations sur l'Enfer de ce poëte. X. 333. Amitié de ces deux hommes. 334.

Domaine. Il n'y en a point de plus inaliénable que celui qui est fondé sur les passions machinales. V. 251. Les états généraux, en France, ne veulent point consentir à l'aliéner. VIII. 40.

Domestique. Règle que tout le monde y devrait observer. I. 474. Ceux qui ont plus d'intérêt à être avertis de ce qui s'y passe, sont les derniers qui le savent. VII. 563.

Domestiques. Il faudrait prendre le soin de les marier. VII. 155. Comment Caton le censeur réglait les siens. XII. 281.

Domination. Deux choses sont nécessaires pour l'acquérir et pour s'y maintenir. V. 36.

Domine non sum dignus, etc. Paroles du centenier, dont un ambassadeur d'Espagne régale Jacques Ier., roi d'Angleterre. III. 267

Dominicains. Sont toujours en guerre avec les franciscains. IV. 285. L'empressement de leurs généraux à publier le *Pugio fidei*. X. 342. Leurs divisions. X. 406. Voyez *Jacobins*.

Dominique (Saint). Au rapport de Mayer, avait la connaissance de la pierre philosophale. I. 361. S'il donna des coups de broche à St.-François d'Assise. VI. 549. Vu par une religieuse en extase, lui apportant de l'onguent dont il lui frotta la jambe. X. 281.

Dominis (Marc-Antoine de). Joseph Hall lui écrit pour lui représenter la nécessité de se tenir éloigné du papisme. VII. 481.

Domitia (Longina). V. 558.

Domitien. Redonne la dignité d'impératrice, à une femme qui s'était prostituée à un farceur. V. 559. Faisait faire par d'autres ses lettres, ses harangues et ses édits. VII. 428. Ce qu'on rapporte d'Apollonius de Tyane, touchant son assassin. XV. 125 Décret du sénat contre lui. XI 366.

Dommage. Si l'on est toujours obligé de le réparer par restitution ou autrement. I. 27.

Domna. Quel nom c'était. VIII. 470.

Donaldson (Gaultier). V. 559.

Donatistes. Leur erreur sur le baptême, condamnée dans un concile général. IX. 106.

* Donatus (Jérôme). V. 561.

Donatus (Marcellus). V. 562.

Doneau (Hugues). V. 562. Cabale contre l'autorité des états de Hollande, en faveur de l'Angleterre. V. 564.

* Doni (Antoine-François). V. 565.

Dons. Sont ordinairement séparés,

les uns tombent sur une âme, et les autres sur une autre. XII. 289.
Donzellinus. (Jérôme). V. 567.
Dordrecht. Son synode ne veut admettre les remontrans, que comme des gens cités. VI. 203. Voy. aussi X. 156. XIV. 480 et suiv.
Dorieus, fils de Diagoras. V. 568. Son histoire. V. 493 et suiv.
Dorothée. S'il y a eu à Tyr, un évêque de ce nom qui ait souffert le martyre. VI. 137.
Dortmond. Fait concernant l'établissement du luthéranisme dans cette ville. IV. 106.
Dot. Recevoir une grande dot, c'est perdre sa liberté. IV. 40.
Doukan (le comte de). Connétable d'Écosse, défait et fait prisonnier par le sire de Chastelux. V. 117.
Douleur. Les controverses des stoïciens et des péripatéticiens, sur sa nature, n'étaient qu'une dispute de mots. VIII. 71. On en peut sentir, sans jamais avoir senti de plaisir. XI. 480.
Douza (George). Reçu avec affection par Simon Simonides. XIII. 307.
Drabicius. VI. 1. On faisait espérer qu'il baptiserait le grand Turc. VI. 7. Si ce nom était connu en France. VIII. 594. Il ne dit rien de Tékéli. 596. Sa fin tragique. 598.
Dracon. Avait écrit ses lois avec du sang, que veut dire cela ? IX. 234.
Dragonnades. Seront éternellement l'horreur des honnêtes gens, de quelque religion et de quelque nation qu'il soient. XI. 524.
* Drelincourt (Charles), ministre. VI. 8. La réponse qu'il fait à un évêque. II. 436. Prêcha sept fois en un jour. XIII. 6. Défend le rituel des protestans, contre les missionnaires, par les sentimens d'un célèbre cordelier. VI. 468. Répond à une remontrance du clergé de France. XI. 407. Reproche qu'il fait à l'évêque de Belley. XII. 91. Extrait de sa réponse au prince Ernest landgrave de Hesse. XII. 428. Cité. VII. 321. XI. 131.
Drelincourt (Charles), médecin. VI. 13.
Drelincourt, professeur en médecine. Son éloge. I. 145. Ses avis sur un des Akakia. 340. Son portrait. II. 102. Voyez aussi II. 102, IV. 142. VI. 13. XI. 445. 461 et XIV. 460. *Et passim alibi.*
Drielenburch (Vincent). S'érige en prophète. III. 126.
Dresserus (Mathieu). VI. 14.
Dryades. VI. 16.
Dryander (Jean). VI. 17.
Driedo (Jean). VI. 17.
Droit. Ne se mesure dans les états, que par l'utilité qui leur en revient. I. 258. Droit naturel, n'était point admis par quelques philosophes. II. 253. S'il y a un tel droit qui fasse discerner à tous les hommes le bien et le mal. VIII. 393. Voyez aussi 464. Ignoré parmi certains peuples. IX. 183.
Droit civil. Il n'y avait que trois villes dans tout l'empire Romain, qui eussent des écoles de droit. III. 359. Qui le premier a renouvelé la profession du droit romain, depuis l'invasion des barbares. VIII. 419.
Drummond. VI. 18.
Drusbicki (Gaspar). VI. 22.
Druses. Morceau d'histoire de ces peuples. VI. 384.
Drusille, fille d'Agrippa. VI. 23. Si elle abjura la religion juive. VI. 24.
Drusille (Julie). VI. 26. Son inceste avec son frère Caligula. VI. 27. Impiétés commises après sa mort, pour honorer sa mémoire. *Là même.*
* Drusius. VI. 28. Jugement que M. Simon en fait. VI. 31. On disait qu'il n'était point de la religion, ce qu'il répondait. 34. Sa fille unique est réduite à une grande misère. 36. Cru auteur d'une harangue de Broughton, par Rosweide, et par Colomiés. IV. 162.
Drusus, famille. VI. 39.
Drusus (Marc Livius). VI. 42. Belle réponse qu'il fit à un architecte. VI. 47.
Drusus, frère de Tibère. VI. 48. On dit qu'il garda la foi conjugale. Son éloge. VI. 49 et 50.
Drusus, fils de Tibère. VI. 55. Son amitié pour Germanicus. VI. 57.
Drusus, fils de Germanicus et d'Agrippine. VI. 58. On fait courir un bruit qu'il était échappé de prison. VI. 60.
Dualistes. Mages qui admettent deux principes coéternels. XV. 97.

Dualistes. En quel sens l'auteur prend ce mot. XV. 300.
Duaren. VI. 61. On a dit qu'il était protestant. VI. 63. Il donne une raison pourquoi il avait senti diminuer sa passion de se retirer chez les protestans. 69. Cité. IX. 158.
Dubravius. Ce qu'il nous apprend d'une mode apportée de France en Bohême. IX. 233.
Ducheri (Gilbert de). Son épigramme contre Jules II. VIII. 444.
Duel fameux, de vingt-deux contre vingt-deux. IV. 119 et suiv. Effet d'une prédication contre cette sorte de combat. VI. 412. Livre sur l'usage des duels. II. 521.
Duélistes. Pourquoi ils se font justice eux-mêmes. XII. 559.
Duellius (Caïus). VI. 70.
Dulaure. Son histoire de Paris citée. VI. 561.
Duncan. Particularités touchant cette famille. V. 11 et 15.
Du-Pleix (Scipion). Cherchez *Pleix.*
Duprat. Le sage conseil qu'il donna au comte d'Angoulême. VI. 564.
Durant (Samuel). VI. 72.
Durazzo. Histoire des princes de ce nom. XI. 18.
Durazzo (Charles de). Pendu, et pourquoi. XI. 18.
Durazzo (Louis de). Est emprisonné et empoisonné dans le château de l'OEuf. XI. 18.
Durazzo (Robert de), prince de la Morée. Vient mourir en France les armes à la main. XI. 19.
Durel. Son ouvrage sur l'épiscopat, et réponse qui y fut faite. IV. 433.
Durer (Albert). VI. 72.
Duret, médecin. Se jouant sur le mot saigneur, avait accoutumé de dire qu'il était un fort petit seigneur. IV. 19.
Dureus. VI. 77. N'ayant pu réunir les réformés et les luthériens, entreprend de réunir toutes les sectes chrétiennes. VI. 79. Sa conférence avec Ferry et Ancillon. 447. Devient un peu visionnaire. 448. Erreur de M. Amyraut, sur le temps de sa mort. 447. Et du catalogue d'Oxford, qui le confond avec un jésuite. 80. Grand pacificateur, publie divers écrits. VII. 486.
Duronius. Pendant son tribunat, casse la loi contre les dépenses immodérées des festins. II. 133.

E

Eau. Qui a appris aux hommes à la mêler avec le vin. I. 553. Eau d'une merveilleuse propriété. VI. 374. Était le principe de toutes choses, selon Thalès. VIII. 535; et XIV. 95. Santé bue et portée avec un grand verre d'eau. 144. L'épreuve qu'on en fait dans les procès des sorciers, trouvée légitime par G. A. Scribonius. XIII. 208.
Ebed-Jesu. Voy. Hebed-Jesu.
Eberard. Prince prétendu de Westphalie, ce qu'on en conte. VII. 97.
Ébraïsans. Selon eux, tous les dieux des païens ont été pris de la tradition judaïque. V. 55. Preuves qu'ils en allèguent. *Là même.*
Eburones. Quels peuples on doit entendre par-là. XII. 446.
* Ecchellensis (Abraham). VI. 80.
Ecclesia (Augustin ab). Fait l'histoire des prélats de Piémont. XII. 320. Autre ouvrage de cet auteur, intitulé : *Corona regia sabaudica. Là même.*
Ecclésiastiques. Leurs désordres sont mis à profit par les souverains. I. 61. Aiment à changer de poste. 111. Les ecclésiastiques du XVIe. siècle, exerçaient leur tyrannie sur l'esprit et la conscience. 297. Enclins à flatter les puissances. 459. Sont à craindre, quand on les a pour accusateurs. II. 363. Sont heureux que leurs peuples n'aient point de capacité. 554. Ecclésiastiques qui ont fait des vers galans. III. 82. VI. 600. Il y en a peu d'habiles qui ne cherchent à faire du bruit dans le monde. 248. S'il est important de leur tenir la bride courte. IV. 12. Le même esprit, qui leur a procuré tant de biens et tant d'honneurs, avait déjà éclaté dans le paganisme. V. 251. Jus-

qu'où allait à leur égard la rigueur des anciens canons. VII. 220. Ils louent tous ceux qui sont libéraux envers l'église. 223. Plusieurs aiment mieux demeurer interdits du pape, que de se séparer de leurs femmes. 239. Ceux du septentrion ont plus de peine à recevoir la loi du célibat, que ceux du midi. *Là même.* Le nombre de ceux qui trouvent le joug du célibat trop rude est innombrable. 252. Leurs vices incurables. 451. Qui a introduit la coutume de déposer ceux qui coucheraient avec leurs femmes depuis leur ordination. 552. On ne leur devrait point permettre d'avoir de jeunes servantes, quand ils ne sont pas mariés. IX. 92. Il est dangereux de s'en prendre à eux. XIV. 318. Pour quel prix obtenaient absolution de paillardise, sodomie, bestialité. III. 77. Cherchez *Clergé.* Artifices dont ils se servent pour exciter la piété libérale. 293. Ceux qui avouent que la continence est au-dessus des forces humaines, rendent fort suspect le temps qui a précédé leur mariage. VII. 488. Ceux qui s'abstenaient autrefois de l'adultère et de la fornication passaient ou pour eunuques ou pour sodomites. 489.

Échecs. On promet un ouvrage touchant ce jeu. III. 525. Fameux joueur de ce jeu. VII. 87.

Eckius. Ses Obélisques contre les thèses de Luther, publiées par Luther même. XII. 321.

Éclipses. Qui le premier en devina le temps. VIII. 149. Éclipse de soleil qui arriva au temps de la passion de notre seigneur. XII. 40. Éclipse de Lune cause la ruine d'une flotte aux Athéniens. XI. 590.

Écoles. Ceux qui y enseignent, et y disputent le plus, ne sont pas les mieux persuadés des vérités évangéliques. I. 101. Pour faire valoir l'école il faut s'attacher tout entier à sa profession. II. 106.

Écoliers. Les maîtres qui en veulent avoir, ne doivent point s'appliquer à faire des livres. II. 106. Écolier qui a de l'esprit, et qui aime la dispute, donne de la peine à son maître. V. 432. Les écoliers passaient autrefois pour fort avancés, quand ils entraient en philosophie à l'âge de vingt ans. VI. 428. Belle leçon pour les porter à l'étude. X. 214.

Écosse. Délivrée du joug des Danois par la valeur d'un paysan. VII. 458. Combien de rois y ont régné, et comment traités. VIII. 573. Catholiques de ce royaume forment une entreprise. V. 340.

Écossais qui se fait battre pour l'obéissance passive. IV. 380.

Écrevisses dont l'écaille représentait une hache. XIV. 76.

Écrire. Expédient dont se servaient les anciens Arabes pour écrire. X. 363. Gens qui écrivaient toute une harangue, quelque rapide que pût être la prononciation de l'orateur. XII. 403. Gens qui ont excellé en cet art. 550. La réputation de bien écrire est un grand fardeau. 213.

Écrits qu'on pourrait nommer un ouvrage de marqueterie. I. 371. Écrits posthumes, on ne peut guère s'y fier, surtout quand ils viennent de loin. XII. 42. Bonheur de quelques écrits. XV. 212. Quels sont à consulter pour composer un ouvrage tel que celui-ci. III. 439.

Écriture grecque qui sert d'original à graver les caractères de cette langue. XIV. 371.

Écriture Sainte. Doctrine qui attaque son autorité. I. 212. Comment Alabaster l'expliquait. 345. Si elle peut fournir des matériaux et des principes pour toutes sortes de sciences et d'arts. 460. Si sa lecture n'a pas été interdite aux laïques selon l'esprit de l'église romaine. II. 418. La simplicité de son style dégoûte saint Augustin. 549. Si les laïques sont obligés d'en entendre les originaux. III. 17. Son interprétation doit être accommodée au temps selon certains controversistes. 53. Si sa divinité ne peut être prouvée. 224. Bedell fait travailler à une version de l'écriture en langue irlandaise. 248. Saumaise trouve l'écriture moins obscure qu'Eschyle. VI. 269. Indignement traitée par quelques docteurs catholiques Romains. VIII. 234. Pensée de l'historien Mathieu sur la manière de l'enseigner. 302. 302. De quelle manière un visionnaire aurait voulu qu'on la lût au peuple. 583. Ne

doit pas être interprétée toujours selon les règles de la grammaire. XII. 493. Elle a été traitée dans le christianisme à peu près comme on traite le Code de Justinien. *Là même.* Il s'y trouve des choses capables de démonter toute la métaphysique. 535 Ce que disent les libertins ce l'esprit qui l'a dictée. XIII. 71. Ne craint pas de blesser la chasteté en s'exprimant naturellement et sans circuits. 273. Cherchez *Bible.* Exemple singulier que sa lettre tue. XII. 251. C'est par elle, dont ils reconnaissent l'autorité, qu'il faut attaquer les sociniens. XV. 291. Doit être le principe des disputes des chrétiens. 310. Variations et dépravations de ses manuscrits par les hérétiques. IX. 83.

Écrivains. On a mis dans les anciens écrivains bien des choses à quoi ils ne pensèrent jamais. II. 64. Plusieurs s'accommodent du bien d'autrui sans nommer leur bienfaiteur. 219. Voyez aussi III. 574. Débitent des choses incompatibles d'une même personne. II. 477. Il y en a qui plaisent d'abord pour leur nouveauté, et enfin à cause de leur antiquité. 538. Doivent narrer tellement les choses, qu'on n'ait pas besoin de raisonnement pour les entendre. IV. 216 Un des défauts d'un écrivain. *Là même.* Est bien négligent quand il ne fait que citer d'une manière vague le titre d'un livre. IV. 136. Ni les écrivains français ni les espagnols n'ont guères songé à l'avenir, dans ce qu'ils ont écrit les uns contre les autres. 482. Application d'un vers de Virgile à ce sujet. *Là même.* Écrivains trop féconds et qui travaillent trop à la hâte. VI. 523. Quand la passion les gouverne ils ne pensent jamais à l'avenir, et fournissent ainsi des armes contre leur propre parti. VIII. 277. Il y en a beaucoup qui, citant un auteur, lui font dire tout ce qu'ils croient qu'il devait dire. 510. Les écrivains bannissent souvent la modération et la bonne foi de leurs écrits, quand ils sont de diverses religions. X. 113. Comment on doit interpréter les plaintes qu'ils poussent contre l'ingratitude du siècle. XI. 333. Jugement touchant les plus célèbres de l'ancienne Rome. XII. 334. Il y en a qui sont bien aisés que leurs ouvrages paraissent dans l'index. 431. Échantillon de la bonne foi de plusieurs. XIV. 590. Une infinité ajoutent diverses choses aux témoignages qu'ils citent. XIII. 488. Comment doivent faire ceux qui ne sont point entêtés de leurs pensées. XV. 272. Cherchez *Auteurs.*

Écueil des accusés. Qui fut appelé de la sorte I. 329 et IV. 496.

Édesse (Josselin de Courtenai, comte d'). Meurt dans les fers à Alep. XI. 186.

Édimbourg. En quel temps sa forteresse fut construite. IX. 187.

Édit. Quel était celui de janvier 1562. Et dans quelle situation étaient alors les affaires de la religion romaine. VIII. 251. Le parlement de Paris refuse de le vérifier. 255. Voyez aussi 262. Édit de juillet 1562; ses restrictions. 251. Édit de Nantes, par qui dressé. V. 57. Édits contiennent souvent des honnêtetés qu'il ne faut pas prendre à la lettre. X. 306.

Éditions. Ce que Loisel disait des premières. II. 70. Indolence de ceux qui attendent les secondes. 72. Il n'y en a aucune dont on ne puisse faire quelque profit. *Là même.* Il y a bien des auteurs à qui une seconde édition coûte plus que la première. III. 72. Voyez aussi IX. 254. François I loué d'en avoir fait faire d'excellentes. VI. 582. Le goût de préférer les plus amples est de tous les temps. XII. 220. On ose falsifier les secondes éditions du vivant même de l'auteur. III. 222.

Édouard (saint). Sa simplicité contribua beaucoup à le faire mettre dans le calendrier. VI. 151. Il se fit donner la discipline, et pourquoi. 151.

Édouard Ier., roi d'Angleterre, fait une irruption en Écosse. VII. 458.

Édouard III, roi d'Angleterre, fâché d'une inscription mise au château de Windsor. XIV. 558. Sa maîtresse pouvait tout sur lui, et son pouvoir ne finit qu'avec la vie de ce prince. 563.

Édouard IV. VI. 84.

Édouard VI, roi d'Angleterre. Sa

mort cause beaucoup de joie à Rome; mais les raisons de cette joie cessèrent bientôt. VIII. 458. On trouve mauvais à Rome qu'on lui ait donné la qualité de roi. 477.
Édrisi, auteur de la *Géographia nubiensis*. I. 99.
Éducation (l') succombe sous le poids de la nature. I. 158.
Effigie. Quelques-uns ont dit qu'ils n'avaient jamais eu plus froid que le jour qu'on avait brûlé leur effigie. III. 587.
Égarement. Exemple de ceux dont l'esprit humain est capable. I. 202 et suiv.
ÉGIALÉE. VI. 100.
* EGINHART. VI. 103.
Égypte. Les doyens des prêtres y étaient appelés prophètes. II. 128. Qui a fourni aux frais de la plus célèbre pyramide de l'Égypte. VI. 498. Quand et en quelle occasion des gens d'une autre langue y vinrent s'établir pour la première fois. XII. 356. Lequel de ses rois but le premier du vin. 357.
Égypte (Sortie d'), pièce tragique. Qui en est l'auteur. VI. 274.
Égyptiens. Méprisent Agésilaüs. I. 256 et 258.
Église. On a dit quelle avait commencé en Abel. I. 47. Si elle aurait manqué de quelques articles de foi sans Aristote. II. 363. Si elle n'a jamais employé le bras séculier contre les sectes. 380. On ne peut soutenir son infaillibilité à l'égard des faits. 416. Ne peut pas subsister sans liturgie et sans discipline. IV. 89. Quand il y faut tolérer les abus. 554. Le même esprit qui a enrichi les gens d'église sous le christianisme, avait déjà régné sous le paganisme. V. 251. Ceux qui occupent de grands postes dans l'église, donnent facilement le large à leurs passions. VII. 224. Un visionnaire enseignait qu'il n'y avait aucune église sur la terre qui fût pure. VIII. 583. Ce qui en rendait la réformation difficile et même impossible. 610. Quel usage on doit faire de ses biens. X. 654. Ce qu'elle a le plus à craindre. XI. 397.
Église anglicane. Accusée de demeurer toujours aux faubourgs de Babylone. VII. 483. Regardée comme un paradis en comparaison d'Amsterdam. 484.
Église gallicane. Son origine obscurcie par le faux zèle des moines. IV. 9.
Église militante. Ceux qui l'appellent de la sorte, ont plus de raison qu'ils ne pensent. IV. 161.
Église (système de l'). D'où vient que ce livre de M. Jurieu, qui a tant d'imperfections, a été regardé comme le chef-d'œuvre de son auteur. XI. 147.
Église romaine. Si on peut l'accuser d'avoir condamné la doctrine de saint Augustin. III. 38. Reçoit dans son sein tout ce qui se présente à elle. IV. 298. Il y a de l'apparence que plusieurs de ses abus y dureront aussi long-temps qu'elle. VI. 557. Junius croyait qu'on se peut sauver dans sa communion. VIII. 492. Semble avoir adopté la religion du dieu *Termus*. IX. 109. Est plus habile en fait de vengeance, que le monde. VIII. 370. Avec quelle vigilance elle s'applique à l'affaire des conversions. XI. 167. Si l'on a eu raison d'abandonner sa communion. 171. N'a point été affaiblie pendant les dix dernières années du XVIIe. siècle. IV. 113. Cherchez *Papisme*.
Églises vaudoises. Pierre Gilles en compose l'Histoire par ordre de ses supérieurs. VII. 81. Députent d'Yse en Angleterre. VIII. 422.
ÉGNATIA. VI. 107.
*ÉGNATIUS (Baptiste). VI. 109. Comment il répondit à la critique que Robortel avait faite de ses ouvrages. VIII. 155.
Éguillette. Savoir si le diable peut faire ce qu'on appelle *nouer l'éguillette*. I. 76. Un médecin français prétend qu'elle se noue, et cite mal à propos Tacite à ce sujet. XI. 190.
Éhud. Chaque protestant a reçu un ordre semblable à celui qu'il avait reçu. IV. 109.
Εἴδωλα. Qu'est-ce qu'Épicure entendait par là. IV. 581. Et comment interprété par les scholastiques. *Là même*.
* EIMERIC (Nicolas). VI. 114.
EYSENGREIN (Martin). VI. 114.
Electus. Ce mot pris pour un nom propre, et pour un titre, par Flo-

rimond de Rémond et par Bodin. X. 216.

Élégie composée en l'honneur de ceux qui avaient perdu la vie à la journée de Marathon. VI. 266.

Élémens. Si la guerre qu'ils se font cessa dès que le chaos fut débrouillé. XI. 300.

Éléonor (héritière de Guyenne). Son divorce avec le roi de France, et son mariage avec le roi d'Angleterre. IX. 390. Son commerce avec Saladin. 392. Ses jalousies, ses vengeances, et le châtiment qu'elle en reçut. 395 et 396. Sa fin. *Là même*. A été mise dans le catalogue des femmes savantes. 398.

Éléphans. Honnêteté de ces animaux. III. 100. Les blancs sont en grande vénération dans l'Orient. VIII. 326. Quand vus des Romains pour la première fois. XII. 122.

Élephantis était une courtisane qui avait composé des livres remplis d'impudicités. IX. 22.

Eleusinia sacra patefacta. Qui est l'auteur de ce livre. XII. 88. Cité. X. 183.

Élich (Louis Philippe). VI. 115.

Élichman (Jean). VI. 115.

Élide. Loi sévère de ses habitans contre les femmes qui oseraient se couler aux jeux olympiques. III. 339. Cette ville accorde à tous les philosophes le privilége d'immunité. XII. 108.

*Élie. VI. 116. Si sa plainte est d'un homme inspiré. I. 212.

Élien excuse Anacréon. II. 16. Débite une morale dépravée. V. 500. Son injuste partialité en qualité d'historien. *Là même*. Lui ou ses copistes ont écrit *Périclès* Pour *Épiclès*. XI. 600.

Élyot (Thomas). Supposa un ouvrage sous le nom d'Encolpius. VI. 156.

Élisabeth, reine d'Angleterre. VI. 12. Comment elle appelait Bodin. III. 518. Pourquoi sous son règne on n'a pas tâché de justifier sa mère. 529. Différence qu'il y avait entre elle et Agrippine. VII. 131. Discours qu'elle tint sur le sujet du comte d'Essex. VI. 131. Un fanatique fait mille imprécations contre elle. 423. Quel prince elle avait le plus souhaité de voir. VIII. 16. La réformation qu'elle procura. 358. Fait délivrer Guill. Criton jésuite. V. 340. Plus de politique que de sincérité dans ce qu'elle dit dans cette rencontre. 342. Ceux qui la firent chef de l'église, plus criminels que ceux qui élurent la papesse. XI. 377. Traitée de Jézabel par un prédicateur de la ligue. XIII. 570.

*Élysée. VI. 136.

Élise, sœur de Pygmalion roi de Tyr, plus connue sous le nom de Didon. XII. 74. *V. Didon*.

Ellebodius (Nicasius). Sa version latine du livre de Némésius *de Naturâ hominis*. XI. 107. Méprise fort celle de George Valla. 108.

Ellébore. Pris pour faire bien méditer. IV. 463. Il y en a une espèce appelée *melampodium*. X. 374.

*Elmacin (George). VI. 138.

Elmenhorst (Geverhart). VI. 139.

Éloges. Il ne doit pas être plus permis à un faiseur d'éloges de mentir qu'à un historien. III. 200. Éloge tiré du défaut d'érudition. 323. Mauvaise coutume de ceux qui en font. IV. 311. On doit être réservé sur ce chapitre. IX. 334. Cherchez *Panégyriste*. L'envie de donner des éloges fait faire ordinairement beaucoup de fautes. VIII. 213. Il y a toujours beaucoup à rabattre sur ceux que les amis donnent publiquement. XII. 95.

Éloges poétiques. Il ne faut point prendre à la lettre tout ce qui s'y dit. IV. 426.

Élogistes. Il y a bien des gens qui ne savent point la différence qu'il y a entre eux et les historiens. XV. 259.

Éloquence. Jalousie d'éloquence. II. 68. Voyez aussi. VIII. 220. Paraît ordinairement plus grande aux auditeurs qu'aux lecteurs. IV. 524. Effets surprenans de cet art. 405 et 555. Quelle en est la force. XI. 592. Est pour l'ordinaire séparée de la vaste érudition. XII. 289. La force de celle de Callistrate excita Démosthène à se signaler par la même route. IV. 323.

Éloquent. On peut l'être, bien qu'on récite des discours composés par un autre. VIII. 43.

Elpinice. Pourquoi rebutée en sollicitant pour son frère Cimon. XI. 614. Entretenue par son propre frère. *Là même*.

Élus. Chez les manichéens ne devaient point cultiver la terre. X. 202.
* Émeri (Sébastien). VI. 140.
Emeritus. Personne ne devrait être déclaré tel, tandis qu'il fait des enfans. V. 424.
* Émile (Paul). VI. 140. Auteur d'une Histoire de France, ne peut pas aller de pair avec les Salluste et les Tite-Live. VI. 147.
Émilia Lépida. Ses crimes et sa fin. VI. 61.
Émilius (Antoine). VI. 149. Refuse une profession. VIII. 180.
Emma. VI. 150.
Emmeric. A été autrefois une bonne école. IV. 240.
Emmius (Ubbo). VI. 152.
Empédocle partagé en deux. VII. 74. N'avait pas raison d'associer aux quatre élémens l'amitié et l'inimitié. XI. 301. Ce qu'en dit Aristote. XIV. 618.
Empire romain. Il ne s'y faisait pas toujours tant de désordres qu'on se figure, depuis que les soldats se furent accoutumés à créer et à tuer les empereurs. II. 571. Il n'y avait que trois villes dans toute son étendue qui eussent la permission d'avoir des écoles de droit. III. 359.
Empire et *Empereur.* Ne se mêlent point de ce qui regarde les troubles des Pays-Bas. IV. 75 et 76. L'empereur ne se porte que pour arbitre entre le roi d'Espagne et les provinces soulevées. *Là même.* Se déchargent de ce qui concerne le cercle de Bourgogne. *Là même.*
Empiricus (Sextus). La subtilité et l'inutilité de sa logique. XII. 106. Ses moyens de l'époque. *Là même.*
Emplois publics. Il faut avoir égard à la vigueur, et non à l'âge des personnes qu'on y veut engager. XII. 347. La grande application à l'étude empêche ordinairement d'y être propre. IV. 436. Ne laissent pas assez de loisir aux auteurs pour achever leurs écrits. V. 218. Il serait à souhaiter que chacun y fût destiné suivant son naturel. VIII. 294.
Enchantemens. Certaines gens n'ont rien cru de ce l'on en conte. XII. 233. Cherchez *Magie.*
Enchanteurs. Sont beaucoup plus rares que les sorciers. IV. 292.
Ἐν χειρῶν νόμῳ. Quel est le sens de cette expression. II. 279.
Encolpius. VI. 156.
Énée. VI. 158.
Énéide. Distique sur l'ordre de brûler ce poëme. II. 180.
Enfance. Une ambition qui commence à se montrer dès l'enfance mérite d'être redoutée. VI. 43.
Enfans. Leur sort inévitable d'être de la religion de ceux qui les élèvent. I. 88. La coutume de leur faire peur est fort ancienne. 125. Chansons avec quoi on les endort. 136. On était autrefois persuadé que leur nourriture faisait partie de leur éducation. IV. 570. Preuve de cela tirée d'un fait bien singulier. *Là même.* Leur éducation. V. 178. On leur persuade tout ce qu'on veut. VIII. 526. S'il vaut mieux les faire étudier chez soi, que de les envoyer dans les académies. 559. Quel est leur caractère. IX. 442. Il y en a d'infirmes, qui deviennent robustes. X. 246. Enfant célèbre par l'étude des belles-lettres. VI. 35. Enfant célèbre à ajouter à ceux de M. Baillet. 446. Enfans illustres. X. 379. Enfant qui croît de trois coudées en trois ans, et qui décroît de même. XIV. 17. On suppose que Tapper n'avait jamais ouï dire de quelle façon les enfans viennent au monde. 37. Maxime sur leur éducation. 596. Un médecin traite des formalités requises pour en avoir qui aient un bon esprit. VIII. 294. On devrait examiner à quoi leur esprit les porte avant que de les destiner à quelque profession. *Là même.* Sacrifiés aux dieux pénates et à Mania, mère des Lares. IV. 185. Changement de ce sacrifice par Lucius Junius Brutus. *Là même.*
Enfant supposé. Agésilaüs prétend que Léotychide est un enfant supposé. I. 255.
Enfantement spirituel causant les mêmes tranchées que l'enfantement corporel. IV. 86.
Enfers. Le chemin des enfers n'est pas plus loin d'un lieu que d'un autre. II. 50. Ce qu'on dit de ses tourmens traité de fable par Cicéron. V. 31. Voyez aussi IX. 107. Et par Urcéus. XIV. 483. Plus petits que leur vestibule. XI. 454. Pru-

dence a cru que les damnés y ont tous les ans un jour de repos, et que c'est le jour où Jésus-Christ en sortit. XII. 352. Si Spinoza eût raisonné conséquemment il n'eût point traité de chimérique la peur qu'on en a. XIII. 454. Résignation de Ruysbroeck à l'égard de ses peines. XII. 675. Si l'âme de Trajan en fut tirée par les prières de saint Grégoire. XIV. 247.

Engager (s'). Si c'est une imprudence de s'engager à certaines choses, c'est une imprudence encore plus grande de les abandonner après s'y être engagé. II. 161.

Engastrimythes. Ce qu'ils savent faire. IX. 388.

Enlèvemens. Réflexions sur ceux des héroïnes de roman. VII. 530. Voyez aussi XII. 64 *et suiv.*

Ennemis. Il n'y en a pas de pires, que ceux qui sont prodigues de louanges. II. 364. Il faut rabattre de la signification des termes quand un ennemi parle de son ennemi. I. 5. Il ne faut condamner personne sur leur témoignage. VIII. 330. Il ne faut pas toujours s'opposer à leurs conquêtes. IX. 419 Il n'y a rien de plus dangereux que de les mépriser dans un temps difficile. XIII. 53.

Ennius. Ce que Quintilien en disait. X. 330.

Énoch. Les hébraïsans peuvent dire que les païens ont fait allusion à son histoire. I. 538.

Énochia. Comparaison de cette ville avec celle de *Ponéropolis*. IV. 303.

Ἐντελέχεια. Mot essentiel à la physique d'Aristote, mais presque inintelligible. III. 92.

Entendement. Supposé premier moteur de toutes choses par Anaxagoras. II. 32. Son unité dans tous les hommes enseignée par quelques philosophes. 533. V. 24 et 319. Absurdité de cette doctrine. II. 534. Laquelle n'a pu néanmoins tomber que dans de grands génies. 536. Opinion d'Averroës sur son unité, soutenue par Vernias et A. Niphus. XI. 175. Cherchez *Esprit*.

Entendre. Il ne faut condamner personne sans l'entendre. III. 333.

Entêtés. Sont un mal nécessaire à un parti. VI. 37.

Enthousiasmes. S'ils sont compatibles avec l'opinion de ceux qui disent que l'âme n'est point distincte du corps. V. 511.

Entremangeries monachales. Livre opposé aux Entremangeries ministrales de Feuardent. XIII. 117.

Entreprise découverte par un cas bien remarquable. V. 341.

Envie. Ses tortures. VIII. 523.

Enzinas, auteur d'une traduction espagnole du Nouveau Testament. VI. 17.

Épaminondas. Réponse grave qu'il fait à Callistrate. IV. 323.

Éparque, évêque de Corfou. Avait ramassé de très-excellens manuscrits dont la Bibliothèque d'Augsbourg fut enrichie. VIII. 181.

Épernon (le duc d') conserve sa fierté jusques dans le lit de la mort. VII. 374. Présent que lui fit la ville de Rouen. VIII. 41. Se louait de la fortune. XIV. 190.

Éphémerides de César. C'est autre chose que ses Commentaires. III. 46.

Éphésiens. Une de leurs lois. II. 69. Leur crédulité pour les traditions les plus ridicules. VIII. 343.

Éphore, historien. VI. 159. Le caractère de son génie. XIV. 106.

Éphores. Les rois dépendaient de leurs caprices. I. 256 et 268.

Épyaxa use de toute sorte de courtoisie envers Cyrus. V. 212.

Épicharme. Belle doctrine d'Épicharme. I. 537.

Épiclès. Quelle sorte de santé il but avec Antoclès. XI. 600.

Épictète. Combien fut vendue sa lampe. IX. 555.

Épicure. VI. 166. S'est plus approché de la vérité qu'aucun ancien philosophe. III. 545. Il y a eu de ses sectateurs qui ont été fort réglés dans leurs mœurs. IV. 501. Quelle était la volupté qu'il recommandait. IV. 581. L'hypothèse des présages et de la fortune est directement opposée au système de ce philosophe. V. 33. Il se fit tort en n'avouant pas les obligations qu'il avait à Démocrite. 472. et IX. 197. Son honnêteté et sa débonnaireté. VI. 172. D'où vient la mauvaise opinion que l'on a de lui et de sa secte. 184. On feint qu'il dispute contre un platonicien. 192. Et contre un prêtre païen. 197. Prend une précaution inutile. *Là même.*

Épicure aurait reconnu des esprits s'il avait raisonné conséquemment. IX. 514. S'il a pu accorder son système avec le culte public, et tromper les Athéniens. 521. Critiqué par Plutarque. 525. Et par Muret. 526. L'hypothèse de l'existence des dieux est l'endroit faible de son système. 532. S'il a reconnu la Providence. *Là même*. Son objection touchant le mal qui arrive dans le monde, mal réfutée par Lactance. XI. 480. Rejette la géométrie et les autres parties des mathématiques. XV. 62.

Epicuriens. Ne voulaient rien reconnaître de surnaturel dans les songes. I. 169. S'il était permis aux uns de railler les autres, et en quoi. IV. 583. Il y en a qui sont plus réglés dans leurs mœurs que la plupart des idolâtres. 501. Voy. aussi XIV. 251. Leur union. VI. 171.

Épidémies. L'esprit n'y est pas moins sujet que le corps. I. 39.

Epigone. Comment il faut traduire ce mot. I. 233.

Épigramme récompensée de mille muids de blé. II. 281. Une autre rudement censurée. III. 128. Une d'Ausone admirée par Daurat. V. 426. Quelles en doivent être les qualités. XI. 147.

Épilepsie. Qui a défini l'acte vénérien *une petite épilepsie*. V. 476.

Épinac (Pierre d'), archevêque de Lyon. Fameux anti-royaliste, aux conférences de Surène. XIII. 69.

Épines fabuleuses, dont les fleurs étaient en forme de couronne. I. 72.

Épiphane (saint). Ne dit point qu'il se fît des impuretés dans les assemblées des adamites. I. 220. S'est fondé sur une fausse tradition sur le mugissement d'un veau d'or. VI. 137.

Épirotes. Réduits presque à rien par la famine, et pourquoi. XII. 125.

Episcopat. En tant que distinct de la prêtrise, n'est point sacrement. VI. 489.

Épiscopaux d'Angleterre. Un moine tâche de faire voir que leurs trente-neuf articles pourraient être conciliés avec le Concile de Trente. XIII. 60

* Épiscopius (Simon). VI. 203.

Epistolæ obscurorum virorum. Effet de leur lecture. VI. 241. Qui est l'auteur de cet ouvrage. VIII. 174.

Épitaphes trompeuses. I. 207. Épitaphe mal entendue. I. 425. Celle d'une comédienne enterrée en terre sainte. II. 90. Une qui cause bien du bruit. 421. Quand on en rapporte quelqu'une, il n'y faut pas changer la moindre lettre. IX. 6. Épitaphe pleine de présomption et d'orthodoxie. XI. 351. Il y en a beaucoup qui ne sont que des jeux d'esprit, et qui n'ont jamais été gravées sur les tombeaux. II. 299, et *suiv*. Règles à observer pour ceux qui en rapportent. 300. Les épitaphes sont plus croyables pour les jours mortuaires que les historiens. VI. 18. Épitaphe singulière. XIV. 482.

Épîtres dédicatoires. Lieu commun de cette sorte d'épîtres. II. 124. Ne produisent plus rien. VI. 408. Préparées pour ceux qui récompenseraient mieux l'auteur. XII. 461. C'est un défaut de ne les point dater. XIII. 534. Celle d'un historien à quelque puissance peut faire préjuger qu'il n'a pas bien observé les lois de l'art historique. IV. 429. Celle d'un historien à un prince, dont il aurait justement blâmé la conduite, serait imprudente. 430. But de ces épîtres. *Là même*. Rien de plus utile à consulter pour l'auteur d'un ouvrage tel que celui-ci. III. 439. Ne se doivent point retrancher lorsqu'on fait de nouvelles éditions. X. 335. Raillerie de ceux qui y disent qu'on leur a pris leurs ouvrages par force. X. 354.

Éponges bénites envoyées par le pape à Eudes, duc d'Aquitaine, et pourquoi. I. 33.

Épopée. Souffrait autrefois des naïvetés. I. 160. N'en souffre plus aujourd'hui. II. 99.

Époque. A qui en appartient l'invention. II. 245. Sentiment des académiciens sur ce sujet. IV. 459.

Époque d'un événement mal marquée par le terme vague de *cette année*. I. 99. et II. 92.

Épouses. Il y en a qui prennent des drogues pour avorter. IV. 439. Épouse qu'un homme porte à l'église aux épousailles. XI. 62. Jeune et belle n'est guère commode à un voyageur. X. 577. Celles qui sont galantes adoucissent ordinai-

rement par leurs flatteries le tort qu'elles font à leurs maris. XII. 297.
EPPENDORF (Henri d'). VI. 210.
Équité et exactitude. Qualités nécessaires à un censeur. XII. 217. *a.*
Équivoques. La doctrine de Silvestre Priérias sur ce sujet très-relâchée. XII. 321 et 322.
Érasistrate. Comment il reconnut la maladie d'Antiochus brûlant d'amour pour sa belle-mère. XIII. 93.
* ÉRASME. VI. 215. Critiqué au sujet d'un proverbe grec. I. 36. Et sur le sens d'un passage de Cicéron. 38. Pourquoi il n'embrassa point la réforme. 277. Pronostic qu'Agricola fit de lui. 285. Regardait au commencement Luther comme un libérateur. 297. Maltraite Aléandre. 426. Passe pour fauteur des luthériens. *Là même.* Ses lettres sont souvent mal datées et mal rangées. 531. et IV. 456. Les conseils qu'il donne à un de ses amis, pour lui faire avancer fortune. I. 531. Ne haïssait pas le vin. *Là même.* Il censure les poésies d'Andrelinus II. 93. Il rapporte mal un fait tiré d'Élien au sujet d'Alexandre. 165. Ses contestations avec Beda. III. 242. Sages conseils qu'il donnait à Berquin. 371. Cité. 374 et 375. Une de ses lettres qui n'avait pas vu le jour. 371. Ne peut obtenir la grâce d'être cité par Budé. IV. 236. Est maltraité par Ignatius. 237. Ses ouvrages étaient corrigées par Castellan. 547. La langue grecque n'était pas son fort. *Là même.* Mettait trop peu de temps à composer ses livres. *Là même.* Son erreur au sujet de la chirurgie impure de Diogène. V. 532. Sa dispute avec Eppendorf. VI. 211. Pourquoi la vieillesse lui était agréable. 244. Ses sentimens héroïques envers un de ses adversaires. 476. Est devenu poltron à l'égard de la cour de Rome. VII. 52. Il ne veut pas qu'on exhorte les puissances à ôter aux moines les grands biens qu'ils possèdent. *Là même.* Comment il explique ce proverbe : *Gardez-vous de l'homme aux fesses noires.* VIII. 84. Ses imprimeurs lui font une sanglante pièce. 193. Il est étrange qu'il n'eût point lu ce que les auteurs avaient dit de Jupiter changé en coucou, pour jouir de Junon. 502. Écrit une fausse nouvelle de l'accouchement trop prompt de la femme de Luther. IX. 572. Il ouvre par ses railleries la voie de la réformation. VIII. 502. IX. 546. Il a mieux entendu une sentence d'Aristophane, que Valère Maxime. XI. 613. Les magistrats de Bâle veulent acheter sa statue. XII. 643. Ce qu'il dit de l'utilité de l'histoire. XIII. 553. On tâcha de faire périr tous ses ouvrages. XIV. 36. Fait une chose qui doit servir de modèle à tous les auteurs. XIV. 442. Reproches que lui fait Polydore Virgile. 447. Noël Beda lui fait un crime d'avoir donné au roi d'Angleterre le titre de roi de France. III. 422.
Ère chrétienne. Nouveau commencement qu'un visionnaire lui donne. IV. 109.
ÉRÈSE. VI. 246.
ERFORT. VI. 246. La confession d'Augsbourg et l'hébreu s'enseignent dans cette académie du consentement des professeurs qui, à la réserve d'un, étaient tous catholiques. VI. 15.
Erhard (George). Sa censure d'une épigramme très-obscène de Campanus. IV. 394.
Éric, roi de Suède, détrôné. VII. 33. Veut avoir Guill. Lemnius pour son médecin. IX. 120.
Éryngium blanc. Quelle est la vertu de cette plante. XII. 2.
Erythræus (Valentin). Exerce le premier le rectorat du collége d'Altorf. VI. 597.
* ERMITE (Daniel l'). VI. 248.
Erpenius n'a point entendu un passage d'Elmacin. I. 103. Il envoie un présent au roi de Maroc. VII. 106.
Errans. Il faut une supériorité de raison et de génie pour savoir plaindre leur malheur. XI. 55.
Errans de bonne foi. Moine qui leur est favorable. XIII. 60.
Errata. En quel endroit du livre on le doit mettre quand on agit de bonne foi. VII. 266. Fort ample d'un livre fort petit. XIV. 361.
Erreur. Si les erreurs des anciens sont plus dignes d'excuse que celles des modernes. II. 429. Servile ménagement qu'il faut avoir pour l'erreur. IV. 10. Quand elle est agréable vaut mieux en de certains

cas, qu'une vérité fâcheuse. 548. Tous les particuliers ont le droit du glaive par rapport à l'erreur. 584. Combien il est difficile à l'homme de l'éviter XI. 532. Quand elles sont ou ne sont pas à craindre. XV. 270.

Erreurs populaires. S'il faut régler sa conduite là-dessus. III. 178.

Erreurs de religion. S'enracinent davantage par accident quand on les attaque. XI. 125.

Errol, une des maisons particulières d'Écosse. Sa grandeur et son origine. VII. 458.

Érudition. Si elle est en décadence. I. 434. Les guerres d'érudition sont quelquefois violentes et de durée. II. 79. Portrait d'un fanfaron d'érudition. 181. Est tombée dans le décri. X. 427. La France paraît trop dégoûtée de tout ce qui sent l'érudition. XIV. 304. Trop d'érudition dans un plaidoyer ne peut servir qu'à dissiper l'attention des juges. IV. 32.

Eschyle. VI. 261. Combien furent vendues ses tablettes. IX. 556.

Eschines, orateur. Essuie mille honteux reproches, et pourquoi. VI. 170. Conte qu'il fait. XIII. 159.

Esclaves. Pratique des anciens Romains en les affranchissant. IV. 20. Qui donnèrent lieu à un proverbe. 413.

Esclavon. Traduction de la Bible en cette langue par George Dalmatin et Adam Bochoritz. V. 357. Truberus fut le premier qui enseigna l'art d'écrire en cette langue. XIV. 262. Livres qu'il traduisit en cette langue. *Là même.*

Escodeça (Pierre de). Quoique huguenot et marié, était abbé de Saint-Sulpice de Belley; sa conduite avec les moines, etc.; est assassiné par ceux de son parti. III. 290 et 291.

Esechiel. V. Ézéchiel.

Esculape. Naît près d'Épidaure, de Coronis, fille de Phlégyas. XII. 35.

Esculape de l'Allemagne. Grégoire Horstius a été surnommé ainsi. VIII. 208.

Esmendreville. VI. 274.

Esmeraude. Préserve du mal caduc, fortifie la mémoire, et fait résister à la concupiscence charnelle. XII. 510.

Ésope, comédien. VI. 289. Son fils avale une perle de grand prix. X. 410.

Ésope. VI. 276.

* Ésope le Phrygien. VI. 276.

Ésope. VI. 288.

Ésope, auteur grec. VI. 289.

Espace. Si ce n'est autre chose que l'immensité de Dieu. XV. 54.

Espaces imaginaires. Suarez tâche d'expliquer comment Dieu peut y être présent. VI. 588.

Espagne (Jean d'). VI. 294.

Espagne. On y a fabriqué plusieurs fausses chroniques pour se jouer de la crédulité des gens. II. 157. Les femmes de ce pays-là ne sont pas fâchées d'être seules avec un homme, et qu'il leur demande jusqu'à la dernière faveur. III. 476. Vive repartie d'un ambassadeur de cette cour au pape. V. 142. Son ambassadeur sollicite en Angleterre du secours pour M. le duc de Rohan. VIII. 16. Il y a dans le royaume un couvent qui fournit toutes les années un moine qui s'enferme dans un four chaud, et qui en sort à la vue de tous les assistans. 159. Son ascendant sur la France dans le XV et le XVI siècles. XI. 27. Qui les premiers en découvrirent les ténèbres. XII. 246.

* Espagnet (Jean d'). VI. 294.

Espagnols. Leurs plaintes contre la France de ce qu'elle contractait des alliances avec les états protestans. IV. 482. Et les réponses que l'on y fit. *Là même.* On leur reproche d'avoir fait ce qu'ils avaient tant blâmé dans la France. VI. 125. Quelle est la cause de leur antipathie avec les Français. IX. 426. Leur stratagème pour reprendre Maestricht. XI. 167. Espagnols pris pour des dieux par les Américains. 603. Plus blâmables encore que les Français touchant le cas qu'ils ont fait de Guévara. VII. 326. Barbarie avec laquelle ils traitent Christophe Marcel. X. 215. Trait qui marque la grande passion de Texera contre eux. XIV. 87. Se négligent ordinairement trop lorsqu'ils écrivent en latin; exemple de cela. IX. 168.

Espence (Claude d'). Crie contre les énormités du livre des taxes de la chancellerie romaine. III. 80. L'in-

quisition fait ôter cela du livre de ce docteur. *Là même.* Ses six livres de la continence, traduits en français par Crespet. V. 323. Voy. aussi *Despense.*

Espèces intentionnelles. Comment appelées par Démocrite et par Épicure. IV. 581. Sont la honte des scholastiques. V. 473.

Espine (Jean de l'). *V.* Spina.

Espions. Ont de tout temps pris garde à la manière dont on raisonne sur les nouvelles. V. 440.

Esprit (le Saint-). Pourquoi il différa de dix jours sa venue au monde. III. 122. Basse et indigne réponse à cette question. *Là même.* On appelle fils du Saint-Esprit parmi les Turcs certaines gens qui naissent d'une mère vierge. XI. 108. Les papes faisaient pitié au card. Pallavicin, lorsqu'ils n'avaient point d'autre assistance. XV. 302.

Esprits. Témoin qui se vante d'avoir logé dans une maison où il revenait des esprits. I. 445. Voyez aussi V. 232 et 465. Si l'on ne pourrait pas dire qu'il y en a de plus bornés que l'homme. II. 467. S'il n'y a que celui de l'homme qui soit sujet au changement. VI. 152. Principes de Hobbes ne sont nullement propres à en faire nier l'existence, et les opérations. VIII. 168 et IX 514. Ni les principes de Spinosa non plus. XIII. 451. Cherchez *Fantômes.*

Esprits familiers. Quelle était la doctrine de Platon sur ces sortes d'esprits. XII. 175.

Esprits incubes. Hypothèses touchant ces esprits. IV. 90.

Esprit humain. Sujet aux maladies épidémiques aussi-bien que le corps. I. 39. Et à de grands égaremens. 203. Voyez aussi. VII. 422. Il en faut refréner la subtilité. II. 387. Ses inégalités et ses caprices. II. 51. D'un tour singulier. IV. 444. et V. 27. S'il en faut moins pour appliquer que pour inventer. VIII. 92. Preuve de son mauvais goût. XII. 174. Passe par les mêmes vicissitudes que le corps. XIV. 174. Il ne dépend point de nous de le tranquilliser. XII. 403. Sa beauté peut faire oublier la laideur du corps. 521. Les cartésiens soutiennent que nous n'en avons point d'idée. XIII. 296. Cherchez *Ame, Entendement.* Il y a des esprits pesans qui se développent peu à peu. V. 190. Extraordinaires. X. 488. Il entre un caractère de folie dans le caractère des grands esprits. IV. 448. En quoi consiste leur mouvement selon les cartésiens. X. 591. Esprits forts : si en niant qu'il y ait de la force dans le tour de leur esprit, on les en pourrait faire convenir. V. 98.

Esprit. Celui qui fait badiner et folâtrer avec les muses sert de remède contre les mauvais effets d'une application trop forte à étudier. IX. 302.

Esprit de M. Arnauld. L'histoire de ce livre. II. 408. Ses calomnies. 412. Son auteur ne sait ce que c'est que la bonne raillerie. V. 242. Il parle fort désobligeamment de MM. les épiscopaux. 244. Promesses qu'il fait au roi de France au nom de Drabicius, et au nom de tous les réformés. 264. Ne sait pas bien son Scaligerana. VI. 34. Ne se fait aucun scrupule de mentir. XIII. 363. Il est accusé et convaincu de socinianisme par ses propres raisonnemens. 366 *et suiv.* Il n'a pu donner aucune preuve d'une accusation atroce qu'il a publiée contre MM. de Port-Royal. *Là même.* Il est étonnant que l'auteur de cet ouvrage soit demeuré impuni. XIV. 50.

Esprit des cours de l'Europe. L'auteur de ce livre cité. VII. 250.

Esprit (Jacques). Quand reçu à l'Académie Française. XIV. 288. Examen d'un passage de cet auteur. XI. 304.

Essais de littérature. L'auteur de ce livre tombe dans des fautes très-grossières touchant Ruysbroeck. XII. 678.

Essars (Charlotte des). VI. 296. Son histoire. VIII. 270.

* Essé (André d'). VI. 297.

Essex (comte d'). S'il est vrai que la reine Élisabeth ait montré sa tête au maréchal de Biron. VII. 131.

Est (Borse d'). Fut le premier qui porta le titre de duc de Ferrare et de Modène. XIII. 117.

Estampes. Les auteurs n'en doivent

point mettre de fausses dans leurs livres. IV. 21.
Esthoniens. Peuples de Livonie qui adoraient un pin. XII. 647.
Estrix, jésuite. Est l'auteur du livre *De fraudibus Hæreticorum*. XII. 472.
Étampes. Ville de France. VI. 298.
*Étampes (la duchesse d'). VI. 300. Prie le roi François Ier. de retirer d'entre les mains de madame de Château-Briand les joyaux qu'il lui avait donnés. V. 118. Réflexions sur son calvinisme, et sur les motifs pour lesquels Varillas dit qu'elle l'embrassa. VI. 307. Son prétendu luthéranisme. *Là même*. Son mari fait faire une enquête de sa conduite et pourquoi. 308. Elle forme une faction pour l'opposer à celle de Diane de Poitiers. VIII. 23.
Étaples (Faber d'). Arraché des mains des inquisiteurs par la reine de Navarre. IV. 326. Voyez l'article Fèvre.
État d'innocence. Combien il dura. I. 45.
États. On n'observe guère d'autre loi que celle qui contribue à leur agrandissement. I. 258. Ceux qui les gouvernent se trouvent souvent engagés à faire des injustices. IV. 55. Les grandes révolutions qui y arrivent n'ont bien souvent qu'une bagatelle pour principe. VI. 44. Tempérament dont il faut souvent user dans leur gouvernement. VIII. 250. On préfère ordinairement leur bien temporel à la religion. XII. 33.
États généraux de France. Limitent à certains égards l'autorité royale. VIII. 40. S'il est utile de les convoquer. X. 288.
États généraux, ou Provinces-Unies du Pays-Bas. Font un édit pour défendre l'exercice public de la religion romaine à Bosleduc. VIII. 322. Dispute dont cet édit fut la cause. *Là même*. Ils envoient en ambassade à Muley Zidan, roi de Maroc. VII. 106. Ce qu'ils font en faveur des Grecs. 108. Comment ils se justifient sur les libelles. XV. 187.
Étendue. Si nous avons l'idée d'une espèce d'étendue qui soit immatérielle. XIII. 297. L'étendue est composée de parties qui sont chacune une substance particulière. 439. Objections contre son existence. XV. 39 *et suiv*. Voyez aussi XV. 41. S'il y en peut avoir de deux sortes, l'une divisible, mobile et impénétrable, et l'autre immobile, indivisible et pénétrable. XV. 55.
Éternité. La définition qu'en donne Boèce est plus incompréhensible que le dogme de la transsubstantiation. XV. 15.
Éternité des peines. Considérations sur ce dogme. XIII. 361.
Ethelrède, roi d'Angleterre, ne veut ouïr les missionnaires du pape qu'en pleine campagne, et pourquoi. VII. 216. Il se convertit au christianisme, et son exemple est suivi de la plupart des Anglais. *Là même*.
Étienne de Byzance. *V.* Stephanus.
Éthiopie. C'est là que la science des astres a commencé. VII. 82.
Étienne (Charles), a débité un faux fait, qui est allé de dictionnaire en dictionnaire. IV. 323. Meurt au Châtelet accablé de dettes. IX. 239. Sa bévue au sujet de Pyrrhus. XII. 119. Il n'a point entendu un passage de Philostrate. 347.
Étienne (Robert). Sa maison était remplie de gens qui parlaient toujours latin. III. 23. Protégé par Castellan contre les sorbonistes, puis abandonné en proie à leurs poursuites. IV. 551. Persécuté par les sorbonistes se retire à Genève. IX. 239. Accusé d'avoir altéré un passage des commentaires de Bucer sur le second psaume. IV. 203.
Étienne (Henri). De quelle manière il s'exprime en parlant de la bonne chère des gens d'église. VI. 246. Ses chicaneries sur la mort de Lucrèce. IX. 496. Justifie mal Hérodote qui avait attribué de l'envie et de la jalousie à Dieu. XI. 606.
Étienne (Nicole), femme savante. IX. 238.
Étoile, qui mena les mages à Bethléem, n'a rien de commun avec la torche de feu que Timoléon vit en songe. XIV. 180. Ce que l'on entend par la longitude et la latitude des étoiles. VIII. 148.
Étoliens. Souvent en guerre avec les Acarnaniens. I. 107.
Être. S'il convient univoquement à Dieu et aux créatures. II. 406.

Doctrine générale des philosophes touchant son idée. XIII. 462.
Étrée (Gabrielle d'). Ce qu'elle dit en voyant les portraits de deux princesses, lorsqu'on parlait de marier l'une ou l'autre avec Henri IV. XIV. 236.
Étrurie. Les anciens prêtres de ce pays attribuaient à Jupiter deux sortes de foudres. XI. 605.
Étude. Les plus libertins et ceux qui n'ont aucune inclination pour elle, ne laissent pas d'y réussir quelquefois. II. 551. Application extrême à l'étude. IV. 349 et V. 464. Ruse d'un père pour obliger son fils à reprendre ses études. V. 563. Si l'étude excite à l'impudicité. VII. 305. Heureux qui peut s'y appliquer quatorze ou quinze heures chaque jour sans incommodité. VII. 482.
Étudier. Méthode d'étudier. II. 72.
Eu (le comte d'). Ses belles et bonnes qualités. IX. 350. Son mariage. 351. Il est infidèle à sa femme. *Là même*. Sa mort. *Là même*.
Évagrius. Ce qu'il rapporte de certains moines. I. 222.
Évangile. Jésus-Christ a voulu qu'il choquât, non-seulement la religion des païens, mais aussi leur sagesse. XV. 312.
Évangile de Saint-Jean. Le commencement en a été cité par un païen, pour confirmer la doctrine de Platon. I. 496.
Évangile nouveau. Plusieurs des maximes du cardinal Palavicin y sont censurées. VII. 447.
Évangiles publiés en langue anglo-Saxone. VIII. 494. Et en langue gothique. *Là même*. Ce qu'on accuse Luther d'avoir dit des trois premiers Évangiles. IX. 557. Voyez aussi 560.
Évarige, roi des Goths. Comparaison de l'un de ses conseillers avec Apollonius. II. 196.
Eubates Sa femme lui fait ériger une statue, pour récompenser sa fidélité. IX. 23.
Eubulide. Fut l'inventeur de divers sophismes. VI. 315.
Eucharistie. La manière dont le corps de Jésus-Christ y est n'a point été définie par l'église d'Angleterre. III. 249. Bèze calomnié sur cette matière. 415. Comment Dieu y conserve les accidens sans sujet. X. 128. Phrases de Calvin sur ce sujet, lesquelles semblent admettre une présence corporelle. XIII. 215. Les transsubstantiateurs abusent des mots, *changement*, *conversion* ou *transélementation*. 459. Expressions ambiguës de Bucer sur ce sujet. IV. 211. Après vingt-quatre ans de travail les ministres ne pouvaient s'accorder touchant cet article. *Là même*. Harchius y cherche un milieu entre la doctrine des catholiques et celle des protestans, et y échoue. VII. 501. J. Poinet tâche d'en accorder les controverses, et surtout celles des luthériens et des zuingliens. XII. 180. Sentiment de cet auteur. 182. L'opinion calvinienne sur cette matière extrêmement maltraitée par J. Schutze, et réflexion là-dessus. XIII. 184. La chaleur des disputes sur ce sujet passée entre les luthériens et les calvinistes. 185.
Euchrocia, engrossée par un hérétique. XII. 337. Elle est punie du dernier supplice. 338.
* Euclide. VI. 312.
Eudemonjean, jésuite, peut être l'auteur de l'*Admonitio*. VIII. 321.
* Eudes, duc d'Aquitaine. VI. 320. Jouait au plus fin avec Charles-Martel. I. 30. N'a point attiré l'irruption des Sarrasins. 32. Les soupçons en devaient bien plutôt tomber sur Charles-Martel. *Là même*. Au quel de ces deux chefs appartient la gloire de les avoir vaincus. 33.
Eudoxia envoie secrètement vers Genseric, et le conjure de venir venger la mort de Valentinien. IX. 140.
* Eve. VI 324. Quelle était sa pensée quand elle donna le nom de *Seth* à un de ses fils. I. 46.
Évêché procuré par les Muses. I. 466.
Évêchés. Il régnait un grand abus de les donner à des enfans dans le XVIe siècle XII. 416.
Événemens. Ce que devraient faire ceux qui content des événemens mystérieux. IV. 578 et 590. Il y en a sur lesquels on pense beaucoup et on parle peu. 608. Les plus considérables peuvent dépendre d'une vétille. V. 37. Il est de la dernière importance de les trouver rangés dans leur ordre naturel. VI. 128.

C'est dans leur arrangement que consiste la principale différence entre les relations des catholiques et celles des protestans. *Là même.* Les grands sont fort du goût de notre esprit. VIII. 92. Les anciens ont dit que la prudence de l'homme y a moins de part, que son bonheur ou son malheur. XI. 334. On ne juge guère des choses que par l'événement. XIII. 216. Nous ne pouvons lire avec plaisir dans une histoire ceux qui nous ont été fâcheux. IV. 429.

Évêques d'Orient, sujets du roi de Portugal. Ne reconnaissent aucun patriarche. I. 43. Il y a des évêques qui, après avoir obtenu la mitre à force de prêcher, ne prêchent plus dès qu'ils sont évêques. 466. Évêques *de Caréme-prenant ;* qui sont ceux qui furent appelés de la sorte ; par qui et pourquoi. III. 217. Quelle est la dignité des évêques, et quelles sont leurs fonctions en Angleterre. VI. 135. Évêque qui était d'un caractère apostolique. VI. 520. Évêques qui étaient en vénération parmi les païens mêmes, quand ils étaient de bonnes mœurs. X. 218. Ils déshonorent leur caractère quand ils s'érigent en délateurs. *Là même.* Les bons sont fidèles aux devoirs de leur ministère. IX. 164. Les protestans reconnurent comme tel Carracciol depuis qu'il eut embrassé publiquement leur religion. IV. 433. Sont de droit tous égaux au pape. X. 405.

Évêques de France. Obtiennent du roi que Carracciol, reconnu évêque par les réformés, serait destitué de l'épiscopat. IV. 433.

* Eugène IV. VI. 340.

Eugène (le prince) de Savoie. N'est pas fils d'un frère du duc de Savoie, mais arrière-petit-fils de Charles Emmanuel. X. 432. Ne commandait en Italie que les troupes de l'empereur. *Là même.* Ne force point les lignes des assiégeans à Coni. 433.

Évidence. Si elle est la marque et la mesure de la vérité. XII. 105. Voy. aussi. XIV. 621.

Eumènes, roi de Pergame. Était de bon accord aver ses frères. XI. 573 *et suiv.*

Eumenius, rhétoricien. Avait de gages quinze mille écus par an. I. 388.

Eunapius eût voulu que l'on eût intitulé l'Histoire d'Apollonius, *La descente d'un Dieu sur la terre.* II. 194.

Eunuques. Si les femmes commises à leur garde sont en sûreté. I. 63. Voy. aussi. V. 257. Ce qu'en dit saint Basile. *Là même*, et VI. 496. Deux sortes d'eunuques. *Là même.* Comparés aux bœufs auxquels on coupe les cornes, et qui ne laissent pas de donner des coups de tête. VII. 566. Leur impuissance pour les femmes n'est d'aucune conséquence pour les autres qualités des grands hommes. VIII. 56. Peuvent être fort braves. *Là même.*

Eunus. Artifice dont il se servit pour inspirer la rébellion. III. 115.

Euphorbie, plante. D'où lui vient ce nom. VIII. 430.

Euphormion. Livre critiqué fortement, et par qui. III. 110. Condamné par l'inquisition. 111. Ce qui n'empêcha pas l'auteur d'être caressé à Rome, et de recevoir des bienfaits pour ce livre-là-même. *Là même.* Traduit en français par *Jean Bérault.* 112. Deux autres traductions trop obscures. *Là même.*

Euphorus. S'il y a eu un auteur nommé de la sorte. VI. 163.

Euphrate. VI. 344.

Euphrate. Quand il servit de bornes à l'empire. VII. 429.

Eurydice. VI. 345.

Eurydice. VI. 347.

Eurydice. VI. 348.

Évremond (Saint-), auteur d'une satire contre l'Académie française. I. 118. XI. 436. XII. 18, et 372.

Eurymédon. Comment puni par Jupiter, et pourquoi VIII. 498.

Euripide. VI. 348. Trouvait beau un axiome d'Agathon. I. 251. Énergie d'une de ses sentences. 259. Disait que Dieu se mêle des grandes choses, et laisse faire les petites à la fortune. II. 53. Sa coutume était d'amener des personnages sur la scène, qui débitaient des impiétés. V. 334. L'argument *ad hominem* qu'une courtisane lui fit. IX. 24.

Europe, fille d'Agénor. VI. 372.

Europe. Les chrétiens y sont fort su-

jets à l'ivrognerie et à l'impudicité. VI. 254.

Européens. Ce fut seulement par représailles qu'ils enlevèrent la fille du roi de Tyr. VII. 542.

Eusèbe. Ce qu'il dit d'Apollonius de Tyane examiné. II. 193 et 194. Place mal un passage de Porphyre qu'il nous a conservé. VI. 164. Comment il réfute les médisances d'Hiéroclès contre la religion chrétienne. VIII. 113. Ce qu'il cite de Phlégon. XII. 40.

Eusebius Captivus. Ouvrage de controverse de Jer. Massarius sous ce titre, où il feint qu'un fidèle rend raison de sa croyance devant le pape et devant l'inquisition. X. 352.

Eustache (David). VI. 375.

Euthyménès. Combien son fils crût en trois ans, et ce qui lui arriva ensuite. XIV. 17.

Euthymius Zigabenus. Contes qu'il nous fait d'une pierre. I. 246.

Eutychius. Son narré touchant la brouillerie de Caïn et d'Abel. I. 48.

Eutrope. Si un passage de cet écrivain a été bien traduit par l'abbé de Marolles. IV. 316.

Exactions imposées sous diverses prétextes. V. 35.

Examen (la voie de l'). Quand on n'en a plus à faire on revient à la voie de l'autorité. I. 474. Ses difficultés. XI. 142. Voy. aussi 526. Il y a des gens qui disent que personne ne se sert de cette voie. *Là même.* Quels sont les obstacles qui empêchent le plus de faire un bon examen. *Là même.* Lieu commun contre cette voie. XIV. 330. Cherchez *Autorité.*

Excommunication. Plus rude quelquefois que les peines afflictives. I. 189. Envers uels auteurs on en use dans les églises réformées. XV. 264. Comment Savonarole se conduisit lorsqu'il s'y vit assujetti, et sentiment des protestans à ce sujet examiné. XIII. 146 et 147.

Excuses. Quelque bonnes qu'elles soient, c'est toujours le mieux de n'en avoir pas besoin. VI. 207.

Exemple dont s'est servi un auteur moderne, pour prouver que l'ignorance de bonne foi disculpe. I. 407. Exemple de la mauvaise coutume d'intéresser la religion dans les disputes des savans. IV. 144 et 145. On devrait punir sévèrement ceux qui donnent de mauvais exemples. X. 35. Contagion des mauvais exemples. XV. 187.

Exil. Il y a eu des gens qui s'en sont félicités. III. 95. Sort de ceux qui gouvernaient les Athéniens. IV. 323.

Exilé. N'est point propre à écrire l'histoire. VII. 490.

Exilés. Difficiles quelquefois à contenter. I. 182.

Exorcisme. Un Despautère présenté à une démoniaque comme un formulaire d'exorcisme. IV. 158.

Exorcistes. Emploi vil et mercenaire parmi les païens. VI. 170. De quelle manière on l'exerçait. *Là même.* Sur quoi les exorcistes questionnent ordinairement les possédés. VII. 203.

Exploits. Plusieurs n'en rapportent à Dieu la gloire, que par politique. XIV. 183.

Expressions. Il y en a qui offensent encore qu'elles ne signifient rien qui ne soit signifié par des expressions qui n'offensent pas. III. 403. On peut tomber dans l'illusion, en s'arrêtant au premier sens qu'elles offrent à l'esprit. V. 380.

Extraits infidèles. III. 242.

* Expériens (Philippe Callimachus). VI. 375.

Ézéchiel. V. 270. Ce qu'un rabbin assure touchant son tombeau. XIV. 542.

F.

Fables des anciens. Sont très-mal concertées. I. 159. Ils en appliquaient le dénoûment à trop de sujets. 229. Personne ne veut être désabusé des fables, quand elles sont avantageuses. II. 154. A qui en appartient l'invention et la perfection. VI. 277. Quelle différence il y a entre fable, et narration fabuleuse. 278. Égarement de Frein-

shemius, sur ce sujet. *Là même.* Quelles fables sont les plus utiles de toutes celles de l'antiquité. 283. Comment Strabon en fait l'apologie. VI. 28. Comment Sénèque a pu dire que les Romains ne s'étaient point appliqués à en composer. 287. On ne les doit jamais employer pour expliquer les mystères de la religion. XII. 578 et 579. Conjecture sur l'origine des anciennes fables. XIV. 26. Fables judaïques, au sujet d'un faux messie. III. 115.

Fabricius Luscinus (Caïus). VI. 378.

* Fabricius (Vincent). VI. 383.

Faciendaire. Vieux mot expressif, et qui mériterait qu'on l'eût conservé. XII. 71.

Facilité. Il y a une facilité réelle, et une apparente, de composer. VII. 307. Voyez aussi X. 177.

Factions. C'est leur ordinaire de produire des libelles. VIII. 269

Fœneste (le baron de). Une de ses aventures, plaisamment contée par d'Aubigné. IV. 292.

Faërne. Ses fables. XIII. 12.

Faget (l'abbé). Ses différens avec M. Baluze. X. 212.

Fagnanus. Ses liaisons avec Pradillhon, général des feuillans. XII. 303.

Fay (du). Nouvelle remarque sur ses écrits. VIII. 269.

Faydit (l'abbé). Cité. IX. 100. De quelle manière il parle de l'auteur des Mémoires de M. L. C. D. R. IV. XIII. 173. Invective très-forte qu'il fait au sujet de la trinité, contre les explications des scholastiques. XV. 290. Embarras inexplicables où il les réduit. *Là même.* Long passage de sa Télémacomanie, cité et censuré. XII. 77.

Faits. Il y en a qu'on peut dire faux, par cela même qu'ils sont douteux. I. 133. Pour être témoin digne de foi dans certains faits, on n'a besoin que de la vérité de relation. 149. Cause de leur falsification. 369. S'il suffit toujours de nier un fait, quand l'adversaire ne le prouve point. 394. D'où vient qu'on les rapporte si diversement. II. 50. L'exactitude à les narrer, est inséparable d'un détail fatigant. 103. Contrariété des narrations. III. 478. Il y a des faits très-remarquables, que nous ne connaissons que sous un rapport unique. IV. 505. Et qu'on doit laisser mûrir avant que de les publier. III. 548. Il y en a qui mettent à bout la philosophie. IV. 590. Il y en a dont on ne blâme la publication, que parce qu'ils sont véritables. VII. 57. Il faudrait, en matière de fait, suivre le conseil que Descartes donne à l'égard des spéculations philosophiques. 181. On rend douteux un fait, en arrangeant mal les circonstances, quelque véritable qu'il soit en lui-même. 230. Comment il arrive qu'on en change les circonstances. 421. Il y a quelquefois de l'illusion à le prouver par une raison de droit. XIII. 25. S'enflent en passant de bouche en bouche. III. 309. Ne doivent point être donnés pour constans, quand on ne les trouve point dans des auteurs dignes de foi. IX. 179. Ceux qu'on trouve partout, doivent être moins munis de citations, que les faits singuliers. *Là même.* Probabilité d'une chose, n'autorise point à la débiter comme un fait constant. *Là même.* Faits historiques fort sujets à métamorphose. X. 186. Quantité de copistes et de grands auteurs, les confondent avec leurs conjectures. XII. 7 et 8. Compilateur de faits, ne doit point négliger d'attirer l'attention des lecteurs sur ceux qui ont quelque singularité. XV. 107.

Fakreddin. VI. 384.

Famagouste. Les Turcs prennent cette ville. X. 47.

Familles. Il n'y en a point à qui on ne puisse reprocher quelque aventure. II. 409. Famille ancienne de Rome, illustre par la chasteté. IV. 389. Traditions fabuleuses qui se conservent dans les anciennes. VI. 39 Voyez aussi XIV. 252. Généalogie fabuleuse de plusieurs. 386. Cherchez *Généalogistes.*

Fanatiques d'Amsterdam, qui couraient tout nus. I. 220. Combien ces gens sont dangereux dans les états. III. 115. Sont des boute-feux. IV. 148. V. 265. Leurs défauts ordinaires. *Là même.* Leurs premiers ouvrages sont le renversement des derniers. *Là même.* Ils sont piqués jusqu'au vif, quand on leur re-

proche ces sortes de contradictions. *Là même.* Ils sont alertes sur les événemens, afin de rajuster les pièces de leurs prédictions, selon les nouvelles de la gazette. 266. Ils n'ont souvent point d'autre but, que de soulever les peuples. *Là même.* Ils aiment mieux commettre l'autorité des Écritures, que d'avouer qu'ils s'étaient trompés. *Là même.* Ne perdent rien de leur crédit, pour avoir cent fois abusé le peuple. 267. Ne demeurent jamais court. VI. 6. Leur obstination à chercher des échappatoires. V. 267. Ils auront toujours des partisans, pourvu qu'ils aient l'adresse de s'accommoder aux passions régnantes. VI. 4. Il y en a de deux sortes; lesquels sont les plus suspects. VIII. 600. A quoi l'on peut connaître s'ils sont de bonne foi. X. 76. Ils ne peuvent répondre d'eux-mêmes, pourquoi cela. X. 241. Ils ne s'embarrassent pas des plus grandes difficultés. 242. Le XVIIe. siècle a été fécond en ces sortes de gens. X. 547. 549.

Fanatisme. Sa variété prodigieuse. VIII. 616. C'est un mal plus contagieux qu'on ne pense. *Là même.* Preuve de celui de Savonarole. XIII. 147.

Fanfaron d'érudition. Son caractère. II. 81. IV. 310.

Fannia. En quel temps fut établie la loi qui porte ce nom. XIV. 225.

Fannia, femme de Caïus Titinius. VI. 384.

Fannia, dame romaine. VI. 386.

Fannius. VI. 386.

Fannius (Strabon). VI. 388.

Fannius (Caïus). VI. 390.

Fannius (Caïus). VI. 391.

Fannius (Quadratus). VI. 393.

Fannius (Caïus). VI. 394.

Fano (Denis de). Continue l'histoire de Tarcagnota, et de Mambrin Roseo. XII. 627.

Fantômes. Il y en avait qui tourmentaient une maison. I. 445. Un autre apparaît à Brutus. IV. 506. Peuvent causer une maladie. VI. 52. S'il n'est pas possible qu'ils se produisent devant nous. VIII. 168. Conte qui les concerne. XII. 248. Spinoza était en droit de nier qu'il y en eût. XIII. 457. Cherchez *Esprits.*

Farces. Celles d'aujourd'hui sont plus dangereuses que celles de nos ancêtres, et pourquoi. XV. 345.

Fardella. Sa logique. XV. 50.

* Farel. VI. 395. Député en Allemagne. III. 402. Sa dispute à Bâle. VI. 397. Son zèle, un peu trop bouillant. 398. Son intrépidité. *Là même.* Érasme l'a fort maltraité. 399 et 404. Son mariage. 402.

Farellistes. Secte chimérique. VI. 404.

Faret. Son *Honnête homme* traduit en latin par Charles Oginski. XI. 224. Traduit en italien, en espagnol, en anglais et en allemand. *Là même.*

Fargis (du), ambassadeur de France. Fait un traité désavantageux. III. 384.

* Farnabe (Th.) VI. 408. Critiqué, au sujet d'une épigramme contre Fulvie. VII. 89.

Farnace (P. de). Met la vie de Pierre de la Place, au-devant d'un de ses ouvrages. XII. 157.

Fastes. Utilité d'un ouvrage semblable à celui du père du Londel. X. 433.

Fatalité. Les païens l'ont attachée à certaines choses inanimées. IV. 313.

Fatime. VI. 409.

Fatum des stoïques. Cherchez *Destin.*

* Faucher. (Claude). VI. 411.

* Faucheur (Michel le). VI. 412.

Faveur. Ce qu'en dit Régnier. XIV. 193.

Faula, putain d'Hercule. On lui rend des honneurs divins. VI. 493.

* Fauno. VI. 413.

Favoris. On recherche les filles d'un favori, quelque pauvres qu'elles soient. II. 344. Judicieuse réflexion d'un bel-esprit à cet égard. *Là même.* S'appliquent à se faire donner, ou à leurs parens, les plus grands emplois de l'état. IX. 464. Favori, peut mettre tel habillement, et tel viande qu'il veut à la mode. XII. 312. On se plaît à imputer aux favoris plus de crimes qu'ils n'en commettent. XIV. 192.

Faure (Antoine). Son jugement sur les plus grands jurisconsultes de son temps. VII. 172.

Fausseté. Il y a plusieurs choses dont on fait voir la fausseté, en les rapportant simplement. I. 481. Si elle peut paraître sous la même idée que la vérité. II. 249 Fausse-

tés notoires; on en a publié de tout temps. 118. Si le temps les détruit. IX. 107.
FAUSTA. VI. 413. Ses impudicités X. 411.
Faustine. Jusqu'où elle portait son impudicité. IX. 391.
Fautes des livres. Voyez *Livres.*
Fautes d'impression dans les noms, multiplient les auteurs. X. 395. Cause que Moreri donne l'article d'un hérésiarque. *Là même.*
Fauvette. C'est ainsi que Juvénal appelle un homme dont la femme était infidèle, pourquoi cela. VIII. 500.
* FEITHIUS (Éverard). VI. 419.
FÉLIBIEN (André). VI. 419.
Felix. Ne va en Judée, qu'après la condamnation de Cumanus. VI. 26. Il a été le mari de trois reines. *Là même.*
Feltri (Victorin de). L'un des premiers restaurateurs de l'ancienne latinité. XI. 236.
Femmes. Ont été de tout temps la cause de plusieurs guerres. I. 48. Elles sont faciles à gagner par les vers et par la musique. 57. Femme qui prostitue son honneur, par le consentement de son mari, pour lui sauver la vie. 179. Morale relâchée de saint Augustin, à cet égard. 179 et 181. Femme appliquée à la question, sur ce qu'elle était fille d'une sorcière. 294. Les femmes sont quelquefois obligées d'essuyer, dans de certains procès, plusieurs choses désagréables. II. 211 et 213. Quelles sont les parties de leur félicité. 226. Et quel est le plus dangereux écueil pour leur gloire. 232. Dogme plus extravagant que la communauté des femmes. 12. Conte de la femme deux fois portée en terre. 480. Réflexion sur les qualités de belle et de riche, ou de pauvre et de laide, par rapport au mariage. II. 525. Femmes adultères, comment punies chez les anciens Romains. III. 3. Donnent peu dans l'athéisme. 97 et 98. Il ne leur était pas permis d'assister aux jeux olympiques. 340. Aiment fort la curiosité des habits et des ornemens. IV. 18. VII. 139. VIII. 373. Si c'est une louange qu'on donne à une femme, lorsqu'on dit qu'elle a résisté à des propositions impudiques. III. 476. Comment une honnête femme fut vengée de son séducteur. IV. 69. Il y en a qui ne sont ni belles ni jeunes, qui ne laissent pas d'inspirer autant ou plus de passion, que celles qui sont pourvues de ces qualités. IV. 318. Celles qui sont d'une qualité éminente, sont contraintes de faire les premières avances en amour à leurs inférieurs. 431. Causent bien des malheurs. V. 153. Courage de celles de Lacédémone. V. 234. Le mépris des avances qu'elles font aux hommes, est une offense mortelle pour elles. 258. Voyez aussi VI. 418. Femme qui se sert d'un étrange remède, pour amortir la concupiscence. V. 302. Voy. aussi VI. 584. Une autre se coupe la langue avec les dents, et la crache au visage d'un tyran. V. 302. Espèce de nudité de quelques-unes. 375. De fort petite taille. 389. Les Romains leur défendirent l'usage du vin. VI. 259. IX. 228, et XII. 286. Et ils laissaient la punition de leurs crimes, à la discrétion de leurs maris et des parens. *Là même.* Celles qui ont de la cruauté et de l'ambition, surpassent les hommes en ces deux défauts. VI. 348. Il les faut fuir pour éviter la tentation. 513. Plainte que fit un jour une femme. 534. Un des plus sûrs moyens d'attirer les femmes, c'est d'établir des confréries d'une austère réformation. 594. Gens qui couchaient avec elles, pour éprouver leur continence. 595. De quelle manière celles de Mayence marquèrent leur douleur de la mort d'un auteur qui avait comblé leur sexe d'éloges. 597. On a soutenu qu'elles ne sont pas de l'espèce humaine. VII. 49. Et qu'elles n'étaient pas faites à l'image de Dieu. *Là même.* Un pape permet d'en avoir deux en même temps. 95. Ce que les femmes peuvent pour l'établissement ou le renversement des opinions dans la religion. 216. Il y en a de très-savantes. 290. Trente choses nécessaires pour les rendre parfaitement belles. 528. Ont moins de honte en France, dans leurs accouchemens, que parmi les autres nations. VIII.

130. Quel est le plus grand éloge qu'on puisse donner à une femme. 436 Sont capables de bien régner. 190. Femme chaste, fait peur à la calomnie. 437. Lorsqu'elles ont part au gouvernement, elles sont beaucoup plus honorées et respectées que leurs maris mêmes. 509. Qui la première a prophétisé chez les Grecs. IX. 39. Les anciens Grecs établirent qu'elles n'assistassent point aux festins. 228. Celles qui aiment l'étude ne devraient pas se marier. 292. Elles vendent quelquefois bien cher leur pudicité à leurs maris. 437. Elles sont fort mal ménagées par la loi de Mahomet. X. 71. Livres publiés sur l'excellence de leur sexe. 308. On ne doit pas mettre entre leurs mains l'autorité souveraine. XI. 233. Voy. aussi XIV. 492. Loi sévère contre celles qui auraient caché leur grossesse ou leurs couches. XI. 451. Si la religion a plus de force sur elles que le point d'honneur, pour les engager à la continence. *Là même.* Elles sont soupçonnées d'intrigues amoureuses, sitôt qu'elles témoignent de l'affection à un homme. XII. 179. Femme pauvre qu'on épouse, n'est pas pour cela moins fière bien souvent. 280. On fut contraint d'abolir, à Rome, une loi qui leur défendait la braverie. 315. Priviléges qui leur sont accordés. IV. 64. Comment elles se laissent séduire à des hérétiques impurs. XII. 337 Action dévergondée de quelques-unes. XIII. 271. Femme qui passa la Seine à la nage toute nue. XIV. 239. Supposition touchant leurs âmes. XIII. 286. On devrait faire un recueil de celles qui ont été le déshonneur de leur sexe et de leur pays. XIV. 491. Cherchez *Filles.* Elles ne commettraient que rarement du mal, si les hommes ne les y excitaient point. 301. La confession de leurs péchés est toujours défectueuse. 522. Temps où elles portaient un miroir sur leur ventre. IV. 606. Auteur qui souhaite qu'on nomme *putains* et *paillardes*, toutes celles qui s'adonnent au luxe. 607. Elles abandonneraient plutôt leur luxe pour le prince que pour Dieu. *Là même.* Tel homme, qui en débauche autant qu'il peut, traiterait cruellement ses sœurs, sa femme, sa mère même, s'il les surprenait en flagrant délit. XII. 8. Peuvent tellement se rétrécir, qu'aucun homme ne peut avoir à faire à elles; exemples. 379. Femme qui couche avec son valet, mérite punition. V. 204. Ivrognerie commune entre elles. XIV. 534. Pourquoi une honnête femme ne s'offense pas des expressions enveloppées, et s'offense d'un mot de gueule. XV. 350 et 360. Il ne leur est pas glorieux d'entrer dans des procédures, telles que le congrès. 250.

Femme de chambre. Jeune homme déguisé en femme de chambre. II. 235.

Femme en travail d'enfant. Conte d'une qui fait éteindre la chandelle bénite, à dessein de s'en servir une autre fois. III. 581. Auteur qui s'y compare, après avoir violé le serment qu'il avait fait, de n'avoir jamais à faire avec les libraires. *Là même.* Raisons qui les dégagent très-justement de leurs promesses en cette occasion. *Là même.* Rare exemple de l'amitié d'une femme pour son mari. XI. 179. Femme qui n'est jamais nourrice, devient enceinte plus promptement. 316. Plante merveilleuse qui les empêchait de tomber en adultère. XII. 8.

*Fenoillet (Pierre). VI. 421.

Fer chaud. De quelle manière on s'en servait pour connaître la vérité, dans les accusations que l'on intentait. VI. 151. Réflexion sur cet usage. *Là même.*

Ferdinand Ier. Assiége Bude, et son armée est taillée en pièce par Soliman. VIII. 194.

Ferdinand II. A son avénement à l'empire, se vit dépouillé de deux royaumes. IX. 451.

Feria (duc de). Meurt de déplaisir, à cause du mauvais procédé d'Aldringer. I. 417.

* Fernel (Jean). VI. 422.

Féron (Jean le). VI. 432.

Féronnière. Aimée de François Ier., pourquoi infectée par son mari. VI. 566.

Ferrand (J.) VI. 433.

Ferrand. Est à plaindre de s'être en-

gagé dans l'apologie de saint François. VI. 550. Cité. X. 226 et 227.
* Ferrare (Renée de France, duchesse de). VI. 434. Retire à Montargis tout ce qu'elle peut de réfugiés. XIII. 402.
* Ferrariensis. VI. 442.
* Ferret (Émile). VI. 443.
* Ferri (Paul). VI. 445.
* Ferrier (Jérémie). VI. 458.
Ferrier (le père). Confesseur du roi. VI. 467. A composé un petit livre de l'opinion probable. X. 134.
Ferrier (Arnoul). VI. 454. Célèbre professeur en jurisprudence à Toulouse. V. 563.
Fervaux (Jean). VI. 467.
Ferus (Jean). VI. 467.
Festin. Somptuosité prodigieuse d'un qui fut fait à Rome par un financier du pape. V. 133 et 134. Autre d'une singulière dépense. VI. 290. Loi pour réprimer les dépenses excessives des festins, cassée par Duronius. II. 133. Règlemens pour en modérer la dépense. VI. 388. Les Romains ne souffraient pas que les filles y assistassent, et les anciens Grecs n'y souffraient pas même les femmes. IX. 227.
Fétus. Sa formation est l'ouvrage le plus exquis d'une intelligence. II. 44.
Feu. Est souvent tombé sur les sacrifices. I. 49. Les païens se sont vantés d'avoir eu cette marque de l'approbation du ciel. *Là même.* Qui fut l'inventeur des divinations par le feu. 541. Épreuve du feu. II. 236. Des prêtresses se vantaient de marcher dessus sans rien craindre. V. 251. Heureux présage, quand il s'allumait de lui-même sur les autels. VI. 108. Ce qui pourtant n'était pas toujours certain. *Là même.* Quels sont les plus beaux feux de joie, que l'on puisse allumer aux yeux des peuples. VII. 430. Histoire de gens qui marchaient dessus le feu, sans en souffrir aucune douleur. VIII. 157. Était le principe de toutes choses, selon Héraclite. XIV. 96.
* Feuardent. VI. 471. Impertinences de ce cordelier. VI. 119. Comment il fait l'apologie du culte de la sainte Vierge. 554. Accusations qu'il intente à Calvin. XIII. 111.
Fèves. Qui fut le premier qui s'en abstint. I. 541. Les Égyptiens s'en abstenaient. XII. 135. Les Pythagoriciens s'en abstenaient aussi, pourquoi. *Là même.* L'école de Salerne défend d'en manger. XII. 138. Si elles peuvent être changées en sang. *Là même.*
Feuillans. Abbaye et chef d'ordre située dans le diocèse de Rieux. XII. 303.
Feuillant (le petit). Voyez Montgaillard. X. 495 et *suiv.*
Fèvre de la Boderie (Guy le). Traduit de l'italien la Confusion de la secte de Mahumed de Jean André. II. 87.
* Fèvre d'Étaples (Jacques le). VI. 473.
Fèvre (Jean le). Auteur d'un dictionnaire de rimes françaises. I. 129.
Fèvre (Tanaquil le). Qui sont les gens qui peuvent juger de ses livres. I. 374. Repris d'avoir cité Platon et Hérodote, au sujet d'Anacréon. II. 15. Ce qu'il dit à un journaliste. 328. Nous donne un morceau d'anecdotes. III. 166. Lieu commun dont il s'est servi. 305. Critiqué par M. Dacier, avec peu de succès. IV. 582. En quoi a-t-il bien montré les méprises des interprètes d'Horace, au sujet de Catius. 583. Il prononce mal à propos un arrêt définitif sur un passage de Plutarque, au sujet de Critias et de son athéisme. V. 335. Censure injustement saint Augustin, au sujet de la licence que les poëtes comiques se donnaient. XI. 594. Lui et mademoiselle sa fille, critiqués au sujet d'Anacréon et ses contemporains. XIII. 93.
Fèvre (mademoiselle le). A mieux entendu que Crésollius, un passage de Platon touchant Prodicus. XII. 346.
* Fevret (Charles). VI. 480.
Février (Jean), jésuite. Confondu avec le père Jean Ferrier, par Balzac. VI. 467.
Fiancée, qui ne se marie point à son fiancé, ne trouve pas aisément un autre mari. XIV. 305.
Fichard (Jean.) Publie les écrits de Julius Clarus. V. 219. Les louanges qu'il lui donne, sont légitimes. *Là même.*
Ficin (Marcile). Ce qu'on doit entendre par ses commentaires. XII.

174. Voyez *Marcile Ficin*. Explique la doctrine de Guido Cavalcante, sur la nature de l'amour. IV. 604.

Fièvre pourprée. Jacques des Parts, est un des premiers qui ait écrit sur ce sujet. XI. 419.

Fille. Si une fille qui ferait des leçons, avancerait, ou si elle retarderait le profit de ses auditeurs, en leur cachant son beau visage. II. 84. Ses avantages sur une veuve. 214. Filles qui sont vieilles, racontent volontiers qu'elles ont été recherchées en mariage. IV. 84. Les Grecs et les Romains appelaient ainsi une femme qui avait un mari, ou qui avait eu des enfans. 142. Traits d'une novice. V. 214. Il n'est pas vrai qu'elle suive toujours les traces de sa mère, en quelque sens que ce quolibet se prenne. VI. 27. Fille qui dédit son père d'une chose qu'il promettait pour elle. VII. 300. Voyez aussi X. 181. et XII. 371. S'il est bon de les marier dans une trop grande jeunesse. IX. 226. Les Romains ne souffraient pas qu'elles assistassent à des festins. 227. A quoi l'on peut connaître si elles ont eu des enfans. XI. 457. Cherchez *Dames*. De quelle utilité elles sont quelquefois dans les familles. XIII. 70. Une fille déflorée, est comme un vin éventé qui ne vaut plus son prix. VI. 612.

Fille d'honneur d'une reine. Est une charge mal aisée à exercer. IX. 242.

Filleau, avocat du roi à Poitiers. Faisait gloire de persécuter les protestans en toute rencontre. XI. 408. Sa relation touchant ce qui s'était passé à l'assemblée chimérique de Bourg-Fontaine. II. 409.

Filles repenties. Maison où l'on renferme des personnes qui ne sont très-souvent ni l'un ni l'autre IV. 452.

Fils. Censuré de ce qu'il produisait les lettres d'amour de sa mère. II. 207. A qui leur père ne laisse point portion de l'héritage, et pourquoi. III. 485.

Fils de Dieu. Homme brûlé pour avoir pris cette qualité. X. 551.

Fin. En quoi Anaxagoras et Carneade mettaient la dernière fin de l'homme. II. 20. et IV. 470. Ce n'est qu'un principe de théorie que celui des chrétiens sur la dernière fin de la vie. 251. Cherchez *Bonheur*.

Financier. La probité est rarement associée avec cet emploi. XIV. 381.

* Finé (Oronce). VI. 481. Pierre Nonius relève plusieurs de ses fautes. XI. 185.

Finlandie. Qui le premier a traduit le Nouveau-Testament en la langue de ce pays. I. 281.

Fitz-Simon, jésuite. Cité. VI. 128. IX. 552 et 568 S'il a disputé avec Ussérius. XIV. 505.

Flaccus. Surnom répandu dans plusieurs villes d'Italie. XI. 659.

Flacius (Mathias). Un catholique romain l'ayant loué sans le connaître, eut regret à ses louanges après l'avoir connu. XIII. 256. Voy. Illyricus.

Flamans. Si leurs écrivains sont passionnés. V. 70. Ce que Comines en disait. IX. 420.

Flaminius. Peu s'en fallut qu'on ne lui refusât d'entrer en triomphe, pour n'avoir ouvert une lettre du sénat qu'après avoir mis les ennemis en fuite. IV. 389.

Flaminius (Lucius). Fait mourir un criminel en sa présence pendant qu'il dînait, et pourquoi. X. 35.

* Flaminius (Marc-Antoine). VI. 485. Belle épitaphe qu'il fit pour Savonarole, et deux traductions françaises de cette épitaphe. XIII. 140.

Flamminius (Antoine). VI. 488.

Flatterie. Effets qu'elle doit naturellement produire dans l'esprit des princes. IV. 319 Étrange exemple de ce vice. VIII. 223 Est une des pestes de l'histoire. X. 298. Flatterie surannée. II. 130.

Flatteurs. Ne s'arrêtent pas à un vain titre. I. 459 Leurs filouteries. XI. 283.

* Flavigny (Valérien de). VI. 488.

Fléau. Qui a été nommé le *fléau des* princes, et pourquoi. II. 295.

Flèche volante. I. 8.

Flessingue, ville de Zélande, chasse sa garnison. XI. 319.

Fleury (abbaye). Plusieurs bons manuscrits y furent trouvés par les protestans, quand ils la saccagèrent. III. 556. Les uns furent ven-

dus à la reine de Suède, et les autres sont allés au Vatican. *Là même.*

Fleuve dont les eaux rendent immortels ceux qui en boivent, mais qui est toujours couvert d'une nuit obscure. V. 125.

Floyd, jésuite. Cité. III. 305.

* Flora. VI. 489.

Flora. VI. 494.

Floraux (jeux). De quelle manière on les célébrait. VI. 490. Ce qui se passa un jour entre le peuple et Caton, à l'égard de cette célébration. *Là même.* Quand, et par l'autorité de qui célébrés pour la première fois. 491. Où l'on prit de quoi en faire les frais. *Là même.*

Florence divisée en factions du temps de Savonarole. XIII. 118. Ce moine y avait une grande autorité. XIII. 121.

Florentins. Leurs gestes et leurs démarches ridicules, représentés dans une comédie. X. 21. On prétend qu'ils se convertirent à l'ouïe des prédications de Savonarole, mieux que les Ninivites par celles de Jonas. XIII. 121.

Florilegium. Qui en est l'auteur, et de quelle utilité il peut être. IX. 67.

Flokimond (Galeace). VI. 498.

Floron (esprit de l'ordre des chérubins). Ce qu'il répondit quand on lui demanda ce que c'était que les taches de la lune. V. 185.

Florus. Censuré d'une lourde faute, que l'on n'avait point relevée dans le *Variorum* de Hollande. IV. 183. Commet une faute de géographie, au sujet de la ville d'Héraclée. XII. 121.

Focaria. L'usage qu'on a fait de ce mot dans la basse latinité. IX. 92.

Foé. Fut le premier fondateur d'une secte parmi les Chinois. XIII. 425.

Foi. Il y a une foi locale et une foi à temps. II. 379. Jugement de Bucer sur cette thèse, que nous sommes justifiés par la foi seule. IV. 202. Ce qui l'a fait devenir un bon acte de religion. V. 515. Voyez aussi XI. 646. XII. 240. Il n'y a qu'elle qui nous puisse prouver qu'il y a des corps. 102. Tous ses articles soutenus et combattus par les armes de la seule philosophie, ne sortent pas heureusement du combat. XV. 279. Ordonnée d'abord par Jésus-Christ et ses apôtres. 281. C'est un don de Dieu, et elle ne s'acquiert point par une suite de discussions philosophiques et par des raisonnemens. 282. Foi d'un chrétien, et science d'un philosophe, en quoi diffèrent. 284. Il doit suffire à tout bon chrétien, que la sienne soit appuyée sur la parole de Dieu. 309. C'est le chemin par où il a plû à Dieu de conduire les chrétiens. 312. Celle du plus haut prix, est celle qui, sur le témoignage divin, embrasse les vérités les plus opposées à la raison. 318. Ridicule qu'on a donné à cette pensée. *Là même.* Réfutation de ce ridicule. 319. Sert d'épée et de bouclier contre les nœuds des difficultés. 321. Bien peu de gens examinent sa nature. 322. Il est bon de donner des listes de ses difficultés raisonnées. *Là même.*

Foix, collége à Toulouse, n'a ni professeurs, ni régens. IV. 10.

Foix (Paul de). Pourquoi refusa de voir, à Ferrare, François Patrice. II. 355.

Foix (Gaston de). Vrai foudre de guerre. IX. 433.

Folembrai. Maison royale bâtie par François Ier., entièrement brûlée, par qui, et pourquoi. VIII. 192.

Folie. Il en entre toujours un grain dans le caractère des grands esprits. IV. 448. Comme le grand esprit se trouve aussi quelquefois mêlé avec la folie. *Là même.* Son éloge par Érasme, est très-bien reçu du public, et principalement des personnes de qualité. VI. 237. On l'a imprime environ cent fois, plus ou moins. *Là même.* C'est être sage quelquefois que de la contrefaire. XIV. 191.

Fondateurs d'ordre. Ont eu ordinairement des dévotes qui s'attachaient à eux. IX. 318.

Fondy. Assiégé et pris d'assaut par Barberousse, roi d'Alger. VII. 147.

Fontaine (la). Cité sur la jalousie des sœurs. VI. 25. Fait un sophisme pour la défense de ses ouvrages. VII. 304 Est critiqué au sujet de la vie d'Ésope, donnée par Planude. VI. 278. Il n'a pas si bien ajusté les comptes dans un ouvrage his-

torique, que mademoiselle Scudéri dans un roman. 280. Il aurait pu mieux réussir dans le conte qui regarde la traduction que Socrate a donnée des fables d'Ésope. 281. Qui sont ceux qu'il reconnaît pour maîtres. X. 320. L'un de ses contes est tiré de Boccace et d'Apulée. III. 495. Il n'a pas toujours marqué la source de ses contes. *Là même.* Ses vers sur les vaines promesses des poëtes de ne plus imprimer. III. 581 Ses contes, combien condamnables. XV. 325. Condamnés par sentence du Châtelet. 266 et 327. D'autant plus pernicieux, que leurs expressions ne sont point grossières. 345.

Fontaines d'une propriété singulière. VIII. 525 et 538.

Fontanes. Auteur de fragmens sur Louis XI. IX. 402.

Fontanges. Leur antiquité. II. 99. V. 276.

Fontanus (Petrus). Adultère puni de la même manière qu'Abélard. III. 438.

Fontarabie. VI. 499.

Fonte (Moderata). VI. 501.

Fontevraud. VI. 502. Complaisance qu'on a eue pour une abbesse de cette abbaye. VI. 518. Famille d'une de ses abbesses. XIV. 46. Et sa mort. VI. 519.

* Fontius (Barthélemy). VI. 519.

Forbes (Patrice). VI. 519.

* Forbes (Guillaume). VI. 521.

Force (Jacques de la). De quelle manière conservé au massacre de la Saint-Barthélemi. VII. 126.

Foresti. Famille dont était Philippe de Bergame. III. 356.

Formes substantielles. Réflexion sur ce dogme. IV. 367. Difficultés inexplicables de cette doctrine. VII. 161. Voyez aussi 522. A combien d'absurdités elles engagent ceux qui les soutiennent. X. 543. Conséquence qu'on en peut tirer. XV. 12.

Formies. Ville capitale du pays des Lestrygons, bâtie par Lamus. IX. 192.

Formulaires. Plus ils sont conçus dans une grande généralité, et plus ils sont propres à éviter les schismes. III. 249. Il est malaisé d'en dresser un qui coupe chemin à toute dispute. VII. 579. On en signe tous les jours contre sa conscience, afin d'éviter la prison, l'exil, la mort, etc. XV. 272.

Fornication. Si le magistrat a le droit de la punir. I. 437. Tolérance qu'on a pour ce vice. *Là même.* et pourquoi. *Là même*, et 439. Cherchez *Impudicité.*

Forts. Il n'est rien de tel que d'être toujours du côté des plus forts. XIII. 521.

Fortune. Il ne faut pas abuser de ses faveurs. I. 140. On acquiert plutôt ses faveurs par des voies illégitimes, que par des légitimes. 443. Artifices pour faire fortune. 530. On ravale tant qu'on peut la naissance de ceux qu'elle élève au sommet des dignités. II. 132. On se plaint souvent à tort de ce qu'on appelle ses caprices. III. 207. Le système des athées est incompatible avec ce qu'on dit d'un tel être. V. 33 et 70. Voyez aussi X. 116. Elle ressemble aux femmes, en ce qu'elle aime mieux les jeunes gens que les vieillards. V. 70. Scioppius fait mal à propos le théologien là-dessus. *Là même.* Ne hait pas qu'on lui ravisse ses faveurs. VI. 89. N'est jamais tant honorée, que lorsqu'on l'injurie. VIII. 85. Ce que Pline en a dit. XII. 657. C'est une déesse qui a, parmi ses créatures, des élus et des réprouvés. XI. 335. Comment on se doit conduire à son égard. *Là même.* Plaintes contre elle. 405. Sacrifice que lui faisaient les dames Romaines. XIII. 267. Ce que les anciens ont dit sur son influence. XIV. 185. Si elle favorise les uns indépendamment de leur prudence, et si elle persécute les autres indépendamment de leur imprudence. *Là même*, et jusqu'à 194. Voyez 198. Il est difficile de savoir ce que c'est. 193. Idée que les païens s'en formaient. 188. On lui impute souvent ce qu'on devrait imputer à son imprudence. 194. Mais en plusieurs rencontres, un malheureux par sa faute n'a pas moins de droit de se plaindre de la fortune, qu'un malheureux qui a très-bien fait son devoir. *Là même.*

Forum. Il a été un temps qu'on n'y pouvait avoir ses statues, que par un privilége particulier. IV. 388.

Fosseuse. Ses galanteries avec Henri-le-Grand. XI. 87.
Foucher, chanoine de Dijon. Cité. IV. 469.
Fougasse. A traduit en français la première centurie des *Raggualidi Parnasso* du Boccalin. III. 499.
* Foulques. VI. 525.
Fourmis. Prétendue raison de leur prudence. VIII. 293.
Fous. Gens qui ont contrefait les fous. II. 271. Pèchent impunément. IV. 315.
Fracastor. Adresse une de ses pièces à M. A. Flaminius, et à Galeace Florimont. VI. 499.
Frachetta (Jérôme). VI. 537.
* Franc (Martin). VI. 538.
France. Ses prélats n'ont pas la liberté de proposer ce qu'ils veulent dans leurs assemblées. I. 311. Entretenait des intelligences avec le comte de Tékéli. 338. A mieux aimé faire la guerre à l'édit de Nantes, qu'à la maison d'Autriche. II. 161. La tige d'où ses rois sont sortis, selon quelques-uns. 485. A été pleine de prédicateurs séditieux. IV. 12 et 24. A vu d'horribles factions. 46. A été autrefois assez semblable à l'empire d'Allemagne. 73. La cour de France dépêche aux états généraux, pour leur recommander les intérêts de la maison d'Orange. 168. Ses rois n'étaient autrefois majeurs qu'à l'âge de 21 ans accomplis. 568. La France dupée et trahie honteusement dans un traité de paix. V. 64. Sa monarchie s'est vue à deux doigts de sa ruine, par l'ambition de la branche de Bourgogne. 120. Fait une paix qui lui est honteuse à certains égards. VI. 95. Marche à grands pas sur la maxime *Divide et impera.* IX. 285. Ses lois ne permettent pas à ses rois d'épouser des bâtardes. 398. Fait une paix plus utile que glorieuse avec l'Angleterre. 406. Fut plus chargée sous Louis XI, que sous aucun de ses prédécesseurs. 400. Pourquoi ses sujets sont plus soumis aujourd'hui qu'ils ne l'ont jamais été. 441. C'est une servitude très-fâcheuse à cette cour, que d'avoir besoin des bulles du pape pour établir des évêques. X. 208. Quelles sont ses limites dans le comté de Roussillon. 212. Elle a joué de malheur dans le XVe et le XVIe siècles. XI. 27. L'office de son premier ministre, comparé à une nasse, où tous les esprits fous se viennent prendre. XIII. 197. Il n'y a presque rien de véritable dans ce qu'on rapporte de ses rois avant Clovis. XIV. 440. Devenue plus papiste entre l'an 1690 et l'an 1701. IV. 113. Nouveau plan sur lequel Jean du Tillet entreprend son histoire. XIV. 152.
Francfort. Harangue effacée du catalogue de ses foires, et pourquoi. VII. 103. L'église flamande y est dissipée par la persécution. 110. Les juifs en sont chassés par des émotions populaires. 572. Brouilleries de l'église réformée de cette ville. XIV. 350.
Francfort-sur-l'Oder. Quand son académie fut érigée. VIII. 307.
Franche-Comté, et les dix-sept provinces du Pays-Bas, formaient le cercle de Bourgogne. IV. 74. Conquise en 1674. X. 434.
Franckenstein. Commet une faute dans ses remarques sur Priolo. VII. 319.
Franciscains. Sont toujours en guerre avec les dominicains. IV. 285. Bien embarrassés au sujet d'un livre. VI. 552. N'observent pas les règles de leur institut. 555. Prêchent des extravagances touchant leur fondateur. *Là même.* Ne peuvent avoir la propriété d'aucune chose. X. 405. La part qu'ils eurent dans l'affaire de Savonarole, et le procédé franc et ouvert de l'un d'entre eux, touchant le défi de l'épreuve du feu. XIII. 130 et *suiv.* Remportèrent tout l'avantage dans cette affaire. *Là même.*
Franco-Gallia. Jugement de ce livre. VIII. 276.
Français. Sont ordinairement fort négligens à marquer les circonstances de la vie d'un parent illustre. III. 221. et V. 56. Il est faux qu'ils aient battu les Hollandais à Bodegrave. III. 506. Français, assiégés au Petit-Leith, sont forcés de capituler, et sortent pour jamais d'Ecosse. IV. 154. Aprés s'y être rendus odieux. *Là même.* Défigurent tellement les noms, qu'ils en sont méconnaissables. IX. 63.

Sont chassés d'Italie. IX. 153. Ils ont extrémement prôné la part qu'ils ont eue à la défaite des Turcs, au passage du Raab. 207. Leur folie opposée à la sagesse des Vénitiens. 437. Il s'en faut beaucoup qu'ils soient aussi idolâtres de leurs monarques qu'on le publie. 441. Leur esprit plein de variété et de vivacité. 128. Ne s'attachent pas volontiers à une science seule. *Là même.* Si un Français peut donner le titre de roi de France, au roi d'Angleterre. III. 422. Si en le faisant, il déclare son prince usurpateur, et se rend criminel de félonie et de trahison. *Là même.* Saint-Romuald, Balzac et N. Beda, le prétendent et sont réfutés. 420 et *suiv.* Blâmables d'avoir estimé l'Horloge des princes de Guevara. VII. 325 et 326. Comparés aux Romains, par Longolius. XIV. 283.

François d'Assise. VI. 540.

* François Ier., roi de France. VI. 558. Harangué sur-le-champ par Alciat. I. 385. S'il a demandé ce que c'était qu'un philosophe aristotélicien. III. 436. Il fait un voyage sur les côtes de Normandie en 1540, pour chercher quelque fraîcheur. IV. 226. Subterfuge dont il se servait pour briguer l'amitié des protestans. 333. Son indignation à la lecture d'un passage de Dante. 399. Son âme va tout droit en paradis, sans s'arrêter dans le purgatoire. 552. Son maître d'hôtel en rend une plaisante raison aux députés de Sorbonne. *Là même.* Il disait qu'il n'avait point vu de savant dont il n'eût épuisé la science en deux ans. 554. Mal payé de toutes les brigues dont il se servit en faveur des amours de Henri VIII. V. 65. Il redemande des joyaux à une de ses maîtresses, mais les ayant reçus en lingot, il les lui renvoie en approuvant sa conduite. 118. Ce qu'on disait de ses amours pour la comtesse de Château-Briand. *Là même.* Ce que l'on doit penser de la protestation qu'on lui impute, au sujet de la duchesse d'Étampes. VI. 311. Ses murmures contre la providence. 567. Le sage conseil qui lui fut donné, n'étant pas encore roi, par Gouffier Boisy, ou par Duprat, ou par Grignaux. 564. Mal servi par sa propre mère. 568 Les calomnies dont on le noircit. *Là même.* La malédiction qu'il donne à ses enfans au cas qu'ils ne le vengent. 578. Jugement sur les histoires qui ont été faites de son vivant ou du temps de Henri son fils. VII. 465. Devenait de méchante humeur en vieillissant. VIII. 12. Il avait très-mal réussi dans le choix de ses ministres. *Là même.* Il disgracie son favori Anne de Montmorenci, dans le même temps que Soliman disgracie et fait mourir son favori Hibrahim Bascha. 402. Trouva bonne la traduction des psaumes de Marot. X. 323 et 328. Fait prier Melanchthon de venir en France. 381. Voyez 391. Reçut de grands services de sa sœur, et eut pour elle une considération singulière. XI. 41 et *suiv.* Fut aucunement ébranlé sur la proposition d'une messe à sept points. 45. Si son amour pour la duchesse d'Étampes commença devant ou après sa prison. VI. 301. En quel temps il fut mis en liberté. *Là même.*

François II. Aurait absolument détruit la réformation en France, si son règne avait été plus long. VIII. 22.

François de Paule. Faux miracle qui lui a été attribué. VI. 578.

François de Sales. Estime Pierre Fenoillet, et lui donne une cure. VI. 421. Disait de Louis XI, qu'il était bon catholique; mais mauvais chrétien. IX. 427.

Françoise. VI. 583.

Francus (Sébastien). VI. 586.

Franeker. Par les soins de qui le jardin de cette académie fut aggrandi. XIV. 331. Qui y fit le premier des leçons. 332. Disputes de cette académie terminées par le silence que le souverain ordonna. XV. 285.

Frangipani. VI. 589.

Fra-Paolo. La joie qu'il eut en voyant M. de Sommerdyk à Venise. I. 5. Plus imbu de la foi réformée que de la Romaine. III. 248. Son amitié pour M. Daillé. V. 350. Critiqué par Palavicin, au sujet des lettres que le concile de Trente devait expédier. VI. 486. Sa

pensée sur les circonstances qui favorisèrent la réformation. IX. 573. Étrange maxime de ce grand homme. XIII. 37. Son narré de l'entrevue de Vergerius avec Luther. XIV. 355. Et de l'assistance du premier à l'assemblé de Worms. *Là même.* On prétend qu'il s'est fort servi des livres de Vergerius. 362. Son Histoire du concile de Trente, traduite en latin par A. Neuton. XI. 138. Considérations qui l'empêchent de réfuter le *Squittinio della libertà Veneta.* XIV. 347.

Frassen, cordelier. Aurait bien de la peine à répondre à Spinoza. I. 56.

Fraternité. Fondée Sur l'adoption, ne mettait pas moins d'obstacle aux mariages, que la fraternité naturelle. XIII. 103.

Fratricelli. VI. 592.

Fraudes pieuses. III. 269, 372, 406. et IV. 209.

*Frauwenlob (Henri). VI. 597.

Frédéric II, roi de Danemark. Fait rejeter le livre de la Concorde. VII. 578.

Frédéric II, roi de Prusse. Ce qu'il pense de Luther. IX. 547. Son *Anti-Machiavel.* X. 27. Sa préface de la vie d'Apollonius de Thyane. II. 195.

Fregose, envoyé de France. On le tue, et on lui impute de fausses instructions. VI. 569.

Freherus (Marquardus). Trompé, dit-on, par les jésuites de Mayence, s'en plaint par un manifeste qu'on ne trouve plus. XI. 359.

Freherus (Paul). Sa contradiction touchant Geldenhaur. VII. 57.

Freigius (Jean Thomas). VI. 597.

Freigius (Nicolas). Particularités qui le regardent. VI. 598.

Frère lai, qui est cause qu'on met en feu tout un couvent. VII. 362.

Frères Proverbe des anciens, touchant la haine des frères. VI. 25.

Fréron. Ne lisait que les préfaces des ouvrages. XI. 444.

Fribourg et Brisac. Restent à la France par la paix de Nimègue. IX. 56.

Fricius (André). Orichovius dispute contre lui. XI. 241.

Fridéric Barberousse, et *Louis de Bavière.* Apologie de ces princes par Hungérus. VIII. 298.

Fridérigsbourg. Les unitaires, qui y avaient été reçus, en sont chassés par l'ordre du duc de Holstein. IX. 476.

Frisons. Leurs auteurs débitent force fables. VI. 155.

Froc. Ne nous guérit pas de notre penchant. II. 123.

Froila, roi des Asturies. Si sa femme était fille d'Eudes, duc d'Aquitaine. X. 580.

* Froissard (Jean). VI. 599. Met dans la bouche de la reine Jeanne de Naples, une harangue pleine de faussetés. XI. 13. Cité. XII. 583.

Fromage. Qui inventa le secret de le faire. II. 334.

* Fronton (Marc Corneille). VI. 601.

Frontoniens. Secte d'orateurs. VI. 601.

Frugalité remarquable d'Agésilaüs. I. 257. Exemple bien remarquable de cette vertu. VI. 380.

Fruterius. Que devinrent ses manuscrits après sa mort. VII. 77.

Fugger (Huldric). VI. 607.

Fugitifs pour la religion. Rien de plus ordinaire que de les voir sonner le tocsin contre les sectes. IX. 135.

Fuir. Gens qui ont confessé qu'ils avaient jeté leurs armes en fuyant. I. 374.

Fulginas (Sigismond). VI. 609.

Fulnec, petite ville. Érige une école. V. 260. Elle est pillée par les Espagnols. *Là même.*

Fulvie. VI. 610. Traite fort durement les dames romaines, qui voulaient avoir recours à son intercession contre les triumvirs. VIII. 212.

Fulvius. Origine de cette famille. VI. 616.

Funccius (Jean). VI. 626.

Furetière. Est tombé dans une grosse erreur touchant Cassius. IV. 504. Les traits de satire qu'il lance contre les écrivains qui trafiquent de leurs livres. XII. 461. Révision de son dictionnaire, par M. de Beauval. III. 161.

Furius de Catulle, est bien différent de celui d'Horace. IV. 596. Vossius critiqué à cet égard. *Là même.*

* Furius (Fridéric). VI. 627.

Furmérius. Le fait qu'il allègue pour prouver la longue vie des anciens rois des Frisons, est tout-à-fait mal fondé. II. 510.
Furstemberg (le prince de). Son enlèvement dissipe les conférences de la paix générale, qui se traitait à Cologne. X. 252.
Furstemberg (F. de), évêque de Paderborn. V. 146.

G.

Gabay Faro (Aaron), juif portugais, qui se convertit au christianisme. XIV. 533.
Gabalis (le comte de). Si ce livre est original. III. 589. Cité. IV. 90. Morceau de sa comédie, au sujet de Noé et de sa femme. V. 55.
* Gabriel (Gilles de). VII. 1.
* Gaffarel (Jacques). VII. 1.
Gaguin. Défend mal Jeanne, reine de Navarre, contre les calomnies dont on la noircissait. IV. 259. Mal apparié avec Paul Émile. VI. 146.
Gaillard (Gilles). Embrasse la religion réformée, et publie les motifs de sa conversion. XII. 552.
Gain. L'amour du gain fait faire bien des bassesses. I. 385.
Galant châtié tout comme Abélard. III. 435.
Galanterie. Quel est le plus grand crime dans son empire. V. 394.
Galanteries des rois de France. L'auteur de cet ouvrage a copié plusieurs erreurs de Varillas, et les a même rendues pires. XII. 192. La première édition de cet ouvrage a plus l'air d'une véritable histoire que la seconde. XIV. 239.
Galatin (Pierre), cordelier. Accusé d'avoir pillé Porchet Salvago. X. 342.
Galba. Tout le monde l'aurait cru capable de l'empire, s'il n'avait jamais été empereur. VIII. 31. Sa complaisance pour Mécénas. X. 42.
Galeas (Jean). Meurt pour avoir été empoisonné, et non pour avoir trop caressé sa femme. II. 234.
* Galés (Pierre). VII. 4.
Galien. Son objection contre les atomes inanimés. VI. 178. Trouve étrange que Chrysippe s'amusât à expliquer soigneusement les traditions poétiques. VIII. 533. Qui le premier a traduit ses œuvres en latin. IX. 171.
Galilée. A porté le titre de premier mathématicien du grand-duc de Toscane. XIV. 449. Son buste honorablement placé et respecté par Viviani. *Là même*.
Galissard (Pierre). Commet deux bévues au sujet de Jean Damascène. V. 361.
Galois (le). Censuré de plusieurs erreurs au sujet du plagiat de l'Arétin. II. 294.
Gallors (Nicolas de). VII. 5.
* Galligaï (Léonore). VII. 6.
* Gallonius (Antoine). VII. 10.
Gallucci (le père). Se brouille dans la narration d'un combat. IV. 122.
Gallatius (J. P.). VII. 12.
Gallutius (Tarquin). VII. 12.
* Gallutius (Ange). VII. 13.
Gallus Romæ Hospe. Ouvrage composé sous ce titre, par Louis de Mont-Josieu. X. 500.
* Gamache (Philippe). VII. 13.
Gambara (Laurent). VII. 13.
Gameren (Hanard). Qui était cet auteur. XIII. 494.
Gamme. D'où est venu ce mot. II. 289.
* Gamon (Christophe de). VII. 15.
Ganymède. VII. 15.
Ganges (le roi de). Tué par les gymnosophistes. VII. 84. Les malheurs qui suivirent cette mort. *Là même*.
Gantois. Mis à la raison par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. IV. 57.
Gants de Frangipane. D'où leur vient ce nom. VI. 592.
Gap. Son synode national ordonne que l'on insérera dans la confession de foi, un nouvel article, portant que le *pape est proprement l'antechrist*. VI. 459.
Garamont (Claude). Fait les poinçons et frappe les matrices des caractères romains. XIV. 229. Il était disciple de Tori. *Là même*.
*Garasse. VI. 22. Une de ses calomnies contre Bèze réfutée par un catholique romain. III. 416. Défaite dont il se servit. 418. Son portrait. 419.

Impertinent conte de sa doctrine curieuse. IV. 216. Autre encore plus impertinent. 219. Il publie une fausseté contre Calvin à l'occasion de Servet. 338. Est un calomniateur. 531. Tirade de ses impertinences. V. 525. Son jugement, touchant Démocrite et Diogène, fortement censuré. 527. Ses bouffonneries au sujet des antinomiens. VIII. 427. Sa licence à changer des faits dans l'histoire d'Athénaïs. IX. 169. Comment il abuse de l'autorité de Pratéolus pour calomnier les calvinistes. 549. Il censure Pasquier, et rapporte par occasion des exemples d'une ridicule ignorance. 490. Il commet diverses fautes au sujet de quelques magiciens. XII. 670. Il publie deux satires violentes sous le nom d'André Schoppius. XIII. 204. Est convaincu d'erreur grossière, au sujet de Lucain et de Tacite. XIV. 14. Traite d'athée l'anonyme qui s'est caché sous le nom d'Antoine Cornélius. XIV. 527. Examen d'une imagination de ce jésuite. 500 *et suiv.* Ses bévues touchant le *Querelæ Infantium*. V. 300.

Garces. Mettent toute la Grèce en guerre. XI. 616.

Garcia (Martin). Fait traduire l'Alcoran en arragonais. II. 86.

Garde (Guy de la). Traduit en français le Traité de Baduel sur le mariage des gens de lettres, et manque dès le titre. III. 26.

Garden (George). Fait la vie de Jean Forbes. VI. 521.

Garderobe. Rares préceptes de garderobe. I. 343.

Gardes de la ville. Dans le Cantique des cantiques, expliqués par les puissances ecclésiastiques : explication qui fait enfermer son auteur. IX. 164.

* Gardie (de la). VI. 32. Calomnié par Typot. XIV. 201.

Gardiner. Déposé sous Édouard VI, pour n'avoir point soutenu les droits de l'autorité royale. XII. 180. Et rétabli sous Marie. *Là même*. Bon mot qu'on lui attribue, touchant J. Poinet, avec sa réfutation. 183.

Garissoles (Antoine). VII. 40.

Garnier (Gilles). Homme qui se transformait en loup garou, condamné au feu par arrêt du parlement de Dôle. II. 548.

Garnache (dame de la). VII. 41.

Garonne. VII. 45.

Gassarus (Achille), médecin. Était un véritable *Helluo librorum*. VI. 607.

Gassendi. Abandonne le dessein de critiquer Aristote, par la peur de la persécution. II. 366. Censuré de ce qu'il a pris une louange ironique d'Horace pour une louange sérieuse. IV. 584. Son éloge. *Là même*. S'il s'est laissé tromper par le traducteur latin de Plutarque, au sujet de Corniade et de Léontium. VI. 183. Personne n'a si bien écrit que lui pour Épicure. XV. 53. En quoi il diffère de Descartes. IX. 199. Il ne s'est jamais si bien porté que dans le temps qu'il devait mourir, suivant les prédictions des astrologues. X. 539. Était redoutable adversaire des astrologues. XI. 518. M. de Peiresc le prie d'écrire sur une opération astronomique, touchant la ville de Marseille. XII. 150. A combattu les raisonnemens de Descartes pour l'immortalité de l'âme. 236. Son sentiment sur la conservation des créatures est insoutenable. 558. Ce qu'il observa touchant les mathématiciens, et surtout les géomètres. XV. 63.

Gassion (le maréchal de). On défend de faire son éloge. VIII. 101. Comment il réfuta les réflexions de l'abbé de la Rivière au siége de Courtrai. XI. 334. Apophthegme de ce maréchal. XIV. 103.

Gauden. Est l'auteur de l'*Icon Basiliké*. X. 456. Ou tout au moins l'éditeur. 457.

Gaulard (le sieur). Contes sous ce nom. I. 127.

Gaultier (Jacques). Multiplie tant qu'il peut les sectes protestantes. V. 60. Fait une secte imaginaire de melchiorites. X. 395.

Gauric (Luc). Ce qu'il déclara à Henri II dans son horoscope. VIII. 24.

Gautruche (le père). Critiqué avec d'autant plus de soin, qu'il est dans les mains de tout le monde. I. 154.

Gaza. Ce qu'il fit pour Argyropyle. II. 309.

Gazetiers. Il ne faut pas se fier à leurs relations. I. 31. Il n'y en a point de si chétif qui ne se puisse pro-

mettre l'immortalité pour tous les contes qu'il invente. IV. 340 et 399. Aussi difficiles à concilier eux-mêmes, que de concilier ceux de différent parti. IX. 54. Ignorance de celui de Paris. *Là même.* Leurs artifices à grossir et diminuer les troupes d'une place assiégée. 57. Ceux des villes impériales ordinairement grands menteurs. XIV. 461.

Gazettes antérieures plus croyables que les postérieures en certains cas. I. 31. Leur invention n'est pas le premier moyen dont on s'est servi pour tromper le public. 253. Si les princes catholiques font bien d'y laisser mettre leurs vœux et leurs pèlerinages pour le succès de leurs armes. 318. Celles d'Amsterdam n'ont pas accoutumé de célébrer les louanges des papes. V. 145. Elles louent pourtant Alexandre VII. *Là même.* Observation sur les nouvelles qu'elles débitent. VII. 330. et X. 107. Utilité d'une charge qu'on pourra établir par rapport à la gazette. XV. 180. Jugement de Guy Patin sur la gazette. *Là même.* Voyez aussi 182. Leur utilité pour les dates. X. 434.

*Gediccus. VII. 46. N'a point pénétré la véritable intention de l'auteur qui a mis en question, si les femmes étaient des créatures humaines. VII. 47.

Géla. Par qui cette ville a été bâtie. VII. 73. Ses habitans envoient une colonie à Acragas. *Là même.*

Geldenhaur (Gérard). VII. 50.

Gelée (Théophile). Traduit l'histoire anatomique et les opuscules de du Laurens IX. 112.

Gélénius (Sigismond). VII. 57.

Géminius (Livius). Son infâme flatterie, et ses horribles imprécations. VI. 28.

Généalogies. Vanité de la plupart de celles des juifs. I. 82. Les figures ne sont guères plus nécessaires en matière de géométrie, qu'en matière de généalogie. IV. 129.

Généalogistes. Leurs impertinences. XIV. 385. Voy. aussi XII. 92. Cherchez *Familles.*

Génebrard. Traite Josephe d'impie pour avoir comparé le passage de la mer de Pamphylie, par Alexandre, avec celui de la mer Rouge, par Moïse. XII. 6. Difficulté sur la première édition de sa Chronique. XI. 471. Traitait avec une médisance furieuse ceux qui n'étaient point catholiques. IX. 83.

Gener. Ce mot se prend indifféremment pour beau-frère et pour beau-père, dans les anciens écrivains. XII. 80.

Génération. Les plus excellens physiciens n'avaient point admis de génération proprement dite devant Aristote. II. 366. Rapport que les médecins trouvent entre ses organes et le gosier. V. 462.

Généraux d'armée. Fournissent quelquefois des ressources à l'ennemi. III. 345. Il y en a un très-grand nombre dont les victoires n'ont point d'autre fruit que de faire vendre des crêpes et du drap noir. V. 24. Les Romains en changeaient souvent. *Là même.* Combien il leur importe d'être diligens. *Là même.* Ils avancent bien souvent plus leurs affaires par des coups de politique que par leur grande capacité dans l'art militaire. 285. Leurs ruses pour se rendre toujours nécessaires. XIII. 260. Il n'y a personne à qui il importe autant qu'à eux d'être délivrés des superstitions de l'astrologie judiciaire. 532. Trop de précaution leur nuit quelquefois. 549.

Générosité. Exemple fort rare de cette vertu. II. 391.

Gênes. Ville appelée plutôt *Janua* que *Genua* dès le temps de Luitprand, et pourquoi. III. 47. Elle demande Charles VII pour son seigneur. V. 122.

Genest (saint). A fini ses jours par une tragédie. XI. 427.

Genève. Faux augure de Scaliger touchant cette ville. III. 409. Les désordres y régnaient, nonobstant la réformation des dogmes. IV. 327. Le consistoire italien y dresse un formulaire de foi. VII. 63. Son académie ne veut point souffrir d'autre système que celui d'Aristote. XII. 456. Quand et à quelle occasion l'on y dressa une école de langues, etc. IV. 356.

Génevois. Harangue que Broughton leur adresse. IV. 162. Exemplaire grec et latin de cette harangue. *Là même.*

Génevois (le prince de). Pourquoi appelé de la sorte. VII. 43. Il devient prisonnier de sa mère en voulant se saisir de Beauvais. *Là même.*

Génies. S'ils ne pourraient pas conserver leur espèce par la génération. III. 550. S'ils existent. IV. 506. Doctrine païenne touchant le génie particulier de chaque homme. 306. Ce que Cardan dit de son génie particulier. 463. Échantillon de la doctrine platonique touchant les génies. XII. 175.

Gennadius, patriarche de Constantinople. Reçoit la crosse des propres mains de Mahomet II. X. 111.

Gens de lettres. Cherchez *Auteurs*, *Écrivains* et *Lettres.*

*Gentilis de Bechis. VII. 60.

Gentilis (Jean-Valentin). VII. 61.

*Gentilis (Albéric). VII. 65.

*Gentilis (Scipion). VII. 67.

Gentilis. Ses différens avec Calvin, plus détaillés dans la vie française de Calvin que dans la latine. IV. 356.

*Gentillet (Innocent). VII. 70.

Gentils. On ne sait à quoi les pères songent dans quelques-uns de leurs argumens contre eux. V. 184.

Gentilshommes. Ceux de France pour la plupart sont d'un village. VII. 36.

Gentius, roi d'Illyrie. Mené en triomphe à Rome. II. 114.

Géomètres. La moindre distraction peut causer beaucoup de mécomptes dans leurs calculs. IV. 582.

Géométrie. Maxime de Platon que Dieu l'exerce toujours. XV. 65.

Georgiens. Quelles sont leurs mœurs. X. 71.

Gérard (Balthasar). Sur quel exemple il se fonde pour assassiner Guillaume Ier., prince d'Orange. VIII. 436. Assassine ce prince. V. 111.

Gergenti. VII. 72.

Germain (saint), évêque d'Auxerre. Rétabli dans le calendrier par arrêt du parlement. IX. 335.

Germanicus. A qui ce nom a été donné, et pourquoi. VI. 49. Ses bonnes qualités. 57. Ce qu'en dit Tacite en décrivant son triomphe. IX. 517.

Gerson. Critique le Traité des noces spirituelles de Ruysbroeck. XII. 673. Jean de Schoonhove, et Denis le chartreux, répondent à cette critique. *Là même.*

Gervais de Tilleberi. Fait mention de la papesse dans ses *Otia imperialia.* XI. 385. Martin Polonus tire de lui les matériaux de sa chronique. 386.

Gervaise (D.) Auteur de la vie d'Héloïse et Abeilard. I. 54.

Gesner. S'est si mal exprimé au sujet de Tortellius, qu'il pourrait être cause de plusieurs grosses fautes. II. 291. Inattention de cet écrivain. IV. 145. Donne des espérances à l'égard d'un auteur, qui sont prises pour des choses effectuées. XI. 544.

Gètes. Leurs ambassadeurs, allant traiter de paix ou de trève avec des gens irrités, se présentèrent à eux jouant de la lyre. I. 164. Ils étaient les plus belliqueux de tous les hommes, et pourquoi. VII. 86. Ils font en cela honte aux chrétiens. *Là même.* Traitent honnêtement et obligeamment Ovide. XI. 285. Ce poëte fait un poëme en leur langue à la louange d'Auguste. 313.

Gibets. Taille démesurée de quelques-uns, et pour quelle vue. III. 2.

Gibieuf (le père). Met des argumens et des sommaires aux œuvres du cardinal de Berulle. III. 385.

Giessen. Le landgrave de Hesse y érige un collége, auquel l'empereur confère, l'année suivante, le titre d'université. VII. 571. L'académie de cette ville transportée à Marpourg. XIII. 166.

Gifanius. VII. 74. Résolution des difficultés proposées sur son sujet. VII. 76. C'est lui qui a composé la vie de Lucrèce. XI. 402.

Gygès. Quelle était sa maxime touchant les femmes qui se dépouillaient de leurs habits. VII. 456.

Gil (le père), jésuite. N'avait jamais connu de visage aucune femme. X. 259.

*Gilles (Pierre). VII. 81.

Gymnosophistes. VII. 81. Il y en avait de deux espèces. IV. 97.

Gioachino Greco. VII. 87.

Girac. Voy. Thomas. XIV. 131. Censure très-mal à propos Costar. I. 149 Ne critique pas avec exactitude. *Là même.* Il ne raisonne pas conséquemment. *Là même.* Il igno-

re ce qu'il ne devait pas ignorer. *Là même.* Il explique mal Plutarque. *Là même.* Il réfute mal les faits de la mythologie païenne. *Là même.* Cité. 505. et VI. 243. Son jugement sur la traduction de Plutarque par Amyot. I. 505. Convertit en crime d'état un endroit de la réplique de Costar. VIII. 19. Est censuré avec raison par Costar, au sujet des deux tonneaux de Jupiter. X. 194. Histoire de ses démêlés avec Costar. XIV. 133, *et suiv.*

Giraldi. Brouille pitoyablement les choses touchant Parthénius. XI. 416.

Girard (Albert). Traducteur des ouvrages de Stevin. XIII. 493.

Giseric, roi des Vandales. Prend Rome, etc. IX. 140.

Gladiateurs. Leurs jeux furent abolis par Honorius. I. 453. Se louaient au premier venu afin de s'entretuer. IV. 244.

Glandorp. Censuré d'avoir fait deux consuls d'un seul. III. 40. Critiqué pour avoir fait deux poëtes d'un. IV. 516. Il critique mal à propos Rutilius au sujet de la guerre des Parthes. 502. Sa pensée sur le temps auquel la loi Fannia fut établie, ne s'accorde nullement avec ce qu'en dit Pline. VI. 389. Il trompe deux fois le lecteur au sujet de Fulvie. 626. Son erreur au sujet d'un Hortensius, lieutenant général de Sylla. VIII. 218.

Glaphyra, femme d'Archélaüs. VII. 89.

Glaphyra, fille d'Archélaüs. VII. 89. Son songe et les moralités que Josephe en tire. VII. 91.

*Gleichen. VII. 93.

Glycera, courtisane. Raille Stilpon. XIII. 507.

Gloire. L'homme en est fort avide. IV. 404. Elle est inséparable de l'utile dans les affaires de la guerre. V. 23. Ceux qui aspirent à la même gloire peuvent bien s'estimer, mais ils ne s'aiment point. VI. 358. Le désir qu'on en a est la dernière chose qu'on dépouille. XIV. 99. Il n'y a rien de plus extraordinaire que de savoir jouir tranquillement de celle qu'on a acquise. 182.

Glossateurs. Sont tombés dans plusieurs bévues par l'ignorance des belles-lettres. I. 132. L'autorité surprenante des glossateurs de droit. *Là même.* Qui fut le premier des jurisconsultes français qui chassa la barbarie des glossateurs. VI. 61.

Gnostiques. On peut croire sans peine qu'ils admettaient ces vertus et ces principes qu'on leur attribue. IV. 307. Impertinence de leurs contes au sujet des âmes qui montent dans le ciel. VI. 119. Tournaient en ridicule tous ceux qui souffraient le martyre. X. 230.

Gobelet du monde. Qu'est-ce que les philosophes arabes entendent par là. II. 365.

Gobelin. (Jean). Son sentiment touchant Flavius Blondus. III. 486.

Godeau. Ce qu'il dit de la facilité à composer. VII. 310. Poussé par un critique au sujet d'une hymne. IX. 459.

Godefroi (J.-J.) Est l'auteur d'un traité attribué à Saumaise. I. 428.

Godefroi (Théodore). Publie l'histoire de Louis XII, par Jean d'Auton. II. 594.

Goldast (Melchior). VII. 97. Son frère massacre une demoiselle dans le grand chemin de Strasbourg. VII. 102. Fait imprimer au second tome de sa Monarchie, le *Defensor pacis* de Marsilius de Ménandrino. X. 405.

Golius (Jacques). VII. 103. Était un bon protestant. VII. 576. Sa grande capacité dans la profession des langues orientales. VIII. 286.

Golius (Pierre). Voyage dans le Levant, où il est fort bien traité en considération de son frère. VII. 577.

Golius (Théophile). VII. 110.

* Gomarus (François). VII. 110. Pronostic de ses contestations avec Arminius. III. 189. Ce qu'en dit Joseph Hall. VII. 484. Fait imprimer le *Defensor pacis* de Marsille de Padoue. X. 405.

* Gombauld. VII. 115. Est raillé de n'être pas bien logé. XIV. 256.

Gomès (Ruy). Par quelle ruse il acquit l'amitié de Philippe II. XIV. 101.

Gomorrhæus. Quel livre c'est. V. 365.

* Gonet. VII. 120. Se trompe touchant le jésuite André Blanc. III. 453.

* Gontaut (Armand de). VII. 121.

Gontaut (Charles de). VII. 128.

GONZAGUE (Cécile de). VII. 137. Méprise les plaisirs du monde pour se consacrer à Dieu. V. 290.
Gonzague (Louise Marie de). Un astrologue lui promet une couronne, et la prédiction eut son effet. X. 542. Voyez aussi IX. 465. Et *Pologne* (la reine de).
GONZAGUE (Éléonore de). VII. 139.
GONZAGUE (Isabelle de). VII. 141.
GONZAGUE (Julie de). VII. 146.
*GONZAGUE (Lucrèce de). VII. 148.
Gordien, empereur. Philippe le fit déposer et puis tuer. III. 6.
Gordius. Quel présage il eut de la royauté. XIV. 71.
Gorgias. De qui il a été le modèle pour l'élévation de l'éloquence. V. 330. Haranguait sans préparation, et pourquoi. XII. 346.
GORGOPHONE. VII. 157.
*GORLÆUS (Abraham). VII. 158.
GORLÆUS (David). VII. 160.
Gortyniens. Peuple athée de la Phocide, le même que les Phlégiens. XII. 36.
Gortys, ville de Crète. Par qui bâtie. VI. 373.
GOSELINI (Julien). VII. 161.
*GOSSELIN (Guillaume). VII. 162. Traducteur français de l'Arithmétique de Tartaglia. XIV. 43.
* GOUDIMEL (Claude). VII. 163.
Goudron (le marquis de). Épouse une coureuse devenue riche par les bienfaits du duc de Vitry. XI. 450.
*GOVEA (André). VII. 166.
Gouffier de Boisy. Mis pour *Duprat* dans plusieurs relations. VI. 564.
*GOULART (Simon). VII. 173.
*GOULU (Nicolas). VII. 175.
*GOULU (Jean). VII. 177.
GOULU (Jérôme). VII. 184.
Goulu. Réponse qu'il fit à un passage qu'on lui avait critiqué, examinée. II. 454. Supplément à l'histoire de sa dispute avec Balzac. X. 582.
*GOURNAI (Marie de Jars). VII. 184.
Goût. Exemple de ses caprices. XIV. 199.
Gouverneur assiégé. Fait toujours demander où est le quartier des rois lorsqu'ils se trouvent au siége. IX. 53.
Gracques. Otent aux sénateurs tous les tribunaux de justice, pour en gratifier les chevaliers. VI. 44.
Grâce. Saint Augustin, Calvin, Jansénius, les thomistes, ont au fond le même sentiment sur cette matière. I. 211. II. 553. et VIII. 322. Bellarmin était aussi du même sentiment. III. 273. Il n'y a point de méthode qui lève toutes les difficultés qui se rencontrent sur cette matière. II. 388. Son inadmissibilité décidée par le synode de Dordrecht. VI. 524. Ce que quelqu'un a dit des matières de la grâce. VIII. 321. L'endroit faible de ce dogme. XII. 471. On peut errer sur ces matières par de bons motifs. XIII. 313. C'est un scandale que les disputes de la grâce produisent tant de divisions. 315. Cause des disputes sur ce sujet. XV. 294.
Grâce universelle. Il s'en faut bien que cette méthode contente la raison. I. 513. Différens qu'elle a excités. *Là même*. Et qui sont regardés présentement d'un autre œil qu'autrefois. V. 356. Cherchez *Prédestination*.
Gracian. Deux sortes de lecteurs se plaignaient de ses ouvrages. XI. 328.
Grævius. Se trompe touchant la mort de F. Junius. VIII. 493.
*GRAIN (Baptiste Le). VII. 191.
Grammaire. L'ignorance d'une de ses règles fait renvoyer un savant homme à ses rudimens. V. 3.
Grammaire française. Est plus exacte que la grecque et la latine. I. 146. et XIV. 103.
Grammaire irlandaise. Par qui a été faite la première. III. 248.
Grammairien. Devenu empereur. II. 180. Grammairien qui estimait que c'était perdre le temps que de disputer des questions de théologie. IV. 235. Grammairiens censurés de ce que, recherchant les malheurs d'autrui, ils ignorent leurs propres désordres. V. 535. Grammairiens et philologues sont faciles à se fâcher, et difficiles à s'apaiser. XI. 401.
Grammont (le marechal de). Comment il parlait de la religion réformée. X. 565. On a cru qu'il perdit exprès une bataille. VI. 506.
*GRAMOND (Gabriel de). VII. 192.
*GRAMOND (Gabriel-Barthélemi de). VII. 192.
*GRAMOND (Scipion). VII. 194.
Grand (M. Le). Sa justification de

Sandérus contre M. Burnet. XIII. 88.

Grandeur. Notre esprit est peu capable de connaître la véritable. XII. 134.

Grandier. VII. 194. Ce qu'on dit de lui dans les mémoires d'Artagnan. IX. 387.

Grands. Ne sont pas aussi heureux qu'on pense. IV. 69. Voyez aussi XIV. 613. En quelque lieu qu'on soit il en faut toujours parler avec respect. VI. 124. Il faut observer les momens propices pour se présenter devant eux. VII. 356. S'accordent aisément dans leurs différens. XII. 193.

Grangier (Bonaventure). Écrit contre le fréquent usage de la saignée, introduit par Botal. IV. 19.

* Grapaldus (François-Marins). VII. 204.

Gras (Henri). Publie le Traité d'Antoine Saporta, *de Tumoribus præter naturam*. XIII. 90.

*Grassis (Paris de). VII. 205.

Gratitude. N'est pas soumise entre les souverains aux mêmes règles qu'entre des particuliers. VI. 126.

Gravius, ou plutôt *Greuves* (Jean). Prend un roi d'Égypte pour un gouverneur. I. 99.

Gravure. Sert quelquefois à la falsification de l'histoire. IV. 21.

Graswinckel (Théodore). VII. 208.

*Gratarolus (Guillaume). VII. 209.

*Grawérus. VII. 210.

Greben. VII. 212.

Grèce. Mérite l'épithète de *menteuse*, de *fabuleuse* et de *malè feriata*. I. 145. L'histoire générale de la Grèce est un livre plein de fautes. XI. 621.

Grecs. Quel titre ils donnaient au roi de Perse. I. 258. Ordre qui leur fut adressé de vivre en paix, d'honorer les muses, et de terminer leurs différens selon les règles de l'équité. 410. On leur a reproché qu'ils étaient toujours enfans. III. 579. Décriés pour leurs faux témoignages. IV. 413. Leur affection pour leur langue. V. 222. Comment la guerre de Troie leur fut utile. VII. 543. Ingénieux et voluptueux, ont eu besoin d'une religion chargée de cultes. XV. 278.

Grecs. Se plaignent du peu d'affection que l'église romaine a pour eux. II. 443. Ils réglaient leurs sentimens sur saint Jean Damascène, plus que sur aucun autre père. V. 363. Leurs prêtres se vantent faussement d'un miracle à toutes les fêtes de Pâques. VI. 108. Quelle a été la cause des maux qu'ils souffrirent à la prise de Constantinople. X. 116. Quatre savans de cette nation cherchèrent un asyle en France sous le règne de Charles VII. 346.

Greffier au parlement de Paris. Cette charge a été plus d'un siècle dans la famille du Tillet. XIV. 153 et 159.

Grégoire de Nazianze. Son apologie touchant le genre de mort d'Aristote. II. 372. Ce qu'il disait de son père. IX. 76. Voy. *Nazianze*.

Grégoire de Nysse. Quelques-uns le croient auteur de l'ouvrage qui court sous le nom de Némésius. XI. 107.

* Grégoire le Grand. VII. 212. S'il a été moine bénédictin. VII. 11. Par quel miracle il fut trouvé dans sa solitude. 215. S'il a été obligé de révoquer la loi du célibat. 228. Il a douté de la résurrection. 233. On lui attribue un ouvrage de *Radulphus Flaviacensis*. XII. 423. Les plus habiles gens de la communion romaine réfutent aujourd'hui le conte que ce pape ait tiré l'âme de Trajan des enfers. XIV. 246 et *suiv*.

Grégoire V, pape. Comment proche parent de l'empereur Othon. XI. 280.

* Grégoire VII, pape. VII. 234. Supplément à l'une des remarques de son article. VIII. 269. Autre supplément. X. 605 *et suiv*.

Grégoire XI, pape. Se plaint aux députés de la faculté de théologie de Paris de la version française du *Defensor Pacis* de Marsille de Padoue. X. 405.

Grégoire (Pierre). VII. 254. N'a point entendu l'auteur qu'il cite au sujet de Diagoras. V. 502.

* Grenaille (François de). VII. 255.

Gretserus (Jacques). VII. 257.

* Grévius (Jean de). VII. 258.

* Gribaud (Mathieu). VII. 260.

Grillon. VII. 262.

Grim (Egbert). Cite le témoignage

de 135 auteurs contre la papesse Jeanne. VI. 539.
Grynæus (Thomas). VII. 264.
Grinæus (Simon). VII. 262. Hommes célèbres de ce nom. VII. 263 *et suiv.*
Gryphiander (Jean). VII. 264.
Gryphius (Sébast.). VII. 265.
Grisons. Leur édit contre les hérétiques. IX. 135. Donnent un édit contre les hérétiques, et Scipion Lentulus en fait l'apologie. *Là même.*
Groendal. Ruysbroek y fonde un couvent de chanoines réguliers de saint Augustin. XII. 673.
Groningue. Qui prêcha le premier la réformation dans son territoire. I. 471. Et dans la grande église après la réduction de cette place au pouvoir des états-généraux. *Là même.* Les luthériens en chassent ceux qui avaient embrassé la réforme de Calvin. VI. 153. Cette ville s'associe avec les Provinces-Unies. *Là même.* Elle érige son collége en académie. *Là même.* Se défend vigoureusement contre l'évêque de Munster, et quand. X. 433.
Gropper. VII. 267. Comparé à Judas, et accusé de s'être étranglé. XIV. 569.
Gros (Valère). Défend les Vaudois comme le prieur Rorenco. XII. 624.
*Grotius (Hugo). VII. 270. S'il est étonnant qu'il ait pris Caligula pour cet homme de péché dont parle saint Paul. IV. 314. Il a eu tort de n'avoir pas envoyé à ses amis une copie de son Histoire. 374. Ce qui fit résoudre au roi Gustave de se servir de lui. VII. 283. Son livre de la Vérité de la religion chrétienne. VIII. 6. Ce qu'il dit au sujet du secours que l'ambassadeur d'Espagne sollicitait en Angleterre pour le duc de Rohan. 16. Ce qu'il a dit des jésuites. IX. 336. Son observation pour combattre le mahométisme. X. 69. Est accusé de n'avoir pas parlé avec assez de ménagement des droits des rois. 249. Était, disait-on, de la religion des doctes ou des prudens. XII. 498. Ce qu'il a dit d'une intelligence externe par rapport à quelques actions des bêtes. 615. Incident de sa dispute avec Rivet. I. 464. Censuré par Rivet ne répond rien de bon. 203 et 212.
Grotius (Corneille). VII. 268.
*Grutérus (Janus). VII. 288. Traité désobligeamment par Baudius. VII. 297. Et d'une manière atroce par Philippe Paréus. 298. Combien d'injures atroces il dit à l'un de ses adversaires. XI. 491.
*Grutérus (Pierre). VII. 287.
*Guadagnolo (Pilippe). VII. 298.
*Guaguin. VII. 299.
*Gualdrade. VII. 300.
*Guarin. VII. 301.
Guarin (Baptiste). VII. 302.
*Guarin *ou* Guarini. VII. 302.
*Guarin *ou* Guarinio. VII. 311.
Guast (marquis du). Exhorte l'Arétin à ne le point épargner sur ses défauts. II. 298.
Guast (du). Était un scélérat. IX. 300.
Guastalla (la comtesse de). Fondatrice d'une confrérie où l'on tâchait de vaincre la chair par un moyen fort singulier. XIV. 300.
*Guébriant (la maréchale de). VII. 311.
Gueincestre. Sa fureur et ses calomnies contre Henri III. VII. 386.
Gueldre (la province de). Érige une académie à Harderwyk. VII. 520.
Guerche (Silvestre de la). Évêque ignorant, mais aimant les savans. VI. 505.
Guerchi (mademoiselle de). L'histoire de ses amours et de sa mort. XI. 449.
Guéret (Jean), jésuite : professeur sous qui Jean Chastel avait appris la philosophie. V. 107. Est appliqué à la question, n'avoue rien, et est banni à perpétuité. 108.
Guerre. Quelles sont ses fureurs ordinaires. I. 472. Effet de celle qui s'excite dans une communion. 479. Si dans une guerre la justice donne lieu d'espérer un bon succès. 545. Ses lois sont fort cruelles. II. 463. Ce qui fait que ses auteurs sont détestés. *Là même.* Mauvaise guerre causée par la vengeance du duc de Montpensier. III. 2. Si tout est permis et de bonne guerre contre un ennemi déclaré. IV. 169. L'un de ses malheurs. 179. Avantages des veuves dont les maris y avaient été tués. 385. Il n'est rien de tel que la langue des orateurs pour la faire commencer, ou pour la faire durer. V. 284. C'est une idée

platonique qu'une guerre conduite selon les lois de la religion. 209. Dicéarque disait qu'elle fait périr plus d'hommes que toute autre chose. 506. Ceux qui devraient déconseiller les guerres à cause de leur profession, en sont les instigateurs. VI. 239. Il n'y a que la méchanceté de quelques particuliers, et la sottise des peuples qui les produisent presque toutes. *Là même*. C'est une honte de revenir d'une longue guerre les mains vides. VIII. 14. Réflexions sur les guerres que les ecclésiastiques conseillent de faire. IX. 367. Guerre cardinale, ce que c'était. 371. Quand on n'a appris le métier de la guerre que par la lecture, on s'en doit tenir à la théorie. X. 29. Guerre sacrée, qui la fit naître. XII. 31. La guerre a des maximes qui deviennent funestes, quand on les transporte dans les affaires de religion. X. 396, 397.

Guerres civiles. Il en résulte quelquefois des utilités. II. 577. Si le parti du prince se donne moins de licence que les révoltés. III. 236. Scrupules de Bongars par rapport à ces guerres des protestans. 558. Protestations ordinaires qui les accompagnent. V. 212.

Guerres de religion. Sont horribles. III. 116. D'où sortit la première en France. VIII. 262.

Guerres littéraires. Sont quelquefois violentes et de durée. II. 79. Hostilités qui s'y commettent. V. 70. Ressemblent beaucoup à celles des princes. VI. 213.

Guerriers. Il y en a beaucoup qui savent vaincre, mais peu qui sachent profiter de leurs victoires. V. 23.

Guesclin (Bertrand du). VII. 320.

*Guevara (Antoine de). VII. 321. Impose à des gens d'esprit par ses mensonges. IX. 25. Les sanglans reproches qu'il fait à l'évêque de Zamora. XI. 326. Il a publié une infinité de faussetés. XII. 645. Imposteur espagnol. IV. 606. Impose à Dion une fausseté touchant la nourrice de Caligula. *Là même*. De Caurres lui vole diverses choses sans le nommer. *Là même*. Suppose une Histoire de Marc-Aurèle. VI. 157. VII. 326.

Guibelet (Jourdain). Réfute l'Examen des esprits de J. Huarte. VIII. 293.

*Guicciardin (François). VII. 327. La Version latine de cet historien mise dans l'Index. VII. 332. Et pourquoi. 334. Avait un grand éloignement des plaisanteries. 335. Fait paraître trop de penchant à excuser Savonarole. XIII. 130. Amplement cité touchant l'affaire de ce moine. 122, 135. Critiqué à ce sujet. 136.

Guicciardin (Louis). Mis en prison. VII. 335.

*Guichenon. VII. 337. Réfute une fraude pieuse touchant la fondation d'une abbaye. III. 293.

Guienne (Eléonor, héritière de). Est recherchée par le roi d'Angleterre, après avoir été répudiée pour ses débauches par le roi de France. IX. 389. Suite de ses aventures. *Là même* et *suiv*.

*Guyet (François). VII. 339.

*Guyet (Charles). VII. 343.

Guignard (Jean), jesuite. VII. 343. Regardé comme martyr. V. 112.

Guillaume le Conquérant. Ses lois condamnaient à la castration ceux qui forçaient les femmes. VI. 537.

Guillaume I, prince d'Orange, se sert de Baudouin. III. 198. Son manifeste. VIII. 585.

Guillaume III. N'a jamais assiégé de place dont le gouverneur le reconnût en qualité de roi. IX. 53.

Guillaume de Lorris. Auteur du roman de la Rose. I. 58.

Guilleminot (Jean). Ses efforts inutiles touchant les formes substantielles. VII. 522.

Guillemette de Bohême. VII. 353.

Guillet. Justifie mal deux grands hommes du reproche de jalousie. IV. 405. Ne devait point faire l'apologie de la nudité des filles de Lacédémone. IX. 230.

*Guiméné (princesse de). VII. 355.

Guindano (Sigismond). VII. 356.

Guyon (Louis). Son jugement téméraire au sujet du portrait de Jeanne d'Aragon, par Niphus. II. 225. N'a su se servir de ce qu'il dérobait à Bodin. IX. 181.

Guyon (madame). Passage sale de cette visionnaire. XV. 363.

Guiscard. VII. 357.

*Guise (Jacques). VII. 361.

Guise. Ville. VII. 362.

Guise (Claude de Lorraine, duc de). VII. 363.
Guise (Charles, duc de). VII. 397.
Guise (Louis, cardinal de). VII. 415.
Guise (Henri). VII. 404.
Guise (messieurs de). La qualité de prince leur est refusée. VII. 366. Jusqu'où allait la haine des huguenots contre eux. *Là même.* Leur persécution contre les réformés. XIV. 409.
Guise (le chevalier de). Tue les barons de Lux père et fils. VII. 400.
*Guise (François, duc de). VII. 366. Pourquoi sa mort apporta un grand changement dans le concile de Trente. IX. 367.
*Guise (Henri, duc de). VII. 380. Tué à Blois. VIII. 38. et IX. 297.
Guitaut. Ce qu'il dit à madame de la Trémouille. I. 517.
Guitmond. Auteur de trois livres contre Bérenger, confondu avec Guy Arétin par Vossius. II. 289.
Gurtler (monsieur). Croit que Babylone tombera pendant le cours du XVIIIe. siècle. IV. 113.
Gustave (Adolphe), roi de Suède. Conte qu'on fait de lui. IV. 132. Accorde une trève de 15 jours aux princes catholiques ligués. *Là même.* Le cas qu'il faisait de l'un des ouvrages de Grotius. VII. 283. Convoque une assemblée de luthériens et de calvinistes à Leipsick, pour faire travailler à leur accommodement. VIII. 177. Eut quelques échecs en Allemagne. XIV. 613. Ses victoires donnent du poids aux prophéties de Braunbom auparavant négligées. IV. 110. Sa mort les fait retomber. *Là même.*
Gustave (Charles), roi de Suède. N'en voulait point au papisme lorsqu'il entra en Pologne. V. 267.

H.

Haberkorn. Son *Anti-Valérien.* XV. 143 et 147.
Habit. Le luxe des habits interdit aux femmes. IV. 17. Un homme déchire son habit et pourquoi. 179. Comment était fait celui de filles de Lacédémone. IX. 232. Mode de les porter courts. 233.
Habsbourg (Rodolphe, comte de). Est élu empereur par la réunion des suffrages qui avaient été partagés entre deux autres princes. IV. 561. Est reconnu par le pape, qui oblige par menace Alphonse de Castille à renoncer à ses droits. *Là même.*
*Hacket (Jacques). VII. 419.
*Hacket (Guillaume). VII. 419.
Haddarschan. Ce qu'il conte d'Abraham. I. 88.
*Hadrien, empereur romain. VII. 423. Se paie d'une flatterie surannée. II. 130. Brusqué par un architecte en présence de Trajan. 182. Disperse les Juifs d'une manière désolante. III. 116. Les Juifs le tiennent pour un des plus grands destructeurs de leur nation. 118. S'il était en personne à cette guerre. *Là même.* Comment il voyageait. VII. 433. Sa reconnaissance envers sa bienfaitrice. XII. 179. Fit empoisonner sa femme. XIII. 556.
*Hadrien VI, pape. VII. 437. Comment il fut élu pape. VII. 331. Était trop scrupuleux. III. 281. et VII. 447. Persiste dans son premier sentiment, que le pape peut errer, même dans les choses qui regardent la foi. 450. Grand réformateur du luxe de son prédécesseur, se contente de douze palefreniers. IX. 147. Comment il fut détourné de renverser la statue de Pasquin. XV. 164.
Hadrien, cardinal. VII. 434.
*Hadrien (Corneille). VII. 455.
Haemstede. D'où descend cette maison. VIII. 296.
Haerlem. Assiégé et pris par les Espagnols. VIII. 477.
Haguenau. Quelles étaient les dix villes qui composaient ce qu'on appelle la préfecture d'Haguenau. IX. 50. Soumises à la France. *Là même.* 52. Les Français faisaient servir Haguenau de rempart en 1675. X. 434.
Hay. VII. 457.
Hay (Jean). VII. 459.
Hay (Alexandre), jésuite. Est banni

par arrêt du parlement de Paris, et pourquoi. VII. 460.
Hailbrunner. Fait semblant d'être malade, pourquoi cela. VIII. 547.
*Haillan (du). VII. 460. Reproches que Du-Pleix lui fait. VII. 472.
Haine. La fraternelle est grande, mais celle des sœurs va peut-être plus loin. VI. 25. Digression importante sur la dénonciation de la haine du prochain. XV. 107 *et suiv*. Précis de cette dénonciation. *Là même*.
Haitze. Auteur des *Moines travestis*. II. 122.
Hali-Beigh. VII. 479.
Halicarnasse. VII. 480. Qui en ont été les tyrans. X. 356.
Halicarnasse (Denys d'). Ses méprises en censurant celles de Fabius Pictor, au sujet des Tarquins. XIV. 30. V. Denys.
*Hall (Joseph). VII. 480. Cité. IX. 572. Ce qu'il écrit contre Lipse au sujet de ses Histoires des miracles de la Sainte Vierge. 271.
Hall (Richard). VII. 490.
*Hallé (Pierre). VII. 491.
Hallier (du). Contraint par le duc de Lorraine de se retirer de devant la Motte. X. 569.
Hamadryades. VII. 493.
Hambourg. Ses magistrats sont fort embarrassés, à cause des disputes de leurs théologiens, qui partagent tout le peuple. VIII. 243. Quand cette ville a commencé d'avoir des syndics ordinaires. VIII. 609.
Hameston. L'unique asyle des fidèles pendant un certain temps. VIII. 568.
Hamilton (Patricius). Éloge de ce martyr. I. 436.
Hamilton (Jean), archevêque. S'il est vraisemblable que Cardan lui ait prédit qu'il serait pendu. IV. 442.
Hammon. Ce dieu avertit le roi Témenthes de se donner garde des coqs. XII. 358.
Hangest (Claude). Calvin lui dédie son Commentaire sur le livre de Sénèque touchant la clémence. IV. 357.
*Hannon. VII. 498.
Hanover (la duchesse de). Reconnaît les fourberies de Jacq. Aymar. I. 16.
Haran, frère d'Abraham. Comment il mourut, et pourquoi. I. 89.
Harangue. Abrégée dans fort peu de temps. III. 88. Effacée du Catalogue de la foire de Francfort, et pourquoi. VII. 103. Qui le premier s'est avisé d'écrire des harangues avant que de les réciter. XI. 592. Quoique médiocre, elle peut enlever le monde, si elle est récitée par un excellent orateur. 593. L'effet qu'une de Callistrate produisit sur Démosthène. IV. 323.
Harangues. Autrefois trop farcies de latin et de grec. IV. 31.
Harangueurs. Déplaisent souvent à ceux mêmes qu'ils louent. IX. 458. Ce qu'en disait Louis XIII. *Là même*.
Harchius (Jodocus). VII. 501.
Hardenberg (Albert). VII. 503.
Hardouin (le père). Il a eu raison de corriger, comme il a fait, un passage de Pline au sujet de Lucilius. XI. 648. Il fait une supposition au sujet de Pythagore, qui est combattue par Hérodote. XII. 129. Il préfère Plutarque à Varron et à Verrius, au sujet de quelques monumens. XIV. 26.
Haren, ambassadeur en Suède. Ses mémoires ont été brûlés. XIV. 573.
Harlai (Achille), premier président du parlement de Paris. Brutalement traité. V. 112.
Harma. Ce qu'on contait de ce village touchant Amphiaraüs. I. 535.
Harmonie évangélique, qui court sous le nom d'Ammonius, est différente des Canons évangéliques. I. 526. Si elle est d'Ammonius. *Là même*.
Harpax, fils de Borée et de Chloris. III. 580.
Harpalyce. VII. 504.
Harpalycus. VII. 505.
Harpalus. VII. 505.
*Harpalus. VII. 506.
Harphius (Henri). Son caractère. XII. 675. Emprunte beaucoup de Ruysbroek. *Là même*.
Harpocration. Passage de cet auteur corrigé par Maussac, et dont Vossius débite la correction comme si elle venait de lui. I. 523.
Harravod (Isaac-Ben). VII. 513.
Hart (von der). Son sentiment sur le crime de Cham. V. 56. Il peut faire tort aux narrations de Moïse. *Là même*.
Hartnac (Daniel). Écrit la Vie de Micrélius X. 431. Continue son *Syntagma historiæ ecclesiasticæ*, et son

Syntagma historiæ politicæ. Là même. Critique de cette continuation. 432. Repris touchant Radulphus Flaviacensis. XII. 424.
HARTUNGUS (Jean). VII. 514.
Hasenmullerus (Élie). Abandonne l'ordre jésuitique pour se faire luthérien. VIII. 338.
Hautefort (madame de). Calomniée par un auteur satirique. XIII. 173. Mais justifiée par M. l'abbé Faydit. 174. Suite de son histoire. 175.
Havard, amiral d'Angleterre. Est cause de la mort du comte d'Essex, et pourquoi. VI. 135.
Hazart, jésuite. Son crédit contre le parti des jansénistes. VII. 280.
HÉBED-JÉSU. VII. 515.
Hébé. Quel était son emploi auprès des dieux, et pourquoi elle le perdit. VII. 19. et VIII. 511.
Hébreu de la Bible. Quand et pourquoi altéré par les juifs. I. 342.
Hecatomythium. Ce que c'est. I. 93.
HÉGÉSILOCHUS. VII. 517.
Hégésippus. Tendait peut-être des piéges aux oracles. I. 263.
Hégire. Ce que signifie ce mot. X. 59. Est l'ère ou l'époque des mahométans. XV. 214.
Hégius (Alexandre). Enseigne à Deventer. IV. 289. Refuse la direction de l'école de Munster, et propose Jean Cæsarius. *Là même.*
*HEIDANUS (Abraham). VII. 519.
Heidegger. N'a pas bien pénétré la pensée du père Mersenne au sujet d'Hottinger. VIII. 288. Il raconte une plaisante histoire au sujet de saint Germain et de Loyola. IX. 335 et *suiv.*
Heidelberg. Désordres commis dans cette ville prise d'assaut par Tilli. I. 472. Les professeurs de cette académie se retirent à Neustad, et pourquoi. VII. 110. Ils y sont rappelés. *Là même.* Dessipation de la bibliothéque électorale. 289, 293, 294. Le commissaire du pape a ordre d'en transporter tous les manuscrits à Rome. 294. Ruiné pour avoir été contraire à l'empereur, et pour lui avoir été fidèle. XI. 399. Est saccagé par les troupes de Tilli. 438.
*HÉLÈNE. VII. 524. Conduite pire que la sienne. III. 154. Bien des gens parlent d'elle sans qu'ils sachent qu'elle a été pendue. VII. 532. Elle commit un inceste dont peu de gens font mention. XI. 224.
Hélénéion. Quelle était la vertu de cette herbe. VII. 532.
Hélinand, moine de Froimond. Quand il vivait. XII. 423.
*HÉLIODORE. VII. 552.
Héliogabale. Livrait à ses magiciens de jeunes enfans pour les sacrifier. II. 128. Mangeait souvent des langues de paon et de rossignol. 171.
Hellénisme. Quel ouvrage mérite d'en être appelé le trésor. IV. 395.
*HÉLOÏSE. VII. 556. Quelle fut sa douleur quand elle apprit le malheur d'Abélard. VI. 535. Ce que font les religieuses du Paraclet, pour ne pas oublier qu'elle savait beaucoup de grec. XI. 389.
HELVICUS (Christophe). VII. 571.
*HÉMELAR (Jean). VII. 575.
Hemsbac. A quelle occasion la réformation s'y établit. XI. 396.
HEMMINGIUS (Nicolas). VII. 577.
*HÉNAULT. VIII. 1.
Hénaut (Mathurin). Auteur d'un sonnet. VIII. 4.
Hénao (Gabriel). Ses pensées sur le bonheur du paradis. IX. 330.
HÉNICHIUS. VIII. 5.
Hennins. Coiffure haute que les femmes des Pays-Bas portaient autrefois. V. 277. De quel moyen se servit un prédicateur pour en faire passer la mode. *Là même.*
Henri IV, empereur. Privé par le pape de la dignité impériale. VII. 240. Traité avec la dernière indignité. 242. Déposé de nouveau. 244. Mais ayant enfin le dessus sur son ennemi. 237.
*HENRI VI, empereur. VIII. 7.
Henri II, roi de France. VIII. 8. Envoie ses protestations contre le concile de Trente. I. 503. Propose inutilement aux Suisses un renouvellement d'alliance. IV. 241. Se rend maître de la ville de Metz. V. 83. Subit un interrogatoire en faveur du duc d'Étampes. VI. 300. Se fait appeler *protecteur de la liberté germanique.* VIII. 15 et 28. Brûle la belle maison de Binche, et pourquoi. 191. Il veut marier une de ses filles avec Jean Sigismond. 198. Faits qui le regardent. X. 328. Ses démêlés avec Paul IV, pape. XII. 54. Fait un édit con-

tre les mariages clandestins. 62. Aux conseils de qui doit être attribuée la persécution que les réformés souffrirent sous son règne. 194. Emploie contre le pape un homme qu'il aurait fait brûler en France. XIV. 364. Selon Jean Bouchet et le baron de Villars, ne rompit pas le premier la trève de 1556. IV. 28.

*Henri III, roi de France. VIII. 31. Traité de sa juste déposition. IV. 32. Censure les théologiens de Paris. 25. Son indiscrétion le rendit odieux à la duchesse de Montpensier. 320. Cherche à découvrir l'auteur qui avait écrit sous le nom de *Stéphanus Junius Brutus*. VII. 173. Pièces curieuses touchant le procès qu'on lui intenta. VII. 388. N'était appelé que frère Henri en certain conclave. VIII. 42. Mystères qu'on a cherché dans les circonstances de sa mort. 46 et *suiv*. Faits touchant la maison où il fut assassiné. *Là même*. Quarante-cinq gentilshommes furent choisis pour sa sûreté. IX. 297. Savait faire paraître de la fermeté et de la grandeur. 299. Était réduit à récompenser les trahisons de ses sujets. 300. Jamais prince ne s'est fait plus dissemblable à soi-même que lui. X. 274. Son inconstance en fait de religion. XI. 83. Sa jalousie contre son frère. 87. Fait un sanglant affront à sa sœur Marguerite, reine de Navarre. 92. Satire de sa cour, sous la fiction d'une île d'hermaphrodites nouvellement découverte. XIII. 66. Événement des plus honteux de son règne. 530. Histoire de sa mort. V. 112. Fait savoir au roi de Navarre qu'il n'est pas content de la conduite de sa femme, et chasse d'auprès d'elle les dames de Duras et de Béthune. XI. 97.

*Henri IV, roi de France. VIII. 51. Les ligueurs traitaient de libelle ce qu'on écrivait en sa faveur. III. 294. Erreur de Péréfixe quand il a dit que ce prince était entré à Genève. 407. Cérémonies de son absolution. IV. 20. et VIII. 62 Raillerie du sieur d'Aubigné sur cette absolution. IV. 20. Sermon séditieux faits contre lui. 24. De quelle manière on lui fit tenir l'avis qu'on lui donnait de venir en diligence à Paris. V. 296. Son apologie au sujet de l'édit de Nantes. VII. 191. Bon mot de ce prince à l'occasion de certains papiers que l'ambassadeur de Venise brûla en sa présence. 430. Met le duc de Savoie à la raison. VIII. 37. Sa conversation avec M. de Rôni sur les qualités qu'il voulait dans une épouse. 61. Ce qu'on lui fait dire touchant sa femme. XI. 85 et 96. Était indigne d'avoir une épouse fidèle. 89. Demande réparation de l'affront fait à sa femme. 92. Et ne l'obtient point. 94. Par quels motifs il pardonna à quelques ligueurs qui avaient mérité la mort. XIII. 29. Il ne peut obtenir de ses sujets la liberté de servir Dieu selon les lumières de sa conscience. XIII. 72. Parallèle entre lui et César. III. 83. Blessé par Jean Chastel. V. 106. Ce qu'il dit sachant que cet assassin était écolier des jésuites. *Là même*. Traité d'excommunié, de relaps, de profanateur, d'ennemi public, d'oppresseur de la religion, et par conséquent de tyran et usurpateur. 109. L'absolution du pape ne le pouvait réhabiliter. *Là même*. De combien de degrés il était éloigné de la succession à la couronne. *Là même*. Jean Guignard ne le reconnaissait point pour roi de France, et voulait qu'on le fît moine. VII. 344. Repris de négligence et même de timidité touchant les accusations contre J. Guignard. 350. Fut appelé *le Grand* de son vivant. III. 111. Était fort impudique. X. 259.

Henri II, roi d'Angleterre. Comment il promet d'expier sa part du crime commis dans l'assassinat de saint Thomas de Cantorbéry. VIII. 76. Il ne tient point sa promesse, et pourquoi. *Là même*.

Henri VI, roi d'Angleterre. Proclamé roi de France. XI. 366.

Henri VII, roi d'Angleterre. Caprice de ce prince. IX. 250. Prie Polydore Virgile d'écrire l'histoire d'Angleterre. XIV. 441.

Henri VIII, roi d'Angleterre. Censuré dans un endroit du livre de la *Vanité des sciences*. I. 298. Protestans et catholiques couraient également risque sous son règne. 531. Avis des théologiens de Wittemberg sur son divorce. III. 133. Dessein qu'eut François Ier. de faire

opiner la Sorbonne favorablement pour ce divorce. 244 et 256. Calvin se plaint de ce qu'on l'avait appelé chef suprême de l'Église. IV. 355. Lui et Charles-Quint font entre eux le partage de la France. V. 65. Sa mort afflige mortellement François Ier., quoiqu'il dût plutôt s'en réjouir. VI. 560.

Henri d'Albret, IIe. du nom, roi de Navarre. Commence à goûter la réformation. XI. 45. Voyez aussi 49.

Henriciade, poëme. Quel jugement on a fait de cet ouvrage. XII. 395.

Henricius. Prêtait des livres à Bayle. II. 279.

Henriques (Louis). Ses pensées sur les occupations des saints dans le paradis. IX. 331.

Héracléotes (Denis). VIII. 71.

Héraclide. Passage de son Traité des républiques éclairci. II. 279.

Héraclides. Il leur était défendu de faire des enfans à une femme étrangère. I. 268.

Héraclite. Disait qu'une même chose était et n'était point. II. 440. Cache ses écrits dans le temple de Diane, et pourquoi. VI. 354. Dit que les parties du monde vivent de la mort les unes des autres. XI. 503. N'admettait que le feu pour principe de toutes choses. XIV. 96.

Héraclius, patriarche de Jérusalem. VIII. 75. Recouvre par un traité de paix, la croix que les Perses avaient enlevée. VIII. 75. Ce qu'il fait pour faire dépit à Cosroës, roi de Perse. XI. 118.

Héraldus. VII. 78.

Herbelot (M. d'), professeur royal en syriaque. Qui lui succède. III. 328.

Herbert, baron. Grand déiste. II. 195. Notes scandaleuses tirées de ses écrits. *Là même.*

*Hercule. VIII. 78. Divers sentimens des anciens touchant ce qu'il exécuta contre Diomède et ses cavales. I. 36. La longueur de son pied fit juger de la grandeur de sa taille. 205. Est appelé le *Lion de trois nuits*, et pourquoi. 407. Il est introduit injuriant la vertu, par un poëte grec. IV. 188. Sa statue mise en morceaux par un athée. V. 499. La dévotion que les Agrigentins avaient pour sa statue. VII. 75. Quelle était la grandeur de sa coupe. 183. Il y a eu six personnes de ce nom selon Cicéron, et quarante-quatre selon Varron. VIII. 80. Censure les argonautes de s'abandonner aux voluptés. IX. 129. Fouissant la terre fait sortir la source d'un fleuve. XIII. 158. Lieux où il était principalement honoré. XIV. 148.

Hérésiarques. Si on leur doit faire un crime particulier des méthodes qu'ils emploient pour instruire leurs catéchumènes selon leurs fausses lumières. II. 381. Hérésiarque fait une espèce de miracle à Rome. III. 588.

Hérésie. Si son caractère est l'opiniâtreté. II. 381. Contradiction où tombent à cet égard des écrivains qui veulent parler de conversion. *Là même.* Quelles étaient autrefois les plus dangereuses au jugement de la cour de Rome. V. 276. Défauts qui règnent dans le catalogue de celles du XVIe. siècle. XIII. 484. Lieu commun qu'elles sont la cause des fléaux de Dieu. XIV. 393.

Hérétiques. On avale tous les sots contes qu'on en fait, et on en débite mille fables dans toutes les sectes : on fait courir cent fraudes pieuses sur leur mort, et l'on y fait bien des réflexions. I. 101, 392. III. 269, 372, 415. IV. 553. V. 557. Hérétiques qui faisaient un mélange des doctrines de l'Évangile, et de celles des philosophes. I. 495. Tout est bon à certaines gens pourvu qu'ils les diffament. II. 13. Si les princes orthodoxes peuvent faire des alliances avec les hérétiques, pour la sûreté de leurs états. II. 239. Quelles sortes de voies ont été employées contre eux par les empereurs orthodoxes. 378. Ignorance ou contradiction d'un théologien protestant à cet égard. *Là même.* Il est dangereux de disputer contre les hérétiques, à moins qu'on ne soit fort éclairé et fort habile. 553. Si les magistrats doivent les punir. III. 401. Reproches que les Français et les Espagnols se font réciproquement au sujet de leurs alliances avec les hérétiques. IV. 482. On ne paraît l'être en plusieurs rencontres que par la manière de s'exprimer. V. 103. Réflexion sur les peines qu'on prétend

leur devoir infliger. VII. 54. Si l'on doit avoir pour eux la même tolérance que pour les infidèles. 217. Scrupules de l'église romaine touchant leur éloge. VIII. 102. Ceux qui en font des catalogues, commettent ordinairement trois sortes d'injustice. 111. Hérétiques tolérés par l'empereur Jovien. 412. Usage des lois pénales contre eux. X. 201. Dispute entre M. Jurieu, M. Maimbourg, et M. Ferrand, sur le nombre de leurs martyrs. 225. Examen de toutes les pièces de cette dispute. 227. Utilités de cet examen. 228. Histoire des méthodes mises en usage pour convertir les hérétiques. XI. 168. On suppose toujours qu'ils font une fin tragique. 116. S'ils peuvent être disculpés par la comparaison des juges et des médecins. XII. 650. S'il n'est pas permis d'écrire contre eux d'un style honnête et de reconnaître leurs bonnes qualités. XIII. 538. Les souverains n'ont point de conduite liée à l'égard des hérétiques. XIV. 364. Hosius voulait qu'on les exterminât. VIII. 233. Accusés d'avoir dépravé les manuscrits de l'Écriture. IX. 83. Accusés d'être presque toujours coupables de quelque grand crime. XIV. 228.

Herlicius (David). VIII. 94.

Hermandovilla (Henri d'), premier médecin de Philippe le Bel. IV. 604.

* Hermant (Godefroi). VIII. 100.

Hermaphrodites. Leur origine, et les moralités qu'on en peut tirer. XIII. 64. Moine hermaphrodite qui accoucha. 9.

Hermaphroditus. Pièce abominable. XI. 347.

Herměsianax, poëte ancien. VIII. 104. A écrit des vers d'amour. IX. 178. Il a aussi composé un poëme sur la ville de Colophon. *Là même*.

Hermias. VIII. 104.

Hermite qui laisse tomber son bréviaire à la vue de deux personnes qui se caressaient. VI. 545.

Hermonimus. Se mêlait d'expliquer des auteurs qu'il n'entendait pas. IV. 228.

Hérodote. Son imagination n'a jamais pris tant d'essor, que lorsqu'il s'est agi d'Artaban. II. 447. Attribue de l'envie et de la jalousie à la Divinité. XI. 607. Ce qu'en dit Cicéron. XIV. 110.

Héroïnes. Celles de roman sont souvent enlevées. VII. 530.

Héroïsme. Mal connu d'Homère. I. 161.

Hérold (Jean). VIII. 105. Fait imprimer *Marianus Scotus* sur un manuscrit communiqué par Latomus. XI. 362. Et Martinus Polonus. XII. 216. Accusé mal à propos par Florimond de Rémond d'y avoir fourré le conte de la papesse. *Là même*.

Héros d'un poëme épique. Ne doit point être enseveli dans le poëme même. I. 161. Anciens héros dangereux compagnons de voyage. XIV. 62.

Herwart (J.-G.). VIII. 107.

Herwart (Jean-Henri). Exhorte Xylander à traduire en latin Dion Cassius. XIV. 627.

Heshusius. VIII. 107. Esprit turbulent et séditieux. I. 193. Distique qu'on fit courir contre lui. *Là même*.

Hesycastes. Moines du mont Athos. I. 177. Ressemblent aux quiétistes. *Là même*.

Hésiode devient poëte en gardant ses moutons. XII. 414. Sa Généalogie des dieux. VIII. 534.

Hesnault. Voy. Hénault.

Hesse. Fr. Lambert fut un des premiers instrumens dont on se servit pour y établir le luthéranisme. IX. 33.

Hesse (Maurice, landgrave de), récompense par une épigramme la dédicace d'un livre d'épigrammes. IX. 384. Voy. *Maurice*.

Hesse (Philippe, landgrave de). Son tempérament l'oblige à demander la permission d'épouser une seconde femme. IX. 561. Suite de cette affaire. 562 et *suiv*.

Heucourt (le baron de) désavoue une lettre écrite contre M. Arnauld. II. 394.

Hyccara, ville de Sicile, prise et ses habitans vendus. IX. 13.

Hyde, professeur à Oxford, a écrit de la religion des anciens Perses. XV. 95.

Hiérarchie. Bucer ne condamnait pas celle d'Angleterre. IV. 201.

Hières. Iles, appelées les îles d'Or. II. 237. Érigées en marquisat par Hen-

ri II pour Gabriel d'Aramont. *Là même.*
Hiéroclès, philosophe platonicien. VIII. 116. Pourquoi il appelle Ammonius théodidacte. I. 525. Fait un parallèle de Jésus-Christ avec Apollonius. II. 191.
Hiéroclès. VIII. 111.
* Hiéroclès. VIII. 112.
Hiéroclès. VIII. 116.
Hiéron Ier. VIII. 119.
Hiéron II. VIII. 123.
Hiéron. VIII. 128.
Hiérophile. VIII. 129.
Hygin. Passage de cet auteur proposé aux lecteurs pour en avoir l'intelligence. VIII. 504. Quels conseils il veut que Minerve ait donnés à Pénélope. XI. 543.
Hilarion de Coste. Ses omissions touchant la reine Marguerite. XIV. 510. Cité VII. 146 *et suiv.*; VIII. 196 et *alibi.*
* Hildebert. VIII. 131.
Hylobiens. Sorte de philosophes indiens. IV. 97. Pourquoi appelés ainsi. *Là même.*
Hilten (Jean). VIII. 134.
* Hypérius. VIII. 135. Jean Pincier était son beau-frère. XII. 86. VIII. 612.
Hypocrites. On ne gagne rien à les peindre et à les faire connaître. VII. 181.
Hypostase. Les apothicaires modernes ont profané ce mot en l'appliquant aux urines des malades. VII. 31.
* Hipparchia. VIII. 139.
Hipparque. VIII. 147.
Hippias ne portait rien que ses mains n'eussent fait. VI. 177.
Hippocrate. Si certaines lettres qu'on trouve parmi les siennes touchant Démocrite, sont véritables ou supposées. V. 465. Paraphrase d'une de ses lettres par Alardus. XIV. 615. Avoue qu'il s'est trompé. XV. 235.
Hippodamie. Femme de Pirithoüs. II. 501.
Hippomanes. Dissertation sur ce sujet. XV. 189.
Hipponax. VIII. 151. Poëte d'une figure méprisable. IV. 254. Et représenté sous une forme ridicule. *Là même.*
Hippone. Ses habitans forcent Pinianus à leur promettre qu'il embrasserait la prêtrise chez eux. I. 451.
Hypsipile. VIII. 155.
Hirpes. Gens qui marchaient sur le feu. VIII. 157.
Hirpins. VIII. 157.
Hystaspes, père de Darius, s'attache à la magie. XV. 88.
Histoire. Ses droits. I. 204. VIII. 144 et XV. 154. Ses deux grands statuts. XII. 506. Ceux qui en composent en sont crus sur leur parole. II. 118. et XV. 167. Pourrait éclaircir cent choses particulières sans être guère plus longue. II. 271. Histoire universelle, entreprise bien difficile. III. 8. Preuve de cela. *Là même.* Défaut ordinaire de ceux qui l'écrivent. XIII. 2. S'il n'est pas permis de rapporter des vérités infâmes dans l'histoire. III. 482. Peu de choses suffisent pour la métamorphoser en satire. IV. 181. Les lumières qu'on acquiert en voyageant sont utiles à ceux qui composent une histoire. 196. Il y a bien des occasions où les vérités de l'histoire ne sont pas moins impénétrables, que celles de la physique. V. 275. Il faut s'en défier quand elle est écrite par un domestique comblé de faveurs. VII. 56. Quelles règles on doit suivre pour en discerner les faits faux d'avec les véritables. 324. Inconvéniens qu'il y a à écrire celle des monarques morts depuis peu de temps. 465. En quels cas il est permis de faire une histoire traitée par d'autres. *Là même.* Réflexions sur de certains faits qui la rendent incertaine en mille choses importantes. IX. 295. En quoi consiste l'art de la bien écrire. X. 261. Si les flatteurs la corrompent plus que les satiriques. 298. N'est autre chose que le portrait de la misère de l'homme. XI. 270. Il n'est point permis de rien changer à celles qui sont consignées dans les meilleurs livres de l'antiquité. XII. 18. Voy. aussi 21. Si l'art oratoire est utile à sa composition. XIV. 106. Il y a des auteurs qui n'auraient jamais songé à en composer, si des mécontentemens personnels et des passions à la mode ne les y eussent déterminés. XIV. 175. Par qui elle devrait être écrite; grand abus en cela. XV. 154. Respect que les anciens Romains avaient pour elle. 159. Difficulté de l'écrire. IV. 427.

Passage de Salluste à ce sujet. 428. Surtout celle de son pays et de son temps. *Là même.* Si pour la composer il faut être vide de toute passion, il faut aussi l'être pour la lire et pour en juger. 429. Il n'y a point d'ouvrages à qui le *pro captu lectoris habent sua fata libelli* convienne si bien. *Là même* Ne peut causer de la joie en racontant des événemens qui ont chagriné. *Là même.* Tout autrement véritable que les bruits du peuple. VI. 157. Les faiseurs de romans sont obligés de la suivre lorsque dans une préface ils en font le fondement de leurs fictions. VII. 97. Ne doit être touchée que par des mains pures. 490. Sa perfection est d'être désagréable à toutes les sectes et à toutes les nations. XV. 342.

Histoire généalogique. Précédée presque toujours du temps fabuleux, est souvent entrecoupée par des périodes du temps obscur. III. 317.

Histoire ecclésiastique. Il y a peu d'ordre et d'exactitude. II. 377.

Histoire romaine. L'abrégé qu'en a fait Paterculus est très-curieux. XI. 442.

Histoire de France. Qui le premier en composa un corps en français. VII. 464.

Histoire fabuleuse, pleine de contradictions. I. 159.

Histoires générales. Quand on les réimprime on y joint ce qui s'est passé depuis l'édition précédente. X. 432. Quand on en trouve une continuation toute faite, on la prend plus volontiers que d'en dresser une autre. *Là même.*

Histoires saintes. Pendant qu'on défendait au peuple de les voir dans le livre qui les contient purement, on lui permettait de les voir sur le théâtre souillées de mille inventions grossières. V. 149.

Historien commentateur. On n'en devrait jamais juger qu'après s'être instruit des lois historiques, et des priviléges du commentaire. XV. 251.

Historiens. Ceux qui suppriment de certains faits devraient être traités comme les vendeurs à réticence. I. 26. Ne s'attachent pas toujours assez exactement à la vérité. 29. et VI. 145. Les anciens ont été trop libres à corriger et à amplifier leurs mémoires. I. 77. Voyez aussi VI. 416. Les anciens avaient trop pour maxime de ne rapporter que le gros des choses. II. 271. Historien se doit extrêmement défier de tout ce qui à l'air de fraudes pieuses. III. 372. Les historiens nient tous les faits qui les incommodent. 530. Les lois qui leur sont prescrites sont impraticables. 548. S'exposent en disant la vérité. IV. 376. Il y a peu de chronologie dans la plupart des Grecs et des Latins. 425. On les voit quelquefois dans des contrariétés. 508. Que les commentateurs ont négligé d'approfondir. *Là même.* Donnent plus souvent dans le sophisme *à non causâ pro causâ*, que les péripatéticiens. 613. et V. 290. Historiens particuliers d'une province sont plus croyables que les autres, quand il n'y a rien d'apologétique. 120. Les historiens manquant de bien circonstancier les choses, nous jettent dans une incertitude d'où l'on ne peut sortir. V. 404. Voyez aussi VIII. 205. Les anciens historiens n'égalent pas quelques-uns de nos modernes. V. 289. Les historiens se contredisent quelquefois si fort, qu'on ne sait ce qu'on doit choisir. 460. Ils ne doivent jamais rien supprimer de ce qui sert à caractériser les vices et les vertus. 559. Il est bon qu'entre leurs variations les jeunes gens s'accoutument à chercher la raison des plus grandes vraisemblances. VI. 71. Ils commettent un crime qu'on ne leur peut pardonner, quand ils suppriment de certains faits. 135. Ne sont guère dignes de foi quand ils racontent des prodiges. 161. Il y a du peuple parmi eux, comme parmi la plus petite bourgeoisie. 323. Il leur arrive la même chose qu'à un voyageur. 628. Leur devoir par rapport aux événemens qu'ils ne jugent pas véritables. VII. 232. Il y a eu beaucoup d'abus dans les harangues qu'ils ont rapportées. 335. Une des sources de leurs variations. 421. Vrai caractère d'un historien. 468. Voyez aussi XII. 504 et 510. La plupart sont crédules et menteurs. VIII. 59. Ne

débitent souvent que des fantaisies de leur cerveau pour avoir lieu de mettre leurs recueils à profit. 64. Aiment à avoir de grands événemens à décrire. 92. Il est rare que l'on dispute de quelle religion ils ont été. X. 219. Doivent être désintéressés. 527. Leurs variations sur les aventures les plus mémorables. XII. 266. Ne doivent pas déguiser les choses par une fausse pruderie. XIV. 290. Ce qui charme le plus dans un historien. XIII. 550 Et ce qu'il y a de plus pénible dans ses fonctions. 551. S'il doit supprimer les impuretés de ceux dont il fait l'histoire. 552. Voyez aussi 554. Quand c'est que leur erreur est digne d'excuse, et quand c'est qu'elle ne l'est pas. XIV. 168. Un esprit satirique est incapable d'en bien remplir les fonctions. 175. Pervertit quelquefois les caractères les plus essentiels d'un fait. 179. Les modernes sont trop prolixes et les anciens sont trop courts. XV. 150. Plusieurs perpétuent le mensonge. 157. Une des sources de leurs illusions. *Là même.* S'ils doivent avoir de la gratitude. XIV. 516. Souvent ne sont accusés de partialité que parce qu'on est injustement prévenu. IV. 427. Plus malaisé de paraître historien fidèle, que de l'être en effet. *Là même.* Imprudence d'un historien, qui dédierait son ouvrage à un prince dont il aurait justement blâmé la conduite. 429. Ne doivent point suivre les bruits populaires quand ils ne s'accordent point avec les auteurs. 157. Doivent être parfaitement désintéressés. VII. 490. Qui a quelque ressentiment contre une nation doit s'abstenir d'en écrire l'histoire. *Là même.* Choisit exactement ses paroles, et ne laisse point à deviner. X. 433. Moralement et physiquement impossible qu'ils se taisent sur certains faits éclatans. XI. 376. Doivent rapporter non-seulement les actions des hérétiques, mais le fort et le faible de leurs opinions. XV. 270. Doivent représenter les gens tels qu'ils ont été, et ne doivent rien supprimer. 274. Le comble de la gloire pour eux est de faire justice à leurs plus grands ennemis. 255. Bien des gens ne savent point la différence qu'il y a entre eux et des élogistes. 259.

Historiettes. Sont propres à entretenir agréablement une compagnie. III. 150.

Historiographe. On se peut malaisément fier à lui. IV. 124. Historiographe fameux avouait ingénument qu'il ne savait pas en quel siècle vivait Philippe-le-Bel. 555.

* Hobbes (Thomas). VIII. 159. Il n'y a point de principes qui soient plus mal propres que les siens à combattre la magie. VIII. 168. Comment il s'y prit pour dégoûter les Anglais de l'état républicain. XI. 621.

* Hochstrat. VIII. 169.

Hoé (Mathias). VIII. 176.

Hoëlzlin. VIII. 179.

Hoeschelius. VIII. 180.

Hoffman (Daniel). VIII. 182.

Hofman (Gaspar) : repris touchant du Laurens. IX. 114.

Hofman (Melchior). VIII. 185. Cru par Prateolus et Gaultier auteur d'une secte de melchiorites. X. 395.

Holland (Philémon). Traduit en anglais la Pharmacopée de Bauderon. III. 172.

Hollandais accusés d'avoir fait périr l'armée de France, comment justifiés. IX. 456. Aiment mieux pour voisins les Espagnols que les Français. 471.

Hollande. La propreté qu'on y voit en plusieurs endroits, n'aurait pas été du goût d'Horace. I. 371. Ses états font condamner une thèse concernant la souveraineté. V. 564. Hollande et Zélande offrent de reconnaître la reine Élisabeth pour leur souveraine. VI. 121. On y promet aux papistes l'exercice libre de leur religion. VIII. 586. C'est la grande arche des fugitifs. 613. Ce qu'en disait un empereur turc. IX. 419. Il est difficile d'y trouver des imprimeurs qu'à de certaines conditions. XI. 402.

Homœomeries. La juste idée qu'on s'en doit former. II. 29 *et suiv.* Sont sujettes à une fâcheuse conséquence. 28. Cette hypothèse peut être ruinée par son fondement. 80. Et fourmille de contradictions. 40.

Si leur formation ne requiert pas une intelligence. 43.

Homère. Critiqué touchant le discours de Phénix. I. 158. Un de ses épisodes a servi de modèle à Virgile, pour l'un des plus beaux morceaux de son Énéide. 160. Homère n'avait aucune idée de l'héroïsme. 161. Il obtient par ses offrandes qu'Achille se montre à lui, mais il ne peut soutenir l'éclat qui l'environne. 169. Il y a trois vers dans son Iliade qu'on prétend n'être point de lui. 312. Anaxagoras fut le premier qui supposa que les poésies d'Homère sont un livre de morale. II. 22. Il était trop grand parleur et trop naïf. 99. Mystères qu'on dit qu'il a renfermés dans les deux premières lettres de son Iliade. 178. On s'est servi d'évocations magiques pour savoir le lieu de sa naissance. *Là même.* Arcésilas l'appelait son mignon. 243. Sa révision par Aristarque, grammairien. 323. Et la division de ses deux grands poëmes par le même Aristarque. 327. Tradition touchant sa mort. 372. Les autres poëtes qui sont venus après lui se sont servis de ses inventions. III. 537. Les idées de la raison étaient bien confuses de son temps. IV. 141. A introduit mille maux par ses impiétés poétiques. VII. 27. Ne désigne personne par des noms empruntés des mères. X. 473. Sa naïveté. XI. 106. Il ne fait pas parler Télémaque assez respectueusement à sa mère. 537. Deux grandes provinces disputent à qui l'aura. 650. Il compare les hommes aux feuilles, aux oiseaux, et aux mouches. XII. 109. D'où vient qu'on a tant eu de peine à marquer le lieu de sa naissance. 640. S'il a fait mention des Juifs. XIV. 69. Fort ignorant de la sphère. IX. 192. J. Sponde le commente le premier en latin. XIII. 468.

Homicide de soi-même. IX. 498. Doctrine furieuse touchant l'homicide de soi-même et de son prochain. XIII. 37. Autorisé par des lois publiques. XV. 80.

Homme. Les payens ont reconnu qu'il est composé de deux parties qui retournent chacune à son principe. I. 537. Sentiment de quelques philosophes touchant la formation des premiers hommes. II. 257. V. 17. et VIII. 536. C'est le propre de l'homme de ne garder point de milieu. II. 481. De quelle manière on pourrait le définir. III. 589. Hommes vendus à un vil prix. IV. 415. Combien diversifiés par les lois de l'union de l'âme et du corps. V. 98. Donnent à leur prochain les fausses raisons de leur conduite, et gardent pour eux les véritables. VI. 69. L'homme est un animal indisciplinable. 285. Jusqu'à quel degré les hommes sont méchans. VIII. 163. Leurs passions sont cause que les plus beaux systèmes de politique sont inutiles. *Là même.* Par quel moyen il peut devenir un dieu. XI. 602. Il est semblable à une petite république qui change souvent de magistrats. XII. 110. Son état et sa condition est un des plus incompréhensibles mystères. X. 383. et XI. 351. Son état déplorable. XIII. 482. Voyez aussi XIV. 23. Souffre une guerre continuelle au-dedans de lui. XI. 302. S'il est moins parfait que les plantes, dans la manière de produire son semblable. XIII. 9. Rien n'est plus humiliant que de se représenter que l'on est homme. 302. Ses prérogatives décrites par Socrate. XIV. 616. Hommes célèbres, n'aiment point à parler de leur basse naissance. I. 501. Leur mémoire les trompe souvent. II. 169. Il y a des hommes dont l'étoile a la force d'immortaliser un conte, quelque peu apparent qu'il puisse être. III. 436. Les hommes sont plus dignes de satire que les femmes. XIV. 301. Les deux anses qui remuent l'homme sont la crainte du châtiment, et l'espoir des récompenses. XV. 275.

Homonymi. Ce qu'il faut entendre par là. I. 456. Les anciens ont écrit *de Homonymis* aussi-bien qu'Allatius. II. 195.

Hongrie (Marie, reine de). VIII. 189.

Hongrie (Isabelle, reine de). VIII. 194.

Hongrie (Louis, roi de). Perd la bataille contre les Turcs, et est suffoqué dans un marais. IX. 367.

Hongrie (André, fils de Charles, roi de). Étranglé, comment et pour-

quoi. XI. 8. Comment traité après sa mort. 16.

Honneur. Ses lois regardées comme des chimères par une coquette. II. 419. On en voudrait jouir, et de la gloire de le mépriser en même temps. III. 178. Quelles sont les forces du point d'honneur chez les femmes. XI. 454.

Honoria. VIII. 199.

Honorius. VIII. 199. Alypius lui présente une requête du clergé d'Afrique. I. 452.

Honsdorf, ou *Hondorf*, compilateur d'exemples de la justice divine contre certains pécheurs. VIII. 382. Cité. VII. 94.

Honte. Il y a une espèce de honte portée à l'excès qui mérite admiration. IV. 74. N'est guères moins sujette que les autres choses au caprice de la mode. VIII. 130.

Hoornbeek. VIII. 201. Juste plainte de ce théologien contre quelques anti-trinitaires. III. 459.

Horace. Donne à Homère des éloges qu'il ne mérite pas. I. 158. Est cité au sujet des poëtes qui travaillent en leur vieillesse. 239. Est justifié de sa censure contre Agamemnon au sujet d'Ajax. 318. D'où vient qu'il a eu assez de bonne foi pour confesser qu'il avait jeté ses armes en se sauvant du combat. 374. Il s'est moqué d'un homme qui faisait deux cents vers par heure. III. 147. Fait un raisonnement pitoyable. IV. 140 et 490. Est mal entendu touchant les lois contre les satires. 518. Si étant épicurien il a pu railler ses confrères. 583. Attaque par un *sorites* les admirateurs des anciens. V. 177. Pourquoi il insulte la nation juive, en parlant des miracles que la pierre d'Egnatia faisait. VI. 107. Passage de ce poëte touchant Fannius, bien difficile à entendre. 394. Application d'une de ses pensées à la race de MM. de Guise. VII. 383. Quelle chose il aurait préférée à la réputation de bon auteur. XII. 260. Ce qu'il dit des gens qui courent après les phrases surannées. 437.

Horace (Publius). Surnommé Coclès. VIII. 203.

Horantius publie un écrit contre Baïus. III. 37.

Horne (Jean Van). Ses notes sur les ouvrages de Botal. IV. 19.

Hornius. Erreur de cet écrivain. III. 457.

Horoscopes. Gens qui ont fait celle de Jésus Christ. I. 325 et 447. Leur vanité. VIII. 23 *et suiv.*

Horstius (Jacques). VIII. 205.

Horstius (Grégoire). VIII. 208.

Hortensia, sœur d'Hortensius. VIII. 212.

Hortensia, fille d'Hortensius. VIII. 212.

Hortensius, orateur romain. VIII. 213.

Hortensius (Quintus). VIII. 215.

Hortensius (Quintus), fils. VIII. 225.

Hortensius (Jean). VIII. 229.

Hortensius (Lambert). VIII. 230.

Hortensius (Martin). VIII. 231.

Hosius (Stanislas). VIII. 233.

Hosmannus. Hérésiarque imaginaire dont Moreri donne l'article, trompé par une faute d'impression. X. 395.

Hospinien (Rodolphe). VIII. 237. Donne de grands détails sur les variations de la confession d'Augsbourg. IV 108.

* Hospital (Michel de l'). VIII. 243. Sa messe tournée en proverbe. VIII. 250. Traité d'athée par quelques-uns. 256. Était de la religion réformée, dans son âme. 258. Remplissait bien son devoir de chancelier. 263. Ses rares qualités le rendaient le soutien de la monarchie française. IX. 347. Ressemblait à Aristote. XI. 460.

Hospital (Fr. de l'). VIII. 270.

Hostie. Miracle qu'on dit qui parut sur une hostie. IX. 260.

Hostiensis. Conseil qu'il donne aux sages-femmes touchant les femmes qu'elles doivent examiner. XII. 379.

Hôtel de Flandres. Lieu où l'on représentait les mystères dramatiques. V. 149.

Hotman (Antoine). Soutient la pratique des bains et lavemens illusoire, à l'égard des femmes examinées pour le congrès. XII. 379.

* Hotman (François). VIII. 272. Mal défendu par Bèze. VIII. 284. Sa raillerie sur une question que Caldérin fit à sa femme, et sur la réponse qu'elle lui fit. II. 84. Critiqué au sujet d'une épigramme sur Jules II. VIII. 444. Ses plaintes

contre le peu de religion de Stouppa. XIII. 516. Ceux qui répondirent à sa Franco-Gallia. XIV. 284.
* Hottinger (Jean Henri). VIII. 286.
Houlières (madame des). Citée. VIII. 4. Ce qu'elle dit de la raison. XI 303. Ballade de cette dame. XI. 458. L'élévation et la profondeur de sa morale. XII. 172. Elle succombe elle-même aux faiblesses qu'elle blâme. *Là même.*
Houssaie (Amelot de la). Ne veut pas réformer le langage de d'Ossat. XI. 276 *et suiv.*
* Huarte (Jean). VIII. 292.
Huber. Son apologie pour les Hollandais, contre les accusations du cavalier Nani. IX. 456.
Huberus (Samuel), ministre d'un village proche de Berne, se fait chasser par sa hardiesse à contredire quelques-unes des opinions de Bèze. VIII. 301. Il se retire à Wittemberg, et en est chassé pour ses sentimens sur l'élection. *Là même.* Se retire à Ratisbonne, où s'opiniâtrant dans ses erreurs, il est entièrement destitué. *Là même.* Avait les deux principales qualités d'un bon disputeur. XIII. 212.
Huet, évêque d'Avranche. Pourquoi il n'acheva pas de traduire en latin un certain roman composé en grec. IX. 354. Ce qu'il pense du caractère de ces sortes d'écrits. *Là même.*
Huguenots. Quels sont les sermons qu'ils aiment le plus. V. 229. Huguenots de parti et huguenots d'état. VI. 459. Quels étaient les avis des uns et des autres dans l'assemblée de Saumur, et qui les chefs de ces avis. *Là même.* Abbé d'un monastère de l'ordre de Citeaux, qui était huguenot. III. 290.
Hugues (Jacques). VIII. 295.
* Huybert (Pierre de). VIII. 295.
Huile. Qui inventa le secret de la faire. II. 334.
Huîtres. Envoyées à Trajan au pays des Parthes. III. 171.
Humilité. N'accompagne pas toujours le bâton et la besace. V. 522.
Humoristes. Combien leur académie est estimée à Rome. XI. 517.
Hunaud. Se soumet à Charles Martel, et on lui laisse le duché d'Aquitaine. VI. 322.
Hungerus (Wolffgang). VIII. 298.
Hunnius (Ægidius). VIII. 299.
Hurtado. Ses écrits sont pleins de solécismes. XII. 434.
Hus (Jean). Conseil qui lui fut donné avant que d'être jugé. I. 326. Par qui condamné au supplice. *Là même.* Relation de son supplice, faite par Pogge. IV. 362. Allègue le fait de la papesse au concile de Constance qui ne l'en censure point. XII. 219.
Hussites. Reprochent aux catholiques le fait de la papesse. XII. 219.
Hutten (Jean). Tué par le duc Ulric de Wirtemberg. VIII. 308. Est déterré quatre ans après, et saigne quand on le touche. 309.
* Hutten (Ulric). VIII. 307. Publia une invective contre Aléandre. I. 424.
*Huttérus. VIII. 313. Accable d'injures Bucer, par rapport à ses sentimens sur la justification. IV. 211.

J.

Jaccetius (François Catanée). VIII. 315.
Jachæus, subtil péripatéticien. Rend célèbre, dans l'académie de Leyde, la question des formes substantielles. VII. 520.
Jacob (le P). Son livre sur les femmes illustres, n'était pas perdu du temps de Joly. XV. 105.
Jacobins de Cologne. Comment réduits à la raison par le comte de Nevenas. VIII. 172. Quelqu'un a dit que les jacobins étaient plus à craindre par leur canif, que par leur plume. IX. 106. Ceux de Florence font une vigoureuse résistance, lorsqu'on attaque leur couvent pour en tirer Savonarole. XIII. 119 et 138. Le concile de Pise leur promettait la canonisation de ce moine, pourvu qu'ils se déclarassent contre le pape Jules II. 120. Leur procédé dans le défi de l'épreuve du feu, dans l'affaire de Savonarole. 130 *et suiv.*
Jacques. Voy. Jaques.

Jaldabaoth. Ce que c'est, selon quelques anciens hérétiques. VI. 327.
Jalousie. Effet singulier de cette passion. IV. 361. Celle des hommes n'est pas d'une aussi grande étendue dans ses inventions, que l'amour des femmes. V. 256. Porte les hommes à décrier tout le sexe. V. 337. Tortures qu'elle livre à ceux qui en sont possédés. VIII. 522. Si elle est nécessaire dans la société. IX. 225. N'est pas toujours uniforme dans ses causes et dans ses effets. X. 99. Considération sur cette passion. XIII. 227.
Jaloux. Ceux qui le sont le plus, commettent leurs femmes à la garde des eunuques. I. 62.
Iambiques. Espèce de vers; qui les a inventés. VIII. 153.
Jansénisme. Où il est né en Hollande, et qui en a été l'apôtre. II. 426. Quel est son endroit faible, selon les molinistes. XII. 471.
Jansénistes. Plainte de l'un d'eux, contre l'archevêque d'Aix. I. 70. Publient un écrit contre le père Adam. 211. S'exposent eux-mêmes à la censure, en critiquant Oderic Raynaldus. 345. Guerre excitée entre eux et les jésuites. II. 421 *et suiv*. Quelques-uns d'entre eux sont attirés dans le Noordstrant, ce qui fut suivi de grands procès. IV. 86. L'origine de leur guerre avec les jésuites. VII. 25. Les bulles des papes ne leur ôterent pas le moyen de disputer. 580. Leurs députés, retournant de Rome à Paris, passent à Zurich, où ils visitent Hottinger. VIII. 289. Ils sont fort empressés à faire publier deux décrets de la cour de Rome. 369. Réflexion du père Letellier là-dessus. *Là même*. Jansénistes comparés, dans un sermon, aux dogues d'Angleterre. X. 134. De Marca leur fut contraire. 210. Sont accusés de calvinisme, pourquoi. 246. Ils se désignent ordinairement par *on*, pourquoi cela. XI. 436. Passent pour les plus capables dans la doctrine des mœurs. XV. 344.
* Jansénius (Corneille). VIII. 317.
Janua (Joannes de). Si c'est le même auteur que Jacques de Voragine. III. 47. Fautes sur cela. *Là même*.
Janua cœlorum reserata. Ce qu'on montre dans ce livre, touchant l'arianisme. II. 378. En style de philosophie péripatéticienne, on y attaque et renverse le système de l'église. V. 269. Quel prétexte on a pris pour n'y point répondre. 270.
Janua Linguarum reserata. Combien de fois imprimé, et en combien de langues. V. 263.
* Japon. VIII. 324.
Japonais. S'il est étonnant qu'ils aient persécuté les chrétiens. VIII. 329.
Jaqueline de Bavière. Son histoire. IV. 52. Épouse François de Borsel. III. 595. Cède ses états au duc de Bourgogne pour sauver la vie à son mari. *Là même*. Mourut l'an 1436. *Là même*.
Jaquemot (Théodore). Traduit en français plusieurs ouvrages de Joseph Hall. VII. 481.
Jaques (épître de saint). Comment Luther l'a traitée. IX. 556. Fut suspecte à bien des gens dans l'ancienne église. 560. Althamérus s'emporte brutalement contre lui. I. 463 et 464.
Jaques Ier., roi d'Angleterre. Est fort indigné contre M. de Thou, au sujet de son histoire. IV. 370. Ordonne à Camden de lui envoyer un catalogue de fautes, concernant les troubles d'Écosse. *Là même*. S'il fit mutiler les annales de Camden. 373. Fait brûler, par la main du bourreau, le commentaire de Pareus, sur l'épître aux Romains. XI. 397. Est cruellement déchiré dans une satire. XII. 368. Son zèle contre les hérétiques. XIV. 471. Comment il traite le livre de Lipse touchant Notre-Dame de Halle. IX. 272.
Jarchi ou Jarhi (Salomon). VIII. 330.
Jardins d'Adonis. Ont passé en proverbe. I. 227. Et ceux d'Alcinoüs aussi. 395.
Jardins (la demoiselle des). VIII. 331. Citée. II. 344.
* Jarrige. VIII. 333. Cité. I. 215.
Jason, chef des argonautes. VIII. 156. On lui propose la conquête de la toison d'or. XI. 520.
Jason, jurisconsulte. A donné un méchant exemple aux docteurs en droit. I. 387.

* Javersac VIII. 341. Railleries qu'on en fait. X. 583.
Jaureguy (Jean). Assassine le prince d'Orange. V. 111. Un jacobin se laisse étrangler plutôt que de révéler sa confession. 114.
Ibycus. Quelle était sa pensée, en appelant les filles de Lacédémone *Phænomérides*. IX. 232.
Ibis. Il n'y a point de malédictions plus atroces, que celles qui sont contenues dans le poëme d'Ovide contre Ibis. XI. 288. Le meilleur commentaire sur ce poëme, est de M. de Boissieu. 318. L'abbé de Marolles dédie la version de ce poëme à Jacq. Pinon. XII. 94.
Icarius. Fait ériger une statue à la pudeur. XI. 534.
Iche (d'), gouverneur de la Motte. Est tué d'un éclat de canon en la défendant. X. 569.
Icon Basiliké. L'auteur de ce livre. X. 454, 457.
Iconoclastes. Leur procédé contre les images diminue la cruauté de la vengeance de leurs ennemis. V. 211. Ceux qui ont écrit contre eux, ont rendu par leurs contes, leurs histoires fort suspectes. V. 362.
Idées. La doctrine de Mallebranche, que nos idées sont hors de notre entendement, est ancienne. I. 495. Voyez aussi II. 536. et V. 473. Quelle différence il y a entre nos idées et nos sentimens. VI. 181.
Idem. Ce mot se prend quelquefois pour celui de *simile*. XIII. 450.
Idolâtres. Il est plus étrange qu'ils aient fait de bonnes actions, qu'il n'est étrange que des athées aient vécu en honnêtes gens. XV. 273.
Idoles. Qui commença à en faire d'argile. I. 88. Ce que Démocrite et Épicure entendaient par ce mot. IV. 581.
Jean (saint) l'évangéliste. VIII. 343. Ne veut point entrer dans le même bain où était un hérésiarque. V. 6. Son Évangile cité par Amélius. I. 496.
Jean le jeûneur, patriarche de Constantinople. Son ambition est la source d'une grande querelle avec l'évêque de Rome. VII. 224.
Jean XXII, pape. Les taxes de la chancellerie romaine, sont de son pontificat. III. 80. Excommunie Marsille de Padoue. X. 405.
Jean XXIII, pape. Sa déposition conseillée. XV. 2.
Jean sans Terre. Délivre sa mère assiégée dans Mirebeau, fait le prince Artus prisonnier, et le massacre quelque temps après. IX. 396.
Jean Casimir, duc de Saxe. Érige une école illustre à Cobourg. VIII. 555.
Jean de Meun. Finit le roman de la Rose. I. 58.
Jean de Nevizan. Cité. I. 381, 382. VII. 528.
Jeanne de France. Les prodiges qui parurent, selon le père Bony, quand elle fut répudiée. IX. 429.
Jeanne II, *reine de Naples*. Comment elle découvre son amour. IV. 431. On lui peut appliquer la fable de la jument. XI. 25. Voyez Naples et Aragon.
Jenischius (Paul). VIII. 347.
Jenisson (Robert), jésuite. Défie le chevalier Lynde, et répond à sa Voie sûre. IX. 254.
Jérémie. Passage de sa lettre, telle qu'elle est insérée dans le livre de Baruch. III. 13.
Jérôme (saint). Son amitié pour Paule fit causer les médisans. I. 63. Disait que pour éviter les piéges des belles personnes, il fallait les fuir. VI. 513. Ses maximes sur le mariage en général, et sur les secondes noces en particulier. VII. 153. Comment il entend ce qui est dit de David, auprès duquel on faisait coucher la Sunamite. 355. Ce qu'il établit touchant la honte qu'il faut avoir de sa propre nudité. XIII. 268. Ne voulait pas que les jeunes filles s'éloignassent jamais de leurs mères, dans les jours de dévotion. XIV. 124. Ses invectives contre Vigilance ; s'il faut se fier à l'idée qu'il nous donne des opinions de cet homme. 390.
Jérusalem. Ses ruines sont un puissant argument contre les juifs. I. 342. Ce fut en vain qu'on entreprit de rebâtir son temple. 448. La description de son temple est une matière très-épineuse. III. 56.
Jésuites. Pourquoi ils plaisent moins aux Vénitiens que les autres moines. I. 62. Quelques-uns méprisent saint Augustin. 216. S'emparent des jeunes gens dont on leur a confié l'éducation. 333. Voy. aussi

III. 304. Réponse de leur procureur. I. 333. Leur société a été jusqu'à présent la plus savante de toutes les sociétés régulières. 432. Auteurs de plusieurs libelles. 433. S'ils sont aussi habiles qu'autrefois. *Là même*. Harangues sanglantes prononcées contre eux. 493. Leur catéchisme, par qui composé. II. 393. Ils étaient redoutables malgré l'arrêt de leur bannissement. *Là même*. La guerre se rallume entre eux et les jansénistes. 421. S'ils ont manqué de prudence en faisant supprimer les éloges et les portraits d'Arnauld et de Pascal. 423. C'est leur rendre service que de publier contre eux des calomnies qui se réfutent d'elles-mêmes. III. 270. Tirent de l'utilité de quelques anti-molinistes qu'ils souffrent dans leur corps. 272. Qui le premier d'entre eux enseigna la philosophie à Paris. V. 368. Certain jésuite rend un bon office à un réformé. 517. Il y a bien peu d'académies avec lesquelles les jésuites n'aient eu des différens. VI. 23. Leurs intrigues pour empêcher l'examen de leurs livres. VII. 25. Satire publiée contre eux. VIII. 360. Disputent contre les autres catholiques sur la juridiction épiscopale. 566. Si leur institut est fondé sur le fanatisme, aussi-bien que celui des autres moines. IX. 313. Ils ont été appelés théatins, et pourquoi. 316. Ont été diffamés dès le commencement de leur établissement. 317. Les choses les plus horribles et les moins prouvées deviennent vraisemblables contre eux. 323. Ils savent profiter de la haine publique. 327. Les doctrines qui les ont rendus odieux étaient nées avant eux : ils n'ont fait qu'entasser conséquences sur conséquences. *La même*. Pourquoi on les a entrepris nommément là-dessus. 330. S'il y en a de deux espèces, les uns mariés, les autres non mariés. 337. Et s'ils ont grand crédit à la cour impériale. 338. Par quel motif ils enseignent la conception immaculée de la Sainte Vierge. 536. De quelle manière ils poussent Étienne Pasquier, au sujet d'un plaidoyer fait contre eux. X. 166. Jusqu'où quelques-uns d'entre eux ont poussé l'amour de la chasteté. 259. Et par quel moyen ils disaient en Espagne qu'ils se conservaient toujours chastes au milieu des dames. *Là même*. Les défauts du gouvernement de leur compagnie, comment publiés. 272. Ils décrient à Mons et à Liége les pères de l'Oratoire comme des Nestoriens. XI. 118. Comment ils se justifient quand on les accuse de corrompre la morale chrétienne. 397. Il y en a peu qui se fassent protestans. XII. 490. Leur prétention que la véritable religion a duré longtemps parmi les Chinois, et que les honneurs de Confucius ne sont que civils, peut être appuyée sur ce que M. Hyde avance touchant les Perses. XV. 99. Leurs chambres de méditation, ce que c'est. V. 107. Disent qu'il est loisible de tuer le roi, comme hors de l'église, n'étant pas approuvé par le pape. *Là même*. Suspects d'avoir eu part à l'assassinat de Chastel. *Là même*, et 115. Différence des relations de cet assassinat. 115. Bannis de France par arrêt du parlement de Paris. 106. Font courir partout un avertissement latin et français contre cet arrêt. 108. C'est de leur école que sortent les assassins. 112. Chagrins auxquels ils exposent leur père Guillaume Criton. 342. Articles proposés à Louis XIII pour leur réformation. *Là même*. Joseph Hall les haïssait bien. VII. 482. Leurs colléges se dressent partout. 483. Font mieux leurs affaires lorsqu'ils sont plus maudits des hommes. *Là même*. Prophétie sur leur chapitre. *Là même*. Examen de ce que disait Saumaise d'une édition d'Anastase publiée par les jésuites de Mayence. XI. 359. Leurs disputes avec les protestans n'ont jamais été si violentes que pendant les trente premières années du XVIIe. siècle. 360. Conjecture sur ce qui porta le parlement de Paris à les envelopper dans la cause de Chastel et Guignard. VII. 344 et 353. Ce qu'ils répondirent à l'accusation d'avoir mis J. Guignard dans leur martyrologe. 346. Exténuent l'atrocité des maximes de J. Guignard. 348. Ne justifient point cet homme sur

sa proposition de tuer le roi. 350. On leur imputait surtout les maximes anti-monarchiques. 352. Quatre frères jésuites. III. 308.

Jésuitesses. C'était une communauté de femmes et de filles qui prenaient ce nom. X. 53.

Jésus-Christ. Sa nature humaine fut produite par Adam, selon Antoinette Bourignon. I. 203. Si sa nativité et ses miracles ont pu être prédits par l'astrologie. 325. Voyez IV. 446. Explication de sa demeure de trois jours et trois nuits dans le ventre de la terre. I. 342. Les païens faisaient un parallèle entre lui et Apollonius de Thyane. II. 191 *et suiv*. Ils comparaient aussi ses miracles avec ceux d'Apulée. 216. Les carpocratiens avaient son image, qu'ils disaient avoir été faite par Pilate. 369. Si sa naissance imposa silence aux oracles du paganisme. III. 8. Quels auteurs ont été assez profanes pour faire son horoscope. IV. 446. En quel sens il est appelé la *Parole*, et l'*Image*. V. 60. Ne se servait, selon Arnobe, que d'une langue, que chacun des auditeurs prenait pour celle qui lui était naturelle. 222. Son histoire composée en persan par le jésuite Jérôme Xavier. 518. On a enseigné qu'il est mort selon sa nature humaine et selon sa nature divine. X. 591. S'il n'est notre médiateur que selon sa nature humaine. XIII. 479 et 485. Son âme n'a point entendu les calculs de Daniel. IV. 109. Prétendue lettre de Lentulus, où l'on fait son portrait, donnée par J. Huarte comme une pièce authentique. VIII. 292. Soumis aux influences des astres par Russilien. XII. 678.

Jeune. Voy. *Júne*.

Jeunesse. Doit avoir plusieurs superfluités à émonder. I. 121. Les folies de cet âge sont souvent reprochées aux gens qui viennent à se distinguer. XII. 247. Observations sur les ouvrages que l'on compose dans sa jeunesse. XIV. 130.

Jeux compitaux. Rétablis par Tarquin-le-Superbe. IV. 185.

Jeux olympiques. Il était défendu aux femmes d'y assister. III. 340. Voy. aussi IX. 223.

Igby (chevalier d'). II. 110.

Ignace (S.). Les notes de Védélius sur ses Lettres; quel est leur caractère. XIV. 340.

Ignace de Loyola. Sa sympathie avec saint Augustin. X. 2. Voy. Loyola.

Ignorance. Ce qu'en dit Hésiode. II. 248. Est un des boucliers impénétrables aux traits des pyrrhoniens. XII. 101. Si celle qu'on nomme invincible disculpe. 531. Voy. aussi 649. Peut produire de grands maux. XIII. 482. Distinguée de l'erreur. XIV. 196. Cause qu'on regarde Ruysbroeck comme inspiré. XII. 673.

Ignorance invincible. Moine qui ne la condamne point. XIII. 60.

Iles Cyclades. Dicéarque leur fait la guerre contre tout droit et raison. V. 515.

Iliade. Le dialogue d'Andromaque avec Hector est un de ses meilleurs morceaux. II. 99. Il a pourtant trop de naïvetés. *Là même*. Mystères contenus dans les deux premières lettres de ce poëme. 178. Observations sur les deux premiers livres de l'Iliade. *Là même*.

Iliade (petite). C'est Pindarus Thébanus qui en est l'auteur. I. 161.

* Illyricus (Flacius). VIII. 347. Sa faute d'omission réparée par les autres compilateurs, au sujet des témoins de la vérité. VIII. 610. N'aurait pas voulu sacrifier un surplis au bien de la paix. X. 380. Voy. *Flacius*.

Images. Les objets de la dévotion y sont représentés selon la figure et l'air qu'il plaît aux ouvriers de leur donner. II. 167. Voyez aussi VI. 76 et 497. Jean du Tillet, évêque de Meaux, s'exprime avec une extrême force contre leur abus. XIV. 156.

Images de cire employées pour causer de l'amour ou des maladies. XII. 663 *et suiv*.

Imma, fille de Charlemagne. L'histoire de ses amours avec le secrétaire de l'empereur son père. VI. 105.

Immensité. La doctrine ordinaire de l'immensité de Dieu propre à fomenter bien des chimères. VI. 588.

Immortalité. Ce n'est point par le grand nombre d'ouvrages que l'on y parvient. XI. 657. Onéreuse dans

le malheur. VIII. 523. Si celle de notre âme peut être prouvée par les principes d'Aristote. XV. 7. Cherchez *Ame*.

Immutabilité. Idée qu'on s'en doit former. XIII. 459.

Impies. Se démentent de leur bravoure au lit de la mort. III. 448. et V. 487. Cherchez *Incrédules*.

Impiété. Traits d'impiété. I. 317. et III. 212. Impiétés touchant les miracles de Moïse, et généralement toute l'Écriture Sainte. IV. 174. La grande impiété et la grande piété sont aussi rares l'une que l'autre. V. 97. Dicéarque lui dresse un autel sur lequel il célèbre tout le service divin. 516. Les pères de l'église rapportent les impiétés des hérétiques. VIII. 30.

Imposition des mains. Tournée en ridicule dans les *Actes des Apôtres en rimes*. V. 150.

Impossible. Si ce qui n'est point, qui n'a jamais été, et qui ne sera jamais, est impossible. V. 179.

Imposteurs publics. Rien ne serait plus utile que de les châtier sévèrement. III. 392. Utilités que les factieux tirent des imposteurs. VI. 61.

Imprécation. Effet singulier d'une imprécation. II. 544.

Imprimerie. En quel temps elle fut inventée. I. 327. N'a été en usage dans l'Europe que vers le milieu du XVe. siècle. II. 580. Ceux qui manquent d'érudition jugés incapables d'exercer cet art. III. 327. Gens illustres qui en ont été correcteurs. IV. 393, et 547. IX. 82. X. 604. XII. 464. Abus qu'on en fait. XV. 173. Tori contribua beaucoup à en perfectionner les caractères. XIV. 229. Livre qu'il fait là-dessus. *Là même*.

Imprimés. Ceux de peu de feuilles se dissipent aisément, quelque bons qu'ils soient. XII. 95.

Imprimeurs fameux. III. 23. Leurs fautes sont quelquefois de conséquence. 88. Comment multiplient les écrivains. V. 271. Ce qui est une source d'erreurs pour les compilateurs. *Là même*. Désordre causé par une de leurs fautes. VI. 23. Les auteurs s'en chagrinent. XIV. 615. On ne doit pas toujours mettre sur leur compte les fautes qui se trouvent dans les livres. VIII. 556. On ne devrait se présenter à l'imprimeur au plus tôt qu'au sortir de la jeunesse. X. 337.

Impromptu d'un enfant de dix ans. II. 152.

Imprudence. Il y a beaucoup de succès qu'on ne lui doit point attribuer. II. 161.

Impudicité. Diogène le cynique tâchait de justifier ce vice. V. 531. Si elle règne plus dans les pays chauds que dans les pays froids. VI. 255. Tolérance que l'on a dans Rome pour ce péché comparée avec celle que l'on a ailleurs pour l'ivrognerie. *Là même*. Sa liaison avec la bonne chère. 259. Moyen pour la vaincre. VII. 156. Voyez aussi XIII. 205. Remède employé à Rome pour en corriger le dérèglement. 558. Si la bravoure et elle dépendent d'un principe machinal qui leur soit commun. VIII. 56. Il n'y a point de passion plus incorrigible, ni plus brutale, que celle-là. XIV. 407. Fait recouvrer à une reine un trône que son courage n'avait pu conserver. V. 231. Cherchez *Incontinence*.

Impuissance. Comptée pour un très-grand malheur. IV. 440. Femme qui cache cette infirmité de son mari, et qui l'en console. VII. 143. Combien il est déshonnête aux femmes d'intenter des procès là-dessus. XII. 375.

Impunité. Rend les gens plus fiers et plus entreprenans. IV. 244.

Impuretés. Il y en a qu'on ne doit jamais décrire, sous quelque prétexte que ce soit. XIII. 80.

Imputer. Règle que doivent suivre ceux qui imputent quelque chose à un auteur. III. 122.

Incarnation. Son premier prélude. I. 201. Si Aristote en a eu des pressentimens. II. 368. Argument *ad hominem* contre les rabbins en faveur de ce dogme. X. 196.

* Inchofer (Melchior). VIII. 359.

Incivilité. Si c'en est une de rapporter les obscénités dans un ouvrage. XV. 347.

Incompréhensibilité de toutes choses enseignée par Arcésilas plus formellement qu'on ne l'avait jamais fait. II. 247. Jusqu'où poussée par

les académiciens. IV. 458. Conte que l'on fait contre ce dogme. IX. 9. Ce n'est pas la médiocrité de l'esprit qui fait arriver à ce dogme. XIV. 624. Remarque qui peut fortifier ce dogme. XV. 56. Ce n'est point une raison pour rejeter un dogme. 291. Cherchez *Pyrrhoniens*, *Pyrrhonisme*.

Incontinence. Est la plus ferme colonne de l'empire de la galanterie. V. 394. Est une qualité de tempérament. XI. 77. Cherchez *Chasteté*.

Incontinens. Exemple qui leur est proposé. III. 187.

Incrédules. Il y en a de deux sortes par rapport à l'existence, ou à la non existence de la divinité. V. 487. Les mystères de l'Évangile étant au-dessus de la raison, on ne peut répondre à leurs objections. XV. 280. Ce n'est point leur accorder des avantages, que de faire cet aveu. 286 et 309.

Incrédulité. On n'y est pas toujours porté par des motifs d'amour-propre. IV. 502. Elle n'a peut-être jamais été si grande que dans le XVe. et le XVIe. siècles. VII. 233. Cherchez *Libertins*.

Indépendans. Ne veulent point que l'église ait droit d'excommunier. I. 189.

Indes. Jusqu'où connues du temps de Ptolomée. XII. 397.

Index de l'inquisition de Rome. Mauvais discernement de ses censeurs. XII. 240. Ordonne d'effacer toutes les louanges données à un hérétique. VIII. 102. Cherchez *Inquisition*.

Indices. Ont été appelés l'âme des livres. II. 73. Pensée sur les indices. II. 156. Doivent être composés par les auteurs mêmes. *Là même*.

Indiens. Leur inclination pour le vin. X. 14. Leurs solitaires écartent avec le bâton à la main toutes les pensées impures. 260.

Indifférence en fait de religion, choque plus que le faux culte, et pourquoi. I. 192.

Indiscrétion. Ne se pardonne jamais, quand il s'agit de bonnes fortunes. V. 450.

Indolence. Ce que Crantor disait contre ce dogme des stoïques. V. 312.

Indulgences. Quatrain sur ce sujet. I. 277. Leur crédit n'est guère diminué dans l'église romaine. VI. 557. Jusqu'où on en porta les abus dans la cour de Rome. IX. 154. Furent la première chose que Luther attaqua. XII. 321.

Infaillibilité de l'Église. Est insoutenable à l'égard des faits. II. 416.

Infamie. On n'en doit flétrir personne que le moins qu'on peut. XI. 454.

Inferni (*gli*). Ouvrage du Doni sous ce titre, où sont représentées les diverses conditions de la vie. V. 566.

Infidèles. Moins craints que les promoteurs d'orthodoxie. I. 392. Si les princes chrétiens doivent traiter alliance avec eux pour le bien de leurs états. II. 239. S'ils doivent être contraints comme les hérétiques à embrasser la vérité. VII. 219.

Ingratitude. Celle des enfans envers leurs pères est la plus énorme. V. 73. Produite par les services qu'on ne peut reconnaître. VI. 91.

Injure. Tombe d'elle-même si on la méprise, et si l'on s'en fâche on la fait valoir. XV. 153.

Injures. Traité de leur tolérance, par Donzellinus. V. 567. Cause de la démolition d'une ville. X. 569. Sensibilité des princes à ce sujet. XI. 312.

Injurier. C'était une règle de Bion de supporter avec la même tranquillité ceux qui nous injurient, que ceux qui nous traitent honnêtement. III. 452.

Injustice. Ceux qui en commettent quelqu'une tâchent ordinairement de la justifier par quelque autre. III. 249. Si c'est un moyen de prospérer. IV. 189. Son apologie par Carnéade. 466. Dicéarque lui dresse un autel sur lequel il célèbre tout le service divin. V. 516.

Inlaudatus. Observations de grammaire touchant ce mot. IV. 274.

Innocence. Justifiée par l'épreuve du feu. II. 236. Innocence opprimée trouve tôt ou tard des protecteurs. VI. 167. Il n'y en a point à l'épreuve du choix des juges. VII. 200. C'est la qualité la plus nécessaire à ceux qui accusent. XII. 340.

* Innocent VIII, pape. VIII. 361.

Innocent X, pape, était un grand comédien, à ce que disait le duc de Guise. V. 140.
* Innocent XI, pape. VIII. 366. Sa mauvaise humeur contre la cour de France suffisait seule pour l'obliger à désapprouver la dragonnade. V. 145. Il craignait plus l'agrandissement de la France, qu'il ne souhaitait l'agrandissement du catholicisme. VI. 133. Sa partialité contre la France a fait du bien aux protestans. XI. 282.
Innovateurs. Se vantent toujours d'être les imitateurs des anciens. VII. 242. Maxime foudroyante contre eux. XIV. 81.
Innovations. Sont une peste dans les académies et dans les états. I. 474. Il faudrait se contenter de s'opposer aux fondamentales. 477. Il y en a qui sont de durée, et il y en a qui ne durent pas. XI. 126.
Inquiétudes. Remède criminel employé souvent à les adoucir. XIV. 617.
Inquisiteurs. De quelque religion qu'ils soient, font déserter la science des villes dont ils s'impatronisent. I. 288. Les peuples ne souffrent pas que l'on use de récrimination contre eux. 306. Leur indulgence partiale. *Là même*. C'est un grand triomphe de leur échapper. III. 371. Réflexion de M. Arnauld sur ce qu'ils font à l'égard de certains livres. 494. Si pour le bien public il faut user d'indulgence envers eux. IV. 550. Quel est leur pouvoir. VIII. 173. On leur en donne souvent à garder en fait des livres qu'on veut faire passer. XIV. 36. Démêlés que Valla eut avec eux. 320. Leurs bassesses et leurs injustices. 358. Leur *Directoire*, ouvrage de Nicolas Eimeric, dont François Pegna donne deux éditions. VI. 114.
Inquisition. Est demeurée muette à l'égard d'un livre plein de visions. I. 275. De quelle manière on en devrait user envers ce tribunal, toutes les fois qu'il lui arrive de prononcer des jugemens semblables à celui qu'il prononça contre Carranza. IV. 480. C'est une véritable abomination introduite dans les lieux saints. *Là même*. Ses iniques procédures sont quelquefois condamnées. V. 504. Son introduction empêchée en France. VIII. 249. Quelqu'un a dit qu'elle est fondée dans l'Écriture Sainte, et qu'elle fut exercée même dans le paradis terrestre. X. 4. En quoi principalement on pourra toujours tourner l'inquisition en ridicule. XII. 342. La conduite de ce tribunal n'est pas uniforme. XIV. 555. Ne condamne le livre de la *Taxe de la Chancellerie Romaine* que comme corrompu par les hérétiques. III. 80. Selon Brocard, c'est l'abomination de la désolation prédite par Daniel et par saint Paul. IV. 151. Cherchez *Index*.
Inscriptions. Jalousie qu'elles ont causée quelquefois. XIV. 558 *et suiv*.
Insectes. Leurs organes sont infiniment plus délicats que ceux des hommes. V. 461.
Inspiration. S'il est nécessaire de la reconnaître par rapport aux choses. I. 211. Ceux qui s'en vantent sont à craindre dans un état. III. 115. Les personnes qui y donnent n'ont rien de lié dans leur système. IV. 81. Ceux qui s'en vantent sont ordinairement d'un orgueil énorme. V. 265. Il n'y a pas beaucoup de gloire à les critiquer. VII. 575. Attribuée à Ruysbroeck à cause de son ignorance. XII. 673.
Instabilité. Combien grande dans les choses humaines. II. 558.
Institution de Calvin. Comparée pour la méthode aux *Instituts* de Justinien. XIII. 181. L'épître dédicatoire de ce livre est une des trois ou quatre préfaces que l'on admire le plus. IV. 333. Histoire de ses diverses corrections et éditions. 334. Insultes de Bolsec à cet égard. *Là même*.
Instituts de Justinien. On admire avec raison le bel ordre et la symétrie de cet ouvrage. XIII. 181.
Intelligences. Préposées à divers emplois dans l'univers. IV. 307.
Intérêt de parti. L'emporte presque toujours sur l'amour pour la vérité. III. 470. Intérêt public est la loi de la politique, et la jurisprudence de l'état. VI. 127.
Interim. Par qui dressé. I. 281. Il ne contenta ni les protestans, ni les catholiques. *Là même*. Rejeté cou-

rageusement par les ministres du voisinage du comté de Hanau. IX. 374. Intérim d'une forme nouvelle. VIII. 583.

Interprètes. Les négocians de Rome en entretenaient cent trente dans une des villes de la Colchide. V. 546.

Interprètes du droit Canon. Cinus ne les aimait point. V. 203.

Intolérance en fait de religion. Les luthériens l'exercent contre Alting. I. 473. L'utilité qu'on en tire est peu de chose en comparaison du mal qu'elle produit. III. 401. Condamnée. VIII. 588. En quel cas devrait être permise. XI. 496.

Intolérans en fait de religion. Inconvéniens où ils tombent. I. 27. Ressemblent à César, qui ne voulait point de maître; et puis à Pompée, qui ne voulait point de compagnon. 28. Ils voudraient bien que Jésus-Christ eût permis de s'autoriser de l'exemple d'Élie. VI. 118. Leur injuste bizarrerie. XI. 90. Cherchez *Lois pénales en matière de conscience.* Poussés à bout, ils ont recours à l'artifice, pour rendre odieux leurs adversaires. XIII. 31. Leur principe détruit toutes les règles de l'équité naturelle. VII. 259.

Intrigues. Exemple des mieux entendues. V. 29.

Invectives. Auteurs qui en ont fait. XIV. 323.

Invention. Deux personnes sans s'être aidées en rien l'une de l'autre peuvent prétendre à l'invention d'une même chose. X. 131.

Inventions. Il est bon d'en connaître l'origine et les progrès. XII. 542.

Invocation des morts. Fort usitée dans le paganisme. VI. 53.

Joachim. VIII. 375.

* Job. VIII. 378.

* Jodelle (Étienne). VIII. 380.

Joannes Januensis. Cherchez *Janua.*

Joconde. Jugement d'un fin critique sur deux pièces de ce nom. III. 321.

Joie. Effet singulier de cette passion. V. 481. Ceux qui en meurent, meurent tout d'un coup. IX. 153. Joies de ce monde; plaisante opinion d'une princesse là-dessus. XIV. 221.

Joyeuse (amiral de). Donna une abbaye pour un sonnet. II. 281.

Joinville. On a eu tort de changer quelques vieux mots dans son livre. XI. 277.

* Joly (Claude). VIII. 385. Ses réflexions sur la Vie de Louis XI très-judicieuses. IX. 402. Semble croire que le Rosier des guerres soit de Louis XI. 427.

Joly (Ph. Louis). Repris. IX. 456. X. 377.

Jon (Guillaume du). Anobli pour ses bons services. VIII. 483.

Jon (Denys du). Fait une action hardie qui lui attire la haine des cordeliers, et qui le fit massacrer. VIII. 484.

* Jonas. VIII. 385. Comment il passa trois jours et trois nuits dans le ventre de la baleine. I. 345.

Jonas (Arnagrimus). VIII. 391.

Jopoli. Ville de Calabre, patrie d'Aug. Niphus, et non pas Sessa. XI. 176.

Joram, roi. Si Élie lui a écrit du ciel. VI. 120.

Jordan (Guillaume). Traduit quelques ouvrages de Ruysbroeck. XII. 673.

Jornandès. VIII. 393. Son histoire des Goths traduite en français. VIII. 393.

Joseph le patriarche. Lieu où l'on disait qu'il fut enseveli. I. 73.

Joseph (S.). Avait le don d'infrigidation. IV. 83. On l'a fait martyr d'un nouvel ordre. 483. Réfutation des profanes pensées débitées là-dessus. *Là même.*

Josephe, historien juif. Dément Moïse. I. 77. Plusieurs critiques s'élevèrent contre ses Antiquités judaïques. II. 179. Prête une autre réponse à la mère de Samuel que celle que lui donna l'Écriture. II. 121. Traduction de M. d'Andilli. 400. Josephe a supprimé un miracle du livre des Nombres. I. 3. Raisonne en Juif qui semble avoir oublié les élémens de sa religion. IV. 299. Ne trouve point un récit de Moïse assez circonstancié. X. 275. Censuré d'avoir comparé le passage d'Alexandre avec celui de Moïse. VI. 12. Dit que Dieu commanda à Sara de mettre Agar au lit d'Abraham. XIII. 114. Ce qu'il rapporte touchant une querelle des Juifs et des Samaritains. XIV. 79.

Joubert (Claude). Se trompe quand il s'imagine avoir connu Camden à Padoue. IV. 375.

* Joubert (Laurent). VIII. 394. Ce qu'il disait touchant sa science. VIII. 397. Restitue la Chirurgie de Guy de Cauliac. IV. 604.
* Jove (Paul). VIII. 398. Réfuté au sujet de la magie d'Agrippa. I. 299. Condamné Savonarole avec assez de modération. XIII. 129. Cherchez *Paul Jove*.
* Jovien (Empereur). VIII. 408. Si avant lui ni empereur ni consul n'avait cédé un pouce de terre aux ennemis. VII. 429. Les chrétiens et les payens travaillent les uns à le décharger de blâme, et les autres à l'en charger, au sujet d'une paix honteuse qu'il avait faite. VIII. 414.
Jour. Dissertation sur ce sujet. XV. 204. Remarques sur la définition du jour naturel et artificiel. 205. Nations qui ont compté par nuits. 206. Du jour civil et astronomique. *Là même.* Inconvéniens de la ligne du point du jour. 222. Ceux qui font le tour du monde gagnent ou perdent un jour. 209 et *suiv.* Comment deux lieux contigus peuvent différer de vingt-quatre heures quant au commencement du jour. 212.
Journal. Il en faut consulter de bons pour bien ranger les faits suivant leurs dates. X. 434.
Journal des savans. Censuré. I. 95. A parlé avec un peu de précipitation du traité *de Equuleo.* VIII. 475. Qui sont les auteurs de ce journal. XI. 462.
Journal de Trévoux. Ce qu'il remarque sur l'Analyse des infiniment petits. XV. 63. Cité. 13.
Journalistes. Cités touchant un livre de la vie de la Sainte Vierge. I. 270.
Iphigénie. N'était point vierge, lorsqu'elle fut offerte à Diane. I. 165. Deux villes de Cappadoce se ventaient d'avoir son vrai couteau. V. 251.
Ipres ou Ypres. Ville de Flandre. VIII. 417.
Irlande. Ce que quelqu'un disait après sa réduction. II. 162.
Irnérius. VIII. 418.
Irrégularité. Est quelquefois un défaut heureux dans un ouvrage d'esprit. XII. 27.
Irreligion. Quelle en est la source. III. 98. Nous prive de mille consolations. VI. 191.
Isaac. Sa conduite justifiée par saint Augustin. I. 79.
Isaacites. VIII. 420.
Isabelle de Bavière, reine de France. Sa mauvaise réputation. IV. 48.
Isabelle d'Aragon. Voy. Aragon.
Isabelle de Hongrie. Voy. Hongrie.
Isabelle Villamarini, princesse de Salerne. Son amour pour son mari. IV. 401.
Isaïe. Conte que les rabbins font de lui. V. 403.
Yse. VIII. 421.
Islandais. Calomniés par Belefkénius. VIII. 392
Islébiens. VIII. 427.
Ismaël. De quelles gens il a été l'emblème. I. 244. Quelle fut sa moquerie. 245. A quel âge chassé par Abraham. *Là même.* Il y a de la difficulté en ce que l'Écriture dit de lui. *Là même.* Il y a une pierre à la Mecque qui passe pour être son sépulcre. 247. On conte qu'une source d'eau fut produite sous ses pieds lorsqu'il mourait de soif. X. 366.
Ismaélites. Quelle était anciennement leur divinité. I. 247.
Isocrate. Excuse qu'il allégua pour ne point discourir en étant prié. II. 329. N'a jamais eu le dessein de faire le panégyrique de Busiris. IV. 276. Inexactitude de Servius à cet égard. 277.
Israëlites. Contes qu'en rapportent quelques historiens d'Égypte. XII. 153.
Issel. Par qui cette rivière fut jointe avec le Rhin. V. 54.
Issoudun. Le gardien des cordeliers de cette ville prêche effrontément contre la reine de Navarre; comment puni. VIII. 484. On y commet mille violences contre les réformés. *Là même.* On ordonne que ses murailles soient démolies, mais cet arrêt fut changé par le crédit de Cipierre. *Là même.*
Italica, ville d'Espagne. VIII. 429.
Italie. Était la terre de promission des anciens poëtes. II. 61. Qui le premier y a rétabli l'éclat de la langue grecque. 292. La plupart de ses moines ne songent à rien moins qu'à prier Dieu. V. 490.
Italiens envoyés en France par le

Pape ; leurs débauches. III. 167. Ce qui est arrivé à quelques-uns pour vouloir trop bien parler latin. 299. 553. Ne dérogent point de leur noblesse en exerçant la marchandise. XII. 361.

Ithacius. Son caractère. XII. 339 Déclaré absous dans un conciliabule. 341.

* Juba. VIII. 429.

Jubilé. Ce que c'est parmi les moines qu'un religieux jubilé. III. 324. Auteur jubilé. *Là même*. Guy Patin se moque des jubilés. XV. 181. Ce fut Paul II qui le réduisit à vingt-cinq ans. XI. 471.

Judex (Mathieu). VIII. 431

Judicium. Les lettres de ce mot, qui sont toutes numérales, et qui font 1613, donnent occasion à divers théologiens de croire que le jugement universel se ferait cette année. IV. III.

Judith. VIII. 435. Une femme voulant l'imiter est punie de mort. XII. 251.

Jugement dernier. Plusieurs font leur testament, quoiqu'ils crussent que ce jugement devait arriver la même année. Voy. *Judicium*.

Jugemens téméraires. Deux sources d'où il procèdent. II. 526.

Juger. Il y a une infinité de gens qui jugent de leur prochain par eux-mêmes. III. 304.

Juges ne sont pas tous de la même humeur. I. 122. Toutes les peines que l'on se donne à étudier la jurisprudence ne peuvent rien contre la témérité d'un mauvais juge. 441. Les honnêtes gens ne le veulent jamais être malgré les parties. II. 407. Comment ont été appelés ceux qui étaient bien rigides. IV. 500. Doivent être ministres de la loi. IX. 411. On n'est point prévenu en faveur de l'intégrité de ceux qui sont créés par des commissions. X. 297. Voyez aussi 492. Si ceux dont les sentences sont iniques malgré eux sont dignes d'excuse. XII. 650. Ceux des ouvrages de l'esprit ne s'accordaient guère mieux anciennement qu'aujourd'hui. XIV. 170. L'étalage d'érudition et de littérature dans un plaidoyer ne peut servir qu'à dissiper leur attention et à leur faire perdre de vue l'état de la cause. IV. 32. Juges honnêtes gens se récusent eux-mêmes lorsqu'ils sont intéressés dans une cause. VII. 490. Juge qui mettait en marge de son livre *question pour l'ami*, quand il trouvait âpre conflit entre Bartolus et Baldus. XI. 374.

Juifs. Leurs rêveries sur la maladie d'Abimelech. I. 75. Sont contraints de sortir dans un même jour des états du roi catholique au nombre de trois cent mille. 83. Selon eux, Adam, Abraham et David n'ont eu qu'une même âme, qui sera aussi celle du Messie. 86. Bizarrerie de leur sentiment sur la création d'Adam. 215. Leur religion, leurs fêtes, leurs cérémonies, étaient, selon Plutarque, à peu près ce qu'on faisait dans la Grèce pour Bacchus. 228. Ils ne croient pas qu'un mari doive habiter avec sa femme après dix ans de stérilité. 244. Sont accusés auprès de Caligula par ceux d'Alexandrie. II. 178. Ils sont les seuls qui refusent d'adorer cet empereur. *Là même*. Quelques gens leur donnaient la même origine qu'aux Gymnosophistes. 358. Réglemens pour ceux qui se convertiraient. III. 115. Les juifs inquiétés sur la circoncision de leurs enfans. III. 113. Leur coutume quand il leur naissait un fils ou une fille. 115. Grande destruction de ce peuple. 116. Leur horreur pour la foire du Térébinthe. *La même*. Il leur est défendu d'approcher de Jérusalem. *La même*. Et même d'entrer dans la Judée. *La même*. On leur coupe les oreilles, et on les transporte en Espagne. 117. Ce qu'ils disent d'Aristote. V. 475. Leurs rêveries au sujet d'Élie et d'Élisée. VI. 138. Leurs rêveries sur Ezéchiel et son tombeau. 271. Il y a long-temps qu'ils pratiquent l'invocation des saints. 272. Les juifs du VIe. siècle ne sont pas plus croyables que ceux du XVIIe. touchant les traditions venues de vive voix, et qui regardent les patriarches et les prophètes. 279. Ils sortent tous de Rome par l'ordre de Tibère, et pourquoi. 626. Sont forcés à recevoir le baptême. VII. 217. Quelles synagogues on leur doit laisser selon les lois. *Là même*. Chassés de Francfort par des émotions popu-

laires. 572. Sont faussement accusés d'avoir piqué une hostie pour en tirer du sang. IX. 259. Leurs rêveries touchant certains procès, qu'ils disent avoir été jugés par Alexandre en leur faveur. X. 16. Pourquoi ils sont si fort haïs des Turcs 107. Ils sont obligés de porter la lettre Thau. XI. 25. S'ils n'ont pas cru le dogme d'une vie à venir comme un article de foi. XIII. 17. Ils ont eu quelquefois un Saducéen pour leur grand sacrificateur. 25. Ce qu'un rabbin a conté de leur ancienne bibliothéque. XIV. 542. Histoire de ce peuple, par J. Basnage. III. 161.

*Jules II, pape. VIII. 439. Comparé à Jules-César. VIII. 452. Ennemi de la France. IX. 429. Par quelles intrigues il se tira d'affaire, après que les Français eurent remporté la victoire à Ravenne. 434.

Jules III, pape. VIII. 453. Somme à comparaître devant Dieu Henri II, roi de France, qui lui répond qu'il s'y trouverait, sûr que le pape ne s'y trouverait point. VIII. 11.

Julia. Origine de cette maison. V. 40.

Julie. Femme d'un Marc-Antoine, malheureuse en maris. II. 139. Ce qu'elle fit pour sauver son frère. *Là même*.

Julie, fille d'Auguste. Ce qu'elle répondit à ceux qui s'étonnaient que ses enfans ressemblassent à son mari. XIII. 162. Pensa périr sur une rivière. *Là même*. Était depuis long-temps hors de Rome, et l'objet de l'indignation de son père, lorsqu'il relégua Ovide. XI. 308.

Julie, petite-fille d'Auguste. Exilée presque en même temps qu'Ovide. XI. 310.

Julie, impératrice romaine. VIII. 461.

Julien l'Apostat entreprend de faire relever le temple de Jérusalem. I. 448.

Julis. A été la patrie de plusieurs grands hommes. VIII. 472.

Julius (Canus). Ce que Sénèque raconte de lui. III. 550.

Junctin (François). VIII. 473.

Júne ou *jeúne* est difficile à supporter aux peuples septentrionaux. VII. 244. Peut être très-long. VIII. 398. Objection faite à L. Joubert sur ceux de Moïse, Élie, et Jésus-Christ. *Là même*. Système selon lequel on pourrait éluder les lois de l'église touchant les jours de jûne. XV. 209.

Jungerman. (G.) VIII. 473.

Jungerman (L.) VIII. 475.

Junia. Raillerie de Cicéron au sujet de Junia. IV. 502.

Junianus Maïus, était l'Artémidore de son siècle. I. 445.

Junius (François). VIII. 481. Louanges que lui donne Joseph Hall. VII. 484.

Junius (Adrien). VIII. 476.

*Junius (François). VIII. 492.

*Junon. VIII. 495. Son temple d'Argos brûlé. V. 183. Ce qu'elle fit par amitié pour Combabus. 260. Junon Lacinia; merveille de son temple. VIII. 516.

Ivoire. Sil y a quelque autre chose que les dents de l'éléphant qui en soit la matière. XIV. 150.

*Jupiter. VIII. 528. Quelles ont été ses premières et dernières amours. I. 407. Quelle était son occupation selon Ésope. VI. 284. Ravit Ganymède pour contenter sa pédérastie. VII. 17. Jupiter Celtes; c'est le plus ancien des Jupiters. VIII. 91. Où et comment Jupiter apaisait les transports de sa passion. 498. Jupiter Hammon, pourquoi il portait des cornes sur sa tête. 502. De quelle ruse Jupiter se servit pour faire revenir Junon. 503. Ce qui rendait ses adultères plus blâmables. 526. S'il chassa toute la racaille des dieux. IX. 100. Sa conduite à l'égard des punitions et à l'égard du bien qu'il voulait faire. XI. 129 et 605. On reconnaissait bien mieux sa divinité dans le tonnerre, que dans la distribution des faveurs. 601. Précipite Saturne du mont Niphate dans le Tartare, donne le nom de Caucase à ce mont, et y attache Prométhée. III. 580.

Juret critiqué par le père Sirmond, et défendu, au sujet de Hildebert. VIII. 132.

Jurieu. Son sentiment sur l'inspiration des prophètes critiqué. I. 213. Difficulté où il s'est jeté dans son *Système de l'Église*. II. 377. Dans son *Préservatif contre le changement de religion*. 378. Et dans ses *Lettres pastorales*. 379. Il a bien réfuté les calomniateurs de Théodore de Bèze. 518. Il a changé de

sentiment sur les lois pénales contre les hérétiques. 558. Pourquoi il en a changé. *Là-même.* Déclamation du père Tellier contre lui. III. 381. Il fournit des armes aux infidèles par la manière dont il rejeta un certain miracle. V. 362. Ce qu'il pense des sentimens des remontrans, et de leur condamnation au synode de Dordrecht. VII. 113. Son paralogisme au sujet de l'autorité des conciles, pour la décision des controverses. X. 136. Dispute entre lui et M. Maimbourg sur le martyre prétendu des hérétiques. 225. Ce qu'il pense de ceux qui voulurent appeler la Sainte Vierge *mère de Dieu.* XI. 121. Est accablé des difficultés qui regardent le péché et la préscience de Dieu. 488. Il fait une vive satire de ceux qui écrivent des chimères touchant les reliques. XIII. 526. Il attribue aux pères un sentiment aussi impie que celui de Spinoza. XIV. 625. Ses calculs prophétiques réfutés. IV. 111. Voit des miracles par tout. V. 293. A beau crier, les princes ne s'en ébranleront guères. *Là même.* Repris touchant le temps de la ferveur des persécutions. X. 335. Touchant les manuscrits et les éditions de Martinus Polonus. XII. 217. Sa doctrine sur l'amour du prochain. XV. 107. Plus relâchée que les plus relâchées maximes des jésuites. 114. Sa réponse à la dénonciation qu'on en avait faite. 109. Se couronne de ses propres mains, et étale ses prouesses. 110. Favorisé par les synodes wallons. *Là même.* Le consistoire wallon lui accorde tout. 112. Ses lettres à M. de Montausier, et comment elles sont devenues publiques. 115. Bilieux, emporté et très-dangereux ennemi. 116. Sa politique. 120. Conspirations chimériques dont il accuse ses ennemis, et dont il ne laisse pas de tirer profit. 121. L'hypothèse de saint Augustin et de Calvin sur la prédestination est pour lui d'une pesanteur insupportable, et il ne laisse pas de s'y tenir. 295. Son libelle intitulé *Jugement du public*, etc., *sur le Dictionnaire du sieur Bayle.* 247 et 272. Partie de son caractère. 252 et *suiv.* Caractère de ses livres. 257. Il a jugé du Dictionnaire critique sans l'avoir lu. 262. Sa malignité contre l'imprimeur. 267.

Jurisconsultes. Leurs qualités décrites en vers. IV. 426. Traitent au long des brigandages sans les approuver ni les pratiquer. VII. 29.

Jurisprudence. On l'a quelquefois avilie. VI. 314.

Ivrognerie. Horrible débordement de ce vice dans l'académie de Franeker. I. 484. Par qui réprimée. *Là même.* Plus détestée que la fornication. VI. 261. Nouveile preuve qu'elle devient à la mode parmi les femmes. XIV. 534.

Justice. Si dans une guerre elle donne lieu d'espérer un bon succès. I. 545. La rigueur des lois va quelquefois au delà de la justice. II. 62. Voyez aussi XI. 455. Roule sur toutes les choses qui deviennent propres au temps. III. 53. Si c'est une chose bien réelle et non un fantôme. IV. 189. Comment Carnéade la réfutait. 466.

Justifier. Jugement de Bucer sur cette thèse, que nous sommes justifiés par la foi seule. IV. 202.

Justin Martyr, justifié au sujet de la mort d'Aristote. II. 371.

Justin, est un historien d'un petit jugement. II. 446. Justifié des accusations de Freinshémius. III. 342. Il commet un anachronisme au sujet de la fameuse bataille de Cnide, et du temps où les Athéniens commencèrent à recouvrer leur liberté. V. 285 et *suiv.*

Justiniani (Augustin). VIII. 542.

Justinien comparé à un âne, et pourquoi. VIII. 85.

Juvénal. Explication d'un de ses passages. III. 352. Ses satires plus propres à dégoûter de l'impureté que les discours les plus chastes contre ce vice. XV. 345.

Ixion. Pourquoi et comment puni par Jupiter. VIII. 511.

K.

Καθαρμὸς. Signification de ce mot. X. 374.
Καθαφυγὼν ne doit point être préféré à καταφαγὼν dans un passage de Nicander. I. 231.
Kalendrier. En quoi il a plus besoin de réformation. IX. 101.
Kamea. Ce que les Juifs entendent par là. VII. 9.
Karmatiens. Secte qui, s'étant élevée dans l'Arabie, ravagea la Mecque, et en profana le temple. I. 96. Veulent jeter des scrupules dans les esprits. 97. Voy. Kermatiens.
Keckerman (Barthélemi). VIII. 546.
Keller (Jacques). VIII. 546.
Keller, auteur *des Mysteria* et peut-être de l'*Admonitio*. VIII. 321.
Kempis (Thomas à). Son Imitation de J.-C. traduite en arabe, et par qui. VII. 107.
* Kepler (Jean). VIII. 549.
* Kermatiens. Secte. VIII. 555. Voy. *Karmatiens*.
Kesler (André). VIII. 555.
Kilianus (Corneille). VIII. 556.
Kircher (Jean). VIII. 557. Sa contestation avec le père Maignan. X. 130.
* Kirchman (Jean). VIII. 558.
Kyriander (Guillaume). VIII. 562.
Kirstenius (Pierre). VIII. 562.
Knight (Guillaume) fait imprimer le *Mundus alter et idem* de Joseph Hall. VII. 489.
Knobius (Christophe) loue le roi de Danemark, d'avoir jeté au feu le livre de la Concorde. VII. 581.
* Knot (Édouard). VIII. 565.
* Knox. VIII. 566. Accusé d'avoir varié sur la dispute de la monarchie des femmes. VIII. 575.
* Knuzen (Mathias). VIII. 576.
* Konig. VIII. 578. Censuré de ce qu'il renvoie ses lecteurs à des livres qu'il n'avait pas vus lui-même. II. 519. Il a fait trois personnes d'une. IV. 293. Censuré au sujet de Patrice. XI. 465. Au sujet de Péréira. 548. De Rorarius, et de sa patrie. XII. 611. Repris. III. 25. S'imagine souvent qu'un livre est composé dans l'année qu'on l'imprime, ou quelque traduction. XII. 627.
Konigsberg. En quel temps fut érigée son académie. I. 435.
Koornhert (Théodore). VIII. 579.
Koormannus (Henri). VIII. 588.
* Kortholt (Christien). VIII. 589. Son livre *De tribus Impostoribus magnis*. XIII. 438.
Kortholt (Sébastien) cité. XIII. 435 et 454.
Kotterus (Christophe). VIII. 592.
* Krantz (Albert). VIII. 608.
Kuchlin (Jean). VIII. 612.
Kuhlman (Quirinus). VIII. 614.
Κύριος. Ce nom a été donné à Dieu par un païen. VI. 285.

L.

Labadie, ministre schismatique, et suivi comme un apôtre. I. 6. Quel était l'esprit dont il était mené, selon la Bourignon. IV. 87. Conte que l'on fait de lui. X. 180. Soutenait que Dieu veut tromper, et qu'il peut tromper. XII. 537.
Labbe (le père). Renversement de presque tout son *Pharus Galliæ antiquæ*. I. 21. Son emportement contre Rivet. 42. Est censuré au sujet d'Ammonius. 526. Passage de Zanchius qu'il rapporte. XV. 25. Pousse impitoyablement des Marets touchant l'édition tronquée d'Anastase qu'on reproche aux jésuites. XI. 360. Réponse singulière de D. Francus a ces objections. *Là même*.
* Labé (Louise). IX. 1.
Labérius. IX. 2. Réflexion sur la cause qui, selon lui, obligea Démocrite à s'aveugler. V. 471.
Labiénus. Ses écrits condamnés au feu. IV. 518. Il veut mourir, pour ne point survivre aux productions de son esprit. *Là même*.
Labyrinthes. Quatre édifices de cette nature. IX. 12, 123.
Labyrinthes du franc arbitre. XI. 202.

Labyrinto d'Amore. Nouvelle traduction française de cet écrit. III. 495.

Laboureur (le). Passage de cet écrivain critiqué. III. 236. Censuré au sujet de Dolet. V. 557. Il n'a pas parlé rondement au sujet de l'ambassadeur de France en Pologne. VII. 313. Ce qu'il dit de l'impertinence des généalogistes. XII. 92. Réflexion qu'il fait sur certains prédicateurs. 250. Dit quelque chose de fort considérable au sujet de la conspiration de Poltrot. XIII. 387. Il déclama fortement contre ceux qui prennent les noms de terres qui ne sont plus dans leurs familles. *Là même.*

Labourlote (Claude). IX. 4.

Lacédémone. Ses rois descendaient d'Aristodème. I. 258. Vénération que ses ennemis avaient pour ses rois. 533. Courage des femmes de Lacédémone. V. 234. La coutume que l'on y observait à l'égard des festins. 336. D'où vient que les femmes et les filles de cette ville étaient si lascives. IX. 220. Comment on y punissait les enfans désobéissans. 224. En quels termes fut conçu son décret pour la déification d'Alexandre. XI. 231.

Lacédémoniens. Otent une couronne pour des raisons frivoles. I. 255. Étaient les meilleurs maris du monde. 268. Leur dialecte était rude. 404. Qui d'entre eux a été le seul qui ait eu deux femmes à la fois. II. 56. En quel temps ils commencèrent à vaincre les Tégéates. 57. Et pourquoi. *Là même.* Redevables de leur gloire et de leur prospérité aux oracles d'Apollon, se confédérent avec ceux qui saccagent son temple. XII. 33. Ils pouvaient épouser leurs sœurs utérines, mais non leurs sœurs de père. XIII. 102.

Lacyde, philosophe. IX. 7.

Lacisius (Paul). IX. 11.

Lacs dont l'eau portait les hommes sans qu'ils nageassent. VII. 75.

Lactance témoigne qu'on honorait encore Apollonius au commencement du IVe. siècle. II. 192. Ce qu'il dit d'Apollonius de Tyane, et d'Apulée. 216. Comment il prétend ruiner toute la philosophie. 248 et *suiv.* Et en particulier l'acatalepsie. *Là même.* Prétend avoir démontré qu'il n'y a aucune science en l'homme, et il confesse cela à l'égard de la physique. *Là même.* Sa réponse à Carnéade pour la justice. IV. 466. Reproche aux païens des cultes infâmes. V. 252. Se sert d'un paralogisme de Cicéron contre Dicéarque. V. 507. Se trompe dans une objection qu'il fait aux païens. VI. 490 Raille les païens, sur ce que le plus grand de leurs Dieux cessa de faire des enfans. VIII. 88. Comment il répond à Hiéroclès touchant les médisances qu'il avait publiées de la religion chrétienne. 113. Il n'entend point du tout le sens d'Aristippe au sujet de ces paroles, *habeo et non habeor.* IX. 16. Il fait de mauvaises objections contre le système des atomes. 198. N'a pas raison de reprocher à Lucrèce de s'être contredit. 530. Répond mal à une objection d'Épicure touchant le mal qui arrive dans le monde. XI. 480. Son opinion sur l'âme des bêtes. XII. 595. Ce qu'il pense du livre *De Consolatione* de Cicéron. XIV. 273. Il censure la pensée qui y sert d'exorde. 274. S'est moqué de ce que Xénophanes croyait que la lune est un pays habité. 603. Comment il tâchait de persuader aux païens la virginité de la mère de Jésus-Christ. XV. 204.

Ladoder, ingénieur qui trahit le gouverneur de Landau. IX. 60.

Lælius. Sa chasteté. XI. 265.

Laërce (Diogène). Peu exact dans ses raisonnemens et dans ses récits. VI. 173.

Lætus (Jean) censuré. III. 457; et XII. 384.

Lagrange, traducteur de Lucrèce. IX. 508.

Laïdeur. On croit qu'elle obligea Agésilaüs II à défendre qu'on fît son portrait. I. 254.

Layette prise pour un homme. X. 3.

Laïques déguisés en prêtres et donnés pour confesseurs à des criminels. V. 113. Si l'on doit croire qu'on ait eu recours à ce moyen dans le procès fait à Jean Chastel. 114. Ne doivent point mettre la main à l'encensoir. XIII. 129.

Laïs. IX. 11. Fameuse courtisane, servait de modèle aux plus excellens peintres. II. 165. Réponse d'A-

pelles touchant Laïs. *Là même*. De quelle manière elle en usait avec Diogène. V. 533. Sa courtoisie pour Diogène le cynique. *Là même*. Si Apelles enleva son pucelage. IX. 12.
Lallemant (Jean) emprunte beaucoup de Rataller dans sa version latine de Sophocle. XII. 476 et 477.
* Lambécius (Pierre). IX. 27.
Lambert (saint). IX. 29. Tué, par qui, et pourquoi. I. 459
* Lambert (François). IX. 31.
Lambin corrige mal à propos un passage de Plutarque. I. 257. Se connaissait peu en délicatesse sur le chapitre de la pudeur. IX. 516. Il n'a point entendu un passage de Pausanias au sujet de Sapho. XIII. 98.
Lamech. IX. 33.
Lamech, père de Noé. IX. 37.
Lami (Guillaume) accusé d'hérésie pour avoir disputé contre le mouvement des cieux. III. 480. En faisant une leçon d'anatomie il fortifie ses auditeurs contre tout événement, eu égard à la virginité des filles qu'ils épouseront. IV. 548. Cité. II. 55. Examen d'une de ses pensées sur l'hypothèse d'Épicure. XI. 299. Rapporte deux marques à quoi l'on peut connaître si une femme a eu des enfans. XI. 457.
Lamia, famille romaine. IX. 37.
Lamia, ville de Thessalie. IX. 38.
Lamie, fille de Neptune. IX. 39.
Lamie, courtisane. IX. 40.
Lampagia, femme d'Aimon roi de Saragosse, si elle est fille d'Eudes duc d'Aquitaine. X. 580.
Lamponiano (Jean-André). IX. 46.
Lampridius. Son observation judicieuse sur le devoir d'un historien touchant les opinions du vulgaire. VI. 157.
Lamus, roi des Lestrigons, bâtit la ville qui a porté le nom de Formies. IX. 192.
Lancastre (le duc de) soupçonné de quelque mauvais complot. XIV. 561. S'il avait été supposé. *Là même*.
Lance qui devient un arbre. I. 537. Celle qui avait percé le corps de Notre Seigneur envoyée à Rome. VIII. 365; et XIV. 387.
*Lancelot (M.). IX. 49. Sa remarque sur l'édition des ouvrages d'Abeilard. I. 489. Voyez. III. 120, 121 et 297. Mémoire touchant Guillaume Bigot. 437 et *suiv*. Mémoire touchant Antoine Cornelius. V. 301. Mémoire touchant Simon Morin. X. 551. Touchant François Hotman. XIV. 284. Touchant Jacques Sanson. XIII. 89.
Landa (Catherine). IX. 49.
Landau, ville impériale. IX. 49.
* Lando (Hortensio). IX. 61.
Langage. On n'emploie aujourd'hui le vieux que par plaisanterie. 123. On l'a appauvri à force de le changer. VII. 189. Voyez. XII. 260. On ne doit rien changer dans celui des anciens auteurs français. XI. 275. Le vieux ne se doit point changer lorsqu'on fait imprimer ou réimprimer d'anciens ouvrages. VI. 294.
Langage inconnu. Il n'est pas vrai que les pères de l'église aient écrit en langage inconnu des impiétés et obscénités des anciens hérétiques. VII. 31.
Langius (Paul). IX. 62.
Langius (Rodolphe). IX. 66.
Langius (Joseph). IX. 67.
Langius (Charles). Interprète mal un passage de Cicéron. I. 158.
Langle (Jean-Maximilien de). IX. 68.
Langres. Le conseil du roi s'oppose à l'établissement de l'église réformée. VI. 10.
Langue. Un garçon ne laisse pas de parler sans langue. V. 15. C'est une belle victoire que de la savoir maîtriser. XII. 131.
Langue. Jugement que Cicéron fait de ceux qui méprisent leur propre langue. I. 120. Zèle de plusieurs princes pour la langue de leur pays. II. 511; et V. 220 *et suiv*. Jugement sur diverses langues. 67. Il n'y en a point qui ne se puisse plaindre de sa stérilité. XII. 460.
Langue latine. Auteurs qui aiment à en débiter les plus vieilles phrases. I. 123; III. 299 et 553. Qui en a été le Vaugelas. VII. 433. Si ceux qui la parlent facilement, la parlent purement. XI. 237. On était plus libre dans l'usage des termes de cette langue qu'on ne l'est dans la française. IV. 142. Il est malaisé d'écrire clairement en cette langue. III. 107. Voyez aussi. V. 552. Plutarque témoigne que de son temps il n'y avait guère de gens

qui ne la parlassent. V. 221. D'où dérivée. VII. 339.
Langue française. Nous jette dans les ténèbres dès qu'on se relâche sur l'arrangement naturel des mots. III. 24; et IV. 131. Est en vogue depuis fort long-temps chez les étrangers. IV. 263. Est fort estimée. V. 67. Son avantage sur la grecque. 443.
Langue gothique. Est la mère de toutes les langues teutoniques. VIII. 493.
Langue vulgaire. Si l'on s'en doit servir dans les ouvrages savans. III. 297.
Langues mortes. Perdent beaucoup de leur grâce par la traduction. I. 426. Elles sont obscures, et pourquoi. III. 24.
Langues vivantes. Leur inconstance. VII. 189.
* Languet (Hubert). IX. 69.
* Lansbergius (Philippe). IX. 73.
Lansius (Thomas) déclame contre le mal que produisent les voyages. VII. 490.
Lantiniana cité. III. 50 *et alibi.*
Lanuvium. Droit de bourgeoisie romaine donné à ses habitans. VIII. 516.
Laodice fait mourir Danaé. IX. 179.
Laomédon refuse de récompenser Neptune, et en est puni. VIII. 89.
Lapithes. Phlégyas, dit leur roi par quatre auteurs modernes. XII. 35.
Larébonius met en évidence, dans son *Janua cœlorum reserata*, les défauts du nouveau système de l'église. XI. 147. Il aurait bien mieux poussé son adversaire, s'il avait ajouté à ses raisons celles de M. Saurin. 251.
Larivey (P.) fait une juste prophétie. VIII. 101.
Larroque (Mathieu de). IX. 74.
* Lascaris (Constantin). IX. 76.
* Lascaris (Jean). IX. 77.
Lascus (Jean). XIV. 551.
Lasicius (Jean). IX. 83.
Latin. Le défaut de connaissance de cette langue empêche Boursault d'être sous-précepteur du Dauphin. IV. 92. Les Espagnols se négligent ordinairement trop en écrivant en cette langue. IX. 168.
Latinité. Victorin de Feltri fut un de ses premiers restaurateurs. XI. 236.
Latinus (Jean). IX. 84.
Latomus comparait l'église chrétienne à un petit ours. XIV. 37.
Lavardin, maison illustre du Vendômois. VIII. 134.
Laudice. IX. 87. Fait périr cinq de ses enfans par le poison. IV. 418 et 423.
Lavement. Significations de ce mot. VII. 31. Autrefois ne signifiait qu'un gargarisme. *Là même.* Délicatesse ridicule de Garasse touchant ce mot. *Là même.*
* Launoi (Mathieu de). IX. 88.
* Launoi (Jean de). IX. 94. Vacarmes des Provençaux contre lui. II. 155. Méprises de ce savant homme. III. 441. Il n'entendait point le grec. *Là même.* Inutilité de ses peines pour le décri des fausses dévotions. IX. 107. Fort blâmable d'avoir répandu tant de louanges sur un prélat qui avait fait amende honorable. XII. 624. Lui et d'autres écrivains, qui combattent les traditions mal fondées, font honneur à leur église, et chagrinent beaucoup de gens. XI. 357.
Laurea, cardinal. VII. 580.
* Laurens (André du). IX. 111.
Laurentio (Nicolas). IX. 114.
Lausanne. Son synode fait des règlemens auxquels Calvin refuse d'acquiescer. IV. 338.
Lazzarelli (N.). IX. 116.
Lea. Si elle commit adultère la première fois que Jacob la connut, et non pas Jacob. XI. 536.
Lecteurs. Ne sont jamais guère mortifiés quand ils n'entendent point un auteur, et pourquoi. I. 429. La plupart ne s'aperçoivent guère des fautes de raisonnement. II. 264. Quels sont ceux qui sont les plus ardens à critiquer. VII. 475. Il ne faut pas qu'ils soient ni ignorans, ni savans. IX. 486. Sont quelquefois plus passionnés que l'écrivain qu'ils accusent de partialité. IV. 427. Ne sont pas assez équitables. 428. Il y en a de si passionnés qu'ils déchirent de leurs exemplaires ce qui choque leur secte, etc. XII. 222. Une infinité ne compare pas tout un livre à tout un livre. XIII. 371. Il y en a qui écrivent des injures et des démentis à la marge de leurs livres. XV. 342.
Lecture. La plus utile de toutes est celle qui nous instruit des faibles-

ses du cœur humain, et qui nous apprend les mauvais effets des préjugés de religion. III. 381. Étalée avec trop de profusion vers le commencement du XVIIe. siècle. IV. 31. Passage de la Bruyère à ce sujet. *Là même.* Passage de Balzac sur le même sujet. *Là même.* Un avocat qui plaidait ainsi le faisait plus pour lui que pour les parties. 32. Cela ne pouvait servir qu'à dissiper l'attention des juges. *Là même.*

Leduchat, auteur des Remarques critiques. IX. 425.

Léer. Son école devient plus illustre que celle de Norden, et pourquoi. VI. 153.

Légat. Ignorance de celui qui présida à la condamnation d'Abélard. III. 337. La raillerie qu'un docteur en fit. *Là même.*

Légendaires. Leur faux zèle a farci de fables l'histoire des saints. IX. 31. Jugement qu'en a fait Melchior Canus. XI. 565. Attribuent les actions extraordinaires tantôt à un saint, tantôt à un autre. VI. 158. Auraient dû imiter l'exemple de Lampadius touchant les bruits populaires. *Là même.*

Légendes. La source des fausses légendes des martyrs. XIV. 313.

Léger (Jean) reproche à Guichenon d'avoir abjuré la religion réformée. VII. 338. Justifie contre lui Antoine Léger son oncle. *Là même.*

Législateurs. Ordonnent et défendent les mêmes choses selon les temps. III. 53. Sont plus dignes de notre estime que les plus grands conquérans. XII. 134. Se proposaient une fin utile au public, lorsqu'ils lui faisaient accroire leurs entretiens avec la divinité. XIII. 145. Pensée de Machiavel sur ce qui les fait réussir ou échouer. 152.

Lehman (Christophe) remarque qu'il y a bien des mensonges dans les *Centenarii XVI* de Guill. Eysengrein, contre Flacius Illyricus VI. 115.

Leibnitz est un homme extrêmement rare. XI. 526. Il est étonnant qu'il écrive aussi purement en français qu'il fait. *Là même.* Quelque belles que soient ses ouvertures sur l'âme des bêtes, on a de la peine à préférer son hypothèse à celle de Descartes. XII. 610. Notes sur ses réflexions. 616. Réflexions sur ses réponses. *Là même*, et 621. Sa lettre sur la baguette. I. 17.

Leicester forme une faction en Hollande, et tâche de s'y ériger en souverain. V. 564.

Leide. Jugement que rendirent ses théologiens. I. 477. En quel temps fut érigée son académie. VII. 268. Voyez *Académie.* Les curateurs de cette académie font un décret qui est critiqué. VII. 523. Quand le collége de théologie y fut érigé. VIII. 613. Présent de rareté fait à cette académie. XIV. 574.

Leipsic. Son académie divisée au sujet de la philosophie de Ramus VI. 14. Les luthériens et les calvinistes s'y assemblent par l'ordre du grand Gustave, pour tâcher de s'accommoder. VIII. 177. Journal de Leipsic ou *Acta Eruditorum Lipsiensia*, son éloge. II. 414. Cité. XIII. 426, et *passim alibi.*

Lela, nom que l'on donne ordinairement aux grandes dames de l'Afrique. VI. 410. C'est aussi un titre d'honneur que les mahométans donnent à la Sainte Vierge. *Là même.*

LELAND (Jean). IX. 118.

LEMNIUS (Levinus). IX. 120.

Lemnos. IX. 120. Massacre de tous les hommes de cette île, et sa cause. VIII. 155.

LENTULUS (Scipion). IX. 134.

Lentulus. Prétendue lettre de ce proconsul contenant le portrait de Jésus-Christ, donnée par J. Huarte comme une pièce authentique VIII. 292.

Leò Judæ. Ce que M. de Thou à voulu entendre par-là. III. 425.

Léon, hébreu. Ce qu'il dit des deux sexes d'Adam. VI. 335.

LÉON Ier. pape. IX. 137. Réfute un sentiment que l'on a canonisé dans la personne de saint Augustin. XII. 341.

Léon IV, et *Benoît III.* La papesse ne peut avoir siégé entre ces deux papes, dont l'un fut élu tout aussitôt après la mort de l'autre. XI. 357 et 384.

* LÉON X, pape. IX. 143. S'il est vrai qu'il ait expédié un monitoire contre l'électeur de Saxe. VII. 331. Par quels moyens on s'insinuait dans ses bonnes grâces. 448. Il as-

sistait quelquefois à la comédie. X. 22. Il est le premier des papes qui ait menacé de l'excommunication ceux qui liraient un livre défendu. 28. Sa bulle contre ceux qui disaient que toutes les âmes n'étaient qu'une. XIII. 451.
Léon l'Hébreu, fils d'Abrabanel. I. 83.
Léon l'Isaurique surprend la crédulité du calife des Sarrasins par une insigne fausseté. V. 361.
*Léon (Aloisio ou Louis de). IX. 162.
Léon (Pierre Piéça de). IX. 164.
Léon (Gonzalès Ponce de). IX. 168.
Léonce. IX. 168.
Léonclavius (Jean). IX. 169.
Léonicénus (Nicolas). IX. 171.
Léonin (Elbert). IX. 174.
Léontium, courtisane. IX. 177. Sa lettre à Lamia est supposée. VI. 182. Elle était au pis aller la concubine de Métrodore. 183.
Léontius souffre le martyre sous l'empire de Vespasien. VII. 427.
Léopolsdorff (Jérôme Beck de) apporte de Constantinople les Annales turques. IX. 169.
Léotychide exclus du trône fort injustement par les Lacédémoniens. I. 255.
*Léovitius (Cypr.). IX. 179.
Lépante. Le doge de Venise fait haranguer J. B. Rasario sur cette victoire. XII. 475. Zarlino fait des airs pour les réjouissances de cette victoire. XV. 25.
Lépréus, grand mangeur. VIII. 82.
* Léri (Jean de). IX. 182.
Lérida (évêque de). Ses vacarmes contre la congrégation de l'Index, au sujet d'un catéchisme espagnol. IV. 480.
Lerme (le duc de). Paul V déroge en sa faveur à la coutume de ne point envoyer le chapeau aux cardinaux nouvellement élus. III. 28
Lesbia. C'est la même que Clodia, femme de Métellus Céler. X. 414.
Lesbos (île de). IX. 183.
Lescalopier (le père) pose un faux fait, et raisonne contre lui-même en raisonnant contre Diogène. VII. 513. Ce qu'il entend par la maladie sacrée. IX. 198. Ce qu'il observe sur l'incompréhensibilité de Dieu. XIII. 297.
Lescarbot (Marc). IX. 187.
Lesché. Ce que c'était chez les Lacédémoniens. IX. 225.
Lesdiguières. Par quelles intrigues il tâcha de priver d'une bonne tête l'assemblée des réformés. V. 59.
*Leslie, maison illustre d'Écosse. IX. 187.
Lesna, ville brûlée par les Polonais, et pourquoi. V. 267.
* Lesseville (Eustache Leclère de). IX. 190.
Lestrygons. IX. 192.
Lettre pastorale supprimée. XV. 176.
Lettres. Antiquité de leur usage chez les Assyriens. III. 11. Le changement d'une seule lettre a flétri la mémoire d'un grand homme. 43. Deux supprimées par une faute d'impression ôtent quatre ans de gloire à un auteur. 88. Traité de leurs proportions, par Geofroi Tori. XIV. 229. Les capitales grecques, par qui rétablies. IX. 78.
Lettres. Un trop grand commerce de lettres accable les savans. III. 73. Différence entre celles qu'on écrit à d'autres touchant un homme, et celles qu'on écrit à cet homme. II. 93; et X. 566. Voyez aussi XIV. 58. Lettres que les amis s'écrivent doivent être un secret inviolable. VIII. 334; et IX. 267. Servitude que s'imposent ceux qui ont la réputation de bien écrire une lettre. XII. 213. Publier ce que les gens s'entre-écrivent en confidence est une conduite que les païens mêmes ont détestée. XV. 247. Les Anglais n'avaient point encore en 1613 la coutume d'écrire des discours en forme de lettres. VII. 481. Quelqu'une insérée dans un ouvrage par un auteur donne lieu de débiter qu'il a tout emprunté d'autrui. V. 565.
Lettres (les Belles-). Accusées de causer bien des désordres. IV. 226, 230; et XIV. 22. Leur rétablissement en Italie. VII. 301. Leur décadence. X. 428. Leur restauration a préparé le chemin à la réformation. XIV. 22.
Lettres (gens de). Ceux qui écrivent leurs vies ne manquent jamais de louer leurs femmes sur leur tendresse conjugale. III. 413. L'arrogance leur sied mal. 519. Leur esprit mercenaire. VII. 476. Ce leur est un grand bonheur d'être exempts d'ambition et d'avarice. X. 384. Réflexion sur leurs défauts. XII. 496. Traité sur le mariage des gens de

lettres, par Claude Baduel. III. 25. Propres aux affaires. IV. 232.
Lettres historiques citées. XV. 181.
Lettres provinciales. Diverses choses concernant ce livre. XI. 431.
Leucade. IX. 193. On guérissait de la maladie d'amour en sautant de dessus son promontoire. IX. 194. Noms de ceux qui y ont sauté. *Là même*. Son promontoire s'appelait le Saut des amoureux. XIII. 96.
Leucippe, philosophe Grec. IX. 196.
Leucophyllus, plante qui empêchait les femmes de tomber dans l'adultère. XII. 7. Effet de cette plante sur les ivrognes. 8. Sa vertu plus considérable que celle de l'*agnus castus*. 9.
Lève (Antoine de). S'il avait des liaisons avec Agrippa. I. 300. Où il prit de l'argent pour ses soldats. XI. 327.
Lévis. La maison de ce nom est des plus nobles qui soient en France. XI. 631.
Léviathan. Quel est le but de cet ouvrage. VIII. 164.
Lévites. Pourquoi appelés ainsi selon Plutarque. I. 228.
Lévius ou Loevius. IX. 206.
Leuwentz, ville de Hongrie. IX. 207.
Lia. Voy. *Léa*.
Liban, mont où il y avait un temple de Vénus. III. 431.
Libelles diffamatoires. On ferait grâce à ceux qui en écrivent de les en croire sur leur serment. II. 118. Avis qu'on leur donne. *Là même*. Ce qu'on disait de ceux de l'Arétin. 298. Auguste fut le premier qui fit informer contre ces écrits. IV. 514, et 518. Et qui les enveloppa sous les crimes de lèse-majesté. XV. 149. Pourquoi. 151. Tibère maintient cette innovation d'Auguste. 152. Pourquoi il n'est pas permis d'en publier. IV. 584. Ils ne produisent que de méchans effets. VII. 378. Ne sont ordinairement composés que par des gens sans nom et sans caractère. 379. Il est important de faire connaître l'impudence de ceux qui les écrivent, et la crédulité de ceux qui les lisent. XIII. 214. Leurs auteurs ne font point d'attention à une chose. XIV. 367. Cherchez *Médisance*. Désaveu de ceux de quelques particuliers. XV. 140. Dissertation sur ces libelles. 148. etc. Ne doivent pas demeurer impunis. 153 et *suiv*. Ce qu'il faut répondre à ceux qui en font l'apologie. 155 et *suiv*. Tous les législateurs se sont accordés à les punir sévèrement. 153. Leur punition attribuée au tribunal de l'église par le concile de Trente. 171. S'ils sont les causes des séditions et des guerres. 172. Remarques contre ceux qui les distribuent ou qui les approuvent. 174. C'est l'ordinaire des factions d'en produire. VIII. 269.
Libéralité. Effets singuliers de libéralité. II. 251; et VII. 429. Se doit exercer envers ses ennemis. II. 542.
Liberté. Il y en a qui aiment, non la liberté, mais la personne de celui qui se déclare pour la liberté. IV. 193. Liberté d'indifférence n'est point un attribut essentiel à la créature. XII. 603.
Liberté humaine. Cherchez *Arbitre* (franc).
Libertés de l'église gallicane. Histoire de cet ouvrage. X. 206. Reçoivent un terrible coup. IV. 113. Tout ce qu'on avait fait pour les soutenir sous Innocent XI, détruit en 1693. *Là même*.
Libertins. En fait de religion sont de deux sortes. V. 488. Il faut bien prendre garde de leur donner à rire, quand on écrit contre eux. VII. 23. Réflexion sur les plaintes qu'on fait que l'on pousse trop leurs objections. XIV. 529 Cherchez *Moqueurs en fait de religion*.
Libraires. Ce qu'ils font pour relever le prix des livres. III. 497; VI. 235. Voyez aussi II. 469; III. 476. Libraires qui trompent le pape Alexandre VII. V. 146. Ont coutume de faire imprimer plusieurs titres d'un même livre. 236. Voyez VIII. 335. Ce n'est pas à eux qu'il s'en faut prendre s'ils impriment de méchans livres. V. 314. Quelques-unes de leurs finesses. V. 429. Voyez aussi VI. 235. S'il faut faire fond sur les éloges qu'ils donnent aux auteurs qu'ils impriment. 144. Font des éditions corrigées des auteurs français quant aux phrases qui ont vieilli. XI. 277. Les désordres qu'ils causent en réimprimant la première page des livres. 401. Les libraires allemands ajou-

tent ordinairement de bonnes tables aux livres qu'ils réimpriment. 448. Libraires; sont souvent ruinés par les auteurs. XII. 443. Un de leurs usages fait illusion aux bibliographes. XIV. 546. Serment d'un auteur de n'avoir jamais à faire avec eux. III. 581. Négligence extrême d'un libraire. IV. 451.
Libraria del Doni. Ce que c'est que cet ouvrage, selon Teissier. V. 566.
Librarii. Signification de ce mot. XV. 249.
Lycée. Merveilles qu'on contait de ce mont. X. 419.
Lycée, école d'Aristote. Sa doctrine aura toujours le dessus sur toutes les autres. II. 364. On l'enseigne en Perse et dans le Mogol. 365.
Lychétus (Franciscus) en use bien avec A. Niphus. XI. 181.
Lyciens. Aimaient à porter les cheveux longs. X. 356.
Licinia. IX. 207.
Lycophron. IX. 210. Sa Cassandre est très-obscure. XI. 657. Variété de leçons d'un de ses endroits. II. 502.
Lycophron. IX. 209.
Lycoris. IX. 211.
* Lycurgue, législateur de Lacédémone. IX. 218.
Lycurgue, orateur athénien. IX. 234.
* Lydiat (Thomas). IX. 235.
Lydiens. Leur cynisme. VIII. 144.
Lydius (Martin). IX. 236.
*Liébaut. IX. 237. Son ouvrage sur les maladies des femmes n'est point une version de celui de Marinello. X. 309. Accusé de plagiat par Lazare Pé. *Là même.*
Liébler (George) traduit une homélie de Martin Eysengrein, et y met des notes pour le réfuter. VI. 114.
Liége, ville traitée cruellement. IV. 63.
Ligarius (Quintus). IX. 239.
Ligue. Qui en fut nommé le postillon. III. 249. Emportement des prédicateurs du temps de la ligue. IV, 11, 21 et *suiv.* Ce qui lui servit de prétexte. VIII. 38. Ce que le député de la ligue eut ordre de représenter au pape. 46. Le crime de Jacques Clément fut celui de toute la ligue. 48. Met en tête au cardinal de Bourbon de se porter pour successeur légitime au royaume de France. 277. Qui en ont été les avocats. 278. Qui en a été appelé le laquais. X. 496. Voyez *Intérêt* et *Rébellion.*
Ligueurs en France. Traitent de libelle diffamatoire ce qu'on écrivait en faveur du roi de Navarre. III. 294. Obtinrent bien plus de charges sous Henri IV, que ses anciens serviteurs. V. 80. Établissent le duc de Mayenne pour leur chef. VII. 394.
Lille. Siége de cette ville. IX. 53.
Limbe des enfans. C'est le vestibule des enfers. XI. 454. Virgile l'a reconnu. 455.
Limbourg. A qui appartient. IV. 75.
Limeuil (la demoiselle de). IX. 242.
Linacer (Thomas). IX. 249.
Lindanus s'est érigé en créateur d'une infinité de sectes. III. 392.
*Lynde (Humphroy). IX. 254.
Lindenbrouch en voulait fort à Wouver. XIV. 582.
Lingelsheim (George-Michel). IX. 254.
* Lingendes (Claude de). IX. 256.
* Lingendes (Jean de). IX. 258.
Lionne (de). Par quelle voie il parvint aux premières charges de l'état. XII. 394.
Lions. S'ils sont sans moelle. I. 151. L'histoire du lion d'Androclès n'est connue que par le récit d'Apion. II. 179. Quoi qu'en dise Tertullien, les lions sont pères plus d'une fois. 321. Qui le premier d'entre les Romains attela de ces animaux à son carrosse. IX. 214. On en attache en croix dans l'Afrique, afin d'étonner les autres. XII. 605.
* Lippoman (Aloisio). IX. 258.
* Lipse (Juste). IX. 261. Conseil qu'il donne aux jeunes gens. I. 121. Et à Baudius. III. 175, et 178. Son jugement sur l'histoire de France de Paul Émile. VI. 144. Ce qu'on a cru avoir été une des causes principales de sa défection au papisme. VIII. 584. Maltraité dans un livre, garde le silence. IX. 256. On a dit qu'il composa des ouvrages pour éloigner les soupçons qu'on avait de lui sur le chapitre de la religion. 263. Voyez 265. Il adresse des vers à la planète de Vénus, en faveur de son jardin. 519. Il écrit une lettre pleine de malignité contre la Hollande. XII. 367. Approuve le capitulaire de Rouillard touchant la validité d'un mariage. 387.

Ses fautes au sujet de Tacite. XIV. 12. Sa protestation au sujet de la lecture qu'il faisait de Pétrone. 425. Approuve les voyages, et bonnes instructions qu'il donne là-dessus. VII. 490.
Lyre. Les ambassadeurs des Gètes se présentaient jouant de la lyre. I. 164.
Lis. Ce qu'on conte d'un lis que Charles-Quint avait planté. V. 82.
Lysander. Son caractère. I. 255. Détourne le sens d'un oracle. 256.
* Lyserus (Polycarpe). IX. 272.
Lyserus (Jean). IX. 274.
Lysimachus. Précepteur d'Alexandre. IX. 275.
Lysimachus, fils de la fille d'Aristide, gagnait sa vie à interpréter des songes. II. 468.
Lysimachus. Fait mourir deux princes qui s'étaient défaits de leur mère. V. 482.
Lysimachus. Se bat contre un lion, et remporte plusieurs plaies de ce combat. IX. 42.
Lismanin (Jean). IX. 276.
* Lisola (le baron de). IX. 282. Prétend que l'empire est obligé à la garantie du cercle de Bourgogne. IV. 76.
Listes de proscription. Ne sont pas des preuves. IX. 89.
Lystrius. Son commentaire sur l'Éloge de la folie déplaît à beaucoup de gens, et pourquoi. VI. 237.
Litanies. Expressions que les dévots indiscrets y avaient fait couler condamnées par Bellarmin. III. 273.
Live (Tite). Voyez *Tite Live*.
Livie, impératrice. Était d'une humeur trop commode pour Auguste. II. 97.
Livie, fille de Néron Claude Drusus. Son histoire. VI. 56.
Liville. Sa mort. II. 148.
Livineius (Jean). IX. 287.
Livre de la création. Sert aux cabalistes à faire des miracles. I. 342.
Livre Français. Était autrefois un nombre de pages latines avec quelques lignes françaises. IV. 31.
Livre des sentences. Condamné au feu sous le nom d'Abélard. III. 338.
Livre de Tribus Impostoribus. N'a peut-être jamais existé. II. 299. Voyez aussi XII. 503; et XIV. 527. Quelques-uns disent qu'Averroës en a fourni les matériaux. II. 539.
Livres. Leurs fautes doivent être remarquées principalement quand elles peuvent tromper beaucoup de gens. I. 154. Le livre qu'on ferait de la religion d'un souverain serait d'un bon débit. 259. Il y en a que les zélateurs laissent longtemps en repos. 303. Ceux qui les augmentent ne changent pas toujours les particules qui marquent les dates du temps. 305. On ne change point ce qu'il faut changer quand on les abrège, ou quand on transplante leurs passages. 313. Les premières éditions qui s'en font servent à mettre au net les ouvrages des auteurs. II. 70. Il ne s'en fait aucune édition dont on ne puisse tirer quelque profit. 72. On en doit toujours rapporter les titres dans la langue dont l'auteur s'est servi. 119. Les suppressions qu'on y fait ne servent qu'à attirer l'attention. 423; et IV. 10. Trompent quelquefois par les fausses estampes qu'on y met. 21. Les fautes des livres ne sont pas excusables quand elles tombent sur le sujet principal. II. 58. Celles des grands hommes sont cause que d'autres grands hommes en font après eux. II. 473. Sont comme les étincelles. III. 159. Considération qui doit faire éviter jusqu'aux plus petites. 467. Livres appelés *Messieurs* dans un compliment. 74. On se trompe aisément par rapport à l'attribution des livres. 181. Voyez aussi XIV. 245. Il y en a cent contre lesquels on ne dirait rien, si l'on était obligé de les insérer tout du long dans sa réponse. III. 472. Livre d'une admirable utilité, si l'on en juge par le titre. IV. 279. M. Bochart le cite quelquefois. *Là même*. Il y en a qui deviennent meilleurs à force d'être retouchés et imprimés. 367. Beau passage de M. Smith à ce sujet. *Là même*. Les livres ne peuvent jamais être bons quand on ne les compose que pour vivre. 448. Défauts qui s'y rencontrent souvent. 455. Condamnés au feu. 519. Livre dédié à Notre Seigneur Jésus-Christ. V. 344. Il n'y en a point de si méprisable dont on ne puisse tirer quelque usage. 352. Le premier qu'un homme public est quelquefois une pièce très-achevée. 353.

On en fait courir sous des noms célèbres, et principalement en matière de magie. 468. et *suiv.* Considérations sur les livres qui sont pleins de citations. VI. 176. Ceux qui en sont les censeurs gardent long-temps les manuscrits et y effacent beaucoup de choses. 235. Il y en a eu de supprimés, d'autres forgés, d'autres ajustés comme on a voulu. VI. 518. Ce qui arrive quand on n'en juge que par les titres. VII. 26. Livres impurs combien dangereux. VII. 305. Il est bon d'en écrire plusieurs sur les mêmes matières quand elles sont importantes. 466. Si la condamnation d'un livre par un synode empêche qu'il ne soit lu. 553. Sont pour la plupart des extraits et des copies des autres. VIII. 169. On les gâte souvent à force de les retoucher. IX. 253. Livres posthumes, à quoi ils sont sujets. 280. Zèle aveugle de ceux qui en retranchent ce qui ne leur plaît pas. 574. Il est plus malaisé qu'on ne pense d'y faire des additions. X. 165. Livre qui ne contenait autre chose que les injures dont deux professeurs se sont chargés réciproquement. 253. Comment étaient faits ceux des anciens Arabes. 363. C'est un cocuage volontaire de vouloir passer pour auteur d'un livre qu'on n'a point fait. 573. Raisons qui doivent empêcher la plupart des auteurs de publier beaucoup de livres. XI. 439. Le plus souvent ne disent rien de nouveau. 641. Ceux qui en font ne les devraient composer qu'après avoir lu Quintilien. XII. 401. Ce que Pline dit du titre pompeux de quelques-uns. XIII. 4. Si tout terme qu'on n'oserait prononcer devant une honnête femme en doit être banni. 273. Il y en a d'imprimés depuis long-temps qui sont inconnus aux plus habiles écrivains. XIV. 372. Si les gens non mariés étudient mieux et font plus de bons livres que les mariés. 502. Grand auteur des petits livres; qui a été appelé ainsi, et en quel sens. V. 240. Leur quantité abâtardit les esprits. I. 128. Titre de livre qui fait peur à Rome, qu'on fait réformer. VII. 1. Rien n'est plus propre à les faire trouver mauvais que la haute idée sous laquelle on les annonce. X. 583. Livre trop fort; les auteurs les plus habiles aiment mieux se taire que de le réfuter. XIII. 371. Plusieurs méprisés par d'habiles gens paraissaient bons à l'auteur; comment il les lisait. XV. 257. Comment Antoine Arnauld les lisait. *Là même.* Caractère de ceux de Jurieu. *Là même.* Pourquoi les états de Hollande en accordent des priviléges. 260. Différence entre bon livre et livre utile. 263. Les gros se font attendre, et ont mille tempêtes à essuyer en sortant du port. 269. Réflexion de la Bruyère sur la manière dont on juge des livres. *Là même.* Plaisanterie sur les livres brûlés. XI. 515.

Livres de dévotion. Il n'appartient point à un méchant homme d'en composer. II. 303.

Livres des hérétiques. Si ceux qui en défendent le débit doivent permettre que les objections de ces hérétiques paraissent dans les écrits des orthodoxes qui les réfutent. V. 168.

Livres apocryphes. On rétorque les objections que l'on fait contre ces livres. VIII. 435.

* Lizet (Pierre). IX. 288. Est avocat général au parlement de Paris. V. 50.

Lloyd attribue à Apollonius plusieurs choses, au sujet de l'île de Taphe, qu'on n'y trouve pas. XIV. 65.

Locke. Ce qu'il répond au blâme qu'on lui avait donné pour avoir dit que les lumières naturelles ne prouvent point l'éternité de l'âme. XI. 646. En quoi il fait consister la différence entre les hommes et les bêtes. XII. 614. Cité. XV. 55.

Locriens. Comment ils apaisent Minerve. IV. 487. De quelle manière ils expièrent le crime d'Ajax. 489.

Loeffenius (Michel) fait des recueils de tout ce qu'il y a de séditieux dans les livres des jésuites. VIII. 547.

* Loges (la dame des). IX. 292.

Logiciens. Un bon logicien est plus rare qu'on ne pense. V. 501. Les Hibernois et les Espagnols font des distinctions trop abstraites. XV. 115.

Logique. Est d'un grand secours pour

les autres sciences. I. 324. Voyez aussi X. 387. Il serait d'un grand usage de critiquer la fausse logique des auteurs. II. 216. Cherchez *Dialectique*.
Lognac. IX. 296.
Loi orale. De qui les juifs l'ont apprise. I. 343.
Loi salique. Est établie sur de bons fondemens. XI. 233. Si Pharamond l'institua. VI. 468. Les états qui ne l'ont point admise sont exposés à de grands désordres. XIV. 492.
Loi de Lamego. Exclut de la couronne les princesses du sang royal de Portugal, qui épousent des étrangers. XII. 300.
* Loyer (Pierre le). IX. 301.
* Loyola (Ignace de). IX. 306.
Lois. Il n'y en a point que les factieux n'éludent pour parvenir à leurs fins. I. 255. Lois comparées au pain et aux œufs. 440. Aux maximes des médecins dans leurs changemens. III. 53. Vont quelquefois au delà de la justice. II. 62. Étaient la source du bien moral et du mal moral selon quelques philosophes. 253. Leur empire. 316. Il y en avait une de fort étrange dans Babylone. III. 13. Trois sortes de gens ne font presque aucun usage des lois qu'ils prescrivent aux autres. 497. Quand, par qui, et à quel dessein la loi *agraria* fut proposée. IV. 494. Loi *tabellaria ;* quel en est le but, et par qui proposée. 496. En permettant certaines choses, les lois ne délivrent pas du blâme ceux qui les commettent. V. 197. Sous quel prétexte on abrogeait à Rome celles qui ne plaisaient pas. VI. 45. L'utilité des lois ne doit pas être suspendue sous prétexte de quelques inconvéniens. XI. 451. Voyez aussi XII. 64. On les renverse pour un peu de temps, afin de leur procurer une durée très-longue. 548. Sont souvent inexécutées à cause de la grandeur du mal. XIII. 44. Avec un prologue sont froides ; il ne faut point qu'elles disputent, mais qu'elles commandent. XV. 316.
Lois pénales. En matière de conscience sont la dernière raison des théologiens. II. 5. Si l'église ne s'en est jamais servie contre les sectes. 378. Établies contre les catholiques d'Angleterre. VII. 490. Conséquences odieuses qu'elles font tirer. VIII. 233.
Lois somptuaires. Comment empêchées. VIII. 216.
Lois de l'union de l'âme et du corps. Diversités qu'elles causent dans les hommes. V. 98.
Loisel résigne un canonicat de Notre-Dame de Paris à Claude Joly. VIII. 385.
Lollius (Marc). IX. 338.
Lombard (Pierre). Le premier qui fut créé docteur en théologie dans l'université de Paris. VIII. 419. A quel prix le mettait Stancarus. XIII. 477.
Londel (le père du). Ses fastes critiqués. XV. 186. Utilité de ses fastes. X. 434.
Longiano (Fausto da). IX. 342. Sa critique du Marc Aurèle de Guevara bonne et exacte. VII. 327. Veut faire une vie de ce prince tirée des anciens auteurs. *Là même*. Études auxquelles il s'appliquait. *Là même*.
Longin. Le jugement qu'il fait de quelques philosophes. I. 496. Était d'un jugement exquis, et d'une pénétration judicieuse. XII. 176. Ce qu'il dit de Théopompe. XIV. 107. Endroit où son goût n'est pas reconnaissable. 171.
Longitudes. Plusieurs ont cru les avoir trouvées. X. 536. et *suiv*.
Longolius. Sa harangue des Français comparés aux Romains. XIV. 283. Il y loue Pierre Turellus. *Là même*.
* Longomontan (Christien). IX. 343.
* Longvic (Jacqueline de). IX. 346.
* Longue. IX. 352.
Lopez (Dominicus). Nom supposé que prit Fauste Socin en publiant son traité *De Auctoritate S. Scripturæ*. XIII. 371.
Loredano (Léonard). Navagiero fait son oraison funèbre. XI. 37.
Loredano. Son ouvrage de la vie d'Adam. VI. 337. Censuré. XIV. 313.
Lorenzo (Jean). Compose en grec des libelles contre Alexandre VI ; son frère les traduit en latin, et est jeté dans le Tibre. X. 186.
* Lorme (Philibert de). IX. 357.
* Lorme (N. de). IX. 359.
Lorraine (la), approuve la révolte des sujets et les attentats de la cour de Rome sur le temporel des princes. III. 103.

Lorraine (Charles, cardinal de). IX. 362. Ce qu'on a dit de lui. I. 240; et III. 219. Ce qu'en dit Brantôme. VII. 370. Voyez aussi IX. 368. Se fait un mérite de la haine des protestans. VII. 376. Description ridicule des tribulations de ce cardinal. XIII. 33. Son procédé à l'égard de J. du Tillet. XIV. 158.

Loth. Un peintre allemand, ayant lu dans la Bible de Luther ce que Loth avait fait avec ses filles, fit de même avec les siennes. XII. 251.

Lothaire permet aux Stellingues de professer le paganisme, et pour en faire pénitence se fait moine. XIII. 488.

Lotichius (Pierre). IX. 373.

* Lotichius (Pierre). IX. 374.

Lotichius (Christien). IX. 383.

* Lotichius (Jean-Pierre). IX. 383.

Louange. Est rarement le but unique de ceux qui ne se contentent pas du témoignage de leur conscience. I. 543. Les louanges outrées font plus de tort que d'honneur. III. 22. On y renonce malaisément. IV. 404. On ne peut pas dire qu'on en soit digne, quand on ne fait autre chose que de ne point commettre une perfidie. V. 70. Pour en donner aux gens il faudrait attendre qu'ils fussent morts. XI. 284. On ne la proportionne pas toujours au mérite des personnes. V. 219. Louange des morts intéressée. XI. 606.

Loudun (la cordonnière de). Libelle contre le cardinal de Richelieu. VII. 199.

Loudun. IX. 383. Toute la diablerie des religieuses possédées interdites par l'abbé Quillet. VII. 199.

* Louet (George). IX. 388.

Louis VII, roi de France. IX. 388. Ses scrupules de conscience. IX. 398. Se dessaisit pleinement des états de son épouse répudiée. XIV. 490.

Louis IX, roi de France. Étrange servitude où ce prince s'assujettissait pour plaire à la reine sa mère. IV. 570. Serment qu'il semble qu'on ait voulu exiger de lui. VI. 571. Et qu'il refuse de faire. 583.

* Louis XI, roi de France. IX. 399. Opposé toujours à Charles, duc de Bourgogne. IV. 62. Ne voulut point faire épouser à son fils l'héritière de Bourgogne. 71. Avait moins de courage que de finesse. 73. Sa haquenée le portait avec tout son conseil. IV. 126. Il laisse passer plusieurs années avant que de rembourser les sommes avancées pour les funérailles de Charles VII. V. 122. Bonne pensée de ce prince. VI. 91. A peur que les Anglais ne se repentent d'avoir fait la paix. 97. Menace le parlement de Paris. XIV. 335. N'est pas le premier qui ait fait une ordonnance de mort contre ceux qui ne révèlent point une conspiration. XI. 108.

* Louis XII, roi de France. IX. 427. Généreux sentiment de ce prince. II. 269. Voyez aussi IX. 335. Meurt pour avoir trop caressé sa femme. VI. 563. Bon mot de ce prince. IX. 437. Pourquoi il se vit sur les bras les forces de l'Angleterre, de la Suisse, et de l'Espagne. VIII. 450. Il assiste à une leçon de jurisprudence, et embrasse le professeur. X. 141. Son histoire écrite par J. d'Auton, et publiée par Théodore Godefroi. II. 594.

* Louis XIII, roi de France. IX. 438. Exhorte les princes catholiques d'Allemagne à se détacher de l'empereur. IV. 132. Sa conduite envers la reine sa mère. 608. Qui travailla à lever la stérilité de la reine sa femme. 610. Et à le réunir avec elle. *Là même*. Voyez aussi IX. 445. Son esclavage sous le maréchal d'Ancre. V. 273. Déclare qu'il n'a point compris les réformés dans la protestation qu'il avait faite à son sacre, d'employer son épée pour l'extirpation des hérésies. VII. 191. Il craint fort le diable. 199. Désordres où le royaume fut exposé sous sa minorité. 401. Bon mot de ce prince. IX. 459. On avait promis son histoire. X. 526. Fausse prédiction du jour de sa mort. 532. Il tombe, et ne veut pas qu'on le dise à son astrologue. *Là même*. Son respect et sa jalousie pour sa maîtresse. XIII. 174. Le Capriata le loue tant dans son histoire, qu'un Français s'en est rendu le copiste. IV. 428.

Louis XIV. Se rend protecteur des hérétiques lors de la capitulation de Landau. IX. 60.

Louis XV. Son épitaphe. IX. 429.

Louis de Bavière. Quelques-uns l'ont effacé du catalogue des empereurs.

IV. 282. Lui et *Frédéric Barberousse*. Apologie de ces princes par Hungerus. VIII. 298. Marsile de Padoue écrit une apologie pour ce prince. X. 404. Persécuté par trois papes. 405.

Loup-garou. Discours sur l'arrêt rendu contre un homme accusé et convaincu d'être loup-garou. II. 548. Homme qui s'y transforme, condamné au feu par arrêt du parlement de Dôle. 549.

Louvain. Qui fonda le collége des trois langues dans cette université. IV. 278. Et qui le premier y enseigna la langue hébraïque. 279.

* Lubbert* (Sibrand). IX. 471. Est porteur de 50 chefs d'accusation contre un de ses collègues au synode de Dordrecht. X. 156. Grand ennemi des nouveautés. XI. 397.

Lubec. Son école déchet, et pourquoi. VIII. 561.

Lubienietzki (Stanislas). IX. 475.

Lubin (Eilhard). IX. 481.

Lubin (le père). Son chagrin contre messieurs de l'académie française. XIII. 490. Et contre la nation Hollandaise. *Là même*.

Lucain. Assure d'une manière profane, que les dieux n'ont de colère que contre les malheureux. V. 31. Pour quelle raison il s'imaginait que la divinité était bien mieux connue en Grèce et dans l'Italie, qu'à Marseille. 545. Son erreur en cela. *Là même*. Pourquoi il s'associa avec les conspirateurs de Néron. XI. 655.

Lucar (Cyrille de). M. Rivet était dépositaire de plusieurs de ses lettres. XIV. 572.

Lucidus (Jean). IX. 483.

Lucien. Réponse qu'il fait faire à une courtisane. I. 109. Ce qu'il dit avoir vu à Biblos. 229. Ce qu'il dit de la foudre lancée contre Anaxagoras. II. 49. Censuré d'une méprise au sujet du tableau de la calomnie attribué à Apelles. 166. Quelque parti que l'on prenne, on n'échappe point aux coups de gens faits comme lui. IV. 99. Il ne paraît pas avoir été de bon goût sur l'article de Sthenobée et de Phèdre. V. 258. Fait un joli conte touchant Démocrite. 464. Caractère qu'il donne à ce philosophe. 468. Se moquant des faux dieux ne laisse pas d'être digne de détestation. XI. 627. Dialogue qui a passé pour un de ses ouvrages. XIV. 342.

Lucilius, poëte satirique. IX. 484. N'eut aucune raison de l'offense qu'un comédien lui avait faite sur le théâtre. I. 122. Redoutait également les juges tout-à-fait ignorans, et les juges très-savans. XI. 647.

Luçon. Voy. *Lusson*.

* Lucrèce. Dame romaine. IX. 492.

* Lucrèce. Poëte latin. IX. 507. Une de ses raisons contre le dogme des homœomeries. II. 28. Ne s'avisa pas d'une objection qui eût ruiné le fondement de ce système. 29. Ne réfute pas mal une réponse d'Anaxagoras. 40. Sa sentence sur la disposition des mourans n'est pas toujours vraie. VII. 373. Ce qu'il a dit des spectateurs d'un naufrage. X. 73.

Lucullus. Fait la cour à une femme galante pour arriver aux emplois. V. 45.

Lucumon. A quel présage sa femme jugea de sa fortune. XIV. 25.

Lude. (comte du). De quelle nature étaient les coups qu'il portait au gouvernement. VII. 315.

Ludolfus (Jobus). Connaissait admirablement bien l'Éthiopie. VIII. 290.

Lufneu (Herman). Médecin à Rotterdam. Sa lettre sur la vertu sympathique. I. 18.

Lugo (François de). IX. 533.

Lugo (Jean de). IX. 533.

Lugoli. Lieutenant du prévôt de l'hôtel. Déguisé en prêtre, et donné pour confesseur à Jean Chastel, joue mal son rôle. V. 113.

Lumière naturelle. Les théologiens auront toujours du désavantage dans une dispute où l'on ne se servira que de ses principes. XV. 280. Les mystères de l'Évangile ne peuvent et ne doivent point être assujettis à ses règles. 282 et 309. La morale de Jésus-Christ se concilie facilement avec elle. 279.

Lumières. C'est un crime d'avoir plus de lumières que le peuple. II. 48.

Lune. Pensée du cavalier Marin sur les taches qu'on y voit. I. 226. Les femmes de ce pays-là font des œufs, d'où il naît des hommes quinze fois plus grands que ceux qui habitent la terre. VII. 537. S'il est vrai qu'on y puisse lire les choses

que l'on écrit dans un miroir XII. 138. Si elle est habitée. XIV. 603.
LUPERCALES. IX. 537.
Lusignan (frère Étienne de). Raillé de sa rare érudition. I. 106.
Lusson ou *Lucon* (évêque de). Voy. *Richelieu*. Il écrit en termes fort soumis au maréchal d'Ancre. VII. 191.
* LUTHER. IX. 543. Sa réputation était fort chère. I. 280. Regardé comme un héros par de grands génies de la communion romaine. 297. Accuse Aléandre d'être juif. 423. Appelait Anaxagoristes les théologiens qui trouvaient tout dans chaque texte de l'Écriture. II. 42. N'approuve pas la rébellion des Anabaptistes. II. 3. Ce qu'il reproche aux théologiens de Cologne et à ceux de Louvain. 367. Réflexion sur ce qu'on affecte de dire qu'il épousa une très-belle religieuse. III. 564. Faits concernant son mariage. *Là même* et *suiv.* On résout de lui répondre vigoureusement pour arrêter ses manières emportées. IV. 243. Sa version de la Bible. VI. 32. En quel état il était lorsqu'il se vit au ban de l'empire. VII. 331. L'efficace de ses prédications prédite environ trente ans auparavant. VIII. 135. Accusé par Cochlée d'avoir publié des préfaces injurieuses à l'Écriture. IX. 560. S'il lui était séant de s'amuser à des goguenarderies. 583. Il dissipe en Espagne et en Allemagne des écoles de magie. XIV. 224. Son entrevue avec Vergerius. 355. Favorisé par l'énormité des abus. III. 114. Ouvrage intitulé *Luther à sept têtes*, où Cochlée rapporte toutes ses impuretés. VII. 31. Met une préface au livre de Fr. Lambert *De Minoritarum regulâ*. IX. 33. Silvestre Prierias écrit très-mal contre lui. XII. 321. Écrits réciproques de lui et de ce moine. *Là même*. Réflexion sur ce que M. Claude a dit de sa conférence avec le diable. XIII. 151.
Luthéranisme. Ce qui rendait quelqu'un suspect de luthéranisme. IV. 551. Qui en a été appelé le bouclier et l'épée. VII. 211. Sa conservation au milieu des schismes qui le désolaient. X. 554. Quand et comment introduit et établi dans Dortmond. IV. 105. Introduit dans la Carinthie, dans la Carniole, et dans les états du grand-seigneur par les traductions esclavonnes de Truberus. XIV. 262.
Luthériens. Grand nombre d'entre eux refusent de communiquer avec l'église d'Irlande. III. 249. L'histoire de leur onzième schisme. VIII. 109. A quelle occasion s'élève le treizième schisme qu'il y a eu parmi eux. VIII. 183 Quelle a été la cause de leur quatorzième schisme. 301. Jugement que les rigides font du calvinisme. IX. 262. Traitèrent mal les calvinistes bannis d'Angleterre. XIV. 552. S'unissent aux catholiques contre les calvinistes. IV. 105. Leur dogme sur l'eucharistie semblait à Bucer donner trop à la réalité. IV. 210. Désordres qu'excite leur livre de la Concorde, et comment traité par le roi de Danemarck, et par la reine Élisabeth. VII. 581.
LUTORIUS PRISCUS. IX. 584.
Luxe. Par quels degrés il s'est accru chez les Romains. VI. 41. Quand il est grand, on traite de fables tout ce que les histoires nous disent de la frugalité des anciens. *Là même*. Innocent XI, pape, entreprend de le réformer. VIII. 373. Un auteur souhaite qu'on nomme *putains* et *paillardes* toutes les femmes qui donnent dans le luxe. IV. 607. On l'abandonne plus pour la volonté du prince que pour celle de Dieu. *Là même*.
LUXEMBOURG. IX. 588.
Luz. Incorruptibilité de cet os selon les juifs, et sa vertu pour la résurrection des corps. III. 119.
Luzzara. Le gain de cette bataille extrêmement disputé par les écrivains des deux partis. IX. 55.

M.

M. Cette lettre mal imprimée a été cause d'une grande erreur. III. 505.
Mabillon (le père). Son indignation au sujet d'un homme illustre enterré sans épitaphe. IV. 363. Fait curieux qu'il nous a fait savoir, et

qui avait été retranché d'un manuscrit. V. 453 Est blâmé au sujet des éloges qu'il avait donnés à Épiscopius. VI. 208. Il y a une fausseté dans une histoire qu'il a publiée de la guerre sainte, au sujet des Turcs. X. 85.
Macaire. Quatre de ses homélies traduites par Dan. d'Auge. II. 548.
MACCIUS (Sébastien.) X. 1.
MACCOVIUS *Voy*. MAKOWSKI.
* MACEDO (François). X. 1.
* MACEDO (Antoine). X. 4.
* MACÉDOINE (Alexandre-le-Grand, roi de). X. 5.
Macerata. En quel temps son académie fut fondée. XIII. 345.
MACHIAVEL. X. 19. Cité. IX. 399. Ce qu'il dit de Pierre et de Hiérome. Riario. XIII. 336. Sa pensée sur ce qui fait réussir et échouer les législateurs. XIII. 152.
MACON. X. 33.
* MACRIN (Salmon.) X. 37.
Macrin envoie à Julie les cendres de Caracalla, et lui écrit une lettre pleine d'honnêtetés. VIII. 469. Mais ensuite il lui donne ordre de sortir d'Antioche. *Là même*.
Macrobe renvoie aux nourrices tous les romans semblables à l'*Ane d'or*. II. 217. Confond les places des chevaliers avec celles des sénateurs. IX. 3. Quel cas on doit faire des histoires qu'il raconte. XII. 314.
MACRON (Nævius Sertorius.) X. 38.
Mænius punit sévèrement un baiser que son affranchi avait donné à sa fille. XII. 371.
Maestricht subjugué en 1673. X. 433.
MAETS (Charles de). X. 44.
Maffée, jésuite. Disait son bréviaire en grec ; pourquoi. XI. 238.
Magalotti, neveu du cardinal Mazarin. Assiége la Motte. X. 568.
Magdebourg. Si son saccagement a été prédit par un poëte. IX. 379. Ouvrage publié sous le nom des habitans de cette ville. XV. 136.
Magdelonnettes. Couvent destiné à la retraite des femmes débauchées qui se convertiraient. IX. 316.
Mages de Perse. Leurs fourberies pour porter leur roi à détruire le christianisme. I. 26.
Magia diabolica. Dispute publique, et livre sur ce sujet, par Elich. V. 115.
Magiciens. Si la misère d'un homme est fort propre à prouver qu'il soit magicien. I. 302. Leurs accusateurs tombent quelquefois en contradiction. II. 200. Débitent force hâbleries. V. 467. Ils font entre eux assaut de réputation. V. 471. Si on les peut accuser en toute sûreté, et quand cela. VII. 199. Si les contes que l'on en fait sont véritables, ou chimériques. XIII. 177. Quelle différence il y a entre eux et les sorciers. XIV. 223.
Magie. Gens qui en ont été accusés. I. 291. II. 198, 209 et 213. III. 16 et 521. Voyez aussi VII. 195, 245 et 247. XI. 163 et 522. XIII. 208. Si les livres qui en traitent sont nécessaires. I. 361. Qui sont ceux qui ont effleuré la magie naturelle et permise. 378. Il a été un temps que la magie demandait de beaux jeunes enfans pour victimes. II. 128. Qui en a été l'inventeur, et comment elle a passé de l'ancien au nouveau Monde. V. 54. On fait courir des livres sous des noms célèbres principalement en fait de magie. 468 et *suiv*. Beaucoup de chrétiens s'en moquent sans cesser de reconnaître la divinité de l'Écriture. XIII. 26. Appelée *Ars atracia*, pourquoi. II. 502. Cherchez *Sortiléges*.
MAGIN (Jean-Antoine.) X. 45.
Magistrats. Le magistrat a le droit de punir la fornication. I. 437. Magistrats illustres et bons catholiques traités d'hérétiques dans la Bibliothéque des pères jésuites. 433. Font divers édits contre les anabaptistes. II. 3. S'ils doivent punir les hérétiques. III. 400. Leur facilité à se laisser entraîner par des cabales. IV. 145. Déclamer contre eux est un bon moyen de plaire à la populace. 521. Il est impossible que le genre humain s'en puisse passer. VIII. 577. Ils doivent être fort réservés à infliger une note d'infamie, et pourquoi. XI. 453. On se jette dans mille absurdités quand on soumet les opinions à leur glaive. XII. 342. Quand les gens de lettres y ont recours dans un combat d'érudition, c'est une marque qu'ils se défient de leur plume. XIV. 136.
* MAGIUS (Jérôme.) X. 46.
* MAGNI (Valerien.) X. 50. Son *Judi-*

cium de Acatholicorum et Catholicorum regulâ credendi. X. 51.

* Mahomet. X. 53. *De glorieuse mémoire.* Si un chrétien peut parler si honorablement de cet imposteur. VI. 138. Traité de paix entre lui et les chrétiens. X. 80. N'était pas de vile extraction. 361. Ne savait ni lire ni écrire. 363. Subjugue la Mecque. *Là même.* Va en pèlerinage à la Mecque. 364. Prophétise en mourant, et prophétise juste. XI. 117. Aloisio de Léon lui applique les prophéties des apôtres touchant l'Antechrist. IX. 164. Des gens le disent l'Antechrist et lui attribuent le nombre 666 de l'Apocalypse. 83. Livre intitulé *Confusion de la secte de Muhamed.* II. 86.

* Mahomet II. X. 102. Reproches que l'on lui fait de sa naissance illégitime. II. 109.

Mahomet-Galadin. X. 120.

Mahométans. Leur religion souffre une grande affliction. I. 97. Ne peuvent s'imaginer qu'un homme puisse mourir chrétien. 101. Quelques-uns de leurs sectaires s'appellent *Hommes de vérité.* 103. S'il est vrai que leurs femmes n'espèrent pas l'entrée du paradis. X. 72. Les mahométans sont alarmés d'une certaine prédiction. X. 90. Ils font des legs à un prophète inconnu, qui doit venir délivrer le monde de la tyrannie de l'Antechrist. 254.

Mahométisme honore aussi-bien que le papisme l'Assomption des vierges. VI. 411. Doit bientôt être détruit selon les prophéties de plusieurs. X. 90. Par quels motifs ces prophéties ont été débitées. 92. Il y a sujet de s'étonner qu'il ait été si peu avantageux au sexe. 100. Les influences du sexe sur sa fondation. 101.

Mayence détruite par le pape. XIV. 536. Reçoit garnison française, et après un long siége retourne à son maître. X. 434.

Mayenne (le duc de). Établi chef de la ligue. VII. 394.

Mayer (Jean-Frideric.) Professeur en théologie. Sa Dissertation sur Catherine Bore. III. 569. Cité. 275. et 278.

* Mayerne (Théodore-Turquet). X. 121.

* Maignan (Émanuel.) X. 126.

*Maimbourg (Louis). X. 133. Fausseté qu'il avance. III. 233. Censuré. 410. Anachronisme de cet auteur. 457. Ses emportemens contre les calvinistes au sujet de Cayet. IV. 295. Il commet une grosse faute de chronologie au sujet de Grégoire-le-Grand. VII. 214. Il relève une faute de Pierre du Moulin au sujet du même pape. 215. Son caractère. 227. Il donne le démenti à Davila au sujet du duc de Guise, après avoir été tué dans le château de Blois. 383. Témoin récusable quand il s'agit des protestans. VIII. 15. Critiqué mal à propos par l'auteur des Nouvelles de la république des lettres, au sujet de la haine que les dames avaient pour Henri III. 35. Maimbourg trouve moyen de fourrer dans son histoire du Luthéranisme, un épisode sur les affaires de la Régale. 132. Est censuré ru sujet de Jean Sigismond. 197. Il s'est trompé sur un fait insigne au sujet de la sépulture de Luther. IX. 571. Étant copiste de Paul Jove il tombe dans la même contradiction que lui, au sujet de l'athéisme de Mahomet. X. 110. Est censuré au sujet des maux que les Grecs souffrirent sous Mahomet II. 116. Il n'a pas été fidèle historien à l'égard de Jeanne, reine de Naples. XI. 15. Il n'est nullement exact en parlant d'Ochin. 198. Est critiqué au sujet de ceux des calvinistes qui furent accusés de trahir leur cause. XII. 640. Et de Lélius Socin. XIII. 344. Examen d'un endroit de son histoire du Calvinisme. XIV. 402. Repris et défendu touchant les manuscrits et les éditions de Martinus Polonus. XII. 217.

Maimonides (Moses). Trop délicat lorsqu'il rejette les preuves de l'unité de Dieu alléguées par les Parlans. XV. 306.

Main. Ce qu'Anaxagoras disait de notre main. II. 37. Mains envoyées en peinture pour apprendre ce qu'elles présageaient. XIV. 19.

Maynard. Ses *Priapées.* XIV. 415.

Maine (la Croix du). Jugement de Daurat sur ses travaux. V. 422.

Mainferme (le père de la). Une papesse Jeanne pourrait trouver son apologie dans celle qu'il a faite

pour le fondateur de Fontevraud. VI. 509.
* Mainus (Jason). X. 138.
Major (Jean). Fait des vers contre les théologiens de Wittemberg, qui le firent chasser de l'académie. IX. 274.
*Majoragius (Marc-Antoine). X. 142.
Majorque (Jacques, infant de). Sa femme lui fait couper la tête pour adultère. XI. 10.
Maire de Belges (Jean le). Cité. VIII. 443 et 524. Voyez aussi X. 320. Apprend les coupes féminines à Marot. X. 334.
Maisons nobles. Ouvrage de Jean le Feron sur ce sujet. VI. 432.
Maisons patriciennes. Quelques-unes sont devenues plébéiennes. IV. 192.
Maîtresse. Ses imperfections sont excusées par un amant. I. 153. Maîtresse de trente ou quarante ans soutiendra mieux son règne par sa routine, qu'une jeune par sa beauté. IV. 318. Telle dame qui se ferait une honte de passer pour la maîtresse d'un particulier se ferait une gloire de passer pour la maîtresse d'un roi ou d'un empereur. II. 596. Ceux qui les épousent après les avoir déshonorées ne laissent pas de demeurer exposés aux satires. V. 195. La bravoure d'un galant lui sert d'une puissante recommandation auprès d'elle. VII. 392. VIII. 55. Qualité plus douce que celle de femme. VII. 570. Plusieurs ne sont aimées qu'à cause de leur nom et de leur qualité. X. 412.
Majus (Junianus). X. 148.
Majuscules ou *Capitales grecques.* Qui les a rétablies. IX. 78.
Makowski (Jean). X. 154.
Mal forgé par des poëtes, a servi d'apologie à un mal réel. I. 108. Ce qui arrive à ceux qui jugent des maux combinés. 188. Telle est la condition du genre humain qu'il n'a qu'à choisir entre le mal et le pire. IV. 52. Comment Dieu le réprime. VI. 89. S'il surpasse le bien. VI. 280. Voyez aussi XII. 466. XIV. 277, 296 et 603. S'il n'est rien. VI. 314. Bien des gens se plaignent de celui qu'ils endurent, et ne disent rien de celui qu'ils ont fait auparavant. 471. Réflexion sur ce que les païens disaient que les dieux y poussaient les hommes. VII. 547. XI. 306. Mal physique ne se doit jamais guérir par un mal moral. IX. 225. Les difficultés sur l'origine du mal sont fort anciennes. X. 192. On ne pourrait les résoudre sans l'aide de la révélation. 197; et XI. 502 et *suiv.* Son origine est incompréhensible. 479. Voyez aussi XII. 353, 660; et XIII. 447. Si l'on pouvait fermer la bouche aux manichéens touchant son origine par les principes d'Origène. XI. 262 et 264. Si on le doit empêcher quand on le peut. XII. 104. Comment quelques-uns excusaient la providence par rapport à son origine. XIV. 604. Cherchez *Principes* (*dogme des deux*). Ceux qui l'approuvent sont dignes de la même peine que ceux qui le commettent. XV. 175. La question de son origine, très-difficile. 279 et 308. Son introduction et ses annexes sont un des plus impénétrables mystères. 295 et 308.
Malades. Tromperies qu'on leur fait quelquefois. VIII. 451. Si l'on doit prier Dieu pour leur santé, quand la maladie les rend plus gens de bien. XI. 426.
Maladie pédiculaire. Le philosophe Phérécyde en mourut. I. 415.
Maladies. L'esprit est sujet aussi-bien que le corps aux maladies épidémiques. I. 39. IX. 574. Il y a des gens qui attendent à croire en Dieu que la maladie les presse. III. 448; et V. 487. Si elles sont du dessein primitif de la Providence selon Chrysippe. 181. Les médecins les faisaient fort dépendre autrefois de l'influence des astres. VIII. 476. Maladies feintes ont sauvé la vie à quelques gens. XII. 311.
Malateste (Paule). Dame savante. VII. 138.
Maldonat (Jean). X. 157.
* Maldonat. X. 158. Relevé sur l'injure qu'il fait aux calvinistes, en disant que leurs principes conduisent à l'athéisme. XIV. 329. Voyez aussi 339. Envoyé dans le pays Messin pour y faire des conversions. XII. 629.
Maléfice. Posture qui était prise pour un maléfice. I. 409.
Malfaiteurs. De tant qui passent par les mains du bourreau il n'y en

a point que l'on trouve athées. XV. 276.

* Malherbe. X. 170. Bévue de ce poëte, suivie par Sarrazin, et corrigée, dans ce dernier, par Ménage. I. 160. Il a fort bien rencontré sur le précepteur d'Achille. 156. Il introduit le Dieu de Seine, donnant sa malédiction au maréchal d'Ancre. V. 274 N'estimait et ne louait presque personne. IX. 293. Ce qu'il dit à l'occasion d'un livre de Méziriac. X. 425. Il n'aurait pas été content des vers où M. Despréaux parle de lui. XI. 654. De quoi il était le plus inconsolable. X. 172. XIV. 221. Son épitaphe. 255.

Malheur. S'il n'y en a point dans la vie humaine, indépendamment de l'imprudence. XIV. 187 et *suiv.* On appelle ainsi, et l'on impute à la fortune, ce qu'on devrait imputer à son imprudence. 195.

Mallebranche. Sa doctrine, que nos idées sont hors de notre entendement, et que nous voyons toutes choses en Dieu, est ancienne. I. 495. Ce n'est qu'un développement du dogme de Démocrite. V. 473. A établi un principe qui avait été ébauché par Chrysippe. 182. Réfute ceux qui nient la création. VI. 197. Ce qu'il dit touchant l'existence des corps. XV. 50.

Malo, ministre. Refuse la communion à madame de Montpensier; pourquoi cela. IX. 350.

Mamaca. Château où l'on prétend que les rois de la race Mérovingienne se retiraient par fainéantise. VI. 104.

Mamilien. Il y a eu deux saints de ce nom, selon Marascia. X. 203.

Mammillaires. X. 179.

Mamurra. X. 182.

Manard (Jean). X. 183.

* Mancinellus (Antoine). X. 185.

Mancionus (Jérome). César Borgia lui fait couper la langue pour des traits satiriques. X. 187.

Mandeville. La relation de ses voyages est fabuleuse. II. 369.

Manducation orale. J. Poinet ne l'admet point, quoiqu'il admette le mot de *Transsubstantiation.* XII. 182.

Manducus. X. 187. Quel usage les Romains faisaient de ce mot. *Là même.*

Manège. Est la seule chose que les jeunes princes apprennent exactement. IV. 457.

Manès. Écorché vif, et pourquoi. X. 189.

Manger. Mourir de trop manger est une chose honteuse à tous les hommes, mais surtout aux gens de lettres. 310. C'est une folie de manger ce qu'on adore. II. 539. On sent je ne sais quelle aversion naturelle pour ceux qui mangent beaucoup. V. 385. Renaud de Beaune mangeait prodigieusement sans en être appesanti. XIII. 72.

Mania. Déesse à qui l'on sacrifiait des enfans. IV. 185. Son effigie pendue aux portes des maisons afin d'en éloigner les périls. *Là même.* Présidait aux naissances. *Là même.*

* Manichéens. X. 187. Renouvellent un des dogmes les plus fondamentaux de Zoroastre. II. 311. Deviennent puissans sous le nom de pauliciens. XI. 476. On les persécute cruellement. *Là même.* Leur hérésie ne laisse pas de se répandre en plusieurs endroits. *Là même.* Ils ne peuvent être bien réfutés que par des raisons *à posteriori.* XI. 479. Éclaircissement sur ce que l'auteur en avait dit. XV. 279 et 310. Leurs objections insolubles tant qu'elles ne sont discutées qu'au tribunal de la raison. 279. Pourquoi l'auteur ne les a point réfutées. 300. Les peuples ne sauraient concevoir que de l'horreur pour leur hypothèse; elle porte sur une supposition qui répugne à nos plus claires idées. *Là même.* C'est l'éponge de toutes les religions. 305. Raisonnemens contre leurs dogmes. 303 et *suiv.* Objections de Simplicius. *Là même.*

Manichéisme. Produit par le contraste des passions qui tiraillent l'homme. VII. 307. On a été surpris que l'on ait dit qu'il pouvait faire des objections embarrassantes. X. 383.

Manilius. Dégradé. XII. 284 et 288.

Manlius. Chassé du sénat par Caton, et pourquoi. I. 79.

Manlius. Comment il croyait que les dieux nous aident. XIV. 197.
Mansfeld. Comment délivré de l'embarras d'un mariage très-fâcheux. IX. 5.
Mansur. Si c'est la même personne que Mesué. V. 363.
Mantes. Conférence de Mantes entre du Perron et Berault. III. 328.
Mantinée. Quelles étaient ses lois, et qui en était l'auteur. V. 500.
MANTO. X. 203.
Mantoue. Par qui fondé. X. 203.
Mantreville, mis pour *Esmandreville*. VI. 276.
Mantuan. Son poëme intitulé *Alphonsus*. XIII. 325.
Manuce (Aldus). Inscription qu'il fit mettre sur la porte de son cabinet. XIV. 496. Repris touchant la cause de la disgrâce d'Ovide. XI. 309. Et touchant le temps de sa mort. 313.
Manuce (Paul). Réfutation de son sentiment sur la signification de cette phrase, *Quærere conditiones*. VI. 621. Se trompe quand il dit qu'Atius et sa fille n'étaient point d'Aricia. XI. 213. Chagrins que sa fille lui causa. XIII. 503.
Manuscrits. Sont le jouet de la fortune. II. 482. Voyez aussi XII. 442. On en change les leçons à proportion qu'on entend ou qu'on n'entend pas une chose. II. 512. Il y en a d'anciens qui ne contiennent pas tout ce qui se trouve dans d'autres, et où néanmoins on n'a laissé rien en blanc. V. 332. Catalogue de ceux que l'empereur a dans sa bibliothéque de Vienne. IX. 29. Soins de Paraxylus à leur recherche. XI. 544. Considération sur les causes de leurs différences. XII. 218 et *suiv*. Se corrompent par additions et soustractions. *Là même*. La mauvaise foi n'est pas toujours la faute de leur corruption; il y en a d'innocentes. 221. Règle pour juger si c'est par intérêt qu'ils sont altérés. 222.
Manuscrits de l'Ecriture. Leurs variations et dépravations par les hérétiques. IX. 83.
Mar. Signification de ce terme. I. 102.
Marais (M.). Extraits qu'il communique à l'auteur, touchant l'affront fait à la reine de Navarre. XI. 97.
MARASCIA (Joseph-Vincent). X. 203. 102.
Marâtre. C'est une qualité qui inspire beaucoup de mauvaise humeur. VII. 147.
Marbre. Dispute si on peut l'adorer, entre Arnauld et Jurieu. VI. 388.
Marc Aurèle, empereur. Vie supposée de ce prince, par Guevara. VI. 157; et VII. 326. Critique qu'en fait Fausto da Longiano. 327. Ce critique en veut faire une, tirée des anciens auteurs. *Là même*.
* MARCA. X. 204. Jugement qu'on a fait de lui, à l'égard d'un de ses livres. X. 209.
MARCEL (Christophe). X. 215.
Marcellin. V. AMMIEN.
Marcellus (Claude Marc). Sa mort prématurée; réflexion de Virgile là-dessus. IX. 517. Son éloge, et l'effet qu'il produit. *Là même*.
Marcellus. Empêche, par sa modération, que la populace n'assomme l'hérétique Manès. X. 231.
* MARCHE (Olivier de la). X. 220.
Marcia. Fut trouver Caton pour le supplier de la reprendre, après la mort d'Hortensius, à qui Caton l'avait prêtée. VIII. 224.
Marcile Ficin. Fait savoir de ses nouvelles de l'autre monde. III. 549. Voy. *Ficin*.
Marcion. Ni lui ni ses sectateurs n'ont connu le fort et le faible des orthodoxes. X. 235.
* MARCIONITES. X. 222.
Mare historiarum, ou la *Mer des histoires*. Chronique sous ce titre, composée par Jean Columna. V. 247. Appelée mal à propos *Mater historiarum*, et *Mère des histoires*. *Là même*. On l'augmente de diverses choses, et l'on en change l'économie. 248.
Maréchal de Salon. Des particuliers ne sauraient découvrir certainement son histoire. IV. 578.
Marescot. De quoi il était redevable à la médecine. XI. 460.
* MARÈTS (Samuel des). X. 243. Sa méthode et son autorité. I. 475. Prolégomènes de sa dispute contre Daillé. V. 354. Son *Hydra Socinianismi expugnata*. XIV. 464. Il

blâme les Anglais de leur indulgence pour les Sociniens. 466.
MARÈTS (Roland des). X. 243.
MARÈTS (Jean des). Visionnaire. X. 236. Ses fourberies pour faire donner un autre visionnaire dans le panneau. X. 549.
MARGARIN (Corneille). X. 256.
Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre. Se trouve réduite au pouvoir d'une troupe de voleurs. IV. 125.
* MARGUERITE de Valois, reine de Navarre, sœur de François Ier. XI. 39. Intercède pour un cordelier qui avait prêché contre elle. VIII. 484. Transformée en furie dans une comédie. XI. 45. Son Heptameron. 52. Son héroïsme. 56.
Marguerite, sœur de Henri II, et femme du duc de Savoie. Était savante et aimait les savans. VII. 171. Soupçonnée d'avoir goûté les nouvelles opinions. VIII. 16. Soupçonnée aussi d'avoir feint une grossesse. *Là même.* Elle dupe la France d'une manière avantageuse pour le duc de Savoie son mari. *Là même.* Tout le monde en murmure. 18.
Marguerite de Valois, reine de Navarre, sœur de Charles IX. Eut beaucoup de répugnance à épouser Henri IV, à cause de la diversité de religion. XI. 84. Son tempérament. 85. La chronique scandaleuse porte qu'elle fut aimée criminellement de deux de ses frères. 87. Était presque l'accoucheuse des maîtresses de son époux. 89. Contrebatterie qu'elle oppose à sa mère Catherine de Médicis. VIII. 65. Son humeur galante. XI. 96.
Marguerite, fille de l'empereur Maximilien. Qui a été son mari effectif. VII. 441.
MARGUNIUS (Maximus). X. 257.
Mari. En quel cas il commet un crime d'impudicité quand il s'approche de sa femme. XII. 298. Mari auteur peut être un mari commode et un mari incommode. XIV. 213.
Mariage. Assorti avec la continence. I. 67. Quel est son principal attribut. *Là même.* Les anciens législateurs défendaient aux hommes de soixante ans, et aux femmes de cinquante de le contracter. 239. Son efficace. 440; et II. 316. A quoi il sert de remède. 210. Règles touchant le devoir conjugal. 435 et *suiv.* Voy. aussi VI. 545; et VIII. 118 Il est fort propre à faire des expériences. II. 525. Sentimens de Socrate, de Diogène et d'Euripide, sur le mariage. 524. Réflexion sur les qualités de belle et de riche, ou de pauvre et de laide, de la femme qu'on prendra. 525. Faux dilemme contre le mariage. III. 450. S'il n'est pas permis de choisir une belle femme. 564. Si c'était une recommandation dans le parti au commencement de la réforme. IV. 206. Voyez aussi VI. 404. Est un état nécessairement incommode. IV. 574. Harangue de Métellus, pour recommander le mariage. *Là même.* Si les fonctions en ont été sursises et suspendues pendant tout le temps que l'on fut dans l'arche. V. 54. Permis entre les frères et les sœurs non utérines, par les lois d'Athènes, et par les lois de Lacédémone, entre les frères et les sœurs utérines. 197. Diverses rêveries sur le mariage d'Adam et d'Ève. VI. 329. Illusion des hérétiques, qui faisaient profession de se l'interdire. 510. La théorie en est connue avant l'âge de puberté. VII. 142. S'il est convenable aux philosophes. 564. Divinité qui en avait l'intendance, selon les poëtes. VIII. 518. Coutume qui s'y observait parmi quelques nations. IX. 166. Étrange superstition des dames romaines sur ce sujet. X. 411. Est quelquefois si pesant, que pour s'en délivrer on irait au bout du monde. XI. 33. Mariages clandestins, devraient être annulés. XII. 64. Le droit canon en favorise les abus. 270. Ceux qui épousent une femme pauvre, espérant qu'elle sera plus complaisante, se trompent souvent. 281. Réflexion sur ses suites. 465. Réflexion sur un passage de saint Paul, où il semble commander le mariage aux évêques. 492. Ne se pouvait contracter entre des frères et des sœurs d'adoption. XIII. 103. Vilaines coutumes qu'on y a observées. 267 et *suiv.* Quels sont les incon-

véniens du mariage. XIV. 298. S'il est un bon remède contre l'impureté. *Là même.* Il est dangereux aux gens de lettres. XV. 29. Édit de Henri II, sur les mariages clandestins. IV. 11. La chose du monde où il est le plus difficile de délibérer prudemment. III. 25. On s'y engage par impétuosité et sans réflexion. *Là même.* Il faut commencer par des prières ardentes, quand on délibère sur un point aussi périlleux. 26. Traité de sa nécessité, promis par Guill. Bigot. 25. Traité sur le mariage des gens de lettres, par Claude Baduel. *Là même.* Ce traité plein de bonnes instructions. *Là même.* Et traduit en français par Guy de la Garde. 26. Lieu commun, qu'il détourne de l'étude. VII. 487. N'est point cause de stupidité d'esprit ni de faiblesse des mains. *Là même.* Il en faudrait des forgeurs dans une république bien policée. VIII. 295. Leontium fit un livre contre Théophraste, parce qu'il avait publié plusieurs bonnes choses sur le mariage. IX. 179. Bons écrits sur le mariage, doivent déplaire à une courtisane. *Là même.*

Mariamne. Tragédie qui coûta la vie à un comédien. XIV. 253.

* Mariana (Jean). X. 257.

Marianus Scotus. Ce qu'il dit de l'histoire de la papesse XI. 354. Bien des gens se persuadent qu'il est le premier qui ait parlé de la papesse; d'autres prétendent qu'il n'en parle point. *Là même.* Sur quel manuscrit il fut imprimé. 361.

Marie, sœur de Moïse. X. 275.

* Marie l'Égyptienne. X. 279.

Marie Stuart, reine d'Écosse. Comment il faut juger des satires qui ont été publiées contre elle. IV. 217. Ce qui entretient le pyrrhonisme historique à l'égard de ses aventures. IV. 373. Buchanan publie un ouvrage sur ses impudicités. XV. 362.

Marie de Bourgogne. Voulait épouser le dauphin de France. IX. 417. Se tue à la chasse en tombant de cheval. VIII. 190.

Marie de Médicis, reine de France. Scrupules jetés dans l'âme de Louis XIII, sur les duretés exercées envers cette princesse. IV. 608. Ceux qui formèrent des factions auprès de cette reine étaient indignes d'excuse. X. 300. Réponse qu'elle fit publier. 523. Voyez *Médicis.*

Marie Magdelaine. Si c'est la même que Marie, sœur de Lazare, et la femme pécheresse. V. 477.

Mariendal. M. de Turenne y est battu. XII. 625.

Marier (se). Si un homme sage se doit marier. III. 89. On ne pouvait pas se marier autrefois passé un certain âge. I. 239.

Mariés. Quel est l'avantage de ceux qui le sont mal. III. 450. Si les gens qui ne le sont point étudient mieux et font plus de bons livres que ceux qui le sont. XIV. 502.

Marigni. Rend des témoignages très-avantageux à la vertu du prince de Condé. IV. 137. L'insensibilité qu'il attribue à un gouverneur des Pays-Bas, à l'égard des dames. XIV. 292.

* Marillac (Charles de). X. 285.

Marillac, garde des sceaux. Seconde le cardinal de Berulle, qui voulait s'opposer au dessein du cardinal de Richelieu d'abaisser la maison d'Autriche. III. 384.

* Marillac (le maréchal de). X. 291. Si on le fit mourir pour autre sujet que parce qu'il déplaisait au cardinal de Richelieu. IX. 448.

Marin (le cavalier). Sa pensée sur les taches de la lune. I. 226.

* Marinella (Lucrèce). X. 307.

Marinello (Jean). X. 309.

Maris. Nos lois ne souffrent pas qu'ils vengent l'infidélité de leurs femmes en les tuant elles et leurs adultères. IV. 128. Ne doivent pas s'absenter trop long-temps de leurs femmes. VI. 103. Ceux qui sont déshonorés par leurs femmes nous sont représentés extrêmement débonnaires par l'antiquité. VII. 532. Ils ignorent fort souvent les galanteries de leurs femmes, quoiqu'elles soient connues du public. VII. 563. Ne sont plus si touchés de la beauté de leurs femmes, après un certain temps. VIII. 527. Ils aiment mieux leurs femmes, quand ils ne les voient qu'à la dérobée. IX. 223. Sont débonnaires envers leurs épouses. X. 454 Ceux

qui sont impuissans doivent être pour le moins humbles et complaisans envers elles. XII. 296. Droit qu'ils avaient anciennement sur leurs femmes. XIV. 302.

* Marius, surnommé Æquicola. X. 309.

Marius (Hieronymus Vicentius). Nom supposé de Massarius, dont Placcius n'a point parlé. X. 352.

Marlien (Raimond). X. 312.

Marmiton. Dialogue d'un marmiton avec Louis XI, roi de France. IX. 412.

Marnix. Voyez Sainte-Aldegonde.

Marnix (Jean de). X. 312.

Maroc (le roi de). Admire la requête que lui présenta l'ambassadeur des Provinces-Unies. VII. 104. Il paraît fort content du présent d'Erpenius. 106.

Marolles (l'abbé de). Traduit en français le poëme d'Ovide contre Ibis, et y joint des notes. XI. 318. Dédie cette traduction à Jacques Pinon, et long passage à la louange de cet homme. XII. 95.

* Marot. X. 312. Déclare qu'il avait appris en Italie à ne parler jamais de Dieu. X. 318. S'il faut reprocher aux protestans l'usage de sa version, sous prétexte qu'il aurait été puni de ses adultères. *Là même.* Ce que Cayet en conte n'est point vraisemblable. *Là même.* Sa fausse prophétie. VI. 438.

Marpourg. Établissement de son académie. IX. 33. Quand fut faite l'ouverture de son académie. VII. 57.

Mars. Était le patron du pays des Alains. I. 349. En quelle occasion les Romains ont prétendu que ce dieu a combattu visiblement pour eux. VI. 380.

Marsaglia. Le succès de cette bataille n'est point douteux, M. de Catinat la gagna. X. 433.

Marseille. On y gardait un breuvage empoisonné pour ceux qui souhaitaient de s'ôter la vie. XV. 80.

Marseillais. Ne pouvaient pas ignorer ce que c'était que Narbonne. I. 20. Se réjouissent de ce que César fait abattre un bois sacré, parce qu'ils s'imaginent qu'une si grande impiété ne demeurera point impunie. V. 31. Pensée profane de Lucain à cet égard. *Là même.* Avaient plus de respect et de crainte pour les dieux inconnus que pour ceux qu'ils croyaient connaître. 545. Interrogés touchant la Bretagne, envoient pour la reconnaître. XII. 151.

Marsille. Voyez Menandrino.

Marsus (Pierre). X. 336.

Marsus (Octavius). Misérable sénateur romain. V. 551.

Marteau (Pierre). Observation sur les livres imprimés chez cet imprimeur chimérique. V. 77.

Martel (Charles) et son fils Pépin, eurent bien de la peine à subjuguer le duc d'Aquitaine. I. 32. Les soupçons d'avoir attiré les Sarrasins auraient dû plutôt tomber sur lui que sur ce duc. *Là même.* On a publié qu'il était damné. IX. 30.

Martel, professeur en théologie à Montauban. V. 223.

Martellius (Hugolin). X. 339.

Martia. Punie du dernier supplice, pour avoir violé son vœu de vestale. IX. 208.

Martial. Suppose un faux fait au sujet de Catulle. IV. 597. Il se moque justement de la conduite de Caton, au sujet des jeux floraux. VI. 491. Un gentilhomme vénitien brûle solennellement ses œuvres, pour en faire un sacrifice aux mânes de Catulle. XI. 290. Souhait de Martial sur le sujet d'une femme. XII. 365. Qui s'avisa le premier de le repurger de ses saletés. XIII. 279. Navagiero avait une aversion extraordinaire pour ce poëte. XI. 37.

Martin (Jean). Médecin célèbre. I. 339.

Martin (saint). Refuse de communiquer avec quelques évêques, pourquoi. XII. 340. Il se relâche ensuite, pourquoi. *Là même.*

Martin (Bernardin). Auteur de quelques traités de médecine, et de diverses relations. XIV. 333.

Martin. Voy. Polonus.

Martinenghe (Tite Prosper). X. 340.

* Martini (Raimond). X. 341.

* Martyr (Pierre). X. 344. S'accommoda pendant quelque temps aux expressions ambiguës de Bucer sur l'Eucharistie, mais enfin il l'abandonna. IV. 211. Son récit touchant Caracciol, différent de celui de

Bèze. 433. Appelé en Angleterre pour travailler à la réformation. XI. 183. Ses Lieux communs comparés à l'Institution de Calvin. XIII. 179.
Martyre. Est une marque équivoque qu'on possède la vérité. X. 226.
Martyrologes. On trouve quelques anabaptistes dans celui de Genève. II. 7.
Martyrs. Il court cent fraudes pieuses sur leur mort. III. 372. Il en est sorti un d'entre les comédiens. XI. 427. Quelle est la source des fausses légendes qu'on en a. XIV. 313. Désordres qui arrivaient dans leurs basiliques, lorsque les fidèles s'y assemblaient. 392. Actes des martyrs protestans, publiés par Claude Baduel. III. 24. Savonarole a été regardé comme tel. XIII. 120. Si cette qualité lui convient. 144. Quelques protestans la lui donnent. *Là même*. On doit examiner exactement les actes avant que de déclarer tel et tel martyr. *Là même*.
Martius. Va de l'enterrement de son fils au sénat. III. 182.
Marulle (Marc). X. 344.
Marulle. X. 345.
* Marulle (Michel). X. 345.
Mascardi (Augustin). X. 349.
* Mascaron (Jules). X. 351.
Mascati. Avantages de ses habitans au-dessus des autres Musulmans. X. 97.
Massacre de la Saint-Barthélemi. Cherchez *Barthélemi*.
* Massarius (Jérôme). X. 352.
Masson (Papyre). Mal traduit par le Laboureur. XIV. 238.
Mathématiciens. Ne sont pas pour l'ordinaire fort versés dans la connaissance des faits. VIII. 148. Ils n'ont pas beaucoup de dévotion. XI. 427.
Mathématiques. Gens qui les ont apprises sans que personne leur en eût fait des leçons. X. 130. Ont leur faible aussi-bien que les autres sciences. XV. 62. Leur objet. 65.
Mathias Corvin, roi de Hongrie. Attira auprès de lui toutes sortes de gens doctes, sans en excepter les magiciens. III. 553. Maltraité par Bonfinius. *Là même*.
Mathilde (la comtesse). Sa libéralité envers les papes. VIII. 419.
Matière. Parallèle de ses dimensions avec la Trinité. I. 60. Qui des philosophes supposa le premier une intelligence pour la mouvoir. II. 32. Ceux qui veulent qu'elle soit incréée, sont bien embarrassés. 43. Voyez VIII. 117. Est incapable de penser. V. 514. Voy. aussi VIII. 537. IX. 200; et XII. 236 et *suiv*. Toute l'antiquité a cru qu'elle était incréée. VI. 191. Voy. aussi XIII. 457. Son existence éternelle posée, les physiciens ne pouvaient admettre la providence sans raisonner plus mal que ceux qui ne l'admettaient point. VI. 191. Son mouvement éternel est absurde, selon Aristote. 193. Avait un vice réel selon les platoniciens, qui a été un obstacle au projet de Dieu. *Là même*. Avait aussi une âme, selon les mêmes platoniciens, avant la structure du monde. 202. Si elle était éternelle, on ne concevrait pas que Dieu eût pu ni dû lui donner du mouvement. XI. 296. Et si elle se mouvait indépendamment de Dieu, on ne concevrait pas non plus qu'il eût été besoin de son ministère pour la construction du monde. *Là même*. Si les maux physiques sont des suites inévitables de ses dispositions. 503. Si l'on peut comprendre qu'elle soit éternelle et différente de Dieu, et qu'elle ait été créée de rien. XIII. 446. En quel sens divisible à l'infini. XV. 39. Absurdité de ce sentiment. 43. Son existence ne peut être prouvée par aucune bonne démonstration. 49.
Matignon. Met garnison dans Nérac et autres places du roi de Navarre. XI. 98.
Matman (Rodolphe). X. 352.
Matrice. Scellé apposé chez Abimelech, sur toute matrice. I. 76. Ce que l'Écriture entend par la clôture et par l'ouverture de la matrice. II. 321.
Matrones jurées. Curieux formulaires d'attestations faites par elles, après un ordre de justice. VIII. 395.
Mathias (saint), apôtre. Son élection ridiculement traitée dans les *Actes des apôtres en rimes*. V. 149.
Matthieu (Pierre). Ses réflexions sur l'Écriture Sainte, au sujet de la conférence de Ratisbonne. VIII. 302.

Matthiole. On croit que Fausto da Longiano avait traduit Dioscoride avant lui. IX. 342.
Maucroix. Sa version française de l'Histoire du schisme d'Angleterre de Sanderus est fort polie, et on en a trois éditions. XIII. 88.
Maugin (Jean). X. 353.
Maurice, empereur de Constantinople. Est livré à Phocas. VII. 222.
Maurice, landgrave de Hesse. Fait des vers en l'honneur de la jeunesse qui prenait le degré de bachelier. VI. 252. Quelles santés il buvait avec d'autres princes. *Là même.*
Mausole. X. 354.
* Mausolée. X. 357. A été l'une des sept merveilles du monde. II. 474.
Maussac censure mal à propos Dalechamp sur la traduction d'un passage d'Athénée. V. 305. Voyez aussi 315.
Maxime est défait par Théodose, et tué dans Aquilée par des soldats. XII. 341.
Maxime de Tyr. Ce qu'il rapporte d'Achille et de sa demeure. I. 168. Son explication de l'origine du mal. XI. 502.
Maximes. Ne se battent guère moins entre elles que les erreurs et les vérités. III. 381 et 477. Recueil de quelques-unes. XII. 333.
Maximes d'état. Ce qui en est la petite oie. III. 180.
Maximilien Ier. Trompé par le pape Léon. VIII. 310. Son combat d'homme à homme. X. 378.
Mazarin (la duchesse). Expression imitée de ses mémoires, et justement employée. VI. 6.
Mazarin (le cardinal). Veut connaître Amyraut. I. 517. Une de ses maximes. III. 58. Justifié de l'accusation d'avoir trafiqué de livres dans l'hôtel d'Étrée. X. 350. Faisait traîner long-temps l'exécution de ses promesses. XI. 255. Sa facilité à pardonner une injure. XII. 394. Pourquoi il ne répondait pas à toutes les lettres qu'on lui écrivait. XIII. 197. Ne voulait pas qu'on le régalât d'une fausse généalogie. XIV. 386. Fait reléguer le père Caussin en Bretagne. IV. 608. Il n'y avait point de conte que l'on ne crût lorsqu'il le diffamait. XI. 473.
Mazolini. Voy. Prierias.
Meaux (Évêque de). Semble avoir copié un passage de M. Daillé pour en faire la base d'un de ses livres. V. 353. Voyez aussi XIV. 37. Voyez *Bossuet.* Un de ses passages examiné. VI. 36. Une de ses réflexions. VII. 579. Sur l'enfant prodigue. XIV. 522. S'étend fort sur les changemens de la confession luthérienne. IV. 108.
Mécanique. Surprenant effet de cette science. II. 373.
Mécène. De quelle raison il se servit pour obliger Auguste à retenir l'empire. XI. 585.
Méchans. Leur prospérité a fait de tout temps murmurer contre la conduite de Dieu. XII. 656.
Mechlinius était disciple d'Albert-le-Grand. XII. 678. Son opinion sur le déluge. *Là même.*
Mecque (la). X. 358. Par qui son temple fut commencé à bâtir. I. 91. Et par qui profané et désolé. 96. Quel a été le modèle de son oratoire. 91. Pierre qui y était suspendue en l'air. 247.
Médailles. Il y a des auteurs qui en fabriquent de fausses. VII. 160. Médailles qui représentent deux visages sur un même cou; ce qu'elles signifient. XIV. 78.
Medde (Joseph), visionnaire. Ses calculs prophétiques paraissent inspirés à M. Jurieu. IV. 111.
Médecine. Ne peut avoir de succès sans l'assistance de Dieu. VIII. 564. Recette de médecine. IV. 246. La faculté de médecine de Paris saignait peu autrefois. 19. S'oppose à l'usage fréquent de la saignée introduit par Botal. *Là même.*
Médecins. Doivent profiter de la sentence d'Agathon. I. 251. Serment qu'ils font en prenant leurs degrés. 226. Quels sont les priviléges de leur art. *Là même.* Faisaient anciennement le métier d'apothicaire. II. 356. Médecin qui fait une gageure surprenante. 480. De quelle manière les petites gens se servaient autrefois des médecins. VI. 424. Leur pratique constante dans le XVIe. siècle était de faire saigner du côté opposé à la pleurésie. IV. 143. Guerre civile excitée parmi eux dans le Portugal pour soutenir cette pratique. 144. Penchant de l'empereur à la favoriser, sans la mort de Charles III duc de

Savoie. 145. Qui fut le premier médecin qui vint à Rome. 512. La pratique des médecins de Paris est de saigner beaucoup. VI. 13. Avaient autrefois une bibliothéque dans leurs écoles. VIII. 229. Les médecins donnaient autrefois beaucoup aux influences des astres en raisonnant sur les maladies. 476. Leur multitude fait mourir le malade. X. 289. Bannis de Rome. XII. 278. Si ceux dont les remèdes sont mortels malgré leur bonne foi, et leur science, méritent d'être châtiés. 652. Ce leur est grande honte de souhaiter besogne. IV. 325. Les trois qualités d'un bon médecin. VIII. 208. Réflexions sur la question s'ils ont du bonheur ou du malheur. 210.

Médecins poëtes. Liste qu'en a faite Bartholin. VII. 501.

Médée. Ce qu'elle fit de ses enfans. VI. 369. Ses enchantemens pour rajeunir les gens. XI. 520.

Médiane. Comment le curé de ce village se conduisit dans la sédition de Castille. XI. 327.

Médiateurs. Font quelquefois injure aux partis qu'ils veulent réunir. II. 579.

Médicis (le cardinal Jean de) se divertissait aux querelles des savans. I. 400. N'avait que quinze ans quand il fut nommé au cardinalat. IV. 15. Par quelle aventure il fut fait pape. IX. 145.

Médicis (le cardinal Julien de). On conspire contre sa personne. X. 23.

Médicis (Laurent de). Rempli de confusion et de désespoir, comment et pourquoi. X. 475. Sa bibliothéque. IX. 79. Lui et son frère Julien attaqués par des assassins dans une église, au milieu du service. XIII. 325. J. Savonarole mandé pour le préparer à la mort. 117.

Médicis (Pierre de). Ce qu'il fit pour faire paraître davantage la magnificence de son équipage. VII. 61. Forme une entreprise contre l'état. XI. 108. Qui furent ceux qui furent exécutés pour y avoir trempé. 109. Chassé de Florence. XIII. 123.

Médicis (Alexandre de), duc de Florence, assassiné. XIII. 523. Quand assassiné. XI. 176.

Médicis (Catherine de) guérie de sa stérilité, et comment. VI. 425. Sa libéralité pour récompense de cette guérison. *Là même*. Fait retenir le duc d'Alençon et le roi de Navarre à Vincennes, et pourquoi. VIII. 60. Elle ne châtiait point la débauche de ses filles d'honneur, mais le peu d'adresse à la cacher. IX. 244. Peu s'en est fallu qu'elle n'ait été calviniste. XIII. 386. Supportait les satires. XV. 168. Son mépris pour des injures. X. 570. Amène en France le premier Ruccellai. XI. 237. Effrayée d'un sermon de Menot. XIV. 46. Exile la dame de Mortemart pour lui avoir donné des avis. *Là même*. Voy. *Catherine*.

Médicis (Marie de) n'a pas baisé une seule fois le roi son fils pendant les quatre années de sa régence. XI. 543. Voyez IX. 443; et X. 300. Rinuccini, gentilhomme florentin, amoureux d'elle. XII. 540. Voyez *Marie*.

Médina (Michel). Suspect pour avoir défendu Férus. VI. 469. Il retranche des écrits de ce cordelier plusieurs choses. *Là même*.

Médisance. N'épargne pas même les plus grandes actions. I. 29. Celle d'Archilochus a donné lieu à des proverbes. II. 276. Elle est à craindre pour tout le monde, et pourquoi. 409. Il est impossible que des personnes de different sexe aient ensemble de fréquentes conversations sans y être exposées. VI. 151. Ses funestes effets. VIII. 153. Épargne certaines femmes. 436. Les grands hommes la méprisent par politique et par grandeur d'âme. XI. 595. Médisances vraisemblables sont bien malaisées à réfuter. XII. 180. Ne doivent pas être crues légèrement. XIV. 407. Cherchez *Satires*. Princes qui les ont méprisées. XV. 165. Sont à craindre quand elles sont accompagnées de bons mots. 166. Réflexions sur celles qui sont publiées contre ceux qui changent de religion. XIII. 470 et *suiv*.

Médisans. Ne s'épargnent pas quelquefois eux-mêmes. II. 278.

Meg (Jean de). X. 367.

Mégabize. Censuré de ce qu'il voulait parler d'une chose qu'il n'entendait pas. II. 164.

Mégrin. Voy. *Saint-Mégrin*.

Meibomius. Ses recueils touchant la tyrannie. XI. 585.

* Meynier (Honorat). X. 368.

Meynier, jésuite. Harangue dont on l'a cru auteur. VI. 375. Accuse Port-Royal d'intelligence avec Genève, etc. XIII. 41.

Melac. S'il a un dogue pour esprit familier. I. 299. Soupçonné d'avoir commerce avec les démons. IX. 53. Réponse ingénieuse qu'il fait à ce sujet. *Là même*. Sa conduite au siége de Landau. 57.

Melampus. X. 368. Comment il acquit le don d'entendre le langage des oiseaux. IV. 486. Voyez aussi. XIV. 217.

* Mélanchthon. X. 375. S'il lui était séant de goguenarder. IX. 583. Était d'un esprit pacifique. X. 380 et *suiv*. Se veut retirer dans la Palestine. 386. Était contraire à Luther et à Calvin sur les matières de la grâce. XIII. 311. Souhaitait de mourir. 521. Fait imprimer en latin et en allemand la confession d'Augsbourg, et s'écarte de l'original. IV. 107. Amitié de longue durée entre lui et Simon Grynæus. VII. 262. Pezelius fait des extraits de ses œuvres où il met en bon ordre les objections et les réponses, et y joint des scholies. XI. 676.

Mélanopus, Athénien. Se laissait gagner à Callistrate par argent, et disait au peuple qu'il ne lui cédait que pour le bien public. IV. 323.

Melchiorites. X. 395.

Mélissus eût été embarrassé des objections de Zoroastre, contre ceux qui ne reconnaissaient qu'un seul principe de toutes choses. XI. 491. Preuve dont il se servait contre l'existence du mouvement. XV. 52.

Mellerstat. Médecin célèbre de Frédéric, électeur de Saxe. XIV. 575.

Mélos. Tous les habitans de cette île avaient la réputation d'être athées, et pourquoi. V. 497.

Melquites. C'est le nom que les Eutychiens donnèrent aux catholiques : pourquoi cela. XI. 117.

Melvil. Cité. XIII. 568.

Melun. Amyot regardait cette ville comme un rabat-joie. I. 502. Quelques prélats et quelques docteurs s'y assemblent pour préparer l'instruction de ceux qu'on députerait au concile de Trente. IV. 544. Varillas réfuté au sujet de cette assemblée. 557.

Memnon. X. 395.

Mémoire prodigieuse d'Aléandre. I. 423. Celle des auditeurs est redoutable pour les orateurs qui sont sujets à se contredire. II. 136. Nécessaire aux gens de lettres presque autant que la vie. VII. 210. La plus vaste ne sait pas tout ce qui est assez commun; exemple de cela. II. 527. Exemple de plusieurs qui par défaut de mémoire sont demeurés courts. IV. 236. Gens qui l'ont eue fort courte les dernières années de leur vie. V. 435. Gens d'une prodigieuse mémoire. I. 423. III. 467. IV. 13, 338. V. 478. VI. 112, 155, 502. VIII. 218. X. 402, 506, 596; et XIII. 290. Est le premier mourant dans un homme docte. X. 403. Nous peut faire des ennemis. 506. Mémoire locale; à qui l'on en a attribué l'invention. XIII. 290.

Mémoires de M. L. C. D. R. imprimés en 1687. Leur auteur censuré. IV. 135; et XIII. 173.

*Ménage. X. 398. A fait une fausse remarque sur les poésies de Malherbe. I. 156. Censure justement Malherbe au sujet d'une équivoque. 159. Sa généalogie. 333. Il savait extrêmement bien profiter de ses lectures. II. 307. Trouve étrange de voir un prédicateur en chaire avec un chapeau sur la tête. IV. 7. Critique fort justement Horace. 140. Censure mal à propos M. Baillet touchant la Pléiade de Ronsard. V. 425. Cité sur des preuves produites contre Robert d'Arbrissel. VI. 516. Il n'a pas connu tous les ecclésiastiques qui ont composé des vers d'amour, et dont il a donné une liste. 600. Il n'est point vrai, selon lui, que le père Sirmond se soit repenti d'avoir publié une lettre de Geoffroi de Vendôme à Robert d'Arbrissel. VI. 516. Censure Vossius au sujet du poëte Hermésianax. IX. 178. Sonne le tocsin contre Montmaur. X. 502 et 509. S'excuse d'avoir composé une pièce satirique. 507. Jugement sur quelques-unes de ses poésies. 510. Censure avec raison Marsile Ficin, au sujet de Prodicus. XII.

345. Ses chapitres sur le manque de parole des poëtes. III. 581.
Ménage. Ce qu'il faudrait pour en faire un bon. XI. 349.
Ménager. On doit ménager, lors même qu'ils sont en disgrâce, ceux qu'on voit dans la route du grand pouvoir. II. 270.
Ménagiana. Détails sur ce livre. X. 400. Bon mot oublié par ceux qui l'ont publié. III. 28. Bon mot de ce livre. V. 258. L'éloge de cet ouvrage, et de ceux qui l'ont publié. X. 399. Ce recueil cité au sujet du congrès. XII. 384. Cité encore. XIII. 231. Ce qu'on y raconte d'un certain Blunet. XIV. 213. Faute de la suite de cet ouvrage. XV. 141. Bien des choses y sont brouillées pitoyablement. XI. 361. Supplément au Ménagiana cité. III. 68.
Menandrino (Marsille de). X. 404.
Mendozza (Jean Gonzalès). X. 406.
Menétrier (le père). Cité. VII. 404. X. 278. XIII. 561.
Menjot, médecin célèbre. S'exprime librement dans son traité de la stérilité. IX. 515. Caractère de sa dissertation sur la fureur utérine. XV. 251.
Mennonites. Voy. *Anabaptistes*.
Menot. Un de ses sermons effraie et fait pleurer Catherine de Médicis. XIV. 46.
Mensonges. Il n'y en a point de si ridicule qui ne passe de livre en livre et de siècle en siècle. IV. 399. Il y en a qui mettent en colère, et d'autres qui font rire. 223. S'il est permis d'en dire. X. 345. Comment ils se perpétuent. XV. 157.
Menteur. Sophisme qui n'est qu'une subtilité puérile. XII. 21.
Menteurs. Quel est leur sort ordinaire. I. 391.
Mépris. Il n'en faut avoir pour qui que ce soit. II. 152, 183 et 269.
Mer. Si elle doit être soumise, aussi-bien que la terre, à l'empire de certains états. VII. 208.
Mer des histoires. Voyez *Mare historiarum*.
Mercerus. Ne connaissait que les livres hébreux. XII. 459.
Mercorus. Se trompe touchant le jésuite André Blanc. III. 453.
Mercure. Description et vertu de sa verge. I. 10. Fait un enfant à une femme. V. 494. Tombe dans un étrange défaut de mémoire. XI. 540.
Mercure Galant. Ignorance de l'auteur de ce livre. IX. 540.
Mercure Suisse. Ouvrage de Frédéric Spanheim. V. 292. Morceau de ce livre touchant les prétendus miracles arrivés pendant le siége de Constance. *Là même*.
Mercure Historique et Politique. Son auteur a fait un acte d'honnête homme, que l'on devrait imiter. XIII. 174.
Mercurial. Cité. IX. 186
Mère qui empêche son fils et sa bru de se rendre le devoir conjugal. IV. 570.
Meré (le chevalier de). Observations sur une de ses lettres. XV. 64. Cité. VII. 546; et XV. 166.
Mérite. Nuit souvent à ceux qui aspirent aux grands emplois. II. 130. III. 281; et V. 66. Exemple d'un rare mérite. II. 585; et III. 374. Pour être supérieur à un autre en vertu on ne l'est pas en crédit. II. 343.
Merklinus. Erreur de cet auteur du *Lindenius renovatus* touchant Myrepsus. XII. 304.
Merlus. Plusieurs gens à Rome firent cas de ce poisson par complaisance pour le pape. VII. 448.
* Mesplède (Louis). X. 406.
Messe appelée l'*erreur populaire*, et par qui. IV. 311. Si ceux qui n'y croient pas y peuvent assister comme à une comédie. XI. 202. C'est la cène du Seigneur déguisée, et qui s'est faite religieuse. *Là même*. Ce qu'en pensait Stuppanus. XIII. 516. Livre intitulé *Anatomie de la messe*. XIV. 361.
Messie. Il doit discerner selon les juifs l'innocent d'avec le coupable par l'odorat. III. 114. S'il n'est pas encore venu sous les principaux caractères que les prophètes lui attribuent. IV. 207. Recueil de passages qui font voir que l'ancienne église judaïque croyait sa divinité. XII. 544. Ce qu'en disait Laurent Valla. XIV. 321.
Messine. S'il est vrai que la sainte Vierge ait écrit aux habitans de cette ville. VIII. 360.
* Mestrezat. X. 407. Son traité sur la communion à Jésus-Christ traduit en italien par Vincent Paravicin. XI. 391.

Mesué. Si c'est la même personne que *Mansur*. V. 363. Ses livres quand, où, et sous quel nom imprimés. *Là même*.
Métamorphoses. Ovide jette cet ouvrage au feu ; mais on en avait quelques copies. XI. 314.
Métaphores. S'il n'y a rien de réel dans les métaphores. V. 60.
Métaphoristes. Secte chimérique. V. 60.
Métapont. Ses habitans sacrifient en commun à Apollon et à Aristée. II. 341.
Métaux et minéraux. Comment formés dans la terre. XIII. 242.
* Métel (Jean). X. 409.
Mételan (Jean de) chancelier d'Écosse. Fait échouer la négociation de l'évêque de Dublin pour le mariage de Jacques VI avec l'infante d'Espagne. V. 340. Guil. Criton veut engager Robert Bruce à le faire tuer, et n'y peut réussir. *Là même*.
Métella. X. 409.
Métellus Celer (Quintus). X. 414.
Metellus (Lucius). X. 419.
Métempsycose. Crue par quelques juifs. I. 86. Différente de celle de Pythagoras. 103. Elle est dans le fond la même chose que le spinozisme. *Là même*. Détruit l'enfer. XII. 133. C'est des Égyptiens que Pythagoras l'a apprise. 112.
Métharme. Femme de Cinyras et mère d'Adonis. XII. 72.
Méthydre. X. 418.
Méthodes diverses de convertir les hérétiques. XI. 168.
Méthodius. Sa révélation est une chimère. I. 46.
Métier. Il faut se mêler de celui que l'on entend. III. 491. Tous ceux qui excellent en quelqu'un méritent quelque distinction. VII. 87. On aime souvent mieux discourir sur le métier d'un autre que sur le sien propre. IX. 366.
Métrodore. X. 419.
Métrodore, peintre. X. 421.
Metz. Dépouillée de sa liberté par Henri II. V. 83. Le roi permet la démolition de son temple. 236. On y supprime la juridiction des juges qu'on appelait *Treize*. VI. 446.
Meursius confond ensemble deux Pygmalions. XII. 74.
Mézerai critiqué au sujet du siége d'Aiguillon. I. 321. Jugement sur la première et sur la seconde édition de son Abrégé. II. 72. Conduite tout-à-fait indigne de cet illustre historien. III. 410. Il se trompe souvent aux noms de baptême. VI. 276. Il rejette comme un conte ce que l'on dit de la raison pour laquelle Charles-Quint ne fut point arrêté en France. VI. 302. Sa remarque sur une qualité qui nous sert de recommandation auprès du sexe. VII. 392. Voyez aussi VIII. 55. N'a pas pris le bon parti, au sujet de Munuza et d'Abdérame. X. 582. Est critiqué au sujet de Jeanne II, reine de Naples. XI. 22. On s'étonnera peut-être quelque jour qu'il ait pu se faire tant estimer. 47. Son erreur au sujet du baron du Pont, et du procès d'impuissance qu'il eut à soutenir. XI. 414 ; et XII. 375. Est censuré au sujet de la duchesse de Valentinois. 196. Blâmé mal à propos d'obscénité. XV. 339. A négligé la politesse du style. 335. Traducteur d'un ouvrage de Grotius. VII. 276.
* Mériac. X. 422. Répond mal à l'objection qu'il se fait sur les louanges qu'Homère donne à Pénélope. XI. 542. Conduite de l'auteur en citant des passages tirés de ses écrits. XV. 262.
Michel (le capitaine), arquebusier de Charles IX. Son procédé envers le président de la Place. XII. 159.
Micyllus (Jacques). X. 429.
Mycillus. Meurt professeur en grec à Bâle en 1558. XIV. 626.
Micrælius (Jean). X. 430.
Miel. Qui inventa le secret de le tirer. II. 334. Sa vertu pour la conservation de la santé. V. 466.
Mignault. Cité. I. 379, 381 et 388.
Migonitis. Nom donné à Vénus, et pourquoi. VII. 535. Temple bâti à Vénus sous ce nom. *Là même*.
Milan (le duc de). Enfermé dans une cage de fer, sans avoir la consolation ni de lire ni d'écrire. IX. 436.
Milanez. Abandonné par les Français. VIII. 446.
Milanais. Regardent avec horreur les cardinaux de l'assemblée de Pise. IX. 145. Ruinent leur propre dessein de se mettre en liberté. XIII. 264.
Milésiens. Entrent dans une des em-

bouchures du Nil, y font descente, et y bâtissent une muraille. XI. 101.
Milet. Étranges frénésies des filles de cette ville. I. 39.
Milichius. Cité. XV. 83 et 220.
Mille ans. Doctrine de Cérinthus touchant le règne de mille ans. V. 5. Quand devait commencer le règne de mille ans selon Coménius. 264.
Millenaires. N'ont pour but que de soulever les peuples. V. 266. Si leur dogme est propre à cela. X. 254. Ne perdent rien de leur crédit pour avoir cent fois abusé le peuple. V. 267.
* Milletière. X. 434.
Millicus. Sa description du cantique de Moïse. X. 277.
Milon. Sensible à la perte de la force de ses bras. I. 163.
* Milton. X. 444. Ses principes de tolérance. 458. Il en exclut les papistes. 459.
Mimes. Quel but on s'y proposait. IX. 4.
Minerve. Vertu de son bâton. I. 10. Comment elle se vengea d'une femme. I. 394. Donne à Pénélope des conseils indignes d'une déesse. X. 543. Image miraculeuse de cette déesse. I. 7. Qui l'éleva. 350.
Ministère évangélique. Ses fonctions demandent un homme tout entier. II. 76.
Ministres. Leur éloquence et leur savoir les font marier quelquefois à de bons partis. II. 434. Entrepris de ce qu'ils se qualifiaient pasteurs 514; et III. 499. En quel cas il leur est permis d'aller aux coups. V. 57. Ils ne pouvaient être estimés de leurs églises, et être agréables à la cour de France. 58. Ils regardaient comme des piéges toutes les propositions qu'on leur faisait en France, de disputer ou de conférer. 222. Ceux qui avaient plus de talens étaient plus exposés aux insultes des missionnaires et des juges. VI. 452. Passage dont on a abusé pour faire accroire qu'ils sont méprisés par les protestans. X. 592. Ministres accusés de vouloir travailler à un projet frauduleux. XII. 636. Quelles doivent être les qualités des ministres de l'Évangile. I. 474. II. 76. Voyez aussi 250. Rien n'est plus capable de les flétrir que l'esprit altier et vindicatif. X. 557. Quand ceux de France commencèrent de lire les pères. III. 329. De leur vocation. *Là même.* Ouvrage où l'on soutient que les ministres ont vocation de porter les armes. *Là même.* Sont toujours blâmables de se mêler d'affaires politiques, mais principalement dans un état divisé en factions. XIII. 119.
Ministres d'état. Quelque grands qu'ils soient par eux-mêmes, il leur importe beaucoup de se trouver dans un temps plutôt que dans un autre. V. 25. Leur devoir. VIII. 263. Lorsqu'il sont haïs du peuple, on ne veut presque jamais croire que ceux qu'ils font punir soient coupables. X. 41.
Minos. Voy. *Mignault.*
Minuties. Il n'est pas inutile de s'y attacher. IV. 425. Sont inséparables de la critique. VI. 163.
Minutius Felix. Ce qu'il dit de la nature de Dieu. XIII. 301.
Minutoli, maison d'Italie. X. 461.
Miracles. La crédulité les multiplie, et leur multiplication les détruit. I. 172. L'église romaine s'est conduite en cela comme le paganisme. *Là même.* C'est faire voir la fausseté de quelques-uns, que de les rapporter simplement. 481. Les païens comparaient ceux de Jésus-Christ avec ceux d'Apollonius et d'Apulée. II. 191, 193 et 216. Miracle d'humilité opposé à tous les miracles de Lessius. III. 34. Ce que Montagne dit de quelques-uns. IV. 161. Faux miracle réfuté par une raison qui n'est pas moins forte contre les vrais miracles de Moïse et de Jésus-Christ. V. 362. Comment les pères de l'église prouvaient les miracles de l'écriture contre les païens. VIII. 387. La moitié du monde se moque de l'autre sur ce point-là. X. 102. Si ceux de l'ancienne loi ont été produits à l'occasion des volontés de quelque créature. XII. 6. Ce que l'on doit entendre par-là, et s'ils sont possibles. XIII. 452. Ceux qu'on suppose être arrivés pendant le siége de Constance. V. 291. Critique qu'en fait l'auteur du Mercure suisse. 292. On est fort enclin dans toutes les religions à s'en croire favorisé. *Là même.* Il y a des minis-

tres qui en voient partout, à qui tout le paraît. *Là même.* Sont un objet de foi, et par conséquent un objet obscur. *Là même.*

Myrepsus (Nicolas). Son antidotaire. XII. 304. Confondu avec Nicolas Alexandrinus par Merklinus. *Là même.*

Miroir. Était une des principales pièces de l'équipage de guerre d'Othon. II. 212. Fables concernant les miroirs. XII. 138, etc. Fable touchant un dans lequel Mazarin voyait tout ce qui se passait en Portugal. 146. Mode d'en porter sur le ventre. IV. 606.

Myron. Ce qu'il fit pour obtenir d'une courtisane ce qu'elle lui avait déjà refusé. IX. 26.

Myrrha. X. 467. Quelques-uns disent qu'elle se servit des artifices des filles de Lot pour coucher avec son père. I. 223.

Myrthe interdit dans la fête de la bonne déesse. IV. 280.

Missionnaires. Jusqu'où va leur mauvaise foi. V. 356. Où ils puisent les plus fortes invectives qu'ils débitent contre les réformés. VII. 210.

Mystères. Les mystères allégoriques devraient être pour la plupart inconnus à tout le monde. I. 79. Mystères exposés à la raillerie des profanes par l'impertinence de quelques docteurs. IV. 483. Si les réponses des théologiens sur les mystères peuvent être aussi claires que les objections des philosophes. V. 105. Leur explication en augmente les obscurités. V. 364. Les païens ne voulaient pas qu'ils fussent divulgués. VII. 207. Si leur rejection est un bon moyen pour se faire beaucoup de sectateurs. XIII. 354. Ce que les païens en disaient. 356. Au-dessus, ou même contre la raison. XV. 280. Ne doivent point être assujettis aux règles de la lumière naturelle. 282 et 309. Ils ne seraient plus mystères si la raison en pouvait résoudre les difficultés. *Là même.* Les pères de l'église ne les discutaient point selon les principes de logique et de métaphysique. 283. Dans les controverses qui les concernent, les catholiques et les protestans s'accordent à récuser la raison. 284. Les explications des mystères les ont plus embrouillés que débrouillés. 289. L'hérésie ni le paganisme ne peuvent tirer aucun avantage de l'insolubilité de leurs objections contre eux. 300.

Mystères dramatiques. Mystères de la vie de Jésus-Christ, joués en comédie à Poitiers. IV. 28. Mystères des Actes des apôtres et de l'Apocalypse imprimés et joués à Paris. V. 148. Pleins d'inventions grossières et ridicules qu'on laissait voir aux peuples, pendant qu'on leur défendait la lecture de la Bible. 149. Les diables y sont souvent mis en jeu. Origine de ces sortes de pièces. *Là même.* On en jouait encore de semblables en Italie vers le milieu du XVIIe. siècle. 152. Voy aussi 396, 397; et VII. 212.

Mystiques. Sont, eu égard à la voie unitive, plagiaires des platoniciens. XII. 175. Vivement relancés sur leur consentement à la damnation éternelle. XII. 676.

Mythologie. De quelle manière il faut réfuter ce qu'on en emprunte. I. 151. Ne garde point d'uniformité. 315. Voy. aussi X. 370; et XI. 521. Sa principale différence d'avec nos romans. VIII. 156. Raisons de l'auteur sur les observations qu'il en a faites. XV. 262.

Mythologistes. Leurs défauts les plus ordinaires. VII. 504. Leurs variations. *Là même.*

Mithra. Comment honoré par les anciens Perses. XV. 98.

Mithridate. Sa trahison. IV. 419.

Mizière (François). Donne la meilleure édition des œuvres de Marot. X. 335.

Modalités. Demandent des sujets distincts, quand elles sont incompatibles. XIII. 440.

Modernes. Réflexions sur le parallèle des anciens et des modernes. V. 295. La différence qu'il y a entre eux et les anciens, eu égard aux pièces comiques. XII. 255.

Modes. Ont leur flux et leur reflux. V. 278.

Modes. Ce que les philosophes entendent par-là. XIII. 462.

Modestie. Vertu rare parmi ceux qui ont de grands talens. III. 248. Cette vertu est souvent un obstacle à la fortune. VIII. 486.

Modrevius (André-Ficius). X. 469.

Mœurs. Si elles changent selon nos

diverses aventures. XI. 600. Il ne faut pas juger de celles d'un homme par ses écrits. 649. Ne sont point intéressées dans les obscénités que l'auteur peut avoir rapportées. XV. 342. Si les nôtres sont plus chastes que celles de nos ancêtres. 360.

Moyen de parvenir. Titre d'un livre cité. VII. 570. XI. 606.

Moyne (Étienne le), professeur à Leyde. Sortit de France par permission de la cour. III. 504. Ses remarques au sujet de Scaliger et de Saumaise. VIII. 463.

Moines. On leur peut appliquer ce que Pline disait des Esséniens. I. 67. Il y en a eu qui ne portaient qu'une ceinture pour tout vêtement, et qui s'étaient rendus insensibles pour les femmes. 222. Les moines du XVIe. siècle étaient ignorans et voluptueux, et ne pouvaient souffrir qu'on étudiât les belles-lettres. 297. L'habit de moine ne change pas les inclinations de celui qui le prend. II. 128. Le faux zèle des moines a été la première cause des traditions fabuleuses. IV. 9. Moine de Saint-Sabas à Jérusalem impose à un de ses disciples un perpétuel silence. V. 360. Comment il le châtie pour ne l'avoir point gardé. *Là même.* Leur commerce mutuel de certains bons offices. VI. 557. Persuadent à leurs dévotes tout ce qu'ils veulent. VII. 457. Parallèle entre ceux de l'Orient et ceux de l'Occident. VIII. 325. Ils n'ont point de priviléges qui les empêchent de reconnaître la juridiction des évêques. IX. 99. Ce qu'il faut faire pour obtenir d'eux des louanges et de bonnes attestations. 397. Convertis ne demeurent pas dans le célibat faute de trouver avec qui se marier. XI. 207. Composent avec peu de jugement les chroniques de leurs ordres. 208. Quelques-unes de leurs impostures. *Là même.* Ce n'est point à eux à mettre la main au timon de la république. XIII. 129. Vie qu'ils menaient dans le monastère de Saint-Sulpice de Belley, et peines qu'ils donnèrent à l'évêque de cette ville pour les en faire changer. III. 290.

Moïse. Sa verge a été l'origine de ce que les poëtes ont chanté de plusieurs autres verges. I. 10. Est accusé de renverser la religion naturelle. 190. De quel bois il se servit pour adoucir les eaux amères. 207. Quelques uns disent qu'il devait savoir la chimie en perfection. I. 3. Il est ridicule de vouloir pénétrer au delà du déluge sans l'aide de cet historien. VI. 332. Parallèle entre lui et Hercule. VIII. 90. Comment sa mère fut choisie pour le nourrir par la fille de Pharao. X. 275. Ce que content de lui quelques historiens d'Égypte. XII. 154. Selon Machiavel, fut obligé pour faire recevoir ses lois de faire mourir une infinité d'hommes qui s'y opposaient. XIII. 152.

Mole (la). Son crime et son supplice. XII. 622. Ce qu'il avait répondu dans la question. 671. Sa tête par qui enterrée. XIV. 507.

Molière, auteur de la Polyxène, assassiné. II. 520.

Molière. Préféré à Plaute pour ses finesses et pour ses tours. I. 552. N'avait besoin que de son génie pour imaginer des incidens. X. 478. Cité. XIV. 425. Voyez Poquelin.

Molinisme. Combattu par trois sortes de gens, qui ne veulent pas avouer qu'ils ont les mêmes sentimens. VIII. 322.

Molinosisme. Abjuration que l'on fit faire à un moine qui en était coupable. IX. 290. Sa conformité avec l'origénisme charnel. XI. 263.

Molionides. X. 472.

Moller (J.). Loué pour son *Homonymoscopia.* V. 457. Sa réflexion contre ceux qui rendent leurs ennemis suspects d'athéisme. VIII. 577.

Molsa (François-Marie). X. 474.

Molsa (Tarquinia). X. 481.

Mommorenci. D'où descend cette maison. II. 115.

Mommorenci (Anne de), connétable. Son peu d'habileté, et le mal qu'il fait à la France. VIII. 11. Sa conduite, eu égard à la duchesse de Valentinois, fort blâmée par M. de Thou. XII. 195. Croyait que les lettres amollissaient les gentilshommes, et avaient donné lieu aux hérésies. XIV. 158.

Mommorenci (François). Poursuit une dispense de mariage en cour de Rome. XI. 54. Sa mauvaise foi.

57. Est traversé par la maison de Guise. 65.

Mommorenci (Henri de), connétable. Sa femme écoute, lui vivant, des propositions de mariage. VII. 136.

Mommorenci (le duc de). Demande des honneurs inusités pour sa femme. VII. 192. Décapité à Toulouse pour crime de félonie. IX. 446. Jusqu'à quel point il était aimé. *Là même.* Si ses juges pouvaient faire autrement que de le condamner à la mort. 450.

Mommouth (le duc de). Il y a eu des gens en Angleterre qui ont soutenu qu'on ne l'avait pas pris. VI. 61.

Mompensier (le duc de). Comment il traitait ses prisonniers. III. 3. Veut avoir une conférence de docteurs et de ministres, pour tâcher de ramener sa fille aînée. IX. 350. Sa fille Charlotte se sauve en Allemagne, et y abjure le papisme. 347. Il est fort cruel envers les réformés. *Là même.* Se persuade que la duchesse de Bouillon abandonnera le calvinisme, pourvu qu'elle veuille écouter le docteur Vigor. XII. 632.

Mompensier (la duchesse de). Véritable cause de sa haine contre Henri III. IV. 320. On disait qu'elle était amoureuse de son neveu le duc de Guise. VII. 398.

* Monantheuil (Henri de). X. 484.

Monarchie. Faible de ce gouvernement. IV. 51. Sans qu'une monarchie mixte y puisse remédier. 52. Est préférable au gouvernement démocratique en certains cas. 190. Son parallèle avec l'état républicain par rapport aux désordres qui peuvent naître. 161. S'il est bon que les parlemens y aient beaucoup d'autorité. 262.

Monarchie française. A deux doigts de sa ruine par le crime des princes du sang. V. 120. Les reines y gardent presque toujours le cœur étranger qu'elles y apportent. 272. Ce qui a pensé la renverser plusieurs fois. *Là même.*

Monarchie des femmes. Il y eut une dispute sur ce sujet au XVIe. siècle. VIII. 575.

Monardes (Nicolas). X. 485.

Monarques. Doctrines contradictoires sur leur autorité. III. 522. Sont sujets à des jalousies furieuses contre leur propre sang. VI. 54. S'il est bon que la puissance soit partagée entre le monarque et les grands seigneurs. VII. 401. Inconvéniens qu'il y a à écrire l'histoire de ceux qui sont morts depuis peu de temps. 465. Leurs mauvaises qualités sont quelquefois compensées par d'autres qualités. IX. 409. Ne tournent pas toujours leurs passions selon le vent de leur intérêt. 417. Lorsque le monarque est haï du peuple, on ne veut presque jamais croire que ceux qu'il punit soient coupables. X. 41. Comment les monarques se doivent conduire à l'égard des peines qu'ils infligent, et à l'égard des grâces qu'ils distribuent. XI. 127, et 605. Cherchez *Princes*, *Rois*.

Monastères. Étrange corruption de ces lieux dans le XVe. siècle. IV. 360.

Monceaux. Apologiste d'Aaron. I. 1.

Monconis. Apprenait dans ses voyages plusieurs secrets de guérison. I. 150. Cité. 205. Il découvre la fourberie de la supérieure des ursulines de Loudun. VII. 201. Les idées qu'il avait de la Divinité. VIII. 167.

Monde. Calcul de sa durée selon la Bible grecque préféré au calcul du texte hébreu. I. 325. Combien il y a eu de grandes conjonctions depuis sa création. *Là même.* Son éternité enseignée publiquement dans Alexandrie au VIe. siècle, par un philosophe païen. 528. On ne saurait démontrer par des raisons particulières que chaque corps est dans l'univers au meilleur état qu'il était possible. II. 54. Un œuf avait servi à sa production selon la théologie païenne. 312. S'est trouvé trop petit pour deux frères. IV. 394. Hypothèses touchant son origine et sa production. IV. 102, et V. 526. Voyez aussi VI. 191. Une moitié du monde se moque de l'autre. 15; et X. 102. Tout y est un véritable jeu de bascule. VI. 284; et XI. 294. N'a point eu deux principes collatéraux, éternels et indépendans l'un de l'autre. VIII. 118. Tradition sur sa fin. IX. 181. Marque de sa dépravation. X. 174. Il ne va pas de mal en pis. XI. 16. Pour bien raisonner sur sa pro-

duction il faut reconnaître que Dieu est l'auteur de la matière, et le premier et le seul principe du mouvement. 296. Sa fin prédite sur ce que Jésus-Christ naquit sous la triplicité aquatique. IX. 181. Un astrologue en prédit la fin, après quoi il assure que toutes les puissances tomberont entre les mains des Turcs. XIII. 515. Les principes des philosophes païens sur sa production étaient mal liés. XIV. 97. Équivoques qui se trouvent dans la controverse de son éternité. XV. 13, et *suiv.*

Mongitore (Antoine). Fait imprimer la dissertation de Marascia touchant les deux saints Mamiliens. X. 203.

Mongommeri. Reprend les états de la reine de Navarre. XI. 69. Un article de la capitulation qu'il accorda ne fut point observé. 71. Vers emportés sur son supplice par J. des Caurres. IV. 605.

Moniales. Voyez *Religieuses*.

Monime. X. 487.

* Monin (Jean-Édouard du). X. 488.

Monliard, historien. On rétablit une chose qu'il avait été obligé de supprimer. VIII. 49.

Monluc, maréchal de France. Mis en parallèle avec Des-Adrets. III. 237. Ses impudens discours touchant la reine de Navarre. XI. 70. Fait bien du carnage au Mont-de-Marsan. 71. Cité. VIII. 58.

Monluc, évêque de Valence. De quels moyens il se servit pour négocier l'élection du duc d'Anjou chez les Polonais. XII. 453.

Monod (le père). Confesseur de la duchesse de Savoie. IV. 609.

Mons (la version de), censurée par Mallet. VIII. 344.

Monserrat Montannes (Michel). X. 490.

* Monstrelet (Enguerrand). X. 490.

Monstres. Il y en a cinq qu'on doit combattre à outrance. XII. 134.

Montagne percée par les ordres de François Ier., pour descendre en Italie. VI. 582. Mont Genèvre plus commode. *Là même.*

Montagne (Michel de), cité touchant Mahomet II. I. 108. Cité encore, touchant les mémoires de du Bellai. III. 258. Cité encore. IV. 539; V. 545; VI. 91, 260, 547; et XIV. 188. Sa réflexion sur l'éducation des enfans. I. 159. Son jugement sur un éloge donné à l'Aretin. II. 297. Belle observation de cet écrivain contre les faux miracles. IV. 161. Avait une affection particulière pour Charron. V. 91. Ce qu'il dit des mauvais effets de la dispute. VI. 318. Ce qu'il pense des femmes qui se marient à des vieillards. 512. Comment il se moque des catholiques, au sujet de certaines maximes qui changent selon les temps. VIII. 280. Il n'a pas bien su l'origine d'une aventure qu'il tire de Platon. 506. Avait naturellement de l'aversion pour le mensonge. XII. 334. Ce qu'il dit des baisers usités dans les salutations. 372. Et de la capacité de l'âme à se mettre alternativement dans des situations opposées. XIII. 568. Se moque de ceux qui regardaient comme dorées les épîtres de Guevara. VII. 326. Comment les facultés de théologie de France se comportèrent à l'égard de ses Essais. XV. 271. Dédiés au cardinal de Richelieu, et conservés dans toutes les bibliothèques. 248. Ce dictionnaire n'approche point de la licence de ses Essais, soit pour le pyrrhonisme, soit pour les saletés. *Là même.*

Montagne (Jean de la). Traduit la Voie sûre et la Voie égarée du chevalier Lynde. IX. 254.

* Montaigu (Jean de). X. 491.

Montalte (le cardinal de). Disait qu'il ne mépriserait jamais un homme à soutane et à petit collet. II. 151. Sa lettre au conseil de la sainte union. V. 112.

Montalto, juif renommé. Veut faire à Paris une ouverte profession du judaïsme. VII. 8.

Montargis. Sert de retraite aux protestans. VI. 439. D'où pourtant ils sont obligés de sortir. 440.

Montauban. X. 492.

Montauzier (le marquis de). Son éloge en deux vers. II. 221. Veut savoir où Balzac a pris ce qu'il dit de Pénélope. XI. 543. Aime fort Boursault, et le propose pour sous-précepteur du dauphin. IV. 92. Comment ses lettres à Jurieu, et celles de ce ministre, sont d'revenues publiques. XV. 115.

Montbéliard. La conférence qui s'y fit fut plus l'effet de la politique que de toute autre chose. III. 405.
Montbrisson. Sauts de Montbrisson. III. 232.
MONTECATIN (Antoine). X. 494.
Montecuculi (Sébastien). Empoisonne le fils aîné de François. Ier. VI. 577.
Montecuculi. Triomphe de toutes les ruses de M. de Turenne. XIII. 398. Ce de quoi il fut cause par la prise d'une seule ville. *Là même.*
Monte-Maior, cité. II. 139.
Montenay (Mathieu de), grand magicien et fort expérimenté. VII. 10.
Montesquieu. Son histoire de Louis XI perdue. IX. 402.
Montferrat. Deux guerres qu'on y fait. IV. 428. Son misérable état en 1551, etc. XIV. 328.
MONTFLEURY. X. 494.
* MONTGAILLARD (Bernard de). X. 495.
MONTJOSIEU (Louis de). X. 499.
Montjoye (Guillaume), grand ami d'Érasme. VIII. 137.
* MONTMAUR. X. 500. Plus maltraité par Feramus que par aucun autre de ceux qui écrivirent contre lui. 504. On ne pouvait lui tenir tête avec la langue. 506. Ses bonnes et mauvaises qualités. 510.
Montmor, ou plutôt *Mommor.* Épigramme qu'il fit sur un poëte. XIV. 253.
Montmorency. Voy. *Mommorenci.*
Montmorisme. Ce qui fut ainsi appelé. X. 504.
Montmouth. Voy. *Mommouth.*
Montpellier. Est une des premières villes de France où le droit romain ait été lu publiquement. I. 133. Son Université fait faire à Du Laurens toutes les épreuves d'un second doctorat pour y être admis. IX. 112. Ce médecin y fonde un jardin de médecine; devise qu'il y fait mettre. *Là même.*
MONTPENSIER. Voy. LONGVIC. et *Mompensier.*
Monumens publics. Il faut bien prendre garde que les imprimeurs ne les falsifient. VI. 18. Employés souvent à prouver le mensonge. VII. 95.
MOPSUS. IX. 514.
Moquerie. Quelle était celle d'Ismaël. I. 245.
Moqueurs. Trouvent à mordre sur toutes choses. IV. 99.
Moqueurs en fait de religion. Leurs railleries font plus de mal qu'une réfutation sérieuse. III. 448. Étant tombés malades ils passent dans une autre extrémité. *Là même.* Cherchez *Spinoza*, *Spinozisme.*
Moral. Combinaison du moral avec le physique. III. 456.
Morale pratique. Si M. Arnauld est l'auteur du second tome de cette morale. II. 415.
Morale. Maximes qui la renversent. I. 70. Morale impure chantée publiquement parmi les chrétiens. VI. 491. C'est une flétrissure pour celui qui relâche le premier la pratique de la morale. VII. 157. De quelle manière on s'y doit prendre pour la bien connaître. IX. 330. Il est nécessaire pour chaque particulier, qu'on enseigne une morale très-propre à intimider la conscience. I. 70. Silvestre Prieras en poussa fort loin le relâchement. XII. 321.
Moralis diabolica. Titre de livre où ces mots sont employés et d'où on les fait ôter. VII. 1.
Moralistes. Doivent être réservés à faire des réflexions sur les maladies et sur la mort des grands hommes. I. 175. Ne doivent point régler leurs opinions sur l'usage du droit civil, quand il s'agit de relâchement. IX. 567. Excès dans lequel les trop sévères tombent. XV. 248.
Moralités. Inconvéniens de celles qui sont prises de la conduite des bêtes. III. 98.
Morel (Frédéric). Revoit et augmente la traduction des œuvres de Philon par P. Bellier. XII. 35.
Morellet. Auteur du Manuel des inquisiteurs. VI. 114.
Morellus, ministre. Était de la cabale qui voulait changer la discipline. XV. 138.
Mores. Une infinité d'entre eux se convertit par les sermons de Jean André. II. 86.
Moret (la comtesse de). Distique sur la perte de ses yeux. I. 407. A quelle condition elle épouse le comte de Cesi-Sancy. VII. 319.
Morgard (Léon). Faiseur d'almanachs. Condamné aux galères, à cause de ses prophéties. IX. 586.
* MORGUES (Matthieu de). X. 518. Ce

qu'un bel esprit pensait de lui. 526. N'était guère propre à faire l'histoire du cardinal de Richelieu. *Là même.*

Morhof. On n'a pas bien entendu sa pensée dans l'extrait qu'on a donné de son livre. XII. 368.

Morin (Jean-Baptiste). X. 527.

Morin (Simon). X. 547.

Morison (Robert). X. 551.

Morlin (Joachim). X. 552.

Mornac. Sauts de Mornac. III. 233.

Mornai (du Plessis). Cité. V. 378. * Réfute solidement la réponse de Coeffeteau au sujet de Grégoire VII. VII. 245. Sa lettre à Montagne. XI. 95. Cruellement traité dans une satire. XIII. 193. Tort que lui fait d'Aubigné. XV. 126.

Morsures impudiques. Les orateurs en ont parlé aussi-bien que les poëtes. VI. 495.

Mort. Il faut faire peu de fond sur les bruits qui courent de la mort des grands hommes et des auteurs distingués. I. 175; et III. 129. Les moralistes doivent être réservés là-dessus. 175. Quelle devrait être la disposition des hommes à l'approche de la mort. 425. Pensée d'Arcésilas sur la mort. II. 241. Gens qui ont promis de se faire revoir après leur mort. III. 84; et 549. Lieu commun de consolation pour la mort. 211. Mort extraordinaire attribuée à un juste jugement de Dieu, tant par les orthodoxes que par les hétérodoxes. 459. On fait des réflexions précipitées sur celle des hérétiques. IV. 553. Ce qu'en ont dit quelques païens. V. 31. Est une faveur aux misérables. VIII. 523. Louis XI, roi de France, avait défendu de lui prononcer ce mot. IX. 413. Voyez 421. Voyez aussi XI. 49. Examen des consolations qu'Épicure et Lucrèce donnaient contre la mort. IX. 527. Les Spinozistes n'ont point de solide consolation contre elle. 529. Les arrêts qui condamnaient à la mort ne devaient être exécutés que dix jours après, pourquoi. 587. Dogme des païens touchant ses caractères. XII. 353. Réflexions sur la mort subite. XIV. 325. Comment les païens se recommandaient à Dieu à l'article de la mort. XV. 80.

Mortemar. Voyez *Rochechouart.*

Morts. Urbain Regius était d'avis qu'il fallait prier pour eux. XII. 482.

Morus (Thomas). Ses vers contre un astrologue cocu. XIV. 94. Honnêtetés qu'il fait à Grynæus à la recommandation d'Érasme. VII. 263.

* Morus (Alexandre). X. 555. Bon mot de ce ministre. V. 229. Cité. XV. 226. Passage de cet auteur contre les universalistes, et particulièrement Amyrault et Spanheim. XV. 297.

Moschus. S'il est l'inventeur des atomes. IX. 196.

Moscovie (le grand-duc de). De quelle manière se fait le choix de la femme qu'il doit épouser. VI. 622.

Moscovites rendus efféminés par les Allemands et par les Livoniens. III. 505.

Mosyniens. X. 566.

Mothe le Vayer. *Voyez* Vayer.

Motif. Ceux qui méprisent les richesses sont plus louables que les avares, quoiqu'ils agissent par un même motif. II. 344. Motifs singuliers et raffinés pour ne point faire de charités. IV. 85 et 88.

Mots. On court plus après les nouveaux qu'après les vieux. I. 124. Mots dont on se servait pour faire peur aux enfans. 125. Leur signification peut varier d'un temps à un autre. II. 560. Plaintes qu'on a faites contre leur changement, et qui ne sont pas trop mal fondées. VII. 190. La comédie est fort propre à en forger de nouveaux. XII. 260. Dialogue où l'on se moque de ceux qui se servent des mots surannés. I. 136. Voyez aussi XII. 437. Il faut avoir de la délicatesse sur leur arrangement. XIV. 103. On aime à en rapporter non pas tels qu'ils ont été dits, mais selon la forme qu'on croit la meilleure. II. 345. On ne peut se résoudre à en perdre aucun. V. 534. Voyez aussi XIV. 386. Gens qui ont excellé en bons mots. I. 49; III. 210, 332; et XII. 283. Bons mots de Bion. III. 447. Défaut ordinaire de la plupart des bons mots. *Là même.* XIII. 234. Il y en a qui sont grossiers dans certains ouvrages, et qui ne le sont point dans certains autres. XV. 332. Ce qui les rend obscènes. 335. Les stoïques se moquaient de leur distinction. 345. Les plus

délicats salissent l'imagination comme les plus grossiers. 348.
Motte-Aigron. X. 570. Déclare qu'il ne pourrait souffrir qu'on lui fît ses livres. III. 71. Petit éloge de cet auteur. X. 573.
Motte ou Mothe (la), ville de Lorraine. X. 568.
Moudre. Quelle est la signification de ce mot chez les Hébreux. XIII. 75.
Mouelle. Savoir si les lions en ont. I. 151. C'est dans la mouelle que se trouvent les parties spécifiques de l'animal. 152.
* Mougne (Roberte). X. 573.
* Moulin (Pierre du). X. 573. Sa conférence avec Cayet. IV. 295.
Moulin (Pierre du) le fils. Cité. XIV. 300.
Moulin (Louis du). Ce qu'il avança touchant l'histoire de Camden. IV. 370. Fait imprimer une lettre de Duréus à Pierre du Moulin, son père. VI. 78.
Mourans. Si leurs sermens doivent faire preuve. III. 530. On leur fait souvent dire ce qu'ils n'ont point dit. VII. 373. Les païens appliquaient leur bouche à celle des mourans. X. 279.
Mourir. C'est quelque chose de bien triste que de ne pouvoir mourir quand on le souhaite. VII. 432. Une demoiselle meurt en plaisantant. IX. 249.
Mouvement. Difficulté contre le mouvement. I. 163. Voy. XV. 39 et *suiv.* Aristote y a mal répondu. 40. Ne se peut produire que par voie de création. II. 43. Si Dieu n'en était pas le premier et le seul principe, on ne concevrait pas que le monde eût eu besoin de lui pour sa construction. XI. 296. Réflexion sur les conséquences de son éternité ou de son commencement par rapport à l'existence de Dieu. XV. 9. S'il n'y a que son éternité qui puisse prouver l'existence d'un moteur séparé de la matière. 10. On ne l'a point jusqu'ici bien défini. 47. Réflexions sur l'incompréhensibilité du mouvement. 48. Preuve qu'il n'y en a point de réel par l'impossibilité du vide. 53.
Mucie. X. 574.
Mufti. Le destin des sultans dépend de lui. XI. 273.
Mules qui n'étaient point stériles. IV. 410. Mule entretenue chez les Athéniens aux dépens du public. IX. 17.
Mulhusinus, jésuite. Insulte David Paréus. IV. 204.
Mulieres non esse homines. C'est une dissertation qui excita bien des tempêtes. I. 176.
Mulius, tué par Nestor. XI. 628.
Munckerus (Philippe). Fait imprimer un poëme de Marc Musurus. X. 604.
Mundus alter et idem. Ouvrage allégorique de Joseph Hall; la cour de Rome n'y est pas épargnée. VII. 489. Jugement qu'en fait Naudé. *Là même.*
Munster. Faits concernant la paix de ce nom. V. 140. Ses chanoines se piquent de noblesse et de milice. XIII. 36. École fondée dans cette ville vers la fin du XVe siècle. IV. 289. École et bibliothèque dressée dans cette ville. IX. 66. Cette école sert de pépinière de littérature à l'Allemagne. *Là même.*
Munus Adventitium. Ce que contenait ce livre. X. 253.
Munuza, capitaine maure. X. 579. Se soulève contre les Sarrasins, qui lui avaient confié la Cerdaigne. VI. 321. Est réduit à la necessité de se tuer. I. 28.
Muret fait croire à Scaliger que des vers qu'il avait composés lui-même étaient des vers de Trabéas. IV. 514. Son invective contre Suétone. XIII. 552. Supercherie qu'il fait à Scaliger. XIV. 243. Son oraison funèbre par Bencius son disciple. III. 309. Dédie sa version latine de la Rhétorique d'Aristote à Bencius. *Là même.*
Murtola. Comment il se vengea d'une satire que le cavalier Marin avait faite contre lui. VIII. 154.
* Musac. X. 582.
Musæus (Jean), professeur luthérien. Pourquoi il s'engagea à réfuter un athée. VIII. 577.
Musarium. Réponse que Lucien fit faire à cette courtisane. I. 108.
Musculus. X. 584. Personne ne lit plus ses ouvrages. 588.
Muses. Procurent quelquefois de grosses pensions. II. 91. C'était dans leur temple que les gens de lettres s'assemblaient à Alexandrie. 495. Le service qu'on leur rend

sympathise avec le service qu'on rend aux dames. V. 426. Devraient inspirer à leurs sectateurs un véritable désintéressement. VII. 477. Les héros ont besoin d'elles, et elles d'eux. VIII. 93. A qui elles doivent leur naissance. 539. Mises à louage. XIII, 304; et XV. 158. Naturellement babillardes, et surtout dans l'adversité. XI. 287.

Musicien. Ce qu'un musicien dit un jour à Philippe. II. 321. Musiciens sont gens à bonne fortune. XI. 217.

Musique. Ses six notes par qui inventées. II. 289. Et d'où empruntées. *Là même*. Ses effets surprenans. VII. 165. Attachement que Néron y avait. XIV. 381. Rinuccini, ou Caveleri, regardés comme les inventeurs des pièces de théâtre en musique. XII. 539 et 640.

Musso (Cornelio). X. 593. Fut nommé le *Chrysostome des Italiens*. X. 596. Et regardé comme le bras droit du Concile de Trente. 597.

Mustapha, empereur des Turcs. X. 599. Comment élevé sur le trône. XI. 273. Et pourquoi déposé. *Là même*.

Musurus (Marc). X. 599.

Mutius (Huldric). X. 605.

N.

Naerden. Saccagé par les Espagnols. VIII. 231.

Nagelius. Visionnaire qui avait prédit des révolutions surprenantes. XIII. 496.

Naissance. Peu de gens sont bien aises qu'on parle de l'obscurité de leur naissance. I. 501; et XIII. 258. De tout temps on a aimé à ravaler celle de ceux que la fortune fait monter au sommet des dignités. II. 132. Voyez aussi XIII. 258, et 393. La basse naissance ne peut être un vice. II. 152.

Nangis (Guillaume de). Insère toute la chronique de Sigebert dans la sienne. XI. 364.

Nani (le cavalier). Juge des mœurs des Hollandais par les mœurs des Italiens. IX. 455.

* Nannius (Jean). XI. 1.

Nannius (Pierre). Juste Velsius fait des leçons pour lui dans le collége des Trois Langues, à Louvain. XIV. 349.

Nantes (édit de). Par qui dressé. V. 58. Ce que le cardinal Mazarin dit au sujet de cet édit. I. 517. Voyez *Édit*.

* Naogeorgus (Thomas). XI. 4.

Naples (Jeanne Ire., reine de). XI. 5.

Naples (Jeanne II du nom, reine de). XI. 17. Par quels services on obtenait d'elle les grands emplois. IV. 430. Comment elle découvrit un jour sa passion. 431.

Naples (Alphonse, Ier. du nom, roi de). XI. 25.

Naples (Ladislas, roi de). Meurt empoisonné dans le sein de la volupté. XI. 22.

Naples. Qui le premier y exerça l'imprimerie. X. 148. Il s'y élève du trouble à cause de l'inquisition qu'on y veut établir. XI. 195. Ce que l'on y appelait le Portique. 348. Fables concernant cette ville. XIV. 431 *et suiv*. On y a découvert des impies. XII. 239.

* Narni (le père). XI. 35. Qui est l'auteur de la traduction de ses sermons. IV. 1.

Nassau (Maurice de). Entendait beaucoup les mathématiques. XIII. 492 et 493.

Nations. Il y en a qu'on prendrait pour des bêtes brutes. I. 349.

Nature. N'écoute point les lois. II. 60. Si elle nous incline à certaines choses, on n'en guérit pas sous le froc. 123. Nature corrompue se dédommage toujours par quelque endroit. VII. 224. Les effets de la nature ne peuvent être des pronostics d'un événement contingent, à moins qu'une intelligence particulière ne les destine à cette fin. XI. 588. Ses secrets sont impénétrables. XII. 100. Ne se doit point forcer par l'étude. VII. 482.

Navagiero ou Naugier. XI. 37. Meurt à Blois, de la fièvre pourprée. XI. 419.

Navailles (le duc de). Son procédé avec les députés des villes impériales d'Alsace. IX. 51.

Navarre (le roi de). Avait des procès et un conseil dans trois des parlemens de France. VI. 455. Voyez *Henri IV*.

* Navarre (Marguerite, reine de). XI. 39. Ses nouvelles jusqu'où condamnables. XV. 325 et 326.

* Navarre (Jeanne, reine de). XI. 56. Calomniée et mal défendue. IV. 259.

* Navarre (Marguerite, reine de), femme de Henri IV. XI. 78. Ravit les ambassadeurs de Pologne par sa beauté. X. 84. Aimait les mathématiques. XIV. 44. Voy. *Marguerite*.

Navarre. Fait percer une montagne pour le passage de l'armée de France en Italie. VI. 583.

Naucratis. XI. 99.

Naudé. Il ne paraît pas qu'il ait jamais cru ce que l'on conte des sorciers et des magiciens. IV. 293. Cité. V. 56; et XV. 160. Ce qu'il rapporte touchant l'exaltation du pape Hadrien. VII. 443. Critiqué sur le chapitre de la déification d'Alexandre. XI. 232. Qui était son auteur favori. 344. Critique fort la conduite de Savonarole. XIII. 126.

Naufrage. Il est agréable d'en voir quelques-uns quand on ne les craint pas. X. 73.

Navicula Stultarum Mulierum. Livre mal à propos attribué à Badius par Valère André. III. 24.

Navire. Ce que les anciens disaient de l'arbre qui servit à construire le premier. XI. 145.

Navis Narragoniæ ou *Stultorum*, de Séb. Brandt. III. 24.

Nausicaa. XI. 104.

Nausithoüs. Voy. Alcinoüs.

* Nazianze (Grégoire de). L'opinion qu'il a des conciles. XI. 114. Voy. *Grégoire*.

Néarque, tyran d'Élée. Divers sentimens des auteurs sur ce qui lui arriva avec Zénon. XV. 33.

Nectanèbe. Quand chassé de son royaume. XI. 229.

Négoce. Quelle est la science requise pour y réussir. III. 489.

Neméens. Jeux institués en l'honneur d'Archemore. II. 315.

Némésis. Pourquoi nommée *Adrastée*. I. 234.

* Nemesius. XI. 107.

Nemours (le duc de). Prince d'un merveilleux talent pour attirer les hommes dans son parti. III. 235. Sort de France, et pourquoi. VII. 41. Il est rappelé, et sert contre ceux de la religion. *Là même*. Comment il en est récompensé de la cour de Rome. *Là même*.

Nepenthes. Ce que c'était. VII. 545.

Néphélococugie, ou la *Nuée des coucous*. Pièce de théâtre de P. le Loyer, où il y a bien des grossièretés. IX. 304. Elle est pleine d'invention et d'esprit. *Là même*.

Nephes Ogli. XI. 108.

Nepos. Ce qu'il signifie dans la belle latinité. III. 87; et VII. 157. Peut avoir le même sens en italien que dans la bonne latinité. VII. 301.

Népotisme. Il y a des temps où le grand et le petit ne règnent pas tous deux à la fois. II. 116. Quand il a ramassé toutes ses forces. XI. 283.

Néron. Plusieurs ont pris faussement ce nom. II. 452. Les Dernières Heures de ceux que ce prince avait fait mourir, par qui composées. VI. 395. N'avait point composé lui-même l'oraison funèbre de Claudius qu'il récita. VII. 428. Pourquoi les sages fermaient les yeux sur ses désordres. XI. 217. Si les quatre vers qui commencent par *Torva Mimalloneis* sont de lui. 653. Son attachement à la musique. XIV. 381. Fut assez patient pour les libelles. XV. 153.

Nerva. Son règne pire que celui de Domitien, et pourquoi. VI. 605. Apophthegme très-solide dont il sut profiter. *Là même*. Meurt peu après avoir adopté Trajan; pensée de Pline là-dessus. VIII. 88.

Nestor. Quelle était la grandeur de sa coupe. VII. 183. Tue Mulius. XI. 628.

Nestorianisme. Le sieur Moni croit que ce n'est qu'une hérésie de nom. I. 208. Voyez aussi XI. 131.

* Nestorius. XI. 109.

Neubourg. Par quels motifs un prince de cette maison changea de religion. XI. 488.

Nevenar (le comte de). Plaisante manière dont il réduisit le supérieur d'un couvent à lui faire satisfaction. VIII. 172.

Nevers (Jean de Bourgogne, comte de). XI. 132.

Nevers (le duc de). On lui reproche d'avoir voulu se signaler aux dépens du roi son maître. VIII. 17. Qui a été le premier duc de Nevers. 275.
* Neufgermain (Louis de). XI. 133.
Neufville (la). Assure que Grotius avait commencé de refaire son histoire de Hollande. VII. 287.
Neuhausel. Cédé aux Turcs par un traité. IX. 207.
* Nevizan (Jean). XI. 136.
Neuton (Adam). XI. 138.
Neutralité. Ses inconvéniens pendant les guerres civiles, soit d'état, soit de religion. VI. 214. Les villes impériales d'Alsace ne peuvent la garder. IX. 52. N'empêche pas qu'un historien ne favorise l'un des partis. IV. 427.
Nicaise (Claude). XI. 139.
Nicarète. Courtisane illustre par sa naissance et par son savoir. XIII. 499.
Nicée. Modération de son concile au sujet d'Arius. II. 375.
Nicéphore. Est un écrivain fabuleux et sans jugement. VIII. 378.
Nicias. Frayeur qu'il eut d'une éclipse de lune. XI. 590.
Nicodémites. Font quelquefois plus de mal qu'un ennemi déclaré. III. 517.
Nicolas, évêque de Mire. Donne un soufflet à Arius dans le concile de Nicée. V. 249.
Nicolas de Tollentin. Dévotion particulière de Philippe de Bergame pour lui. III. 355.
* Nicolle. XI. 139. Emploie toutes les mêmes objections que les missionnaires du plus bas étage. IX. 567. Pourquoi il ne répond qu'à une des parties d'un ouvrage de M. Jurieu. XI. 526. Ses objections conduisent au pyrrhonisme. 527. Il est faux que l'auteur l'ait noirci *comme ayant écrit de points de doctrine qu'il ne croyait pas*. XV. 259.
Nidhard (Jean Everhard). XI. 150.
Niem (Thierri de). Ce qu'il fournit à l'histoire de la papesse. XI. 354.
Niger (Pescennius), empereur. Ce qu'il dit au sujet d'un panégyrique qu'on lui voulait réciter. VII. 466.
* Nigidius Figulus (Publius). XI. 156.
Nihusius (Barthold). XI. 164.
Nîmes. Son synode donne à l'église de Zurich toutes sortes d'éclaircissemens. IV. 242. Claude Baduel y enseigne les belles-lettres. III. 24. Ses ouvrages à ce sujet. *Là même*. G. Bigot y est appelé. 438. Ses disputes avec Baduel. *Là même*.
Nymphes. Il y en avait qui surpassaient en longueur de vie toutes les autres natures mortelles. VII. 495.
Nymphodore. XI. 174.
Ninus. Quelle fut la dernière de ses victoires. XV. 86.
Niphate. Montagne où Saturne se réfugie, et d'où il fut précipité dans le Tartare. III. 580. Jupiter le nomme Caucase en l'honneur d'un berger de ce nom que Saturne y avait tué. *Là même*.
Niphus (Augustin). XI. 175. Était d'une complexion fort amoureuse. II. 226. Est censuré d'une faute de jugement. *Là même*. Et d'une contradiction. *Là même*. Écrit contre Pomponace. XII. 230.
Niphus (Fabius). XI. 182.
Nobilis familia. Comment il faut entendre ces mots dans les éloges latins. I. 490.
Nobilis et *plebeius*. N'étaient pas des termes incompatibles dans l'ancienne Rome. VIII. 214.
Noble (le). Brouille tout dans son roman de Zulima ou l'Amour pur. VII. 97.
Nobles. Les maisons nobles débitent ordinairement des chimères sur leurs premiers fondateurs. XII. 563.
Noblesse. Invective contre ceux qui s'en piquent. II. 152. Celle du père est ordinairement plus aisée à prouver que celle de l'aïeul ou du bisaïeul. III. 317. Oraison de Philon sur la vraie noblesse, traduite par Dan. d'Auge. II. 548.
Noces. Les premiers chrétiens condamnaient les secondes noces. II. 491. Ce que dit saint Jérôme contre les secondes. VII. 153. XII. 376. Elles ont été sujettes et le sont encore à des peines canoniques. VII. 154. Qui la première des femmes du Péloponèse y convola pour la seconde fois. 157. Ceux qui mariaient leurs filles exigeaient de leurs gendres un présent de noces. X. 370. Sentences contre les secondes. XII. 268. Cherchez *Bigames*.
Noé. Par quel moyen il put reconnaître que c'était Cham qui avait

révélé sa nudité. V. 55. Quelle fut l'injure qu'il reçut de Cham, selon M. von der Hardt. 56.

Noëls. Leurs airs profanes reprochés. X. 327.

Noyon. Procession solennelle de ses chanoines pour remercier Dieu de la mort de Calvin. IV. 338.

Noix de galle. Formée par la piqûre d'un insecte sur le chêne. XIV. 450.

Nom tetragramme. Ce qu'Alting en a dit. I. 480.

Nombre d'or. Qui est l'auteur de ce cycle. VII. 506.

Noms. Affectés à tous les rois d'un certain pays. I. 78. Noms propres; les moindres fautes qu'on y commet, peuvent faire illusion au lecteur. 214. Le plus petit changement de lettres qu'on y fait multiplie mal à propos les auteurs. VIII. 298. Milantia disait que, si les noms se vendaient, il faudrait acheter les plus beaux. II. 82. Noms intraitables par rapport aux rimes. III. 59. Mal propres pour la poésie. VI. 356. Nom peu prévenant peut nuire à un auteur. III. 65. Nom changé par vanité. IV. 541. Coutume que l'on avait autrefois de se donner un nom. V. 2. Et de le changer. I. 337; et XI. 403. Il y a des noms dont on devrait se défaire. VII. 176. Il y en a qui semblent influer quelque chose dans les mœurs des personnes qui les portent. VIII. 465. Défense d'en changer. XII. 486. Devaient être employés librement selon les stoïques. XII. 211. Les auteurs français défigurent les noms propres. IX. 63.

Nonius (Pierre). XI. 184.

Nonnain. Voy. *Religieuse.*

Nonnus. L'histoire de la femme adultère, qui manquait dans sa paraphrase, a été suppléée par le père Abram. I. 92.

Nonnus ou *Nonnes* (Duard). Particularités touchant cet homme. XIV. 88.

Noradin. XI. 185. Sa fille devient amoureuse d'un prince de Westphalie, se sauve avec lui, et devient sa seconde femme. VII. 97.

Notables assemblés à Fontainebleau. X. 285.

Notariat. Charge qui, dans le XIVe. siècle, n'était pas indigne d'un gentilhomme. IX. 115.

Notes ou scholies mises à un livre pour le réfuter. VI. 114.

Notres-Dames de Hall et de Zichem. Jugement que Joseph Hall en fait, aussi-bien que de leurs histoires écrites par Lipse. IX. 271.

Novarre (Jean de). Général des augustins. III. 356.

Novateurs. Sont quelquefois nécessaires. II. 577. Affectent d'avoir des dévotes, et de se servir de leurs intrigues. X. 58.

Novella. Pourquoi Jean André nomme ainsi un de ses commentaires. II. 82.

Novella, fille d'un professeur en droit canon. Faisait des leçons en la place de son père. II. 83. Elle se cachait le visage quand elle montait en chaire. 84. Ce qui peut faire la matière d'un joli problème. *La même.*

Novice. Ce qu'un novice dit un jour à Charles-Quint. V. 72.

Nouvel Absalon, etc. A qui on attribue ce libelle. XV. 145.

Nouvelistes. Sont sujets à caution. I. 31. Voyez aussi X. 107 et 367. N'ont pas besoin d'être exhortés à reconnaître les bontés de Dieu. VI. 382. Grossissent les choses. XI. 529; et XIV. 440. Se doivent souvenir d'une sentence d'Agathon. I. 251. Font une espèce de guerre avec leurs armes de plume. XV. 179. Leur artifice pour inspirer au peuple une crédulité flatteuse. IX. 55. Embarras dans lesquels leurs déguisemens les jettent. *Là même.* Le siége des places importantes sera toujours un fâcheux écueil pour eux. *Là même.* Leur prévention et leur partialité. XI. 383.

Nouvelles. Une fausse nouvelle, crue trois jours, est capable de perdre un état ou de le sauver. IV. 63. Voyez aussi XV. 176. Il y a des gens qui savent toutes celles d'une ville, excepté celles qui blessent leur domestique. VII. 564. Comparées à l'enchère des encans. VIII. 50. C'est un vice que d'en trop savoir. XV. 290.

Nouvelles de la République des lettres. L'auteur accusé d'y avoir trop donné d'éloges. XV. 256.

Nu. Il y a eu des solitaires qui al-

laient nus. I. 221. Pourquoi l'impudence d'aller nu s'est si souvent renouvelée parmi les chrétiens. XIV. 279.

Nudité. Opinion de quelqus solitaires sur la nudité. I. 221. Espèce de nudité de quelques femmes. V. 375 et 478. Nudités en peinture, défendues au sexe chez toutes les nations civilisées. X. 223. La curiosité des femmes pour les nudités originales. *Là même*. Vilaines coutumes par rapport à la nudité. XIII. 268.

* Nully (Étienne de). XI. 187. Après avoir été pourvu de la dépouille du président de la Place, fait inutilement ce qu'il peut pour l'empêcher de la rendre. XII. 157. Fait président à mortier par le duc de Mayenne. 159.

Numa Pompilius. Défend à toutes les femmes débauchées d'entrer dans un temple de Junon. VIII. 515. Réduisit, mieux que Lycurgue, les filles à la bienséance de leur sexe. IX. 221. S'il a introduit la communauté des femmes. 225. Il ne voulait pas qu'on représentât la divinité par des images. XII. 144.

Numantina. XI. 190.

Numénius. Dit qu'Arcésilas se fixa dans l'inconstance pyrrhonienne. II. 242. Et il le maltraite fort. *Là même*. Il en a dit pourtant des choses fort avantageuses. II. 246.

O.

Obédience. Comment on peut se sauver dans deux obédiences. I. 345.

Obéissance passive. Fortement soutenue. I. 518.

Ὀβελίζειν. D'où est venu que ce mot signifie condamner. II. 326.

Objections. Il serait à souhaiter que nous eussions une règle générale pour discerner celles qui ne procèdent que de la chair et du sang. III. 228. On s'est plaint que Bellarmin proposait mieux celles des hérétiques qu'il ne les réfutait. 276. Les réponses d'un théologien ne peuvent pas toujours être aussi claires que les objections d'un philosophe. V. 105. Fondées sur des notions bien distinctes, demeurent également victorieuses, soit qu'on n'y réponde pas, soit qu'on y réponde des choses inintelligibles. XV. 280.

Obligations. Il y a peu de gens qui puissent aimer ceux à qui ils ont trop d'obligations. X. 44.

Obscénités. S'il n'est pas permis d'en rapporter. VI. 190. Voyez aussi XIII. 273 et 544 et *suiv*. Apologie de celles que l'on trouve dans quelques endroits de ce Dictionnaire. VIII. 144. Voyez XII. 385, 389 et 547. La plupart des poëtes réussissent mieux quand ils tournent leur poésie de ce côté-là. X. 321. Écrites par une reine sage et vertueuse. XI. 53. Préservatif contre celles des anciens poëtes. XIII, 205. La Mothe le Vayer fait l'apologie de celles qu'il a répandues dans ses livres. XIV. 289. Reprochées à des Accords qui s'en justifie. I. 128. Grossières, moins dangereuses que les délicates. XV. 342. Dégoûtent du plaisir des femmes. I. 129. Garasse censuré d'en avoir allégué, et comment il se défendit. VII. 29 et *suiv*. Il y en a dans l'Examen des esprits de J. Huarte, et dans la traduction qu'en a faite Chappuis. VIII. 292. Naudé tâche d'excuser celles de Niphus. XIV. 180. Licence débordée que se sont donnée là-dessus beaucoup d'auteurs. *Là même*. Éclaircissement sur celles employées par l'auteur. XV. 324-371. Différentes manières dont elles sont employées dans les livres. 324. Remarques générales sur celles qui se trouvent dans les livres. *Là même*, *et suiv*. Écrits obscènes ne distinguent point les honnêtes gens d'avec les malhonnêtes. 326. Auteurs honnêtes gens qui en ont écrit. 266. Deux partis touchant les auteurs qui en ont écrit. 329. Remarques sur celles de ce Dictionnaire. 332. Comment en use l'inquisition à l'égard des procès où il en entre. 346. Il est impossible de leur fermer absolument la porte. 351. Exemples de celles qui sont dans la Bible. 354 et 364. Et dans les historiens profanes. 355. Et dans les pères de l'église. *Là*

même. Si elles choquent moins la pudeur étant écrites en latin. 359. L'apologie de l'auteur se trouve en divers endroits de son ouvrage tout auprès de celles qu'il rapporte. 366. Si nos poëtes modernes en ont moins que les anciens. XIV. 228.

Obséquens (Julius). XI. 190. Prodige qu'il rapporte. XIII. 560.

Océan Septentrional. Qui des généraux romains s'y embarqua le premier. VI. 48.

* Ochin. XI. 192. Quelques-uns de ses ouvrages traduits par Jean Poinet. XII. 180.

Ocrifia. Comment elle devint grosse, et de qui elle accoucha. XIV. 25.

Octave jure qu'il n'a point consommé son mariage avec la fille de Fulvie. VI. 612.

Octavie, sœur d'Auguste. XI. 208.

Octavie, fille de Claude. XI. 215.

Octavius, de Minutius Félix. Ce livre a été donné à Arnobe. II. 430.

Odes. Procès intenté pour quelques odes dérobées. XII. 577.

Odium theologicum. Cette passion trouve des hérésies partout où elle souhaite d'en trouver. III. 31. Une de ses plus fines touches. 108.

Œcolampade. XI. 220. Avis qu'il donne à Farel. VI. 397.

Œnomaüs, reproche à Apollon d'avoir reconnu Archilochus pour client des muses. II. 279.

Œnone. XI. 221.

Œuf. Servit à la génération des choses selon la doctrine des anciens. I. 200; et II. 312. Son rapport avec les expressions de Moïse dans l'histoire de la Création. *Là même*. Autre œuf qui, couvé par une colombe, a produit Vénus et l'Amour. 313. Sens mystérieux qu'y trouve le docteur Burnet. *Là même*.

Œuvres. Du mérite des bonnes œuvres. IV. 202. Expressions ambiguës et variations de Bucer sur le mérite des œuvres. 211. Difficultés de cette matière. 201. On s'accorderait sur ce sujet, selon Grotius, si l'on voulait bannir les chicanes. 212.

Officiers. Histoire des grands officiers du royaume de France, par J. le Feron. VI. 432.

Ogier (le prieur) censure le père Garasse. III. 416; et IV. 234. Une de ses oraisons funèbres citée. X. 85.

Ogier (Charles). Ce qu'il dit de l'incontinence du Nord. VI. 257. La relation de son voyage de Danemarck et de Suède est curieuse. XIV. 460. Citée. XII. 646.

Oginski (Charles). XI. 224.

Oie amoureuse d'un garçon. I. 550. Une autre aimait un philosophe. IX. 8.

Oiseaux qui balayaient chaque jour le temple d'Achille. I. 170. Oiseau qui peut enlever en l'air un cheval et son chevaucheur. VII. 22. Oiseaux détruisent l'armée des Éthiopiens. X. 363. Leur langage entendu par quelques gens. X. 372. Adorés dans Lemnos. IX. 132. Langage des oiseaux. XIV. 217.

* Okolski (Simon). XI. 224.

Olen. XI. 225.

Olympias. XI. 226. Ce qu'elle dit à une belle que Philippe aimait. II. 213.

Oliva. On y traite de la paix. IX. 476.

Olivarez (le duc d') favorise les amours de Philippe IV. II. 600. Mis en parallèle avec le cardinal de Richelieu. XIV. 198.

Olivier. Comment et à quelle occasion produit par Minerve. II. 314.

Olivier, chancelier de France, disait que les Français ressemblent aux guenons. VIII. 266. Oraison funèbre de ce chancelier, par Dan. d'Auge. II. 548.

Olivier (Antoine). Évêque de Lombès, frère du chancelier. II. 548.

Olonne (madame d'). Ses amours ont fourni de la matière aux auteurs du XVIIe. siècle. X. 413.

Ombre qu'on disait qui venait persécuter toutes les nuits. V. 232.

Omissions. Il y en a qui sont des crimes impardonnables dans un historien. VI. 135. Omission pure; plusieurs philosophes soutiennent qu'elle n'est jamais libre. XIV. 197.

* Omnibonus. XI. 236.

On. Pourquoi certains écrivains se désignent ordinairement par là. XI. 436.

Onesicrite, fort considéré d'Alexandre, le suivit dans ses guerres, et y eut des emplois de distinction. V. 531.

Opéra. Premier essai des opéras. V. 303. Qui en a été le premier au-

teur. XIII. 561. Dans les XV et XVIe. siècles les opéras étaient les psaumes, et les proses de l'église. V. 152. Rinuccini, ou Caveleri, regardés comme leurs inventeurs. XII. 539 et 540.

Opinateurs. Quelles sortes de gens sont-ce. XI. 145.

Opiniâtres. Ce qui leur arrive quand ils sont tombés dans quelque lourde faute. X. 168.

Opinions. Leur diversité causée bien souvent par des méprises. I. 153. C'est par l'opinion seule que l'on juge de toutes choses dans le monde. VI. 497.

Oppidum. Ce mot est équivoque, et signifie tantôt une ville, tantôt un bourg. III. 308.

Oracles du paganisme. Plusieurs étaient consultés sur les mêmes cas. I. 262. Et le plus grand des dieux ne conservait pas sa supériorité à cet égard. *Là même*. Différence entre les devins qui prédisaient en forme d'oracle, et les autres devins. 539. Plutarque confesse que tous ceux de la Béotie avaient cessé. 540. Celui d'Amphiaraüs était fort révéré. *Là même*. S'ils cessèrent par l'établissement de la foi chrétienne. 548. Si l'on y doit reconnaître aucune opération diabolique. III. 8. Ne faisaient rien pour rien. IV. 322. Étaient pleins de galimatias. IX. 186. Oracle réduit au silence. XIV. 216.

Oraisons funèbres. Quand et à quelle occasion l'honneur en fut accordé aux femmes romaines par le sénat. IV. 388.

Orange. Les cruautés que l'on exerça dans cette ville ont précédé les sauts de Mornac et de Montbrisson. III. 233. Les horribles cruautés qui s'y commirent quand elle fut prise d'assaut par Serbellon. XIII. 247.

Orange (Guillaume Ier. prince d'). Brantôme cite mal à propos l'apologie de ce prince au sujet de Philippe II, et de son ingratitude envers son père. V. 77. Va à Strasbourg pour y vendre toute sa vaisselle d'argent et ses meubles. XIII. 171. Deux fois assassiné. V. 110, et 111. Comment traité par R. Hall. VII. 490.

Orange. (Frédéric-Henri prince d'). Comment disposé à l'égard du cardinal de Richelieu. IX. 455. La princesse sa femme, piquée contre le cardinal Mazarin, travaille à la paix particulière de la Hollande. IV. 167.

Orateurs. S'ils doivent affecter de passer pour savans. II. 137. Se soucient peu que les faits qu'ils avancent soient certains. IV. 192. Étaient rares en Cappadoce. 425. Ne font point scrupule d'exténuer ou d'amplifier les choses, selon l'intérêt de leur cause, à laquelle ils font servir tout ce qu'ils peuvent. 492; et V. 194. On trouve bien des falsifications chez eux. V. 8. Servent beaucoup pour faire commencer ou pour faire durer une guerre. 284. Ils ne sont pas assujettis à des règles aussi étroites que les historiens. *Là même*. Orateur qui se donne bien des mouvemens pour satisfaire l'envie qu'il avait de haranguer. VII. 60. Leur art dépend presque tout de l'action. XI. 593. Définition d'un orateur. 621; et XII. 507. Se laisse facilement gagner par l'argent. VII. 507. Leur langue peut faire beaucoup de mal dans une république? *La même*. C'est une espèce de miracle, quand deux fameux orateurs vivent en bons amis. VIII. 220. Ils sont toujours prêts à se déclarer pour le parti qui triomphe. 530. Ceux qui sont véhémens excitent des tempêtes pour rien. XI. 408.

Oratoire (les pères de l') décriés à Mons et à Liége. XI. 119. Fondateur de cet ordre en France. III. 383.

Orchoméniens. Deux peuples de ce nom. XII. 39.

Ordre. Il est de l'ordre qu'il se fasse quelque chose contre l'ordre. I. 250.

Ordre du Saint-Esprit. Qui en a dressé l'office. I. 504.

Ordres sacrés. Qui étaient ceux qui y pouvaient être admis selon les anciens canons. VIII. 230.

Ordres de chevalerie. Traité de leur origine et institution, par P. de Beloy. III. 296.

* Oregius (Augustin). XI. 236.

Oreilles. Catalogue de gens qui ont eu la faculté de les remuer. VIII. 85.

Oreste. La longueur de son tombeau et de ses os. II. 60.

Organisation. Si les lois générales du mouvement y peuvent suffire. XIII. 236.

Orgueil. Il en peut entrer dans nos plus louables actions. II. 344. C'est la passion ordinaire de ceux qui ne sont pas voluptueux. VII. 224. Appelé *la maladie sacrée.* IX. 200. C'est le vice ordinaire des grands esprits. *Là même.*

Oricellarius (Bernard). XI. 236.

Orichovius. XI. 241. Avoue qu'il avait épousé une femme étant prêtre, mais non pas qu'il eût rompu avec l'église romaine. XIII. 486.

Orientaux. Échantillon de leur légende. I. 96. Ils sont excessifs dans leurs éloges. 100. Pourquoi. *Là même.* Ils avaient coutume de consacrer des figures d'or, qui représentaient les parties du corps dans lesquelles ils avaient été incommodés. 231. Disaient que ceux qui étaient guéris d'une grande maladie ou échappés d'un grand péril avaient été tirés du tombeau. *Là même.* Tournaient leur face en priant vers un certain point du ciel. X. 360. Considérations sur leur religion. XII. 670.

* Origène. XI. 243. Son opinion touchant les livres occultes du prophète Élie, relancée par saint Jérôme. VI. 119. Ce qu'il répond aux manichéens sur l'origine du mal. X. 233. Voyez aussi XI. 254 et 264. Avait un grain de spinozisme. *Là même.* S'il doit être mis entre les mains de tout le monde. 265. Lui et les autres pères ont regardé la question de l'origine du mal comme une des plus embarrassantes. 502. Choisissait mal ses preuves pour établir la virginité de la mère de Jésus-Christ. XV. 204. Sa réponse à Celse touchant la raillerie qu'il faisait de la foi des chrétiens. 282. Nemesius était dans quelques-unes de ses erreurs. XI. 107.

Origénisme était double ; l'un charnel et l'autre spirituel. XI. 263.

Originaux. Confusion où tombent ceux qui ne les consultent pas. IV. 267.

Origine. Ce qui fait connaître l'origine et le progrès des choses doit être remarqué. IV. 19.

Oriz, pénitencier du pape, envoyé à Ferrare pour y être le convertisseur de la duchesse. VI. 441.

Orléans. Étranges désordres des prêtres qui étaient dans ce diocèse. IV. 552. Qui le premier y établit la bibliothèque de la nation Allemande. VII. 75.

Orléans (Louis de France d') assassiné dans Paris par son oncle le duc de Bourgogne. IX. 429.

Orléans (Louis d'), avocat de la ligue. Ce qu'il fait dire aux catholiques Anglais. VIII. 281.

Orléans (le père d') beaucoup plus équitable que Sanderus. III 533. Cité. VI. 90. Ce qu'il dit de la pénitence tardive. XIV. 564.

* Orobio (Isaac). XI. 266.

Orope fut un sujet de dispute entre les Athéniens et les Thébains. I. 536. Ses habitans furent les premiers qui déifièrent Amphiaraüs. 539. Pillée par les Athéniens. IV. 465.

* Orose (Paul). XI. 266.

Orphée mis en pièces par les femmes de Thrace, et pourquoi. I. 228.

Orthodoxe. Chaque orthodoxe ne doit pas se mêler de la dispute. II. 553. Il n'y a rien qui fasse tant perdre l'envie de l'être, que de se voir persécuté par les autres orthodoxes. XIV. 478. En quel sens semblent admettre deux premiers principes. XI. 476.

Orthodoxie. Grands inconvéniens où se jettent ceux qui la veulent établir en employant le bras séculier. I. 27. Ceux qui en sont les promoteurs sont quelquefois plus à craindre que les infidèles. 392. Trois choses dont aucune ne peut être une marque d'orthodoxie. II. 6. Si, pourvu qu'elle triomphe, il n'importe par où, ni comment. V. 96. Il y en a une philosophique et une autre théologique. 515. Comment elle se conserve contre les attentats de l'hérésie. IX. 479.

Orthographe. Combien il est nécessaire de l'observer exactement. VI. 294 et 295. L'ancienne se doit conserver dans les impressions ou réimpressions des vieux écrits. V. 296.

Orthographe française. Laurent Jou-

bert en fut un innovateur. VIII. 398.
Os. Ce que les juifs content d'un petit os. III. 119.
Osanna, sainte fort vénérée à Mantoue. VI. 443.
Osiander. Ce qu'il enseignait touchant la médiation de Jésus-Christ. XIII. 483.
Osiris. En quel lieu était son tombeau. I. 71. On n'employait aucune musique aux sacrifices qu'on lui offrait. 72. On sacrifiait à ses mânes tous les rousseaux que l'on rencontrait. IV. 273.
Osman. XI. 270.
* Osorius (Jérôme). XI. 273. Prend pour interlocuteurs de ses dialogues *de Gloria* J. Métel, son ami et Antoine Augustin. X. 409.
Osorius, compose la vie de Jérôme Osorius son oncle. XI. 274.
* Ossat (le cardinal d'). XI. 274. Gagne les jésuites au sujet de Marthe Brossier, prétendue possédée. XII. 551.
Ostentation. Peu de savans s'en garantissent. IV. 481.
Ostracisme. Qui en fut l'inventeur. I. 144. Pourquoi on infligeait cette peine. V. 193.
Othon, empereur romain. Son miroir était une des principales pièces de son équipage de guerre. II. 212. Vaincu par Vitellius. XIII. 545. Disparate de sa vie. 569. Sa générosité. XIV. 568. Maxime qu'il allégua en mourant. XV. 81.
Othon I, empereur, mourut l'an 973. III. 595.
Othon III, empereur. XI. 279. Aimait les pèlerinages. III. 534 et 535.
Othon IV, empereur, fut charmé de la chaste réponse d'une fille. VII. 300. Voyez X. 182.
Ottoboni (Pierre). XI. 282.
Ottoman. Ce mot ne frappe point la populace comme celui de *Turc*. XV. 258. Supercherie de Jurieu dans l'emploi de ces mots. *Là même*.
Ottomans, empereurs turcs. Il n'y a rien de plus fragile que leur autorité, quoiqu'elle semble la mieux appuyée. XI. 273. Histoire métallique des empereurs ottomans promise. XIII. 421.
* Ovide. XI. 285. Cité touchant les couches d'Alcmène. I. 409. Était un maître peintre en fait d'amour. III. 426. N'observe pas assez la vraisemblance, au sujet d'OEnone. XI. 222. Ce qu'il dit d'Hippodamie et de Ceneus. II. 501. Repris touchant Pygmalion, qu'il donne lieu de ne regarder que comme un simple statuaire. XI. 74. Ce qu'il dit de la prostitution des femmes de Cypre. *Là même*.
Ouï-dire. Il ne faut rapporter des ouï-dire que dans deux cas. III. 51. Il faut se défier des contes qui ne sont fondés que sur l'ouï-dire. V. 144. Comment on se doit conduire à l'égard des contes qui n'ont point d'autre fondement. XI. 179.
Ouvrages. Quand un adversaire les attaque par la voie du bras séculier, cela ne fait qu'augmenter la bonne opinion qu'on en a déjà. II. 513. Il y en a d'excellens qui ont de très-grands défauts. III. 320. De quelle manière on doit juger de certains ouvrages. IV. 367. Ouvrages posthumes ne manquent jamais d'être défectueux quand ils sont augmentés sur les mémoires informes des auteurs. V. 49. Il est difficile qu'un ouvrage, quelque fort qu'il soit, ait quelque force dans les fragmens qu'un adversaire en allègue. 169. Ouvrage dont la perte doit être extrêmement regrettée. 313. Les ouvrages ne se doivent point comparer par morceaux à d'autres ouvrages pour bien juger de leur prix, mais il en faut comparer le tout au tout. 295. Les premiers ouvrages qu'un homme publie peuvent être des pièces très-achevées. 353. Il faut parler avec beaucoup de retenue d'un ouvrage qu'on ne connaît que par le rapport d'autrui. 368. On se trompe souvent sur le nom de leurs véritables auteurs. VI. 234. Ouvrages dont on est la dupe. VII. 254. Il est juste de bien étudier les règles avant que de prononcer s'il est bon ou mauvais. VII. 471. Il y en a d'une telle nature qu'il n'est pas possible de n'y pas broncher. VIII. 481. Plus intelligibles par les extraits qu'on en donne que par eux-mêmes. *.

* Les éditions in-folio renvoient pour cette dernière phrase à la page qui contient, 1°. la fin

Ouvrier. Le droit veut qu'on donne la vie à celui qui excelle en quelque art, bien qu'il ait mérité de la perdre. VII. 165.
Oxford. Qui le premier a été professeur en histoire dans cette académie. IV. 365. On y confère le titre de maître ès-arts à ceux qui ont fourni la carrière de sept années. 366. Fondation de son collége. XIV. 562.

P.

Pacard (George). XI. 318.
Pachéco (Alvaro). XI. 319.
Padilla (Marie de). XI. 320.
Padilla (Jean de). XI. 325.
Padilla (Louis de). XI. 328.
Padoue se soumet à la république de Venise. XV. I.
Paëtz. Son grand mérite. III. 389.
Paganisme. Donne des idées aussi affreuses de la divinité que l'athéisme. I. 262. Les philosophes et non les prêtres écrivent en sa faveur. 497. Si c'est un moindre mal que l'athéisme. II. 193. Qui fut la cause du silence de ses oracles. III. 8. Ses prêtres ne craignaient rien tant que les yeux des incrédules et des curieux. *Là même*. Il s'y faisait une monstrueuse alliance entre les cultes des dieux et les passions les plus sales. III. 3. S'est formé sur les jeux d'esprit de quelques poëtes. 579. Voyez aussi VIII. 521 et 540. Rien n'est plus mal lié que son système. IV. 485. Avait dans ses temples des tableaux horribles. V. 174. En quoi il faisait consister une partie de son culte. 252. Qui en étaient les pharisiens. VI. 166. Poussé à bout par Arnobe. VIII. 530. Vénalité de ses oracles. IV. 322. Ses cérémonies avaient plus pour but de détourner les malheurs, que de s'attirer des faveurs. XI. 601. Ses prêtres recevaient de bon cœur les offrandes des courtisanes. XII. 520.
Page. Action hardie d'un page. III. 237.
Page (le), ministre de Dieppe et puis de Rotterdam, auteur du livre de l'*Impiété des communions forcées*, meurt en 1701. X. 496.
Pageau (N.) XI. 329.
Païens. Ont bien connu la vertu. I. 543. Ce que plusieurs ont cru du salut des païens. II. 80. Raisonnaient peu conséquemment sur les réalités de la vertu. IV. 189. Leur doctrine sur les anges tutélaires. 306. Réflexion sur le système de la multitude des dieux. 307. Ils pouvaient mieux répondre que les chrétiens aux objections des manichéens. *Là même*; et XI. 491. La plupart se conduisaient comme font les chrétiens qui ont la foi sans la charité. V. 33. Leur distinction entre dieux connus et dieux inconnus ressemblait fort à la distinction des péripatéticiens entre les qualités manifestes, et les qualités occultes. V. 545. Leurs dieux étaient si ridicules, qu'on pouvait bien s'en moquer sans être athée. VI. 367. La contradiction de leur conduite envers ces mêmes divinités. *Là même*. On leur a reproché justement la dernière infamie du plus grand de leurs dieux. VII. 18. Craignent que le christianisme ne soit toléré publiquement, et pourquoi. 434. Un des effets de leur prévention. VIII. 389. On peut dire à leur gloire que plusieurs ont été plus sages et plus purs que leurs dieux. 533. Ceux qui se piquaient de la plus pure orthodoxie n'étaient dans le fond que des athées. 542. Ils ne pouvaient pas rejeter sur les poëtes les abominations qu'on publiait de leurs dieux. VIII. 540. Ils ont été plus faciles à convertir que les Turcs. X. 86. Les idées que les anciens avaient de la divinité s'ac-

de la remarque H de l'article J. Hall; 2°. le texte et les deux remarques de l'article R. Hall. 3°. les 7 8es. du texte et les remarques A, B, C, D de l'article Hallé. N'ayant pas trouvé dans le contenu de cette page le sujet de la dernière phrase, je n'ai pu me décider ni à faire une suppression qui serait très-grave, ni à mettre sciemment un chiffre faux. Après beaucoup de recherches qui n'ont rien produit, j'ai pris le parti de laisser ici du blanc, pour que les lecteurs qui trouveront le passage puissent au moins, sur leur exemplaire, remplir l'indication du tome et de la page.

cordent avec la bonne théologie. XI. 602. Les païens péchaient autant, en pillant le temple d'Apollon, que les juifs eussent péché en pillant le temple de Salomon. XII. 34. Ils se peuvent vanter d'avoir eu, aussi-bien que les chrétiens, des rois qui guérissaient des maladies. 124. Auraient appris aux Juifs le dogme d'une vie à venir selon l'hypothèse de Luc de Bruges. XIII. 17. Se prévalaient des endroits de l'Écriture qui semblent attribuer à Dieu quelque imperfection. 27. Leur opinion touchant les statues des dieux. 501. On ne trouve pas qu'ils aient demandé aux dieux le pardon de leurs péchés à l'article de la mort. XV. 80.

Paillardise. Si le magistrat peut et doit la punir. I. 437. Combien en coûtait l'absolution. III. 77. Voyez *Fornication.*

Pain de chapitre. Ce que c'est. VI. 246.

Pain sans levain. Quand on a cessé à Genève de se servir de pain sans levain dans la Cène. VII. 484.

Pairs de France. Si l'on doit rapporter leur création à Charlemagne. VII. 468.

* Pays (Réné le). XI. 329.

Paysan qui fait présent d'une rave à Louis XI, roi de France. IX. 413.

Pays-Bas, perdus par les jalousies et les autres passions cachées de Philippe II. II. 598. Projet de paix qui leur est proposé. VI. 128. Ont été le théâtre de la guerre pendant deux siècles. IX. 419.

Paix. Il y a des circonstances où chacun des princes qui la concluent encourent le blâme de tout le monde. VI. 96. Peine que l'on souhaitait anciennement à ses infracteurs. 101. Se fait aisément quand les parties ont besoin de faire cesser la guerre. 568. Ce ne sont point ceux qui arment les premiers, mais qui frauduleusement font des menées secrètes, qui la rompent. IV. 28.

Paladins. Les fables que l'on a écrites d'eux se sont introduites dans la religion. I. 329.

Palais anglais, maison proche du Vatican. Pourquoi appelée de la sorte. VII. 437.

Palatin (l'électeur). Rétabli par la paix de Munster. VII. 283. Promet retraite aux sociniens dans sa ville de Manheim. IX. 477. Fait imprimer les pièces qui concernent l'affaire du landgrave de Hesse, à cause du besoin qu'il en a lui-même. 563.

Palatinat. Où se trouve son histoire ecclésiastique. I. 479.

Palavicin (le cardinal). Pensée qu'il emprunte d'Aristote. I. 251. Son aveu touchant les décisions du concile de Trente. III. 219. Contretemps qui lui arrive. V. 141. Bien moins prudent en réfutant Fra-Paolo, que Baronius en réfutant les centuriateurs de Magdebourg. 474. Il n'a pas su le changement de religion du président Ferrier. VI. 456. Plusieurs de ses maximes censurées dans l'Évangile nouveau. VII. 447. Les papes lui faisaient pitié lorsqu'ils n'avaient point d'autre assistance que celle du Saint-Esprit. XIII. 302.

* Paléarius (Aonius). XI. 339.

Palestine. Quelques-uns de ses moines avaient renoncé aux habits et aux sentimens de l'homme. I. 221. Il y a une montagne d'or promise aux chrétiens, quand ils auront surmonté les Turcs. XIII. 198.

Palingenius (Hélias). Nom supposé de Jean Pincier. XII. 86.

* Palingenius (Martel). XI. 343.

Palladium. Par qui fait, et de quelle matière. I. 7.

* Pallavicino (Ferrante). XI. 346.

Pan, puni par Vénus, pour avoir jugé contre elle. I. 146. Sa conception. XI. 539. De qui fils, et d'où vient qu'il a des pieds de chèvre. 540.

Pancrates. Basse complaisances de ce poëte pour Adrien, et la récompense qu'il en eut. II. 129.

Pandectes. Un livre des Pandectes négligé par les docteurs. Contient les plus belles lois de la nature et de la philosophie morale et civile. *.

* Les éditions in-folio renvoient pour les deux phrases du mot *Pandectes*, à la page qui contient, 1°. la fin de la remarque F de l'article Arius ; 2°. les remarques entières G, H, J, K ; 3°. le commencement de la remarque L, et la portion du texte sur laquelle portent les remarques. Le renvoi des éditions in-folio se trouvant faux, j'ai épuisé toutes les combinaisons et fait de nombreuses recherches pour y remédier ; au bout du compte je suis réduit, pour la seconde et dernière fois, à faire ici ce que j'ai déjà fait au mot *Ouvrages*. Voyez ma note ci-dessus, pag. 497.

Panégyriques. Le moyen d'en composer un facilement. VI. 254. Leur multitude ne sert qu'à défigurer les histoires. IX. 31.

Panégyristes outrés font plus de mal que de bien à ceux qu'ils louent. II. 364. Se jettent trop volontiers sur les grands mots. III. 112. Enveloppent ce qui pourrait rendre odieuse la personne de leur héros. 194. Des assassins des rois récompensés par les Espagnols. IV. 26. Panégyristes des méchantes choses; Isocrate n'est pas de leur nombre. 277. Les panégyristes modernes poussent leurs idées beaucoup plus loin que ne faisaient les anciens. VI. 51. Sont fort sujets à se contredire. XI. 442. Aiment à enchérir les uns sur les autres. 640. Cherchez *Éloges*. Les panégyristes sont bien plus ingénieux que les princes qu'ils louent à relever tout ce qui peut les rendre glorieux. XII. 4. Les éloges d'un panégyriste ne tirent point à conséquence pour ses autres discours. XIV. 113.

Panetius, grand philosophe de la secte des stoïques. VI. 391.

Panglossie. Balzac témoigne beaucoup de mépris pour un ouvrage qui avait ce titre. XI. 517.

Pannonius (Jean). Ses vers sur la visite des papes avant leur élection. XI. 367. Et sur la bâtarde de Paul. II. 472.

* Panormita (Antoine). XI. 347.

Pansophie. Qui est l'auteur de cet ouvrage, et de quoi il traite. V. 261.

Panstracie, ouvrage de Chamier; comment nommée par l'auteur de la Bibliothéque de Dauphiné. V. 60.

Pantaléon. Se corrige lui-même touchant la mort de Bibliander. III. 426.

Pantomimes. Quand introduits sur le théâtre. III. 169. Leurs danses ont été, selon Zosime, une des causes de l'ébranlement de l'empire. *Là même.* Elles remuaient terriblement la concupiscence. 168. C'est sous Auguste que leurs danses eurent leur perfection. XII. 82. Comment les anciens ont représenté leur langage manuel. 85.

Paons. Qui le premier des Romains s'avisa de faire apprêter de ces oiseaux dans les repas. VIII. 216. Ces oiseaux étaient d'un grand prix chez les anciens Grecs. XI. 597.

Papauté. Combien il est difficile de l'exercer. VIII. 363.

Papebroch. A chassé du calendrier plusieurs saints. IX. 102 Cité. VII. 454; VIII. 106.

Papes. Comment on se peut sauver sous deux obédiences. I. 345. Exemple d'une grande soumission pour leurs censures. III. 31. C'est un article de foi pour les catholiques, que le pape puisse déposer les souverains. 130. Le milieu que Bellarmin avait pris au sujet du pouvoir du pape sur le temporel des rois n'accommode aucun des partis. 280. S'il faut qu'ils soient scrupuleux et dévots. 281. Interrègne des papes, cause bien des désordres. IV. 285. Concourent avec les princes à l'extension de la langue latine. V. 221. Ne doivent pas s'opposer par les armes temporelles aux entreprises des empereurs. 365. Ni s'élever sur le temporel des rois. 377. En tant que souverains, suivent les principes de la Religion du souverain. VI. 132. Leur autorité dans Rome est tout autrement admirable que celle de ses anciens empereurs. VII. 238. Qui les a tirés de la servitude des empereurs. *Là même.* Si l'établissement de leur pouvoir excessif a dû être difficile. *Là même* et 251. Pour être bon pape, ce n'est pas assez d'avoir toutes les vertus d'un bon ecclésiastique. 447. Corruption des mœurs de quelques-uns. 440. Quelle gloire ils peuvent se promettre, s'ils veulent réformer les abus. 454. Le premier qui se vanta d'avoir des bâtards. VIII. 363. Ne peuvent rien contre les canons des conciles. IX. 103. La coutume de leur baiser la main, changée en celle de baiser leurs pieds. 141. Aveu que fit un pape. XII. 57. Quand l'on pourra exhorter les princes non catholiques à leur faire la guerre. IV. 117. Leur autorité remise dans sa première splendeur. IV. 113. Vers sur la visite qu'on en faisait autrefois avant leur élection. XI. 367.

Papes et cardinaux. Accusés de se

moquer de la religion chrétienne. IV. 357. Prêtres du palais du pape s'en moquent de même. *Là même.*

Papesse. Si jamais l'église romaine en crée une, elle trouvera son apologie dans les écrits du père de la Mainferme. VI. 509.

* Papesse Jeanne (la). XI. 353. Scandale causé par le livre de Blondel touchant cette papesse. III. 470. Faits concernant ce livre. 471. M. Spanheim a écrit pour tâcher de la rétablir. 472. Vers en vieux langage composés sur son histoire. VI. 539, etc. Jean de Caurres, auteur catholique, n'en doutait nullement. IV. 605. Morceau de la dispute touchant cette femme. V. 249. Les protestans font encore des livres pour soutenir son histoire. XI. 355. On a regardé cette controverse comme de la dernière conséquence, mais le fond est une vétille. *Là même.* Conjectures sur l'origine de cette historiette. 356. Elle a été formée par des prêtres et des moines dans le sein du papisme. 363, 377; et XII. 218. Et adoptée par une infinité d'autres. *Là même.* Ce conte, selon le récit le plus circonstancié. 366 et *suiv.* Auteurs protestans qui ont soutenu cette fable, depuis le livre de Florimond de Remond, et celui du père Labbe. 371. Auteurs protestans qui ne l'ont point crue. *Là même.* Si cette aventure est ignominieuse à l'église romaine. 377. Le plus ancien auteur qui en ait parlé est postérieur de deux cents ans, et incompatible avec les auteurs contemporains. 384. Ce conte était propre à toutes sortes d'auteurs. 385. Les protestans passent pour obstinés touchant ce conte. 386. Il se trouve dans la Chronique de Martinus Polonus; mais quelques savans ne croient point cet endroit de lui. XII. 216. Pierre du Moulin ne croyait point cette histoire. X. 574. Ses partisans comptent parmi ses témoins *Radulphus Flaviacensis.* XII. 423.

Paphnuce. Convertit une fille de joie. XIV. 92.

Papiers. Déchirés et jetés dans la mer, conservés par un cas bien remarquable. V. 342.

Papisme. A réparé l'une de ses brèches en France. XI. 284. Conduite du clergé romain qui contribua beaucoup à sa destruction. XIV. 416. Digression contre ceux qui ont tant de fois en vain prédit sa chute. IV. 111 et *suiv.* On ne s'imagine point qu'il périsse de caducité. 110. N'a point été affaibli pendant les dix dernières années du XVIIe. siècle. 113. Intrigues et complots de Guill. Criton, jésuite, pour le rétablir dans la Grande-Bretagne. V. 340. Zèle de Joseph Hall contre le papisme. VII. 482. Deux auteurs, aussi fous l'un que l'autre, écrivent, l'un sur sa destruction, l'autre sur la destruction des protestans. XIV. 576 Cherchez *Religion romaine.*

Papistes. Appariés autrefois aux Turcs et aux païens dans les prières publiques des réformés. X. 408. Leurs divisions. VII. 486.

Pappus, professeur à Strasbourg. Ce qu'il demandait à Dieu pour les réformés de France et pour toutes les églises persécutées. XIII. 537.

Paracelse. Son sentiment touchant nos premiers parens. I. 204.

Paraclet. XI. 388. Comment il faut prononcer ce mot. XI. 390.

Paradis. Les grands de Rome en distribuent les places pour de l'argent. VI. 47. On prétend que Machiavel a dit qu'il aimerait mieux être envoyé aux enfers après sa mort que d'aller en paradis. X. 31. Si celui que Mahomet promettait fut une des causes qui lui attira tant de sectateurs. 64. Ce qu'on a dit des occupations du paradis. IX. 331.

Paradis de Sénèque. Union qui pourrait être nommée ainsi. IV. 101.

Paradis perdu. Ouvrage de poésie écrit en anglais, et fort estimé. X. 452.

Paraître. Voy. *Paroître.*

Parasite, qui court un bon morceau. V. 134. Le plus célèbre de son temps. X. 502 et *suiv.*

Parasitisme. Ce qui en est la boussole et l'étoile polaire. X. 513.

Paravicin (Vincent). XI. 391.

Parchemin. Son invention. XI. 566.

Pardaillan (Ségur). Son ambassade vers les princes protestans, et la cause de cette ambassade. IV. 148.

Pardies (le père). Pourquoi soup-

conné de n'avoir pas eu un véritable dessein de combattre Descartes. XII. 594.
Pardonner. On pardonne plus malaisément une parole offensante qu'une action injurieuse. XIV. 181.
* Paré (Ambroise). XI. 391.
Parent (François), professeur royal en grec dans l'université de Paris. II. 548.
Paresse. Irrite le ciel, qui n'exauce point les fainéans. I. 188.
Pareus (Daniel). XI. 402. Son *Medulla historiæ profanæ* est un ouvrage d'Alting. I. 474. Le démon découvre toute sa malice dans le *Calvinus orthodoxus* de cet auteur. VIII. 306.
* Pareus (Philippe). XI. 400.
* Pareus (David). XI. 392. Insulté par le jésuite Mulhusinus. IV. 204.
Parieurs. Ce qui est bon pour les attraper. I. 151.
Páris était fort efféminé. VII. 393. Son jugement sur la beauté des trois déesses. VIII. 523. Devient jaloux de Corythus, et le tue. XI. 222.
Páris, comédien. Fut tué par les ordres de Domitien. V. 558.
Paris. Ce que dit de cette ville le Saint-Évremoniana. XI. 302. Jusqu'où va la corruption de cette ville, eu égard aux femmes. 449. On croit qu'elle est pourtant moins corrompue que la plupart des capitales de l'occident. 452. Siége fabuleux de cette ville par le géant Isaure. 384.
Pariset (Louis). XI. 403.
Parisiens. Quel jugement ils font des livres composés par un auteur qui travaille dans sa province. XI. 330. Sédition où ils se portèrent en 1648. 429.
Parjure impuni. Changea un superstitieux en athée. V. 497.
Parlans. Secte de philosophes qui donne cinq preuves de l'unité de Dieu. XV. 306.
Parlemens. Ont trop d'éclat pour la petitesse des causes dont ils décident. VI. 66. Parlemens de France, leur raideur est quelquefois préjudiciable à l'état. VIII. 261. Voyez aussi XIV. 336. Ne doivent jamais se séparer du roi dans les affaires d'état. *Là même.* Si le bien du royaume demande qu'ils aient plus d'autorité qu'ils n'en ont. VIII. 262. Ont été exclus depuis long-temps du partage de la souveraineté. IX. 463.
Parlement de Paris. Son arrêt contre les chimistes. II. 365. Et sur des thèses contre la doctrine d'Aristote. *Là même.* Acte qui fut ôté de ses registres. VII. 394. Refuse de vérifier l'édit de janvier. VIII. 255. Comment Charles IX lui parle. 262. Rudement mortifié. IX. 462. Rend un arrêt fort remarquable au sujet des commissions. X. 492. Remontrances qu'il fait à Louis XI. XIV. 335. Conjectures sur les raisons qui le portèrent à envelopper les jésuites dans l'affaire de Chastel. VII. 353. Sa conduite justifiée à cet égard. *Là même.* Comment en use avec Franç. Surgier, prédicateur séditieux. XIII. 570.
Parlement de Bordeaux. Le chancelier de l'Hopital lui lave la tête comme il faut. VIII. 261.
Parme (le duc de) tâche d'amuser la reine Élisabeth par de secrètes propositions de paix. V. 516.
Parmenides. Son sentiment sur l'univers. XIV. 602. Quel était son système. 622.
Paroisses. Il faudrait faire produire à chacune les preuves de ses dévotions. XI. 568.
Paroître. Gens qui ont mieux aimé être vertueux que de le paroître. I. 542. V. 35. Voyez aussi IX. 8.
Parole de Dieu. Est le fondement des théologiens, et la source de leurs preuves et de leurs solutions. XV. 287. Il doit suffire à tout bon chrétien que sa foi soit appuyée dessus. 309.
Paroles. Font quelquefois autant que l'épée. XII. 122.
Parrhasiana. Cité. VII. 286. Examen de ce qu'on y avance qu'un origéniste pourrait fermer la bouche aux manichéens touchant l'origine du mal. XI. 254 et 264.
* Parrhasius (Janus). XI. 403.
Parri (Guillaume.) Porté à tuer la reine, et puni du dernier supplice. V. 340.
Parthenai, ville. XI. 407.
Parthenai, famille. XI. 409.
Parthenai (Anne de). XI. 409.
* Parthenai (Catherine de). XI. 411.
Parthenius. XI. 414.

Parthes. Conduite qui fait voir qu'ils méritaient le nom de barbares que les Grecs et les Romains leur donnaient. XIII. 569. Assiégent Antioche, lèvent le siége, et leur général est tué. IV. 501. Se battaient en fuyant. VIII. 280.

Parti. Il est difficile de se conserver l'estime et l'affection des partis. II. 503. Si quelqu'un représente de bonne foi toute la force du parti contraire il s'attire des reproches. III. 275; V. 112 et 166. Si l'on doit proposer faiblement les raisons du parti contraire. 166. S'il est utile d'employer pour la défense de son parti toutes sortes de raisons bonnes ou mauvaises. VI. 37. Chaque parti a ses contre-poids qui servent réciproquement de ressource à l'autre. IX. 584. Les mêmes choses nous paraissent véritables ou fausses, selon qu'elles favorisent ou notre parti, ou le parti opposé. XI. 374 et 381. Étrange effet de l'esprit de parti. XII. 222.

Partialité. Souvent on n'en accuse un historien, que parce que l'on est injustement prévenu. IV. 427.

Particularisme. Grande dispute excitée à ce sujet. I. 513.

Particules. Celles qu'on appelle causales jettent dans de grandes illusions. XIII. 382.

Particuliers. Ne sont pas plus exempts de divisions que les communautés. VII. 486.

Partisans. La probité les accompagne difficilement. XIV. 381. Auraient mis à la taille la plupart des dieux si on les avait laissés faire. I. 546

Parts (Jacques des). XI. 417. Son dispensaire volé par Nic. Præpositus. XII. 304. Particularités qui le regardent. *Là même*.

* Pascal (Blaise). XI. 419. Son heureuse naissance pour les mathématiques. XI. 422. Ce qu'en dit l'abbé du Mas. 434. Un de ses apologistes serait peut-être embarrassé par plusieurs remarques de *l'Histoire des cinq Propositions*. 436. Pourquoi il différa de communier dans une maladie où il s'était déjà confessé. 531. Ce qu'il estimait le plus dans la philosophie de M. Descartes. 553. Méprisa les mathématiques avant même qu'il s'attachât à la dévotion. XV. 64.

Paschali (Giulio Cesare). XI. 437.

Paschalius, cité. II. 577.

Pasor (Mathias). XI. 437.

Pasquier, censuré de plusieurs inexactitudes considérables. I. 55. Il n'a rien compris dans un passage d'Abélard. *Là même*. Querelle qui lui fut faite. III. 156. Cité. III. 406; VIII. 20 et 44; XIV. 362. Censure de la manière dont il voulut excuser le Dante au sujet du mot *boucher*. IV. 399. Il ne raisonne pas juste dans l'application qu'il fait d'une thèse générale à Pyrrhus et à César, au pape Léon et au pape Nicolas. V. 25. Est vengé par ses enfans contre les médisances d'un jésuite. VII. 24. Son jugement de ceux qui ont écrit sur le droit. 172. Se moque plaisamment d'un homme qui fut invoqué peu de temps après. IX. 315. Ce qu'il conte des jésuites. 336 et *suiv*. Commet un anachronisme relevé par Garasse, et fort mal défendu par ses fils. 490. Réfuté sur un endroit de son plaidoyer contre les jésuites. X. 166, etc. Critiqué par Garasse au sujet du mot de *Paraclet*. XI. 390. Ce qu'il dit des mariages clandestins et du rapt. XII. 62. Ce qu'il répond pour la défense de Mercérus accusé de brigue. 459. Trouve mauvais que des Accords augmente ses Bigarrures. I. 126. Jugement qu'il fait des ouvrages d'armoiries de le Feron. VI. 433.

Passage remarquable retranché d'une seconde édition, mais conservé par Usserius. IV. 9. Destinée des passages qu'on copie dans le premier écrivain moderne que l'on rencontre. 475. Passage curieux retranché d'un manuscrit quand on le voulut imprimer. V. 453. Il faut se défier de ceux qu'on ne rapporte qu'à demi. XIV. 150.

Passe-Laigue (Jean de), évêque de Belley. Louis XIII lui accorde les anciens droits de son diocèse. III. 289.

Passer. Ce que signifie ce mot de Catulle dans Martial. IV. 598.

Passerat. Ce qu'il dit contre certains antiquaires de grammaire. XII. 437.

Et contre ceux qui méprisaient Ovide. XI. 290.
Passereau qui par son chant avertit les autres oiseaux qu'un paysan avait répandu du mil vers la Porte majeure. VII. 247.
Passions. Ressemblent à des animaux qui cherchent leur nourriture. III. 428. Se couvrent d'un prétexte spécieux. III. 481. Il faut bien prendre son heure si l'on veut travailler heureusement à les guérir. V. 317. Leurs premiers mouvemens ne sont pas volontaires. 482. Leur utilité après le péché. VI. 333. Nous font supprimer des circonstances qui ne nous plaisent pas. VII. 410. La plupart sont involontaires aussi-bien que leurs suites, et la raison est trop faible pour les détruire. 548. Voyez aussi. XI. 304; XII. 493. On n'a guère moins de besoin d'être au-dessus d'elles pour connaître certaines vérités, que pour agir vertueusement. XI. 56. Si on les avait déracinées on n'aurait point de peine à pratiquer la vertu. 304. Ne peuvent convenir aux bêtes selon les stoïciens. 560.
Pasteurs. Les mauvais abusent de leur autorité pour faire réussir leurs desseins. IX. 164. Les fidèles sont persuadés qu'il faut cacher leurs fautes. XV. 120. Cherchez *Ministres*.
Pastor Fido, a produit de méchans effets. VII. 305.
Pastorales, tragi-comédies, pièces inventées contre les règles de l'ancienne poésie. VII. 304.
Pastorales, roman sur les amours de Daphnis et de Chloé; quels en sont les défauts. IX. 355.
Pastoureaux. Nom de certains visionnaires; on ne connut point d'abord ce qu'ils avaient de pernicieux. IV. 571. Réflexion très-judicieuse d'un historien à cet égard. *Là même*.
PATERCULUS (Caïus Velleïus). XI. 439.
Patience. Exemple d'une grande patience. II. 542; V. 541; XI. 426. Qui va au delà des bornes. III. 284.
* PATIN (Guy). XI. 444. Sa liberté cynique. I. 338. Son erreur sur de certains vers de Pasquier. III. 406. Cité. IV. 138 et 344; V. 490; X. 184. Son Jugement sur l'esprit et sur la science de Calvin. IV. 334. On lui est redevable de la publication de la vie que Papyre Masson avait composée de ce réformateur. *Là même*. Comment il parle dans une de ses lettres de M. Tardieu et de sa femme. VI. 462. Nécessité de rectifier ses lettres par des notes. VII. 318. Réfutation de ce qu'il a dit de la mort de M. de Thou. IX. 466. Son emportement contre Joseph du Chesne. V. 131. Repris touchant une particularité de la vie d'Augustin Niphus. XI. 176.
Patin (Charles). La cause de sa disgrâce. XI. 462.
Patiner. On patine plus dans les petites que dans les grandes villes. XI. 338.
Patins. Femmes qui en portaient de fort grands. V. 390.
Patriarche de Constantinople étranglé pendant la tenue du concile de Florence. I. 520.
* PATRICE (Augustin). XI. 463.
PATRICE (François). XI. 464.
PATRICE (André). XI. 470.
Patricius. Ce mot est équivoque. XII. 68.
Patrie. D'où vient que celle des grands hommes qui sont nés dans un chétif lieu est inconnue. II. 568.
Patrimoine. Des philosophes ont renoncé à leur patrimoine avant la doctrine du Fils de Dieu. II. 24. Le mépris de son patrimoine est un bien plus considérable que le patrimoine même. II. 210. Les lois d'Abdère portaient note d'infamie contre ceux qui l'avaient dépensé. V. 460.
Pavie. Journée de Pavie prédite à la régente par Turrel, selon Paradin. XIV. 284.
Pavie (le cardinal de) obligé de signer des décrets qu'il n'avait point vus. XI. 474.
Pavin (saint). Voy. *Saint-Pavin*.
Paul (saint). S'il a prétendu que le mari peut disposer du corps de sa femme en faveur d'un autre homme. I. 180. Accusé d'avoir outré ses expressions. 212 et 217. Comparé à une grande mer qui s'enfle par impétuosité. *Là même*. Et traité fort irrévéremment des Italiens. *Là même*. Ses épîtres comment traitées par Bembus. III. 301. Eut besoin d'un correctif afin que l'excellence de ses révélations ne lui donnât de l'orgueil. XIV. 186. Si-

mon Simonius disait qu'il pouvait faire des objections auxquelles cet apôtre n'eût pu répondre. XIII. 309. Reconnaît que sa doctrine est obscure, et qu'il ne la sait qu'imparfaitement. XV. 282. Ne s'est tiré des difficultés de la prédestination que par le droit absolu de Dieu sur les créatures. 293. But de cet apôtre lorsqu'il défend de parler de ce qui est sale. 364.

Paul de Samosate, protégé par Zénobie. XV. 30.

Paul Jove se plaît trop à ramasser les traditions populaires. VI. 378. Cité fort mal à propos au sujet d'Hadrien. VII. 449. Censuré par Nonnius au sujet des colonnes d'Hercule. VIII. 87. Ses fautes au sujet de l'ouvrage qui a pour titre, *Épistolæ obscurorum Virorum*. 175. Est critiqué au sujet des caractères qu'il donne à Ajacetus, et à Alamanus. X. 24. Censuré de sa négligence, au sujet d'Alfonse roi de Naples. XI. 30. Voy. Jove.

Paul II, pape. XI. 470. Traite cruellement une troupe de savans, et pourquoi. VI. 377. Casse tous les abréviateurs. XII. 162. Ils lui présentent une requête, mais il y répond durement. 165. En quel sens il condamnait le mot d'académie. 166. Gémit de la dureté de la loi du célibat des prêtres. XI. 242.

Paul III, pape. Sa colère contre tout l'ordre des capucins. XI. 197. Ce qu'Alciat en dit. VIII. 405. Accusé de magie et de grand commerce avec les magiciens. V. 186.

Paul IV, pape, refuse une dispense de mariage pour les intérêts particuliers de sa famille. XII. 55 et 65. Son aveu. 57.

Paul V, pape. Déroge en faveur du duc de Lerme à la coutume de ne point envoyer le chapeau aux cardinaux nouvellement élus. III. 28.

* Paul (le père). XI. 475. Sa raillerie contre une des sessions du concile de Trente. II. 365. Cherchez *Fra-Paolo*.

Paule Malateste, dame très-illustre. VII. 138.

* Pauliciens. XI. 476.

Paulina (Lollia). XI. 509.

Pauline, portait sur ses habits et à sa coiffure pour quatre millions de pierreries. IX. 342.

Paume. Antiquité de ce jeu. XI. 105.

Pausanias assassine Philippe roi de Macédoine. XI. 229. Quelles furent les suites de cet assassinat. *Là même*.

Pauvres. Michel Savonarole ne prenait rien d'eux pour les médicamenter. XIII. 117.

Pauvreté. A contraint plusieurs personnes à cultiver les belles-lettres. XIV. 627.

Pé (Lazare) traduit le livre de Marinello des maladies des femmes, et accuse Liebaut de plagiarisme. X. 309.

Péché. Celui d'un particulier puni sur toute une nation. I. 314. Quel fut le premier péché d'Ève. VI. 337. Comment on combat avec succès celui de l'impureté. 512. Si c'est un accident de l'âme. VIII. 350. Péché de non conformité. 447. Origine du péché expliquée par une nouvelle hypothèse. IX. 482. La difficulté qu'il y a d'en trouver l'origine. XI. 479 et *suiv*. Utilités de cette dispute. 490. Il n'y a point de sectes qui ne détestent la doctrine qui fait Dieu auteur du péché. 500. La question sur celui d'ignorance est entourée de précipices. XII. 533. On aime mieux le commettre que de déplaire à un prince qui peut faire et renverser la fortune. XV. 272. Cherchez *Ignorance*.

Péché originel. Explication peu conforme à cette doctrine. V. 403. Doctrine qui n'en diffère qu'à l'égard des circonstances. XIV. 275.

Péché philosophique. Maxime qui l'étendrait aussi loin qu'il se peut. IX. 24.

Pécher. Si un homme qui pèche mortellement cesse de croire les vérités de l'Évangile. IV. 209.

Peckius (Pierre). XI. 509.

Péculat. S'il doit être puni de mort. IX. 300.

Pédant. Son caractère. II. 177 et 181.

Pédérastie. Anciennement on n'attachait point à cette espèce d'amour une note d'infamie. II. 13. Reprochée aux dieux du paganisme. V. 161. Voy. *Trajan*.

Pédobaptisme. Comment Cassander l'établissait. II. 7.

Pegna (François) donne deux édi-

tions du Directoire des Inquisiteurs. VI. 114.
Peindre. Gens qui n'ont pas voulu se laisser peindre. IV. 235; XIII. 203; et XIV. 348.
Peines. Considération sur leur éternité. XIII. 361.
Peintres dont les tableaux trompaient les hommes et les bêtes, n'en étaient pas plus excellens pour cela. II. 169; et XV. 74. Qui faisaient les déesses semblables à leurs maîtresses. VI. 497.
* Peyrarède (Jean de). XI. 510.
Peyrat reproche aux luthériens d'avoir supprimé tous les exemplaires d'un certain Missel. VIII. 352. Les raisons qu'il allégue pour fonder ce reproche ne sont point solides. *Là même*.
* Peyre (Jacques d'Ausoles la). XI. 511.
* Peyreisc. XI. 515.
* Peyrère (Isaac la). XI. 512.
Pélage II, pape, envoie à Constantinople pour demander du secours contre les Lombards. VII. 212.
Pélagiens. Édits sévères contre eux. I. 451. On ne leur saurait faire plus de plaisir que de dire que la crainte des faux dieux a pu porter l'homme à se repentir. XV. 275.
Pelasges enlèvent les femmes athéniennes. IX. 130.
Pèlerins. Ont donné occasion à l'établissement des spectacles de dévotion des XVe. et XVIe. siècles. V. 151.
* Pélias, fils de Neptune. XI. 518.
Pélias. XI. 523.
Pélion. Quelle est la hauteur de cette montagne. V. 509.
* Pelisson (Paul). XI. 524. Réflexion sur quatre vers qu'il fit. V. 35. Ce qu'il dit de la difficulté qu'il y a à composer d'un air aisé et facile. VII. 309. Sa réflexion sur l'injustice de ceux qui condamnent les occupations d'autrui. XII. 461. Étant à Toulouse, y forme le plan d'une compagnie de beaux esprits. XIV. 241.
Pellevé (Cardinal). Contre-temps qui lui arrive dans une harangue qu'il avait préparée. XV. 210.
Péloponnèse. Son expédition par les Héraclides précède le temps historique. IV. 288. Si toutes ses villes étaient maritimes. 506. La cause de la guerre n'en est guère connue, pourquoi. XI. 599.
Pélops. Les merveilles de l'une de ses côtes. XIV. 27.
Pénates. On leur sacrifie des enfans. IV. 185.
Pénélope. XI. 533. Se gouverne bien plus prudemment qu'Hélène. VII. 534.
Pénétration. Bien des gens se rendent ridicules à force d'en affecter. XII. 169.
Pénitence. Exemple d'une dure pénitence. I. 190. Renvoyée au lit de la mort aussi-bien que l'extrême-onction. III. 212. Est suspecte. XIV. 564. Abus remarquable de ce sacrement, et plaintes qu'on en fait. V. 114.
Pénitenciers. Leurs plaintes à M. le premier président de Paris. XI. 449.
Pennafort, général des dominicains, leur fait ordonner dans un chapitre de s'appliquer à l'étude de l'hébreu et de l'arabe. X. 341. Il veut repurger l'Espagne du judaïsme et du mahométisme. *Là même*.
Pennetier (Henri), ministre apostat. IX. 90.
Pensée. C'est une matière très-difficile que celle de la formation de la pensée. II. 536. Si c'est une modification du corps, il s'ensuit que tous les corps sont des substances qui pensent. V. 507, 512, 513; et XIII. 451. Ne peut être l'effet du seul arrangement des organes. V. 513. Est distincte de toutes les modifications du corps qui soient venues à notre connaissance. 514. Voyez aussi VI. 178. Ne peut convenir qu'à un être indivisible. IX. 200.
Pensées. Il faut moins d'esprit à les appliquer qu'à les trouver. VI. 177. Pensée, pour être belle, doit être vraie. 237. Il n'y en a point dont il faille plus se défier que de celles qui ont un tour éblouissant et majestueux. IX. 425. Il y en a qui, étant essentiellement bonnes, sont trouvées bonnes partout et en tout temps. XII. 256.
Pensées de Morin. Ouvrage qui fait brûler son auteur. X. 551.
Pensionnaires. Avarice de ceux qui en tiennent dans les universités. VII. 99.
Pensionnaires d'état. Ne jouissent

pas de leurs pensions sans soin et sans chagrin. VII. 117.
Pensions, assignées sur les revenus de l'église. III. 319. Si les grosses acquièrent de l'estime aux personnes et à leurs ouvrages. VII. 477.
Pepin de raisin. Étrangle Anacréon. II. 14.
Pepin. S'il répudia Plectrude, et s'il épousa Alpaïde. IX. 30.
Perasia. Les prêtresses de ce lieu-là se vantaient de marcher impunément sur la braise. V. 251.
Pérault (Charles). Se trompe touchant le cardinal de Berulle. III. 385. Son jugement sur Homère, et sur son dialogue d'Andromaque avec Hector. II. 99. Est obligé à supprimer quelques éloges. 423. Se moque d'un endroit de l'Iliade. V. 153. Ses vers touchant le désavantage de nos avocats comparés avec ceux de l'antiquité. VI. 67. On n'a point encore répondu à son parallèle. XII. 255.
Peraxylus. XI. 543.
Perdrix. Conte qu'on fait de la perdrix. VI. 67.
Père, qui donne à son fils une bonne éducation. XII. 283. La nature a donné beaucoup de force à l'amitié d'un père.
* Pereira (Gomesius). XI. 546.
Pères de l'église. Quelques-uns ont ignoré qu'il n'est pas permis de sauver sa vie, ni celle de son prochain, par un crime. I. 75. Ont inséré dans leurs ouvrages les plus affreuses impuretés. 204. Ont cru communément qu'Adam a été enterré sur le Calvaire. 205. Si ceux des trois premiers siècles ont enseigné implicitement l'arianisme. II. 380. On les ménage plus ou moins, selon que l'on est plus ou moins dans leurs sentimens. 550. Raisonnent quelquefois pitoyablement contre les gentils. V. 184. Voyez aussi VI. 492. Avaient raison de reprocher aux païens les amours exécrables de Jupiter. VII. 18. Comment ils repoussaient les railleries des païens sur l'aventure de Jonas. VIII. 387. Théologie de ceux des trois premiers siècles sur le dogme de la Trinité. XI. 664. Quand les ministres de France commencèrent de les lire. III. 329. Ont rapporté les impiétés et les saletés des anciens hérétiques. VII. 30. Sont répréhensibles, si au fond c'est une chose criminelle. *Là même.* S'il est vrai qu'ils écrivissent pour les savans, et en langue non entendue du peuple. 31. Ce qu'ils exigeaient particulièrement des fidèles. X. 282. Ne discutaient point les mystères sur les règles de la logique et de la métaphysique. 283.
Perez (Joseph). XI. 564.
Pergame. XI. 565.
Pergame (Attale, roi de). XI. 569.
Perge. XI. 580.
Périandre. XI. 580.
Péribée. XI. 586.
* Périclès. XI. 586. Fait part de ses richesses à Anaxagoras. II. 26. On le rend suspect d'athéisme. 47. Réponse qu'il fit lorsqu'il se laissa pendre au cou un remède de vieille femme. V. 490. Jeté par terre en luttant, persuadait aux spectateurs qu'il n'était pas vrai qu'il fût tombé. VII. 579. Offre qu'il fait aux Athéniens. XIV. 559.
* Periers (Bonaventure des). XI. 624.
Péril. On oublie après le péril les vœux qu'on a faits à Dieu. V. 489.
Périmède. XI. 628.
Peringskioldus (Jean). Fait réimprimer avec des additions et des notes l'histoire de Théodoric par Cochlée. V. 235.
Périodes. Celles qui sont voisines et commencent par un même mot échappent aisément aux copistes. XII. 221. Il y en a, et des demi-périodes, qui étant ôtées n'empêchent pas qu'il ne reste un sens passable. *Là même.*
Péripatéticiens. Réflexions sur leurs formes substantielles. IV. 307.
Péripatétisme. Pourquoi il trouve tant de protecteurs. II. 370. Était incapable de prouver l'immortalité de l'âme. XII. 235.
* Perot (Nicolas). XI. 629.
Perpétuité de la foi. Qui est l'auteur de ce livre. II. 414.
Perron (le cardinal du). Faisait toujours imprimer ses ouvrages deux fois. II. 70. Ce qu'il jugeait des controverses de Bellarmin. III. 275. Son excuse envers une princesse devant laquelle il est contraint de parler assis. V. 38. Particularités qui le concernent. X. 489. La malignité de sa réflexion contre les

réformés. VI. 466. Il lance un cruel trait de satire contre mademoiselle de Gournai. VII. 186. Il ne laissait pas d'avoir de l'estime pour elle. *Là même.* Dispute avec Michel Berault dans la conférence de Mantes. III. 328.

Perrot (François). XI. 635.

* Perrot-d'Ablancourt. XI. 635. Examen d'une de ses pensées que les princes doivent savoir le latin. 642. Retouchait six fois ses ouvrages. II. 400.

Perse. Les chrétiens y sont persécutés. I. 27. Artifices de ses mages pour détruire la religion chrétienne. *Là même.* D'où descendaient ses rois. 142. Comment on appelait le roi de Perse. II. 453; et V. 215. Ce que les rois de Perse ont fait pour leur langue. VII. 108. Quel titre les Grecs donnaient au roi de Perse. I. 258. Les femmes y sont belles. X. 74. Quel est en ce pays le sentiment des gens de lettres touchant la nature de l'être souverain. XIII. 424.

Perse (Caïus). XI. 647.

* Perse, poëte latin. XI. 648.

Persécuteurs de religion. Leurs finesses. III. 481. Les plus belles maximes de la morale chrétienne deviennent des sornettes dans leur bouche. VII. 375. Leur conformité soit qu'ils aient été païens ou chrétiens. VIII. 115. Exemple de leur mauvaise foi. 482. Leur différente conduite selon la diversité des temps. XII. 410. Sont fort embarrassés à défendre leur conduite, surtout quand ils se plaignent eux-mêmes de la persécution qu'ils ont soufferte. XIII. 55. Selon Jurieu, on satisfait au précepte de l'amour du prochain, pourvu qu'on leur souhaite les biens spirituels. XV. 122.

Persécution pour cause de religion. Combien elle est injuste. I. 479. Beau passage de Saint-Augustin contre la persécution. II. 8. Si en temps de persécution il ne faut pas témoigner extérieurement la vérité. III. 143. Aiguise l'esprit, donne d'admirables ouvertures pour le sens mystique. IX. 164. Cherchez *Intolérance en fait de religion.*

Persépolis. Qui fut la cause de sa ruine. XIV. 89.

Perses. D'où leur vient ce nom, et quelle est l'origine de leurs premiers rois. I. 142. Ils sont redevables de leur philosophie à Zoroastre. II. 311. Quel est le bonheur qu'ils attendaient de leurs principales divinités. 312. Ils estimaient beaucoup tous ceux qui pouvaient bien supporter le vin. V. 385. Croient que Mahomet Mahadi n'est point mort, et qu'il doit réunir un jour tous les hommes à la même créance. X. 255. Leur ancienne religion. XV. 94 et *suiv.*

Persona (Christophe). XI. 659.

Pescia (Dominique de). Jacobin pendu avec Savonarole, et pourquoi. XIII. 119.

Peste. Philippe de Bergame croit en être guéri par Nicolas de Tollentin. III. 355.

Petau (le père). XI. 661. Pourquoi il ne veut pas répliquer à un ministre. V. 344. Est tombé en contradiction en représentant la doctrine des trois premiers siècles. XI. 666.

Peters (le père). Satire contre lui. II. 119.

* Petit (Jean). XI. 667.

Petra sancta (Sylvester à), jésuite. Ses notes sur une lettre de du Moulin à Balzac, etc. X. 574.

Pétrarque. N'était point né quand Guido Cavalcante mourut. IV. 602. Peut passer pour disciple de Cinus, et lui dérobe des pensées. V. 203.

Pétrone. Ses ordures moins dangereuses, que les délicatesses du comte de Rabutin. XV. 345.

Pétronille, abbesse de l'ordre de Fontevraud. Accompagnait quelquefois Robert d'Arbrissel dans ses voyages. VI. 511.

Pets. Quelques personnes savaient en disposer de manière qu'ils semblaient les faire chanter. VII. 30.

Peucer. Ce qu'il dit de la mort de Paul II, examiné. XI. 472.

Peuple. Sa sottise. I. 306. Souvent puni pour les fautes des souverains. 314. A un sot attachement à ce qu'il trouve établi. II. 127. Serait à craindre aux ecclésiastiques en cas d'une grande capacité. 554. Ne demande que du pain et des spectacles. 573. A besoin d'être nourri d'une haine aveugle et machinale pour les ennemis de l'état. III. 180. Ses droits fortement sou-

tenus par Bodin. 514. Rend quelquefois justice à l'innocence opprimée. IV. 481. Il y a de certains articles où il aime qu'on le trompe. V. 267. Mutiné est incapable d'entendre raison. 273. Il n'y a aucun fond à faire sur sa fidélité. 405. Il se tiendra coi si quelque force extérieure ne l'agite. VI. 98. En quoi les peuples sont partout semblables. VII. 109. Leur naturel capricieux et inégal. IV. 51; VIII. 128. Voyez aussi XI. 669. Sont destinés à porter les peines de la folie de bien des gens. VIII. 191. Jusqu'où va leur faiblesse quand ils sont prévenus par des persécuteurs. 482. Leur disposition ordinaire par rapport aux traités de paix et à la guerre. XIII. 215. Le peuple comparé à des coquettes. IX. 402. A plus à cœur ses intérêts particuliers que les lois de l'état. XI. 670. Le droit des peuples a de beaux côtés, il en a aussi de laids. XV. 141. Ce qu'un cardinal disait du peuple. XV. 158. Croit aisément ce qui le flatte. 177.

Peuples. Leurs confins ont souvent changé. II. 501.

Peuples libres. S'accoutument aisément à la servitude, pourvu qu'on ne la nomme pas ainsi. V. 34.

Peut-être. C'est un défaut très-commun que de changer en affirmation ce qu'un auteur n'a dit que sous un *peut-être*. XI. 182.

Pezelius (Christophe). XI. 675.

Pfeffercorne, juif converti, écrit contre Reuchlin. IV. 243; VIII. 170.

Phalaris. Les lettres qui portent son nom sont un ouvrage fait à plaisir. I. 10. A quelle condition il aurait abdiqué la tyrannie. XI. 584. Conseil qu'il donne à Stesichore. XIII. 307. Son taureau. XIV. 167. En quel temps il a vécu. XV. 35.

Phalère, port des Athéniens avant que le Pirée fût bâti. VI. 285.

Phaon. XII. 1.

Pharamond. S'il institua la loi salique. VII. 468. On n'est pas assuré qu'il ait jamais existé. 472.

Phare. Ruse de celui qui le construisit. XIV. 560.

Pharisiens, étaient moins honnêtes gens que les saducéens. XIII. 22.

Pharsalie, mise en pièces par de jeunes gens. XII. 34.

Phaselis. XII. 2.

Phasis. XII. 7.

Phavorin. Ses railleries contre un jeune homme amateur des vieux mots. XII. 436.

Phausina, nom feint d'une demoiselle de la princesse de Salerne qu'A. Niphus aimait. XI. 181.

Phéaques. Menaient une vie fort voluptueuse. I. 397.

* Phébadius ou Phoebadius. XII. 9.

Phèdre. XII. 11.

Phèdre (Thomas). XII. 14.

Phéron. XII. 16.

Phérécides mourut d'une maladie pédiculaire. I. 415.

Pheroras. Aime une servante. IV. 141.

Phidias, son plus excellent ouvrage. IX. 133. Sous quel prétexte, et par quel motif il attirait les dames chez lui. XI. 596.

Philæterus. Son histoire. XI. 565.

Philammon. Tué par les Phlégiens en voulant défendre le temple de Delphes. XI. 36.

* Philelphe. XII. 18. Avis qu'il donne à Laurent Valla. XIV. 318.

Philétas. XII. 19.

Philippe, roi de Macédoine. Le songe qu'il fit après avoir épousé Olympias, diversement expliqué par ses devins. II. 320. Si l'on peut soupçonner qu'il eût lu la Sainte-Écriture. *Là même*. Il reçoit la louange de boire beaucoup. V. 385. Bon mot de Démosthène à cet égard. *Là même*. L'histoire de ce prince entreprise pour l'usage des Provinces-Unies. VI. 154. Par qui tué, et pourquoi. IX. 47.

Philippe, autre roi de Macédoine. Chanson faite contre lui. I. 376. Comment il se défend contre Alcée. *Là même*.

Philippe, consul. Souffre une grande violence. VI. 45.

Philippe, empereur. S'il était chrétien. III. 6.

Philippe Ier., roi de France. Excommunié dans les conciles d'Autun et de Clermont. Et pourquoi. VI. 508.

Philippe de Valois, roi de France. Confirme une chevalerie donnée à un autre par un chevalier. VII. 357.

Philippe de Bourgogne, fils naturel de Philippe-le-Bon. N'était guère chaste. VII. 56.

Philippe II, roi d'Espagne. Sa a-

lousie et sa mystérieuse politique lui faisaient quelquefois du mal. II. 598. Ce que l'on pensa de lui après avoir fait brûler l'effigie de Constance Ponce. IV. 479. Par quel motif, après avoir ainsi terni la mémoire de son père, il ne voulut pourtant pas qu'on lui fît son procès comme à un hérétique. *Là même.* Sa réponse au cardinal de Granvelle au sujet de la retraite de Charles-Quint. V. 72. Son ingratitude envers son père. *Là même.* Il se fait apporter le fouet de son père et le met entre les mains de son fils. 73. Fait une paix qui lui est honteuse. VIII. 66. Aspire à la couronne impériale. IV. 75. Fait la conquête du Portugal sur don Antonio. XIV. 87.

Philippe III, roi d'Espagne. Censuré comme un prince fainéant. X. 263.

Philippe IV, roi d'Espagne. Devient amoureux d'une comédienne. II. 600.

PHILYRA. XII. 22.

Philisbourg reste à la France par le traité de Munster. IX. 56.

Philistins. Étaient de terribles gens sur le chapitre de l'amour. I. 79. Ils respectaient néanmoins le mariage. *Là même.*

PHILISTUS. XII. 23.

PHILLA. XII. 29.

Philologues. Se fâchent facilement, et s'apaisent difficilement. XI. 401, et XIII. 190.

PHILOMÈLE. XII. 30.

PHILON. XII. 35. Veut découvrir des mystères qu'il faut laisser sous le voile. 244. Son ambassade vers Caligula. II. 179. Condamne trois sortes de législateurs touchant le mariage. V. 198. Son Oraison de la vraie noblesse traduite par Daniel d'Auge. II. 548.

Philosopher. Il est impossible de bien philosopher sans l'évidence des idées. II. 366. Il y faut garder un juste milieu. VI. 316. Suite naturelle de l'esprit dialecticien et disputeur. 318.

Philosophes du paganisme. N'étaient pas des impies. I. 497. Étaient les seules plumes que les chrétiens eurent à combattre. *Là même.* Il y en a eu qui ont renoncé à tous leurs biens. II. 24. Les anciens remontaient jusqu'au chaos et aux premiers principes. 39. Se plaignent que tout est rempli de ténèbres. 45. Le premier qui a publié des livres. 51. C'est un axiome des scolastiques, qu'ils ne doivent point recourir à Dieu pour l'explication des effets de la nature. 53. Ne sont guère en état de juger de la machine du monde. 54. Si ceux qui ont employé toutes leurs forces pour connaître le vrai Dieu, et pour l'honorer religieusement, ont eu la foi qui fait vivre le juste. 80. Portrait véritable d'un philosophe parfait. 196. Parmi leurs disciples il y en avait un qui était le bien-aimé de son maître. 242. Leur histoire a été laissée par les anciens dans un état pitoyable. 257. Philosophe de pratique et non de profession. 351. Ils doivent tremper leur plume dans le bon sens. 364. On a dit qu'il n'y a rien de si absurde qui n'ait été soutenu par quelque philosophe. III. 484. L'antiquité avait deux sortes de philosophes, les uns ressemblaient aux avocats, et les autres aux rapporteurs d'un procès. V. 167. On s'est plu à répandre sur leur histoire autant d'aventures prodigieuses que sur celle des paladins. V. 458. Ceux qui étaient bien persuadés de l'existence d'un Dieu ne pouvaient ne point se moquer des superstitions païennes. 533. Philosophes et rhétoriciens chassés de Rome. VI. 388. Il y a bien des choses que les lois défendent aux philosophes et qu'elles permettent aux autres. VII. 86. Portaient la peine de la sottise des prêtres. VIII. 521. La difficulté qu'il y a pour eux d'expliquer la conduite de la Providence. IX. 512. Les anciens ont cru l'âme matérielle dans les hommes, aussi-bien que dans les bêtes. XI. 553. Il y en a qui n'ont point mis de distinction entre la pensée et le sentiment. 557. Le peuple ne pouvait souffrir qu'ils traitassent des causes naturelles. 590. Philosophes qui n'étaient d'aucune faction particulière. XII. 499. Philosophes toujours accusés d'irréligion. XIV. 21. S'exposent à rendre raison de leur doctrine à tout le monde. XV. 282. Saint Paul ne les défie point à

la dispute, exhorte au contraire les fidèles à se tenir bien en garde contre la philosophie. *Là même.* Leurs disputes regardées par les pères comme de grands obstacles à la foi. *Là même.*

Philosophes indiens. Austérités de quelques-uns d'entre eux. IV. 96.

Philosophie. Détruira les erreurs et les vérités si on la laisse faire. I. 191. Voyez aussi VI. 317; et VIII. 144. En quel sens elle doit et ne doit pas recourir à Dieu pour expliquer les effets de la nature. II. 51. Comment Lactance prétend ruiner toute la philosophie. 248. Et en particulier l'acatalepsie. *Là même.* Qui fut le premier qui la transporta à Athènes. 254. Ne s'accorde guère avec la théologie sur le règlement des limites. 370. Ne peut conduire l'homme qu'à lui faire enfin avouer qu'il sait seulement qu'il ne sait rien. IV. 253. Si sans elle la théologie ne peut subsister. 254. Ses procès ressemblent à celui de l'huître. V. 163. Strabon dit qu'elle ne saurait nous conduire à la foi VI. 284. On l'a quelquefois avilie. 314. Si un dogme, faux en philosophie, peut être vrai en théologie. 581. Voyez aussi VIII. 183; et IX. 236. Cherchez *Raison.* Philosophie péripatéticienne n'est propre qu'à fomenter les divisions des théologiens. IX. 350. Si on doit lui assujettir la théologie. XI. 261. La philosophie est à bout contre les objections des manichéens, eu égard à leurs deux principes. 496. Elle est le remède de l'impiété et de la superstition. XIV. 22. Est défigurée par les vaines subtiltés des scolastiques. 129. Il est de l'essence des vérités évangéliques de ne se pas accorder avec elle. XV. 279.

Philosophie civile et d'état. Livre de politique par Jean d'Arrerac. II. 437. Jugement qu'on en fait. *Là même.*

Philosophie soldade. Ouvrage de d'Audiguier. II. 521.

Philosophie occulte. Histoire de ce livre. I. 304. Quelle en est la clef. 307.

Philtre. Préparé pour une personne, et pris par une autre. IX. 375.

Phinées. S'il est encore en vie dans le paradis terrestre. VI. 118. Voyez aussi XIII. 273.

Physiciens. N'admettaient point d'intelligence pour premier moteur avant Anaxagoras. II. 38. D'où vient cela. *Là même.*

Physique. On serait ridicule de réfuter par là les fables de l'antiquité. I. 151. On croit qu'Alcméon fut le premier qui écrivit sur cette science. 414. Lactance confesse, qu'à l'égard de la physique, il n'y a aucune science. II. 249. Quelle est la source du défaut de celle d'Aristote. 366. Combinaison du moral avec le physique. III. 456. Aucun événement dont elle donne la raison ne peut être un présage d'un avenir contingent. XI. 589.

* Phlégyas XII. 35.

* Phlégon. XII. 37.

Phocas. Son usurpation et ses cruautés. VII. 222. Les louanges que le pape lui donne. 223.

Phocéens. S'emparent du temple de Delphes pour pouvoir faire la guerre aux Thébains. XII. 32. Ils sont soutenus dans cette guerre par les Athéniens et par les Lacédémoniens. *Là même.*

Phocion. Ce qu'il dit aux magistrats lorsque quelqu'un lui eut craché au visage. II. 345. Son intégrité. VII. 509.

Phorbas, roi des Phlégyens. Sa cruauté. Vaincu par Apollon. XI. 36. Divers hommes de ce nom. *Là même.*

Φορτικώτερον. Mal rendu par le terme *importunius.* III. 447.

Photius. Ce qu'il rapporte d'un homme nommé Oe. I. 200. Fait dire à Josephe ce qu'il n'a point dit au sujet d'Antipater. II. 131. Son traducteur n'est point entré dans sa pensée au sujet des chastes amours de Théagène et de Chariclée. VII. 555. Qui le premier a mis au jour sa Bibliothèque. VIII. 181.

* Phræa (Jean). XII. 42.

Phrases mauvaises et expressions barbares. La jeunesse, pour plaisanter, s'y arrête plus volontiers qu'aux bonnes et pures. V. 299.

Phrygiens Adoraient, pour la mère des dieux, une simple pierre. I. 246.

Phryné, courtisane. Offre qu'elle fit aux Thébains. XIV. 560. Ne peut

triompher de la chasteté de Xénocrate. 587.

Pianesse (le marquis de). Oblige Guichenon à fourrer dans ses ouvrages tout ce que bon lui semble. VII. 339.

Piasecki (Paul). XII. 44.

Pibrac. Sa harangue mal reçue au concile de Trente. I. 462. Était l'amant de Marguerite de Valois, reine de Navarre. VIII. 65; et XI. 82. Extraits d'une harangue qu'il fit à Henri III, pour justifier la conduite du roi de Navarre. 97. Député du roi de Navarre à Henri. *Là même.*

Pic (Jean), comte de la Mirandole. Est repris pour avoir eu bonne opinion du salut d'Origène. XI. 245 et 252. Russilien veut l'imiter, et renouvelle diverses de ses propositions. XIII. 678. Meurt malgré la prédiction contraire de Savonarole. XIII. 128.

Pic (Jean-François). Écrit la vie de Savonarole, et se passionne extrêmement pour lui. XIII. 139. Divers extraits de cette vie répandus dans tout l'article Savonarole. Le père Quétif la publie en 1674, et M. Bats la fait réimprimer. *Là même.*

Picardie. Tout y est mis à feu et à sang. IV. 64.

* Picards. XII. 44.

Piccolomini (Alphonse). XII. 47.

Piccolomini (François). XII. 49.

Picighitone, château où François Ier. fut enfermé après la bataille de Pavie, avant que d'être transféré en Espagne. VI. 582.

Picinin, massacré par ordre de Ferdinand, roi de Naples, et du consentement de Paul II. XI. 470.

Pictor (Fabius). Sa négligence censurée par Denis d'Halicarnasse, au sujet de Tanaquil et de deux des Tarquins. XIV. 29.

Pie II, pape. Sa lettre à Mahomet II. X. 117.

Pie IV, pape. Pourquoi il ne voulut pas terminer lui-même une dispute de préséance. XI. 605. De quelle famille il était. XIII. 244.

Pie V, pape, cherche à signaler les commencemens de son règne par le supplice de quelque hérétique. XI. 340. Son bref touchant les enfans baptisés par les novateurs. XIII. 28.

Pienne (la demoiselle de). XII. 52.

Pierre (saint). Un visionnaire prétend qu'il est le Janus, l'Énée, le Romulus, dont une sibylle a parlé. VIII. 295.

Pierre noire, enlevée du temple de la Mecque par les Karmatiens. I. 96. Puis renvoyée. *Là même.* Comment on a reconnu si c'était la véritable. 97.

Pierre, honorée par les Sarrasins. I. 247. Autre adorée par les Arabes. *Là même.*

Pierreries. Leur poids ou leur froideur font mourir d'apoplexie l'empereur Léon IV et le pape Paul II. XI. 475.

Pierres. Chutes de pierres prédites et vénérées. II. 46. Transparentes. IV. 413. Pierres miraculeuses que l'on se vantait anciennement d'avoir en plusieurs endroits. VI. 107. Il tombe une pluie de pierres pour assommer les Liguriens. VIII. 93.

Piété. Il n'appartient pas à un profane de traiter des matières de la piété. II. 303. La grande piété et la grande impiété sont aussi rares l'une que l'autre. V. 98. Il en faut beaucoup pour travailler à la réunion des religions. III. 190.

Piété libérale. Artifices dont les ecclésiastiques se servent pour l'exciter. III. 293.

Pigenat. Jusqu'où il porta l'esprit de sédition contre Henri III. VII. 386.

*Pighius (Albert). XII. 65. Combat le concile de Constantinople, et pourquoi. XI. 118. S'il a été orthodoxe dans l'article de la justification. XII. 69.

Pygmalion, roi de Cypre. XII. 72.

Pygmalion, roi de Tyr. XII. 74.

Pignerol. La France a été heureuse d'avoir cette place au temps de la ligue de 1690. VIII. 37. Assiégée par les alliés, qui ne purent la prendre, et dont les bombes n'y firent pas grand mal. X. 433.

Pylade. XII. 83. Inventeur, avec Bathyllus, d'une nouvelle manière de danser toutes sortes de pièces sur le théâtre. III. 169. Ce qu'il répondit à Auguste. 171.

Pilate. Sentence qu'on lui suppose, trouvée à Aquilée. V. 301. Ouvrage où l'on se donne bien de la peine

à prouver la supposition de cette sentence. *Là même.*
Pilate (Léonce). Quel homme c'était. III. 490.
Pin, adoré par les Esthoniens, peuple de Livonie. XII. 647.
Pin, secrétaire du roi de Navarre. Le traitement qu'il fait aux catholiques. XI. 89.
Pin (Louis-Ellies du). Jugement de ce docteur sur les miracles rapportés par saint Grégoire. VII. 231. Sa dispute contre l'abbé Antelmi au sujet de quelques écrits de saint Prosper, attribués au pape Léon. IX. 142. Ses rétractations. XI. 130. On a trouvé mauvais qu'il publiât en notre langue une nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques. 328. Censuré de quelques obscurités au sujet d'Hœschelius et de Persona. 659. Croit qu'on a ajouté le conte de la papesse à la chronique de Martin Polonus. XII. 216.
* Pin (Jean du). XII. 89.
Pincier (Jean). XII. 86.
Pinczovie a passé pour l'Athènes de la Pologne. XII. 426. Deux réformations de cette ville. XIII. 487.
Pindarus (Thebanus). Il est l'auteur de la petite Iliade. I. 161.
* Pineau (Séverin). XII. 87.
* Pineau (G. du). XII. 88.
Pineda, jésuite espagnol. Sa pensée scandaleuse au sujet de Job. VIII. 380.
Pinedo, critiqué sur l'explication d'un proverbe. I. 35.
* Pinet (Antoine du). XII. 88. Fait deux gentilshommes romains de deux espèces de marbres. XII. 302. Censuré. XIII. 277; et XIV. 501. Son édition des Taxes de la chancellerie romaine différente des autres. III. 77. Conjecture de l'auteur là-dessus. *Là même.*
Pinianus. On extorque de lui une promesse, mais il ne la tient point. I. 451.
Pinon (Jacques). XII. 94.
* Pinsson (François). XII. 96.
Pinsson (François). XII. 97.
Pyramide ou pilier dressé en réparation de l'assassinat de Jean Chastel. V. 109.
Pyramides. La principale fut bâtie avant le règne d'Amasis. XII. 520.
Piraterie littéraire. Ne ressemble point en tout à celle des armateurs. VI. 164.
Pirée. Quand bâti. VI. 285.
Pyrénées (la paix des). Fut conclue sans l'intervention du pape. V. 142. Désavantageuse à la France. IX. 470.
Pirot (le père). Il est plus aisé de sentir que son apologie des casuistes est mauvaise, qu'il n'est aisé d'en résoudre les objections. IX. 330.
* Pyrrhon. XII. 99. On a trouvé dans son article de ce Dictionnaire du libertinage; et réponse. XV. 261.
Pyrrhoniens. S'exposent aux insultes et aux railleries des goguenards. II. 246. Avaient une théorie favorable à la vertu. 251. Se prévalurent d'une invention de Chrysippe. V. 177. Exemple dont ils se servent. V. 446. Démocrite leur a fourni tout ce qu'ils ont dit contre le témoignage des sens. 458. On a toujours cherché de les tourner en ridicule. IX. 10. Favorisés par ceux qui montrent qu'il y a du vide. 205. S'oublient quelquefois dans l'exercice de leurs dogmes. XII. 110. Sous prétexte de ne combattre que les raisons des dogmatiques, ils renversaient le dogme de l'existence d'un Dieu. 661. Éclaircissement sur ce que l'auteur en a dit. XV. 310. Leur caractère. *Là même.* Les théologiens ne doivent point avoir honte de ne point entrer en lice contre eux. 311. Réponse à l'objection pourquoi l'on a étalé leurs difficultés. 317.
Pyrrhonisme. Est quelquefois mal attaqué et mal défendu. II. 348. Règne sans qu'on le sache dans la plupart des disputes. III. 477. Objections pyrrhoniennes. VIII. 59. Ce qui est capable d'y faire donner. X. 384. Avantages qu'il tire de la nouvelle philosophie et de la théologie. XII. 101. Si c'est un bon moyen pour arriver à la foi. 105. Ce qui semble lui avoir servi de berceau. XIV. 621. Sénèque en rapporte tous les degrés. XV. 36. Cherchez *Incompréhensibilité de toutes choses.*
Pyrrhonisme historique. Observations qui le pourraient fortifier. I. 234; IV. 331, 372; et VIII. 205. En quel cas il est le parti de la sagesse. VI.

279. Abus qui le favorise. XV. 159. Les batailles y sont bien plus sujettes que les siéges. IX. 55. Pourquoi l'on est si souvent obligé de l'adopter. XI. 580.

Pyrrhus, fils d'Achille. XII. 112.

Pyrrhus, roi d'Épire. XII. 116. Ce qu'il dit quand il eut été reconnaître l'armée romaine. II. 448. Comparé à des joueurs à qui le hasard fait beau jeu, mais qui ne savent pas s'en servir. V. 25. Assiége inutilement la ville de Sparte. 234. Son médecin offre aux Romains de l'empoisonner : variations des auteurs sur ce sujet. VI. 381. Combien il y a eu de batailles entre ce prince et les Romains. 382. Fondement chimérique de ses espérances. XII. 121.

Pyrrhus, petit-fils du précédent. XII. 125.

Pisaure. Sa colonie ne fut établie que quatre ans après celle de Bologne. I. 123.

Piscopia Cornara (Hélène). Voulut marcher sur les traces de Minerve. VIII. 560.

Pise. Son concile envoie l'écrit du cardinal Cajetan, à la faculté de théologie de Paris, afin qu'elle le réfute. I. 458. Ce concile déclaré *prétendu* par Louis XII. VIII. 445.

Pisqueton. Voyez *Picighitone*.

Pistorius (Jean). XII. 126.

* Pythagoras. XII. 126. Fait une petite malice à Abaris. I. 9. Son esprit prophétique, et sa vertu à faire des prodiges. 13. Ce qu'il dit des transmigrations auxquelles il a eu part. XI. 619.

Pythéas. XII. 147.

Pythéas. Quel homme c'était. I. 21.

Pythéas l'orateur. Prompte repartie de ce personnage. XII. 151.

Pythias, servante. Ce qu'elle répondit à Tigellin. XI. 217.

Pythias, fille d'Aristote. XII. 152.

Pithois. Avait été minime, et fut professeur en philosophie à Sedan : c'est l'auteur de l'Apocalypse de Méliton. XIII. 117.

Pythom (ville d'Égypte). XII. 153.

Pithon. Est loué dans Athènes pour un assassinat; mais il en rend toute la gloire à une divinité, dont il disait n'avoir été que l'instrument. V. 305.

Pitiscus. XII. 154.

Pittacus. Sa modération. I. 375.

Pizzighitone. Voy. *Picighitone*.

Placcius. N'a jugé du *Rabelais réformé* que sur le titre. Ce qui l'a fait tomber dans l'erreur. VII. 26. A ignoré bien des choses sur les noms déguisés. XII. 441.

Place (le président de la). XII. 156. Repris touchant le livre de J. du Tillet de la Majorité du roi. XIV. 156.

Place (Jean de la). Approuve la réponse de L. Joubert, touchant le jeûne de Moïse, Elie et Jésus-Christ. VIII. 398.

Places importantes. Leurs siéges seront toujours l'écueil des nouvellistes. IX. 55. Leur prise n'est point sujette au pyrrhonisme historique, comme le gain d'une bataille. *Là même*.

Placette (la). Son jugement sur la méthode de M. Nicolle. XI. 527.

Plagiaire. Pris dans un sens impropre. III. 498. Fautes où les plagiaires tombent ordinairement. V. 561. Comparés avec les perdrix. VI. 68. Plagiaire d'un livre qui lui fit avoir une pension. XIV. 395.

Plagiarisme en fait de livres. Quand c'est qu'on s'en rend où qu'on ne s'en rend pas coupable. IV. 197. Observations sur les diverses manières de l'exercer. VI. 164. Examen d'une justification de plagiarisme. XI. 172. Plagiarisme approuvé par Strigélius. XIII. 522. Plagiarisme considérable d'Alcyonius. I. 399. D'Alstédius. 461. De Daniel Pareus. 474. De Jean André, de Durant. II. 85. De Léonard Arétin. 293. De Gerard Vossius. IV. 358. Grand procès sur cette sorte de vol. V. 554. Si c'est un péché, et si un homme de bonne vie le peut commettre. X. 602.

Plaidoyers. On en voit dans lesquels, outre les vers grecs et latins, il y a presque autant de latin que de français. IV. 29. Lorsqu'on y met trop d'érudition, cela ne peut servir qu'à dissiper l'attention des juges. 30.

Plaisans. Ceux qui s'érigent en plaisans se trouvent engagés à divertir les gens à leurs dépens. V. 389.

Plaisanter. Combien est forte l'habitude de plaisanter. III. 319.

Plaisanteries. Examen de quelques-unes. V. 243. Cherchez *Railleries*.

Plaisir. Se peut sentir sans qu'on ait jamais senti la douleur. XI. 481. Plaisirs des sens, s'ils peuvent être spirituels. VI. 181.
Planche (Regnier de la). Quel homme c'était. XII. 196.
Plane. Dont tout le monde veut avoir de la race, et pourquoi. VI. 373.
Planètes. Réfutation de ceux qui disent que chaque planète est un dieu. XIV. 593.
Plantes. Secret de les faire reparaître de leurs cendres. V. 130.
Plantin. Négligence qui lui est reprochée. IX. 179.
Planude. Sa crasse ignorance sur un fait de chronologie. VI. 279.
PLANTERIT-LA-PAUSSE (Jean). XII. 161.
* PLATINE (Barthélemi). XII. 162. Son erreur en parlant des conciles de Soissons et de Sens. I. 60 Cité. VII. 225; et X. 109. Ce qu'il fournit à l'histoire de la papesse. XI. 354; et XII. 223. Quelques-uns prétendent que cela a été ajouté à son ouvrage. *Là même*. Examen de cette prétention. *Là même*.
Platon. Distique de sa façon tout-à-fait tendre. I. 252. Sa doctrine confirmée par le commencement de l'évangile selon saint Jean. I. 496. Employait la doctrine d'Anaxagoras comme un symbole de chaos. II. 41. Pourquoi il n'a jamais cité Démocrite. V. 474. Donnait une âme à la matière devant la construction du monde. VI. 202; et XV. 92. Ce qu'il dit de la licence des poëtes. VII. 27. S'il n'a point admis deux principes éternels, collatéraux et indépendans l'un de l'autre. VIII. 117. Le mépris qu'il fit de l'adresse d'Annicéris. X. 19. Cité. XI. 593. Ses lois concernant les deux sexes. XII. 383. Comment il jugeait d'Aristote et de Xénocrate. XIV. 585. Il impute à tort à Zénon, d'avoir été le mignon de Parménide. XV. 32. Dont il est blâmé par Athénée. *Là même*. Son sentiment sur Palamède. 33. Admettait deux âmes du monde. 93. Démosthène quitte son académie pour s'attacher à Callistrate. IV. 323. Sa République traduite et rédigée en ordre plus clair, par J. Sozomène. XIII. 401.
Platoniciens. Accord de cette secte avec celle des aristotéliciens. I. 525. Attribuaient aux bons génies, ce que l'on n'attribue aujourd'hui qu'aux méchans. II. 209. Disaient qu'il y a eu dans la matière un vice réel, qui a été un obstacle au projet de Dieu. VI. 194. Leur hypothèse touchant l'origine du mal. XI. 502.
Plaute Fâcheuse alternative pour lui. I. 408. Cité. XIV. 605.
Plébéiens. En quel an de Rome ils obtiennent l'entrée au consulat. IV. 491.
Plebeius et *Nobilis* n'étaient pas opposés dans l'ancienne Rome. VIII. 214.
Pléiade, imaginée par Ronsard. V. 425. Quelles sont les personnes qui y furent comprises. *Là même*.
Pleix (du). Sa rétractation au sujet d'Arnauld, avocat. II. 394. Il est mal récompensé d'avoir été si partial pour les jésuites. *Là même*. Ce qu'il a publié de la femme de Henri IV. XIV. 514. Justifié de cela contre ceux qui l'ont blâmé. 515. Repris touchant ce que Jean Chastel répondit à ses juges. V. 106.
Plénipotentiaire à l'âge de quatre-vingt-quinze ans est une chose beaucoup plus rare qu'un homme âgé de cent ans. V. 123.
Plessis Mornai (du). Écrit à Fra-Paolo, et lui recommande ses petits-fils et leur gouverneur. V. 349. Il est fort mal reçu à la cour d'Angleterre, et pourquoi. VI. 124. Cité. VII. 245. Considérations sur une de ses épîtres dédicatoires. IV. 115. Blâmé et mal défendu par Rivet. *Là même*. Regardé comme un boute-feu. *Là même*. Député du roi de Navarre à Henri III. XI. 98. Avait des correspondances dans tout le monde protestant. 359. Les réfutations faibles de son livre de l'eucharistie le font estimer. XIII. 370. Ses extraits de Mutius, touchant le célibat des prêtres. X. 605 et *suiv*.
Plessis Praslin (du). Pour quelle entreprise il fut fait maréchal de France. XII. 628.
Pleureuses à louage. Criaient plus que les parens du défunt. IX. 263.
Pline. Cité. I. 241; II. 46; IV. 312; XIV. 610; et *passim alibi*. Ne faisait qu'effleurer les sujets qu'il traitait. I. 418. Un de ses passages corrompu. III. 11. Hermolaüs Barbarus y

corrige près de cinq mille passages. 87 et 89. Le lieu de sa naissance. III. 93. Ce qu'il appelle des hâbleries de magicien. V. 468 Ne devait pas croire que plusieurs ouvrages, qui couraient sous le nom de Démocrite, fussent de lui. *Là même.* De quelle manière il parle des astronomes. VIII. 149. Ce qu'il rapporte touchant Apelles. IX. 252. Et touchant la cause de l'amour de Sapho pour Phaon. XIII. 97. Semble condamner ceux qui écrivent des histoires. 273. Critiqué sur le temps où il a placé Zeuxis. XV. 70. Plusieurs de ses fautes en peu de mots. 218. Six de ses livres traduits en français par Pierre de Changy. V. 61. Sommaire de ses seize premiers livres, par le même de Changy. *Là même.*

Pline le jeune. Peu s'en faut qu'il n'ait épuisé dans son Panégyrique toutes les idées de la perfection d'un souverain. VI. 254. Il y pourrait bien avoir outré de certaines choses. XII. 179. Était un des plus beaux esprits et un des plus honnêtes hommes de son siècle. XV. 331. Sa justification touchant les vers libres qu'il avait faits. *Là même.*

Plomb. Philétas en mettait à ses souliers, de peur que le vent ne l'emportât. XII. 20.

* Plotin. XII. 169.

Plotine (Pompéia). XII. 177.

Plume qui a servi quarante ans. I. 456. Plume trempée dans le bon sens. II. 364. Plumes consacrées à la sainte Vierge. III. 54. Grands effets de la plume. 255.

Plume gasconne, taillée avec l'épée. II. 520.

Plumes vénales. Il n'y a rien de si exécrable qu'elles n'entreprennent de justifier. VI. 129.

Plutarque rapporte deux faits ridicules. I. 108. Applique les faits tantôt d'une façon, et tantôt d'une autre. 164. Raison qu'il donne pourquoi les juifs s'abstenaient du porc. 228. Fait une réflexion impie et contradictoire. II. 34. Sa contradiction sur la mort de Cassius. IV. 505. N'est pas un bon guide de chronologie. V. 200. Cité. V. 441. VI. 189. Il attribue à un roi de Libye des choses qui ne regardent que Déjotarus. 446. Faisait servir une même historiette à divers usages. VI. 361. Jugement qu'il faisait des poëtes. VII. 28. Comment il parvint à l'intelligence des historiens latins. 160. N'a rien compris dans un passage de Tite Live, au sujet de Camille et de Junon. VIII. 513. En quoi il a démenti Aristote, quand il s'est agi des lois de Lacédémone. IX. 231. Plein de sophismes. *Là même.* Son paralogisme au sujet de Sylla, et de la raison pour laquelle il avait répudié Cœlia. X. 412. Il prétend qu'il vaudrait mieux dire que Jupiter manque de puissance, que de dire qu'il manque de bonté. XI. 492. Il réfute solidement les stoïciens touchant les utilités du vice. *Là même.* Il a cru que les bêtes raisonnaient. 557. Examen d'un de ses passages, qui porte qu'au dire de Diogène les bêtes ne sentent pas. 561. Il défend d'une manière spécieuse le dogme vulgaire des présages. 588. Sa réflexion sur la difficulté qu'il y a de découvrir la vérité dans l'histoire. 599. Il ne reconnaît dans la Divinité qu'une providence bienfaisante. 601. Mais son goût en cela n'était pas le plus commun. *Là même.* Accuse Hérodote d'impiété. 606. Plutarque critiqué au sujet de certains monumens que l'on voyait au temple de Sancus. XIV. 27. Quelle idée il donne de la dialectique de Zénon. XV. 32. Jacques Pinon fait faire une édition de la version de ses œuvres par Amyot. XII. 94.

Plutarque de la France. Qui a été appelé de la sorte. XIV. 288. Et pourquoi. 303.

Pococke. Il est étonnant qu'il ne soit pas un guide sûr en fait d'érudition orientale. I. 99. Ce qu'il rapporte touchant la pierre noire que les Sarrasins honoraient. 247.

Poëme récompensé d'un sac d'argent que l'auteur avait peine à porter. II. 93. Poëmes où il ne manquait qu'une seule syllabe. *Là même.* Un poëme doit être bon quand on le donne à un excellent poëte. V. 333. Poëme dont on ne veut payer que la moitié du prix promis à l'auteur. XIII. 289.

Poëme épique. Homère n'en soutenait pas la majesté. I. 158.

Poésie. Opposée à l'acquisition des richesses. III. 489. Poésie d'une nouvelle sorte ajoutée aux anciennes. 322. Si elle ne doit songer qu'à divertir. IV. 559. Jugement que fait d'Assouci de celle qui est impertinente au souverain point. V. 396. A introduit mille impiétés. VII. 27. Si les impiétés qu'on y débite sont aussi condamnables que si on les débitait en prose. *Là même.* Poésies des anciens païens brûlées à l'instigation des prêtres. XI. 107.

Poésie galante. Qui a passé pour le père de cette poésie. I. 403. Sa licence profane. III. 321. N'était pas du temps d'Auguste ennemie de toutes idées grossières. XV. 194.

Poésie ïambique. Par qui inventée. II. 280.

Poésie italienne. A beaucoup d'obligation à Guido Cavalcante. IV. 601. Poésie lyrique reçoit des agrémens de Cinus. V. 203 Enrichie par les inventions de Rinuccini. XII. 539.

Poésies françaises. Celles qui ont eu du succès sont volontiers recueillies par les libraires, mais non pas les latines. XII. 96.

Poëte royal. Qui a été honoré d'un tel titre. V. 423

Poëte hétéroclite de monseigneur frère unique de sa Majesté. Qui se qualifiait de la sorte. XI. 134.

Poëtes anciens. Ont très-mal concerté leurs calculs. I. 159. Les poëtes doivent quitter de bonne heure le service d'Apollon. I. 239; et V. 426. Portaient autrefois leurs fictions fort loin sur le théâtre. I. 313. Poëte qui fournit un exemple singulier. II. 93. Tous ceux qui se plaisent aux vers ne sont pas des poëtes. 181. Trouvent partout des fleurs pour en couronner les princes. II. 459. S'ils récitaient autrefois dans une maison de louage. 496. Stérilité de leur métier. *Là même.* Il y en a plusieurs qui ont une plume à deux mains. III. 125. Ils exagèrent bien souvent leurs besoins. 440. Leur tendresse pour leurs ouvrages. IV. 272. Les licences qu'ils s'y donnent. 267. Se donnent une grande juridiction sur le temps. 583. Leur entêtement pour leurs productions. 596. Mal propres à prouver un fait. V. 194. Ils touchent avec trop de liberté aux grands mystères, par des métaphores trop hardies. 272. Comment Charles IX traitait les poëtes. 423. Poëte français qui préparait des sonnets pour les livres à venir. 427. Poëte de cour ne renonce à l'hyberbole fabuleuse que quand il n'en a plus de besoin. VI. 51. Poëte dont les vers rendent un grand service à des soldats vaincus. 357. Ils ne se doivent jamais mêler de prophétiser. 438. Gambara les met sous un rude joug. VII. 15. Produisent de mauvais effets en France. 441. Ils se mettent facilement en colère. *Là même.* Sont toujours prêts à se déclarer pour le parti le plus fort. VIII. 530. Leurs fantaisies transportées dans la théologie des païens. 521. Voyez aussi. 540. D'où vient qu'ils paraissent tous si passionnés d'amour dans leurs vers. IX. 378. Poëtes physiciens ont plus de liberté que les autres, pour parler des choses naturelles. 515. Ce que l'on doit juger des maîtresses des poëtes. X. 171. Sont en possession de se louer. 178. La plupart ne réussissent jamais mieux que quand ils se mettent au-dessus de la pudeur. 321. L'envie de placer une érudition, leur a souvent extorqué des choses mal à propos. 371. Ne se font point un scrupule des anachronismes. 374. Se vantent quelquefois de leurs bonnes fortunes en amour, qui ne sont que des jeux de leur esprit. XI. 289. Poëtes qui ont fait les mêmes vers. XII. 421. Peuvent faire des vers passionnés sans être amoureux de la personne qui en est le sujet. 574. Leurs secondes pensées ne valent pas souvent les premières. 581. Poëtes de l'antiquité louaient jusqu'à leurs femmes. XIII. 157. Préservatif contre leurs obscénités. 205. On plaisante ordinairement sur leur pauvreté. XIV. 254. Ce qui en fait tomber plusieurs dans la pauvreté. 257. Si ceux dont les vers ne sont point chastes doivent être condamnés d'impudicité. 291. Il n'y a point d'auteurs plus sujets à oublier qu'ils ont promis de ne plus imprimer. III. 581. Vers de La Fontaine à ce sujet. *Là même.* Chapitre de Ménage sur le même sujet. *Là même.* Les bons réservent

ce qu'ils ont d'exquis pour le cinquième acte de leurs tragédies. IX. 58. Licence qu'ils se donnent de débiter des obscénités. X. 331

Poëtes chrétiens. Il y en a qui ne cessent point d'être impudiques, se trouvant bannis pour leur religion. XI. 287.

Poëtes grecs et latins. Leur lecture nécessaire à la perfection et délicatesse d'un poëte. IV. 604. S'ils sont plus chargés d'obscénités que les modernes. XIV. 228.

Poëtes italiens. Il a régné parmi eux beaucoup de licence. X. 480.

Poëtes latins. Il y en avait d'assez illustres en Allemagne avant Conrad Celtes. IX. 66.

Poge (Jean) fait un livre des fausse-tés prophétiques de Savonarole. XIII. 128.

Pogge, Florentin. Un de ses contes facétieux. II. 83. Frappe à droite et à gauche dans son dialogue contre les hypocrites. IV. 359. Il fait la relation du supplice de Jean Hus. 362.

Poyet (le chancelier). La cause de sa disgrâce. VI. 302. Accusé d'avoir lâchement encensé à la fortune, et satire sanglante contre lui. 140.

Poinet (Jean). XII. 180.

Point. On a prétendu faire voir qu'il n'est pas possible de trouver le point fixe qui détermine précisément la nature de chaque chose. V. 175.

Pointes. Sont maintenant une monnaie décriée. V. 421.

Points. Si ceux que l'on donne au nom tétragamme lui sont propres. I. 480. Dispute excitée pour cela. *Là même.*

Poiret. Ce qu'il a écrit sur la dispute de l'éternité du monde. XV. 14. Cité. XII. 609.

Pois pilés (pièce des). V. 396, 397.

Poissi. Voyez *Colloque de Poissi.*

Poisson qui portait des pendans d'oreille. II. 145.

Poitiers. Assiégé par ceux de la religion. IV. 407.

* Poitiers (Diane de). XII. 183. Chef d'une faction opposée à celle de la duchesse d'Étampes. V. 23. Cherchez *Diane de Poitiers.*

Poitiers (Apologie de l'évêque de). Quel est l'auteur de cette pièce, et comment elle a été appelée. XIII. 36.

Pol (Saint-). Voy. *Saint-Pol.*

Polémon. Sa conversion. XIV. 591.

Polyænus. XII. 199.

Polyander, professeur en théologie à Leyde. Était le plus modéré des adversaires des arminiens. III. 127.

Polyanthea. L'histoire de cet ouvrage. IX. 68.

Polybe. Ce qu'il rapporte de Prusias. XI. 568. Jugement de Casaubon sur une traduction qui en fut faite par Pérot. 632. Ce qu'il dit du devoir d'un historien. XIV. 169. Édition qu'en donne Peraxylus. XI. 545.

Polycrate. Fait raser Smerdias. II. 16.

Polydamus (Valentin). XII. 199.

Polygamia triumphatrix. Comment l'auteur de ce livre explique ces paroles, *Croissez et multipliez.* IX. 35. Cet ouvrage fut condamné, et fit bannir son auteur de Danemarck. IX. 275. Voyez aussi VII. 49; VIII. 339.

Polygamie. Il y en a une spirituelle où tombent les gens d'église. I. 111. La polygamie permise par un pape. VII. 95. Soumise au dernier supplice par Henri II. VIII. 30. Les nations qui la pratiquent se font une idée affreuse du christianisme à cet égard. X. 120.

Polygamites. N'ont point fait de secte. XI. 206.

Politesse. Fort négligée. XII. 534.

* Politien (Ange). XII. 200. Vers latin rétrograde de Politien. IV. 303. Reproche que lui fit Jean de Lascaris. XII. 209. Comment sa vanité fut rabattue. XIII. 339. Cité. XIII. 554.

Politien (Jean-Ange). XII. 213.

Politien (Antoine-Laurentin). XII. 214.

Politique. Se sert des prétextes les plus ridicules. I. 108. Est cause souvent du manquement de parole. II. 265. La plus fine veut que l'on ménage souvent des personnes disgraciées. 270. On lui sacrifie toutes choses. IV. 26. Celle des princes a quelque chose de bizarre, quand elle consiste à débaucher les sujets les uns des autres. 526. Pourquoi les plus beaux systèmes de cette science sont courts dans la pratique. VIII. 163. Elle veut quelquefois que l'on se déclare de bonne heure ennemi du parti le plus fort.

VIII. 372. De quelle manière elle a été définie par quelqu'un. XV. 181. Elle a un langage à part. *Là même.* Désordre inévitable auquel elle est sujette. IV. 78.

Politique du clergé de France (la). Jugement sur ce livre. II. 408.

Politiques. Sont bien aises que les prêtres et les moines se rendent méprisables par leur mauvaise vie. I. 61. Doivent imiter ceux qui voguent sur la mer. VIII. 250.

Polyxène. Étend sa robe sur ses pieds, afin de tomber honnêtement. III. 531 ; et XI. 233.

Pollio (Asinius). Son jugement sur les Commentaires de César. V. 30. Plaida moins bien dès le moment qu'il eut acquis la facilité de plaider. XI. 237.

Pologne. Érigée en royaume. III. 535. Intrigues pour faire tomber la couronne de cet état sur la tête du duc de Longueville. I. 338. Ceux qui y voulurent commencer l'ouvrage de la réformation firent une grande faute en s'opposant au mariage de Sigismond Auguste. IX. 278.

Pologne (la reine de). Travaille à faire élire un successeur du vivant du roi. IX. 286. Elle donne deux mille écus pour l'édition d'un livre d'astrologie. X. 542.

*Polonus (Martin). XII. 214. Étend le conte de la papesse. XI. 354. Tire ses matériaux des *Otia imperialia* de Gervais de Tilleberi. 385. Remarques sur les éditions et augmentations de sa Chronique. XII. 215. Manuscrits de sa Chronique fort différens : les uns contiennent le conte de la papesse, les autres non ; témoignage d'écrivains célèbres là-dessus. 218.

Pomme d'or. Adjugée à Vénus. VIII. 524.

Pompéa. Mit César dans la même catégorie où il mettait tant d'autres maris. V. 41.

Pompée. On ne croyait pas qu'il en eût bien usé s'il eût gagné la victoire. IV. 193. Voulant épargner l'effusion du sang, perd l'occasion de finir la guerre. V. 27. On a observé qu'il ne commença d'être malheureux que quand il soutint le bon parti. 318. Ce que Flora disait de lui. VI. 494. Il est aimé des femmes. 496. Ses biens vendus à l'encan par l'ordre de Marc-Antoine. 624. Ignorait les galanteries de sa femme, quoiqu'on en parlât publiquement. VII. 563. Ce qu'il fit pour s'agrandir. X. 576. Ne fut pas heureux en mariage. 577. Se réfugie en Égypte. *Là même.* Son habileté s'éclipsa dans la journée de Pharsale. XIV. 196. César dit qu'il avait acquis le nom de Grand, pour avoir vaincu des peuples qui n'entendaient point la guerre. XIII. 371.

* Pomponage (Pierre). XII. 226. En use bien avec A. Niphus. XI. 181.

Pomponius Lætus. On lui fait un crime à Rome de ce qu'il changeait les noms aux jeunes gens. XII. 165.

Ponce (Constantin). XII. 244. Sa conviction a donné lieu à des soupçons touchant Charles-Quint. IV. 479. S'il a été confesseur de cet empereur. *Là même.* Sa mort. *Là même.* Faits qui le concernent. V. 76.

Ponceau (Jacques). Fait imprimer les œuvres de Jacques des Parts. XI. 418.

Poncet (Maurice). XII. 249. Ce qu'il prêchait à Paris contre une nouvelle confrérie. VIII. 42.

Ponctuation. La mauvaise ponctuation d'un passage a fait dire qu'Aristote était juif. II. 359. On n'y peut être trop exact. V. 30.

Ponéropolis. Ville qu'un roi de Macédoine fit bâtir. IV. 303.

Pons (l'évêque de Saint-). Estimé par les protestans, et pourquoi. X. 496.

Pons (Antoine de), comte de Marennes. Son changement après la mort de sa première femme. XI. 411. Sa maison jugée aussi ancienne que celle d'Aest. *Là même.*

Pontanus (Jovien). Ce qu'il raconte d'un moine espagnol. IV. 579. Ce qu'il dit de la fortune. XIV. 194. Vers qu'il fit sur une fille qui montrait sa gorge. XIV. 292.

Ponthieu. Qui est l'auteur de l'histoire généalogique de ses comtes. I. 19.

Pontifes qui avaient un très-grand pouvoir parmi les païens. V. 251.

Pontifical. Grassis est fâché qu'il soit devenu public. VII. 207.

Pontius (Hérennius). Ce qu'il déclara sur la conduite de son fils. III. 280.

Popeltnière. Fait un mauvais parallèle. VI. 146. Pensa être écrasé pour certaines choses qu'il avait narrées. XII. 506. Cité. XIV. 445. Promet les mémoires de la vie de Villegaignon, et ne les donne point. 409.

Poppée. Tuée d'un coup de pied par Néron. IV. 318.

Populace mutinée. Jusqu'où capable de porter sa fureur. V. 460.

* Poquelin (Jean-Baptiste). XII. 252.

Porc. Pourquoi les juifs n'en mangent point, selon Plutarque. I. 228.

Porcie. XII. 254.

Porcien (prince de). Ce qu'il exigea de sa femme étant sur le point de mourir. VII. 390.

Porcius (Marc). XII. 270.

Porphyre. Sa prévention. I. 524. Sur quoi fondée. *Là même.* Ne parle que des dogmes de philosophie d'Ammonius. *Là même.* S'il a cru que les bêtes n'étaient que des automates. XI. 562. Ayant fait dessein de se tuer, en est détourné par son maître. XII. 176. Il a cru que les bêtes ont la faculté de raisonner et de parler. XIV. 217. Ce qu'il dit de Théopompe. XIV. 114. Accuse les chrétiens d'avoir supposé des livres. XV. 100.

Porsena (Christophe). Voy. Persona.

Portail (M.), avocat général au parlement de Paris. Épouse la fille de M. Rose. XII. 624.

Portes (des). Poëte obscène. XIV. 229.

Portique. Il passa en proverbe que sans Chrysippe le portique ne serait point. V. 174.

Portrait. Agésilaüs II défendit, par son testament, qu'on fît le sien. I. 254. Raison qu'on croit qu'il en eut. *Là même.*

Port-Royal. Faits historiques touchant ce monastère. II. 396. Si on y laissait lire les livres des sociniens à des enfans de qualité de douze ou treize ans. 413. De quels moyens messieurs de Port-Royal se servent pour porter M. de Turenne à changer de religion. V. 225. Avaient des écoles, mais elles ont été cassées. XI. 148. Accusé d'intelligence avec Genève, par le père Meynier, jésuite. XIII. 37. Réflexion sur le différent de messieurs de Port-Royal avec M. Claude touchant la conférence du diable avec Luther. 151.

Portugal (Sébastien, roi de). Donne, à la sollicitation des jésuites, bataille contre les Mores qui étaient trois fois plus forts que lui. IX. 368.

Portugal (Alphonse VI, roi de). XII. 290.

Portugal (l'infante, fille de D. Pédro roi de). Meurt fille en 1690. XII. 293. Son mariage avec le duc de Savoie avait été conclu. Raisonnemens que cela fit faire, et réfutation indiquée à ce sujet. *Là même.*

Portus (François). Sa réponse à Pierre Charpentier contient des choses bienignominieuses à celui-ci. V. 87.

Posidonius. Il ne faut pas s'arrêter à son témoignage au sujet de l'invention des atomes. IX. 196. De quelle manière il fut honoré par Pompée. X. 141.

Possédés. Qui n'entendent ni le grec ni le latin. IV. 160. Observation sur l'intelligence des langues qu'on leur attribue. VII. 197.

Possevin. Anachronisme de cet auteur. III. 122. Fait condamner, par l'inquisition un livre qu'il n'avait jamais lu. X. 28. Fait le convertisseur dans les vallées de Piémont. IX. 135. Jugeait quelquefois des livres qu'il n'avait jamais maniés. XIII. 143. Repris. III. 355.

Possible. Si une chose qui n'a jamais été et qui ne sera jamais est possible. III. 337, et V. 180.

Postel. Docte et fou. IX. 302.

Postes. Qui les a établies en France. IX. 400.

Posthumes. Modèle proposé à ceux qui publient des œuvres posthumes. XI. 649.

Poules. Quel peuple s'avisa le premier de les engraisser. VI. 389.

Poumon marin. Ce que c'est. XI. 150.

Pourceaugnac. Origine de ce mot. VIII. 70.

Pours, ministre wallon. Cité. VII. 454; et X. 324.

Pousser. D'où vient que tous ceux qui ont de grands talens ne se poussent pas toujours. III. 207.

Pozzuolo. XII. 300.

Pradilhon (Jean-Baptiste). XII. 303.

Præpositus (Nicolas). XII. 303.

Pragmatique sanction. Il n'y avait pas moins d'abus sous elle qu'il y

en a eu depuis le concordat. XII. 308.

Prassicius (Luc). En use bien avec A. Niphus. XI. 181.

* Prat (Antoine du). XII. 304.

Prateolus. Critiqué par rapport à la chronologie. I. 178. Impute aux anabaptistes une doctrine extravagante. II. 12. Met dans son alphabet un très-grand nombre de sectes qui n'ont jamais existé. III. 392. Fait une secte imaginaire de melchiorites. X. 395.

Pré Spirituel. Ses visions. XI. 253.

Préadamites. Quelques-unes de leurs difficultés. IV. 300.

Préadamites. Qui est l'auteur de ce livre. XI. 513. Et ce qui arriva à l'un et à l'autre. *Là même*

Prêcher. Manière de prêcher singulière. IV. 382. Il fallait autrefois savoir prodigieusement pour prêcher très-mal, et aujourd'hui très-peu de choses pour bien prêcher. IV. 31.

Précisistes. Secte bien caractérisée. I. 474.

Prédestination. Il n'y a point d'hypothèse sur les matières de la prédestination qui lève toutes les difficultés. II. 388. La doctrine de saint Augustin, de Jansénius, de Calvin et des thomistes, est entièrement la même sur ce sujet. 553. Bellarmin ne suivait pas la doctrine des jésuises sur cette matière. III. 274. Bolsec déclame contre ce dogme. 537. Les disputes touchant ce point avaient lieu parmi les anciens philosophes. IV. 471. Les disputes qu'elle cause aujourd'hui auraient donné de grands avantages aux manichéens, si elles avaient été de leur temps. XI. 486. Prédestination absolue; on ne doit pas commencer par là à prêcher l'Évangile aux infidèles. XII. 472. On peut errer sur ces matières par de bons motifs. XIII. 313. C'est un scandale, que les disputes de la prédestination produisent une haine si envenimée. 315. Saint Paul ne s'est tiré de ces difficultés que par le droit absolu de Dieu sur les créatures. XV. 293. Est un des mystères qui accablent le plus la raison. *Là même*. Les disputes sur ce sujet ne sont venues que de ce qu'on l'a traité comme pouvant se concilier avec la raison. 294. Passages de Morus et de M. Pictet sur son incompréhensibilité. 296 et *suiv*. Cherchez *Grâce*.

Prédicateur. Ignorance d'un prédicateur. I. 200. Un autre s'afflige de ce qu'on lui dit qu'il fatigue ses auditeurs. IV. 382. Un autre produit des effets surprenans. 405 et 555. Un qui était extraordinairement couru. V. 277. Prédicateur qui, dans une conjoncture extraordinaire prêcha sept fois dans un jour. VI. 13. Un qui toussait par compas et par mesure. 412. Qui composait en latin les sermons qu'il devait prononcer en français. IX. 257. Prédicateur brouillon et factieux, ne mérite pas le nom d'orateur; pourquoi. XI. 621. Un qui boit en chaire. XII. 248. Un autre dont la manière de prêcher tenait un peu du burlesque. 251. Les prédicateurs ont un grand avantage sur les avocats. I. 121. Sont à craindre. 177. Sont fort mal traités. III. 126. Rien de plus funeste à un état que des prédicateurs emportés. IV. 12. Les prédicateurs aiment fort à voir les temples pleins d'auditeurs. 89. Ils ne gagnent rien de s'opiniâtrer contre le torrent des modes. 32. Si l'on doit prendre à la lettre tout ce qu'ils disent. IX. 333. Il y en a qu'on peut comparer au rossignol. X. 596. Si ceux qui ont de la réputation doivent faire imprimer leurs sermons. XI. 36. Tycho-Brahé souhaitait qu'il y en eût un bon nombre qui fussent mathématiciens. XII. 155. Les prédicateurs qui savent entrer dans les intérêts du peuple sont à redouter. 250. Les plus célèbres, ordinairement, ne sont pas profonds et savans. 289. Il y en a qui aiment mieux se faire exiler, ou ne prêcher point du tout, que d'être courts dans leurs prédications. 294.

Prédicateurs séditieux. Le royaume de France en était plein en 1594 et 1595. VII. 351 et *suiv*. Passages du cardinal d'Ossat et de son commentateur à cet égard. 352. Soutenus du peuple, sont capables d'introduire toutes sortes de révolutions. *Là même*. Aventure d'un qui avait prédit la fin du monde. XIII. 496.

Prédications. Ce qu'en disait quelqu'un. II. 298.
Prédiction réchauffée. IV. 181.
Prédictions. A quoi sont semblables les poétiques. III. 409. Prédictions astrologiques, quoiqu'elles ne soient en soi que des chimères, ne laissent pas de produire des maux très-réels. IV. 566. Ce qui s'en raconte met à bout la philosophie. 590. Ceux qui les débitent ne prennent pas assez de précautions contre l'incrédulité. *Là même.* Dilemme contre ceux qui se mêlent de faire des prédictions. VII. 246. Les plus chimériques ont eu des morceaux que l'événement a confirmés. VIII. 188. Quel est l'esprit universel de ceux qui en font. X. 242. Comment un d'eux répondit à une objection que lui fit la reine de Pologne. *Là même.* Fausseté du raisonnement qu'on fait pour en établir la certitude. 373. Réflexion sur les contes qu'on en fait. XI. 160. Il y a des prédictions dont il serait fort utile de tenir registre. 285. Il ne faut point s'étonner si plusieurs de celles qui sont faites par de faux prophètes arrivent. XII. 585. Si celles de Savonarole étaient fondées sur la science de l'Écriture, et sur un raisonnement humain, ou sur une révélation céleste. XIII. 147.
Prédire. Ceux qui se mêlent de prédire l'avenir sont heureux quand ils servent un prince destiné à de grandes choses. II. 319. Si on peut prédire l'avenir, à moins qu'il ne dépende d'une cause nécessaire. IV. 470.
Préfaces et épîtres dédicatoires. Ne doivent jamais être retranchées dans les *Variorum.* I. 444. Préfaces doivent être datées avec exactitude. XIII. 534. Il y a des mensonges de préface qui ne doivent point passer pour des péchés véniels. II. 421. C'est un plus grand défaut qu'on ne s'imagine de ne les pas lire. IV. 146. Préfaces qu'on admire le plus. 333. Rien de plus nécessaire à consulter pour l'auteur d'un ouvrage tel que celui-ci. III. 439. Ne se doivent point retrancher lorsqu'on fait de nouvelles éditions. X. 335. Railleries de ceux qui y disent qu'on les a forcés de publier leurs ouvrages. 354. Celle des OEuvres de Sarrasin par Pellisson, est un chef-d'œuvre. XI. 525. Préfaces excellentes. IV. 333.
Préjugés. Font trouver du mal ou du bien partout. II. 25. Un de leurs effets. VIII. 389. Combien il est difficile de les surmonter dans la recherche de la vérité. XI. 529. Leurs mauvaises suites. XIII. 313.
Préjugés de religion. Leurs mauvais effets. III. 381.
Préjugés légitimes contre le calvinisme. Qui est l'auteur de ce livre. II. 415.
Prélats. Avis que la maîtresse d'un prélat lui donna un jour. VI. 103. Quand ils commencèrent à fréquenter la cour, et le mal qui en arriva. 574. Leur résidence dans leurs évêchés, n'est d'aucune efficace pour la réformation des mœurs et des abus. VIII. 406. Ils sont souvent sacrifiés au pape dans les démêlés que les princes ont avec lui. 445.
Prémontré. Le fondateur de cet ordre convertit beaucoup d'hérétiques. XIV. 32.
Présages. Leur vanité. V. 83. Raisons contre la doctrine des présages. 444. Réflexion sur ce que l'on en pense communément. XI. 588.
Prescience de Dieu. Nullement contraire à la liberté des créatures. III. 141.
Prescription. Est quelquefois une preuve invincible de la fausseté d'un fait. III. 541.
Présence réelle. Jean Poinet en admet une, mais qu'il ne veut pourtant que sacramentale. XII. 182. Le catéchisme des églises réformées ne s'éloigne point de ce sentiment. *Là même.*
Présens. Doivent être faits par ceux qui aiment, et non par ceux qui sont aimés. V. 204.
Prétextat (Papyre). XII. 313.
Prêtres. Sont les plus à craindre de tous les accusateurs. II. 363. Il n'y a rien, selon Montagne, de plus ridicule que leur bonnet carré. IV. 7. Prêtre qui se rend délateur contre une abbesse dont il était amoureux. 361. Il y en a beaucoup de coureurs et qui s'offrent de porte en porte à dire des messes à bon marché. 552. Ce qu'ils opposaient

à l'éloquence de Farel. VI. 400. Les prêtres du septentrion ont plus de peine à subir le joug du célibat que ceux du midi. VII. 239. Il a été un temps où le concubinage ne passait pas pour malhonnête parmi eux. IX. 315. Prêtre qui battit tant Viret qu'on le crut mort. XIV. 416. Harangue de George Braun contre les prêtres concubinaires. IV. 105.

Prêtres saliens. Ce que Quintilien en disait. X. 330.

Préture. Quand instituée dans Rome. IV. 388. Si un consul redescendait à cette charge. 498. En quel cas cela est arrrivé quelquefois. *Là même*.

Préventions. Exemples étonnans de ce défaut. X. 95. Voyez *Préjugé*.

Preuil (St.) Voy. *Saint-Preuil*.

Preux. Expédition des sept preux. I. 232.

Priam. En quoi consistait son bonheur, selon Tibère. VI. 57. Où, comment et par qui tué. XII. 114.

Price (Jean). XII. 316.

* Prideaux. XII. 317. Cité. X. 97 et 360.

Prier. C'était la coutume de tous ceux du Levant de tourner le visage en priant vers un certain point du ciel. X. 361.

Prières. Sont combattues par les contre-prières. I. 317. Dogme des péripatéticiens sur les prières et les sacrifices. II. 362. Celles des fainéans sont désagréables à Dieu. VI. 5. Il y a des difficultés à examiner sur leur efficace. XIII. 375. Il faut commencer par là, quand on délibère sur un point aussi périlleux que le mariage. III. 26.

* Priérias (Sylvestre). XII. 319. Confondu avec Ferrariensis. VI. 443. Sa morale relâchée. XII. 320.

Prierio, village d'Italie. Où situé. XII. 319.

Priezac (Daniel de). XII. 322.

Princes. Réponse d'un prince. I. 258. Un prince ne saurait user d'une manière de commandement plus absolue que celle de la prière. II. 589. Il en coûte cher quelquefois de l'avoir déchiré par des libelles. IV. 63. La bonté des princes contribue plus à les renverser du trône que leur méchanceté. I. 533; et IV. 23. Voyez aussi VI. 93. Ne savent pas tout ce qui est dans les livres qu'on leur dédie. II. 109. On doit ménager les jeunes princes. 183. Ce qu'on considère comme leur malheur, n'est souvent qu'un moindre mal. IV. 69. On ne doit pas trouver étrange qu'ils n'aient pas tout le mérite qui leur conviendrait. 319. Bizarrerie de leur politique de débaucher les sujets les uns des autres. 526. Bien plus malheureux que glorieux par la nécessité où ils sont réduits à faire certaines choses. V. 29. Ils n'ont pas de plus grands ennemis que les flatteurs, les poëtes, les panégyristes, les devins et les astrologues. 68. Négligent ceux dont ils sont assurés, et travaillent à gagner ceux dont ils se défient. 80. Voyez aussi VIII. 67. Feraient plus en un mot que tous les sermons pour la réformation des modes. V. 279. Il ne suffit pas de leur faire la cour pour en obtenir quelque chose, si on ne la fait aussi à leurs favoris. 394. Sont servis avec plus de zèle que Dieu, et sont pourtant bien souvent esclaves de leurs esclaves. *Là même*. La plupart des grands princes sont malheureux dans leurs familles. 405. Se jouent du public. 481. Ils commandent aux peuples, mais l'intérêt leur commande. VI. 126. Il faut souhaiter de bons princes, et tolérer les méchans. 188. Leur gloire est souvent sacrifiée aux intérêts d'un ministre. 501. Sont exposés à de grands inconvéniens par des édits de persécution. VIII. 15. Leur mauvaise foi désapprouvée par Henri-le-Grand. 69. Ils sortent rarement à leur honneur de leurs démêlés avec les papes. 445. Il n'y a point de petits ennemis pour eux. IX. 47. Ils ont eu le droit de faire des lois sur les obstacles du mariage, et personne ne le leur a ôté. 104. S'il est bon qu'ils soient scrupuleux. 398. Leur entrevue apporte plus de dommage que de profit. 426. Leurs jalousies. 446. Ils ne peuvent pas gouverner leurs états avec le chapelet à la main. X. 26. On peut dire, par rapport à eux, qu'on quitte ordinairement le soleil couchant et qu'on regarde le soleil levant. 42. Leurs édits contiennent souvent des honnêtetés

qui ne sont que des mensonges. 306. Il y en a qui sont encore plus embarrassés que les autres hommes sur le parti à prendre quand leurs femmes sont impudiques. XI. 95. Ils ne doivent jamais exposer leur majesté désarmée. 279. Peuvent partager les soins du gouvernement avec un ministre. 442. Il n'est presque pas possible d'être sincère quand on parle d'eux de leur vivant ou du vivant de leurs fils. *Là même.* Les bons se plaisent à distribuer eux-mêmes les grâces, et laissent à leurs ministres le soin de châtier. 605. Se font la guerre, et s'accordent quand ils veulent. XII. 193. Cherchez *Rois.* Il est dangereux de leur donner des avis. 368. Ils ne doivent jamais offenser personne par des railleries. XIV. 7, Livre où il y a de très-bonnes choses sur les qualités qu'ils doivent avoir. IV. 608. Divers auteurs qui ont écrit de leur Institution, et les diverses méthodes qu'ils ont prises. XII. 627. On aime mieux commettre un péché que de déplaire à ceux qui peuvent faire ou renverser la fortune. XV. 272. Il n'est point sûr de juger d'eux par les écrits qu'on publie contre eux dans la chaleur des factions. VIII. 269. La postérité ne confirme pas les noms que la flatterie leur donne. IX. 429. Loués par ceux même qu'ils persécutent. XI. 287.

Princesses. Sont obligées de faire les premières avances en amour à leurs inférieurs. IV. 431. Ne peuvent guère cacher leur âge. XI. 83. Ne pourraient faice réussir une intrigue de galanterie, si elles n'avaient des confidentes. 86.

Principautés électives. Ceux qui y montent sont ordinairement fort ambitieux. II. 159.

Principe. Divers sentimens sur le principe de toutes choses. IV. 492.

Principes. Pour en embrasser un il ne faut pas attendre qu'il soit à couvert de toute difficulté. I. 474. La plupart des gens changent de principes à mesure qu'ils changent de pays et d'intérêts. III. 103. Les hommes ne se conduisent guère selon leurs principes. X. 82.

Principes (Dogme des deux), l'un bon, l'autre méchant; origine de ce dogme. XI. 508 et 601. Empédocle commença de supposer ce dogme. XIV. 618. Cherchez *Mal.*

* Prynn (Guillaume). XII. 322.

Priolo (Benjamin). XII. 325. Ce qu'il dit de la princesse de Condé. IV. 138. Et au sujet de la maréchale de Guébriant. VII. 315. Et de quatre dames de la cour. *Là même.*

Priorato (Galeasso Gualdo). Ce qu'il dit des suites de la victoire d'Avein. IX. 471.

Priscianensis (François). II. 431.

Priscillien. XII. 325. Souffre le dernier supplice pour ses hérésies. IX. 138.

Prise d'armes. M. Amyraut condamne la prise d'armes des sujets contre leur prince. I. 518.

Priviléges. Pourquoi les états de Hollande les accordent. XV. 260. Celui de ce Dictionnaire n'a été accordé qu'après un long examen de l'opposition des imprimeurs du Moréri. *Là même.*

Probabilisme. Ouvrage d'André Blanc, jésuite, contre cette doctrine. III. 453.

Probité. Comment Sénèque le père définit cette vertu. I. 366.

Procès singulier pour une pension laissée à un chat. XII. 626.

Procession faite par François Ier. pour expier l'attentat des hérétiques. IV. 235.

Proclus. S'il a cru que les bêtes n'étaient que des automates. XI. 562.

Procope. Qui le premier a mis au jour son Histoire en grec. VIII. 181.

Proculus. Sa lubricité. VIII. 57.

Procureurs. Il n'y en a jamais eu de saints. XI. 427.

Prodicus, sophiste grec. XII. 343.

Prodicus. XII. 348. Était le fondateur des adamites. I. 220.

Prodiges. Multipliés par la facilité des païens. II. 321. Font plus de bruit dans les pays éloignés que dans ceux où l'on prétend qu'ils sont arrivés. VIII. 208.

Προηρεσίαι. Sacrifices que les Athéniens firent pour tous les Grecs. I. 11. Et pourquoi. *Là même.*

Profanation horrible de plusieurs choses saintes sous Hadrien. III. 117.

Professeurs. Les bassesses de quelques-uns, leur amour sordide pour le gain, qui les fait courir de poste en poste. III. 384, 387; et V.

432. Professeur qui fit un aveu peu ordinaire. II. 406. Professeurs en philosophie dans les universités de France n'expliquent point la politique. III. 436. La mort d'un seul professeur peut rétablir la paix dans les sociétés. 481. Il y a des professeurs qui gardent la solution des plus grandes difficultés pour ceux qui leur donnent le plus d'argent. IV. 281. La plupart ont leur écrit sous les yeux quand ils font leçon. VI. 63. Ce que quelques-uns faisaient mettre sur la porte de leur auditoire. 344. Il y en a qui permettent tout à leurs pensionnaires ; pourquoi cela. VIII. 560. Livre qui ne contenait autre chose que les injures que deux professeurs ont publiées l'un contre l'autre. X. 253. Plaintes contre leur multitude. XIII. 482.

Profession. Avis important à ceux qui en exercent quelqu'une. II. 106. On doit se tenir dans les bornes de sa profession. IV. 541. Les Allemands n'en apprennent qu'une. I. 127. Les Français s'attachent volontiers à plusieurs. *Là même.*

Prognostics. Crédulité des peuples à cet égard. IX. 431.

Promethée. Pourquoi et comment puni par Jupiter. VIII. 498. Attaché sur le mont Caucase. III. 580.

Prononciation qui avait de grands agrémens. XI. 404.

Propœtides, femmes que Vénus pousse à se prostituer, à cause qu'elles n'avaient pas voulu convenir qu'elle fût une déesse. XII. 74.

Properce, critiqué. X. 371. Passage de ce poëte mal entendu par Passerat. II. 316.

Prophètes. Disproportion de leurs lumières. I. 545. On nommait ainsi ceux qui dans les colléges des prêtres d'Égypte en étaient comme les doyens et les chefs. II. 128. Les illusions et les échappatoires des prophètes modernes. VI. 7. Les princes qui s'en moquent le plus s'en servent pourtant avec beaucoup de fruit. *Là même.* D'où vient qu'ils sont si souvent séduits. VIII. 97. Pierre de touche pour connaître les véritables. X. 96. On tâche de justifier les nouveaux aux dépens des vieux dont nous parle l'Écriture. XII. 564 et 565. Leur but en balottant les nombres de l'Apocalypse. IV. 110. Aussi hardis quoique démentis par l'événement. *Là même.* Un de leurs artifices. XIII. 120 et 152. Ceux qui ne sont point appuyés du bras séculier, etc., sont exposés à des grands revers. 152.

Prophéties. Ceux qui les interprètent ne veulent jamais avoir tort. I. 15. De quelle manière saint Bernard excusait la fausseté de ses prophéties. III. 364. On en suppose pour les besoins d'un état. IV. 578. Exemple des fourberies prophétiques. 579. Échantillon des fraudes qui se commettent par des prophéties. V. 82. Les plus chimériques peuvent amener sur la scène les grandes révolutions. VI. 8. On en a toujours supposé, quand on a voulu porter les peuples à la révolte. VIII. 604. Nouvelles découvertes de Braunbom pour les expliquer. IV. 108. Parler de les accomplir c'est vouloir introduire le carnage et le massacre. 117. Ceux qui ont l'autorité souveraine parmi les protestans n'ont point d'égard à leurs vaines explications. *Là même.*

Propositions condamnées doivent avoir toutes leur note particulière. II. 112. Réflexion sur la censure vague qu'on en fait. *Là même ;* et III. 33. Méthode de les extraire, quand on veut faire censurer un livre. 31. Si deux propositions contradictoires sont quelquefois véritables et quelquefois fausses. II. 439. S'il s'ensuit que toute proposition étant vraie ou fausse, tout arrive fatalement. VI. 199.

Propreté. En quoi consiste la véritable. I. 371.

Propriétés des choses. On n'en peut rendre raison, que lorsque ces choses ont été faites librement par une cause qui a eu ses raisons en les produisant. V. 476. Il y en a plusieurs de naturelles qu'on a attribuées à des causes miraculeuses. VIII. 526.

Prospérité. Si elle est la marque de la vraie église. X. 69 et 106. Exemple du néant de la prospérité. IX. 442. Inconstance des raisonnemens qu'on fait à l'égard de la prospérité et de l'adversité. X. 107. Fausses

conséquences que l'on tire de la prospérité et de l'adversité. 116. Voyez aussi 443.

Protagoras mettait en problème la religion. V. 496.

Protectores Domestici. Il fallait être de bonne maison pour entrer dans ce corps. X. 217.

Protestans. Quand et où leur ruine a été projetée. I. 244. On a dit qu'après avoir secoué le joug papal ils trouvaient que le joug de la puissance séculière n'est pas plus doux. 421. Ils ont toujours soutenu qu'il n'était pas besoin de miracles pour justifier la réforme. IX. 94. Sont surpris assemblés à Paris en 1557, au nombre de quatre cents dont sept furent brûlés. III. 402. Ils obtiennent presque tout ce qu'ils veulent après la fuite de Charles-Quint devant le duc Maurice. V. 74. Bannis par l'empereur ils espèrent de retourner dans leur patrie. VI. 6. Leurs affaires ne peuvent manquer d'être dans une heureuse situation, et pourquoi. 133. Combien l'émulation de deux grands princes leur a été utile. 576. Le duc d'Orléans second fils de François Ier. leur offre de faire prêcher leur religion. 579. Favorisés par des princes catholiques. VIII. 28. Leur dessein de se liguer contre les entreprises des jésuites. 242. Ils ne calomnient point les catholiques en leur reprochant des miracles qui se trouvent dans leurs légendes. X. 60. On traite de leur réunion. 588. Devraient cesser de faire des livres de controverse les uns contre les autres. XII. 155. Ils se défient fort des jésuites qui veulent embrasser leur religion. 489. Information contre quelques-unes de leurs assemblées à Paris. 549. Il n'y avait rien de captieux dans la clause de la confession qu'ils présentèrent au roi à Poissi. XIII. 30. Pourquoi un pape augura qu'ils ne seraient pas de longue durée. 354. Pensionnés par le cardinal de Lorraine. IX. 373. Chacun d'eux a reçu un ordre semblable à celui qu'Ehud avait reçu. IV. 107. Deviennent maîtres de plusieurs villes. *Là même.* Affaiblis et opprimés par les catholiques pendant les dix dernières années du XVIIe. siècle. IV. 112. Quand on pourra les exhorter à faire la guerre au pape. 117. Ceux qui ont l'autorité souveraine parmi eux ne se conduisent point sur les prédictions de leurs écrivains. *Là même.* Font encore des livres pour soutenir l'historiette de la papesse. XI. 355. Peu éclairés sur leurs intérêts à ce sujet qui ne leur importe guère. 356. Peu équitables à l'égard de Blondel, qu'ils devaient imiter. *Là même.* Leurs disputes avec les jésuites n'ont jamais été si violentes que pendant les trente premières années du XVIIe. siècle. 360. Auteurs protestans qui soutiennent le conte de la papesse depuis le livre de Florimond de Rémond; et celui du père Labbe. 370. Auteurs protestans qui ne l'ont point cru. *Là même.* Parlent très-désavantageusement de Paul II. 470. Ce ne sont pas eux qui ont ajouté le conte de la papesse à la Chronique de Martin Polonus. XII. 216. Estiment les ouvrages de Ruysbroeck. 675. Leur procédé touchant les obscénités rapportées par leurs écrivains, ou par les papistes. XV. 265. et 362. Se sont déclarés pour Savonarole; mais ils ne l'envisageaient que du beau côté. XIII. 140. Lui donnent la qualité de martyr. 144. Accusés d'humeur violente et séditieuse, etc. 184. Deux auteurs aussi fous l'un que l'autre écrivent, l'un sur la ruine des protestans, l'autre sur celle du papisme. XIV. 576 et 577. Se prévalent des maximes de Windeck pour rejeter sur la cour de Vienne les causes de la guerre d'Allemagne. *Là même.*

Protestantisme. Il y a des gens qui souhaiteraient que son histoire n'eût été composée ni par un catholique romain, ni par un protestant. XII. 505.

Protogène, peintre, n'était jamais content de ses ouvrages. IX. 252. Voyez aussi XIII. 278.

Provence. Pierre de Quiqueran fait un livre des louanges de cette province. XI. 416.

Provençaux. Leurs vacarmes contre M. de Launoi, pour avoir voulu les guérir de quelques erreurs. II. 155.

Proverbe. Origine du proverbe *græcum est, non potest legi.* I. 132.
Proverbes (compilateurs de). XIV. 415.
Providence. La vanité de l'homme la lui fait révoquer en doute. I. 48. Axoime d'un auteur moderne sur la providence. 188. Est supérieure à tous nos desseins les mieux concertés. II. 153. Si on peut être honnête homme sans la craindre. 503; et VI. 172. On dispose d'elle avec un peu trop de témérité. III. 369. Et on s'ingère trop dans ses conseils. X. 116. Voyez aussi 443. Si en faisant le monde elle a fait aussi les maladies et les vices à quoi les hommes sont sujets. V. 182. Les poëtes en parlent sous des métaphores trop hardies. 274. La prospérité des méchans ne nous en fait guère douter quand nous nous ressentons de cette prospérité, ou que du moins nous n'en recevons aucun mal. 496. Les raisons que l'on emprunte de son train ordinaire pour la prouver ne sont pas bonnes pour toutes sortes d'incrédules. 502. On a dit que le châtiment de quelques impies était une sentence d'absolution pour elle. 534. On voit souvent que ceux-là s'en défient qui croient avoir des inspirations. VI. 5. N'exauce point les fainéans. *Là même.* Si ceux qui la nient ne peuvent pas vivre en société. 172. En quels cas on en est toujours content. 382. Ses décrets viennent à bout de tout. VII. 384. Murmure contre elle à cause de la prospérité des méchans. 513. Opinion qui la nie, et qui va plus loin que celle d'Épicure. VIII. 325. Jusqu'où elle élève et abaisse les hommes, quand il lui plaît. IX. 116. Les mauvaises qualités des hommes sont quelquefois plus propres à l'accomplissement de ses décrets, que les bonnes. 567. Si l'on peut dire qu'elle renverse les prospérités mondaines pour faire montre de sa puissance. XI. 609. Est révoquée en doute à cause de la prospérité des méchans. XII. 658. Voyez aussi V. 534. Considérée d'un côté n'est pas propre à porter les mondains à la vertu. XIII. 374. Combien ce dogme est capable de nous rendre gens de bien, et de nous consoler. XIV. 102. Aveugle quelquefois les hommes. 197.
Province. D'où dépend la gloire d'une province en certains temps. II. 391. Le nom de province que porte une personne désigne une basse extraction. X. 354.
Provinces. Leurs divisions ont souvent changé. II. 501.
Provinces des Pays-Bas avec la Franche-Comté formaient le cercle de Bourgogne. IV. 74. Charles-Quint voulait les ériger en royaume et le nommer *Regnum Leoninum. Là même.*
Provinces-Unies. Qui le premier fut leur ambassadeur à la cour de France. I. 14. Et quel rang y fut donné depuis ce temps-là à leur ambassadeur. *Là même.* Les affaires y allèrent toujours de mieux en mieux, depuis qu'un visionnaire les eut menacées de la vengeance du ciel. VIII. 619. Elles sont les boulevarts de l'empire, les plus fermes appuis des Pays-Bas, les médiateurs et les garans de la paix. IX. 285. Fort maltraitées dans une harangue sous le nom d'Herimannus Conrad. V. 290. Voyez *États généraux.*
Provincial (lettres au). Voyez *Lettres Provinciales.*
Provinciaux. Joués par Molière, et pourquoi. I. 371. Sont de grands patineurs. XI. 338.
Prudence. Si elle permet de résister aux esprits violens. IV. 244.
Prudence. XII. 349.
Prusse. Érigée en royaume. XIII. 407.
Psammenitus. Ne pleure point la misère de ses enfans, et pleure celle de ses amis. XI. 598.
Psammitichus. XII. 356. Assujettit tout le royaume d'Égypte. XI. 103.
Psaumes mis en vers français, sur quel air on les chanta. II. 381. Faits concernant la version de Marot. X. 322. Et de Bèze. 324. Voyez aussi 328 et *suiv.* L'église de Genève, qui s'était servie la première de la version de Marot et de Bèze, a été la première à l'abandonner. 329. Postposés ou égalés à Pindare. XII. 207. La version de Sainte-Aldegonde a eu le même sort que celle de Conrart. XIII. 50. Changement de goût par rapport à ces cantiques. XIV. 342. Traduits en vers

italiens par J. C. Paschali. XI. 437.
Psaumes et Proses de l'Église. C'étaient les opéras des XVe. et XVIe. siècles. V. 152.
Psautier. Reproches qu'on fait aux réformés touchant un changement du leur. X. 335. Quand celui des réformés fut imprimé avec privilége. *Là même.*
Ptérélas. Quelques remarques sur sa tasse. XIV. 65.
Ptolomée, roi d'Égypte. XIV. 359.
Ptolomée. Embarras de son système touchant les sphères célestes. IV. 565. Qui publia le premier son Almageste en grec. VII. 263.
Puberté. Quand on a cessé d'en juger par l'inspection des parties. XII. 383.
Public. Était trompé long-temps avant l'invention de la gazette. I. 253. Son ingratitude. 418. Il est nécessaire pour le bien public de faire connaître les grands hommes par leurs bons et par leurs méchans côtés. II. 550. Ses caprices et ses bizarreries à l'égard des ouvrages des savans. III 73; et V. 241. Mérite du respect. III. 152. Si les vices lui sont quelquefois aussi utiles que les vertus. VII. 382. Esprit mercenaire de ceux qui le servent. 476. Avec quelle hardiesse on s'en joue. XV. 110.
Publicain. Qualité décriée dans l'évangile et dans les auteurs profanes. XIV. 380.
Puccius (François). XII. 360.
Pucelle. Les Grecs et les Romains donnaient à ce mot un sens plus étendu que nous ne faisons. IV. 142. Ce qu'Agur en a dit. 547.
Pucelle d'Orléans. Son histoire. VII. 469.
Pudeur. Ne revient guère quand elle est perdue. IV. 85. Icarius lui érige une statue, et pourquoi. XI. 534.
Puer. On pouvait être appelé ainsi à l'âge de vingt ans, dans la belle latinité. X. 349; et XI. 651.
Puis (mademoiselle du) laisse une pension à son chat, et cause par-là un procès singulier. XII. 626.
Puissance. La séculière et l'ecclésiastique ont besoin l'une de l'autre. I. 479. Voyez aussi XIV. 481.
Puissance royale. Althusius cité comme en ayant mal parlé. I. 465.
Puissances ecclésiastiques, désignées par les gardes de la ville du Cantique des cantiques, explication qui fait enfermer son auteur. IX. 164.
Punir. Toute une nation punie pour le crime d'un particulier. I. 314. Ce que Bion disait sur ce qu'on remarque que la justice divine punit quelquefois sur les enfans les fautes des pères. III. 447. Les païens se représentaient leurs dieux comme punissant le crime en poussant le criminel dans un nouveau crime. X. 468.
Purgatoire. Ce qu'un rieur dit de François Ier., au sujet du purgatoire. IV. 552.
Puristes. Ont trop appauvri la langue. VII. 190. Leurs principes bizarres. XV. 336, 338 et *suiv.* Ne cherchent point les intérêts de la pudeur dans leurs expressions affectées. 343. Il y en a eu dans tous les siècles. 353. Inégalité de leur conduite. 351.
Puritains. D'ou leur vient ce nom. I. 497.
Purum putum. Que veut dire cette expression. I. 447.
Putain. Si ce mot est plus grossier que celui de *courtisane.* XV. 346.
Putain Royale. Qui fut ainsi nommée. V. 231.
Putains Paillardes. Un auteur souhaite qu'on appelle ainsi publiquement toutes les femmes qui donnent dans le luxe. IV. 607.
Putanisme de Rome. Les auteurs de ces sortes de livres ne sont pas auteurs originaux. I. 522.
Puteanus (Érycius). XII. 363. A écrit du point du jour. XV. 211. S'est mal exprimé en parlant de ceux qui font le tour du monde par l'orient. 213. Réfuté par Michalor qui oublie de lui objecter une chose. 214.

Q.

Q. Un bénéficier est dépouillé de ses revenus pour la prononciation de cette lettre. XII. 451.
Qualités. Effet des proportions et des disproportions entre les qualités d'un même homme. III. 207. La différence qu'il y a entre celles qu'on nomme manifestes et celles qu'on appelle occultes. V. 545.
Qualités corporelles. Ne sont point dans les objets. XII. 102.
Quartier du roi. Réponse qui s'est faite diverses fois touchant le quartier du roi. IX. 52.
* Quellenec (Charles de). XII. 373.
Quercétanus. Maltraité par Patin. X. 122.
Querela Infantium. Il y a divers exemplaires de ce livre dans les bibliothèques de Paris. V. 301.
Quernus. Promu à la dignité d'archipoëte, et couronné solennellement. IX. 149.
Question. Il est presque impossible d'en vider aucune par des disputes de vive voix. XII. 173.
Question. Inconvénient de cet usage. VII. 259.
Question royale et *sa décision.* Éclaircissement sur cet ouvrage. XIII. 40.
Questure. Les personnes consulaires ne refusaient pas cette charge, quoique au-dessous de la préture. IV. 498.
* Quetif (Jacques). XII. 393.
Qui pro quo. On en voit souvent dans les auteurs. I. 156.
Quick. Loué pour son recueil des synodes de France. III. 160.
Quiétisme. Pensées qui en approchent fort. I. 307. Sa conformité avec l'origénisme spirituel. XI. 264. On en trouve les semences dans Platon. XII. 177. Enseigné dans l'Orient et dans l'Occident. XIII. 427. Voy. aussi XIV. 54.
Quiétistes. Échantillon de leurs visions. IV. 100. Voyez aussi V. 544. Prétendent que leurs principes sont aussi anciens que la théologie mystique. *Là même.* Ce qu'ils disent de la fausseté des notions sous lesquelles on représente la divinité est approuvé par des philosophes. 545.
* Quillet (Claude). XII. 393.
Quinaut. Vers à son sujet. XIV. 253.
Quinquina. Comment on l'appelait au commencement. IX. 536.
* Quinte-Curce. XII. 396. Valut mieux pour la guérison d'un malade qu'Avicenne et les autres auteurs médecins. XI. 28. Traduction turque, de cet auteur, promise. XIII. 421.
* Quintilien. XII. 401. Jugement qu'il fait de Pacuvius et d'Accius. I. 121. Nous a conservé une pensée de bon sens. *Là même.* Ce qu'il dit d'un accusateur de profession. IV. 520. Et de la facilité d'écrire. VII. 310. Et d'un écrit qu'on ne cesse de retoucher et de refondre. IX. 252. Censure les écrivains qui ne peuvent jamais se contenter X. 178.
* Quintin (Jean). XII. 408. Son jugement des Annales d'Aquitaine de Jean Bouchet. IV. 28.
* Quintus (Calaber). XII. 412.
Quiqueran. XII. 415.
Quirinus. XII. 418.
Quolibet. Sauve la vie à un soldat. III. 232. Observation sur un quolibet latin. VI. 27.

R.

Rabec. Son martyre. XIII. 411.
Rabelais. Ce qu'en dit Girac. XI. 540. Lu et estimé de bien des gens d'honneur et de probité, ne plaisait guère à l'auteur. XV. 246. Cité. IV. 258; XII. 581; VI. 437, 497; VIII. 266; XII. 582; XIII. 523; XIV. 224.
Rabelais réformé. Ce que c'est que ce livre, et par qui composé. VII. 26.
Rabin fameux converti par une femme savante dans une dispute réglée. XIV. 46.

Rabins. Comment quelques-uns d'entre eux expliquent le 7e. verset du psaume 51. V. 403. En quoi ils semblent avoir connu la doctrine du péché originel. *Là même.* Ce qu'ils ont imaginé pour expliquer les variations de la nature. X. 196. Ce qu'ils disent d'un petit os qu'il y a dans le corps de l'homme, et qu'ils appellent *Luz.* III. 119. Sentiment de quelques-uns d'eux sur l'âme des bêtes. XII. 597.

Rabutin (Bussi). Cité. II. 316; et XIII. 157. Ce qu'un abbé lui écrivit. VII. 95. Épigramme latine contre lui. X. 401. Faits qui le concernent. XV. 160, 161, 183 et *suiv.* Ce qu'il dit de la contrariété des pièces qui composent l'homme. XI. 303. S'il est l'auteur des Amours du Palais-Royal. XV. 183. Aveu qu'il fait. 161. Ses Amours des Gaules, plus dangereuses que la satire de Pétrone. XV. 345.

* Racan. XII. 420. Ce qu'il estimait le plus en lui. XIV. 221.

Racine. Dans son prologue d'Esther il y a un trait contre Innocent XI. VIII. 375.

Racovie. Quand et à quelle occasion le collége des Unitaires y fut démoli. XIII. 348 et 358.

Radulphus (Flaviacensis). XII. 422.

Radziwil (Nicolas). XII. 424.

Ragguagli del Parnasso. Qui en est l'auteur. III. 498.

Ragotski (Sigismond). Ce qui lui est signifié de la part de Dieu. VI. 5. Ses perplexités sur la guerre qu'on voulut qu'il fît. 3. On débite après la mort de ce prince des révélations qui le supposaient encore vivant. 6.

Ragotski (George). Initié aux mystères de Drabicius. VI. 7.

Ragueneau. Satire contre ce poëte. V. 397.

Rajeunir. S'il est d'un homme sage de vouloir rajeunir. XII. 285.

Railleries de gens qu'on brûlait en effigie. III. 587. Ne sauraient être bonnes si elles n'ont d'autres fondemens que des mensonges. V. 242; VII. 554; VIII. 501. Cherchez *Plaisanteries.* Il y en a de si fines, qu'elles fâchent sans qu'on s'en puisse plaindre. XII. 332.

Railleurs. Ce que font ceux qui ont de l'esprit. I. 256; et III. 213. Préfèrent leurs railleries à leurs amis. I. 370. Ne doivent jamais fonder leurs plaisanteries sur des faits évidemment faux. V. 242. Sacrifient toutes choses à la passion de dire un bon mot. X. 284.

Raimarus (Nicolas). Voy. Ursus.

* Raynaud (Théophile). XII. 429. Déguisé sous le nom de *Stephanus Emonerius.* III. 137. Accusé d'avoir censuré le Symbole des apôtres. VII. 47.

Rainold (Guillaume). Ce qu'on conte de lui et de son frère. XIII. 572.

Raison. A diverses faces. III. 179. S'il faut consulter ses lumières. IV. 87. Sa vanité et sa faiblesse. VI. 214; et X. 199. Voyez aussi. XI. 56 et 482. Réflexions sur ses faiblesses. VIII. 143. Elle n'est propre qu'à nous découvrir nos ténèbres, notre impuissance, et la nécessité d'une révélation. X. 199. Est en guerre continuelle avec le corps et les sens. XI. 303. Est incapable de nous faire faire ce qu'elle nous fait approuver. 304. Les philosophes ont reconnu son esclavage, et soupçonné la cause qui le produit, et n'ont point ignoré que le pouvoir de la raison s'est perdu, et que sa lumière s'est néanmoins conservée. *Là même.* Combien sa destinée est déplorable. 482. Il est utile de l'humilier. 490. Sa faiblesse nous doit conduire aux lumières de la révélation. 496. Ce que Cotta en dit. 485. Est une source d'illusion aussi bien que les sens. 644. Voyez aussi. XIV. 621. Ce n'est pas elle, mais la foi qui nous fait chrétien. XI. 644. Si l'évidence, qui est son *nec plus ultra*, peut être ce qu'on appelle *criterium veritatis.* XII. 103. Voyez aussi XIV. 621. Si en suivant ses lumières, et secouant le joug de la tradition, on est conduit à l'athéisme. I. 190; et XI. 498. Cherchez *Philosophie.* Les meilleures raisons perdent leur force dans la bouche d'un misérable. XII. 484. Les mystères de l'Évangile sont au-dessus d'elle, ou même contre elle. XV. 280. Les théologiens auront toujours du désavantage dans une dispute où l'on ne se servira que de ses lumières. *Là même.* Elle ne peut point fournir de réponses à ses propres objections, il faut recourir à l'auto-

rité de Dieu. *Là même.* Les catholiques et les protestans s'accordent à la récuser dans les controverses sur les mystères. 284. Réformés qui veulent augmenter ses emplois dans la théologie, sont suspects de Socinianisme. *Là même.* Ses égaremens lorsqu'elle parle des choses divines. 290. On y doit renoncer pour recevoir la foi; ridicule qu'on a donné à cette pensée, et réfutation. 318. Se doit taire quand la parole de Dieu parle. 260.

Raisonnemens. Il y en a qu'on peut éluder par un trait de plaisanterie. III. 98.

Rambouillet (l'hôtel de). Son éloge. VII. 119.

Rambouillet (madame de). Quelle était sa vertu. X. 173.

Ramisme. Combiné avec les disputes de théologie. VI. 15. Fleurit en Suisse. XII. 459.

Ramistes. Leurs disputes combinées avec celles des théologiens. VI. 15. On se moque aujourd'hui de leurs querelles avec les péripatéticiens. *Là même.*

* Ramus. XII. 443. Épigramme faite contre lui. XI. 399. Était un pilier de la cabale qui voulait changer la discipline. X. 138. Sa méthode fort estimée par Guillaume-Adolphe Scribonius. XIII. 208 et 209.

Rancé. Voy. *Bouthillier.*

Rangouze. XII. 460.

Ranulphe de Hygeden, moine bénédictin, confondu avec Radulphus Flaviacensis. XII. 423.

Raoul, archevêque de Bourges. XII. 462.

Raoul le Noir, autrement nommé *Radulphus Flaviacensis.* XII. 423.

Raphelengius (François). XII. 464.

* Rapin (Nicolas). XII. 466. Ses discours avec le jésuite Guignard prêt à être exécuté. VII. 345.

* Rapin (le père). XII. 470. Juge que le XVIIe. siècle est supérieur au précédent en lumières et en habileté I. 183. Est relevé de plusieurs erreurs concernant les études et les divers emplois d'Aristote. II. 370. Il ne se donnait pas la peine de consulter les originaux. 369. Belle pensée de cet auteur sur les grands hommes. III. 58. Son égarement sur un passage de Plutarque, où il est parlé d'Épicure. VI. 171. Cité. 319.

Rapt. Puni de mort en France. XII. 63. Ne peut être justifié. *Là même.*

Rasario (Jean-Baptiste). XII. 474.

Rataller (Georges). XII. 475.

Ratan, ulcère très-malin. I. 77.

Ratisbonne. Histoire de sa conférence. VIII. 301.

Ravaillac. S'il a pu être porté à assassiner Henri IV par la doctrine des jésuites. X. 266. Ce qui le porta à commettre son parricide 271.

Rauber (André-Éberhard). XII. 476.

Ré (l'île de) confondue avec l'île de Rié est cause d'un anachronisme. XIII. 390.

Réal. Voy. *Saint-Réal.*

Rebelles. S'ils font tout ce qu'ils peuvent, au lieu que ceux du parti du prince ne font que ce qu'ils doivent. III. 236. Leurs artifices. I. 518. Leur protestation ordinaire qu'ils n'en veulent point au roi. VI. 88.

Rébellion. Celui qui en est le chef demande plus de soumission que le vrai maître. VII. 398.

Rebenstock: Ses *Colloquia mensalia.* IX. 554.

Récit. Le premier qui se soit fait a été infidèle. VI. 328. Ce qui était un funeste présage pour l'avenir. *Là même.*

* Reckheim. XII. 479.

Récollets. Aloïsio de Léon compose leurs règles. IX. 163.

Recommander. On se trouve très-mal de recommander un plus habile que soi. IV. 550.

Récompenses. Il faut chercher la récompense d'une belle action dans l'action même. II. 350. Ce qu'un auteur devrait faire pour en obtenir du public. VII. 477.

Réconciliation. Fête que les Juifs célèbrent par l'oblation d'un coq, et autres cérémonies. VII. 8.

Recueils. Ceux des gens de lettres tiennent du naturel de la renommée. I. 38. Recueil de chansons spirituelles sur des airs tout-à-fait burlesques. II. 382.

Redi. Cité. XI. 486.

Réformateurs. Ont crié contre le péripatétisme, et pourquoi, selon le père Rapin. II. 370. Le style mordant de deux d'entre eux leur a été fort utile. III. 540. Reproche qu'on leur faisait d'avoir entrepris la

guerre contre Rome, comme les Grecs contre Troie, afin d'avoir une femme. IV. 341. Le tempérament bilieux de quelques-uns a été jugé nécessaire. VI. 399. Blâmés tacitement d'avoir outrébien des choses. 523. Les calomnies que l'on débite contre eux sont destituées de toute vraisemblance. IX. 552 et 553. Impertinences fabuleuses que l'on publiait contre eux. 577.

Réformation de l'église. Ce qui en dégoûta plusieurs. I. 277. Et en retarda le progrès. II. 4. Gens qui ont fait toute leur vie profession du papisme, encore qu'ils souhaitassent la réformation. III. 135. Baudouin fait un traité des moyens de parvenir à une bonne réformation. 206. Caméron trouvait qu'il y avait bien des choses à réformer tout de nouveau. IV. 383. On peut croire que l'église en a besoin, sans approuver une certaine manière de la réformer. 554. De quelle manière quelques-uns en jugèrent au commencement. VI. 214 et 238. Gens qui n'en étaient pas éloignés dans l'âme, mais qui désapprouvaient la conduite de ceux qui l'établissaient. *Là même.* Se maintint par l'émulation de François Ier. et de Charles-Quint. 576. Celle que la reine Élisabeth établit. VIII. 358. Attaquée en Hollande. 586. Ne pouvait s'entreprendre dans un temps plus favorable. IX. 573 et 584. Voy. aussi XIV. 417. Inconvénient qui arriva à sa naissance. X. 96. De quelle manière Érasme et autres auraient voulu qu'on y procédât. 288. Mélanchthon n'en approuvait pas toutes les manières. IX. 385. Favorisée par la reine de Navarre. XI. 43. Voy. aussi 46 et *suiv.* Ses progrès par le moyen du roi et de la reine de Navarre. 64. La restauration des belles-lettres lui a préparé un chemin. XIV. 22. Projet qui en fut dressé à Cologne. 567.

Réformation des mœurs n'est pas de durée. XI. 126.

Réformer. L'entreprise de réformer des abus peut quelquefois avoir des motifs criminels. XIV. 368.

Réformés. Traités de gens soupçonneux, par M. de Thou. I. 236. Quelques-uns eussent adopté les médisances qui coururent contre Bèze, s'il avait écrit contre le parti. III. 414. Il s'en fallut peu qu'ils ne gagnassent le dessus en France. VIII. 251. S'ils prirent alors les choses sur un trop haut ton. 253. A quoi ils attribuent la persécution qu'ils souffrirent sous le règne de Henri II. XII. 194. Libelle de George Bosquet contre eux, condamné au feu. IV. 10 et 11. Se moquaient des visions prophétiques de Brocard. 150. Reconnurent Caracciol pour évêque depuis qu'il eut embrassé publiquement leur religion. 453. Arrêt du parlement de Paris qui permet à un chacun de les tuer. V. 110. Censurés au sujet d'un changement de leur psautier. X. 335. Leurs affaires n'allaient point mal du temps du colloque de Poissi. *Là même.* Bannis d'Angleterre, et persécutés cruellement en Allemagne. XIV. 552. Sont fort jaloux de la soumission totale aux mystères, et la défendent avec zèle contre les sociniens. XV. 284. Accusés d'humeur séditieuse et violente. XIII. 184.

Refuge (du). XII. 480.

Refuge. Cherchez *Asiles.*

Réfugiés. Abraham est leur patriarche. I. 88. Espéraient que leur rappel serait un article de la paix de Munster. VI. 6.

Réfutation faible. Ne sert qu'à rendre plus recommandable l'ouvrage qu'elle réfute. XIII. 369.

Réfutations. Certaines contribuent à l'augmentation de la secte de Socin. XIII. 369. Il n'y en a point de si pitoyable qui ne reprenne quelque défaut de l'adversaire. 370.

Réfuter. Il y a des gens qui se plaisent plus à réfuter ce que les autres ont dit qu'à établir quelque chose de certain. III. 61. Méthode de réfuter un livre, franche et de bonne foi. IV. 464.

**Régens d'école* qui ne sont pas devenus pédans. IV. 221. Servitude de leur condition. XV. 146. Régent d'école qui fait une action de courage. V. 477.

Regiomontanus. Sa prédiction réchauffée. IV. 181. Cité. II. 175.

Regis. Sa maxime quand il est question de parler de Dieu avec exactitude. XIII. 536.

Regius (Urbain). XII. 480.

Regius, professeur à Utrecht. Harcelé pour une thèse touchant l'union de l'âme avec le corps. VII. 160.
Regius (Raphael). Allait aux leçons grecques à l'âge de soixante-dix ans. X. 600.
Règle d'équité que l'on doit suivre quand on impute certaines choses à un auteur. III. 122. Règle pour bien connaître si c'est par impuissance, ou par mépris, qu'on ne répond point à un adversaire. IV. 2. L'application des règles est plus malaisée que l'art d'en bien discourir. III. 497.
Régner. L'envie de régner étouffe tous les sentimens de l'humanité. IV. 562. Pourquoi il est difficile de bien régner. II. 572.
Regnier. Quelques-uns de ses vers. VIII. 271. Examen de ce qu'il dit que nous sommes les artisans de notre fortune. XIV. 188. Cité. 257.
Regnier des Marets (l'abbé). Ses vers sur les grands, cités. XIV. 615.
Regnum Leoninum. Charles-Quint voulait ériger sous ce nom les provinces des Pays-Bas en royaume. IV. 74.
Régulus. Sa maxime doit être suivie, surtout quand il s'agit de la manière dont on doit traiter les hérétiques. III. 401.
Reihing (Jacques). XII. 487.
Reine de France. Titre donné à Élisabeth, reine d'Angleterre, et procès fait là-dessus ridiculement à Bèze. III. 420.
Reineccius. Fait l'éloge de Jacques Horstius. VIII. 206.
Reines. Ce qu'elles devraient faire pour mettre leur sexe en bonne odeur. IX. 436. Considérations sur leurs amours illégitimes. XI. 23. Reine nourrice de son fils. IV. 570.
Reines douairières. Font souvent des cabales au préjudice de leurs enfans. XI. 573.
Reines d'Espagne, qui ont été élevées en France, ou en Allemagne, tombent dans une espèce de servitude. XI. 156.
Reinesius (Thomas). XII. 494.
Regnier (Pierre de). XII. 500.
Relations. S'il y faut supprimer les vérités qui pourraient choquer la pudeur. III. 483. Brodures qu'on y ajoute. V. 7. La fausseté de celles qu'on publie dans les disgrâces publiques servent de fondement aux historiens. XV. 179.
Relations en prose. Auraient souvent besoin qu'on avertît qu'elles sont relevées par des fictions. III. 309.
Religieux. Il y en a eu qui ont couché avec le sexe pour remporter une victoire plus pleine sur la concupiscence. VI. 504. Voyez aussi 594.
Religieuses dont on tâche de réprimer les déréglemens. IV. 15. Pour quel prix obtenaient l'absolution de paillardise. III. 77. Leur direction par des moines en horreur à Rome, pour des raisons d'expérience. 383. Moines qui soutiennent que le pape ne peut donner leur gouvernement qu'aux moines du même ordre. *Là même*. Un évêque fut contraint de presser leurs mamelles pour examiner leur virginité. VII. 489. Réponse singulière d'une à l'évêque de Belley, et sa réplique. III. 292.
Religieuses. Si elles peuvent entendre une leçon d'anatomie par rapport aux parties qui servent à la génération. I. 215. Les religieuses devaient être partagées en deux classes, selon quelques pères. VI. 507. En quel état sont après leur mort ceux qui ont eu à faire avec elles. X. 259.
Religio Medici, la Religion du Médecin. Ouvrage qui, selon quelques-uns, pourrait être intitulé, *Le médecin de la religion*. XV. 321. Passages de ce livre. *Là même*. Voy. *Religion du médecin*.
Religion. Soumet les souverains aux peuples, bien loin de soumettre les peuples aux souverains. I. 26. Elle n'est point une invention humaine. *Là même*. Les disputes que l'on a sur son sujet causent d'étranges désordres. 47. La politique n'en ose pas commettre le soutien à Dieu uniquement. 188. L'indifférence en fait de religion est fort odieuse. 191. Les hommes sont facilement trompés en fait de religion. 247. Se gâte en vieillissant. 439. Sert souvent de prétexte aux délateurs. II. 48. Ceux qui s'en moquent sont capables de gâter les jeunes esprits. 448. Si c'est louer quelqu'un que de dire qu'il a résisté aux tentations d'en changer.

477. La religion se fourre partout, même jusques dans les duels les plus farouches. IV. 120. Mauvaise coutume de l'intéresser dans les querelles des savans. 145. On ne juge pas de sa bonté par le bon ou le mauvais succès d'une bataille. 241. Ce que Charron en a dit. V. 101. Morceau de parallèle entre les religions. 126. Les bons mots d'un homme, pour ou contre la religion, ne prouvent pas manifestement qu'il en ait ou qu'il n'en ait point. 534. Il est plus commun qu'on ne pense de n'y entendre rien. 545. Il n'y arrive guère de révolutions, sans avoir démandé pour soi une tolérance que l'on refuse aux autres. VII. 54. La religion est divisée en factions tout de même que les républiques. 109. Inconvéniens des disputes que les théologiens excitent à son occasion. 520. Il n'y a qu'elle qui puisse fournir de bonnes armes contre les sophismes des cyniques. VIII. 143. On s'exile pour elle sans renoncer à ses vices. 416. Inconvénient de son unité. 521. Disputes qui se font en Hollande touchant la religion. 586. Maximes des Latitudinaires sur ce chapitre. IX. 176. Il y a des peuples qui n'en ont point. IX. 183. Si les grands changemens qui s'y font quelquefois doivent être imputés aux constellations. 573. Les disputes de religion ne font pas beaucoup de pyrrhoniens. 575. Qui sont ceux qui doivent faire attention aux maux que les guerres civiles de religion ont causés. X. 36. On y représente le ciel comme semblable à la terre. XI. 127. On ne doit jamais changer de religion, si l'on ne gagne au change. 171. Il est beaucoup plus avantageux de croire ce qu'elle enseigne, que de ne le croire pas. 430. En quel désordre de cœur et d'esprit elle laisse l'homme quand elle est fausse. 582. Il y en a une qu'on appelle des prudens. XII. 498. La fausse réduit l'homme en quelque façon à l'état des bêtes. XIII. 160. Il y a des gens qui l'ont dans l'esprit, et non dans le cœur, et il y en a d'autres qui l'ont dans le cœur et non dans l'esprit. 438. Gens qu'on a accusés de n'en fréquenter point les exercices. 536. Le dessein d'en changer à quelque chose qui étonne, et l'on a quelquefois de la peine à l'exécuter lors même qu'on y est tout résolu. XIV. 532. Comment L. Junius Brutus en mitigea un article. IV. 185. Les Provinces-Unies accusées de n'en avoir qu'autant qu'elle est utile à leur agrandissement. V. 290. Il ne faut point faire le subtil en matière de religion. VI. 485. Fugitifs pour la religion; rien n'est plus ordinaire que de les voir sonner le tocsin contre les sectes. IX. 135. Gens qui n'en ont point, pourquoi poussés vers les bonnes mœurs. XV. 273. Le fin et la mouelle de la religion est d'imiter Dieu. *Là même.* Hors de la vraie, il n'y a point de vraie vertu. 274. Réflexion sur les médisances publiées contre ceux qui en changent. XIII. 471. On en change pour un avantage temporel, mais on désire mourir dans sa première communion. X. 86.

Religion chrétienne. Les Celse et les Porphyre l'eussent combattue par les armes que Marie d'Agreda leur fournit. I. 273. Ce que Hiéroclès écrivit contre elle. VIII. 118. Les papes et les cardinaux accusés par Calvin de s'en moquer. IV. 357. Érasme cité à ce sujet. *Là même.* Il y en a de bonnes preuves dans le traité *De Auctoritate S. Scripturæ* de F. Socin. XIII. 371. Son principe. XV. 310. Ses discussions, disputes, et controverses, ne peuvent point être portées au tribunal de la philosophie, mais à celui de la révélation. *Là même.*

Religion dominante. A ses coups d'état aussi-bien que les princes de la terre. IX. 480. Maxime contre un homme qui entreprend de la combattre. XIV. 480

Religion du Médecin. Ce que l'auteur de ce livre pense de la manière dont les hommes engendrent leurs semblables. XIII. 11. Voy. *Religio medici.*

Religion du souverain. Cherchez *Souverain.*

Religion juive. Bodin lui donne l'avantage sur les autres religions. III. 512

Religion mahométane profanée. I. 97.

De combien elle est plus étendue que la chrétienne. X. 57.
Religion naturelle. Une fausse raison la pourrait faire nier. I. 190. Ce que c'est. *Là même.*
Religion réformée. Témoignage qu'un libertin se sent obligé de lui rendre. V. 489.
Religion romaine. L'exercice en est défendu en Béarn. XI. 69. Cherchez *Église romaine.*
Religions. Traité de leur tolérance par M. de Beauval. III. 161. Traité de leur réunion, par Baudius. 190. L'on est porté dans toutes à se croire favorisé de miracles. V. 293.
Reliques. Plusieurs villes païennes se vantaient d'avoir les mêmes. V. 250. Ce que Pomponace en disait. XII. 234. Perdues et d'autres substituées en leur place. 427. Ramassées avec soin perdent leur prix par la réforme de Luther. XIV. 365. Avertissement de Calvin sur l'inventaire général qu'on en aurait dû faire. IV. 356. Destruction qui en fut faite en France. *Là même.*
Remarier (se). Réponse de quelques dames lorsqu'on leur parla d'épouser un second mari. VII. 146. Voy. aussi 151.
Remède. C'en est un pour bien des gens que de décharger leur bile sur le papier. I. 81. Il y a des remèdes qui font plus de mal que les désordres auxquels on veut remédier. XI. 613. Médecin qui implorait la bénédiction de Dieu sur les siens. VIII. 207.
* Remond (Florimond de). XII. 501. Ce qu'il conte touchant un projet de réunir la Suède à l'église romaine. VII. 38. Cité touchant les psaumes. X. 322. Ce qu'on lui répond touchant la conformité des airs de quelques psaumes avec des chansons vulgaires. 323. Est le munitionaire général des écrivains catholiques qui parlent des réformateurs du XVIe. siècle. XI. 206. Ce qu'il dit de Brocard. IV. 151. Faute grossière qui lui est reprochée par Blondel. X. 216. Ce qu'il dit touchant ce que Bèze avait avancé de la papesse au colloque de Poissi. 355. Les protestans ne furent point accablés de son ouvrage sur la papesse, ils le méprisèrent. 370. Le livre n'est pas mauvais, mais trop chargé de digressions et de déclamations. 373. Beaucoup de gens le croient du jésuite Richeome. 374. Accuse mal à propos Hérold d'avoir fourré le conte de la papesse dans la Chronique de Martinus Polonus. XII. 216.
Remontrans. Leurs sentimens ne sont point regardés comme fondamentaux. VII. 113. Accusés d'avoir troublé l'église. 484.
Renard (Fr.), auteur des *Remarques judicieuses.* VIII. 103.
Renaudie (La). Harangue ses complices. VII. 363. Causes de l'aversion de J. du Tillet pour lui. XIV. 157, et *suiv.*
Renaudot (l'abbé). Réflexions sur son *Jugement* sur ce Dictionnaire. XV. 247 à 269. Son caractère, et celui de ce jugement 247. Il y a des faussetés dans ce jugement. Raison pourquoi on ne les indique point. 259. Quelles sortes de fautes il impute à l'auteur. 261.
René, roi de Sicile. Était peintre. XI. 21.
Rennes. Désordres de ce diocèse. VI. 502.
Renommée. Cherchez *Réputation.*
* Renou (Jean de). XII. 509. Son Antidotaire. III. 172 Prétend qu'on peut nouer l'éguillette. XI. 190. Cite mal Tacite. *Là même.* Sa censure de Nic. Præpositus. XII. 304.
Renoult. Ses Aventures de la Madonne et de François d'Assise pleines d'idées infâmes et horribles, etc. XV. 363.
Repas. Il y en a qui sont plus périlleux pour de certaines gens, qu'une bataille pour un colonel. IX. 270.
Répondre. S'il vaut mieux répondre à certains tempéramens fougueux que de ne le pas faire. IV. 243.
Représailles. Nécessaires dans la guerre. III. 234.
Réprobation absolue. Pourquoi Arminius y voulait insister dans ses disputes avec Gomarus. VII. 113.
République romaine. A quoi César l'avait réduite. V. 34.
République des Lettres. A aujourd'hui de plus habiles gens qu'elle n'en avait dans le siècle passé. I. 182. Voyez aussi IV. 584. De quelle sorte de liberté on y doit jouir,

et jusqu'où elle doit s'étendre. XI. 553.

Républiques. Se corrompent en vieillissant. I. 439. C'est dommage pour elles que quelques philosophes se soient entièrement adonnés à étudier la nature. II. 26. Le changement de gouvernement y sera inévitable si elles s'amusent à conquérir. IV. 191. Ne peuvent souffrir un mérite distingué. V. 284. Ont un avantage que les royaumes n'ont pas. VIII. 66. Sont sujettes quelquefois à d'horribles confusions. 127, 161 ; et XI. 622. Comment on y peut conserver quelque ombre de liberté quand la monarchie s'en empare. X. 417. Il ne faut point être curieux dans celle d'autrui. XV. 290.

Réputation. Stratagème pour montrer combien vaut une bonne réputation. II. 288. Une grande réputation de probité en quelqu'un déplaît à bien des gens. II. 343. A de grandes influences pour avancer ou pour reculer les événemens. 424. Est à charge aux gens de lettres. III. 73. Il est difficile d'en avoir une grande, sans être exposé aux coups de langue des médisans. XIV. 129.

Requête des dictionnaires. Ménage supprima cette requête. III. 59. Citée. VII. 159.

Requêtes. Il y a une infinité de requêtes des protestans de France, qui n'ont jamais été présentées au roi. II. 490. Qualités dont elles doivent être accompagnées si l'on veut obtenir quelque chose dans une cour. VII. 479.

Res. Quelle était la signification de ce mot parmi les Latins. IX. 217.

Rescius (Stanislas). Fait imprimer les OEuvres du cardinal Hosius, et avance qu'elles ont été imprimées trente-deux fois. VIII. 237.

Resenius (Pierre). XII. 510.

Résident d'une cour qui a querelle avec quelqu'un, et qui le fait appeler. V. 11.

Ressentiment. Quiconque a du ressentiment contre une nation doit s'abstenir d'en écrire l'histoire. VII. 490.

Ressusciter. Se prenait quelquefois chez les Égyptiens et chez les Phéniciens pour *revenir d'une grande maladie.* I. 231.

Restitution. Si l'on peut s'en dispenser sous quelque prétexte que ce soit. I. 27.

Résurrection. Les Juifs content qu'il y a un petit os dans l'homme, dont Dieu refera notre corps. III. 119. Sa possibilité enseignée par Chrysippe. V. 181. Il semble que Démocrite ait promis la résurrection aux cadavres qu'on aurait ensevelis dans du miel. 466. Pensée singulière là-dessus. XI. 173. Crue par de savans hommes entre les païens. XIV. 113.

Retraite. Peu de gens de lettres la font à propos. I. 239. Les poëtes et les orateurs devraient être les plus diligens à la faire. *Là même;* et V. 426.

Reuchlin. L'histoire de ses démêlés avec Hochstrat. VIII. 170.

Révélation. Sans elle la raison ne nous peut servir de rien pour sortir des difficultés sur la religion. X. 200. Les disputes des chrétiens ne doivent être portées qu'à son tribunal. XV. 310. Accusations contre l'auteur touchant elle, et sa justification. 265.

Révélations célestes. Savonarole prétend y avoir part. XIII. 118.

Révéler (ne point) une entreprise contre l'état. Crime de soi puni de mort. XI. 108.

Révérend-de-Bougy (Jean). XII. 511.

Réunion des luthériens et des calvinistes tentée inutilement. VI. 78. Duræus disait qu'il n'y avait que quelques ministres qui s'opposassent à cet ouvrage. 448.

Réunion des catholiques et des protestans. Livre fait pour y parvenir. VIII. 422.

Réunion des religions. Gens qui en ont été entêtés. X. 438 et 471. Ouvrage de Baudius sur ce sujet. III. 190.

Réunis à l'église romaine. Sont scandalisés de la censure pleine de mollesse de la Cité mystique de Marie d'Agreda. I. 276.

Révolutions d'état. Les plus grandes n'ont la plupart du temps pour principe qu'une bagatelle. VI. 44. Leurs principes et leurs ressorts. 98. Leurs préparatifs ordinaires. VII. 38. Quelle est presque toujours

la chaîne et l'analyse des plus grandes. X. 576. Supercheries qu'on y emploie pour les faire réussir. XIV. 384.

Rez (Antoine de). XII. 516.

Rhadamante. Marié avec Alcmène transportée dans l'île des bienheureux. I. 406.

Rhau (George). Son Apologie de la Confession d'Augsbourg publiée par Chytræus. IV. 107.

Rhescuporis. Sa perfidie. V. 306.

Rhéteur. Qui a passé pour le plus fameux du XVIIe. siècle. V. 187.

Rhétoriciens. Il leur est permis de se servir de raisons fausses et captieuses, et pourquoi. IV. 574. Exemple de leurs tours de passe-passe. V. 548. Les commentaires les devraient faire sentir. *Là même.* Rhétoriciens et philosophes chassés de Rome. VI. 388.

Rhétorique. Une de ses figures fait perdre un procès. I. 368. A des règles peu conformes aux lois de l'histoire et de la bonne foi. IV. 489. Pour elle Démosthène quitte la philosophie. 323.

Rhinfeld. Bataille où Jean de Wert fut pris. XIV. 534.

Rhodes. Erreur de calcul sur le poids de son colosse. IV. 585. Son changement d'état par le crédit de Mausole. VII. 517. L'histoire des violences et débauches qui y furent exercées ensuite. 518. Sa démocratie changée en aristocratie dans la guerre sociale. X. 355.

Rhodiens. Envoient des ambassadeurs au roi Ptolomée. I. 140. Avaient si fort espéré de vaincre les Romains, qu'ils avaient préparé des chaînes pour ceux qu'ils prendraient. IV. 505. Leurs temples pillés par Cassius. *Là même.*

Rhodiginus. Profite des travaux d'Érasme avec ingratitude. VI. 242. Convaincu de faux au sujet d'Euripide. 370. Accusé d'avoir fait un solécisme. XV. 72.

Rhodoman (Laurent). XII. 518.

Rhodope. XII. 519.

Riario. Ce qu'on a dit de Pierre et de Hiérôme de ce nom. XIII. 336.

Riario (le cardinal). Aide Marsus dans la revision de son ouvrage sur les Offices de Cicéron. X. 337.

Ribadeneira. Ses rétractations au sujet des miracles du fondateur des jésuites. IX. 320.

Ricaut. Son erreur sur l'espérance des femmes mahométanes. VII. 480. Il a mal entendu Busbèque au sujet de l'ignorance des Turcs dans la chronologie. VIII. 379.

Ricci (Michel). XII. 521.

Richard (l'abbé). Cité. V. 367; IX. 546; et XIV. 539. Sa réponse à Jurieu touchant les Taxes de la chancellerie romaine. III. 79. Faiblesse de cette réponse. 80.

Richardus (Stephanus) Nivernensis. Dessein qu'il avait de réduire en chapitres le poëme d'Ibis contre Ovide. XI. 318.

Riche. Réponse de Simonide, qu'il vaut mieux être riche que d'être savant. XIII. 301.

Richelieu (le cardinal de). Veut conférer avec Amyraut. I. 512. Aimait qu'on ne lui demandât rien. II. 262. Ne pardonnait jamais. 401. On a débité qu'il ne cessait de lire l'Argenis. III. 109. Paie bien un éloge. 126. Il est étrange qu'il fasse valoir l'acte prétendu de Bertelier contre Calvin. 379 et 542. Et les calomnies de Bolsec contre le même Calvin. IV. 339. Emploie quelques-unes des rapsodies des calomniateurs de Bèze. III. 420. Il voulait beaucoup de complaisance de ceux qui lui appartenaient. 131. Intrigues pour le chasser de la cour. 610. Sa méthode. V. 225. Ce que lui dit Louis XIII après la mort du maréchal d'Ancre. 274. Ses amours pour Marion de Lorme. 485. Son dessein d'accorder les deux religions traversé par sa mort. VI. 447. Ses amis et ses ennemis ont perdu des batailles, ceux-ci pour lui nuire, et ceux-là pour lui rendre service. 501. Les ministres de Languedoc lui font la révérence, et lui marquent le peu d'apparence qu'il y avait de réunir les religions. VII. 3. Fort libéral envers les muses. 118. Les reproches qu'il fait aux réformés au sujet de la majesté royale, et les réponses qu'on fait à ces reproches. VIII. 571. S'il y eut des gens qu'on fit mourir sous son ministère, dont toute la faute consistait dans le malheur de lui déplaire. IX. 446; X. 294. Voy. XII. 420. Sa puissance dura plus que sa

vie. IX. 440. Était fort haï. X. 294. Il était délicat et fier. IX. 176. Quelles étaient ses occupations, après avoir travaillé aux affaires de l'état. X. 237. Il était de l'intérêt de Louis XIII que ses troupes fussent commandées par les amis de ce cardinal. 304. Était fort sensible aux satires. 524. Avait besoin de semer des piéges partout. *Là même.* Discours que Guéret lui fait tenir. 525. Ceux qui ont eu des relations avec ce cardinal en ont laissé de mauvais portraits. 526. Les malheurs de l'Europe lui sont tous imputés. 531. Il fait chercher la pierre philosophale sur les écrits de Sylvius. 536. Ce qu'il disait à un capitaine aux gardes. XIV. 193. N'admettait point d'autre cause du malheur que l'imprudence. *Là même.* Fait avoir une pension à un généalogiste plagiaire. 395. Traversé dans son dessein d'abaisser la maison d'Autriche par le cardinal de Bérulle. III. 383. Accusé d'avoir fait empoisonner ce cardinal. 384. M. le Vassor n'adopte point cette accusation. *Là même.* Il n'y avait point de conte que l'on ne crût lorsque cela le diffamait. XI. 473. Est le plus grand ministre de France. III. 319.

Richeome. Commet une erreur qui est utile à son but. X. 165. Cité. IX. 588; X. 168; XII. 651. Regardé comme auteur du livre de l'Antipapesse de Florimond de Rémond. XI. 374. Les jésuites le regardaient comme leur meilleure plume. *Là même.* Se déguise sous le nom de François des Montagnes pour répondre au plaidoyer d'Antoine Arnauld. VII. 350. Divers extraits de ses livres touchant l'affaire de J. Guignard. 349 et *suiv.*

* Richer ou Richier (Pierre). XII. 521.

Richer. Jean Boucher fut un de ses adversaires. IV. 23.

Richeriens, secte chimérique. XII. 524.

Richesses. Des philosophes y ont renoncé avant la doctrine de Jésus-Christ. II. 24. On les méprise quelquefois par un principe d'amour-propre. 344. Il faut beaucoup de grandeur d'âme pour les mépriser. 346. Il nous est bien plus aisé d'y renoncer qu'aux louanges. IV. 404. Elles ont quelquefois tenu lieu de crime à d'illustres personnages. 504.

Ricius (Paul). XII. 526.

Ridicule. On ne l'est jamais, quand on ne fait que suivre l'usage. V. 243.

* Ryer (André du). XII. 526.

Ryer (Pierre du). XII. 527.

Rigorisme. Ce que c'est. XII. 530.

Rigoristes. XII. 530.

Rimes. Dictionnaire des rimes françaises. I. 129.

Rimini (Grégoire de). XII. 531.

Rinuccini (Octavio). XII. 539.

Rio (Martin del). Censuré de plusieurs faussetés au sujet d'Agrippa. I. 302. Cité. XV. 17.

Riolan fait quelques livres contre Joseph du Chesne. V. 129.

Rishton (Édouard). Fait imprimer l'Histoire du schisme d'Angleterre de Sanderus, et y met une préface. XIII. 185. Meurt à Sainte-Menehould en 1585. *Là même.*

Ryswick. La paix de ce nom avantageuse aux alliés. VIII. 601.

Ritius (Michel). XII. 542.

Rittengelius (Jean Étienne). XII. 543.

Rittengelius (Jean-Étienne). XII. 543.

Rituel. Celui des Juifs contient de rares observances. I. 343.

Rivet. Aigrement critiqué par le père Labbe. I. 42. Son sentiment sur la maladie d'Abimelech. 76. Sa réflexion contre saint Augustin au sujet de son relâchement dans la morale. 181. Il est étonnant qu'un homme comme lui ait ignoré que Calvin a été père. IV. 341. Son jugement sur un ouvrage de Sedulius. VI. 552 Voyez aussi 554. De quelle manière il réfute la réponse de Coëffeteau à du Plessis-Mornai au sujet des louanges données à Luther, par Langius. IX 65. N'a pas suivi toute la dispute de Campian et de Whitaker. IX. 557. Est de ceux qui citent après les modernes, sans consulter les originaux XIII. 379. Il était dépositaire de plusieurs lettres du patriarche Cyrille. XIV. 572. Incident de sa dispute avec Grotius qu'il chicane mal à propos. I. 463. Sa défense des deux épîtres et de la préface de du Plessis. IV. 116. Ne le tire

point d'affaires. 117. Tâche de justifier Robert Étienne. 203. Se trompe touchant la statue de la papesse. V. 249. Cité et repris touchant Harchius. VII. 502. Partisan de la tradition de la papesse. X. 574. L'homme du monde le plus curieux de livres de controverse. XI. 360.

Rivière (la), médecin de Henri IV. Traité de charlatan par Jean de Renou. XII. 509,

Rivières. Peuvent être aujourd'hui fort dissemblables à ce qu'elles étaient anciennement. XIII. 162.

Rivinus. Recourt aux magistrats contre Reinesius. XII. 497.

Robe. Procès intenté pour le dérangement des plis d'une robe. VIII. 219.

* Robert (Jean). XII. 546.

Robert, procureur du roi au Châtelet de Paris. Sa lettre sur la baguette d'Aymar. I. 16.

Robert d'Arbrissel. Voy. Arbrissel.

* Roberval. XII. 549. Répond aux objections de M. Descartes contre M. de Fermat. XI. 425.

Roccaberti (Jean-Thomas). XII. 550.

Rocco (Girolamo). XII. 550.

Rochechouart. Personnes distinguées de cette famille. XIV. 46.

Rochefoucaut (Alexandre de la). XII. 550.

Rochefoucaut (le duc de la). Ses mémoires seront toujours estimés meilleurs que ceux de César. V. 30.

Rochelle. Son synode national. IV. 242. Il n'est pas permis à cette ville d'avoir d'autres pasteurs que ceux qui y seraient nés VI. 10. Est assiégée par le duc d'Anjou. VII. 122. Résolution tumultueuse de l'assemblée de la Rochelle. X. 436.

Rochemaillet fait imprimer les arrêts de G. Louët sur le manuscrit fourni par Antoine Séguier. IX. 388.

Rochester (le comte de). Fameux athée converti par le docteur Gilbert Burnet. Particularités qui le regardent. XV. 291.

Roco (Jean), général des augustins. III. 356.

* Rodon (David de). XII. 551. N'enseignait certains sophismes qu'à ceux qui les payaient. XII. 555.

Rodriguez. Son livre de la Perfection chrétienne traduit par d'Audiguier. II. 519.

Rodriguez (Jean). Voy. *Gabay Faro*.

Rohan (René de). XII. 558.

* Rohan (Anne de). XII. 560.

Rohault. Décrit les effets que produit la méthode de philosopher contractée dans les écoles. VI. 318. Ce qu'il dit des Guises. VII. 396.

Roi (Louis le), professeur en langue grecque dans l'université de Paris. Sa mort. II. 548.

Roy (Jacques le). XII. 562.

Royaume divisé contre soi-même, etc. Jusqu'où cette maxime de Jésus-Christ est véritable. X. 554.

Royaumes. Ceux qui tombent en quenouille sont sujets à bien des inconvéniens. XI. 24.

Royauté est une chose de grande dépense. XII. 284.

Roye (Éléonore de). Meurt de déplaisir. IX. 246.

Rois. Plusieurs ont porté le titre de grand roi. II. 453. Le titre de roi des rois était moins propre que celui de grand roi à flatter l'orgueil des Orientaux. *Là même*. Leurs ennemis ont eu de la vénération pour eux. I. 533. Leur autorité peu respectée quelquefois en France. III. 253. Il y a des peuples qui ne s'en sauraient passer. IV. 415. Si l'on n'en voit pas plus souvent de détrônés, c'est que leurs peuples n'ont pas été sollicités à la révolte par des intrigues assez bien conduites. V. 405. Les services qu'ils ne peuvent reconnaître les rendent d'ordinaire ingrats. VI. 90. La facilité et la bonté des rois est plus préjudiciable à leurs états que la sévérité et la mauvaise humeur. VIII. 28. Voyez aussi 41. Roi dont la condition était bien malheureuse. X. 567. Il est difficile de juger de leur conduite. XI. 71. Cherchez *Souverains*. Roi qui a des frères et des enfans a plus de peine à gouverner sa famille qu'à gouverner son royaume. XI. 573. On change de principes sur leur droit. XV. 142. Pratique qui s'observe depuis long-temps envers ceux qui se trouvent à un siége. IX. 52.

Roland. En quel lieu on lui érige des statues. VII 265.

Romains. Accoutumés à faire des applications de certaines pensées de comédie aux personnes de leur temps. I. 120. Comparaison de leurs

dernières conquêtes avec les premières. 321. N'approuvaient pas qu'un magistrat supérieur fût accusé par un subalterne. 368. Sont cruellement insultés par les Parthes. II. 457. Qui sont ceux qu'on a nommés les derniers Romains. IV. 188. Qui des Romains a été appelé le dernier. IV. 501. Les anciens n'avaient pas sur la débauche les règles de politesse que nous avons aujourd'hui. IV. 593. Ils faisaient bien moins de cas de ceux qui gagnaient des batailles que de ceux qui achevaient la guerre. V. 24. C'est pour cela que leur politique était de changer souvent de généraux. *Là même.* Leur ambition par rapport à la propagation de leur langue. 219. Par quels degrés ils ont passé de la frugalité au luxe. VI. 41. Aimaient mieux perdre la vie que la virilité. 534. Peu religieux observateurs des traités de paix. VIII. 411. N'accordaient l'honneur du triomphe qu'à ceux qui reculaient les frontières. *Là même.* Voyez aussi 415. Leur politique pour avancer leurs conquêtes. *Là même.* Traités de *Loups ravisseurs* par Télesinus, général des Samnites. 610. Les anciens Romains étaient aussi fous qu'on l'est aujourd'hui sur le chapitre des généalogies. IX. 38. La différence qu'il y a entre les anciens et les modernes, et d'où vient cette différence. X. 106. Les Romains portent la guerre en Afrique pour sauver l'Italie. 396. Ils défendent aux poëtes de médire des magistrats, mais ils leur permettent de médire des dieux. XI. 595. Quand ils se portèrent à l'abolition de certaines fêtes nocturnes. XIV. 123. Évoquaient les dieux tutélaires des villes qu'ils assiégeaient et qu'ils croyaient prendre. XIII. 383. Leurs cruautés contre les Bretons. 543. Tâchent de fléchir Vénus *Verticordia* pour faire cesser l'impudicité. 558. Plus jaloux de leur honneur que de celui de leurs dieux. XV. 169.

Roman de Théagène et de Chariclée, la source et le modèle de presque tous les autres romans. VII. 552. Railleries contre son auteur. 554.

Romans. Leurs grotesques ont fait irruption dans la religion. I. 329. Réflexion sur les enlèvemens des héroïnes de roman. VII. 530. Voy. aussi XIV. 63 et *suiv.* En quoi consistent les principales différences qui se trouvent entre les romans et les anciennes mythologies. VIII. 157. Ceux de la nouvelle mode perdent le goût des jeunes gens. 332. Auteurs de romans manquent fort souvent de jugement dans leurs fictions. VII. 390. Ceux d'aujourd'hui répandent mille ténèbres sur l'histoire. XI. 152. Comment la vertu d'une héroïne y doit être ménagée. X. 238. Une héroïne grosse ou accouchée y fait un étrange personnage. IX. 354. Ceux qui en font sont obligés de suivre l'histoire lorsque dans une préface ils en font le fondement de leurs fictions. VII. 96. Ceux de la comtesse d'Aulnoi se sont fait lire. II. 564.

Rome. On y apprend la fin d'une guerre plus tôt que le commencement. II. 114. Qui le premier de ses sénateurs embrasse l'Évangile. *Là même.* Sa monarchie métamorphosée en république. IV. 182. Ses premiers habitans avaient besoin d'un monarque. 185. Et elle ne pouvait plus s'en passer lorsque Jules César fut assassiné. 190. Qui a été appelé son second fondateur. 385. Qui le premier y a exercé l'art de la médecine. 512. Qui de ses généraux le premier s'embarqua sur l'océan septentrional. VI. 448. Les bornes de son empire reculent contre le présage des idolâtres. VII. 429. Raillerie de saint Augustin là-dessus. *Là même.* Se soumit dès les premiers jours aux volontés de César. X. 416. Conformité entre sa fondation et celle de l'univers. XI. 270. Jugement touchant les plus célèbres écrivains de l'ancienne Rome. XII. 334. Les statues de ses divinités étaient dans les commencemens de vile matière. 642. Avait deux noms, l'un connu et l'autre inconnu. XIII. 383. Son horoscope rétrograde. XIV. 40. N'était presque pas connue en Grèce du temps d'Alexandre. 109. Pourquoi les filles y étaient suivies d'une personne qui portait une quenouille quand elles se mariaient. 26. Jusqu'où on

y avait porté l'excès de l'ivrognerie. 226.

Rome chrétienne. Ceux qui avaient eu le courage de crier contre ses usurpations, terrassés. IV. 113. Qui fut le premier des Grecs qui y enseigna la philosophie. II. 310. Dureté de la cour de Rome pour le patriarche de Babylone. I. 207. Récompenses de cette cour pour ceux qui se déclarent en sa faveur. 311. Étrange corruption de ses papes et de ses cardinaux, décrite par une personne non suspecte. IV. 549. Cette cour n'est pas moins intéressée que les autres à maintenir l'équilibre entre toutes les puissances de l'Europe, soit catholiques soit protestantes. VI. 133. Son avarice et son impureté. 536. La monarchie des papes y est plus admirable que celle des Césars. VII. 238. On peut appliquer à la nouvelle Rome ce que Virgile a remarqué touchant l'ancienne. 253. Cette ville alarmée d'une bulle que l'on devait publier contre les Sodomites. 449. Lettre fort piquante écrite contre la cour de Rome. VIII. 138. Description de cette ville en vers. *Là même*. Son changement de coutumes à l'égard des femmes. 141. La cour de Rome a autant à craindre de certains princes catholiques que des protestans. 372. Rome, nonobstant la résidence de ses évêques, est plus corrompue que les autres villes. 406. Rome saccagée par les troupes de l'empereur Charles-Quint. VIII. 454. La cour de Rome maintient ses droits avec plus de politique que la cour de France. IX. 105. Rome consternée par la victoire de Ravenne. 433. Les partisans de la cour de Rome alarmés par le volume des libertés de l'église gallicane. X. 206. Cette ville accorde à une femme le droit de bourgeoisie, à cause de ses rares qualités. 483. A quoi monte le revenu que le pape y tire des courtisanes. XIII. 334. Ses acquisitions dans les Indes, par le grand nombre de chrétiens qu'il y avait. 558. Ses habitans font paraître avec fureur leur partialité pour l'empereur ou pour la France. IV. 427. Nulle paix avec Rome; ouvrage de Jos. Hall sous ce titre. VII. 483. Le cardinal Bellarmin reconnaît entre les docteurs de Rome deux cent trente-sept variétés de doctrine. 486.

Rommelin (Jacques de). Fait prisonnier Simoneta, gentilhomme milanais, et le vainc encore en combat singulier. XIII. 285.

Romorantin. Édit de ce nom. VIII. 250.

Romulus. Lois qu'il établit touchant le service divin, selon le témoignage de Denis d'Halicarnasse. IX. 504. Son horoscope rétrograde. XIV. 40.

Rondel (du). L'auteur de ce Dictionnaire lui propose un point de chronologie à éclaircir. III. 452. Quelle est sa profession, et quels sont ses ouvrages. VI. 184. Il est digne des louanges de tous les journalistes. *Là même*. Examen de deux remarques qu'il fait. IX. 504. Envoie un mémoire à l'auteur de ce Dictionnaire, touchant l'âme des bêtes. XI. 550. Son objection contre la nécessité de croire une providence pour embrasser la vertu, et fuir le vice, et la réponse à cette objection. XIII. 377. Son jugement sur Balzac. XIV. 143.

Rondelet. Confie ses manuscrits à Joubert, son disciple favori, pour être donnés au public. VIII. 394.

* Ronsard. XII. 566. Son sonnet sur les priviléges des médecins auprès du sexe. II. 226. Sa truelle crossée. IX. 359. A quelle occasion il fit un poëme contre les athées. XII. 468.

Roque (l'abbé de la). Attribue au père le Tellier ce qu'il ne dit point au sujet de Quinte-Curce. XII. 398. Censuré. X. 493. Cité. XIII. 252.

Roquelaure. Ce qu'il dit en entendant lire une satire contre Henri IV. XI. 414.

*Roquetaillade (Jean de la). XII. 582.

*Rorarius (Jérôme). XII. 588.

Rorenco. XII. 622. Ses ouvrages contre les Vaudois. VII. 81.

Rose (Roman de la). Qui en est l'auteur. I. 58. A été composé cent ans après Abélard. VII. 563.

* Rose (Guillaume). XII. 624.

Rose (Toussaint). XII. 624.

* Rosen (Reinhold). XII. 625.

Roseo (Mambrin). XII. 627. Fait une version italienne tronquée de l'Horloge des princes de Guévara. VII. 326.

Roses, d'où produites. X. 93.
Roses, ville. XII. 627.
*Rosier (du), ministre. XII. 628. Change de religion pendant le massacre de la Saint-Barthélemi. X. 159. Et contribue beaucoup à l'abjuration de plusieurs grands seigneurs. 160.
Rosier des Guerres. Ce que c'est que ce livre. VI. 296. Remarque touchant ce livre. IX. 427.
Rosni. Fait tout ce qu'il peut pour détacher Henri IV de mademoiselle d'Entragues. XIV. 234.
Rossane (la princesse de), veuve du prince Borghèse. V. 136.
Rosweyde. Attribue à Drusius une harangue de Broughton. IV. 163.
* Rotan (Jean-Baptiste). XII. 636.
Rothe (Jean), fanatique, sectateur et ensuite schismatique de Labadie. VIII. 617.
Rotterdam. XII. 640.
Rovenius. XII. 644.
Rovère. Illustre maison du Piémont, qui y possédait un étrange privilége. XIII. 335.
Roulliard (Sébastien). Réfuté au sujet d'Amyot et de son voyage à Trente. I. 502. Son capitulaire touchant la validité d'un mariage. XII. 386.
Rousseaux. Sacrifiés aux mânes du roi Osiris. IV. 273.
Rua (Pierre). XII. 644.
* Ruarus. XII. 645. Ses conjectures au sujet du prétendu mahométisme d'Alciat. I. 391.
Rubenus (Léonard). XII. 647. Ce qu'il dit de la mort de Blandrata. III. 462.
Ruccellai (Jean). XII. 647.
Ruffi (Antoine de). XII. 648.
Rufin. XII. 653.
Rufinus (Cornélius). Dégradé de la dignité de sénateur romain pour cause de luxe. VI. 41 et 379.
Ruggéri (Cosme). XII. 662.
Ruys (moines de). Dépouillés de leurs biens, à cause de leurs débauches, par un seigneur breton. I. 62.
* Ruysbroeck (Jean de). XII. 673.
Rusbach et *Rusbérus.* Auteurs chimériques formés du nom gâté de Ruysbroeck. XII. 677.
Russilien (Tibère). XII. 678.
Rutilie. XII. 679.
Rutilius. Sa générosité envers ses compatriotes qui l'avaient banni. IV. 324.
Ruzé (le docteur). Ne peut souffrir que des ministres commencent une conférence par la prière. XII. 633.

S.

Sabbat. Réfutation de ceux qui doutent qu'on y soit transporté. VI. 115.
Sabbathi Tzebbi, faux messie. Livre où l'on trouve des particularités fort singulières touchant ses impostures. XIV. 533
* Sabellicus (Marc-Antoine Coccius). XIII. 1.
* Sabéus (Fauste). XIII. 5
Sabine (impératrice romaine). Empoisonnée par l'ordre de son mari. XIII. 556.
Sacerdoce. Ce qui en excluait au temps même que les gens mariés n'en étaient pas exclus. II. 493.
Saci. (M. de). Succède à M. Rose dans l'Académie française. XII. 624.
* Sacratus (Paul). XIII. 6.
Sacremens. Celui de pénitence renvoyé au lit de mort, aussi bien que celui de l'extrême-onction. III. 213. Les laïques ont droit de les administrer dans certains cas de nécessité. VII. 321.
Sacrificateur. Réflexion sur ce que le souverain sacrificateur des juifs ne pouvait se marier qu'avec une fille. II. 492.
Sacrifices. Les païens se sont vantés que le feu du ciel tombait sur leurs sacrifices. I. 49. Dogme des péripatéticiens sur les sacrifices et les prières. II. 362. Cherchez *Victimes.*
Sadeur (Jacques). XIII. 6.
Sadi, prince des poëtes turcs et persans. XII. 527.
Sadolet, cardinal. Écrit une lettre aux Génevois. IV. 327.
* Saducéens. XIII. 14. S'ils niaient entièrement la providence. XIII. 18, 22 et 26. Un de leur secte a été quelquefois grand sacrificateur parmi les juifs. 15.

Sagacité. Preuves d'une sagacité extraordinaire. V. 461. Elle serait odieuse à tout le genre humain si elle était telle. *Là même* et *suiv*.
Sage. Il n'y a que lui qui soit exempt de la servitude. V. 46. S'il se doit marier VII. 564. Quelle doit être son insensibilité. XII. 109. Divers sens de ce mot. XIII. 96.
Sage des stoïciens. Ne subsiste qu'en idée. IV. 427.
Sages-femmes. Pourquoi ainsi nommées. XIII. 96. Sage-femme pendue à Paris pour avoir fait avorter plusieurs femmes. XI. 448.
Saignée. Sa fréquente pratique introduite dans Paris par Botal. IV. 18. Dispute à ce sujet entre Botal et les médecins de la faculté. 19. Quel usage en faisait Averroës. *Là même*.
* Sainctes (Claude de). XIII. 27.
* Saint-Cyran (l'abbé de). XIII. 35. Voy. *Cyran*.
* Saint-Cyre. XIII. 41.
Saint-Évremoniana. Voyez *Évremont*.
Saint-Mégrin. Par qui assassiné et pourquoi. VII. 391.
Saint-Olon, auteur de la *Relation de Maroc*. XV. 348.
Saint-Pavin. Libertin fameux dont la conversion a été mise au rang des impossibilités morales. V. 490.
Saint-Pol. Tué par le duc de Guise. VII. 398.
Saint-Preuil. S'il ne fut exécuté pour autre raison que parce qu'il avait déplu au cardinal de Richelieu. IX. 449.
Saint-Réal (l'abbé de). Injustement censuré, au sujet du *Squittinio della libertà Veneta*. XIV. 347. Cité. IX. 423. XII. 108, XIV. 184.
Saint-Romuald (Pierre de). Fait un procès ridicule à Bèze. III. 397 et 420. Ses erreurs. *Là même*.
Saint-Sulpice, abbaye de l'ordre de Cîteaux à Belley. Désordres que l'évêque de cette ville y trouva. III. 291. Fraude pieuse touchant sa fondation. 293.
Sainte-Aldegonde. XIII. 44. Écrit aux États la fausse nouvelle du mariage du duc d'Alençon avec la reine Élisabeth. XIII. 48. Voyez *Aldegonde*.
Sainte-Brigitte. Fort assiégé dans les formes, et les Français s'y défendent plusieurs jours. X. 433.
Sainte-Claire (François de). XIII. 60.
* Sainte-Croix (Prosper). XIII. 61.
Sainte-Marthe (Messieurs de). Suppriment de leur *Gallia Christiana* l'éloge de l'abbé de St.-Cyran. XIII. 38.
Sainte-Marthe (Abel). Fait un éloge de la famille de Schomberg. XIII. 171.
Sainte-Maure. XIII. 62.
Saints. Saint créé par ignorance et par le hasard. I. 453. On conte qu'il y en a une infinité en Turquie qui ont chacun leur métier. V. 126. Leur invocation est depuis long-temps en pratique parmi les juifs. VI. 273. Sont toujours beaux dans leurs portraits. 497. Leur crédit n'est guère diminué dans l'église romaine. 557. Précipitation avec laquelle on entasse les miracles dans leur légende. 579. Voyez aussi XI. 565. Ceux qui ont compilé leurs vies ont été les plus hardis des auteurs. VIII. 347. On a mis en question, à Rome, si les saints du Vieux Testament méritent le culte que l'on rend aux canonisés. 380. Les anciens sont plus incertains que les modernes. IX. 101. Ce n'est pas par les miracles que les saints ont faits, mais par la charité qu'ils ont eue, qu'il faut juger de leur sainteté. 319. Inconvénient qui se trouve quelquefois dans le culte qu'on leur rend. 334. Comment leur culte s'est introduit XI. 126. Il y a eu des saints de toutes sortes de métiers, excepté de procureurs. 427. Leur invocation encore excessive. IV. 114.
Saïs, ville. Où située. XI. 101.
Saladin. Son commerce avec Éléonor de Guienne, femme de Louis VII. IX. 392.
Salamine. Comment cette île vint en propre aux Athéniens. XIV. 59.
Salamine, ville de Cypre. Pourquoi appelée de la sorte, et quand cessa la coutume d'y immoler des hommes à Jupiter. XIV. 87.
Salerne (l'école de). Défend de manger des fèves. XII. 138.
Sales (François de). Propose l'éléphant pour un exemple de pureté. III. 100.
Saletés. La nécessité oblige l'homme

à en parler, mais l'honnêteté lui commande de le faire avec circonspection. VII. 29. Les pères de l'église ont rapporté celles des anciens hérétiques. *Là même.*

Salian (le père). Censuré de plusieurs épitaphes. I. 207. Censuré par Noldius au sujet de Juba. VII. 91.

Saliens. Ce que Quintilien disait des prêtres saliens. X. 330.

Salique (la loi). Condamne à la castration les esclaves surpris en adultère et en larcin. VI. 537. Voy. *Loi Salique.*

SALISBÉRY (Jean de). Voy. SARISBÉRY.

Sallo. Ce qu'il dit du goût d'Allatius. I. 456. Pensée de ce journaliste. V. 474. Sa réflexion sur le livre des libertés de l'église gallicane. X. 209. Beau trait de Sallo. XV. 440.

Salluste. Une de ses maximes démentie par la manière dont Sanches, roi de Castille, usa d'une autorité usurpée. IV. 563. Comment il fut traité chez Fausta. X. 412. A été peut-être critiqué trop sévèrement d'avoir employé de vieux mots. XII. 437. Il ne lui sied pas bien de déclamer contre la corruption de son siècle. XIV. 290.

* SALMACIS. XIII. 63.

Salmeron. Accusé de plagiat. VI. 470.

Salmuth (Henri). Sa censure d'une épigramme très-obscène de J. Antoine Campanus. IV. 393.

Salomon. Les juifs et plusieurs mahométans soutiennent qu'il entendait le langage des oiseaux. XIV. 217. Ses vues en faisant mourir Adonija. XV. 258.

Saltatricula. Ce mot, d'Aulu-Gelle, est mal traduit par celui de *sauterelle.* VIII. 219.

Saluces (marquisat de). Est une partie du Piémont. III. 456.

Salvien Son opinion touchant les impuretés du théâtre. XIII. 83.

Samaël. Devient amoureux d'Ève. VI. 334.

* SAMBLANCAI (Jacques de). XIII. 66.

* SAMBLANÇAI (Guillaume de Beaune, baron de). XIII. 68.

Samos, île. Pourquoi appelée Parthénia. VIII. 508.

Samosaténiens. Solidement réfutés par Lasicius. IX. 83.

SAMSON. XIII. 75.

Sanar, soudan d'Égypte. Dépossédé par Dorgan. XI. 186.

Sancerre. Histoire mémorable de cette ville, par Jean de Léri. IX. 182.

* SANCHEZ. XIII. 76. Met au rang des péchés véniels l'inspection de sa propre nudité, et au rang des péchés mortels l'inspection de la nudité des autres. I. 223.

Sanction. Il n'y avait pas moins d'abus sous la pragmatique sanction, qu'il y en a depuis le concordat. XII. 308.

Sanctuaire. Les grotesques de nos vieux romanciers y ont fait irruption. I. 329. S'il est plus exempt des caprices de la fortune que les autres choses. III. 34.

Sancus. De qui étaient certains monumens que l'on voyait dans son temple. XIV. 26.

SANDERUS. XIII. 84. Ses médisances contre Anne Boleyn. III. 532.

Sandis (Edwin). Cité. I. 217; et III. 277.

Sandoval. N'est pas comparable à M. de Thou sur les louanges de Charles-Quint. V. 63.

Sannazar. Son poëme *Christi Lamentatio*, enrichi de notes par Daniel d'Auge. II. 548.

Sanseverin (Robert de). Appelé A. Niphus à Salerne. XI. 178.

Sanson (Nicolas). Son erreur sur la capitale du Ponthieu. I. 20. Critiqué sur un point de chronologie, au sujet de Pythéas. XII. 149. Il répond au père Labbe. *Là même.*

* SANSON (Jacques). XIII. 88.

Santé. Il vaut mieux se contenter d'un petit savoir que de se priver de santé. VII. 482. Ne se doit point négliger par un zèle mal entendu pour le service du public. *Là même.*

Santeul. Fait des vers qui le brouillent avec les jésuites et les jansénistes. II. 421.

Saocondarius. Comment s'appelait sa ville capitale. V. 443.

Sapor, roi de Perse. Son fils meurt entre les bras de Manès. X. 189.

* SAPORTA (Antoine). XIII. 90.

* SAPHO. XIII. 90.

* SARA. XIII. 99. Sa dissimulation louée par des pères de l'Église. I. 74. On prétend qu'elle était une convertisseuse. 89. Mise en paral-

lèle avec la femme de Déjotarus. V. 446.
Saramita (André). Fanatique impie. VII. 355.
Sarasin. Son sonnet fameux. VI. 337. Cité. VII. 531. La préface de Pélisson, sur ses œuvres, est un chef-d'œuvre. XI. 525.
Sarisbéry (Jean de). XIII. 114.
Sarnanus (Constance). XIII. 116.
Sarpi. Voy. Paul.
Sarrasins. Combien était vaste leur domination. I. 29. Prodigieuse défaite des chrétiens par eux. *Là même.* Ils honorent une pierre qu'ils nomment Brachthan. I. 247. Sont défaits devant Toulouse. VI. 321. Ils détruisent la ville d'Aix. 323. Ont moins répandu de sang dans toutes leurs persécutions contre les chrétiens, qu'il n'en a été répandu dans les seuls massacres de la Saint-Barthélemi. X. 81.
Sarrau. Supprime une circonstance défavorable au comte de Coligni. VII. 410. Conclut, après l'examen de l'Anastase manuscrit de la Bibliothéque du Roi de France, que le conte de la papesse y avait été ajouté. XI. 358.
Satires. Ont besoin de commentaire dès le temps qu'on les compose. I. 69. On fait beaucoup d'honneur à ceux qui en composent quand on les en croit sur leur serment confirmé par des témoins. II. 114. Funestes effets des satires. 277. Conditions nécessaires à ceux qui en font. III. 270. Satire peut être aisément métamorphosée en histoire. IV. 181. Est une des pestes de l'histoire. X. 298. C'est un trait de satire que de rapporter le détail des richesses de certaines gens. V. 275. Qui en ont été les premiers auteurs. IX. 485. On y débite mille choses qu'il est impossible qui soient venues à la connaissance de l'écrivain. XV. 160. Réponse générale à ceux qui se plaignent de celles qu'on publie en Hollande. *Là même.* Il y a du pour et du contre à se vouloir faire craindre par leur moyen. XIII. 472.
Satiriques. Ne dépensent pas assez en espions. III. 181. Avancent souvent des médisances faciles à réfuter. 531. Leur impudence à mentir. IV. 135. Leur méthode. 160. On ne doit point les laisser impunis. V. 244. Ne doivent pas être moins soumis que les autres aux lois du raisonnement. X. 281. Ne se piquent d'aucune exactitude. 282. Il ne faut point s'y fier. *Là même.* Il arrive quelquefois que les magistrats qui négligent de les châtier portent la peine de leur nonchalance. 511. Empoisonnent les actions les plus pieuses. XIV. 368. Cherchez *Calomnie.* Portrait fidèle de ces écrivains. XV. 160. Tous les législateurs se sont accordés à les punir sévèrement. 163. Attenteraient à la vie de leurs ennemis, s'ils en avaient les mêmes commodités que d'attenter à leur honneur. 175.
Saturne. Détrôné, souffre en cela la peine du talion. VIII. 529. Ses impuretés. XII. 22. Se sauve sur le mont Niphate et y tue le berger Caucase dont ce mont prit ensuite le nom. III. 580.
Savans. Nient quelquefois les choses les plus aisées à savoir. I. 152. On peut affecter par politique de ne passer point pour savant. II. 137. Savans pauvres ou malheureux. III. 18. IV. 537. V. 423, 561. VI. 483. IX. 344. X. 33 et 603. Un de leurs malheurs, quand ils se distinguent, c'est que tôt ou tard les fautes de leur jeunesse leur sont reprochées par leurs ennemis. III. 52. Qui se sont fait admirer de bonne heure. 147. Il leur importe de se faire imprimer. IV. 14. Ceux qui le sont le plus ne sont pas les plus propres à négocier les affaires délicates. 231. Il y en a qui sont avares de leur science. 381. Ceux qui sont nés dans quelque bourg se qualifient ordinairement de la ville la plus voisine. 541. Rien n'est plus redoutable pour eux qu'un grand seigneur qui aime les sciences. 555. Il y en a qui ne veulent pas avouer d'être redevables de quelques lumières à leurs censeurs. V. 196. Savant dont la fille unique est réduite à une grande misère. VI. 36. Lesquels entre les savans peuvent être comparés à des diamans bruts. V. 479. Il y en a peu qui veuillent s'exposer au jugement des téméraires. VI. 37. Ils ne devraient jamais marquer de la

curiosité pour les nouvelles de ville. VII. 297. Marque de l'esprit studieux de quelques uns. 440. Savans frustrés de leur attente eu égard aux gratifications. 450. Leurs éloges et leurs épitaphes disent toujours qu'ils ont bien vécu avec leurs femmes, mais il ne s'y faut pas fier. VIII. 98. Les femmes les peuvent bien aimer à cause de leur science, sans aimer pourtant la science même. 146. Quel cas ils font quelquefois des productions de leur esprit. 550. C'est un grand malheur pour eux d'avoir à faire aux intendans des finances. *Là même.* Savans qui savent tout, excepté ce qu'ils devraient le mieux savoir. IX. 302. La plupart ne sont propres qu'à cultiver les terres défrichées. X. 215. D'où vient que plusieurs d'entre eux ne veulent pas parler latin. XI. 237. On met trop de minuties dans les journaux que l'on fait de leur vie. 439. Qui sont les auteurs du Journal des Savans. 462. Savans déshonorés par les impuretés de leurs femmes ou de leurs filles. XIII. 502. Courent après les choses éloignées, et laissent ce qu'ils ont sous la main. XV. 134. Quels écrits il faut consulter pour trouver les particularités de leur vie. III. 439. Être très-savant et propre aux affaires est un talent très-rare. IV. 436. Cherchez *Auteurs* et *Écrivains.*

Saül, roi d'Israël. On est surpris de voir qu'il ne connaît point David qui marche contre Goliath. V. 404.

Saumaise. A savamment corrigé une épigramme insérée dans Plutarque. I. 404. Il s'est souvent abusé pour s'être trop fié à sa mémoire. II. 169. Il reprend Solin d'une faute, et tombe lui-même dans une autre. 275. Étrange bévue dont il parle. III. 129. N'a point répondu au traité de Blondel sur la papesse Jeanne, après s'y être engagé. 472. Trouve Eschyle plus obscur que l'Écriture sainte. VI. 269. Ses contradictions au sujet de Grotius. VII. 283. De qui il fut l'épouvantail. 343. Aime mieux mal raisonner que de perdre ses découvertes. 431. Comment un de ses adversaires se vante de lui avoir fait perdre la vie. X. 449. Vers qu'il fit sur une chose que l'on a dite des singes. XI. 662. A cru que les animaux étaient doués de raison. XII. 612. Examen de ce qu'il disait d'une édition d'Anastase le bibliothécaire, publiée par les jésuites de Mayence. XI. 359. N'est pas l'auteur d'un traité qu'on lui attribue. I. 428.

Savoyart (le), chantre du Pont-Neuf. XIV. 535. Voyez *Chantre.*

Savoie. Un de ses ducs a dépensé cent mille écus à chercher des enchanteurs. IV. 293. Le duc de Savoie est en dispute avec la république de Venise sur la préséance. VII. 205.

Savoie (Charles-Emmanuel, duc de). Monnaie qu'il fit battre. VIII. 36.

Savoir. S'il est vraisemblable qu'aucun philosophe ait jamais soutenu qu'il ne savait pas s'il y avait quelque chose. X. 420.

Savonarola (Michel). XIII. 117.

* Savonarola (Jérôme). XIII. 117.

Saurin (Élie). (Il est mort le jour de Pâques, 8 d'avril 1703). Cité. I. 213; et II. 429. Critiqué. XIII. 317. Sa dispute touchant le principe de la foi. III. 224. Ce qu'il dit de l'ignorance invincible. XII. 533. Particularités de sa dispute avec Jurieu. XIII. 111, etc. Déclaré orthodoxe par le synode de la Brille, malgré les accusations de Jurieu. XV. 253.

Sauterelles d'eau de Minturne. Sont aussi grosses que sur les côtes d'Afrique. II. 174. Plaisante histoire à ce sujet. *Là même.*

Sawicki (Gaspard). XIII. 153.

Saxon (Jean), recteur de l'Académie de Wittemberg. Débite, dans un programme, des faussetés indignes de la gazette. VI. 573.

Saxons. Lothaire permet à ceux qu'on appelait Stellingues de professer le paganisme. XIII. 487.

* Scala (Barthélemy). XIII. 154.

* Scala (Alexandre). XIII. 155.

Scaliger (Jules-César). Ne parle pas fort obligeamment de ceux de Naples. I. 467. Jugement qu'il faisait de Cardan. IV. 444. Est blâmé de n'avoir écrit que par la démangeaison de contredire. 449. Et de plusieurs fautes considérables. 450. Origine de sa haine contre Dolet.

V. 555. Livre qu'il se vanta d'avoir lu. VI. 148. Ses emportemens pour la défense des cicéroniens. 226. Il se piquait d'avoir été à la guerre. 229. L'histoire de ses harangues contre Érasme. *Là même* et *suiv.* Il n'a pas compris la pensée d'Horace au sujet des mimes de Labérius. IX. 4. Son invective contre le gouvernement d'Athènes. XI. 623. Il n'est qualifié dans ses lettres de naturalité que de médecin natif de Vérone. XIV. 374. S'embarrasse en parlant du tour du monde par l'orient et par l'occident. XV. 216. Réfute l'ouvrage de Cardan *De Subtilitate*. IV. 451.

Scaliger (Joseph). A ramassé une érudition très-curieuse de Jacob. I. 247. On ne doit pas faire fond sur tout ce qu'il dit. 277. Sa témérité à juger des pensées du cœur. III. 279. Sa prédiction se trouve fausse. 409. Sa distraction lorsqu'il supputa le poids du colosse de Rhodes. IV. 585. Commet de grosses fautes au sujet d'Hélène. VII. 541. Est appelé le héros des critiques. IX. 255. Son jugement n'était pas toujours sûr. *Là même*. Étant prêt à rendre l'âme, il témoigne l'horreur qu'il avait pour le style affecté. 271. Examen d'une de ses pensées. XI. 75. Se trompe quand il prétend que Jules César n'est jamais retourné dans les Gaules depuis le passage du Rubicon. IV. 595. Fait un conte ridicule. VI. 37. Débite de son propre père des faits qui sont réfutés par des pièces originales et publiques. 227 et *suiv.* Il est louable d'avoir supprimé certaines lettres de son père contre Érasme. 229. Il a écrit de la quadrature du cercle. 483. Critiqué par le père Morin et par M. de Maussac au sujet de Raimond Martini. X. 343. Il écrit de sa propre main les injures les plus grossières sur les livres de Junius. VIII. 490. Reproche que Scioppius lui fait. XIII. 207. Attrapé par Muret. XIV. 243.

Scaligérana. Ce livre est écrit avec peu d'exactitude. V. 422. Bien des choses y sont brouillées pitoyablement. XI. 361.

Scamander. XIII. 157.

Scandale. On n'en prend pas assez des écrits que les uns publient contre les autres. I. 479.

Scanderbeg. Son siége de Belgrade. XI. 32.

Scarron. Cité sur une aventure burlesque. II. 64; et VIII. 524.

Scazons, espèce de vers. Qui en a été l'inventeur. VIII. 153.

Sceptiques, *Scepticisme*. Cherchez *Pyrrhoniens*, *Pyrrhonisme*.

Scepuz. Le baron Grégoire Horwath y érige un nouveau collége. VII. 210.

Scévola (Mutius). Sa plaisanterie. I. 367.

Schedia, ville. Où située. XI. 101.

Scheffer (Jean). XIII. 163.

Schegkius. Ses disputes avec Simon Simonius. XIII. 310.

Scheiblerus (Christophle). XIII. 165.

Schenck. Surpris par le comte d'Emb den. IX. 453.

Schested (Annibal). XIII. 166.

Schiller (Élie). XIII. 167.

Schilling (Christophle). XIII. 168.

Schlusselburgius. Nomme apostasie le changement de luthérien en calviniste. IX. 262. Cité. III. 401. VIII. 433; et XIII. 537.

Σχολαστικὸς. Du temps d'Aristote ne signifiait point encore un écolier. II. 358.

Scholastiques. Appellent *espèces intentionnelles*, ce que Démocrite et Épicure appelaient εἴδωλα. IV. 581. Qui le premier parmi les Grecs a traité les matières selon la méthode des scholastiques. V. 360. La religion n'a pas besoin de leur jargon pour la défense de ses points fondamentaux. VII. 161. Leurs qualités chimériques sont bannies. IX. 199. Ils agitent plusieurs questions inutiles sur des faits qui n'arrivent jamais. XIII. 83. Leur rétorsion contre les cartésiens au sujet des formes substantielles. 240. Ils ne cherchaient que l'art de faire des objections et d'y répondre. XIV. 129. Leurs ergoteries négligées par Œcolampade. XI. 221. Leurs subtilités sur la transsubstantiation de la Trinité, etc. XV. 287 et *suiv.* Leurs explications des mystères les ont plus embrouillés que débrouillés. 289 Embarras inexplicables où l'abbé Faydit les a réduits. *Là même*. Leurs répon-

ses et solutions ne servent qu'à obscurcir les difficultés. 292.
Schomberg (Nicolas de). XIII. 168.
Schomberg (Théodore de). XIII. 169.
Schomberg (Gaspar de). XIII. 170.
Schomberg (Henri de). XIII. 172.
* Schomberg (Charles de). XIII. 172.
Schomberg. Son mémoire. VIII. 45 et *suiv*.
* Schomberg (le maréchal de). XIII. 175. Conte qu'on fait de lui. XII. 146.
Schoockius. Poursuivi par Descartes en réparation de calomnies atroces. II. 88. Illusion de cet auteur censurée. III. 57. Cité touchant la danse. XIII. 59.
* Schorus (Antoine). XIII. 176.
Schott ou Scot. (Réginald). XIII. 177.
Schottus (André). Se moque des Français qui estimaient les ouvrages de Guévara. VII. 326
Schucker. Coupe la tête à son frère. II. 5.
Schultingius (Cornélius). XIII. 178. Publie une lettre de Broughton à Bèze et diverses autres choses. IV. 163.
Schurman. Modestie de cette demoiselle. X. 307.
Schutze (Jean). XIII. 184.
Science ou savoir. Il vaut mieux se contenter d'un petit savoir que de se priver de santé. VII. 482.
Science moyenne. Ne guérit de rien contre les objections des manichéens. XI. 489. Comment regardée par le pape Clément VIII. XV. 298.
Sciences. Lactance prétend avoir démontré qu'il n'y a aucune science dans l'homme. II. 248. L'entreprise de les combattre toutes est la plus hardie qu'on puisse former. *Là même*. La science enfle, mais il y a un autre talent qui enfle encore davantage. 385. Ses bornes. VIII. 397. Rendait les personnes suspectes à la cour de Rome. IV. 26. Il y a des gens qui voudraient que la clef n'en fût pas communiquée au peuple. XII. 48. Une chose qui est propre à les faire mépriser. XII. 497. Sont incapables de dissiper les ténèbres de l'idolâtrie. XIII. 161. Plaintes contre elles. 480. Accusées de porter de mauvaises influences sur la religion. XIV. 21. Science est le principal caractère ou privilége des dieux. 624. Examen des esprits qui y sont propres, ouvrage de J. Huarte. VIII. 292.
* Scioppius. XIII. 185. Fait très-mal à propos le théologien sur un bon mot qu'on donne à Charles-Quint. V. 70. Il raille Strada sur le fouet de Charles-Quint, qu'il disait être encore teint de son sang. 73. Insulte les deux Scaligers. VI. 148. Il était fort satirique. 254. Ses fraudes et ses larcins par rapport à Gifanius. VII. 79. Ses exagérations. 101. Son blasphème contre l'Écriture sainte. VIII. 234. Sa plaisanterie sur un endroit d'un sermon de Pierre Deza. IX. 333. Il déchire le roi Jacques Ier. dans une satire. XII. 368. Calomnié par Ogier. XIII. 190.
Scythes. Ce qu'ils représentent à Alexandre. XI. 602. Grossiers et d'une grande frugalité, n'avaient besoin que de mépriser les voluptés ou de ne les pas connaître. XV. 278.
Scythien, Arabe. Ses impiétés. X. 189.
Scot. XIII. 207. Ses subtilités méprisées par OEcolampade. XI. 221.
Scotistes. Leur sentiment sur la nature des universaux, n'est qu'un spinozisme non développé. I. 55; et V. 19.
Scribere. Ce qu'on doit entendre par ce mot. II. 134 et 144.
Scribonius (Guillaume-Adolphe). XIII. 208.
Scriverius. Ce qu'il cite de Scaliger. XIV. 244.
Scudéri. Ses plaintes d'être mal payé de ses pensions. VII. 118.
Scudéri (Mlle. de) a tiré de sa tête tous ses ouvrages. VI. 176. Elle est la première qui a changé l'économie des romans, en faisant garder plus de bienséance au sexe. IX. 356. Sa conversation sur les auteurs qui aiment à dédier leurs livres. XI. 461. Est appelée la Sapho de nos jours. XIII. 93.
Sculpteurs qui n'étaient jamais contens de leurs ouvrages. XIII. 278.
*Scultet. XIII. 209. Avait fort à cœur la réunion des luthériens et des réformés. XII. 155.
Sebaste. Change son nom en celui

d'Eleuse. II. 269. Conjecture sur ce changement. *Là même.*
*Sebonde (Raymond). XIII. 216.
Seckendorf. Particularité qu'il a trouvée concernant Aléandre. I. 423.
Secret révélé qui plut à beaucoup de gens. I. 70. Malheur d'en connaître de désagréables au prince. XI. 310. Le meilleur est de se conduire comme si on les avait oubliés. *Là même.*
Sectaires. Quand ils se brouillent s'entre-haïssent bien plus, qu'ils ne haïssent ceux dont ils se sont séparés. I. 391.
Secte nouvelle. Se trouve très-heureuse au commencement si elle est tolérée : peu après elle veut s'égaler aux autres, et enfin dominer. IV. 106. Rien de plus ordinaire que de voir les fugitifs pour la religion sonner le tocsin contre les sectes. IX. 135.
Sectes. Prévention qui règne dans toutes les sectes. I. 101. Voyez aussi. 391. Une secte peut devenir bientôt dissemblable à celui qui l'a fondée. 222. Voies pour les empêcher de s'agrandir assez semblablables par tout. II. 8. Pourquoi tolérées dans les Provinces-Unies. 9. On en peut embrasser une par l'envie de se venger. VI. 438. Sectes tolérées ; on leur fait ordinairement l'injustice de les soupçonner de mauvaises intentions. 466. Il est naturel à une secte mal traitée de se réjouir des embarras où se trouve l'état. VIII. 15. Il n'y en a point qui triomphe pleinement des autres. XII. 605. Changent d'esprit et de maximes à mesure qu'elles changent d'état et de condition. XIV. 359. Voyez aussi 394. Division de celles qui sont séparées du papisme. 350. Il s'en élève diverses, parmi les réformés à Lyon. 420. Viret s'appuie de l'autorité des papistes pour les réfuter. *Là même.*
Séculaires (Jeux). Quand furent célébrés les cinquièmes. IV. 600. Vossius avance sans aucun fondement qu'on en célébra au commencement du VIIIe. siècle de Rome. *Là même.*
Séditieux. Combien coupables devant Dieu. XI. 429.
Sédition arrêtée par le silence d'un pythagoricien. II. 190.
Séditions. Ce qu'elles sont dans les républiques. XIII. 119. Les catholiques et les protestans s'accusent mutuellement d'esprit de sédition. 184.
Sedulius. XIII. 220.
Segla (Guillaume de). XIII. 224.
Ségrais cité. XIV. 428. Voyez aussi 429.
Seguin (Pierre). Médecin célèbre dans la faculté de Paris. I. 339.
Séguiran. Auteur de l'*Apologie.* IX. 332.
Ségur-Pardaillan. Député vers les princes protestans. IV. 148. Vénérait Brocard comme un autre saint Paul. 150.
Séjan. Entretenait un commerce criminel avec la femme de Drusus. VI. 56. Ses artifices. 57. Loué excessivement. XI. 443.
Séjan. Fatalité d'un cheval de ce nom. IV. 504.
Seymour (Anne, Marguerite et Jeanne). XIII. 225.
Sein. Sévérité des anabaptistes contre l'attouchement du sein d'une maîtresse. X. 180.
Selemnus. XIII. 227.
Sélim, empereur des Turcs, était peintre. XI. 21.
Selvaggi (Ricciarda de). On lui est redevable de la conservation du *Canzoniere* de Cinus. V. 203.
* Selve (Jean de). XIII. 228.
Semaines de Daniel. Exposition qu'en fait P. de Beloy. III. 296.
Semence. Si celle de tous les êtres vivans est animée. XIII. 235.
Sémiramis. Était de la dernière lasciveté. II. 472. Si elle avait bâti Babylone. III. 10.
Sénat romain. Dépouille deux consuls de leur charge pour n'avoir pas respecté une lettre qu'il leur avait envoyée. IV. 389. Rend César superbe par les honneurs qu'il lui confère, et puis le hait quand il est devenu superbe. V. 37. Obligé à toutes les lois établies par le peuple. VIII. 215.
Sénateurs censurés pour n'être pas en habit décent. IV. 575. Ils rentrèrent en possession des tribunaux de justice. VI. 45.
Senecé, petit-fils de Bauderon. IV. 171.

Senef. Particularités de la bataille de ce nom. XIII. 395.

Sénèque. Se sert d'une pensée d'Agathon. I. 251. Comment définit la probité. 366. Belle morale de ce philosophe. 543. Pensée de ce philosophe. II. 330. Est censuré d'avoir donné à Aristide ce qu'il fallait donner à Phocion. 345. Recommandait la pauvreté au milieu de l'opulence. III. 319. Critique judicieuse de ce philosophe. V. 160, etc. Ne regardait que comme une fraude pieuse ce que les anciens ont dit de la foudre de Jupiter. 335. Son anachronisme au sujet d'Alexandre et de sa conversation avec Diogène. 526. Ce qu'il dit de l'historien Ephore, et en général de tous les historiens. IV. 160. Cité. 317. Comment il a pu poser en fait qu'aucun Romain ne s'était appliqué à composer des apologues. 287. Ses règles touchant la chasteté des femmes. VIII. 437. En quel cas il croit qu'un mari couchant avec sa femme est adultère. XI. 536. Il s'est réfuté lui-même dans ses écrits, en parlant de l'âme des bêtes. 556. Selon lui, on ne peut être homme de bien, sans l'assistance de Dieu. 604. Il se moque de la multitude des livres qui avaient été faits sur le sophisme appelé le *Menteur*. XII. 21. Rapporte tous les degrés du scepticisme. XV. 36. Belles maximes de ce philosophe. I. 324 et 325. Ses ouvrages traduits en français par Mathieu de Chalvet. V. 51. Jugement de cette version. *Là même.*

Sénèque Chrétien. Bon ouvrage de Joseph Hall sous ce titre. VII. 481.

Senescay, prevôt de l'hôtel. Son procédé envers le président de la Place. XII. 160.

* Sengebère (Polycarpe). XIII. 230.

* Sennert (Daniel). XIII. 234.

Sennert (André). XIII. 243.

Sens. Si leurs plaisirs ne sont point spirituels. VI. 181. Pourquoi la coutume les émousse. XI. 480. Si leur évidence se prouve par ces paroles de Jésus-Christ, *Voyez-moi; touchez-moi.* XV. 51.

Sens commun. Il y a des gens qui le perdent par rapport à certaines choses, et qui néanmoins font paraître leur jugement dans tout le reste de leur conduite. XIV. 263.

Sens mystique. Les persécutions donnent d'admirables ouvertures pour le trouver. IX. 164.

Sentences. Frappent beaucoup. II. 346. Doivent être incorporées dans le discours d'une façon imperceptible. XIV. 103.

Sentences insignes. Attribuées tantôt à un personnage, tantôt à un autre. VI. 158.

Sentiment. Si c'est un mode du corps, tous les corps sont des substances qui sentent. V. 507, 512 et *suiv.* Ne peut être l'effet du seul arrangement des organes. *Là même.* Est distinct de toutes les modifications du corps, qui soient venues à notre connaissance. *Là même.* Voyez aussi VI. 178. S'il dépend de notre franc arbitre. XV. 174.

Sépher Jezirah. Livre d'un grand poids chez les cabalistes. I. 342.

Sépulture. Refusée par zèle de religion. I. 278. Était indifférente à Diogène le Cynique. V. 529. On ne la doit jamais refuser aux ennemis. X. 398.

Sequar. Accident étrange causé par la prononciation de ce mot dans une tragédie. I. 344.

Serarius (Nicolas). Broughton lui communiquait des copies de lettres fort dures qu'il écrivait à Bèze, avec permission de les publier. IV. 163.

Serarius (Pierre). Déposé du ministère pour ses erreurs. X. 253.

Serbellon. Famille italienne. XIII. 243.

Serbellon (Jean-Pierre). XIII. 244.

Serbellon (Gabriel). XIII. 245.

* Serbellon (Fabrice). XIII. 247.

Serbellon (Jean). XIII. 249.

Sérées. Discours tenus par des personnes qui passaient la soirée ensemble; ouvrage de Guill. Bouchet. IV. 27. Il y a de l'érudition au milieu de quantité de plaisanteries, de quolibets, et d'obscénités. *Là même.*

Séréna (femme de Stilicon). Marie ses deux filles à l'empereur lesquelles meurent vierges. VIII. 199.

Sermens. Un d'une forme singulière. I. 138. Si ceux d'un mourant doivent faire preuve. III. 530 et 534. Doivent être faits sans équivoques.

VI. 365. Les magistrats d'Athènes en dispensent Xénocrate. XIV. 590. Un auteur fait serment de n'avoir jamais à faire avec les libraires, le viole, et se compare la-dessus aux femmes en travail d'enfant. III. 581.

Sermons. Quels sont ceux qui ont le plus d'approbation parmi les réformés. V. 228. Sermons sanguinaires. IX. 372. Sermons prononcés sur la lettre O. XII. 433. Effet de ceux de Savonarole. XIII. 120.

Serpens. Diverses rêveries sur celui qui tenta nos premiers parens. VI. 326 et *suiv*. Facultés qu'on leur attribue. X. 373. Serpens qui s'apprivoisent avec des femmes et des enfans. XI. 228. Plusieurs ont passé pour pères de plusieurs grands hommes. 235. Aventure singulière qu'on raconte d'un serpent formé d'une pièce d'argent. VIII. 208.

Serranus (Joannes). Nom supposé de François Lambert. IX. 30.

Serres (Jean de). Ajoute une particularité à l'histoire de la papesse. XI. 369.

Serres (Louis de). Était Dauphinois. XII. 510. Traduit en français les écrits de Jean de Renou. *Là même*.

Serroni (Hyacinthe). XIII. 251.

Servantes. Gens qui se sont mariés avec leurs servantes. I. 438; IV. 140; V. 417. Voyez aussi XIV. 259. Sont plus sujettes que les autres à être débauchées, et sont plus tôt punies que les autres. XI. 455. Celle qui couche avec son maître n'est point punie, mais gratifiée. V. 204.

Servet. En quelle année il fut brûlé à Genève pour ses hérésies. XI. 197. Axiome de cet homme sur la présence de Dieu; donne lieu à d'étranges conséquences. VI. 587.

Services qu'on ne peut reconnaître produisent l'ingratitude. VI. 92.

Servien s'emporte dans l'assemblée des états généraux. IV. 167.

Serviette. Mise à l'entour du bras gauche était le signal des massacreurs à la saint-Barthélemi. XII. 159.

Servilie. XIII. 253.

Servin (Louis), avocat général au parlement de Paris. Brutalement traité. V. 111. Repris d'avoir trop étalé de lecture et d'érudition dans ses actions publiques. IV. 31.

Sesterce. Sa valeur réduite à notre monnaie. VI. 293.

Sethiens, hérétiques. Débitaient une apocalypse d'Abraham. I. 91.

Sévère (l'empereur). Se plaint au sénat des honneurs rendus à Clodius Albinus. II. 217. De quoi il s'informait principalement lorsqu'il se voulait marier. VIII. 462. Pourquoi il supportait si patiemment les débauches de sa femme. 463.

Sévère (Corneille). XIII. 254.

Sévère (Sulpice). XIII. 255. Désapprouve hautement le suplice des hérétiques. IX. 138.

Sévérité étrange d'un père envers son fils. IV. 492. Diversité de relations à cet égard. *Là même*.

Séville. En quel temps l'amirauté y fut établie. II. 154.

Sexes. Moine qui avait les deux sexes. XIII. 9

Sforce. Maison illustre d'Italie. XIII. 257.

Sforce (François). XIII. 261.

Sforce (Catherine). XIII. 269.

* Sforce (Isabelle). XIII. 274.

Sforce (Louis). Sa malice et sa cruauté. II. 232 et *suiv*. Tombe entre les mains des Français. IX. 431. Ne voulait point à son service de soldat bel esprit. XI. 334.

Sforce (Bonne), douairière de Pologne. Meurt dans la pauvreté et dans l'infamie. II. 235. Récompense une dédicace de 300 écus de pension. 281.

Sforce (Blanche). Tombe en chassant de dessus son cheval, et se tue. VIII. 197.

Sforce (Galéas). Assassiné, par qui, et pourquoi. IX. 46.

Shérifs. Voyez Chérifs.

Siam (roi de). Renversé du trône pour avoir trop favorisé les missionnaires chrétiens. I. 26.

Siamois. Ne connaissent aucune divinité, quoiqu'ils craignent l'apparition des esprits. XII. 670. Par quels motifs ils peuvent être portés à embrasser la vertu et à fuir le vice. XIII. 375. Croient que Jésus-Christ ne diffère point de Thévatat. 378.

Sibylle de Cumes, tentée par Apollon. IV. 485.

Sicharbas. Épouse sa nièce Didon, et

est tué par Pygmalion son beau-frère. XII. 75 et *suiv.*
SICYONE. XIII. 275.
Siècles. Le nôtre est à peu près aussi dupe que les autres. I. 14. Parallèle du XVIe. et du XVIIe. en fait de belles-lettres. I. 182 et 434. Dans chaque siècle on a de la peine à croire, ce que les histoires disent des anciens temps qui paraît trop éloigné de l'esprit moderne. VI. 41.
Siége. Pratique qui s'observe depuis long-temps envers les monarques qui y assistent. IX. 53.
Siffleurs. Règlement pour réprimer leur fureur. XII. 84.
Sigebert. Ce qu'il dit de la papesse. XI. 363. Cela ne se trouve point dans divers manuscrits. *Là même.* M. Spanheim avoue que c'est une parenthèse qu'on peut ôter sans gâter le discours. 364.
Sigeth. Assiégé et pris à la vue de l'empereur, par sultan Suleyman. IX. 180.
Sigismond (Auguste). Son dessein de travailler à la réformation de la Pologne, devenu à rien. IX. 277. S'il bannit de la Pologne tous les antitrinitaires. VII. 476.
Sigismond (Jean). Embrasse la doctrine des sociniens. III. 461.
SILANION. XIII. 276.
Silence. Efficace pour apaiser une sédition. II. 190. Justifié par un galimatias. III. 338. S'il le faut garder avec les gens d'un tempérament fougueux. IV. 244. C'est la chose la plus difficile à garder pour un auteur attaqué. XII. 453.
Silène. Ce qu'il pense de la vie. XIV. 277.
Sylla. Fait porter à Rome la bibliothéque d'Apellicon. II. 103. Son bibliothécaire permet aux libraires de faire des copies des ouvrages d'Aristote. *Là même.* Ce qu'il dit touchant César. V. 29. Quoique fort éloigné de l'athéisme, il ne respecte aucune des choses sacrées quand il y va de son utilité. 32. Ne savait rien des galanteries de sa femme, quoiqu'on les chantât dans Athènes. VII. 563. Il traite fort rudement la ville d'Athènes, et pourquoi. X. 409. Il enfreint hautement les lois somptuaires qu'il avait établies lui-même. *Là même.* Voulut se donner le surnom d'heureux. X. 184.
Syllogisme. Quel est son fondement. IV. 461. Carnéade le renversait. *Là même.* Chrysippe en sapait le fondement. V. 178.
Sylva nuptialis. Histoire de ce livre. XI. 136.
Sylvanus (Plautius). Accusé d'avoir tué son épouse, se fait mourir lui-même, pour éviter la condamnation. XIV. 485. Sa femme accusée de lui avoir troublé l'esprit par des sortiléges est déclarée innocente. XI. 190.
Silvestre II, pape. Sa généalogie. IV. 288.
Sylvestre de Florence, jacobin, pendu avec Savonarole, et pourquoi. XIII. 119.
Sylvestre de Laval, capucin. Reproche aux protestans leur opiniâtreté sur le conte de la papesse. XI. 386.
* SYLVIUS (François). XIII. 278.
* SYLVIUS (Jacques). XIII. 280.
Sylvius. Chimiste condamné pour ses crimes. X. 535. Le cardinal de Richelieu se sert de ses écrits pour faire chercher la pierre philosophale. *Là même.*
Sylvius (Énée), depuis le pape Pie II. Est le premier qui ait révoqué en doute, et assez légèrement, l'historiette de la papesse. XI. 354 et 359; XII. 219.
Symbole des Apôtres. S'il a été composé pièce à pièce par les apôtres. XIV. 320.
Similis. Son épitaphe. V. 52.
SIMON ou SIMONIS (Théodore). XIII. 284.
Simon (Richard). Cité touchant la version flamande de la Bible. I. 483. Voyez aussi. II. 555. Jugement qu'il fait de saint Augustin. *Là même.* Et des commentaires de le Févre sur l'Écriture. VI. 478. Et d'un livre du père Petau. XI. 664. Ce qu'il dit des bénédictins. VII. 7. Et d'un prétendu disciple de Port-Royal. XIII. 369. Cité. X. 162 et *suiv.* XI. 203 et *Passim alibi.* Loué et puis déchiré par Jurieu. XV. 256.
SIMONETTA (Hyacinthe). XIII. 285.
Simonette conseille au pape de n'envoyer point à Trente de nouveau légat, pourquoi cela. VIII. 234.

* Simonide. XIII. 287. Un de ses bons mots. VI. 69. Voyez aussi. XII. 101.
Simonide. XIII. 286.
Simonide. XIII. 306.
Simonide (Simon). XIII. 307.
Simonis Religio. Conjecture sur cet ouvrage. XIII. 309.
Simonius (Simon). XIII. 308.
Sympathie merveilleuse. VII. 413.
Simplicité sans élégance. Vaut mieux qu'une belle latinité qui corrompt l'original. XIII. 126.
Simplicius. La difficulté de l'origine du mal lui a paru très-importante. XI. 477. Ses raisonnemens contre les deux principes. XV. 303.
Synagogue. Morceau de ses cérémonies. I. 190. Quelles sont les synagogues que les lois veulent qu'on laisse aux juifs. VII. 217.
Synagogue d'Amsterdam. On a supposé qu'elle avait écrit une lettre à M. Jurieu. IV. 207.
* Synergistes. XIII. 310.
Synèse. Son Institution du Prince chrétien traduite par Dan. d'Auge. II. 548.
Singe. Quel cardinal fut appelé de la sorte, et pourquoi. VIII. 454.
Singes. Étouffent leurs petits par leurs caresses. I. 226. Apologue d'un singe. XI. 662.
Synode de Dordrecht. Décision de ce synode. X. 156. Ses correspondances avec la cour. XIV. 480.
Synode wallon fait des plaintes au synode de l'Ile-de-France, et pourquoi. V. 354. Il ne regarde plus la grâce universelle comme un sentiment dangereux, et pourquoi. 356.
Synodes. Tentatives pour les dépouiller de leur autorité. XII. 454.
Synodes de France. Leur décret touchant les langues orientales. I. 484. La table en était composée de quatre personnes. 519. Synode national de Charenton, charge ses députés d'instructions, pour ne point haranguer le roi à genoux. 512. Ce qui après plusieurs contestations leur fut accordé. *Là même.* Grande différence entre le synode de la Rochelle en 1581, et celui de Middelbourg de la même année. IV. 149. Synode de l'Ile-de-France fait un acte pour défendre les jeux d'imagination, dans l'exposition de la parole de Dieu. X. 562.
Synodicon in Galliâ reformatâ. Remarques sur ce livre. III. 159.
Sinope. Ville de Paphlagonie et ville de Pont tout à la fois. X. 236.
Sionita (Gabriel), maronite. Ses différens avec un de ses confrères. VI. 83. S'ils ont pu être de quelque poids pour M. Claude dans sa dispute contre M. Arnaud. 80. Professeur à Paris n'a pas trois auditeurs, quoique sa réputation s'étendît jusque dans les pays les plus éloignés. XI. 438.
Syracon. Fait assassiner Sanar, et s'empare de l'Égypte. XI. 186.
Syracusains. Font mourir deux tyrans. XIV. 181.
Syracuse. Confusion qui y arrive. VIII. 127. Voyez aussi 161.
Syricius. Orichovius remontre au pape Paul III, l'iniquité de sa loi sur la célibat des prêtres. XI. 242.
Siris. XIII. 320.
Sirmond (le père). Comment il appelait Blondel. III. 475. S'il s'est repenti d'avoir publié une certaine lettre de Geofroi de Vendôme. VI. 516. Attaqué mal à propos par M. Tollius et défendu par les jésuites. IX. 288.
Syrnacham était un interprète des songes. 173.
Sirvela (Martin Gomez). Avait une belle bibliothéque à Séville. XII. 19.
Sisenna, orateur. Affectait de se servir de mots hors d'usage. I. 123.
Système de l'église. Ce livre justifie pleinement l'église romaine. II. 377. Est regardé comme le meilleur ouvrage de Jurieu. XI. 147.
Systèmes. N'ont rien de lié s'ils ne sont bons. I. 414. En quittant celui d'un créateur libre du monde, il faut nécessairement donner dans la multiplicité des principes. V. 475. Ce qui rend le système des atomes bien moins absurde que le spinozisme. *Là même.* Commodité du système des causes occasionelles pour soudre certaines difficultés. VI. 152. Inconvéniens et motifs de la réforme des systèmes. IX. 346. Ont besoin de deux choses pour être bons. X. 195. Leur bonté consiste en ce qu'ils n'enferment rien qui répugne à nos plus claires idées. XV. 301.
* Sixte IV, pape. XIII. 322. Ses premiers soins depuis son exaltation.

IV. 15. Sa réponse à Wesselus qui ne lui demandait qu'un exemplaire de la Bible. XIV. 544.

Sixte V, pape. Bon mot de ce pape. I. 67. Sa bulle contre le roi de Navarre et contre le prince de Condé. III. 559. Son sentiment et ses désirs touchant Élisabeth reine d'Angleterre. VI. 131. Et touchant les affaires du roi d'Espagne et de la ligue. 132. Ce qu'il disait de Henri III. VIII. 40. Aime mieux favoriser Henri IV, et la reine Élisabeth, que de laisser augmenter la puissance du roi d'Espagne. 372. Introduit l'usage de ne point envoyer le chapeau aux cardinaux nouvellement élus. III. 28. Fait offrir l'infante d'Espagne à Jacques VI roi d'Écosse, et à quelles conditions. V. 340.

Sizé (François). Traduit l'histoire anatomique de du Laurens. IX. 112. Pourquoi cette version n'a point de figures. *Là même.*

Sleidan. Justifié des accusations de Maimbourg. III. 255. Son histoire. XIII. 533. Voyez aussi. XIV. 36. Repris touchant la patrie de Gauric. V. 186. Réfuté touchant ce qu'il dit du penchant de Gropper au luthéranisme. VII. 267. Traduit mal un passage de Comines. XIII. 125. Pezelius fait sur son Traité *De quatuor imperiis* un commentaire intitulé *Mellificium historicum.* XI. 676.

Sloane (M.), médecin de Londres. Sa belle bibliothéque. V. 148.

Smalcalde (la ligue de). Son armée vaincue par Charles-Quint dans la bataille de Mulberg. IX. 380.

Smerdias. Rasé par un effet de jalousie. II. 16.

Smetius (Martin). Parcourt toute l'Italie pour ramasser des inscriptions. VII. 292. Il est pendu à Bruxelles par les soldats. 293.

Smiglecius, jésuite. XIII. 338. Mis mal à propos au nombre des sociniens. VIII. 556.

Smith (Richard), évêque de Chalcédoine. Est envoyé en Angleterre, et est obligé d'en sortir, pourquoi cela. VIII. 565.

Smyrne. Une femme de cette ville empoisonne son mari, et pourquoi. V. 552. On y voit un grand olivier sauvage, que les Grecs disent être le bâton de saint Polycarpe. VIII. 87.

Sobieski, roi de Pologne. Vient de deux ou trois cents lieues détruire un livre qui était sur le point de paraître. VIII. 596.

Sobre. Si on le peut être et boire beaucoup. XIV. 588.

Sociétés. Il faut que dans toutes il y ait un tribunal qui prononce en dernier ressort sur les disputes des particuliers. X. 136.

Sociétés religieuses. Comment on les conserve pures. IX. 481.

* Socin (Marianus). XIII. 339.

Socin (Marianus). XIII. 341.

Socin (Fauste). XIII. 345.

Socinianisme. Commença de s'établir dans la Pologne et dans la Transylvanie. III. 456. Pourquoi on ne doit pas craindre que les princes l'embrassent. XIII. 353. Il n'est propre qu'à quelques personnes. *Là même.* Il n'y a pas apparence que ses auteurs aient été des fourbes. 355. D'où il naquit en Pologne. XIII. 479. Ceux qui veulent employer la raison en matière de théologie en deviennent suspects. XIII. 285.

Sociniens. Embarras où ils sont tombés en niant la création. VI. 196. Leur système n'est point propre à résoudre les difficultés des manichéens touchant l'origine du mal. XI. 260. En niant la prescience ils ne sortent point de l'inconvénient qui fait Dieu auteur du péché, et avilissent son gouvernement. 489. Ont tiré de grands avantages d'un livre du père Pétau. 663. Leur sentiment sur l'âme des bêtes. XII. 598. Ils louent dans les Hollandais une conduite que Socin avait fort blâmée. XIII. 352. Objection générale qu'on leur fait. 348. Leurs livres brûlés à Amsterdam. XIV. 462. Ils tirent avantage de ce qu'on défend la lecture de leurs écrits. 465. Leur sentiment touchant la mutabilité d'une nature éternelle. 601. Kesler se servait heureusement de la logique pour les réfuter. VIII. 555. Difficulté de réfuter leurs objections philosophiques ; il faut les attaquer par l'Écriture dont ils reconnaissent l'autorité. XV. 291. Quel est leur dieu, selon Jurieu. 299.

Socrate. Folâtrait avec ses enfans. I. 260. Voie qu'il propose pour parvenir à la vertu. I. 544. Se moque des sophistes de son temps. II. 24. Dit que les fanatiques ressemblent aux poëtes. 32. Sa censure d'un ouvrage d'Anaxagoras. 52. Et la réponse à cette censure. 53. Son esprit était de disputer de part et d'autre. 244. Ce qu'il disait à l'occasion de l'embellissement du palais d'Archélaüs. 261. Refuse d'aller à la cour de Macédoine. *Là même.* Sa maxime *quod supra nos nihil ad nos.* 347. On lui imputait à tort les défauts de ses disciples. V. 328. Pourquoi surnommé Mélien. 497. Ce qu'il fit pour obéir au dieu des songes, qui lui avait ordonné de s'appliquer aux muses. VI. 280. Si Euripide l'a eu en vue dans son Palamèdes. 370. Ce qu'il disait de la beauté. 513. Ce qu'il faisait pour faire provision de patience. VII. 85. Ce qu'il dit d'un baiser donné à un beau visage. XII. 370. Pourquoi son mariage avec Xantippe n'interrompit point ses leçons. XIII. 340. Description qu'il fait des prérogatives humaines. XIV. 616.

Sodomie. Exercée dans des temples comme une action de piété. IX. 167. 8'il est vrai qu'on ait présenté à Sixte IV une requête, pour obtenir de lui la permission de l'exercer pendant quelques mois de l'année. XIII. 326 et *suiv.* S'il est vrai que Jean de la Casa ait eu dessein d'en faire l'éloge dans son détestable *Capitolo del Forno.* XIV. 293. Combien coûtait son absolution. III. 77. Les dominicains prennent la résolution de crier fortement contre. XV. 371.

Sœurs. Leur haine est plus violente que celle des frères. VI. 25.

Soldat, à qui un quolibet sauve la vie. III. 232.

Soleil. Ce que c'est selon Anaxagoras. II. 27. Exemple d'une merveilleuse sympathie avec cet astre. IV. 612. Les historiens espagnols disent qu'il s'arrêta en faveur de Charles-Quint. V. 80. Il y a bien des gens pour qui le soleil est un dieu sensible. 93.

Solier. Auteur de l'*Histoire ecclésiastique du Japon.* VIII. 330. N'est pas l'auteur de l'*Apologie.* IX. 332.

Soliman. Taille en pièces l'armée de Ferdinand qui assiégeait Bude. VIII. 194. Il fait mourir son favori Ibrahim-Bacha. 402.

Solipses, ou *Monarchia Solipsorum.* VIII. 360.

Solitaire. Abbaye dans le comté de Hanau, comment réformée. IX. 374.

Solitude. Ce que quelques-uns ont jugé de l'amour de la solitude. II. 588.

Solliciteur. En matière d'amour, se paie ordinairement par ses propres mains. V. 452.

Solon. Ce qu'il répondit à Pisistrate. IV. 573. Il était mal goûté de Crésus, et pourquoi. VI. 282. Ce qu'il répondit à ceux qui lui représentaient que ses larmes ne servaient de rien. 531. Examen d'une de ses maximes. IX. 175.

Sommona-Codom. XIII. 373.

Songe de Polyphile. Voy. *Colonna.*

Songes. Cicéron se moque de leurs interprètes. II. 320. Raisonnemens fort sensés sur les songes. 447. Leur vanité. 466. Sont des manières d'enseigner indignes des intelligences à la direction desquelles on les attribue. *Là même.* Noms de divers auteurs qui ont travaillé à leur explication. 468. Observations sur un songe. IX. 379 et *suiv.* Combien ils appliquent quelquefois l'esprit. X. 133. Réflexion sur ce qu'ils peuvent renfermer de faux ou de véritable, et s'ils sont envoyés comme des avertissemens. 150. Il y en a qui embarrassent plus les esprits forts qu'ils ne le témoignent. 163. Songe d'une femme, cause d'étranges désordres dans tout un royaume. XI. 325. Songe philosophique. XIII. 507.

Sonnet. Ce qu'en dit M. Despréaux. VII. 120. Sonnet récompensé d'une abbaye. II. 281. Sonnet de Job mis en parallèle avec celui d'Uranie. III. 321. Sonnets préparés pour les livres à venir. V. 427. Sonnet dévot 486. Sonnet de l'Avortou, de qui il est. VIII. 2.

Sophismes. Celui qu'on appelait *le Menteur* n'était qu'une vaine subtilité. VI. 315; et XII. 21.

Sophocle. Circonstances de son triomphe sur Eschyle. VI. 265. Pourquoi il n'introduisait sur le théâtre que d'honnêtes femmes. 359.

Se réjouissait de ce que la vieillesse l'avait arraché des mains du sexe. X. 174. Rataller en fait une belle version latine. XII. 476.
*Sophronie. XIII. 378.
Soracte. Montagne où les Hirpes marchaient tous les ans une fois sur le feu. VIII. 157.
Soranus. (Quintus-Valerius). XIII. 379.
Sorberiana. On y avance un fait faux touchant Bagni. III. 28.
Sorbière. Cité. III. 590. Plaintes poussées contre sa relation d'Angleterre. IV. 367. Il ne voit rien à Rome dont il ne soit édifié. V. 145. Extrait d'une lettre qu'il a écrite sur ce sujet, mal rapporté par l'auteur du Préservatif contre le changement de religion. *Là même.* Ce qu'il dit des distractions des poëtes. XIV. 258.
Sorbonne. Sa censure des ouvrages de Marie d'Agreda sent la mollesse. I. 273. Livret sur cette censure. *Là même.* N'ose la publier sans y joindre des préservatifs. 274. Censurée par Agrippa à l'occasion du divorce de Henri VIII. 298. A enseigné comme un article de foi la conception immaculée de la sainte Vierge. X. 162. Elle censure le livre des *Curiosités inouïes.* VII. 2. Son décret contre Henri III. 387. Censure fortement trois sermons sur la béatification de Loyola. X. 331. Vers de Marot contre elle. 317. A qui il est permis de proposer des argumens contre les thèses qu'on y soutient. X. 566.
Sorcellerie. Une femme en est accusée et appliquée à la question. I. 294.
Sorcier. Est un chevaucheur d'escouvettes. I. 8. Sorciers sont en beaucoup plus grand nombre que les enchanteurs. IV. 293. Quelle différence il y a entre eux et les magiciens. XIV. 223. Sorcières volent des enfans, et les consacrent au démon. VI. 296. Discours de leurs impostures. I. 127. Réfutation de ceux qui doutent de ce qu'on en dit, par Elich. VI. 115.
Sorel. Son jugement sur l'Histoire de France de Paul Émile. V. 145. Désapprouve ceux qui altèrent le langage des anciens auteurs français. XI. 277. Cité. I. 129. Jugement qu'il fait de d'Audiguier. II. 520. Jugement qu'il fait de Jean Huarte. VIII. 294.
Soris. Auteur d'une Dissertation. VI. 505, 518.
Sorites. Sophisme qui embarrassait beaucoup les philosophes. V. 175. Ce que c'était que ce sophisme. VI. 316.
Sortie d'Égypte, tragédie. VI. 274.
Sortiléges. Peu dignes qu'on y ajoute foi. III. 63. Les philosophes les plus incrédules sont fort embarrassés sur cette matière. VII. 203. Ce que fit un citoyen romain qui en était accusé. XIV. 501. Cherchez *Enchantement.*
Sorts. Qu'on consultait parmi les païens. XIV. 148.
Sotade. Ancien poëte méprisé, et pourquoi. II. 381.
Sots. Sont quelquefois incapables d'être trompés par un homme d'esprit. XIII. 303.
Sotuel (le père). Latinise très-mal un mot. I. 214. Il ne lisait guère de livres de controverse. *Là même.* Est au-dessous d'Alegambe. I. 432. Confond ensemble deux jésuites, le père Février et le père Ferrier. VI. 467.
*Souches (de). XIII. 392. Était bien Français, mais non général des Français. IX. 207.
Souhait digne d'un philosophe. II. 545.
Soupçons. On leur lâche aisément la bride. II. 386. Préjugé contre ceux qui en forment. III. 304. Leurs mauvais effets. II. 598.
Sourcils joints. Étaient chez les Phrygiens un assortiment de beauté. IV. 142.
Soutane. On ne doit jamais mépriser ceux qui en portent, quelque rampans qu'ils soient. II. 151.
Souveraineté. Si les droits en appartiennent aux peuples. I. 465. Voyez aussi. II. 426.
Souverains. La religion énerve leur autorité. I. 26. Voyez aussi VIII. 485. Si on ne leur doit pas rendre ce qu'on leur a pris. I. 26. On ferait un bon livre de la religion des souverains. 258; II. 344; et V. 74. Commettent des fautes, dont leurs sujets sont punis. I. 314. Ne se règlent pas dans les peines qu'ils infligent sur ce que Dieu est offensé. 439. La prise d'armes contre eux

condamnée par Amyraut. 518. On ne doit jamais mépriser ceux qui le peuvent devenir. II. 270. Les auteurs les intéressent à leurs petites querelles. III. 157. Un des articles de leur religion. III. 256. Quelle est leur religion. VI. 126 et 576. Ils sont souvent trompés par leurs généraux. III. 345. La nécessité du temps les dispense de la religion, même du serment, selon les lois de la politique. IV. 55. Leur dépendance inévitable de leur clergé. 161. Si un particulier doit porter les armes contre son souverain. 244. Cas où les souverains peuvent être déposés. 315. Sont souvent malheureux dans leur famille. V. 405. Et dans leur domestique. XII. 173. S'ils doivent faire fond sur la fidélité de leurs sujets. V. 405. Leur gratitude n'est pas soumise aux mêmes règles que la gratitude des particuliers. VI. 126. Leurs passions sont bien différentes de celles des particuliers. VII. 132. Sacrifient à leurs intérêts temporels les intérêts de leur religion. 251; VIII. 15 et 28. Voyez aussi XIV. 364. Ils ne se mesurent pas toujours dans leurs récompenses, selon l'étendue de leurs états. VII. 338. Ont été de tout temps curieux de savoir ce qui se passait dans les maisons. 434. On a vu que sur leur droit les protestans et catholiques romains ont changé de maximes. VIII. 575. Cherchez *Monarque*. Ils peuvent être bons en tant que tels, et être méchans en tant qu'hommes. IX. 157. C'est un crime que de consulter l'avenir sur leur vie. 586. Soit qu'ils aient des enfans, soit qu'ils n'en aient pas, leur condition est toujours à plaindre. XII. 294. Quel est leur privilége lorsque leur vie se trouve intéressée. XIV. 456. La coutume est de piper ceux à qui l'on adresse un ouvrage. IV. 430.

Sozomènes (Jean). XIII. 401.

Spanheim (Ezéchiel). Son érudition et ses grands emplois. XIII. 404. Voyez aussi XV. 238.

*Spanheim. (Frédéric.) XIII. 401. Son Mercure Suisse. V. 291. Réfutation qu'il y fait des prétendus miracles arrivés pendant le siége de Constance. *Là même*. S'il eût fait l'histoire du siége d'une ville protestante, peut-être aurait-il fait des observations semblables à celles qu'il réfute. 292. Hérite des livres de Samuel Durant, dont il fait imprimer les sermons. V. 72. Ne répond rien au père Labbe, touchant ses Questions à Des Marets sur l'édition tronquée d'Anastase reprochée aux jésuites. XI. 360.

Sparte, *Spartiates*. Voyez *Lacédémone*, *Lacédémoniens*.

Spectacle de dévotion. Voyez *Mystères dramatiques*.

Spectres. De quelle manière on les chassait parmi les païens. VI. 170. Cet emploi était regardé comme vil et mercenaire. *Là même*.

Sperlingen (Jean). Défend du Laurens contre la critique outrée de Colladon. IX. 113.

Speusippus. Son zèle pour Platon. II. 360.

Spiegel. Traduit en allemand les Annales turques, apportées de Constantinople par Jérôme Beck de Leopoldsdorf. IX. 170.

*Spifame (Jacques-Paul). XIII. 406.

Spina (Alphonse). XIII. 410.

*Spina (Jean de). XIII. 411.

*Spinosa (Jean de). XIII. 412.

* Spinoza (Benoît). XIII. 416. Sa conformité avec Aristote. II. 354. V. 17 et 19. Et avec les scotistes. *Là même*. Ce qu'il dit d'un homme qui serait dans le cas de l'âne de Buridan. IV. 262. Il n'y a point de système qui se puisse moins dispenser que le sien, de reconnaître ce qui se dit des bons et des mauvais anges parmi le peuple. IV. 308; et V. 19. Il n'y a presque point de siècle où ses sentimens n'aient été enseignés. XIII. 174. Liste de ceux qui ont eu les mêmes sentimens. XII. 421. Et de ceux qui les ont réfutés. 436 et 448. Ses replis et ses équivoques. 438. Selon lui, Dieu et l'étendue sont la même chose. *Là même*. Nous ôte un principe sans lequel il est inutile de raisonner. 468. Démonstration contre son système tirée des principes de Xénophanes. XIV. 600.

Spinozisme. Non développé. I. 56. Hypothèses qui n'en diffèrent point ou qui n'en diffèrent guère. 103. V. 539. VIII. 327. Voyez aussi XIII. 442; et XIV. 599. Opinion qui est

plus dangereuse. 623. Comment on le réfute invinciblement. II. 535. Est plus absurde que le système des atomes. V. 475. Etait enseigné dans le fond par quelques philosophes, et presque dans tous les siècles. VIII. 536; et XII. 174. Origène en avait un grain. XI. 263. Est incompatible avec l'hypothèse du vide. XV. 56.

Spinozistes. En quoi consiste leur illusion. I. 56. Embarras où les jette leur hypothèse. V. 180. S'accommoderaient aisément d'une pensée de Sénèque. 335. Seraient bien embarrassés si on les forçait d'admettre les démonstrations de M. Newton. IX. 206. N'ont point de solide consolation contre la mort. 529. Peuvent se prévaloir de la doctrine de la Transsubstantation, et peut-être auront-ils recours au mystère de la Trinité. XIII. 466.

Spiritualités hérétoclites. Titre d'un livre. XII. 442.

Spizelius. Ce qu'il rapporte d'un impie, pour donner quelque idée de son impiété. XIII. 285.

* Spon (Charles). XIII. 468.

*Spon (Jacob). XIII. 468. Ne voulait pas que l'on crût que l'étude de l'antiquariat fût sa principale affaire. II. 106.

*Sponde (Jean de). XIII. 468. Sa réponse à Calvin touchant le manque de respect du pape et des cardinaux pour la religion chrétienne. IV. 357.

Sponde (Henri de). Réfutation de cet écrivain sur un dessein prémédité qu'il impute à Théodore de Bèze. III. 369. Il dispose tout autant qu'un autre de la providence particulière de Dieu. 370. Ce qu'il fait après avoir découvert l'artifice des historiens espagnols au sujet de Charles-Quint et de Carranza. IV. 479. Se montre tout-à-fait ultramontain. 377. Son erreur au sujet d'Illyricus et de son *Catalogus testium veritatis*. VIII. 353. Sort des bornes de l'historien, au sujet des conseils que le roi Jacques donna à son fils. 569. Ses négligences au sujet d'Ochin et de ses aventures. XI. 196.

Squittinio della Libertà Veneta. Opinions sur l'auteur de cet ouvrage. XIV. 348.

Stace. Se félicite d'avoir composé en deux jours deux cent soixante-dix-huit hexamètres. III. 147. Commentaire sur cet auteur à l'usage du dauphin. 328. Aversion étrange et pleine de prévention de Navagiero contre ce poëte. XI. 38.

*Stancarus. XIII. 474. Calvin et lui se disaient les mêmes injures. XIII. 482. Avait épousé une femme pendant sa prêtrise. 486. Stanislas Orichovius dispute contre lui. XI. 241.

Statique. Ce que Stevin a fait sur cette science est fort bon. XIII. 493.

Statius (Achille). Pourrait bien avoir fait pour essayer le jugement du public, ce que Muret a fait depuis pour essayer le jugement de Scaliger. IV. 514.

Statues. Statue dont le visage paraissait à ceux qui entraient dans le temple, tout autre qu'à ceux qui en sortaient. IV. 254. Statues des hommes illustres ne pouvaient être mises dans le *Forum* que par un privilége spécial, pendant les premiers siècles de la république. 388. Il y a eu des villes désolées pour avoir fait des insultes aux statues d'un souverain. V. 521. Statues suspendues en l'air par la force de l'aimant. X. 87. Réponse de Caton le Censeur à quelques-uns qui étaient surpris de ce qu'on ne lui en avait point dressé. XII. 275. Pygmalion devient amoureux d'une, et manége dont il usait à son égard. 73. Clément d'Alexandrie et Arnobe allèguent cela pour faire voir aux païens la vanité des idoles. *Là même*.

Stellingues. XIII. 487.

Stephanus, ou Étienne de Bysance. XIII. 488.

Stérilité. Les juifs disent qu'un mari ne doit plus habiter avec sa femme lorsque pendant dix ans il l'a éprouvée stérile. I. 244. Obstacle au mariage d'une veuve. II. 215. Philosophes qui se vantaient de la guérir. VII. 85.

Stesichore. Perd la vue et la recouvre; pourquoi, et comment. VII. 534.

Stettin. Assiégé inutilement par les troupes de l'empereur et par celles de Brandebourg. IX. 477.

Stevin (Simon). XIII. 492. Censure

Pierre Nonius, qu'il reconnaît pourtant pour habile mathématicien. XI. 184.
STIFELIUS (Michel). XIII. 494.
Style. Affectations par rapport au style. I. 124. Il a été un temps que la barbarie du style était fort en règne. 286. On ne divertit pas beaucoup, quand en le changeant on quitte son élément. 302. Style pompeux n'est pas ordinairement le style d'un homme de qualité. III. 258. Style de haute lice et resplendissant; qui s'est vanté de l'avoir tel. IV. 236. Illusion des preuves tirées de la conformité du style. VI. 232. Il faut éviter celui qui est trop concis et par cela même obscur. VII. 287. Il y a du haut et du bas dans sa bienséance. XV. 332. L'auteur déclare qu'il n'aspire point à sa politesse, négligée aussi par Mézerai et le Laboureur. 335.
* STILPON. XIII. 498.
STOFFLER (Jean). XIII. 507.
Stoïciens. Aucuns philosophes ne se sont tant éloignés de la vérité qu'eux. III. 545. Réfutés sur le chapitre de la religion. IV. 468. Accusés par Plutarque de pervertir plus que les académiciens les communes conceptions du sens commun. V. 178. Disaient que le cynisme était la plus courte voie pour arriver à la vertu. V. 535. La douleur qu'ils ressentent de leurs maux, est la meilleure objection qu'on leur puisse faire. VIII. 71. Parlaient de l'empire de la raison avec trop de faste. XI. 304. Sont solidement réfutés par Plutarque sur les utilités du vice. 493. Ils étaient plus orthodoxes qu'Arnobe sur la matière, considérée comme un des principes de toutes choses. *Là même.* Leur maxime dans l'emploi des noms. XII. 211. Leur sage ne subsiste qu'en idée. IV. 427. Se moquaient de la distinction des mots. XV. 345. Objections dont ils se servaient. 365.
Stoupp. Auteur d'un livre intitulé *La Religion des Hollandais.* XIII. 428. Il fut tué à la journée de Steenkerken. *Là même.*
* STOUPPA, ou STOUPPE (Jean-Nicolas). XIII. 515.
Strabon. Sessolides réflexions sur les simulacres miraculeux que les villes se vantaient d'avoir. XIII. 321.
Strasbourg. Indulgence de ses magistrats pour la fornication. I. 438. Son école. XIII. 535. Ne veut et ne peut jamais conserver sa neutralité. IX. 52.
Stratoclès. Persuade aux Athéniens de sacrifier aux dieux, pour les remercier d'une défaite des ennemis qu'il savait être fausse. XV. 177.
Stratonice, reine de Syrie. Pour quelles raisons elle s'enivra. V. 255.
Stratonice. Conseille à Déjotarus, son mari, de se servir d'une autre femme. V. 446.
Streinnius. Pourquoi son livre, intitulé *Anti-Anicien*, n'a jamais été imprimé. II. 115.
STRIGELIUS (Victorin). XIII. 517.
Strozze (Charles). Meurt malgré la Cappe et la prédiction contraire de Savonarole. XIII. 128.
STROZZI (Philippe). XIII. 523.
* STROZZI (Philippe). XIII. 526.
Struvius. Édition de son *Introductio ad notitiam rei litterariæ.* XV. 439.
Stuart (Marie), reine d'Écosse. Pyrrhonisme historique où l'on a sujet d'être à l'égard de ses aventures. IV. 372. De quelle manière elle éluda le dessein que son oncle avait de retenir ses pierreries. IX. 371.
Stupidité. N'est pas un aussi grand malheur que l'on s'imagine. II. 386.
STURMIUS (Jacques). XIII. 532.
STURMIUS. XIII. 533. Écrit des choses désavantageuses à Hotman. VIII. 283. Voit passer plusieurs années sans faire la cène. XIII. 537. Ce qu'il raconte de Cæsarius et de quelques autres Saxons. IV. 289.
Suarez. Ne se croyait pas capable de jamais réussir en philosophie, quand il eut fait son cours. VI. 223. Tâche d'expliquer comment Dieu peut être présent dans les espaces imaginaires. VI. 588.
Substance. Idée que l'on s'en forme selon les philosophes. XIII. 462.
Subtilités sophistiques. Ne sont propres qu'à gâter l'esprit. XIII. 505. Il ne faut point faire le subtil dans les matières de religion. VII. 485.
Succès. Celui d'une entreprise ne ré-

pond pas toujours aux apparences. II. 161. La vanité n'empêche point que l'on n'avoue que Dieu a été la cause d'un bon succès. IV. 404. Plusieurs n'en rapportent à Dieu la gloire que par politique. XIV. 183. On juge souvent des choses par le succès. 193.

Suède. Ce que conte Maimbourg d'un traité de réduction de cet état à l'obéissance de l'Église romaine. VII. 39.

Suédois. Se rendent maîtres de la Pologne. VIII. 296. Ils font tant de conquêtes sur le roi de Danemarck, qu'ils le contraignent de leur céder trois belles provinces. *Là même.* Ils n'avaient pas bonne opinion des intentions de l'empereur, lorsqu'il leur offrit sa médiation. IX. 286. Assiégent en vain Constance. V. 291.

Suessa. Il y avait deux villes de ce nom. IX. 484.

Suétone (Paulin-Caius). XIII. 541.

* Suétone (Tranquille). XIII. 545. Sa candeur et sa sincérité. XIII. 551.

Sueur anglaise. Quelle maladie c'était. I. 530. Maladie dangereuse qui s'est fait connaître plus d'une fois en Angleterre. XIII. 87. Confondue mal à propos avec la vérole, par un des traducteurs français de Sanderus. *Là même.*

Suffridus Petri. Sa crédulité. I. 71; et VI. 155.

Suidas. Celui d'aujourd'hui est trop estropié pour s'y fonder. I. 88. Son ignorance crasse au sujet de Déjotarus. V. 443. Est mal entendu au sujet de la cause qui obligea Eschyle de se retirer en Sicile. VI. 266.

Sujets. N'aiment pas que leur prince répande sans mesure les trésors et les faveurs sur la tête de ses amis. II. 570. Leur obéissance proposée avec trop d'indiscrétion. III. 188. S'ils ne doivent pas prendre les armes pour se délivrer de la tyrannie, mais attendre que leurs voisins les en viennent delivrer. 523. Maximes sur leur obéissance. V. 39. Ceux qui sont fidèles sont ordinairement négligés. 80; et VIII. 67. Sujet ne peut se faire craindre à son maître sans avoir commis mille injustices. V. 272.

Suisses. Raisons de leur sévérité contre les anabaptistes. II. 10. Sacrifient la vie de leurs sujets aux querelles d'autrui, justes ou injustes. IV. 244. Rejettent le renouvellement d'alliance proposé par Henri II. *Là même.* Bonne réponse de leurs ambassadeurs au trésorier de Henri III. VIII. 34. Suisses honorés de plusieurs titres. 446. Enflés de la victoire de Novarre, ils assiégent Dijon, mais ils s'en retournent après une négociation. IX. 434. Absurdités d'un ministre qui les avait loués, de ce qu'ils ne souffraient point que de nouvelles sectes prissent naissance chez eux. XIII. 31. Leurs églises jugent à propos de rompre le silence contre Luther. IV. 243.

* Sulacha (Simon). XIII. 557.

Sulmone. Respectée d'Alphonse, roi de Naples, et pourquoi. XI. 290.

Sulpitia. XIII. 558.

Sulpitius (Servius). Surpassa ses maîtres. III. 46.

* Sulpitius (Jean). XIII. 561.

Sultans. Qui d'eux tous a été le seul qui ait osé faire passer des troupes réglées en Italie. X. 105.

Sunamite. Comment il faut entendre son histoire, selon saint Jérôme. VII. 355. Voyez IX. 361.

Superfétation. Exemple de superfétation souvent allégué. I. 551. Qui en a été un exemple fameux. *Là même.*

Supérieurs. Leur mauvaise vie est bien imitée, mais non pas leur bonne. VII. 569.

Superstition. Rien ne coûte à ceux qui y sont adonnés. I. 1. Combien elle est utile à un général, quand il s'en sert ou pour exciter, ou pour modérer l'ardeur de ses soldats. II. 509. Ceux qui en sont entêtés ne font pour l'ordinaire aucune difficulté de commettre les plus grands crimes. V. 444. Est plus difficile à extirper lorsqu'elle est une source de gain aux particuliers. X. 365. Ruine le bon sens. XIII. 160. C'est dommage que nous ne sachions toutes les superstitions des anciens Romains. VIII. 527. Il y a deux manières de s'en moquer, l'une bonne et l'autre mauvaise. XI. 627.

Supplémens. Il y a des lecteurs qui en écrivent à la marge de leurs

exemplaires d'une chronique ou d'un calendrier. XI. 362.
Supposer. Bien des gens supposent à d'autres personnes des pièces qu'ils ont faites. IV. 514.
Suppositions. Ressorts qui font jouer certaines suppositions. VI. 60.
Supralapsaires, et infralapsaires. Soutiennent au fond la même chose. XI. 501.
Sura. Prête sa plume à l'empereur Trajan, pour la composition de ses harangues. VII. 428.
Suréna. XIII. 563.
Surène. Quels fruits on peut tirer des actes de sa conférence. XIII. 72.
Surgier (François). XIII. 570.
Surintendant des finances. Aveu sincère et ingénu de la femme d'un tel surintendant. XIII. 42.
Surius (Laurent). Traduit toutes les œuvres de Ruysbroek. XII. 673.
* Sussanneau (Hubert). XIII. 571.
Surnom. Quel était son usage chez les Romains. II. 144. Plusieurs familles ont tiré leur surnom de quelque défaut. III. 41.
* Sutlivius. XIII. 571. Se trompe touchant le temps où vivait Cicchus. V. 186. Fait dire à Agrippa ce qu'il n'a point dit touchant Sixte IV. XIII. 338.
Swertius (François). Pris pour calviniste, et confondu avec l'auteur de l'*Athenæ Batavæ*. XII. 675.
Suze. Il n'est pas vrai qu'on en ait fait lever le siége à M. de Catinat, qui la prit et la garda jusqu'à la paix. X. 433.

T.

Tabac. Quand et par qui connu en Italie. XIII. 61. Poëme sur cette plante. *Là même*; et XIV. 143.
Tabellaria. Quel est le but de cette loi, et par qui établie. IV. 496.
Table. Celle d'Alcinoüs a passé en proverbe. I. 396.
Tableau d'Adam et Ève. Loué par deux vers. VI. 75.
Tableau de l'amour considéré dans l'état de mariage. Qui est l'auteur de ce livre. VIII. 395. Cité. XII. 380.
Tables alphabétiques. Voy. *Indices*.
Tables astronomiques. Appelées Alfonsines, coûtèrent l'empire d'Allemagne à leur auteur. IV. 566.
Tables chronologiques. Critiquées par M. le Fèvre de Saumur. VII. 574.
Tabor (Jean-Otton). XIV. 1.
* Taboué (Jean). XIV. 2.
Tabourot (Guillaume). Père de des Accords. I. 126. Voy. Accords.
Tabulæ novæ. Ce que c'était chez les anciens Romains. V. 548.
Tacfarinas. XIV. 3.
Tachard. Cité. XIII. 377.
Tachus. XIV. 5.
* Tacite. XIV. 7. Partage de sentimens au sujet d'une traduction espagnole de cet historien. I. 356. Ce qu'il dit de Brutus et de Cassius dont les images ne parurent point dans une pompe funèbre. II. 423; et IV. 10. Donnait dans le merveilleux. II. 463. Son style est trop concis et obscur. VII. 287. Quelle est, selon lui, la plus forte inclination de la Divinité par rapport à l'homme. XI. 603. S'il a été beaucoup plus scrupuleux que Suétone à décrire des impuretés. XIII. 552. Jugement sur cet historien. XIV. 110. Commentaire d'Althamérus sur sa *Germania*. I. 463.
Tacite, empereur. Le discours qu'il fait dans le sénat. II. 575.
Taffin, ministre de Metz. Consulte les ministres du colloque de Poissi, sur le baptême des enfans baptisés par des femmes. III. 220.
Tagaut (Jean). Augmente et enrichit la chirurgie de Guy de Cauliac. IV. 604. Son latin aussi pur que celui de Cicéron. *Là même*.
Tahureau (Jacques). Se moque fort des livres astrologiques de Pierre Turrel. XIV. 283.
Taille. Gens qui ont été de fort petite taille. I. 364; et II. 85.
Taisnier (Jean). XIV. 19.
Takiddin. XIV. 21.
Talaüs. XIV. 23.
Talens. Conte des talens multipliés. I. 94.
Talens. Il y a un certain mélange qui fait que les plus beaux talens ne sauraient nous avancer. III. 207.

C'en est un fort considérable et fort commode, que de pouvoir ressusciter les conversations. 210.
Tallard (le comte de). Prend Traerbach en 1702. XIV. 245.
Talmudistes. Leur sentiment sur la taille d'Adam devant et après le péché. I. 205. Sont si obscurs, qu'ils en sont inintelligibles. XI. 657.
Talon, avocat général. Reproche aux jansénistes d'avoir appuyé la cause des papes. VIII. 368.
Tamerlan. Fait instruire ses filles dans l'art magique, pour avancer plus facilement ses conquêtes. XII. 672.
Tamiras. XIV. 23.
Tamise. Fait trois fois son flux et reflux en moins de neuf heures contre sa coutume. XIII. 87.
Tanaquil. XIV. 24.
Tandème, chef de secte. XIV. 32. Cité. XII. 45.
Tandler (Tobie). Sa harangue *de Fascino et Incantatione*, et sa réponse à Élich. VI. 115.
Taphiens. XIV. 33.
Tapyres. Ils avaient une loi selon laquelle les maris donnaient leurs femmes à d'autres, dès qu'ils en avaient eu deux ou trois enfans. VIII. 223.
Tapisseries. Depuis quand on croit qu'elles furent connues à Rome. XI. 579. Garasse vivement censuré d'avoir rapporté le conte des tapisseries de la reine Jeanne d'Albret. VII. 23.
*Tapper (Ruard). XIV. 33. Comment il s'écria un jour au sujet de la doctrine de Baïus. III. 35.
Tarcagnota (Jean). Mambrin Roseo continue son histoire du monde. XII. 627.
Tardieu, lieutenant criminel à Paris, assassiné avec sa femme. VI. 462.
Tarente (Louis, fils de Philippe, prince de). Meurt pour avoir trop caressé sa femme. XI. 10.
Tarentins. Se brouillent mal à propos avec les Romains. XII. 121.
Targum de Jérusalem. Expose quelle fut la dispute de Caïn et d'Abel. I. 47.
Tarpa (Spurius-Métius). XIV. 38.
Tarphan. Interprète des songes à la cour du roi d'Égypte. I. 173.
Tarquin, roi de Rome. Était un tyran à double titre. IV. 184. Lui et son frère étaient fort différens dans leurs mœurs. XIV. 28. Rétablit les jeux compitaux. III. 185. Fait sacrifier des enfans en l'honneur des dieux pénates, etc. *Là même*.
Tarruntius (Lucius). XIV. 39.
* Tartaglia (Nicolas). XIV. 42.
Tartufes. Les plus scélérats trouvent des apologistes. XIII. 118.
* Tasse (le). XIV. 45. Était sujet à des accès de folie qui ne l'empêchaient pas de faire d'excellens vers. IX. 511. A gâté son ouvrage en le corrigeant. XII. 581. S'il a logé en chambre garnie. XIV. 254.
Tassoni (le). Cité. IX. 16, 166; et XII. 447.
Tatien. Ne raisonne pas juste contre les Gentils. V. 498.
Tavannes, confident du duc d'Orléans, frère de Henri II. Fait un exploit considérable sur la garnison de Calais. VIII. 23. Voy. aussi X. 34.
* Taveau (Remi). XIV. 45.
* Tavernier (Jean-Baptiste). XIV. 46.
* Taulère. XIV. 50. Loué excessivement par Luther. 53.
Taurellus (Nicolas). XIV. 55.
Tauvry (Daniel). XIV. 57.
Taxe de la chancellerie de Rome. Faits concernant ce livre. XII. 89. Édition de cet ouvrage par Laurent Banck. III. 76 et *suiv*. Autres éditions de cet ouvrage, et entre autres celle de Rome 1515. 78. Différence de ces éditions. *Là même*. Mise dans l'*Index librorum prohibitorum*. *Là même*. Justes reproches des protestans touchant ce livre. *Là même*. Les controversistes romains en sont fort embarrassés. 79. Conseiller de Bois-le-Duc qui promet de renoncer au catholicisme si on lui montrait les horreurs citées par les protestans comme tirées de ce livre. *Là même*. Il y a bien des observations touchant cette taxe dans un ouvrage traduit par L. Tuppius. XIV. 278.
Taxites. Coutume qu'ils observaient à l'égard de leurs filles. XIII. 268.
* Tecmessa. XIV. 57.
Téiens. Ont bâti la ville d'Abdère. I. 35.
Teissier (Antoine). Repris. III. 308, 310; et XII. 475. Devait joindre

des corrections aux endroits où M. de Thou s'est trompé dans ses Éloges des hommes savans. 474.
Tékeli. Intelligence que la France entretenait avec lui. I. 338. Ses malheurs. VIII. 601.
Télamon. XIV. 60. Ne riait jamais. 86.
Teleboes. XIV. 63.
Telemachus, moine de l'Orient ainsi nommé. Son entreprise, son courage, et son martyre. I. 453.
Télémaque. L'auteur de ses Aventures censuré touchant le caractère qu'il donne à Pygmalion, etc. XII. 76 et *suiv.*
Telesinus, général des Samnites. Par quels motifs il voulait détruire la ville de Rome. VIII. 609.
* Tellier (Michel le). XIV. 68.
Tellier (le père le). Tire du profit des contes que l'on fait courir sans savoir s'ils sont vrais ou faux. III. 270. Ses réflexions sur l'empressement des jansénistes à faire imprimer deux décrets de la cour de Rome. VIII. 369.
Telmesse ou Termesse. XIV. 69, et 83.
Tementhes. Averti par le dieu Hammon de se donner garde des coqs. XII. 358.
Temenus, chef des Héraclides dans l'expédition du Péloponèse. IV. 288.
Témérité. Si elle ne mérite point ce nom lorsqu'elle est heureuse. XIV. 192.
Temermans (Antoine Antonin), jacobin. Se laisse étrangler plutôt que de révéler la confession de Jauregui. V. 114.
Témoins. Ce qu'on dit des témoins de certains pays. IV. 413. Témoin qui a vu est bien différent d'un qui a ouï dire. VI. 37. On ne devrait point faire valoir leurs rétractations, et pourquoi. XII. 297. L'on n'est point obligé à en citer plus d'un lorsqu'on se sert de cette phrase. *Il y en a qui ont dit*, etc. I. 465.
Témoins de la vérité. Remarque sur le caractère des auteurs à qui les protestans ont donné ce titre. XIII. 148.
Tempérament. Peut beaucoup sur l'esprit. V. 98. Effet de son empire bizarre. VI. 58. Est presque toujours le principal mobile de ceux-là même qui font ici-bas l'œuvre de Dieu. VI. 399.
Tempérament. Les voies de tempérament ne contentent pour l'ordinaire aucun des partis opposés. VIII. 250.
Tempérance. Une leçon sur cette vertu convertit un fameux débauché. XIV. 590.
Tempête. Réponse d'un athée à ceux qui lui reprochaient qu'il en était la cause. V. 502.
Temple de Jérusalem. Ne peut être rebâti par Julien l'Apostat. I. 448. La description qu'Ézéchiel nous en a laissée est une matière épineuse. III. 56.
Temple de la terre. Faits concernant ce temple. IV. 495.
Temple d'Éphèse. Pensée d'un historien sur ce que Diane laissa brûler ce temple. VI. 500. Voy. aussi XI. 232; et XIV. 167. Comment les Éphésiens éludent le désir d'Alexandre qui voulait s'approprier toute l'inscription de cet édifice. XIV. 559.
Temples. Privilége de quelques-uns de Londres. XII. 64.
Temporel. Absorbe toujours le spirituel, quand on les joint ensemble. IX. 157.
Temps. C'était le mal employer, selon un grammairien, que de disputer de questions importantes de théologie. IV. 235. Il est difficile d'avérer les choses qui se sont passées dans des temps reculés. 578. Si le temps est divisible à l'infini. XV. 37.
Ténèbres. Celles dont parle Moïse n'ont été dissipées qu'à l'égard des yeux. II. 45. Celles qu'il y eut pendant la Passion de Notre-Seigneur. XII. 39.
Ténédos. XIV. 73.
Ténès ou Tennès. XIV. 77.
Téos. XIV. 81.
Tercères. Sanglant affront que les Français reçoivent dans ces îles. XIII. 530.
Terebinehus, héritier des biens et des impiétés de Scythien. Périt d'une façon tragique. X. 189.
Térence. Loué de n'avoir jamais fait de tragédie. I. 119. Qui est l'auteur des vers qui sont à la tête de ses comédies. II. 180. Comment il écrivait ses comédies. III. 498.

Terentia. Répudiée par Cicéron. XIV. 212.
Terentianus Maurus. Auteur d'un vers cité souvent. IV. 429.
Terme, dieu des païens. Craint plus Hadrien que Jupiter même. VII. 429. Raillerie de saint Augustin sur ce sujet. *Là même*.
Termesse. Voy. Telmesse.
Terre. Aristarque est un des premiers qui ont soutenu qu'elle tourne. II. 322. Si elle est animée. VIII. 552. Si ses entrailles sont divisées en trois régions, comme l'air. X. 528.
Terre qui avait de grandes vertus. IX. 124.
Tertullien. Allègue un miracle d'Achille contre les épicuriens. I. 169. Son triomphe imaginaire sur les sages du paganisme, eu égard au fait sur lequel il le fonde. V. 472. Ce qu'il dit de la liaison de la gourmandise et de l'impudicité. VI. 259. Et des priviléges que le paganisme accordait aux femmes qui n'avaient été mariées qu'une fois. VII. 153. Examen de ce qu'il avance, que le plus petit artisan chrétien trouve Dieu et le montre. XIII. 292. Reproche qu'il fait aux païens. XIV. 359.
Ter-Veer. Voy. *Vere*.
Testament (le Nouveau). Quelqu'un a dit qu'il ne contient pas un iota qui ne soit tiré des antiquités judaïques. XII. 544.
Testament. Des malades le diffèrent comme mauvais augure. XI. 531.
Tête de carton envoyée tous les ans par les Égyptiens à Byblos. I. 229.
Têtes chaudes. Combien sujettes à juger témérairement. VI. 465.
Têtes d'airain. Histoire de plusieurs qu'on prétend avoir parlé. I. 362.
Têtes de pavot et d'ail offertes en sacrifice au lieu de têtes d'enfans. III. 185.
Tétragramme. Si les points que l'on donne à ce nom lui sont propres. I. 480. Injures débitées à cette occasion. *Là même*.
Tetti (Scipion). XIV. 83.
Tettix. XIV. 84.
Teucer. XIV. 85.
* Texera (Joseph). XIV. 87.
Texte hébreu. Si les juifs l'ont altéré. I. 342.
Tezel (Jean). Écrit le premier contre Luther. XII. 321.
* Thaïs. XIV. 89.
* Thalès. XIV. 92. S'il a reconnu un dieu qui ait formé toutes choses. II. 35. Voy. aussi XIV. 93 et 95. Enseignait que l'eau était le principe de toutes choses. VIII. 535. Réponse qu'on lui attribue touchant la définition de Dieu. XIII. 292.
Thalie, poëme. Quelle en est la matière et la forme. II. 381.
Thamyras. Voy. Tamyras.
* Thamyris. XIV. 99.
Thammus, dans Ézéchiel était Adonis, selon saint Jérôme. I. 229.
Tharé. Quelques pères de l'église ont cru qu'il n'a été fidèle, ni pendant sa vie, ni à l'article de la mort. I. 90.
Thargélie. Gagne par sa beauté et par son esprit les principaux Grecs de l'Ionie. XI. 615.
Thaumasie. Merveilles qu'on contait de ce mont. X. 418.
Théagène. Héros de roman, donne un soufflet à son héroïne. V. 554. Voy. *Roman*.
Théatins. Leur querelle avec les jésuites. IX. 315.
Théâtre. Il en fallait condamner les impuretés sans les décrire. XIII. 83. Qui le premier a pratiqué la règle qui ne veut pas qu'on l'ensanglante. VI. 264. On n'y pouvait réciter aucunes pièces sans avoir été approuvées. XIV. 38. Le théâtre est plus délicat aujourd'hui, qu'autrefois. XV. 59.
Théâtre français. Morceaux qui peuvent faire connaître ce que c'était sous François Ier. V. 149 et *suiv*. Passage de Despréaux à ce sujet. 151.
Theatrum Urbium. Qui est l'auteur de cet ouvrage. IV. 105.
Thébains. Il ne leur était pas permis de s'endormir dans le temple d'Amphiaraüs. I. 540.
Thèbes. Appelée *Cité du Soleil* par les Égyptiens. IV. 273.
Thelin. Ses Opuscules divins. II. 548.
Thèmes du roi de Bohème conservés au Vatican. I. 472.
Thémistocle. Sa réponse à un habitant de Sériphe. V. 25. L'envie qu'on lui portait fut une des causes de l'avancement de Cimon. 198.

Théocrite. Ce qu'il répondit étant interrogé pourquoi il n'écrivait pas. II. 329.
Théocrite. Passage du poëte de ce nom, corrigé par M. de Longe-Pierre. I. 226.
Théocrite de Chio. Son jugement sur les harangues d'Anaximènes, exprimé plaisamment. II. 93.
Théocrite, sophiste. Sa raillerie en apprenant la mort d'Alexandre. XI. 231.
Théodore l'athée. Niait tout court qu'il y eût des dieux. V. 496. De quelle manière il répondit à une objection qu'une femme lui fit dans un festin. VIII. 145.
Théodore Studite. Son testament traduit par le père Sirmond, et par Livineius. IX. 288. Faute de M. Tollius à cet égard. *Là même.*
Théodoret. Décide en mauvais théologien. I. 27. Reprochant aux païens les honneurs divins qu'ils rendaient à Hélène, se devait fonder sur Isocrate. V. 534. Il cite un témoin qui dépose contre lui, au sujet des impuretés de Prodicus. XII. 348. Ce qu'il dit contre les lois de Platon concernant les deux sexes. 383.
Théodoric, roi des Ostrogoths. Son histoire composée par Cochlée. V. 235.
Théodose, empereur. Se fâcha de voir son fils Arcadius assis, pendant que le précepteur qui lui faisait leçon était debout. II. 440. Édit de cet empereur. XV 167.
Théodose le jeune, empereur. Son prompt changement à l'égard de Nestorius donne lieu de croire ce qu'Acace de Berée raconte. XI. 115.
Théologie. Ce qu'Accurse en disait. I. 131. Ne s'accorde guère avec la philosophie sur le règlement des limites. II. 370. Ne peut subsister sans la philosophie. IV. 254. Ses disputes combinées avec le ramisme et le cartésianisme. VI. 15. Les sciences humaines sont ses servantes. 17. Les zélateurs veulent que dans les matières de théologie on soit plus décisif que Bartole. 33. Si ce qui est vrai en théologie peut être faux en philosophie. VIII. 183 ; IX. 236 et 579. On ne doit point l'assujettir à la philosophie. XI. 261.
Théologie mystique. Échantillon de cette doctrine. XIV. 54. Voy. aussi XII. 644. Ruysbroeck passe pour un des plus grands maîtres de cette science. 675.
Théologiens. Jugement sur leurs contestations mutuelles. I. 477. Leurs disputes causent bien des maux. 513. Leurs réponses ne peuvent pas être toujours aussi fortes que les objections d'un philosophe. V. 105. Leur disputes ont toujours fort embarrassé les princes et les magistrats. VIII. 243. Il faut les réduire aux simples fonctions d'avocat quand il s'agit de concorde. 289. Ils auront toujours du désavantage dans une dispute où l'on ne se servira que des lumières naturelles. XV. 280. Maximes des modernes sur les mystères. 285.
Théologiens controversistes. Sujets à se contredire. II. 135.
Théologiens de cour. Se mêlent un peu trop des affaires politiques. XIV. 215.
* Théon *le sophiste.* XIV. 102. Précepte de rhétorique qu'il donnait. IV. 489. Ce qu'il rapporte d'Éphore. VI. 162.
Théophile, poëte français. Reproche à Balzac deux ou trois aventures mal plaisantes. III. 69. On prétend qu'il était amoureux de des Barreaux. V. 485. Ses impiétés et saletés de quel genre. VII. 30.
Théophraste. Une femme débauchée écrit contre lui, ce qui donna lieu à un proverbe. IX. 178. Raison que Vivès donne pourquoi Leontium fit un livre contre lui. 179.
Théopompe. XIV. 104. Sa duplicité de langue et de plume. X. 356. Sa vanité. XIV. 115. Apparié avec Timée en fait de satires et de fables. 167.
Théorie opposée à la pratique. I. 258 ; II. 251 ; III. 496 ; et IV. 467. Théorie qui engage un docteur à la pratique. 238.
Thériaque. Qui l'a inventée. II. 101. 102.
Théron (Vital). XIV. 115.
Thésée. Une de ses femmes a été multipliée en quatre. XIV. 61. Il est obligé de fournir ses preuves d'extraction divine. 62.
Thesmophories. XIV. 116.

Thespesius. Mena une bonne vie après sa résurrection. I. 550.
Thessalie. Était fort décriée sur le chapitre des sortiléges. XIV. 71.
Thétis. Fait l'office de maquerelle pour son fils. I. 165. En discorde avec son mari. VIII. 507.
Thevathat. Histoire de cet homme. XIII. 377.
Thevet. Réfuté au sujet de l'accusation de magie qu'il intente à Agrippa. I. 300. Faute de jugement de cet auteur dans la recommandation de certains livres. 326. Son procédé malhonnête. III. 287. Il censure l'ingratitude des grands, qui ont laissé dans la misère plusieurs savans distingués. VI. 484.
Thibaut, comte de Champagne. XIV. 124.
Thomæus (Nicolas-Léonic). XIV. 129.
Thomas (Paul), sieur de Girac. XIV. 131.
Thomas d'Aquin. Son autorité parmi ceux de l'église romaine. II. 366. Critiqué. XII. 539. Voyez aussi *Aquin*.
Thomas de Cantorbéry. Adoré par celui-là même qui l'avait persécuté. IX. 398.
Thomasius (Jacques). Sa harangue touchant les prédictions des nouveaux prophètes. VIII. 97.
Thomasius (Christien). Il travaille à l'Apologie de ceux qui ont été exposés, sans cause, à l'accusation d'athéisme. VIII. 578. Voy. aussi XIV. 95.
Thomassin (Louis). Une de ses pensées examinée. II. 38. Sa pensée sur l'origine des manichéens, des nestoriens, et des eutychéens qui sont en Asie. XI. 478.
Thomistes. Leur hypothèse sur la transsubstantiation. X. 288.
Thonis, courtisane égyptienne. Fait assigner un jeune homme, et pourquoi. IX. 45.
* Thorius (Raphael). XIV. 143.
Thornax, montagne de la Laconie. Pourquoi appelée *Coccygius* ou *Coccyx*. VIII. 502.
Thou (Jacques Auguste de). Passage de cet écrivain rétabli. I. 44. Traite les réformés de gens soupçonneux. 236. Son fils tombe malade d'un reproche que le roi Jacques lui fit avec beaucoup d'aigreur. IV. 221. Cet historien oublie une chose essentielle au sujet de Busbec. 270. Examen de ce qu'on dit que Camden lui avait fourni des mémoires différens de ce que lui Camden publia ensuite dans ses Annales. 370. Précaution qu'il prit pour empêcher que son histoire ne fût supprimée. 374 Il admire le jugement que Jules-César Scaliger a fait de Cardan. 444. Une de ses pages sur Charles-Quint vaut mieux qu'un volume de Sandoval. V. 63. Se trompe dans le jugement qu'il fait du *Brutum Fulmen*. VIII. 278. Sa contradiction au sujet de Charlotte, fille du duc de Montpensier. IX. 350. Ne voulait point parler latin. XI. 238. Défigurait les noms propres. IX. 63. Parle fortement contre la conduite du connétable de Mommorenci, eu égard à la duchesse de Valentinois. XII. 195. Repris. IV. 602; et XII. 475. Ne faisait pas assez d'attention à ce qui regardait la vie des hommes doctes. *Là même*.
Thou (François de). Particularités de son procès. IX. 410. Voy. aussi 466.
Thucydide. Si son style a été imité ou non par les écrivains de son temps. V. 329. S'est immortalisé en faisant justice à ses plus grands ennemis. XV. 255.
Tyane. Ses habitans bâtirent un temple à leur Apollonius. II. 191.
Tyard (Pontus de) repris. XII. 7.
Tiare papale. Si le nom de *mystère* y a été écrit. VI. 37.
Tibaréniens. XIV. 144.
Tibère (l'empereur). Cache un piége très-dangereux sous les apparences de la bonne foi. II. 270. Est fort maltraité par Artaban II, roi des Parthes. 449. Il fait mourir un auteur pour avoir donné des louanges à Brutus et à Cassius. IV. 517. On le flatte en plein sénat. 520. Une de ses intrigues le mieux conduites. V. 307. Était sans affection naturelle. VI. 57. Sort de sa dissimulation ordinaire. 60. Rejette durement une requête, et sa dureté déplaît au sénat. VIII. 225. Ce qu'il faisait pour ne paraître pas l'auteur de la mort des accusés. X. 42. Loué excessivement. XI. 443. Accorde l'honneur du triomphe à Blæsus et le refuse à Dolabella.

XIV. 4. Sa conduite envers les filles de Séjan. XV. 299.
Tibre. Projets dressés pour arrêter ses inondations. XIV. 450.
Tibur. XIV. 145.
Tiburnus. Était une divinité des païens. XIV. 149.
Tycho-Brahé. S'établit dans la Bohème. VIII. 549. Souhaitait qu'il y eût un bon nombre de prédicateurs mathématiciens. XII. 155.
Tigrane. Puni du dernier supplice par Tibère. VII. 92. Autre Tigrane fait roi d'Arménie par Néron. *Là même*.
Tigre. Satire qui causa la mort à deux personnes. VII. 377. Réflexions sur cela. *Là même*.
Tilénus. Confère avec Cameron. IV. 379. Son avertissement à l'assemblée de la Rochelle. X. 436.
Tilleberi (Gervais). Cité. XIV. 432.
Tillet (Jean du), greffier au parlement de Paris. XIV. 52.
Tillet (Jean du), évêque de Meaux. XIV. 160.
Tillet (Louis du). Engagea Calvin à composer de courtes exhortations chrétiennes pour les faire lire au prône. IV. 332. Chanoine et archidiacre d'Angoulême, et non évêque ou archevêque. XII. 157.
Tilli, terre seigneuriale. XIV. 163.
Tilli, général d'armée. Était fort chaste. VIII. 56. Voyez aussi XIV. 164. Acquit de l'honneur par sa bonne conduite et par la mauvaise de ses ennemis. XIII. 871.
Timanthe. Comment il peignit le visage du père d'Iphigénie pour en représenter la tristesse. XI. 462.
* Timée. XIV. 166. Ce qu'il a dit de la boutique d'Aristote. II. 356.
Timesius. XIV. 176.
Timocrate. Ses médisances contre Épicure. VI. 184.
Timoléon. XIV. 176. Éloges que Timée lui donna. 170. Songe qu'il fit. 180. Ce qu'il répondit quand quelques-uns l'accusèrent à Syracuse. 182.
Timomaque. XIV. 199.
Timothée. De quelle manière il répondit à ceux qui lui reprochaient la mauvaise vie de sa mère. V. 286. Ce que Plutarque rapporte de ce général athénien. XIV. 185.
Tyndarides. Conte qu'on fait de leur apparition. XIII. 289.
Tinium. D'où vient que les épines qui croissaient autour de son temple passaient pour être toujours fleuries. I. 72.
* Typhernas (Grégoire). XIV. 199.
Typot (Jacques). XIV. 200.
Tyr. La cruauté d'Alexandre contre les habitans de cette ville. X. 14.
Tyrannie. En l'ôtant on en établit souvent une plus grande. VIII. 127 et 161. Qui a inventé la plupart des moyens qui l'établissent et qui la maintiennent. XI. 581. Un des plus grands malheurs qui y sont attachés, c'est celui de ne la pouvoir quitter. 586. Tyrannie exercée sans armes. 591.
Tyrannion. XIV. 204.
Tyrannion. XIV. 211.
Tyrans. S'il ne leur faut pas garder la foi. IV. 187. Il y en a qui haïssent le tyran mais non pas la tyrannie. 193. Voudraient que l'on craignît jusqu'aux murailles et jusqu'aux planchers des chambres comme autant de témoins tout prêts à déposer. V. 440. Ne peuvent pas compter sur la fidélité de leurs peuples. VII. 38. Peuvent être mis à mort. I. 465. Auteurs qui le soutiennent V. 110.
* Tiraqueau. XIV. 212. Faisait tous les ans un enfant et un livre. VIII. 560. Cité. XIII. 266. C'était un des plus illustres personnages du XVIe siècle. XV. 251. Caractère de son commentaire sur les lois du mariage. *La même*.
Tiresias. XIV. 214.
Tissandier (N.) XIV. 224.
Tite-Live. Ce qu'il disait de la république romaine. I. 275. La différence qu'il y a entre lui et Valère Maxime, au sujet des tuiles de marbre qui avaient été prises sur le temple de Junon Lacinia. VIII. 516. Il se contredit au sujet d'Alexandre. X. 17. On vend une terre pour acheter cet historien. XI. 350. Cité. XII. 273. Ses maximes enchâssées dans la narration. XIV. 103. Lui et Ovide meurent dans la même année. XI. 314.
Titius (Caïus). XIV. 225.
Titre de livre qui fait peur à Rome et qu'on fait réformer. VII. 1.
Titres. Combien on aime les plus pompeux. IV. 198.
Titres et qualités. Donnés aux prin-

ces, ne sont que suivant l'usage. III. 421. Un particulier qui donne aux princes ceux qu'ils prennent ne s'érige point en juge de leurs prétentions. *La même.*

Toison d'or. Occasion de l'établissement de cette chevalerie. IV. 59.

Tolède. Les mouches n'entrent point dans sa boucherie, et pourquoi. VIII. 87. Son cinquième concile fait des décrets contre ceux qui s'informent de l'avenir touchant le successeur du souverain. IX. 586.

Tolérance en fait de religion. Justification de celle qu'on a dans les Provinces-Unies pour les mennonites. II. 9. Comparaison de celle des mahométans avec celle des chrétiens. X. 81; et XI. 116. Principes de Milton là-dessus. X. 458. Si le papisme en doit être exclus. 460. Celle qu'on a eue pour les saducéens était excessive. XIII. 24. Traité qu'en fait M. de Beauval. III. 161. Combattue par l'exemple de Viret qui eut recours à l'autorité des papistes pour réprimer les sectes de Lyon. XIV. 414 et 420.

Tolérans. Il n'est point vrai qu'ils ôtent aux souverains le glaive que Dieu leur a mis en main. VII. 54.

Tollius. Faute de ce critique touchant le père Sirmond. IX. 288.

Tombeaux. On contait des choses miraculeuses de celui d'Ajax. I. 318. Et de celui d'Alcmène. 409. Les païens croyaient qu'on ne les pouvait pas remuer impunément. *Là même.* Tombeau mémorable. 414 La foudre qui tombe dessus est regardé comme un accident glorieux. VI. 362. Trois célèbres jurisconsultes dans le même tombeau. V. 203.

Toppi. Joly corrige une de ses erreurs. I. 138.

Torelli (Pomponio). XIV. 228.

* Tori (Geoffroi). XIV. 229.

Torigni, confidente de Marguerite de Valois, reine de Navarre. Est éloignée de cette reine. XI. 86.

Torquato (Antoine). XIV. 230.

Torstenson. Assiége Brin, y perd quatre mille hommes, et lève le siége. XIII. 400.

Tortellius (Jean). Voyez Arétin.

Torture. Si l'usage en devrait être permis. VII. 259.

Torvobaitus. Nom supposé de Des Accords. I. 130.

Totan (Guillaume). Cru auteur du *Fortalitium fidei*, dont il procure une nouvelle édition. XIII. 410.

Totila. Son histoire par Cochlée n'a point été publiée. V. 234.

Touchet (Marie). XIV. 232.

* Toulouse. XIV. 240. Son inquisition y châtie de certains hérétiques à cause de leurs impuretés. VII. 355.

Tour de bois qui défendait le Pirée. II. 273. Et que l'on prétendait avoir été incombustible. *Là même.* Architecte qui savait transporter d'un lieu en un autre une tour de pierre toute entière. II. 373.

Tour que l'injustice populaire donne quelquefois aux choses. XIII. 53.

Tournebu. Fait une harangue contre un athée. XII. 469.

Tourneur (le). Était le nom des Versoris, qui n'est qu'une traduction latine de ce mot. XIV. 376.

Tournoi. Il n'est pas de la majesté d'un monarque d'être l'un des tenans. VIII. 20.

Tours (Grégoire de). Cité touchant un fils de Cham. XV. 90.

Touches. Voy. *Bigarrures.*

Tout. Ce mot a deux sens, l'un collectif et l'autre distributif. II. 31.

Trabea (Quintus). XIV. 242.

Tractatus de Libertatibus ecclesiæ Gallicanæ. Qui est l'auteur de ce livre. I. 310.

Tradition médisante. L'on doit s'en défier plus que d'une tradition d'éloges. XII. 473. Au bout de trois ou quatre générations ne se peut plus recevoir. *Là même.*

Traditionnaires. Qui en a été le chef parmi les juifs. I. 343.

Traditions. On ne saurait trop se défier de celles qui ne sont fondées que sur quelques *ouï-dire.* V. 144. Si l'on doit s'y fier quand elles viennent de trop loin. VI. 279. Combien le paganisme s'appuyait sur la tradition quand il s'agissait des preuves de l'existence divine. 367. Si l'on doit avoir des égards pour les fabuleuses. IX. 107. Longue durée des plus fabuleuses. 124. On s'y conformait soigneusement dans les représentations dramatiques des mystères. V. 151.

Traditions mal fondées. Launoi et

autres écrivains qui les combattent font honneur à leur église, et chagrinent beaucoup de gens. XI. 357. Baronius et Bellarmin en soutiennent à cor et à cri d'aussi mal fondées que celle de la papesse. 374. On n'examine guère celles qui peuvent servir d'ornement au sujet qu'on traite. 385. On en blâme et rejette quelquefois, pendant qu'on en admet de bien puériles. XII. 510.

Traditive. Entêtement de l'homme pour la commune traditive. IV. 145.

Traducteurs. Se donnent souvent un droit qu'ils n'ont pas. I. 153. Ils sèment quelquefois la zizanie lorsqu'ils y pensent le moins. 404. Règle qu'ils doivent observer. II. 445. Ne doivent point paraphraser ou abandonner tant soit peu leur original, sans savoir à fond la matière dont il s'agit. III. 506. Ils sont ordinairement les panégyristes des auteurs qu'ils traduisent. V. 369. On ne peut guère s'y fier. X. 344. Comment ils sont sujets à de grandes bévues. XIV. 222. Leurs méprises. XV. 290.

Traductions. Il ne faut bien souvent qu'un point ajouté, ou ôté, ou changé pour en produire de tout opposées. II. 476. Demandent plus d'habileté qu'on ne pense. XII. 529. Combien elles sont difficiles. XIV. 269.

Traerbach. XIV. 245.

Tragédie. Le dernier mot d'une tragédie cause un terrible accident. I. 344. Les changemens qui y furent apportés du temps des anciens. VI. 264. Plusieurs femmes grosses se blessèrent à la représentation de celle des Euménides. *Là même.* Ce qu'il y avait de meilleur dans celle des anciens. 366. On ne doit point attribuer à l'auteur tous les sentimens qui y sont débités. 368. Platon ne veut pas que l'on en joue où les dieux soient maltraités. 265. On n'y doit point chercher les faits qui doivent entrer dans l'histoire. XII. 114. Comment elle a été définie par Gorgias. XIII. 303. Tragédies sur des controverses de religion. XI. 5. Ratallier traite noblement de son utilité dans la préface de sa version latine de Sophocle. XII. 476. Quelques poëtes font merveilles dans les quatre premiers actes, et réussissent mal au dernier; les bons poëtes réservent ce qu'ils ont d'exquis pour le dernier. IX. 58.

Trajan. XIV. 246. Lequel est le plus magnifique de ses ouvrages. II. 182. Fait extraordinaire qui lui est attribué par Lampridius. VI. 157. Ses historiens n'en disent mot. *Là même.* Était ivrogne et pédéraste. IX. 157.

Traités de paix. Leur destin est d'être critiqués. VIII. 66. Les anciens Romains étaient peu scrupuleux à les violer. 411.

Transfuges. Ne sont pas, pour l'ordinaire, fort croyables contre le parti qu'ils quittent. VI. 184.

Transitions. Sont difficiles à ménager. XII. 27.

Transsubstantiateurs. Bouleversent l'idée des choses et la signification des mots. XIII. 459. Voyez aussi 464.

Transsubstantiation. Jean Poinet admet ce mot, mais sans la manducation orale. XII. 182. Opinion des catholiques romains expliquée. XV. 288.

Trappe (l'abbé de la). Ses prodigieux progrès dans l'intelligence des poëtes grecs. II. 18.

* Trappe (l'abbaye de la). XIV. 248.

Trebatius (Caïus). XIV. 249.

Trébonius. Tué par trahison dans Smyrne. V. 547.

Tremblemens de terre. Sacrifices que les Romains faisaient dans ces conjonctures. XIII. 384.

Trente (le concile de). On en voulut faire la clôture par des acclamations. IX. 366. Voyez *Concile de Trente.*

Tréséniens. Mangeaient leurs fruits trop verts; que voulait dire cela. IX. 226.

Treston. Indigné contre le duc d'Albe, et pourquoi. XI. 319.

Treus (Servilius), jurisconsulte vénitien. Était propre aux affaires et fort savant. IV. 435.

Tribunaux. Favorables à la fornication. I. 438. Dans toutes sortes de tribunaux les gens d'honneur se récusent eux-mêmes dès le moment qu'ils sont suspects. II. 407. Les peuples présument toujours en fa-

veur des tribunaux. III. 39. Tribunal qui était appelé *l'écueil des accusés*. IV. 496.
Tribunat du peuple. Charge affectée aux familles plébéiennes. II. 144.
Tribunicienne (la puissance). Nom qu'Auguste donna à sa suprême autorité. VI. 55.
Tribuns du peuple. Les ordonnances faites à leur réquisition n'étaient point appelées *lois*, mais seulement *plebiscita*. VIII. 214.
Tribus. Une des tribus d'Athènes fut nommée Acamantide. I. 106. Une autre d'Athènes portait le nom d'Ajax. 318.
Tribut. On lui donne quelquefois le spécieux titre de pension. II. 509.
Tricaud. Ses remarques sur Moréri. XV. 373 et *suiv*.
Tricessius, homme docte et de qualité. Répand clandestinement des semences de réformation à Cracovie. IX. 276.
Trimouille. Prétentions de cette maison au royaume de Naples. XI. 34.
Trinité. La plupart ne veulent pas se payer de parole sur ce mystère. I. 59. Comparaison de ce dogme avec les trois propositions d'un syllogisme. *Là même*. Et avec les trois dimensions de la matière. *Là même*. Trinité des personnes divines connue par Aristote selon quelques auteurs. II. 367. Quelle a été la croyance des pères des trois premiers siècles sur ce mystère. 379. Recueil de passages qui font voir que l'ancienne église judaïque croyait ce mystère. XII. 544. Les spinozistes recourront peut-être à cette doctrine pour sauver leur hypothèse. XIII. 467. Ce qui ouvrit la porte en Pologne au renversement de ce mystère. 479. Subtilités des scholastiques sur ce sujet. XV. 288. Plusieurs théologiens protestans auraient voulu qu'on eût enfermé en cinq ou six lignes ce qui regarde ce mystère. 289. Invective très-forte de l'abbé Faydit sur ce sujet contre les explications des scholastiques. *Là même*. Il n'y a point de matière qui ait été plus embarrassée par les scholastiques d'Espagne. 290. Réponse du petit catéchisme des églises réformées sur ce sujet. 302.
Triomphe. Qui des étrangers en fut honoré le premier chez les Romains. III. 43. Goût différent de celui qui souhaitait d'en avoir vu quelqu'un à Rome. VIII. 526.
Triomphe naval. Auquel des Romains il fut accordé le premier. VI. 70.
Tripoli. Assiégé et pris par les Turcs. II. 237.
Tristan l'Hermite (Louis). XIV. 252.
* Tristan l'Hermite (François). XIV. 252.
* Tristan. XIV. 259. Bronche sur un passage de Lampridius au sujet de l'empereur Hadrien. VII. 430. Son erreur au sujet de Julie, femme de l'empereur Sévère. VIII. 462. Censuré par M. Périzonius au sujet de la mère de Marcellus. XI. 214.
Trithème (l'abbé). Son catalogue. VIII. 353. Convaincu de mensonge au sujet de Platine et de sa prison. XI. 166.
Triumvirat. Dépossédait de leurs terres ceux qui les avaient cultivées. II. 71.
Triumvirat dont on parle dans les *Nouvelles de la République des lettres*. De qui composé. VII. 324.
Triumvirs. Condamnent 1400 dames romaines à déclarer les biens qu'elles possédaient. VIII. 212.
Trivulce. Fait percer une montagne pour introduire en Italie l'armée de France. VI. 583.
Troie. Tous les malheurs de la guerre de Troie furent causés par des femmes. V. 153.
Troyens. De quelle manière ils traitaient les filles de Locres. IV. 487. Taxés à une amende. XIII. 162.
Tromper. On trompe quelquefois les gens en leur déclarant ses véritables intentions. I. 256. Rien n'est plus facile que de tromper ceux qui n'ont jamais trompé. III. 304. Il est permis de tromper les enfans et les malades. VII. 431.
* Tronchin (Théodore). XIV. 259.
Trône. Ceux qui y sont ont plus de besoin que les autres du secours du tempérament pour devenir saints. VI. 151. Trône conservé par l'impudicité, lorsqu'on n'avait pu le conserver par le courage. V. 231.
Trop. La maxime *rien de trop* souffre de grandes variétés quand il est question de mettre des bornes entre le trop et la suffisance. III. 349.

Trophée. La religion défendait de le violer. II. 476; et V. 32.
TRUBÉRUS (Primus). XIV. 261.
Truchses (Gebhard), électeur de Cologne. Sous quel nom on emploie les Espagnols contre lui. IV. 77. Plaintes qu'il en fait. *Là même.* L. Waramund écrit pour lui, et Gonzalès Ponce de Léon le réfute. IX. 168.
Tserclas. XIV. 163.
Tudèle (Benjamin de). Fait David contemporain de Romulus. XII. 302.
Tudesque. Signification de ce mot selon Ménage et Bouhours. XIV. 534.
Tuer. Si l'on doit s'engager pour de l'argent à tuer ceux qui ne nous ont fait aucun tort. IV. 244. En combien de cas un célèbre auteur a prétendu qu'on se pouvait tuer soi-même innocemment. XIII. 38.
TULÉNUS. XIV. 262.
* TULLIE. XIV. 263.
Tullius (Servius). Quel fut le présage de son élévation à la dignité royale. XIV. 25.
Tunique de JÉSUS-CHRIST. Bajazeth s'est vanté de l'avoir. XIV. 387.
TUPPIUS (Laurent). XIV. 277.
Turc. Ce mot frappe plus la populace que celui d'*Ottoman;* supercherie de Jurieu dans l'emploi de ces mots. XV. 259.
Turcs. Ne sauraient voir sans rire l'image de saint George dans les temples des chrétiens. V. 126. Fort entêtés de l'excellence de leur langue. 222. Ils ont plus de livres qu'on ne se l'imagine ordinairement. VII. 107. Il y en a qui croient la métempsycose. 480. Font intervenir le ministère de la religion dans le dessein de faire des conquêtes. VIII. 415. Leur défaite. 600. Turcs défaits au passage du Raab. IX. 207. Ils haïssent plus les juifs qu'aucun autre peuple du monde. X. 83. Plusieurs d'entre eux se font crever les yeux après avoir vu la Mecque. 84. Ils ont beaucoup d'égards et de vénération pour le chameau. *Là même.* Qui de leurs empereurs a été appelé le premier *le Grand seigneur* par les nations d'Occident. 106. Qui sont ceux qu'on appelle parmi eux les fils du Saint-Esprit. XI. 108. Ils n'ont rien de modéré dans leurs sentimens pour leurs princes. 271. Sacrifient à celui qui règne la vie ou la liberté de tous ses frères. 573. Quand et pourquoi ils maudissent les chrétiens solennellement. XIV. 232. Conçoivent de la jalousie contre Fakreddin et le font mourir. VI. 384.
Turenne (le maréchal de). S'entête de la réunion des religions. III. 223. Assiégé par Messieurs de Port-Royal pour l'engager à changer de religion. V. 225. Il ne se piquait point de science. 229. Impertinence d'un provincial en parlant de ce grand capitaine. VI. 168. En quelle occasion on a causé de ses galanteries. VII. 318. Ses repas trouvés trop courts. XIII. 73. Tué en 1675. X. 434. Mascaron fait son oraison funèbre. 351. Battu à Mariendal. XII. 625. Fait donner des gardes au colonel Rose. *Là même.*
Turenne (madame de). Son caractère. XI. 76.
Turin. Par qui et quand sa citadelle fut bâtie. XI. 320.
Turinge. Les archevêques de Mayence renoncent à leurs droits sur ce pays. VI. 246.
* TURLUPINS. XIV. 278.
Turnèbe. En quoi il était supérieur à Bodin. III. 510.
* TURPIN. XIV. 280.
Turreau (Pierre), régent à Dijon. Entrepris en qualité de devin, mais défendu par Castellan, et absous par ses juges. IV. 545.
* TURREL (Pierre). XIV. 283.
* TURRETIN (François). XIV. 284.
TUSCUS (Balerus). XIV. 285.
Tzetzès. Auteur trop nouveau venu pour être suivi à l'égard d'un fait que l'on ne peut accorder ni avec Homère ni avec les auteurs anciens. I. 158.

V.

Vache d'airain qui donnait de l'amour. XV. 196.
*Vayer (La Mothe le). XIV. 286. Cité sur les oracles des païens. I. 263. Critiqué au sujet de Socrate et d'Alcibiade. 260. Il commet plusieurs fautes au sujet de Stratonice et de Combabus. V. 260. Sa réponse aux invectives de Garasse contre deux philosophes. 528. Critiqué au sujet du successeur d'Auguste. IX. 443. Il traduit mal un passage de Quintilien au sujet du mépris qu'eut Alexandre pour un homme fort adroit. X. 18. Il commet une bévue dans l'explication d'un passage d'Homère au sujet d'Ulysse et de Pénélope. XI. 537. Il est dans l'erreur au sujet de Pyrrhon. XII. 107. Ses bévues au sujet de Tacite, et son anachronisme au sujet de Thucydide et de Démosthène. XIV. 14. Il a bien fait du bruit pour rien contre Alciat et contre Ferret au sujet de Tacite. 15.
Vaincre. Il y a des capitaines qui savent vaincre mais non pas profiter de leur victoire. V. 20 et 23.
Vair (du). Un des arrêts prononcés par ce président. XII. 268. Ce qu'il allègue de saint Jérôme. 376.
Vaisseau qu'on transporte par terre. XII. 3.
Val (du), médecin. XIV. 304. Envoyé aux galères, et pourquoi. IX. 586.
Val. Voy. Vallée.
Valdagne (Joseph), médecin de Bresce. En est chassé par Donzellinus son défenseur. V. 567.
* Valdès (Jean). XIV. 304.
* Valdès (Jean). XIV. 306.
Valdès (Jacques). XIV. 310.
Valenciennes. Emportée d'assaut le huitième jour du siége, mais non par trahison. X. 433.
Valentine de Milan. Soupçonnée d'être empoisonneuse. IV. 39.
Valentinien, empereur. Quoique très-chaste, compose une pièce de poésie bien gaillarde. II. 590.
Valentinois (le duc de). Fait couper la main et le bout de la langue à un homme qui avait médit de lui. X. 186. Fait jeter dans le Tibre... Lorenzo. *Là même*. Fait couper la langue à Jérôme Mancionus. *Là même*.
Valera (Cyprien de). Sa version espagnole de l'Institution de Calvin. IV. 335.
Valère Maxime. On voit une de ses pensées dans une satire contre l'académie française. I. 118. N'est pas fort exact dans ses compilations. IV. 493. Il a parlé trop négligemment du temple de la terre. 495. Il ne peut être excusé sur ce qu'il a dit des richesses du père de Démocrite. V. 460. Il a pris Diagoras pour Protagoras. 496. Sa méprise au sujet de Junon *Moneta*. VIII. 514. Son erreur au sujet d'Aristophane. XI. 603. Ce qu'il fait pour mettre à profit un jeu d'antithèses et de parallèles. XIV. 591.
Valery. Comment cette terre a passé dans la maison des princes de Condé. IX. 243.
Valérie. XIV. 312.
Valérien, empereur. N'ose mettre son fils sous la protection d'Aurélien. II. 569.
Valérius (Augustin). XIV. 313.
Valérius (M.) Pourquoi surnommé Corvinus. IV. 388.
Valésiana. Cité. VIII. 373; IX. 103; et XI. 503.
Valet. Il n'est pas sans exemple qu'un valet soit devenu auteur distingué. X. 354.
Valette (le duc de la). Condamné à perdre la tête, et pourquoi. VI. 501.
Valeur extraordinaire d'un jeune chevalier combattant contre les Sarrasins. IV. 135.
Valière (madame de la). De quelle famille elle était. XIV. 233.
* Valla (Laurent). XIV. 314.
* Valla (George). XIV. 324. Sa version du livre de Nemésius, *de Naturâ Hominis*, fort méprisée par Nicasius Ellébodius. XI. 108.
Valla (Nicolas). XIV. 327.
* Valla (Nicolas). XIV. 328.
Valle (Rolandus à). XIV. 328.
Valle (Laurens). Louable pour sa re-

tenue. V. 56. Conte qu'on lui applique. XII. 662. Plaisanterie qu'on fit après sa mort. XIV. 317.
* Vallée (Geoffroi de la). XIV. 329.
Vallier (Saint-). De quelle maison il était. XII. 185. Condamné à perdre la tête, où et par quel moyen il reçut sa grâce. *Là même*. Sa peine de mort commuée en une prison perpétuelle. 198.
Valois (le prince Charles de). Apaise, y ayant été engagé par le pape, les troubles de Florence. IV. 398.
Valois (Henri). Censuré. I. 197. Sa défense d'Hérodote qui avait attribué à Dieu une humeur jalouse. XI. 610. Son caractère. XV. 263.
Van-Dale. Sa réponse à une objection. I. 548. Fournit des remarques à l'auteur. XI. 270; XIV. 526.
Vander-Linden (Jean-Antonides). XIV. 331.
Vanini. Ce qu'il voulait que l'on fît dans les grandes villes. V. 441.
Vanité ridicule des hommes par rapport à la Providence. I. 47. Vanité des occupations humaines, en quoi elle consiste principalement. V. 535. Ne se trouve que trop dans les personnes les plus pieuses. XI. 76. Combien elle fait commettre de crimes. XII. 165. Vanité qui achète de l'encens par un legs testamentaire. XIV. 583.
Vanité des sciences. Livre qui fit crier bien des gens. I. 304.
Vannozzi. Dit que les écrivains italiens ne doivent pas découvrir la vergogne de leur mère. VII. 333.
* Vaquerie (Jean de la). XIV. 334.
Vardes, gouverneur de la Capelle. Condamné à mort par contumace, et ensuite justifié. VII. 312.
Vardes (marquis de). Disgracié pour quelques intrigues. VII. 312.
Variations. L'histoire du Xe. siècle en est toute pleine. XI. 280.
Varillas. Critiqué au sujet de sa paraphrase d'un passage de Paul Jove. I. 114. Il commet plusieurs fautes remarquables au sujet d'Agricola. 285. Et des beaux esprits dont il a parlé dans ses Anecdotes de Florence. 398. Ce qu'il y a dit au sujet du livre *De gloriâ*, est incompatible avec ce qu'il en dit dans la vie de Louis XI. 399. Il a mal traduit un passage de Paul Jove. 40. Cité. II. 232 et *suiv.*; VII. 61, *et passim alibi*. Sa retenue louée, et la liberté de l'auteur de la deuxième édition du Ménagiana censurée. II. 597. Est censuré de plusieurs méprises au sujet de Calvin. III. 542. Et de Luther. 568. Il commet plusieurs fautes dans la confession publique qu'il fait d'une qu'il avait commise. IV. 137. Est relevé sur une question de fait et sur une question de droit. 223. Ses erreurs au sujet d'un des ouvrages de Calvin. 331. Elles sont si énormes qu'elles sont capables de faire renoncer à l'étude de l'histoire. *Là même*. Il avance des choses indignes de réfutation. 340. Il n'a osé publier son sentiment sur une des fables débitées contre Calvin. 342. Examen d'un passage de cet auteur concernant la vie de ce réformateur composée par Papyre Masson. 344. On ne comprend pas de quelle manière cet écrivain lit les livres qu'il consulte. 345. Examen de ses différens avec le docteur Burnet, au sujet de l'histoire de Camden. 374. Est relevé sur deux fautes au sujet de Castellan et de l'assemblée de Melun. 557. Réflexions sur son narré concernant le calvinisme de la duchesse d'Étampes. VI. 306. Ses fautes touchant le motif pour lequel le mari de cette dame fit faire contre elle une enquête juridique. *Là même* Est censuré au sujet d'un voyage de Calvin vers la duchesse de Ferrare. VI. 436. Et des motifs qui portèrent cette princesse à quitter le papisme. 438. Il commet plusieurs fautes au sujet de mademoiselle de Rohan et du duc de Nemours. VII. 43. Il n'a pas connu tous ceux qui ont écrit la conjuration du comte de Fiesque. 162. Il fait une observation curieuse sur le massacre de Goudimel qu'il nomme mal Claudin. 164. Soutient, contre les historiens espagnols, que Charles-Quint n'a point ignoré la langue latine. 442. Est critiqué au sujet du commerce de lettres, que Henri II, étant dauphin, avait avec le connétable de Montmorenci. VIII. 12. Cet auteur s'est exposé à la critique, au sujet d'une certaine harangue qu'on dit avoir été

prononcée par Pompée Colonne contre les papes. 451. D'où viennent toutes ses différentes hypothèses. IX. 349. N'aurait pas raison de se plaindre que son Histoire de l'Hérésie eût été prise pour un roman. 392. Ses embellissemens romanesques sur l'article de Musurus. X. 602. Il prend un Alfonse pour un autre, dans sa préface des Anecdotes. XI. 31. Il rapporte un fait fort singulier, mais fort douteux, au sujet de Macrin. X. 38. Il débite plusieurs faussetés au sujet d'Ochin. XI. 204. Il n'a point compris qu'une certaine satire regarde Henri IV. 414. Est critiqué au sujet de Platine. XII. 169. Et au sujet de la haine des calvinistes pour la duchesse de Valentinois. 189. Il est capable de gâter une infinité d'esprits. 190. Il n'épargne point la mère de Charles IX. XII. 384. On ne sait pourquoi il a ôté le comte de Laval de la généalogie de Montmorenci, après l'y avoir mis. 560. Il a mis dans son Histoire de l'Hérésie une note marginale, qui a été un piége pour d'habiles gens. 632. Est critiqué au sujet de Charles IX, et de la cause de sa mort. XIV. 238. Aime à dire ce qui ne se trouve pas dans les histoires ordinaires. XV. 176. N'a point publié tout ce qu'on avait lu dans ses manuscrits, et pourquoi. XII. 224.

Variorum. Ceux qui en donnent ne doivent jamais en retrancher ni les épîtres dédicatoires, ni les préfaces. I. 444.

Varron. Ce qu'il disait des noces de filles et des noces de veuves. VII. 154. On lui appariait Nigidius. XI. 157. Contes qu'on lui attribue. 161.

Varus, poëte tragique. Fait réciter, comme son ouvrage, une tragédie qui n'était point de lui. XIV. 424.

Vases précieux. Mis en pièces et pourquoi. V. 306.

Vassi. A qui on doit imputer le massacre qui y fut fait des huguenots. VII. 373.

Vassor (le). Ce qu'il rapporte touchant le duc d'Orléans, second fils de François Ier. VI. 579. Voy. aussi XIII. 369.

Vatican. Grand mépris de ses fondres. IV. 563. Sa bibliothéque par qui fondée. XIV. 543.

Vavasseur (le père). Oubli de cet auteur, dans son traité du style burlesque. II. 132. Connaissait des auteurs qui auraient mieux aimé renoncer aux plus grands avantages, qu'à la louange qu'ils croyaient avoir méritée par leurs romans. VII. 556. Ses raisons contre l'usage des obscénités dans les épigrammes. XV. 329.

Vauban (M. de). Emploie tout son savoir-faire à fortifier Landau. IX. 50.

Vaubrun. Voy. Bautru.

Vaudois. Histoire de leurs églises par Pierre Gilles. VII. 81. Calomniés par Guichenon. 339. Députent d'Yse en Angleterre. VIII. 422. Harcelés par Possevin et persécutés par Castrocaro. IX. 135. Persécutés par Marco Aurélio Rorenco. XII. 623. Diffamés par Samuel de Cassini. *Là même.* Et défendus par le sieur Valère Gros. *Là même.* Sommes levées pour eux. VIII. 425.

Vaugelas. Ses sages conseils sur la langue française. VI. 171

* Vaumorière. XIV. 336.

Vautier veut créer une charge d'astrologue de cour. X. 531.

Uberti (Farinata de gli). Logé dans les enfers, par le Dante. IV. 604. Guido Cavalcante fut marié avec sa fille. *Là même.*

Ubiquité. Qui ont été les premiers auteurs de ce dogme. X. 590. XIV. 551. Troubles que cause cette doctrine en Allemagne. VII. 580.

Veau d'or. Les rabbins disent que la poudre de ce veau que Moïse fit avaler s'arrêta sur les barbes de ceux qui l'avaient adoré. I. 2. Elle fit le même effet à peu près que les eaux de jalousie. *Là même.*

Vedelius (Nicolas). XIV. 338. Réfute Élie Schiller, et le fait en onze jours. XIII. 167.

Vegius (Maphée). XIV. 340.

Veilles. Il se commettait bien des impuretés dans les veilles qui s'observaient dans l'ancienne église. XIV. 392.

* Velserus (Marc). XIV. 342.

Velsius (Juste). XIV. 349.

Venator. Le portrait qu'il fait des théologiens. VII. 291.

Vendeur. Il ne faut pas se prévaloir

de son ignorance, quand il ne sait pas le juste prix de sa marchandise. VIII. 105. Loi pour punir les réticences des vendeurs. I. 26.
Vendôme (Geoffroi, abbé de). S'il est vrai qu'il donna à Robert d'Arbrissel des avis sur sa conduite envers les femmes. VI. 511.
Vendôme (le duc de). Henri IV a dessein de lui laisser la couronne. VII. 135.
Vengeance. Celle des hommes est souvent plus redoutée que celle de Dieu. II. 297.
Venise. Pourquoi son sénat aime les déréglemens du clergé. I. 62. Son sénat trouve mauvais que le pape (Innocent VIII) veuille disposer du patriarcat d'Aquilée sans l'en consulter. III. 88. Ses lois défendent à tous ses ministres à la cour de Rome d'accepter aucun bénéfice. *Là même*. Il est inflexible là-dessus. *Là même*. Cette république dispute de préséance avec le duc de Savoie. VII. 208. Son ambassadeur brûle en présence de Henri IV les papiers où ce prince se reconnaissait redevable. 429. Les ambassadeurs de cette république vont en Angleterre pour féliciter le roi Guillaume. XI. 461.
Vénitiens. Chargent leurs ambassadeurs de faire des offres fort avantageuses à l'empereur Maximilien. VII. 334. Plusieurs potentats se liguent ensemble pour les humilier. IX. 431. Ils repoussent l'empereur Maximilien qui avait assiégé Padoue. X. 601. Animés à la guerre contre les Turcs, ils empêchent que l'empereur ne fasse la paix avec la Porte. XI. 282. La coutume des nobles de cette nation n'est pas d'avoir des amours d'attache. XII. 328. Se plaignaient d'avoir été mal traités dans l'histoire de Capriata. IV. 426. Comment il s'en justifie. 429. Digby fait plusieurs prises sur eux, et bat leur flotte auprès de Scandérone. V. 519.
Vent. On a observé qu'il est continuel d'Orient en Occident dans la zone torride. XV. 219.
Vénus sortant de la mer, peinte sur le modèle d'une des concubines d'Alexandre. II. 167. Doute sur cette Vénus. 168. Critique du temple de Vénus bâti par Hadrien. 183. Elle avait un temple sur le mont Liban. III. 431. Comment on était initié à ses mystères. V. 202. Ce que les pères ont dit de celle qui était honorée dans l'île de Cypre. *Là même*. Vénus la Paphienne, quand et pourquoi son sacerdoce commença d'être entre les mains d'un prince du sang. 201. La vengeance de Vénus contre Diomède et contre Clio. VI. 101. Miracle continuel qui se faisait dans l'un de ses temples. 109. Empiéte plus sur Bacchus dans le septentrion, que Bacchus sur Vénus au midi. 261. Vénus Migonitis, où est le temple de cette déesse, et par qui bâti. VII. 536. Origine de la prétendue divinité de Vénus. 548. Emporte la pomme d'or. VIII. 524. Il y en avait une surnommée Melænis. IX. 15. Vénus la mieux servie de toutes les divinités du paganisme. 17. Le temple de Vénus homicide, ce que c'est. 18. Vénus Uranie, son temple pillé par quelques Scythes. XII. 358. Ce qui est capable de la mater. XIII. 206. Sacrifice que lui faisaient les dames romaines. 267. Vénus Verticordia; honneur qu'on lui fait pour arrêter le torrent de l'impudicité. 558.
Verceil. La capitulation de cette ville fidèlement observée. XIV. 461.
Verceil (Dulcinius de). Fanatique impie. VII. 355.
Vercingentorix. Vient au secours d'Alexia à la tête de trois cent mille hommes. V. 26. Il est défait par César. *Là même*. Belle observation de Plutarque sur cette défaite. *Là même*.
* Verdier (N. du). XIV. 250.
Verdier (Antoine du). Sa négligence reprise au sujet du mystère des actes des Apôtres en rimes et personnages. V. 147.
Verdier (Claude du), censeur général. Censuré au sujet de Pénélope. XI. 540.
Vere. Seigneurie de Zelande nommée vulgairement *Ter-Veer*. III. 374. Voy. aussi 595.
Verge. Celle de Moïse a été le modèle des singeries du démon. I. 10.
Vergèce. Voyez l'article Vergerius (Angelus).
Vergerius (Pierre-Paul). XIV. 351.
* Vergerius (Pierre Paul). XIV. 352.

Défie un nonce apostolique à une dispute publique. IX. 260. Raison pourquoi on lui déclare qu'il ne peut assister au concile de Trente. XIV. 359. Son Abrégé de l'Anatomie de la Messe. 351. Son livre contre l'indiction du concile. 362. Ses écrits perdirent bientôt tout leur crédit. 363. Chagrinait fort la cour de Rome. *Là même.* Un ouvrage lui est dédié pour le féliciter d'avoir abandonné le parti de l'antechrist. VI. 114.

* Vergerius (Angelus). XIV. 371.

Vérité. Est concentrée dans un gouffre d'où elle ne sort jamais. XII. 101. L'évidence ne peut être sa règle, et sa mesure, ou ce qu'on appelle son *criterium.* 103. Voyez aussi XIV. 622. S'il ne faut pas professer extérieurement en temps de persécution. III. 144. Il y a des vérités contre lesquelles une personne la plus prévenue, et la plus passionnée ne dispute point. 228. Il faut avoir de l'adresse pour dire aux gens leurs vérités sans qu'ils aient lieu de s'en fâcher. 323. Ses dépositaires comparés aux chiens du Capitole. 363. Les vérités qu'on nomme *maximes* ne se battent guère moins entre elles que les erreurs et les vérités. 381. Ce sont deux choses différentes qu'aimer la vérité en elle-même, et qu'aimer le parti que l'on a une fois pris pour le véritable. 470. Il importe peu qu'il qu'il y en ait si nous n'avons point de règle pour la discerner de la fausseté. IV. 461. Si l'on doit la supprimer. V. 96. Elle se perd par trop disputer. 163. N'a pas besoin d'être défendue par de mauvaises voies. VI. 492. Il y a des gens qui la conservent comme un vase de porcelaine. IX. 480. L'âme s'y attache plus par le poids des passions que par l'attrait de la lumière. X. 386. On n'aime pas à se les entendre dire publiquement. IV. 429. Si on doit avouer les désavantageuses. XV. 299.

Vérités évangéliques. Il est de leur essence de ne se pas ajuster avec les règles de la philosophie. XV. 279.

Vérités historiques. Ne sont pas moins impénétrables en bien des rencontres que les vérités physiques. V. 275. Qui sont ceux qui furent appelés les trois piliers de la vérité en Espagne. XII. 246. La suppression d'une vérité est un mensonge effectif, quand on a dessein de faire faire de faux jugemens à celui qui interroge. XIII. 108.

Vernias (Nicolet), professeur en philosophie à Padoue. Ses opinions dangereuses. XI. 175. Soutenait l'opinion d'Averroës sur l'unité de l'entendement. *Là même.*

Vérolés. Qui en est le patron dans l'église romaine. VIII. 380.

Véron (Jean). XIV. 573.

Véron, missionnaire. Ne savait rien, selon M. Rivet, ni en grec, ni en hébreu. III. 502.

Vérone, ville d'Italie. XIV. 573.

Verre. C'était la coutume des amans d'appliquer en buvant les lèvres au même endroit où leurs maîtresses les avaient appliquées. IX. 356.

Vers tendres et bien chantés. Sont de grande efficace pour toucher le cœur des femmes. I. 57 Vers sur la perte d'une bataille, mais qui choquent les vainqueurs aussi - bien que les vaincus. 373. Ce n'est pas assez d'aimer les vers pour être poëte. II. 181. Vers amoureux jetés au feu. 545. Ecclésiastiques qui ont fait de tels vers. III. 82. Ce n'est pas une bonne preuve qu'un homme qui en compose de tels soit païen. II. 590. Facilité surprenante à en faire. III. 147. Éphore en fait dans le lieu même où il condamne la cadence, et les nombres du discours. VI. 162. Le récit de quelques vers inspira de l'humanité à des vainqueurs. 357. Des hexamètres n'avaient point lieu dans les tragédies. XI. 654. Vers qui ont été faits par plusieurs poëtes. XII. 421. Vers composés à quatre francs le cent, et d'autres à quarante sous. 529. Vers sales et profanes récompensés par des biens d'église. 579. En faire qu'on ne peut lire à personne, et marcher dans les ténèbres, c'est la même chose. XI. 288. Quand l'on commença la première fois de commenter les vers d'autrui composés en langue vulgaire. IV. 603.

Vers de ballet. Benserade était original en ce genre. III. 321.

Vers à soie. Qui inventa l'art de filer leur ouvrage. XV. 78.
Versions. Il y a des auteurs qui ne consultent que les versions. I. 404.
Version de l'Ecriture en langue vulgaire. Exemples singuliers de l'abus qu'on en peut faire. XII. 251. Blâmée par M. Poncet ; son avis sur ce sujet à Pierre de Gondi, evêque de Paris. *Là même.* C'est un livre fort méprisable selon M. Arnauld. *Là même.* Recueil d'auteurs qui les ont blâmées, et jugement de ce recueil. *Là même.*
* Versoris (Pierre de). XIV. 575.
Vertu. La belle réputation ne la suit pas toujours. I. 544. Les vertus savent l'art de s'allier avec les vices. II. 252. Vertu distinguée attire toujours l'envie. 344. Bonne foi d'un Athénien à cet égard. *Là même.* Il faut l'acquérir à la sueur de son visage. 572. Si elle n'est qu'un vain nom ; la plainte de Brutus examinée. IV. 188. Voy. aussi XIII. 22. Une des plus grandes victoires qu'elle puisse remporter sur la nature. IV. 346. Ne peut être sans combat. VIII. 475. Voy. aussi IX. 319. Il est plus facile quelquefois d'en avoir la réalité que l'apparence. I. 545 ; et VIII. 438. Il n'y en a point où il n'y a point de victoire remportée sur les passions. IX. 319. C'est en dégoûter les gens, que de lui ôter ses récompenses temporelles. 435. Ses mauvais effets en quelques rencontres. X. 386. Qui sont ceux qui disent que l'on doit embrasser la vertu à cause de son excellence. XIII. 431.
Vertueux. Il ne sert de rien de l'être, si l'on n'a pas l'art de criailler. II. 343.
Verus (Ælius), empereur. Quelles étaient ses lectures les plus ordinaires. VII. 305.
Vesalius (André). Borgarutius trouve le manuscrit de sa *grande Chirurgie* et la publie. III. 580.
* Vespasien. XIV. 378. Les orateurs étaient assez bien payés de son temps. I. 388.
Vestales condamnées pour crime d'inceste. IV. 497. Beau morceau d'histoire perdu à cet égard. *Là même.* Les pontifes commettaient certaines dames pour avoir soin des vestales que quelque maladie empêchait de sortir. VI. 386. Il est étonnant qu'elles succombassent à l'incontinence IX. 209.
Veuves. Combien on doit rabattre de leurs richesses quand elles n'ont point eu d'enfans. II. 215. Avantages de celles dont les maris étaient morts à la guerre. IV. 385. Celles qui n'ont point voulu se remarier ont été toujours plus admirées. VII. 153.
Veuves des rois de France. Ce qu'elles devaient faire jusqu'à ce que leurs maris fussent enterrés. IX. 371 et 469.
Ughelli (l'abbé). Ote à Martin Polonus sa Chronique pour la donner à un Martin de l'ordre de Cîteaux. XII. 215.
Viande. Les brachmanes n'en mangeaient point. IV. 93.
Vic (de). Le caractère de son esprit. VI. 250.
Vicentinus. Signification de ce mot. IX. 171.
Vices. N'ont pas entre eux autant de liaison qu'on se l'imagine. I. 457 ; et VI. 58. Leurs utilités n'empêchent pas qu'ils ne soient mauvais. I. 316. Voy. aussi X. 386. Il y en a de toute religion, de tout pays, et de tout siècle. II. 546. Il y en a qui sont des vices de climat, et non des vices de religion. VI. 255. Si sans le vice il ne pourrait pas y avoir de vertu. XI. 493. Si l'adversité l'accompagne toujours sur la terre. XIII. 22 et 23.
Vicissitude des choses humaines. Combien est étonnante. VIII. 321.
Vico (le marquis de). Fait traduire d'italien en français l'Anatomie de la Messe. XIV. 370.
Victimes humaines. Plaisaient aux dieux. VIII. 538. Cherchez *Sacrifices.*
Victoires. Il y en a très-peu qui soient capables de décider, par le fruit qu'elles produisent, les disputes des gazetiers. V. 23. Plusieurs en remportent, mais peu en savent profiter. X. 8.
Victoria ou *Victorina.* Appelée dans ses armées la mère du camp. VIII. 193.
Vidal (M. du). Se plaint de l'oppression des protestans au Palatinat, etc. IV. 113.
Vide. Admis avec les atomes par

quelques philosophes orientaux. IX. 203. Gagne peu à peu le dessus contre Descartes. *Là même*. Ceux qui démontrent qu'il y a du vide font plaisir aux pyrrhoniens. *Là même*. Raisons contre son existence. XV. 54.

Vie. Raisonnemens peu communs sur sa brièveté. II. 448. Sentimens philosophes touchant la longue vie. IV. 224. Le principe des chrétiens sur sa dernière fin n'est qu'un principe de théorie. 251. Un petit bout de vie qu'on a de reste n'est pas la peine de faire un faux pas. IV. 473. Était un supplice et la peine d'un péché commis devant la naissance selon quelques philosophes. V. 312 ; XI. 305. Voy. aussi XIV. 274. Démocrite se moquait de toute la vie humaine. V. 472. Si ses biens surpassent ses maux. VI. 288. Voy. aussi XII. 466 ; et XIV. 295. Quelles sont les bornes de sa durée selon Hésiode. VII. 496. Passion démesurée de Louis XI, roi de France, de prolonger sa vie. IX. 413. Voy. aussi 421. La vie est très-misérable. *Là même*. Peu de gens sages en voudraient recommencer le rôle. XIV. 295. Ne consiste pas à vivre, mais à se bien porter. VII. 482. Gens qui ont cru ne vivre que depuis qu'ils étaient dans la solitude. V. 52.

Vie à venir. Ce que les Japonais en croyaient. VIII. 326. Les païens l'auraient révélée aux juifs si l'on s'en rapportait à Luc de Bruges. XIII. 17.

Vies. Ceux qui en composent devraient faire la vie des grands criminels. XIV. 491.

Vies de savans. Où on doit en chercher les particularités. III. 439.

Vieillards. Ne veulent jamais mourir. I. 241. Se marient autant pour leurs voisins que pour eux. V. 424. Leur lit est contagieux pour une jeune personne. IX. 361. Imprudence de ceux qui se marient. X. 184. Loi qui ordonnait de les précipiter. XIV. 145.

Vieillesse. Il n'y a pas beaucoup de gens qui y trouvent l'agrément qu'Érasme y trouvait. VI. 244. Trouve de la consolation dans la lecture. XII. 49. Quelques-unes de ses incommodités. XIII. 504.

Vienne. Un de ses évêques change de maximes sitôt qu'il devient ministre d'état. X. 27.

Vierge. Les anciens faisaient un tout autre usage de ce mot que nous ne faisons aujourd'hui. IV. 142. On appelle fils du Saint-Esprit parmi les Turcs certaines gens qui naissent d'une mère vierge. XI. 108.

Vierge (la sainte). Ses dévots indiscrets ne sont pas seulement des moines. I. 68. Ouvrage plein de visions sur la Sainte Vierge. 270. D'où vient qu'on n'a pas dit encore qu'elle seule gouverne le monde. 271. Périls où l'on s'expose en désapprouvant les erreurs qui amplifient ses honneurs. 275. Son épithète de *mère de Dieu* conduit à de fâcheuses conséquences. *Là même*. Voy. XI. 131. On est quelquefois sauvé avec plus de promptitude en invoquant son nom, qu'en invoquant celui de Jésus-Christ. I. 390. Expressions de ses dévots indiscrets condamnées par Bellarmin. III. 273. Elle est mise pour quatrième personne de la Divinité. 584. Avait une chasteté pénétrative. IV. 83. De quelle efficace sont les prières qu'on lui adresse le premier jour du mois d'avril à huit heures du matin. 441. Sa conception immaculée reçue comme un article de foi par la faculté de théologie de Paris. X. 162. Voy. XI. 154. Représentée d'après les femmes qu'il plaît aux ouvriers. VI. 76. Voy. aussi 497. Embarras où l'on se trouve à justifier son culte. 553. Si elle a écrit aux habitans de Messine. VIII. 359. Et à saint Ignace. *Là même*. Livre où l'on adresse des oraisons à toutes les parties de son corps. 373. Vaines traditions touchant son père et sa mère. 375. De quelle source sont sortis les excès d'honneur que tant de chrétiens lui rendent. 509. Contrat fait en sa faveur par Louis XI, roi de France. IX. 423. Si l'exemption du péché originel est comprise dans la qualité de mère de Dieu. 535. Par quel motif les jésuites enseignent sa conception immaculée. *Là même*. Les protestans s'enrôlaient dans une de ses confréries. X. 251. Les abus que l'on a

commis à son égard étaient autant à craindre en l'appelant mère de Jésus-Christ qu'en l'appelant mère de Dieu. XI. 112, 123. Conjecture sur les causes du progrès de son culte. 126. On lui est redevable de tous les biens, et non pas à Dieu. 129. Ce qu'en dit Clément Alexandrin. XII. 389. Elle n'a pas été exempte de calomnie. XIII. 173. Il n'est pas vraisemblable, selon M. Patin, que saint Luc ait fait son portrait autant de fois qu'on le dit. 321. Comment les pères de l'église prouvaient sa virginité. XV. 204.

Vigenère (Blaise de). Traduit et commente les Commentaires de César. III. 83. Se trompe sur un passage de Martial. I. 37. Voyez aussi 150. Passage curieux de cet auteur touchant une entreprise des Amazones. 170.

VIGERIUS (Marc). XIV. 387.

VIGILANTIUS. XIV. 388.

Vigneul Marville. Cité. VII. 50. Ce qu'il raconte d'un philosophe. XII. 615. Juge trop durement des ouvrages de la Mothe le Vayer. XIV. 303.

Vignier (Nicolas). N'est point disculpé sur le fait de Françoise. VI. 586. Confond Radulphus Flaviacensis avec Ranulphe de Hygeden. XII. 423. Repris à ce sujet. *Là même*.

VILLAMARINI. XIV. 395.

VILLA-RÉAL (Emmanuel-Fernandez). XIV. 395.

VILLARS, maison illustre. XIV. 396.

Villars (François de Boyvin, baron du). Sa maxime que ceux-là rompent la paix, non qui les premiers font la guerre, mais qui cauteleusement cabalent et arment. IV. 28.

Villars (l'abbé de). Voyez *Gabalis*.

*VILLAVICENTIUS. XIV. 399. Accusé de plagiat. VIII. 137.

Ville appelée sainte parmi les païens. V. 257. Les villes qui s'opposent à des édits onéreux ne font qu'empirer leur condition. XI. 125.

* VILLEGAIGNON. XIV. 399. Son caractère. XII. 523. Fait mourir trois protestans. XIII. 402 et 406.

VILLENA. XIV. 410.

Villena (Henri de). Fable qui court en Espagne touchant ce marquis. XIV. 412.

Villenave (M.) Ses conjectures sur l'exil d'Ovide. XI. 312.

Villennes (le marquis de). Se mêlait d'astrologie. X. 536.

Villeroi. Marot a été page d'un Nicolas de Villeroi. X. 332. Il lui dédie le Temple de Cupidon. *Là même*.

Villeroi (le marquis de). Oblige le gouverneur de la Motte à capituler, et la reine ne tient point la capitulation. X. 569.

Villeroi (le maréchal). Prisonnier dans le château d'Ambres. VI. 582. Trop loué dans le Moréri. XV. 385.

Villes impériales d'Alsace. Si elles ont pu conserver leur immédiateté de l'empire sous un protecteur, roi de France. IX. 51. Ne peuvent conserver la neutralité. 52.

Villiers (Pierre de), ministre de Guillaume Ier., prince d'Orange. Cru auteur de l'Apologie de ce prince, et d'une lettre contre le livre de la Concorde. VII. 581. L. G. de Renesse fait réimprimer cette lettre avec des notes. *Là même*.

Villon. Affiche des thèses contre la doctrine d'Aristote. X. 535.

Vin. Qui a appris aux hommes à y mettre de l'eau. I. 553. Mis en usage pour la guérison des malades. II. 480. C'est une bonne qualité physique que de le pouvoir bien porter, mais qui entraîne presque toujours un dérèglement moral. V. 385. Vin théologal, ce que c'est. VI 246. Effets du vin par rapport à l'impureté. 259. Les Romains en défendirent l'usage aux femmes. *Là même*; et IX. 229. Voyez aussi XII. 286.

*VINAY (Alexandre de). XIV. 413.

Vincent, ministre de la Rochelle. Sa réflexion sur une comédie. XI. 63; et XIII. 177.

Vindingius. Erreur de cet auteur, adoptée par celui des *Nouvelles de la République des lettres*. III. 131.

Vinnius (Arnold). Fait des notes sur le commentaire de Peckius *ad tit. d. Nautæ*, etc. XI. 510.

Violenter. En quel cas on devrait violenter les gens. XI. 505.

Vion. Voyez *Alibrai*.

* VIRET. XIV. 413. Méthode dont il se servit pour combattre le papisme. XIV. 410. Il tourna aussi ses armes contre le déisme. 418. Sort de Lausanne et se retire à Genève. IV. 355.

* Virgile. XIV. 421. A pris un des épisodes d'Homère pour modèle. I. 160. Personne n'avait dit avant lui ce qu'il dit du cadavre d'Hector. *Là même.* Précepte de ce poëte appliqué aux vieux auteurs. 239. Avait donné ordre de brûler son Énéide. II. 180. Est critiqué et défendu au sujet du mot *inlaudatus*. IV. 274. On a fait des centons de ce poëte. 402. De quelle secte de philosophes il était, et qui a été son maître. 585. On tâche de le justifier à quelque prix que ce soit. VII. 12. On disait que quelques-unes de ses paroles avaient la vertu de chasser les démons. IX. 321. Supplément de son Énéide. XIV. 342. Malateste fait abattre sa statue. 351. Honneur que le peuple romain lui fit un jour. 427. Parthénius lui montre le grec. XI. 416.

* Virgile, évêque de Saltzbourg. XIV. 438.

* Virgile (Polydore). XIV. 440. Son livre *de Inventoribus Rerum*, contient plusieurs choses qui ont déplu à l'inquisition. XIV. 443.

Virginité. Si sa perte peut apporter quelque changement dans l'extérieur. V. 461. Un évêque contraint de presser les mamelles de quelques religieuses pour rechercher leur virginité. VII. 489.

Visage. Quelques personnes se le sont défiguré afin qu'il ne tentât point le prochain. IV. 83.

Vision. Peut causer une maladie mortelle. VI. 52.

Vision ratifiée. Ce que c'est. IV. 90.

Visionnaires. Chimères d'un visionnaire. III. 586. Les visionnaires et interprètes de prophéties sont fort souvent des imposteurs et des incendiaires. IV. 148. Quels sont leurs véritables caractères. V. 264 et 265. Ils seront toujours bien reçus pourvu qu'ils sachent s'accommoder aux passions du temps. VI. 4. Ils ne demeurent jamais courts. 6. Notre siècle semble leur être plus terrible que les précédens. VIII. 619. Jusqu'où ils portent leurs fourberies ou leur aveuglement. *Là même.* Et leur extravagance. *Là même.*

Visionnaires (les). Pièce de théâtre fort applaudie; qui en est l'auteur. X. 237.

Visites. Sont à charge aux savans. III. 74.

Vitellio. XIV. 447.

Vitellius. Prévoyait l'élévation de ceux que la fortune voulait favoriser. XI. 216. Gagne la bataille contre Othon. XIII. 545.

Vitesse à la course. Était autrefois une qualité héroïque. I. 153.

Vitex. Quel nom on lui donne présentement. XIV. 118.

Vitruve. Son sépulcre trouvé auprès de Formium. XI. 29. Particularités concernant son livre. XIII. 562.

Vivès (Louis). Ce qu'il dit du faux zèle des légendaires. IX. 31. Son institution de la Femme chrétienne, traduite en français par Pierre de Changy. V. 61. Traduite aussi par Loys Turquet. *Là même.* Raison qu'il donne pourquoi Léontium fit un livre contre Théophraste. IX. 177. La traduction de son ouvrage *de Fœminâ christianâ* est défectueuse. 179.

Viviani (Vincentio). XIV. 449.

Vivre. Il ne faut travailler qu'à vivre tranquillement. IV. 250.

Ulefeld (Jacques). XIV. 450.

Ulefeld (Cornifids). XIV. 451.

Ulysse. XIV. 460. Comment furent punies ses servantes. XI. 541.

Ulm. XIV. 460. Surprise et occupée par le duc de Bavière. IX. 555. On a dit que Spinoza y a demeuré et commencé son *Tractatus theologico-politicus*. XIII. 421.

Ulmus. Auteur d'un traité *De Barbâ humanâ.* Cité. VI. 547.

Unitaires. Exclus de l'amnistie accordée aux autres non catholiques dans la Pologne. IX. 476. L'histoire de leur établissement, de leur accroissement et de leur destruction dans la Pologne. XIII. 348 et *suiv.* Les diverses tentatives qu'ils ont faites pour s'établir dans les Provinces-Unies. 357.

Unitaires. En quel sens l'auteur prend ce mot. XV. 300. Leur système plus avantageux et préférable à celui des dualistes. *Là même.*

Universaux. Le danger qu'il y a d'en nier la réalité. XIV. 537.

Université de Paris. Son histoire. IV. 33. Versoris plaide pour les jésuites dans le procès qu'ils eurent

avec elle, et gagne la cause. XIV. 375.

Universités d'Angleterre. Leur éloge. XIV. 562.

Voetius. Ses querelles avec Desmarêts. X. 251. Cité. XI. 627. *et passim alibi*.

Vœux sur mer. S'oublient trop souvent après qu'on est arrivé au port. III. 581. Proverbe italien à ce sujet. *Là même*.

Vœux monastiques. Font tort à l'état. IV. 205. Les vœux du célibat conditionnels. VIII. 423.

Vogelsang. Réfute une explication de Wolzogue. XII. 538.

Voyage fort singulier tant par sa promptitude que par sa lenteur. VI. 53.

Voyages. Plaintes contre les voyages. VII. 490. Blâmés par J. Hall, Lansius, etc.; approuvés par Lipse, qui donne de bonnes instructions à cet égard. *Là même*.

Voyageurs. Ce que répondit un voyageur à ceux qui lui reprochaient son humeur ambulatoire, et ce qu'on répondit à un autre voyageur. II. 506. Leurs relations nous font d'ordinaire connaître quel est leur goût dominant, s'ils sont physiciens, antiquaires, géographes. VII. 482.

Voiture. On a dit de lui qu'il avait le visage un peu niais, mais agréable pourtant. V. 422. Le grand air de facilité qu'il répandait dans ses ouvrages lui coûtait beaucoup. VII. 308. Ce qu'il écrivit au duc d'Enguien. IX. 117. Ce qu'il aurait fait s'il avait donné lui-même ses ouvrages au public. 555. Ses partisans menaçaient d'exécution militaire ceux qui oseraient le critiquer. XIV. 140. Licence qu'il prend dans ses poésies. XV. 331. Accusé d'obscénité. 368.

Voix. Une belle voix a beaucoup de force sur le sexe. I. 57. Une des plus belles du monde. III. 143.

Vol. Était permis dans l'ancienne Égypte. II. 352.

Volaterran. Ce qu'il rapporte de Françoise, dame romaine. VI. 586. La table de son livre n'est guère bonne. *Là même*. Tranche net que Savonarole était un fourbe, etc. XIII. 118.

Voleurs. Deux fameux voleurs. XIII. 413. Peuvent mériter quelque estime, physiquement parlant. XII. 460.

Volkélius (Jean). XIV. 461.

Volonté. N'est point distinguée de l'entendement, selon Spinoza, et n'a point de liberté. XIII. 435.

Volse (Paul). XIV. 466.

Voltaire. Induit en erreur par le duc de la Vallière. XV. 446. Refuse le titre de grand à Grégoire VII, pape. VII. 235. Relève une phrase de Bayle. VIII. 51. Éditeur de l'*anti-Machiavel*. X. 27. Vers de son *Pauvre diable*. XI. 444. Son opinion sur Luther. IX. 547. Sur l'*Eikon basiliké*. X. 457.

Volume. Callimachus disait qu'un grand volume est toujours un grand mal. V. 241.

Volumnius. Faits concernant sa vie. IX. 213.

Voluptueux. Il leur est indifférent par quelle voie ils goûtent les plaisirs, pourvu qu'ils les goûtent. X. 65. Comment ils se servent des richesses. 182. Comment ils tâchent de se disculper. XIII. 63. Peuvent être braves et laborieux. 568.

Voragine (Jacques de). Si c'est le même auteur que Jean de Janua. III. 47.

* Vorstius (Conrad). XIV. 466. Rend raison de sa foi dans une assemblée de la faculté de théologie d'Heidelberg. XI. 675. Fait réimprimer, avec ses notes, le traité de Socin *de Auctoritate S. Scripturæ*. XIII. 371.

Vorstius (Guillaume-Henri). XIV. 481.

* Vossius. XIV. 482.

Vossius. Est fort singulier dans son apologie pour les Abdérites. I. 38. Il censure Pline. 162. Inattention de cet auteur. 112 et 122. Il se réfute lui-même en réfutant Corradus. 118. Commet une faute en censurant celle de Sigismond Gélénius. IX. 37. Il consulte Grotius sur une objection contre le changement de religion. XI. 169. Critiquant Quintilien au sujet des questions qui furent faites à la femme de Xénophon, il se trompe à son tour. 618. Il déplore le nombre de bévues qu'il a trouvées dans les anciens et dans les modernes. 648. Est relevé sur une chose que San-

dius n'a pas relevée. 660. Relevé pour ses licences en fait de citations. XII. 345. Il suit Rhodoman au sujet de Cointus et fait les mêmes fautes. 414. Critique très-judicieusement l'humeur contrariante de Jules César Scaliger. IV. 450. Il avance au sujet de Craterus une conjecture qui n'est pas vraisemblable. V. 315. Faute d'attention, il tombe dans une méprise au sujet d'un passage de Lactance. VI. 493. Pourquoi il ne voulut pas justifier son beau-père contre les méprises de M. de Thou. VIII. 491. Cité au sujet de la rigueur des luthériens, contre l'église flamande, bannie de Londres. XIV. 552. Repris. III. 485; IV. 203, 212; et XII. 225.

Vossius (Isaac). F. Junius meurt chez lui. VIII. 493.

Voulté. Son distique sur Toulouse. IV. 248. Autre. VI. 480.

Ur. Ce mot a donné lieu à bien des fables. I. 89.

Vrai. Ce qui nous le paraît aujourd'hui peut ne nous le pas sembler une autre fois. X. 386.

Vraisemblable. Aphorisme d'Agathon sur le vraisemblable. I. 250.

Urbain VI, pape. Se réjouit de la mort de Charles Durazzo. XI. 16.

Urbain VIII, pape. Fait des vers à la louange d'Aldrovandus. I. 420. Fit mourir de douleur un poëte en lui reprochant son impudence. VIII. 155. Se plaint au roi de France de son alliance avec les Suédois. IX. 450.

*Urcéus (Antoine Codrus). XIV. 482; et XV, 435, 440.

Urfé (le marquis d'). Censuré par Astrée, de ce qu'il l'a exposée toute nue aux yeux de Céladon. IX. 355.

Urguiola (J. Bapt.) Exemple de la singularité de son orthographe latine. IX. 168.

Urgulania, dame romaine. XIV. 484.

Urgulanilla. XIV. 485.

Urraca. XIV. 484. L'éternel opprobre de l'Espagne. 490. Les ambassadeurs de France ne voulurent point choisir pour leur maître une fille de ce nom. 487.

Ursin (Zacharie). XIV. 493.

Ursinus (Jean), médecin. XIV. 496.

* Ursus (Nicolas Reimarus). XIV. 497.

Usage. Son autorité. II. 316. Ses caprices. V. 455.

Ussérius. Sa méprise au sujet de Lollia Paulina. IV. 319.

* Ussérius (Henri). XIV. 499.

* Ussérius (Jacques). XIV. 503.

* Usson, petite ville d'Auvergne. XIV. 506.

Usurpateur. On ne voit presque jamais que ceux qui l'élèvent sur le trône jouissent long-temps de ses bonnes grâces. VI. 90.

Utilité. On la préfère à la justice et à la religion. I. 258; II. 344; XII. 33.

* Utino (Léonard de). XIV. 522.

Utrecht. Les Français enlèvent un livre de sa bibliothéque. X. 479.

Vue. Ce que répondit un philosophe sur la perte de sa vue. II. 478.

Vulcain. A quelle condition il fait des armes pour Achille. I. 160. Est précipité du ciel en terre. VIII. 511. Qu'est-ce que c'était que le vase dont il fit présent à Pélops lorsqu'il se maria. VII. 544.

* Vulcanius (Bonaventure). XIV. 523.

Vulgaire. Se laisse facilement tromper. IV. 160.

Vulgate. Son autorité n'est point préférée à celle des originaux. I. 482. Son auteur loué par Louis de Dieu. V. 518.

W.

Waramund (Léonard). Écrit pour Gebhard Truchses, archevêque de Cologne, et est réfuté par Gonsales Ponce de Léon. IX. 168.

Ward (Bernard). XIV. 526.

Wavre. C'est un prieuré de bénédictins, et non un monastère de chanoines réguliers. XII. 677.

* Wechell. XIV. 526.

Weidnérus (Paul). XIV. 531.

Weile (Fridéric Ragstat de). XIV. 533.

Weiss (M.) Cité. IV. 590.

Wert (Jean de). XIV. 533.

Wert, village de Gueldre. D'où était le général qui a porté ce nom. XIV. 533.

* Wesalia (Jean de). XIV. 535.
* Wesselus. XIV. 539. Sa vie n'est guère connue. XIV. 542. Albert Hardemberg écrit sa vie. VII. 503.
* Westphale (Jean). XIV. 546.
* Westphale (Joachim). XIV. 548.
Whitaker. Se rétracte d'une partie de son inscription en faux contre Campian. IX. 558.
* Wicélius (George). XIV. 553.
Wickam (Guillaume). XIV. 555.
Wiclef. Chassé de l'Académie d'Oxford. XIV. 564.
Wicquefort. Une de ses pensées. I. 236. Son jugement de la plupart de ceux qui se mêlent d'écrire l'histoire des Provinces-Unies sans permission. 336. Sa morale est bien plus pure et bien plus évangélique que celle de quelques théologiens. IV. 170.
Wida (Herman de). XIV. 564.
Wier. Son témoignage touchant un chien noir d'Agrippa. I. 300. Et touchant un quatrième livre attribué au même Agrippa. 305.
* Wilhem (David). XIV. 570.
Willis. Ce qu'il a enseigné de l'âme des bêtes. XII. 613.
Wilmot (Jean). Voyez *Rochester.*
Wimphen. Quand le marquis de Bade y fut défait par le comte de Tilly. XIV. 165.
* Wimpina (Conrad). XIV. 574.
Winchester. Fondation de son collége. XIV. 561.
Windeck (Jean-Paul). XIV. 576.
Windet. Censure les versions françaises et anglaises de l'Alcoran. XII. 527.
Windsor. Qui dirigea la construction de ce palais. XIV. 556.
Wirtemberg (Ulric, duc de). Tue le maréchal de sa cour. VIII. 308. Il s'empare de la ville impériale de Reutlingen, ce qui le fit chasser de ses états. *Là même.*
Wirtemberg (le duc de). Promet d'abandonner les calvinistes de France. VII. 371. Fait mourir un gentilhomme dont il aimait la femme. VIII. 309.
Wisigoths. Avaient une loi qui condamnait à la castration les pédérastes. VI. 537.
Wittemberg. Ses théologiens ne raisonnent point du tout conséquemment sur le divorce de Henri VIII. III. 133. Qui le premier introduisit dans cette université l'étude de la chimie. XIII. 234.
Wittichius (Christophle). XIV. 579.
Wolfius (Jérôme). Fait donner le rectorat du nouveau collége d'Altorf à J. T. Freigius. VI. 597.
Wolzogue. Avança cette proposition, que Dieu pourrait tromper s'il voulait. XII. 537.
Worms. Son concile déclare nulle l'élection du pape Hildebrand. VII. 239.
Wotton (M.) Convainc Élyot d'imposture. VI. 157.
Wouwer. XIV. 581. Désapprouvait en plusieurs choses la réformation de Luther et de Calvin. *Là même.*

X.

Xantippus. Est le premier à médire de son propre père. XI. 597.
Xéniades. Ce qu'il dit ayant acheté Diogène. V. 530.
Xénocrate. XIV. 584. Sa continence le fait appeler statue. IX. 23.
Xénocrate (le Carthaginois). Ne niait pas que Dieu ne fût connu des bêtes. X. 596.
* Xénophanes. XIV. 597. Ses principes dans toute leur liaison. XIV. 619. Son génie méprisé à tort par Aristote. 623.
Xénophon. Continue le sacrifice nonobstant la nouvelle de la mort d'un fils. III. 182. Disait que Dieu élève les grands, et qu'il abaisse les petits. XI. 608.
Xercès. Bon mot de ce prince. II. 472.
* Xylander. XIV. 626.
Xiphilin. Ne devait pas supprimer la feinte folie d'Archélaüs. II. 271.

Z.

Zabarella (François). XV. 1. Son livre *de Schismate.* XV. 3.
Zabarella (Jacques). XV. 5.
Zacharie (le pape). Cité. XIV. 438.
* Zahuris. XV. 16.

Zaleucus. Sa loi contre les innovateurs. XIV. 79.
Zamoski (Jean). Le plus grand héros qui fût en Pologne, prend Simon Simonides pour son secrétaire, et lui procure le titre de chevalier. XIII. 307.
Zanchius (Basile). XV. 18.
Zanchius (Jérôme). XV. 19. Se sert d'une réservation mentale dans la signature d'un formulaire. XV. 22. Confession qu'il dressa. 24. Passage rapporté par le père Labbe où Zanchius dit beaucoup de mal des écrivains protestans. 25.
Zapoliha (Jean). Fait la débauche à l'occasion d'un fils qui lui était né, et en meurt. VIII. 295. Soliman veut voir cet enfant, et lui fait de riches présens et de grandes caresses. *Là même* et *suiv*.
Zarlino (Joseph). XV. 26.
Zélateurs de religion. Sont de dangereux ennemis. I. 60 et *suiv*. La plupart d'entre eux ne craignent rien tant que l'orthodoxie de ceux qu'ils accusent. II. 411. Caractère d'un grand nombre de ces gens-là. III. 245. Veulent que l'on soit décisif quand il s'agit d'embrasser ou d'anathématiser un sentiment. VI. 34. Leurs passions sont bien plus redoutables aux souverains que les armes des infidèles. VIII. 485. Condamnent dans leur prochain ce qu'ils font eux-mêmes. XIV. 39. Les plus sincères trouvent des accusateurs. XIII. 118.
Zèle inconsidéré. Combien funeste à l'Église. I. 27. Effets du faux zèle. I. 277 ; II. 516 ; III. 393 ; IV. 298 ; XII. 492. Laisse souvent longtemps en repos des impiétés vraies ou prétendues. II. 363. Zèle de religion, jusqu'à quelle fureur il va quelquefois. 516. La plupart de ceux qui ont un grand zèle deviennent crédules et soupçonneux. III. 333. De quoi est cause le zèle contre les hérétiques. VI. 210. Réflexion sur les effets du faux zèle. VIII. 485. Zèle de religion, jusqu'où ne va-t-il pas quand il est faux. IX. 572. Ce qui est capable de le tempérer. X. 386. Exemple d'un zèle furieux. 553. Étrange exemple de sa bizarrerie. XII. 194.
Zemzem. Puits sacré de la Mecque. X. 366.
Zénobie. XV. 26.
Zénon, le chef des stoïques. Était le contretenant d'Arcésilas. II. 245. Il n'y avait guère de justesse dans l'un de ses dogmes. 348.
* Zénon d'Élée. XV. 30. Difficulté qu'il proposait contre le mouvement. I. 163.
Zénon, épicurien. XV. 58 ; IX. 523.
* Zeuxis. XV. 67.
Zia ou Zéa. XV. 77.
* Ziegler (Jacques). XV. 81.
Ziéglerus. Ne gagna rien en mutilant les Annales d'Aventin. II. 523.
Zindikites (secte mahométane). Quels sont leurs sentimens, et d'où leur vient ce nom. XIII. 421.
Zocotora, île. La religion de ses habitans. V. 545.
Zones. Sont toutes torrides par rapport à l'amour. III. 576 ; et VI. 261.
* Zoroastre. XV. 83. Enseigne la philosophie aux Perses. II. 311. Il pose deux principes, l'un du bien, l'autre du mal. 312.
Zostrianus, ancien hérétique. I. 495.
* Zuérius (Marc). XV. 100.
Zuylichem (Constantin Huygens, seigneur de). XV. 122.
Zuingliens. Pour procurer la paix entre eux et les luthériens, Bucer cherchait des expressions vagues. IV. 200. Leur dogme sur l'eucharistie semblait à Bucer laisser trop de vide. 210. Emportement de J. Schutze contre eux. XIII. 184.
Zurich. Les démêlés dont le concordat qui y fut fait entre les luthériens et les calvinistes a été l'occasion, XIV. 549.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES ET DU TOME SEIZIÈME ET DERNIER.
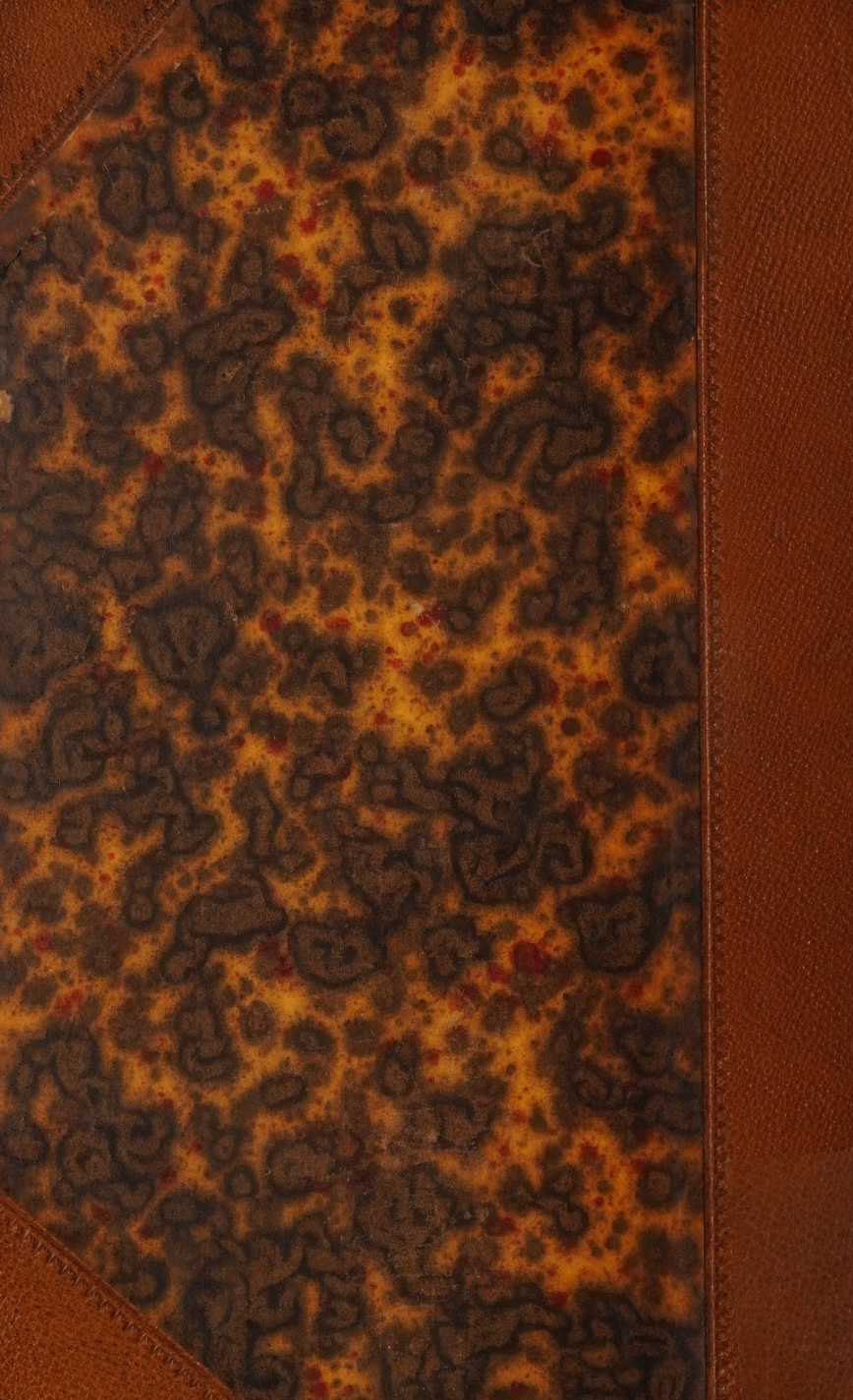
Princeton Theological Seminary Libraries
1 1012 01198 7700